

## INTRODUCTION.

La Chambre des Comptes de Lille avait à examiner et à juger la comptabilité des maîtres de la Chambre aux deniers et des autres officiers de l'hôtel des ducs de Bourgogne et de leurs successeurs dans la souveraineté des Pays-Bas. Elle centralisa ainsi dans ses archives la plus grande partie des comptes, ordonnances, pièces comptables, etc., concernant l'administration de l'hôtel de ces princes. Les documents relatifs à l'hôtel des comtes de Flandre, des sires et des dames de Cassel et de Bar et des comtes de Hainaut, dont les possessions et les terres étaient entrées dans le domaine des ducs de Bourgogne, y furent aussi naturellement déposés.

Les comptes de l'Hôtel forment donc une des subdivisions considérables du fonds de la Chambre des Comptes, car ils ne comprennent pas moins de 251 registres ou cahiers et plus de 8.000 pièces isolées. Cette sous-série avait sa place marquée dans le classement et l'inventaire à la suite de celle de la Recette générale des Finances, à laquelle elle ne le cède en rien, d'ailleurs, sous le point de vue de l'importance historique. Les documents qui la constituent ont été classés dans l'ordre suivant :

I. Hôtel des comtes de Flandre.

II. Hôtel des sires et des dames de Cassel et de Bar.

III. Hôtel des comtes de Hainaut et d'Ostrevant.

IV. Hôtel des ducs de Bourgogne et de leurs successeurs dans la souveraineté des Pays-Bas.

1° Comptes de l'hôtel et des maîtres de la Chambre aux deniers ; 2° pièces

comptables de l'hôtel et de la Chambre aux deniers ; 3° états journaliers ; 4° inventaires des bijoux, tapisseries, peintures, sculptures, meubles, etc.

Le septième volume de l'inventaire sommaire des archives du Nord comprend l'analyse des comptes et des pièces comptables se rapportant à l'hôtel des comtes de Flandre, des sires et des dames de Cassel et de Bar, des comtes et des comtesses de Hainaut et d'Ostrevant, et d'une partie de ceux relatifs à la maison des ducs de Bourgogne.

Nous allons essayer, en passant successivement en revue les principaux documents analysés, de montrer les ressources qu'ils peuvent offrir à l'histoire politique, économique et artistique des Pays-Bas et du Nord de la France qu'ils embrassent pendant une période de près de trois siècles.

## I.

### HÔTEL DES COMTES DE FLANDRE.

Dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les comtes de Flandre eurent pour la gestion de leurs dépenses personnelles et de celles de leur hôtel, des clercs particuliers relevant du receveur de Flandre. Ces clercs tenaient de ces dépenses une comptabilité spéciale. Leurs comptes et les pièces justificatives qui les accompagnaient, conservés autrefois au château de Rupelmonde, transportés pendant les troubles religieux du XVI<sup>e</sup> siècle, d'abord à Anvers, puis à Gand, ont été retrouvés, du moins en partie, parmi les papiers de l'ancien Conseil de Flandre, déposés aux Archives de l'État, à Gand. Ce dépôt possède, entre autres, 71 rouleaux de parchemin renfermant les comptes des clercs de l'hôtel de 1266 à 1308 (1). Les archives du Nord conservent environ 500 pièces isolées, telles que mandements, quittances, attestations, etc., se rapportant à l'administration de l'hôtel des comtes de Flandre et dont l'analyse forme les articles B. 3229 à 3244. Ces pièces sont comprises entre

---

(1) Voir Gaillard, Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre, autrefois déposées au château de Rupelmonde, et récemment retrouvées aux Archives, à l'ancien Conseil de Flandre, à Gand (page 9 et suivantes).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD.

RÉCÉPISSÉ DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE.

*Je, soussigné, reconnais avoir reçu, de M. l'Archiviste du département du Nord,*  
*le tome VII.....de l'Inventaire sommaire des Archives de la Chambre des*  
*Comptes de Lille, dont un exemplaire m'a été attribué par décision de M. le Préfet du Nord, en date*  
*du.....*

*Le .....18*

Signature : .....

Domicile : .....

**OBSERVATIONS.**

les dates extrêmes de 1290 à 1384. Jointes à celles relatives au même objet transcrites dans les neuf cartulaires de Flandre, elles permettent de déterminer quels étaient les officiers de la maison des comtes, leurs principales attributions et leurs gages. Enfin elles mettent en lumière quelques particularités historiques intéressantes.

« Les comtes de Flandre, dont la puissance et la considération égalaient celles des rois, dit Warnkœnig (2), s'entourèrent d'un faste royal, prenant en tout leur suzerain pour modèle. En même temps qu'ils s'intitulaient *comtes par la grâce de Dieu*, ils avaient établi dans leur cour une hiérarchie semblable à celle qui était organisée en France ; ils avaient de grands dignitaires de leur hôtel, *ministeriales domus*, leurs barons et leurs pairs. »

*Chancelier.* — Le premier de ces grands dignitaires était le chancelier de Flandre, *Flandriæ Cancellarius*, dont l'office fut donné à perpétuité au prévôt du chapitre de St-Donat de Bruges, en 1089, par Robert II, fils de Robert le Frison, qui exerçait la régence du comté de Flandre pendant que son père était en Palestine (3). D'après le diplôme de donation, quand les chanoines de St-Donat viendront en cour, ils jouiront des mêmes privilèges que les chapelains du Comte ; comme chancelier, le prévôt avait la maîtrise de tous les notaires (écrivains ou commis), chapelains et clercs servant dans la cour du Comte ; il était percepteur et collecteur perpétuel de tous les revenus de la Flandre, chef du Conseil siégeant en la chambre des *renynghes* (4), où, avec le bouteiller, le connétable et le chambellan, il connaissait en appel de toutes les contestations financières et en matière d'impôts, jugées en première instance par les *reneurs* ou *regneurs*, sortes de maîtres des comptes (5).

Par un accord passé en 1233 entre la comtesse Jeanne et le chancelier Francon de Maldeghem, la première déclare que le prévôt de St-Donat sera garde de son sceau et qu'il le portera en Flandre, Hainaut et ailleurs où la Comtesse se rendra ; le

---

(2) Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année 1305. Tome II, page 85.

(3) Archives du Nord. B. 1561. Premier cartulaire de Flandre. Pièce 191. B. 1562. 2<sup>e</sup> cartul. Pièce 25. B. 1597. 2<sup>e</sup> registre des Chartes, f<sup>o</sup> 83. verso. Publié dans Mirœus. Tome III, page 556.

(4) *Renynghe, redenynghe*, aujourd'hui *rekeninghe*, mot flamand ayant le même sens que le latin *ratiocinatio*, compte. Note de Warnkœnig. Loc. cit, page 87.

(5) Archives du Nord. B. 1569. 9<sup>e</sup> cartulaire de Flandre, dit cartulaire oblong, f<sup>o</sup> 3, recto et verso.

chancelier reçoit pour lui tous les revenus du sceau, selon la coutume des lieux où le scel est apposé ; lorsqu'il est obligé de s'éloigner de la cour, il remet le sceau à maître Philippe qui scelle toutes les lettres au nom du chancelier. A la cour il avait pour *droitures*, comme on disait alors : 20 coupons de chandelles, un *turtin* (tourtis, sorte de gros cierge) de 9 paumes de long et d'une poignée de grosseur, deux pots de vin du *meilleur* (de qualité supérieure), deux autres de vin ordinaire pour sa *mesnie* (ses domestiques), tel qu'on le sert à l'hôtel, et 12 sols de gages par jour (6). Quand la Comtesse n'était pas à la cour, ses gages consistaient dans le montant de ses dépenses d'après sa déclaration ; il percevait aussi 28 deniers lorsque la Comtesse octroyait des lettres patentes portant donation de bois ou de revenus.

La garde du sceau avait alors la plus grande importance, car c'était l'adjonction de son empreinte qui seule donnait le caractère authentique aux actes du prince. Sa perte pouvait donc entraîner les plus graves complications. Aussi, en 1313, quand le comte Robert de Béthune perdit son sceau, des mesures furent immédiatement prises pour parer aux inconvénients qui auraient pu en résulter. Par un mandement en date du 4 juillet de ladite année, Philippe le Bel informa de cet événement, qui avait eu lieu quatre mois auparavant, ses sénéchaux, baillis et autres officiers et les gardes des foires de Champagne, en leur ordonnant que, comme il était à craindre qu'on se fût servi du sceau du Comte pour commettre quelques fraudes, ils aient, en conséquence, à faire publier dans tous les lieux de leurs justices, quand ils en seront requis par ledit prince ou par ses procureurs, que tous ceux qui ont des contrats et obligations scellés de ce scel, soient obligés de les apporter par-devant eux pour être représentés au Comte ou à son procureur afin d'être reconnus par eux et qu'on y apposât le nouveau sceau qu'il se proposait de faire faire (7).

Les titres déposés à la Chambre des Comptes de Lille ont permis d'établir la liste presque complète des chanceliers de Flandre. Elle se compose de :

Didier, le prévôt et chancelier du comte Thierry d'Alsace, 1158 (8) et 1161 (9).

---

(6) Archives du Nord. B. 36. Ce curieux diplôme a été publié par Warnkœnig, loc. cit. Tome II, page 439. Pièce justificative XVII. D'après lui, les gages du chancelier auraient été de 15 sols au lieu de 12, chiffre donné par le cartulaire oblong.

(7) ; Idem. B. 3231.

(8) Inventaire Godefroy. N° 76.

(9) Archives du Nord. B. 1567. Premier cartulaire de Flandre, f<sup>o</sup> 622, verso.

Robert, *tyronensis*, chancelier et trésorier de Flandre, 1168 (10), 1170(11), 1172(12), 1177 (13).

Gérard, chancelier, 1175 (14), 1187 (15), 1190 (16), 1192 (17), 1194 (18), 1197 (19), 1201 (20), 1202(21), 1204(22).

B..., chancelier de Robert de Flandre, 1184 (23).

Guillaume, prévôt de Bruges, chancelier du comte Fernand de Portugal, 1212 (24), 1231 (25).

Wauthier, prévôt de Bruges et chancelier de Flandre, 1223 (26).

Francon de Maldeghem, prévôt de Bruges et chancelier de Flandre, 1233 (27), 1235 (28).

Etienne, chancelier de la comtesse Marguerite, 1254 (29).

Jean, fils du comte Guy, prévôt de Bruges et de St<sup>^</sup>Pierre de Lille, plus tard évêque de Metz, chancelier de Flandre, 1270 (30), 1280 et 1281 (31).

Guillaume Werrachtsone, chancelier de Flandre, 1312 (32).

---

(10) Archives du Nord. B.5.

(11) Idem. B. 1593. Premier cartulaire d'Artois, pièce 198.

(12) Idem. B.5.

(13) *Miræus*. Tome II, p. 1182.

(14) Archives du Nord. B. 1562. 2<sup>e</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 24. Ce même personnage figure comme notaire à la suite de Robert, chancelier, en 1177, dans le titre cité plus haut.

(15) Idem.....B. 9. Il est qualifié dans ce titre de prévôt de Bruges et de St-Omer et de chancelier de Flandre.

(16) Idem.....B. 1561. 1<sup>er</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 470.

(17) Idem.....B. 1562. 2<sup>e</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 336.

(18) Idem.....Ibidem. Pièce 103.

(19) Idem.....B. 8.

(20) Idem.....B. 1562. 2<sup>e</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 318.

(21) Idem.....B. 1561.1<sup>er</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 190.

(22) Idem.....B. 13.

(23) Idem.....B. 1596. 1<sup>er</sup> registre des Chartes, P 143, verso.

(24) Idem.....B. 1561. 1<sup>er</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 33.

(25) Idem.....B. 35. Il semble que ce prévôt et chancelier Guillaume n'est pas le même que celui de 1212, d'autant plus que les titres en mentionnent un autre dans l'intervalle.

(26) Archives de.....St-Donat de Bruges. Titre publié par Warnkœnig. Tome II, p. 436. Pièce justificative XV.

(27) Archives du Nord. B. 36.

(28) Idem.....B. 39.

(29) Idem.....B. 77.

(30) Idem.....B. 120.

(31) Idem.....B. 1563. 3<sup>e</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 117.

(32) Idem.....B. 1567. 7<sup>e</sup> cartulaire de Flandre. F<sup>o</sup> 23, verso.

Ottebon de Karetto, chancelier de Flandre, 1317 (33).

*Connétable.* — La dignité de connétable était aussi une des plus hautes et des plus importantes de la cour des comtes de Flandre. Ses principales fonctions consistaient, sans doute, comme celles de l'officier qui remplissait cette charge auprès des rois de France, à présider au service de l'écurie, à commander les troupes en l'absence du prince, à juger les différends entre les chevaliers et à maintenir la paix et l'ordre dans les camps. « Les auteurs, qui écrivirent en latin l'histoire de Flandre, désignèrent le connétable, dit Warnkœnig (34), sous le nom de *magisteo' equitum*, emprunté à l'histoire de la République romaine ».

Cette dignité paraît avoir été héréditaire dans la famille des sires de Boulers, seigneurs de Harnes, qui furent châtelains de Cassel jusqu'en 1218. Gheldolf, traducteur de Warnkœnig, fait remarquer avec raison l'erreur où est tombé celui-ci, d'abord, en plaçant cette charge dans la famille de Ninove, car Gérard de Ninove n'est qualifié, en 1138, que de connétable de l'abbaye de Ninove et non de Flandre, puis en faisant plus tard les châtelains de Lille connétables héréditaires de Flandre (35). D'après un titre de 1226 (36), le connétable recevait du comte de Flandre 40 livrées de terre par an pour ses vêtements. Le cartulaire oblong dit qu'il a droit à 20 coupons de chandelles, aux mêmes gages et à la même quantité de drap et de fourrures que le sénéchal, gages qui étaient doublés quand il était à *Yost*, c'est-à-dire en expédition militaire (37). Le Comte prétendait qu'il fallait, pour que le connétable pût toucher ses *droitures*, qu'il fût banneret. Mais ce point était contesté par le connétable Robert de Harnes, qui faisait remarquer que la qualité de banneret n'était pas exigée du panetier qui, cependant, jouissait des mêmes avantages que le connétable (38).

Les connétables mentionnés dans les titres de la Chambre des Comptes de Lille, sont les suivants :

Baudouin, connétable du comte Charles le Bon, 1122 (39).

---

(33) Archives du Nord. B. 550.

(34) Histoire de la Flandre, etc. Tome II, p. 89.

(35) Idem.....Ibidem.

(36) Archives du Nord. B. 1562. 2<sup>e</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 574.

(37) Idem.....B. 1569. 9<sup>e</sup> cartulaire de Flandre. F> 10.

(38) Idem.....Ibidem.

(39) Idem. B. 3.

Michel, connétable du comte Thierry d'Alsace, 1139 (40), 1142(41), 1161(42), 1169 (43), 1177 (44), 1181 (45), 1189 (46), 1190 (47), 1191 (48).

Gilles de Trasseignies, connétable de Flandre, 1201 (49), 1202 (50).

Michel deBoulers, seigneur de Harnes, connétable, 1219 (51), 1220 (52), 1221 (53), 1224 (54), 1225 (55), 1227 (56).

Malin de Meterne, 1242 (57), 1261 (58).

Robert de Harnes au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle (59).

D'après Gheldolf, rectifiant sur ce point l'opinion de Warnkœnig pour adopter celle de Wielant et d'Oudegherst, les maréchaux héréditaires de Flandre ne doivent pas être rangés parmi les grands dignitaires de l'hôtel ; ils étaient subordonnés au connétable (60). Le cartulaire oblong leur consacre cependant une page spéciale et semble les mettre sur le même rang que les dignitaires que nous venons de citer. Mais il faut reconnaître qu'ils ne figurent jamais comme témoins des diplômes du Comte avec le connétable, le sénéchal, le chambellan. L'opinion de Gheldolf paraît donc préférable.

Il y avait deux maréchaux héréditaires appartenant aux familles de Bailleul et d'Audenarde (61). Leurs *droitures* consistaient en : avoine pour 5 chevaux ; 3 sols

---

(40) Archives du Nord. B. 1562. 2<sup>e</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 125.

(41) Idem.....B. 1596 1<sup>er</sup> registre des Chartes. F<sup>o</sup> 37.

(42) Idem.....B. 1567. 7<sup>e</sup> cartulaire de Flandre. F<sup>o</sup> 622.

(43) Idem.....B. 5.

(44) Idem.....B. 1562. 2<sup>e</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 165.

(45) Idem.....Ibidem. Pièce 106. C7)

(46) Idem.....B. 8.

(47) Idem.....B. 1561. 1<sup>er</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 79.

(48) Idem.....B. 9.

(49) Idem.....B. 1596.1<sup>er</sup> registre des Chartes. F<sup>o</sup> 37.

(50) Idem.....B. 1582. 1<sup>er</sup> cartulaire de Hainaut. Pièce 97.

(51) Idem.....B. 16.

(52) Idem.....B. 17.

(53) Idem.....B. 19.

(54) Idem.....B. 23.

(55) Idem.....B. 24.

(56) Idem.....B. 1562. 2<sup>e</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 576.

(57) Idem.....B. 47.

(58) Idem.....B. 1561.1<sup>er</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 187.

(59) Idem.....B. 1569. 9<sup>e</sup> Cartulaire de Flandre, f<sup>o</sup> 10, recto.

(60) Histoire de la Flandre, etc. Tome II, p. 96, à la note.

(61) Idem.....Ibidem, p. 91.



pour gages ; 2 pots de vin l'un du meilleur et l'autre dont on se servait ordinairement à l'hôtel ; 100 sous pour leurs draps à chacun des termes de Noël et de la Pentecôte (62). Au mois de septembre 1282, Guy, comte de Flandre, confirma l'échange fait précédemment par sa mère la comtesse Marguerite avec feu Baudouin de Bailleul, alors huissier de Flandre, par lequel ce dernier, pour lui et son fils Soyer de Bailleul, abandonnait cet office pour recevoir celui de maréchal, à condition que chaque jour qu'il serait dans l'hôtel du Comte, il percevrait les gages et denrées énumérés ci-dessus. Il se réserva aussi tous les droits non spécifiés appartenant au maréchal à *Vost* de Flandre quand le Comte y était (63).

Les fonctions principales des maréchaux consistaient dans la surveillance, sous l'autorité du connétable, de tout ce qui concernait le service de l'écurie du prince et de l'office appelé la fourrière.

*Chambellan.* — L'office du chambellan, en latin *camerarius*, était aussi un des plus anciens de la cour de Flandre puisqu'on trouve ce dignitaire déjà mentionné en 1089. Une pièce très intéressante, conservée aux Archives du Nord, indique très bien quelles étaient ses fonctions. C'est l'avis donné par Robert de St-Venant au comte de Flandre sur la demande du sire de Ghistelles, au sujet de deux articles des *droitures* appartenant au *cambrelans* de Flandre, par lequel il déclare qu'il a vu depuis longtemps le chambellan venir servir le Comte en *cotte* et le *mantiel* au cou, et quand il se met à servir, ôter son manteau et rester en *cotte* ; quant aux gages, que lorsque le chambellan, son cousin, était à sa garde, il recevait pour lui à Paris, *ses droitures, ses wages* et en *sauvelerre*, « ainsi d u tans mon seigneur vo père (le comte Guy) » (64).

En 1317, le samedi après la mi-carême, 10 mars, le comte Robert de Béthune déclara à Isabelle, veuve du sire de Ghistelles, chambellan de Flandre, que les droits de cet office étaient ainsi réglés : quand le chambellan venait à la cour du Comte à Noël et à la Pentecôte pour faire son office et toutes les fois qu'il y était mandé, il avait les gages suivants : bouche à cour pour cinq personnes, 4 lots de vin, deux de bouche, c'est-à-dire de qualité supérieure et deux d'ordinaire, 1 *turtin* de 9 paumes de long, 20 petites chandelles, 12 sous et 6 deniers parisis pour

---

(62) Archives du Nord. B. 1569. 9<sup>e</sup> Cart. de Flandre, P 13, recto.

(63) Idem.....Ibidem.

(64) Archives du Nord. B. 3231. Samedi avant la Chandeleur 1307. (27 janvier 1308 n. st.)

l'avoine ; aux autres époques qu'à celles désignées, il n'avait droit à rien ; on lui envoyait à Noël 24 aunes de drap et 3 *pennes* de gros vair *flékiés*, c'est-à-dire probablement cbamoisé, et autant à la Pentecôte. Il devait venir accompagné de deux chevaliers parés aussi de cottes et de manteaux pour servir en son office ; aussi les fourrures de vair .lui étaient-elles envoyées avant ces fêtes afin qu'ils les eussent, lui et ses compagnons pour venir faire leur service auprès du Comte. Si après les avoir reçues il ne se rendait pas en cour, il perdait tout droit à une nouvelle livrée de drap et de fourrure tant qu'il ne serait pas venu faire son office. Toutes les fois qu'il était à la cour, c'était lui qui devait présenter l'eau au Comte et le bassin d'argent servant à cet usage lui appartenait ensuite. La dame de Ghistelles demandait aussi l'exemption de tous droits de tonlieux dans toute la Flandre pour les denrées destinées à sa consommation personnelle et à celle de sa maison ; mais cette prétention ainsi que celle qu'elle élevait sur les *briefs* de la Chambre, furent rejetées. Quant à sa requête relative aux *jets* de mer, le sire de Maldeghem était chargé de l'examiner (65). Le 28 mai suivant, la dame de Ghistelles reconnut que c'était par grâce spéciale que le comte de Flandre lui avait permis de faire exercer par un chevalier l'office de chambellan le jour de la Pentecôte et néanmoins d'en percevoir les *droitures*, et que cette permission ne devait porter aucun préjudice aux comtes de Flandre, ni établir aucun droit en faveur des chambellans (66).

Ainsi que l'a fait remarquer Warnkœnig, la dignité de chambellan fut héréditaire dans la famille de Ghistelles jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Voici, d'ailleurs, la liste des chambellans de Flandre, telle que nous avons pu l'établir d'après les titres de la Chambre des Comptes de Lille :

Raoul, camérier du marquis de Flandre Robert, fils du comte Robert le Frison, 1089 (67).

Éverard, camérier du même prince devenu comte de Flandre, 1096 (68).

Gérard, camérier du comte Charles le Bon, 1120 (69), 1122 (70).

Eustache, camérier du comte Thierry d'Alsace, 1145 (71).

---

(65) Archives du Nord. B. 1569. 9« Cart, de Flandre, P 12, recto.

(66) Idem.....B. 3231.

(67) Idem.....B. 1561. 1" Cart, de Flandre. Pièce 191. ;4).....Idem.

(68) B. 1562. 2« Cart, de Flandre. Pièce 318.

(69) Idem.....B. 3.

(70) Idem.....Ibidem.

(71) Idem.....B. 4.

Gilles, camérier de Flandre, 1167 (72).

Eustache, camérier de Flandre, 1167 (73), 1169 (74) , 1180 (75), 1181 (76), 1183 (77).

Baudouin, camérier du comte Baudouin de Constantinople, 1201 (78).

Eustache, camérier de Flandre, 1229 (79), 1231 (80).

Jean de la Plaigne, chambellan du comte de Flandre, 1284 (81).

Geoffroi deRousières, chambellan, juin 1285 (82), juin 1286 (83).

Henri de Donzy, 1380 (84).

Les documents que nous avons analysés plus haut prouvent que le chambellan n'exerçait pas continuellement son office et qu'il avait, avec l'agrément du Comte, la faculté de se faire remplacer. Il ne venait ordinairement à la cour de Flandre que lors des grandes réunions, dites cours plénières, que le prince tenait à Noël et à la Pentecôte. En temps ordinaire, il était suppléé dans son office probablement, quoique les titres ne soient pas formels à cet égard, par les huissiers (*bankemans*, en flamand) et par les valets de chambre.

Il y avait deux sortes d'huissiers. Les uns, au nombre de quatre tenaient leur office en fief héréditaire. Les autres étaient de simples domestiques à gages comme les valets de chambre avec lesquels, d'ailleurs, ils se confondaient. Les huissiers héréditaires avaient droit chacun à de l'avoine pour un cheval, 8 deniers de gages et 2 coupons de chandelles par jour. Ils prétendaient, en outre, qu'il leur était dû 4 deniers par livre sur les gages des autres officiers qui ne recevaient point d'avoine, c'est-à-dire qui n'avaient point de chevaux, et chaque nuit un pot de vin pour les quatre, à l'exclusion pour ces *droitures* des huissiers non héréditaires. Ils demandaient aussi une indemnité pour les chevaux qu'ils pourraient perdre au service du Comte. Enfin ils auraient voulu exiger un certain droit sur tous les contrats passés au

---

(72) Archive» du Nord. B. 5.

(73) Idem.....Ibidem.

(74) Idem.....Ibidem.

(75) Idem.....B. 1563. 3<sup>e</sup> Cart. de Flandre. Pièce 163.

(76) Idem.....B. 4.

(77) Idem. B. 1597.2<sup>e</sup> Registre des Chartes, f<sup>o</sup> 84.

(78) Idem.....B. 1562. 2<sup>e</sup> Cartul. de Flandre. Pièce 318.

(79) Idem.....Ibidem.....Pièce 314.

(80) Inventaire Godefroy N<sup>o</sup> 546.

(81) Archives du Nord. B 1561. Premier Cart. de Flandre Pièce 278.

(82) Idem.....B. 223.

(83) Idem.....B. 232.

(84) Idem.....B. 3234.

profit de leur maître. Mais le chambellan repoussait leurs prétentions sur ce point (85). Ce dernier fait démontre bien que le chambellan exerçait une certaine autorité sur les huissiers.

Le 28 janvier 1264, la comtesse Marguerite nomma huissier de son hôtel Wautier de Courtrai aux mêmes gages, robes et privilèges que les autres huissiers de Flandre (86).

Wautier de Courtrai devint ainsi le *bankeman* héréditaire de Flandre et abandonna tous les droits qu'il pouvait avoir dans la cuisine de l'hôtel de Flandre moyennant cent livres que la Comtesse lui avait données pour acquérir 10 livrées de terre et les joindre à son fief de la *keuurie* (cuisine) (87). Cet office de *bankeman* appartenait auparavant à Baudouin de Bailleul qui l'échangea contre celui de maréchal héréditaire ainsi que nous l'avons vu plus haut. Wautier de Courtrai céda plus tard son office, avec l'agrément du Comte, à Jean David de Bellenghem qui, en 1284, le rétrocéda, à son tour, au fils de Wautier de Courtrai portant le même prénom que son père (88).

Une pièce du 8 septembre 1291 montre que les valets de chambre recevaient, comme la plupart des autres officiers de l'hôtel, la livrée de draps deux fois par an. C'est la donation faite par Robert de Béthune, fils aîné du comte de Flandre, à Strabant, son valet de chambre, en récompense de ses services, de 100 sols parisis à recevoir tous les ans, sa vie durant, sur son domaine de Warneton, et ses draps deux fois par an, comme il est d'usage de les délivrer (89). En 1322, le même prince, alors comte de Flandre, reconnut devoir 8 livres, 8 sols à Olivier le Huissier, son valet, pour ses gages de trois mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril 1322 (90).

*Bouteiller.*—La charge de bouteiller ou d'échanson, en latin *buticularius* ou *pincerna*, constituait aussi un des grands offices de la maison des comtes de Flandre. Elle paraît avoir été héréditaire dans la famille des sires de Gavre. Rasse de Gavre était bouteiller du comte Thierry d'Alsace, en 1161 (91) et du comte Phi-

---

(85) Archives du Nord. B. 1539. 9<sup>e</sup> Cartulaire de Flandre, f° 15 recto.

(86) Idem.....B. 1561. 1<sup>er</sup> Cartulaire de Flandre. Pièce 257.

(87) Idem.....B. 1569. 9<sup>e</sup> Cartulaire de Flandre, f° 15, verso, janvier 1264.

(88) Idem.....Ibidem. f° 16, recto.

(89) Idem.....B. 1563. 3<sup>e</sup> Cartul. de Flandre Pièce 180.

(90) Idem.....B. 3231.

(91) Idem.....B. 1567. 7<sup>e</sup> Cartulaire de Flandre, f° 22 verso.

lippe, en 1167 (92) et 1191 (93). Un autre Rasse de Gavre est qualifié de bouteiller de Flandre dans une charte de 1248 par la comtesse Marguerite (94). En novembre 1284, le fils de ce personnage, portant aussi le même prénom, reçut de Jean de Dampierre et de St-Dizier, 40 livres parisis à toucher chaque année sur les *renyn-ghes* au lieu de six tonneaux de vin de Beaune dont son père avait été jadis gratifié et qu'il prenait tous les ans à Reims à la mi-carême et tenait en fief des comtes de Flandre (95). En 1291, cette charge était occupée par Willaume de Baudreghem, fils de Wautier de Baudreghem. Par un acte du 12 juin de ladite année, il est déclaré que les *droitures* du bouteiller de Flandre consistaient, d'après l'enquête faite sur l'ordre du comte Guy, en draps de *sergane*, 16 deniers de gages et de l'avoine pour deux chevaux, quatre coupons de chandelles et un pot de vin par nuit (96).

Cet officier avait sous ses ordres un bouteiller en second chargé de la conduite du *sommier* (d'où le nom de sommelier) ou cheval de somme portant le matériel de l'échansonnerie. Ce cheval de somme était fourni par le bouteiller ; mais s'il périssait au service de l'hôtel, le Comte était tenu de le remplacer. En 1291, le sommelier de l'échansonnerie était le fils d'Olivier de Poelvorde qui recevait, pour ses *droitures*, 2 coupons de chandelles, 2 pots de vin, 8 deniers pour l'entretien d'un cheval. Le bouteiller et le sommelier avaient droit, comme profit personnel qu'ils se partageaient, aux vieux tonneaux de l'hôtel quand ils étaient avec le Comte. En 1203, le comte Baudouin avait ordonné que le vin nécessaire à son hôtel serait acheté à un prix convenable et non plus fourni gratuitement par les villes où il se trouvait (97).

*Sénéchal.* — Les fonctions de sénéchal et *àedapifer* étaient, à la cour de Flandre, réunies et occupées par la même personne. Comme sénéchal, dit Warnkœnig (98), cet officier avait l'inspection des châteaux et forteresses du Comte et comme *dapifer* la charge de faire dresser les tables et de présenter les mets au prince.

D'après le cartulaire oblong, les droits du sénéchal consistaient en : 20 coupons

---

(92) Archives du Nord.....B. 5.

(93) Idem.....B. 9.

(94) Idem.....B. 1596. Premier reg. des Chartes, f° 61, recto.

(95) Idem.....B. 1562. 2° Cart. de Flandre. Pièce 445.

(96) Idem.....B. 1569. 9° Cartulaire de Flandre, f° 11, recto.

(97) Idem.....Ibidem.

(98) Hist. de la Flandre, etc. Tome II, p. 91.

de chandelles, un *turtin* de 9 paumes de long et d'une poignée de grosseur, 4 pots de vin, deux du *meilleur* et deux *d'ordinaire* (quelques sénéchaux avaient élevé la prétention d'avoir 4 lots de vin au lieu de 4 pots, soit une quantité presque double), 12 sols de gages (et 6 deniers de plus selon la prétention de quelques-uns), 24 aunes de drap à l'aune de Flandre, à Noël et autant à la Pentecôte, 2 fourrures de gros vair de 7 *tires* (timbres), une fourrure de manteau de 9 timbres à chacune des deux fêtes ci-dessus (99).

On remarque aussi la présence à l'hôtel de Flandre au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle d'un officier que l'on peut considérer comme un *sous-sénéchal*. C'était alors le sire de Morselède qui recevait de l'avoine pour cinq chevaux, 3 sols de gages, des coupons de chandelles dont le nombre n'est pas indiqué, 2 pots de vin, l'un *du meilleur* et l'autre *d'ordinaire*, 100 sols pour ses draps à chacune des deux fêtes de Noël et de la Pentecôte (100).

Parmi les témoins du diplôme de la fondation du chapitre de St-Pierre de Lille par le comte Baudouin, en 1066, figure le sénéchal Thiéri qui remplit les mêmes fonctions auprès de Robert le Frison en 1072(101). Puis viennent les sénéchaux : Gauthier, 1085 (102), 1089 (103) ; Onulphe, 1096 (104) ; Baudouin, 1125 (105) Guillaume, 1142 (106) ; Roger de Wavrin, 1158 (107), 1161 (108) ; Hellin, 1168 (109), 1169 (110), 1183(111), 1190 (112) ; Sibille, dame de Wavrin, *sénéchale* de Flandre, 1201 (113) ; Hellin de Wavrin, sénéchal, 1218 (114) ; Robert de Wavrin, 1235 (115), 1245 (116) ; 1246 (117),

---

(99) Archives du Nord. B. 1569. 9<sup>e</sup> Cartul. de Flandre, f<sup>o</sup> 8, recto.  
(100) Idem.....Ibidem. f<sup>o</sup> 9, recto.  
(101) Idem. B. 2.  
(102) Idem. Ibidem.  
(103) Idem. bidem.  
(104) Idem.....B. 1562. 2<sup>e</sup> Cart. de Flandre. Pièce 215.  
(105) Idem.....B. 3.  
(106) Idem.....Ibidem.  
(107) Inventaire Godefroy. N<sup>o</sup> 76.  
(108) Archives du Nord. B. 1567 V Cartul. de Flandre, f<sup>o</sup> 22, verso.  
(109) Idem. Série H. Fonds de l'abbaye d'Anchin. Cart. 1.  
(110) Idem.....B. 5.  
(111) Idem. B. 1709. Registre des Chartes de l'Audience, f<sup>o</sup> 13, recto.  
(112) Idem.....B. 1561. 1<sup>e</sup> Cartul. de Flandre. Pièce 79.  
(113) Idem.....B. 1562. 2<sup>e</sup> Cartul. de Flandre. Pièce 70.  
(114) Idem.....B. 16.  
(115) Idem.....B. 39.  
(116) Idem. B. 54.  
(117) Idem. B. 55.

1255 (118), 1256 (119), 1267 (120), 1269 (121), 1270 (122), 1272 (123); Marie, dame de Malaunoi, veuve de Hellin de Wavrin, sénéchal de Flandre, 1284 (124).

Comme on le voit par cette énumération, l'office de sénéchal fut, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, un fief héréditaire dans la maison des seigneurs de Wavrin, et, c'est pour ce motif qu'on le voit avoir pour titulaire des femmes qui le faisaient exercer par un chevalier, avec l'agrément du Comte.

*Offices secondaires de Vhôtel de Flandre.* — Au-dessous des grands dignitaires et de leurs lieutenants dont nous venons de parler, il y avait encore à l'hôtel des officiers qui y remplissaient des fonctions importantes, quoiqu'ils ne fussent pas placés sur le même rang que le chancelier, le connétable, le chambellan, le bouteiller et le sénéchal. Ce n'est, en effet, que très exceptionnellement qu'on les voit figurer comme ceux-ci parmi les témoins des diplômes délivrés par les Comtes, ce qui nous paraît une preuve manifeste de leur infériorité vis-à-vis des premiers. Quoi qu'il en soit de nombreux titres nous permettent de connaître le nombre et le fonctionnement de ces offices que nous allons passer successivement en revue.

*Chapelle.* — Ni le cartulaire oblong, ni Warnkœnig ne parlent, à propos de l'hôtel des comtes de Flandre, de la chapelle et des chapelains de ces princes. Cependant plusieurs documents indiquent suffisamment qu'ils faisaient partie de la maison du Comte. Nous nous contenterons de citer les lettres de la comtesse Marguerite en date de janvier 1273, par lesquelles elle déclare que le chapelain delà chapelle du Comte à Douai et son clerc doivent être nourris à l'hôtel et recevoir provision de bière toutes les fois que le Comte ou la Comtesse seront dans cette ville (125) ; puis celles du comte Guy qui, en février 1290, accorde à messire Nicolon, dit Destrées, son féal chapelain, d'être le chapelain de son hôtel de Flandre, sa vie durant, avec les gages et l'avoine pour deux chevaux, selon l'usage de son hôtel, et

---

(118) Archives du Nord. B. 79.

(119) Idem. B. 1561. 1<sup>e</sup> Gartul. de Flandre. Pièce 156.

(120) Idem. B. 107

(121) Idem. B. 1562. 2<sup>e</sup> Gartul. de Flandre. Pièce 258.

(122) Idem. B. 1561. 1<sup>e</sup> Cartul. de Flandre. Pièce 122.

(123) Idem. B. 125.

(124) Idem. B. 214.

(125) Inventaire Godefroy. N°1784.

lui assigne sur *l'espier* de Furnes les 16 livres de Flandre qu'il lui avait données précédemment pour ses draps (126). Enfin, en juin 1296, le même Comte donne à « monseigneur de Messines, son féal chapelain, 12 livres, monnaie de Flandre à recevoir tous les ans pendant sa vie sur les *renynghes*, et consent que, lorsqu'il ne sera plus à son service, s'il vient dans des endroits où se trouvera ledit Comte, il jouisse toujours de l'avoine, du vin, des chandelles et des mêmes gages que ceux de ses autres chapelains (127).

Ainsi, d'après ces documents, les chapelains-, car il est à remarquer que le Comte en avait probablement autant qu'il avait de résidences princières, faisaient bien partie du personnel de l'hôtel.

En l'absence des renseignements qu'aurait pu fournir sur ce point le cartulaire oblong, on peut évaluer les *droitures* de chaque chapelain lorsqu'il remplissait ses fonctions auprès du Comte, en les assimilant à celles des officiers ayant comme les chapelains droit à deux chevaux, du sommelier de l'échansonnerie, par exemple. D'après cela, elles auraient été de : 16 deniers dégages, avoine pour deux chevaux, 4 coupons de chandelles, un pot de vin, plus les draps deux fois par an.

Les Archives du Nord conservent quelques bulles relatives à la célébration de la messe et des offices dans la chapelle des comtes de Flandre. Celles du pape Clément VI, en date des 3 novembre 1348 et 1<sup>er</sup> juin 1352, permettent à Louis de Maie et à Marguerite de Brabant, sa femme, de faire célébrer la messe avant le jour en cas de nécessité, d'avoir un autel portatif, de recevoir de leur confesseur à l'article de la mort pleine rémission de leurs péchés, de choisir eux-mêmes ce confesseur qui aura pouvoir de les absoudre, sauf pour les cas réservés au Saint-Siège. Elles autorisent la Comtesse, eu égard à la faiblesse de sa santé, à faire usage de la viande les jours d'abstinence, toutes les fois que les médecins le jugeront nécessaire et que son confesseur le lui permettra. Le confesseur choisi par le Comte et par la Comtesse pourra administrer les sacrements en cas de nécessité à toutes les personnes de leur hôtel, sans préjudice, toutefois, des droits des curés du lieu. Enfin le Comte et la Comtesse auront le droit de faire célébrer la messe dans les lieux déclarés interdits où ils pourraient se trouver, pourvu que ce soit à huis clos, à voix basse, sans sonner les cloches et sans y admettre de personnes excommuniées (128).

---

(126) Archives du Nord. B. 1561. 1<sup>er</sup> Cartul. de Flandre Pièce 494.

(127) Idem. Ibidem. Pièce 564.

(128) Idem. B. 3232



*Paneterie.* — Il y avait plusieurs panetiers à l'hôtel des comtes de Flandre : d'abord, un panetier qualifié du titre de *dépensier*, en latin *dispensator*, ayant la direction générale et la charge de la comptabilité de cet office, et deux autres panetiers, placés sous ses ordres, dont l'un était appelé sommelier de la paneterie. En 1234, le *dépensier* était Jean de Imleghien et la comtesse Jeanne, après avoir consulté Arnould d'Audenarde et Wautier de Formeselies, décida que lorsqu'il serait en fonctions à l'hôtel, il aurait droit chaque jour à un demi-muid d'avoine, 18 deniers pour ses gages, 5 chandelles dont 2 grandes et 3 petites, un lot de vin, 4 marcs par an pour ses vêtements, le marc évalué à 33 sols, 4 deniers, le son et la farine, à moins que le panetier héréditaire désigné en latin sous le nom de *pistor*, n'exerçât lui-même ses fonctions, les vieilles serviettes et les nappes mises au rebut. Le *dépensier* était tenu d'avoir à ses frais un cheval de somme (*summarius* attaché au service de la paneterie, avec un garçon ou domestique qui était nourri à l'hôtel ; son autre valet qui logeait au domicile du panetier avait droit à deux pains, à moins que le garçon ou sommelier de la paneterie ne lui portât lui-même depuis l'hôtel sa pitance (*sportam*). Si le *dépensier* laisse perdre quelque chose par sa négligence, il sera tenu de le remplacer à ses dépens. Dans le cas où ses chevaux viendraient à périr au service de la Comtesse, celle-ci est tenue de les lui remplacer dans les mêmes conditions que pour les autres officiers de l'hôtel, c'est-à-dire pourvu qu'on représente, comme preuve de la mort, la queue et l'oreille de l'animal (129).

Cet office de premier panetier ou *dépensier* était héréditaire dans la famille de Belleghem ou de Bovekerke (130). Au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, le premier panetier était Daniel de Belleghem qui percevait les *droitures* suivantes : 10 coupons de chandelles, 5 bassins d'avoine, 1 pot de vin, 16 deniers de gages, le tiers de ce que l'on cuit et consomme à l'hôtel (131) toutes les fois qu'il y était, les vieilles nappes mises au rebut (132).

La charge de panetier en second, *pistor* en latin, constituait aussi un fief héréditaire dans la famille de Rodes. Guérard de Rodes qui occupait ces fonctions dans

---

(129) Archives du Nord. B. 1564. 4<sup>e</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 19.

(130) Histoire de la Flandre, etc. Tome II, p. 92.

(131) Archives du Nord. B. 1569. 9<sup>e</sup> cartulaire de Flandre, f<sup>o</sup> 14, recto. « Le tierceul de chou que on quist et despent. »

(132) Idem. Ibidem.

les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, recevait : 10 coupons de chandelles, de l'avoine pour cinq chevaux, 3 sols de gages, 2 pots de vin, l'un de première qualité et l'autre ordinaire (133). Au premier abord ces avantages paraissent plus fixes et plus considérables que ceux du *dépensier*. Mais ce dernier, en revanche, jouissait du droit qui devait être très fructueux, de prendre le tiers de toutes les denrées destinées à la consommation journalière de l'hôtel.

Le garçon de la paneterie ou sommelier percevait 100 sous pour ses draps, soit 50 à chacune des fêtes de Noël et de la Pentecôte, un bassin d'avoine et des gages en argent non déterminés (134). En 1270, la comtesse Marguerite accorda à Willemet, sommelier de sa paneterie, en récompense de ses bons services, une pension annuelle de 100 sols à toucher sur les revenus de la foire de Lille. Cette donation fut confirmée plus tard par le comte Guy (135).

*Cuisine. — Offices divers.* — Malgré le silence du cartulaire oblong et de Warnkœnig, il est certain que le queux doit être compté parmi les officiers inférieurs de l'hôtel des comtes de Flandre, exerçant ses fonctions sous l'autorité soit du *dépensier*, soit du *saucier* dont il sera parlé plus loin. Plusieurs titres font mention de l'office de la cuisine et du queux de l'hôtel du Comte au XIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, en janvier 1264, quand Wautier de Courtrai fut nommé huissier héréditaire de Flandre, il abandonna moyennant 100 livres de Flandre tous les droits qu'il pouvait avoir dans la cuisine de Flandre (136) ; puis en 1295, le comte Guy affranchit de tous services 9 mesures de terre appartenant jadis à l'office de sa cuisine (*heuerie*), situées dans la paroisse de Metekerke et tenues de lui, en faveur de Marie, fille de feu Lambert le *Keus* et de ses hoirs, moyennant une paire de gants blancs de peau de mouton à livrer tous les ans au Comte le jour de la Pentecôte (137). Le 19 août 1295, le même Comte donna à Gras, son *keu*, un muid de blé à recevoir tous les ans le jour de Noël sur les moulins de Menin (138).

---

(133) Archives du Nord. B. 1569. 9<sup>e</sup> cartulaire de Flandre, f<sup>o</sup> 14, recto.

(134) Idem.....Ibidem.

(135) Idem. B. 1563.3<sup>e</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 186.

(136) Idem. B. 1569. 9<sup>e</sup> cartulaire de Flandre, f 15, verso. « En nostre quisine de Flandre. »

(137) Idem. B. 1561. 1<sup>e</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 432.

(138) Idem. Ibidem. Pièce 434.

Le *saucier* était aussi à l'hôtel des comtes de Flandre un officier inférieur, mentionné, d'ailleurs, par le cartulaire oMong qui fixe ainsi ses *droitures* : un bassin d'avoine, 4 deniers de gages, 8 pains de la qualité de ceux donnés en aumône, une chandelle. Quand il était à Ypres, ces droitures étaient doublées parce que là il avait à fournir l'hôtel d'écuelles nécessaires au service (139).

D'après le même cartulaire (140), il y avait encore six officiers héréditaires dits de Bruges et de Maie, savoir : le *lavandier* chargé de laver les nappes et les draps de la chambre du Comte ; le fournisseur chargé de livrer le bois (la *laigne*) en la cheminée du Comte (141) qui devait, à raison de son fief, remettre au Comte le jour de la St-Jean un *touret* d'épervier en argent (anneau que l'on passait aux pieds de l'oiseau de vol) et un *touret* d'autour en fer ; le sire de Praët qui livrait les *keutes* ou couvertures ; le *lardier* qui fournissait la tourbe, les anguilles, les poules, le sel, les œufs et le poisson ; le *brise celier* « qui brise les huis des celiers quand besoing est » ; *Vescueïer* qui livrait les écuelles nécessaires à l'hôtel.

Ces officiers n'exerçaient leurs fonctions que lorsque le Comte était à Bruges et à Maie. Ils avaient alors droit à une provende lorsque le Comte mangeait à l'hôtel et à deux lorsqu'il y mangeait deux fois. La provende consistait en : un lot de vin à la mesure de Bruges, quatre pains du poids de 2 marcs chacun, deux plats de viande ou de poisson, deux chandelles chaque soir (142).

Le cartulaire parle aussi du fournisseur de la crème et du beurre qui apportait ces denrées à l'hôtel trois fois par semaine et y mangeait chaque fois (143).

On trouve encore annexé à l'hôtel un fief dit de la charpenterie (144) et un autre qui consistait à rabattre et à retrouver les faucons perdus aux environs de Bruges et de Maie (145).

*Vénerie*. — Si le veneur ne faisait pas partie ordinairement de l'hôtel, il y avait cependant sa place marquée lorsque le Comte le mandait auprès de lui. La conven-

---

(139) Archives du Nord. B. 1569. 9<sup>e</sup> cartulaire de Flandre, F 16, recto.

(140) Idem.....Ibidem. f<sup>o</sup> 18, recto.

(141) Warnkœnig et son traducteur ont à tort assimilé *la laigne*, en latin *lignum*, à de la laine, ce qui rend leur phrase inintelligible (loc. cit. p. 92).

(142) Archives du Nord. B. 1569. 9<sup>e</sup> cartulaire de Flandre, f<sup>o</sup> 18, recto.

(143) Idem. Ibidem.

(144) Idem. Ibidem. f<sup>o</sup> 19, recto.

(145) Idem. Ibidem, f<sup>o</sup> 20, recto.

tion passée entre le Comte Guy et Gillion Roussel, son veneur, nous fournit de curieux éclaircissements à cet égard. Par cet acte le Comte s'engage : 1° à donner audit Gillion 100 livres monnaie de Flandre, de pension annuelle, tant que la convention faite entre eux sera en vigueur ; 2° deux chevaux que ledit veneur entretiendra à ses dépens, mais qui seront remplacés aux frais du Comte s'ils périssent à son service ; 3° deux paires de robes par an, semblables à celles données aux sergents du Comte ; 4° le droit de prendre 2,000 fagots [*de le rame*] et 500 bûches (*faucons*) au bois de Nieppe et d'y nourrir quatre vaches et deux veaux. Gillion Roussel s'oblige, de son côté, à entretenir à ses dépens 32 chiens de chasse, à chasser partout où on le lui commandera, en Flandre et dans le comté de Namur, à ses frais et dépens ; toutefois, quand il sera auprès du Comte, il aura droit à de l'avoine pour deux chevaux, du pain pour ses chiens et « ses convenables frais ensi comme autre veneur qui ont estei à nous en nostre hostel ont usei dusques à ore, est à savoir que nous devons soustenir et retenir à nos frait les maisons des veneur qui sont ou bos dessnsdit, et doit li dis Roussiaus avoir ses droitures ensi comme il l'ont usei dusques à ore » (146).

*Médecins et apothicaires.* — Il faut aussi compter dans le personnel de l'hôtel les médecins du Comte qui, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, étaient des personnages importants mangeant ordinairement en cour. En 1284, Jean Leboeuf, de Reims, était médecin du comte Guy et jouissait en cette qualité et pour les bons services qu'il avait rendus, d'une pension de 40 livres de Flandre (147). Un autre médecin, maître Jean Masegard, d'Ypres, donna ses soins au comte Robert de Béthune, et pour être payé des honoraires qui lui étaient dus, il représenta dans une requête « qu'il a servi Monseigneur de Flandres et lui cura le mal de sa gambe à Ypres trois semaines et plus, et lessa pour l'ocoison d'icelui cure, toutes autres cures à entreprendre et refroidirent celles qu'il avoit, adonc lequele chose lui damagea grossement, et à la dicte cure Monseigneur si comme il dut, il songea et veilla et jour et nuit enten-tieument (attentivement) et i mist tout son tans, et che connoist bien Guios li cambrelens Monseigneur ; et fu li dite cure faite à le gambe Monseigneur et dont il wari par l'ajuwe de Diu tout nettement, dont li dis maistres Jehans tient bien pour voir, et tout veu et considéré kil a bien déservi XII livres de parisis et plus ;

---

(146) Archives du Nord. B. 3230. Pièce non datée ; fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

(147) .....Idem. B. 256.

non pourquant il le lesse dou tout à le volonté de Monseigneur de Flandre, etc. » (148).

En 1380, le comte Louis de Maie avait pour physicien, c'est-à-dire médecin, Jean de la Plache (149) et pour apothicaire Jean de St-Mor (150).

*Dépenses et provisions de l'hôtel. — Particularités relatives à la naissance de Louis de Maie.* — Le *dépensier* avait sous ses ordres des clerks qui tenaient la comptabilité des recettes et des dépenses de l'hôtel des comtes de Flandre. Ils dressaient pour cela, chaque jour, des états journaliers de la dépense qui devaient concorder avec les contre-sommes, sorte de récapitulation de ces états, faite par semaine, par mois et par année et où étaient indiquées aussi les sommes versées en recettes pour le service de l'hôtel. Quoique, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les rôles de la dépense soient restés pour la plupart aux Archives de l'État à Gand, celles du Nord conservent encore quelques mandements et quittances qui permettent de se rendre compte des sommes et des denrées nécessaires pour le fonctionnement de chacun des offices de la maison du Comte. Ainsi, d'après la déclaration de Gillotin, clerk de la comtesse de Flandre Isabelle de Luxembourg, femme de Guy de Dam-pierre, Gilles de Donzy, châtelain de Peteghem, a délivré en l'hôtel de la Comtesse pour les dépenses faites audit lieu, du mardi avant la fête Ste-Madeleine jusqu'au vendredi suivant de l'année 1293 qu'elle quitta Peteghem après-dîner, c'est-à-dire pendant trois jours, cent muids et cent *halstres* d'avoine, trois bacons, cent fromages (151). En 1297, les marchands de Cologne Rikoard, dit Manekin, et Gérard Schervelkin, fournissent des vins au comte Guy, entre autres 50 pièces de vin du Rhin qui sont payées 646 livres, 13 sols tournois (152). Au printemps de l'année 1298, quand le roi d'Angleterre Edouard 1<sup>er</sup> vint voir le même comte à Tenremonde, il fut fait des dépenses extraordinaires pour le recevoir. Un fournisseur, Meusekin le Boucher, livra alors des denrées non spécifiées, mais consistant probablement en viande sur pied ou abattue, pour une somme de 12 livres, 8 sols parisis (153).

Nous avons plusieurs attestations d'Alard de Roubaix déclarant avoir reçu, vers

---

(148) Archives du Nord. B. 3230. Sans date. Vers 1318.

(149) Idem. B. 3236.

(150) Idem. B. 3237.

(151) Idem. B. 3229.

(152) Idem. Ibidem.

(153) Idem. Ibidem.

cette époque, pour la consommation de l'hôtel du Comte, des grosses botes, bœufs ou vaches, et des moutons ; les premières étaient vendues à raison de 44 sols pièce et les seconds au prix de 14 sols (154). En 1318, le comte Robert de Béthune déclara qu'il devait à son amé valet Jean le Tonnelar, la somme de 536 livres, 18 sols, monnaie faible, pour dépens de bouche faits à Gand pendant 11 jours (155). Enfin un compte de 1345 donne le détail des dépenses de l'hôtel faites à Bruxelles du 16 au 22 décembre ; c'est-à-dire pendant six jours, par le comte Louis de Maie ; elles s'élevèrent à la somme de 1,389 livres, 10 sols, 6 deniers, se décomposant ainsi : 405 livres, 6 sols, 6 deniers pour l'office de la cuisine ; 157 livres, 16 sols pour celui de l'échansonnerie ; 77 livres pour la paneterie ; 4 livres pour l'aumône (probablement le service de la chapelle) ; 20 livres, pour la chambre ou office du chambellan et des valets ; 345 livres, pour la fourrière ; plus 359 livres, 19 sols, 4 deniers pour les parties ou dépenses extraordinaires (156).

Les mandements pour le paiement des sommes dépensées pour le service de l'hôtel du comte Louis de Maie, de 1380 à 1383, sont assez nombreux. La plupart de ceux qui concernent les acquisitions de bijoux et de joyaux ont été publiés par Mgr Dehaisnes dans son Histoire de l'Art en Flandre. Quelques-uns restés inédits, ont été analysés avec détails ou même reproduits in-extenso, entre autres les curieux documents qui se rapportent à la réception de la comtesse Marguerite de France, femme de Louis de Nevers, par les villes de Flandre et à la naissance de son fils Louis de Male.

Louis, fils de Louis, comte de Nevers, et de Jeanne de Proeh, petit-fils du comte de Flandre Robert de Béthune, avait environ seize ans lorsqu'il épousa à Paris, le 22 juillet 1320, Marguerite de France, fille du roi Philippe le Long et de Jeanne de Bourgogne, âgée alors de douze ans. Ce mariage mettait fin à une longue lutte entre la France et la Flandre et scellait l'alliance des deux pays. Les préliminaires en avaient eu lieu, le 5 mai précédent, lors de la confirmation par le roi de France, le comte Robert de Béthune, Louis, comte de Nevers, son fils, et la femme de ce dernier Jeanne de Proueh du traité de paix conclu entre Philippe le Bel et le comte de Flandre portant cession au premier des villes et châtellenies de Lille, Douai et (O)rchies (157). Ce même jour, des lettres patentes de Philippe le Long fixèrent les

---

(154) Archives du Nord. B. 3230,

(155) Idem..... B. 3231.

(156) Idem. B. 3232.

(157) Idem. B. 559.

conditions sous lesquelles il consentait au mariage de sa fille avec Louis, petit-fils du comte Robert de Béthune (158). Ces conditions étaient toutes politiques et avaient pour but, en assurant la paix, de rendre presque définitive l'annexion de la Flandre wallonne à la couronne. Un mois après, le 2 juin 1320, le vieux comte Robert de Béthune, afin, dit-il, de procurer la paix à ses pays après sa mort, partagea ses domaines et ses biens entre ses enfants et petits-enfants et assura la succession du comté de Flandre à son petit-fils Louis, fils du comte de Nevers, le fiancé de Marguerite de France, à l'exclusion du père avec lequel il avait eu de graves démêlés et qui fut même accusé plus tard d'une tentative d'empoisonnement parricide (159). Philippe le Long, de son côté, par un acte du 21 juillet 1320 (160), constitua à sa fille une dot de 60,000 livres parisis à prélever sur les deniers qui lui étaient dus par les bonnes villes et gens de la Flandre et dont 40.000 seraient employées en achat de terres. Le comte de Nevers s'engagea, au nom de son fils, à assigner un douaire de 6.000 livres à Marguerite de France, lequel douaire serait même augmenté de 2.000 livres de rente lorsque le futur mari deviendrait comte de Flandre. Le roi ordonna en même temps aux villes de Flandre de payer aux commissaires nommés par lui et par le comte de Nevers ou par son fils, les 60.000 livres constituées en dot, en les défalquant des sommes qui lui étaient dues (161). Mais cet ordre ne fut point exécuté ainsi que nous le verrons plus loin. Enfin par un acte daté de la même époque, Louis de Nevers et son frère Robert de Cassel, renoncèrent tous deux solennellement à l'héritage du comte de Flandre en faveur de leur fils et neveu, le jeune Louis et des enfants qui pourraient naître de son mariage avec Marguerite de France (162).

Il serait téméraire d'affirmer que tous ces personnages fussent bien sincères, malgré leurs serments solennels prêtés sur les saints évangiles à la mode de l'époque, quand ils faisaient les stipulations et renonciations que nous venons d'énumérer. En tous cas, les événements qui suivirent ne justifiaient pas les espérances que ces traités avaient un instant fait espérer pour la paix générale et la tranquillité de la Flandre. Des difficultés éclatèrent presque immédiatement entre

---

(158) Archives du Nord. B. 559.

(159) Idem.....B. 1562. 2<sup>e</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 236.

(160) Idem.....Ibidem.

(161) Idem.....Ibidem.

(162) Idem. B. 560.

les deux frères Louis de Nevers et Robert de Cassel au sujet de l'exécution du partage fait par leur père et du paiement d'une soule de 1,000 livrées de terre que le premier devait donner au second. Louis de Nevers se révolta ouvertement contre l'autorité paternelle, attaqua les sujets et vassaux de son frère et fut même soupçonné d'avoir tenté alors d'empoisonner le comte Robert. C'était, d'ailleurs, un prince violent et emporté qui avait toujours pris et soutenu le parti des villes de Flandre contre Philippe le Bel et avait été longtemps, par son attitude, un obstacle à la paix. Un curieux document conservé aux Archives du Nord nous fait connaître d'une façon typique ses mœurs et son caractère.

Il était allé le 29 juin 1319 avec son frère Robert de Cassel, son oncle le comte de Namur, son cousin le sire de Fieules et probablement d'autres compagnons de plaisir, passer la nuit, dit le texte, à jouer et à se distraire avec des dames et des demoiselles chez une certaine Catherine, fille de Watier Krommeling et femme de Watier Maisières, riche bourgeois de la ville de Courtrai qui était alors en voyage. A son retour, ce dernier fut informé de la conduite de sa femme et, furieux, il lui manifesta son mécontentement en lui infligeant une de ces corrections conjugales dont nos aïeux n'étaient point avares en de telles circonstances. Catherine Maisières alla immédiatement se plaindre à Louis de Nevers de la brutalité dont elle avait été victime à cause de lui. Le prince fit alors comparaître l'infortuné mari devant lui, l'accusa d'avoir battu et malmené sa femme « au despit, diffame, honte, blâme et confusion » de lui et de ses compagnons. Pour ce motif, il le condamna à prendre dans la quinzaine qui suivra la Ste-Catherine (5 novembre) 1319, le bourdon et l'écharpe de pèlerin dans l'église St-Martin de Courtrai pour aller en toute dévotion à St-Gilles en Provence ; puis, dans le mois qui suivra son retour, à prendre de nouveau l'écharpe et le bourdon dans l'église Notre-Dame de la Canesie de Courtrai pour se rendre à St-André en Ecosse. Il ne pourra rentrer dans la banlieue de la ville de Courtrai que muni des attestations prouvant qu'il a fait lui-même ces pèlerinages. De plus, comme en battant et malmenant sa femme il lui a *vilainement* et *laidement* déchiré ses vêtements, il devra dans la quinzaine lui délivrer, sur sa fortune personnelle et non sur les deniers dotaux, la somme de 40 livres parisis, soit environ 500 frs. de nos jours, pour qu'elle puisse acheter telles étoffes et fourrures (*pennes*) qu'elle voudra à la place de celles qui ont été déchirées.

Watier Maisières ne fut pas, on le comprend, fort content de cette sentence. U ne dit rien devant le fils du Comte, mais, rentré chez lui, il « fourmena si fort ladite damoiselle sa femme, en laissant (méprisant) notre paix, et lui fit si grandes angoisses et détresses de fait et de paroles », qu'il l'obligea pour le péril de mort où il



lui sembla qu'elle se trouvait, à se précipiter d'une fenêtre du grenier de la maison dans le fossé du château. De là elle s'enfuit et se réfugia dans la maison de son oncle, toujours poursuivi par son mari qui menaçait de la tuer ou tout au moins de la maltraiter encore. Ce fut alors que, pour la défendre, son oncle en cherchant à repousser Watier Maisières le blessa d'un coup de couteau.

L'affaire fut de nouveau portée devant Louis de Nevers et le pauvre mari, après avoir renoncé à porter plainte à raison de la blessure qu'il avait reçue, fut contraint de déclarer devant les échevins qu'il ne savait plus aucun mauvais gré à sa femme de sa conduite passée, qu'il était disposé à la recevoir si elle voulait quitter le domicile de son père où elle habitait et qu'auparavant il devrait dans la huitaine lui délivrer la moitié des meubles, biens et propriétés de la communauté, et, en outre, dans les trois jours tous les vêtements et bijoux qui se trouvaient au domicile conjugal quand elle l'avait quitté si précipitamment (163).

Tel était le prince qui, heureusement pour la Flandre, mourut quelques mois avant son père le comte Robert de Béthune, ce qui évita les difficultés qu'il n'aurait pas manqué de susciter pour empêcher son fils de prendre possession du comté ainsi que le stipulaient les conventions analysées plus haut. En revanche, l'oncle de ce dernier Robert de Cassel, n'accepta pas aussi facilement la déchéance à laquelle il avait pourtant solennellement consentie. Quand les habitants des villes de Bruges, de Fumes etc. se révoltèrent contre les gouverneurs et les nobles qui, pendant l'absence du jeune Comte retiré dans le Nivernais, son pays natal, dont il préférait le beau ciel aux brumes du Nord, avaient, par leurs exactions, excité la colère du peuple, il favorisa leur mouvement, d'abord en secret, puis se mit ensuite ouvertement à leur tête. Alors s'ouvrit pour la Flandre une nouvelle ère de désordres, de massacres et d'incendies, interrompue à peine par quelques trêves et qui ne prit complètement fin que grâce à l'intervention énergique de Philippe de Valois et à la victoire de Cassel, en 1328.

Quand Louis de Nevers, à qui l'histoire a donné le nom de Louis de Crécy à cause de sa mort glorieuse dans la triste journée du 25 août 1346, avait, en 1320, épousé Marguerite de France, cette dernière, à cause de son jeune âge, était encore restée sous la garde de ses mère et grand-mère la reine Jeanne de Bourgogne et Mahaut d'Artois. Le jeune comte, selon M. Edward Le Glay (164), avait un peu

---

(163) Archives du Nord. B. 555.

(164) Edward Le Glay. Hist. des comtes de Flandre. Tome II, p. 360

hérité des goûts de son père pour les prodigalités et les folles dépenses, il épuisa son trésor pour entretenir une multitude de chanteurs, de mimes, de bouffons et d'histrions qu'il traînait toujours à sa suite. C'était dans la société de pareilles gens qu'il vivait dans le Nivernais et sur les bords de la Loire, laissant le soin de ses affaires à son ami le plus intime, l'abbé de Vézelay, Artaud Flotte, fils de Pierre Flotte le chancelier de Philippe le Bel, personnage, d'ailleurs, peu recommandable par ses mœurs et son caractère. Aussi quand sa jeune femme lui fut amenée à Nevers, il lui fit le plus mauvais accueil et commit, à son égard, ainsi qu'il le reconnut plus tard « plusieurs griefs et durtés, par inductions et exortacions mauvaises d'aucuns qui adonques nous gouvernoient » (165). Ces mauvais conseillers avaient sans aucun doute pris prétexte des relations tendues qu'il avait alors avec le roi Charles le Bel, successeur de Philippe le Long et oncle de Marguerite de France. En effet, le Comte avait été un instant arrêté et enfermé dans la tour du Louvre, en attendant que le parlement de Paris se fût prononcé sur le différend soulevé entre lui et son oncle Robert de Cassel. Ils lui représentèrent aussi peut-être que la dot de la Comtesse n'avait pas encore été payée et qu'il était maintenant peu probable qu'elle le fût jamais.

Quoi qu'il en soit, Marguerite de France dut quitter le Nivernais pour retourner auprès de ses mère et grand'mère. L'histoire représente Mahaut d'Artois comme une femme intelligente et d'un caractère ferme et énergique. Quant à sa fille, la reine Jeanne, elle avait, dhVon partagé les désordres de ses belles-sœurs Marguerite et Blanche de Bourgogne, mais la répudiation et le dernier supplice lui avaient été épargnés, parce que, dans ce cas, la Franche-Comté qu'elle avait apportée en dot à Philippe le Long eût dû être rendue à ses héritiers naturels et détachée de la couronne. Ces deux princesses durent cruellement ressentir l'injure faite à leur fille et petite fille. Elles habitaient ordinairement leurs châteaux de Franche-Comté, entre autres ceux de Gray où Jeanne avait fondé une Université, de Gri-mont près de Poligny et de Bracon au sud-est de Salins. C'est dans ce dernier manoir où cent cinquante ans plus tard fut enfermé le roi René, prisonnier du duc Philippe le Bon, que le comte Louis de Nevers vint au mois d'octobre 1327 voir sa belle-mère et sa femme. L'intérêt lui avait dicté ce rapprochement, car les villes et ses sujets de Flandre, mécontents de plus en plus de lui, de ses officiers et de leurs exactions, étaient en pleine révolte et il lui fallait absolument, pour les

---

(165) Archives du Nord. B. 615.

réduire, de puissants et urgents secours de la cour de France. Il est très naturel qu'il ait songé alors à se prévaloir d'avoir épousé une princesse française, et il espérait par cette démarche dont les préliminaires nous sont peu connus, effacer ses torts antérieurs.

Mais, si à Bracon il ne traita pas durement la jeune princesse ainsi qu'il l'avait fait dans le Nivernais, toutefois pour une cause restée ignorée, il ne lui rendit pas les devoirs que commandait cette entrevue et le mariage ne fut pas consommé. Quand Mahaut d'Artois, qui s'était retirée à Poligny pour laisser les deux époux en tête à tête à Bracon, apprit ce dénouement, elle éprouva ou feignit d'éprouver une grande colère contre le Comte et, semblable à la mère des fils de Zébédée, dit le document qui nous a conservé le souvenir de ces faits, elle se répandit en un torrent d'injures contre lui (166).

Le comte Louis, honteux de sa mésaventure, accourut à Poligny avec quelques-uns de ses conseillers les plus intimes : Pierre de Baume, maître en théologie, Pierre de Thil, Robert de Sarmiselles, Gauthier de Harlebeke, Jean de Ghappeau, Jean d'Ostburgh et le futur évêque de Cambrai Guillaume d'Auxonne, et chercha aussitôt à calmer la colère de son aïeule qu'il croyait parfaitement sincère. Celle-ci, avec une perfidie toute féminine, fit semblant d'être touchée de ses excuses et de ses regrets, tout en ne négligeant pas de tirer de cet événement un parti si avantageux pour ses intérêts et ceux de ses fille et petite-fille, qu'on est tenté de croire que, c'est elle qui l'avait fait naître. Profitant de l'accablement moral où se trouvait le Comte, elle lui fit donner quittance de la somme de 40.000 livres parisis, qui avait été constituée en dot à Marguerite par le contrat de mariage du 21 juillet 1320, somme qui n'avait pas encore été payée et qui ne le fut jamais ; puis, par deux autres actes elle fit assigner à la Comtesse un supplément de douaire de 4.000 livres sur les revenus de la baronnie de Donzy et de la seigneurie d'Autrain, et comme ces terres ne paraissaient pas assez importantes, sur ceux des comtés de Flandre, de Nevers et de Réthel (167). Enfin le Comte s'engagea ainsi que ses conseillers dont les noms ont été rapportés plus haut, à ce que, tant « que nostre très-

---

(166) Archives du Nord. B. 1562. 2» Cartul. de Flandre Pièce 240. « Anno in hiis litteris contento, cum dominus venisset fere per octo dies ante in hiis litteris contentam, apud Salinas et in Castro domine Atrebatensis quod dicitur Bracon, et causa et spe uxoris cognoscende in qua jam defecerat, et ibi paratam uxorem invenisset, nec eognoscere potuisset, ex qua causa domina Atrebatensis fuit quasi furibunda et statim incepit movere verba quasi mater filiorum Zebedey etc. »

(167) Idem. B. 615.

chère et très-amée compaigne sera en nostre compaignie, nous traicterons aimablement et courtoisement, aimerons de bon keur et honorerons de tout nostre povoir et li porterons bonne et loial compaignie, et toutes ses nécessités pour son cors li querrons et administrerons et ferons querre et administrer bien honorablement et dehuement selon son estât et le nostre ». Il promit de garder et de tenir ses engagements fermement tant et si longuement « comme l'empeschement de couple charnel sera et durra entre nous et nostre dicte compaigne », et dans le cas où il s'en départirait, il se soumet « à la correction, punition etcohercion » du roi de France. Enfin par une clause qui fut ajoutée après l'insertion de la date, il accorda que toutes les fois que la comtesse Marguerite serait réclamée par ses mère et grand'mère, il ne ferait aucune difficulté de la laisser aller les voir dans les quarante jours qui suivraient la demande. Tous ces actes furent passés à Poligny au couvent des frères Prêcheurs de cette ville, le 18 octobre 1327 (168). Il fut convenu qu'ils seraient déposés par les soins de Pierre de Baume, confesseur du Comte, et de frère G. de Vadans, confesseur de la reine Jeanne, dans les archives de ce couvent et ne seraient livrés soit à Mahaut d'Artois, soit à la reine Jeanne que lorsque la comtesse Marguerite aurait été elle-même remise à son mari.

Cependant un an après ces incidents, malgré les réclamations réitérées du Comte, la Comtesse ne lui avait pas été envoyée dans le Nivernais ainsi qu'il avait été convenu. Il paraît de plus que Mahaut d'Artois avait trouvé moyen de se faire livrer les instruments des actes que nous venons d'analyser. C'est alors qu'en présence et de l'avis de Pierre de Baume, du seigneur de Thil, de Robert de Sarmi-seles, de Jean de Chappeaux, et de Jean de Bruges, Guillaume d'Auxonne rédigea, dans l'intérêt du comte Louis de Nevers, un court mémoire qui est à la fois une protestation et une consultation juridique. Dans ce document, après avoir fait le récit de ce qui s'était passé à Bracon et à Poligny, après avoir rappelé l'abattement où se trouvait le Comte à la suite de sa mésaventure, la contrainte morale exercée sur lui pour obtenir son consentement aux actes ci-dessus, il concluait en disant que, puisque, malgré ses demandes réitérées, le Comte n'avait pu obtenir depuis plus d'un an l'envoi de la comtesse Marguerite dans le Nivernais, il n'était plus tenu en aucune manière par les actes qui lui avaient été arrachés à Poligny. Il ajoutait même que le Comte n'était pas davantage engagé par les conventions qui avaient précédé le mariage puisque celui-ci, en fait, n'avait pas existé (169).

---

(168) Archives du Nord. B. 615.

(169) Idem.....B. 1562. 2<sup>e</sup> Cartulaire de Flandre. Pièce 240.

Cette consultation n'est pas datée, mais comme Guillaume d'Auxonne y parle des réclamations qu'aurait, pendant plus d'une année, adressées à plusieurs reprises Louis de Nevers à Mahaut d'Artois et à la reine Jeanne pour obtenir la remise entre ses mains de la comtesse sa femme, on peut, en toute assurance, lui assigner pour date soit la fin de 1328, soit le commencement de 1329. La victoire de Cassel venait de rétablir les affaires du Comte en Flandre. Il pouvait donc maintenant élever la voix, d'autant plus que, selon toutes probabilités, le roi Philippe de Valois l'appuyait dans ses prétentions. C'est ce qui explique comment Mahaut d'Artois et sa fille, dans la crainte des conséquences qu'un nouveau refus aurait pu entraîner sous le point de vue de la nullité des avantages pécuniaires qu'elles avaient obtenus, ne s'opposèrent plus au départ de la Comtesse. Celle-ci vint rejoindre son mari dans le Nivernais ; puis au mois d'octobre 1329, juste deux ans après les scènes de Bracon et de Poligny, elle arriva en Flandre. A l'occasion de sa joyeuse entrée dans le comté et pour lui souhaiter la bienvenue, la plupart des villes, des abbayes et des grands seigneurs tinrent à honneur de lui offrir des présents dont la liste nous a été conservée (170).

On voit par ce document intéressant qu'elle reçut : de la ville d'Audenarde, deux tonneaux de vin de St-Jean d'Angély, appellation sous laquelle on désignait alors en Flandre le vin de Bordeaux, 12 brochets, un drageoir doré et émaillé, une louche ou grande cuiller dorée ; de l'abbé de Fumes, une nef (vase en forme de nef) dorée et émaillée ; de l'abbé de St-Bavon de Gand, deux coquilles de perles à couvercles émaillés, un berger doré sonnante de la trompe, une coupe (*creusequin*) dorée et émaillée, munie de son couvercle ; de Madame de Belloque, deux bœufs gras ayant les deux pieds de derrière blancs ; de la ville de Gand, 16 grands poissons appelés loups de mer, 20 grands brochets, 24 plus petits, 100 grandes anguilles, 20 beaux bœufs, 4 pièces de drap écarlate rouge (171), 4 pièces de drap écarlate brun-sanguin, 12 pièces de drap rayé, 10 tonneaux de vin de Swean d'Angély, 10 pièces de vin du Rhin ; de messire Jean de Hillem, deux petits coffres (*coffernaus*) ; de Madame d'Orzeele, un bœuf rouge ; de l'abbé de St-André, une coupe d'argent doré, un petit pochon à eau aussi en argent doré, un pot en même métal ; de la ville de Bruges, un porte-paix, cinq douzaines d'écuelles d'argent, deux plateaux et six

---

(170) Archives du Nord. B. 3231.

(171) Les mots écarlate et cramoisi désignaient dans le principe moins la couleur que le mode et la solidité de la teinture. Ainsi on trouve souvent cités des draps écarlates bruns et des draps cramoisis bleus. Ce n'est que plus tard que l'emploi de ces mots fut réservé pour désigner des couleurs spéciales.

pots d'argent, une couverture et quatre petites chapes (*capitiles*) d'écarlate, semées de blasons aux armes du Comte et de la Comtesse, 8 tonneaux de vin de St-Jean d'Angély, deux queues de vin du Rhin ; des gens du Franc de Bruges, une couronne et cent livres de Flandre ou de gros à la primeraïne table »; de la corporation des marchands d'Allemagne, 12 pièces de vin de Chio ; de l'abbé *de le Doust (Dulcis Vallis)* un *escale* (écaille, coquille) à couvercle émaillé avec un pied aussi émaillé, un petit pochon à eau, émaillé ; de messire Godolf, de Bruges, un échiquier avec ses pièces ; de la ville de Roulers, un tonneau de vin de St-Jean d'Angély ; de l'abbé des Dunes, une fontaine d'argent doré et émaillé ; de Madame d'Esper-maille, une coupe d'argent doré ; de la ville d'Ypres, deux bœufs, 30 grands brochets, deux coquilles de perles à couvercles émaillés, six petits pochons à eau en argent doré, quatre tonneaux de vin de St-Jean, un tonneau de vin de la Rochelle (172), une pièce de vin du Rhin ; du prévôt de St-Martin d'Ypres, une coupe dorée à couvercle émaillé ; de la ville de Courtrai, trois tonneaux de vin de St-Jean, 19 brochets, 24 écuelles d'argent ; de la ville de Grammont, deux tonneaux de vin, des grands poissons, 20 livres de gros pour les dames et demoiselles d'honneur, des coquilles de perles et des coupes, pour les valets des hanaps à pied d'argent, pour les chapelains domestiques 11 pièces de drap, de l'argent aux autres.

Ce fut pendant que la comtesse Marguerite faisait son entrée en Flandre qu'elle perdit coup sur coup sa grand'mère Mahaut d'Artois et sa mère la reine Jeanne, la première le 27 octobre 1329, et la seconde le 21 janvier 1330. Est-ce une simple coïncidence ? Mais à partir de cette époque, l'antipathie qui avait jusqu'alors régné entre les deux époux, paraît avoir cessé, du moins momentanément, et le 25 novembre 1330, la comtesse Marguerite accoucha heureusement, au château de Maie, d'un fils qui reçut le même prénom que son père et que l'histoire gratifia comme surnom de l'appellation du lieu de sa naissance.

De grands et dispendieux préparatifs avaient été faits pour que les couches de la Comtesse fussent entourées d'un luxe digne de l'héritier de Flandre si impatientement attendu. Les Archives du Nord conservent de curieux états des tapisseries, tentures, draps, linges, vaisselle, etc., jugés nécessaires pour la mère et l'enfant (173). Le premier est intitulé : « Che sont les choses qui faillent (manquent) pour la

---

(172) Le port de la Rochelle envoyait principalement en Flandre des vins de Poitou qui alors étaient très estimés.

(173) Archives du Nord. B. 3231.

gésine (les couches) de Madame ». D'après ce document, il fallait se procurer : une chambre de *veluyau*, c'est-à-dire des tentures de velours pour tapisser une chambre, brodée et garnie de 16 tapis avec 8 sièges aussi de velours et de drap d'or, qui coûtera 1,500 livres parisis environ ; cinq oreillers brodés de perles, valant 700 livres parisis ; un *esprevier*, (jeté de lit de forme ronde comme le filet ainsi nommé) de cendal d'or, c'est-à-dire de soie brochée d'or, garni de 12 tapis, de deux courtes-pointes et de deux doublures, valant 200 livres parisis ; une robe à trois garnitures, brodée de perles et un chaperon assorti pour les relevailles, au prix de 800 livres parisis ; une robe de velours, brodée à trois garnitures pour le jour du *regard* (festin fait le lendemain du jour des relevailles) valant 400 livres parisis ; pour *Vencourti-nement* (courtines pour entourer le lit et la chambre) le jour du *regard* et des relevailles et pour *un pavillon pour baigner* (rideaux destinés à entourer la baignoire), 300 livres parisis. Total de la dépense pour les choses nécessaires à la Comtesse : 4,550 livres parisis. Il faut pour l'enfant : une couverture de drap d'or, fourrée d'hermine ; une couverture *d'écarlate*, fourrée de menu vair ; une couverture de drap vert, fourrée de petit gris ; une couverture de couleur *pers* (vert de mer), fourrée de peau de lapin ; une pelisse d'hermine et une pelisse de menu vair pour porter l'enfant au baptême ; une pelisse de peau de lapin pour réchauffer l'enfant après cette cérémonie ; un *esprevier* de toile verte pour envelopper l'enfant porté par la nourrice ; une couverture de petit gris pour la nourrice ; une couverture de peau d'écureuil pour la berceuse ; deux *sarges* (couvertures) pour la nourrice et la berceuse ; une poêle d'argent ; un pot d'argent pour mettre le lait ; une cuiller d'argent ; deux marraines pour porter l'enfant aux fonts baptismaux ; deux berceaux et deux grandes bandes d'étoffes pour y lier l'enfant. Total de la dépense pour les choses nécessaires à l'enfant : 300 livres parisis. Total de la dépense pour la mère et l'enfant : 4,850 livres parisis, soit approximativement 200,000 fr. de nos jours. Au bas de la pièce se trouve une note indiquant qu'il faudrait trouver environ 8 marcs de menues perles à 100 sols environ l'once de France, 4 marcs de grosses perles à 20 livres tournois l'once et d'autres moyennes à 10 livres tournois l'once ; 20 pièces de velours rouge (vermeil), 10 pièces de velours violet, 6 pièces de velours bleu de ciel (azur) qui coûteront l'une dans l'autre environ 20 royaux d'or. Au verso on lit : « Avis des choses qui faillent pour **la** gésine Madame » et qui sont : une robe de broderie (de *brodeure*) à mettre pour se lever le jour des relevailles ; une couverture de drap d'or, fourrée d'hermine ; *une chambre à parer* de broderie (des tentures brodées pour garnir la chambre de la Comtesse les jours de réception) ; deux ciels pour deux lits garnis qui seront l'un à côté de l'autre, les courtines assorties et deux

traversins (*cheveciez*) de cendal vert (soie verte) ; deux *linceuls* (jetés de lits) de toile si fine et si transparente qu'elle permettra de voir la broderie des courtes-pointes qu'ils recouvriront ; le plafond et les murs de la chambre seront garnis de tentures de soie et d'étoffe de Tartarie (*cendal et tartaire*) de même couleur et semées de dessins nouveaux (*d'aucune œuvre nouvelle*) ; le parquet sera recouvert d'un tapis de même couleur, semé de même ; il faudra cinq oreillers brodés richement pour les jours de réception ; une couverture de drap d'or, fourrée d'hermine pour l'enfant ; une autre écarlate, fourrée de vair, une autre fourrée de petit gris ; une courtine verte composée de 12 toiles, c'est-à-dire de 12 aunes à la mesure de Bruges usitée pour les toiles et équivalant à 0,74 centimètres ; 2 courtines aussi de toile verte, à 8 lés la pièce ; 2 berceaux, un pour le jour et un pour la nuit ; 2 liens, c'est-à-dire deux larges bandes pour entourer l'enfant dans le berceau , l'un brodé aux armes de Flandre et de France pour le jour et l'autre de soie unie pour la nuit. Quant au linge, il faudra : 660 aunes de bonne toile de lin, 40 aunes de toile de Reims, 270 aunes de toile *bourgeoise*, c'est-à-dire ordinaire, 96 aunes de toile la plus riche que l'on pourra trouver pour faire les deux draps dont on se servira pour les jours de réception. On ajoutait que tous les dessins dont seraient semées les tapisseries, broderies, etc., devraient être « *d'œuvre nouvelle* », nous dirions maintenant d'un genre nouveau. Enfin, il était recommandé de se procurer le plus tôt possible une nourrice qui serait examinée et gardée soigneusement, des compères et des commères pour les parrains et marraines, 80 ou 100 torches pour le baptême et l'on faisait observer que l'usage en Flandre était que l'enfant fût porté à cette cérémonie par des hommes et en France par des femmes.

Louis de Grécy n'eut de son mariage avec Marguerite de France que ce seul enfant. En revanche, il laissa neuf bâtards, tant fils que filles. Louis de Maie imita son exemple. Il n'eut de son mariage avec Marguerite de Brabant qu'une fille : Marguerite qui devait apporter en dot à son second mari Philippe, duc de Bourgogne, la Flandre, l'Artois, la Franche-Comté avec la plus grande partie des Pays-Bas, et faire ainsi la grandeur de la seconde maison de Bourgogne. Mais ses diverses maîtresses lui donnèrent huit enfants, dont quatre fils : Louis dit le Haze, tué, dit-on, à Nicopolis, un autre Louis, auteur de la maison de Praët, Jean, dit Sans Terre, tige de la maison de Drinkam, Victor d'Urselle, chevalier très renommé en son temps pour sa bravoure et ses exploits. Louis de Maie trouva moyen de surpasser encore son père et son aïeul par ses prodigalités et son amour du luxe. Les Archives du Nord n'ont malheureusement conservé que quelques pièces comptables relatives aux dépenses de son hôtel à partir de 1380. Elles suf



fisent pour montrer qu'à la fin de sa vie, il ne pouvait encore se passer d'un entourage de bouffons, de fous et de nains, dont Koquinet, Confain et Hanninchine étaient les plus en rogne (174), de maures richement habillés (175). Il faisait venir pour se distraire, des singes que lui fournissait le bailli de l'eau à Lécluse (176). Il entretenait des lions (177). Aussi la dépense de son hôtel s'élève, pour les six derniers mois de l'année 1381, à 15,069 livres parisis, soit plus de 35,000 livres tournois par an, somme considérable pour l'époque, car elle représente près d'un million de francs de nos jours, sans compter les *pourvéances* comme on disait alors, c'est-à-dire les denrées fournies en nature par les terres domaniales (178). Il faut reconnaître toutefois que, grâce à son amour du luxe, il favorisa singulièrement le développement des arts dans les Pays-Bas, en payant largement les peintres, imagiers et orfèvres, dont il appréciait les œuvres. On le voit mander auprès de lui André Beauneveu, sculpteur et miniaturiste célèbre du XIV<sup>e</sup> siècle, auteur des tombeaux des rois Philippe de Valois, Jean le Bon et Charles V, à St-Denis. Il lui confia l'exécution des statues qui devaient le représenter et orner son tombeau, œuvre qui ne fut pas terminée (179). Sous ce point de vue, il laissa aux ducs de Bourgogne une tradition que ceux-ci tinrent à honneur de maintenir, et, c'est, on peut le dire, à l'hôtel des comtes de Flandre, qu'il faut chercher les causes de l'essor si rapide que prirent les arts au XV<sup>e</sup> siècle et de l'éclat dont ils brillèrent dans les deux siècles suivants, non seulement dans les Pays-Bas, mais dans la Picardie, dans les deux Bourgognes et dans toute la région du Nord-Est de la France.

## II.

### HOTEL DES SIRES ET DES DAMES DE CASSEL ET DE BAR.

En vertu des différents actes de partage de la succession du comte de Flandre

---

(174) Archives du Nord. B. 3238.

(175) Idem.....B. 3239.

(176) Idem.....B. 3235.

(177) Idem. B. 3239.

(178) Idem.....B.3240.

(179) Idem. B. 3236. On trouvera dans la savante histoire de l'Art de Mgr Dehaisnes, Tome I, p. 477 et suiv., des détails très complets sur les arts et les artistes à la cour de Louis de Maie.

Robert de Béthune, qui ont été mentionnés plus haut à propos du mariage de Louis de Crécy et de Marguerite de France, Robert, dit de Cassel, second fils du Comte, reçut définitivement, en 1318, un apanage constitué par les terres suivantes : Dunkerque, Bornhem, Gravelines, Bourbourg, Bergues, Nieupoort, Deinze, Cassel, l'Épier de Cassel, la Bourre, Watten, Nieppe, Warneton, Estaires et Steenwerck dans la Flandre-Maritime, biens provenant des acquisitions successives faites par le domaine des comtes de Flandre ; Broigny en Champagne ; Montmirail, Auton, Brou, Alluyes, la Basoche dans le Perche-Gouet, en Orléanais ; Nogent-le-Rotrou, Révère, la Ferrière et Morlandon, Montigny et Neuville dans le Grand-Perche, relevant du Maine, biens recueillis par Robert dans la succession de sa grand'mère maternelle Mahaut de Bourbon, comtesse de Nevers et baronne de Donzy ; enfin de 10.000 livres tournois de rente, assignées sur le comté de Nevers et sur la baronnie de Donzy, en vertu du testament de Marguerite de Bourgogne, femme de Charles d'Anjou, et, à ce titre, qualifiée de reine de Naples et de Sicile (180). D'après un acte du mois d'avril 1322, les terres et seigneuries constituées en apanage à Robert de Cassel, sises en Flandre, devaient lui donner un revenu de 10.000 livrées de terre (181). Des commissaires furent alors nommés afin d'en faire l'estimation. Si à ces 10.000 livrées de rente on ajoute le revenu des terres du Perche et de la Champagne et les 10.000 livres tournois de rente assignées sur le comté de Nevers et sur la baronnie de Donzy, il est permis d'estimer le revenu total dont devait jouir Robert de Cassel à environ 30.000 livres tournois représentant approximativement, 1.500.000 fr. de nos jours.

Sans nous arrêter sur le rôle politique que joua Robert de Cassel dans les démêlés que son neveu le comte de Flandre, Louis de Crécy, eut avec les communes flamandes, nous nous contenterons de rappeler qu'en 1324 il épousa Jeanne, fille du duc de Bretagne, Arthur II et de la duchesse Yolande de Dreux, qui lui apporta en dot une somme de 10.000 livres tournois. Par contrat de mariage, il lui avait assigné comme douaire les terres sises dans le Perche, c'est-à-dire Alluyes, Montmirail et leurs dépendances (182). A sa mort, en 1331, il laissa de ce mariage deux enfants : Jean, âgé alors de huit ans, et Yolande, qui n'en avait que cinq. Jean ne survécut qu'un an à son père, le P. Anselme assignant comme date

---

(180) Archives du Nord. B. 345 et 548.

(181) Idem.....B. 575.

(182) Idem. B. 592, 593, 617. A. Duchesne, Preuves de l'histoire de Bar, p. 97.

de son décès le 10 mars 1332. Yolande hérita donc seule et pour le tout, des biens de son père, à la réserve de ceux constituant le douaire de sa mère Jeanne de Bretagne, sous la tutelle de qui elle fut placée.

D'après un certificat produit lors de son mariage et conservé aux Archives du Nord (183), Yolande de Cassel ou de Flandre, car les historiens la qualifient indistinctement de ces deux manières, serait née au château d'Alluyes le lendemain de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, c'est-à-dire le 15 septembre de l'année 1326. Ce n'est pas le lieu ici de s'étendre sur le rôle politique que joua cette princesse au XIV<sup>e</sup> siècle (184). Contentons-nous de dire que mariée au comte de Bar Henri IV, en 1340, mère de deux fils, Edouard et Robert, en 1341 et 1342, veuve en 1344, régente du comté de Bar pendant la minorité de son fils aîné Edouard, d'abord, et après la mort de celui-ci, de Robert, remariée, en 1353, à Philippe de Longueville, frère de Charles le Mauvais, elle ne céda qu'à regret le pouvoir qu'elle avait exercé au milieu de grandes difficultés. Pour les surmonter elle avait eu recours tour à tour à la violence et à l'astuce, ce qui a permis à Mgr Dehaisnes d'apprécier ainsi le caractère de cette femme : « dans l'histoire du Nord de la France, dit-il, peu de figures attirent plus vivement l'attention que celle d'Yolande de Flandre, dame de Cassel. Vertus et crimes, puissance et faiblesse, richesse et gêne, goût pour la guerre et pour les arts, les tendances les plus opposées et les fortunes les plus diverses se rencontrent dans l'histoire agitée de cette princesse, mêlée à tous les faits importants de l'histoire de la France et de la Flandre, durant la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle » (185). Retirée définitivement au château de Nieppe, en 1373, après sa sortie du donjon de Vincennes où le roi Charles V l'avait fait enfermer, elle y mourut le 12 décembre 1395 (186).

Les Archives du Nord conservent encore un grand nombre de comptes et de pièces comptables concernant l'administration de l'hôtel de Robert de Cassel, de Jeanne de Bretagne et d'Yolande de Flandre qui permettent, comme nous allons essayer de le faire, d'en déterminer l'organisation et donnent aussi de curieux détails intéressant la vie privée de cette dernière princesse.

---

(183) Archives du Nord. B. 756.

(184) Voir à cet égard l'Essai historique sur Yolande de Flandre, comtesse de Bar et de Longueville, dame de Cassel, etc., par le D<sup>r</sup> De Smyttere (Lille, imprimerie Lefebvre-Duerocq, 1877) et notre notice : Le Train de maison d'une grande dame au XIV<sup>e</sup> siècle. Yolande de Flandre, comtesse de Bar (Annexe aux Procès-verbaux du Congrès de la Sorbonne, année 1889).

(185) Hist. de l'Art en Flandre. Tome I, p. 469-470.

(186) Archives du Nord, B. 1256.

*Hôtel de Robert de Cassel et de Jeanne de Bretagne.* — L'hôtel de Robert de Cassel et de Jeanne de Bretagne apparaît, dans les comptes déposés aux Archives du Nord, organisé à l'instar de celui des comtes de Flandre, organisation qui différait peu, du moins dans son ensemble, de celle de l'hôtel du roi de France. A sa tête se trouvait un officier prenant le titre de maître d'hôtel, qui avait la haute main sur tout le personnel et la direction générale de la maison. Ses fonctions sont parfaitement définies dans les lettres de commission qui nous sont parvenues, des deux maîtres d'hôtel de Jeanne de Bretagne, Simon de Crécy et Guillaume Estandart. Moyennant un traitement annuel de 300 livres parisis, payables en deux termes, à la fête de Sainte-Madeleine et le dimanche des Brandons, Simon de Crécy s'engage à résider continuellement auprès de la dame de Cassel, à ses dépens, avec trois chevaux, un pour lui, un pour son valet, et un pour ses bagages. Il la suivra partout où elle jugera convenable de se transporter, en Perche, en Flandre ou ailleurs, sans faire d'autres absences que les deux suivantes, savoir : au mois d'août pour les moissons, et au mois d'octobre pour les vendanges, et chacune de trois semaines seulement, congés qui lui sont accordés pour le soin de ses affaires personnelles. Il promet de desservir bien et loyalement, le mieux qu'il pourra, l'office de maître d'hôtel, de surveiller tous les autres offices de l'hôtel qui en dépendent, de les visiter et de s'informer si ceux qui en sont chargés s'en acquittent au mieux des intérêts de la dame de Cassel. Chaque soir, il assistera à la reddition des comptes, veillera à ce qu'ils soient régulièrement établis et débattrà les intérêts de sa maîtresse, sans prendre égard à personne. S'il s'aperçoit de quelque irrégularité dans un des offices, il en prévendra Madame après avoir adressé une première et une seconde fois, au besoin, des observations à ceux qui s'en seraient rendus coupables. Il s'acquittera des voyages, messages et ambassades dont il sera chargé, le plus diligemment qu'il pourra. Il donnera des ordres à l'huissier ou à celui qui le remplacera, afin que nul étranger ne vienne s'asseoir dans la salle à manger, pour le dîner ou pour le souper, s'il n'est connu et si sa présence n'est motivée. Il s'efforcera en tout de faire le profit de la dame de Cassel et d'éviter son dommage, sans recevoir nul don, ni courtoisie, si ce n'est avec autorisation. Outre ses gages, il est stipulé qu'il recevra les robes de livrée, comme les chevaliers d'honneur de la dame de Cassel, et que ses chevaux qui viendraient à périr dans l'accomplissement de son service, seraient remplacés aux frais de ladite dame (187).

A Simon de Crécy, succéda comme maître d'hôtel de Jeanne de Bretagne, Guillaume Estandart, chevalier, dont les lettres de commission, en date du 29 avril 1335, sont libellées à peu près dans les mêmes termes que celles de son prédécesseur. On n'y rencontre que deux ou trois clauses additionnelles, entre autres celle portant que si le maître d'hôtel est appelé à donner conseil sur les affaires de la dame de Cassel, il devra le faire le mieux qu'il pourra, « à son pooir et à son honneur et profit ». Il ne recevra don, promesse, ni courtoisie autres que vins et viandes qu'il pourra consommer en deux ou trois jours, si ce n'est avec l'autorisation de Madame. C'est à lui que tous les autres officiers de l'hôtel prêteront serment, et il conservera l'inventaire de tous les ustensiles et de la vaisselle de la maison, de la bouteillerie, de la paneterie, de la cuisine, de la fourrière. Il rendra aux étrangers admis à l'hôtel les honneurs dûs à leur rang et à leur état, en ayant soin de toujours garder aussi l'honneur et le rang de Madame. Il veillera à ce qu'aucun valet, lorsque son maître aura quitté l'hôtel, ne reçoive ni vin, ni viande, et à ce qu'aucun écuyer, à moins de jouir du droit d'avoir un cheval à l'hôtel, n'ait à son service un valet aux dépens dudit hôtel (188).

Sous les ordres du maître d'hôtel se trouvaient les autres officiers : le queux ou maître de la cuisine, le panetier, le bouteiller le chambellan, le fourrier et le maréchal. Les comptes nous ont conservé les noms de quelques-uns de ces officiers de Robert de Cassel et de Jeanne de Bretagne, entre autres ceux de Rénier, le queux, qui touchait 32 livres de gages par an (189), de Baudet, le queux, qui reconnut avoir reçu pendant les huit années qu'il avait été au service de la dame de Cassel, les gages de 10 livres par an, plus une petite provende sa vie durant, assignée en Flandre, avec un cheval et une robe (190), et celui du valet de cuisine Simonnet (191). Nous n'avons pas rencontré les noms des chambellans, ni ceux des panetiers et des bouteillers. En revanche, nous avons celui du fourrier Simon de Badonville (192), des physiciens ou médecins, le lombard Richard de Vérone et Jean de Poligny, dont les gages étaient de 40 livres par an (193), de l'épicier Mahiet d'Épernon. En vertu d'un contrat spécial, ce dernier s'était engagé, moyennant 30 livres parisis

---

(188) Archives du Nord. B. 3245, 7 mars 1332-1333 (n. st.).

(189) Idem.....Ibidem.

(190) Idem.....B. 3246.

(191) Idem.....Ibidem.

(192) Idem.....B. 3245 et 3246.

(193) Idem.     B. 3246.

une fois payées et la livraison des robes d'été comme aux autres gens de la maison, à servir Jeanne de Bretagne, sans autres gages, de son métier d'épicier comprenant la composition des onguents (*ouvrage de lecluarie*) et toutes les besognes à *apothi-cairie*, (194).

Le maître d'hôtel ne paraît pas avoir eu sous ses ordres les clercs chargés de la comptabilité des recettes et des dépenses. Ils relevaient directement du chapelain. Les chapelains de Jeanne de Bretagne furent Denis Aliot et Guillaume Le François, avec les clercs Etienne Boileau, Denis Ghampigneau, Hugues Duchône et Jean de Aye (195).

Le plus intéressant des comptes de la maison de Robert de Cassel et de Jeanne de Bretagne est celui qui s'étend du dimanche, jour de la Sainte-Croix (14 septembre), jusqu'au dimanche après la Saint-Denis (13 octobre) 1326. Dans cet intervalle de près d'un mois, on voit le sire de Cassel partir de Chartres pour venir à Alluyes, puis à l'abbaye de Bonneval, à Brou, à la Bazoche, à Montmirail, à Beaumont-les-Autels, à Nogent-le-Rotrou. Les recettes de l'hôtel s'étaient élevées à 253 livres, 5 sols, 6 deniers parisis et les dépenses à 130 livres, 6 sols, 4 deniers, même monnaie (196).

*Hôtel d'Yolande de Flandre, comtesse de Bar et dame de Cassel.* — Nous avons des renseignements beaucoup plus complets sur l'organisation de l'hôtel d'Yolande de Cassel, comtesse de Bar, et sur les officiers et serviteurs qui le composaient.

A ceux fournis par les lettres de commission de Simon de Crécy et de Guillaume Estandart, viennent s'ajouter d'autres bien plus précis, donnés par une véritable ordonnance ou *keure* réglant l'état des officiers de la comtesse de Bar alors veuve (1352), et de ses deux fils Edouard et Robert. Le service de la Comtesse comprenait : un chevalier d'honneur, ayant à sa disposition trois chevaux ; un maître d'hôtel, avec deux chevaux ; un écuyer tranchant, avec deux chevaux ; un secrétaire pour écrire et chanter, avec un cheval ; un échanson, avec deux chevaux ; quatre clercs de l'hôtel et de la cuisine, avec chacun un ou deux chevaux et un valet, un huissier, avec un cheval et un valet ; un bouteiller, avec un cheval ; un panetier, avec un cheval ; un fournier pour cuire le pain, avec un aide, des

---

(194) Archives du Nord, B. 3246.

(195) Idem.....B. 3245,3246.

(196) Idem.....B. 3245.

servantes, un valet et un cheval ; un tailleur, avec une femme pour l'aider, un cheval et un valet ; un chambellan ; deux femmes de chambre et une lavandière ; un peintre ; trois messagers ; un pelletier ; deux valets pour garder et soigner les bœufs et les moutons ; deux palefrois pour le service personnel de la Comtesse ; deux pour celui de Madame Alix, gouvernante de ses enfants, et d'une femme de chambre ; deux pour celui des deux demoiselles d'honneur de la Comtesse ; un pour leur femme de chambre ; un palefrenier avec un cheval et deux valets ; un cheval de somme et un valet pour le conduire ; un chariot avec cinq chevaux ; un charretier et un valet, soit 54 personnes et 38 chevaux pour le service de la Comtesse.

Il est ordonné que nul ne passerait plus d'une nuit à la cour, à moins d'ordre précis de Madame. Nul ne mangera dans la chambre qui lui est réservée, si ce n'est en cas d'extrême nécessité. On ne portera pas non plus à manger hors de l'hôtel, d'où il ne devra sortir ni pain, ni vin, ni viande, à moins d'ordre spécial du maître d'hôtel. Tous ceux qui n'ont pas de chambre à l'hôtel, ne devront pas y passer la nuit. Chaque soir le maître d'hôtel devra faire le compte de la dépense, en présence du chevalier d'honneur, de maître Thiébaud de Bourmont, chancelier et conseiller de la Comtesse, et de Simon de Foug, son chapelain. Les comptes seront soumis chaque soir à la princesse, ou tout au moins chaque semaine, le samedi soir au plus tard.

Le service des deux jeunes princes comprenait : le chancelier ayant à sa disposition trois chevaux ; un écuyer tranchant avec deux chevaux, attaché à la personne d'Edouard de Bar ; un autre aussi avec deux chevaux, attaché à son frère Robert ; messire Copitre, précepteur des deux princes avec un cheval et un valet ; Alice, gouvernante d'Edouard et Agnès, gouvernante de Robert ; Marguerite de Rampont, femme de chambre ; Guyétan et Philippe, valets de chambre ; Jacquemin, leur aide ; Thomassin, valet de cuisine ; un mercier, avec un cheval. Soit vingt personnes avec onze chevaux, attachés au service des deux jeunes princes. Le personnel de l'hôtel était donc en tout de soixante-quatorze personnes et de quatre-vingt-dix-neuf chevaux (197).

Les noms des principaux officiers et serviteurs de la comtesse de Bar nous ont été conservés. Ce sont ceux : de ses chevaliers d'honneur Henry de Vouziers et Jean de Blumerey (198) ; de ses maîtres d'hôtel : Wauthier de Bras, Husson de Champion,

---

(197) Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 3247.

(198) .....Idem.....Ibidem, et *passim* pour les noms qui suivent.

Habelot de Mercey ; de ses secrétaires : Pierre de Sacquenay et Jean Boit ; de ses chapelains : Simon de Foug, messire de la Manthe, Guillaume, Jean le Blonde, Jean de Robertespaigne, Jean de Foug, Jean de Williers, Jean le Hâcle, Jean Lescripvain, Richer de Saint-Mihiel ; de ses demoiselles d'honneur et femmes de chambre : Marguerite "de Rance, Stéphanie, Catherine, Emmeline ou Melinette ; de ses valets de chambre appelés aussi chambellans : Jannin et Baudet Le Mol, Wauthier Bue, avec les huissiers Godefroy et Guillaume le Bouchier ; de son écuyer trauchant Jean Maître ; de son maître-queux Sohiers avec le valet de cuisine Simonnet et le pâtissier Perrot ; de ses panetiers Martin Lesage et Robert de Langhelée ; de ses bouteillers Jacques de Houdain et Testart Montreuil ; de ses fourriers Leurequin Lefebvre, Renaudin et Sauvage de le Court ; de son maréchal Jean Baillet avec les palefreniers Philippin et Reppin et le valet de litière Mélier ; de son tailleur Pierre, de ses brodeurs Hannequin et Aubry de Condé ; de son pelletier Jean et de son peintre Drouwin ; de ses fauconniers Guillaume et Hannequin ; de ses physiciens ou médecins Jean de Poligny, Jean de Màcon et Florent ; des clerks de l'hôtel, Guillaume le Tonnelaire, Gilles, Joffroy Saer, Roger de Metkerke.

Quand Yolande de Cassel eut cessé d'exercer la régence du duché de Bar et qu'elle vint habiter presque continuellement son château du Bois de Nieppe, ce personnel fut considérablement réduit. Ainsi, d'après un état dressé le 24 novembre 1370, il ne comprenait plus que vingt-six personnes avec vingt-quatre chevaux (199).

Les offices de son hôtel furent les mêmes que ceux de l'hôtel de sa mère, Jeanne de Bretagne, et les comptes les mentionnent dans l'ordre suivant : la cuisine ; la paneterie ; la bouteillerie ; la chambre ; la fourrière ou *fourrerie* ; la maréchaussée. Ils comprennent en outre un article intitulé : commune dépense. Les dépenses de cuisine se divisaient en : dépenses à *deniers*, c'est-à-dire les achats des denrées nécessaires à la table de la Comtesse et de ses commensaux, officiers et serviteurs et les dépenses de *pourvéances*, c'est-à-dire la consommation des provisions de volailles, viandes fraîches et salées, poisson, etc., en réserve dans les châteaux habités par la dame de Bar.

Les denrées que l'on voit journellement achetées sont les suivantes : vinaigre, verjus, huile, moutarde, beurre, fromage, lait, lard, œufs, pois secs et frais (en cosses), herbes potagères diverses désignées sous l'appellation de *jonces*, persil, aulx, oignons et *eschalongues* (échalotes), rarement des fruits, carie dessert n'était



pas mangé à table, mais dans les chambres, et rentrait dans les dépenses du chambellan ; quelquefois de la viande fraîche, surtout celle de veau, des chapons et du gibier, entre autres des lapins ou *connins*, des perdrix, des faisans, des butors et autres oiseaux d'eau, des chevreuils accommodés surtout en pâtés, rarement des lièvres. C'était surtout les jours maigres que les achats de poisson de mer et d'eau douce étaient nombreux. Les poissons mentionnés sont : les harengs blancs, *mollets* et saurs, les merlans, les cabillauds, les saumons, les moules, les maquereaux, les aloses, les rougets, les soles, les *grainces* (sorte de turbot ou de barbue), les raies, les anguilles, les brochets, appelés *becques* et que l'on distinguait en brochets *fendix* et en brochets *quarraux* ou moindres, les truites, la menuise ou petits poissons, la vaudoise, la loche, les vairons et les montagnoux, la vive, la brème et la carpe. On voit qu'on accommodait le poisson en *meurette* et en galantine (200). Parmi les dépenses de cuisine, figuraient les achats d'une partie des épices, dites de cuisine, qui comprenaient, entre autres, le poivre, les amandes, le sucre. Les autres épices, dites de chambre, étaient comprises dans les dépenses de l'office du chambellan.

Les *pourvéances* ou provisions fournissaient principalement à la cuisine des quartiers de bœuf, quelquefois même du bœuf salé, des moutons qu'on appelait *chastrons*, des flèches ou bandes de lard, des gelines ou poules provenant des redevances seigneuriales. Un boucher était attaché spécialement au service de l'hôtel pour tuer les animaux de boucherie achetés par troupeaux, gardés dans les enclos dépendant du château du Bois de Nieppe (201).

Le panetier avait sous ses ordres un fournier avec un aide et une servante chargés de pétrir et de cuire le pain servant à la consommation de l'hôtel. On en faisait de deux qualités. Le premier, dit de *bouche*, était réservé pour la table de la Comtesse et de ses commensaux, et le second, appelé pain de *tinel*, était destiné aux officiers et serviteurs de la maison (202). Le panetier avait surtout la charge d'acheter les blés que ne fournissaient pas les greniers des *espiers*, de recevoir ceux qui provenaient des redevances seigneuriales et d'en surveiller la distribution pour la consommation journalière. D'après une quittance du panetier, Martin Lesage, il aurait reçu pour l'approvisionnement de l'hôtel, du 26 novembre au 30 décembre

---

(200) Archives du Nord. B. 3246 et 3256.

(201) Voir, pour tout ce qui concerne les denrées achetées pour le service de la cuisine ou gardées en provision, les comptes de l'hôtel analysés dans les articles B. 3247, 3248, 3252, 3253, 4254, 3255 et 3256 de l'Inventaire des Archives du Nord, tome VII.

(202) Archives du Nord. B. 3260.

1379, sept razières de Lié pour faire le pain de bouche et cinquante-deux razières pour le pain de *tinel*, le tout à la mesure d'Hazebrouck, d'après laquelle la razière valait un hectolitre soixante-douze litres. La consommation aurait donc été, dans l'intervalle d'un mois, de douze hectolitres de blé de première qualité et de quatre-vingt-neuf de seconde qualité, soit en tout de cent onze hectolitres (203).

Le bouteiller paraît n'avoir eu sous ses ordres que deux valets, l'un chargé du soin de la cave où étaient conservés les vins de *pourvéance*, et l'autre de celui de la vaisselle comprenant les verres à boire, appelés *godets*. Il y avait plusieurs sortes de vins ; les vins de taverne, c'est-à-dire achetés au cabaret et destinés au *tinel* et aux officiers subalternes ; les vins pour les valets d'une qualité encore inférieure ; enfin les vins de bouche pour l'usage de la table de la Comtesse. Ceux-ci dits de *pourvéance* ou de la cave, provenaient soit d'acquisitions, soit de présents offerts à Yolande (204). On voit le bouteiller acheter des vins de Saint-Jean-d'Angély et de La Rochelle, à Gand et à Dunkerque, des vins du Rhin, des vins de Beaune en Bourgogne, de Revigny dans le Barrois, d'Aï en Champagne. Il y avait même à l'hôtel des vins de dessert, tels que le grenache. Quant aux pots en terre ou en bois servant à mesurer les lots ou setiers de vin pour la distribution et aux *godets* ou verres à boire, ils étaient fournis généralement par les verreries de l'Argonne. Ainsi, le 13 février 1360, le maître d'hôtel Habelot de Mercey atteste que Jean Chauvines, maître des fours de l'Argonne, a délivré en l'hôtel de la Comtesse de Bar à Clermont, mil huit cents écuelles de bois [*fust*] et sept *faix* de verres et *godets* au prix de neuf sols le *faix*.

Les principales dépenses du service de la chambre comprenaient les acquisitions de cire, de *linement* ou huile de lin et de torches pour l'éclairage des appartements de la Comtesse et de l'hôtel, de fruits et d'épicerie fine, dite de *chambre*. Le chambellan était souvent aussi chargé d'acheter les draps, fourrures, bijoux et objets de toilette nécessaires à Yolande et à ses demoiselles d'honneur. La cire, l'huile de fin et les torches étaient fournies par les redevances seigneuriales. La consommation en était considérable. Ainsi le 25 décembre 1364, Baudet Le Mol, valet de chambre de la Comtesse, reçoit du receveur Jean de Revigny, cent quatre-vingts livres de cire, quarante livres de *linement* et douze *bâtons de torche* pour la provision de l'hôtel (205). La consommation de la cire pendant le mois d'octobre 1365

---

(203) Archives du Nord. B. 3260.

(204) .....Idem.....B. 3255 et *passim*.

(205) .....Idem.....B. 3254.

fut de cinquante livres (206). C'était le valet de chambre Baudet Le Mol qui, avec l'aide de son collègue, Wauthier Bue, convertissait la cire en bougie (207). Une caisse renfermant six livres de cire coûtait vingt-quatre sols (208).

Les fruits achetés pour le service de la chambre étaient des cerises, pommes, poires de *Quaillouel* (209), noix, prunes de deux espèces, les *femelles* ou petites et les *belorces* qui étaient plus grosses (210). Un cent de poires de *Quaillouel* était payé trois sols (211).

Les épices de chambre consistaient en sucre rosat, coriandre, gingembre, cannelle, poivre, graine de Paradis, safran, doux de girofle, sucre blanc en pain, pignolat ou amandes de pommes de pin confites, fleurs confites, fleur de cannelle, sucre candi, mandragore, anis confits, raisins de Corinthe, noisettes, dattes, parfums et onguents, grenades dites pommes *grenettes*, ciboule d'Espagne ou piment, oranges, pâte de Roi (sorte de nougat), pignolat en roche, anis crus, noix muscades appelées noix *mugueltes*, *machis* ou écorce de muscade pilée, avelines, figues (212).

On délivre aussi au valet ou à la femme de chambre les fourrures et les objets de mercerie et de toilette suivants : pennes de menu vair, timbres de *létices* ou petit gris, or et argent de Chypre, or en feuille, or de *sandit*, boutons d'ambre muscat, soie vermeille et azur, patenôtres d'argent, patenôtres d'ambre blanc, soie de Paris, chapeaux ou voiles appelés *cuewechiés*, drap tissu d'or et de soie appelé *baldequin*, draps de laine, ceintures ou courroies d'argent, étoffe appelée *camocai*, perles, ventres de menu vair, peaux de lapin ou de *connin*, chaperon d'étoffe de couleur rousse dite *tard*, cotte d'écarlate, chaperon de velours bleu ou *inde*, anneaux de courtine, satin vermeil, rubans, *pennes* de fourrure de lynx appelée *luce*, cuir vermeil ou maroquin. On ne lira pas non plus sans intérêt les curieuses listes de commissions que la Comtesse chargea son valet de lui faire à Clermont en 1366 et à Paris en 1368 (213).

---

(206) Archives du Nord. B. 3255.

(207) .....Idem.....Ibidem.

(208) .....Idem.....B. 3253.

(209) .....Idem.....Ibidem.

(210) .....Idem.....B. 3257.

(211) .....Idem.....B. 3253 et *passim*.

(212) .....Idem.....B. 3255 et *passim*.

(213) .....Idem.....B. 3256 et *passim*.

Le fourrier avait dans ses attributions tout ce qui concernait les acquisitions et provisions d'avoine et de foin (214).

La maréchaussée comprenait tout le service de l'écurie. On voit souvent figurer dans ses comptes des dépenses pour la fabrication des chandelles de graisse de bœuf (215). Il y avait aussi, quoique rarement cependant, dans les comptes de l'hôtel, deux articles intitulés *forge* et *bourrelerie*. Dans le premier, on voit figurer des réparations à une charrette (216), et dans le second l'acquisition de malles, de selles, de *waringles* ou sangles et de *troussaires* ou valises (217). La réparation de la riche litière de la Comtesse, faite à Saint-Omer en 1364, coûta 62 livres, 2 sols parisis (218). Les peintres Jean de Saint-Omer (219) et Frémy de l'Étoile (220) travaillèrent plusieurs mois à la décorer.

La commune dépense correspondait à l'article qui figure dans nos budgets actuels sous le titre de *Dépenses diverses*. Ainsi on y rencontre les frais de la taille des cheveux du jeune Edouard de Ear ( sols), les offrandes faites aux églises, les dépenses à l'occasion des frais de transport des denrées et du vin bu par les princes et par la Comtesse dans les tavernes lorsqu'ils étaient en voyage, le salaire des messagers, etc. (221).

C'étaient, ainsi que nous l'avons dit, les nombreux clercs de l'hôtel dont un ou plusieurs, selon son importance, étaient attachés à chaque office, qui inscrivaient les dépenses et en regard les recettes en deniers ou en denrées fournis par les receveurs des domaines de la Comtesse. Il y avait un clerc spécial pour les *pour-véances*, chargé de tenir le registre des provisions en réserve dans les châteaux où habitait Yolande de Cassel, avec le compte des quantités de denrées remises aux différents officiers de l'hôtel.

*Particularités sur la vie privée d'Yolande de Flandre.* — Yolande, tant à cause de l'étendue et de la dispersion de ses domaines en Flandre, dans le Barrois et dans le Perche, que par suite de sa vie d'intrigues et d'aventures, voyagea beaucoup.

---

(214) Archives du Nord. B. 3247.  
(215) .....Idem.....B. 3254.  
(216) .....Idem.....Ibidem.  
(217) .....Idem.....B. 3249.  
(218) .....Idem.....B. 3254.  
(219) .....Idem.....B. 3247.  
(220) .....Idem.....B. 3255.  
(221) .....Idem.....B. 3247.

Les détails fournis sur ses pérégrinations ne sont pas les moins piquants parmi ceux dont fourmillent les comptes de son hôtel. Les itinéraires qu'ils donnent sont déjà précieux pour la connaissance des routes et des voies de communication au moyen-âge. Par l'état des frais du voyage qu'elle fit de Clermont-en-Argonne à Reims, pour assister au sacre du roi Jean le Bon, le 26 septembre 1350, on voit qu'elle séjourna d'abord à Hans-le-Grand (canton et arrondissement de Sainte-Menehould, Marne), où les dépenses des divers offices de son hôtel s'élevèrent à 43 livres, 10 deniers. Elle n'arriva à Reims que trois jours après. Elle n'y passa qu'une journée, dont la dépense s'éleva seulement à 20 livres, 18 sols (222).

La même année, au mois de juillet, elle était revenue de Flandre dans le Barrois. Sa première étape avait été La Leuze, dans le Hainaut, où elle avait dîné et couché à l'hôtel du *Lanier Blanc*. Le lendemain, à midi, elle avait dîné au Quesnoy, à l'hôtel de la *Téle-d' Or* ; le soir, soupe et couché à la Capelle-en-Thiérache, chez Gilles de Baisieux ; le lendemain, à midi, dîner à Aubenton-en-Thiérache (223). Nous n'avons pas, malheureusement, la suite de cet itinéraire.

Celui de son voyage de Flandre à Paris est beaucoup plus complet et plus détaillé. Yolande arrive à Éclusiers-Vaux (arrondissement de Péronne, Somme), le lendemain de la Pentecôte, c'est-à-dire le 13 mai 1353, à midi, et y fait un dîner composé de brochets, d'anguilles, de brèmes, de deux chapons et de six poulets. Le soir elle soupe et couche à Roye, en Vermandois. Son menu comprend du bœuf, du mouton, cinq chapons, des pois et des œufs. Le lendemain, 14, elle dîne à Estrées-St-Denis (arrondissement de Compiègne, Oise) où on lui fournit neuf poulets, du veau, du mouton, de la moutarde, des herbes potagères, etc. Le même jour, elle s'arrête en passant à Pont-Sainte-Maxence où elle dépense pour des rafraîchissements 32 sols, 4 deniers. Le soir, souper et gîte à Saint-Leu. Les comptes de la cuisine mentionnent l'achat d'un mouton, de trois poulets, de cinq poules et de huit pigeons avec du verjus et des pois. Là, comme dans tous les autres endroits, il y a un article spécial pour « belle chière », c'est-à-dire pour l'argent donné en pourboire. Enfin, elle arrive à Paris à midi pour dîner avec son fils dans son hôtel du Colombier qui a donné son nom à la rue de Cassel devenue par altération rue Casette. On trouvera dans le compte lui-même les intéressants détails dont il abonde sur son séjour dans la capitale (224).

---

(222) Archive de Nord. B. 3247.

(223) .....Idem.....Ibidem.

(224) .....Idem.....B. 3248.

En princesse pieuse, Yolande faisait souvent des pèlerinages aux sanctuaires en renom. On sait même qu'au moment où elle se livrait à l'égard de l'évoque et du chapitre de Verdun aux actes les plus violents, elle fit le vœu de donner à une église, ayant un autel dédié à sainte Anne, une statue en argent représentant cette sainte, et qui devrait avoir le poids du corps de son fils à l'époque où elle la ferait exécuter. Quand le moment fut venu d'accomplir ce vœu, il aurait fallu, paraît-il, employer 194 marcs d'argent pour fondre cette statue, et les imagiers et les orfèvres demandaient 600 ecus' d'or et une année entière pour y travailler. S'appuyant sur les dangers de vol qu'aurait courus un objet d'une si grande valeur de la part des seigneurs du lieu où il aurait été déposé, le pape chargea le cardinal François de Saint-Marc d'accorder à la comtesse de Bar une dispense pour la commutation de ce vœu. Elle fut en conséquence autorisée, le 16 juin 1358, à faire une statuette du poids de 10 marcs seulement et à consacrer la valeur du surplus en fondations de chapelles ou en acquisitions de biens-fonds pour les églises et leurs ornements. La petite statue de sainte Anne fut remise, de la part d'Yolande, par Jean de Fains , son chapelain au chapitre Saint-Maxe de Bar, le 29 mars 1362 (225).

Yolande paraît avoir eu une dévotion particulière à Notre-Dame de Boulogne, car les comptes mentionnent deux voyages faits par elle à ce sanctuaire. Le premier eut lieu à la fin de décembre de l'année 1348 (226), et le second en janvier 1367 (227). Dans cette dernière circonstance, elle partit du château de Nieppe pour aller dîner et coucher à Théroouanne, à l'hôtel de la *Coupe*. Le lendemain à midi, elle était à Desvres et le soir à Boulogne où elle descendait à l'hôtel de la *Couronne*, tandis qu'une partie de sa maison et la plupart de ses chevaux étaient logés à celui du *Lion*. Elle y resta le dimanche 25 janvier et y fit ce jour-là ses dévotions, car les comptes mentionnent à cette date des aumônes diverses et 7 francs valant 9 livres, 16 sols donnés au clerc qui lui fit vénérer les reliques dans l'église Notre-Dame. Le soir, elle alla coucher à Alquines (canton de Lambres, Pas-de-Calais). Elle passa la journée du lundi à Saint-Omer, celle du mardi à Cassel et rentra le mercredi soir au château de Nieppe (228).

Ce n'était pas seulement, d'ailleurs, lorsqu'elle était en voyage qu'elle fréquentait

---

(225) De Smyttère. Essai historique sur Yolande de Cassel, p. 40-41. — De Fourny. Inventaire de Lorraine, t. III, p. 87.

(226) Archives du Nord. B. 3247.

(227) .....Idem. B. 3256.

(228) Idem.....Ibidem.

les hôtels, car on voit qu'à Nieppe et à Clermont en Argonne, elle alla plusieurs fois, avec ses commensaux ordinaires, souper à la taverne (229).

C'est au château de Nieppe qu'elle résidait généralement lorsqu'elle était en Flandre. Elle ne le quittait que pour aller au château de Warneton ou à Dunkerque où elle avait un hôtel. Au mois de juillet 1355, elle passa plusieurs jours dans cette ville (230), et de là se rendit dans une autre propriété qu'elle possédait à Bourhourg. Là, on la voit dîner et souper chez l'abbesse Isabelle de Herzelles ; le lendemain elle lui rendit sa politesse en la traitant ainsi que toute sa maison. Il fut ce jour-là apporté et consommé à l'hôtel de la Comtesse : 32 poussins (ce que nous appelons aujourd'hui poulets de grains), 5 gelines (poulardes), des pois verts, 5 oisons, des épices telles que gingembre et cannelle, un cent d'œufs, 16 pièces de bœuf, 4 pièces de mouton et un demi-lot de verjus. Le vendredi, 20 juillet, elle dîna à Cassel où on acheta pour son repas maigre : un saumon, un cent de harengs, des herbes potagères appelées *jonces*, du verjus, de la moutarde, de la ciboule, 200 œufs et du beurre. En raison de sa santé délicate, des lettres de François, évêque de Florence, légat du pape Innocent VI, l'avaient dispensée de jeûner toutes les fois que son confesseur, sur l'avis des médecins, lui en accorderait l'autorisation (231). Mais cette dispense ne s'étendait pas à l'abstinence de la chair les jours défendus par l'Église, abstinence qu'elle observait très exactement.

Le vendredi soir elle était de retour au château de Nieppe. Pendant toute la durée de ce petit voyage elle avait été suivie d'un char à quatre chevaux pour le transport de sa *chambre*, c'est-à-dire de son mobilier personnel, et surtout des tapisseries dont l'appartement d'une grande dame devait être tendu à cette époque (232). Ce n'était pas d'ailleurs, sans inconvénients, qu'elle voyageait ainsi avec des bagages précieux qui ne manquaient pas d'exciter la convoitise des seigneurs et des chefs des grandes compagnies dont les routes furent infestées pendant la plus grande partie du XIV<sup>e</sup> siècle. Ainsi, en 1362, lorsqu'elle traversait le bailliage de Vermandois pour se rendre à Clermont-en-Argonne, elle fut attaquée entre Eppes et Vaux-sous-Laon, par Jean Clignet de Brabant, écuyer, et par plusieurs autres hommes d'armes, qui lui enlevèrent ses bijoux et ses vêtements les plus

---

(229) Archives du Nord. B. 3249.

(230) .....Idem.....Ibidem.

(231) .....Idem.....B. 3250.

(232) .....Idem. B. 3249.

précieux. Les inventaires dressés à cette époque, dit Mgr Dehaisnes (233), font connaître qu'elle avait emporté dans ce voyage un grand nombre de riches manteaux, houppelandes, cottes, surcots, chaperons et tapisseries formant chambre, bijoux, bijoux et objets pour le service de sa table. Ce Jean Clignet tenait la campagne pour le compte du roi de France, Jean le Bon. Aussi Yolande s'adressa-t-elle à ce prince afin d'obtenir satisfaction. Comme les effets enlevés par le ravisseur avaient été déposés entre les mains de Raoul de Coucy et que des inventaires réguliers en avaient été dressés, ils purent être rendus intacts à Yolande de Cassel au mois de février 1363 (234).

Quoique le roi Jean eût accordé des lettres de grâce à Clignet pour son méfait (235), la comtesse de Bar ne cessa de réclamer contre l'outrage qu'elle avait reçu. En 1364 le régent Charles chargea le bailli de Vermandois d'informer des voies de fait commises sur sa personne et sur celles de ses gens. Mais Jean Clignet trouva encore moyen d'échapper à toute punition et, par des lettres en date du 17 mai 1365, le Dauphin, devenu Charles V, requit définitivement la dame de Cassel de le tenir quitte et paisible de tout ce qu'il avait fait contre elle, attendu que le feu roi avait obligé ledit Clignet à restituer à Philippe de Navarre, mari de la Comtesse, les effets et bijoux qu'il lui avait pris (236).

Yolande ne se séparait pas non plus dans ses pérégrinations de sa levrette favorite, de quelques autres chiens et surtout d'un autour, parfaitement dressé au vol du héron et de la perdrix et pour lequel chaque jour l'on voit revenir dans les comptes la dépense d'une *geline* servant à sa nourriture (237). La chasse paraît, en effet, avoir été une des plus grandes passions de cette princesse. Elle chassait non seulement au faucon, mais encore à courre, surtout dans les forêts de l'Argonne où avec son veneur, Jennin Houdiu, elle attaquait le loup et le sanglier (238). Elle faisait quelquefois venir ce piqueur avec ses six grands chiens, de Clermont en Flandre, pour chasser dans la forêt de Nieppe (239). Ses fauconniers Guillaume et Guillaume Longuemanche étaient aussi très habiles dans leur art. Elle fit même

---

(233) Histoire de l'Art en Flandre, p. 472.

(234) Archives du Nord. B. 874, 880 et 884.

(235) .....Idem. B. 877.

(236) .....Idem. B. 3255.

(237) .....Idem. B. 3249 et B. 3255.

(238) .....Idem. B. 3255 et B. 3256.

(239) .....Idem.....Ibidem.



présent à ses cousins le duc de Bretagne et le sire de Laval, de quatre faucons dressés par Longuemanche (240).

Dans une ballade composée à la suite d'un séjour qu'il avait fait au château de Nieppe, Eustache Deschamps, dit Morel, poète de Charles V, décrit en langage du temps la douce retraite où Yolande mêlait la vie mondaine, les plaisirs de la chasse et les exercices de piété (241).

Qui veult avoir vie et joye mondaine, Et  
selon Dieu vivre pour paradis, Sanz trop  
ne pou avoir repos ni paine Et pour avoir  
des chasses les déliz, Bois et forez et assez  
doubz pays, Plaisant manoir, fort et  
puissant chastel, Chappelles grans et la  
messe toudis, A Nyeppe voit, près du val  
de Cassel.

Puis il vante la beauté et la grâce de la petite-fille de la châtelaine, Jeanne de Bar et de ses compagnes les dames de Ligny, de Morbecque, d'Aucueille, d'Haze-brouck, de Houdain et d'Yolande sa fille, d'Isabelle d'Afiches et d'Alice de Varennes :

Madame y est de ce lieu souveraine, Jehanne  
de Bar qui est des fleur de liz (242), Et de  
Ligni la dame en leur compaigne Et  
Mortbecque et Aucueille au cler vis, De  
Hazebruck Yolent, ce m'est vis, Et toutes ont  
gent corps, adroit et bel ; Donc qui d'Amours  
voudra estre ravis, A Nyeppe voit, près du  
val de Cassel.

Encor y est Houdain de douçour plaine,  
Et Yolent sa fille que je vis,  
Et Ysabel d'Afiches ou domaine,  
De Varennes Hélouys vous devis,  
Et Amelot. Toutes ont d'onneur pris :  
Un tel trésor est précieux jouel.  
Qui tout temps veult de joye estre garnis,  
A Nyeppe voit, près du val de Cassel.

---

(240) Archives du Nord. B. 3257.

(241) Œuvres complètes d'Eustache Deschamps, publiées par le marquis de Queux de St-Hilaire, tome 111, p. 358.

(242) Jeanne de Bar, fille de Robert de Bar et de Marie de France, était petite-fille de Jean le Bon et nièce de Charles V.

## ENVOY

Très douces flours d'amours puis et fontaine,  
A vous se vient rendre Eustache Morel  
Recevez lay, car qui veult vye saine, A  
Nyepe voit, près du val de Cassel.

Cette Jeanne de Bar dont parle Eustache Deschamps comme résidant souvent au château de Nieppe auprès de sa grand'mère, fut mariée en 1394, à Théodore II, Paléologue, marquis de Montferrat. Ses frères, Henri de Bar qui devait périr à la bataille de Nicopolis, et Charles de Bar qui devint seigneur de Nogent-le-Rotrou, y faisaient aussi de longs et fréquents séjours. Dans le curieux inventaire que nous avons encore du mobilier qui se trouvait au château de Nieppe, on voit que ces princes y avaient tous les deux leur chambre particulière (243). En 1386, Henri de Bar devait prendre part à la descente que le roi Charles VI projetait de faire en Angleterre. A cette occasion, Yolande recommanda à Jean de Leureghem, bailli de Dunkerque, de faire acheter trois tonnelets de poissons salés tels que saumons, morues, maquereaux, etc., et de lui adresser l'un des deux bourgeois de cette ville le plus entendu au fait de la mer et connaissant le mieux le littoral (les marches) de l'Angleterre afin qu'elle pût obtenir de lui des renseignements qui seront très précieux pour les projets de son petit fils. En post-scriptum, elle prie le bailli de s'informer si les toiles qu'elle a commandées à un tisserand sont faites, et de ne pas manquer de lui faire envoyer des harengs frais (2 septembre 1386) (244). La flotte réunie à l'Écluse par les soins de Charles VI se composait de mille deux cent quatre-vingt vaisseaux ; il y en avait assez, dit Froissard, pour faire un pont de Calais à Douvres. Le roi devait la commander en personne. Mais le départ fut remis par suite de retards provenant du fait du duc de Berry jusqu'au 14 septembre, époque où la mer du Nord n'était plus tenable. L'expédition fut ajournée au printemps suivant, et pendant l'hiver la plupart des vaisseaux furent pris ou brûlés par les Anglais.

Les comptes donnent quelques renseignements sur les occupations et les distractions d'Yolande lorsqu'elle était obligée de rester dans ses appartements. On la voit jouer aux dés avec son fils Robert (245) ou aux échecs, appelés alors *tables*, avec son

---

(243) Archives du Nord. B. 3261

(244) Idem. B. 3266

(245) Idem. B. 3252

conseiller Thiébaud de Bourmont. Ce dernier lui gagna même une quarte de vin de la valeur de 2 vieux gros tournois (246). Elle ne négligeait pas non plus le soin de ses jardins où on cultivait des rosiers, des lavandes et des vignes ; ils renfermaient aussi de nombreux kiosques appelés *pavillons* (247). Elle essaya même d'y élever des vers à soie, plutôt sans doute par amusement que dans le but d'obtenir la matière d'un tissu de très grand prix au moyen âge (248).

La comtesse de Bar entretenait aussi une correspondance avec les amis qu'elle avait conservés à la cour de France. Parmi ceux-ci il faut citer Jean II, comte de Sarrebruch, sire de Commercy, conseiller et chambellan du roi Charles V. Par lettres patentes du 6 novembre 1365, il fut nommé bouteiller de France et premier président de la Chambre des Comptes. Après avoir rendu de grands services au Roi dans les armées et dans les négociations, il mourut en 1387. Il avait épousé, en 1334, Gisèle, fille de Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort.

On trouvera ci-après le texte de la curieuse lettre par laquelle ce personnage donna à Yolande des détails sur le projet de voyage de Charles V à Lyon afin d'y rencontrer le pape Grégoire XI, et de tenter un dernier effort auprès de lui pour le détourner de quitter Avignon et de se fixer à Rome. On n'y lira pas non plus sans intérêt le récit de l'arrivée à Paris d'un enfant d'une douzaine d'années que l'on disait être fils du roi de France. Amené devant le Roi, cet enfant fut reconnu fou de naissance et le comte de Sarrebruch ajoute qu'il était venu à Paris « ainsy comme main foulz y viennent parmi an ». A cette époque, la comtesse de Bar souffrait, paraît-il, d'une maladie de la vessie, car elle avait demandé à son ami un remède contre la gravelle. Celui-ci lui envoie la recette d'une eau merveilleuse consistant en une décoction de racines de l'herbe appelée brise-pierre (probablement la pariétaire ou une plante de la famille des saxifrages), de violette et de persil, qui, préparée selon ses indications, était souveraine contre cette maladie. Cette lettre n'est datée que du quantième du mois, 20 août. Mais comme le départ du pape Grégoire XI, d'Avignon pour Rome, eut lieu le 13 septembre 1376, on peut certainement la dater du 20 août précédent :

« Ma chièrre et redoublée dame, je moy recommande à vous, et quant à ce que autrefois vous ay escript que je avoie envoie par devers le Roy, mon seigneur, un

---

(246) Archives du Nord. B. 3254

(247) Idem. B. 3261

(248) Idem. B. 3265

mien message pour savoir la cause pour quoy il estoit retornez de aler par devers le pape et ausy pour savoir nouvelles de l'anfant qui se dit estre filz du Roy mon seigneur, plaise vous assavoir que mon message n'est encores point retornez, maix un amy de monseigneur l'évesque de Baieux lui a envoie unes lettres de Paris qui contiennent en sustance la forme qui s'ensuit : Premiers, la cause pour quoy le Roy n'est alez devers le pape est telle : le Roy, mon seigneur, aloit devers le pape espécialement sus toutes autres chosses pour li faire demorer de non aler à Rome ; si a senti par aucun de ses bons amis que pour chose du monde li pape ne demourroit, se li semble que il ne seroit mie son honeur se il alloit là pour li faire demorer et il ne demourroit à sa prière ; la seconde cause si est que nostre saint père le pape vouloit estre à Lyon VIII jours plus tost que le Roy monseigneur ne pouvoit estre. Et quant à l'anfant dessusdit, quand le Roy vint à Paris y fit mander ledit enfant pardevant li et parler à li moult longuement et li interrogat et examinât diligemment, et quant il eut tout se fait, il le trouva vray foulz naix ; si l'a-on fait tondre à la guise d'un fou et l'a-en chargié à II cergens qui le menoient chascun jour par la ville de Paris monstrant au peuple commant que c'est uns foulz. Et quant ad ce, ma chière et redoubtée dame, que vous m'avez escript que je vous face savoir commant que le Roy mon seigneur a receu lez chevaliers qui vindrent avecques ledit enfant à Paris, plaise vous asavoir qu'il n'est nulles nouvelles que à la compaignie dudit anfant il venist aucun chevalier ne autre personne notable fors tant seulement que il vint à Paris ainsy comme main foulz y viennent parmi an. Quant aus nouvelles de pardessa sus le fait dez traitiers, véritablement je ne vous say encore que escrire, nous avons eu et avons de jour ea jour tout plain de paroles avecques les légas mais encore ni at-il chose là où on se puisse gramment attendre de finale conclusion. Ma chère et redoubtée dame, vous m'avez escript que je vous envoie de trois manières d'erbes que j'ay dit à Golinet, vostre clerc, qui Sont bones contre la gravelle. C'est assavoir : brise-pierre, violette et racinnes de parresin et que je vous weille plainnement escrire par quelle manière on doit faire l'iaue et quelle porcion on y doit mestre de chascune erbe. Si vous plaise, ma redoubtée dame, asavoir que ledit Colinet ne vous a mie nommey tout ce que il faut mettre car avecques les erbes devant dictes il y faut mettre de la vesce et y a certaine ordenance de gouvernement qui faut faire. Si doubterois bien à escrire toutes les chosses ainsi comme elles se doivent faire et que se ne fust plus de demages que de profit à ceaux qui buveroient de l'yaue. Mais plaise vous à moi envoier un de voz gens qui sache attendre telle chose, je li feray apanre à cognoistre l'erbe et li feray faire l'yaue devant li et li monstreray tout ce que il y faut, tant en faire l'iaue comme ou gouvernement de la chose et, avecques celay, je li baileray

tout par escript. Ma chière et redoubtée dame, Nostre Seigneur par sa sainte grâce soit toujours garde de vous. Escript à Bruges, le XX<sup>e</sup> jour d'aoust à hore de vespres.

Signé : *le Comte de Sairebruche*, Boutillier de France.

Au dos est écrit : *A ma chière et redoubtée dame, ma dame la comtesse de Bar et dame de Cassel* (249).

Yolande, dit Mgr Dehaisnes, aima autant et peut-être plus que les autres princes et princesses de son siècle les bijoux en or, décorés de pierres précieuses (250). On trouvera dans son savant ouvrage la description de ses nombreux bijoux et objets d'orfèvrerie, telle que la donnent les inventaires et les mandements qu'il a publiés. Le tome VII de l'*Inventaire* des Archives du Nord renfermera l'analyse et souvent la transcription *in extenso* des documents relatifs aux mêmes objets qui ont échappé à ses recherches. Ce goût pour les bijoux et pour le luxe, ainsi que les grands travaux d'embellissement qu'elle fit faire au château de Nieppe où le peintre André de Valenciennes travailla si longtemps, entraînèrent la comtesse de Bar dans des dépenses considérables, hors de proportion avec ses revenus. Pour y faire face, elle dut souvent contracter des emprunts auprès des Lombards et des Cahorsins de Bruges, alors les grands banquiers des Flandres. Ceux-ci ne se contentaient pas ordinairement, comme garantie, de sa parole de princesse ; ils exigeaient le dépôt entre leurs mains, à titre de gages, de ses bijoux, même de sa belle couronne d'or et de pierreries à douze grands ornements et à neuf fleurons, de ses statuettes d'or et d'argent. Elle était obligée, en outre, de leur servir des intérêts usuraires qui, d'après le calcul que nous avons fait, ne s'élevaient pas à moins de 50 pour cent (251). Aussi il lui arriva de se trouver dans l'impossibilité de satisfaire ses créanciers, et peu de temps avant sa mort, le 10 juin 1395, quoique petite-fille d'un comte de Flandre et belle-mère d'une fille de France, elle fut arrêtée et emprisonnée à Tournai à la requête du changeur Thierry Prévôt à qui elle devait « grosse somme de finance ». Grâce à un nouvel emprunt, elle put éteindre cette dette et sortir de prison le 14 juillet suivant (252).

---

(249) N° 10673, inventaire Godefroy, f° 46. — Archives du Nord. B. 3266 bis.

(250) Histoire de l'Art en Flandre, p. 471 et suiv.

(251) Archives du Nord. B. 3257.

(252) Idem. B. 3265.

Nous ne terminerons pas cette étude sans dire au moins quelques mots des différentes monnaies et mesures que l'on trouve employées dans les comptes de l'hôtel des sires et dames de Cassel. On comprend qu'elles devaient varier selon les contrées où résidaient ces princes. Dans le Perche, la monnaie en usage était la livre tournois, dont la valeur était inférieure environ d'un cinquième à celle de la livre parisis, comme l'indique, d'ailleurs, la mention suivant : 19 livres, 18 sols, 3 deniers tournois valant 15 livres, 18 sols, 7 deniers parisis (253). Les mesures pour les grains étaient le muid et le setier ; pour les vins, la pièce et le tonneau ; pour le foin, la charretée (254). Dans le Barrois, on rencontre presque simultanément l'emploi de la livre tournois, de l'écu Johannes ou de Jean le Bon valant 12 sols tournois, le petit florin et ses divisionnaires le gros et l'esterlin, le mouton d'or, l'écu Philippe et le franc d'or (255). Les mesures employées pour les grains étaient le reix et ses divisionnaires le franchard et le setier ; pour les vins, la queue, le muid, le poinçon, le setier (256). En Flandre, c'est l'usage de la livre parisis qui domine avec celui du muid et de la razière pour mesurer les grains ; du tonneau, du lot et de la chopine pour les vins et les liquides (257).

La maison de Bar conserva la seigneurie de Cassel et les autres terres sises en Flandre ayant fait l'apanage de Robert de Cassel jusqu'en 1445, époque, où ces possessions firent retour au comté de Flandre par suite de la cession définitive consentie par René d'Anjou, duc de Lorraine et comte de Bar, au duc Philippe le Bon. Mais les Archives du Nord ne possèdent que quelques pièces comptables peu importantes se rapportant à l'administration de l'hôtel des successeurs d'Yolande de Flandre de 1395 à 1413.

### III.

#### HÔTEL DES COMTES ET DES COMTESSES DE HAINAUT.

Les comtes de Hainaut eurent dès le XIII<sup>e</sup> siècle, comme les comtes de Flandre,

---

(253) Archives du Nord. B. 3245.

(254) Idem. Ibidem.

(255) Idem. B. 3252.

(256) Idem. B. 3250.

(257) Idem. B. 3256

un officier spécialement chargé de l'administration de leur hôtel ; il avait le titre de *maître de séjour*. Il centralisait, pour les vérifier, les comptes des six offices qui, comme dans la plupart des maisons princières au moyen-âge, étaient ceux de la paneterie, de l'échansonnerie, de la cuisine, de la chambre, de la fourrière et de la maréchalerie ou écurie. Puis, il dressait lui-même avec ces comptes spéciaux et avec les *contre-sommes* ou états, tenus jour par jour par ses clercs, de l'argent reçu et de celui dépensé, un compte général qui était bien distinct de celui de la Recette générale du Hainaut. Quelques-uns de ces comptes avec les *contre-sommes* qui s'y rapportent, ont été retrouvés par mes savants prédécesseurs MM. le D<sup>r</sup> Leglay et Dehaisnes parmi des papiers et des parchemins renvoyés de l'Arsenal de Metz, où, heureusement, ils n'avaient pas été détruits. Il est probable que la collection complète en existait autrefois soit à Lille, soit à Mons, soit même à La Haye, car les comtes de Hainaut ont, pendant près de deux siècles, possédé le comté de Hollande, et qu'elle a été, en grande partie, convertie en gargousses pour l'armée de Sambre-et-Meuse pendant la Révolution. Les Archives générales du Royaume de Hollande possèdent encore quelques-uns de ces comptes que leur conservateur M. Th. van Ramsdyk se propose de mettre en lumière. Enfin beaucoup de pièces provenant de la comptabilité de l'hôtel de Hainaut se trouvent aux Archives de l'État à Mons et ont été analysées par M. Leopold Devillers, dans son savant inventaire du Trésor des Chartes des comtes de Hainaut.

Les comptes déposés aux Archives du Nord où ils forment avec une cinquantaine de pièces justificatives s'y rattachant, les articles 3268-3328 de la série B, constituent des documents dont M. Gachard, l'éminent et regretté archiviste du Royaume de Belgique, avait, dès 1841, signalé le haut intérêt dans son Rapport sur les Archives de la Chambre des Comptes de Lille (258). Ils auraient mérité, suivant lui, d'être publiés *in-extenso*. A défaut d'une publication intégrale, on en trouvera dans le tome VII de l'Inventaire sommaire du Nord, des analyses très-détaillées avec des extraits nombreux et même pour quelques-uns paraissant plus particulièrement intéressants, des transcriptions complètes accompagnées de notes destinées à faire ressortir leur valeur historique.

Ils comprennent une période de plus d'un siècle (259), avec des lacunes, il est vrai, et concernent l'administration de l'hôtel des comtes et des comtesses de Hainaut :

---

(258) Rapport sur les Archives de Lille, p. 79.

(259) De 1295 & 1441.

Jean d'Avesnes et Philippine de Luxembourg (1295-1304) ; de Guillaume I<sup>er</sup>, dit le Bon, Jeanne de Valois, sa femme et Guillaume, leur fils (1319-1336) ; du comte d'Ostrevant, plus tard Guillaume IV et de sa femme Marguerite de Bourgogne, fille du duc Philippe le Hardi ; de Jacqueline de Bavière, leur fille ; et de ses deux maris : Jean, comte de Touraine et plus tard dauphin, puis Jean IV, duc de Brabant (1399-1441). Des fragments de compte de la boucherie et de la pêche annexés à l'hôtel de Hainaut, de 1382 à 1429, rentrent aussi dans cette collection.

*Hôtel de Jean d'Avesnes et de Philippine de Luxembourg.* — Le premier de ces registres comprend des comptes incomplets de la maison de Jean d'Avesnes, de Philippine de Luxembourg et de leurs enfants. On peut, malgré les nombreuses mutilations qu'ils ont eu à subir et le défaut d'ordre avec lequel ils ont été dressés, y relever quelques renseignements intéressants relatifs à l'administration de l'hôtel de Hainaut à cette époque reculée. Les recettes et les dépenses ne sont pas séparées ni bien délimitées, ce qui semblerait indiquer que l'on est plutôt en présence d'un brouillon, d'un journal de l'argent reçu et payé que d'un véritable compte. Ainsi on y rencontre épars des états des sommes reçues ou dépensées par les différents receveurs des domaines du Comte et qui se rapportent ainsi à la Recette générale de Hainaut. Ces sommes, il est vrai, sont en général, consacrées au service de l'hôtel. On constate par ces états que, de Pâques 1298 au 1<sup>er</sup> octobre 1299, les receveurs particuliers versèrent, pour ce service, les sommes suivantes : 593 livres, versées par le receveur de Mons ; 1.000 livres, idem de Binche ; 729 livres, idem de Maubeuge ; 158 livres, idem du Quesnoy ; 165 livres, idem de Forest. Le bailli de Hainaut, Pierre le Jumeau, perçut du 24 août 1296 au 1<sup>er</sup> août 1299, « pour les homicides et autres besoignes », 657 livres, 10 sols, 5 deniers, monnaie de Hainaut, faisant en monnaie de France, 625 livres, 12 sols, 8 deniers tournois (260).

D'après le compte de Gilles *li Fèvres*, l'un des clercs du maître du séjour, des dépenses de l'hôtel du 15 juillet (jour de la division des Apôtres) 1297 jusqu'au 22 juillet 1298, les recettes de l'hôtel s'élevèrent à 6.743 Livres, 9 sols, 2 deniers tournois ; les dépenses y compris les gages des divers officiers, furent de 7.043 livres, 6 sols, 1 denier, sans compter les provisions en nature, les *porvéances*, comme on disait alors, fournies par les domaines du Comte (261).  
Un autre clerc de

---

(260) Archives du Nord. B. 3268, f<sup>o</sup> 12, recto.

(261). Idem. Ibidem, f<sup>o</sup> 16, verso et 17, recto.



l'hôtel, Pierre Rampot, rendit son compte pour la période allant du 15 juillet 1298 jusqu'à la Ste-Catherine (25 novembre) 1299, comprenant ainsi un an et cinq mois. Il reçut dans ce laps de temps la somme, vraiment très-considérable pour l'époque, de 31.344 livres, 10 sols tournois ; les dépenses pour le service ordinaire de l'hôtel de la comtesse Philippine de Luxembourg, furent de 11.241 livres, 18 sols, 1 denier, sans compter les provisions de blé, de vin, d'avoine, de bois, de lard, de grosse viande de boucherie, de poisson d'eau douce et d'épicerie qui sont énumérées. En outre, ce que l'on appelait les parties foraines, c'est-à-dire les dépenses faites à des occasions ou pour des acquisitions exceptionnelles, s'élevèrent à 20.248 livres, 4 deniers tournois. Les dépenses dépassèrent donc les recettes de 145 livres, 7 sols, 8 deniers. Il est mentionné que ce compte de Pierre Rampot fut ainsi rendu à Valenciennes la nuit de la Conversion de St-Paul (25 janvier) 1302, en présence de la Comtesse, du bailli de Hainaut et de l'écolâtre de l'église St-Paul de Liège (262).

Jacques, le chapelain, et Pierre de Ley de paraissent avoir alterné avec Pierre Rampot dans la tenue de la comptabilité de l'hôtel de Hainaut pendant les années 1300, 1301, 1302 et 1304.

A côté de ces états généraux des recettes et des dépenses, on rencontre des comptes particuliers des parties foraines ou extraordinaires. Ainsi nous avons ceux se rapportant aux dépenses pour la sellerie et l'écurie en 1295. On y remarque la fourniture de huit selles pour le Comte et ses officiers au prix de 19 livres, 4 sols, d'une selle de parade avec un écu, une targe et un mors avec brides, moyennant 35 livres, et neuf autres selles avec les brides assorties payées 34 livres, 12 deniers. Les menues réparations d'entretien, faites par Piéret et Colin le Maréchal, coûtèrent 16 livres, 11 sols. Dans le compte spécial de l'écurie de la comtesse Philippine de Luxembourg et de ses filles Isabelle, femme de Raoul de Nesle, connétable de France, Alice et Marie, non encore mariées, figurent les frais de construction de voitures de luxe. On employa, pour celle de la Comtesse, 30.000 gros clous et 3.000 petits, 18 pommeaux métalliques, 4 chaînes, 8 boîtes d'essieux, des sonnettes, quatre anneaux dorés, de l'or fin, de l'argent et de l'azur pour la peindre, de la toile rouge (vermeille), du canevas ou toile grossière, delà cire, de la soie (*cendal*), du cuir pour garnir la limonnière. En y comprenant le salaire du peintre qui fut de 50 livres, et celui du, carrossier (*clauwier*), les frais de construction de

cette voiture s'élevèrent à 148 livres, 4 sols, 4 deniers tournois. Celle de madame de Nesle coûta 151 livres, 10 sols. Il entra dans sa fabrication 35,000 gros clous et-45,000 petits, 18 pommeaux métalliques, quatre chaînes, 8 boîtes d'essieux, quatre anneaux dorés, de l'or, de l'argent et des couleurs diverses, de la toile verte etc. Pour la garniture intérieure de ces deux voitures on employa des étoffes et rubans appelés *boukelets*, *morgans* et *dorelos* dont le prix fut de 60 sols (263). *La sambue* (sorte de selle en forme de gaîne) de la même princesse était garnie d'étoffes reproduisant en losanges les armes de Hainaut et de Nesle. Elle coûta avec les courroies pour l'attacher 50 livres. Celle de sa fille était moins riche et le prix n'en dépassa pas 10 livres. On remarque encore la fourniture de 3 paires de coffres, 6 bahuts, un *forgiet* ou cassette garnie de fer, une *malette*, une selle *tubée*, 12 paires de fuseaux, 2 paires d'arçons de selles etc. (264).

On trouve aussi dans ce registre des notes relatives aux diverses fournitures livrées à l'hôtel, entre autres celles des acquisitions de draps faites à Pâques de l'année 1298, comprenant des draps *mêlés*, rayés et de couleur, pour la Comtesse, ses filles, les écuyers et les clercs de l'hôtel. En 1299, ce fut le lombard Francekin qui fit cette fourniture ainsi que celles de beaucoup d'autres marchandises. On rencontre confondus dans son compte des tiretaines bleues achetées à Douai, des vins du Rhin, des draps fins, des fourrures de vair et des cristaux qu'il avait fait venir de Paris (265). Mais une chose qui ne manque pas de singularité, c'est que le comte de Hainaut ne dédaignait pas de se procurer certains bénéfices parla revente aux foires de Champagne, de draps qu'il avait fait acheter dans ses terres. Gilles Ambroisnes acheta, en 1298, à Maubeuge, 281 draps qu'il fut chargé de revendre aux foires de Lagny, de Bar-sur-Aube et de Provins. Avec le produit de cette vente il se procura de l'épicerie qu'il ramena dans le Hainaut. Défalcation faile de ses frais de voyage et de séjour, ainsi que du paiement de quelques dettes contractées par le Comte auprès de différents marchands fréquentant ces foires, entre autres auprès de la compagnie des marchands italiens appelés *Puce*, son compte, qui comprenait en recettes 4.210 livres, 3 sols, 6 deniers tournois, et en dépenses 4.093 livres, 15 sols, 4 deniers, même monnaie, se solda par un bénéfice de 116 livres, 8 sols, 2 deniers (266).

---

(263) Archives du Nord. B. 3268, f° 1, recto.

(264) Idem. Ibidem, f° 1, recto et verso.

(265) Idem. Ibidem, f° 10, verso.

(266) Idem. Ibidem, f° 21, verso.

Le compte de Sandre Séverine, de 1302 à 1304, comprend encore la fourniture de nombreuses selles pour le comte Guillaume, ses écuyers et fauconniers, d'une litière pour le feu comte Jean d'Avesnes et de deux voitures pour la nouvelle comtesse Jeanne de Valois, dont l'une était peinte « de frais azur à oiselets », et l'autre noire, qui coûtèrent, les deux : 1.390 livres, 2 sols, 6 deniers tournois (267).

*Hôtel de Guillaume I<sup>er</sup> le Bon et de Jeanne de Valois.* — De 1304 à 1319, la collection des documents relatifs à l'hôtel de Hainaut présente une lacune aux Archives du Nord. Mais, de 1319 à 1336, nous possédons une suite presque ininterrompue de comptes se rapportant aux dépenses de la comtesse Jeanne de Valois. Ils fourmillent de détails inédits et du plus haut intérêt sur la vie privée de cette princesse, fille de Charles de Valois et par conséquent arrière-petite-fille de St Louis, nièce de Philippe le Bel et sœur du futur roi de France Philippe de Valois. Elle avait épousé, en 1305, Guillaume I<sup>er</sup>, dit le Bon, qui venait de succéder à son père Jean d'Avesnes dans le comté de Hainaut. Elle en eut sept enfants : Jean et Louis, morts en bas-âge, Guillaume qui devint en 1337 le comte Guillaume II. Marguerite qui succéda plus tard à ce dernier à défaut d'hoirs mâles, Jeanne, mariée à Guillaume V, duc de Juliers, Philippine, femme d'Edouard III, roi d'Angleterre et Elisabeth ou Isabelle, mariée à Robert de Namur. Nous aurons à nous étendre plus loin sur de nombreuses particularités se rapportant à la parenté et aux alliances de cette princesse.

La comptabilité de l'hôtel de la Comtesse paraît avoir été tenue complètement à part de celle de la maison du Comte lui-même. Elle porte sur les cinq offices de la paneterie, de l'échansonnerie, de la cuisine, de la chambre et de la fourrière. Les dépenses relatives à l'écurie ne semblent pas avoir été distinctes de celles de l'hôtel du Comte. Cette division a eu sans doute pour cause les expéditions militaires longues et nombreuses de Guillaume I<sup>er</sup> qui le tinrent souvent éloigné de la Comtesse et de ses enfants.

Au point de vue technique, les documents de cette comptabilité consistent en : 1<sup>o</sup> comptes de l'hôtel donnant jour par jour les recettes et les dépenses pour une période généralement d'une année ; 2<sup>o</sup> contre-sommes ou états dans lesquels on récapitulait chaque semaine les dépenses en argent et en *pourvéances*, avec l'indication des localités où la Comtesse et ses enfants avaient séjourné ou passé, des personnes qui avaient mangé à la cour, des cérémonies et des fêtes qui avaient eu

lieu ; 3° pièces comptables telles que quittances, mandements, etc. Nous allons passer successivement en revue ces différents documents.

De 1319 à 1321, nous n'avons que les contre-sommes de l'hôtel de la Comtesse. De 1321 à 1325 s'étend une lacune et, de 1325 à 1336, vient une suite assez régulière des comptes dressés par Gobert, clerc de l'hôtel, des recettes et des dépenses de la comtesse Jeanne de Valois, de ses enfants et du Comte quand il était auprès d'eux, avec généralement les contre-sommes correspondant à ces années. A partir de 1332, le fils aîné de Guillaume I<sup>er</sup>, Guillaume paraît avoir eu sinon une maison particulière, du moins une allocation spéciale pour ses dépenses dont nous avons quelques comptes.

Ces documents donnent jour par jour pendant une période de près de 15 ans, le montant des dépenses en argent et en denrées faites pour l'entretien de la maison de Jeanne de Valois. On peut la suivre ainsi dans ses voyages et ses séjours à la Haye, à Harlem, à Dordrecht, à Schiedam, à Binche, à Mons. Ses résidences ordinaires étaient en hiver l'hôtel de *Hollande* à Valenciennes et en été le château du Quesnoy. En 1325, on lui voit faire un voyage en France avec sa fille Philippine. Elle mit cinq jours pour se rendre de Valenciennes à Paris en passant par le Câteau-Cambrésis, Bohain, Roupy, Ham, Noyon, Choisy-au-Bac, Verberie, Senlis, Louvres. Elle s'arrêta dans chacune de ces localités pour y dîner, ou souper et coucher. Parties de Valenciennes le dimanche soir, les deux princesses n'arrivèrent à Paris que le jeudi soir (268).

Charles de Valois, père de la comtesse Jeanne, avait été marié trois fois. Aussi il n'avait pas moins de dix enfants. La comtesse de Hainaut venait donc souvent passer quelques jours auprès de ses sœurs, entre autres, auprès de Marguerite, comtesse de Blois et surtout d'Isabelle, abbesse de Poissy, et plus tard, de Fonte-vrault. Elle pérégrina sans cesse, avec ses enfants, dans les nombreux châteaux qui couvraient à cette époque les environs de Paris, dans ceux de Trappes, du Perray, de Néauphle, de Saint-Germain-en-Laye, etc. (269). A Paris, elle dîna à l'hôtel de l'abbé de Cluny et au petit château royal de la porte d'Ostrice, situé sur l'emplacement du Louvre actuel (270). Elle suit la cour des rois Charles le Bel et Philippe de Valois, ses cousin et frère, à Palaiseau et à Vincennes (271).

---

(268) Archives du Nord. B. 3270.

(269) Idem. Ibidem.

(270) Idem. Ibidem.

(271) Idem. Ibidem.

Dans le Hainaut, ses commensaux ordinaires étaient sa belle-sœur Madame de Beaumont, femme de Jean de Hainaut, frère du comte Guillaume I<sup>er</sup> ; l'évêque de Cambrai, Guy d'Auvergne, et surtout Isabelle Taisniers, abbesse de Fontenelles, abbaye cistercienne soumise à l'abbé de Cambron, fondée en 1212 non loin de l'Escaut, à une lieue de Valenciennes, sur la route conduisant de cette ville à Cambrai. C'est dans ce monastère que Jeanne de Valois finit ses jours, le 7 mars 1342. Une de ses filles, Jeanne, veuve du marquis de Juliers, venait d'y mourir, et un an plus tard, elle y fut rejointe elle-même par une autre de ses filles Isa belle, veuve de Robert de Namur, qui y succomba le 26 janvier 1360. Leurs deux tombes voisines y restèrent jusqu'à la Révolution. Jeanne de Valois était inhumée sous « une riche tombe de marbre poli, représentant une religieuse, sans armoiries et entourée d'enfants ». Sa fille Isabelle eut dans le chœur « un beau tombeau où se voyait sculptée sur la pierre une dame en robe de drap d'or, semée des armoiries de Namur et de Hainaut, et, autour, douze écussons » (272).

A certaines époques de l'année, principalement à Pâques et à Noël, la comtesse Jeanne et son mari tenaient cour plénière et recevaient dans leurs palais et leurs châteaux de nombreux chevaliers et dames à qui ils donnaient des tournois et des fêtes. On voit assister à la cour solennelle de Pâques de l'an 1320, au château du Quesnoy, Marguerite, comtesse de Soissons et de Beaumont, les dames de Verchin et de Préaux, le duc de Brabant Jean III, le sire de Bousies et une grande *plentée*, c'est-à-dire, une foule de chevaliers, d'écuyers, de dames et de demoiselles. Aussi la dépense de l'hôtel s'éleva-t-elle pour cette semaine à la somme, considérable pour l'époque, de 193 livres tournois, représentant approximativement 5,000 fr. de nos jours, sans compter 27 muicfs de blé, 4 muids de vin d'Auxerre, 5 tonnes de vin français ou de Poitou, 7 bacons ou jambons et demi, 3 bêtes de Catalogne (273), 16 porcs, 18 bœufs ou vaches, 2 bêtes de Savoie (274), 10 veaux, 24 longes de bœuf salé, 10 moutons salés, 122 chapons, 17 gros brochets, 53 brochets moyens, 200 carpes, 45 muids d'avoine, denrées fournies par les greniers, caves, parcs et viviers domaniaux du Comte et qui n'étaient pas évaluées en argent (275).

A la Pentecôte de la même année, ce fut à Maubeuge qu'eurent lieu des tournois

---

(272) Archives historiques du Nord de la France. Nouvelle série. Tome I, p. 500. Dehaisnes, Histoire de l'Art en Flandre. Tome I, p. 454, 455.

(273) Béliers venant d'Espagne.

(274) Taureaux originaires de la Savoie et parqués dans la forêt de Mormal.

(275) Archives du Nord. B. 3269.

et des fêtes brillantes, entre autres un dîner de gala auquel assistèrent les chanoi-nesses du chapitre noble de Ste-Aldegonde, appartenant toutes aux plus grandes familles du Hainaut, du Brabant et du Luxembourg (276),

Dans le compte de l'année 1326 figurent les frais de séjour de la reine d'Angleterre, Isabelle de France, fille de Philippe le Bel et femme d'Edouard II. Cette princesse était venue en France en 1325 et s'était retirée l'année suivante auprès du comte de Hainaut. Elle quitta les états de Guillaume I<sup>er</sup> le 22 septembre 1326 pour gagner l'Angleterre, détrôner son mari que ses mœurs et ses favoris avaient rendu impopulaire et le faire périr dans de tragiques circonstances. Ce fut pendant son séjour dans le Hainaut qu'elle négocia le mariage de son fils qui allait être bientôt le roi Edouard III, avec Philippe ou Philippine, fille du comte Guillaume I<sup>er</sup> et de Jeanne de Valois, mariage qui fut célébré le 27 octobre 1327 dans l'hôtel dit *de Hollande*, à Valenciennes. Les comptes de cette année 1327 donnent de très curieux détails sur cet événement et sur les grands frais qu'il occasionna. De nombreux et grands personnages vinrent alors, suivant l'expression du clerc qui a dressé le compte « fester, visiter et présenter » la nouvelle reine d'Angleterre, entre autres le roi de Bohême, Jean de Luxembourg, celui qui devait dix-neuf ans plus tard mourir si glorieusement à Crécy, le comte de Juliers et son frère Guillaume de Berchem, les comtes de Berg, d'Aersberg et de Namur, les évêques d'Héreford, de Winchester, de Chester, en Angleterre, ceux de Cambrai, de Tournai et d'Arras avec Mesdames de Beaumont, l'abbesse de Fontenelles, la comtesse de Savoie Blanche de Bourgogne, et une grande quantité de chevaliers, d'écuyers, de sergents, serviteurs et suivantes. Aussi les dépenses de l'hôtel de la Comtesse s'élevèrent-elles, pour les quatre semaines écoulées du dimanche jour de St-Luc (18 octobre) au dimanche après la St-Martin (12 novembre) 1327, à la somme de 492 livres, 10 deniers tournois, représentant plus de 15.000 francs de nos jours, sans compter les denrées suivantes fournies par les receveurs domaniaux : 50 muids et 7 wittels de blé, 104 muids de vin, un demi-bacon (porc salé), 38 porcs, 4 bêtes de Savoie, 23 bêtes de *Mes* (277), 151 moutons, 187 oies, 11 gros brochets, 180 brochets ordinaires, 760 carpes, 71 muids d'avoine (278).

C'est ainsi, d'ailleurs, que le clerc de l'hôtel résume les principaux événements qui avaient signalé cette année à la cour de Hainaut pour expliquer les dépenses

---

(276) Archives du Nord. B. 3269.

(277) Taureaux ou bœufs venant du pays messin.

(278) Archives du nord. B. 3273.

considérables de son compte. Pendant cette année (août 1327-août 1328), dit-il, le Comte, « ses consaux et ses hosteliers (officiers de son hôtel), ont esté en l'ostel Madame par III<sup>xx</sup>III jours ». Elle fut témoin des « arréances et espousailles » de la reine d'Angleterre. Au mois de novembre 1327 eurent lieu aussi la *gésine* et la maladie de la comtesse Jeanne de Valois dont on eut grands frais des dames et demoiselles qui vinrent la voir, la visiter et la consoler par plusieurs fois et assistèrent à ses relevailles. L'enfant dont elle accoucha alors était un fils du nom de Louis qui survécut peu à sa naissance et quelques mois après elle en perdit un autre encore en bas âge, appelé Jean. Les enterrements de ces deux enfants entraînèrent aussi de nouvelles dépenses à cause des personnages « si comme abbés, évesqués, gens de religion, chevaliers, écuyers, dames et damoiselles ki furent à leur fosse » (279).

Au mois de juillet 1328, la Comtesse fit un voyage en France pour aller voir son frère le nouveau roi Philippe de Valois qui venait d'être sacré à Reims, le 28 mai. Jeanne de Valois n'avait pas assisté à cette cérémonie, mais son mari le comte Guillaume I<sup>er</sup>, son beau-frère Jean de Hainaut, l'évêque de Cambrai et plusieurs chevaliers du Hainaut s'y trouvèrent. Restée au château du Quesnoy elle fit envoyer à son frère à Reims une provision de glace pour les dîners de gala qui eurent lieu à l'occasion du sacre (280). Elle partit un mois plus tard, emmenant son fils Guillaume qui pouvait avoir alors une douzaine d'années et accompagnée des seigneurs Michel de Ligny et de Waudrepoint, de Monseigneur et de Madame de Blémont avec une suite de 107 chevaux. Elle passa encore par le Câteau, Saint-Quentin, Ham, Noyon, Compiègne, Verberie, Senlis, Le Bourget, Paris. Ce voyage dura, tant à l'aller que pour le séjour et le retour, trois semaines. A ces frais il faut ajouter ceux de plusieurs pèlerinages et de plusieurs cours solennelles. Aussi la dépense totale de cette année fut-elle de 5,496 livres, 5 sols, 7 deniers tournois, valant près de 500.000 francs de nos jours, sans compter les denrées et *pourvéances*. A titre de curiosité nous donnerons ici la note de l'épicier Hermann de Hessen qui avait fourni à l'hôtel dans ce laps de temps : 487 livres de sucre, 89 livres de poivre, 127 livres de gingembre, 106 livres de cannelle, 3 livres de noix muscades, 3 livres de graine de Paradis, 3 livres de macis, 3 livres de feuilles des Indes, 20 livres de safran, 1 livre de poivre cubèbe, 5 livres de *garingal* ou galanga, 23 livres

---

(279) Archives du Nord. B. 3273

(280) Idem. Ibidem.

de cumin, 85 livres de riz. 18 livres d'amidon, 73 livres de blanc de baleine, un tonneau d'huile d'olive, 981 livres d'amandes, un *fréau* (cabas) de figues d'Alep, 10 fréaux de figues ordinaires et de raisins secs (281).

*Particularités relatives à la vie politique et privée de Jeanne de Valois.* — Comme fille d'un prince du sang très proche de la couronne, femme d'un haut feudataire de l'Empire, petite-fille et sœur de rois de France, belle-mère d'un roi d'Angleterre et d'un empereur d'Allemagne, Jeanne de Valois ne pouvait rester indifférente aux grands événements qui marquèrent la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce que nous savons, par le récit du grand chroniqueur Froissart, du rôle politique joué par elle alors, est tout à son honneur. Elle sut rester française de cœur et de tête au milieu des siens devenus les ennemis acharnés de la France, et tous ses efforts tendirent à empêcher la guerre d'éclater entre Philippe de Valois et Edouard III. C'est elle qui plus tard fit conclure une trêve entre les deux monarques, trêve qui serait peut-être devenue une paix, sinon définitive, du moins d'assez longue durée, sans sa mort prématurée.

L'on sait que le comte Guillaume I<sup>er</sup> après avoir vaillamment combattu à Cassel sous la bannière de son beau-frère, en 1328, fut un des premiers à conseiller, quelques années après, à son gendre le roi d'Angleterre de faire valoir, au besoin par les armes, ses droits à des compensations territoriales en échange de sa renonciation au trône de France. La Comtesse qui, dit Froissart, « les périls doubtoit entre son frère le roy et son fil le roy d'Engleterre (282) », tenta alors une démarche auprès de Philippe pour conjurer l'orage et l'amener par une concession peu importante à prévenir des hostilités qu'elle prévoyait sans doute, connaissant les forces et les ressources de ses ennemis, devoir être funestes à son pays. Elle vint donc à Paris, au mois de juin 1336, accompagnée de son beau-frère, Jean de Hainaut. Froissart donne le récit détaillé de ses entrevues avec Philippe de Valois (283). Cette démarche n'eut toutefois d'autre succès que celui de retarder les hostilités qui n'étaient point encore commencées quand le comte Guillaume I<sup>er</sup> mourut d'une attaque de goutte en l'hôtel de *Hollande*, à Valenciennes, au mois de juin 1337. Jeanne de Valois se retira immédiatement après cet événement à l'abbaye de Fontenelles, car elle

---

(281) Archives du Nord. B. 3273.

(282) Froissart, Édit. De Kervyn de Lettenhove. Tome II, pages 366 et suiv.

(283) Idem. Ibidem.



savait son fils encore plus enclin que le feu Comte, à soutenir les prétentions anglaises. Mais la Comtesse douairière n'en continua pas moins, dans sa retraite, à suivre les événements qui se déroulèrent dans le Hainaut et à se préoccuper de leurs conséquences. Froissart va nous en fournir de nombreux témoignages. Pendant l'hiver de l'an 1339, elle vint voir à Louvain, sa fille, la reine d'Angleterre « car elle l'aimait de tout son cœur plus tendrement que nulles de ses fille » (284). Philippine de Hainaut, femme d'Edouard III était « si bonne roine que depuis le temps de la roine Geneviève qui fu femme au roi Artus et roine d'Engleterre, que on nommoit adont la Grande-Bretagne, nul n'y entra, ne qui tanst d'onnoir requist, ne qui si belle génération eüst, car elle eut dou roi Édouart, son mari, en son temps sept fils et cinq filles, et tant comme elle vesqui, le roiaume d'Engleterre eut grasse, prospérité, honneur et toutes bonnes aventures, ne onques famine, ne chier temps, de son règne n'i demorèrent » (285). Ce que nous ne devons pas oublier c'est que ce fut cette princesse qui implora la grâce et sauva la vie d'Eustache de St-Pierre et des bourgeois de Calais. Ce trait de générosité et de pitié féminines montre qu'elle avait encore au cœur quelques-uns des sentiments de sa mère.

Au mois de septembre 1339, lorsqu'Édouard III eut réuni son armée aux environs de Valenciennes, il alla, avec le comte de Hainaut, voir sa belle-mère à Fontenelles, et « fu avoecques lui li dis rois bien deus heures (286) ». Au printemps suivant, Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois, vint « avec ses batailles qui très-belles estoient à regarder », faire une course dans la vallée de l'Escaut. Il brûla les villages de Maing, de Trith et l'abbaye de Fontenelles, « où Madame de Valois, ante audit duc, se tenoit par dévotion ; mais elle n'y estoit mie adont, ainchois se tenoit à Valenchiennes » (287). Jeanne de Valois s'était donc retirée à Valenciennes à l'approche de l'armée de son neveu. C'est là qu'elle se trouvait tandis qu'Edouard III et Guillaume, comte de Hainaut, son gendre et son fils, faisaient le siège de Tournai que Philippe de Valois, campé à Bouvines, se préparait à secourir. Le moment était propice pour tenter d'empêcher les deux armées d'en venir aux mains dans une rencontre définitive qui aurait pu être déjà un désastre pour la France. La Comtesse douairière ne manqua pas cette occasion favorable. « On doit savoir, dit Froissart, que ce siège durant, Madame Jehanne de

---

(284) Froissart. Édit. Kerryn de Lettenhove. Tome II, page 479.

(285) Idem. Ibidem, p. 195 et 196.

(286) Idem. Tome III, p. 7.

(287) Idem. Ibidem, p. 160.

Valois, serour au roy de Franche et mère au comte Guillaume de Haynnau, tra-vailloit durement de l'un ost à l'autre, affin que pès ou respit feust entre ces parties, parquoi on se départesist sans.hataille. Car la bonne dame véoit là des deux costés toute li fleur et l'onneur de le chevalerie dou monde. Et par pluisieurs fois la bonne dame en estoit céue as piés dou roy de Franche, son frère, et lui priet que respis ou traitiés d'accord fust pris entre luy et le roy englés. Et quant elle avoit travail-lie t entre les seigneurs de France, elle s'en revenoità chiaux de l'Empire, spécialement au duc de Brabant et au comte de Jullers qui se fille avoit, et à monseigneur Jehan de Haynau ; car son fil le comte de Haynnau trouvoit-elle si dur et si rebelle à son entention que elle ne l'en volloit plus parler, mes à ces seigneurs dessusdits elle s'adréchoit et prioit chièremment que il volsissent esmouvoir le roy englés à ce qu'il volsit mettre aucunes nobles personnes de son conseil enssemble avoecq le conseil le roy de France, et, se il plaisoit à Dieu, tout bien en venroit » (288).

Les efforts de Jeanne de Valois furent à la fin couronnés de succès, car elle parvint à amener une entrevue entre les représentants des deux rois de France et d'Angleterre dans l'église d'Esplechin, près de Tournai. Ceux de Philippe de Valois étaient le roi de Bohême, l'évêque de Liège, Charles, comte d'Alençon, le comte de Flandre Louis de Nevers, les comtes d'Armagnac et de Blois. L'évêque de Lincoln, les ducs de Brabant et de Gueldre, le comte de Juliers, Jean de Hainaut, se présentèrent au nom d'Edouard III et de ses alliés, et « toudis estoit la bonne dame madame Jehanne de Valois emmy y aux, qui moult humblement et de grand coer leur prioit que chascune partie se volsist priés prendre del accort » (289). Ces négociations finirent par aboutir à la stipulation entre les deux monarques et leurs alliés d'une trêve de six mois (25 septembre 1340), qui fut successivement prorogée, grâce à de nouvelles démarches de la bonne Comtesse, comme l'appel Froissart, jusqu'au 24 juin 1342 (290). A cette date celle-ci était morte depuis trois mois, car on fixe le jour de son décès au 7 mars 1342 où, d'après le P. Delewarde (291), elle alla de vie à trépas en odeur de sainteté. Il n'est pas téméraire de penser que si sa vie s'était prolongée de quelques années, elle fût peut-être parvenue à empêcher la reprise des hostilités, et qui sait, nos annales n'auraient pas eu à enregistrer le

---

(288) Froissart. Édit. Kervyn de Lettenhove. Tome III, p. 305-306

(289) Idem. Ibidem, p. 307.

(290) Les originaux de ces traités de trêves sont conservés aux Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. B. 779.

(291) Histoire générale du Hainaut, p. 126.

désastre de Crécy, qui survint quatre ans après. Quoi qu'il en soit, le rôle de médiatrice qu'elle a rempli avec un si grand cœur, selon l'expression de Froissart, au début de la guerre de Cent-Ans, mérite de ne pas être méconnu, ni oublié de l'histoire et prouve bien la persistance de ses sympathies et de ses sentiments français au milieu d'une famille semi-allemande et semi-anglaise.

Outre les renseignements rapportés plus haut sur le mariage de sa fille avec Edouard III, les comptes de Jeanne de Valois en fournissent encore quelques-uns sur ses relations avec la cour de France, qui, sans présenter une grande importance historique, ne sont pourtant point dépourvus de tout intérêt.

Au mois de novembre 1325, la Comtesse alla à Paris avec ses filles aînées pour voir son père Charles de Valois, alors très malade car il mourut au château du Perray, le 16 décembre de cette année. Ce prince avait pris, sous le règne de son neveu Louis le Hutin, une grande part à la condamnation d'Enguerrand de Marigny. Il ne tarda pas, dit-on, à en éprouver un vif remords. Il fit détacher son corps des fourches de Montfaucon, réhabilita sa mémoire et laissa par son testament 10,000 livres aux enfants du trésorier général de Philippe le Bel, à cause, disait-il de la grande infortune qui leur advint de la condamnation de leur père. Dans les derniers temps de sa vie, ses remords devinrent encore plus cuisants, et il chargea un de ses officiers d'aller par les rues, une bourse à la main, criant à chaque pauvre en lui faisant l'aumône : Priez pour Monsieur Enguerrand et pour Charles de Valois. On remarque dans le compte de 1325-1326 (292), parmi les aumônes faites parla comtesse de Hainaut, à l'occasion de la mort de son père, à côté de 10 gros donnés aux moines et aux écoliers demeurant en la maison de Cluny où elle se trouvait lors des obsèques, 10 sols, 8 deniers octroyés à un pauvre gentilhomme de la terre « qui fu monseigneur Engherran de Marigny ». Cette mention semble bien confirmer le récit des chroniqueurs au sujet des remords qu'ils attribuent à Charles de Valois et montre que sa fille partageait ses sentiments à l'égard de la condamnation d'Enguerrand de Marigny.

On relève aussi dans ce compte les dépenses faites pour l'achat du drap mortuaire de *brunette* pour l'enterrement de Charles de Valois (293), le salaire de messagers envoyés porter des lettres aux frères, sœurs et cousins de la Comtesse, Philippe de Valois, alors comte du Maine, Marie de Valois, duchesse de Calabre, Eléonore,

---

(292) Archives du Nord. B. 3270, f° 35, recto.

(293) Idem. Ibidem, f° 32, verso.

reine de Sicile, Mathilde de Hainaut, princesse de Morée, Catherine de Valois, femme de Philippe d'Anjou, prince de Tarente et empereur titulaire de Constantinople, Jeanne d'Évreux etc. (294).

Nous avons parlé plus haut du voyage que Jeanne de Valois fit, au mois de juillet 1328, à Paris où elle emmena son fils Guillaume pour le présenter à son oncle le nouveau roi de France. Nous ajouterons que les comptes nous apprennent qu'on fit goûter au jeune prince les distractions convenables à son âge et qui, paraît-il, ne manquaient pas déjà dans la capitale. On fit danser devant lui des singes savants (295). On lui montra les ours et les autres bêtes fauves qui composaient déjà une sorte de ménagerie attenante au palais du Roi (296). Les ménestrels de la cour lui donnèrent une aubade (297). Mais, comme nous l'avons dit, le voyage de la Comtesse avait un but politique et financier qu'elle n'oublia pas. Elle avait à rendre encore plus étroite et plus solide l'alliance que son mari venait de conclure avec Philippe de Valois pour marcher contre les Flamands et à se procurer de l'argent afin de pourvoir aux dépenses militaires (298). Les événements prouvent qu'elle réussit dans cette double mission. Au mois d'août suivant, elle était de retour dans le Hainaut et se trouvait au château du Quesnoy lorsqu'elle apprit la victoire remportée à Cassel par son frère et son mari sur les Flamands révoltés contre leur comte, le mercredi 24 août, jour de la St-Barthélemy. Ce fut le lendemain, jeudi 25, que le héraut d'armes, Zélande, lui apporta cette heureuse nouvelle. Il reçut à cette occasion une gratification de 55 sols (299). Des messagers furent immédiatement envoyés à l'empereur d'Allemagne, Louis de Bavière, gendre de Jeanne de Valois et au roi d'Aragon, sans doute pour leur faire part du succès des armes françaises (300).

Le compte de l'année 1328-1329 (301) dont la dépense se chiffre par 8,879 livres, 4 sols, 4 deniers en argent sans compter les pourvéances, indique dans une sorte de

---

(294) Archives du Nord. B. 32703271. *Passim*.

(295) Idem. B. 3272. f° 32, recto, « donné as babuins ki juèrent devant Guillaume. »

(296) Idem. Ibidem. « Au vir les ours an palaes et les bestes. »

(297) Idem. Ibidem. « Le jour del Magdalaine à Monseigneur Gille de Roisin, pour donner pour Willaume, no demisel, as menestrelz le Roy de France, etc. »

(298) Idem. Ibidem. « A maistre Arnoul adonc que Madame li donna pour le travail qu'il avoit eut en France à pourcachier argent, etc. »

(299) Idem. Ibidem. « Le joesdi après la St-Barthélemy, à Zélande ki aporta les premières nouvelles de la bataille de Cassiel, donné par Madame, LV sols. »

(300) Idem.....Ibidem. *Passim*.

(301) Idem. Ibidem. B. 3273.

récapitulation générale que le Comte avec ses conseillers et ses officiers demeura 71 jours à l'hôtel de la Comtesse. Cette dernière fit dans le cours de cette année deux voyages à Paris où elle reçut plusieurs fois à sa table sa sœur Blanche de Valois, épouse de Charles, fils du roi Jean de Bohême, sa belle-sœur la comtesse de Beau-mont, femme de Jean de Hainaut, les comte et comtesse d'Alençon, le roi de Navarre Philippe d'Évreux, la comtesse de Savoie Blanche de Bourgogne, les religieuses de l'abbaye de Poissy, Isabelle de Montmorency, abbessede Maubuisson. En son hôtel séjournèrent aussi à plusieurs reprises le roi Jean de Bohême, l'évêque de Cambrai Guy d'Auvergne, le provincial des Jacobins, le vieux vicomte de Melun, Jean, grand chambellan de France, Edouard I<sup>er</sup>, comte de Bar, Jean comte de Cornouailles, Guillaume, comte de Juliers, Jean, comte de Sayne, le comte de Namur, le comte de Berg, la comtesse de Namur, Éléonore, duchesse de Lorraine, monseigneur Waleran de Ligny et une foule de chevaliers et de dames. Il y eut à pourvoir aux frais occasionnés par : l'enterrement de l'abbesse de Fon-tenelles, Isabelle Taisniers, auquel assistèrent de nombreux évêques, abbés, gens de religion, chevaliers, écuyers, dames et demoiselles ; l'assemblée de *parlement* qui se tint à Amiens au mois de juin et pendant laquelle Edouard III, roi d'Angleterre, sommé de venir rendre hommage de la Guyenne à Philippe de Valois, s'acquitta de ce devoir dans la cathédrale de cette ville, en présence des rois de Bohême, de Navarre et de Majorque, des ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Lorraine, des comtes de Flandre, de Hainaut, d'Alençon et de Beaumont ; le retour de l'armée qui venait de combattre en Flandre dont il y eut « grans frais des signeurs et estranges gens allans et venans » (302).

Dans le cours de l'année 1330-1331, Jeanne de Valois demeura huit mois en France auprès de sa belle-sœur la reine Jeanne, fille du duc de Bourgogne, Robert II, et première femme de Philippe de Valois. La dépense de l'hôtel ne fut que de 4,821 livres, 5 deniers tournois. Le Comte et sa suite ne passèrent que 42 jours à l'hôtel de la Comtesse où, en revanche, séjournèrent à plusieurs reprises le duc et la duchesse de Brabant, la comtesse de Flandre, Marguerite de France, femme de Louis de Nevers (303).

Nous n'avons pas le compte de l'année 1331-1332. On remarque immédiatement une modification dans celui de 1332-1333, c'est qu'il ne commence plus comme les

---

(302) Archives du Nord. B. 3273 « Le vevenu de l'ost de Flandre » (folio 31, recto).

(303) Idem. B. 3274, f<sup>o</sup> 8, verso.

précédents au dimanche suivant la St-Barthélemy, mais bien au dimanche après les Trois-Rois de l'année 1331 (1332n. st.), pour finir au même quantième religieux de l'année suivante 1332 (1333 n. st.). Il comprend donc l'année 1332 toute entière, moins une huitaine de jours. La Comtesse resta encore dans le cours de cette année, six mois en France « poursuivant la Roïne ». Le Comte passa 71 jours à l'hôtel de la Comtesse et il y eut cour solennelle à Valenciennes à Noël. Les dépenses s'élevèrent à 4,221 livres, 6 sols, 2 deniers tournois (304). A noter parmi elles des gratifications données aux messagers qui vinrent annoncer la naissance du fils de Godefroy de Juliers, seigneur de Berchem, et de la fille dont venait d'accoucher la reine d'Angleterre, ainsi que le mariage du fils du dnc de Brabant, Jean, avec Marie de France, fille de Louis d'Évreux (305).

Après une nouvelle lacune de 1334 à 1335, nous n'avons plus que des fragments de la comptabilité de l'hôtel de la Comtesse de 1335 à 1336 (306), d'après lesquels les dépenses n'auraient été pendant cette année 1336 que de 2,025 livres, 5 sols, 1 denier, toujours, bien entendu, sans les *pourvéances*.

Mgr. Dehaisnes dans son histoire de l'Art en Flandre a relevé les mentions principales relatives aux achats de bijoux, de pierreries et de tapisseries, etc., que renferment les comptes de Jeanne de Valois. Nous n'insisterons donc point sur l'importance qu'ils offrent à ce point de vue. Qu'il nous suffise de noter quelques dépenses artistiques ayant échappé à ses recherches, entre autres celles qui présentent une nouvelle preuve de l'emploi, dès le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, de l'huile dans la préparation des couleurs. Ainsi on lit dans le compte de 1326-1327 : « le dimence après les ni Roys contés à poointre (peintre) Id pinst l'oratore Madame à Le Haye, pour XXI onces d'oir = XXII sols gros ; III libvres d'asiur = vin sols, X deniers gros ; item, VII et demi de blanke couleur = II sols, X deniers gros ; demie libvre de sinople = XII deniers gros ; item, I libvre de vermelon = XII deniers gros, V libvres de vernis = II sols, IX deniers gros ; oie (huile) = XVIII deniers gros ; fausse couleurs XII deniers gros, etc. » (307). Cette mention d'huile, par sa confusion avec celles de diverses couleurs, semble indiquer qu'elle était destinée à la préparation de ces couleurs. Elle prouve donc que l'emploi de la peinture à l'huile est bien antérieure à Van Eyck, point sur lequel, d'ailleurs, Mgr. Dehaisnes et

---

(304) Archives du Nord. B. 3276, f\*9, verso.

(305) Idem. Ibidem. Passim.

(306) Idem B. 3278.

(307) Idem.B. 3271, f° 25, verso.

M. Demay ont réuni les renseignements les plus nombreux et les plus décisifs (308).

En 1331, on voit la reine de France donner à la comtesse de Hainaut, sa belle-sœur, une *verde chamtoe*, c'est-à-dire des tapisseries dites *verdures* pour garnir la chambre qu'elle habitait au palais du Roi à Paris (309). En 1336, on fournit au cha-sublier Gilles les *orfrois*, *tassiaux* (agrafes) et tout ce qui était nécessaire pour faire cinq chapes, 2 chasubles, 2 tuniques, 2 dalmatiques, 6 parements d'aubes, 4 étoles, 6 fanons et on achète pour le Comte et la Comtesse des étoffes dites cendal, des draps d'or de Chypre et de soie (310).

*Dépenses personnelles de Guillaume, fils de Guillaume I<sup>er</sup> et de Jeanne de Valois.* — Bien que Guillaume, fils de Jeanne de Valois, ne paraisse pas avoir eu, du moins avant son mariage avec Jeanne, fille du duc de Brabant Jean III, qui eut lieu en 1334, une maison particulière, un compte spécial était cependant tenu de ses dépenses personnelles. Deux fragments de ces comptes se rapportant aux années 1331-1332 et 1333 (311) nous sont parvenus, et renferment d'assez intéressants détails sur l'éducation et la vie d'un jeune prince au moyen âge. Ainsi on voit par le premier que le futur héritier du comté de Hainaut se préparait, au mois de septembre 1331, à aller assister aux fêtes et tournois donnés à la cour de France à l'occasion de la nouvelle chevalerie de son cousin germain Jean, fils aîné de Philippe de Valois et qui devait être le roi Jean le Bon. Déjà on avait fait acheter de riches étoffes pour ses accoutrements et ses chevaux et harnais de tournois avaient été expédiés à Paris ; on avait même emprunté aux lombards de Valenciennes 260 livres tournois pour pourvoir aux frais du voyage, quand Guillaume tomba malade et fut obligé de renoncer à se mettre en route (312). Ce ne fut qu'au mois de janvier suivant qu'il put le faire. Il partit du Quesnoy le samedi 25 janvier 1332, accompagné de messires Gérard de Gommegnies et Arnoul de Gavre et d'une suite de 22 cavaliers. Il passa par Bohain, St-Quentin, Ham, Noyon, la Croix-StOuen, Verberie, St-Leu d'Esserent, Louvres, pour arriver à Paris le mercredi soir. La cour n'y étant pas alors, il ne fit en quelque sorte que traverser la capitale pour

---

(308) DEHAISNES. Hist. de l'Art. Tome I, p. 560 et suiv. DEMAY. La Peinture à l'huile au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle dans le Tome XXXVI (1875) des Mémoires de la Société des Antiquaires de France.

(309) Archives du Nord. B. 3274, f<sup>o</sup> 20.

(310) Idem. B. 3278, f<sup>o</sup> 10, verso.

(311) Idem. B. 3275 et 3277.

(312) Idem. B. 3275, f<sup>os</sup> 1, recto et 8, recto

rejoindre son oncle à Beaugency après avoir passé par Gometz-le-Châtel, St-Arnoult, Gué-de-Longroi, Chartres, Dannemarie, Varize, Charonville. A partir de sa rencontre avec le Roi et avec son cousin Jean, duc de Normandie, il ne les quitta plus et voyagea avec eux allant à Fontainebleau, Paris, Melun, Longpont, St-Germain-en-Laye et en Normandie (313).

L'année suivante, c'est en Hollande qu'on le voit voyager. Il alla à Dordrecht, à La Haye, à Harlem où eurent lieu des joutes, à Gertruydenberg, à Bréda où il rencontra le duc de Brabant, son futur beau-père, avec lequel il passa huit jours à Bruxelles. Puis il regagna le Quesnoy en passant par Mons et Bavay (314). Le compte des dépenses personnelles de Guillaume pendant cette année 1332-1333 en présente une récapitulation comprenant les frais ordinaires faits pour son entretien et les parties foraines ou extraordinaires, d'après laquelle le total desdites dépenses s'éleva à 614 livres, 11 sols, 2 deniers tournois, sans compter les *porvéances* en nature, qui sont aussi longuement énumérées (315).

C'est dans les articles consacrés à ces parties foraines que se trouvent quelques renseignements curieux sur les plaisirs et sur l'éducation de ce jeune prince. La chasse tient naturellement le premier rang parmi ses distractions. Aussi, on voit la reine d'Angleterre, sa sœur, lui envoyer des chiens pointers déjà fort estimés (316). On achète pour lui des lévriers en Hollande (317), des éperviers (318), des furets pour la chasse aux lapins (319), des arcs, des flèches et des carquois (320). Il paraît qu'il ne dédaignait pas de jouer de la guitare (321) et qu'il prenait plaisir à voir des combats de coqs, qui constituent encore de nos jours la grande distraction des gens du Nord (322). Parmi les livres à son usage, on remarque un petit missel portatif des communes messes, acheté à Paris (323), et l'ouvrage intitulé les Enseignements de

---

(313) Archives du Nord. B. 3275, f° 5, verso.

(314) Idem. B. 3277, f° 3, 4, 5, 6 et 7.

(315) Idem. Ibidem, f° 7, verso et 13, recto.

(316) Idem. B. 3275, f° 1, recto.

(317) Idem. Ibidem, f° 4, recto.

(318) Idem. B. 3277, f° 9, verso.

(319) Idem. Ibidem.

(320) Idem. Ibidem, f° 12, recto.

(321) Idem. B. 3275, f° 3, recto.

(322) Idem. Ibidem. « Pour corde de pans pour capons è combattre. »

(323) Idem. Ibidem, f° 1, recto.



St-Louis (324), dont la copie faite à Valenciennes coûta 5 sols. Saint-Louis était le trisaïeul de Guillaume de Hainaut.

*Hôtel de Guillaume, comte d'Ostrevant, puis comte de Hainaut, de Marguerite de Bourgogne, sa femme, et de Jacqueline de Bavière, leur fille.* — De 1336 à 1399, existe une grande lacune dans la comptabilité de l'hôtel de Hainaut et les comptes que l'on en possède à partir de cette date sont loin de présenter la même importance au point de vue historique que ceux du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Heureusement une collection de pièces comptables, quoique peu nombreuses, rachète le manque d'intérêt offert par les comptes.

Le premier de ceux-ci est celui rendu par Malapert de Sivry, comme maître-valet de l'hôtel de très redouté et puissant prince le comte d'Ostrevant, à son noble et discret conseil, de tout ce qu'il a reçu de certains officiers du comté de Hainaut, pour l'employer aux frais et dépens de l'hôtel (325). Le comte d'Ostrevant dont il est ici question est Guillaume, fils du comte de Hainaut et de Hollande, Albert de Bavière, et de Marguerite de Brieg. En 1392, il s'était mis à la tête des séditions révoltés contre son père. Il avait dû s'exiler et n'était revenu dans le Hainaut qu'en 1394. Il succéda à son père en 1404, sous le titre de Guillaume IV. En 1385, il avait épousé la fille du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, Marguerite de Bourgogne, princesse dont nous aurons à parler plus loin, et il était devenu ainsi doublement le beau-frère du futur Jean Sans Peur qui avait, en 1385, épousé sa sœur appelée aussi Marguerite et désignée alors sous le nom de Marguerite de Bavière. Ce compte et les suivants, même ceux dressés après 1404, lorsque Guillaume fut devenu comte de Hainaut, ne peuvent guère servir qu'à établir l'itinéraire de ce prince, car ses déplacements sont assez exactement notés. D'après une récapitulation terminant le compte du 31 août 1399 au 29 août 1400, les recettes de l'hôtel du comte d'Ostrevant s'élevèrent à la somme de 3.325 livres, 7 sols, 7 deniers tournois, et les dépenses à celle de 3.717 livres, 3 sols (326). Il est à remarquer que le déficit qui apparaît dans ce compte, se reproduit à peu près dans les mêmes proportions dans les suivants. Nous ne relèverons que quelques mentions présentant un certain intérêt dans le

---

(.324) Archives du Nord. B. 3277, f<sup>o</sup>8, verso

(325) Idem. B. 3279.

(326) Idem. B. 3280.

compte de l'année 1401-1402. Le comte et la comtesse d'Ostrevant assistèrent aux noces d'Antoine, second fils du duc Philippe le Hardi, avec Jeanne, fille unique de Waleran III, duc de Luxembourg, célébrées à Arras le 21 février 1402. Le service de l'hôtel du comte d'Ostrevant fournit à cette occasion des provisions de viande, de foin et d'avoine au duc de Bourgogne qui les paya, d'ailleurs, 245 couronnes de France, valant à l'estimation de 28 sols, 4 deniers la couronne, 362 livres tournois (327).

Dans le compte allant du 20 mars au 4 septembre 1407, sont comprises, en même temps que les dépenses de l'hôtel du comte Guillaume IV et de la comtesse Marguerite, sa femme, celles de la maison de leur fille unique Jacqueline de Bavière et de son mari Jean, quatrième fils du roi Charles VI, apanage du duché de Touraine en 1398, puis plus tard dauphin. Il mourut en 1417. Jacqueline de Bavière se remaria au printemps de l'année 1418 avec son cousin Jean IV, duc de Brabant, fils d'Antoine de Bourgogne et de Jeanne de Luxembourg. Les pièces comptables nous fournissent deux documents curieux relatifs à ce prince et à sa femme. Ce sont, d'abord, les lettres patentes par lesquelles le roi Charles VI l'autorise le 8 octobre 1418, en considération de ce que les pays, villes, lieux, etc., où il fait résidence, sont bien lointains des contrées vignobles, à faire venir de France, pour la consommation de son hôtel, 500 queues de vin, en franchise de tous droits de péage, travers, etc. (328). Le second document est un inventaire des meubles que renfermait l'hôtel du Poro-Épic en la rue de Jouy, près de la poterne St-Paul, qu'il habitait avec Jacqueline de Bavière, pendant ses séjours à Paris. Parmi ces meubles, on remarque : une grande chambre de tapisseries à *lions*, contenant huit pièces, savoir : ciel, dossier, couverture de lit et oreiller et quatre tapis à tendre sur les murailles ; une grande chambre de drap d'or *paie de blandequins* comprenant aussi ciel, dossier et trois courtines de *cendal, épalées* comme dessus ; une grande tapisserie représentant l'histoire des Neuf Preux ; une autre représentant la Passion (l'histoire du Crucifix) ; une petite tapisserie où il y a trois fers ; un demi-ciel de Bretagne semé de pots de lis ; un dossier, provenant d'une chambre de verdure avec un semis d'ancolies ; une courte-pointe ornée d'une broderie représentant l'histoire de la Châtelaine du Verger, cinq couvertures de laine de Bretagne, etc. (329).

---

(327) Archives du Nord. B. 3280, f° 3, recto.

(328) Idem. B. 3325.

(329) Idem. Ibidem.

Ce n'est pas le lieu de s'étendre ici sur les mariages successifs et la vie romanesque et agitée de Jacqueline de Bavière qui mourut en 1436, après avoir été contrainte de céder ses États à son cousin le duc Philippe le Bon. Sa mère, la duchesse douairière Marguerite de Bourgogne, qui vivait encore à cette époque, fut très irritée, paraît-il, de voir sa fille ainsi dépouillée. Son ressentiment alla si loin qu'un gentilhomme de sa maison, nommé Gilles Postel, ayant été traduit en justice et condamné pour avoir comploté la mort du Duc qu'il se proposait de tuer dans une partie de chasse, il passa pour constant, dit de Barante, que ce crime avait été préparé par sa tante la comtesse douairière de Hainaut (330). Celle-ci mourut, d'après un document conservé aux Archives du Nord (331), le mercredi, 8 mars 1441, au château du Quesnoy, où elle s'était retirée depuis la mort de son mari. Elle fut assistée dans ses derniers moments par plusieurs médecins et apothicaires, par de nombreux seigneurs et gentilshommes et par les gens de son conseil. Dès qu'elle fut morte, l'abbesse de Ste-Élisabeth du Quesnoy, Ide de la Porte, avec ses religieuses et un nombreux clergé, le grand bailli de Hainaut et des membres du Conseil du duc de Bourgogne s'installèrent au château du Quesnoy pour veiller son corps et régler ses obsèques qui eurent lieu à la fin de mars. Elle fut inhumée dans l'église de l'abbaye de Ste-Élisabeth et son cercueil de plomb fabriqué par Mahieu Philippon, *plommier* à Valenciennes, pesant 296 livres, coûta 24 livres, 4 sols, 4 deniers (332).

Nous possédons un grand nombre de pièces intéressantes concernant le train de maison de cette princesse. C'est d'abord un état de ses revenus qui, pour les six mois écoulés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 1428, s'élèvent à la somme de 10.363 livres, 12 sols. Les dépenses de son hôtel furent pendant ce même laps de temps de 13.588 livres, 12 sols (333). Le détail de cette récapitulation est assez curieux, car il y a un total spécial pour chacun des articles particuliers de la dépense. Ainsi les gages des officiers montent à 523 livres ; les achats de blé, non compris celui fourni par les châtelains du Quesnoy et de Binche, à 2.061 livres, 10 sols ; ceux de vin à 2.481 livres ; idem, de bière appelée *houpe*, à 327 livres, 10 sols ; idem, de miel pour le carême, à 18 livres ; idem, de viande de boucherie, à 1.837 livres ;

---

(330) Hist, des ducs de Bourgogne. Tome IV, p. 23.

(331) Archives du Nord. B. 3327. Contre-somme de la dépense de l'hôtel de la duchesse douairière de Hainaut du dimanche 5 mars 1441 au samedi suivant.

(332) Idem. B. 1974.

(333) Idem. B. 3326.

idem, de poisson de mer, à 126 livres, 10 sols ; idem, de harengs saurs et en caque à 342 livres, 10 sols ; idem, d'épiceries, sucre (334) et safran, à 146 livres ; idem, de pois, de fèves et d'oignons, à 72 livres ; idem, de toile et d'ustensiles de cuisine, sel, huile et vinaigre, à 236 livres ; idem, de cire et d'huile à brûler (335), à 115 livres ; idem, de confiserie (336), à 16 livres ; idem, d'avoine, sans compter celle fournie par les receveurs de Baudour, Binche et du Quesnoy, à 1,330 livres ; idem, de foin (337), à 461 livres, 10 sols ; idem, de paille (338), à 48 livres ; fabrication du bois de chauffage et achat de charbon, à 72 livres ; dépenses de la fourrière, à 9 livres ; foraines parties ou parties extraordinaires, à 1.880 livres ; dépenses antérieures payées par cédules et lettres, à 440 livres, 12 sols ; achat de draps, fourrures et futaines, à 286 livres, 12 sols ; ambassades, à 192 livres ; messagers, à 111 livres ; frais de voyage du receveur, à 43 livres, 3 sols ; achat de papier, à 12 livres (339).

L'inventaire de la garde-robe de la douairière Marguerite de Hainaut, dressé lorsque son tailleur, Martin Boulet, en prit la surveillance, le 17 avril 1426, constitue un document d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art du vêtement au commencement du XV<sup>e</sup> siècle. Nous ne saurions le reproduire ici *in extenso* ; mais on le trouvera dans le Tome VII de l'Inventaire du Nord (340). Contentons-nous de dire que l'énumération qu'il donne des robes et des vêtements de la Comtesse douairière comprend : des tuniques appelées *vlièges*, en velours rouge, en drap d'or fourré d'hermine et en drap d'or à grandes feuilles d'or chargées de *fleurettes* d'argent ; des *heuques* (sorte de robes de chambre alors à l'usage des deux sexes), en velours noir, en drap noir fourré de petit gris ou de menu vair, des *cotteleltes* ou jupes courtes, en drap noir, en satin semé de violettes blanches ou vertes, en drap d'or, semé de *rosettes* noires et vertes ; des huppelandes en drap d'or semé de marguerites, à manches ouvertes et fourrées de menu vair, en satin rouge fourré de zibeline, en velours noir semé de fleurs grises et blanches, en velours vert semé de fleurs blanches et rouges, en étoffe dite *écarlate*, en damas, en drap d'or uni et

---

(334) On distinguait déjà deux sortes de sucre, l'un brut et l'autre raffiné dit « chucre en poure de deux cuites ». (Archives du Nord. B. 3327.)

(335) *Lignements*.

(336) *Drageries*.

(337) *Vies foeres*.

(338) *Estrain*.

(339) Archives du Nord. B. 3326.

(340) Tome VII, p. 200 et suivantes.

en velours semé de feuilles de chêne d'or ; des manteaux de drap noir, fourrés de menu vair, etc. Outre ces vêtements confectionnés, la garde-robe de la princesse renfermait encore beaucoup de fourrures et d'étoffes précieuses conservées en pièces, entre autres deux *pennes* ou manteaux de *poppes* (fourrure de couleur pourpre fort estimée au moyen-âge), des draps rouges de Malines, noirs de Tournai et blancs d'Angleterre, des pièces de pluche, des peaux de chamois blanches, des chasubles en drap d'or semé de perles avec des broderies représentant les Apôtres et autres personnages, des chapes, etc. (341).

Enfin, au milieu de ces pièces comptables on rencontre des notes écrites de la main même de la comtesse Marguerite de Bourgogne, peu de jours avant sa mort, par lesquelles elle donne rémunération de ses rubis, de sa vaisselle d'or et d'argent, avec l'indication des poids en carats et en marcs et l'estimation de la valeur en saluts d'or ; puis celle des pèlerinages qu'elle avait fait vœu d'accomplir et qu'elle n'avait pu faire à cause du mauvais état de sa santé. Elle énumère, parmi ses bijoux et joyaux, un grand rubis balais pesant 152 carats, valant, à 20 couronnes le carat, — 3.040 couronnes ; un rubis de moyenne grosseur, pesant 110 carats, valant à 8 couronnes le carat, = 880 couronnes ; un autre plus petit, mais plus épais, pesant 97 carats, valant, à 12 couronnes le carat, = 1.164 couronnes ; un encore plus petit et plus large qu'épais, pesant 83 carats, à 10 couronnes le carat, = 830 couronnes ; un rubis balais carré valant 400 saluts d'or ; quatre rubis de moindre grosseur valant ensemble 1.000 saluts d'or ; six autres encore plus petits, valant 750 saluts d'or ; des pierres précieuses ornant un *dorelet*, sorte de diadème, valant 100 saluts d'or ; 8 autres rubis balais = 300 saluts d'or ; 50 grosses perles = 500 saluts d'or ; 40 plus petites = 200 saluts d'or ; 91 belles perles = 918 saluts d'or. Si on fait le total de cette estimation, on trouve que ces rubis et ces perles valaient 5.930 couronnes et 3.160 saluts d'or, soit approximativement 11.000 livres tournois, représentant 550.000 francs en valeur actuelle. L'état de la vaisselle comprenait un gobelet et quatre bassins d'argent pesant ensemble 42 marcs.

Marguerite de Bourgogne déclare aussi qu'elle avait promis de faire les offrandes et les pèlerinages suivants : à Notre-Dame de Liesse, trois voyages à pied dont l'un à cinq lieues près de l'église (342), avec les offrandes de 5 couronnes à payer

---

(341) Archives du Nord. B. 3326.

(342) On sait que très souvent on faisait faire ces pèlerinages par des pèlerins de profession, et c'est peut-être pour ce motif que la Comtesse tint à laisser cette note à ses héritiers pour qu'ils pussent acquitter ses vœux.

annuellement tant qu'elle vivra le jour des Trois Rois et un reliquaire en forme de chef d'or pesant trois onces ; à St-Josse-en-Ponthieu, deux pèlerinages dont un accompagné de l'offrande d'une statuette tenant entre ses mains un cœur orné d'un saphir ; au Sk-Miracle d'Assenède en Flandre, un voyage à pied à 5 lieues près au moins ; à Notre-Dame de Gommegnies près du Quesnoy, l'offrande de deux écus d'or (343).

Ces vœux et la préoccupation qu'elle eut, à la veille de mourir, de les laisser inaccomplis, ne sont-ils pas un signe des remords que cette princesse dut alors sans doute éprouver, si elle avait été vraiment l'instigatrice du complot dirigé contre la vie de son neveu le duc de Bourgogne, Philippe le Bon ?

*Comptes de la boucherie et de la pêche.* — A ces comptes de l'hôtel de Hainaut au XV<sup>e</sup> siècle se trouvent annexés ceux de la houcherie et de la pêche qui en dépendaient (344). Si ces documents n'offrent pas les mêmes ressources pour l'histoire politique et privée des comtes et comtesses de Hainaut, ils sont, en revanche, une mine féconde en renseignements sur l'état de l'agriculture et la situation économique, à la fin du moyen âge, des populations rurales d'une région riche et étendue. On voit, grâce à eux, que le Hainaut était déjà à cette époque un pays de grands et beaux pâturages, entrecoupés de forêts et d'étangs où l'élevage du bétail, la fabrication du beurre et du fromage tenaient la première place. Afin d'améliorer la race bovine, les Comtes avaient fait venir de Savoie et du pays Messin des taureaux et des vaches que nous avons vu appeler dans les comptes bêtes de Savoie et bêtes de Metz et qu'ils faisaient garder dans la forêt de Mormal et dans leurs parcs de Renaudfolie et de Hachette. Ils avaient aussi importé des béliers du Nord de l'Espagne que les comptes désignent sous l'appellation de bêtes de Catalogne. Il est permis de croire que ce n'était pas surtout dans le but de se procurer de la viande de boucherie qu'ils les avaient fait venir, mais plutôt afin d'obtenir, par des croisements, des moutons et des brebis à laine fine, très estimée des drapiers de Maubeuge qui alors exportaient beaucoup de draps en Espagne et en Portugal, comme le prouvent les avantages accordés par un traité spécial aux marchands de ces deux nations qui fréquentaient les marchés de cette ville (345).

---

(343) Archives du Nord. B. 3326

(344) Idem. B. 3284 à 3324

(345) Idem. B. 849.

Les étangs ou viviers abondaient en poissons tels qu'anguilles, brochets, carpes, perches et brèmes. Les comtes de Hainaut n'en possédaient pas moins de 52, et on veillait avec le plus grand soin à leur entretien et à leur repeuplement. Ils fournissaient à l'hôtel toute la provision de poissons d'eau douce, et, on en vendait encore pour des sommes relativement considérables.

#### IV.

##### HÔTEL DES DUCS DE BOURGOGNE ET DE LEURS SUCCESSEURS DANS LA SOUVERAINETÉ OU LE GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS.

La Chambre des Comptes de Lille eut à examiner (346) et à conserver la plus grande partie des comptes et des pièces justificatives de l'hôtel des ducs de Bourgogne, comtes de Flandre. La Cour des Comptes de Dijon n'eut à garder qu'une quantité relativement fort restreinte de documents de ce genre, antérieurs pour la plupart, d'ailleurs, à l'avènement des ducs de Bourgogne au comté de Flandre. Ce sont quelques comptes des maîtres de la Chambre aux deniers, des contre-sommes et des feuilles du journal de la dépense de l'hôtel ducal, de 1319 à 1423, dont l'analyse forme les articles B. 313-337 de l'Inventaire des Archives de la Côte-d'Or (tome I, p. 32-80) et B. 313<sup>2</sup>-391 du supplément (tome V, p. 234-239).

Les Archives du Nord possèdent encore, malgré les pertes faites à la Révolution, 35 registres ou fragments de registres des comptes de l'hôtel et de la Chambre aux deniers des ducs et duchesses de Bourgogne et de leurs successeurs dans la souveraineté ou le gouvernement des Pays-Bas : Marie de Bourgogne, Maximilien, Philippe le Beau, Marguerite d'Autriche, Charles-Quint et Marie de Hongrie. Elles conservent, en outre, la série presque complète des états journaliers des dépenses de l'hôtel, de 1404 à 1555, et une collection très curieuse au point de vue historique

---

(346) Nous en donnerons comme preuve les lettres patentes en date du 4 août 1515, par lesquelles l'archiduc Charles d'Autriche prescrit à Pierre Boisot, maître de la Chambre aux deniers, d'avoir à présenter avant le 1<sup>er</sup> septembre suivant, ses comptes aux officiers et gens de la Chambre des Comptes de Lille pour qu'ils soient « renduz, oïz et clos », lettres transcrites en tête du compte neuvième de ce comptable.

et artistique d'inventaires spéciaux des bijoux, joyaux, peintures, sculptures, tapisseries, etc., acquis par les ducs de Bourgogne et leurs successeurs.

Dans les comptes et les pièces comptables de la Recette générale des finances des Pays-Bas, dont l'analyse forme les tomes IV, V et VI de l'Inventaire du Nord, on rencontre aussi de nombreuses mentions relatives aux dépenses de l'hôtel ducal, auxquelles le Receveur général pourvoyait en partie. Elles ont été relevées avec soin et ont déjà fourni les matériaux de plusieurs travaux sur les arts à la cour de ces princes et sur leur vie privée (347).

Le tome VII de l'Inventaire du Nord comprend l'analyse : 1° des comptes de l'hôtel des ducs et des duchesses de Bourgogne, etc. ; 2° des comptes des maîtres de la Chambre aux deniers de ces princes ; 3° des pièces comptables de l'hôtel et de la Chambre aux deniers.

L'analyse des états journaliers et des inventaires formera la première partie du tome VIII.

*Comptes de l'hôtel.* — La série des comptes de l'hôtel des ducs et des duchesses de Bourgogne est une de celles des Archives du Nord ayant éprouvé les pertes les plus grandes et les plus irréparables. Elle n'est plus représentée que par neuf comptes ou fragments de comptes dont le plus ancien remonte à 1386 et le plus récent date de 1533, laissant entre eux des lacunes considérables. Nous allons les passer rapidement en revue en essayant de faire ressortir les particularités historiques intéressantes qu'il renferme.

Le premier est celui de maître Pierre Varopel, précédemment maître de la Chambre aux deniers du duc Philippe le Hardi, et institué, par lettres patentes de ce prince en date du 16 juillet 1386, maître et pourvoyeur des *garnisons*, c'est-à-dire des provisions de grains, de vins et de fourrages tant de l'hôtel du duc que de celui de la duchesse et de ses enfants (348). C'est à ce titre que d'autres lettres du 7 septembre suivant le chargèrent spécialement de « se traire ès parties de noz pays de Flandres, d'Artois et d'ailleurs environ, pour nous y faire provision de plusieurs choses nécessaires pour nostre despense d'ostel pour le voiage que présen-

---

(347) Nous citerons, entre autres, outre les ouvrages bien connus de de Laborde et de Mgr Dehaisnes, le travail de M. Max. Quantin, ancien archiviste de l'Yonne, intitulé : les ducs de Bourgogne, comtes de *Flandre, Mœurs et Usages* ; puis les nôtres : Documents relatifs à *Rubens* et les *Subventions* accordées aux littérateurs, aux savants et aux artistes par les gouverneurs des Pays-Bas au XVII<sup>e</sup> siècle.

(348) Archives du Nord. B. 3328.



tement nous entendons faire, à l'aide de Dieu, en la compagnie de Monseigneur le Roy, en Engleterre » (349). Ce fut donc Pierre Varopel qui réunit à Bruges les denrées de toute nature et ustensiles de tous genres nécessaires à l'équipement du navire ducal qui devait prendre part à l'expédition que le roi Charles VI se proposait alors de diriger contre l'Angleterre et dont il a été déjà parlé à l'occasion des comptes de l'hôtel d'Yolande de Cassel. Dans ce but, ce souverain avait fait armer et réunir, principalement par les soins de l'amiral Jean de Vienne, une flotte de 1.280 vaisseaux dans les ports des côtes de Normandie et de Flandre. Il y en avait assez, dit Froissart, pour faire un pont de Calais à Douvres. Charles VI se rendit à l'Écluse où la plus grande partie de cette flotte était assemblée, afin de se mettre à la tête de l'expédition. Mais le départ dut être ajourné par suite de retards provenant du fait du duc de Berry qui ne put être prêt que le 14 septembre. A cette époque l'état de la mer ne permettait plus une navigation assez sûre et l'affaire fut remise au printemps. Mais pendant l'hiver la plus grande partie de la flotte fut brûlée ou prise par les Anglais.

Les vaisseaux armés par ordre du duc de Bourgogne paraissent avoir échappé à ce désastre. Pierre Varopel avait reçu du Receveur général des finances pour l'équipement du navire ducal la somme, considérable pour l'époque, de 46.604 livres, 11 sols, 8 deniers tournois représentant plus de 1.910.764 francs de nos jours. Ce navire, d'ailleurs, d'après la description que nous en ont laissée les chroniqueurs, était magnifique. « Il était, dit de Barante (350), tout peint au dehors en or et en azur. On y voyait cinq grandes bannières aux armes du duché de Bourgogne, du comté de Flandre, du comté d'Artois, du comté de Réthel et de la comté de Bourgogne ; quatre pavillons de mer, à fond d'azur et à queue blanche ; trois mille étendards avec la devise du duc : elle avait sans doute été prise pour la circonstance, mais il la conserva toujours ; c'était : « Il me tarde ». On l'avait aussi brodée en or sur les voiles, avec des marguerites tout à l'entour ». L'abondance des denrées, ustensiles, meubles, etc., dont on garnit ce vaisseau, répondait à sa magnificence extérieure. L'énumération en paraîtra d'autant plus intéressante qu'elle nous indiquera comment étaient alors organisés les différents services de l'hôtel du duc Philippe le Hardi. L'office de la paneterie fut pourvu de 120 muids de farine et de froment avec deux moulins portatifs : l'un marchant à l'aide des bras et l'autre à l'aide des pieds, deux fours d'airain, couverts et cerclés de fer, trois

---

(349) Archives du Nord. B. 3328.

(350) Histoire des ducs de Bourgogne. Tome I, p. 220-221.

grandes chaudières d'airain ; celui de l'échansonnerie : de 857 queues de vin de tous genres, entre autres de vin rouge de Bar-sur-Aube, de vin rouge et blanc de Bourgogne, de Grenache, de Malvoisie, de Grèce et de Roumanie avec 12 rondelles de cervoise de Hambourg ; idem, de la cuisine : de 101 bœufs, 11 porcs, 527 moutons, 157 grands chapons gras, 300 grosses poules, 128 grands lards à larder, 224 jambons, 8 lasts de harengs caqués, 600 livres de morues, 500 saumons d'Ecosse, 2.000 livres de raies, 400 livres de stockfischs, 2 petits poinçons d'esturgeon, 2 caques de marsouin, 2 moulins à broyer la moutarde, 4 *heuds* (mesure valant le 5<sup>e</sup> du muid) de sénevé, 88 brochets salés, 12 douzaines de lamproies salées, 550 grosses anguilles, 500 moyennes, 500 autres anguilles à saler, 136 grands fromages d'Angleterre, 14 douzaines et demie de fromages de Ghauny, 45 douzaines de fromages de Brie, 21 milliers d'œufs et 6 *heuds* et demi de sel blanc dans lequel ils ont été placés, 9 *waghes* (poids usité à Bruges et valant 180 livres) et demi de beurre, 26 lots (le lot valait 2 litres et quart) d'huile de noix, 94 lots d'huile d'olive, 300 oies grasses, 50 autres oies grasses à saler, 100 *heuds* de gros sel, 87 *heuds* de sel blanc, 23 mencauds et demi (le mencaud valait environ 57 litres) de grosses fèves, 24 *heuds* de pois, 24 *heuds* de fèves ordinaires, 300 livres de gingembre, 50 livres de graines de Paradis, 6 livres de safran, 10 livres de poivre long, 12 livres de clous de girofle, 12 livres de noix muscades, 2 livres de galanga, 2 livres de macis, 200 livres de sucre, 900 livres d'amandes, une balle de riz pesant 400 livres, 300 livres d'orge mondé, 50 livres de poivre ordinaire, 7 milliers de fagots et bûches de chêne, 150 *heuds* de charbon, 100 *hastes de fust à rôtir* (broches en bois), 2 *contrevôtiers* (manivelles pour tourner les broches), *une enseigne* (un poinçon) pour marquer les écuelles d'étain, 4 pièces de bois pour pendre les bandes de lard, des aulx et des oignons pour la somme de 22 francs, une pièce d'étamine pour faire des filtres, 22 livres de poudre de gingembre de *mèche*, 6 paires de paniers, un mortier de cuivre avec son *pestial* (pilon).

L'office de la saucerie reçut : 4 queues de verjus vieux, une douzaine de pilons de bois, une douzaine de jattes de bois, 4 pots de bois, une *chaudereite* et 2 chaudrons portatifs, 68 aunes de toile, 2 queues de verjus nouveau, 6 grands sacs de toile, 4 tonneaux de vinaigre, 4 douzaines de plats et 10 douzaines d'écuelles d'étain, 7 milliers d'écuelles de bois, 5 mortiers, 2 tables *ploiches* (pliantes) pour faire *dressoir* sur le vaisseau, un coffre pour renfermer la vaisselle, 4 caques de verjus, 2 paires de bouteilles à mettre sauces. On délivra à la fruiterie : 6.259 livres de cire de Pologne, 1.500 livres de *lumignon* (mèches), 1.900 livres de verges à faire torches, 4 grands coffres pour renfermer les torches et les chandelles de cire,

6 sacs de toile pour renfermer la cire et le *lumignon*, une épée pour couper les torches et les chandelles, un couteau pour couper la cire, 2.500 poires d'angoisse, un millier de pommes de *robbin*, 6 milliers de noix, un quarteron de châtaignes, 1.124 livres de chandelles de suif, 48 lots de moutarde, une grosse *trappe* d'airain pour cuire les poires ; — à l'écurie : 3.000 *heuds* d'avoine, 160 charretées de foin, 5 sommes de grands fers pour coursiers, 6 sommes de fers moyens et 5 sommes de petits fers, 4.200 fers à cheval garnis de clous et 21 milliers de clous grands et moyens, une enclume, un soufflet, une bigorgne, 5 *marteaux*, 5 tenailles, 2 ciseaux, une *haichière*, 2 *escaupes*, 2 poinçons, 7 harnais à river, 2 *boutoirs*, 2 couteaux à *pieds ferrer*, un *harnais à clocettes*, une *toière* et 2 *tricoises*, 350 aunes de drap pour faire des couvertures pour les chevaux, 3.000 aunes de canevas pour faire sacs et mangeoires, 40 bâts pour les chevaux de somme, 4 douzaines de *vermendisiemes* (sortes de courroies), 200 aunes de toile de canevas à faire musettes pour les chevaux, 30 douzaines de sous-ventrières, 20 douzaines de *chevestres à têtieres*, 2 douzaines de sangles, 2 selles rouges à harnais dorés, 5 douzaines de licous de cuir à deux longes et à têtieres, 25 *gorreaux* (colliers pour les chevaux de trait), 650 livres de fers d'essieux, de *marteaux* et autres objets de même nature, 8 paires de roues, 4 douzaines de mesures à mesurer l'avoine pour les chevaux, 4 grandes *mandes* (corbeilles), 3 *waghés* et demi de graisse pour les voitures, 40 milliers de clous, 100 bottes de corde (la botte valait 14 toises) et 268 livres d'autre corde destinée à faire des mangeoires, garnir les tentes et faire des limonnières, 2 douzaines de licous de fil, 108 lots de miel, 115 livres de *lineux* (*linuise*, huile de lin) et de *commin* (cumin), 24 livres d'huile de *baye*, 24 livres d'huile de *camaumelle*, 25 livres d'*agrippé*, 40 livres de beurre de *may*, 50 livres d'huile d'olive, 6 livres le *sang de dragon*, 6 livres de *macis*, 6 livres d'encens, 2 livres d'*aloyne chicotin* (aloès socotrin), une demi-livre de camphre, 18 livres de vert-de-gris, 2 livres de couperose, soufre, *fam d'ebaire*, 2 livres d'*arrene* (arnica), un quarteron de réagal, 1 quarteron d'arsenic, 20 livres de *tormentine*, 15 livres de mine de plomb, 4 livres de *calemine*, 10 livres de cire vierge, 10 livres de cire blanche, 1 livre d'alun de glace, 1 millier d'oeufs, 1 cent d'*escoppes*, 2 *urdonneaux* ourla forge, 6 rasoirs pour raser les chevaux malades, 20 livres de poix blanche, 2 poêles pour faire les onguents, 30 livres de *finagre*, une *barge* pour porter la forge, 2 paires d'autres petites *barges*, 2 bahuts pour la chambre, 200 sangles *embloquées*, 200 *palettes embloquées*, 500 toises de cordes pour les petits barils (*barisiaus*), 3 douzaines de longues *sous-sangles embloquées*, 8 *vermendisiemes embloquées*, 400 *faisceaux d'étrain* (bottes de paille), 762 nattes de paille, 780 claies de bois, 40 espares de bois,

18 pelles pour remuer l'avoine, 10 douzaines d'étrillés et 42 serrures pour *trémeaux*, 1000 toises de corde, 48 douzaines de sangles *embloquées*, 2.000 toises de corde à convertir en mille aunes de mangeoires (*filets* pour mettre le foin et la paille).

La fourrière reçut : 300 falots de fer à charnières, 200 manches de falots, 46.350 *tourteaux à falots* (torches) de divers genres, les uns de *drapeaux* (linges) *boulus* (trempés) dans la graisse, les autres de cordes de vaisseau *boulus en tercs* (trempés dans le goudron), 26 douzaines de haches à couper le bois dont 6 douzaines emmanchées, 6 haches à couper la viande, 7 douzaines de goys pour couper le bois, 50 pics et 50 hoyaux emmanchés, 42 boches, un *chariot de fer pour faire feu en la nef* (forge de campagne), 7 matelas, pour l'usage personnel du Duc, de deux aunes et quart de large et 3 aunes et demie de long, faits de fine toile avec courte-pointe aussi de fine toile, 8 autres matelas avec 8 courtes-pointes, 4 paillasses et un sac, 2 bassins, 2 *chauffoirs*, 2 bassins de barbier, 2 milliers de clous, 500 livres de crochets, 2 soufflets, 4 *selles percées* (chaises percées), des *urinaux* avec leurs étuis, 2 marteaux, 6 petits écrans, *ramons* (balais) et cordes, poêles de terre, une bannière de *baterie* (fer blanc), peinte aux armes du Duc par Pierre le Pointre, de l'Écluse, 2 autres bannières dont 2 de *costure* (brodées) et l'autre peinte à l'huile, 50 pennons peints aux armes du Duc, un quarteron de grands écussons, 8 tables garnies de tréteaux avec doubles bancs, 2 chariots de fer, l'un grand et l'autre petit, 6 *coûtes* (couvertures) et 6 coussins, 6 *caves* d'osier à mettre eau, 60 échelles ferrées avec des crocs de fer à un bout dont 25 grandes pour descendre d'une grande nef deux personnes. en même temps, 20 autres moyennes et 15 petites, 70 pennons de toile peints aux armes du Duc, 250 écussons peints aux mêmes armes, 200 livres de foin pour l'emballage, une chaudière, un grand bassin, 2 autres plus petits, une poêle de fer, un trépier, des tenailles, une douzaine de grandes lanternes, 2 douzaines de lanternes moyennes et 4 douzaines de petites, 100 fusils d'acier garnis de pierres pour faire du feu.

Des frais considérables furent faits pour l'emballage, le chargement et le déchargement de ces denrées et ustensiles, le paiement des gages extraordinaires dus aux officiers qui surveillèrent ces opérations. Aussi le total de la dépense du compte de Pierre Varopel s'éleva-t-il à la somme de 46.071 livres, 8 sols, 4 deniers tournois, inférieur seulement de 533 livres au montant de la recette. Parmi les provisions amassées, la plus grande partie fut revendue immédiatement, avec perte naturellement ; une autre partie fut consommée par le personnel de l'hôtel du Duc qui passa l'hiver en Flandre (351).

Dans le compte de Michel le Bourguignon, sommelier de l'échansonnerie du Duc et garde de ses vins à Arras de 1386 à 1404, sont énumérées les diverses sortes de vins consommés alors à l'hôtel ducal. On y remarque, outre les vins de Beaune, de Gevrey-Chambertin et du Rhin, ceux de Blandans, d'Arbois et de Poligny en Franche-Comté, de Grenache, de Malvoisie, de Nevers, de Bar-sur-Aube, d'Hermonville en Champagne. On voit Philippe le Hardi offrir souvent des présents de vin de Beaune au roi de France, son neveu, au connétable Olivier de Clisson, à Guillaume de la Trémouille, seigneur d'Usson, et à son frère Guy de la Trémouille, seigneur de Sully et de Jonvelle, à la duchesse de Brabant Jeanne, femme de Wenceslas, duc de Luxembourg, à Jean Canart, évêque d'Arras et chancelier de Bourgogne, au duc de Berry, à Catherine, fille naturelle de Louis de Maie, religieuse au couvent de la Thieuloye-les-Arras etc. (352).

Le livre de comptabilité journalière de Josserand Fripier, trésorier particulier du Duc, nous donne quelques détails sur les dépenses personnelles de ce prince de 1399 à 1402, entre autres sur des acquisitions de diamants, de rubis balais, de perles et de verges d'or (353).

Le compte d'Oudot Douay, receveur de la duchesse douairière de Bourgogne, Marguerite de Flandre, pour l'année 1404, comprend pour les recettes la somme de 55.067 écus, 7 sols, 7 deniers parisis, et pour les dépenses celle de 53.787 écus, 6 sols, 8 deniers, même monnaie (354).

L'état de la dépense de l'hôtel de la duchesse Marguerite de Bavière, douairière de Jean sans Peur, en 1420-1421, porte en recettes la somme de 30.068 livres, 13 sols, 4 deniers parisis, et en dépenses, celles de 32.251 livres, 13 sols, 4 deniers, même monnaie (355).

Ces trois registres, les deux premiers surtout, renferment des particularités intéressantes sur la vie privée des princesses de la maison de Bourgogne au commencement du XV<sup>e</sup> siècle.

Une grande lacune s'étend de 1421 jusqu'en 1475. Encore nous n'avons pour cette dernière année que quelques fragments des comptes du trésorier de Charles

---

(352) Archives du Nord. B. 3329.

(353) Idem. B. 3330.

(354) Idem. B. 3331.

(355) Idem. B. 3334.

le Téméraire. Ils contiennent, il est vrai, une mention qui, dans sa simplicité, présente un véritable intérêt historique : c'est celle de la dépense faite à l'occasion du ferratage des six chevaux avec lesquels ce prince, vaincu et suivi seulement de cinq serviteurs fidèles, s'enfuit du champ de bataille de Granson, pour venir d'une seule traite de plus de 70 kilomètres, se réfugier au château de Nozeroy dans les montagnes du Jura où il passa quatre jours, tellement fou de rage, dit Olivier de la Marche, que personne n'osait lui parler (356).

Une nouvelle lacune s'étend jusqu'en 1501. A cette date on rencontre un document intéressant dans l'état de la maison de l'archiduc Philippe le Beau et des divers officiers qu'il désigna pour l'accompagner dans son voyage d'Espagne. Il partit de Bruxelles le 4 novembre 1501, pour aller au-delà des Pyrénées se faire reconnaître avec sa femme Jeanne de Castille, héritiers des couronnes de Castille et d'Aragon. Par suite de négociations préalables avec Louis XII, il put traverser la France et se diriger, en conséquence, de Bruxelles sur Mons, Valenciennes, St-Quentin et Paris où il arriva le 25 ; puis, sur Orléans et Blois où eut lieu l'entrevue avec Louis XII, entrevue suivie de fêtes magnifiques, chasses, tournois etc. qui durèrent un mois pendant lequel fut aussi ratifié et juré le traité de Trente qui stipulait le mariage de Claude de France avec Charles d'Autriche, âgé alors seulement de dix-huit mois, union qui, d'ailleurs, ne devait pas se réaliser. Les Archiducs continuèrent leur voyage vers le Midi, sortirent seulement de France le 26 janvier 1502. Atteint de la rougeole au village d'Ollies dans l'Aragon, Philippe le Beau dut s'y arrêter plus de deux mois et ne put arriver à Tolède que le 22 mai. La liste des officiers emmenés par l'Archiduc comprend pour les divers services de l'hôtel les plus grands personnages des Pays-Bas et des deux Bourgognes : Henri de Borgnes, évêque de Cambrai, à la tête de la grande chapelle domestique, Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, grand et premier chambellan, messire Philippe» bâtard de Bourgogne, grand et premier maître d'hôtel, Jean de Bregilles, panetier, Philippe de Lannoy, échanton, etc., avec, sous leurs ordres, un personnel qui devait s'élever à près de 400 écuyers, gentilshommes, valets et domestiques, etc. On remarque aussi que l'Archiduc s'était entouré de trois médecins, deux chirurgiens, un garde-joyaux, un brodeur, un orfèvre, un peintre (Jacques de Lathem), des rois d'armes Toison d'Or et Hainaut, des hérauts Lothier et Luxembourg et du pour

---

(356) Archives du Nord. B. 3333.

suivant *Qui Voudra* etc. Outre les noms des officiers portés sur la liste arrêtée primitivement, on en trouve beaucoup d'autres inscrits en marge par suite de changements apportés dans le personnel après le 1<sup>er</sup> novembre 1501 et pendant le cours du voyage (357).

Les fragments de comptes de Diego Florès, conseiller et trésorier de l'Archiduchesse Marguerite d'Autriche, de 1507 à 1509 (358) ; de Nicolas Riflart, conseiller argentier et commis à tenir le compte de la dépense extraordinaire du roi des Romains, de 1519 à 1520 (359) ; de Jean de Marnix, trésorier de la reine douairière Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, en 1530-1531 (360) et de Wolf Haller de Hallerstain aussi trésorier de cette princesse de 1532 à 1533 (361), renferment de nombreuses mentions relatives aux achats de tapisseries, de vaisselle d'or et d'argent, de bijoux, de pierres précieuses et de peintures. Les noms d'artistes célèbres, entre autres du peintre flamand Jean Vermeyen (362), y sont fréquemment cités.

*Comptes des maîtres de la Chambre aux deniers.* — Les maîtres des chambres aux deniers des hôtels du duc de Bourgogne, de la duchesse, des princes et princesses, leurs enfants, avaient pour principale fonction de payer jour par jour les dépenses de leurs maisons respectives. Il était donc dressé chaque jour deux rôles de dépense, savoir : l'un des gages des officiers *comptés par les écrous*, c'est-à-dire inscrits d'une manière permanente sur les rôles de l'hôtel ; l'autre de la dépense des divers offices. C'est ce qu'on appelle les états journaliers. Les Archives du Nord en possèdent la suite presque complète de 1404 à 1555, et leur analyse formera la première partie du tome VIII de l'Inventaire. En outre, le maître de la Chambre aux deniers, en flamand, *penninckmaistre*, dressait chaque année un compte général de sa gestion dans lequel il portait sommairement, en un article, le montant des deux rôles des états journaliers qui en formaient en quelque sorte les pièces justificatives. Plus tard, au XVI<sup>e</sup> siècle, *les parties foraines* ou dépenses extraordinaires y furent aussi consignées.

---

(357) Archives du Nord. B. 3334.

(358) Idem. B. 3335.

(359) Idem. B. 3336.

(360) Idem. B. 3337.

(361) Idem. B. 3338.

(362) Idem. Ibidem.

Ces comptes de la Chambre aux deniers ont eu, comme les comptes particuliers de l'hôtel, beaucoup à souffrir pendant la Révolution, tandis que les états journaliers, au contraire, échappèrent généralement à la destruction. On n'a plus pour le XV<sup>e</sup> siècle que les comptes généraux : d'Humbert de Playne, maître de la Chambre aux deniers de la duchesse Isabelle de Portugal en 1447-1448 (363) ; de Richard Juif, remplissant les mêmes fonctions auprès de Charles le Téméraire, en 1461-1462 (364), avec quelques fragments se rapportant à la maison de Marie de Bourgogne, archiduchesse d'Autriche, fille de ce dernier, en 1486 (365). Le XVI<sup>e</sup> siècle a été plus heureux, et de 1506 à 1540, les Archives du Nord conservent la série presque complète des comptes des penninckmaîtres de l'archiduc Charles, plus tard Charles-Quint, de ses sœurs les archiduchesses Éléonore, Isabelle et Marie, infantes d'Espagne, tant qu'elles ne furent pas mariées, de son frère l'archiduc Ferdinand qui devait lui succéder sur le trône impérial, de sa sœur Marie, douairière de Louis II, roi de Hongrie, devenue gouvernante des Pays-Bas en 1531 (366).

Ces documents indiquent d'une manière précise où, chaque jour, le prince qu'ils concernent a dîné, soupe et couché, en donnant le montant de la dépense quotidienne. Ils fixent ainsi les itinéraires princiers. Ils notent aussi, parce qu'elle a généralement occasionné un surcroît de dépense (des *plats de crue* selon leur expression), la présence à la cour et à la table du prince, des grands personnages, ambassadeurs etc., qui y ont été reçus. Ils marquent même s'il y a eu chasse, conseil, cérémonie, etc. C'est ainsi qu'on peut suivre Charles-Quint, presque sans interruption, tous les jours de sa vie de 1506 à 1531, dans ses nombreux voyages en Flandre, en Espagne, en Angleterre, en Italie et en Allemagne. Pendant ces vingt-cinq années, il devint successivement roi de Castille et d'Aragon, roi des Romains et empereur et atteignit l'apogée de sa puissance. Grâce à l'exactitude avec laquelle les maîtres de la Chambre aux deniers, Pierre Boisot et Henri Stercke, ont pris soin de noter les événements qui se déroulèrent pendant ce long espace de temps, on voit le jeune prince (il n'avait alors que treize ans) assister déjà au mois d'août 1513 à l'entrevue qui eut lieu à Tournai entre le roi d'Angleterre Henri VIII et l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas ; puis aux

---

(363) Archives du Nord. B. 3340.

(364) Idem. B. 3341.

(365) Idem. B. 3342.

(366) Idem. B. 3343 à 3362.



noces de sa sœur Isabelle, mariée au roi de Danemarck Christian II, célébrées à Bruxelles le 11 juin 1514 ; dîner avec les ambassadeurs du roi de France, venus au nom de François I<sup>er</sup>, jurer à La Haye la paix ou nouvelle alliance conclue entre les deux couronnes de France et d'Espagne, le dimanche 24 juin 1515 ; être proclamé roi de Castille et d'Aragon, à la mort de son grand père Ferdinand le Catholique, le vendredi 14 mars 1516 ; recevoir à sa table l'ambassadeur anglais Edouard Ponninck, qui lui avait apporté l'ordre de la Jarretièrre, le 23 avril 1516 ; tenir le 26 octobre suivant un chapitre de la Toison d'Or dans l'église Ste-Gudule de Bruxelles etc. (367).

Il est inutile d'insister sur ce que ces mentions, qu'il serait facile de multiplier, ont de précieux pour l'histoire, car elles fixent d'une manière précise et indiscutable les dates de certains faits importants au sujet desquelles les témoignages des historiens ne s'accordent pas toujours. Aussi, grâce à elles, il nous a été permis de relever en notes des erreurs chronologiques commises par les auteurs les plus sérieux tels que ceux de *l'Art de vérifier les dates* qui, entre autres, indiquent à tort le 13 juin 1530, au lieu du 15 dudit mois, comme date de l'ouverture par Charles-Quint de la fameuse diète d'Augsbourg, ce prince n'ayant pu arriver que le 15 dans cette ville. Enfin, des détails quoique minimes, acquièrent souvent une certaine valeur quand ils se rapportent à des faits historiques et politiques célèbres. C'est ainsi que l'on remarque que, pendant toute la durée de la captivité du roi François I<sup>er</sup>, en Espagne, du 10 juin 1525 au 17 mars 1526, le compte du maître de la Chambre aux deniers ne signale qu'une seule fois la présence du roi de France à la table de Charles-Quint. Il dîna avec l'Empereur le jeudi 15 février 1526, alors que le traité de Madrid qui devait lui rendre la liberté, était signé depuis trois semaines. Il semble même que pendant tout le cours des négociations qui aboutirent à ce traité, Charles-Quint ait soigneusement cherché à se tenir éloigné de Madrid, voyageant sans cesse afin d'éviter une entrevue dans laquelle il aurait pu lui échapper des concessions qu'il eût regrettées ensuite (368).

Tous les déplacements de l'Empereur, de son frère et de ses sœurs, ont été relevés dans l'Inventaire, ce qui permet d'établir l'itinéraire des voyages de ces princes. De nombreuses notes indiquent plus explicitement les événements

---

(367) Archives du Nord. B. 3345, 3347 et *passim*.

(368) Idem. B. 3349.

auxquels les comptes ne font qu'une allusion sommaire. L'assimilation des noms anciens des localités visitées avec les expressions géographiques modernes, a présenté certaines difficultés qu'il n'a pas été permis de surmonter toujours heureusement. Ainsi les scribes flamands de la Chambre aux deniers écrivaient généralement *Sture* pour Asturies, *Reynswez* pour Aranjuez, *Ysbrouck* pour Inspruck, *l'Escluze* pour Klausen etc.

Les comptes de Jean de Gyn, penninckmaistre de la reine douairière Marie de Hongrie, donnent, outre l'itinéraire des voyages de cette princesse avec les dates certaines d'événements politiques tels que ses entrevues avec François I<sup>er</sup> (369), de nombreux et abondants détails sur son train de maison. On y trouve, pas exemple, la curieuse enumeration des étoffes de soie *figurée*, c'est-à-dire à ramages, de riche *brocarde*, et de draps d'or frisé, fournis par les couturiers Pierre Mathieu et Walten Hes pour ses toilettes et celles de ses nièces les princesses de Danemark, de ses dames et de ses filles d'honneur (370). Il est assez piquant de constater qu'au XVI<sup>e</sup> siècle comme de nos jours, c'étaient des couturiers qui confectionnaient les riches habillements des grandes dames. Les oouturières n'étaient employées que pour faire ou réparer les robes ou les ajustements de peu d'importance (371).

Les notes des fournitures faites chaque année par les pelletiers, les orfèvres, les épiciers et les apothicaires ne manquent pas non plus d'intérêt. Nous citerons entre autres, les dépenses faites pour la fabrication de riches lits de camp à piliers garnis d'or et d'argent (372) et celles auxquelles donna lieu l'exécution des portraits de la reine Marie de Hongrie, de son mari le feu roi Louis II, de l'empereur Charles-Quint, du roi des Romains Ferdinand, de la demoiselle d'honneur Lucie de Cavally et de la duchesse de Milan Christine de Danemark, peints par le célèbre artiste flamand Bernard van Orley qui reçut, pour ses honoraires, la somme de 241 livres (373).

*Pièces justificatives de l'hôtel de la Chambre aux deniers des ducs et duchesses de Bourgogne.* — L'analyse des pièces justificatives ayant un caractère général, forme les art. B. 3363 à 3389 qui terminent le septième volume. Elles consistent en

---

(369) Archives du Nord. B. 3360.

(370) Idem. B. 3355 à 3362.

(371) Idem. Ibidem.

(372) Idem. B. 3357.

(373) Idem. Ibidem.

ordonnances, mandements, attestations, etc., qu'il était important de distinguer des états journaliers constituant une subdivision bien tranchée qui permettra d'établir l'itinéraire des ducs de Bourgogne pendant presque tout le cours du XV<sup>e</sup> siècle. Parmi ces pièces justificatives, les plus importantes sont les ordonnances promulguées pour l'organisation et l'administration de l'hôtel, le règlement des dépenses et des gages des officiers. Elles concernent les hôtels des ducs, des duchesses et de leurs enfants. Nous allons les analyser en suivant l'ordre que nous venons d'indiquer.

1° *Ordonnances relatives à l'hôtel des ducs de Bourgogne.* — Nous n'avons pas de documents de cette nature pouvant nous éclairer sur l'organisation des maisons des ducs Philippe le Hardi et Jean Sans Peur. Les Archives de la Gôte-d'Or ne paraissent pas mieux partagées que celles du Nord sur ce point. Il nous faut arriver jusqu'au 14 décembre 1426 pour trouver, dans l'ordonnance publiée à cette date à Bruges par Philippe le Bon, une sorte de règlement général de son hôtel. Le Duc décide, d'abord, que le personnel de sa maison se composera dorénavant de : 9 chevaliers conseillers chambellans, 24 chambellans pour accompagner et servir le prince par quartier, quatre en même temps pendant trois mois, 1 premier maître d'hôtel et 4 maîtres d'hôtel servant aussi par quartier ; 12 panetiers, dont l'un remplira l'office de *dépensier*, et servant par quartier ; 2 sommeliers de la paneterie, 2 aides de la paneterie, un porte-chape, un lavandier ; 12 échansons servant par quartier, dont l'un aussi sera *dépensier*, 4 sommeliers pour la dépense et pour la bouche, 2 garde-huche, 2 aides d'échansonnerie, un porteur et un portier ; 1 premier écuyer tranchant qui servira toute l'année et 11 autres écuyers tranchants servant par quartier, 6 valets ; 4 écuyers de cuisine, 4 queux, 2 hâteurs, 2 *potagiers*, 2 souffleurs, 2 enfants de cuisine, 2 bûcherons, un valet de garde-manger, un portier de cuisine, 2 porteurs, 2 galopins ; 2 sauciers, 2 valets de saucerie, 2 valets de chaudière ; 2 fruitiers servant à tour de rôle, 1 sommelier de la fruiterie, 1 valet de fruiterie qui chevauchera le sommier, 1 valet pour tenir les torches avec 2 archers pour remplir le même office devant le Duc ; 12 écuyers d'écurie servant par quartier, 3 palefreniers, 1 palefrenier pour le séjour, 2 chevaucheurs faisant la dépense de l'écurie, servant à tour de rôle, 2 aides d'écurie, 2 maréchaux, 1 valet de forge, 1 valet de pied, des pages, en nombre laissé à la volonté du Duc, 1 botteleur, 4 valets pour les chevaux à l'usage personnel du Duc, 1 valet d'étable, 1 valet d'étriers et 1 valet pour garder les étables, 4 valets de *sommiers* (chevaux de somme) et 1 valet pour les garder, 1 armurier (*armeurier*), 12 chevaucheurs servant par quartier, 2 charretiers avec deux aides pour conduire les deux chariots

chargés de transporter le matériel des offices, 1 charretier et 1 aide pour conduire le chariot d'*armeures* ; le Duc aura pour son usage personnel 12 à 14 chevaux, des destriers à sa volonté, 10 *sommiers* et 15 chevaux de chariots ; 2 fourriers servant alternativement, 2 aides de fourrière, 1 valet de fourrière, 1 *sert de l'eau* (domestique chargé du service de l'eau), 1 aide du *sert* de l'eau ; 2 premiers valets de chambre et des valets de chambre en tel nombre que le Duc le désirera ; 1 garde des bijoux ; 1 sommelier de corps ; 2 barbiers qui serviront alternativement ; 1 tailleur de robes ; 1 fourreur ; 1 tapissier et garde de la tapisserie ; 1 chasublier aide de la tapisserie ; 1 cordonnier ; 1 peintre (Hue de Boulogne) ; 1 valet de garde-robe qui chevauchera le sommier ; 1 aide de la garde-robe ; 2 épiciers et apothicaires servant alternativement ; 1 aide d'apothicaire ; 1 chirurgien (Henry de Troyes) ; 1 confesseur ; 1 contrôleur (l'office du maître de la Chambre aux deniers avait été aboli) ; 2 sous-contrôleurs ; 1 aumônier ; 1 sous-aumônier ; 1 chapelain des maîtres d'hôtel ; 2 clercs de chapelle ; 4 clercs d'office, servant alternativement ; 8 huissiers d'armes, servant alternativement deux ensemble ; 2 sergents d'armes ; 2 huissiers de salle ; 1 portier ; 1 valet de porte ; 2 valets des lévriers ; le roi des Ribauds ; le roi d'armes de Flandre ; le roi d'armes d'Artois ; le roi d'armes de Bourgogne ; 3 trompettes de guerre ; 1 trompette de ménétriers ; 5 ménétriers ; 4 maîtres fauconniers ; 2 fauconniers ordinaires ; 5 valets de faucons ; 2 ostiers (gardes des autours) ; 3 valets de rivière (chargés de l'entretien des faucons et éperviers dressés à la chasse des oiseaux d'eau) ; 12 archers ; 7 secrétaires.

Tous ces officiers avaient à leur disposition des valets, au nombre souvent de deux ou trois, ainsi qu'un ou plusieurs chevaux. Les valets étaient ordinairement nourris à l'hôtel et les chevaux recevaient les *livrées* de foin, de paille et d'avoine ; ceux-ci étaient quelquefois indiqués comme à *gages*, c'est-à-dire que leurs maîtres touchaient une somme fixe pour leur entretien. On peut sans exagération estimer à 1.000 ou 1.200 personnes le nombre des hauts et bas officiers, domestiquas, etc., employés à l'hôtel, sinon continuellement, du moins alternativement par quartier. Quant aux chevaux de selle, de somme et de trait, leur nombre devait bien s'élever à 1.800 ou 2.000.

Relativement aux *gages*, le Duc commence par supprimer tous les bénéfices que les officiers s'adjugeaient sur les achats, faits par eux pour le service de l'hôtel, de vin, de blé, de chevaux, de draps, de fourrures et autres denrées, ainsi que toutes les pensions constituées antérieurement ; puis il fixe ainsi les émoluments de chacun :

Les chevaliers conseillers chambellans auront, outre les livrées ordinaires,

100 francs par chaque mois qu'ils seront de service quand ils seront bannerets et 40 francs s'ils ne le sont pas.

Les maîtres d'hôtel, 80 fr. pour trois mois de service.

L'échanson servant pour la dépense, 50 fr. pour le même laps de temps.

Le panetier, autant.

L'écuyer d'écurie, autant.

Le premier écuyer tranchant, 100 fr. par an.

Le confesseur, 150 fr.

Les physiciens et chirurgiens, 80 fr. chacun.

Les ménétriers et trompettes, 120 fr. chacun.

On estimait que pour la dépense tant ordinaire qu'extraordinaire de l'hôtel, en y comprenant les aumônes, les offrandes, le service de la chapelle, celui des habillements du Duc et de ses gens, les achats de chevaux, de bijoux, de linge, les dons tant en argent qu'en chevaux, robes d'or, d'argent et de soie, les ambassades, messageries, etc., il serait nécessaire de consacrer une somme de 6,400 écus de 40 gros de Flandre, par mois, dont 3,200 pour la dépense ordinaire et 3,200 pour la dépense extraordinaire, à condition d'avoir toujours de l'argent disponible pour payer comptant.

Le Duc devra commettre une personne pour recevoir l'argent et faire les paiements sans laisser s'établir aucune dette. Les comptes de la dépense extraordinaire seront examinés une fois ou deux par semaine par les gens du Conseil du Duc et au bout de chaque mois il sera fait une vérification générale des deux dépenses et des pièces à l'appui. Les quittances devront être jointes aux *écrous* de la dépense ordinaire de l'hôtel lorsque les sommes monteront à 40 sols et tous les *enseignements* ou pièces justificatives accompagneront les parties ou dépenses extraordinaires. Les sommes inférieures à 40 sols, devront être payées en présence des maîtres d'hôtel. Quand le Duc quittera une localité où il aura séjourné, on fera publier que tous les fournisseurs ayant livré des denrées ou autres choses à l'hôtel, aient à se présenter devant les commis et maîtres d'hôtel dans les 24 heures pour être payés. Les fonctions du commis, consistant à payer les dépenses, remplacent celles du maître de la Chambre aux deniers dont l'office est aboli. Tous les officiers devront faire leur service alternativement ainsi qu'il est indiqué, malgré les autorisations contraires qu'ils pourraient avoir antérieurement obtenues, et les frais d'*allées* et *venues* précédemment alloués sont supprimés. Si un officier ne se présente pas à son tour de service, le Duc pourra commettre qui lui plaira pour le remplacer.

Chaque officier ne devra avoir que le nombre de chevaux et de valets prescrit

par rordormance, à peine de perte du cheval excédant et de bannissement du valet, pour la première fois et de perte de l'office pour la seconde. Nul valet ne devra suivre la cour s'il n'a un maître servant par ordonnance, sous peine de grave punition. Les officiers qui n'auraient pas le nombre de chevaux fixés par l'ordonnance ne toucheront les livrées et les gages que d'après le nombre réel de ceux qu'ils auront effectivement. Quand les sommes dues aux officiers auront été rayées sur les écrous, il ne pourra plus rien leur être accordé, si ce n'est sur l'ordre du Duc et en vertu de ses lettres patentes. Les maîtres d'hôtel ne pourront faire aucun don sur *écrous*, supérieur à la somme de 5 sols, à une seule personne et une seule fois par mois.

Le Duc ordonne aussi que tous les officiers et leurs valets soient mis à *livrée*, c'est-à-dire touchent leurs rations en nature pour eux et leurs chevaux et non à *gages* soit en une somme d'argent fixe, pour obvier aux fraudes nombreuses qui se pratiquaient grâce à ce dernier procédé. Il ne sera alloué aucun frais pour les voyages inférieurs à sept lieues, excepté pour les déplacements des fourriers, queux, tapissiers quand ils les feront sur l'ordre des maîtres d'hôtel.

Tous les officiers feront le serment de ne livrer à personne les denrées ou provisions de l'hôtel pour les consommer en chambre (hors des salles), si ce n'est pour les étrangers et pour les malades, sur l'ordre du chambellan et du premier maître d'hôtel, sous peine d'être privés de leurs gages pendant une semaine pour la première fois, pendant quinze jours pour la seconde fois et pendant un mois pour la troisième fois.

Des doubles de cette ordonnance seront transmis aux gens des Chambres des Comptes de Lille et de Dijon pour qu'ils puissent veiller à leur observation et punir les contrevenants (374).

D'après cette ordonnance, on peut estimer la dépense totale de l'hôtel du duc de Bourgogne Philippe le Bon, en 1426, à 76.800 écus ou livres de 40 gros ou parisis, valant 92.160 livres tournois, soit, d'après le calcul de M. Quantin (375), à 3.778.500 francs en monnaie actuelle.

Le personnel de l'hôtel ne paraît avoir subi ni diminution, ni augmentation

---

(374) Archives du Nord. B. 1603. Huitième registre des Chartes, f° 85, recto et verso.

(375) Les ducs de Bourgogne, comtes de Flandre, etc., p. 3. D'après cet érudit il faudrait dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, multiplier le chiffre des livres tournois par 41 pour avoir la valeur réelle en francs de nos jours.

pendant une vingtaine d'années, si l'on s'en rapporte à l'état abrégé joint à l'ordonnance rendue le 18 août 1445 (376).

Dans l'intervalle, une ordonnance du 1<sup>er</sup> février 1436-1437 (n. st.) avait réformé un grand nombre d'abus qui s'étaient introduits dans les divers offices. Ainsi il avait été interdit de servir les chambellans, maîtres d'hôtel, etc., dans leurs chambres. Ils devaient manger dans les salles ou réfectoires. Les pensions et bénéfices extraordinaires avaient été supprimés, etc. (377). On remarque que, persévérant dans la voie des économies, on avait, en 1445, remplacé par une augmentation de gages le droit qu'avaient auparavant la plupart des officiers d'être nourris à l'hôtel. Ainsi le premier chambellan recevait pour ce motif 200 fr. par mois d'augmentation, les chambellans betnnerets 60, etc. La dépense ordinaire et extraordinaire avait été de cette manière sensiblement diminuée. Elle n'était plus que de 5.950 fr. par mois, valant 4.760 livres parisis au lieu de 6.400 livres et de 57.120 livres par an au lieu de 76.800 livres. Le Duc avait fait comprendre dans le service de son hôtel l'état des dépenses personnelles de Mgr. de Beaujeu, d'Adolphe de Clèves et d'Antoine, bâtard de Bourgogne, dépenses qui s'élevaient à 6.950 fr. par an. La dépense annuelle de la duchesse de Bourgogne, de Monseigneur et de Madame de Gharolais, de Mesdames d'Étampes, mère et fille, de Mesdemoiselles de Bourbon et de Gueldre, était de 39.581 francs, valant 31.586 livres, 16 sols parisis. Le total de la dépense des hôtels du Duc, de la Duchesse, de leurs enfants, neveux, etc., était donc, nourriture et gages compris, de 94.264 livres parisis. Elle était précédemment, lorsque les officiers étaient nourris et entretenus à l'hôtel, de 151.000 livres. On avait donc réalisé l'économie considérable de 56.736 livres parisis. On remarque aussi qu'à cette époque, l'office de maître de la Chambre aux deniers avait été rétabli.

Deux années plus tard, en 1447, on peut signaler une recrudescence dans les dépenses qui s'élèvent pour l'hôtel du Duc à 92.000 livres et pour celui de la Duchesse à 36.000 livres, soit en tout 128.000 livres, somme présentant une augmentation de 34.000 livres sur les dépenses de 1445 (378). Il est vrai que dans le cours de cette année 1447, de nombreuses malversations furent relevées dans le paiement des gages des officiers à la charge du receveur Martin Cornille. Elles firent l'objet d'une volumineuse enquête qui nous est parvenue (379).

---

(376) Archives du Nord. B. 3374.

(377) Idem. B. 3373.

(378) Idem. B. 3374.

(379) Idem. Ibidem.

Le 9 avril 1448-1449 (n. st.), le Duc fit un nouveau règlement général de son hôtel et de ceux de la duchesse de Bourgogne et du comte de Charolais. Une copie nous en a été conservée dans un registre de l'a collection Errebault, intitulé : *Recueil de pièces concernant le Grand Conseil de Flandre et touchant la direction des hôtels des pinces de la maison de Bourgogne-Autriche* (380). Cette ordonnance a pour base celle du 14 décembre 1426 que nous avons analysée plus haut. Elle est complétée dans la copie que nous en avons, par l'indication des mutations successives qui eurent lieu dans le personnel des divers offices jusqu'à la fin du règne de Philippe le Bon. Il serait facile, grâce à ces renseignements, de dresser la liste des officiers de ce prince. On remarque que le nombre des chambellans est réduit à 12, outre le premier chambellan qui, seul, sera servi en sa chambre d'un plat de viande, de deux quartiers de vin, de quatre pains blancs et de six pains bruns au dîner et autant au souper. Les autres mangeront en salle. Au lieu d'un seul pane-tier, d'un seul échanson, etc., faisant la dépense, il y en a deux servant alternativement tous les six mois, et le personnel inférieur paraît, en général, avoir été augmenté. Mais des circonstances politiques allaient bientôt amener le Duc, sinon à diminuer le nombre des officiers de son hôtel, du moins à restreindre et même à supprimer temporairement leurs gages.

Le pittoresque récit de Barante a rendu célèbre le banquet dit du Faisan, pendant lequel le duc Philippe le Bon prononça, le 17 février 1454, le vœu de combattre et de rejeter en Asie les Turcs qui venaient de prendre Constantinople. Il est certain que ce prince était alors sincère et que si les circonstances l'empêchèrent de réaliser son projet, jusqu'à sa mort pourtant il espéra pouvoir le mettre à exécution et fit plusieurs fois de sérieux préparatifs dans ce but (381).

Aussi un mois après ce serment solennel, il chercha à trouver les ressources financières nécessaires pour mener à bonne fin ce projet d'expédition. Il s'occupa dans ce but de faire de grandes réformes devant produire de sérieuses économies dans le service de son hôtel. Pour arriver à ce résultat il rendit, le 22 mars 1454, une ordonnance destinée à obvier aux excessives charges qui pesaient sur ses finances et sur ses sujets par suite des guerres qu'il avait soutenues, des alliances et des mariages contractés par ses enfants et neveux et afin, d'ice document, « que

---

(380) Archives du Nord. Série F. Fonds Errebault. Ancien C. 114.

(381) Voir à ce sujet notre étude : *Le Projet d'expédition contre les Turcs préparé par les conseillers du duc de Bourgogne Philippe le Bon*. Lille. Quarré, libraire-éditeur, 1890.



mieux et plus aisément, sans plus grant grief et aliénation de nostre domaine et à l'allégement des charges et supportations de noz povres subgetz, nous puissions fournir et accomplir le vœu par nous fait à l'exaucement de nostre sainte foy chrestienne, eu sur tout grant et meur advis et délibération du Conseil, sans toutes voies par ce déporter ni descharger aucuns de noz serviteurs et officiers de nostre diet hostel de leurs estas et offices ». Le Duc prescrivit, en conséquence, qu'il entendait que la dépense ordinaire de l'hôtel et les gages et pensions que les officiers et serviteurs prenaient journellement sur les écrous, cessassent complètement et fussent mises a en rupture et cessation dès le jour de la date desdites lettres jusqu'au premier janvier prochain (1455) et depuis ce 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier suivant et même jusqu'à son retour du saint voyage et « armée » qu'il avait fait vœu de diriger contre les Turcs et les Infidèles (382).

Nous ne savons s'il fut longtemps donné suite à cette abolition totale ou même partielle de la dépense de l'hôtel du Duc. C'est peu probable, car après une lacune peu considérable et peut-être purement accidentelle, les états journaliers ou *écrous* de l'hôtel ne font pas défaut pour les années suivantes.

La dernière ordonnance rendue par le duc Philippe le Bon sur le fait de son hôtel, date de 1466 (383). A cette époque, l'état du personnel est sensiblement le même qu'en 1426 et en 1449, mais on était revenu sur les prescriptions des ordonnances antérieures défendant aux officiers, même les plus marquants, d'être nourris à l'hôtel. Ainsi on voit que le premier chambellan, le sire de Croy, avait droit à un *plat de suite* lorsqu'il était à l'hôtel. Les maîtres d'hôtel recevaient par jour, savoir, les jours gras : une pièce de bœuf, un demi-mouton, deux épaules de mouton, six *poulailles* ; deux pains de bouche, une demi-douzaine de petits pains blancs, autant de petits pains bruns et trois lots de vin à chaque repas ; les jours maigres, ils avaient a selon que l'on verra que faire se doit à l'avenant du jour de char ». Le premier sommelier de corps jouissait des mêmes *droitures*.

Les Archives du Nord ne conservent qu'une seule ordonnance concernant la maison du duc Charles le Téméraire. C'est celle rendue au mois de janvier 1468-1469, n. st.

D'après ce document, le Duc déclare qu'il veut être servi de « cent et ung chevaliers, ses chambellans » et de 91 gentilshommes, y compris les chefs, pour

---

(382) Archives du Nord. B. 3375.

(383) Idem. B. 3376.

être comptés par les écrous de la dépense de son hôtel, aux gages, savoir : les chambellans de 38 sols et les gentilshommes de 15 sols, a chacun jour à leur tour et terme, soit quarante et un desdits chambellans et quarante et quatre desdits gentilshommes à la fois. Ils mangeront en huit chambres, quatre pour les chambellans et quatre pour les gentilshommes, où ils seront servis de pain, vin, viande, vaisselle, linge et autres choses nécessaires à leur état ». Cette ordonnance fut observée jusqu'au mois de février 1472, quand le Duc entra en campagne pour envahir la Picardie. Alors les *plats* et *états* des chambellans et gentilshommes « furent ostez et leurs bouches et livrées mises et converties en argent ». Ils reçurent 3 sols par jour au lieu des vivres en nature qui leur étaient distribués auparavant. Plus tard, les gages des gentilshommes furent réduits à 16 sols par jour, mais on rétablit, du moins pour la plupart d'entre eux, les *plats de la chambre*. C'est alors (vers 1474), que l'état de maison fut définitivement fixé. Le règlement, mis en vigueur vers cette époque, donne les noms des 12 gentilshommes de la Chambre, des 42 panetiers, des 42 échansons, des 42 écuyers tranchants et des 42 écuyers d'écurie. Il détermine la manière dont ils devront remplir leurs fonctions auprès du prince, leur costume et leur armement et ceux de leurs serviteurs, etc. (384).

Par des lettres patentes du 20 août 1495, l'archiduc Philippe le Beau voulant pourvoir « à la conduite et entretènement de Testât de buy et de Madame sa seur (l'archiduchesse Marguerite) tant ordinaire qu'extraordinaire, en ce compris les gaiges ou pensions de Messeigneurs du sang, de l'Ordre (de la Toison d'Or), des consaulx privé et de la justice et autres », prescrivit aux gens des comptes de Lille, de Bruxelles et de La Haye, de dresser des états des recettes et dépenses des receveurs généraux et particuliers dû domaine, afin qu'on puisse voir exactement quel était le revenu net annuel et quelle somme il serait permis de consacrer au service de l'hôtel (385).

A la suite de la production de ces états fut probablement rendue l'ordonnance du 2 mars 1496-1497 (n. st.). Philippe le Beau commence par déclarer « que depuis que nous sommes venuz en eage et esté receu en nos pays, nous avons toujours eu singulier désir, vouloir et affection de pourvoir au grand désordre qui, à l'occasion de nostre minorité et des guerres et divisions passées a esté par ci-devant, tant en nostre maison qu'ailleurs en nosdicts pays, et de mettre bon ordre, règle et conduite partout où il est besoing ou bien de nous et de nosdicts pays et

---

(384) Archives du Nord. B. 3376.

(385) Idem. B. 1611. 16<sup>e</sup> registre des Chartes (f<sup>o</sup> 233, verso).

subjects, selon que tenus y sommes et faire devons, veuillans comme la raison requiert, commencer à nostre estât et maison, ensemble de nostre très-chère et très-amée compaigne l'Archiduchesse (Jeanne de Castille), et afin mesment que nous et elle soyons doresenavant honnestement accompaignés, Nous, par l'advis des seigneurs de nostre sang et de rostre très cher et féal chevalier et chancelier le seigneur de Maigny et de nos amez et féaulx les gens de nostre Grand Conseil et de nos finances, avons fait, conclu et ordonné, faisons, concluons et ordonnons par ces présentes les ordonnances, poincts, articles cy-après déclarés » (386).

A la suite de ce préambule, l'Archiduc règle de la manière suivante les différents services et les dépenses de son hôtel.

La Chapelle aura un premier chapelain aux gages de 24 sols par jour, 13 chapelains ordinaires comptés à 12 sols par jour, 2 clerks à 10 sols, 2 sommeliers, idem, 2 fourriers servant alternativement pendant six mois, à 6 sols, 2 porteurs d'orgues, idem, à 4 sols, un porteur de livres, chapes, etc., à 3 sols. Puis vient la liste des 43 pensionnaires dont les premiers sont le duc Albert de Saxe touchant 5,000 florins par an, valant 6,500 livres de 40 gros, Christophe, marquis de Bade, gouverneur de Luxembourg (2,000 livres), l'évêque de Liège (3,000 livres). L'Archiduc veut et ordonne « que tous lesdits pensionnaires, tant ceux de nostre sang comme autres (réservé les trois premiers), seront tenus estre continuellement à cour et nous servir en compétant nombre de gentz à cheval, armés à couvert, à sçavoir ceux qui auront mille florins à six chevaux et les autres à l'advenant ; et ne pourront lesdits pensionnaires partir de loin sans nostre congé, lequel nostre congé ne leur pourra valoir que pour quinze jours.....

Lesdits pensionnaires seront tenus de nous accompaigner mesment es entrées et issues des bonnes villes et de retenir leurs gens vers eux, sauf ceux qu'il leur conviendra envoyer devant pour leur logis, et nous accompaigneront aussy à la messe et ailleurs où besoin sera ; le contrôleur de nostre despence qui servira en son terme sera tenu d'avoir le regard sur les absens desdicts pensionnaires pour les faire rayer s'ils sont absents sans congé et demeurent plus longuement que dessus est dit ; il y aura un plat qui se prendra en nostre cuisine et se tiendra en la chambre de nostre premier chambellan auquel mangeront nos cousins le marquis de Baden, les sieurs de Ravestain, le comte de Nassau, le prince de Chimay, les sieurs de Bèvres, de Bergues et de Bersele et le prévost de Liège quand il voudra et

nuls autres ; il y aura aussy un autre plat pour nostre grand maistre d'hostel avec lequel mangeront tous nos autres maistres d'hostel servans et nostre grand escuyer et y aura encore un demy-plat pour nos sommeliers de corps et ceux de nos varlets de chambre qu'ils y appelleront ».

Le service de la chambre de l'Archiduc comprenait un premier chambellan au traitement de 4,000 livres, 6 chambellans comptés à 36 sols par jour, 13 chambellans aux mêmes gages, servant alternativement de six mois en six mois, 6 par 6, 21 autres chambellans aux mêmes gages, servant alternativement de quatre mois en quatre mois.

On trouvait ensuite : un grand maître d'hôtel compté à 60 sols parjour qui devait ouvrir chaque jour les «omptes de la dépense; un premier maître d'hôtel à 36 sols; 5 autres maîtres d'hôtel à 30 sols, servant alternativement de six mois en six mois ; 24 panetiers, à 18 sols, servant alternativement de six mois en six mois, 12 par 12 ; 24 échantons, idem ; 24 écuyers tranchants, à 12 sols par jour ; 28 écuyers d'écurie, comptés à 18 sols et qui seront tenus « de diligemment nous servir chascun en son estât à son tour et terme, bien et honnestement monter de trois bons chevaulx et armez en estât d'hommes d'armes et son coustillier armé et couvert de courset, et ainsy nous accompagneront aux champs et en la ville partout où il nous plaira, etc. » ; l'écuyer des logis et le lieutenant de l'artillerie, comptés à 18 sols par jour; 12 valets, comptés à 12 sols servant alternativement de six mois en six mois, 6 par 6; 8 *coustilliers*, comptés à 9 sols; 2 *esprincieurs*, à 12 sols.

Les officiers inférieurs venaient ensuite et on comptait parmi eux : 2 sommeliers de la paneterie aux gages de 9 sols par jour ; 2 garde-linge à 6 sols ; 2 portechapes à 3 sols ; 2 huissiers de salle, idem ; 2 -sommeliers de l'échantonnerie à 9 sols; 2 aides de bouche à 6 sols ; 2 garde-huche, idem ; 2 portiers et porte-barril, à 3 sols ; un valetton, à 12 deniers ; 2 écuyers de cuisine, à 12 sols ; 2 queux, idem ; 2 hâteurs à 6 sols ; 2 *potagiers*, idem ; 2 souffleurs, à 4 sols ; un aide de rôts, à 3 sols ; un aide de potage, idem ; un portier, idem ; 2 garde-manger, à 6 sols ; 2 huissiers, idem ; 2 porteurs à 18 deniers ; 2 valettons à 12 deniers ; 2 cuisiniers pour servir le plat des chambellans et des maîtres d'hôtel, comptés à 6 sols ; 2 sauciers à 9 sols ; 2 aides de saucerie, à 6 sols ; un valetton de chaudière, à 3 sols ; 2 fruitiers, à 9 sols ; 2 aides de la fruiterie, à 6 sols ; 4 valets de torches, à 3 sols ; 2 chevaucheurs faisant la dépense, à 6 sols ; un palefrenier, à 6 sols ; 2 maréchaux, idem; 4 valets de corps, à 3 sols ; 4 valets de pied, idem ; un valet des pages, idem ; 2 aides des chevaucheurs et botteleurs, idem ; 4 valets de mulets, idem ; un garde des harnais, à 6 sols ; un

garde des sommiers, à 3 sols ; un couturier pour l'écurie, idem ; Jean *le Grand Gayan* sera compté à 11 sols et sera tenu d'être armé et monté d'un bon cheval ; un garde des lévriers, compté à 9 sols par jour, à charge de nourrir lesdits lévriers ; 4 fourriers, à 9 sols ; 2 valets de fourrière ; 2 aides de fourrière, à 6 sols ; 3 sommeliers de corps, comptés à 18 sols ; Jean *le Petit Gayan* aura 3 sols par jour et mangera avec lesdits sommeliers ; 4 valets de chambre, comptés à 12 sols dont l'un Colin « aura son cheval défrayé en nostre écurie pour ce qu'il faut qu'il soit toujours prest pour nous servir à la chasse à tout nostre arbalestre et ne sera compté qu'à 9 sols » ; 2 autres valets de chambre, à 12 sols ; un valet de chambre et barbier à 9 sols ; 2 aides de chambre, à 3 sols ; 2 garde-robes, à 9 sols ; un aide de la garde-robe, à 6 sols ; un tapissier, à 9 sols ; 2 aides de la tapisserie, à 4 sols ; un valet, à 18 deniers ; 2 chausseteurs, à 6 sols ; 2 fourreurs de robes, à 9 sols ; 2 *taillandiers* (tailleurs), idem ; 2 épiciers, idem ; un aide de l'épicerie, à 6 sols ; 3 médecins (maîtres Simon de l'Escluse, Loppe de la Garde et Nicolas d'Archstein), comptés à 18 sols chacun par jour ; 2 autres médecins (maîtres Literal et Henry Vilis, prévôt de *Earnem*), servant alternativement et comptés aussi à 18 sols ; un chirurgien (Josse de Leckier), compté à 18 sols ; 2 autres chirurgiens servant alternativement et comptés aux mêmes gages ; 2 cordonniers, comptés à 6 sols ; un garde des bijoux, à 18 sols ; 2 aides du garde des bijoux à 6 sols ; un confesseur (l'évêque de Salubrie), compté à 24 sols ; un aumônier, à 18 sols ; 2 sous-aumôniers, à 9 sols ; un valet de l'aumône, à 3 sols ; 2 chapelains pour les basses messes, à 6 sols ; 2 clerics servant lesdites basses messes, à 3 sols ; un sommelier de l'oratoire, à 9 sols ; 2 autres sommeliers, à 6 sols ; 3 chapelains des maîtres d'hôtel, à 6 sols.

Les officiers des Conseils étaient : le Chancelier, à la pension de..... ; l'évêque de Cambrai, chef du Grand Conseil en l'absence du Chancelier, à la pension de 1,200 livres par an ; 4 maîtres des requêtes, comptés à 36 sols par jour ; 12 autres maîtres des requêtes servant alternativement tous les six mois, comptés à 32 sols ; 3 autres maîtres des requêtes, servant alternativement tous les quatre mois, comptés à 32 sols par jour ; un procureur général, idem ; un substitut du procureur général, compté à 6 sols ; 6 secrétaires, comptés à 18 sols ; 8 autres secrétaires, servant alternativement tous les six mois, 4 par 4, comptés au même prix ; 3 secrétaires greffiers du Grand Conseil, sans autres gages que les émoluments qu'ils tirent du greffe ; un receveur des exploits ; 3 autres secrétaires surnuméraires et plusieurs autres aussi sans gages et ayant la signature ; 8 huissiers d'armes servant alternativement tous les six mois, 4 par 4 ; 6 autres, servant alternativement tous les quatre mois, 2 par 2 ; 2 fourriers et huissiers, servant

alternativement ; 2 huissiers surnuméraires ; un chapelain du Grand Conseil, compté à 3 sols par jour ; un chauffe-cire ; un chef des Finances, à la pension de 3,000 livres ; 4 trésoriers ; 1 receveur général, à la pension de 600 livres par an ; un audencier secrétaire seul signant ; un greffier des Finances, à la pension de 240 livres ; un huissier, à celle de 54 livres ; 2 peintres (Jacques de La then et Pierre de Crombo), servant alternativement tous les six mois, comptés à 6 sols par jour ; un orfèvre et graveur des sceaux (Liévin de Lathen), à 3 sols par jour ; un faiseur d'arbalètes, idem ; 2 portiers, servant alternativement, comptés à 6 sols ; un aide de la porte, à 3 sols ; un maître de la Chambre aux deniers, à 18 sols ; un clerc, à 9 sols ; 2 contrôleurs, servant alternativement, à 12 sols ; 2 clercs d'office, idem ; les religieux de Cauberghe, à 3 sols ; 2 lavandières, à 3 sols ; 4 sergents d'armes, à 12 sols ; Toison d'Or, roi d'armes, à 12 sols ; le roi d'Artois, idem ; le roi de Flandre, idem ; le roi de Brabant, le roi de Hainaut, tous les quatre à 9 sols chacun ; Charolais, *Lothrice*, Bourgogne, Namur, hérauts d'armes, à 8 sols chacun ; *Riplemonde* et *Vilvorde*, poursuivants d'armes, à 6 sols ; 6 trompettes, à 12 sols ; un tambourin, à 6 sols ; 20 archers, 20 *demi-lances*, 10 arbalétriers, comptés à 9 sols par jour, et dont les trois capitaines auront chacun 24 sols.

Les prescriptions et défenses publiées à la suite de ce règlement sont à peu près les mêmes que celles qui figurent dans les ordonnances du duc Philippe le Bon, analysées plus haut. Nous noterons seulement le passage suivant qui donne de curieux détails sur la manière dont était fait le service auprès de la personne de l'Archiduc : « item, voulons que l'ordre soit tenu es entrées de nos chambres tant des pensionnaires, chambellans, maistres d'hostel et gentilshommes, à sçavoir qu'il y aura une chambre devant celle où nous coucherons, en laquelle chambre seront les huissiers qui garderont la porte, et y entreront tous pensionnaires, chambellans, maistres d'hostel et gentilshommes ; et si, au lieu où nous serons, y ait deux chambres devant la nostre où nous coucherons, nous voulons qu'en la première entrent les gentilshommes et en l'autre proche la nostre entreront les pensionnaires, chambellans et maistres d'hostel, et sinon entreront tous en une ; item, quand nous serons levés, les v%rllets de chambre ouvriront nostre dite chambre, garderont la porte et y laisseront entrer lesdits pensionnaires, chambellans et maistres d'hostel et nuls autres sans nostre ordonnance, et ne pourra nul que ce soit nous servir et venir en nostre dite chambre si ne le faisons ordonner, sur peine d'estre rayez ; et que doresnavant nul ne s'avance quand nous serons à table, de venir derrière nous pour parler à nous, si ne le faisons appeler ou le consentons, sur peine d'estre rayé ledit jour ».

Il faut descendre ensuite jusqu'en 1513 pour trouver l'état de la maison de l'archiduc Charles d'Autriche, prince de Castille, etc. D'après ce document, ce prince avait : 16 chambellans recevant 36 sols par jour et 23 ne touchant que 24 sols; 8 maîtres d'hôtel; 15 panetiers; 19 échansons; 16 écuyers tranchants; 20 écuyers d'écurie (387).

Cet état ne renferme malheureusement aucun renseignement sur le montant des dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires.

2° *Hôtel des duchesses de Bourgogne*. — D'après l'état des personnes composant l'hôtel de la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, femme du duc Philippe le Bon, elle avait à son service : une dame d'honneur (Madame d'Estin-kerque) qui avait elle-même un écuyer attaché à sa personne, une femme de chambre et un valet; 8 demoiselles d'honneur avec 3 femmes de chambre et 1 valet ; 2 femmes de chambre avec trois servantes, 2 confesseurs avec chacun un valet et un cheval ; 2 chapelains ; 4 conseillers avec chacun 3 valets et 4 chevaux, un avec 2 valets et 3 chevaux, 2 avec un valet et 2 chevaux, 4 avec 5 chevaux ; 1 médecin (Jean Chevalier) avec 1 valet et 1 cheval ; 1 huissier de chambre avec 1 valet et 2 chevaux, 1 autre avec 1 valet et 1 cheval et 1 sans valet ni cheval, 15 écuyers tranchants avec chacun 1 valet et 1 ou 2 chevaux ; 5 écuyers pages ; 3 secrétaires et clercs des dépens avec chacun 1 valet et 1 cheval ; 1 maître de la *taillerie* (tailleur), 1 valet de la *taillerie*, 1 fourreur et 3 valets de chambre ; 3 pane-tiers, dont 1 avec 1 valet et 1 cheval ; 3 bouteillers dont 1 avec 1 valet et 2 chevaux ; 6 queux dont 1 avec 1 cheval ; 3 *souillez* (valets de cuisine) ; 2 valets de garde-robe ; 3 fourriers et huissiers de salle dont 1 avec 1 cheval ; 2 messagers avec chacun 1 cheval; 2 clercs de chapelle et aumôniers ; 5 palefreniers ; 4 valets d'étable; 2 porteurs de torches ; 3 portiers ; 4 braconniers ; 1 garde du grenier ; 1 sergent des corvées ; 1 femme de charge ; 1 jardinier ; 1 sot (Luirin le sot) ; 2 hérauts (le *roy de Hainault* et *Changes*). Soit en tout 160 personnes (388). Nous avons dit plus haut que la dépense de l'hôtel de la Duchesse était vers cette époque de 31,584 livres parisis, valant 37,900 livres tournois, soit environ 1,553,900 francs de nos jours (389).

Par une ordonnance du 6 août 1468, le duc Charles le Téméraire régla l'état de la maison de la duchesse Marguerite d'York qu'il venait d'épouser. Cette princesse avait pour dame d'honneur la comtesse de Charny, « toujours servant », qui

---

(387) Archives du Nsrd, B 3 382.

(388) Idem, B. 3373.

(389) Idem. B.3374.

aura 11 *louches* (rations) comptées à 3 sols par jour et par bouche, avec, sous ses ordres ; 12 filles d'honneur, 3 femmes de chambre, 2 servantes, 2 lavandières qui « seront délivrées de leurs bouches et ne prendront aucuns gages, mais auront pencion sur l'extraordinaire de Madame ». Le chevalier d'honneur, le comte de Charny, jouissait de 12 *louches* et avait sous ses ordres 3 maîtres d'hôtel. Les autres offices comprenaient : 6 panetiers, 2 sommeliers de la paneterie, un *oullieur*, 2 huissiers de salle ; 6 échantons, 2 sommeliers de l'échançonnerie, 2 garde-huche, 2 aides ; 4 écuyers tranchants, 4 valets servants ; 2 écuyers de cuisine, 2 queux, 2 hâteurs de cuisine, 2 *potagiers*, 2 aides de rô, 2 porteurs de cuisine, 2 sauciers, 2 aides de la saucerie, 2 fruitiers avec 2 aides ; 2 écuyers d'écurie, 4 huissiers d'armes, 2 chevaucheurs d'écurie faisant la dépense, 2 *chevaucheurs chevauchant*, 2 valets de pied, 6 charretiers, un palefrenier, 2 valets de haquenées, un maréchal, 2 botteleurs ; 2 fourriers, 2 valets de fourrière ; 2 épiciers ; un tailleur de robes ; un tapissier avec 2 aides ; 2 portiers ; un fourreur de robes ; un valet de garde-robe ; un tambourin ; un maître de la chambre aux deniers ; 2 contrôleurs de la dépense ; 2 clerks des offices ; un aumônier, un chapelain et sous-aumônier, un clerc de la chapelle, un valet d'aumône. 2 médecins (messire Dominique et maître Jean de Lannoy), un secrétaire (maître Jean Soillot) ; 2 aides de chambre. Les noms et les *droitures* de tous ces officiers et serviteurs sont donnés et déterminés (390).

Nous avons deux ordonnances relatives à l'hôtel de la duchesse Marie de Bourgogne, fille du duc Charles le Téméraire. La première du 26 mars 1476-1477 (n. st.), antérieure à son mariage avec l'archiduc Maximilien, détermine le nombre et les gages des officiers, dames, demoiselles, serviteurs et servantes de sa maison, personnel qui ne devait d'ailleurs, subir aucune modification bien sensible dans le cours de son règne. La copie de cette ordonnance que nous a conservée le registre de la collection Errembault, déjà cité plus haut, mentionne seulement les mutations survenues parmi les officiers des divers services par suite des décès, démissions, etc., avec l'indication des lettres patentes portant nomination des nouveaux titulaires (391). De minutieuses prescriptions, reproduites pour la plupart des règlements antérieurs relatifs à l'hôtel de Bourgogne, indique la manière dont les chefs d'office doivent s'acquitter de leurs fonctions et rendre leurs comptes. La Duchesse termine en ordonnant « que nul doresnavant, quel qu'il soit, s'avance d'entrer en chambre de couchier de Madicte demoiselle, et par especial en son retraits, pour

---

(390) Archives du Nsrd, B 3376.

(391) Idem. Série F. Fonde Errembault.



quelque affaire qu'il soit, sans l'expres congïé et licence de madicte demoiselle, et que premièrement l'on appelle et ordonne d'y entrer et, avœcq ce que nul secrétaire ne aultre ne s'advance ou ingère de parler ou faire signer lettres, cédulles, ne aultres choses quelconques à madicte damoiselle, sy non en présence de Monsieur de la Gruthuze, premier chevalier d'honneur, et semblablement que celles des dames ou damoiselles de l'ostel ne aultres ne facent semblablement signer lettres, ne cédulles, sy non en présence de mondict sieur de la Gruthuze ou de Madame Hallewin, dame d'honneur de madicte demoiselle, et que premier icelles lettres ne soient signées de secrétaire ».

Mais la *Déclaration des briefs* de la dépense ordinaire de l'hôtel de cette princesse, établie, en 1480, d'après les ordonnances rendues à ce sujet par elle et par son mari l'archiduc Maximilien, donne les plus curieux détails sur l'organisation de leur maison. Ce document renferme d'abord, une estimation des denrées faisant l'objet ordinaire des dépenses des divers offices, estimation qui nous paraît de la plus haute importance au point de vue économique. On indique au début quel était le *plat* de la Duchesse, c'est-à-dire le menu de sa table. Pour le composer, les différents services devaient fournir, savoir : la Paneterie = 38 grands pains de bouche (deluxe) à 5 deniers pièce, soit 16 sols, 8 deniers ; 7 douzaines de pain bis valant ensemble 7 sols ; des oublies = 4 sols ; beurre frais, moutarde, salade et crème = 4 sols ; — l'Échâssonnerie = 56 lots de vin, à 3 sols le lot = 8 livres ; cervoise = 10 sols ; — la Cuisine (les jours où l'on mangeait de la viande) une pièce de bœuf royale (le filet), valant 7 sols, 6 deniers ; un *trumeau* (cuissot) de bœuf = 18 deniers ; un mouton et demi = 30 sols ; la moitié d'uil veau = 10 sols ; 2 livres de graisse = 2 sols ; 8 livres de lard = 9 sols, 4 deniers ; chair à faire pâtés — 3 sols : deux douzaines de saucisses et de boudins = 7 sols ; 3 douzaines de petits oiseaux = 2 sols, 3 deniers ; 2 lapins = 6 sols ; 2 perdrix = 6 sols ; un butor ou un héron = 7 sols ; 3 oiseaux de rivière = 5 sols, 3 deniers ; un chapon gras = 8 sols ; 8 volailles = 9 sols, 4 deniers ; pieds de porc = 18 deniers ; un chapon de palier (poulet gras) — 3 sols, 6 deniers ; 28 poules = 35 sols ; 10 paires de pigeons = 12 sols ; un demi-cent d'œufs = 3 sols, 9 deniers ; la façon de 4 petits pâtés de viande et de 2 de volaille — 2 sols, 4 deniers ; une tarte, quatre fois la semaine = 4 sols, 6 deniers ; potages = 3 sols ; 2 livres de beurre = 2 sols ; verjus et vinaigre = 6 sols ; un cent de bois = 15 sols, 6 deniers ; 3 sacs de charbon = 15 sols ; verdure (herbes potagères) — 12 deniers ; épices = 24 sols ; les jours maigres la Cuisine fournissait : un *lux* (grand brochet) ; un *quarreau* (brochet plus gros que long) ou un brochet à fendre ; un brochet à tronçonner ; 5 *lancerons* (jeunes bro-

chets dont le corps est effilé comme une lance' ; une carpe à fendre ; une carpe ronde ; 4 carpes de cuisine ; 2 brèmes ; 2 vaudoises ; 4 anguilles à *potage* ; un quarteron de *blanc rosi*, c'est-à-dire de poissons blancs destinés à être frits ; perches ; goujons et loches, soit pour tout le poisson d'eau douce = 4 livres, 10 sols ; 1 esturgeon ou un saumon selon ce que l'on trouvera = 36 sols ; 300 œufs = 22 sols, 6 deniers ; une tarte = 4 sols, 6 deniers ; la façon de deux pâtés = 2 sols ; 16 livres de beurre = 16 sols ; potages = 3 sols ; verjus et vinaigre = 9 sols ; 1 cent de bois 15 sols, 6 deniers ; 2 charges de charbon = 10 sols ; épices = 24 sols ; verdure = 12 deniers.

Les dépenses des autres offices sont calculées par journée. La Fruiterie livrait : 10 livres de cire en moyenne, une saison portant l'autre = 30 sols ; fruit = 8 sols ; 8 livres de chandelles de suif — 10 sols ; — l'Écurie : pour l'entretien de 35 chevaux, à 2 sols, 6 deniers par cheval — 4 livres, 7 sols, 6 deniers ; avoine à faire *surcrois* (picotins) = 48 sols ; — la Fourrière : 1 cent de gros bois — 19 sols ; 4 cents et demi de petit bois — 47 sols, 3 deniers ; un cent de fagots = 10 sols. Total de la dépense de ces divers offices par jour = 33 livres, 19 sols, 5 deniers, soit par mois : 1,019 livres, 16 sols, 6 deniers et par an : 12,229 livres, 10 sols, somme à laquelle il fallait ajouter : 120 livres par an pour le linge servant à la paneterie ; 600 livres pour les frais de *charriage*, *battelage* et de transport des bagages d'une ville à une autre ; 148 livres par mois pour les frais de blanchissage, *hôtelage*, messageries, ferrage des chevaux, drogues et *apothicairies*, louage de lits et autres parties comptées à la fin de chaque mois. Somme de ces trois parties : 2.736 livres. Total delà dépense derhôtel, sans les gages, par an : 14.965 livres, 10 sols.

La dépense pour *gages* nous donne l'énumération des officiers de l'hôtel avec le chiffre de leurs divers émoluments. Ce sont : le chevalier d'honneur qui recevait, par jour, 36 sols et pour son *plat* (sa nourriture) 32 sols ; la dame d'honneur = 36 sols ; 13 demoiselles d'honneur et leur gouvernante, comptées chacune à 4 sols par jour, soit 66 sols ; la *berceresse* (Simonne Sauvegrain) = 12 sols ; la première fille de chambre = 6 sols ; 2 autres filles de chambre, 6 sols ; 2 servantes des demoiselles d'honneur = 6 sols ; 2 servantes de Mademoiselle de Gueldre (392) = 6 sols ; une *bueresse* (lavandière) de linge = 3 sols ; une *empesceresse* (repasseuse) de *couvre-chefs* (bonnets de linge ou de dentelle) = 3 sols ; un confesseur = 18 sols ;

---

(392) Philippine, fille d'Adolphe de Clèves, prise avec son frère Charles dans la ville de Nimègue qui se rendit au duc Charles le Téméraire au mois d'août 1473. Le Duc avait placé cette princesse auprès de sa fille pour la faire élever ; elle y était encore en 1480. En 1485, elle épousa le duc de Lorraine René II.

un aumônier = 12 sols; un sous-aumônier = 6 sols; un chapelain = 6 sols; un clerc d'oratoire = 9 sols ; 2 maîtres d'hôtel à 30 sols chacun par jour = 60 sols ; 3 écuyers panetiers, à 18 sols chacun = 54 sols ; un sommelier de la paneterie — 9 sols ; un garde-linge = 6 sols ; un *oublieur* (fabricant d'oublies) = 6 sols ; un huissier de salle = 6 sols ; 3 écuyers échantons = 54 sols ; un sommelier de l'échansonnerie — 12 sols; un aide-de-bouche — 6 sols ; un garde-huche = 6 sols; un portier de l'échansonnerie = 3 sols ; 3 écuyers tranchants — 54 sols ; 2 valets *servants* — 24 sols ; un écuyer de cuisine = 12 sols ; un queux = 12 sols ; un hâleur de rôti — 6 sols ; un *potagier* — 6 sols ; un aide-de-rôt = 3 sols ; un porteur d'eau = 3 sols. un portier de la cuisine — 3 sols ; un galopin = 18 deniers ; un saucier = 9 sols ; 2 valets de chaudière = 6 sols ; un fruitier = 9 sols ; un sommelier de la fruiterie = 6 sols ; un valet de fruit = 3 sols ; un valet de torche = 3 sols ; un premier écuyer d'écurie = 30 sols ; 2 autres écuyers d'écurie = 36 sols ; 2 huissiers d'armes = 24 sols ; un chevauteur faisant la dépense de l'écurie = 6 sols; 2 *chevauteurs chevauchant* = 3 sols chacun, soit 6 sols ; 3 valets de pied = 9 sols ; le maréchal = 6 sols ; un palefrenier = 3 sols ; l'aide de corps = 3 sols ; 2 Valets des haquenées = 6 sols ; un valet de litière = 3 sols ; 2 valets de sommier = 6 sols ; 6 *charretons* = 18 sols ; un botteleur = 3 sols ; un fourrier = 12 sols ; un valet de fourrière = 6 sols ; un secrétaire = 18 sols; le maître de la chambre aux deniers = 12 sols ; un autre valet de chambre = 9 sols ; deux autres valets de chambre = 12 sols ; un aide-de-chambre = 3 sols ; un tailleur de robes = 9 sols ; un garde de la garde-robe = 9 sols ; un tapissier = 9 sols ; 2 aides de la tapisserie = 12 sols ; un fauconnier = 14 sols ; un *espo<sup>ev</sup>eviateur* (fauconnier chargé de l'entretien et du service des éperviers) = 9 sols ; un joueur de luth = 9 sols; un joueur de tambourin = 6 sols ; un *glorieux* (fou ou sot) = 6 sols ; un fourreur de robes = 6 sols ; un cordonnier = 6 sols ; le portier de l'hôtel = 6 sols ; nn aide-de-portier = 3 sols ; un orfèvre = 3 sols ; un valet de l'aumône = 3 sols ; le valet de chambre de Mademoiselle de Gueldre = 3 sols ; un porteur de bois = 3 sols ; 2 valets des filles de chambre = 3 sols.

Le montant des gages par jour s'élevait à 51 livres, 6 sols, 6 deniers parisis, soit par an à 18.477 livres même monnaie. La somme totale des gages et des dépenses ordinaires était donc par an de 33.442 livres , 10 sols, dans laquelle n'était pas comprise la dépense du comte de Gharolais plus tard l'archiduc Philippe le Beau, fils de Marie de Bourgogne et de Maximilien, dépense qui montait à environ 36.000 livres par an, ainsi que les parties extraordinaires qui pouvaient s'élever à 30.000 livres. La dépense totale de l'hôtel de Marie de Bourgogne était donc, en

1480, de 67.042 livres, 10 sols parisis valant approximativement 2.011.261 frs. de nos jours (393).

En 1507, la dépense ordinaire de l'hôtel de l'archiduchesse Marguerite, fille de Marie de Bourgogne et gouvernante des Pays-Bas, s'élevait eu y comprenant les gages et pensions des officiers à 37.800 livres, présentant une augmentation de 4.358 livres sur celle de 1480. Cette augmentation est encore plus considérable en 1512 par suite surtout de l'accroissement des gages et des pensions. Aussi l'Archiduchesse songea-t-elle à enrayer sérieusement cette recrudescence de dépenses et rendit dans ce but l'ordonnance du 1<sup>er</sup> janvier 1515 par laquelle elle se proposa, dit-elle, « de mettre ordre, règle et police au fait et conduite de son estât, à l'occasion mesmement de se retirer et mettre hors des grandes debtes qu'elle a faits à cause des prestz qu'il lui a convenu faire ça devant, tant pour l'affaire de la guerre de Gheldres que aultres affaires de mondit seigneur, son nepveu » (l'archiduc Charles d'Autriche). Voici quelles sont les principales prescriptions de cette ordonnance : tous les gentilshommes et autres officiers responsables devant les maîtres d'hôtel leur obéiront formellement; l'huissier de salle secrétaire inscrira les noms et surnoms des officiers comptés par les écrous afin qu'ils puissent vérifier quels sont les absents et les signaler au bureau du contrôleur pour qu'ils soient rayés de leurs gages, à peine d'être rayé lui-même s'il ne le fait pas; — il est défendu expressément aux sommeliers des divers offices de faire aucune livrée, ni aucun don de denrées, si ce n'est sur l'ordre de l'Archiduchesse ou de son maître d'hôtel; ils ne pourront faire des achats de vin, de cire, d'épices, de viande, de poisson ou d'autres denrées qu'après avoir fait appeler le contrôleur ; — les officiers de l'échan-sonnerie ne devront recevoir aucun vin de quelque personne que ce soit sans l'ordre des maîtres d'hôtel ; — défense est faite au trésorier de faire enlever les denrées achetées sinon en la présence du contrôleur qui en tient le compte ; le trésorier ne payera les différentes dépenses des offices que sur l'avis du maître d'hôtel de service ; — défense aussi à l'écuyer de cuisine de se trouver au marché de la viande et du poisson et d'y faire des achats si ce n'est en la présence du contrôleur qui en tiendra note; — idem, au sommelier de la fruiterie de livrer des torches sans l'ordre du maître d'hôtel de service, sous peine d'en être responsable de ses deniers ; le contrôleur surveillera le service de l'écurie de manière à ce qu'on ne compte pas plus de chevaux qu'il n'y en aura réellement; — le trésorier ne payera les dépenses de *logis*, *charriage* et *batlelage* qu'après la vérification qui en aura été -faite par le contrôleur ; les dépenses de voyage, droguerie etc, comptées à

la fin de chaque mois, ne pourront être payées que lorsque le maître d'hôtel les aura vérifiées et en aura signé les décomptes ; — le clerc d'office de l'hôtel devra chaque jour livrer auprès de divers officiers les états de leurs dépenses pour les vérifier le lendemain au bureau comme il est de coutume, puis il portera et remettra au trésorier ou à son clerc, le compte de chaque office ; — le contrôleur devra veiller à ce qu'il ne soit fait aucune livrée, si ce n'est à ceux à qui il est ordonné ; — il est défendu aux officiers de l'hôtel et principalement à ceux de la paneterie, échançonnerie et cuisine, déplacer en leurs offices aucuns de leurs serviteurs particuliers ; — il ne pourra s'y trouver que ceux de l'hôtel ayant prêté serment de fidélité envers l'Archiduchesse ; — défense aussi de dresser des tables en aucun office ; — quand les officiers ou serviteurs de l'hôtel s'absenteront pour leurs affaires, ils seront tenus d'avertir le contrôleur pour qu'ils soient rayés des rôles des gages et, de même, en cas de décès, la radiation aura lieu quatre jours après la mort ; — aucun officier ni serviteur ne pourra non plus s'absenter sans l'autorisation de l'Archiduchesse ou du maître d'hôtel de service, à peine de radiation des rôles des gages ; — aucun officier quel qu'il soit ne logera en cour, excepté ceux à qui il plaira à l'Archiduchesse de donner cette permission ainsi que les officiers *servants-de bouche* des offices de la paneterie, de l'échançonnerie, de la fruiterie, de la garde-robe, de la tapisserie, puis le fourrier et le portier ; — tous ces officiers seront tenus d'avoir, à leurs dépens, un lit garni, mais défense expresse d'avoir sa femme logée en cour ni d'y tenir ménage ; — tous les officiers ayant 6 sols de gages par jour devront avoir et entretenir à leurs frais un cheval, sous peine de radiation arbitraire (394).

D'après l'état des officiers de la maison de Marguerite d'Autriche annexé à cette ordonnance, on peut se convaincre que leur nombre était égal, sinon supérieur à celui des officiers de l'hôtel de sa mère, Marie de Bourgogne. On remarque seulement une réduction dans le chiffre des gages des officiers importants : le chapelain, les panetiers, échançons etc., qui n'ont plus que 15 ou 12 sols au lieu de 24 et 18. En revanche, ceux des officiers subalternes et des domestiques sont un peu augmentés et l'allocation de 3 sols, fixée en général pour eux par l'ordonnance de 1480, est portée à 4 sols, soit un quart en plus, ce qui est un indice certain de la baisse de la valeur de l'argent qui a signalé le XVI<sup>e</sup> siècle et qui commençait déjà à se faire sentir. En 1527, le montant des gages était de 11,873 livres (395).

---

(394) Archives du Nord. B. 3384.

(395) Idem.....B. 2339.

Les divers services de l'hôtel de la reine douairière Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, paraissent avoir fonctionné dans les mêmes conditions que ceux de sa tante l'archiduchesse Marguerite. Il faut seulement noter l'augmentation considérable des dépenses extraordinaires ou parties foraines qui sont alors payées pour la plupart par le Receveur général des Finances et sont portées à son compte.

3° *Hôtel des princes et princesses enfants des ducs de Bourgogne.* —En 1415, le duc Jean Sans Peur fit un règlement général pour la constitution et l'organisation de l'hôtel de son fils aîné, plus tard le duc\* Philippe le Bon, alors le comte de Charolais. Il était âgé de 19 ans et avait épousé, en juin 1409, Michelle de France, fille de Charles VI. Jusqu'à ce moment ce prince et sa femme n'avaient pas eu d'état de maison particulier. D'après cette ordonnance, le comte de Charolais aura à son service : deux panetiers, quatre gentilshommes *servant la bouche*, un sommelier et un aide-sommelier, deux garde-hûche, un porteur, un premier écuyer tranchant, trois autres écuyers, 2 valets *servants* ; trois écuyers de cuisine, deux queux, un *potagier* et *souffleur*, deux *hâteurs*, un galopin, un porteur ; deux sauciers, un valet de chaudière ; un fruitier, trois valets de torche ; deux écuyers d'écurie, deux palefreniers, deux chevaucheurs, un aide d'écurie et botteleur, un maréchal, trois pages, un valet de pied, un valet des chevaux, un valet d'étable, un valet des sommiers, trois *chevaucheurs chevauchant sans ordonnance*, 12 chevaux et 4 sommiers ; deux fourriers, un valet de fourrière ; un physicien (maître Guillaume Bangeois) ; un secrétaire et maître de la Chambre aux deniers, un autre secrétaire ; un chapelain et aumônier, un second chapelain, un clerc de la chapelle, trois clercs des offices, un huissier de salle, un fauconnier, un valet des faucons, un valet des *riviéreux* (faucons ou autours destinés à la chasse des oiseaux d'eau), 8 pièces d'oiseaux de vol, un veneur, 12 chiens courants et 6 lévriers, un portier, deux valets de chambre faisant fonctions de garde des bijoux et de sommelier de corps, un barbier, un tailleur et valet de garde-robe, un aide de garde-robe, un valet de chambre en même temps épiciier et apothicaire ; 8 conseillers chambellans, deux maîtres d'hôtel, un conseiller maître des requêtes de l'hôtel, deux huissiers d'armes, un écuyer panetier chargé de la dépense etc. Les officiers de la comtesse de Charolais, Michelle de France, étaient : un panetier, un aide de paneterie, un *oublier* ou pâtissier, un écuyer tranchant, un valet servant ; un échanson, un sommelier garde-hûche, un porteur ; un queux, un hâteur, un *potagier*, et *souffleur*, un valet de torches ; un écuyer d'écurie, un palefrenier, un maréchal, un valet de pied qui aidera à panser les haquenées, 6 char-

retiers, deux valetons d'étable, l'un pour les haquenées, l'autre pour les chevaux, 8 haquenées et 12 chevaux de harnais pour les chariots ; un chapelain ; un secrétaire et clerc des offices ; un clerc de la chapelle ; un tailleur, un valet de chambre, un pelletier, un fourrier, un aide de garde-robe ; une dame d'honneur ; 6 demoiselles d'honneur dont une sera chargée de la garde des coffres et atours de la Comtesse ; une femme de chambre ; une lavandière ; une aide de la lavandière, un clerc des offices. Tous ces officiers avaient à leur disposition un ou plusieurs valets avec un ou plusieurs chevaux. Us étaient tous tenus de manger en *salle*, c'est-à-dire dans les réfectoires de l'hôtel, sauf les valets des gentilshommes, les lavandières, les boulangers et les bouchers qui recevaient des *livrées* à consommer au dehors. Ceux qui devaient servir par ordonnance alternativement faisaient leur service de six mois en six mois et les allées et venues n'étaient comptées qu'une fois l'an, excepté pour les maîtres d'hôtel, les chefs d'office et officiers. Ordre est donné à tous les valets, domestiques et employés quelconques non désignés dans cette ordonnance, de quitter à l'instant l'hôtel du comte et de la comtesse de Charolais (396).

Le nombre des personnes composant l'hôtel d'Isabelle de Bourbon, première femme de Charles, comte de Charolais, fils du duc Philippe le Bon, fut fixé par une ordonnance du 17 juin 1458. Il était assez considérable. Il comprenait : 18 dames ou demoiselles d'honneur, 6 femmes de chambre et deux servantes, une lavandière, 3 chevaliers d'honneur, 2 maîtres d'hôtel, 4 pane tiers, 3 sommeliers de la paneterie, 2 huissiers de salle, 4 échantons, 2 sommeliers de l'échansonnerie, 3 garde-hûche, 3 aides de l'échansonnerie, 2 écuyers tranchants, 2 valets servants, 2 écuyers de cuisine, 2 queux, 2 hâteurs, 2 *pouâgiers*, 2 porteurs, de cuisine, 2 sauciers, un aide de saucerie, 2 aides de fruiterie, 2 écuyers d'écurie, 2 huissiers d'armes, 2chevaucheurs d'écurie, 2 *chevaucheurs chevauchant* 2 valets de pied; (tous ces officiers et domestiques servaient alternativement pendant 6 mois) ; 4 charretiers, 3 valets de haquenées, 2 maréchaux, 2 fourriers, 2 valets de fourrière, 1 aide de fourrière, 2 épiciers, 2 tailleurs de robes, un tapissier, 2 aides de tapisserie, 2 portiers, un fourreur, un valet de garde-robe, 7 valets de chambre, un *harpeur* (joueur de harpe), un maître de la Chambre aux deniers, 2 clercs d'office, un aumônier, un chapelain, un clerc de la chapelle, un valet d'aumône, un secrétaire, 3 écuyers servant extraordinairement. En outre, la fille de la comtesse de Charolais, Mademoiselle de Bourgogne (la future archiduchesse Marie de Bourgogne,

née à Bruxelles le 13 février 1457, alors âgée par conséquent de quatorze mois), avait à son service: une nourrice (Jeanne d'Ampuis), une *berceresse* (Simonne de Sauvegrain), une femme de chambre (Jeanne deWatten), une lavandière (Marguerite de Conflans), un chapelain (Pierre Rabutin), un valet de chambre (Jacotin du Mans), un queux qui est en même temps aide-de-chambre (Gérard de Houbron) (397). L'ordonnance du 6 août 1468 donnait à cette princesse le même personnel avec l'adjonction d'une dame d'honneur, Madame de Chastellier qui était comptée « à trois bouches » (398).

On peut rapprocher de ces dernières parties des ordonnances de 1458 et de 1468, le règlement fait, le 31 octobre 1501, par l'archiduc Philippe le Beau, pour la maison de ses enfants et principalement de celle de son jeune fils Charles, appelé alors le duc de Luxembourg et qui devait être l'empereur Charles-Quint. Ce prince était né le 25 février 1500; il avait donc alors dix-neuf mois. Son état de maison comprenait : un gouverneur et premier chambellan (Monseigneur de Burseel) ; un chevalier premier maître d'hôtel (Mgr. Christophle de Barouze) ; un maître d'hôtel faisant la dépense (Charles de Latte) ; une dame d'honneur (M<sup>me</sup> Anne de Beau-mont) ; une *berceresse* (Josine de Nyeuwerne); la nourrice du jeune duc Charles de Luxembourg (Barbe Sernels); la nourrice de sa sœur Isabelle d'Autriche (Marie van Orselarier) ; une première femme de chambre (Jeanne Courtoise) ; deux autres filles de chambre; deux panetiers, deux sommeliers de la paneterie, deux aides, deux *oubliers*, quatre échantons, deux sommeliers de l'échansonnerie, un aide-de-bouche ; quatre écuyers tranchants, deux écuyers d'écurie, deux valets ; un écuyer de cuisine ; le confesseur de l'archiduc Philippe le Beau, Mgr. de Salubrie, sera attaché au service spirituel des enfants pendant l'absence de ce prince ; trois chapelains, deux sommeliers de chapelle, un clerc de chapelle ; deux médecins (maître Nicolas d'Erkestain et le médecin espagnol de l'archiduchesse Jeanne de Castille, ou, à son défaut, maître Jacques) ; deux apothicaires (Evrard Spar et maître Nicaise Le Cocq) ; un maître queux de bouche, deux *potagiers*, deux *hâteurs*, un porteur d'eau, deux huissiers et porteurs, deux enfants de cuisine ; deux sauciers et deux fruitiers, un aide ; deux fourriers, un porte-bois, deux lavandières, l'une pour la chambre et l'autre pour les offices ; un sommelier de corps, deux valets de chambre, dont un espagnol, un aide-de-chambre, deux huissiers de salle, deux huissiers d'armes, deux portiers, un joueurde tambourin, un tapissier, un *estoupeur* de tapisseries, le garde de la feuillée du Parc à Bruxelles, un joueur d'épée, un

---

(397) Archives du Nord. B. 3375.

(398) Idem.....B. 3376.



domestique chargé de nettoyer la cour, un capitaine des archers avec 15 archers, 19 maîtres des requêtes, un premier secrétaire et audencier, 12 secrétaires ordinaires, 16 huissiers d'armes (399).

Parmi les pièces justificatives formant les articles B. 3363-3389 se trouvent, outre les ordonnances que nous venons d'analyser, plusieurs mandements, très intéressants pour l'histoire des arts, qui, d'ailleurs, ont été pour la plupart publiés. Nous citerons cependant celui qui accompagne le marché passé avec le statuaire Jacques de Gerynes, dit le Gopperslaghere (en flamand, batteur de cuivre), pour l'érection du tombeau du comte de Flandre Louis de Maie, en l'église St-Pierre de Lille, passé à Bruxelles le 19 octobre 1453 (400), puis une attestation délivrée, pour le paiement des gages des officiers de l'hôtel, à Bruxelles le 30 novembre 1477, portant la signature autographe du fameux chroniqueur Olivier de la Marche qui fut premier maître d'hôtel du duc Charles le Téméraire et de la duchesse Marie de Bourgogne (401).

A partir de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les comptes et les pièces justificatives de l'hôtel des gouverneurs des Pays-Bas, font généralement défaut aux Archives du Nord. Les Archives du royaume de Belgique conservent seulement les états de la dépense de la maison des archiducs Albert et Isabelle de 1612 à 1618 (402). Mais ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, c'est dans les comptes du Receveur général des Finances qu'on trouve alors inscrites la plupart des sommes dépensées pour le service de l'hôtel des gouverneurs qui resta organisé à peu près dans les mêmes conditions aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

Lille, le 9 septembre 1891.

*L'Archiviste du Département du Nord,*

JULES FINOT.

---

(399) Archives du Nord. B. 3382.

(400) Idem.....B. 3375.

(401) Idem.....B. 3377.

(402) GACHARD. Inventaire des registres des Chambres des Comptes. Tome II. Comptes de l'hôtel des souverains, p. 6. N<sup>os</sup> 1837-1838.

# Département du Nord.

## INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

### ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

#### S É R I E B.

(Cours et Juridictions. — Parlements, bailliages, sénéchaussées et autres Juridictions secondaires, cours des comptes, cours des aides , cours des monnaies.)

CHAMBRE DES COMPTES DE LILLE (suite). — COMPTES DE L'HÔTEL DES COMTES DE FLANDRE, DES SIRES ET DAMES DE BAR ET DE CASSEL , DES COMTES DE HAI-NAUT ET D'OSTREVENT, DES DUCS DE BOURGOGNE ET DE LEURS SUCESSEURS DANS LES PAYS-BAS. — COMPTES DE L'ARTILLERIE. — TRÉSORERIE GÉNÉRALE DBS GUERRES. — COMPTES DIVERS.

#### HÔTEL DES COMTES DE FLANDRE. (403)

B. 3229. (Portefeuille.)— 13 pièces, parchemin, 13 sceaux.

**1290-1298.** — Quittance délivrée par Pierre, prévôt de Béthune, à Gérard (de Florence), receveur de Flandre, de la somme de 8 livres, monnaie de Flandre , pour la robe que le comte lui donne chaque hiver (28 février 1289 — 1290 n. st. ; sceau pendant en cire brune sur simple queue). — Quittance délivrée par le même d'une semblable somme, pour la robe qu'il doit avoir à Pâques (même date ; fragment de sceau) (404). — Attestation par Beatrix d'Avesnes, comtesse de Luxembourg, qu'Isabelle, comtesse de Flandre, sa sœur (belle-sœur), lui a prêté

les bijoux suivants : « une couronne d'or de bone perrie de le value de cuincq cens livres de parisis et un fremail d'or à un lyon de le value de trois cens livres de parisis, et une coupe d'or ki poise trois mars et quinze esterlins ou grant marc, et un capel d'or de le value de sissante livres de parisis », bijoux qu'elle a promis de lui rendre à la Chandeleur dans un an. Beatrix, pour sûreté de sa promesse, prie son fils aîné Henri, comte de Luxembourg, d'être sa caution et de sceller ces lettres (le lundi avant la Chandeleur 1290 — 29 janvier 1291 n. st ; sceaux de Beatrix et de Henri de Luxembourg, sur double queue, en cire verte). — Déclaration des droits appartenant à Guillaume de Baudreghem, fils de Vauthier de Baudreghem, *bouteiller dans l'ost* de Flandre, à raison de sa *bouteillerie* dans l'hôtel du comte de Flandre et consistant, ainsi qu'il résulte d'une enquête faite par ordre du comte Guy, en draps de *sergane*, avoine et gages pour deux

---

(403) Dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle les comtes de Flandre eurent pour la gestion de leurs dépenses personnelles et de celles de leur hôtel, des clercs particuliers relevant du receveur de Flandre. Ces clercs tenaient de ces dépenses une comptabilité spéciale. Leurs comptes et les pièces justificatives qui les accompagnaient, conservés autrefois au château de Rupelmonde, transportés pendant les troubles religieux du XVI<sup>e</sup> siècle, d'abord à Anvers, puis à Gand, ont été retrouvés, du moins en partie, parmi les papiers de l'ancien Conseil de Flandre déposés aux archives de l'État, à Gand. Ce dépôt possède, entre autres, 71 rouleaux de parchemin renfermant les comptes des clercs de l'hôtel de 1266 à 1308. (Voir : Gaillard. Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre, autrefois déposées au château de Rupelmonde et récemment retrouvées aux Archives , à l'ancien Conseil de Flandre, à Gand, p. 9 et suiv.). — Les archives de la Chambre des Comptes de Lille conservent quelques quittances , attestations et inventaires qui peuvent être considérés comme des pièces justificatives de la comptabilité de l'hôtel des comtes de Flandre.

(404)Conférer: 1<sup>o</sup> cartulaire de Flandre. Pièce494. 3<sup>o</sup> cartulaire de Flandre. Pièce 101. « Nomination par Guy, comte de Flandre, de Nicolon, dit d'Estrées, comme chapelain de son hôtel, aux gages ordinaires avec de l'avoine pour deux chevaux suivant l'usage de l'hôtel » (février 1289 — 1290 n. st.)

chevaux, quatre coupons de chandelles et un pot de vin par nuit, ce que le comte a fait inscrire dans ses registres (le mardi après la Pentecôte, 12 juin 1291). — Déclaration par laquelle Jean, évêque de Liège, fils de Guy, comte de Flandre, reconnaît devoir à son père 2,000 livres, petit tournois, payées par lui à plusieurs de ses créanciers pour les dépenses de son hôtel (le mardi après la St-Denis, 13 octobre 1291; sceau en cire verte). — Quittance délivrée par Willaume, sire de Heule, à Gérard (de Florence), sergent et receveur du comte de Flandre, de la somme de 200 livres parisis, en déduction de celle de 400 livres qui lui était due pour les droitures qu'il prétendait avoir dans l'hôtel du comte (le lendemain de la Trinité, 2 juin 1292; sceau pendant en cire brune). — Promesse faite par Guy, comte de Flandre, de payer le jour de Notre-Dame de la mi-août, à Wiart, dit Haton, bourgeois de Laon, 109 livres, 5 sols parisis pour 28 tonneaux de vin de France, et de le dédommager de tous frais si ce paiement ne se fait pas exactement (le vendredi après la Pentecôte, 22 mai 1293; sceau brisé du comte, en cire jaune, pendant sur simple queue) (405). — Déclaration faite par Gillotin, clerc de Madame la comtesse de Flandre, que Gilles de Donze, châtelain de Peteghem, a délivré en l'hôtel de la comtesse pour les dépens fait audit lieu du mardi avant la Ste-Madeleine jusqu'au vendredi suivant qu'elle quitta Peteghem après dîner, c'est-à-dire pendant trois jours, cent muids et cent *halslres* d'avoine, trois bacons, cent fromages, ainsi qu'il appert par les briefs des dépens de l'hôtel (le vendredi après la fête de la Ste-Madeleine, 24 juillet 1293; petit sceau pendant). — Reconnaissance passée par le comte Guy de Flandre, au profit de Rikoard, dit Manekin, de Cologne, d'une somme de 1,067 livres, 10 sols tournois qu'il lui doit pour les vins qu'il lui a vendus, avec promesse de la payer le jour de Noël prochain (le mercredi avant la St-Laurent, 7 août 1297; sceau pendant, en cire jaune). — Reconnaissance passée par le même prince au profit de Gérard Schervelkin, de la somme de 646 livres, 13 sols tournois pour cinquante pièces de vin qu'il lui a achetées (le lundi après la St-Denis, 14 octobre 1297; sceau en cire blanche pendant sur double queue). — Promesse de Robert de Béthune, fils aîné du comte de Flandre, par laquelle il s'engage à payer à Willaume de Vedeghe, 7 livres, 10 sols parisis, prix de denrées qu'il lui a livrées (le samedi avant Pâques-Fleuries 1297-29 mars 1298 n. st.; petit sceau de Robert de Béthune, en cire verte, pendant sur simple queue). — Promesse faite par le même prince

de payer à Mieusekin le Bouchier la somme de 12 livres, 8 sols parisis, pour denrées fournies lorsque le roi d'Angleterre vint à Tenremonde (le jour de Pâques - Fleuries 1297 - 30 mars 1298 n. st.; petit sceau de Robert de Béthune, en cire blanche, pendant sur simple queue). — Promesse faite par le même de payer à Jean Le Rous, 27 livres, 3 sols, 6 deniers, monnaie de Flandre, pour une pièce de vin livrée à ses gens en son hôtel à St-Bavon (même date; même sceau).

B. 3230. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 4 sceaux.

**1298-1306.** — Attestation d'Alard de Rosbais (Roubaix), reconnaissant avoir reçu de l'abbé de Boudels 5 grosses bêtes et 20 moutons au prix de 17 livres, 10 sols parisis, monnaie de Flandre, pour les dépenses de l'hôtel du comte de Flandre (le mardi après la quinzaine de Pâques, 15 avril 1298; fragment de sceau pendant). — Attestation du même reconnaissant avoir reçu de religieux maître de le Groude 5 grosses bêtes, au prix de 11 livres, et 20 moutons à 9 livres, soit en tout 25 bêtes, moyennant 20 livres parisis, pour l'hôtel du comte de Flandre (le jeudi après l'octave de la St-Pierre et St-Paul, 10 juillet 1298; sceau d'Alard de Roubaix, pendant en cire brune). — Attestation du même, certifiant avoir reçu, pour l'hôtel du comte, 20 moutons à 14 sols la pièce et 5 grosses bêtes à 44 sols chacune (3 août 1298; même sceau). — Attestation du même déclarant avoir reçu du maître de la maison de Stouppeldike 5 grosses bêtes et 20 moutons pour les dépenses de l'hôtel du Comte, au prix de 26 livres, monnaie de Flandre (le jeudi avant la St-Luc, 16 octobre 1298; même sceau). — Convention passée entre Guy, comte de Flandre, et Gillion Roussel, son veneur, valable jusqu'à dénonciation de

(405) Conférer : 1° Donation par Guy, comte de Flandre, à Mahaut, fille de Mahieu, d'Arras, son sergent, de la garde de son hôtel à Paris, pour en jouir sa vie durant avec 12 livres de rente viagère (le jour de la fête de St-Pierre et de St-Paul, 29 juin 1295. Premier cartulaire « de Flandre, pièce 229); — 2° Donation par le même à Gras, son *heu* (cuisinier) d'un muid de blé à recevoir tous les ans le jour de Noël sur les moulins de Menin jusqu'à la volonté du comte (le vendredi après l'Assomption Notre-Dame, 19 août 1295. Premier cartulaire de Flandre, pièce 434).

sa part, par laquelle il s'engage : 1° à donner audit Gillion, cent livres, monnaie de Flandre, de pension annuelle tant que cette convention sera en vigueur; 2° deux chevaux que ledit veneur entretiendra à ses dépens, mais qui seront remplacés par le comte s'ils périssent à son service; 3° deux paires de robes par an semblables à celles données aux sergents du comte; 4° le droit de prendre 2,000 fagots (de le rame) et 508 bûches (faisçons) au bois de Nicppe et d'y nourrir quatre vaches et deux veaux. Ledit Gillion s'engage, de son côté, à entretenir à ses dépens 32 chiens de chasse, 6 lévriers, 2 braconniers et un garçon pour garder les chiens; à chasser partout où on le lui commandera, en Flandre et dans le comté de Namur, à ses frais et dépens; toutefois quand il sera auprès du Comte, il aura le droit d'avoir de l'avoine pour deux chevaux, du pain pour ses chiens et « ses convenables frais ensi comme autre veneur qui ont estei à nous en nostre hostel ont usei dusques à ore, est à savoir que nous devons soustenir et retenir à nos frait les maisons des veneurs et des chiens qui sont au bos desusdit et doit li dis Roussiaus avoir ses droitures des bestes qu'il prendra et li braconier ausi leurs droitures ensi comme il l'ont usei dusques à ore » (sans date). — Etat des joyaux du comte Robert de Flandres, donnés en gages par Boniface, à Bruges, à Denis d'AJbe, lombard, pour 200 deniers d'or (406). Cet état contient le détail des différents joyaux en or et en argent mis en gages par le comte. Au dos de la pièce, on lit : « Chest li transcrit des joiaux que Denis d'Albe a pardevers li, translaté de lombard en picard » (18 octobre 1306). — Requête de maître Jean Masegard d'Ypres au seigneur inquisiteur lui représentant qu'il a « servi Monseigneur de Flandres et lui cura le mal de sa gambe à Ypre trois semaines et plus, et lessa pour l'ocoison de celui cure toutes autres cures à entreprendre et refroidierent celles qu'il avoit, aHonclequele chose lui domaga grossement, et à la dicte cure monseigneur, si comme il dut, il songea et veilla et jour et nuit ententivement (attentivement) et i mist tout son tans, et che connoist bien Guios li cancbrelens Monseigneur, et fu li dite cure faite à le gambe Monseigneur et dont il wari par l'ajuwe de Diu tant nettement, dont li dis mestres Jehans tient bien pour voir, et tout veu et considéré kil a bien déservi xu livres de paris et plus : non pourquant il le lesse dou tout à le volonté Monseigneur do Flandre. Si vous prie seigneur inquisiteur ke vous l'en wellies aviser ensi ke vous saveis ke drois et raisons ensuigent » (407). (Sans date.)

B. 3231. (Portefeuille.) — 17 pièces, parchemin, 1 pièce, papier,-7 sceaux.

**1308-1330.** — Avis donné par Robert de St-Venant au comte de Flandre, sur la demande du sire de Ghisteltes, au sujet de deux articles des droitures appartenant au chambellan (cambrelens) de Flandre, déclarant qu'il a vu depuis longtemps le chambellan venir servir le comte en *cole* et le *mantiel* au cou, et quand il se meta servir, ôter son manteau et roster en *cote*, et, quant aux gages, que lorsque le chambellan, son cousin, était à sa garde, il recevait pour lui, à Paris, ses droitures, ses *wages* et on *sauvelerre* « ainsi du tans mon seigneur vo père » (samedi avant la Chandeleur, 27 janvier 1307-1308). — Mandement du roi Philippe-le-Bel à ses sénéchaux, baillis et autres officiers et aux gardes des foires de Champagne et de Brie, les informant que son *cher* Robert de Flandre (408) ayant exposé qu'il avait perdu son sceau depuis quatre mois et plus et qu'il craignait qu'on ne s'en fût servi pour commettre quelques fraudes, ils aient, en conséquence, à faire publier dans tous les lieux de leurs justices, quand ils en seront requis par ledit comte ou par ses procureurs, que tous ceux qui ont des contrats et obligations, scellés de ce scel, soient obligés de les apporter par-devant eux à un jour fixe pour être représentés audit Robert ou à son procureur, être reconnus par eux" et y apposer le nouveau scel qu'il se propose de faire faire; que si on ne les apporte pas au jour indiqué les personnes qui les ont ne puissent plus s'en servir contre ledit Robert (4 juillet 1313); — mêmes lettres vidimées par Jean Ploiebans, garde de la prévôté de Paris (vendredi après la St-Martin

(406) Ce document a été publié par M. le Chanoine Dehaisnes. (Histoire de l'Art en Flandre. Documents, tome I, p. 174).

(407) Le comte de Flandre dont il est question dans ce document paraît être Robert de Réthune qui succéda à son père Guy de Dampierre en 1304 et mourut à Ypres, où il résidait assez fréquemment, en 1322.

(408) Robert, dit de Cassel, second fils du comte de Flandre Robert III dit de Béthune.

d'été, 6 juillet 1313) ; — certificat de la publication desdites lettres à tous les carrefours de la ville de Paris (dimanche après l'octave de la Chandeleur, 12 février 1313-1314) ; — déclaration par Jean Cayn, de Ste-Menehould, Raoul Macquart, de Mareul, gardes des foires de Champagne et de Brie, qu'ils ont fait publier lesdites lettres selon la manière accoutumée (dimanche après l'octave des Brandons, 10 mars 1313-1314). — Quittance de Gérard de Tillet, docteur ès lois et chanoine de Cambrai, de la somme de 20 livres parisis qu'il avait reçue de Jacques Patoul, gavenier de Cambrai, en acquit de Robert, comte de Flandre, pour conseil donné audit comte dans le procès qu'il avait contre les lombards Thomas et Philippe Fin (lundi (2<sup>e</sup> férié) après la Trinité, 3 juin 1314 ; sceau en cire rouge de Gérard de Tillet, pendant sur simple queue). — Mandement de Robert, comte de Flandre, au receveur de Flandre, de payer le *feur* (fourrage) de son hôtel dû à Jean de Valenciennes, son *amé varlet*, pour un cheval « ke il rendi sus en le service no chière et amée fille Mahaut, à nos mariscals » (mercredi avant la St-Jean, 19 juin 1314 ; — sceau incomplet en cire brune de Robert, comte de Flandre, pendant sur simple queue). — Quittance de la somme de 2,800 livres parisis, forte monnaie, que Louis, comte de Nevers et do Réthel, fils aîné du comte de Flandre, a reçue de son père en dédommagement, de certaines pierreries, bijoux et vaisselles qu'il avait confiés à Thomas Fin, jadis receveur de Flandre, pour les engager, lesquels ne purent depuis être retirés, à cause de l'évasion furtive de ce receveur des prisons où il était détenu pour malversations avant d'avoit déclaré où il avait déposé lesdits gages (jeudi avant la mi-carême, 7 mars 1314-1315 ; fragment de sceau en cire rouge dudit Louis, comte de Nevers, pendant sur simple queue) (409). — Promesse de Guillaume d'Aulesy, sire de Jailly, et d'Agnès, dame de Tracy, sa femme, de servir messire Louis, fils aîné du comte de Flandre, comte de Nevers et de Réthel, en l'office de maître d'hôtel, moyennant la pension de 80 livres tournois que ledit comte a donnée audit sire de Jailly et à sa femme, leur vie durant, sur les issues et rentes de la chàtellenie de Monteneson, en outre, de garder le château dudit Monteneson dont le comte l'a établi chàtelain et de le remettre audit comte de Nevers toutes les fois qu'il lui plaira et non à autre ; il est loisible audit sire de Jailly et à sa femme de quitter le service du comte de Nevers quand bon leur semblera en abandonnant ladite rente, et le comte aura la même faculté pour cause raisonnable (vendredi après la St-Martin d'hiver, 14 novembre 1315 ; sceau pendant en cire verte de la prévôté de Bourges). — Lettres par lesquelles Isabeau, veuve du sire de Ghistelles, chambellan de Flandre, déclare que c'est par grâce

spéciale que le comte de Flandre lui a permis de faire exercer par un chevalier l'office de chambellan le jour de la Pentecôte prochain et néanmoins d'en percevoir les droitures ; que cette permission ne portera aucun préjudice aux comtes de Flandre et n'établira aucun droit en faveur des chambellans (veille de la Pentecôte, 28 mai 1317 ; sceau en cire rouge de la dame de Ghistelles, pendant sur double queue). — Déclaration de Robert, comte de Flandre, qu'il doit à son « amé Jehan Le Tonelare, no créancier, de Gand, pour cuisine despendue en no hostel à Gand, par trois séjours que nous y fumes entre le Tri-nitté et le nuit St-Pière entrant aoust après sieuwant, dont il fina pour nous envers les boines gentz », 829 livres, 16 sols, 4 deniers « feule monnaie, sour le compte Pière deDouay no clerch » (nuit de laSt-Pierre, 1<sup>er</sup> août 1318 ; fragment de sceau de Robert, comte de Flandre, en cire brune, pendant sur simple queue). — Déclaration par Robert, comte de Flandre, qu'il doit à son *amé varlet et créancier* Jean Le Tonnelars, pour dépens de bouche faits à Gand pendant onze jours depuis la St-Laurent jusqu'au lundi soir après la mi-août, 536 livres, 18 sols, monnaie faible (lundi après la mi-août, 21 août 1318 ; sceau de Robert, comte de Flandre, en cire brune, pendant sur simple queue). — Déclaration par Robert, comte de Flandre, qu'il doit 8 livres, 8 sols à Obvier Le Huissier, son valet, pour ses gages depuis le jour de l'an jusqu'au 1<sup>er</sup> avril (lundi après Pâques Closes, 20 avril 1321-1322 ; sceau du comte, pendant en cire brune). — Inventaire des meubles, bijoux, vaisselles, etc., trouvés à Courtray après le décès de Robert, comte de Flandre (21 septembre 1322) (410). — État des présents offerts par les villes de Flandre à la

(409) Ce document a été publié *in extenso* par M. le chanoine Dehaisnes, dans l'Histoire de l'Art en Flandre. Documents. Tome I, p. 212.

(410) Publié par M. le chanoine Dehaisnes. Hist. de l'Art, etc. Documents'. Tome I, p. 238, sous la date du 27 septembre 1322 au lieu du 21.

comtesse de Flandre Marguerite (411): « Che sont les présens que l'en a fait à Audenarde à madame de Flandre. Premier, deux tonneaux de vin de Saint-Jehan (412) délivreit à Joifroy le bouthellier. Item, douze bèques (413) délivret à la cuisine. Item, un dragier dorey amailliet et une louche dorée délivret à Thierrri le Chamberlent. Item, le présens de l'abbey de Fumes, une nief dorée amaillié délivret à Thierrri le Chamberlent. — Che sont les présens que len a fait a Gand à madame de Flandre. Premier, li abbey de Saint-Bavon deux coquilles peerles à couvercles amailliés. Item, un pastoreaus dorey trompant. Item, un crossequins dorey amailliet à couvercle ; et ches jouaux sont mis à le maison Ricart le Rende. Item, de madame de le Bil-loque un noir beuf eras à deus blans pies derrière, délivreit à Jehan Bride, de Audenarde.—Item, les présens de le ville de Gand. Premier, seze grans luiiz (414). Item, vint grans bèques. Item, vint et quatre menres (moindres). Hem, cent grant anguilles, et ches présens de pyssons et des anguilles sont délivreit à le cuisine. Item, vint beaus beufz délivret à Jehan Bride de Audenarde. Item, quatre escarlates roiges (415). Item, quatre escarlates bruns sanguins. Item, douze draps melleis de diverse manière, délivreit à Mâle à Jehan le tailleur. Item, dix tonneaux de vin de Saint Jehan. Item, diiz pièches rénoises (416), délivreit au reveveur. Item, de sire Jehan de Hillem, deus coffernaus. Item, les présens de madame de Dorisele, un roige beuf délivreit au frère Jehan Bride de Audenarde. — Item, les présens fais à Mâle. Premier, li abbés de Saint Andruy, une coupe d'argent dorée et 1 pochonuet de awe d'argent dorey. Item, un pot d'argent dorey mis à la maison Ricart. — Che sont les présens que l'en a fait à Bruges à Madame de Flandre. Premier, le ville de

Bruges, unporte-paes (porte-paix) demorée en la chambre Madame. Item, chine douzaines d'escueles d'argent. Item, deus (417) tremers plateaus d'argent. Item, siis pots d'argent. Item, un couvretour et quatre capitres tout d'escarlata à escus des armes monseigneur et de medame mis à la maison Riquart. Item, wit tonneaux de vin de Saint Jehan. Item, deus quehes de renois délivreit à Jehan de Hénon. —Item, les présens de cheaux dou Franch. Premier, une couronne demorée en la chambre Madame. Item, cent livres de gros a la primeraine table. Item, les présens as marcheans de Alemaingne, douze pièches de Chiio (418) délivreit à Guiot de la Chambre. — Item, les présens de l'abbey de le Doust. Premier, une escale à couvercle amailliet et un piet amailliet pour mettre l'escale sus. Item, un pochonnet de awe amailliet mis à la maison Ricart. Item, de monseigneur Godolf de Bruges, un eschequier et le jeu avecques mis à la maison Riquart. — Item, les présens de la ville de Roulliers, un tonneaux de vin de Saint Jehan délivreit à Jouffroy le bouthellier. Item, les présent à l'abbey des Dunes une fontaine d'argent dorée amaillié mise à la maison Ricart. Item, les présens de Madame l'abeesse d'Espermaille, une - coupe d'argent dorée mis à le maison Ricart. — Che sont les présens que l'en a fait à Ypre à Madame de Flandre. Premier, deus beus. Item, trente grans beques délivreit à la cuisine. Item, deus coquilles peerles à couvercles amailliés. Item, siex pochonnés de awe dorées, mis à la maison Guiot le Chamberllench. Item, quatre tonneaux de vin de Saint Jehan. Item, un tonnel de Rochele (419) et une piche de Rin, délivreit à Jouffroy le

(411) Publié seulement quant à la partie concernant les objets d'arts et meubles, par M. le chanoine Dehaisnes (Hist, de l'Art. Documents. Tome I. p. 73) qui assigne à cette pièce la date de 1281 et pense qu'elle se rapporte ainsi que les suivantes à Jeanne, comtesse de Réthel, fille unique de Hugues IX, comte de Réthel et d'Isabelle de Grandpré, mariée en 1278 à Louis de Flandre, fils du comte Robert et d'Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers. Mais l'écriture de ce document et sa jonction avec un autre daté de 1330, semblent indiquer qu'il concerne, ainsi que les suivants, la comtesse Marguerite de France, fille de Philippe-le-Long et de Jeanne de Bourgogne- Artois, mariée le 22 juillet 1320 à Louis, fils de Louis, comte de Nevers et de Réthel, qui succéda, en 1322, à son grand-père le comte de Flandre Robert de Béthune. Ce prince témoigna une très grande aversion pour sa femme jusqu'en 1327, époque où un rapprochement eut lieu entre les deux époux (Archives du Nord. B. 615). Marguerite vint en Flandre au commencement d'octobre 1329 et y fut reçue avec de grandes démonstrations de joie de la part de ses sujets. Les principales villes donnèrent des fêtes en son honneur et lui firent des présents (Meyer. *Ann.*, feuillet 133, verso). Le 25 novembre 1330, elle accoucha au château de Maie d'un prince dont le prénom Louis est indissolublement lié par les historiens au nom du lieu de sa naissance. Les pièces analysées ci-après se rapportent aux préparatifs faits pour les couches de la comtesse Marguerite.

(412) Vin de St-Jean d'Angely fort estimé en Flandre.

(413) Brochets.

(414) Poissons appelés loups de mer.

(415) Ce mot, comme le mot crammoisi, désignait moins autrefois une couleur quelconque que la perfection de la teinture. Ainsi on voit figurer parmi les présents offerts à la comtesse de Flandre des draps écarlates rouges et des draps écartâtes bruns sanguins.

(416) Pièces de vin du Rhin aussi fort estimé en Flandre.

(417) 11 y a à cet endroit une déchirure dans le papier.

(418) Vin de Chio.

(419) Vin venant de la Rochelle.

boutellier. Item, dou prévost de Saint-Martin de Ypre, une coupe dorée à couvercle amaillié mise à la maison Guyot le Chamberlench. — Che sont les présens que l'en a fait à Courtray à Madame de Flandre. Premier, la ville de Courtray, trois tonneaux devin de Saint Jehan délivreit à Jehan de Hanon. Item, diz et neuf beques délivrées à la cuisine. Item, vint et quatre escueles d'argent demorées en la chambre Madame. — Ce sont cis que l'on ai faiz a Grammont. Premier, n tonias de vin, granz poissons, XX livres de gros pour Madame, pour . ses dames coquiles de perles et copes pour damis-sales, empnas (420) à pié d'argent pour les variez, cha-pelens entor Madame, 11 dras argent aus autres. » — « Parties délivrées par Pierre des Essarz pour Monseigneur le comte de Flandres et pour Madame la comtesse (421) » (mars 1329-1330). — « Che sont les choses qui Caillent pour la gésine Madame » (422). (Sans date. 1330?) — « Avis de ce qui faut pour la gésine Madame. Premièrement, il faut deus chambres, une brodée et une autre de sandal vert toute plaine. Item, quatre oreilliers de broderie à parer. Item, un couver tour de drap d'or forré d'ermyne pour enfant. Item, un autre de acarlete forré de menu ver. Item, un autre forré de gris. Item, unecortine vert de douse telles. Item, deux courtines de telle vert de huit lez la pièce. Item, il faut deus berceuls (berceaux) un pour jour et un pour nuyt. Item, il faut deus liaus (lits), l'un brodé des armes de Flandre et de France (423) et l'autre pour nuyt, de soie plain sanz broderie. Cest la toille qu'il faut sanz celle qui faudra pour la chambre à parer, laquelle ou ne peut maintenant extimer pour ce que on ne scet la qualité de la chambre où Madame jaira. Premièrement, VI<sup>o</sup> LX aulnes de bonne toille de Un. Item, XL aulnes de toille de Reins. Item, n<sup>o</sup> LXX aulnes de toille bourgeoise. Item, un<sup>o</sup> XVI aulnes de fine toille la plus riche que on pourra trouver pour faire deus draps à parer. Somme de toille : mil LX VI aulnes. Il faut i couvertour pour madame de dras d'or forré d'ermine. Il faut une chambre broudeépouër parer. Item, deus linceus qui seront sur la couste pointe broudée, liquel seront si déliez de si fine toille que la couste pointe pere par desous, et la chambre toute couverte par dessus le ciel du lit et toutes les paroiz de toute la chambre seront couvertes de tartare ou de cendal tout d'une colour semé d'aucune chose parmy toute Pencortineure. Item, toute la chambre sera couverte par sur terre de tapiz de la colour dont l'encortinement sera et de tèle semeure. Item, une robe de broudeure riche qu'elle aura vestue

en son lit quant on la voudra lever, avecques les autres paremens qui ly appartient. Ces choses ci-dessus failent pour le jour du relèvement. Item, pour la chambre où elle jaira, il y faut un esprevier qui comprendra n liz qui seront en la chambre l'un de lez l'autre, et parmy cel esprevier courra une cortine de cendal tout vert qui devisera les deus Uz ou deuz cielz pour les deus liz et les courtines qu'il y affiert et doivent eslire si ordenez que riens ne se meuve mes que la courtine qui sera entre les deus litz. Item, de la toille grant quantité. Et soient faites les semeure» de ces ouvrages d'aucune œuvre nouvelle. Et soit remandé tantost de quel ouvraige et quel marchié et combien tout coustera.» Plus bas, on lit: « Bone norice tantost mandée, bone garde de son cors; mander compères et comères; nu<sup>TM</sup> ou c torches pour l'anfant batizier; homes le portent en Flandres, femmes en France; la chambre pour sa gésine simple, verde à n liz simplex; le paste es m semaines, un lit condit des siens; à mois les relevades etnoviallit ». (Sans date. Novembre 1330?).

B. 3232. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 9 sceaux en plomb.

**1345-1399.** — < Extrait de tous lez despens fais à Brouxelles depuis le venredy xvi\* jour de décembre l'an XLV, que monseigneur de Flandres et ses hosteus y vinrent au giste jusques au jedy ensuivant xxn'jour doudit moys l'an dessusdit, et monte en somme parmy parties à XIII<sup>c</sup> IIII IX lib. X sols, VI deniers; liquelle somme est deue as personnes qui s'ensieuent: premiers, cuisine (suivent les noms des fournisseurs sans mentions des denrées fournies) = mi<sup>o</sup> v lib., VI sols, VI deniers; boutellerie = vu<sup>o</sup> xv lib. xvi sols; pane-trie = LXXVII lib.; aumosne = mi lib.; chambre = xx lib., vm sols, vui deniers; fourerie = m<sup>o</sup> LXV lib., etc. ». — Bulles du pape Clément VI: accordant au comte et à la comtesse de Flandre l'autorisation de

(420) Hanaps.

(421) Publié par M. le chanoine Dehaisnes, loc. cit. p. 282.

(422) Idem, idem, p. 74.

(423) La jonction des armes de France & celles de Flandre dans labroderie des couvertures du lit de la Comtesse, est une nouvelle preuve qu'il s'agit bien ici de Marguerite de France, mère de Louis de Maie.

faire célébrer la messe avant le jour, en cas de nécessité (Avignon, 3 des nones de novembre, T année du pontificat du pape Clément VI, 3 novembre 1348) ; — permettant au comte de Flandre Louis de Maie, d'entrer une fois par an avec une suite de 9 personnes dans l'abbaye de Longchamp-lez-Paris (424) (même date) ; — permettant au comte et à la comtesse de Flandre d'avoir un autel portatif pour y faire célébrer la messe (même date) ; — permettant aux mêmes de recevoir de leur confesseur à l'article de la mort pleine rémission de leurs péchés (même date) ; — autorisant Marguerite, fille du comte de Flandre (425), à faire usage de la viande les jours défendus par l'église, avec la permission de son confesseur et sur l'avis des médecins (Avignon, le jour des calendes de la 11<sup>e</sup> année du pontificat du pape Clément VI, 1<sup>er</sup> juin 1352) ; — permettant au comte et à la comtesse de Flandre de choisir un confesseur qui aura le pouvoir de les absoudre, excepté dans les cas réservés au Saint-Siège (même date) ; — autorisant la comtesse, eu égard à la faiblesse de sa santé, à faire usage de la viande aux jours prohibés, toutes les fois que les médecins le jugeront nécessaire et que son confesseur le lui permettra (même date) ; — permettant au confesseur choisi par le comte et par la comtesse d'administrer les sacrements en cas de nécessité à toutes les personnes de leur hôtel, sauf toutefois les droits des curés du lieu et nonobstant les constitutions de Clément V et autres à ce contraire (même date) ; — autorisant le comte et la comtesse à faire célébrer la messe dans les lieux interdits où ils pourraient se trouver pourvu que ce soit à huis clos, sans sonner les cloches, à voix basse et sans y admettre des personnes excommuniées ou interdites (même date). — Quittances délivrées par Olivier de Sceenvelt, châtelain de Château Renaut, de la quantité de 140 livres de cire qu'il a reçue de Jean Goulet, receveur du Rhételois, « pour mettre et convertir en la despense de l'ostel de Madame de Flandres depuis le im<sup>e</sup> jour de janvier l'an mil ecc l XX vu dernier passé jusque » au jour de la date de ces présentes lettres » (14 juillet 1378) ; — idem, de la quantité de 24 muids d'avoine, mesure de Mézières « pour la dispense et gouvernement des chevaux de l'ostel de ma très redoubtée dame, madame de Flandres (même date). — Attestation par Woutre Jughel que le comte

de Flandre est tenu envers lui « pour l'achat de u fourrures de vair donnez en ce mois de juing l'an LXXIX, l'une donnée alout la livrée de mondict seigneur au chas-tellain de Berghes et l'autre à messire Pierre de le Delft, eu la somme de trente-trois livres parisis » (14 juin 1379).

B. 3233. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 1 pièce, papier, 7 sceaux.

Mars-Juin **1380**. — Mandements du comte de Flandre, Louis de Maie, prescrivant à ses receveurs de payer différentes sommes pour dépenses de l'hôtel (non spécifiées) et dépenses diverses, à : Josse de Hallewin, chevalier ; Pierre de Montagut, chevalier, chambellan du comte ; Jacques le Watier, receveur de Douai ; Gérard de Rassenghem, chevalier, gouverneur de Lille ; Gossin le Welde, souverain bailli de Flandre ; Guillaume de Harnighes (état joint).

B. 3234. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 1 pièce, papier, 1 sceau.

Juillet **1380**. — Mandements du comte de Flandre, Louis de Mâle, prescrivant à ses receveurs de payer différentes sommes dues pour dépenses diverses, à : Jehan de Hallewin (ferrage et sellerie des chevaux du comte) ; Haze, bâtard du comte (dépenses faites à Lille) ; le sire de Gruuthuse et Henry de Donzy, chambellan (frais de voyage vers le roi de France où ils sont envoyés par le comte) ; Gérard de Rassenghem, gouverneur de Lille ; Villaume Kareman, écoutète de Malines (louage de chevaux à Jean Du Fresne, cor-déliier).

B. 3235. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 11 sceaux.

Août-Décembre **1380**. — Mandements du comte de Flandre, Louis de Mâle, prescrivant à ses receveurs de payer différentes sommes dues pour dépenses diverses,

(424) Blanche de France, fille de Philippe-le-Long et de Jeanne de Bourgogne, sœur de M ai guéri te, femme de Louis de Maie, était religieuse à l'abbaye de Longchamp-lez-Paris. Ce monastère reçut de nombreuses donations de la part du comte de Flandre et des ducs de Bourgogne.

(425) Marguerite, fille de Louis de Maie et de Marguerite de Brabant, née en avril 1350, mariée d'abord au duc de Bourgogne Philippe de Rouvres, puis à son successeur Philippe-le-Hardi.



à Jean Vilain, chevalier, conseiller du comte de Flandre et son envoyé en Angleterre ; — Louis, bâtard du comte et sa sœur, religieuse à Peteghem ; — Haze, bâtard du comte (dépenses faites pendant le siège d'Audenarde et lors du voyage que le comte fit à Bruges pour voir la grande nef) : — Jean, autre bâtard du comte (sommes qui lui sont délivrées pour ses nécessités) ; — Jean Walkier, -bailli de *l'eauioe* (achat fait par lui de deux singes livrés au comte) ; — Hannekin de Rossem (envoyé en ambassade en Hollande) ; — Jean de Gryspère, bailli de Bruges (envoyé à Courtray).

B. 3236. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 3 pièces, papier, 1 sceau entier, 5 fragments de sceaux.

Décembre 1380 — Janvier 1381. — Mandements du comte de Flandre, Louis de Maie, ordonnant à ses receveurs de payer des sommes dues pour les dépenses de son hôtel et diverses autres, avec les états joints auxdits mandements, savoir : au prévôt de Bruges, « pour les despens de bouce de Kokinet et Confain, folz monseigneur de Flandre et de leurs valletz avecques le nein, faiz à Lille, par CXL jours, finissans le vin" jour de décembre l'an un", monseigneur estant hors, à x sols le jour, montant LXX lib.; item, pour leur hosteillage par ledit temps à ira sols le jour, montant XXVIII lib. ; item, donné à Hennekin de le Capelle estant à Lille pour ses nécessités, v lib. XII sols. Somme de ces parties dessus escriptes cent diix noef lib., douze sols, siix deniers parisis, non contenus es comptes des despens d'ostel passés ; présens, nous Jehan le Mareschal, Gille de le Biest, mestres d'hostel de nostre dit seigneur, etc. » ; — à Colard de le Clitte, seigneur de Comines, Daniel de Halluin, de Monke et leurs gens et chevaux pour les frais du voyage qu'ils firent par ordre du comte, de Bruges à Grammont ; — à Josse de Halle win, gouverneur du comté de Réthel, pour les dépens du voyage qu'il fit avec maître Jean de la Plache, physicien du comte, envoyés par ledit comte à Lille ; — au souverain bailli de Flandre, messire Gossuin Le Wilde ; — à Henry Lippens, receveur de Flandre, pour les parties suivantes : « premiers, délivré es mains Henry de Donzy, nostre chamberlenc, la somme de trois cens soixante-six frans de France qui valent à XXXVII sols la piece vi° un" vi lib., v sols parisis, tant pour distribuer le jour de l'an reneuf as es-traines à ceulx de nostre bostel comme pour donner à ceulx qui nous apportent estraines ; item, audit Henry LX lib. par., lesquels nous feismes envoyer à maistre Andrieu Beauneveu (426) à Gand pour cause de noz ymaiges ; item, audit Henry, pour donner à deux damoiselles

estans à nostre très chière dame et mère, douze piéters valent XXVII bb. parisis ; item, encore à Jannin, nostre apothicaire, pour ses despens, envoyé de par nous en portant estraines à nostre très chier filz le duc de Bourgoigne, xn lib. parisis, lesquelles partyes montent ensamble sept cens quatre vins deux livres, cinq sols parisis, etc. ; — à Pierre, clerc et secrétaire de la sœur du comte de Flandre, la duchesse de Luxembourg. — « Despens des comptes des baillius tenus à Mâle. »

B. 3237. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin, 8 pièces, papier, 6 fragments de sceaux.

Février-Mai 1381. — Mandements du comte de Flandre, Louis de Maie, prescrivant de payer différentes sommes dues pour les dépenses de l'hôtel et diverses autres, avec les états joints, savoir : à Jean de St-Mor, « nostre apothicaire », la somme de 38 livres, 8 sols parisis, « restant de plus grant somme pour les despens de nostre dit apothicaire envoie de par nous .atout lettres et joyaulx d'estrènes devers nostre filz le duc de Bourgoigne » ; — à Hustin de Haveskerke, chevalier, sire du Breuc (frais de séjour à Ypres auprès du comte) ; — à messire Gossuin Le Wilde, souverain bailli de Flandre (frais de voyages de gens envoyés « sur les frontières de mer ») ; — à Haze, bâtard du comte, la somme de 60 francs de France valant 112 livres, 11 sols parisis, donnée par lui « en récompen-sacion as foulons de Bruges pour ce que cheux de Gand leuravoient fait aucun domaige » ; — à Josse de Hallewin, gouverneur du comté de Réthel ; — à Henri Lippin, receveur de Flandre, la somme de 227 livres parisis pour les parties suivantes : « premiers, pour une chambre que nous feismes acheter par nostre cousin Wauthier d'Enghien = LXXH l. ; item, à un escuier qui nous avoit apporté nouvelles que la ducesse de Bour-

(426) André Beauneveu, sculpteur et miniaturiste célèbre du XIV<sup>e</sup> siècle, auteur des tombeaux des rois Philippe de Valois, Jean-le-Bon et Charles V à St-Denis. D'après la mention dont il s'agit, il aurait travaillé aussi aux statues (ymaiges) qui devaient représenter Louis de Maie sur un tombeau qui ne fut pas terminé, (Voir Dehaisnes. Histoire de l'Art. Tome I, p. 242 et suiv.).

bon (427) estoit à jutte d'enfant = XL frans de Franche valent LXX 1. et as ménestrels de nostre cousin le duc de Bretagne que nous feismes donner en courtoisie = XL piéters valent XX 1. » ; — à l'abbé de St-Christophe de Phalempin ; — à Gilles le Foulon, cleric et secrétaire du comte « pour un cheval qu'il a usé en nostre service » ; — à Jean van den Bonne ; — au doyen de St-Donat de Bruges, pour les dépens du voyage qu'il a fait par ordre du comte, avec maître Pierre del Zype en Brabant ; — à Jean, sire de la Gruuthuse et de Grimberghe, trésorier des guerres, la somme de 450 livres, 13 sols parisis, « pour les mettre et convertir, du commandement de nostre dit seigneur, à le grande vlote (flotte) à L'Escluze » ; — a Sanderkin, cleric des *contre sommes* des comptes de l'hôtel, la somme de 20 livres, pour « le restoir de I cheval noir trotant, lequel il a usé en son service » ; — à Taseart de Warmes, Jean dou Guey et Blondelet, valets du comte, pour leurs nécessités ; — à Jacques de Screyhem, cleric des briefs de l'hôtel, la somme de 142 livres, 13 sols, 6 deniers parisis, « pour les parties qui s'ensuivent non contenues es comptes des despens d'ostel, payés au moys d'avril l'an mi" et mi"<sup>l</sup> : premiers, à Cywyot de Ru qui présenta à Monseigneur xnn keuls de vin de Beane de par mon«-seigneur de Bourgoigne parmi délivrance de son hostel = XXXVIII 1. XII sols ; item, par relation de messire de Blaersvelt, donné à n ménestrels de Arnout de Herme, XV 1. ; item, par messire de Ghistelle, donné à un bour-gois de Lovaig, lequel Pierret le Messire avoit prins entre Bruges et Gand, lequel monseigneur fist délivrer et payer pour ses dépens fais à Bruges, xvni 1., un sols, VI den. ; item, par Gille de le Biest, donné à Massiot le Marissal, de Nevers, en courtoisie = XV 1. ; item, par messire Pierre de Montagut à Jennin le Barbier, pour donner à certain lieu = IX 1., xim sols ; item, par relation de messire de Blaeswelt à Gille Larmoyer et Thiry de le Diet, envoyés de Bruges à Rupelmonde, pour les tentes pawillons monseigneur, hors par vili jours, despendir parmi XL sols donnés à i wallet qui vint sur la nef aveuques lesdites tentes de Ruppelmonde à Bruges en la maison de Cambron = XX 1. xvii sols ; item, pour despens de messire de Blaersvelt et de Cloes de Leyembergbe fais, envoyés de Bruges à Middelborcq audit Aubert et à la duxesse, hors mi jours finissans le xv\* jour de ce moys = XXII. v sols ; item, par Gille de le Biest, donné à Hannekin Troets, pour donner en certain lieu, un 1. » ; — au même la somme de 88 livres, 3 sols, 6 deniers pour les parties suivantes : « premiers, par messire de Blaers-vellt, donnée en la main Monseigneur le VI<sup>e</sup> jour de may = xvi. ; item, par Christpicien de la Chambre, pour le semblable, parmi xLiin sols donnés par Henry de le Taille = IX 1. xnn sols ; item, par relation messire Colard de le Clyte, donnée à i homme qui jua d'appertise (adresse)

devant Monseigneur = X 1. ; item, semblable somme à I autre homme qui contre-faisoit le cheval ambiant et trotant à Artewelde en l'ost = VI li., xii sols ; item, par Gille de le Biest, donné à i homme qui présenta à Monseigneur i cerf de la part de Madame de Brabant = IX 1., vu sols, vi den. ; item, par lui donné au serjant de la ville de Bruges qui présente le vin journallement à Monseigneur = XXXVII 1. parisis » ; — au même la somme de 230 1. 11 sols parisis pour les parties suivantes : « au moys de may un" i, assavoir est donné à Michiel de Hede-ghem, au muelutiere Piételx Hannekin de Wildebrouch as vi petits fauconniers de chambre, au bastard le Fauconnier et au vallet Sallard = XXV nobles de ira<sup>TM</sup> XVI 1., v sols ; item, donné as vallets du séjour (de l'hôtel) Monseigneur et au Grand Coppin, en courtoisie = xrai nobles de Lin 1., xvni sols ; item, donné à Henné Sanders pour tous menus frais et admenaiges des tentes et pawillons Monseigneur après Monseigneur partout où l'ost arresta, parmi quatre nobles donnés au mestre des tentes de le ville de Bruges = xxvii 1. parisis ; item, pour le semblable donné à Jehan Arnouds, Christpicien, F. Jehan et Heine Heyde-man, par xxn jours, vii 1., xvii sols ; item, pour le semblable donné à Joos F. Gheerards, Symon van der Geken, Jan van den Brande, Lannekin van Ghier-brouck, Hennekin Rebbe, etc.

B. 3238. (Portefeuille.) — 20 pièces, parchemin, 15 pièces, papier, 7 sceaux.

Juin-Juillet **1381**. — Mandements du comte de Flandre, Louis de Maie, ordonnant à ses receveurs de payer des sommes dues pour les dépenses de son hôtel et diverses autres, avec les états joints auxdits mandements, savoir : à Jean van Meenne et Thomas Crempe-pour frais de messageries et d'envoi de lettres dans les châtellemes de Lille, Douai et Orchies pendant l'année

(427) Jean I<sup>er</sup>, duc de Bourbon, fils de Louis II, dit le Bon et d'Anne, fille de Béraud II, comte de Clermont, naquit au mois de mars 1381.

1380 ; — à messire Joosse de Hallewin et maître Pierre de le Zype, envoyés en Hainaut vers le duc Aubert (428) — à Sohier de Languersch, valet et conseiller du comte, pour les dépens d'une mission secrète ; — à Jacques de Screyhem, cleric des briefs de l'hôtel ; — à Adam, barbier du comte et concierge de sa maison à Bruges (quittance de la somme de 140 livres, 19 sols parisis, « pour les mettre et convertir ès réfections de le dicte maison ») ; — au sire de Gruuthuse et à messire Josse de Hallewin, la somme de 6 livres, 14 sols, 4 deniers, « pour certaines toilles et kainevaich achatées pour nous » ; — à Boughelin de Le Walle, hôtelier à Bruges, pour les dépens de bouche d' Robert de Ventadour et de ses gens et chevaux pendant neuf semaines, s'élevant, avec certaines courtoisies d'hôtel, à la somme de 46 francs valant, à 38 sols pièce, 85 livres, 2 sols parisis ; — à Henry Lippin, receveur de Flandre et au seigneur de La Cappièle, envoyés par le comte à Biervliert et à Oostburch pour certaines besoingnes, la somme de 19 livres, 13 sols parisis ; — à Henry Lippin, receveur de Flandre, la somme de 113 livres et 15 sols parisis, pour les parties suivantes : « premiers, pour les nécessitez de messire Jehan nostre filz bastard, 24 livres parisis ; item, donné en courtoisie à 4 compaignons de Dicquemenuie (429), 8 livres parisis ; item, à Jehannin le Pipere, nostre ménestrel, pour acheter un cheval, 6 francs de France valant 20 livres, 7 sols, 6 deniers parisis ; item, à un homme de Namur qui avoit perdu une jument en nostre dernier host, 6 francs de France, valant 11 livres, 5 sols ; item, à son compaignon un franc de 38 sols, 6 deniers parisis ; item, à un varlet estant au haut maistre de Pruce, (430) 24 pieters valant 48 livres parisis » ; — au même, la somme de 99 livres, 6 deniers parisis. pour les parties suivantes : « premiers, à un messaige alant de par nous en Bretagne, 15 francs françois valant 28 livres, 2 sols, 6 deniers ; item, donné à Lauwers le Hond, 6 francs et un vies escu valant 13 livres, 9 sols ; item, à Thierry, nostre messagier à cheval alant de par nous en Bre-taigne , 18 francs françois valant 33 livres, 15 sols ; item, donné à un messenger del évesque de Liège, 3 pieters, valant 6 livres ; item , donné à un Jacoppin, appelle frère Symon, qui avoit préchié devant Monseigneur en la péneuse sepmaine

(431), 17 livres, 14 sols parisis ; — au chambellan , la somme de 12 francs donnée en courtoisie ; — à Jean van Meenine , la somme de 80 livres, 17 sols parisis pour dépenses diverses (pièce flamande) ; — 75 livres , 12 sols parisis à Hannekin de Wuvendale, palefrenier du comte, « pour deux seelles dorées que nostre dit palefrenier a fait faire pour nous et de nostre commandement » ; — au prévôt de Bruges, à Jean de Menin, conseiller du comte et à Henryet, son chambellan, la somme de 42 livres, 10 sols, 9 deniers, « pour leurs despens , envoie de par nous devers nostre très chière et redoubtée dame et mère pour certaines nos besoignes » ; — à messire Josse de Hallewin, 35 francs de France d'or, donnés par lui en courtoisie, au valet du comte Clais de Leyemberghe ; — à Jean Burst, valet du comte et receveur de ses droits sur les laines a Bruges, le remboursement de la somme de 400 livres parisis, prêtée par lui ; — à Jean Huesdin et Nicolas Waren , la somme de 25 livre», 15 sols, pour frais de voyages (pièce flamande) ; — à Willame Parolle, receveur de Lille, 142 francs « et les trois pars d'un franc d'or de France pour vi keuwez de vin, un vermeillez et deux de blanc qu'il achata et paia pour nous et les délivri en certains lieux de nostre commandement », et 57 livres de Flandre pour 19 milliers de briques « payés et livrés en nostre ouvrage à no maison dalez .le porte de Weppes » ; — à Josse de Hallewin et au receveur de Flandre, 63 livres, 4 sols parisis, € pour les mises faites par Cappin de le Tailleur; premiers, achaté pour les folz monseigneur Cokinet Groifln et Hannin Minne et le nein et leurs valletz, i drap mellé de Menin dont on a fait pour eux vi houpelandes et îx caperons, coustent xxx mi lib., xvi sols ; item, pour eux achaté x aulnes de blanc drap de quoy en fist m Manchets (432) pour les ni sots à xv sols l'aune, montent vin lib. x sols ; item, pour i jupon de fustaine, pour le nein, xl sols ; item, pour m fourrures tenans vin pennes d'angniaux. pour iourrer les m houpelandes des folz, à xxv sols le penne, parmi le faichon, x lib., xvi sols ; item, pour le faichon et estoffes des ix garnemens

(428) Albert de Bavière, succéda en 1389, dans le comté de Hainaut et dans celui de Hollande à Guillaume, son frère, tombé en démente en 1357 et sous le nom duquel il avait exercé la régence de ces principautés depuis cette époque.

(429) Dixmude.

(430) Winrich de Kniprode, grand maître de l'Ordre Teutonique de 1351 à 1382.

(431) La semaine-sainte.

(432) Sorte de camisole en étoffe blanche que portaient les paysans.

dessusdicts à xv sols la pièce, montent vi lib. ,xv sols »; à Jacques de Screyhem, clerc des briefs de l'hôtel, la somme de 249 livres, 13 sols, 6 deniers, pour diverses sommes données en courtoisie ; « item, par messire de Blaersvelt donnée à Gille l'armoyer, pour, l'achat de i cote de fer achaté pour messire Jehan le Bastard, xym lib. ; item, par Henri le Chambellan pour l'achat de i pauwillion pour Monseigneur achaté devant Grandmont à Pierret le tapissier, Hannekin Baryn et au spelmaker (compagnon) xxmi lib. : item, par Gille de le Biest pour l'achat de i esturgon achaté à Bruges et n tonnelles où on le mist ens et pour la voilure de Bruges à Arras où monseigneur l'envoya à ma dame d'Artois (433), uni lib.,nn sols ; item, par Gille deleBiost, achaté à Joris de Thielt, i hanap d'argent pesant m marcs, vi gros vies,donnés à tenir de fons au nom de monseigneur l'enfant Pieter Boudens,à xv sols gros le marc montent xxvm lib.; item, par lui achaté audit Joris ; ] hanap à piet pesant m marcs , mi vies gros, donnés à tenir de fons au nom de monseigneur l'enfant du fil Saillard,k xv sols gros le marc, montant xxvn livres parisis,» etc. (434) ;— à Sweder seigneur de Gaesbeke, la somme de 400 livres en Flandre, pour des dépenses faites par le comte de Flandre (pièce flamande) ; — à Henri Lippin, receveur de Flandre, la somme de 130 livres (idem) ; — à Josse de Hallewin, trésorier des guerres, la somme de 1,900 livres parisis; à Pierre Bauderon, clerc et naguères procureur de la terre de Warc, la somme de 8 livres pour sa pension ; — à l'abbesse de Flines, la somme de 110 livres parisis;—àKateline Merchier, la somme de 36 livres, 2 sols, 8 deniers, pour les journées des ouvriers et ouvrières qui ont arrangé, changé de pots et garni de lattes les lavandes et autres plantes du jardin du château de Maie (pièce flamande) ; — à Jean de Laet et autres, la somme de 21 livres, 6 sols, 8 deniers, pour frais divers (idem) ; — à Jacques de Screyhem, clerc des briefs de l'hôtel, la somme de 249 livres, 13 sojs, 6 deniers ; — à messire Ghérart de Rassenghien, la somme de 47 livres, 8 sols, 8 deniers, pour ses dépens et frais de voyage et de séjour à Bruges « le vendredi devant le Pentekouste, à revenier de l'ost » et à Cour-tray ; — 60 francs à 36 sols la pièce à Jean de St-Mor, apothicaire du comte, pour sa pension ; — à Jean « le bastard de Praët » la somme de 15 livres , 16 sols « pour les sorlers et estivausque Arnekin le cord-wanier

lui a délivrés entre le derrain jour de décembre l'an mi<sup>TM</sup> et le derrain jour de juillet ensuivant l'an un" i, assav.oir est : xx pares de sorlers à vu sols le pare pour ledit bastard et xxi pares de sorlers pour ses il valiez à vi sols le pare, montent parmi un lib. pour n paires d'estivaus, etc.» ; — à Jacques de Screyhem, clerc dee briefs de l'hôtel, la somme de 104 livres, 6 sols, 6 deniers parisis, « pour les parties qui s'ensuivent, assavoir est : pour l'achat de i petite tente à tout les appartenances que les mestres d'ostel avoient achaté pour eux, lequel monseigneur meïsmes rettent pour lui, xxxni lib., mi deu. ; item, par messire Jehan de Menin donné au clerc Monseigneur d'Enghien (435), qui Dieu absoille, pour donner à la famille duditseigneur pour leur retour : xix li., v sols ; item, donné à n ser- gans de le ville de Malines qui présentèrent à Monseigneur de par ladite ville, xxx hames de vin, x de pain, vi muys de siel eti tonnelet de cire œuvrée, ixl. v sols ; item, le xxm, pour par Gilles de le Biest, donné à messire Josse de Halewin, lesquels il donna en certain lieu, v lib. xn sols, vi den. ; item, par Henry le Chambellan donné à un messenger de monseigneur de Bourgoigne, xn l. ; item, par Gille de le Biest, données as menestrez de monseigneur de Hondes-cote, xv l., etc. »

B. 3239. (Portefeuille.) — 35 pièces, parchemin, 45 pièces, papier, 15 sceaux.

Août - Décembre **1381**. — Mandements du comte de Flandre, Louis de Flandre, prescrivant à ses receveurs de payer diverses sommés pour les dépens de l'hôtel et autres menues dépenses, avec les quittances et les états joints, savoir a : Hannekin «le bastaert de Praët, nostre vallet » , la somme de 15 livres, 16 sols parisis « pour certains ses nécessités > ; — Jean Blan-kard, chevalier, la somme de 111 livres, « pour nos gaiges de xv jours commencés le mi<sup>e</sup> jour d'aoust et finissant le xviii<sup>e</sup> jour doudit mois, l'un jour et l'autre dedens compris, à chinq lanches et xi chevaulx à vn li. vni sols le jour » ; — au receveur général, la somme de 27 livres, 4 sols, pour « les nécessités des

433 Marguerite de France, veuve de Louis I<sup>r</sup>, comte de Flandre, mère de Louis de Maie, morte en 1382.

434 Cette pièce a été publiée en partie dans l'Hist. de l'Art. Documenta. Tome II, p. 573.

435 Waller IV, d'Enghien, jeune chevalier au service de Louis de Maie, tué par les Gantois au mois de juillet 1381.

fos depuis l'issue du mois de j envier l'an mi" et i : premiers, pour Cokinet et son varlet, mi paire de cauches à XXII sols le paire.....; item, v paires de solers pour Cokinet à V sols le paire.....; item, pour son varlet vi paires de solers à vi sols le paire.....; item, x aunes de toille pour li et son varlet pour faire linge dras à v sols l'aune.....; item, pour le petit neyn, II paires de cauches coustent XXVIII sols ; item, pour li VI paires de solers à un sols et vi deniers le paire.....; item, pour li, pour linge dras, XVIII sols ; item, pour fauve de vie et pour plusieurs autres nécessités pour Cokinet et pour le neyn, XXVIII sols ; item, pour Coffin et son varlet, un paires de cauches à XXIII sols le paire.....; item, pour x paires de solers pour h et pour son varlet, à VI sols le paire ; item, xn aunes de toille pour li et pour son varlet, à v sols l'aune pour linge dras.....; item, pour une coroié pour Coffin, VI sols ; item, pour une boulauwe (?) et pour i vraiie(?) vi sols; item, pour l'aue de vie et pour plusieurs autres nécessités, XVI sols parisis » ; — idem, 51 livres, 12 sols, parisis, pour les étoffes que Jean van Amen a achetées pour le compte de Monseigneur Jean le bâtard ; — à Olivier van Steenbergh et autres, la somme de 28 livres, 12 sols pour frais de voyage à Orchies, Douai et Bapaume ; — à Kateline Merchiers, la somme de 36 livres, 2 sols, 8 deniers ; — à Jacques de Screyhem, la somme de 208 hvres, 17 sols parisis, «pour les parties qui s'ensuivent non contenues es comptes des despens d'ostel payés ou mois d'aoust l'an un" i, assavoir est : par Michiel-ker, donné en pitance as Jacopins de Bruges, le jour St-Dominic, XII lib ; item , par relation messire Jehan de Menin, donné à Blaestem le héraut du command Monseigneur de Bouce, L un l., VIII sols ; item, par relation messire Joosse de Halewin donné à messire Roeland de Borgneval tant pour courtoisies comme pour sa délivrance d'ostel à Bruges et missions le xx<sup>n</sup> jour d'aoust, quand il s'en râla en Brabant, L VI L, nn sols ; item, par relation messire Jehan de Meenin, donné à i vallet qui apporta à monseigneur lettres de parle duc de Ghelres (436), XVIII l., xvsols ; item, donné par lui au palefrenier de monseigneur de Bourgoigne qui présenta à monseigneur n cours-siers de par le dit monseigneur de Bourgoigne, XXV frans et au vallet qui les amenna, v frans et à Godekin le pelletier qui présenta à Monseigneur du roisin de par ma dame de Bourgoigne, VI frans, etc » ; — à Henry Lippin, receveur de Flandre, 44 écus, \* pour l'achat d'un cheval et d'une selle par nous. donné à nostre amé Daniel d'Ypre, huissier do nostre chambre» ; — à Annekin vanLeuwen, cordonnier, 21 livres, 10 sols

parisis, pour la fourniture de diverses chaussures au comte de Flandre (pièce flamande) ; — à Henry de le Taille, 76 livres, 2 sols parisis pour les mises faites par lui, « pour faire estof-fer V des cayeres monseigneur par le commandement Henry le Cambrelain et Clais Bonin » (437) ; — à Olivier d'Appouille, 44 livres ; — à Jean van Kersberch, chevalier, 1,380 hvres parisis ; — à Jean, sire de Gruu-thuse, trésorier des guerres, 305 livres, 16 sols parisis, « pour certaines besoignes touchans le grand flotte à Lescluze » ; — à Hostelin de Fretin, écuyer, capitaine d'Audenhem, 124 francs d'or, tant pour lui que pour quatre arbalétriers en garnison dans ladite forteresse ; — à messire Pierre de Montagu, chevalier et chambellan du comte 46 livres, 5 sols pour les frais de la journée tenue le mercredi 11 septembre à Lille, « à rencontre du conseil le duc Aubert », par Jean de Menin, maître Pierre de le Zype, le receveur, et Gilles du Castiel ; — à maître Willem Vorf, 123 livres, 4 sols, pour les tentes et pavillons fournies au comte de Flandre (pièce flamande) ; — à Henry Lippin, receveur de Flandre, la somme de 9,548 livres, 15 sols parisis, pour les despens de l'hôtel pendant les mois de mai, juin, juillet et août 1381 ; — au même, 588 hvres, 12 sols, 4 deniers, pour les despens de l'hôtel pendant les mois de septembre et octobre 1381 ; — 58 livres, 10 sols au même, « pour despens du seigneur De le Capielle, Jehan le Brune et Gilles le Boire fais envoyets de Bruges à Biervbert de par mon-dit seigneur à xnn chevaulx par m jours, finissans le XIII\* jour de septembre l'an XI" i, XVII l. ; item, à eulx semblablement envoyez à L'Esciuse par H jours, finissans le XXI<sup>e</sup> jour de septembre ensuivant, XI l. ; item, à eulx encore envoyetz à L'Esciuse aveuques le bailliu des mi mestiers, pour cause des hostaiges des nu mestiers, par m jours finissans le dernier jour de septembre ensuivant, etc. » ; — à Jacques de Screyhem

(436) Guillaume I, de Juliers, presque universellement reconnu duc de Gueldre en 1379.

(437) Publiée dans l'Histoire de l'Art en Flandre, Tome II. Documents, p. 573-574.

clerc des briefs de l'hôtel, 278 livres, 18 deniers, pour les parties suivantes, savoir : « pour les despens Henri le Chambellan) envoyés de Bruges à Hesdin pardevers madame d'Artois..... LXXVI l., XVI sols ; item, donné à Jennin le Pipe, pour ses nécessités XI l.; item, pour despens de messire Philippe le Jouene, bailliu de Courtray, Willaume de le Hasselt et de Henne- strubbe fais envoyets de Bruges à Tournay pour certaines choses.....; item, donné à la trompette qui avoit servit monseigneur à Nevele et devant Grand-mont (438), en courtoisie, parmi XXXIII livres, xn sols pour la délivrance d'ostel et nécessités de sa maladie par tout le temps qu'il fu dales monseigneur, cxxvml., XVI sols; item, donné en courtoisie au brakon-nier du seigneur de Wernin en Rethélois qui avoit cachiet (chassé) en Houthulst, pour son retour en Rethélois, m frans ; à mestre Renaud, brakeniet de monseigneur, pour le semblable et pour despens des chiens monseigneur remener en Rethélois, ix fr., à mestre Sooders, sergeant d'Outhulst, i franc, à Liénaerd le Brakennier u frans, à Colard.à Cafin u frans.etc.» ; à Herlelbyf « gouverneresse des auwes (oies) que madame d'Orliens (439) envoya à mondit seigneur pour les gouverner à Maie, par un an finissant le premier jour de septembre fan nu" et i, à XX sols le sepmaine, montent cinquante-deux livres parisis » ; — « au provost de Notre-Dame de Bruges et messire Jehan de Menin, liquel furent envoyet k Aubeville avoec le vile de Bruges et d'Ypre mouvan le nuit Saint-Mikiel », 91 livres, 7 sols ; — « à messire de le Gruthuse, messire Joes et messire Jehan de Halewin, mestre Peeters de le Zippe, Henri Lippin, receveur de Flandre, Gillis le Foulon et leurs gens k XXXVIII che-vaulx, parmi u messagers aveuc, envoyés de par monseigneur k une journée à Harlebèke contre chiaux de Gand », 142 livres, 13 sols parisis ; — k Henri d'An-toing, chevalier, 700 livres parisis ; — k Henri Lippin, 40 francs, « pour certaines besoignes que nous en avions k faire » ; — k Mars Cremyen, la somme de 28 livres, 11 sols.pour diverses vacations (pièce flamande) ; — k Henri Lippin, la somme de 60 livres parisis, « desquels nous faisons donner en pitance xn livres as chartrauz et xn livres as chartrouses de nostre ville de Bruges et les autres xxxvi livres distribuer as povres le jour qu'on fist les obsèques de nostre cousin feu seigneur d'Ainghien, qui Diex pardoint » ; — k Pierre de Germegnny, chapelain du comte de Flandre, 26 livres, 19 sols, « pour les despens fais par feu Deni-sot Granchin, clerc en nostre chapelle, lui estant malade et

pour son enterrement», savoir : « premiers; pour apothocaires et mann< s, sucre et candoilles de sieu = nu sols gros ; item, pour buce (bûche) tant qu'il jit malade = VI sols g.; item, pour un valletet i mesquine qui le gardèrent nuit et jour = nu sols g.; item, pour un chinssiel (cancel, tour-de-lit) = u s. gr.; item, pour un aunes de toille pour lui ensevler = XVI d. gr.; item, pour celle qui l'euselli et pour besoignes buer = us. g.; etc. » ; — k Jean de Wynendale, palefrenier du duc de Bourgogne, la somme de 53 livres parisis pour les fournitures de draps et de chaussures faites aux pages dudit prince, savoir : « premiers xv aunes de drap que bleu que mellet pour faire berles et cloques (manteaux) et capperons k XXIII sols l'aune, valent XVIII l. p.; item, IX aunes de fifstaine pour foire m porpains à vu sols l'aune, valent in l.,m sols ; item, pour le tondage des xv aunes de drap, xv sols ; item, mi aunes et demi de toile pour fourer les pourpains à nn sols et VI demi l'aune valent XVIII s.; etc. » ; — à Jacques de Screyhem, 230 livres, 4 sols parisis, pour les parlies suivantes : « premiers, par relation de messire Josse de Halewin, donné k Jookin le Pipe en courtoisie et pour ce qu'il en ala vers Paris, XXVI l. vin sols ; item, k Grielkier des Lyons par les mestres d'ostel, pour le garde des lyons jusques au premier jour de janvier derrain passé, en outre LXIX l. pour k compte, par mandement en novembre précédent, XIII l., mi s.; item, par relation Gille de le Biest, donné au chevaucheur monseigneur de Bourgoigne, parmi ira l., X sols, pour sa délivrance d'ostel, le XII<sup>e</sup> jour d'octobre X l., n sols ; item, le XIII<sup>e</sup> jour par Gille de le Biest achate k Joris (440).....» ; — 51 livres à maître Pierre van den Zype et consorts, pour leurs frais de voyages k Courtray, Doernocke et

(438) Louis de Maie campa avec son armée devant les bourgs de Nevele et de Grammont qui s'étaient déclarés pour les Gantois aux mois de mai et de juin 1381.

(439) Cette princesse doit être la veuve de Philippe, fils du roi Philippe VI de Valois, pour qui son père avait érigé l'Orléanais en duché, et qui mourut sans postérité en 1375. 11 avait épousé en 1344 Blanche, fille posthume du roi Charles-le-Bel, morte en 1390.

(440) Publiée dans l'Hist. de l'Art en Flandre. Documents. Tome II. p. 574.

Bergues (pièce flamande) ; — à Henry Lippin, receveur de Flandre, 15 livres parisis, pour les parties suivantes • « premiers, chinq frans de Franche, pour nostre offrande que nous flsmes en l'église Notre-Dame à Bruges, le XXV<sup>e</sup> jour d'ottobre darrain passé ; item, deux frans de France que nous flsmes donner en courtoysie au varlet maistre Jehan Staffin, qui nous avoit présenté de par son maistre deux keminaux (sorte de bougeoir) de fier, et vu francs de France que nous flsmes donner à Ponçelet le filg Henry de Donzy, nostre cambrelent » ; — à Aelkin, 60 livres, 6 deniers parisis, pour 2 chariots et 9 chevaux qu'il a envoyés à Lille, afin d'y chercher les tapisseries de Monseigneur le comte de Flandre et de les amener à Bruges ; — au bailli de Bruges, messire Jean de Gryspère, « pour les despens de lui et de Sohier de Longhemaersch fais envoyets à Rollers et à Ypre pour certaines choses touchans as sergans de la Westlande ». la somme de 20 livres, 18 sols parisis ; — au prévôt de Notre-Dame do Bruges et à messire Jean de Menin, envoyés à Abbeville « avoec le vile de Bruges et d'Ypre », 113 livres, 14 sols parisis ; — à Henri Lippin, 92 livres, 14 sols, 6 deniers, pour diverses parties (441) ; — au même, 126 livres, 18 sols pour l'acquisition de divers joyaux (442) ; — au même, 1,099 livres, 12 sols parisis, pour les diverses parties, joyaux et objets achetés par M<sup>r</sup> de la Gruuthuse, sur l'ordre du comte de Flandre, pour être donnés aux seigneurs, dames et demoiselles et aux gens de la tille de l'Empereur de Rome, sœur du Roi des Romains, épouse du roi d'Angleterre « estans à Bruges delez mondit seigneur » (443) ; — à Monseigneur Joosse de Haelwin et Voyer de Loncmerst, \* pour faire les gens d'armes qui furent à Rollers aler à Doux et pour autre chose que notre très redoubté seigneur avoit com-mandet », 117 livres : — au bailli de l'eau Jean Val-kiet, 8 livres, 10 sols gros, valant 102 livres parisis, pour diverses parties (444) ; — 38 livres, 11 sols à Henri Sanders pour l'habillement des Maures du comte de Flandre (pièce flamande) ; — 51 livres, 10 sols par. à maître Pierre de le Zipe, pour ses dépens et ceux du châtelain d'Ypre, « envoyés en certain lieu de par nous » ; — à Wauthier le Cincle « la somme de XLV frans pour l'achat de trois jouenes singes que nous flsmes acater à lui pour nous, à XXXVI sols parisis le pièche, valent quatre vins une livre parisis » ; — à Daniel d'Ypre, 140 livres, 16 sols, pour frais de voyages à Lille ; — 20 livres parisis à Jaquemez de Mante, « keuz » de monseigneur le comte de Flandre, « pour le restor d'un cheval noir trotant, lequel il a

usé et eut mort au service de mondit seigneur » ; — 20 livres à Jaquemez de Screyhem, cleric des briefs de l'hôtel, pour un cheval gris *ambient*, « lequel il a usé et eut mort au service » du comte ; — 24 livres à messire Jean de Cadzan, pour un cheval lyaert (brun) *trottant* ; — 42 livres à Laurent Noppe, pour les travaux faits par lui dans le foyer de la cuisine du château du comte à Bruges (pièce flamande) ; — 36 livres à Henry d'Espierre, maître-reward d'Ypres, pour « ses dépens qu'il a faiz en un voyage qu'il a fait à Saint- Aumer et ailleurs à nostre commandement » ; — 404 livres, 7 sols par. au prévôt de Notre-Dame de Bruges « pour les despens faiz par ledit prévost et messire Jehan de Menin, envoyez de par nous à Paris devers Monseigneur le Roy » ; — 32 livres, 14 sols à Jean van Brabant pour des objets d'orfèvrerie délivrés au comte de Flandre (445) ; — 417 livres à Jean Vylain et maître Henry..... pour frais de voyages (pièce flamande) ; — 5 livres, 15 sols gros valant 69 livres parisis, au bailli de l'eau Jehan Walkier, « pour une trompette d'argent nouvelle que Jehan Rousseaux, nostre trompette, fist faire à l'Escluse pour nous servir » ; — 122 livres à Henri Lippin, receveur de Flandre, pour vacations diverses (pièce flamande) ; — 30 livres parisis à Gilles Duchastel, valet du comte de Flandre, pour un terme de sa pension ; — 117 livres au seigneur de Hékelbèke, « pour les despens de lui de plusieurs aultres fais de nostre commandement en con-voiant la Roynne d'Engleterre vers Gravelinghes » ; — 40 vieux écus valant 88 livres parisis, à messire Robert le Marissal, chambellan du comte, « pour faire mener nos tentes et autres choses y appartenans de Bruges à Lille » ; — 234 livres parisis pour le paiement de dix chevaliers qui ont convoyé depuis Bruges dans toute la Flandre, la sœur du roi des Romains, reine

(441) Publiée dans l'Hist. de l'Art. Documents. Tome II. p. 577.

(442) Idem. Idem. p. 574.

(443) Idem. Idem. p. 575-576. La reine d'Angleterre dont il est ici question, est Anne de Luxembourg, sœur de l'empereur Wenceslas, mariée, en décembre 1381, à Richard II.

(444) Idem. Idem. p. 574.

(445) Publiée et traduite dans l'Hist. de l'Art. Documents. Tome II. p. 578.

d'Angleterre ; — à Jacques de Screyhem, clerc des briefs de l'hôtel, 707 livres, 18 sols, 6 deniers, pour les parties qui s'ensuivent: « assavoir, pour l'achat de i last (mesure) et i kindekin de kaecherens au bailliu de yauwe parmi xvii lib. pour la voiture sur car à im chevaulx de Bruges à Arras à Madame d'Artoys LXI ML.; item, par Gilles de le Biest pour l'achat de mi XII" d'oysons achates à Willame Colins aussi envoyets à Madame d'Artoys, à XVI sols le pièce, un pièces de balaine à xxim sols la livre, pourn paniers de wasts (huîtres) à m 1. XII sols le panier, montent parmi xv lib. pour la voiture de Bruges à Arras, LXV 1. m s.; item, par Michielkier, donné à i vallet qui présenta à Monseigneur VI keuwes de -VIII de Beane de par Monseigneur de Bourgoigne, XXX 1.; item, par lui donné à i vallet qui présenta à Monseigneur u keuwes de VIII de Blandain (446) de par Madame d'Artoys xviii 1. XV s.; item, par lui donné à un vallet qui présenta à mondit seigneur un tonnes de galant (sortes d'amandes) et i tonne de cytonal (racines aromatiques), xviii 1. XV sols, de par madame de Brabant, etc. (447) » ; — 340 li. 8 sols aux gens de messire Gérard de Rassenghien pour frais de voyages.

B. 3240. (Portefeuille.) — 29 pièces, parchemin, 21 pièces, papier, 18 sceaux.

Janvier — 13 Avril **1882**. — Mandements du comte de Flandre, Louis de Maie, prescrivant à ses receveurs de payer différentes sommes dues pour les dépenses de l'hôtel et autres, avec les états et les quittances jointes, savoir : 250 florins d'or vieux, à XXXV gros de Flandre, à Laisart Guenyse, « lesquels il a fines par lettres missives à Rome à maistre Guillaume Ketel et sa compaignie que nous avons envoyé vers nostre Saint Père le Pape de Rome en nos besoignes s>; — 30 livres, monnaie de Flandre à Tassard de Wanes, écuyer ; — 10 livres parisis à Joosse de Brackèle ; — 32 livres à Jean de Brabant, orfèvre ; — 117 livres par. au sire de Peene, « pour certains frais fais par lui et sa compaignie de nostre commandement pour le convoy de nostre très chière cousine la seur du Roy des Romains » ; — 117 livres à messire Pierre de Bailleul, pour le même objet ; — 13 livres, 2 sols parisis à l'écoutète de Bruges, Guillaume Slup, « pour les parties qui s'ensuivent : premiers, deux nobles d'or que nous faisons donner par Vanner en certain lieu de par nous ; item, pour douse aunes de griis drap que nous lui faisons acheter pour faire des couvertours et testières à un de nos destriers estans en l'abbaye de Does, à ix solspar.l'aune.valentchinq livres wiit solz» ; — 780

(446) Il ne peu! être question que de Blandans, section de Frontenay, cam. de Sellières (Jura), où la comtesse Marguerite possédait des vignes.

(447) La fin de cette pièce relative à des acquisitions d'orfèvrerie est publiée dans l'Hist. de l'Art. Documents. Tome II. p. 578.

livres, 37 sols, 4 deniers par. à Eustache de Montigny, chevalier, sire de Outre et châtelain du château de Lille, pour le paiement des gages de lui et de ses gens ; — 300 pièces d'or de 40 sols la pièce, valant 600 livres parisis, à Henry Lippin, receveur général, « qu'il a délivrées en nos mains pour certaines besoignes que nous en avons » ; — 300 livres parisis à Eustache de Montigny. châtelain du château de Lille, « pour cause des despens de messire Loys de Namur (448), parmy et mes commis à lui administrés » ; — 112 livres, 16 sols à messire van den Gruuthuse pour ses frais de voyage et de séjour à Bruxelles où il a été envoyé vers la duchesse de Brabant et le duc de Luxembourg (449) (pièce flamande) ; — 660 livres au même, « pour les despens de lui et de maistre Pierre del Zype, nostre amé chevalier et conseiller. envoyés à nostre cousin le iuc Aubert » ; — 95 livres, trois sols par. à Jacques de Screyhem, « pour les parties qui s'ensuivent : assavoir est, par relation du seigneur de le Gruuthuse, donné à Joremborch le herraut en courtoisie, XI 1. v sols ; item, par messire Jehan le Marissal, pour l'achat de n brydes dorées, achates à Bruges, pour n chevaux que Monseigneur envoya à Jean de Bourgoigne (450), pour n couvertures gryses, n pol-kettes (sic) parmi XVI 1. X s. pour les despôn desdis chevaulx et des vallés alant et retournant qui présentèrent les dis chevaux, XXII 1. mi sols ; item, à Piöterkin le Fauconnier envoyet de Bruges à Paris

(448) Ce Louis de Namur doit être un enfant naturel de Guillaume I", le Riche, marquis de Namur.

(449) Jeanne, fille du duc Jean III, mariée en 1334 à Guillaume, fils aîné de Guillaume III, comte de Hollande et de Hainaut, puis en 1347 à Wenceslas, duc de Luxembourg, frère de l'empereur Charles IV. Elle était belle-sœur de Louis de Maie qui avait épousé sa sœur Marguerite.

(450) Ces chevaux étaient offerts par son grand-père maternel k Jean, fils aîné de Philippe-le-Hardi et de Marguerite de Flandre, figé alors de dix ans. C'est ce prince qui devint le duc Jean-Sans-Peur.



atout II gerfaucous que monseigneur envoya à Monseigneur de Bourgoigne, pour les despens de lui et de son vallet par xvij jours finissans le xv<sup>e</sup> jour de janvier, xxii LX sols ; item, donné as ménestrel/ de Monseigneur le Haze en courtoisie par relation messire Jehan de Menin, xv 1. ; item, à Willem Colins n XII" d'oisons à XVI sols le pièce montent, parmi V 1. pour la voiture de Bruges à Arràs, à madame d'Artois, xxiii 1. un sols, etc. > ; — 50 livres à Gaswyn van Vanderic, valet ; — 66 livres, 7 sols « pour les gens que messire Colard de le Clitte a eult avoec lui et en se compaignie pour le convoy de le Royné d'Engle-tère qu'il fist au commandement de Monseigneur de Flandres et le trouva premiers entre Audenarde et Courtray ; si le convoya jusques à Bruges ou quel voyage il furent par vn jours finissans le merquedy xxvii<sup>e</sup> jour de novembre l'an mi" et i, à i, XVI chevaux, etc., » ; — 64 livres, 10 sols à Henri Lippin, pour les parties suivantes i « premiers à sire Jacques de Hernières, capellain, en courtoisie, VI frans item, au doyen des charpentiers de Bruges, LXXII 1. lesquels nous fismes donner en alègement de le ren-chon Jehan Hidrebond, carpentier de Bruges qui fut prins à Gand ; item, V florins valant xvii 1. que nous flsmes donner en courtoisie à Henri le Bizère, nostre fauconnier ; item, XVI florins..... lesquels nous fismes donner au varlet le duc de Luxembourg qui. nous avoit apporté estrennes de par le dit duc ; item, à messire Pierre de Montagu, nostre cambrelan, xx liv.de France..... lesquels nous lui feismes donner en rabat de ce que nous li devons » ; — 28 bvres à Henri van Praët, maître de la garde-robe du comte, envoyé à Lille avec un chariot et 4 chevaux, « pour amener aucunes choses que nous y avions à Bruges » ; — 76 livres, 16 sols à Jean de Menin, chevalier, pour frais de voyages exécutés pour le service du comte à Lille et à Menin (pièce flamande) ; — 15,069 livres, 9 sols, 2 deniers à Henri Lippin, receveur de Flandre, payés par lui pour les dépens de l'hôtel du comte pendant les mois de juillet, août, octobre, novembre et décembre 1381, tant en argent comptant comme « par cédules rachatées » ; — 2,000 livres parisis au même , pour le même objet ; — 300 livres à Gilles Bazin , en remboursement de pareille somme par lui prêtée au comte ; — 240 livres à Henri Lippin, pour les parties suivantes : « premiers à Jehan Blondiel, nostre varlet, lesquels nous lui fismes donner quant il s'en ala vers Paris, xx frans franchois valent xxxvii 1., X sols ; item, à nostre confesseur frère Jehan de le Maere que nous lui fismes donner en courtoisie pour ses nécessités C frans de France valent c un" vii 1. X sols ; item, .vm frans de franchois valent quinze 1., lesquels nous fismes donner pour Dieu et en aumosne, etc. » ; — 13 livres, 12 soulz à Jannin le Pipre, « pour le restoir de i cheval bay trotant, lequel il a usé au service de mondit seigneur » ; — 40 livres, 10 sols

pour les frais faits par Henry d'Espière envoyetz à Aerde et ailleurs et au viscompte de Meaux de par monseigneur de Flandres pour le délivrance de Jehan d'Au-welt, bourgeois de Bruges, etc. » ; — 92 hvres parisis à Henry de Douzi, chambellan du comte, « dont les LXXV 1. furent délivrez à messire Jehan, nostre fil bastard, et les xvii 1. à Gerrardin, nostre escochier > ;

— 221 livres à Colard de le Clyte, pour frais de voyages ; — 16 hvres, 12 sols à Stenin, valet du bâtard de Praët (451), « lesquels il a payet et finet tant pour sondit mettre, pour lui et pour son page entre le darrain jour de juillet l'an nu" iet le vi<sup>e</sup> jour de ce moys de march ensuivant, assavoir est : pour son mestre xx pares de sorlers à vu sols le pare ; n pares d'estivaus à xl sols le pare pour ledit Stenin le page, xviii pares de sorlers à vi sols le pare.....parmi

vii sols pour les estivaus du page refaire > ; — 24 hvres à Raes van der Staghe (pièce flamande) ; — 200 livres à Eustache de Montigny, châtelain de Lille, « pour les employer à certaines nos besoignes que commandées li avons » ; — 300 livres parisis au même, pour le même objet ; — 98 livres, 19 sols parisis aux châtelains de Veurne et d'Ypres, qui ont accompagné Madame de Bourgoigne (pièce flamande) ;

—.....26 livres; 12 sols k Jean de Brabant, orfèvre (452) ; — 2,436 hvres, 16 sols à Guyot van Loncpie, son valet, pour services rendus (pièce flamande) ; — 28 livres, 4 sols par. à Colard de le Clyte qui « fut envoyé vers madame de Bourgoigne le venredy xnf jour de marches et jut àTournout à vin chevaulx despendy etc. » ; — 140 livres, 14 sols par. pour les parties payées par Jean de Namur « pour estoffer i sielle et le harnas que Monseigneur at fait faire en ce mois de march

(451) Louis, bâtard de Praët, auteur de la maison des sires de ce nom, était un des nombreux enfants naturels du comte de Flandre, Louis de Maie.

(452) Publiée dans l'Hist. de l'Art Documents. Tome II. p. 533.

l'an mi" i pour medemisielle de Bourgoingne (453) : premier, pour i drap d'or cousta = XXXVI l. ; item, pour vu onses de soye à faire fringes pour le harnas, à XXVI sols l'onse, montent parmi n sols pour faichon de onse de frangues=XI l., im sols ; item, pour i orfrois en le siège de le sielle=XII sols : somme XL vu l., XVI sols flnée par Jehan de Namur. Ce sont les parties payées par Pieter Scarpine par lui délivré à court ; premiers, pour IX XN<sup>M</sup> de claux = n l. gros ou XXN lib. : item, pour le faichon de le dessusdicte sielle = i li. de gros valant XN li. ; item, pour i mors et estriers = XXX sols gros, etc. » (454) ; — 470 livres, 18 sols par. à Jacques de Screyhem, clerc des briefs de l'hôtel, «pour les parties qui s'ensuivent non contenues es comptes des despens d'ostel au mois de march l'an ira" i ; premiers, pour i porc de mer achate à Mathias Røeland par Gille de le Biest et pour XXII lib. de balaine, parmi X lib. à WUV lame Colins pour le mener de par Monseigneur de Bruges à Arras à Madame d'Artois, XLVIII l. : XVI sols ; item, achate à Jehan de Ruddervorde, n gobelets dorés, l'un pesant ni marcs, XI lods, VI esterlings et l'autre ni marcs, vu loz et v esterlings, donné par relacion de monseigneur de Gruuthuse par Gille le Vallère, l'un à Willame le Crayère, escuier de l'empereur de Rome, et l'autre à son compaignon.à xxiuli. un sols le marc, montent ira" XV l., XIII sols: item, par relacion de messire Jehan de Menin, donné à la nourriche du fil de monseigneur de Ghistelle, lequel Monseigneur tient de fons , LXXV l.; item, donné par relacion Josse Poyte au messenger de l'évesque de Liège, x frans et au messaigier de la ville de Liège, VI frans, valent, parmi LUI sols pour leur délivrance d'ostel à Bruges, XXXI l., xm sols ; item, par Gille de le Biest donné à i boutillier de Monseigneur de Bourgoigne qui présenta à Monseigneur xim keuwes de vin de Beane de par Monseigneur de Bourgoigne, XXXVII l., X sols ; item, par lui donné à i vallet qui présenta à Monseigneur mi keuwes de vin de Blandain de par Madame d'Artois, xn frans\* de XXN l. x sols ; item, par lui donné à un menestrelz de Monseigneur de Bretagne , LX l.; item, par Willame de le Hasselt donné à Vyane le hérault VII l., X sols ; item, par Gille de le Biest donné as menestrelz du seigneur de Couchy, XII florins, as menestrelz du seigneur de Hekelsbèke, X florins et as menestrelz du chambellan du roi d'Escoche, vni florins, ce font XXX florins à XXXIII sols le florin, montent LI l.; item, pour despens Robert de le Vale et Jaque de Screyhem

commis à enquerre Testât des vins de la Rochielle arrivez à l'Escluze, à Dunkerke et à Nœfport en le flote qui vint le XXIII\* jour de janvier l'an nn"i, assavoir est Robert de 16 Vale à Dunkerke et à Nuefpoort par V jours, rx l., IIII sols ; item, celui jour pour despens Jaques de Screyhem, Fierin de le Bouteillerie et d'un cuvellier envoyet à l'Escluze hors par IIII jours', despendirent XL ,vm sols ; item, le VIII<sup>c</sup> jour de février pour despens dudit Robert et Jaques dessusdit et dudit Fierin fais au Dam par un jours finissans le vm<sup>9</sup> jour de février pour visiter chartes parties XX l., xim sols, montent lesdis despens, XL l , vu sols » ; — 896 livres, 14 sols, 6 deniers au même, « pour les parties qui s'ensuivent non contenues es comptes des despens d'ostel payés au mois de février l'an un<sup>TM</sup> i, assavoir est à Joris de Thielt pour l'acat de i gobelet doret pesant vu mars tiers, vi loodz et pour l'acat de i aiguier pesant un mars, ce sont XI mars tiers et vi loodz pesant d'argent donné au chambellan de l'empereur de Rome,% à XIII l., nu sols le marc, montent CLVI l., XV sols ; item, à Anthone le Masch, pour l'acat de i gobelet doret donné à i bourgeois de Callais qui présenta à Monseigneur lettres de par le Roy d'Engle-terre, pesant m mars tiers et n esterlingz à XII l., xn sols le marc, montent XLVII., x sols ; item, audit Anthone pour l'acat de i gobelet doret pesant m mars tiers et vi esterlings, donné au chapellain de la Royne d'Engleterre à xul., xn sols le marc, montent parmi XXX frans à lui donnés aussi dedens ledit gobelet cm l., n sols ; item, à Jehan de Ruddervorde pour l'acat de i gobelet doret pesant im mars, m loz, donné à tenir de fons au nom de Monseigneur l'enfant Gais Villepoint, à xn l., xn sols le marc, montent LV l., vi sols ; item, par Gille de le Biest donné à i vallet qui présenta à Monseigneur des lamproyes sallées de par Monseigneur de Bretagne le XVUI<sup>e</sup> jour de février, XX l.; item, ce jour donné à i vallet qui présentait Monseigneur nn keuwes de vin de Beane de par Madame d'Artois, XX l. ; item, par relacion messire de Blaesvelt, donné en la main de Monseigneur, XVIII l., XV sols ;"item, par le receveur de Flandres donné, du

(453) La princesse ainsi désignée est Marguerite, fille de Philippe-lo-Hardi et de Marguerite de Flandre, née en 1374, mariée & Guillaume, fils aîné du duc de Bavière, le 12 avril 1385. Elle avait accompagné sa mère dans le voyage que celle-ci fit en Flandre au commencement de l'année 1382.

(454) Publiée dans l'Hist. de l'Art. Documents. Tome II. p. 571, sous la date erronée de 1381 (n. st., au lieu de 1382).

commandement Monseigneur de Bouce à Loys de Poitiers, en courtoisie, en janvier précédent, XXVI l., v sols ; item , par Gille do le Biest, donné as ménestrels du comte Herfort, XI l. ; item, donné par le relacion du receveur de Flandres, à i héraut qui présenta à Monseigneur lettres de par le duc de Gérone, xin l., u sols, vi deniers ; item, par relacion de messire de Blaesvelt, donné à i héraut du duc des Mens, (455) XV l. ; item, par Gille de le Biest, donné as ménestrels du capitain de Callays, XI l., VS., VI d. ; item, par luy donné au roy des héraus du Roy des Romains, XXXVN l., x sols ; item, par lui donné à la trompette Monseigneur de Bourgoigne, qui avoit jut à Erdenborch , XV l. ; item , par relacion Clais Bonin donné à i ménestrel de madame de Brabant appelle Zwave, XI l., v sols ; item, pour les parties qui s'ensuivent toutes envoyées de par Monseigneur de Bruges à Arras en ce mois à Madame d'Artois, assavoir est pour i porc de mer achate à Pieter Rouge, XII lamproies achatées à Clais van den Weghe, parmi VI l. à Gillekier Fierins qui les mena sur un cheval de louage, lesdictes parties, XXXIX l., un sols ; item, achate à Jaques Mulard i porc de mer cousta, parmi vl. à Willame Colins qui mena ledit porc à Arras, XXXII l. ; item, à Jaques van den Hoorne, pour xn pièces de balaine pesant xxx l. à XXXVI s. la livre ; item, xxvm l. de linge (langue) de balaine à XVIII s. la livre ; item, ni pièces de balaine pesans ix l. ; item, pour v milliers de willox (456) à nn l. le millier, montent, parmi xv l. à Willame Colins pour m voyages à Arras, CXXXV l. , VII s., vi den. ; item , à Mathieu Rœland, pour m milliers de serdennes (sardines) sèches à L sols le millier, montent, parmi V l. à Villaume Colins qui les admena à Arras, XI L ; item, pour despens de messire Jehan le bas-tard (457) fais envoyet de par Monseigneur à le feste à Brouxielles à XII chevaulx par XII jours finissans le xxv<sup>e</sup> jour de février, de compte fait par les parties présens les maistres d'ostel, CXVIII l., vn sols, etc. ; — 22 livres, 4 sols parisis au sieur de Gruuthuse et à Henri Lippins, pour leurs frais de voyages et de séjour à Bévele où ils ont été envoyés par ordre du comte ; — 27 livres, 10 sols, 6 deniers pour les « nécessités pour les fos de Monseigneur de Flandre, c'est asavoir Kokinet et Couffin et le petit nain, depuis l'entrée d'aoust l'an un" et i jusques au XI<sup>e</sup> jour d'avril l'an mi" n ; premiers, pour Kokinet et son varlet un paires de cauches à XXII sols le paire, montent mi l. VIII sols ; item, à li et son varlet, XI paires de solers à v sols et demi le paire, montent ni l.,

VI sols ; item, pour x aunes de toile pour faire linge-draps pour li et pour son varlet, à V sols l'aune, montent L sols : item, pour le nain, n paires de cauches coustent XXXII sols ; item, à li pour VI paires de solers à mi sols et demi le paire, montent XXVII sols ; item , à li, pour linge-draps, XXIII sols ; item, pour Kokinet et le naia pour estuves et rère (tondre et raser) et pour plusieurs nécessités, XXVIII sols ; rechet de maistre Jehan le Mareschal XXV sols ; item , pour Couffin et son varlet, nn paires de cauches, à XXIII sols le paire, montent à un l., XVI sols ; item, à li et son varlet, XI paires de solers à VI sols le paire, montent nil., VI sols ; item, pour XII aunes de toile pour linge-draps à V sols l'une, montent ml. ; item, pour une boulauwe (vase à faire bouillir l'eaul, m sols ; item, pour estuves et rère, XVI sols ».

B. 3241»(Portefeuille.)—14 pièces, parchemin, 62 pièces, papier, 37 sceaux.

Avril-Juillet **1382**. — Mandements du comte de Flandre Louis de Maie , prescrivant à ses receveurs de payer des sommes dues pour les dépens de l'hôtel ou des dépenses diverses avec les quittances et les états joints, savoir : 60 francs à demoiselle Isabelle Bonnebroque, « prestes à nostre requeste et délivrés pour nous et de nostre commandement à nostre amé vallet et panetier Gille Bazin » ; — 60 fr. à Jacques Pietdargent, pour le même motif ; — les gages ordinaires dus à Allard, fils de Jacques, archer ; — 5 livres parisis à Pierre de Montagu, chevalier, chambellan du comte, pour le terme de la rente qui lui est due ; — 92 livres, 6 sols parisis à Henri Lippin, receveur de Flandre, pour les parties suivantes: « premiers, à Jehan Mallebranke que nous feismes donner en courtoisie, x l., mi sols ; item, à i jacopin qui avoit le bon vendredi darrain passé préchiet devant nous, XII l. : item, à nos chapellains de nostre chapelle pour le rachat adonc de nostre offrande, VIII escus vies valent XVII l., XII sols ; item, à sire Jehan Donckaers, prestre, envoyet de par nous à Dieust, XVIII l. ; item, as com-paignons gisans à le Woestine que nous feismes donner

(455) Guillaume II, duc de Berg ou des Monts(Montensis ducatus).

(456) Willox, variante du mot flamand *viullok* signifiant escargot. D'autres auteurs cherchent à rattacher ce terme à *wis* que Kiliaen interprète par *Anica*, *piscis genus*, ou à *wells*, silure, genre de poissons abdominaux.

(457) Jean, dit Sans-Terre, enfant naturel du comte Louis de Maie, fut l'auteur de la maison des seigneurs de Drincham.

en courtoisie, XII 1. ; item, à Henri de le Chambre pour les donner, avancé de par nous, à i varlet qui nous avoit présenté i palefroy de par nostre fille la ducesse de Bourgoigne , XII frans franchois valant XXII 1 , x sols » ; - 100 livres à Eustache de Montigny, chevalier, sire de Outré et châtelain de Lille ; — 1161 livres, 18 sols à Henri Cornillise Coerdekerken ; — 20 sols à l'abbé de St-Calixte de Cysoing ; — 88 livres, 11 sols, 4 deniers pour les dépens de messire Joosse de Haellewin, « de lui et de messire Jehan de Menin et Henry de le Chambre fais tant à Arras comme ailleurs en alant par delà et en retournant de là vers Bruges » ; — 5 livres à Willaumes de la Vacquerie, bourgeois do Lille ; — 100 francs à Jean van Dongherode, chevalier ; — 14 livres, 8 sols parisis à Lamsin van Rolleghe ; — 50 francs à André Kouwe ; — 16 francs à Gérard van Cortenhoome ; — 25 livres, 4 sols parisis à Willaume Scaec ; — 16 francs à Guillaume de Haringues, clerc, secrétaire du comte de Flandre, « pour faire ses despens en alant à Liège et ailleurs où mondit seigneur m'a envoyé pour faire certaines ses besoignes » ; — 21 écus à Jacques Bracke ; — 1,264 livres, 4 sols parisis à Hans van Redinors, chevalier, et à Willaume de Clusenare ; — 9 livres, 16 sols parisis à Jean Witbroit ; — .....10 francs à Robin do Ronc ; — 19 livres, 12 sols parisis à Jean de Drayère ; — 9 livres, 16 sols à Ernout Breton, archer à cheval ; — 10 francs à Jean van Rathem et k Gooswère de Bussche ; — 4 francs à Godenart de Brauwère et à Gérard Morn : — 85 livres parisis à Etienne van der Kéminade ; — 12 francs de France à Salaerd, garde du comte de Flandre ; — 10 francs à Diédrick van Harwin ; — 8 livres parisis à Jean de Brune ; — 60 livres parisis à Jean et à Wautier, bâtards de Weldine ; — 191 livres, 2 sols parisis à Bernard Priem ; — 8 livres parisis à Jean Hoofts et Jackemon van den Houke, grand bailli et sous-bailli d'Audenarde ; — 285 livres , 10 sols parisis à Jacques Bracke et à Jean Ralin ; — 458 livres, 5 sols à Jean de Brune, Jean Blavoet et Pierre de Mester ; — 100 francs de France à Florent van Heule, chevalier, reward d'Audenarde ; — 384 livres parisis à Roger van Axpoele ; — 16 livres parisis à Ramsin van Ralleghe ; 22 francs à Jean van Dongelrode, chevalier ; — 200 francs à Jean le Jagher ; — 104 livres , 14 sols à Olivier van Haelwyne, chevalier, grand bailli de la Porte et pays de Tenremonde ; — 402 livres au même ; — 715 livres parisis à Jacques de Screyhem, clerc des briefs de l'hôtel, « pour les parties qui s'ensuivent payés ès mois d'avril et de may darrainement passé non contenues ès comptes des despens d'ostel ; assavoir est le VIII<sup>e</sup> jour dudit moys d'avril donné par relation Gille de le Biest et Chrestiaen de le Chambre pour donner à certaine personne du commandement Monseigneur, XXII 1. ; item, par relacion de Monseigneur de Gruuthuse le XVIII<sup>e</sup> jour dudit moys d'avril, pour l'acat de mi grans beufs de Frise dont les n furent présentés aveuques n

tonneaux de VIII de Poitou, aussi achates au Dam, à i chevalier qui est au Duc des Mons qui adonc gisoit en la garnison Monseigneur à Ardenborch, et les autres deux beufs furent délivreyet en le cuisine Monseigneur à Bruges, parmitous menus frais de compte fait , présens les mestres d'ostel, etc. > (458) ; — 200 livres parisis à Jean van Dongherode, chevalier ; — 122 livres parisis à Jean, seigneur de Gruuthuse , gouverneur d'Anvers ; — 10 francs à Hugues de Vlieghe et Hugues van Moort ; — 4 francs à Dankaert de Visschere ; — 29 livres, 8 sols, 8 deniers à Henri Sanders, huissier de la salle du comte de Flandre, pour diverses menues fournitures d'épingles, de linges et de corbeilles grosses et petites (pièce flamande) ; — 200 livres parisis à Jean d'Arkel, seigneur de Haghenstein ; — 870 livres parisis à Olivier van Halewine, chevalier ; — 310 francs à Louis de Haze, bâtard du comte de Flandre ; — 40 livres à Jean de la Hamaide, chevalier, et à Jeanne de Luchan, sa femme ; — 6 muids de blé à maître Nicole de Tournai ; — 324 livres, 8 sols parisis à Bernard van Tyeghelem ; — 16 livres, 19 sols parisis k Willaume Dubus, sergent du comte de Flandre dans le bailliage de Lille ; — 300 livres à Jean van Kersberch, chevalier ; — 61 livres, 4 sols à Jean Coluns ; — 462 livres parisis à Olivier van Haelwyne, chevalier, reuward et bailli de Tenremonde ; — 325 livres, 10 sols à Henri Lippin, receveur de Flandre, pour les parties suivantes : « premiers, k un veneur de Brabant qui nous avoit présenté chiens de par nostre suer de Brabant, VIII frans de France ; item, à un messenger de Saint-Aumer qui nous apporta nouvelles de messire Colard de le Clite, il frans ; item, que nous feismes donner en courtoisie k Jehan du Galiel nostre varlet, XXX frans ; item , au bastard de Praët, en courtoisie, X frans ; item, k un garchon qui avoit présenté i cheval k Jehan

nostre fil bastard , i franc ; item, à Hannekin de Lille, nostre messagier à cheval, alant de par nous vers nostre pays de Nevers, v francs ; ce sont LVI frans de France qui valent, à XXXVII sols, VI den. le pièce, cvl. denostre monnoie de Flandre ; item, audit Jehan, nostre fil bastard, pour ses nécessitez, xx 1. ; item , à aucunes personnes de Tornay qui nous avoyent apporté un paon d'or atout un saffir et plusieurs perles que il avoyent achatez pour nous CL liv. ; item , en courtoisie à nostre suer bastarde (459), le vesve Piètre Boudens, XXII liv. ; item, à un messagier qui vint d'Audenarde, V florins d'or .valient VIII 1., xsols ;item, à un autre messagier venant depuis d'Audenarde, yni piètres et à Lauwerke, varlet messire Jehan de Herle, n piètres, etc. » ; — 23 livres , 4 sols parisis à Renier Kenipe, « pour les despens de lui, de Coppin, varlet de nostre tailgerie, et de Franse de le Poêle, lesquelz furent envoyés de par nous à Lille pour certaines nos besoignes» ; — 210 livres parisis à Willaume de Clusenère ; — 84 livres à Henri van den Veyne ; — 106 livres à Richard van Steenland et à Gérard de Bosch ; - 28 bvres , 12 sols à Raze Danckaert ; 321 livres, 12 sols à Claus Vyd, chevalier et àThomas vanScoenvelt; —190 livres, 16 sols à Goessin, seigneur deLeuwerghem , chevalier; — 1,128 livres parisis à Luc Vanekin ; — 61 livres, 4 sols à Jean de Dun ; —129 livres, 12 sols à Jean van Houthem, chevalier ; — 688 livres à Jean Huiten Swarre, chevalier ; 824 livres parisis à Jean Salaert ; — 3,513 livres parisis à Olivier van Halewine, chevalier et bailU de Tenremonde ; — 256 livres à Jean van Rathem ; — 37 livres de gros à Clais Scoof ; — 30 francs à Diédric vanHawen.— « Çhe sont les pourvéanches du chastel de Lille, lesquellez Jehan Slup a en garde : premiers = vies blet = cm muys, x rasières, i havot ; nouvel bleit = LXXI muys, VII rasières et demie dont les XLVII rasières sont de conquest; avaine = LXVII muys, m havoz ; vielles fèves = un muys ; brais = XXV muys; flans de bacons = LXV ; le VIII de Poytau . V tonnels, il keuves dont un tonnels est d'Espaigne ; item, viez VIII = XIII keues dont Jehan Slup doit rendre compte ; item, n tonnels de vinaigre ; item, vi tonnels de miel ; item, une pipe d'oie d'olive ; item, VI tonnels de pois ; item, ii tonnels de sain, de hérenc ; item, dou viez seel entour V muys et demi ; item, nouvel seel, XXVII keues; item, de gros seel XXXI tonnels trauel tonneu ; item , encore blanc seel qui fu prins hors des neifs de cheulx de Gand, XXVIII keues qui tiennent ainsi qu'on dist XIX muys, m rasières ; vies bure, H petis pochonnès ; item, nouvel bure , VI<sup>c</sup> LXVIII 1. et demi ; item , fourmage, IX piesses, VI li. ; le second jour de juing l'an M. ccc nn" êt deus ».

B. 3242. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 10 pièces, papier.

Août-Décembre **1382**. - Mandements du comte de Flandre Louis de Maie, prescrivant à ses receveurs de payer des sommes dues pour les dépens de l'hôtel et autres dépenses, avec les quittances et les états joints, savoir : 1,477 livres, x sols parisis à Jean Vilain, chevalier ; — 46,661 livres, 2 sols, 10 deniers à Henri Lippin, receveur de Flandre, «tant en argent comptant comme par assignements sur les villes de Bruges, d'Ypre et de Courtray, lesquels mondit seigneur demoure redevable ainssi qu'il appert par les compteiz d'ostel des quatre mois finissans le darain jour de décembre l'an mi" i passé, etc. » ; — 9,570 livres, 3 sols, 6 deniers parisis au même, pour les dépens de l'hôtel des mois de janvier, février, mars et avril 1381 ; — à Thiéphaigne, veuve de feu Jacques le Cordier, 500 fr. qui lui sont dus à cause du testament « de nostre très-chière dame et mère qui Dieux pardoint » ; — 158 livres, 11 sols, 4 deniers au receveur Henri Lippin ; — 300 livres parisis à Jean van Dongherode, chevalier ; — 1,000 livres à Gérard et Daniel de Hallelwyn ; — 250 francs à Jean van Geumont, chevalier ; —17 livres, 2 sols parisis à Jean van Heyle, chevalier ; — 50 francs à Bernaert Puein ; — 2,436 livres, 16 sols à Ghyot de Lompret, pour « IX lanches, vu archiers, VII panchier, commenchant le XXIX jour de may et finissans le darain jour de décembre des suivant, c'est par l'espase de n<sup>c</sup> XVII jours, monte par les temps dessusdit n<sup>m</sup> V\* LX li., xn sols, de ce paiet par messire Daniel de Haelwin VIII<sup>c</sup> XX 1. Ainsi appart con li doit de ce compte pour les dis temps xvii<sup>o</sup> XL 1., XII s. etc. » ; — 20 livres, 14 sols, 6 deniers à Jean van Heyle, pour l'achat de harnais , mors, étrivières, éperons, selle , coussin de selle, gants de cheval, etc., fait à Tournai pour le service de l'écurie du comte (pièce flamande).

(459) Le comte Louis I<sup>er</sup> de Nevers, père de Louis II de Maie, n'eut pas moins de neuf enfants naturels tant garçons que filles.

B.3243. (Portefeuille.)— 3 pièces, parchemin, 51 pièces, papier.

Janvier-Mars **1383**. — Mandements du comte de Flandre Louis de Maie prescrivant à ses receveurs de payer des sommes dues pour les dépens de l'hôtel et des dépenses diverses, avec les quittances et les états joints, savoir à : Jean de Jeumont, chevalier, bailli de Gourtrai, Jean de Menin, chevalier, Jean den Jaghère, watergrave du comte de Flandre, Etienne de la Keminade, pour leurs gages et frais de voyages ; 56 livres, 15 sols par., pour « les despens fais par Herme de Praët et Aelkin de la garde-robe à Lille, là estans pour les robes et draps Monseigneur essorer » ; — Henri Lippin, receveur de Flandre, Loys Dore, Jean Hongheward, Tristan de Lambres, Lucksin van Wassemberghe , Wuillaume Goedberaed, Heinrich van Bono, Dierric van Reinchove, Jean van Welderre, Jean van Verdegheem, François de Pollinchove, Wou-ters van Weldene, Jean van Vostrout, Jean van Rathene, Bouden van Caneghem , Pieter Vonden, Ghiselbert van Leeverghera, chevalier, bailli, capitaine d'Audenarde, Boudin Oliviers, Nisin de Cama-kère, François van den Encke, Lamsinvan Meukerke, Guillaume Bochout, Guyot van Loncpie, Henri van den Rive, Roger van Appoele, Heene van Maerke, Guillaume Délie, Joris van derDouver, Jean Berriage, chevalier, Jean van Kerchove, Arend Blancstreiu, Jean de Drayère, Pierre van Berghen, François de Visch, chevalier, Florens van Heule, André Carwe, Gilbert van der Nièpe, Jean van Wynendale, Jean van Erneghem, Daniel Damain, Bruant Cromelin, Martin van Wulghen, Jacques Bracke, Seguin Staet, Jean van der Dont, pour leurs gages, dépens d'eux et de leurs hommes, frais de voyage», etc.

B. 3244. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

**1383-1384**. — Mandements du comte de Flandre Louis de Maie, prescrivant à ses receveurs de payer des sommes dues pour les dépens de l'hôtel et diverses autres dépenses, avec les quittances et les états joints, savoir ; 402 livres, 14 sols, 6 deniers, à Jacob Vol-keraven et à Guillaume Gavriel ; — 22 livres à Roger van Spiere, pour ses gages ; — 8 livres, 8 escallins, à Heyne Coene ; — 8 livres, 8 escallins, à Boudin van dea Pitte ; — 16 livres, 16 escallins, à Jean Ombiaerd ; — 16 livres, 16 escallins à maître Hector ; — 36 livres, 8 escallins à Colin de Rutere ; — 136 livres, 8 sols, « pour la parpayo de xvr<sup>c</sup> de busse (bûches) achetés à Jehan Sucout, par Gille del Biest, maistre d'ostel de mon très-redoubté seigneur » le comte de Flandre ; — 401 livres, 8 sols parisis, à Guyot van Loncpie, valet du comte de Flandre ; — 16 livres, 16 escallins à Jacques Trompette ; — 100 livres à Jean de Jeumont. — Déclaration de Broutoin de La Courelle , capitaine du

château de la Buissière, reconnaissant prendre en charge toutes les provisions, armes, ustensiles, etc., existant audit château et consistant, savoir : « Premiers, en la cappelle dudit castel, i calice doré estoffé ; item, ii nappes d'autel ; item, une casuro, i amict, une aube, une petite cloquette et ii>enoitier de métal sans anse ; item, en l'artillière, m canons sans pourre qui jetent gairos et gales de plono ; item, un bonnes arbalestres estoffées ; item, autre maise (mauvaise) artillière qui est à reviseter ; item, m espringalez que riens ne valent ; item, xxv coffrez dont les xvm sont plain de menu trait d'arbalestres et les autres vi plains de traict d'espringales et de trait de ars à tour et une casse plaine de gairos ; item, m ars à canque qui riens ne valent ; item, nu canques et deux tours ; item, m falos dont les tourtes (mèches goudronnées) ne valent riens ; item, vkaudées (chaudières) estoffées ; item, ni bottes do cordez de poil ; item, une taule de plono jeté de m pies ou environ de lonc ; item, vm 1. de menu file à faire cordes ; item, ni hyaumez et plusieurs autres menues choses qui ne sont point à mectre en compte pour ce qu'elles ne valent pau ou nient ; item, xn fondefles (frondes, catapultes) ; item, n grans queminiaux de fer ; item, environ l caudes trespes (chausses trappes, chevaux de frise) etc. >

#### HÔTEL DES SIRE ET DAMES DE CASSEL ET DE BAR (460).

B. 3245. (Portefeuille.) — 32 pièces, parchemin, 2 cahiers, 17 feuillets, papier, 17 sceaux.

**1325-1336**. — État de la dépense de l'hôtel de

---

(460) Le comte de Flandre Robert 111 de Béthune , constitua en apanage la terre de Gassel avec ses dépendances en faveur de son second fils Robert, qui fut appelé Robert de Gassel (1320). Celui-ci eut pour héritière sa fille Yolande qui apporta cette terre à la maison de Bar, par son mariage avec Henri IV, comte de Bar. Elle ne fit retour au comté de Flandre qu'en 14'.5, par la cession définitive qu'en fit René d'Anjou, duc de Lorraine et comte de Bar, au duc Philippe-le-Bon.

Madame de Cassel. « C'est ce que Naudins a délivré pour la pourvéance Madame de Cassel (461) depuis le dimanche devant les Karesmeaux des Prestes l'an XXIII que Jehan (462) le filz Madame vint à Aluye (463), dusque à le Penthecoste l'an XXV, tant en deniers comme en autres choses. Et premiers à Symon Vastin pour délivrer le charroi qui vint de Flandres et de Madame de Couci (464) dont se doit compte = XXXVI livres; en deniers à Mons. Jaquemon, chapellain Madame = ex livres; .....item, à li par ledit Aliot, pour chevreaus et poulailliedePasques, V livres, v deniers ; item, a délivré ledit Naudin par le temps dessusdit à Aluye, sanz l'amenage dont li maistre de l'ostel ont les parties, XXXIII pièces de vin qui montent en deniers CXXXVII livres, XVII sols, VI deniers. Encore a délivré ledit Naudin en froment pour l'ostel madite dame par le temps dessusdit à Aluye, premiers, en rabat de v muys de froment qu'il avoit achatez passé a n ans à Bonneval pour la pourvéance monseigneur lère à Aluye et de son commandement, si comme lidiz Naudin dit, et dont li muy cousta adonc V livres, VIII sols, reçu par la main Gillon d'Alemaingne, i muys, XI sestiers despenduz audit hostel qui montent XV livres, XV sols ; item, achate par Aliot, pour ledit Naudin à Buthot li saunier, le mercredi après la mikaresme, m sestiers de froment à vi sols, n deniers, le sestier, monte XVIII sols, vu deniers ; ..... item, a délivré ledit Naudin pour ledit hostel par le temps dessusdit pourvéances de bestes : premièrement, n pourceaus, nn livres, pour les Karesmeaus achatez par Philippot Le Fèvre ; item, x pourceaus mègres achates par Aliot à Bonneval, environ la mikaresme, pour engrosser, VIII livres, XV sols ; item, pour i grant beuf gras achate à Brou, le mercredi de la peneuse pour la Pasque, XI livres ; item, pour i autre plus petit achate adonc, V livres, X sols ; item, pour xn moutons gras achatez adonc, XV sols la pièce, montant rx livres ; item, pour v bacons achatez adonc, X livres, XVI sols ; item, pour ces be4es et bacons mener de Brou à Aluye, mi sols, VI deniers ; item, pour un" et n moutons mègres à toute la laine pour mettre es pastures Monseigneur, achatez par n foiz par ledit Naudin, Monseigneur Jaques et

Aliot, à vu sols, VI deniers la pièce, parmi n moutons davantaige (de surplus), XXX livres ; item, pour ces moutons mener par n foiz de Brou à Aluye, un sols ; item, u vaiches à lait, avecques n voyaus et une genice d'un an, acha-tées par ledit Naudin à Brou pour Madame, vi livres, x deniers ; item, pour les mener de Brou à Aluye, parmi cordes à les loyer, n sols, VR deniers ; item, a délivré ledit Naudin à Aluye pour ledit temps, m demi sestiers de pois achatez à Nogent, à x sols le sestier, montent XXV sols ; item, pour le menage do ces pois, de Nogent à Aluye, v sols, v deniers ; item, que Aliot acheta pour ledit Naudin dou bon sire à Couloumiers, i sestier de pois, vu sols. Cestçou que Naudin a délivrait pour l'osteil Madame de Cassiel depuis la Penthecoste l'an XXV dusques au merqrodi après les octaves St-Pierre et St-Pol et ce merqredi comprit l'an dessus-dit : Premiers, en deniers à Mons'eur Jaques, CCLV livres, XVII sols, H deniers, de ce doit rabatre Naudin, lesquels messires Jaques et Alyos avoient fineit pour lui, premiers pour Alyot de compte fait entre Naudin et li cini livres, xnn sols, mi deniers ; item, pour Monsieur Jaques, pour vm tonneaux de vin, depuis le Penthecoste, XXXVI livres, xn sols ; item, pour bleit dont messire Jaques fina, XV livres, xvi sols, etc.....Ce sont pourvéances de vins achatez par Naudin en may l'an xxv:.....premiers, v tonneus devin de Sancerre achatez à Orliens à la foire de.....may l'an dessusdit par ledit Naudin.....montent xxv livres ; item, vi tonneaus de vin de Nevers, achatez adont illuec par les dessusdit..... la pièce cousta v hvres tournois, montent XXX livres ; item, m tonneaus de vin de St-Pourçains (465) achates illuec adont par les dessusdits, dont la pièce cousta V livres, x sols tournois, montent XVI livres, X sols ; item, pour lesdiz vins traire hors des nefes à Orliens et charrier en. la ville, descharger et recharger chascune pièce XVIII deniers parisis, ce sont XXI parisis qui valent au tournois XXVI sols, m deniers ; item, pour les diz vins reliev, febarrer et rapaireiller tout de nouvel à

(461)<sup>o</sup> Jeanne de Bretagne, femme de Robert de Cassel.

(462) Jean, fils de Robert de Cassel et de Jeanne de Bretagne, mort en bas âge.

(463) Alluyes, arrondissement de Châteaudun, Eure-et-Loir, château appartenant à Robert de Cassel, du chef de sa grand mère maternelle, Mathilde de Bourbon.

(464) Jeanne , fille de Robert de Béthune, comte de Flandre, mariée en 1288 fa Enguerrand IV, sire de Couci. Elle survécut à son mari, se retira d'abord en Flandre , puis à l'abbaye du Sau-voir, près de Laon, dont elle fut abbesse. Elle mourut le 15 octobre 1333.

(465) St-Pourçain, arrondissement de Gannat, Allier.

Orliens , la pièce, II sols, III deniers parisis, ce sont XXXII sols, VIII- deniers parisis qui valent au tournois XL sols, X deniers ; item, pour i petit tonnelet à mettre le retitut (sic) dou VIII, vin deniers parisis valant au tournois, x deniers ; item, pour le loaige d'une maison à Orliens, là où on mist lesdiz vins tant que on trouva voiture, V sols ; item, pour remplaige de vin qui failli, II sols, II deniers, etc. » — Compte des dépenses de l'hôtel de Robert de Flandre, seigneur de Cassel : « Compte tierch de l'an XXVI, - Willaume as Cleukes, clerck à Monseigneur Robert de Flandre, des deniers son dit seigneur qu'il a reclus, payés et délivrés pour ses despens d'ostel le dimanche jour Sainte Crois en Septembre, que ses autres comptes fais devant cestui flnissans, dusques au dimanche après la Saint Denys, prochainement après suivant l'an dessusdit et le disnée de celui dimanche comptée et contenant chis comptes un mois. Rocyte : premièrement, rechet de Naudin, desqués deniers il flna pour les despens Monseigneur fais à Brou, le merquedi au soir, le jeudi, le vendredi et samedi devant le Saint Mahiu et pour le dimanche et le lundi après au disner, XIX livres, XVIII sols, m deniers tournois, valent en parisis XV livres, XVIII sols, VII deniers, etc..... Somme toute de la dicte recepte : CCLIII livres, V sols, m deniers. Le dimanche jour Ste Crois, en septembre, se parti messire de Chartres vint au disner et au giste à Alluye où ma dame estoit. Le lundi après se parti messire d'Aluye et vint au disner à la maison Gérart Routier à Bonneval et au souper et au giste il se traist en l'abbie de Bonneval (466) : Cuisine = XXI sols, v deniers; panneterie = vmsols; boutellerie — XXI sols, mi deniers ; cambre = IIII sols, n deniers ; marescauchié pour XIX chevaux, XL sols , m deniers ; somme de la journée=iniliv., XV sols, ni deniers tournois, valent au parisis LXXVI sols, u deniers obole. Le mardi après demora messire tout le jour à Bonneval en l'abbie...; pourvéance d'Aluye une cuisse de beuf, sans pris; item, hier et hui, X connins dont les pias demorèrent là, sans pris. Le merquedi après fu messire encore au disner à Bonneval en l'abbie et au souper et au giste à Brou..... Le jeudi après demora messire tout le jour à Brou..... Le vendredi après demora messire encore tout le jour à Brou..... Le samedi après de-"mora messire tout le jour à Brou.....Le dimanche jour saint Mahiu se parti messire de Brou et ala au disner à (467) et au souper et au giste il revint à Brou (468) et ses hosteus y demora tout le jour..... Le lundi après fu messire encore au disner à Brou et au souper et au giste à la Bazoche (469)..... Le mardi

après, fu messire encore au disner à la Basoche et au souper et au giste à Montmirail (470)..... vin de pour- véance = XII poz de vermel ; item, vin blanc, mi poz.....Le merquedi après demora messire tout le jour à Montmirail..... Le jeudi après demora messire encore tout le jour à Montmirail..... Le vendredi après demora messire encore tout le jour à Montmirail.....Le samedi après se parti messire de Mont- mirail et vint au disner à la Bazoche et au souper et au giste à Brou.....Le diemenche nuit Saint Michiel demora messire tout le jour à Brou..... Le lundi après demora messire encore au disner à Brou et au souper et au giste il ala à Aluye et li hosteus demora à Brou.....Le mardi. après fu messire encore au disner à Aluye et au souper et au giste à Brou où ses hosteus estoit .....Le merquedi après demora messire encore tout le jour à Brou..... Le jeudi, idem..... Le vendredi, idem.....Le samedi, idem..... Le die- menche après le Saint- Remy, idem..... Le lundi, idem.....Le mardi après se parti messire de Brou et vint au disner à Biaumont (471) et au souper et au giste à Nogent-le-Retrou..... Le merquedi après demora messire tout le jour à Nogent.....Le jeudi après jour Saint Denys, idem..... Pourvéance de cuisine des rentes monseigneur XIX poules et de le warente (472), XVIII connins.....Le vendredi après se parti messire de Nogent et vint au disner et au giste à Nonvil- ler (473).....Le samedi après se parti messire de Nonviller et vint au disner et au giste à Brou..... Le diemenche après le Saint Denys fu messire en-

(466) Bonneval, Eure-et-Loir, arrondissement de Châteaudun. Il y existait une importante abbaye bénédictine fondée en 841.

(467) Le papier est déchiré en cet endroit.

(468) Brou, Eure-et-Loir, arrondissement de Châteaudun.

(469) Bazoche-Gouit (La), Eure-et-Loir, arrondissement de No-gent-le-

Rotrou.

(470) Montmirail, Sarthe, arrondissement de Mamers. Le château du sire de Cassel existe encore dans cette localité.

(471) Beaumont-les-Autels, Eure-et-Loir, arrondissement de Nogent-le-Rotrou.

(472) Garenne.

(473) Nonvilliers-Grand-Houx, Eure-et-Loir, arrondissement de Nogent-le-Rotrou.



core au disner à Brou et au souper et au giste vint à Aluye.....Somme de tous les despens de ce mois fais par jour = CVI l., XIII sols, n deniers..... Daté (474) en diverses parties : premiers , pour deux besaches acatées à Bonneval = n sols ; item, pour une serrure pour le wardemengiers de le cuisine faite à Montmirail, XVR deniers..... ; item, pour les despens de i homme à i cheval qui par m fois aporta chevres et autre venison de par Roussiel, etc. = III sols..... ; item, pour celle dicte venison par m fois mener de Brou à Aluye et i chierf mener tout vif mené sour une carette de Brou à Aluye une autre fois, liqué avoit esté présenté à Monseigneur..... ; item, donné pour offrande Monseigneur à Saint Jehan à Nogent, le merqredi nuit Saint Denys..... ; item, donné pour la délivrance d'un homme à i cheval le venredi au soir après le Saint Denys à Brou liqué avoit aporté de Nogent une somme de fromaige , XXV deniers tournois, valant en parisis, XX deniers ; — item, donné par Symon Dastin à i homme atout i cheval qui le samedi après le Saint Denys avoit aporté à Brou i sanglier de par Roussel, mi sols tournois ; item, pour ledit sanglier porter tout de nuit à Aluye, il sols tournois, etc..... ; item, donné par Jehan Palstier à ceaus qui aportèrent le pisson de Monviller à Aluye le samedi dessus dit ... ; item, donné pour un pias de forchine (475) acatées à Brou le samedi après le Saint Remy, v deniers le piel, montent XX deniers tournois ; item, pour i quoyer de papier et pour une boutellete emplit d'encre à Chartres par Willaume le Clerc le samedi devant le Toussains, trois sols tournois..... Daté pour messagerie tout au parisis par Willaume Le Clerc. Premiers donné pour les despens Picanet envoyet de Brou porter lettres de par Monseigneur au conte de Bloys (476) le jeudi après le Saint Crois en septembre, etc..... item, à Noémy Mettenstave envoyet à Nogent porter lettres de par Monseigneur au conte de Montfort (477) et fu hors par un jours, vm sols tournois.....Daté pour chire pour le cambre : premiers pour douze livres de candelles de chire acatées à Bonneval par Willaume le Clerc et Jehannet de Warneston, le mardi après le Sainte Croys en septembre, quatre sols tournois, etc..... Daté pour espièces (épices) de cuisine : premiers, pour une livre de gingembre acatée à Brou le merqredi après le Saint Remy, vu sols tournois ; pour un quarteron de poivre, n sols tournois : pour un quarteron de saffren, XVIII deniers tournois; item, pour v aunes d'estamine acatée à Cassel le merqredi après le Saint "

Bertemieu par Wuillaume le Clerc, chascune aune xn sols parisis, etc..... Somme de tous les des- pens dessusdiz, tant par journées que par parties, CXXX livres, VI sols, un deniers et li rechte, si comme dessus apart, monte II<sup>c</sup> L nu livres, V sols, m deniers, etc. » — Lettre de Nicole, chapelain et receveur de Robert de Cassel par laquelle il lui « signifie que je fui à Saint-Omer le samedy après le Saint-Denyx pour drap acater pour -vous et pour vos chevaliers ; si ne trouva coze nulle qui fust bonne pour vous ; si serai à le fieste de Mesines liquele sera à ce lundy, où je croy que cil de Gand seront et feroi le miex que je porroi par le consiel Rogiers Thoms ki y sera avecques mi. Sire, tantost que nos avons accaté vos draps et pennes, je vous enverrai vostre livrée et ausi la livrée pour deus bachelors ; si me voollietz, si vous plest, mander par vos lettres le nom de vos autres chevaliers à qui il vous plest que on donne leur bvrée par quoy il les ayent à ceste fieste de le tous sains en aventure si vous venissiez en Flandre à la ditte fieste et ausi sire me mander quel coze vous voliés que on fâche de la livrée de vos seeles, liquele est faite de piécha.....Sire, si vous voliés vestir vos prestres et damoizeles, li drap coustera quatorze deniers d'or ou là envnon et les pennes sunt nullement plus chierz que elles n'estoient à le Paske. Sire, pour che que U castelain et Rogiers vous signifient del estât du pays et du parlement de Gkelo (? si vous n'en escriis je riens.Sire, vostre maison de Nieppe est nullement enforchié depuis que vous vous en partistes, et porreis seurement de sore en avant gésir ens, dont Diex en soit loés. Sire, si je eusse coignut la noiïe monnoie à florins d'or je envoyasse tantost à vous Jehan Struwa atout les deuz centz lib. que ma très chière dame doit avoir. Si vous supplie que je soieicommandés a li et très chier sire Jésus-Christ vous voelle warder l'arme et le corps et de b ausi. Escript au boys de Nieppe, le dymence après le Saint-Denyze. Nicole, vo capelain et recheveur. » — Quittance de la somme de dix livres parisis délivrée à Jean Perrier, chapelain en l'église de Saint-Pol, « pour faire certain service de messes chanter par

(474) Donné.

(475) Parchemin.

(476) Guy de Châtillon, comte deBlois, de 1307 à 1342.

(477) Jean de Montfort, fils du duc de Bretagne Arthur II, mari de Jeanne de Flandre.

l'espace d'un an. » — Attestation par Pierre de Hauberville, que « Guillaume Giffort, receveurs de Nogent, a fet venir en l'oustel Madame de Cassel après le jeuody après quasimodo l'an mil ccc XXX u par Guillaume le Saunier et Martin Gallopin, cent pièces que poulies que poucins qui coûtent en achat LXVH sols, m deniers ; si comme le recepveur a escrit. Item, n millers et demy de oues (œufs) coûtent si comme il dit XXXVII sols, vi deniers, etc.» — Attestation de Jeanne de Brelagne, dame de Cassel, au sujet des sommes de 153 livres tournois reçues de Jean Palske, son receveur en Flandre et de 100 livres reçues des échevins de Nieuport, « lesquex deniers furent portez vers Paris tant pour la tombe de feu monseigneur dont Diex ait l'âme comme pour les despens fais pour ycelle » (478). — Attestation par Adam de Hauberville que Guillaume Giffart, receveur de Nogent, « a fait venir en l'austel Madame à Paris (479), depuis le mardi weille Saint Vincent l'an xxxi jusqu'à quasimodo l'an XXXII, vm poulies des rentes de Madame et vu douzaines et quatre de aschat qui coustèrent LX m sols avoec pour les nous amener XXV sols, et furent amenés le mardi avant la Purification Nostre dame l'an XXXI; item, le dymanche oictave de ladicte purification vin douzaines qui coustèrent en aschat LXVH sols..... ; item, icelui jour n" et demi de ooes etc. » ;—idem, par Denis Aliet, cleric de la dame de Cassel, certifiant que Guillaume Giffart a délivré « par la main Lorent Fistu, en l'ostel Madame à Paris, le mardi avant la Feste Dieu l'an XXXII, cent pièces de pollailles qui coustèrent quarante et neuf soulz tournois et xxn sols pour voiture, tournois ; item, délivra il encore le jeudi après la Saint Jehan Baptiste cent et n pièces de poulaille qui coustèrent quarante sept soulz ; item, u milliers de eus qui coustèrent XXXIII, sols ; item, nu douzaines de fromaige qui coustèrent ix sols, un den. etc.». — Attestation par Simon de Crécy, chevalier, que « pour m cent livres par. de pension par an que ma chièrre et redoutée dame madame Jehanno de Bretagne, dame de Cassel, m'a promis à deux termes dont le premier commencera à la Magdeleine prochainement venant et l'autre as Brandons ensuianz et ainsi en telz termes par chascun an que je la serviré, je ly ay promis et juré solempnelement que je la serviray et seray résident continuelment avec elle à ses despens à trois chevaux, c'est assavoir un pour moy, un pour mon vallet et un sommier (cheval de somme), et la serviray partout où elle voudra ou Perche, en Flandres et ailleurs par tout là où il li plèra, sans ce que [je ne tienge] point de mesnaige ne face résidence ailleurs et sans moy départir ne prendre congée d'elle pour besoingne [quelconque faire], fors seulement deux fois en l'an, c'est assavoir en aoust et en

vendanges, et à chascune fois l'espace de trois semaines [au plus] ou pour la nécessité de mon héritage sauver. Item. que je feray bien et loyalement le mielx que je pourray au profit de ma dicte dame l'office de mestre de hostel et me prendre garde de toutes les autres offices qui au gouvernement de l'ostel appartiendra [et y mectray] payne et diligence de les visiter souvent et de les enfourmer à faire leurs offices et de garder ce qu'il ont.....mains au profit Madame. Item, que je seray as comptes chascune uuyt et me prendre garde que les choses soient faites et comptées par raison et à profit et y débattré toutes les choses qui y seront à débatre par raison sanz distinction [nulles de, . . . . de] personnes. Item, que si je voy ou puis savoir qu'il i est deffaut en aucune des offices quel qu'il soit, je le dire à ma dame sans moyen pour y mettre remède et dire en quoy et comment sans.....ne déporter aucun puis que re- pris . . . . [l'auray] une foiz ou deux. Item, que si Madame me veult envoyer en message ou en ses besoignes quelle que part, jeiray et seray . . . . que je pourray et diligemment au profit Madame. Item, que je me prendre garde et enfourmeré l'uissier ou cil à qui de son office que nul estrange ne sée en salle pour disner ou souper s'il n'est cogneu ou il n'y a juste cause. . . . Item, que feray le profit de ma dicte dame et escheveré son damage en touz cas et en toutes les manières que.....et feray bien et loyalement toutes autres choses qui à chevalier et mestre de hostel appartiennent comment qu'il ne soient.....sanz prendre don ou courtoisie, si n'est du congié Madame et l'avisera de toutes les choses qui luy.....pourront estre profitables ou à ses besoignes pour les faire et aussi qui li pourront nuyre pour l'empeschier sans.....ni déporter aucun ; et feray son profit et eschoveray son dommage en tous cas et garderé et.....ses secrez sanz révéler. Et parmi les choses desssus dictes

(478) Publiée dans *Y Histoire de F Art*. Documents. Tome I, p. 290. Robert de Cassel mourut, d'après l'Art de vérifier les dates et le P. Anselme, le dimanche de la Trinité, 26 mai 1331.

(479) L'hôtel de la dame de Cassel à Paris était situé dans la rue qui en a pris le nom transformé par altération en celui de Cassette.

je doy avoir les robes ma dicte dame teles et tant de fois en l'an comme elle les donna à ses chevaliers et retour de mes chevausqui mourront pour cause de ses besoignes et en son service. En tesmoing des quelles choses j'ay mis mon sail à ces présentes lettres. Donné l'an de grâce mil ccc trente et deux le VII<sup>e</sup> jour du mois de mars ». — Quittances délivrées par Simon de Crécy à Robinet de Florence, son valet de chambre, de diverses sommes reçues des receveurs de la dame de Cassel. — Quittance donnée par Gauthier de Maie-becke de la somme de 401 mailles de France et 7 gros tournois, «pour ce qu'il a fait, baillié et délivré à Adam de Hauberviller et à Perrot le Tailleur, ses val-lès, ou autrement ». — Quittance donnée par Simon de Lille, bourgeois de Paris, de la somme de 450 mailles de Florence, « en rabat de paiement » de 850 mailles, même monnaie, qui lui sont dues pour la vente à la dame de Cassel « d'un fermail d'un Roy et d'une Roïne » (480) ; — idem, par Jean Duclou, de ses gages et pensions ; — idem, par Huart de Mailly, des sommes qui lui sont dues « pour les journées et services rendus à Madame de Cassel ». — Attestation par Simon de Crécy, chevalier, maître de l'hôtel de Madame de Cassel, que la veille de la Pentecôte 1334, messire Sanson, receveur d'Aluye et de Montmirail, fit venir en l'hôtel de Madame à Paris, 6 douzaines et deux «chies» (têtes) depoulaille qui coûtèrent 50 sous, 7 deniers ; 6 douzaines et 7 fromages ayant coûté 18 deniers ; 6 chevreaux qui coûtèrent 10 sols, 2 deniers, etc. — Quittance donnée par Renier « le keu ma redoutée dame, Madame de Cassel », de la somme de 16 livres parisis fortes « pour son louier ou salaire depuis la Noël qui fu l'an trente et deux jusques à la St Jehan prochainement venant ». — Lettres par lesquelles Guillaume Estandart, chevalier, s'engage à remplir tous les devoirs de maître d'hôtel de Jeanne de Bretagne, dame de Cassel, moyennant une pension annuelle de 60 livres tournois ; le texte de ces lettres est à peu près le même que celui de l'engagement de Simon de Crécy jusqu'à un point où il est modifié de cette manière : « Et me prendre garde que touz les poins et articles contenuz en un escriptel que Madame leur a baillé dont j'ay copie, il face bien et à poinct ainsi qu'il ont juré à madicte dame ; et que quant Madame sera entre genz estranges, je ferai et commanderai as escuiers et officiers que chascun se tiegne près de madicte dame si qu'il ne conviègne pas qu'elle les attende quant elle voudra aller quelque part; item, toutes foiz que madicte dame me voudra envoyer en message ou en ses autres besoignes quelque part ou appeller à conseiller ses besoignes, je yraiet feré le mielz et le plus diligeamment que je pourré ce pour quoy je serai envoyé ou appelle et tout le meilleur conseil que je pourai, je li donré à mon pooir et à son honneur et profit ; item, j'enfourmeré et introduiré

l'uissier de madicte dame ou cil qui il appartenra à se prendre garde de son office, et ré-sister et mettre painne que aucun estrange ne disne ou soupe en salle s'il n'est cogneu ou il n'y a juste cause tele qui doit suffire ; item, je procureré l'honneur et le profit de madicte dame et escheveré son domaige en touz cas et en toutes les manières que je pourré appartenanz à mon service et office, et garderé ses secrès et ses consoilz sanz révéler ne dire, et ferai 'aussi toutes choses qui à bon et loyal chevalier et maistre de hostel appartiennent ; item, je ne prendrai don, promesse, ne courtoisie autres que vins et viandes que je puisse despandre en deux jours ou en troys de quelcunque personne que ce soit, si ce n'est par le congié ou licence de madicte dame, et l'aviseraï du dommaige qu'elle pourroit avoir en son hostel toutes foiz que je le pourré vooire, savoir ny apercevoir ; item, je tendre et auré tous les sermenz des autres officiers de Madame et aussi l'inventaire de touz hostillemenz, vesselmentz d'argent et autres du mes-naige, des bouteillerie, panneterie, cuisine et fourrerie conranz et mis en despense parmi l'ostel de ma dicte dame; item, je enhonoreré chascun estrange qu'il viendra en l'ostel de Madame selonc son estât, en gardant toujours Testât et honneur de madicte dame à mon pooir et à mon sens ; item, je prendre garde et deffendré as officiers de l'ostel Madame que nul garçon qui demeure en l'ostel Madame après que son maistre sera parti pour aller hors en message ès besoignes Madame ou ailleurs, ne ait vin, ni viande, lit ne despens en l'ostel : item, je ne souffriray, que escuier ou autre personne quexcunques qui n'ara cheval certain et déterminé en l'ostel, ait garçon as despens de l'ostel et ordoneraï que les garçons qui garderont les chevaux.....ou les garçons des autres escuiers qui aront chevaux déterminez feront les btz as diz escuiers qui n'aront nulz garçons. En tesmoing etc.....l'an de grâce mil ccc trente-cinq, le pénultième jour d'avril » (29 avril 1336). — Quittance de la somme de 40 livres

parisis délivrée par Richard de Vérone, lombard, physicien de Madame de Cassel, pour ses gages de .l'année finissant à la St Luc 1335 (19 août 1335). — Quittance de la somme de 50 livres délivrée à Jean de Poligny, clerc, physicien de Madame de Cassel, pour la moitié de sa pension, « c'est assavoir depuis le samedi devant la Saint-Valentin (14 février) que je vins avec madicte dame jauques au jour de la Nativité Nostre-Dame Vierge prochaine ensuivant » (le mardi avant la Nativité Notre-Dame, 5 septembre 1335). — Quittance de la somme de 100 livres parisis, délivrée par Jean de Garennes, châtelain de Bornhem, pour l'achat de 8 draps pour les prêtres et les demoiselles de la dame de Cassel (le jour des *armes* (âmes), 2 novembre 1335). — Quittance de la somme de 40 livres délivrée par Jean de Poligny, physicien de Madame de Cassel, pour sa pension de ladite année, (le jour de la Chandeleur 2 février, 1335-1336 n.-st.) — Quittance de la somme de 100 sols parisis délivrée par Jean de St-Omer, sur les gages qui lui sont dus « pour warder la maison de le bourgh madicte dame à Dunkerke » (dimanche avant la St<sup>^</sup>Pierre « entrant aoust » 27 juillet, 1336). — Quittance de 3 livres tournois délivrée par le même pour le même objet, le 24 août 1336. — Attestation délivrée par Symonnet de la Douville, fourrier de la dame de Cassel, qu'il a reçu d'Etienne Boileau, clerc de ladite dame et receveur de ses « acquérences », savoir 36 muids et 6 setiers et demi d'avoine à la mesure d'Aluye « que les chevaus de madite dame mangèrent à Aluie quant il furent au séjour audit lieu, rabataz les despens au cheval dudit Etienne ; encore reçuije de li que les valez de madicte dame mangèrent par l'espace de trèze semaines sept mues de blé et deuz setiers à la mesure dessusdite : item, trois setiers et un minot de pois et autant de fèves à la mesure devant dicte, quatre poucins des rentes de Willebon, vint et siis charretés ou plus des foins d'Aluie tant des acquérences comme des autres, la gaigneur partie des issues d'un ver (pré) que le dit Estienne avoit fait paistre à Aluye ; item, deux cenz ou environ de pigeons et un pot de terre tout plain de saign (graisse) de porc ». — Attestation par Etienne Boileau, clerc de la dame de Cassel, qu'il a reçu d'Odin Treffier, garennier d'Aluye, 11 muids, 10 setiers et 8 minots d'avoine, pour le service de l'hôtel. — Quittance de Simonnet de la Douville, fourrier de la dame de Cassel, de la somme de 4 livres, 4 sols, 9 deniers maille, « pour cause des despens faiz à Aluie pour les valez et chevaus de ma dicte dame estant au

séjour audit lieu, c'est assavoir du dimenche avant la Saint Lucas trèziesme jour de ottobre duques au dimanche, voille Saint Symon et Saint Jude ensivant vint-septiesme jour dou dit mois ». — Quittance donnée par Waulier Manessiet, de la somme de 30 livres pour un quartier de la rente qu'il a sur le tonlieu de Dunkerque ; — idem, par Paul de Vilers, clerc, de la somme de 16 livres pour sa pension ; idem, par Jean de Pinchonier, de la somme de 60 livres tournois, pour ses gages de garde de la maison du bourg de Dunkerque ; — idem, par Gilles de Ghavère, de la somme de 10 livres pour un quartier de rente à vie sur le tonlieu de Dunkerque ; — idem, par Jean de St-Omer, de 60 sols tournois pour ses gages de garde de la maison du bourg de Dunkerque ; — idem, par Jean Le Court, de 10 livres pour un quartier de sa pension.

B. 3246. (Portefeuille.) — 28 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 12 sceaux, dont 2 en plomb.

**1337-1348.** — Quittances délivrées par : Jean de Poligny, physicien de Madame de Cassel, de la somme de 50 livres, montant de sa pension pour une demi-année ; — Denis Cbampigneau, clerc de ladite dame, pour ses gages ; — Jean de Basoiches, garde du scel de la chàtellenie d'Aluye, Oudin, Tassier et "Willekin-man, idem ; — Jean de St-Omer, garde de la maison de Madame de Cassel à Dunkerque et Simon de la Douville, fourrier de Madame de Cassel, idem ; — Hugues Duchêne et Jean de Aye, clercs, idem ; — Jeanne de Bretagne, reconnaissant avoir reçu de son receveur en Flandre la somme de 580 florins ; — Denis Aliot, chapelain de la dame de Cassel, déclarant avoir reçu d'Etienne Boileau, clerc de la dite dame, pour « la court Madame, tant comme elle fust à Aluie à la Panthecouste l'an trente-trois, un lart, un minot de pois, deuz setiers d'avoine donné à douze oysons par wit jours, un pot d'arain auquel l'on en emporta pour Madame, poisson en galatine » ; — Gauthier de Molebeke, bourgeois diYpres, reconnaissant avoir reçu de Daniel Beye, receveur de Madame de Cassel, 144 livres gros tournois, « pour douze pennes de menu vair à demy coste ke ge ly délivray pour madite dame » ; — Denis Champigneau, déclarant qu'à son commandement Guillaume Giffart, receveur de Madame de Cassel en sa terre de Nogent,

paya, le vendredi après la Pentecôte l'an 1338, pour les dépens du bailli de Chartres et de lui ledit jour à diner, 25 sols tournois ; item, ledit jour à souper à Novillers 17 sols tournois ; — Nicolas de Morville, chevaier : — frère Michel d'Embron ; — Baudet le queu (cuisinier) de Madame de Cassel, reconnaissant avoir reçu pendant les huit ans qu'il a été au service de ladite dame, dix livres par an et que « madite daine m'a donné, pour Dieu et en aumosne, une prouvendelle assise et assignée en Flandres durant ma vie tant seulement et ung cheval et une robe de grâce, et confesse que le cheval sur quoy je vins en son servise, je le repare en son houstel et le vendi et apliqué l'argent d'icelui en mon prouffit, et me donna madicte dame ung autre cheval et plusieurs autres grans dons et bontés lesquex m'ont, esté fait rour l'onneur, l'amour et la bonté de son dit servise » ; — Guillaume le François, chapelain de Madame de Cassel, certifiant que Jean de Champeaux a envoyé « à l'ostel Madame à Saint Martel, cent chiefz de poullaille des rentes de madicte dame, laquelle poullaille le boiteuz de Nogent a aportée en ladicte méson de Madame » ; — Jean de Poligny, médecin et physicien de Madame de Cassel, déclarant « avoir huy eu et receu de madicte dame par sa main cent livres tournois, lesquels madicte dame m'a huy baillez et donez de courtoisie pour ce que je n'ay encore riens receus des frais de mes bénéfices, et en récompen-sacion delà paine que j'ai eu cest an en alant et en venant et demoranten la Conté de Bar et pour visiter Madame la comtesse de Bar, sa fille » (481) ; — Mahiet d'Épernon, épicier, déclarant que Madame de Cassel lui a fait bon payement et satisfaction « de tout en quoy elle povoit estre tenue à li avant la date de ces lettres tant de son service comme d'autre part, et que parmi trente livres parisis qu'elle lui a ordonnez et bailliez pardessus ce que elle li devoit et ce que elle li a promis à donner robes destiverz (d'été), toutes foiz quelle donra plaine livrée, il est tenu et a promis à ladicte dame lui servir souffisamment senz gaiges ou autre salaire de ouvraige d'espicerie de quelconques espèces si avant comme elle en aura mestier pour tout son hostel et de ouvrage de leictuairie (composition des onguents) et de autre ypothécayrie pour sa personne' et deux ou trois personnes de son hostel, en telle manière que ladicte dame doit pour toute la matière tant pour espiccs que pour ypothécayrie, et ledit Mahiet en fera à ses propres couz l'ouvrage d'espices et d'apothicairie et en fera bon compte et loyal : et toutes fois qu'il plaira à la dicte dame à mander et remander ledit Mahiet pour venir demourer en son hostel par quinze jours, par trois semaines ou un mois, il est tenu et a promis à y aler demourer tant de temps comme elle li mandera, etc. » — Bulles»du pape

Clément VI, autorisant Yolande, comtesse de Bar, à avoir un autel portatif sur lequel pourront être célébrés la messe et les autres offices divins ; — lui permettant de faire célébrer la messe et les offices divins dans les églises interdites. — Quittances déhvrées par : Jean Derville, Puche Rénier, Nicolas Oussant, messire Olivier, chapelain perpétuel de la chapelle du château de la Basoiche, Simonnet, valet de cuisine de l'hôtel, Jean Martin, maître de la maison des Bons Hommes, Guillaume Marniers, Jean Fauquourois, curé de Hesdin, pour leurs gages et pensions ; — Etienne Biseul, receveur de Madame de Cassel en sa tere de Nogent, reconnaissant avoir reçu pour la cuisine de ladicte \* dame et les avoir envoyés à Paris par Simonnet, valet de ladite cuisine, le dimanche avant Noël (1347), un millier d'œufs, deux muids d'avoine pour la jument de Madame et 40 pièces de volailles ; — Jean de Proville, sergent de Madame d'Alençon en sa terre du Perche à Nogent le-Rotrou.

B. 3247. (Portefeuille.) — 22 pièces, pafchemin, 7 pièces, papier, 7 cahiers, 98 feuillets, papier, 2 sceaux, 2 bulles.

**1348-1353.** — Bulle du pape Clément VI, permettant à Yolande, comtesse de Bar, de faire manger de la chair, les jours permis par l'Eglise, à son confesseur et aux autres religieux des Ordres mendiants à qui l'usage de la viande est interdit et qui mangeront dans son hôtel. — Attestation par laquelle Gérard de Courcelles, chevalier, certifie à Madame la comtesse de Bar qu'un des chevaux de son chapelain (un gris pallefroy) que Madame avait laissé à Douai lorsqu'elle allait en Flandre et estimé par Jean Vailley à trente écus d'or, était mort. — Déclaration d'Yolande de Flandre, comtesse de Bar et dame de Cassel, reconnaissant qu'à son commandement son chapelain, messire Simon Delfau, a délivré les sommes ci-après « premiers, septante et quatre petis florins pour les

(481) Yolande de Flandre, fille de Robert de Cassel et de Jeanne de Bretagne, épouse de Henri IV, comte de Bar. Ce dernier étant mort, elle se remaria, en 1353, à Philippe de Navarre, comte de Longueville. Elle mourut fa Metz, le 12 décembre 1395.

draps et pennes des robes de nos escuyers par Guillaume de Meschault ; item, trois petits florins à Guillaume le Bouchier pour aler en Flandre ; item, six vins florins à l'escu à Monseigneur Aubert de Pierrefort ; item, cinquante et deux escus et douze..... rendus au roy de Champagne (482), liquelz il nous avoit prestés en France pour aidier à faire nos despens ; item, dix petis florins audict Roy ; item, quinze florins à l'escu à Jannin, nostre chambellan, pour xmi aunes de drap pour nous achetées à Chaalons : item, deux petis florins à li pour ses despens et pour retondre ledit drap : item, quatre escus. trèze sols à Jannin que nous li deumes pour un..... fait à li ; item, deus petis florins à nostre wier (483) à Bar ; item, cinq chaières à Monseigneur Thierrri de Hoquereng pour le seigneur dou Bos ; item, quatre vins et treize escus à Baudet, nostre chambellan pour ; item, audit Baudet, dous cens petis florins de nostre dit commandement ; item, vint escus à Marguerite de Rance, nostre damiselle ; item, trois escus pour despens qu'il l'eit à Fontainebliau ; item, trois cens sixante petis florins à messire..... de la Manthe, nostre chapellain, pour pourter à mess..... ; florins à Hennequin Nenoufranque ; item, trente escus..... et dous petis florins à Stoupe pour aler en Alemaingne y quérir des ronces (roncins) pour nous ; item, un escu : de seigneur d'Ostain ; item, vint escus rendus à monseigneur Thierrri de Bargéville, lesquels il nous avoit prestés pour pourter à Paris par Pierre nostre tailleur ; item, dous petis florins délivrés à Godeffroy, nostre uxier, pour aleir à Clermont quérir escrips dez Blandi ; item, trente escus à maistre Th. de Bourmont pour faire escrire le mandement à Vitry le quel nous faissiens à Lénoncourt et pour revenir à Blandi ; item, dous escus à Guillaume Goular en descompte de ce qu'il nous demande et pour venir de Blandi à Bar ; item, dous escus à Thierrri, varlet au seigneur de Loupi, pour ouvraige qu'il avoit fait pour nous ; item, dous escus et douze souls parisis à Colli-gnon et à Coguiug, nos messaigers, pour pourter lettres dou contremant ; item, six vins escus à Jehan Vellain de Paris, pour les jouyaux que nous achetâmes à li pour la femme Eddouar, nostre fil (484) ; it Bin, trois escus et dous petis florins à Pierrot, nostre taillourpour..... de Paris et pour ses despens ; item, trois escus à Guillaume le Termaire, nostre clerc, pour aller en Flandre ; item, six escus au seigneur de Belwert pour aler de Raingue en sa maison ; item, treize escus et demi-escu à Jannin,

nostre chambellan pour aler à Troyes veoir des draps et des scendaux pour nous ; item, vint escus et cinq souls fors paieiz à un mercier pour acheter des rencés (485) et des crevechies pour nous. Somme toute de ces parties davant dictes, seize cens sixante cinq livres, quatre vins et trois deniers, etc. » ; — idem, déclarant que le même a payé à son commandement les parlies suivantes : « premiers, seix florins d'or à l'escu à <Jolart de Faux pour ces despens en alant de Marville à Sainte-Manehould ; item, quatre florins d'or à l'escu pour le seigneur dou Boix à Stoupe rendus pour un roncin qu'il achetroit en Allemengne ; item, vint florins d'or à l'escu à maistre Jehan de Poulligney, nostre fiziciens, en descontant de ceu que nous li povons douvoir pour cause de sa pencion qu'il ait chascun an de nous ; item, vint et cinq florins d'or à l'escu à monseigneur Henry de Vouziers et à monseigneur Jehan de Blannerey, noz chevaliers, pour leurs despens en allant en France ; item, quatre florins d'or à l'escu à Jehan Maistre, nostre escueur, pour ses despens en alant en Flandres ; item, seix florins d'or à l'escu à nostre recepveresse dou Pont à Mousson de nostre commandement ; item, quatre florins d'or à l'escu à Philippin, vallet de noz grans chevaulz ; item, un florin d'or à l'escu et douze souls de viez tournais à Belosse de Verdun, taillour de robes. Somme toute de toutes lez parties des deniers dessus dis , sixante trois livres et douze souls, viez tournois florins à l'escu, pièce pour deiz huit souls tournois, etc. \* ; — idem, déclarant que le même a payé à son commandement : 1° à Reppin, valet des grands chevaux, quatre florins d'or à l'écu ; 2° à dame Alix de Haraucourt pour aller en sa maison, dix florins d'or à l'écu. — « Contre sommerez despens de l'ostel Madame à Clermont (486) encommenciés l'an de XLIX le lundi davant l'Assump-

(482) Le roi de Champagne dont il est question dans ce passage doit être Charles II, dit le Mauvais, fils de Philippe et de Jeanne d'Évreux. Quoique son père eût renoncé au comté de Champagne, comme il était roi de Navarre, il y a pu avoir erreur dans la désignation du royaume.

(483) Partie déchirée dans le texte.

(484) Ce prince étant mort sans alliance à l'âge de 12 ans, il s'agit ici d'une gouvernante et non de son épouse.

(485) Sorte de vêtement de femme, appelé aussi *raime*.

(486) Clermont en Argonne (Meuse).

tion Nostre-Dame : « cuisine = VIII l., XIX sols ; paneterie = froment i reix, vi franch. ; boutellerie = VIN, II muys et demi ; chambre, cire, n livres ; fourrerie = en sols à Fine pour VM quarterons de froment, avoine n reix et VI franchiers : forge ; maréchallerie ; commune despence = x sols. Somme..... toute, xm l., xi sols;.....ie mescrediensuivant: cuisine = LX sols, x deniers ; cuisine de pourvéance = char de beuf = i quartier et demi niche : gellines = vi gellines ; penneterie = à deniers, mi sols, nn deniers ; froment, i reix, VI franchiers ; bouteillerie = VIN, H muys et demi ; chambre = cire, m liv. ; fourrerie = avoine, i reix, X franchiers ; forge ; marchallerie.; commune, despence = XXI sols. Somme toute = mi l., VI sols, H den. Item, nu l., XIX sols fors viez pour soie, fil d'or et aultres bessongnes apourté.....de Verdun par Maulpolit; ..... le sabmedy, vigille de la Penthecouste, pour Madame et son tinel (hôtel, maison).....; item, X l., vmi sols.....fors vies pour espices de chambre mandiees à Verdun par Demanget ; ..... ; item, le lundi.....par tout le jour et sorvint b contes de Doufans, Broquars de Fenestranges, li seigneur d'Ostain et.....pluseurs autres.....item, XXXM l., xv sols, xiden. ....escus pour xx sols, pour n tones et xn setiers de vin de Beane achetées à Verdun par monseigneur Simon et mastre Renaut ; item, XXXM sols, un den. telle monaie pour despens fais en achetant le vin, pour soie, pour mener frère Lambert à Verdun ; XXXVI sols, vn den. de telle menoie pour coins, pour nuseites merez franches (?) apourtey de Verdun par Portier.»— Quittances délivrées par : Agnès la Cochelte de la somme de 73 sols, 2 deniers pour ses gages « de garder le hébergement et les escaus des sales en Perchet depuis Noël l'an mil ni" XLVIII jusques au lundi devant Pasques Fleuries ensuivant, etc. » ; — Guillaume, chapelain de Madame de Bar, de la somme de 60 escus, reçue pour les besognes de la dite dame. — Déclaration d'Yolande de Flandre, comtesse de Bar, reconnaissant devoir à Guillaume le Bouchier, son huissier, 20 florins d'or, prix d'un cheval acheté par ledit Guillaume pour le chambellan de ladite dame. — Mandement de la même princesse prescrivait à Jean de le Delph, son receveur de Flandre, de payer plusieurs choses achetées pour elle à Bruges : «premiers, pour diis aunes de drap, quinze livres ; item , pour Lviii aunes de drap rayet pour Jehannin, nostre cham-bellent, cingquante siis sols ; item, pour

une penne pour ledit Jehannin, quatorze solz;item, pour le make-laie (courtier) et le portage des parties dessus dites deux sols et siis deniers:item,à Baudet, nostre chambel-lent. par commandement de nous, douze escus du Roy; item, pour soie, par commandement de nous, trente-trois sols ; item, pour deux centz et diis perles; siissant trois livres ; item, pour un cent de perles, quinze livres ; item, pour vint et deux perles, siis livres, douse sols ; item, pour un reubin *rubis*), sezeescus du Roy; item, , pour une onse de orsandit, vint-quatre sols ; item, pour perles, trente et siis livres et quarante escus du Roy : item, pour le vallet du marchand, siis solz ; item, pour kanevech, quatre livres pour Baudet nostre chambellent ; item, pour un ostour [*autour, oiseau de fauconnerie*] pour monsieur Théry, wiit escus du Roy; item, pour une fourrure de menu vair et une douzaine de létisses (*bandes de fourrure*), douze livres, sèze sols pour Baudet, nostre chambellent ; item , pour une autre fourrure, diis escus du Roy et vint sols ; item, pour deux autres fourrures, diis siept escus du Roy, quinze sols, siis deniers pour nostre dit receveur et nostre dit chambellent Baudet, etc. » — Déclaration de la même princesse reconnaissant que, par son commandement, Jean De le Delf, son receveur en Flandre, a payé 35 livres, 18 sols , 1 denier pour les dépens de ladite comtesse à Warneton le samedi et le dimanche avant Noël et 21 livres, 7 sols, 5 deniers, « pour pourvéanche de nostre ostel » ; — idem , 28 livres pour les dépens de l'hôtel de la comtesse de Bar en Flandre ; —idem, 117 livres, 2 sols, « pour aidier ad faire noz despenses en alant et en venant à Boulongne en péleringnage dèz le diemenge au soir après Noël damier passez que nous partismes du bois de Nyepe jusques au jeudi au soir que nous y reve-insmes ensuivant; item, onze escus dou Roy pour onze aulnes do draps pour nous ; item, XXN livres, XVN sols, seix deniers, monnoie de Flandre pour quarante-trois rassières d'avoine et troix quartelz qui nous fist avoir au boix de Nyepes ledit jueudi au soir à nostre revenue de Boulongne et aultre foix » ; — idem, 129 livres, 7 sols, 9 deniers payés à Wauthier de Bras , maître de l'hôtel de Madame, « pour aidier à faire lez pourvéances de nostre dit hostel au boix de Nyeppes, tant en grosses bestes, en vins, en deniers comme en toutes aultres pourvéances » ; — quittance donnée par Raoul, sire de Louppy, reconnaissant avoir reçu du receveur Jean De le Delf la somme de 12 livres, monnaie de Flandre , « pour les despens de moi et de

mes gens en venant dou bos de Nyepe envers Monseigneur de Flandrez , pour les besoingnes de Madite dame, liquel jou quidoie trouver à Brugez et il s'estoit partis pour venir à un parlement à Gand ; encore me a bailliet li ditz recheverez trente-et-un florin, d'or a l'escu pour me despens en venant du conteit de Bar en Flandrez et en retournant de Flandrez en la dit conteit do Bar, avèc moi revenant un palefroi que madite dame avoit laissié en Flandre, presteit à maistre Malin de le Njeppe »; — maudement d'Yolande de Cassel, prescrivant à son receveur de payer lesdites sommes. — Déclaration de la même princesse attestant le paiement par Jean De le Delf de 26 écus à la fleur, la pièce valant 23 sols monnaie de Flandre , à demoiselle Pierote « pour nous meismes » ; item , 4 écus « à l'agnelle, le pièce pour vint un sols monnaie dessusdite » ; — idem , le paiement par le même de la somme de 35 livres, 4 sols, 2 deniers, « pour espices de cuisine et de chambre pour nostre pourvéance de Bar »; — idem, le paiement de 7 livres et 10 sols à maître Rogier de Meetkerke, dépensés pour Madame de Bar à Bruges ; — idem, 69 sols en trois écus d'or délivrés à Baillet, chambellan de Madame de Bar. — Attestation par Jeanne de Bietagne, dame de Cassel, du paiement fait par Etienne Baiseul, son receveur à Nogent, de 14 queues de vin achetées pour elle et qu'il a fait amener de Nogent à Alluye pour la « garnison » de l'hôtel, « dont les trois sont de Bleré (487), et XI des vins de Nogent qui coustèrent si comme il appert par les parties que Monsieur Gile le Fournier en a par devers li qui nous en doit rendre compte, 103 livres, 17 sols ; encore a il paie pour nous pour despens de trois muis et demy d'avoine qui fist amener de Nogent à Alluye, un l. vu sols, n den.; pour un drap et demy des bureaux de Nogent parmy cinq soulz pour vi peaux de parchemin, vi livres, xv sols ; encore nous envoya il par Guillet de Blande le samedi après les Cendres pour cinq muis de nostre avène à la mesure de Nogent qu'il avoit venduz de nostre commandement, ix sols le setier etc. » — Quittance de Roger do Meetkerke de la somme de 7 livres, prêtée précédemment par lui à Baudet Le Mol, chambellan de Madame de Bar et de Cassel, « ens besongnes de Madite dame à Bruges ». — Déclaration d'Yolande de Flandre reconnaissant devoi diverses sommes à Willaume le Bouchier, son huissier. — Quittance de Willaume le Bouchier, de la somme de 62 écus du Roi, prix de chevaux qu'il avait achetés par ordi e de la dame de Cassel. — Etat des dépenses faites par la dame de Cassel à Reims où elle était allée pour le sacre du roi Jean-le-Bon, savoir à : « Hans (488) en Cham-paigne, lejeudy au soir après la St-Matheu l'an de L fut Madame en allant au sacre à Rains (489); cuisine à deniers = L sols à l'oste pour

XXIX pièces de poullaille ; LXIU sols pour x mauthons à lui et pour sain ; XI sols vinaigre et v.....gros vin ros (rouge) ; nsols, VI deniers pour seél; XX deniers pour moutarde ; nu sols pour œuvs i cent : VI sols, mden. pour vtartes. Somme vili., XVM sols, vdeniers ; penneterie à deniers = x sols, vi den. pour v<sub>c</sub> et m pains pour les gens Madame de Sarrebruche, XXXVM sols pour pain à l'oste, XIX" de pain xn den. pour i grant pain. Somme = XUX sols, VI den.; boutellerie = vm l., MI sols, vi den. pour xxi set. de vin les gens de Madame de Sarrebruch, XML., XM sols pour xxxi cestiers de vin vies à l'oste ; XX sols à lui pour v cestier vin novel. Somme xvm l., v sols, vi den. : chambre, à deniers = ni sols pour saine ; -waiges par la ville de Hans le jeudi au soir = imsols, n den. pour V chevaux & l'oste pour le prévost de Clermont et Monseigneur Simon, XX den. à l'oste pour u chevaux Sohier, vm den. pour l'ostel à Renuart Gullemoy, XX den. pour u chevaux Jehan de Wielley chiés Adenet Gallemeyt, mi sols, u den. pour V chevaulx Bertrant de Nonmorant chies Poncelleti ; V sols, X den. pour un cheval Jehan de Tellau et Liébaut de Montereul chies Thiébaut Le Puy; xu sols, vi den. pour XV chevaulx monsieur Collart, Robert Huet de Valley Habrant .....vm sols pour la fasson dou mantel Madame ; xvm sols pour journée de pelletier par maistre Jehan. Somme ex sols, m den. Somme toute XLIIH l., XX den. A Rains, le lundy après ensuivant : cuisine à deniers ; un sols, VI.....den. pour poix; XVN sols, VI den. pour X livres et demie d'amendres à Josseph ; x sols pour vn livres amidon à lui ; XM sols, mi den. à lui pour X l. de rix ; XVM sols à lui pour n l. de sucre dur ; mi sols pour demie livre de poudre saffrée à lui ; vmsols pour demy

(487) Bleré, chef-lieu de canton de l'arrond. de Tours (Indre-et-Loire).

(488) Hans-le-Grand, canton et arrond. de Ste-Menehould (Marne).

(489) Jean II, dit le Bon, succéda le 22 août 1350 à son père Philippe de

Valois et fut sacré à Reims le 26 septembre suivant.



quart de saffrant à lui ; n sols flour de kanelle à lui ; xim sols à lui pour especes de cuisine ; xvm deniers à Jehan de Vaulx pour amendres ; xv sols pour n l. kanelle et gengabre à lui : m sols, mi den. pour n atamines (étamines, filtres) à lui ; ix sols à lui pour une livre sucre dur à lui ; XLVIII sols, n deniers à Perrot le pasticier pour IX" et VI flans et xn tartrestres et xxim pastes de poulie entiers; xn sols à Humbert pour IX pièces de poullaille ; XLU sols à lui pour XX<sup>a</sup> m fromaiges de Wainn ; vi sols à lui pourc et demi d'œulz ; XXX sols à lui pour VI pourcellés de lait ; LXIU sols à lui pout xvm conins: XXXI sols, vm den. pour xix perdrix, à lui ; XXIm sols pour XLVII piions (pigeons) à lui ; n sols à lui pour lait ; XXIm sols à lui pour xvm pos de vinaigre; ix sols à lui pour XXvm pos de vergus ; v sols pour lavrettes à Jehanne. Somme xx L, xvm sols. » — Mandement d'Yolande de Flandre, prescrivant à son receveur de Flandre, d'accompagner à la foire de Gand Jean le Baillet, son maréchal, pour y acheter un roncins, un courciers et m pallefroix, etc. » — « Recepte de deniers et de pourvéance faite par Monsieur Simon de Fou par le mandement Madame la Contesse fait à St-Mihiel l'an mil trois cens qua-rente et IX le jour des trois semaines de la St-Jehan-Baptiste. Somme toute de deniers receus par ledit mandement, vm" IX hvres xni sols ; il receust buef xvm grosses bestes dou prévost de Bar : une grosse beste dou prévost de Feuilles ; XX item, dou prévost de Varennes ; XXXvm item, dou prévost de Gondrecourt; LVI grosses bestes dou prévost de St-Mihiel, etc.; .....m" chastrons (moutons) dou prévost de Bar. Somme des grosses bestes n\* LXXVI ; item, des chastrons, milra<sup>e</sup> et u.....; il receust flèches (bandes de lard ou de viande) = vin flèches dou prévost de la Chaulcie ; vm flèches dou prévost d'Estain, etc. Somme de flèches xxvn flèches.....c gellines de Renaut de Bar; .....il receust fromaiges de piessse = c fromaiges dou prévost de la Chaulcie : un<sup>TM</sup> et nu fromaiges dou prévost de Gondrecourt; item, XXVI fromaiges blancs. .... Somme de fromaiges nu c LXVI fromaiges ; nu c et L pièces de peixon de la Chaulcie par Cunnin le pescheur.....Somme toute de froment : vi" vi muids et n quarts..... il receust vins = xvni muids et demi de vin achetez à Grixart de Chailmarley par le dit Simon et Demengin le Charreton ; x muids de vin dou prévost de Chastillon en Bourgogne ; XX muids de vin de Jainville par monsieur Thierry de Lougeville; il receust v<sup>c</sup> XLV hvres de cire de Ancelot, clerc jurey de St-Mihiel.....Somme d'avoine receue = LXIII muids d'avoine (490). Aultre despence de deniers pour pourvéances achetées par le mandement

(490) Trois feuillets du manuscrit ont été, *k* cet endroit, déchirés.

de Mandres, etc. » — « Recepte faite par Symon de Fou, chapel-lain Madame la Comtesse de Bar, dès le diemenge devant la division des Apostoles l'an de L, jusques au diemenge après les octaves de la Magdelaine ledit an; Somme = VI c LVI l. v sols parisis, escut Johannes (à l'effigie du roi Jean-le-Bon), pour xv sols. Despens faix pour Madame la Comtesse de Bar et saTOute àLXI che-vaulx en venant de Flandres en la contey de Bar, enconmansiés le jeudy après la Magdalaine l'an de L : primo à la Louze (491) ledit jeudy à soir en l'ostel au Lencier blanc : cuisine à deniers à tournois= xx sols pour XVI puçains à l'oste ; XVr sols au diet pour xin pièces de char de porc ; XI sols, VI den. pour char à Gille de le Bairre ; m sols à Gias Bouley pour moutarde et vergus : xn den. pour jonce (492) a Gille de le Baire ; XV deniers pour une gelline pour les oixeaus à li ; un sols pour craimme et pain ; penneterio à deniers, xvm sols, i den. pour pain , xn den. pour fromaige; boutellerie, à deniers = nu livres, X sols pour LX los de vin ; chambre à deniers = xn sols pour ml. de cire ; fourrière et waiges = xv sols à l'oste pour x chevaux à Madame Jehan le Bailliet ; vi sols pour souccroix (493) ; vm sols pour belle chièrre ; XV den. pour i varlet qui amenoitles sommiers, etc.— Au Canoy(494), le venredy au diner à la Teste d'Or. Cuisine à deniers à tournois : XXI sols pour peixon et anguilles et grainces(495); m sols pour harens ; v sols pour amendres; m sols pour vinaigre et vergu ; nn sols, n deniers pour œulz ; XVI sols pour darioles mi" ; XV sols pour beurre ; v sols pour sucre ; xn den. pour moutarde ; xv den. pour craimme, etc. AJa Chapelle enThiéraiche chiès Gille de Baixheau, le venrendy au soir : cuisine à deniers à parisis = xn den. pour poix; nu sols, n den. pour c œulz ; v sols pour n fromaiges de piessse, etc. » — Vidimus de lettres par lesquelles : Edouard, comte de Bar, promet de payer à Jean de Chauffour,

(491) Probablement Loos, près de Lille.

(492) Herbes potagères.

(493) Sorte d'orge, appelée aussi souciron dans le Nord.

(494) Le Quesnoy, arrond. d'Avesnes (Nord).

(495) Poisson nommé *crassantus* dans Ducange.

chevalier, une somme pour services rendus par lui pendant un an ; d'indemniser le même Jean pour un cheval qu'il a vendu et livré à Geoffroi de Romières, écuyer ; Jeanne, comtesse de Garenne, mainbour et gouvernante du comte de Bar, promet audit Jean de Chauffour, une somme, pour l'avoir servie contre la comtesse de Bar, Jean d'Aspremont et leurs aidants.— État des dépenses de l'hôtel de la comtesse de Bar, dame de Cassel. « A Clermont, l'an de LU, le sameudy au soir et au giste après la St-Groix en may, vint Madame la Comtesse, messire Jehans d'Aspremont, messire Jehans de Valley, messire Reniers de Grèves et li tinels. Cuisine à deniers = XVI den. pour me-nuixe (496) à Raulin ; X sols pour manguilles, un beichet (497) etix perches ; X sols, v den. pour n" et un œufs à Hoberes ; n sols pour jonce à la Mairénche ; XN den. pour lait à li.....A Clermont, le diemenge après et y survint maistres Jehans de Pouligney et Janson de Maschon ..... Cuisine de pour-véance = char de beuf i quartier et n chaistrans ; char salée i quartier ; gellines de la terre = XXnn gellines, etc. ». A la fin, se trouvent transcrites « les ordonnances de l'ostel de Madame la comtesse faites à *heure* par li proprement et par son Conseil tant pour Testait de li comme pour Testait de Nosseigneurs (498). Primo, pour Testait de Madame : i chevalier à m chevaulx ; i maistre d'ostel à n chevaulx ; i escuier pour trancher devant Madame, à n chevaulx ; i escuier pour li donner l'auwe, à n chevaulx. Sohiers à n chevaulx ; messire Simon, clers de cuisine à n chevaulx ; messire Pierre de Sachenay pour chanter et escrire à i cheval ; .....nons, clers, à i cheval et i varlet ; Gilles, clers, à un cheval ; Joffroy Saer à i cheval et i varlet ; Wuillaumes, huxiers, i cheval et i varlet ; Jacques, boutillier, à i cheval ; Renaulz, pennetier, à i cheval ; Wermesse pour keure (cuire) le pain et Gollignon pour li aider, anceles keurs, i cheval et i varlet ; Jennons et i femme pour aides, Jennons pour la taillerie à i cheval et i varlet ; Bauldes et Baulduins, chambellan, à i chevaulx ; Babelz pour femme de chambre, sa fille et une pucelle pour lavandière ; Drouwins, pointre (peintre) ; li trois messaigiers ; maistres Jehans, pelletiers ; n variez pour les beufs et le chastron ; n pallefroix pour le corps de Madame ; n pallefroix pour Madame Alix et sa damoixelle ; n pallefroix pour n damoixelles Madame ; i pallefroix pour une femme de chambre ; Stampe, pallefrignier = i cheval et n varies ; i sommier et i varlet pour le mener ; i grant cheval et i varlet pour le warder ; dou cheval Madame en ordeneroit ; i chariot à v chevaulx ; i charreton et i varlet. Somme de personnes LIII personnes ; somme des chevaulx = XXXVIII chevaulx. Il est ordeneis par le consoil que

nulz ne soit demeurans à court que pour i soir, se ce n'est dou propre mandement Madame s'il vient sens..... (499) vient par mandement, on le délivre tant que.....bessoing. Il est ordeney que nulz ne mangera en chambre, se ce n'est par nécessité. On ne délivreroit personne en la taverne. On ne pourteroit hors de l'ostel pain, vin ou viande, se ce n'est par les maistres d'ostel. Item, seront nulz hors de Tostel entre nuyt et jour, tuit cil qui ne devront gissir à Tostel. Item, compteront li maistre chaulcune nuyt as offices en la présence dou chevalier, de maistre Thiébaut et de monsieur Simon, et pourteront les despenses veoir à. Madame chaulcune nuyt et le sameudy au plus tart. — Pour Testait Nosseigneurs (500) : Maistre Thiébaut à m chevaulx pour pourter le scel ; i escuier pour tranchier devant monseigneur à n chevaulx ; i escuier pour tranchier devant Robert (501) à n chevaulx ; mes-sires Pierres Copitre, maistre nos seigneurs = i cheval et i varlet ; Hawuys, damoixelle Monseigneur ; Anielles, damoixelle Robert ; Marguerite de Rampont, femme de chambre ; Guyétans, Phelepines", chambellans ; Jacquemins, pour yaulz aidier ; Thomassins, pour la cuisine ; i merciers pour Monseigneur à i cheval ; .....i cheval et i varlet ; Jehan li Baillies = i cheval et i varlet. Somme XX personnes. Somme XI chevaulx. Somme toute des personnes LXX impersonnes. Somme de chevaulx = XLIX chevaulx. » — « Recepte faite par Symon de Fou pour les despens de Madame la comtesse de Bar à Dunkerque, monseigneur Jehan d'Aspremont et plusieurs aultres encommanciés le mardy devant la St-Jehan Decolasse l'an LII.....

(496) Petits poissons, fretin.

(497) Brochet.

(498) Les enfants d'Henri IV et d'Yolande de Cassel.

(499) Déchirure dans le papier.

(500) Edouard, fils d'Henri IV, comte de Bar et d'Yolande de Flandre, dame de Cassel.

(501) Robert, frère cadet d'Edouard II et qui devait lui succéder dans le comté de Bar en 1352.

Somme de ces parties : u<sup>0</sup> XL livres, XVIII sols. A Dun-kerque, l'an de LH, le mardy devant la St-Jehan De-colasse à souper et au giste vint Madame la Comtesse, messires Jehans d'Aspremont, messires Jehans de Marcey,- messires Robert de Watteonville, messires Jehans de Blumerey, messires Jehans de Lauwulive, Joflroix de Fau et pluseurs aultres. Cusine à deniers, le juinot pour i denier, escu pour XXXIn sols : xxxsols pour i veel à la Croubz ; xn sols, VI den. à lui, pour v poules ; ni sols à dame Liède pour n poules ; xn sols, à Jehan Cantin, pour peixon ; IX sols à Jehan de Fert, pour peixon ; x sols à dame Liede, pour V poules ; V sols, VI deniers à la femme Lastroulz, pour ra poules ; v sols, nn den. à Kallovel, pour i bichet de seel ; vra sols à Lastrous, pour demi chastron ; xx sols à Jehan fil le Keur, pour i chastron ; vi sols à Jehan Symon, pour char salée ; ni sols, pour aulz à dame Pasque. Somme = vil. vn sols, nn deniers, etc. ». — Etat des dépenses faites pour la garde du château de Soulières (502) appartenant à la comtesse de Bar : « l'an de m, le lundi après la feste St-Jehan Descolasse au soir et au giste, vint messire Jehans d'Aspremont et messires Jaques de Hans et pluseurs avec eulz et audit Jeu demorèrent ledit soir et le mardi matin s'en partirent et audit leu laiscèrent, par le commandement de Madame la comtesse de Bar, Bauduin de Rigneyville, escuier, Guillaume le Bouchier et son fil, Bauduin, chamberlan madicte dame la Contesse, Richier fil Colat de Rencourt et Lois Magniez pour warder la maixon de Soulliez. Despens pour les dessusdis ledit soir : cuisine à deniers = c IX sols, VI den.; peneterie = n sols et froment à Estevenin VI franchars, etc. ». — Quittance de la somme de 28 sols, délivrée par Warnesson, valet de la paneterie de l'hôtel de la dame de Cassel, pour les frais de transport de 8 queues de vin de Bar à Clermont. — Bulle du pape Clément VI autorisant Yolande de Cassel, comtesse de Bar, à choisir un confesseur comme il lui plaira. — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant à son receveur de ne plus délivrer d'argent à ceux qui se trouvent à son château de Clermont et de les renvoyer chez eux, sauf Jean Lenoir et sa fille, ainsi que les filles de la lavanderie (503). — Attestation par Henri, prévôt de Clermont, certifiant que Renaud, valet de la paneterie de la comtesse de Bar, a reçu du receveur de Clermont. la somme de 11 livres, « pour ses despens et pour les despens de sa fame Jacommin et troix chevaulz en allant en Flandres devers Madicte dame ». — Fragment d'un compte des dépenses de l'hôtel de la dame de Cassel « à Wyn-chique (504), le vanredi en soir au souper et au

giste après la St-Martin d'yver l'an un vint messire li contes de Bar et ses tinels à XVm chevaulz. Cuisine à deniers, pour u<sup>P</sup> d'escuelles de fust (bois), XXn sols ; pour c de mellans (merlans), xnii sols au bailli ; à li, pour i cent de harens, vin sols ; à li, pour u los de moustarde, ira sols ; à li, pour cel (sel), X sols. Somme Lvra sols. Pene-terie : bief de la terre, XI mesures de bief dont on at despendu un miches ; boutellerie, vin au bailli pour vn ameset XXIIlos de vin Rinoix (du Rhin), XLVII. et n sols pour charroy et pour tout ; et de pourvéance dou vin dessusdit xxnn los ; à li, pour pos de terre et godes (verres à boire), vi sols ; chambre = cire pour Xn livres de cire ovrée , xl sols et d'ycelle pourvéance, n livres et demie ; fourrerie = avoines, n mesures. Commune despence = à i vallet dou Boix de Nypepe qui aida amener la litierre, xmi sols ; à celi de War-neston qui aida amener la litierre, X sols ; à n chare-tons qui amenaient le harnois et nu chevaulz pour retourner arrière au Boix = XXXVI sols : à i vallet qui amenât monseigneur des Gavres. Somme LXH sols. Somme toute LHII l. vm sols. Le sabmedi ensuivant après la St-Martin. Cuisine à deniers au bailli pour pesson et pour le pourtaige dès Gand L sols, vi den.; à li, pour oignons, Xn den.; à Gais pour oeufs et bure, vi sols, n den. Somme Lvn sols, vin den. Cuisine de pourvéance , harans, mellans ; paneterie à deniers pour pain = nn sols et de pourvéance VI » miches, boutellerie ; VIIn à deniers, pour u barris de vin aportés de Gand = nn sols, VI den. ; chambre : cire de pourvéance = n l. et demie ; fourerie : avoine, m mesures, commune despence au bailli pour les despens de li et de sire Pierre Miquiel qui furent à Gand pour acheter pluseurs pourvéances, pour leur despens = VIIn sols ; à li, pour ni serves (serviteurs) v sols, un den. Somme toute LXXIX sols, VI den. » — Mémoire des dépenses de cuisine de la comtesse de Bar depuis le lundi après la

(502) Soulières, canton de Vertus, arrond. de Châlons (Marne).

(503) Cette pièce se trouve transcrite dans le Premier Registre aux Lettres Missaives, f<sup>o</sup>13, pièce 4.

(504) Probablement Windioh, dans le comté d'Alost proche Gand, qui, avec Borhem et Rodes, avait été comprise dans le partage des seigneurs de Cassel.

St-Laurent jusqu'à la veille de la Nativité Notre-Dame en septembre. Le lundi après la St-Lorant. Cuisine de pourvéance = char de beuf, porc et un chastron, xvm pocins (petits poulets) ; peneterie, à deniers = à Robin de Hasebroc, pour pain = xm sols ; boutillerie, vin, vm setiers ; chambre, cire de pourvéance ; fourrerie = avoine de pourvéance, m quartiers..... Le jedy ensuivant. Cuisine à deniers : pour jonce, à Gowe par deus fois, n sols, VI den.; cuisine de pourvéance : vi quartiers de chastron, m oissohs et n pocins ; peneterie de pourvéance, pour prunes, poires et noix à Gowe, mi sols, mi den.; boutellerie » vin, vm setiers ; chambre = cire de pourvéance ; fourrerie = avoine de pourvéance, n quartiers ; maréchalcie, à deniers = au peschour de St-Venent, pour demi lot de vives, . n sols. Somme = vm sols, x den. Le vanredy ensuivant; cuisine à deniers , pour pesson achetey à St-Venent, XVm sols ; cuisine de pourvéance ; peneterie de pourvéance = ii<sup>c</sup> miches ; boutellerie , vin , vu setiers ; chambre, cire de pourvéance ; fourrerie = avoine de pourvéance, n quartiers. Somme, xxnn sols. Le sabmedy ensuivant..... Commune despence : pour oufrandes pour Monseigneur et pour St-Jorge, n sols. Lediemoinge ensuivant.....Commune despence= au barbier qui tondit Monseigneur = m sols ; pour amener le pesson de Dunkerque, au pestre, vi sols. Le lundy ensuivant.....Commune despence = pour amener par Jehan Castre pocins et oelz de Hasebroc, m sols Le mardy ensuivant Com- mune despence = pour encre = xn deniers Le mescredy ensuivant. Cuisine à deniers, au peschour de St-Venent, pour pesson = XV sols ; à l'owrier de cire , pour senevey = v solz Le dimoinge après la St-Bertremieu que Madame partit après dignier..... Commune despence : pour Monsei- gneur, paiey en la taverne, vi sols ; — pour pourter un rameau à Warneston = m sols le lundy en- suivant. Commune despence : pour oufrandes pour monseigneur, n sols ; pour pourter lettres au recevour de par Madame, par Conroy = xn sols..... Le mescredy après ensuivant Commune despence = vi sols à Marguerite pour toile pour Monseigneur Commune despence ; pour les despens de Habelot et de Éloy que Madame envoiat à Cassel = vm sols ; à Garar.pour pourter lettres à Rodes =xn sols; item,à Eloy,pour soie et fil achetés à Bruges pour Monseigneur=x sols ; item, à Éloy, VI sols pour offrandes baillées à Perrette ; encore à li, pour vin que Madame but à Bailleu] en venant de Warneston = VI sols, vin deniers, etc. ».

B. 3248. (Portefeuille.) — 1 cahier oblong, endommagé, 18 feuillets, papier.

**1353.** — État des dépenses faites par Madame là comtesse de Bar pendant son voyage de Flandre à

Paris et à Paris môme. « Primo, à Acluziers (505), le lundy au diner, landemain de Penthecouste l'an de LUI. Cuisine à deniers : L sols, pour peixon, berches, anguilles et brèmes ; Xxvn sols, pour n chapons et VI poulets ; xvm sols, pour poix et lait ; vm sols, pour vinaigre et vergus ; XV sols, pour belle chière. Somme: CXVIIn sols A Roye en Vermandois, le lundy au souper et au giste. Cuisine, à deniers : m sols, vm den., pour jonce et herbes ; Lmisols, vi den., pour char de beuf et de mouthon, lait et sain ; n sols, pour moutarde demi-lot ; XLV sols, pour v chapons à l'oste ; XXX sols, pour xii poulets ; X deniers, pour VI oelz ; ni sols vinaigre et vergust ; m sols, pour seel ; xn den., pour poix; ATrelz St-Denys (506), le mardy au diner.....A Pont Ste-Maixence, ledit mardy en passant.A St-Lix (Saint-Leu), le mardy au souper et au giste.....A Parix, l'an de Lin, le mescredy après la Penthehouste ; vint Madame la contesse au diner et avec li fitu. Cuisine, à deniers : nu sols pour percil, aulz, ougnons et eschallongues ; vm sols à Jehan des Vignes pour jonce et percil; XVI sols, pour VI<sup>e</sup>et XV oeufs à lui ; XXu sols, pour VI quartes vergus et aullretant vinaigre ; vi sols, pour beurre freix à lui ; v sols, pour pos de terre pour la cuisine à lui ; vm sols, pour seel à lui, v quars ; n sols, pour moutarde, une pinte ; n sols, VI den. à lui, pour une pinte d'oille ; L sols, pour peixon de mer à Perrin Tartarin ; XXIm sols, pour moules à lui ; vm livres, pour peixon de douce yauwe ; le venredy après ensuivant XXI livres, X sols à Perrin Tartarin, pour i pennier soulez (soles) et rougés (rougets), i pennier de moules, demi saul-mon, n allouzes et LXXV maquerelz ; ; le mardy après (la Trinité) ensuivant Fourrière et waiges = Xu sols, vm deniers pour despens pour les chevaux devant l'hostel de Navarre ;,.

(505) Éclusier-Vaux, arrond. de Péronne (Somme).

(506) Estrées St-Denis, arrond. de Compiègne (Oise).

.....; le jeudy, jour de la Feste-Dieu; Cuisine à deniers : XL sols, pour mi oixons ; LXV sols, pour XXini pijons ; nn sols, pour espices ; mi sols, pour jonce, percil et saulge à Jehan ; n sols, pour ougnons ; n sols, pour moutarde ; ni sols, pour œulz ;.....; le sameudy après ensuivant. Cuisine à deniers = v sols, pour i pennier de congrès.....XXVI sols à Adenet le pastissier, pour XV<sup>o</sup> de flans, XVI pastes de poulets et mi grans pastes. Le diemenge après la Feste Dieu se partit Madame de Parix et en allast à Lonchamp et li tinelz Madicte dame et li sa ménie à St-Clou, excepté les chevaux Madame qui demorèrent à Parix.....; le lundy après revint Madame à Parix;.....;le venredy après ensuivant.....Commune despence : vi livres en un escus philippus donnés au barbier le Roy de Navarre ;.....; A Parix, le lundy m\* jour de juing en l'ostel à l'Aigle.....Fourrière et -waiges = LXXV livres, VI sols à Nicholajx Graupaille, espicier, pour espices de chambre et de cuisine, pour torches et chandoillez de cire, papier et plusieurs aultres chozes par le temps dessusdit k Paris ; vu sols, pour c getées (jetons) ache-teis ou paillaix (palets) ; XVm livres en x florins à l'escut Johannes, données à la norrice la Roynne Blanche (507).....; lejeudy après ensuivant. Cuisine à deniers : ini sols, pour feyves (fèves) nouvelles ; xxnn sols pour la mointié d'un veel .....; le sameudy après ensuivant.....Fourrière et waiges : à Thobie, vm sols, pour erbe, pain, pômes, aixelle (verjus) et erbe pour les chambres obliées à compter ; XV den., pour chapelz de rozes.....; V sols, VI den., pour despens pour la maingnie devant l'ostel la Roynne Blanche .....Le mescreudy après ensuivant et revint Madame de Chastel Thierry. Cuisine à deniers : vu sols, pour mi<sup>o</sup> moules ; XXm sols, pour c oeulz et VI fromaiges ; XNII sols, pour mi lapraulz pourteis à l'ostel Madame ; XI sols, VI den., pour poix et fèves novellez.....; lejeudy après ensuivant.....Peneterie à deniers : XX sols,"pour X" de pain ; nu sols, pour serixes (cerises) pour Madame..... »

B. 3249. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 4 pièces, 2 cahiers oblongs, 22 feuillets, papier.

**1354-1355**— Obligation de Philippe de Navarre, comte de Longueville, de la somme de 13 florins au profit de Guyot Vilain, orfèvre, bourgeois de Paris, « pour pluseurs ouvraiges et danréez que nous avons

(507) Blanche, fille de Philippe d'Évreux, roi de Navarre et de Jeanne, fille du roi Louis X le Hutin. Elle avait épousé le 29 janvier 1349 le roi Philippe de Valois qui mourut la même année. Elle en eut une fille posthume, portant le même prénom qu'elle et qui mourut en bas-âge. Elle survécut à son mari jusqu'au 5 octobre 1398. Ses qualités lui valurent le surnom de *Belle-Sagesse*.

heu de lui ». — « Le conte de Madame de Bar MCCCLim » (508). — « Vecy les mises que Guiot Vilain (orfèvre à Paris) a faites pour Madame de Bar depuis qu'il fu à Bar l'an uni ou mois de février » (509). — État des dépenses de la comtesse de Bar depuis le lundi après la St-Luc (18 octobre) jusqu'au 2 novembre 1354. « A Bar l'an de Lim, le lundy au soir après la St-Luch vint Madame la ducesse de Bar, avec li, mes-sire Gauthiers de Vouziers, messire Gérard s de Courcellez et li tinelz. Cuisine à deniers pour le dit lundy au soir et pour le mardy toute jour, l'escut pour XXXV sols pièce : xxxn sols à Jennain, pour XVI poulies, XLV sols au Villain, pour la char de VI chastrons ; xx sols à lui, pour vm livres de lart; LXX sols à Thierry Canbri, pour char de beuf ; XXX sols pour i sestier de seel au Villain ; vm sols à Thomas Chiotel, pour i lièvre; xv sols pour IX poulets à la fille Burdin ; XXVm sols à Jennion, pour vn gellines ; VI sols, pour i bichet de poix au Ventiers ; vi sols, pour n" de vendoxes (510) à la femme Direz ;.....; le jeudi ensuivant, pour Madame et son tinel et celui jour fut Madicte dame à Revingney à diner et despendit à la dicte Revingney pour le disner : X livres, m sols, VIII deniers, escus XLV sols et furent paie par la terre de madicte dame et le soir revint à Bar.....le venredi ensuivant, pour Madame et son tinel. Cuisine à deniers : LXV sols, pour peixon et truites à plusieurs peicheurs ; VI sols, pour i bichet de poix de la vente ; vm sols à Javais, pour une pinte d'oile de naviez (navette); m sols, VI den., pour n fromaiges à Frouart ; VII sols, pour VI choppines de moutarde à Jennin ; VII sols, vm den. à Jennin, pour oeufs; xm sols à li, pour xn fromages; un sols, vi deniers pour oeufs à Colin Kevesus. Commune despence : n sols, vm den., pour une serre (serrure) au lardier ; XXX sols, pour vi vens de charbon.....;le sameudy après ensuivant.....Bourellerie : XV sols, pour la malle au veel Jehan ; XVI sols à lui,

(508) Cette pièce a été publiée dans l'Histoire de l'Art en Flandre de M. le chanoine Dehaisnes. Documents. Tome I. p. 382.

(509) Idem. Hem, p. 385.

(510) Poisson d'eau douce appelé communément *dard* ou *suisse*.

pour les selles madame et monseigneur Henry ; XXIII sols, pour ira waningles(511) à Thiéri le Courdier ; III sols à lui, pour une trousse(512). Commune despence XVIII sols pour II paires de souliers pour les variés des pallefroys ; V sols à Melline, pour les..... ; XXVII sols a pescheurs, pour lors journées ; XII sols à Paulmillon pour faire sailles et saillons pour le puig et la siterne ; un sols pour clous et ozierres à lui ; XXX sols à Hussier, pour vi vens de charbon ; xv sols, pour I houzelz pour le chairreton ; XXIII sols, pour taillier bûche ; X sols, pour I..... ; ..... ; le diemenge ensuivant pour Madame et son tinel et celuy jour vint messire li conte de Longueville à diner..... ; le mercredi ensuivant et celui jour partirent messires li contes et Madame après diner (513).....». — Quittance délivrée par Jennin Heulins, de Revigny, jadis receveur de Madame la Comtesse de Longueville et dame de Cassel, de différentes «sommés dont elle lui était redevable.— Attestation par Richer de st-Mihiel, chapelain de Madame la comtesse de Longueville, dame de Cassel, que Pierre li Robetelz, de Clermont, a délivré au château de Clermont pour la « provéance» de l'hôtel de la dite dame, 70 cordes de bûches et deux « charées » de charbon.— Attestation de la dépense de 18 livres, 16 sols faite le lundi avant l'Ascension 1355, à St-Thiébaud en l'hôtel de Thiébaud Huvel, par Guyot de Saint-Bassoine, bailli de Bassiguy, avec sa route composée de 9 chevaux, allant à Conflans (514) tenir une journée contre « ceux de Faucogné (515) ». — État des dépenses de l'hôtel de la comtesse de Bar pendant son séjour au château du Bois de Nieppe au mois de juillet 1355. « Le mardi ensuivant au Boix de Nieppe et donna messire Bauduin à disner Madame et aucuns de sez gefis. Cuisine à deniers : à Aliis la bueresse (lavandière), pour i porc : LXX sols ; à Cresse, pour jonce : m sols ; pour demi-rasière de poix, mesure d'Aire, parmy le portage : XXIII sols. Cuisine de pourvéance ; du beuf dessusdict : XV pièces ; item, dudit beuf pour le diner messire Bauduin, VI pièces ; item, pour luy, demi-mouton ; pour le tinel en la salle, demi-mouton ; XVI poucins pour le disner messire Bauduin ; item, pour ledit disner, un gehnes ; item, encore pour le disner dessusdit la moitié du porc dessusdit. Paneterie par Leurier. Pain de bouche : IX miches du blé d'achat ; n° L miches des nn rasières dessus ecrites ; item, k Roy pour n rasières de blé : CXVIII sols ; de ce dépendu celui jour

II° miches. Boutellerie par Cestier : vin de bouche : III loz et demi ; vin de St-Jehan : XLIII loz ; pour cuisine : III loz. Chambre par Bauduin : cire de provéance : I livre et demie ; forge par Leurier : aveine des rentes pour XLV chevaulx, XI quartes. Maréchalerie : chandelles de beuf, I livre. Commune despence : à I message et I cheval portant à Bruges venaison au doien de St-Donatz et à Willaume Rapponde, XXXVI sols ; à Chrestiaïn qui porta lettres à Bruges au doyen de St-Donatz, au prévôt de Notre-Dame et à maistre Chrestain de la Wastine, XVI sols ; une paire de solers pour Dakin ; III sols ; une paire de solers pour Michelet dez Chiens : VI sols. Le mercredi ensuivant au chasteau de Niepe et y furent messires Thiéry, messire de Morbeque et ni dez gens messire de Ghis-telle à VI chevaulx et survint le prévost d'Ayre ; à Pierrard des Planchons, pour poisson : xnn sols ; pour VIII solez, XVIII harens : XVI sols ; pourchives (ciboule), naiveaux : II sols ; à Cressé, pour jonce : III sols ; cuisine de provéance : des moutons de le Haie : u moutons ; dou beuf dessusdict : ira pièches ; XIII pouchins ; VI gelinez et n chapons ; la moitié du porc du mardi ..... Maréchalerie : pour i lot de miez (hydromel) pour les chevaux Madame.....Commune despence : pour ra paires de solers pour lez valez lez chevaulx Madame ; pourxvinloicols pour les chevaulx Madame : LXVII sols ; pour I message envoie k Théré-wane, nn sols. Le jeudi ensuivant fut Madame au disner à Cassel en l'ostel Chanus Montreul..... Ledit jour fut Madame au giste k Dunkerque et y furent au souper messire Thirry, messire Gérard de Rasenghien, Pieres de le Niepe.....Le vendredi ensuivant fut Madame à Dunkerque et y furent chil du jeudi et survinrent au disner et y furent qui soupèrent l'official de Therewane, maistre Hue et n escuiers au seigneur de Ghistelle..... Commune despence : pour i corde à le clochete de le chappeUe : III sols ; as n valez de le Hue, pour leur despens k III jumens en alant au Boix : XI sols ; item, pour lez despens k Hannequin de le Bare qui avoit

(511)Probablement gants de peau.

(512)Trousse, porte-manteau.

(513)La comtesse douairière de Bar, Yolande de Cassel, veuve du comte Henri IV, s'était remariée vers 1352 avec Philippe, comte de Longueville, second fils de Philippe d'Évreux et de Jeanne de France, frère de Charles-le-Mauvais et de Blanche, femme de Philippe de Valois.

(514)ConfianB-sur-Lanterne, arrond. de Lure (Haute-Saône).

(515)Faucogney, chef-lieu de canton de l'ar. de Lure (Hte-Saône).

audict amener I beuf et VI moutons pour luy râler au Boix : III sols. Le samedi ensuivant encore à Dunkerque et y furent tout ce jour. Cuisine à deniers, à Piètre Leviey, pour poisson : XXXVII sols ; à li, pour NN<sup>c</sup> harens : XXIII sojs ; à Martine, pour VII<sup>c</sup> L oeufs : LII sols, VI deniers ; pour i quarteron de chucre : IX sols ; pour XXXVI darioles, pour lez oeufs I<sup>o</sup> L, X sols ; à Piètre le messenger, pour ung lot de mostarde : III sols ; à li, ung et demi lot de verjus : IX sols ; à li, ung lot de vinaigre, V sols ; à Piètre de Cassel, pour jonce : III sols ; pour III lots de let : II sols ; pour crème à faire darioles : X sols ; à Martine, pour II pièces de bure : vi sols ; à li, pour chivez II sols ; à li, pour poix, II sols..... Le dimenche ensuivant XIX<sup>c</sup> jour de julez (516) fut Madame à Dunkerque et y furent tout ce jour l'official de Thérwane, messire Gérard de Rasenghien, messire Bauduin de Halleber-gue, messire Thirry de Hazebrouc, li doyen de Bruges, le trésorier de Cambray, Pierez de le Niepe..... Commune despence : à demoiselle Pierrette pour offrandez : VII sols..... Le lundi ensuivant au disner à Dunkerque..... ledit jour fut Madame au giste et souper à Furnez et furent aveuque li, li abez de St-Nicholay, m moinez, l'official, le trésorier messire Bauduin, messire Gérard de Rasenghien, messire Thierry, messire Colard de le Clite, le doien de Brugez ..... ; ledit jour fut Madame au giste à Dunkerke et y furent li dessusdit et soupa Madame en le vile de lez l'abbesse de Bourbourc..... Le merquedi ensuivant fu Madame tout ce jour à Bourbourc as despens Madame l'abesse, excepté plusseurs chevaulz qui estaiet logiet par la ville..... Le joesdi ensuivant fu Madame tout ce jour à Bourbourc et donna Madame à disner l'abesse et tout son tinel. Cuisine à deniers : pour XXXII pouchins, pièce II sols, valent LXIII sols ; pour gelines, V, pièce m sols, valent XV.....sols ; pour pois en cause (cosse) : n sols : pour v oisons : XXXII sols ; pour espices, gingembre et canele : XII sols et demi ; pour c oez : VIII sols ; pour XVI.....pièces de beuf et III pièces de mouton, XXXII solz pour le char d'un mouton : XXXVI sols ; pour une geline pour les oisiaux : III sols ; pour II et demi los verjus, le lot VI sols, monte : XV sols ; pour jonce : LIII sols..... Commune despence : donné du commandement maistre Thibaut à ung maistre qui visita par trois fois la plaie le hiraut : VI sols. Le vendredi ensuivant fu Madame au disner à Cassel. Cuisine à deniers : pour saulmon : XLVII sols ; pour hérens un cent : X sols ; pour jonce : III sols ; pour verjus, V lots : II sols ; pour moustarde, V lots : II sols ; pour chivos : M sols ; pour N<sup>o</sup> d'oez : XIII sols ; pour bure : V sols.....'

Ledit venredi fu Madame au souper et au giste à son chastel de Niepe. Et fu le vigile St-Jaques et St-Christophe (25 juillet)..... Commune despence : as charetons des Dunnes qui avoient poursieuy Madame par vm jours atout sa chambre sur un char à III chevaulz pour leur despens et aucuns harnas qu'il avoient achatez : XXVII sols. Le samedy ensuivant fu Madame tout ce jour au Boys et y fu maistre Jehan de Dohem. Cuisine à deniers : au bailly du Lys pour pisson : XVM sols ; item, pour N bars de mer, VI seules et autre pisson achate à St-Omer : LXXIX sols ; item, pour nu butors et II buhoriaux achatez à St-Omer : XXII sols ; item, à un vallet qui amena sur un cheval le pisson et butors de St-Omer : VII sols ; à Jehan de Castres, pour XXXVI pouchins la pièce, XVII deniers, monte Lim sols..... Commune despence : à Wauterin qui porta lettres à l'official de Thérwane et à Jehan le Wint : X sols ; à un vallet qui aporta un trainaut (filet) de Meureville pour peskier ès fossez : II sols ; item, à Madame et envoie à LI par Leurin le uxier : XII deniers ; à Allis le bueresse (lavandière) pour buer les draps et napes del ostel par X semaines, parmy une qu'elle fu à Dunkerke as neuches demiselle Cateline, à XII sols le semaine, monte VI livres ».

B. 3250. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

**1355-1357.** — Attestation par Jean de Revigny, receveur de Clermont, que Houldin li Venerres, demeurant à Aubreville, n'a rien reçu des douze razières de froment qu'il doit prendre sur les terrages de Aubreville qui ont été employés complètement « à la pourvéance de l'ostel de Madame la Comtesse et de monseigneur le Duch de Bar » (le lundi après la St-Barthélemy, 31 août, 1355). — Attestation par Simon de Fou, doyen de Bar, qu'Abries de Condey, gruyer de la comtesse de Bar, à délivré « au chastel de Bar pour la pourvéance de l'ostel Monseigneur le duc, octante pièces de vin tenens vint deus muis et vn sestiers de vin » (le samedi après l'Apparition 1355,

(516) Le 19 juillet 1355 tombe, en effet, un dimanche. Cette mention établit donc la date certaine de ce compte.

10 janvier 1356 n. st.). — Attestation par le même que Jean Horbeles de Revigny a délivré au château de Bar, 3 pièces de vin « tenant m keues et i poinçon ou environ, la keue vendue vm escus, valent en somme XXVIII escus, des vendenges de l'an de LV \* (13 janvier 1355, 1356 n. st.). — Attestation par Richer de St-Mihiel, chapelain de la comtesse de Longueville, dame de Cassel, que Henri Chopins, sergent du Petit Louppy, a délivré au cellier du château de Clermont, pour et au nom d'Aubriet de Condé, gruyer du douaire de la dite dame à Clermont, 15 queues, un muids et 5 setiers de vin (18 juin 1356). Mandement de la comtesse de Bar accordant à Aubriet de Condé, gruyer des bois de son douaire, la somme de 38 écus à prendre sur les deniers de son office, pour une pièce de vin que ledit Aubriet lui a vendue (le lundi après la Madeleine, 25 juillet 1356). Attestation par la même qu'à son commandement, le prévôt de Revigny a payé et délivré pour les dépens d'elle et de ses gens à Revigny depuis le vendredi après la St-Barthélemy jusqu'au dimanche suivant en l'an 1356, la somme de 35 livres, doux sols, dix deniers maille, écus de *Jehan* pièce pour 22 sols tournois ; en outre 5 hvres de cire provenant des revenus de la terre, un muids, 13 setiers d'avoine, idem, 8 gelines, idem ; le tout sera défalqué des comptes dudit prévôt sans autre mandement (31 août 1356). Attestation par Henri de Varennes, prévôt de Clermont, que Massars, prévôt de Clermont, a délivré « pour l'ouvraige de l'ostel Madame à Clermont une corde pesant 190 livres (le dimanche après la St-Remy, 2 octobre 1356). — Attestation par Richer de St-Mihiel, chapelain de la comtesse de Bar, que « Jehans li Chauvinez, maistre dou feu en Brueix, a envoié à cuire par le mandement très redoutée dame, Madame la comtesse de Bar, trois cens et demy de warre blanc et de coulour, prizié au four par la relacion des ovriez, présent Henri, prévost de Clermont, et moy Richier de St-Mihiel, chapellain Madicte dame, treze escus de Jehan, liquelz waires fuit meneiz à cuire par Henriet fil Fuscée et Rator de Clermont » (17 janvier 1356, 1357 n. st.). — Lettres de François, évêque de Florence, légat du St-Siège, permettant à Yolande, comtesse de Bar, de s'abstenir de jeûner pendant le Carême si son confesseur le trouve à propos ce dont sa conscience sera chargée (3 des nones d'avril de la quatrième année du pontificat d'Innocent VI, 11 avril 1357).

B. 3251. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 14 pièces, papier.

**1357-1359.** — Attestation par Richer de St-Mihiel, chapelain de la comtesse de Bar, que Jean de Revigny, receveur de Clermont, lui a payé et délivré 20 écus d'or pour les dépenses de l'hôtel de la Comtesse (5 juin 1357). — Quittance par Jean Ferrant, bourgeois de Dunkerque, de la somme de 98 et demi deniers d'or à l'écu du coin de Jean, roi de France et un gros de Flandre, prix des vins qu'il a livrés pour l'approvisionnement du Château du Bois de Nieppe (16 juillet 1357). — Attestation par Simon de Fou, chapelain de la comtesse, qu'en 1355 Aubriet de Condé, gruyer de la dite dame, a délivré pour les dépens de l'hôtel, 9 queues et 16 setiers de vin (16 septembre 1357). — Idem, par Richer de St-Mihiel qu'Aubriet le gruyer a délivré au château de Clermont pour la pourvéance de Madame la Comtesse et de son fils, 25 livres de cire, (mercrea ?, jour de la St-Luc, 18 octobre 1357). — Mandement de la Comtesse Yolande prescrivant à son receveur Jean de Revigny de payer au prieur de Belchamp et à frère Jacques de Condé, son compagnon, 3 florins pour leurs dépens à Verdun où elle les envoyait présenter des requêtes à l'évêque et au magistrat (16 janvier 1357-1358 h. st.). — Attestation par la comtesse Yolande que son receveur Jean de Revigny a payé les sommes suivantes : 44 sous vieux tournois à Clau-den de Clermont, femme de Jennot de Louvain, « pour gaiges d'ostel pour nostre amé cousin monseigneur Jehan d'Aspremont et noz amés chevaliers messeigneurs Jehan de Blumerey et monseigneur Jehan de Billey » ; 35 sols à Husson de la Roix pour poissons qu'il a délivrés à l'hôtel à Clermont ; 6 gros pour avoir porté des lettres à Monseigneur Jean d'Aspremont (25 janvier 1357-1358). — Attestation par Richer de St-Mihiel de la fourniture par Aubriet de Condé au château de Clermont de 30 livres et un quarteron de cire pour la provision de l'hôtel de la comtesse (25 janvier 1357-1358). — Mandement de la Comtesse de Bar, dame de Cassel, prescrivant à son amé chevalier et receveur Jean de le Delf, de payer à *son amée damoiselle* Griefue de Verneltem la somme de 20 florins de pension annuelle qu'elle lui a assignée sur le tonlieu de Cassel (18 février 1357-1358 n. st.). — Attestation par Pierre de Moncelz, chevalier, que Jehans, receveur de Clermont, ait délivré pour mi, Jehan Blanc, bailli de Bassigny et nostre route qui



fummes à Clermont par troix jours quant li enemis y estoient en karesme l'an cinquante et sept et pour les gens d'armes qui estoient avec nous par le diet temps, environ demi couve de vin dou vin dou seliez, une reixière et demie froment et une reixière d'avoine (jeudi après la mi-carême, 13 mars, 1358-1359 n. st.). — Quittance de la somme de 8 petits florins de Florence d'or et de poids, délivrée par Barthélemi de Mouy au nom de Jean de Saulves, seigneur de Viviers (1<sup>er</sup>-avril 1358). — Attestation par Simon de Fou, chapelain de Madame, de la dépense de 120 livres pour les frais de l'hôtel (le samedi avant Quasimodo, 7 avril, 1358). — Quittance délivrée par le même de la somme de 287 livres qu'il a reçue de Jean de le Delf pour les dépenses de l'hôtel de la Comtesse et du Duc lors de leur voyage en Flandre (le samedi après la St-Marc, 28 avril, 1358). — Attestation délivrée par Pierre de Moncelz, chevalier, qu'il a reçu de Jean de Revigny, receveur de Clermont, 7 reix d'avoine « pour mes chevaulx. de l'avoine dou grenier Madame la Contesse par plusieurs fois que je sui venus à Clermont pour les besoignes de Madicte dame depuis le xxv<sup>e</sup> jour de janvier l'an LVII que madicte dame partit de Clermont pour aler en Flandre » (17 mai 1358). — Attestation par Husson de Champion, écuyer, maître de l'hôtel de la comtesse de Bar, que Jean de Revigny, receveur de Clermont, a délivré pour les gens d'armes en garnison à Clermont, depuis le lundi après l'Ascension au soir jour où Madame et le duc partirent de Clermont pour aller à Bar jusqu'au mardi après la Pentecôte, soit pendant 9 jours, savoir pour la panneterie en froment de la terre (provenant du domaine de Clermont), quatre reises et deux setiers ; du vin provenant du cellier, 9 muids et 10 setiers ; pour la chambre, 12 livres de cire ; pour la fourrière, avoine, 7 reises quatre franchars dont 8 reises et 4 franchars proviennent de l'hôtel le Amey de Vauterelle (le mardi après la Pentecôte, 5 juin 1358). — Attestation par le même que Jean de Revigny, receveur, a payé et délivré « pour la pourvéance de l'ôtel de ma dicte dame et des genz qui estoient en la garnison dudit chastel de Clermont, dèz le merquedi après Pentecoute l'an Lvni que ma dicte dame se parti dudit lieu pour aler à Bar et revint à Clermont le lundi au matin ensievant et demoura jusquez au merquedi tout ce jour la vigile du St-Sacrement et s'en parti dudit lieu par nuyt pour râler à Bar, quatre livres, quatre sols, quatre deniers tournois escus Johannes pour XXII sols, VIII deniers, si comme il apert par lez partiez du papier de cuisine ; fourment de la terre v reises, X franchars ; fourment dont il en y at trois reisez en pain et en farine con avoit cuit pour mener en l'ot qui fu amenez de la maison le curé de Bouroule » (le jour du St-Sacrement, 5 juin 1358). — Attestation par Philippe de Fain, bailli de Clermont, que Jean de Revigny, receveur de la dite terre « ait fait avoir pour

les despens Havrant de Landres, écuyer, Bertrand, son frère et Jaquinet de Hugerès, 30 sols tournois, un escu Johannes pour vint soulz, le mardi au soir XIX<sup>e</sup> jour de juing en allant au mandement à Vouée, et 15 soulz pour 12 poucins qu'il ait délivrés pour pourter à Bellen à une journée que les gens de Madame y avoient contre l'évesque de Verdun et ceux de la dicte Verdun ; item, neuf poz de vin qu'il a fait avoir dou vin que le prévoz le chanoine avoit vanduy à Jehan Parisix lequel vin on doit rabattre à Jehan Parisix à l'asar dou vaxeil ; et seix franchars d'avoine qu'il ait délivré à monseigneur Jehan de Billey, au bailli de Clermont, à Monseigneur Richier et Colinet le Clerc pour lours chevaulx (le 20 juin 1358). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant de rabattre des comptes du prévôt de Revigny, la somme de 12 écus et 15 sols , prix de 4 muids et 5 setiers de vin nouveau acheté pour la provision de son hôtel à Bar (22 septembre 1358). — Attestation par Simon de Fou, chapelain de la Comtesse, de la livraison par le gruyer Aubriet de Condé de 139 livres de cire et deux muids de noix (le lundi après la Ste-Catherine, 1<sup>er</sup> décembre 1358). — Attestation par Pierre de Sathonay, chapelain de la Comtesse, « que pour la warnison de Clermont parmy les guerres contre l'évesque et la ville de Verdun (517) pour les frais et coustanges de Monseigneur Jehan de la Weline, chevalier, de Clermont et delà dicte warnison, Jehans de Revigney, receveur k madicte dame, ait délivré par ma main les parties qu'ilz s'ensuient dez le dimenge au soir après la St-Remey en chief d'octobre jusques au mescredi, vigille de Toussains, ensuivant,

---

(517) Cette guerre entre Yolande de Flandre, régente de Bar pour son fils Edouard et l'évêque de Verdun Hugues de Bar, éclata en 1357. On dit qu'elle débuta par le meurtre de deux chanoines de Verdun qui lui avaient été députés et qu'Yolande aurait fait noyer dans les fossés du château de Bar. Elle se termina par un traité conclu le 22 août 1359. (Gallia Christiana. Tome XIII, pol. 1224.)

somme de deniers 80 livres et 5 soulz-, un escut de Jehan pour vint et deux soulz et wict deniers ; item, froment dez ledit dimange jusques au jueudi au soir après la St-Martin d'yver, 19 reizes, 9 franchars et un bichet ; item, avoine par le temps dessusdit 36 reizes et 8 franchars ; item, bestes ainuelles (agneaux) dou betin gros et petit que les compaignons de Clermont avoient prix davant la dicte -warnison, vint pièces de bestes ; item, un sach de siel que li diz recepveurs avoit recheu de Tescheute le chanoine de Trayvel et niant comptez de vint seix pièces de beuf salez et de deux reize d'aulz qu'ilz furent prix au garde mangier dou chastel, etc. »

B. 3252. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 16 pièces, 1 cahier oblong, 11 feuillets, papier.

**1858-1360.** — Attestation par Jean, sire d'Arentières, chevalier, et Humbeles de Gondrecourt, receveur du duché de Bar, que Jean de Revigny, receveur de Clermont, a payé et délivré pour les dépens « de nous, nostre maignie et route en repassant par Clermont et en allant à une journée à Monffaucon contre l'évesque de Verdun et la ville de Verdun le dimenge matin après feste St-Nicholaix d'iver l'an de cinquante et oct et pour un varlet à dous chevalz qui demeurât à Clermont dez le dit diemenge juques au mardy assoir enssuivant, quarente et oct soulz, dix deniers petis tournois viez ; encor at paie et délivrey pour despens monseigneur de Louppey, le bailly de Vitrey, monseigneur Frecel et pluseurs aultres à quatre vins chevalz en revenant de la dicte journée à Clermont, le mardy assoir ensuivant au souper et au giste, pour lor despens comptes à deniers par Aubertin de Chardongne, escuiers, Jehan de Moncelz, escuier et maistre Renault, penetier Madame la contesse de Bar, sept livres, dix soulz petis tournois viez, somme toute : neuf hvres, diz et oct soulz, dix deniers petis tournois viez, groz viez pour seize deniers pièce et escus Johannes pour dix souk oct deniers pièce ; encor ait délivrey seize setiers vin de pourvéance ; pour chambre dous hvres et demey de cire ; pour fourrière dous reisières d'avoine » (le dimanche après St-Nicolas d'hiver, 9 décembre 1358). — Quittance délivrée par Jean de Laveline, chevalier, de la somme de 12 florins qui lui a été payée par Jean de Revigny, prévôt de Clermont, sur les deniers dus par les habitants d'Aubreville à cause du rachat des feux (26 décembre 1358). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant à son receveur de payer les dépens que feront son amé cousin Jean d'Apremont, Jean da .Billei, Jean d'Arentières, Pierre de Moncelz, chevalier et leur route « en alant à Mervillé (518) à une journée contre Monseigneur Brocart de Fenestrange et auxis en revenant arrières » (26 décembre 1358). —

État des dépenses faites par messire Jean d'Apremont, sire de Forpas, messire Jean d'Arentières, messire Pierre de Moncelz et leur route, le jeudi matin seconde feste de Noël (27 décembre) 1358, et le mercredi soir au gîte et à souper par Warnesson, panetier, sur l'ordre de Madame la Comtesse et pour faire les préparatifs de son arrivée qui devait avoir heu ledit mercredi, qui s'élèvent à la somme" de 20 florins d'or à l'écu et 5 sous tournois payés par Jean de Revigny, receveur de Clermont et, en outre, à 12 franchards de froment provenant du grenier, un muid de vin, 18 franchards d'avoine (27 décembre 1358). — État des dépenses faites à Clermont le lundi avant la Chandeleur 1358 (28 janvier 1359 n. st.) par messire Jean' de Bhley, messire Vauchiers de Quemenières et messire Grars de Courcelles, chevalier, qui avaient été envoyés à Varennes « pour faire une prière aux habitants de Varennes », et en revenant par Clermont pour leurs dépens et ceux de leurs chevaux ledit lundi au soir, au souper et au gîte et de leurs chevaux seulement le mardi matin, qui s'élèvent à la somme de 41 sous tournois vieux. — Attestation par Habelot de Mercey, écuyer, que Jean Chauvines, maître des fours d'Ar-gonne, a délivré en l'hôtel de la comtesse de Bar à Clermont 18 cents d'écuelles de *fuist* (bois), au prix de 8 sols le cent, l'écu Jehan pour 20 sols, soit 7 hvres, sols ; 7 faix de verres et godets, au prix de 9 sols le faix, soit 63 sols ; 2 douzaines de vaisseaux de *fuist* et une douzaine de cuviers, au prix de 42 sols ; deux *keels de pauppier* (cahiers de papier) au prix de sols ; une quarte (*Toille* (d'huile) pour 5 sols et une quarte de miel aussi pour 5 sols, soit la somme totale de 16 livres, 4 sols, montant de ces fournitures (7 février 1359). — Quittance délivrée par Gard de Courcelles, chevalier, de la remise qui lui a été faite par Renaud fils de JacqueminFanin, de quatre rasières

moitié blé, moitié avoine qui lui sont dues annuellement à la St-Remy (le vendredi après l'octave de la Chandeleur 1358 — 15 février 1359 n. st.). — Quit-tance délivrée par Henri de Vouziers, chevalier, sire de Sarcey, de la somme de 6 livres, 13 sols, 4 deniers petits tournois vieux, qui lui a été remise par Perrot Le Vesti, de Varennes, qu'on lui doit annuellement à la St-Martin (7 février 1358-1359 n. st.).— Mandement d'Yolande de Flandre, comtesse de Bar, à ses rece- veurs en Flandre, pour les informer que c'est par son commandement que Jean Le Blonde, son chapelain, a délivré à Baudet Le Moul, son valet de chambre, la somme de 150 moutons d'or au coin du comte de Flandre, chaque mouton valant 28 sols monnaie de Flandre, et 25 écus au coin du dit Comte, chaque écu valant 24 sols, même monnaie, laquelle somme ledit valet lui a remise (18 mars 1358-1359 n. st.). —Lettres d'Yolande de Flandre, déclarant « que de nostre propre et especial commandement, nostre amé clerc, maistre Rogier de Metkerke, a délivré à Baudet, nostre vallet de chambre, les choses ci-après nommées, c'est assavoir : trois pennes demenuvair affiné, la pièce de n ventres qui coustèrent les trois pièces XXX escuz de Flandre ; deux timbres de letices (petit-gris), XV escuz ; quatre livres de sucre rozat et deux livres de coriande, trois escuz ; une livre d'or de Cypre, XII escuz de Flandre ; trois onces d'argent de Cypre, III escuz et - un veluel blanc de dix aunes, XXVII escuz ; c'est en somme quatre vins et dix escuz de Flandre, etc. » (19 mars 1358-1359 n. st.). — « Recepte de deniers faite par Symon de Fou, chapelain Madame la contesse de Bar, pour aidier à paier les souldiours (dépenses) ci-devant escriptes, toutes monnoies buxées à petits florins.....  
.....  
LV petis florins n gros et demi de ceulz de Courcelles devant Chaulmont en L escus philippes qu'il dévoient pour leur assinement paies par Bauquin, varlet mon-seigneur Baulduin ; LIII petis florins, n gros et demi en XI florins au mouton de ceulz d'Ausemont pour leur assinement contre ceulz de Dyerre.....  
.....  
XLVIII petis florins et n gros en XL escus philippes de ceulz de Regnalcourt pour leur assinement et rachat ; vi" petis florins des Lombars de Contiens en Burgon-gne.par la main de maistre Thiébaud, liquel moy furent délivrey à Villers devant Charriey ; VI petis florins de ceulz de Varennes des deniers des laines de Verdun par la main Madame la Contesse, le v<sup>e</sup> jour de Novembre ;.....un" petis florins de ceulz de Beures la Grant pour leur rachat qu'il ne fussent fourrey (fourrages) quant on fut

devant Sampigny (519) ;.....IX<sup>xx</sup> et II petis florins, II gros et I esterlin en II<sup>e</sup> et XL escus Johannes des lombars de Varennes pour lour sentième de l'anney aoust passée l'an de LXVIII par la main de Demoinne lour varlet, le XXV<sup>e</sup> jour de novembre ; .....  
IX<sup>xx</sup> et II petis florins n gros et I esterlin en II<sup>o</sup> et v esterlins Johannes de Jehan de La Moullières pour son acort fait à Madame et à Monseigneur le duch ..... Somme toute : v<sup>m</sup> II<sup>e</sup> LIX petis florins, i gros et demi. — Despence faicte par le dit Symon des deniers dessus dis..... II<sup>o</sup> petis florins à Ferry de Fenestranges par ces lettres faictes l'an de LVni, le xxni<sup>8</sup> jour de septembre..... LXXV petis florins à Symon le Vaulquaire, signour de Biche, par ces lettres faictes l'an de LVIII, le VI\* jour de novembre..... ;  
II<sup>c</sup> petis florins aux minours qui minent Sampigny pour lour louwiei, par le mandement de Madame et par un instrument fait l'an de LVIII le VI<sup>e</sup> jour de novembre .....  
VI<sup>f</sup> et XXX petis florins à Jaquet de Fenétranges par ces lettres faictes l'an de LVIII le XIII<sup>9</sup> jour de novembre.....  
Aultre despence des deniers dessus dis : XXVII petis florins, i gros et demi délivreis au poullenoix (aux polonais) en XII<sup>M</sup> et XVIII gros vies pour ce qu'il avoient fally à avoine ; xm petis florins, il gros et demi en x moutons, délivreis à eulz, par le commandement Madame le lundy devant la St-Michiel l'an de LVIII pour despens et avoine ; VI petis florins délivreis à eulz par le bailly Philippin pour lour despens en rallant en prisson ; VIII petis florins paies par maistre Thiébaud pour une cotte de fert pour monseigneur Braiche, poullenoix, de l'argent les lombars de Contiens en Bourgongne (520) ; II petis florins à Collart de Hornes à

(519) Sampigny, arrondiss. de Commercy, Meuse. Ce bourg fut assiégé par les troupes du comte de Bar dans la guerre qu'il eut avec l'évêque de Verdun.

(520) Cet article est batonné dans l'original. Conflans-sur-Lan-terne, arrond. de Lure, Haute-Saône.

Villers devant Charriey (521), pour donner à i huraul (héraut), de cellui argent ; LXXVII petis florins, nu gros et demi en III" et un escus Johannes délivreis à Bauldet pour pourter à Raimx, le sabmeudy après la Toussaint pour drapt et penes pour monseigneur le Duch..... ; v petis florins, ni gros et demi en vi escus Johannes délivreis à Jehan Maistre pour aller en Flandre par le commandement Madame ; n petis florins et v gros vies en il escus vies délivreis à madame la vigille de Noël pour juer au deis ; XIII petis florins, II gros et demi en X moutons délivreis à Gillet de la Mouche la vigille de Noël pour monseigneur juer au deis ; VI petis florins pour offrendes pour Madame et monseigneur la vigille de Noël, délivreis à Gillet et à Pierrete ; III petis florins et n gros en x moutons et demi et II gros pour amener les draps et les penes de "Warneston à Chaillons par I varlet de Messiennes ; X petis florins qu'il me fault des C et X petis florins que je envoiay à dame devant Sampigney par Warnesse, des quels elle moy donnoit unes lettres de Ferry de Fenétranges de c, ainsi me deflaultx ; vi petis florins, n gros et demi en vn escus Johannes délivreis à frère Jaque de Condey pour ses despens qu'il avoit faits en Hainault par le commandement Madame ..... ; vm gros et demi en i escu Johannes délivrey à Renauldin pour raller en prisson à la St-Martin pour ses despens par le commandement Madame ;.....

III petis florins et I gros en III escus Johannes et v gros pour apotokairies apourtéés de Toul pour Madame :..... ; XXXIII petis florins, i gros et demi en XXXVIII escus Johannes délivreis à Hembelet, recepvour, pour faire les fraix de monseigneur deLompey, de monseigneur Jehan d'Arentières et de lui à la journée à Chaillons contre ceulz de Verdun ; II petis florins, VI gros et demi en III escus Johannes délivrés à maistre Jehan de Revigney pour ses despens à St-Manehoul à la journée contre ceulx de Verdun ;.....VII petis florins rendus à monseigneur Jehan d'Arentières, par le commandement Madame, pour despens qu'il avoit paies pour les gens ma dame et mon seigneur à Carryvres ? en allant à la journée à Montfaulcon contre ceulx de Verdun ; XII petis florins, v gros et demi rendus audit monseigneur Jehan en xnu escus Johannes par le commandement Madame pour despens qu'il avoit fais en venant au mandement Madame et monseigneur par m foix ;..... ; XV petis florins en XVI escus et VI gros délivrés à Fassier pour les despens monseigneur Jehan d'Aspremont le premier jour de l'an, l'an de LVIII ; IX petis florins, I gros et demi en III" et VII vies gros pour v aulnes de draipt pour Madame que mesigneur li devoit et pour une aulne et demie de draipt pour chaises pour

monseigneur apourteis de Challons par Pierre de Bar ;.....

.....

Somme toute de ceste despence v<sup>m</sup> II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> et X petis florins demi petit florin, III gros et I esterlin ; et la recepte monte v<sup>m</sup> II" LIX petis florins, I gros et demi, apart que on doit audit Symon XXXI petis florins, demi petit florin, I gros et III sterlins. — Aultre recepte des deniers de Verdun ;..... ; Somme toute : III<sup>xx</sup> C et L petis florins. Despence faicte des deniers dessus dis..... ; VIII<sup>xx</sup> petis florins, prix dou dit argent à la foire St-Pierre à Bar par le commandement Madame pour pourvéances pour l'ostel et pour paier les hostes si comme il apart par les parties de la recepte des despens de l'ostel ;..... ; XL petis florins pour les despens que messire h dus et sa gent firent en allant au Pont (522), si comme il apart par les parties de la despence : IX<sup>e</sup> et i petis florins délivreis à Colhnet Le Clerc en la chapelle à Clermont le sabmeudy au son\*, vigille de la Nativitey Nostre-Dame, l'an de LIX, sus l'autel ;..... ; somme toute de ceste dairenne despence : in<sup>m</sup> c XLvn petis florins et n sous de fors vies et la recepte monte : III<sup>m</sup> C et LXX petis florins, apart que li dis Symonz doit xxn petis demi petis florins, III gros et demi » . — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant à son amé chapelain, le doyen de Bar, de délivrer à Ferry de Fenestrange, écuyer, la somme de 300 petits florins de Florence, et à Jacquet dudit heu de Fenestrange celle de 100 petits florins, en déduction de plus grandes sommes qui leur sont dues, « pour cause de certains services qu'il nous ont fait en nos guerres heu encontre l'évesque et ceux de Verdun et leur aloyés (alliés) » (3 mai 1359). — Lettres par lesquelles Yolande de Flandre, comtesse de Bar et dame de

(521) Villers-sur-Port, arrond. de Vesoul, Haute-Saône.

(522) Pont-à-Mousson.

Cassel et Robert, duc de Bar et marquis du Pont, déclarent qu'ils ont pris et prennent en leurs sauvegarde et protection les villes de la mairie de Béthe-lainville (523) et tous leurs habitants pendant la durée de cinq années consécutives, moyennant le paiement annuel pendant ledit temps de 7 rasières d'avoine et de 16 livres de cire le jour de Noël (12 juin 1359). — Attestation par Jean de Laweline, chevalier, que sur le commandement de la comtesse de Bar, Jean de Revigny, cleric., receveur de Clermont, lui a payé et délivré pour lui et pour sa route à Anzeville et à Clermont, c'est à savoir à Anzeville le dimanche veille de la fête de St-Jean-Baptiste l'an LIX au soir, au souper et au gîte et à Clermont tout ce jour, jour de la dite fête SfrJean-Baptiste, 6 livres, 7 sous, 5 deniers, l'écu pour 12 sols ; item, pour ses chevaux et pour sa route 22 franchars d'avoine (le mardi, lendemain de la St-Jean, 25 juin 1359). — Attestation par Karles de Fontenay, chevalier, *chevelaine* (capitaine) de Clermont, que Jean de Revigny lui a délivré pour ses chevaux et pour les chevaux de ses compagnons et de sa route à Clermont, du samedi matin veille de la Trinité l'an 1359 jusqu'au lundi jour de la St-Jean-Baptiste, 6 rasières et 6 franchars d'avoine ; en outre, pour les dépens de sa *maignie*, « le mardi au soir, li mercredi matin après le moix de Pasques que je vins avec Madame à Clermont l'an de LIX, deiz gros tournois vies comptei par Petit Jehan et maistre Pierre, mes varies » (même date). — Attestation par Jean de Lauweline, chevalier et *chevetaitie* de Clermont, que Jean de Revigny lui a fait avoir ses dépens depuis le jour de la St-Jean-Baptiste l'an 1359 jusqu'au vendredi après la St-Pierre et la St-Paul, pour lui et pour sa route, montant à la somme de 43 florins et demi et, en outre, 8 rasières et 12 franchars d'avoine pour ses chevaux (le vendredi après la fête delà St-Pierre et de la St-Paul 5 juillet 1359). — Quittance de la somme de 64 écus de *Jehan*, reçue par Richer de St-Mihiel, chapelain de la comtesse de Bar, du doyen de Bar, « pour adier à faire les dépens de l'ostel de madicte dame et monseigneur le duc à Clermont » (21 août 1359). — Quittance de la somme de 60 vieux gros tournois, reçue par Jean de Sains, chapelain du duc de Bar, de Simon de Fou, doyen de Bar, pour aider à faire les dépens de l'hôtel (11 février 1359-1360 n.st.). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant à son amé cleric Éloy Surien de faire « une finance de la somme de oict cenx cinquante moutons d'or du coing du Roy pour cause de la rançon de nostre bien amé le sire de Morbeke, laquelle finance se doit faire au jour des octaves de la Chandelour en l'ostel Pierre Scotelare à Brughes en la main du procureur Jehan Philippot de Londres » (31 janvier 1359-1360 n. st.) ; — attestation par Jean de St-Omer, sire de Morbecque

que Éloy Surien, cleric de Madame la comtesse de Bar, a payé et délivré le 22 février 1359-1360 (n. st.) en l'hôtel Pierre le Scotelare à Bruges à Pierre Monier qui se présentait pour Jean Philippot, de Londres, pour lui et en son nom, en présence de ses chers et amés messire Jean le Tailleur, son chapelain et Jean de Wallon-capelle, écuyer, la somme de 850 moutons d'or au coin du roi de France, « parmy chine cens livres en gros tournois de Flandres que messire Jehan Le Blonde, receveur de Nieppe, en bailla à mondit chap-pellain et à Jehan de Walloncapelle dessus dit, dont li dis messire Jehans li Blondes en a mes lettres de cognissance, en laquelle somme de moutons dessus dis jou estoye tenus au dit Jehan Philippot pour cause de ma renchon du paiement de la Candelleur desraine-ment passée ; item, paia li dis Éloy que li mouton dessus dit coustèrent de cangier à Ypre pour gros de Flandres, cent siix sols, trois deniers etc. » (23 février 1359-1360 n.st.).

B. 3253. (Portefeuille.) 5 pièces, parchemin, 11 pièces, 1 cahier oblong, 16 feuillets, papier.

**1359-1369.** — Attestation par Habeles de Mucey, maître de l'hôtel de la comtesse de Bar, que Jean, le receveur de Clermont, a délivré pour la *pourvéance* dudit hôtel du lundi 9 mars jusqu'au jeudi suivant, 4 livres et demie, 3 reix et demi de froment, 4 reix et 4 franchars d'avoine (14 mars 1359-1360 n. st.). — Compte des recettes et dépenses du chapelain de la comtesse de Bar. « Recepte faicte par Symon de Fou, chapellain Madame la comtesse de Bar, pour aidier à paier les despens cy après escripts. P<sup>o</sup> XII li. escu, XII sols, en XXI escus Johannes, de Jehan de Clermont, prévost de Bar, d'une composition que on avoit faicte ; VI li., escu XII sols, en X escus Johannes, dou curey de Broucey pour une composition faicte à lui ; XXVI livres XIII sols, nn deniers en XL petis florins de Huguenin Noix, prévost delà Marche, le XIII<sup>e</sup> jour de décembre ; XX l. en XXX petis florins de Vyllaume Gérardet, pré-

vost de Chastillon. Somme toute de recepte LXIII li.—  
A Bar, l'an mil CCC L XI, le jeudi en soir au souper et  
à la gîte, III<sup>8</sup> jour dou moix décembre, vinrent  
Madame la contesse de Bar et dame de Cassel et  
messire b dus ses filz, avec aulz messires Joifrois de  
Fou, messire Pierrez de Moncelz, chevalier et  
plusseurs aultres jusques à c chevaulz. Cuisine à  
deniers pour ledit jeudi en soir : II sols, VIII deniers au  
Vilain, pour une quarte de sayn ; XXIII sols à la  
BacheneUé, pour XXII pièces de poullaille ; II sols,  
XVI deniers à Dengin Cabaiat, pour une quarte  
vergust ; xvi sols à Margueritte, pour XIII pièces de  
poullaille..... Cuisine de pourvéance :  
X chastrons des chastrons que le prévost avoit resus,  
pour lez genz d'armes qui estoient mandei pour con-  
trester à monseigneur Jehan de Saulmeiz qui estoit  
entrés en la prévosté de Bai' pour meffaire  
(524)..... Chambre : cire à deniers au  
prévost : XXIII sols pour VI livres de cire en une  
caiche ; cire de pourvéance par Perrin Solenier : III  
livres et demie ; chambre à deniers : III sols  
à.....pour I cent de poirez de  
quailloel..... ; le venredi ensuivant.  
Cuisine à deniers : XVI déniera à Méline, pour une  
geline, pour l'oitour (l'autour) ; X sols à Losselin,  
pour VI fromaiges ; XVI sols au prévost, pour VI  
fromaiges de presse ; V sols, II deniers à Sebele, pour  
VI<sup>e</sup> et III oelz ; VIII sols à Margueritte de Dun, pour VI  
fromaiges et oelz ; XV sols à ley, pour CXVI  
fromaiges ; XII sols à Vincenet, pour III oelz ; un sols  
VI den. à Colet de Warvey, pour menuze et grain-  
ces ; VI den. à Meline, pour crexon et presin (persil) ;  
XVII sols, VIII den. à Millet d'Arndenay pour pesson  
gros ; XVI den. à Dengin Cabaiat, pour une quarte de  
vergust ; XII den. à Thierry le boiteux, pour une  
chopine de moutarde.....Cuisine de  
pourvéance : de la rivièrre i bichetel et i quarte de  
loche (petits poissons).....  
Commune despence : II gros pour I queelz de papier a  
messire Villamme. Waiges de chevaulz par la ville  
pour le jeudi en soir et pour le venredi ensuivant :  
XXV sols, VIII deniers à Aparrille, pour XIII chevaulz  
de la route monseigneur Piere de Moncelz, foinec et  
avoine pour lez XIII chevaulz une neut et dois waiges  
une neut ; VIII sols à Dauthué, pour avoine pour les  
diz chevaulz con doit à Venne qui lez a paie ; XXIII  
sols, III den.\* à la femme de feu Wernet Begens,  
pour v chevaulx Jehan de Lagrange et Henrion de  
Clavay, foinec et avoine ; pour vi chevaulz qui ont  
esté.logiés chez la femme Colet le sergent qui ne  
prirent niens léans pour Jehan de Lonwy, Gérard de  
Tousigney et Ni. de Behangue, xn gros dont il en ont  
paie x groz defineis de lor argent ; item, pour Thierr  
de Habay q'il at paie III  
gros.....

.....  
Le sabmedi ensuivant. Cuisine à deniers : XII sols à  
Jennin Fouret, pour truite ; VIII sols à Jehan Boy de  
Rus, pour xn chopines de menuize (petits poissons à  
frire) ; XVI den. à la Goulle, pour une quarte de me-  
nuize ; III sols à.....pour  
XI..... ; VIII sols linden. àHusson,  
filleDagat de Neufville,pour XI chopines de  
menuize ; II sols, VIII den. à la Bergougne, pour  
oefz ; VIII den. à Demangin Cabaiat, pour une quarte  
de vergust ; XII den. à Thierry, pour une chopine de  
moutarde ; XXI den. à Méhne, pour ougnons, jonce et  
peresin.....  
Estofes de boutillerie : VIII sols à Warneson, pour LX  
godes et verres et vm pinte.....  
Commune despence.....XII sols à  
Warneson, pour les despens dou héraul qui apourtat  
l'asmement de Monseigneur Pierre de Moncelz pour  
aleir vers lez Angloix ; II sols à Hennequin le brodeur  
pour les ovrez (ouvrages) Madame et pour lez godes  
estoper ; II sols, VIII den. à Guillemain, varlet des  
palefroix, pour uns soleis pour lui..... ; le  
dimange ensuivant pour Madame et Monseigneur  
après la St-Remey l'an de LIX. Cuisine à deniers : LI  
sols au Villain, pour v chastrons eti quartier de beuf ;  
XIX sols à Thierion Thierreil, pour la moitk l'un porc  
et une jambe ; XII den. à h, pour i'chaudun (boudin)  
de porc ; II sols à Meline, pour une pinte de  
moutarde ; VIII den. à ly, pourverjust ; n sols à ley,  
pour jonce et perresin. Somme LXXV s. VIII den.  
Cuisine de pour véance : XIX gelines. Peneterie dou  
pain à deniers. Boutillerie vin à maistre Thierry ; vin  
à monseigneur le doien de la cauwe. Chambre à  
deniers : cire de la terre ; fourrière ; maréchaussée à  
deniers : II sols à la fille Germont, pour II h. de  
chandoille de beuf.....le  
venreudy après ensuivant. Cuisine à deniers : m sols,  
VI den., pour VII chopines de menuixe à Jehan Boy  
de Rus ; X sols, VIII den., pour une truite au pes-  
chours de Bar ; XV sols, VI den, pour oefz et  
fromaiges à la Bergougnete ; XII sols, pour jonce et  
percil

(524) Il s'agit des courses des grandes compagnies qui vers cette époque  
entrèrent en Champagne et en Lorraine.

à Melline ; ..... ;  
le sabmeudy après ensuivant. Cuisine à deniers : vin  
sols, pour n" escuelles de boix ; xvi deniers, pour une  
quarte de vairons (petits poissons) à Henrion ; v sols,  
mi deniers au fil Marguerite, pour nn quartes de vai-  
rons et une pinte de  
loiche.....  
A Bar, le dimenge devant la St-Luc et y sorvinrent  
messires de Lompey et messires Ferry de Chardoinge  
.....  
Le mardy après ensuivant et y sorvinrent messires de  
Liney, messires Gérars de Vauc, inessires Nicholas  
de Rampont et plusieurs  
aultres.....  
Le venreudy après ensuivant.....  
Peneterie à deniers : n sols, vm deniers, pour waches  
(tartes) pour monseigneur le  
duch.....  
froment XI<sup>e</sup> miches. Boutellerie : vin à deniers : IIII  
livres, XVI sols à la femme Aubert, pour une cauwe  
de vin nouvel ; vin vies au doyen vn quartes xnn sols,  
etc..... ; le sabmeudy après  
ensuivant.....commune  
despence : XIX sols, VIII den., pour les despens des  
gens l'escuyer vert, chevaliers dame  
Euwine..... Somme toute de la despence  
de cest papier IX<sup>e</sup> VII li. XIII sols, I den., escus XII  
sols, et li recepte monte à LXIII livres ; apart que on  
doit au dit Symon VI<sup>xx</sup> III li. XIII sols, I den., escus  
xnsols., valiant a escus II<sup>e</sup> VII escus et XIII den. ». —  
Mandement d'Yolande de Flandre, comtesse de Bar  
et dame de Cassel, ordonnant à ses compteurs de  
compter et rabattre à son clerc Eloy Suriien la somme  
de 25 livres, 13 sols que par son propre et spécial  
commandement il a payée et délivrée « pour plusieurs  
parties de especes de cuisine pour nostre ostel et pour  
especes de chambre achateis à Bruges le XIX<sup>e</sup> jour du  
mois dejuing l'an sixante ; à savoir sont pour vm  
livres de gingembre, VI livres de canele, nu livres de  
poivre, im livres de greine (525), I livre de souffraen,  
II livres claux de jérouffle, II livres et demie de poure  
(526), un pain de blanc chucre pesant VII livres et  
demie, IIII livres de pingnes (527) pour confire, I livre  
chucre rosaet, II livres de coriande, I livre de fleur  
confite » (24 juin 1360). — Attestation par Éloy  
Suriyen, clerc de la comtesse de Bar, que Jean Le  
Blonde, chapelain de la dite dame, a fait délivrer pour  
son hôtel depuis le 1<sup>er</sup> mai 1360 jusqu'au 16 juillet  
suivant 2,768 lots de vin vieux et nouveau (14 juillet  
1360). — Mandement d'Yolande de Flandre etc. à ses  
compteurs de compter et rabattre la somme de 20  
livres, 13 sols que, par son propre commandement,  
Willaume le Tolnaire, son receveur en sa terre de  
Flandre, a payée à Baudet Le Mol, son valet de

chambre, « pour achater aucunes choses pour nous à  
Bruges et pour ses despens en allant et retournant de  
Dunkerke à Bruges » (22 juillet 1360). — « Chest  
chou que on doit à Dunkerke et aqui pour les despens  
del hostel Madame fays as renerghes ou mois de  
jullet l'an LX. Premiers : à Willaume le Vos,  
bouchier, XXIX livres, II sols ; à Martine pour poules  
et hostel, VIII l. IIII sols ; à Cateline Mois, pour pain  
XXVI l. VIII sols ; à Thiéry Lem, pour fruit XXII sols ;  
à Mikiel le Vos, pour veche (vesces) et fruit, CVI  
sols ; à Cateline Stevens, pour avainne et pourbos  
(bois), XXXVII livres ; à Ghierry Kief, LXXIII sols ; à  
Jaques Boudolf, XXIX sols, IIII den. ; à Venand le  
Crudenare, v sols, un deniers ; à Jehan le Bul, IX  
sols ; à Gilles Finckart, pour veche XXII sols et demi ;  
à Éloy Voerdræet, pour chère et espicez de cuisine ; à  
Willaume le Potier, pour escuelles de bos et pour pos  
et godez de terre, XXVII sols ». — « Despens fais  
pour maistre Thiébaut et sez II varies, messires  
Massart, Colinet Le Clerc et son varlet, maistre  
Andrieu le pointre (528) et son varlet, maistre Jehan  
de Valenchiennes, maistre Pierre et son varlet,  
maistre Guillaume et Gaillon, son varlet, Willaumes  
Longhemance, Baudalet le Keuz, Galehaut et le  
varlet qui garda lez chevaulx maistre Thiébaut,  
lesquelles personnes demourèrent à Nieppe le XVIII<sup>e</sup>  
jour d'octobre l'an LX quant Madame s'en party pour  
aler vers Bourbourc, et aussi pour aucuns qui y sont  
survenu depuis ledit jour jusques au jour St-Martin  
après ensuivant. Premiers le vin qu'il ont despendu  
ledit XVIII<sup>e</sup> jour d'octobre au souper pour maistre  
Thiébaut et messire Massart en le chambre le portier  
et y sourvinrent li chastellains et aucun des soudiers,  
parmy I lot et demi que maistre Thiébaut eut après  
souper en se chambre, v lots et demi ; item, à ce dit  
pour les aultrez XV personnes qui soupèrent en le  
salle, VIII

(525) Peut-être graine de cochenille, dite aussi d'écarlate ou graine de Paradis.

(526) Poudre. Peut-être s'agit-il de poudre d'or.

(527) Amandes de la pomme de pin qui, confites, étaient appelées pignolat.

(528) Cet Andrieu ou André, peintre, pourrait être André Beau-neveu, célèbre sculpteur et enlumineur vivant à cette époque.

los et demi ; le lundy ensuivant, pour ledit maistre Thiébaud et lez dessus nommez, XI lotz ; item, au souper pour les meismes gens excepté pour Baudelet qui s'estoit parti pour aler vers Madame, X lots ; le mardy ensuivant au disner, pour maistre Thiébaud et se compaignie avant qu'il se partesist, VIII lotz. C'est en somme par tout dont compte fu fais à Colinet Le Clerc le XX<sup>6</sup> jour d'ottobre avant que maistre Thiébaud parti de Nieppe, XLIII lotz de vin. Encore délivré ledit mardy pour le peintre, son varlet, maistre Jehan le tailleur (529), le varlet maistre Pierre, maistre Guillaume, son varlet et lez II variez qui gardèrent lez chevaulx maistre Thiébaud et Colinet ; ce sont VIII personnes au disner et souper, VI lots et demi ; le merquedy ensuivant au disner et souper, pour les dessus nommez excepté pour le maistre peintre qui s'estoit parti pour aler à Valenchiennes et y sourvint Piètre le messenger Madame, VI lotz ; le jedy ensuivant, pour les vu personnez dessusdictes au disner et souper et y sourvint Willaume le fauconnier, V lots et demi ;..... le dimenge ensuivant XXV<sup>c</sup> jour d'ottobre au disner pour lez VII personnes dessus dictes , assavoir : I peintre, le tailleur, le varlet, maistre Pierre, lez II varletz qui gardoyent les chevaulx, maistre Guillaume et son varlet, II lotz et demi ; item, après disner pour II variez que le peintre envoya k ce dit à Nieppe, demi- lot ; ..... ; item, à un varlet qui aporta lettres de par Madame, demi-lot ; ..... ; le samedi ensuivant par tout le jour, pour II paintres : leur varlet, le varlet maistre Pierre et les II variez qui gardoient lez chevaulx, III los et demi ; le dimenge ensuivant premier jour de novembre au disner et souper pour les VI personnes dessusdictes et y fu demiselle Stéphanie et dey varlet avecques li et si y fu le varlet monseigneur Jehan de Blumery qui venoit de le duché de Bar, VII lotz ;..... le mardy ensuivant au disner pour les vin personnes dessusdictes et y fu maistre Andrieu le peintre èt uns siens variés et vinrent à ce dit de Valenchiennes, nu lotz ; item, au souper pour lez X personnes dessus nommées et y sourvint li chavetiers qui aporloit lettrez à Madame de par Monseigneur le Duc, un lotz ;..... le dimenge ensuivant au disner pour les X persones dessus dictes et y vint uns aultres paintres et sez varletz et y furent Wautier le bouchier et sez filz qui à ce dit avoient tué car (chair) pour l'ostel Madame, vlotz et demi ; item, au souper pour XII

personnes, assavoir sont demoiselle Stéphanie, son varlet, lez III paintres, leurs m varletz, le fourrier, le varlet maistre Pierre et les n varletz qui gardoient les chevaulx, v lotz ;.... Somme de cez parties délivrées pour les gens Madame, CCXVI lotz et demi devin. C'est ce que h dessus nommés ont despendu en pain, puis le dimenge XVIII<sup>n</sup> jour d'octobre..... Somme du payet pour pain, rx hvres, vm sols..... Somme des michez, CL qui valent m quartes de bley. Chest ce que li dessus nommés ont despendu en cars, en hiérens, en pisson et en oeufs achetés en deniers. Premiers pour cars de beuf achetés à Hasebrouc le XIX<sup>e</sup> jour d'octobre, X sols, vi deniers ; item, pour pisson acheté à Meurville le xxnn<sup>n</sup> jour d'ottobre par Boidin Noidin, v sols..... ; item, délivrés pour maistre Thiébaud le veille St-Martin, v poules pour ly et se compaignie, parmy I pour lez oisiaux prins à Jehans de Castres, coustèrent : XV sols. Somme de tout ce que on a payet pour cez partiez, VI li., II sols, mi deniers. Item, despendirent li dessus nommés partout le temps dessus dit, des pourvéances du chastiel lez partiez qui s'ensuivent ; premiers : V chastrons prins à le Haye, poulez, XVIII pièches ; item, pour les oisiaux, xgelines et XIII li. pesans de candellez de sieu ; item, ont despendu li cheval dez dictes gens par tout le temz dessusdict de le avaine dez pourvéances sur tout : X rasières, m quartez » (530). — Attestation de la comtesse de Bar que sur son ordre, Guillaume Tonnelaire, son receveur de Flandre, a délivré à Veignerou, bourgeois de Bar, la somme de 100 écus « pour acheter especes et plusieurs porvéances pour nous en karesme en l'an de sexante » (17 février 1360-1361 n.st.) ; — idem, que Jean le Blonde, son cha-

(529) Ce maître Jean le tailleur ou Jean de Valenciennes doit être le sculpteur qui dix ans plus tard travailla à la voûte et aux clefs de voûte de la maison échevinale de Bruges. (Hist. de l'Art. Documents. Tome II, p. 560 et 626.

(530) Voir pour les travaux que la comtesse Yolande fit exécuter a la chapelle du château de Nieppe en 1360, la pièce publiée dans l'Hist. de l'Art. Documents. Tome I, p. 416.



pelain, a délivré à Baudet le Moul, valet de chambre de ladite comtesse, différentes sommes de deniers pour les porter « où nous les devons » (15 novembre 1360). — Mandement de la comtesse de Bar à Guillaume le Tolnare, receveur de Flandre, de payer à diverses personnes la somme de 691 livres, 15 sols pour les dépenses de son hôtel à Nieppe, Cassel et Bourbourg depuis le 8 septembre jusqu'au mardi après la St-André 1360 (30 novembre 1360). — Quittance de la somme de 31 écus, délivrée par Chrétienne de Stades, prix de *cannecas* vendu par Claerkin, sa fille, à la comtesse de Bar (1360). — Attestation par la comtesse de Bar que son receveur de Clermont a payé six vieux gros aux charretiers qui ont amené du vin de Bar à Clermont (5 mars 1360-1361). — « Chest chou que on doit à Dunkerke pour despens del ostel Madame la contesse de Bar et dame de Cassel pour un samedi souper et pour le lundi ensuivant et le mardi veille St-Jehan Baptiste l'an LX ». — Attestation que Jean de Revigny, receveur de Clermont, a délivré sur son ordre diverses quantités de froment à des ouvriers qui avaient travaillé au château dudit Clermont (14 mai 1361) ; — idem, par Jean de Robertespaingne, chapelain de la comtesse de Bar, que Jean de Revigny a délivré pour les dépens de l'hôtel du 27 octobre au 13 novembre, 6,500 et un quarteron de miches, froment, (700 pour le reix) 9 reix et 5 franchars et demi-bichet de froment, 5 reix et demi d'avoine, 64 livres de cire, 65 gelines (13 novembre 1361) ; — idem, par Jean de Fains, chapelain de la comtesse, que Jean de Revigny, a délivré pour la *pourvéance* de la comtesse à Clermont depuis le mercredi avant Noël 1360 jusqu'au samedi, veille des Brandons 1362, 202 reix, 12 franchars de froment et 1 bichet, 139 reix et demi, 3 franchars et 1 bichet d'avoine, 730 livres et 1 quarteron de cire, 1,220 gelines (le samedi veille des Brandons 1361-1362). — « C'est ce qui a esté pris par manière de roberie ou bailliage de Vermandois entre Espe et Vaux desoubz Laon, le lundi septisme jour de mars l'an mil trois cenz sexante et ung, par Jehan Clignet de Braibant, escuier, ensemble aveques lui plusieurs ses complices, etc. » (531).

B. 3254. (Portefeuille.) 31 pièces, parchemin, 56 pièces, papier.

**1309-1805.** — Lettres de Guillaume, cardinal-diacre, donnant le pouvoir à l'évêque de Toul, d'absoudre Yolande de Flandre, comtesse de Bar et dame de Cassel, à cause d'une sentence d'excommunication qu'elle avait encourue pour avoir fait mettre à mort des clercs, brûler et piller des églises, etc. ; — idem, pour avoir fait forger de la fausse monnaie au coin du roi de France (Avignon,

23 mars 1362) (532). — — Attestation par Jean de Fains, chapelain de la comtesse de Bar, que Taffin le Waghenare, bailli et receveur de la dite dame à Warneton, lui a délivré la somme de 25 livres, 12 sols, 10 deniers de monnaie de Flandre, « pour les despens que ma dicte dame et ses genz firent à Warneton le mercredi tout le jour après Penthecouste derrainement passée et le jeudi ensuivant pour le diner » (13 juin 1362). — Déclaration par Sohier de Calkyn, chevalier, qu'il est devenu homme d'Yolande de Flandre, dame de Cassel, à cause d'une rente viagère de cent livres qui lui a été donnée sur la ville de Nogent-le-Rotrou en considération des services par lui rendus à Philippe de Navarre, mari de la dite dame (10 juillet 1362). — Donation par la comtesse de Bar, dame de Cassel, à Jacques de Houdain, son bouteiller et Yolande de Warneton, sa femme, de 30 livres parisis de rente héritière sur la maison de Buxon (12 juillet 1362). — Quittance délivrée par Jean de Moncelz, écuyer, de la somme de 9 florins qui lui a été remise par Jean de Revigny, receveur de Clermont, pour 6 *chaslrons* pour la *pourvéance* de l'hôtel de la comtesse de Bar à Clermont (10 novembre 1362). — Attestation par Thielemont de Warenges, chevalier, que Jean Gouhier, sergent de Varennes, a payé pour les dépens faits par lui avec dix compagnons, six chevaux et 30 chiens à Varennes dans la maison de Pierreson de Chappey depuis le jeudi après la Toussaint jusqu'au mercredi avant la St-Martin 1362, soit sept jours, la somme de 19 écus (13 novembre 1362) ; état des dits dépens joint à l'attestation. — Compte des revenus et rentes de la

---

(532) Dans la guerre qu'elle soutint contre l'évêque de Verdun, Yolande de Flandre avait fait jeter dans un puits deux chanoines qui lui avaient été envoyés comme négociateurs et brûler l'église d'Auzeville. Elle avait encouru ainsi des sentences d'excommunication dont elle ne fut relevée qu'en 1362.

comtesse de Bar, au Pont d'Estaires, Steenwerck Robertmez et appartenances, rendu par François Delebecque. — « Ce sont les parties des despens fais par Madame la Comtesse de Bar à Varennes le diemenche XXVI" jour de février l'an LXII et le lundi en suivant, en l'ostel le prévost Perrin. Premiers, ledict dyemenche. Cusine à deniers : pourpesson achate par Fouke = III sols , VI deniers ; à Poincelet Galet, pour XXXVII harens = V sols, III deniers ; pour une livre d'aroandres = XX deniers ; pour oingnons = XVI den .au prévost Perrin ; pour vergust = XVI den. ; pour vinaigre = VIII den. ; pour une chopine d'oyle = II sols ; pour moustarde XVI den.....  
Chambre par Baudet : cire aportée de Clermont, II bvres et demie ; fruit, poires, pommes et noix = II sols ;.....  
.....  
Forge, pour II aulces( ?) pour la charrette = VIII den. par Perrin. Mareschallerie ; au prévost Perrin, pour II livres chandoilles de beuf == II sols, vin deniers..., Le lundi ensuivant : XXVII\* jour dudit moix. Cusine à deniers. Audict prévost, pour poix XVI den., pour , V grans chevenelz, pour aultre blanc pexon et menuixe etc.....  
.....  
Commune despense = II sols, VIII den. pour II estamines ; VIII sols pour la maignie ledit prévost Perrin ; XII den. pour I chapel de fautre pour porter erminette..... Somme toute des despens fais à Varennes pour les dis deus jours : quinze livres, trois soulds, quatre deniers escus de Jehan, pièce pour douze soulds. Jehans de Robertmez.....,» — Attestation par Jacques de Haddan, boutellier de la comtesse de Bar, que Jean de Revigny a délivré pour la *pourvéance* de l'hôtel de la dite dame à Clermont depuis Noël 1362 jusqu'au mercrediaprès la micarême suivant, « trois faix de godes de verre et demy cent de pintes de terre » (16 mars 1362-1363 n. st.). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant à Jean de Revigny de payer à Perrin de la Court et à Per-rignon de Forges, sept petits florins de Florence pour 14 quarterons de foin achetés pour les palefrois de la Comtesse (30 mars 1362-1363). — Attestation par Antoine de Montfalcon, prévôt de Vienne, qu'il a reçu de Jean de Revigny, 10 reix et 11 quartes de froment nouveau et deux reix et 14 quartes de froment vieux pour le compte de la comtesse de Bar (5 avril 1363).— Quittance par Baudet, valet de chambre de la comtesse de Bar, de la quantité de 5 livres et demie de cire que Jean de Revigny lui a délivrée pour la provision de l'hôtel (le vendredi après Quasimodo, 9 avril 1363). — Idem, par Antoine de

Montfalcon de la quantité de 4 reix de froment et 6 quartes et 19 livres qui lui ont été délivrés par Jean de Revigny, pour le compte de la comtesse de Bar (13 avril 1363). — Quittance par Yolande de Flandre de la somme de 52 petits florins qu'elle a reçus de Jean de Revigny pour les délivrer à Guillaume de Rouve, écuyer (23 avril 1363). — Idem, par Cobgnon Jacopart, sergent de Clermont, de la somme de 7 livres et 4 sols tournois qui lui ont été délivrés par Jean de Revigny pour les dépens de maître Thiébaud. de Bourmont et « plusieurs de la maignie Madame que demourèrent à Clermont le lundi XXVIII" jour d'avril l'an sixante et trois etc. » (25 avril 1363j. — Mandement de la comtesse de Bar, faisant connaître les sommes dont elle est redevable à Gui Villain, orfèvre à Paris, entre autres pour l'or et la façon d'un *chappel* (14 juillet 1363) (533).— Lettre de Philippins de Fains, écuyer, bailli de Clermont, au receveur dudit lieu, l'informant que Mallandrins, portier de Clermont, lui a dit qu'il ne peut garder la porte du grand *chasiel* « se ma dame ne li fait aulcun proufflt, outre ses gages, car il li convient estre à la porte nuit et jour » (23 septembre 1363). — Quittance par Gérard de Moncels, moine et trésorier de Beaulieu, de la quantité de 12 reix et 10 franchars de froment qui lui ont été délivrés par Jean de Revigny (1<sup>er</sup> octobre 1363) ; — idem, par Jean de Condenborghe, bourgeois de Gand, de 36 bvres parisis qu'il a reçues de Ghilbert Dudon, receveur de Rodes (jour de la St-Luc 1363,18 octobre) ; — idem, par Bertremeulz de la Quainne, de certaine quantité de grains (22 octobre 1363) ; — idem, par Savaris de Gilnesteinc, écuyer (13 novembre 1363) ; — Hannequins, brodeur de la comtesse de Bar, de la somme de 20 petits florins d'or de Florence (le jeudi après la St-Martin d'hiver, 14 novembre 1363).—Attestation par Jean Lescrivvain, chapelain de la comtesse de Bar, «que les despens fais à Dunkerke par madicte dame, monseigneur le duc de Bar, son fil et leur gens, dès le sabmedi vingt et unième

jour du mois d'octobre, jusques au mardi ensuivant après diner vingt et quatrième jour dudit moix qu'elle s'en parti, et dès le vendredi vingt et septième jour dudit mois que ma dicte dame et mon dit seigneur revindrent audit lieu de Dunkerke jusques au mardi derrain jour dudit mois qu'il s'en partirent au matin, montent tout en somme : trois cens quatre vins ouict livres, sept soulds, deux deniers parisis, monnoie de Flandres » (17 novembre 1363). — Mandement de la comtesse de Bar aux députés de ses comptes en Flandre, de rabattre des comptes de Guillaume Le Tollenare différentes sommes qu'il a remises au chapelain de la dite dame, pour payer les frais de ses voyages de Bruges à Dunkerque, de Dunkerque à Bourbourg et retour audit Dunkerque, étant accompagnée du duc de Bar, son fils. — Quittance de certaine quantité de grains délivrée à Renaud de Châtel, chevalier (le mardi après la St-André, 3 décembre 1363) ; — idem, à Colet de Flincy et Aubry d'Arem-belcourt.écuyers (5 décembre 1363) ;—idem, à Jacques d'Auseville, prieur de Belchamp (5 décembre 1363) ;— idem, à Simon de Broussey, moine et aumônier de Str-Vanne de Verdun (16 décembre 1363) ; — idem, à Etienne Chaillez de St-Mihiel, notaire de Verdun, gouverneur et tuteur de Jean de Ville, son filâtre, chapelain de la chapelle St-Martin en l'église de Verdun (18 décembre 1363) ; — idem, à Jean de Vau-cemain, moine de St-Germain d'Auxerre et *secrelains* de Moustiers en Puisoye (le mardi après Noël 1363). — Attestation par Yolande de Flandre, comtesse de Bar, que Guillaume Le Tolnare, son receveur de Flandre, a délivré les sommes suivantes : « premiers, cent et quinze livres parisis, monnaie de Flandre, au sancier de Marquettes pour quatre kewes devinfran-çois ach'atées à li pour nous ; item, à quatre charretons de Marreville pour le charroi de quatre chars pour aller querre vins pour nous en la rivière de Marne, quatre vins livres parisis ; item, à messire Jehan Lescrivain, nostre chappelain, cent soulds parisis » (16 février 1363-1364 n. st.).— Requête adressée à la Comtesse par ses « petits et obéissants chapellains messires Robers et messires Nicholes Margoulez », chapellains de deux chapelles fondées par la dite dame en l'église St-Maxe, de Bar, pour obtenir le paiement de leur dotation (sans date, vers 1363-1364). — Attestation par Drouars de Hainaut, garde du scel du bailliage de Vermandois établi à Laon, que Clugnet de Brabant, chevalier a reconnu avoir reçu de Raoul de Coucy les objets pris parce dernier en la ville de Clermont en Argonne, entre autres, un palefroi dit haquenée appartenant à la comtesse de Bar (25 février 1363-1364, n. st.). — Quittance de quantité de grains délivrés à Jean de Revigny, gruyer et receveur de Clermont (3 mars 1363-1364, n.st.) ; — idem, à Savari de Gilvesteinc, écuyer (30 mars 1364) ; — idem, des sommes suivantes délivrées à Guillaume Raponde, marchand

de Lucques, demeurant à Bruges, reconnaissant avoir reçu de la comtesse de Bar par les mains d'Éloy Suriicn et Franc de le Brique, «enrabas et descours de II<sup>m</sup> frans de Flandres que madicte dame devoit as Caoursins à Bruges surplusseursymages d'or et d'argent etaultres joyaulz à li appartenans, la somme de mil frans de Flandres, la pièce xxvii soulds, valent XXVII L livres, monnaie de Flandres.....Et sont encore toutes les ymages d'or et d'argent et tous les joyaulz dessus dis ès mains des devant dis Caoursins à Brugez, etc. » (5 avril 1364) ; — idem, de la somme de 24 livres parisis, délivrée à Pauwels Knif, demeurant à Bruges, « pour deux pennez de menu vair achatiez à mi » (29 avril 1364) ;— idem, de la somme de 12 petits florins, délivrée à Richer de Revigny, « *arpenteires* à ma très redoubtée dame, madame la Comtesse de Bar », pour ses dépens, ceux de son cheval et de son valet en allant en Flandre et en revenant (15 mai 1364). — Lettre du bailli de Clermont au prévôt de Revigny : « Chiers ami, je vous envoie Raulet le Boilliat pour mettre en la forte maison de Revigny, et h faites avoir ces despens jusques ad ce que li Breton (534) soient départit de Hey, de Poncien et dou paiis. et si la faites bien wardeis par aulcun gens en la manière que Madame le vous at mandey, quar je ne puis aleir à présent que il me convient aleir avec monseigneur le Duc au sacre à Rains (535) pour certaines causes et m'apportez ces lettres, verrez ce que vous me doiez apourteir, quar il me convient partir avec monseigneur cé jedy au point du jour pourestre au disner à Varainnes, et ne m'attendeiz mies jusques au jedy matin, et dites au procureur Madame que je tien prisonnier à Bar Colin de Rampon et qui s'enformoise de ces faiz et que li prévôs de Clermont serat jour et

(534) Il s'agit ici des Grandes Compagnies, composées de Bretons, d'Anglais et de Navarrais, qui désolaient la Champagne et la Lorraine.  
(535) Le duc de Bar assista, en effet, au sacre du roi Charles V qui eut lieu le 10 mai, jour de la fête de la Trinité, de l'an 1364.

nuit pour luy meneit jour à Clermont. Dieux vous gard. Escrip à Bar, le XV<sup>e</sup> jour de may l'an LXIII. » Audessous on lit : « Robers demourat par IX jours entiers et despandit par chaucun jour nn sols fors ; \* somme XXVII gros valent LX sols, ix deniers escus » (15 mai 1364). — Mandement de la comtesse de Bar ordonnant à ses députés à ouir ses comptes en Flandre, de rabatre du compte de son receveur do Nieppe Éloy Suriien, la somme de 62 Uvres, 2 sols parisis, monnaie de Flandre, qu'il « a paie et fine pour raviller une nostre litière environ la Toussains darrin passée », comprenant « les parties qui s'ensuient : premiers, pour recoudre IX aulnes de noir drap pour toute nostre dicte litière, neuf souls ; item, pour deux aulnes de noire toille, deux reubans noirs, pour noire soie et pour fil tout pour nostre litière, cinquante et ouict soulz ; item, pour neuf aulnes de kanevac, m sols l'aulne, vingt et sept soulz ; item, pour deux aulnes de toille cirée pour chieller nostre dicte litière, vingt et quatre soulz ; item, à Berthelemieu et son compaignon pour l'ouvraige qu'il firent' à la dicte litière et dont marchiés fu fais à yaux, vingt et quatre livres ; item, pour les despens de maistre Stasse que nous envoiames à St-Omer pour faire haster et avancher l'ouvraige de la litière, neuf souls ; item, à maistre Jehan le peintre de St-Omer (536), pour ouvraige de peinture qu'il fist à la dicte litière, cent sèze soulz ; item, au maistre qui fist les selles, collers et brides pour les chevaux de nostre dite litière parmy deux longes changles achatées de maistre Jehan Doue, quinze livres, six soulz ; item, a un fèvre de St-Omer qui fist les kames des culières pour les dictes selles vingt et ouict soulz ; item, pour les despens de maistre Stasse qui derechef fu envoie à St-Omer pour faire faire les dictes selles, six soulz ; item, pour quatre aulnes de kanevas pour couvrir la dicte litière quant on l'amena au Bois, douse souls ; item, pour les despens dudit maistre Stasse et Éloy, fais à St-Omer pour faire estoffer la dicte litière de noir drap et de noir cendal, quarante ouict soulz ; item, à Guillaume le parmentier pour keudre les reubans de noir drap et les reubans de soie noire, trente-deux soulz ; item, pour les despens de Hanet qui fu envoie à St-Omer pour savoir se nostre dicte litière estoit parfaicte, six soub ? ; item, pour les despens dudit Éloy et de deux varlets, quant on amena nostre dicte litière au Bois, quarante six souls ; item, pour dix aulnes de toille achatées à Hasebrouc le vin" jour d'avril et fu pour faire une cote pour la dicte litière, cousta xxxv sols » (15 juin 1364). — Quittance par Piètre le Buerghgrave de la somme de quatre sols et huit deniers gros, valant 56 sols parisis, monnaie de Flandro, prix de 4 livres de sucre rosat livrées à la comtesse de Bar (28 juin 1364) ;—idem, par Baudin

de Halins, chevalier, châtelain du château de Nieppe, delà somme de 63 livres, 2 sols, pour ses gages « depuis le jour de Nostre Can-delleur l'an sexante trois jusques auxvrjour de juing darrain passé que je me parti dudit chastel ; item, pour XXXI las pour tendre au boys à grosses bestes, lesquels las je laissai audit chastel quant je m'en parti » (17 juillet 1364) ; — idem, par Laurequin Lefèvre, cleric, de la somme de 860 livres parisis, « pour aidier à paier les mises faictes pour la gouvernance du chastel deNiepe et des. appartenances depuis le jour St-Martin d'iver darrain passé jusques à la date de ces lettres » (22 juillet 1364) ; — idem, par Guillaume Raponde, marchand de Lucques. demeurant à Bruges, de la somme de 50 livres de gros, en à compte sur ce que la Comtesse lui doit (7 août 1364) ; —idem par Jean Joye, orfèvre à Bruges, de la somme de 60 livres parisis, en à compte surplus grande somme qui lui est due par la comtesse de Bar pour la façon d'un *chapel* (537) (20 septembre 1364) ;— idem, par Baudeles de Mongreville, de la somme de 15 florins d'or (1<sup>er</sup> octobre 1364) ; — idem, par Guillaume Raponde, do la somme totale de 1,222 moutons du Comte, valant 1,649 livres, 14 sols parisis, « pour rachater les joyaulz ma dicte dame qui sont en gages aslombars en la ville de Bruges, assavoir est une couronne d'or, deux chapiaulz d'or et douse esqueselles d'argent » (3 novembre 1364), — idem, par Francequin delà Kane, marchand, delà somme de 62 moutons d'or et 14 gros de Flandre, « pour plusseurs choses que j'avoie paiet et fine pour li défraiment à la feste à Messines » (4 novembre 1364) ; —idem, par Jean Joye, orfèvre à Bruges, de la somme delll francs pour certains ouvrages qu'il avait faits pour la Comtesse (11 novembre 1364) ; — idem, par Colignon Jacopparst, sergent de Clermont, de la quantité de 117 reix et demi de froment, « pour faire et keuire le pain de la pourvéance

(536) Un peintre du nom de Jean de St-Omer est signalé comme ayant fait des travaux de son métier pour le compte de la ville de Bruges en 1309-1310. (Hist. de l'Art en Flandre. Documents. Tome I. p. 190.)

(537) Publiée dans l'Hist. de l'Art. Documents. Tome I. p. 451.

de l'ostel de ma très-redoubtée dame, dèz le jour de feste St-Remy l'an de sexante et deux jusques au XXIII<sup>e</sup> jour d'avril l'an sexante et troix que madicte dame parteit de Clermont pour aleir en Flandres » (12 novembre 1364) ; — idem, par Guillaume Raponde, marchand lucquois, demeurant à Bruges, de la somme de.....sixante soulz de parisis « pour l'amendement de paiement pour raachatter la couronne et autres joyaux appartenans à Madame » (26 novembre 1364) ; — idem, par Jean du Biez, dit Hues, receveur de Mademoiselle de Montigny, de la somme de 60 sols parisis (30 novembre 1364). — Mandement de la comtesse de Bar à Jean le Clerc de Revigny, receveur de Clèrmont, portant main-levée de la saisie de la rente de quatre reix de blé qu'avait Barthélémy de la Caine, citoyen de Verdun, sur les terrages de Brabant et dont il n'avait pas donné le dénombrement (30 novembre 1364). — Quittance délivrée par Raoul de Coucy, chevalier, sire de la Ferté-Gaucher, de la somme de 300 florins d'or au mouton au coin du roi Jean, « lesquelz florins nous avions prestes à la dite dame et fait finance pour elle à messire Clugnet de Brabant, chevalier, pour certaines choses » (7 décembre 1364) ; — idem, par Jean de Xames, abbé de L'Isle en Barrois, d'un reix de froment (19 décembre 1364) ; — idem, par Barthélemi de la Kaine, de la somme de 4 livres, 19 sols, 10 deniers « pour sucre et autres épices que je fis avoir à Madame à Verdun et pour les dépens Waterin quant il amenest maistre Jehan de Pouligney (538) » (12 décembre 1364) ; — idem, par Wanis de Bric et « curez Cheminon », de la somme de 52 sous, 8 deniers forts vieux, « pour mes despens de ma maignie e de mes chiens en alant à Clermont devers ma très-redoubtée dame madame la comtesse de Bar et dame do Cassel pour chassier pour ly et ausi ont estey fait lidict despent en revenant de devers madesurdicte dame » (dimanche après la Sainte-Lucie, 15 décembre 1364) ; — idem, par Colet de Flincy et Aubri d'Arembelcourt, de la quantité de trois reix de blé (jeudi avant Noël, 19 décembre 1364) ; — idem, par Thiébaut de Revigny, receveur de l'église Saint-Pierre de Bar, de la quantité de 3 reix de froment (dimanche après St-Thomas, 22 décembre 1364). — Attestation par la comtesse de Bar que de son commandement Jean le Clerc de Revigny, son receveur de Clermont, « a baillié à Chrespitiain Giles pour aler en Flandres porter lettres, deux escus de Jehan ; item, à doux messagers du Perche pour retourner de Clermont audict Perche, deux petiz florins et ung franc ; c'est en somme sexante six soulz oitt deniers, escuz de Jehan pièce pour xn sols ..... ; item, deux viez gros tournois, pour une quarte de vin que Madame perdit aux tables (échecs) à maistre Thié baut ; item, pour mettre en l'aumosne, deux gros tournois ; item,

au vallet messire Hue Buxez qui avoit amené un beuf, quatre gros tournois » (22 décembre 1364) ; — idem, par Baudet Le Moul, valet de chambre de la comtesse de Bar, qu'il a reçu de Jean le Clerc de Revigny, receveur de ClermoHt, pour le compte de ladite dame, 180 livres de cire, 40 livres de *linement* et 12 bâtons de torche (25 décembre 1364). — Quittance délivrée par Pierresson de Chappey, écuyer, de la somme de 30 sous parisis vieux (25 décembre 1364) ; — idem, par Jean Le Hacle, chapelain de la comtesse de Bar, de la quantité de 21 reix de froment qui ont été fournis pour l'approvisionnement de l'hôtel à Clermont (30 décembre 1364). — Mandement de la comtesse de Bar à Jean de Roncourt, lui prescrivant de payer à maître Aubry de Condé, brodeur, la somme de 10 fr. d'or pour ouvrage qu'il lui a fait (539) ; quittance d'Aubry de Condé jointe au mandement (30 décembre 1364). — Lettre de la comtesse de Bar au prévôt de ClermoDt l'informant qu'elle envoie par devers lui Jean Truxen et Lameurti, maîtres bouchers, pour aller avec lui vers Jean de Roncourt pour acheter des bêtes (30 décembre 1364) ; — idem, au prévôt de Revigny lui ordonnant de faire restituer au prévôt moine de Brabant, les rapports et dîmages de Brabant audit Revigny (4 janvier 1364-1365). — Quittance délivrée par Wautier Bue, valet de chambre de la comtesse de Bar, de la quantité de 62 livres de cire qu'il a reçue de Jean le Clerc de Revigny, receveur de Clermont, depuis le jour de Noël jusqu'au 5 janvier, y compris 20 livres reçues par Baudet avant qu'il partît pour aller en Flandre (5 janvier 1364-1365) ; — idem, par Etienne Chaillard, vicaire de Verdun, d'une certaine quantité de grains, pour la dotation de la chapelle St-Martin, fondée en l'église de Verdun (lundi après les Rois 1364-1365) ; — idem, par Simon de Broucey, moine et aumônier de St-Vanne

(538) Ce Jean de Poligny était le physicien ou médecin du comte de Flandre, Louis de Maie.

(539) Publié dans l'Hist. de l'Art. Documents. Tomel. p. 454

de Verdun (25 janvier 1364-1365); — idem, par Testart Mortieul, bouteillier de la comtesse de Bar, de la quantité de 14 douzaines de pintes de terre que Jean de Revigny, receveur de Clermont, lui a délivrées « pour la pourvéance de l'ostel Madicte dame audict Clermont dèz le mardi devant la Toussaint de l'an sexante et quatre jusques au karesme ensuivant ledit an » (le mardi après les Bures, 13 février 1364-1365); — idem, par Wautier Buch, valet de chambre de la comtesse de Bar, de la quantité de 120 livres de cire du 5 janvier 1365 au 14 février suivant (14 février 1364-1365); — idem, par le même de 96 livres de cire et 12 livres de *linement* (huile de lin), pour la provision de l'hôtel (du 14 février au dimanche après les Bures, 18 février 1364-1365); — idem, par Renaud de Chastels, chevalier, de certaine quantité de froment (22 février 1364-1365); — idem, par Jean Renaudes, clerc-juré de Clermont, idem (27 février 1364-1365); — idem, par Gilles de Truancourt, clerc de la comtesse de Bar, idem (12 mars 1364-1365); — idem, par Colignon Jaccopars, de la quantité de 80 reix de froment pour l'approvisionnement de l'hôtel depuis le mardi avant la Toussaint 1364 jusqu'au mardi avant Pâques Fleuries 1365 (12 mars 1364-1365); — idem, par Jean Le Hacle, chapelain, clerc de la Comtesse, de la somme de 5 écus Johannes, « pour bûche achetée à Jehan Trusson pour la pourvéance de l'hôtel à Clermont » (12 mars 1364-1365); — idem, par Baudes, valet de chambre de la comtesse de Bar, de la quantité de 60 livres de cire pour la dépense de l'hôtel (13 mars 1364-1365).

B. 3255. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 47 pièces, 1 cahier oblong, 8 feuillets, papier.

**1365-1366.** — Quittance délivrée par Baude Le Mol, valet de chambre de la comtesse de Bar, de la quantité de 40 livres de cire, quatre livres de *linement* et 14 *lioix* pour faire torches depuis le dimanche après les Bures jusqu'au jour de Pâques 1365 (le mardi après Pâques, 15 avril 1365). — Mandement de la comtesse de Bar au receveur de Clermont, lui prescrivant de payer à maître Houton le Veneur ce qui peut lui être dû cette année sur les terrages d'Aubreville (20 avril 1365). — Quittance délivrée par Jean de Fou, sergent de Clermont, de la somme de 46 francs d'or que Jean de Revigny lui a remis pour acheter « Vins et aultres danrées à Chalons dou commendement Madicte Dame » (samedi après

Quasimodo, 26 avril 1365).—Mandement de la comtesse de Bar à Clay Meaux, l'informant qu'elle désire avoir « demi drap de Broicelles d'une couleur, cinq aulnes d'une autre coulour, cinq aulnes encor d'une autre coulour et vin aulnes d'une autre coulour, ainsi sont de quatre coulours, et pour deviser la coulour desdiz draps et pour nous apporter iceux, envoions par devers vous, Baudet nostre vallet de chambre ; si finez et paieiz ce que les draps dessus diz cousteront sur votre recepte, etc. » (22 avril 1365). — Etat des dépenses faites à Varennes le lundi 28\* jour d'avril et le lendemain mardi. « A Varennes, l'an LXV, le lundy au giste, XXVIII<sup>e</sup> jour d'avril vinst ma redoutée dame, madame la contesse de Bar et dame de Cassel à XLV chevaux que de sa route que des sourvenans pour aucunes journées. Cuisine à deniers pour celui soir. Premiers. Pour la char d'un vel = X sols ; pour IIII chappons, VI sols, vin deniers ; pour m pintes de vinaigre, III sols ; pour livre et demy delart, XVIII den. ; pour espices ", V sols ; pour une quarte de vergut = XVIII den. ; item, pâtés de chevreul apportés de Clermont ; pour œuvre de four pour XXII pâtez = XXII den. ; pour une pinte de sayn = II sols, VI den. Somme de cuisine = XXXII sols. Peneterie par Jehan de Horoncapelle. Premiers : pour xviii blans pains, VI sols ; pour XI bruns pains, VII sols, un den. , pour LX bougnès = V sols. Somme = XVIII sols, III den. — Boutillerie par Testart. Premiers, pour vin de taverne, pour n pos à Jehan Delue = III sols, VIII den. ; pour vin pour le tinel du prévost, pour VIII pos et demy, XII sols, IX den. ; pour vin pour les variez, V pos et demy = V sols, VI den. : pour XXIII voirres et XII godes = IIII sols ; item, II setiers et I pot de vin de présent. Somme = XXV s., XI den..... ; Item, le mardy ensuivant pour tout le jour..... pour espices de cuisine et pourré pourpâtez = vsols, III den. ; œuvre de four pour la fasson de n douzaines et demy de pâtés de chevreul = m sols ; pour la fasson de ni tartes = II sols ; pour I bichet de seil = IIII sols, etc. ». — Quittance délivrée par Renaudin, fourrier de la comtesse de Bar, de la quantité de 103 reix et demi d'avoine qui lui furent remis par Jean de Revigny, receveur de Clermont, « pour la pourvéance de l'ostel madicte dame audict Clermont depuis le mardi devant la Toussaint l'an sexante et quatre que ma dicte dame revint de Flandre jusques au jour de feste Sr-Marc l'an sexante et cinq » (le mardi après la St-Marc 1365); — idem, par Wautiers Buch, valet de chambre de la Comtesse, de la quantité de 12 hvres de cire (jour delà

St-Michel, 8 mai 1365). — Lettres de Charles V, roi de France, requérant la dame de Cassel de tenir Clugnet de Brabant, chevalier, quitte et paisible de tout ce qu'il avait fait contre elle, attendu que le défunt roi a obligé ledit Clugnet de restituer à Philippe de Navarre, mari de ladite dame, les effets et joyaux qu'il lui avait pris (17 mai 1365 ?). — Sauf-conduit donné par Amaures, capitaine d'une des compagnies, aux habitants de Louppey-le-Châtel, à ceux de la ville dudit Louppey et de la châtellenie, à ceux des villes de Leheit, d'Auzicourt, de Villers-aux-Vaux et de Louppey-le-Petit, à tous les hommes, femmes et enfants et tous les bestiaux desdits lieux ; « si prie à tous mes bien-veillans et à tous ceulx de la compaignie de monsieur Hernaut de Servolle (540), aidans, consortans et alliez à toutes les compaignies que aus dictes villes, femmes, hommes, enfans, les bestiaux et les biens, ne meffassent, ne souffrent estre meffait en corps, ne en biens durant tout le temps desdictes compaignies jusques au jour de la St-Michel prochain venant l'an de LXV, liquel pourront aler, venir, retourner et séjourner avec toutes nos compaignies auquel les plara, toutes foix qu'il lor plara » (25 mai 1365). — Attestation par Jean Le Hacle, chapelain de la comtesse de Bar, que Colet Gautié, maire d'Ixoncourt, lui a délivré pour la provision de l'hôtel « quatre vels, deux aingniaux et ung chevril qui coustèrent 49 sols tournois » (27 mai 1365) ; — idem, par Wautier Bue, valet de chambre de la comtesse de Bar, de la délivrance qui lui a été faite de 4 livres de cire (10 juin 1365) ; — idem, par Lorequin de Walloncappelle, de la délivrance de 40 reix, 5 franchars d'avoine qui lui a été faite pour la « pourvéance » de l'hôtel depuis la St-Marc jusqu'à la St-Jean-Baptiste 1365 » (23 juin 1365) ; — idem, par Wautier Bue, valet de chambre, de la quantité de 16 livres de cire (24 juin 1365) ; — idem, par Jean des Fortins, *fournier pour cuire le pain* de la comtesse de Bar, de la quantité de 77 rasières et 7 franchars de froment pour la pourvéance de l'hôtel à Clermont depuis le 5 avril jusqu'au jour de la St-Jean-Baptiste 1365 (24 juin 1365) ; — idem, par Wauthier Bue, de la délivrance de 2 livres de cire (lundi de l'octave de la St-Jean-Baptiste, 30 juin 1365). — Quittance par Hébillon, dit Halignars, maire d'Aubreville, de la somme de 59 sous, 8 deniers, « pour despens fais en la ville d'Aubreville par deux fois, lesquelz despens je avoie paiez » ; mandement de la comtesse de Bar ordonnant le paiement de cette somme (28 avril et 10 juillet 1365) ; — idem, par Pierre de Chaumont, curé de Neuville, d'une certaine quantité de grains (13 juillet 1365) ; — idem, par Robert de Barde, chanoine de Verdun (le lundi avant la Division des Apôtres, 14 juillet 1365) ; — idem, par Jean Le

Hacle, chapelain de la Comtesse, de la somme de 32 sols, payée par lui à Pierson Comars, bourgeois d'Aubreville, « pour serises lesquels il avoit délivrées pour l'ostel ma dicte dame » (17 juillet 1365) ; — idem, par Wauthier Bue, de la quantité de 8 livres de cire (8 août 1365). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant à Jean Raillon, receveur de la terre qu'elle possède dans ledit duché de Bar, de payer à Colignon Jacopart, son sergent de Clermont, la somme de 23 écus Johannes, « pour toutes choses qu'il peut avoir païées pour nous, etc. » (6 octobre 1365) ; quittance de ladite somme, délivrée par Colignon Jacopart (17 octobre 1365). — Quittance délivrée par Jean Le Hacle, chapelain, clerc de cuisine, de la somme de 60 francs qui lui a été remise par Jean de Revigny sur une plus grande qui lui est due pour la *pourvéance* de l'hôtel (dimanche après St-Luc, 18 octobre 1365) ; — idem, par le même de 37 francs d'or « pour acheter seze bestes annielines et aultres pour-véances » (22 octobre 1365) ; — idem, par Girars, *seliers*, de Verdun, de la somme de 12 florins, francs d'or de France, « pour une seille à chevalcher pour le corps ma dicte dame » (lendemain de St-Simon et St-Luc, 29 octobre 1365). — Mandement de la Comtesse ordonnant de rabattre des comptes de Jean Raillon, receveur de sa terre de Bar, la somme de 141 francs qu'il a « fines et paies pour chevaux achetez k Verdun qui furent donnez à Amauret (541) » (4 novembre 1365) ; — idem, les sommes suivantes délivrées « sur les deniers des prières (aides) faites pour cause des compagnies en ceste présente année environ la Toussaint, c'est assavoir, à Gyrart le selier, de Verdun, pour une sele pour nous douze frans d'or ; item, au gras vallet maistre Thiébaud, pour aler en Flandres trois frans et à Huxon le Gruier pour despenz faiz par lui en alant et revenant à Raymeru, deux petits florins » (6 novembre 1365). — Quittance par Baudet Le Moul, valet de

(540) Arnaud de Cervolles, dit l'Archiprêtre, l'un des plus fameux chefs des Grandes Compagnies du XIV<sup>e</sup> siècle.

(541) C'est le chef d'une des grandes compagnies séjournant alors dans le Barrois et dont un sauf-conduit est analysé ci-dessus.

chambre de la Comtesse, de la quantité de 50 livres de cire pour la pourvéance de l'hôtel depuis les octaves de la St-Remy jusqu'au dimanche après la St-Martin suivant (le dimanche après la St-Martin, 16 novembre 1365). — Mandement de la Comtesse prescrivant à son receveur Jean Raillon de délivrer 8 reix de froment au chapelain de la chapelle St-Martin que le comte Thiébaud (542) fonda en l'église Notre-Dame de Verdun (25 novembre 1365). — Compte des dépenses faites pour la fourniture de l'avoine et les gages des valets des chevaux de la Comtesse du 25 novembre 1365 à mars 1366.....« Autrez communs despens pour mareschaucie pour le séjour. Primo, une pinte de vinaigre pour la haquenée maistre Thiébaud = XII den. ; item, pour une pinte de plein vin pour ladite haquenée = VI den. ; item, pour une mesure de seil pour ladicte haquenée, baillié à Jehan, velle. t maistre Thiébaud, = XII den. ; item, pour trois livres de chandoilles de syre baillié audit Jehan dèz la nuit que il vinrent ou dit chastel (de Vienne), jusques au mercredi après la Conception Nostre Dame, XV deniers la livre, valent = XII den. ; item, pour une chopine de miex (miel) baillié à Harau pour ladicte hacquenée = XII den.....Despence d'avoine pour xn bues qui vinrent à Vienne pour engraisser le lundi après la Toussaint l'an LXV et pour ce orrent li dis bues dèz ledit jour jusques au mercredi après la St-Martin, c'est par IX jours, chascun jour VI quartels d'avoine = IIII reix, VI quartelz.....Despence d'avoine pour les chevaux de séjour de nostre redoubtée dame qui vinrent à Vienne (543) l'an LXV, le joedi après la Ste-Kalerine. » — Quittance par Jean Le Hacle, chapelain de la Comtesse, de la somme de 24 hvres, 15 sols, 2 deniers, reçue pour les dépens de l'hôtel du 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 10 décembre 1365 (10 décembre 1365) ; — idem, par Baudes, valet de chambre de la Comtesse, de 20 livres et 1 quarteron de cire « que je ai ouvrée dès environ la Toussaints l'an LXV, jusques aux" jour de décembre (18 décembre 1365) ; — idem, par Frémi de L'Estoile, peintre, de la somme de 10 florins « en quoi ma dicte dame puet estre tenue à my pour la peinture de sa litière » (14 décembre 1365) ; — idem, par Jean Le Hacle, de 35 livres de cire reçues « pour le Noël LXV » (24 décembre 1365) ; — idem, par Bertremieu de la Caine, de 4 reis moitié froment et moitié avoine (27 décembre 1365) ; mandement joint de la Comtesse ordonnant ledit paiement (26 décembre 1365). — Mandement de la Comtesse prescrivant au maire de Rommaigne de payer les dépens de ses veneurs, « tant comme ils seront par delà à cinq personnes et leurs chiens , le'squelz nous envoions à Rommaigne pour chacier aux noires bestes en noz foretz de par delà » (2

janvier 1365-1366 n. st.). — Quittance par Guillaume de la Mothe, écuyer, de la somme de 40 francs d'or sur celle de 60 à laquelle fut prisé « un roucin » qu'il avait perdu au service de la dame de Cassel (16 janvier 1365-1366) ; — idem, par Jean de Villiers, chapelain de la Comtesse, de la quantité de 76 livres et un quarteron de cire, pour la *pourvéance* de l'hôtel du 4 au 20 janvier (20 janvier 1365-1366). — Attestation des dépenses faites dans l'hôtel de Colet Gautrie de Rembleusin et maieur d'Ixoncourt par Jean de La Lège, chevalier et Pierre de Mont-Réaul (le samedi après la St-Vincent, 22 janvier 1365-1366 n. st.). — Mandement, attestation et quittance au sujet de grains fournis par le chapitre de Verdun à la Comtesse et que cette dernière ordonne de rendre (décembre 1365 ; septembre 1366). — Mandement de la Comtesse à Hue de Baus et le Borgnet, son fils : « Vous saveis, Borgnet, comment que vous fustes cest desrnier diemenge passé au bois de Nieppe et désistes en nostre absence en la présence de plusieurs de noz escuiers et aultres de nostre maisnie, que Joffroy Bouquin, bailli de St-Mihiel, estoit traites encontre nostre fil le duc de Bar, et noz dis escuiers et aultres mais-nies lour redit audit Joffroy, lequel Joffroy nous a suppliet et requis instamment que à vous, Borgnet, voul-sissiens escrire et seneffier que vous venissiez en nostre hostel se vous aveis entacion ou volonté de affremer et maintenir lesdictes paroles et il s'en def-fendra tant et si avant en nostre hostel comme il fera, regardé que par raison en devra faire en y gardant son honour, etc. » (9 février 1365-1366). — Attestation par Testars, bouteillier de la Comtesse, d'avoir reçu de Jean Raillon, receveur pour l'hôtel, 50 pintes de terre au prix de 10 sols forts , vieux et cinq deniers et 2 gros pour le messenger qui apporta lesdites pintes de Verdun (13 février 1365-1366). — Quittance de la somme de 20 francs d'or délivrée par Jean le Roucel, valet de monseigneur Jean Le Durât (27 février 1365) ; — idem, par Jean Le Hacie, chapelain de la Comtesse, de la quantité de 11 *franchars et 1 bichat de poix*

(542) Probablement Thibaut II, comte de Bar de 1240 à 1296.

(543) Vienne-le-Château, arrond. de Ste-Menehould, Marne. Les comtes de Bar y avaient établi un haras.



amenés des terrages de Cernon et de 15 livres de cire délivrées à Baudet pour l'ouvrage de l'hôtel (2 mars 1365-1366) ; — idem, par le même de 14 livres, 4 sols pour les dépens de l'hôtel du 26 février au 5 mars 1365-1366 (5 mars 1366). — Mandement de la comtesse de Bar, ordonnant de payer au chapitre de Verdun la somme de 69 petits florins de Florence d'or pour une certaine quantité de blé « que nos gens ont prins sur eux ès deimes d'Aubreville, de Neuville, de Brabant et d'Uxoncourt, des bleis de la messon darrainement passée » (7 mars 1366 n. st.) ; — idem, de payer les sommes suivantes : « premiers à Walet de Varennes, pour un cuer (cuir) de cer (cerf) pour faire fons de cbaières pour nous, un franc d'or de France ; item, à maistre Jehan Porchetel, de Rommaignes, artilleur, pour chanve filé, cuir et aultres estoffes pour la réparation de nostre artillerie de nostre chastel et donjon de Clermont, deux frans d'or ; item, à Wautrin, sergent de Clermont, pour trente-sept pots de vin prins en son hostel et furent menez à Kemenières pour ceux qui y estoient de par nous, quarante-trois soulz et deux deniers petis tournois vies ; item, au fuzelier, pour un bichet de seil qui fuit envoies audit lieu de Kemenières avec ledit vin, quatre gros vies tournois d'argent ; item, à frère Nicole de Laudanes, moine de Belchamp, quenous li feismes donner, cinq frans d'or ; somme desdictes parties en frans, unze frans et six deniers ; item, a encore délivré à Jennin dit Brehier pour ovrer pour nostre hostel à Clermont lasepmainne devant ce que nous partissions dou dit lieu de Clermont pour aler en Flandres, quatre livres de cire » (1365, sans date du jour). — Quittance par Jean li Ale-mans, châtelain de Vienne, de la somme de 25 francs d'or pour ses gages (1365, sans date du jour) ; — idem, par Jean de Williers, chapelain de la Comtesse, de huit livres et 12 deniers petis tournois vieux, « pour aydier à faire les frais et despens de l'ostel à Clermont depuis le 2 mars jusqu'au 1<sup>er</sup> jour de Carême (4 mars 1365-1366). — Déclaration des dépenses faites « par le prévost des faucons, wallet à maistre Thiébaud en chiez le maieur d'Uxoncourt de l'an LXV par plusieurs foix, item, III gr. et demey et I quartey d'avoine » (1365-1366). — Mandement de la Comtesse à son receveur d'envoyer « par cest message nostre couverteur d'er-mines qui est en la grant huge dou grenier de Clermont et brisié hardiement. la serre (serrure), et quant vous l'auerez prix si le scellez et nous envoieez par lui un barris de vin de Garnaiche et copeis la broiche et gardeiz que on ni touche que par nostre commandement et délivreiz hâtiment cest messaigé. Dieux vous gart. Donné au Pont, le XXVI jour de mars. Ouvrez le grant tonel et vous y troverez la Garnaiche, et si nous envoieez une douzaine de pomes d'orenges que vous y troverez ; et nous envoieis auxic le drap d'or qui est avec le couverteur ; envoieez-nous toutes ces chouses par Jehan de Fou, nuict et jour bien hâtiment sans

dormir, par coi il y soit cest sabmedi bien matin, et se Jehan n'estoit au lieu si y envoieez I aultre ou vous baillies i cheval a pis autant » (26 mars 1365-1366 ?).

B. 3256. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 57 pièces, papier, 1 cahier oblong, 24 feuillets, 1 cahier grand in-8°, 20 feuillets, papier.

**1366-1366.** — Quittance délivrée par Haymars, bourgeois de Clermont, de la somme de 7 Iran es d'or « en quoi ma dicte dame (la comtesse de Bar) estoit tenue à moi pour i mien roucin que Bonduys de Treppy avoit prins dou commandement ma dicte dame et lequel il me perdit quant il fuct devant Dun (544) » (10 avril 1366). — Fragment d'un compte des dépenses de l'hôtel. « Item, pour c moutons pour le porvéance de l'hostel Madame achatez à la feste à Aire le mardi do la Penthecouste l'an LXVI qui fu le XXVI<sup>e</sup> jour de may, dont il en y ot vra qui coustèrent XXIX sols la pièce et les aultres III " et XII coustèrent XXVII sols le pièce, monte en somme pour touz lez moutons dessusdis et furent mis yceux moutons pour garder à le Haie, VI" XV l. XVI sols ;..... item, pour les despens de messire le trésorier de Cambray, du prévost de Scte Verghelde de Gant en venant de Tournay par devers Madame à Bourbour et furent à route de xi chevaux, compté ens lez despens que Éloy fist en alant à Tournay = XXV livres, XVII sols ; item, au messagier le roy du Danemarck (545) qui amena à ma dame unpalefroyet n chiens = XIII ;..... item, à maistre Guillaume l'artilleur pour achater au-

(544) Dun, arrondissement de Montmédy, Meuse.

(545) Le roi de Danemarck dont il est ici question, est Waldemar III, qui, en 1363, avait traversé la Flandre pour aller rendre visite au pape Urbain V, à Avignon.

curies estoffes à Brugez pour l'artillerie, le second jour de juillet = VI livres ». — Quittance par Colins li Galières et Jean dit Le Geure, bourgeois d'Aubreville, de la somme de 12 petits florins « pour la vendue de deux couves de vin que nous délivrasmes pour la pourvéance de l'ostel nostre dicte dame à Clermont, environ la St-Martin d'iver l'an mil CCCLXV » (le samedi avant la Nativité, 19 décembre, 1366). — Compte des dépenses de bouche de l'hôtel de la comtesse de Bar, dame de Cassel, pendant les années 1366 et 1367. « Le jeudi ensuivant fu Madame toute jour au Boix (de Nieppe) et y fut toute jour le receveur et au souper survint le sire de Wathenez à n chevaux et vint au disner Baudet et Jehan Le Feure de Clermont. Cuisine à deniers : à Henric, pour vin gelines, la paire = V sols, valent = XX sols ; pour fèves à Tresse = III sols ; pour VI conins achatez à St-Omer = XXX sols ; despendu chestijour pour I bœuf achate à Aire par maistre Cossard = XIII li., XV sols et en fist on Lin pièces ; cuisine de provéance du bœuf dessusdict — XX pièces ; moutons III quartiers ; pollaille d'achat = VIII gelines ; chappons de la vente d'Estaires ; item, i creim (sorte de saumon) apporté de Dunkerke par le receveur ;

.....  
 .....  
 le vendredi ensuivant au Boix toute jour et y fu au disner messire Guillaume de Nivelles et toute jour messire Franchoix et le receveur et au souper survint le sire de Wathenez. Cuisine à deniers. A Éloy d'Estaples, bailli de Dunkerque, pour xxvn estelvens, I petit cabillau et C mierllens = XLVI sols ; à Jehan de Castres, pour II<sup>e</sup> œufs = XIII sols, VI deniers ; à Tresse pour n<sup>e</sup> œufs = XVIII sols ; à Blenin pour I lot d'oille = VI sols ; au bailli du Lus pour C Lescrevices et pour XI anguilles = XX VI sols. Somme..... Harens de Dun-kerke, CL harens ;  
 ..... le samedi en suivant au Boix toute jour et y fu toute jour messire Franchoix, au disner le sire de Morbecque, Pierre de le Nieppe et le receveur toute jour. Cuisine à deniers. A Willaume le Cupere, pour in bertrix = III sols ; à li, pour I faisant = II sols ; à Henric, pour II œufs = XVIII sols ; à li, pour I pièce de burre = un sols ; à Blenin, pour I lot d'oille = VI sols ; à Tresse, pour LXXV œufs = VI sols, IX deniers ;

.....  
 .....  
 le dit lundi fu Madame au giste à Warneston ; aveuque li messire Franchoix à v chevaux, messire de Drincam à v chevaux ; messire Thiry a ni chevaux, messire Baudin à m chevaux et le receveur à v chevaux et XXXVII chevaux de l'ostel Madame ; c'est en somme Lvm chevaux, et furent h vallet à gagez excepté le valet maistre Thibaud le petit fauconnier ; les n valés la dame de Wathenes et ceux que ne sont de l'ordonnanche des

gagez ; .....  
 .....  
 ....le jeudi ensuivant fu Madame au disner à Bailleul ; aveuque li messire Franchoix, messire Thiry ; .....  
 .....  
 le vendredi en suivant au Boix au disner ; ..... le dit vendredi furent au giste à Thérowane et y fut messire Franchoix à ..... chevaux et messire Thiry à ..... chevaux et Jehan de Wallard. Cuisine à deniers. A l'oste, pour xvi petits bœchez, une brème et xv ..... anguilles = III sols ; à li, pour C harens = XIII sols ; à li, pour II loz de verjus = VIII sols ; à li, pour demi lot de vinaigre = II sols ; à li, pour C et II œufs = XVI ..... sols, VI deniers ; à li, pour une choppine d'olle = II sols ; à li, pour lait = III sols ; à li, pour espices, gingembre, canelle = vin sols ; ..... commune despense : à li mesnie de l'ostel Madame = VIII sols ; à le mesnie de l'oste Coupe (546) = II sols ; à li mesnie de l'oste messire Franchoix = II sols ; pour aornemens d'autel = III sols ; ..... le samedi ensuivant fu Madame au disner à le Deverne (547) ; aveuque li messire Franchoix et les autres du vendredi et y furent le sire de Wathenes ; ..... le dit jour fu Madame au souper et giste à Bolongne comme la route dessusdicte. Cuisine à deniers : à l'oste, pour L harens molles et c merlens = XXXVIII sols, vi deniers ; à li, pour v solles = VIII sols ; à h, pour L harens blans — VII sols ; à li, pour C œufs = IX sols ; à li, pour lard = VIII sols ; à li, pour poix = II sols ; à li, pour lait = III sols ; à li, pour demi-lot de moustarde = II sols ; à li, pour verjus = II sols, VI deniers ; à li, pour XXXII dariolez, pièce, VIII den. valent = XXI sols, III den. ; ..... ; fourrierie par Leurequin ; à l'oste, pour XXI chevaux, pièce III sols, valent LXIII sols ; item, pour XXI surcreux ((picotins de souciron) = XXI sols ; item, encor II surcreux pour

(546) Nom de l'un des hôtels de Thérouanne.  
 (547) Desvres, arrond. de Boulogne, Pas-de-Calais.

le sommier (cheval qui portait les bagages) = II sols ; à l'ostel à le Couronne, pour xi chevaulx = XXXI sols : à li, pour XI surcroix = XI sols ; à l'oste au Lion, pour XIII chevaulx = XXXI sols ; à li, pour xm surcroix = XIII sols ; .....le dimanche ensuivant XXV<sup>e</sup> jour de janvier fu Madame è Bologne au disner comme la route dessusdicte. Cui-Bine à deniers ; à Simon Cruquet, pour une longe de porc, la char du mouton et pour buef — IIII livres ; à l'oste, pour IIII chapons = XXVIII sols ; à li, pour VIII pertrix = XXVIII sols ; à h, pour jonce = II "sols ; à li, pour moustarde = II sols ; à li, pour I lot de verjus = III sols ; à li, une geline pour les oiseaux = III sols ; à li, encor une pièce de porc = XII sols..... ; borrelie : pour rapparllier les sièles Madame = XV sols ; pour visurchengles pour Madame et ses damoiselles = IX sols ; commune despense ; à le mesnie de l'ostel = XII sols ; à le mesnie du Lion = IIII sols ; à le mesnie de le Courone = III sols ; pour almônes données par messire Jehan de Williers = XXVI sols ; pour eschavètes (écheveaux de fil) pour Madame = III sols ; à II garcheus (filles) qui tornèrent (probablement dévidèrent le fil) = II sols ; pour offrandez pour la semaine = VII sols ; item, que Madame donna à Bologne à Nostre-Dame à reliquez et au marlier (clerc', marguillier) = VII frans qui valent IX livres, XVI sols. Le dit jour fu Madame au giste à Alquine (548) et se partirent messire Franchoix, messire de Wathenes et y ot n chevaulx de loage. Cuisine à deniers : à l'oste, pour jambez de porc, demi mouton et beuf et lard = XXXII sols ; à li, pour poix= II sols ; à li, pour moustarde et vinaigre = III sols ; une geline pour les oiseaux = III sols. Cuisine de pourvéance = IIII chapons aportés de Bolongne ; item, m pertrix.....

Le lundi ensuivant fu Madame toute jour à St-Omer comme la route dessusdicte et revindrent au disner messire Franchoix et le sire de Wathenes. Cuisine à deniers : ..... à Jehan l'espicier, pour i livre de gingembre, de canelle, demi-onche de salfran et demi-onche de doux = xxxm sols ; .....

le mardi ensuivant fu Madame toute jour à Cassel ; y furent toute jour messire Franchoix, messire de Wathenes, messire de Winzellez, au disner messire Thirry et au souper messire de Penes et messire Jehan de Penes et toute jour le receveur Jehan de Forges et Pierre de le Nieppe..... Le merquedi ensuivant fu Madame *au boire* à Cassel

comme sa route dessusdicte, excepté les sieurs de Penes..... ; ledict merquedi fut Ma dicte dame au souper et au giste au Bois et y vinrent très (vers) le disner Masquet le fourrier et m keux, et y furent demiselle Katherine et II femmes, Mulet le Clerc, Soibt Perrin, le valet Masset, le vallet de Forge, le vallet Baudet.....

Le jeudi ensuivant fu Madame toute jour à son chasteau de Nieppe. Cuisine à deniers : à Have Hense, pour III faisans = XII sols..... Le vendredi ensuivant au Bois toute jour. Cuisine à deniers : à Tresse pour III" oeufs = XXX sols : pour poisson de mer achate à St-Omer que Chrestiaïn amena = LXXXVIII sols, et fut par Gille de Rexponde et y avoit III solles, II raies, III crens de saluions et XXXII pleiis ; à Pérard des Planchons, pour II" crevices et X anguilles = XXII sols ; cuisine de provéance : deux bêchés de ceux qui furent présentés à Madame à St-Omer ; des hierens de Dunkerke C harens.....

Le samedi ensuivant fu Madame toute jour au Boix et y fut au disner messire Thierry à II chevaulx ; ..... commune despense..... à Hawe Hauwiel qui porta lettres au commun des nn bancs de le chastellenie de Cassel ; à Hannequin Cappal qui porta lettres au commun des autres mi vierstchaeres : VI sols ; à Alies la Buresse = XII sols. Le dimanche ensuivant darain jour de janvier Madame au Boix..... Le lundi ensuivant velle Nostre-Dame, fut Madame toute jour au chastel de Nieppe.....

Le mardi ensuivant, jour Nostre-Dame (549) fu Madame au chastel de Nieppe et y furent toute jour messire Thirry à..... chevaulx et Renaud d'Estenbeke

(548) Alquines, canton de Lumbres, arrond. de St-Omer, Pas-de-Calais.

(549) La fête de la Purification Notre-Dame (2 février) tombe bien un mardi en 1357.

à II chevaulx et soupa Madame en le tavierne.  
 .....  
 Le merquedi ensuivant au Boix et y fut, toute jour, le  
 receveur, li v" personne.....» A ce  
 compte est joint un état des commissions diverses  
 que la comtesse do Bar avait chargé un de ses  
 serviteurs ou officiers de lui faire à Paris : «  
 Mémoires à Paris. Premiers, de parler à messire Ferri  
 de Mets pour les réfections et réparacions quil  
 esconvient en la terre de Clermont ès maisons et  
 usuines et de li monstrier les escripiz sur ce fais pour  
 en avoir avis ; item, dez comptes de la dicte terre du  
 temps qu'elle a esté ès mains du Roy ; item, de savoir  
 se lez henaps que Madame a derrainement fait faire  
 sont de fin argent et en a on baillé un pour porter à  
 Paris ; item, d'a-porter les deux hvres Madame se il  
 sont reliez et a on baillié la couverture de l'un et non  
 de l'autre, et doit on raporter la viez couverture ;  
 item, d'aporter de Paris dez soulliers pour Madame ;  
 item, de savoir comment s'avance le livre que maistre  
 Jaques de Morey fait fane ; item, de savon\* à l'hostel  
 de Madame à Auvel que devindrent les v frans d'un  
 cheval bay qui environ l'Ascension Nostre Soigneur  
 l'an LXVI fut vendu audit lieu et estoit ledit cheval à  
 Jehan de Walloncapelle et l'achata mesmes l'oste, si  
 doit on savoir à qui furent baillié lez dis v frans ne  
 qui en compte ; item, du Neuffossé ; item, de la  
 contesse d'Alençon ; item, de Morant lé queux ; item,  
 de parler au Roy pour avoir assignacion de ce qui est  
 deu à Madame à cause de la rente qu'elle prent par an  
 sur le trésor ; item, de parler à Thomas de le Heuse  
 qu'il prègne lez lettres et cédules delà Chambre des  
 Comptes de ce qui est deu chascun an à Madame ;  
 item, d'achater un sautier pour lanonnain ». —  
 Quittance par Bauduyns de Hallines, chevalier, de la  
 somme de 38 livres, 12 sols, 9 deniers, « pour les  
 despens de moi et de ma maignie fais à Clermont dès  
 le XXIII<sup>6</sup> jour de janvier l'an mil CCCLXVI  
 darrainement passé jusques au XXIII<sup>8</sup> jour du mois  
 d'avril l'an mil CCCLXVII, ainsi st ce par douze  
 sepmainnes et cinq jours, enquel temps quant je fuis  
 venus Baudes demora de lez moi à Clermont par cinq  
 jours à trois chevaulx etc. » (23 avril 1367).—  
 Attestation par le même et par Perrin de Vaucoix,  
 que, sur le mandement de la comtesse de Bar, le  
 receveur Jean Raillon à payé et délivré à «  
 monseigneur Jehan de Williers quinze frans et à  
 Mélinette, damoiselle de chambre, douze frans des  
 deniers des prières faictes pour et en nom dou  
 mariage de monseigneur le duc de Bar (550) etc. ».  
 Quittance jointe de Jean de Williers, doyen de  
 Hatonchâtel et chapelain de la Comtesse (18-23 avril  
 1367). — Quittance par Jean Wuillaume de Ville-  
 sur-Constance, de la somme de 40 frans d'or « pour  
 mes gages d'un an entier que j'ai aydié à garder le

donjon, chastel, forteresse et ville de Clermont, » (26  
 avril 1367) ; — idem, par Jennis Houdin, veneur de  
 la comtesse de Bai', de la somme de 5 frans d'or pour  
 ses dépens et ceux de six chiens en allant de  
 Clermont en Flandre- et de 4 quartes de seigle pour le  
 pain desdits chiens (30 avril 1367) ; — idem, par  
 Perrin Vinet, de Verdun, clercjuréde Clermont, delà  
 sommede 18 livres petits tournois pour ses gages (2  
 mai 1367) ; — idem, par Pierre de Montcel, de la  
 somme de 19 livres, 6 sols petits tournois, « pour les  
 despens de moi et de mon varlet fais à Clermont et en  
 pluseurs aultres lieux en besongnant pluseurs  
 besongnes que Madicte dame avoit ordené à faire  
 pour elle etc. » (4 mai 1367) ; — idem, par  
 Emmeline, femme de Baudin de Crepei, de 12 frans  
 d'or et un reiz de froment (11 mai 1367). —  
 Mandement de Bauduin de Hallines, lieutenant de la  
 comtesse de Bai', prescrivant à Jean Raillon,  
 receveur, de payer à Barthêlemi de La Caine et à  
 Guillaume Ponjois, citoyens de Verdun, les dépenses  
 faites dans deux journées qui se sont tenues en la dite  
 ville de Verdun entre la Comtesse et lesdits habitants,  
 au sujet des contestations qui existaient entre eux (17  
 mai 1367) ; — idem, prescrivant de payer sur les «  
 deniers des pryères darrièment faictes environ  
 Pasques aveneus l'an mil ce CLXVII, pour cause du  
 mariage de Monseigneur le Duc de Bar, appartenons  
 ycelles pryères à ma dicte dame», 800 petits florins à  
 Bertrand de Novéant. écuyer, en à compte sur ce qui  
 lui est dû par la Comtesse, 200 petits florins à  
 Jouffroy Bouquin, bailli de St-Mihiel, « pour luy  
 aydié à remonter pour la perde qu'il fist à Estain  
 quant li contes de Linenges la print », 12francs à  
 demoiselle Melinette, femme de chambre de la  
 Comtesse, 15 francs à Jean Williers, 80 livres parisis,  
 monnaie de Flandre, « qui valent à frans 57 frans de  
 France et quatre gros de Flandres, que ma dicte dame  
 li a fait paie en rabat de six vingts livres parisis  
 monnaie de France, que ceux de la chastellenie de  
 Cassel li donnèrent à ses noces etc. » (18

(550) Le mariage du duc de Bar, Robert, avec Marie de France, fille de  
 Jean II et sœur de Charles V, aurait été célébré, d'après divers historiens,  
 dans l'église St-Maxe, de Bar-le-Duc, le 5 octobre 1364.

mai 1367). — Attestation par le même qu'Arnaudon Cornaille, lombard et receveur de Clermont, a payé et délivré pour les dépens de Pierre de Moncel, chevalier et de Joffroy Bouquin, écuyer et bailli de St-Mihiel faits à Clermont le lundi 7 juin 1367, 2 petits florins (10 juin 1367). — Mandement de la Comtesse prescrivant à son receveur Arnaudon Cornaille de payer la somme de 20 florins à Bauduyn, son valet de chambre, « que nous envoions par delà à trois chevaulx et un varlet pour les garder pour certaines besongnes que nous li avons enchargié à faire pour nous. Si vous mandons que quant ycelui Bauduyn se vouldra partir de Clermont pour retourner par devers nous, vous li baillées et délivrez la somme de 20 frans de France d'or pour faire les despens de lui et de trois variés qu'il amandra avec lui pour panre nostre litière à Reins où elle est et pour la nous amener etc. » (16 juin 1367). — Quittance par Bertrand Galot, clerc juré de Varennes, de la somme de 106 sols tournois, « pour certains despens fais en ma maison à Varennes par noble homme monseigneur Bauduin de Hallines, lieutenant pour ma très-redoubtée dame, Madame la comtesse de Bar et dame de Cassel en venant que faisoit le dit Monseigneur Bauduin de Romangnes aompagnés de pluseurs gens d'armes IX<sup>e</sup> jour de juing l'an LXVII pour con-trester à Monseigneur Liébaut d'Esty qui vouloit ardoir et rancener icelle ville de Romangnes, et aussi pour certains despens fais par ledit Monseigneur Bauduin et sa route eu venant de la dicte ville de Romangnes et Danocourt le xviii<sup>e</sup> jour dudit mois de juing pour les besongnes de ma dicte dame » (22 juin 1367); — idem, par Bauduin de Crepy, valet de chambre de la Comtesse, de la somme de 20 francs d'or pour ses dépenses et celles de trois valets en allant chercher la litière de la Comtesse à Reims pour la conduire à Alluyes (le mardi après la St Jean-Baptiste, 24 juin, 1367). — Mandement de la Comtesse prescrivant à son receveur Perrin de payer leurs dépens « à le Hiraut, jadis nostre vallet de nos pallefrois, "et un autre vallet de Vienne, lesquels sont venus par devers nous pour aidier à amener une nostre litière » (13 juillet 1367). — Mandements de la Comtesse ordonnant à Jean Raillon, jadis son receveur de la terre de Clermont, de remettre à son nouveau receveur Arnaudon Cornaille, tout l'argent provenant des prières (contributions, aides) faites dernièrement pour le mariage de Robert, son fils, afin d'être en mesure de faire le 15 août un paiement de 800 florins à Bertrand de Nouvoianl, et lui prescrivant, en outre, de tenir ses comptes prêts pour être rendus à la Comtesse au 15 août (28 juillet 1367); quittance jointe par laquelle Arnaudon Cornaille reconnaît avoir reçu de Jean Raillon 350 francs sur les *prières* à cause du mariage du Duc, 27 reix de froment, six reix et 5 franchars de seigle, 58 reix d'avoine, 250 livres de cire, 21 flèches

(bandes de lard), 250 gelines et 10 chapons (28 juillet 1367, 27 février 1367-1368).— Quittance par Michel Li Gras, de la somme de 4 francs et 6 gros vieux et de 9 franchars d'avoine, « pour faire les frais et despens de moi et de Wautrin, palefrenier de la Comtesse, et de nos chevaulx en retournant de Clermont à Alluye » (17 août 1367); — idem, par Perrin de Vulcois, de la somme de trente florins, « à cause dou fait Wauterin, pallefrignier don je estoie piège à Ste-Menehould », (15 septembre 1367). — Attestation par Guyart Villain, orfèvre à Paris, qu'il a reçu de la comtesse de Bar « pour faire certains ouvrages pour ma dicte dame les peliez et perrieres qui s'ensuivent; c'est assavoir sept petits dyamans, douze peliez, trois balaix, ung saphir, ung marc et deux unces d'or et ung fermail d'or k la fontaine de Jouvence (551) » (18 septembre 1367); — idem, par la comtesse de Bar qu'elle doit payer à Guyard Villain avant la St-Martin, la somme de 30 francs d'or qu'il lui avait prêtée et 26 livres, 7 sols, 3 deniers pour fourniture de foin pour les chevaux de la Comtesse pendant qu'elle était à Paris (24 septembre 1367). — Mandement de la Comtesse à Arnaudon Cornaille, son receveur de la terre de Clermont: « Nous envoions par delà Colinet, nostre clerc, pour parler à vous d'aucunes choses que nous li avons chargées et vous dire. Si vous mandons que vous le croiez et faites ce qu'il vous dira de par nous et de ce ne veuillez aucunement faillir. Dieu vous gart. Escript à St<sup>e</sup>Fergeoul, le xxvii<sup>e</sup> jour d'octobre l'an LXVH. Faites les despens dudit Colinet ou li bailliez argent pour les fair<sup>e</sup> tout comme il sera par delà et pour revenir de Clfcimont jusques à Paris, et se il vous dit que vous bailliez argent autre part, là où nous li avons ordene, si le faites, selon ce qu'il vous dira; et bailliez à la fame Bauduin deux flèches de noz viez lars et un reiz de blé (27 octobre 1367). — Attestation par ColinetLévesque, clerc de la comtesse de Bar, qu'Arnaudon Cornaille, receveur de la

terre de Clermont, a payé diverses sommes pour frais de voyages et ports de lettres, entre autres ; à « Coullart Doison pour porter lettres de par Madame à messire Guy de Neufville, touchans les deffiances contre la contesse d'AUençon (552), oïct, soulz » (1<sup>er</sup> novembre 1367). — Quittance par Coles et Julios deWaley, frères, écuyers, de la somme de 6 sous petits tournois vieux (10 novembre 1367) ;—idem, par frère Willaurfe, prieur de Belchamp (11 novembre 1367) ; — idem, à Guy de Neufville, de la somme de 12 fr. d'or du coin de France, « pour faire mes despens en alant à Paris par devers ma très-redoubtée dame Madame la Contesse de Bar et dame de Cassel où ma dicte dame m'avoit mandé pour aler à Nogent-le Rotrou, à route de six chevaux » (13 novembre 1367) ; — idem, par Jacques Habelét, de Revigny, de la somme de 10 florins à l'écu des Johannes, qui lui était due « pour bûche prinse en son hostel à Revigney » (4 janvier 1367-1368). — Mandement de la Comtesse ordonnant aux gens de ses comptes de rabattre du compte de son receveur de Clermont, Arnaudon Cornaille, les sommes suivantes payées à Bertrand de Nouvéant, « c'est assavoir : oïct cenz trente et trois frans et demi d'or du coing et de la forge de France, et deux cenz florins de Florence de bon or et de bon poix, en rabat de la somme de deux mille et cinq cenz florins de Florence, en quoi nous estions tenue audit Bertran, pour cause des damages qu'il eut quant il fut prins à Dun » (22 janvier 1367-1368) ; — idem, prescrivant de payer à Jacomin Marotte, citoyen de Verdun, la somme de 75 francs et un gros tournois « que nous presta piéça pour vin acheter à Verdun pour la provéance de nostre hostel à Clermont, c'est à savoir quatre queues et six setiers de vin » (3 février 1367-1368) ; — idem au maire d'Aubreville, de payer les sommes suivantes, savoir : « à Jehan Grenet, trèze sols, lez-quels Leurequin de Walloncapelle, nostre fourrier, Guillaume, nostre faulconier et le Prévost, ossi nostre faulconier, despendirent en l'ostel dudit Jehan Grenet, et faitez rindre le gage que nostre dit fourrier h laissa ; item, paiey à Thomas Sevaut, XIII sols que Guillaume nostre fauconnier et Perrart, nostre sergent, despendirent en alant et venant à Monfaucou querre un de noz oiseaux que le curé de Monfaucou avoit prins ; "item, paiey à la fame Wytier deux soulz pour une geline que le prévost fauconnier print le jour que nous et nostre fille, la duchesse de Bar, fumes à la chace aux loups ; item, cellui mêmes jour pour les despens du prévost des faucons, six soulz faiz en l'ostel Thomas Serant » (5 février 1367-1368). — Quittance par Jean le Hacle, chapelain de la comtesse de Bar, de la somme de 40

francs d'or du coin de France .et 3 francs et 4 vieux gros, c pour paier cinq woitures de charbon à moi délivrées dèz le XVIII\* jour dou dit mois jusques au XXII\* jour d'ycelui » (22 février 1367-1368) ; — idem, par Testart Mortereux, bouteiller de la Comtesse, de la quantité de 380 pintes de terre pour le prix de 4 livres, 3 sous tournois vieux (24 février 1367-1368) ; — idem, par Jean de Termes, de la somme de 10 sous petits tournois vieux, « pour deux loutres que je avoie prinse en la rivière de Brabant, le lundi et le jeudi devant les Bures, l'an de CXVII » (le jeudi devant les Bures, 2 mars, 1367-1368) ; — idem, par Jacomin Marote, citoyen de Verdun, de diverses sommes qu'il a reçues pour délivrance de quatre queues et six setiers de vin de *Bene* (Beaune) et « pour cause de la *glay du jar* de Clermont » (3 mars 1367-1368) ; idem, par Bétremieux de la Quainne, citoyen de Verdun, de la somme de 22 francs, « pour cause de despens fait en son osteil par maistre Thiébaud de Bourmont et plusieurs aultres par plu-seurs fois » (4 mars 1367-1368) ; — idem, par Jean le Hacle, chapelain de la comtesse de Bar, de la quantité de 270 carpes et de 10 *béchès* (brochets) qu'il a reçue de Jean le Croisic et de Robin, pêcheurs et sergents, pris « ens petit Moireval » (8 mars 1367-1368) ; — idem, par le même, de la somme de 102 livres et 3 sols, de la quantité de 595 geliLes, 15 flèches de lard, 18 franchars de pois, 13 franchars de froment et 15 franchars d'avoine, « pour despens de porc et de poulalle », le tout délivré « pour à faire les despens en l'osteil Madicte dame à Clermont tant en argent sec comme en pourvéances » (11 mars 1367-1368) ; — idem, par le même de la somme de 9 livres et 16 sols tournois qu'il reçut de Jean le Croisic et de Robin, sergents de Clermont, qui la payèrent en son nom à Jacquier, boucher d'Auzeville, en poisson qui lui fut vendu sur l'étang de Morenval ; lettre jointe de Jean le Hacle informant que, au lieu des 9 livres, 16 sols qui lui sont dues pour fourniture de viande à l'hôtel, Jacquier

---

(552) La comtesse d'Alençon dont il s'agit, doit être Marie d'Espagne, fille de Ferdinand II, seigneur de Lara, seconde femme de Charles II de Valois, comte d'Alençon. Elle était veuve, lorsqu'elle l'épousa au mois de décembre 1336, de Charles d'Évreux, comte d'Étampes, et mourut au mois de novembre 1369.

recevait 70 carpes, 4 *bêchez fendix* et 20 petits *bêchés* (13-18 mars 1367-1368 ; — idem, par Colars Penchet, de Clermont, procureur de la Comtesse, de la somme de 10 francs, pour « récompensacion de ses services et frais et despens », lesquels 10 francs il devait de son côté à la Comtesse, « pour cause d'une composition d'un descort de plusieurs parolles, qui avoient esté entre moi et Perrin Vinet, de Verdun, cleric juré de Clermont » (15 mars 1367-1368) ; mandement de la Comtesse pour le paiement et la remise de cette somme (même date) ; — idem, par Lorequin, de Walloncapelle, fourrier de la comtesse de Bar, de la quantité de 105 reis et 6 franchars d'avoine, « pour la provéance de l'ostel Madicte dame » (7 avril 1367-1368) ; — idem, par Jean Le Hacle, chapelain de la comtesse, de la somme de 43 livres, 10 sous, 9 deniers, 12 franchars de pois, 1 franchart de froment pour les poules, 79 poules pour la *pourvéance* de l'hôtel (9 avril 1368). — Dépenses de l'hôtel de la comtesse de Bar, au château de Clermont du 9 avril au 5 mai 1368. « Le dimanche ensuivant IX<sup>e</sup> jour d'avril, jour de Pasques l'an LXVHI, fut Madame la comtesse de Bar et dame de Cassel au castel de Clermont. Cuisine à deniers : pour vni chastrons achatez à Dun : v livres et vin sols (pièce XVI sols) ; pour un beuf achate audit liu = III liv. VIII sols ; pour nn vels amenés d'Ixoncourt par Wuatrin, pièche XIII sols III den., valent = LIII sols, III den. ; item, pour III aingneaux amenés dudit lieu = XII sols ; item, pour I chevril du liu dessusdit = III sols ; à Hauwiette, pour I bichet de fèves = III sols ; à li, pour XXVI fromages = XIII sols ; k li, pour v<sup>o</sup> œfs = XV sols ; à li, pour iporchelot = II sols, VIII den. ; à Leureucin, pour I vœl = XVI sols ;

.....  
 .....  
 le lundi ensuivant à Clermont et y vindrent au souper mestre Nichole de Savonnieres à II chevaux et le bastart de Liny à VIII chevaux..... ;  
 Commune despence. Donné du commandement Madame a Gérardin, vallet de botellerie, pour sen aler envers son pays = XXIII sols ; au Camus, pour avoine pour les chevaux maistre Nichole = II sols ; donné à une povre femme qui estoit à la Barre = XII sols ; pour les despens à Lameurtin, bouchier, qui ala à Verdun pour les beufz dessus dix = III sols.....Le mardi ensuivant audit Clermont.....

Commune despence : à Perrin de le marchassié qui fut envoiez à Metz pour I cheval que on avoit preste au conte de Petite Pierre = XII sols.....Le merquedi ensuivant à Clermont, Madame soupa chiez le prévost.....  
 Le jeudi ensuivant à Clermont. Cuisine à deniers : à La Meurtin, pour I veel = XVI sols ; à Hauwiette, pour jonce - II sols ; à li, pour XXVIII livres de seneviel, la livre, vin den. valent VI sols ; pour II chievrix = VI sols ; pour II quartes de let = XII deniers. Cuisine de prouvéance. Du beuf dessusdit = XVI pièces, demi-mouton, lez II chievrix et le veel, polaille VI pièces ; item, pour oisiaux par" II foix, II pièces.....  
 Le vendredi ensuivant à Clermont. Cuisine à deniers : à Jaquin, *fendix* et menuise = VIII sols ; à Ysabel, I quarte de loche = II sols, vin deniers ; à Jaquatte, pour loche et autre poisson = V sols ; pour CL creviches = III sols ; à Hauwiette, pour III<sup>e</sup> œfs = IX sols. Cuisine de provéance : de l'estanc de la Tiewelerie, X carpiaux. Commune despence : à un message qui porta lettrez de par Madame à Madame la ducesse = III sols..... ;  
 le sambmedi ensuivant à Clermont.....  
 Marchaussée : pour estoffe pour le palefroy Madame qui estoit bléchié en leul = XVI den... Somme toute en déniera de ceste sepmaine — XLVII livres, XVII sols, vin den.....  
 Le dimanche ensuivant XVI<sup>e</sup> jour d'avril à Clermont et se partit Madame après disner pour aler à Bar aveuquez tout son tinel.....Ledit jour à Bar au giste il y fut le lundi, le mardi, le merquedi, le jeudi et le vendredi au boire du matin. Pour mi bêchès, une treute, une chopine de montagneux et une quarte de loche, le tout porté à Clermont = XXXII sols.....  
 Commune despence. Pour II pos de terre pour porter meurette de Bar à Clermont = XII den. ; pour rembourer la sièle qui fut Colart = II sols ; au mesagier Monseigneur de Flandres = XVI sols ; à maistre Aubry = XLVIII sols ; à h, pour acheter soie = III sols ; pour une reme de papier et I pinte d'encre = XXV sols ; pour le chiériage de m pièchez de vin qui furent menées de Bar à Clermont = IX sols, mi den. ; pour avoine pour lez chevaux qui menèrent ledit vin et pour pain pour Leurequin Panel et lez chartons = XII sols.....  
 Le vendredi dessusdit à Clermont..... Le sambmedi ensuivant à Clermont.....  
 Somme toute de la sepmaine en deniers = XXXV l.,

XII sols, vm den. Demy mouton ; poullaille de la terre = XVIII ; poisson de Mellanwoy = XVIII carpes ; pain du blé des greniers = XII<sup>o</sup> LXXV miches ; vin pour le tinel = XXVII setiers et demi ; item, vin de chies Jehan Trusson = II quartes et demie ; çjre de pourvoiance = III l. et demie ; avoine des greniers = xm franchars. Le diemenche enssuivant à Clermont et fut le XXIII<sup>e</sup> jour d'avril..... Le lundi enssuivant à Clermont toute jour..... Le mardi enssuivant à Clermont, et fut le jour St- Marc et fut Madame toute jour chies le Gras..... Le merquedi enssuivant à Clermont et se partirent après disner le sire de Blamont et sa route et maistre Thibaut et xm chevaulx ..... Commune despense : à Jehan Trusson pour les despens le conte de Blamont et ses gens pour le souper du mardi ; primo en pain = XIII sols, II den. ; item, pour X quartes de vin de Beasne = XL sols, pour III quartes d'aultre vin = IX sols ; item, pour œs, fromages, espisses, bièle chière et pour XXXVI mesures d'avoine et ossy pour foinec porté hors de son hostel pour lez chevaulx dou sire de Blamont = LIX sols ; à Jamin le quallier pour hier une cuve pour Madame = II sols, VIII den..... Le jeudi enssuivant à Clermont et revint maistre Thibaut li XIII<sup>e</sup>. Cuisine à deniers. Pour I buef et II vaches grasse» achatées à Liny par Warnesson et Lameurtin = XII livres ; item, pour XVI chastrons achates audit liu par les dessusdix, XVI petis florins et VI gros vies, valent XI h., XVI den. ; pour I chevril = III sols ; à Jehan Richier, pour I veel = XVI sols ; à Hauwiete, pour jonce = I sols ; à la femme Colot Ausoire, pour let = VI den..... Le vendredi enssuivant à Clermont toute jour..... Le sambmedi enssuivant à Clermont et vindrent au souper, de Flandres, Jehan Lambin et Jehan de le Bare, mestre Thibaut, le fusucien, son valet et la grant Katherine sont à présent hors de l'ostel ..... Somme toute en deniers pour ceste sepmaine = LIX l., n den. Buef pièces XLIX ; moutons III ; poullaille de la terre : XLI pièces ; pain du blé des greniers : III<sup>m</sup>, III<sup>5</sup> LV miches ; vin de bouche = III setiers et demi ; vin pour le tinel = III<sup>xx</sup> setiers et demi ; cire de pourvoiance = XI l. ; avoine des greniers = v reix, m franchars. Le diemenche enssuivant XXX<sup>e</sup> joi\* d'avril à Clermont et y soupa Madame chiez le Gras et y furent le prévost Perrin, Joffroy Bouquin, Jehan Demonselz, le receveur Husson, Jehan Trusson et la femme le Gras et y fut toute jour Jehan dele Barre..... Cuisine de provéance : cheli jour ottué i buef dont on fist XL pièces, despendu XX pièces ; item, I mouton ; item, I vel et demi ; pollaille = IX pièces..... Le lundi enssuivant à Clermont toute jour..... Le mardi enssuivant à Clermont..... Le mierquedi enssuivant à Clermont, et soupa Madame chiez le Gras.....» Le jeudi

enssuivant à Clermont, Madame fut toute jour à la chasse..... Le venredi enssuivant à Clermont et soupa chies le Gras. Cuisine à deniers : à Jaquemette, une pinte de loche = XVI deniers ; à li, pour v pintes de varons = III sols, III den. ; à Béchin, une quarte de loche = II sols ; VIII den. ; à li, pour une pinte de vairons = II sols ; k Jaquemin, pour III pintes de loche = III sols ; k li, une quarte de vairons = XVI den. ; k li, une quarte de montaigneux = XVI den. ; k Vingen, pour une perche = VII den. ; à Hauwietto, pour jonce = II sols ; à li, pour III<sup>c</sup> œs = XII sols ; k li, pour XVI fromages = X sols ; à la femme Colet Ansoire, pour let = VI den.. Quittance par Jean le Hacle, chapelain de la comtesse de Bar, de la somme de 34 sous petits tournois vieux et de 13 poules, l'argent destiné k acheter k Verdun\* amendres figues, roisins et rouge cire pour la provéance de l'ostel de ma dicte dame » (22 avril 1368) ; — idem, par Baudes Le Moul, valet de chambre de la Comtesse, de la quantité de 14 livres de cire (8 mai 1368) ; — idem, par Humbeles de Gondrecourt, de la somme de 60 sous tournois (22 mai 1368) ; — idem, par Husson, de Clermont, gruyer et receveur de la Comtesse, de la quantité de 6 reix et 6 franchars d'avoine (9 juillet 1368). — « Ce sont les parties que Madame la confesse de Bar doit k Guillaume Raponde depuis qu'il conterole au Boix de Nieppe, le XXVII<sup>e</sup> jour de juillet l'an LXVIII. Premiers : pour une once d'or en foille = III sols, n deniers de gros- ; item, m boutons d'ambre de muscat de III sols, VI den. de gros ; item, une once d'or de sandit en foille de ni sols de gros ; item, I onche et I quart de soie vermoille et asure = XVIII gros ; item, XXX patenostres d'argent de II sols de gros ; item, C patenostres d'ambre blanc = XX gros ; item, I livre et I quart de fleur de canele = X sols gros ; item, II livres et demie de sucre confit, III sols, II den. de gros ; item, un livres *manus Chrisli* (553), visols, VIII deniers de gros ; item, X



livres III quarts et demi de sucre en deux pains, XV sols, V den. de gros ; item, une livre de coleandre, XX gros ; item, II livres d'anis confit, III sols, III den. de gros ; item, II livres de pingnon (554) VIII gros ; item, I livre de résin de Coran (555), III gros ; item, un livres de nosetes = VIII gros ; item, I livre de dades (556), II gros ; item, I piece de cuevrechies, II sols de gros ; item, deux pièces de cuevrechies, III sols, III den. de gros ; item, I, pièces ast'ez pour faire torches, XXV gros ; item, II pains de chire pesant III pois et I clos, montent X livres, VIII sols, III den. de gros ; item, I pièce de baldekin larghe borkiet d'or de Chipre, LX frans à XXX gros la piece, valent VII livres, X sols de gros ; item, pour fal-din, XXIII sols de gros ; item, pour une demie pièce de drap, II livres, II sols de gros ; item, pour onghe-ment (557) et aultres choses délivré à Baudet, XVIII sols de gros : item, ai-jou paie par le command de vous Madame, pour Monseigneur de Morbeque, XIII livres de gros ; item, pour especes confites prises à l'hostel Jehan Barrât au Martole, I livre de gros et III gros ; item, pour vair et ermines crus, XXI livres, III sols de gros ; item, pour une pièce de fluel vert, XXVIII frans ; item, pour une pièce de baldekin de soie estroit, XX frans ; item, pour XIII aumouches (558), pièce XVI gros, montent XVII sols, IX deniers de gros ; item, pour II pièces de keuvrechiez , III solz de gros ; item, pour II coroies d'argent, III livres, XIX sols, VI den. de gros ; item, à Baudet, pour acheter une selle, III frans ; item, à Baudet, pour especes, X sous de gros ; item, pour une pièce de camocat double de deux sous, XXX frans ; item, pour VI pièces de cuevrechiez, XII sols de gros ; item, pour une pièce de baldekin estroit de soie donné à Renaut de Rambique, XX frans ; item, pour la reste de trois foururez de gros vair, VI sols de gros ; item, pour deux livres et m quartiers de soie de Paris, 15 frans et demi de France, item, CXX frans que je prestay à Paris à maistre Thibaut pour Madame et sont frans de France ; item, pour perles délivré à Madame la Duchesse, CLVIII frans de France et I quart ; item, pour pluseurs choses que Michiel Fouquez a paie à Paris pour Madame, XXVI frans de France et xm sols parisis ; item, pour perte de frans qui ont esté envoyet à Paris, XX frans ». — Quittance délivrée par Jean le Hacle, chapelain de la Comtesse, de la somme de 20" livres, 16 sols, reçue pour les dépens de l'hôtel (29 octobre 1368) ; — idem, par le même et pour le même objet, de la somme de 70 livres. 3 sols (1<sup>er</sup> novembre 1368) ; — idem, de la somme de 134 livres de Flandre (20 novembre 1368) ; — idem, delà somme de 353 livres. 7 sols, 8 deniers (16 janvier 1368-1369) ; — idem,

delà somme de 47 livres, 13 sols (même date) ; — idem, de 66 livres, 6 sols, 8 deniers (24 mars 1368-1369) : — idem, par le même, de 87 livres (8 décembre 1368) ; — idem, par le même, de la somme de 60 livres parisis (28 janvier 1368-1369) ; — idem, par le même, de la somme de 59 livres (6 février 1368-1369) ; — idem, par le même, de la somme de 60 livres (27 février 1368-1369) ; — idem, par le même, de la somme de 444 livres (12 mars 1368-1369) ; — idem, par le même, de la somme de 68 sols et 6 deniers petits tournois vieux (6 avril 1368-1369) ; — idem, par Perseval, « cherpentier desmorant a la maison dou Jert », de 20 sols petits tournois vieux (2 février 1368-1369). — Attestation par Perrin, valet des palefrois de la comtesse de Bar, que le receveur lui a fourni la somme nécessaire pour ses dépenses pendant son séjour à Clermont où il s'était rendu pour conduire"deux merues (559) » (10 mars 1368-1369).

B. 3257. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 28 pièces, papier.

**1369-1373.** — Quittances délivrées par frère Nicole de Lendanes, religieux de Beauchamp et chapelain de la comtesse de Bar, de la quantité de trois tonneaux de vin de St-Jean qui furent amenés de Dunkerque pour la *provéance* du château de Nieppe (3 avril 1369) ; — idem, de deux tonneaux du même vin (10 septembre 1369) ; — idem, de 40 livres de Flandre, « pour aidier à paier les mises faictes pour faire ovrer les trois tailles du Boys de Niepe » (2 mars 1369-1370) ; — idem, de 3 tonneaux de vin de St-Jean (13 juillet 1369) : — idem, de 2 tonneaux du même vin (14 août 1369) ; — idem, par frère Wilaume, prieur de Belchamp, de la somme de XVIII livres, XV sols (8 juillet 1369). —

(554) Pingnon ou pignoiat, dragée composée avec l'amande de la pomme de pin confite.

(555) Raisins de Corinthe.

(556) Dattes.

(557) Onguent, parfum.

(558) Aumuses.

(559) Juments ; signification donnée par l'Inventaire des archives du Nord. Tome I. p. 166.

Note des fournitures d'objets de toilette faites par Martin à Meline, à la comtesse de Bar et à Mademoiselle de Hans. « Le III<sup>e</sup> jour de avril l'an LXIX délivra Martin à Mebne ce qui s'ensuit. Premiers : II<sup>e</sup> ventres de menu vair qui furent achatez à Hasebrouc par Martin ; item, CXXVI ventres d'une penne de menu vair qui contint II\* ventres et les aultres LXXIIIH ventres furent miz à ung pourfill (560) d'une cote la demiselle dô Hans ; item, X letiches (561) ; item, ung pourfill pour ung chaperon de XV trenches ; item, une penne de chaperon ; item, IIII<sup>xx</sup> piaux de connins ; de la penne dessusdicte a bailhé Melinette ventres LVI à Jehan de de la Croix pour un chaperon de tané (562) pour Madame ; appart qu'il demeure à la dicte Melinette de la dicte penne LXX ventres : item, une penne de menu vair contenant III<sup>c</sup> XX ventres qui fut mise en une cote hardie d'esquallate (563) pour Madame ; item, furent pris en une autre penne de menu vair pour garnir la penne dessusdictes, C ventres ; item, pour fourrer un chaperon pour la damiselle de Hans, XX ventres et est de veluel ynde (564). Toutes les choses dessusdictes délivrées à Meline par Martin, rendi et délivra icelle Meline audit Martin, excepté la fourrure d'un chaperon tanné qui est Madame, le derrain jour de may l'an LXX ». — Quittances délivrées par Jean le Hacle, chapelain de la comtesse de Bar, des sommes de 167 hvres pour les dépenses de l'hôtel et de 1,250 livres, 11 sols, pour les € dépens dudit hostel à Gant et en venant de Gant, au Bois de Niepe » (12 mars, 10 avril 1369) ; — idem, par Robert, sire de Fiennes, connétable de France, de la somme de 200 fr. d'or qui lui a été délivrée par Guillaume Rapponde, marchand de Lucques et que la comtesse de Bar lui a fait prêter (28 avril 1369). — Lettres patentes de la Comtesse déclarant que la rente de 30 livres parisis assignée par elle à Jacques de Hau-dain, «à présent nostre chastellain de Nieppe et Yolende de Germes, sa femme, nostre ouvrière de broudeure », sur le moulin de Warneton et sur les revenus do cette châteltenie, leur sera payée en une fois chaque année (25 juin 1369, sceau pendant d'Yolande de Flandre, en cire rouge). — Mandement de la Comtesse prescrivant à Guillebert du Dam, son receveur en Flandre, de payer 27 francs d'or, prix d'un *roucin* qui mourut « quant Guillaume Longuemanche, nostre fauconnier, fut en Bretagne porter quatre faucons que nous en-voiames à noz amez cousins le duc de Bretagne et le sire de Laval (565) » (25 juin 1369) ; quittance jointe de la dite

somme par Guillaume Longuemanche (2 août 1369). — Quittance délivrée par Digne Raponde, marchand de Lucques, demeurant a Bruges, des parties suivantes qui lui ont été délivrées par Guillebert du Dam, receveur de la Comtesse de Flandre : 135 hvres, 16 sols, 8 deniers de gros empruntés aux *Caoursins* (566) à Bruges, le 1<sup>er</sup> juin 1368 : 66 hvres, 15 sols et 8 deniers de gros « pour les montez (intérêts) » d'un an et 7 semaines du dit 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 17 juillet 1369, à 2 gros par livre et par semaine, soit en tout, principal et intérêts, la somme de 202 hvres, 12 sols, 4 deniers de gros valant en parisis 2,431 hvres et 8 sols ; en outre, 344 francs dus encore par la Comtesse sur les 2,000 fr. qu'elle avait empruntés à d'autres marchands à Bruges le 31 juillet 1368 et 38 francs pour les intérêts de 5 mois et demi du 1<sup>er</sup> février au 17 juillet 1369 à raison de 2 francs par mois par cent francs ; soit en tout, principal et intérêts 382 francs, 32 sols pièce, valant 611 hvres et 4 sols parisis ; « item, pour une timbre de laitiches, 12 livres parisis ; item, pour 50 ventres de menu vair à 2 gros la pièce, valant 100 sols parisis ; item, pour une penne de luch (567), 7 livres 4 sols parisis ; item, pour 10 aunes de reuban à 7 gros l'aune : 70 sols parisis » ; soit, en tout, la somme de 3,070 livres, 6 sols monnaie de Flandre, reçue par Digne Raponde (17 juillet 1369). — « C'est le déchié et amenceyement des grains dont le receveur a compte, en VI comptes, commensans à la Saint Levin l'an LXIII et finans le premier jour d'aoust l'an LXIX ». Au dos : « C'est ce que on rabat au receveur pour le déchié des grains qu'il a garde. Première froment. La somme de quoi on ne doit faire point de rabat au receveur, monte LXVI muids de blé ; et celle de quoi on li doit

(560) Garniture.

(561) Fourrure appelée petit-gris.

(562) Étoffe de couleur rousse.

(563) Étoffe riche qui dans le principe pouvait être d'une autre couleur que rouge ; plus tard, elle donna son nom à la couleur écarlate.

(564) Bleu foncé.

(565) Jean IV ou V, dit le Vaillant, fils de Jean de Montfort et de Jeanne de Flandre, duc de Bretagne, de 1364 à 1379, était cousin-germain d'Yolande de Cassel. Gui XII, sire de Laval, fils de Gui X et de Beatrix

de Bretagne, était son cousin issu de germain.

(566) Habitants de Cahors qui faisaient la banque en Flandre.

(567) Peaux de lynx.

faire rabat monte LXVIII muids de blé ; de quoi on li rabat = IIII muids. Mousture = II muids et demi ; item, de la garde de VI<sup>xx</sup> XVII muids IX setiers d'avoine li rabat on pour déchié, X muids et II setiers ». — Lettre du prier provincial des Frères Prêcheurs en France, par laquelle il permet aux religieux de cet ordre de manger de la viande quand ils seront en l'hôtel de la comtesse de Bar (10 août 1369). — Quittance par Jean Le Maître, écuyer, de la somme de 40 livres pour un terme de rente (12 mars 1369-1370) ; — idem, par Nicole de Lendanes, religieux de Beauchamp, « d'un tonnel vin de St Jehan acheté à Dunkerke ; item, une keuwe de vin de St Jehan que la ville de Dunkerke presenta à Madame quant elle y fu à Pasques l'an sixante et dix » (16 avril 1370). — État des sommes prêtées à la comtesse de Bar par les lombards et Cahorsins de Bruges, au 20 avril 1370. — Liste des bijoux que la comtesse de Bar envoya en gages à Bruges « es mains de Thoumas Boudemieu et Brunet Carbon, lombars, l'an mil CCCLXX, le vendredi XXVI<sup>e</sup> joui\* d'avril, pour la finanche qu'elle emprunta au dessusdis lombars pour la délivrance de Monseigneur le duc de Bar son filz (568) » (26 avril 1370). — Quittance par frère Nicole de Lendanes, religieux de Beauchamp, de trois tonneaux de vin de St Jean achetés à Dunkerque, « pour la provéance du chastel de Nieppe » (25 mai 1370) ; — idem, par Perceval de Netoncourt, écuyer, de 6 livres tournois (le vendredi avant la fête de Notre-Dame de septembre, 6 septembre 1370) ; — idem, de la somme de 49 sols, 7 deniers gros et 6 mites, reçue par Roger de Lateem, orfèvre à Bruges, pour avoir réparé plusieurs bijoux appartenant à la comtesse de Bar (569) (16 octobre 1370) ; — idem, par Henri d'Antoing, chevalier, sire de Plaisiet, de la somme de 100 florins de France, « pour faire les despens de my, messire Henry de Bar (570) et de ma route en retournant et revenant le dit messire Henry de Bar de Flandres par devers ma dessus dicte dame en la duché de Bar » (14 novembre 1370). — État des personnes qui se trouvaient à l'hôtel de la comtesse de Bar, le 24 novembre 1370. « Ce sont les personnes qui estoient en l'hostel de Madame le xxn<sup>e</sup> jour de novembre l'an LXX. Premiers : Madame, li IX de dames, de demiselles et de femmes de chambre et XIII chevaulx pour Madame : messire Henry d'Antoing, lui IX<sup>e</sup> et X chevaulx ; le sire de

Sorel à V personnes et V chevaulx ; messire Wauthier de Bousies, IIII personnes et IIII chevaulx ; messire Jehan des Aubiaux, IIII personnes et V chevaulx ; messire Jehan de Wunser, VI personnes et VI chevaulx parmy le cheval que le demiselle la dame de Wunser chevaue ; maistre Thiébaud, lui VI et VII chevaulx ; frère Nycole ; messire Jehan le Hacle, ung valet, I cheval ; messire Gilles, ung vallet et I cheval ; messire Jehan d'Aluye ; Colet et ung vallet ; Jehan le Matre, I vallet et II chevaulx ; Wautier de Hondscote, n vallets et III chevaulx ; Jehan Sperequin, I vallet, II chevaulx ; Jehan Mullart, ung vallet et I chevaulx ; Ector Mulart, II vallés et III chevaulx ; Test, ung vallet ; Michel du Briart, I vallet et ung chevaulx ; Leurequin le fourrier, I vallet, I chevaulx ; Laurin le uxier, I valet et I chevaulx ; Laurin le Fèvre ; Guillaume le Fauconnier à ung chevaulx ; Gadifler de Hasebrouc, I valet, II chevaulx ; Jacquemin de le Planque, I valet et I chevaulx ; Jehan de Carvin, I valet, II chevaulx ; Floridan, II valets, III chevaulx. Wautier Bue ; Jehan de Chastillon ; Bandes, I valet et ung chevaulx ; Jehan de Fouc ; Martin ; Wautierkin ; Jehannin de le litière ; Renaudin le founder et ung vallet au four ; Baudet ; Dalin ; Hannequin le fauconnier ; maistre Aubry ; Jehan le broudeur ; Leurequin Panel ; Colin et Guil-lemine de la cuisine ; Perrin, Morel, Huraut, Gérardin pour les chevaulx Madame ; le fuselier ; Michelet des chiens. Monseigneur le Duc, II chevaulx ; Perrin le tailleur, ung cheval ; le marissal, I cheval ; Colchon, I cheval ; Gillequin, I cheval ; messire Jehan l'espiciere, I vallet, II chevaulx ; le peisonnier, I cheval ; item, chevaux malades deux ; messire Werry à ung cheval. Mémoire de Humbert, lui III<sup>e</sup> ; de Rodin, lui II<sup>e</sup>, de Mauquier, lin<sup>1</sup> ; le lévrier.....Madame la Duchesse, li III<sup>e</sup>. Landry, Thomas ; Monnin, ung vallet de cuisine ; item, III vallés de mar-chaussée. Somme XXVI personnes et XXIII chevaulx.». — État des objets achetés à Bruges par Baudet Le Mol, valet de chambre de la Comtesse, et par le lombard Digne Raponde, pour le compte de la dite dame. « Ce sont les choses que Baudet Le Mol a achetées à

(568) Publiée dans *l'Histoire de l'Art en Flandre*. Documents. Tome I, p. 474. Le duc Robert de Bar s'étant rendu dans le voisinage de Ligny en Barrois avec l'élite de sa noblesse, le 4 avril 1369, y tomba dans une embuscade qui avait été dressée par le chevalier Robert de Hervilly, allié des Messins alors en hostilité avec le Barrois. Le duc fut emmené à Metz, d'où il ne sortit que le 9 août 1370, moyennant une rançon de 140,000 florins.

(569) Publiée dans *l'Histoire de l'Art en Flandre*. Documents. Tome I, p. 495.

(570) Petit-fils de la comtesse de Bar qui devait périr à la bataille de Nicopolis.

Bruges pour Madame et ce qu'elles ont cousté et furent achetées par le dit Baudet et Digne Raponde environ le XXII\* jour de janvier l'an LXX. Premiers : pour n° aneaux de courtine pour Madame = I sol, II den. de gros ; item, pour une aune de satenin vermeil et une d'azure = X sols de gros ; item, pour pommes guernettes (571) et cibolles d'Espagne (572) = III sols, VI den. de gros ; item, pour pommes d'orenges = I sol de gros ; item, pour une boiste de paste de Roy (573) pesant III livres et demie = IX sols de gros ; item, pour VI livres de pignolat en roche = XIII sols de gros ; item, pour II hvres de sucre rosat = IIII sols, un deniers de gros ; item, pour n hvres d'anis cmd = XII den. de gros ; item, pourx hvres de gigembre, IXVIII gros la livre, valent XV sols de gros ; item , pour XII hvres de canelle, XX gros la hvre, valent XX sols de gros ; item, pour II livres de graine de Paradis (574), XXVI gros la livre, valent un sols, un deniers de gros ; item, pour une livre de doux de girouffle = II sols, X deniers de gros ; item, pour une livre de noix mu-guettes (575) = II hvres, n deniers de gros ; item, pour cent aunes de cordes et cent de ruban pour la courtine Madame, à XVIII den. l'aune, valent = XXV sols do gros ; item, pour nois avelaines (576) = VIII gros et demi ; item, pour figues et roisins = XXXV sols de gros ; item, pour les apporter à l'ostel = III gros ; pour quatre petiz tonnelles pour y mettre les dictes choses = III sais, nu den. de gros ; item, pour XVII loz de garnache, XVIII gros le lot, valent II livres, VI den. de gros ; item, pour les tonneaux de la dicte garnache laver de vinaigre et pour les appareiller, porter et rapporter k l'ostel et les choses dessusdictes charger sur le char = XII gros ; item, pour la poine du char-reton qui amena les dictes choses de Bruges jusques à Ypres en l'ostel Madame = V sols, I den. de gros ; item, pour cent livres d'amandes, X^ den. de gros ; item, pour deux onces et demie de soie deffilée, III sols de gros ; item, pour deux hvres de vermeillon, IIII hvres de pois roisine et pour demie hvre de mastic, III sols, VIII den. de gros ; item, pour VI pairez de solliers pour Madame = II sols, VI den. de gros ; item, pour xxnn livres de roisins de Gorinte = IIII sols de gros. Somme des parties dessusdictes = XI hvres, XIII sols, VI den. de gros qui valent en parisis, monnoie de Flandres = XXVII hvres, II sols. Item, envoie à Madame VI hvres de poivre de celui du lagaen (577) qui estoit au Boix ; item, deux pains de sucre, qui furent au Boix ; item, pour nn tonneaux de harens blans achetés à Dun-

querque = XXIII livres ; item, pour II milliers de harens sors achetés audit lieu = XII livres. » (22 janvier 1370-1371 n. st.). — Mandement de la comtesse de Bar, ordonnant à Raulin Normant, prévôt de Vau-coîx, de payer les sommes suivantes, savoir : « à l'abbé de Beaulieu pour faire ses despens en alant à Paris où nous l'envoiames pardevers monseigneur le Roy pour nostre excusation pour le fait de la prise de messire Henry de Bar (578), dix et oict frans et en monnoie blanche de Robert, nostre filz, oict frans, compté seize souls pour ung franc, valent les dix-oict frans et la dicte blanche monnoie vint livres seize souls ; item, à Leurequin le Fèvre, nostre clerc de cuisine, pour aidier à faire les despens de nostre hostel à Clermont, sexante souls en parisis et en blanche monnoie, comptant le franc pour sèze souls ; item, envoie k Verdun pour faire changier k dix florins de Florence pour faire doreure, quatre doubles moutons chascun pour franc et demy , valent six frans ; Item, encor envoie k Verdun pour la dicte cause trente blans de la monnoie nostre dit filz, la pièce pour douze deniers et un petiz tournois vint et oict solz ; valent toutez les parties qui furent envoiez k Verdun pour la cause devant dicte, sept hvres, quatorze soulz, compté sèze soulz pour ung franc, et furent baiUiés les dix petis florins k l'orfèvre de Verdun pour dorer ung godet et ung aiguière ; item, le onzième et le quinziesme jour de novembre k Leurequin le Fèvre, nostre clerc de cuisine, pour aidier k faire les despens de nostre hostel à Clermont, sèze hvres, deux soulz, compté sèze sols pour ung franc ; item, pour deux poinçons de verjus achate k Chalons par Bertran Galot, nostre clerc juré de Vaucoix, six frans et deux gros tour-

(571) Grenade.

(572) Piment ou poivron d'Espagne.

(573) Probablement nougat ou pâte de guimauve.

(574) Semence d'un amome aromatique.

(575) Noix muscades.

(576) Grosses noisettes appelées avelines, venant d'Espagne ou de Provence.

(577) Le mot lagan désignait autrefois le droit féodal sur les marchandises naufragées ; on pourrait en conclure que ce poivre provenait du naufrage d'un navire et était par conséquent avarié.

(578) Cousin de la comtesse de Bar qu'elle avait fait arrêter.

nois, etc. » (31 janvier 1370-1371 n. st.). — État des étoffes, bijoux et épiceries fines fournis par Digne Raponde, lombard de Bruges, en 1370 (579). — Quittance par Jean Dameremont, prévôt de Boulogne, de la somme de 81 francs et 3 sous « de messins », valant 90 petits florins, « pour paier à Mets pour courtoisie de certains joyaus que ma dicte dame y ait, lesquels je y envourraix à plus brief que je pouraix » (mardi seconde fête de la Pentecôte, 3 juin, 1371) ; — idem, par frère Jean Janvier, de Clermont, prieur du prieuré de Beauchamp sous Clermont de l'Ordre du Val des Écoliers, diocèse de Verdun, de la somme de 104 sols, 2 deniers, 1 blanc (26 août 1371) ; — idem, par le même, de 11 reix et 7 franchars de froment (4 février 1371-1372) ; — idem, par le même, de 4 reix et 7 bichets de froment (12 décembre 1371). — « Despense faicte par moy Martin Philippe, prestre, pour le gouvernement de l'ostel de très noble et très poissant dame, madame la Contesse de Bar, le lundi après St-Berthelemy Apostre (25 août) l'an LXXI. Premièrement, pour vin de pourvéance, une queuee devin blancprinse en l'ostel maistre Nicole Surrian, vin de bouche, XLVIII frans ; item , le demorant de ung muy de vin rouge, environ le quart du vaissel pour vin de mainie (de maison, de cuisine) ; pour pain, IIII dozainnes = III sols ; item, pour vin de bouche pour le sepmaine dou dimenche précédent, nn pintes ; item, pour la journée dou lundi pour vin de bouche = II setiers.....item, pour ung chapon pour Madame, II sols, VI den. ; item, pour VI poucins, VII sols, VI den. ; item, pour nn perdris, V sols ; item, pour nn pijons, II sols ; item, pour verres, XX den. ; item, pour charbon = II sols ; item, pour joncherre (580), V den. ; item , pour perrecin (581) ; item, pour noix, poires et pernelles (582) = XV den. Mardi.....pour trois molet de bûche = VII sols ; item, ung cent de costerez = III sols ; item, pour la façon de nn pasteuz = VI den.....le jeudi ensuivant.....item, pour poires et belorces (583), VI den..... ; le vendredi ensuivant.....item, pour une livre de tourtis (584) = IIII sols ; item, pour demi-cent d'escrevices = V den..... ; Le samedi.....pour turbetine et pour le pot = XXXII den..... le lundi ensuivant, jour de la St-Loup : pour nn do-zaines de pain ; item, pour m quartiers de mouton = IX sols ; item, pour la mort au vers = V den..... ; item, pour I tablier — XVI sols, VI den. ; item, pour I nape et I toaille (toile)

= VI sols, VI den. ; item, pour I groce toaille = III sols, III den. ; item, pour une nape longue et i toaille = VII sols, VI den. ; item, pour V aunes et I quart de toile = VIII sols, XI den. ; item, pour I gourde, V den..... ; le vendredi .....item, pour une quarte de petits bar boulons (585)..... ; le samedi ensuivant.....item, pour I godet de verre pour Madame, X den. ; item, pour appareiller les robes Madame, à la policière = II sols, VI deniers.....» — Mandement de Henri d'Antoing, seigneur du Plaissiet, lieutenant de la Comtesse de Bar en sa terré « de la duché de Bar », prescrivait de délivrer à Leurequin le Fourrier, chevalier de la Comtesse , la somme de 90 francs d'or, « pour aidier à paier les montes (inté- rêts) de certains joyaus que Madicte dame avoit en guages à Metz, lesquels y avoient de piéça esté miz par monseigneur le conte de Blamont pour certaine somme de deniers, etc. » (30 avril 1372) ; — idem, la somme de 50 francs d'or, « pour aidier à paier les gages, despens et autres frais fais pour le gens d'armes de la garnison de Clermont » (4 mai 1373). — Attesta- tion par Jean Longhemerre et Jacques Clockeman, échevins de la ville de Dunkerque, que Pierre Jehans, demeurant audit Dunkerque en la maison de la com- tesse de Bai', appelée le Bourc, a reçu de François de le Berke, 6 livres parisis, monnaie de Flandre, « pour cause de son service qu'il a gardé le maison dessus- dicte pour le terme de le St-Jehan darnîer passé » (31 juillet 1373). — «Ce sont les parties des deniers que Tassart Merlin a payet et mis hors pour pluseurs variés et cevaux ma très redoutée dame Madame la contesse de Bai' et dame de Casseil depuis le XXII\* jour du moix de joyng l'an LXXIII jusques au XXVI'jour de novembre que maistre Thiébaud vint à Nieppe en propre personne. Premiers pour les despens de Jehan

(579) Publié dans l'Histoire de l'Art en Flandre. Documents. Tome 1. p. 496.

(580) Herbes potagères.

(581) Persil.

(582) Prunelles, petites prunes.

(583) Espèce de prunes.

(584) Pain de cire vierge.

(585) Petits barbeaux.

Hauwel qui mena le petite rouge hagenée maistre Thiébaut de Nieppe à Warneston le XXII<sup>e</sup> jour du moix de juillet et l'avoit maistre Thiébaut mandé = IIII sols ; item, pour I lot de vin et I lot de cervoize prins au chastel le XX<sup>e</sup> jour d'octobre pour le hiraut et pour Micelet le braconner et pour un varlet de Watenes qui se partirent de Nieppe pour aler à Paris à Madame..... Che sont les parties des sommes que les variés ma très-redoutée dame madame la contesse de Bar et dame de Cassel et les varies maistre Thiébaut et Bourmont, conseiller à madicte dame ont esté as frais et despens Tassart Merlin depuis le XXII<sup>e</sup> jour du mois de jouing l'an LXXIII jusques au XXVI<sup>e</sup> jour du moix de novembre après ensuivant, que li dit maistre Thiébaus vint en propre personne au chastel de Nieppe. Premiers le XXII<sup>e</sup> jour de joing dessusdict que cieus présent comptes commenche, demoura à Nieppe Willemet le Was<sup>e</sup>eur pour garder les chevaux qui ledit jour estoyent audit heu et y fu jusques au XI jour du moix de juillet après ensuivant que les chevaux se partirent en partie pour aler à Paris, lequel temps comptent = XIX jours..... ; le XXIV<sup>e</sup> jour du moix d'octobre vint à Nieppe deux variés avech le charriot Madame qui vint de Clermont et furent audit lieu jusques au x<sup>e</sup> jour de novembre après ensuivant qu'il se partirent pour aler à Lille à Madame qui les avoit mandé, lequel temps comptent = XIII journées, monte pour les deux dessusdictes = XXVII jours..... Che sont les parties dos avaines que Tassart Merlin a délivré des pourvéanches du chastel de Nieppe pour pluseurs chevaulx Madame la Contesse de Bar, etc., et pluseurs de ses gens, etc. Premiers le XXII<sup>e</sup> jour de joyng dessusdit que cieus présent comptes commence, avoit à Nieppe m cevaux, asavoir est : le nègre hagenée qui fu achatée à Paris pour "Madame et le rouge hagenée qui fu achatée à Bruges et le petite rouge hagenée maistre Thiébault, et y furent jusques au XI<sup>e</sup> jour de juillet après ensuivant que Yolent se parti pour aler à Paris à Madame, laquelle demiseUe en mena le nègre et le rouge hagenées dessusdictes, lesquelles despenderent avaines par le temps dessusdict qui contient XIX journées, à IX fouraux le jour pour lez trois qui monte CLXXI fouraux, valent = III rasières et demie, ni fouraux ».....(Au verso se trouve un fragment de compte du châtelain de Manicamp.) — «Ce sont les choses que messire Henris (de Bar) fist mener à Paris le jour St-Remy l'an LXXIII (586). » — Mandement de la comtesse de Bar, reconnaissant avoir engagé diverses statuètes de saints en or et en argent et divers bijoux à Bernard Garet et à ses compagnons, marchands à Lille, qui lui avaient prêté la somme de 1,050 francs d'or et les autorisant à

vendre les dits objets, moyennant quoi elle demeurera quitte et libérée de sa dette (18 mars 1373-1374 n. st.) (587).

B. 3258. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

**1394-1399.** — Mandement de la comtesse de Bar à Jean Le Smet, cleric, receveur de Warneton, de délivrer « au varlet Colinet du sayn pour engraisser les jambes de son gros roucin qui est cuit et toutes choses qu'il y appartiendra par l'ordonnance du marschal et aussi h bailliez chascun jour unepinte de vin blanc pour laver une des jambes de l'autre cheval tant comme il clochera, pour ce que on ne sait de quoy il cloche, et le faites chauffer et mettre un bien peu de graisse dedens afin que le varlet ne le boive, mais ne le dites mie au varlet pour ce qu'il en feroit pis aus chevaux. Faites que ces choses n'ait aucun deffaut » (2 juillet 1374). — Quittance délivrée par Leurequin Lefèvre, « cleric d'ostel de la comtesse de Bar » de la somme de 1,414 hvres et 14 sous parisis, monnaie de Flandre, « pour aidier à pafer les despens de ma dicte dame en aland de son chastiau de Nieppe par devers le Roy (588) » (samedi 7 octobre 1374). — Quittance

(587) Idem. Idem. p. 519.

(588) Yolande de Cassel avait fait arrêter son fils, le duc Robert, et son cousin Henri de Bar, celui-ci k Vincennes au mépris des droits du roi Charles V qui habitait alors ce château (janvier et mars 1371). Quelques jours après, elle n'avait pas craint de faire périr dans les États mêmes du Roi le sergent ou huissier Colars de Marisy, avec son valet, puis Louis de Berzus, chevalier, et un cleric marié, nommé Varresson, qui furent exécutés au châ-teau de Clermont en Argonne. Charles V, outré de ces attentats, la fit arrêter à son tour au château de Bar (26 avril 1371). Enfermée successivement aux châteaux d'Arrentières et de Bar-sur- Aube, dans la tour de Sens, où elle demeura quinze mois prison- nière, puis dans celle du Temple à Paris, elle parvint à s'évader, mais fut reprise par le sire de Longueval, chambellan du Roi, près de Haverskerque et non loin de son château de Nieppe oil elle se rendait. Ramenée à la tour du Temple, elle n'en sortit, en novembre 1373, qu'à de dures conditions. Elle revint alors habiter sa résidenoe favorite du château de Nieppe , où on la voit, en octobre 1374, faire des préparatifs pour aller auprès du Roi afin, .sans doute, d'obtenir de lui l'aplanissement des difficultés qui s'opposaient à la transmission de la propriété de ses terres de Flandre à son fils, le duc Robert.

délivrée par Simon du Briant, bourgeois de Cassel, de la somme de 200 livres et 20 deniers parisis, « lesquelx deniers ma dicte dame avoit despendu en mon hostel por lui et son tinel environ le vint et troisième jour de septembre dairnei passé » (nuit de Noël 1374). — « Ce sont les parances que Leurequin Lefèvre a donné à Éloy Surien pour cause.....Ce sont lettres de messire Henri par lesquelles M charge Leurequin avoir receu pluseurs deniers » (1374-1375). — Sauf-conduit accordé par le roi Charles V « à sa très-chière et féale cousine, Yolens de Flandres, contesse de Bar », comme elle « ait entencion de venir brièvement devers nous et aillors en pluseurs lieux où elle a à faire pour ses besongnes, et elle ait doubte d'aucuns le ses malvueillans, tant des parties de Haynaut comme d'aillors, pourquoy ny pourroit mie venir bien seurement, senz mener et avoir gens d'armes avecques lui, si comme il nous a esté dit de par elle en nous suppliant que nous lui vousissions donner congié de en y mener, etc. » (29 juillet 1375). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant à Tassart de la Fontaine, son receveur général en Flandre, de payer à son conseiller, maître Thibaut de Bourmont, « les parties de deniers qui s'ensuivent : premiers qu'il a paie pour nous et de nostre commandement à nostre amé cousin le conte de Sarrebruche à qui nous les devons pour certaine cause, la somme de deux cens frans et demi frans ; item, qu'il paia pour nous pour certaine vasselle d'argent que nous flsmes donner par nostre amé messire Ferri de Mets à aucuns du conseil de Monseigneur le Roy (589), la somme de cinquante-six frans d'or ; item, que nous li faisons délivrer pour ses despens en alant à Paris et es parties de la duchié de Bar où nous l'en-voions présentement, quarante-trois frans et demi ; c'est en somme des parties dessusdictes que vous li délivrez trois cens frans d'or » (le jeudi, 6 août 1375). — Quittance délivrée par Tassart Merlin, de la somme de 500 livres, 19 sols, 3 deniers, « pour aidier appaier et acheter pluseurs provéancez de blez et d'avainéz et autres misses pour le chastel de Nieppe » (le jeudi, 8 novembre 1375). — Mandement de la comtesse de Bar, prescrivant de payer à Tassart Merlin, « gouverneur de nos pourvoiances de Nieppe », la somme de 400 livres parisis à laquelle il est tenu envers diverses personnes, « pour certains et divers ovrages qu'il a fait faire en nostre chastel de Nieppe et es appartenances » (le jeudi, 30 octobre 1376) ; quittance jointe délivrée par Tassart Merlin (le mercredi, 12 novembre 1376). — Mandement de la

comtesse de Bar, prescrivant à Tassart de la Fontaine, son receveur - général en Flandre, de payer à Jean de Liévin, la somme de 590 livres et 10 sols parisis dépensée par lui en acquisition de vaisselle d'argent, de draps de Bruxelles, etc., pour le compte de ladite comtesse (590) (13 novembre 1376). — Vidimus par Hugues Aubriot, chevalier, garde de la prévôté de Paris, des lettres du roi Charles V, en date du 17 décembre 1377, par lesquelles il mande à ses « amez et féaulx les généraulx conseillers sur le fait des aides ordonnez pour la guerre et à tous leveurs et receveurs de juridictions, gardes de pons, pors et de passaiges ou à leurs lieux-tenans », qu'il a octroyé par ces présentes à sa « très-chière amée cousine la contesse de Bar et dame de Cassel, que, pour ceste année, elle ou ses gens, pour lui et en son nom, puissent fau'e mener pour ses garnisons en son chastel de Nieppe,\* cent pièces de vin, tant par eau comme par terre, si comme miex lui plaira, senz ce que elle en paie à nous ou à aucuns de noz officiers aucune imposition ou autre redevance ».

B. 3259. (Portefeuille.) 6 pièces, parchemin, 11 pièces, papier, 3 sceaux en plomb.

**1378 -1399.** — État de la\* vasselle d'or et d'argent que Claiz de Fribourc a faite pour ma très redoutée dame, Madame de Bar, délivrée le V<sup>e</sup> joi\* de jullet l'an LXXVIII (591) ». — Quittance délivrée par Tassart

(589) Ces présents de vaisselle d'argent aux conseillers du roi Charles V se rapportaient probablement à l'époque où la comtesse Yolande était enfermée dans la tour du Temple et faisait des démarches pour obtenir son élargissement.

(590) Publié dans l'Histoire de l'Art en Flandre. Documents. Tome II, p. 536.

(591) Publié dans l'Histoire de l'Art en Flandre. Documents. Tome II, p. 615. C'est par erreur que cette pièce est datée dans cette publication de 1385.

Merlin, « gouverneur des pourvéances du chasteil de Nyepe », de la somme de 512 livres, 2 sols, « pour aydier à paier deux cens chincquante rasières deux quarts et demie de blé, mesure de Hasebrouc et pour deux cens razières d'avainne à ledicte mesure, achatez pour les despens de l'ostel de madicte dame entre le XIII<sup>e</sup> jour du moix de mars l'an LXXVII et le xvi<sup>e</sup> jour du moys de septembre l'an LXXVIII prochain après ensuivant » (17 septembre 1378) ; — idem, par Leurequin le Fèvre, cleric de l'hôtel, de la somme de 1,170 livres, 14 sous et 9 deniers parisis « pour aidier à paier les despens dudit hostel » (30 novembre 1378) ; — idem, par Testart Montreul, *boutellier* de la comtesse de Bar, reconnaissant avoir reçu de Tassart Merlin, « gouverneur des pourvéances du chastel de Nieppe, pour les despens de l'ostel de madicte dame, entre le jeudy matin, sézieme jour du moix de septembre l'an sexante-dix-huit et le dixime jour du moix de décembre après ensuivant le dit an, les parties qui s'ens-suivent. Premiers : vin de bouche pour madicte dame, trois cens dix-sept loz ; et pour le tynel, trois mil deux cens quatre vins douze loz de vin ; item, vin de Poitou, sept vins loz ; item, ung tonnel de Saint-Jehan tout plain de vin d'Espainne ; item, ung tonnel de Saint-Jehan tout plain de vinaigre » (20 décembre 1378). — Bulles du pape Clément VII : autorisant les huit clerics ou chapelains de la comtesse de Bar Yolande de Flandre, à percevoir les revenus de leurs bénéfices bien qu'ils ne fassent pas résidence (Fondi, le 19 février de la 1<sup>re</sup> année du pontificat de Clément VII, 1379) ; — permettant aux religieux mendiants qui viendront en l'hôtel de la comtesse de Bar, de mangor de la viande (Fondi, 24 février 1379) ; dispensant la comtesse de Bar, à cause de son âge (elle avait alors 53 ans) et de la faiblesse de sa constitution (« pro parte tua, propositum ext tit coram nobis tu etatis provectet et debilis complexionis existas »), de jeûner pendant le carême et autres temps prescrits par l'Eglise (592) (Fondi, 1<sup>er</sup> mars 1379). — Mémoire des dépenses faites au château de Nieppe par Thiébaud de Bourmont, conseiller de la comtesse de Bar, où il vint le 26 février 1379 après dîner, « à route de vu cevaux ». « Le dimenge ensuivant furent à Nieppe au dîner lez dessus dits ; après dîner se parti pour aler à Gand et y fut Éloy Surien à deux chevaux. cuisine à deniers : à Erquenbourg pour un cabillau = VI sols ; cuisine de pourvéance = le cabillau dessus dit ; hérenc = XVIII. Pain, XII miches ; vin, III loz parmi les variez et cevaux..... Ledit dimenge quant maistre Thiébaud se partit pour aler à Gand, demoura à Nieppe deux de ses cevaux, assavoir est le grisse hagenée et le grant morel, et y

furent jusques au vu<sup>6</sup> jour de mars après dîner que maistre Thibaut revint de Gand ; ce fut par vin jours entiers, si despendirent demi quartier d'avoine, cascun jour monte une rasière, foin, XXXII botez et demourèrent les diz chevaux pour ce qu'il ne pooient aler avant. Ledit dimenge demoura à Nieppe Perrot son varlet pour garder les deux cevaux dessusditz et y fut par vm jours à ni sols le jour pour ses despens, monte = XXIII sols..... ; le lundy ensuivant VII<sup>e</sup> jour de mars ledit an au souper et à gist revint maistre Thiébaud de Gand à Nieppe à route de VII cevaux, parmi Éloy Surien. Cuisine à deniers : à Hasebrouc pour c de blans hérens = XII sols ; item, pour demi de sor hérenc = VI sols ; item, pour m cabillaux = XXIII sols ; item, pour demi-livre de gingembre et graine = XII sols ; item, pour une once de safrain et giroufle = XVIII sols ; item, pour deux loz de verjus = III sols ; item, pour II hvrez d'amandes = VI sols ; item, pour cent d'oynnons = III sols ; item, pour VIII hvres de figez et roysin = VIII sols ; item, pour XII craquelins et II<sup>3</sup> de nois = V sols ; item, pour demi lot de miel pour enmieller les chevaux = III sols. Cuisine de pourvéance ; des hérens dessusdits, XVIII ; des cabihaus dessusditz, III ; especes, oynnons, verjus, figes, roysin, craqués, nois, olle ; pain, XV miches ; .....le merquedy ensuivant fut à Nieppe maistre Thiébaud toute jour. Cuisine à deniers : à MeurevUle, pour III cabillaux = XVIII sols, item, pour croques = II sols ; item, pour gehnez pour les faucons, mi pièces = X sols, etc..... » — Mandement de la comtesse de Bar à Fournier de Medequerque, receveur de sa terre de Rodes, lui prescrivait « que tous les ouvraiges et réparacions que nous vous commandâmes et ordenames à faire en nostre hostel et maison de Rodes avant ce que nous partissions de pardelà, vous les faites faire sans délai ou deffaut aucun ; et se aucun avis ou conseil avez à

(592) On sait que jamais l'abus des grâces expectatives de toute nature ne fut porté plus loin que sous le pontificat de l'anti-pape Clément VII. Il fut tel que l'Université de Paris s'émut et rédigea un mémoire sanglant contre la simonie de la cour pontificale de Robert de Genève, qui avait été auparavant évêque de Thérouanne.



faire sur iceux ouvraiges, si en parlez à nostre receveur général de nostre païs en Flandres , et tout ce qu'il vous en dira, conseillera et ordenera à faire , si le faites diligemment, etc.» (29 mars 1378-1379 n.st.). — Attestation par Leurequin le Fèvre, clerc de l'hôtel de la comtesse de Bar, « que pour la despense dudit hostel faicte à Clermont depuis le TTemier jour de quaresme l'an LXXVIII jusques à la date de ces présentes, Milet de la Mote, griuer de Clermont, a délivré et fait avoir les parties des poissons ci-après escriptes : premiers qui furent prins en l'estanc de Merleuwez quatre cens et quatre vins carpes ; item, une braine et neuf bêches dont les v furent fendiz ; item, qui furent prins ou grant estanc de Froidoz, six vins sèze carpes ; item, quatre vins et douse brames et vint et deux bêches dont les nu furent fendis ; item, ou petit estanc de Froidoz trente huit carpes et seze bêches dont l'un fut fendis et en l'estanc de la Tieulerie vint et quatre carpes et vint et trois bêches dont l'un fut fendiz ; c'est en somme toute des diz poissons six cens sexante neuf carpes, quatre vins trèze brames et sexante dix bêches de quoy les onze furent fendiz et les autres menres (593), etc. » (15 mai 1379). — Quittances délivrées par : Jean de Condé, moine et procureur de l'église de Moustier en Argonne, de la somme de 48 frs. d'or, pour la délivrance de 16 cents (?) de poissons par ladite église à Milet de la Mote, receveur de la comtesse de Bar (le jeudi-*benit*, jeudi-saint 1378 ; 7 avril 1379 n. st.) ; — Robin de Morville, pour ses gages de clerc-juré des bois de la comtesse de Bar à Clermont (21 juillet 1379) ; — Jean Le Croisié, Le Pelé et Houdin, sergents, de la somme de 9 francs pour avoir péché dans les étangs de Merleuwe, de Froidoz et de la Thieulere le poisson destiné à l'hôtel de la comtesse de Bar (22 juillet 1379). — Vidimus par les échevins de la ville d'Aire des lettres de la comtesse de Bar, déclarant que Tassart de la Fontaine, son receveur général, ayant vendu à Willaume "Colins, dit Schach, de Hazebrouc, 15 mesures de terre situées audit lieu qui avaient été données pour récompense à Baudet Le Mol, son valet de chambre, elle donne audit Baudot Le Mol trente livres parisis à recevoir annuellement pendant sa vie sur la vente du bois de la forêt de Nieppe, pour lui tenir lieu des quinze mesures ci-dessus (11 août 1379). — « Mémoire des blés et avaines livrées par Jehan de Lievin pour la despense de l'ostel ma très-redoubtée dame, Madame la comtesse de Bar, dame de Cassel : premier, le X<sup>e</sup> jour de décembre l'an LXXIX délivré en le main Martin le Sage, pour lors panetier à madicte dame, mesure de Hazebrouch, blé nu rasières, i quart et demie qui monte à XXX sols le rasière = VI IL, XI sols, III deniers ; item, le XIII 'jour de janvier délivré à

Jacot du Hem, pour lors garde des provisions du chastel de Nieppe, blé XXXVII rasières qui valient à XXX sols pour le rasière = LV livres, X sols ; etc. »

B. 3260. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin, 37 pièces, papier.

**1380-1385.** — Marché passé entre la comtesse de Bar et Pierre Damileville, « faiseur d'oreloges demorant à Lille, pour faire une oreloge pour ma très-redoubtée dame, madame la contesse de Bar, dame de Cassel et ycelle mettre et asseoir en son chastel de Nieppe, etc. (594) » (1<sup>er</sup> janvier 1379-1380 n. st.). — Quittance délivrée par Martin Le Sage, panetier delà comtesse de Bar, de la quantité de sept rasières de blé « pour faire pain de bouche pour ma dicte dame » et de 52 rasières de blé « pour faire pain pour le tinel de ma dicte dame », le tout à la mesure de Hazebrouck, qu'il a reçue de Jaquot Duham, clerc des pourvéances de Nieppe, « entre le XXVI<sup>e</sup> jour de novembre l'an mil CCCLXXIX et le XXX<sup>6</sup> jour de décembre ensuivant ledit an » (3 janvier 1379-1380 n. st.). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant à Fournier de Metkerke, receveur de Rodes et de Bornhem, de payer a Michel de Melbrouch, porteur de ces lettres, la somme de 10 livres de gros, valant 120 livres parisis, monnaie de Flandre, qui lui est due « pour certaines pierres tailliées pour fenestres et autres qu'il nous a rendues et délivrées pardeçà et amenées de Brabant » (10 mars 1379-1380 n. st.). — Lettres par lesquelles Jeanne de Perreuse, veuve de Gilles de Cloyes, écuyer, Jean, son fils et Pierre de Beautrain, écuyers, s'obligent au paiement d'une somme envers la dame de Cassel, pour dépens faits par elle à cause d'une somme due à la

(593) Les *becques* ou brochets *fendiz* étaient de gros brochets pouvant être fendus et les brochets *menres* ou moindres étaient plus petits.

(594) Publié dans l'Hist. de l'Art en Flandre. Documents. Tome II, p. 566 et par de Laborde. Ducs de Bourgogne. Tome I, p. LXI.

dite dame par défunt Gilles de Gloyes (le mardi après le dimanche de Lsetare 1379 ; 6 mars 1380). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant à son receveur général Tassart de la Fontaine de payer, « en déduction de ce que nous poons estre tenue à nostre amé chevalier Henri d'Antoing, seigneur duPlaissiet, pour cause de certaines quantités de blez et avoines. qu'il a délivré à nostre chastel de Nieppe pour la pourvéance de nostre hostel, à nostre amé conseiller maistre Thiébaud de Bourmont, la somme de cent quinze livres, sept sols, six deniers, en quoi nostre dit chevalier est tenu à nostre dit conseiller pour cause de sa rente qu'il a chascun an au Neufberquin » (5 avril 1380) ; quittance de la dite somme délivrée par Thiébaud de Bourmont (6 avril 1380). — Quittance par Wautier Bue, panetier de la comtesse de Bar, de la quantité de 29 rasières et demie de blé pour faire pain de bouche pour la dite dame et de 124 rasières de blé pour faire pain pour *le tinel* de la dite dame, le tout à la mesure d'Hazebrouck, qu'il a reçue de Jacot Dou-ham, cleric des pourvéances de Nieppe. du 1<sup>er</sup> décembre 1379 au 1<sup>er</sup> mai 1380 (2 mai 1380). — Quittance par Jean Pinart, chapelain d'une des portions de la chapelle de St-Nicolas du château d'Alluyes, tant en son nom qu'en celui de maître Hue Roussel, chapelain de l'autre portion, d'une rente de blé due à cette chapelle sur le moulin dudit Alluyes (20 avril 1380). — Quittance par Wautier Bue, panetier de la comtesse de Bar, de la quantité de 39 rasières de blé pour faire pain pour le *tinel* de la dite dame et pour les gens d'armes que monseigneur Henri d'Antoing a tenus au château de Nieppe du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin 1380 (16 juin 1380). — Quittance par Eloy Surien de la somme de 257 livres, 6 sols parisis, monnaie de Flandre qu'il a reçue de Tassart de la Fontaine, receveur général de la comtesse de Bar, et qu'il a employée tant pour payer plusieurs ouvrages faits au château de Nieppe comme pour aider à payer les gages des *soudoyers* dudit château (15 juillet 1380). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant à Fournier de Metkerke, receveur de Rodes et de Bornhem, de payer à André Raponde ou à ses compagnons à Bruges, la somme de 50 livres de gros, valant 600 livres parisis monnaie de Flandre, « en rabat et déduction de ce que nous leur poons devoir et prenez quittance de eux soubz le scel de leur compagnie » (Paris, 1<sup>er</sup> août 1380). — Quittance par Wautier Bue, panetier de la comtesse de Bar, de la quantité de 14 rasières de blé pour pain de bouche et de 87 rasières et demie de blé pour le pain du *tinel* qui lui ont été délivrées du 8 septembre au 26 novembre 1380 (26 novembre 1380). — Fragment du compte de la recette de Jacot Duhem, cleric des *pourvéances* du château de Nieppe, du 26 novembre 1379 au 26 novembre 1380, qui s'élève en deniers à 1358 livres, 16 sols, 6 deniers ; la dépense ayant été

de 1140 livres 14 sols, 6 deniers, il reste en débet de 218 livres, 22 deniers ; la recette en blé s'élève à 534 rasières, 3 quartiers et « les trois pars d'un quartier » ; la dépense à 373 rasières et demie ; il reste en débet de 161 rasières 1 quartier et « les trois pars d'un quartier » ; avoine, recette : 967 rasières et demi quartier ; dépense : 926 rasières, 3 quartiers et « les trois pars d'un quartier » ; reste : 40 rasières et « les trois pars d'un quartier » ; fèves, recette : 11 rasières, 1 quartier et demi ; dépense : 8 quartiers, reste : 9 rasières, 2 quartes et demi ; pois, recette : 3 rasières, 2 quartiers et demi et le quart d'un quartier, et la dépense monte à la même quantité ; vin, recette : 6' muids, 198 lots ; dépense : 6 muids et 75 lots ; reste : 123 lots ; vinaigre, recette : 210 lots ; dépense : 195 lots ; reste : 15 lots. — Quittance par Clais de Crumbrugghe, bailli de Rodes, de la somme de 100 écus, valant 120 livres parisis, monnaie de Flandre qu'il a reçue « par plusieurs foix et plusieurs parties de Fournier de Metkerke, receveur de Rodes et de Bornhem, «pour aidier à faire et paier mes despens que j'ay faitz en cest remours en l'ost avec ceux de Gand comme capitaine de ceux de la dite terre de Rodes et pour aidier à paier les guaiges de celli qui portoit la banière de la dicte terre de Rodes et de celli qui portoit la targe devant ladicte banière (595)» (4 décembre 1380). — État des vins achetés pour le compte de la comtesse de Bar pendant l'année 1381. « Le merquedi second jour de janvier l'an un" furent envoiet Jehan de Levin, sire Pierre De le Court à Rains et à Ay pour achater vins de bouche pour ma très-redoubtée dame, madame la Contesse de Bar, dame de Cassel et achetèrent les vins que cy après s'ensuivent : premiers, achate par les devant

---

(595) Le premier novembre 1380, Louis de Maie en guerre avec les Gantois fit attaquer les retranchements de Langerbrugge. Il était soutenu dans cette lutte par les léliaerts brugeois. Mais Us furent repoussés et perdirent leurs bannières et leur capitaine Josse d'Halewyn. Les habitants de la terre de Rodes avaient pris parti pour les Gantois. (Kervyn de Lettenhove. Hist. de Flandre. Tome 111, p. 460).

nommés à Rains à Thierry Le Clerc le dimanche vi<sup>e</sup> jour dudit mois avant dit. m queues de vin de Beaune, tenans à gauge (jauge) dudit pais de Beaune, vi muis, à XIX l. et ira sols le queue, montent les m queues : LVII l. XII sols ; item pour vi sextiers de vin que les dictes queues tenoient avec muison dont il n'a au muy que XVI setiers, monte le sextier XII sols, c'est en somme pour les VI sextiers avant dis : LXXII sols ; item, pour le kierquage des dis vins et le don fait au coule-tier (courtier) pour son travail : V sols, VI deniers. Somme de ces parties : LXI l. IX sols, VI deniers, vallent, frans pour XVI sols, LXXVI frans, XIII sols, VI<sup>e</sup> deniers parisis ; item, le lundi VII<sup>e</sup> jour dudit mois achatèrent h dessus dis en la ville d'Ay à Simon Quare, vi queues de vin tenans xn muis à le gauge dou....., le queue pour xi l. et m sols, montent les VI queues : LXVII hvres, III sols ; item, pour XX sextiers de vin que les dictes queues tiennent avec muison qui valient XII muy, monte V lib. XII sols ; item, les dis vins gougier, kierquir, barrer et reliier : XVII sols, vm den. ; item, pour le rouage des II kars qui kierquierent les dis vins : VI den. ; item, paieront à Jehan Hanyel pour remplir les dictes VI queues de vin partout le chemin et ne furent point les III queues de vin de Beaune remplies : XVI sols parisis. Somme de ces parties : LXXVIII h., X sols, II den. parisis, val-lent, frans pour XVI sols : III<sup>e</sup> XIII frans, II sols, II deniers ; item, paiet pour gaugier les vins à Arras et tinrent les IX queues avant dictes à le gauge d'Arras XIX muis et III sextiers, coustèrent pour gauge III sols parisis ; item, pour le wuignage et pour celui qui wete les vins de nuit : XVIII deniers ; item, paiet audit Jehan Houyel pour fererehier les vins as Vaus desous Laon : XII deniers ; item, audit Jehan, pour ses despens qui fist par XIX jours qui fu en chemin avec lesdis vins à III sols le jour, monte : LVII sols ; item, pour les despens desdis Jehan de Levin et sire Pierre de le Court, liquel furent par l'espasse du mercredi matin, second jour de janvier jusques au dimanche vespres, XIII<sup>e</sup> jour dudit mois, à III chevaux, c'est par l'espasse de XI jours et une disnée, monte à XXII sols pour jour et vra sols pour le dicte disnée : XII li., X sols parisis ; item, paiet pour le voiture des dictes IX queues de vin, lesquelles tinrent à le gauge d'Arras, xix muis et nr sextiers comme dit est, à vu l. parisis, monnoie de Flandre, le muy, montent VI<sup>e</sup> XIII livres, XVII sols, VI den. qui vaUent à forte monnoie avant devisée : LVII hvres, XVII sols, X den. parisis ; item, paiet pour l'achat de cent XXXV frans contenant noble piètres et petis flourins : XXI

sols, VIII deniers parisis. Somme de ces parties : LXXV livres, valient, as frans pour XVI sola, III<sup>e</sup> XIII frans et III quars. Somme toute II<sup>c</sup> LXIII frans et demi, III sols, VIII den. qui valient à monnoie de Flandres, frans pour XXXVII sols le pièche : III<sup>e</sup> III<sup>e</sup> l. XVIII sols. » — Quittance par Jean Boit, clerc de l'hôtel de la comtesse de Bar, de la somme de 506 livres, 16 sols, 3 deniers qu'il a reçue de Pierre de le Holle, receveur général, en plusieurs fois, € pour aidier à faire et paier les despens d'ostel de madicte dame » (25 janvier 1381-1382 n. st.) — Confirmation par l'abbé de StAugustin-lez-Thérouane, ordre de Prémontré, patron de l'église de Morbecque, de la fondation de la chapelle de St-Denis au château de Nieppe, paroisse de Morbecque, faite par Yolande de Flandre, comtesse de Bar, dame de Cassel, Longueville, Alluyes et Montmirail, pour y dire des messes pour elle, pour son père Robert, seigneur de Cassel et sa mère Jeanne de Bretagne (25 février 1380-1381 n. st., date de la fondation ; 13 janvier 1381-1382 date de la confirmation). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant de rabattre des comptes de Pierre de le Holle, receveur général de sa terre de Flandre, la somme de 203 livres, 16 sols, 3 deniers parisis, payée par lui à Arnoul de Cologne, écuyer, « pour rachater certaines lettres obligatoires contenans la somme de deux mil et cinq cens frans d'or en quoi nous estions obligié envers feu nostre cousin le conte de Saurbruche » (4 février 1381-1382) ; — idem, prescrivant audit receveur général de payer la somme de 51 hvres parisis à son conseiller Éloy Surien qui la lui a prêtée (15 février 1381-1382). — Quittance par Jean de Beauvoir, clerc et gouverneur des « pourvéances et ouvraiges de Nieppe », de la quantité de 6 rasières de charbon (22 mars 1381-1382) ; idem, par Jean Boit, clerc de l'hôtel, de la somme de 387 livres, employée aux dépenses de l'hôtel (2 novembre 1381). — Attestation par Jean de Châtillon, secrétaire de la comtesse de Bar, que Pierre de le Holle, receveur général de la terre de Flandre, a payé, par le commandement de la dite dame, les parties suivantes : « premiers, que ma dicte dame avoit mandé à Fremin Picavet, maistre marchand et receveur du bois, la somme de quatre bvres de gros qui ont esté envoiées à Loys Brunei à Bruges pour un drap d'or, une hvre d'or de Chipre, deux onces de frenges de soie et un sathanin ynde que ledit Loys a envoyé à ma dicte dame ; item, à un charreton qui mena d'Aire à Tour-

nay sur un char trois coffres plains d'aucuns joyaux de ma dicte dame, quatre livres ; item, pour trois milliers de pennes a enpenner quarreaux, XII deniers lo cent, monte trente sols ; item, pour VI livres et demie de fil de Bourgoigne à III sols, un deniers la livre, monte XXI sols ; item, pour les despens de moi à n chevaux en alant à Tournay pour faire mettre lesdis coffres en la trésorerie de l'église dudit Tournay en garde, en y séjournant et retournant et de Liévinet qui touz jours ala pié à pié avec ledit char et aussi audit Fremin qui fu avec pour veoir si on pourroit trouver ou emprunter argent sur gage par l'ordenance de messire dez Aubeaux et n'en trouva on point, ou quel chemin nous fumes hors par trois jours entiers, et aussi pour les despens de Loy Surien qui la première nuit fu à Aire pour faire délivrer lesdis coffres de la trésorerie de Saint Pierre d'Aire où il les avoit mis, pour tout six livres, XI sols, VI deniers : item, pour les despens de moi en retournant pardevers madicte dame à Clermont où je pourrai mettre cinq jours, parmi ce que je irai vers le seigneur d'Antoing en alant, la somme de vin livres ; item, pour I jour et sexante sept-livres deuxsolz, six deniers parisis, monnaie de Flandre, etc. » (7 juillet 1382). « Che sunt les parties que on doit à Éloy Surien de Nieppe depuis le tierch jour de may l'an III" et II. Premiers : pour III grant beufs prisiet par Piètre Raingoot et le vindre (596) du Berkira : XLVIII livres ; item, pour n aultres menres, prisiet par les dessus : vm livres, v sols ; somme LVI l. X sols ; item, pour III<sup>m</sup>, VIII" LXXI garbes de blei prins de le disme dudit Éloy l'an III" et II, à III livres le cent, valent : cxmi livres ; item, pour CL wareis de fevez prins à le dite disme, valent : VI li. ; item, pour VI" garbez d'orge ausi prins à le dicte disme, valent : XLIII sols ; item, pour V\* de blé prins à le Haye de le disme dudit Éloy, valent : XX li. ; item, pour VI<sup>c</sup> et demi de fèvez et de tremois ausi prins à le Haye, valent : XIII l. Somme de ces parties : CLV livres, III sols, de laquelle somme en appartient au capitle de Saint Pierre de Cassel les II pars et à Éloy le tierchs ; item, bailla ledit Éloy à Chastillon pour envoyer à Bruges par Danekin le peltier pour accater peltrie pour madame : XXXIII l. ; item, mémore des gaiges Éloy de nu. ans passez de ce qu'il a paie les soudiers du chastel de Nieppe, et en compte dont il n'a eu aucuns gages. » — « Mémoire que en la derraine semaine d'aoust l'an III" et n eut à Nieppe VII ouvriers, etc. \* — Mandement de la comtesse de Flandre, prescrivant de rabattre du compte de Jean de Leuweghem, son bailli de Bornhem, la somme de 67 livres, 11 sols parisis qu'il a payée pour les parties suivantes : « premiers pour six aunes de drap mellé de Brouxelles de trois laines pour ndus, sexante un sols l'aune, monte XVIII l. VI sols ; item, pour vi aunes d'autre drap de Brouxelles mellé de quatre laines, auxi pour nous, monte à lui sols l'aune, XV l., XVIII sols ; item, pour retondre ledit drap à

Malines, X sols ; item, pour les despens de celui qui l'ala quérir audit Malines quant . il fu tondu VI sols et l'aporta à Bornhem ; item, pour ix aunes d'arraingne vermeille achetez à Malines pour Charles de Bar (597), nostre filz, cousta l'aune retrate et tondue, XLII sols, monte XVIII li. XVIII sols ; item, pour v aunes d'autre araingne qui n'est mie si "« ermeille acheté audit lieu pour noatre dit filz, l'aune XLIII sols, monte XI livres ; item, pour un peu de toille pour en-veloper ledit drap, v sols ; item, pour les despens de nostre dit bailli quant il ala de Bornhem acheter ledit drap à Brouxelles et à Malines où il fu hors par II jours à II chevaux, XXIII sols le jour, monte X l. VIII sols » (14 décembre 1383). — Attestation par Fournier de Metkerke que, depuis le dimanche matin 14 juin 1383 qu'il commença à faire et payer les mises et dépens de ceux de la garnison du château de Nieppe au commandement de la comtesse de Bar, jusqu'au mercredi après dîner 14 octobre suivant, jour où la garnison partit, Michel Lenormant, brasseur, et Henné de Wille, aussi brasseur, ont délivré pour l'usage de la dite garnison pendant ledit temps 57 tonneaux de cervoise ayant coûté 20 sols la pièce, valant donc 57 livres parisis (26 avril 1384). — Lettres de la comtesse de Bar instituant Fremin Picavet, receveur des rentes et revenus de Nieppe en remplacement d'Éloy Surien (11 juin 1384). — Mandement de la même princesse prescrivant à Jacques de Metkerke, son receveur général en Flandre, de payer à Éloy Surien, son conseiller, la somme de 50 livres parisis (21 juin 1384) ; — idem, de rabattre des comptes d'Éloy Surien la somme de 379 livres, 6 sols, 2 deniers parisis, payée par lui pour les gages des « soudouers de nostre chastel de Nieppe » (21 juin 1384). — Quittance par Jean de Beauvoir,

(597) Charles de Bar, cinquième fils de Robert, duc de Bar et de Marie de France. Il devint plus tard seigneur de Nogent-le-Rotrou. Ce n'était pas le fils, mais le petit-fils d'Yolande de Flandre, dame de Cassel.

clerc, garde et gouverneur des pourvéances du château de Nieppe, de la quantité de sept rasières et demie d'avoine, mesure d'Hazebrouck qu'il a reçue de Jacques de Medekerke, receveur de la comtesse de Bar en Flandre (1384, 25 juillet). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant à Fremin Picavet, receveur et maître marchand des tailles de la forêt de Nieppe, de débvrer à la dame de Ste-Aldegonde six chênes à prendre dans ladite forêt (11 août 1384) ; — idem, de lui remettre la somme de 10 bvres de gros, monnaie de Flandre, à prendre sur les deniers qu'il peut avoir reçus de la vente des bois (19 août 1384). — Quittance de la somme de 10 livres parisis débvrée par Robert le Honlieu, procureur de la Comtesse en la cour de Térouanne (25 août 1384) ; — idem, par Jean Boit, clerc d'hôtel, de la somme de 508 bvres, 2 sols parisis qu'il a reçue de Jacques de Metkerke, cheva-ber, receveur général de la Comtesse en Flandre, pour « les despens dudit hostel, compris ens les despens que ma dicte dame avoit fait à Cassel, à Bourbourc et à Gravelinghes et auxi ce que le bailli de Hazebrec m'avoit preste » (1<sup>er</sup> octobre 1384) ; — idem, par Jean de Fonchières, valet de chambre de la Comtesse, de la quantité de 21 livres de cire et de trois livres de *lignement* pour la dépense de l'hôtel de Madame à Nieppe (16 octobre 1384). — Mandement de la comtesse de Bar déchargeant son amée cousine la dame de St-Venant, du paiement de la somme de 78 hvres, 12 sols qu'elle lui devait pour le bois (leingue) qu'elle avait fait prendre en la\* taille moyenne du bois de Nieppe (17 octobre 1384). — Quittance par Jean de Fonchières, valet de chambre de la comtesse de Bar, de la somme de 25 livres due pour la pension de Emmehne, sa femme (18 octobre 1384). — Mandement de la Comtesse prescrivant de rabattre des comptes de Bloquel Russin, « receveur pour le pays en nostre ville et chastellenie de Cassel », la somme de 95 livres parisis, monnaie de Flandre, qu'il « nous presta piécha au mois de janvier derrier passé pour aidier appaier les ouvraiges de nostre chastel et forterece à Dunkerke » (18 octobre 1384). — Quittance par Pierre de Bailleul, sire du Douchlien, de la somme d'une livre de gros qu'il dépensa « au revenir de Paris quand je y fuich avoques ma très-redoubtée dame la comtesse de Bar » (5 décembre 1384) ; — idem, par Claikin Harns, dit Mathis, de la somme de 20 hvres parisis, pour « la vente d'une crasse vake (vache grasse) que h gent de Madame

accatèrent à Willaume Harns men père, dont Diex ait l'ame » (décembre 1384) ; — idem, par Jac-quemon de Metkerke, receveur général, de la somme de 353 livres, 4 sols parisis qu'il a reçue de Fournier de Metkerke, receveur et maître marchand du bois de Nieppe (17 janvier 1384-1385 n. st.) ; — idem, par Clay de le Hole, écuyer, de la somme de 88 livres parisis en déduction de 120 francs qui lui sont dus à cause du prêt qui en a été fait par Pierre de le Hole, son père à la comtesse de Bar « pour aidier à la fortification du chastel de Dunkerke » (17 janvier 1384-1385). — Mandement de la Comtesse prescrivant à Fournier de Metkerke de payer les gages *àessoudoyers* du château de Nieppe (9 février 1384-1385 n. st.). — Quittance par Jean de Levin de la somme de 23 francs valant 46 livres parisis (14 février 1384-1385) ; — idem, par Pierre Mirouer, bailli de Puisoie, de la somme de 13 francs d'or, 9 sols, 9 deniers « pour aidier à faire mes fraiz en aient à Paris ou je aloie pour la besoigne d'icelle Madame » et pour ses gages (22 mars 1384-1385 n. st.).

B. 3261. (Portefeuille.) — 31 pièces, parchemin, 130 pièces, papier.

**1385-1390.** — Quittance délivrée par Pierre Mirouer, bailli de Puisoie, de la somme de 20 francs pour ses gages et de celle de 9 francs, 10 sols pour ses dépens faits en allant demeurer à Paris et retourner à Saint-Fergeoul pour les besognes de la Comtesse (25 avril 1385). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant de rabattre des comptes de Jacques de Metkerke, chevalier, receveur général de sa terre en Flandre, la somme de 1,064 livres, 14 sols qu'il a payée pour les parties suivantes : « premiers le xvi<sup>e</sup> jour d'octobre à Michelet de Roumaignez qui les porta de Nieppe à Tournay changier à frans pour rachater un voire d'or de trois pièces parmi le couvercle, et un hanap d'or à couvercle séant sus un trépier d'or qui estoient à Valenciennes, et pour les despens dudit Michelet et les despens Théri Prévost qui ala de Tournay audit Valenciennes pour faire ledit rachat et parmi sept frans trèze gros et demi envoies depuis audit Théri, sept cens trente-trois livres, sèze sols, six deniers ; item, le xvii<sup>e</sup> jour de janvier, pour le rachat d'un hanap d'or à couvercle hachiet d'estoil-lettes qui estoit audit Valenciennes, cent sept frans, à quarante et un sol pour franc, montent deux cens dix neuf hvres et sept sols ; item, à Théri Prévost

qui ala audit Valenciennes faire ledit paiement et ren-voia ledit hanap à Lille, pour ses despens soixante sols ; item, pour porter ladicte finance parmi ce qu'il y convint séjourner un jour pour attendre ledit Théri qui estoit hors, quarante sols ; item, pour les despens Copin de le Becque qui ala de Nieppe à Lille pour quérir ledit hanap, dix-huit sols ; item, le IX<sup>e</sup> jour de fevrier à Perrin nostre messagier pour faire ses despens en alant à Bruges, en Brabant et ailleurs, vingt et quatre livres ; item, encor audit Perrin pour accater et paier pluseurs espices à Bruges, baillié à lui suz le IX<sup>e</sup> jour dessusdit chinquante et une livres ; item, encore ledit jour pour dix livres de gingembre, dix livres de canelle, trois pains de çucre, pesans IX 1. et demie à XVII sols le livre, l'un parmi l'autre, montent vingt cinq livres et deshuict deniers ; item, pour une livre de graine vingt et sept sols ; item, pour demi-livre de doux de girouffle trente sols ; item, pour un quartron de noix mugettes (noix muscades), trente sols ; item, à Piètre Peu-derm qui fut envoies à Ypres pour achater et raporter lesdictes espices à Nieppe, pour ses despens, vingt et quatre sols » (12 mai 1385). — Quittances délivrées par : Willaume Cloet, clerc des ouvrages et garde des provisions du château de Nieppe, des denrées suivantes : 17 muids de blé, mesure de Béthune valant à la mesure d'Hazebrouck 109 rasières ; 8 tonneaux de vin de Poitou contenant l'un dans l'autre 32 muids ; 27 *flices* (flèches) de porc de Frise ; 12 livres de gingembre, 4 livres de cannelle, une demi-livre de safran, une livre de poivre noir, cinq coques de sel (3 juin 1385) ; — par Pierre Peutin, bourgeois de Lille, de la somme de 50 francs, valant 100 livres parisis, « pour pelleterie prinse et achatie à mi » pour la comtesse de Bar (5 juin 1385) ; — par Willaume Cloet, de 2 rasières de pois à la mesure d'Aire, de 6 rasières de la même denrée à la mesure de St-Omer, 53 lots d'huile, 6 sacs de charbon de *faune* (hêtre), 50 livres de cire et 12 livres de *lignement* (8 juin 1385) ; — Jacques de Haudain, châtelain de Nieppe, de la somme de 50 livres parisis (20 juillet 1385) ; — Chrétien Le Coc, écolâtre d'Aire, de la somme de 60 livres (24 juillet 1385) ; — Tiercelet de la Barre, chevalier, maître d'hôtel de la comtesse de Bar, de la somme de 60 francs pour les dépenses de l'hôtel (24 août 1385) ; — Laurent Le Beer, huissier de la comtesse de Bar, de la somme de 36 livres pour sa pension (4 septembre 1385) ; — Jacques de Haudain, châtelain de Nieppe, de 80 livres pour ses gages (6 septembre 1385). —

Mandement de la comtesse de Bar prescrivant de rabattre du compte de son receveur Jacques de Metkerke, la somme de 151 livres, 12 sols qu'il a payée à plusieurs personnes pour la dépense de l'hôtel, entre autres à Jaquemart Loustouergue, hôte du Heaume à Béthune (12 septembre 1385). — Quittances délivrées par : Jacques de Metkerke, receveur général, de la somme de 129 livres parisis (10 octobre 1385) ; — Jacques de Haudain, châtelain de Nieppe, certifiant que Jean Pancouque a reçu 11 livres parisis « pour une grosse beste », délivrée à Jacques Boit, clerc de l'hôtel (16 octobre 1385) ; — Jean de Beauvoir, clerc des provisions du château de Nieppe, de la quantité de 6 heux et demi d'avoine (18 décembre 1385) ; — Robelin Picoreaul, maître de la maison-Dieu de Thou-cy, de la somme de 50 sols tournois (le mardi après la St-Nicolas d'hiver, 12 décembre 1385) ; — les trésorier et chapitre de l'église collégiale Notre-Dame de Thoucy, de la somme de 70 sols tournois (mardi avant la St-Antoine d'hiver, 1385, 16 janvier 1386 n. st.) ; — Baudin Le Mol, valet de chambre de la comtesse de Bar, de la somme de 30 livres parisis pour sa rente viagère (30 décembre 1385) ; — Pierre de la Grange, curé de Ronchieres, de la quantité d'un setier de seigle et d'un d'avoine (le samedi après Noel, 30 décembre 1385) ; — Pierre Mirouer, bailli de Puisoye, de la somme de 20 francs (10 février 1385-1386) ; — Henri d'Antoing, sire du Plaissiet et de Haveskerke, de la somme de 100 livres (13 février 1385-1386) ; — par le même de 44 sols et de l'avoine pour ses chevaux avec « le sourcrois d'un coursier », qu'il reçut de Guillaume Cloet, clerc des provisions du château de Nieppe, lorsqu'il vint audit château le dimanche 11 février « au giste et y fu le lundi et mardi par toute le journée à x chevaux » (14 février 1385-1386) ; — Jean de Châtillon, secrétaire de la comtesse de Bar, de la somme de 25 livres parisis pour sa pension (16 février 1385-1386) ; — Willaume Cloet, de certaines quantités de bois de chêne et de chauffage (26 février 1385-1386) ; — Jean de Châtillon de la somme de 25 livres (22 février 1385-1386) ; — Willaume Cloet, de grains amenés de Coudescure (23 février 1385-1386) ; — Jacques de Haudain, châtelain de Nieppe, de 80 livres (12 mars 1385-1386) ; — Etienne, garde de la forêt Gralon (23 avril 1386). — Jean de Cruz, seigneur de Trouant, de la somme de 8 livres (4 mai 1386) ; — Jean Boit, secrétaire et clerc d'hôtel de la quantité de 250 gelines

qu'il a reçues de Fournier de Metkerke, receveur de la forêt, rentes et herbages de Nieppe, pour les dépenses de l'hôtel (12 mai 1386) ; — Willaume Cloet, clerc et garde des provisions du château de Nieppe, de la quantité de 102 heuts et demi d'avoine (12 mai 1386) ; — Jean Boit, de 512 livi'es parisis (même date). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant à Fournier de Metkerke de payer les cinquante aunes de toile qu'elle a commandées à Gilles Copman, tisserand, et qui doivent être prêtes et parfaites, qu'il en débatta le prix en s'adjoignant Marie, sœur de Yolande, demoiselle de la Comtesse, qu'il la fasse blanchù\* à Gand ainsi qu'une certaine quantité de nappes et de « *touailles* » qui lui ont été remises (15 mai 1386). — Quittances délivrées par : Jean Boit, de la somme de 48 francs valant cent bvres, 16 sols parisis « pour aidier à faire et payer les despens dudit hostel en alant de Nieppe en la conté de Longeville » (15 mai 1386) ; — Pierre le Senescal, garde et gouverneur des pourvéances et ouvrages de Nieppe, de 60 livres parisis, « pour aidier à paier aucuns ouvrai-ges et aucunes mises pour les *fains* dudit Nieppe » (18 juin 1386 ; mandement de la Comtesse joint à la quittance et daté du 15 mai précédent). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant à Herbillon d'Am-breville, son secrétaire et receveur de sa terre de Puisoye, de payer à Simon Rousseaul la somme de trois francs (1<sup>er</sup> juin 1386). — Quittances délivrées par : Jean Boit, clerc d'hôtel, de certaine quantité d'épices qu'il a reçues de Jacques de Metkerke, chevalier, receveur général en Flandre, qui les avait fait acheter à Bruges, savoir : 16 livres de gingembre, 12 livres de cannelle, 2 livres de graine de paradis, une demi-livre de safran, un quarteron de noix muscades (16 juin 1386) ; — Henri d'Antoing, sire du Plais-siet- et d'Haveskerke, de la somme de 288 livres, 12 sols, 4 deniers parisis (18 juin 1386) : — Jean Boit (30 juin 1386). — Mandement de Jean Boit prescrivant à Fournier de Metkerke de rabattre la somme de 6 livres sur les gages dus au mois de mai à Le Borne, valet des chevaux de la Comtesse (1<sup>er</sup> juillet 1386). — Fragment de compte de la cassette (gourle) de la comtesse de Bar : « item, le XVII<sup>o</sup> jour d'aoust ledit an pour bailler a. maistre Lorent de Loubel qu'il avoit prestez en Avignon, XLV livres parmi ses despens en retournant à Amiens, valent que on prist ou goulle, XL escus ; item, ledit jour pour bailler à Milet qui les porta à demiseUe Stéphanie, la somme de 4 frans pour la bible en sa partie avec un drap, fu prins pour yceux avec demi franc d'autre argent, XLIIII escus.....En cest goule a XIII<sup>c</sup> XXXVI escuz que Chastillon rendi à Madame le XXIII<sup>e</sup> jour d'aoust l'an III<sup>"</sup> et six..... ; item, à ceux qui aportèrent nouvellez que la Roynne estoit acouchié, 4

escus (598) ; item, le premier jour d'octobre l'an III<sup>"</sup><sup>11</sup> et six en furent baillés à France de le Beque pour envoyer par I marchant acheter vins à la Rochele que on acheta par forenstures ( ? ) dont chascune forensture tient XX tonnels et on en bailla XII<sup>"</sup> escus, valent XIII<sup>"</sup> X frans ; item, le VII<sup>e</sup> jour doit ledit an que Madame fit prester à l'abbé Dugue de Lannoy pour aler en Avignon C VIII escuz ». — Quittances déhvrées par : Jean de Châtil-Ion, secrétaire de la Comtesse ; Pierre Mirouer, bailli de Puisoye ; Jeanne, abbesse de Beaupré, de la somme de 10 francs d'or, « pour un bréviaire qu'il lui pleust (à la Comtesse) acheter à nous pour dame Marie de Lisques, religieuse de Marquette (599) » (29 septembre 1386) ; — Pierre Kartissien, dit Dannin, clerc et garde des provisions du château de Nieppe (1<sup>er</sup> octobre 1386) ; — Pierre Mirouer, de la somme de 20 francs d'or, pour ses dépenses et frais de voyages à Paris et k Longueville afin de « poursuivre l'assiette et délivrance de sa terre de la conté de Longueville pour son domaine et pour poursuir la taxation de ses despens à rencontre du conte de Longueville et du seigneur de Laval » (6 octobre 1386) ; — Jean Boit, clerc de l'hôtel ; — Jean de Fouchières, valet de chambre de la Comtesse ; — Jacques de Haudain, châtelain de Nieppe, pour le paiement des gages des *soudoyers* dudit château (25 novembre 1386). — « Ce sont les lis appartenans au chasteau de Nieppe. Premiers en la chambre Monseigneur Charle (600) : II lis ; en la garde robe devant la chambre dudit Monseigneur I ; en la chambre maistre Jehan III hs, en la chambre des frères II lis ; en la chambre de Haveskerque : II lis ; en la chambre le Tavarnier : II lis ; en la chambre Fournier : II lis ; en la chambre du receveur : II ; en la fourerie : III ; en la chambre des escuiers : VI lis ; en la chambre

(598) Il s'agit ici de la naissance du dauphin Charles, fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, né le 25 septembre 1386, mort le 27 décembre suivant.

(599) Publiée dans l'Hist. de l'Art en Flandre. Documents. Tome II, p. 627.

(600) Charles de Bar, petit-fils de la-comtesse Yolande.

devant les escuiers : III lis ; en la chambre des pres-tres : X lis, parmi I lit qui est à messire Pierre ; en la chambre Piètre II lis dont l'un est à Michelet ; en la chambre devant Drinckam : III lis ; en Drinckam : III lis ; en la chambre messire Tierchelet : II lis ; en la chambre qui fu Éloy Surien : I Ut ; en la chambre Harpin : II lis ; en la chambre dessoubz l'orloge : II lis ; 'au four : I lit ; en la chambre Jehan Boit : III lis ; en la cuisine : II lis ; en-la boutillerie : I lit ; en la taillerie : I ; en la chambre monseigneur Henry (601) : II ; en la chambre messire Robert (602) : II ; en la chambre messire Franchoix : I lit ; en la chambre Fouchiere : I lit ; en la haute chambre de Bertaigne : I lit. Ce sont les lis qui sont en la basse-court : premiers, en Testable monseigneur Henry : I lit ; Piérart le chareton : I lit ; le grant Jehan et le pottier : I lit ; en Testable Madame : VI lis ; en Testable monseigneur, monseigneur Charle : I lis ; en Testable messire Franchoix : II lis ; le ber-gier : I lit, le vin gnon : I lit ; la buresse : I lit. Ce sont les saudoyers qui ont lis de la court : premiers, maistre Tassard : I lit ; maistre Pierre l'artilleur : I ; la guette : I lit ; Jaquemard le Fevre : I lit ; Arnoulet le charpentier : I lit ; le bouchier : I lit ; Richart la guette : I lit ; le Cupre : I lit ; Colquin Dost : II lis ; Pasquin l'artilleur : I lit ; Loyquin Février : I lit » (13 décembre 1386). — Quittances délivrées par : Pierre Lar-tisien, dit Senescal, garde des provisions du château de Nieppe, Jean Boit, secrétaire et clerc de l'hôtel, Jean Derine, de sommes qui leur sont dues pour fourniture de chaux et de tuiles pour les travaux du château de Dunkerque. — Attestation par Jean Boit que Fournier de Metkerke, receveur et maître marchand des tailles de la forêt de Nieppe, « fit mettre en la court Madame à le Haye cinquante porcs pour engressier es glans de la dite forest, lesquels il acheta à le feste à Béthune, etc. » (8 janvier 1386-1387). — Mandement de la Comtesse prescrivant à Fournier de Metkerke, receveur de Rodes et de Bornehem, de se trouver sans faute le dimanche suivant à Courtray au plus tard à l'heure de none (11 janvier 1386-1387). — Quittances délivrées par : Jean de Châtillon, secrétaire de la Comtesse, Jean Boit, de la somme de 200 livres, « pour les despens de Thostel en alant de Nieppe à Bournehem » (13 janvier 1386-1387), Jacques de Haudaing, châtelain de Nieppe. — Promesse faite par Jean, abbé de St-Augustin-lez-Térouanne, de dire tous les ans une messe haute pour les trépassés, en reconnaissance de la donation faite à ce couvent par la comtesse Yolande d'une mesure de terre sise à Wirmezele (8 mars 1386-1387 n. st.). — Quittances diverses de Jean Boit, secrétaire et clerc de l'hôtel, entre autres pour les dépenses faites par la comtesse de Bar à Warneton en janvier, mars et mai 1387, Jean

de Fouchières, valet de chambre de la Comtesse, Jean Schonebone, de la somme de 29 piêtres et demi, « pour un drap blanc de la petite moison (603) que je achatay à Brousselle pour ma dicte dame » (26 juin 1387), Jaquot Venant, clerc des ouvrages du château de Warneton (8 septembre 1387), Simon du Gardin et Jean Polie, bourgeois de Valenciennes, Baudin Le Mol, valet de chambre de la Comtesse. — Attestation par Jacques de le Val, chevalier, qu'il s'est acquitté de la commission à lui donnée par la Comtesse de porter une missive à Sohier le Courtrisien, seigneur de Molle et de Herseaux (13 décembre 1387). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant de déduire des comptes de Pierre de le Hole, receveur général de sa terre en Flandre, la somme de 289 livres qu'il a payée pour les parties suivantes : trois penes de menu vair achetées pour elle à la fête de Messine, une penne de gros vair, trois timbres de *lattices*, 12 aunes de drap d'Ypres de *la grant moison*. deux draps appelés *araignes* de la grant moison achetés à Ypres, 4 aunes de canevas pour envelopper ces draps, etc. (lundi avant Noël, 24 décembre 1387). — Quittances par : Jean de Mon-thiant, clerc, chantre de l'église St-Jean de Nogent-le-Rotrou, Jean de Châtillon, Jean de Voirie, écuyer, de la somme de 13 francs reçue de Herbillon d'Au-berville, receveur général de la Comtesse en sa terre du Perche, pour 302 quarterons de *peuple* de carpes pris dans ses étangs pour les mettre dans les étangs de Madame à Montigny (12 mars 1387-1388) ; — Guillaume Zoetin, hôte du Cerf à Bruges, de la somme de 67 livres, 12 sols, pour les parties suivantes fournies à la Comtesse : une penne de menu vair, 50 ventres, 150 dos de gris, 12 livres d'amandes, deux penes de *luche* (604), un *sarcu* (cercueil, tombeau), teinture de fil,

(601) Henri de Bar, petit-fils aussi de la comtesse Yolande. U fut tué à la bataille de Nicopolis en 1396.

(602) Robert, duc de Bar, fils de la comtesse Yolande.

(603) Mesure.

(604) Probablement fourrures de lynx.



deux cuirs vermeils, etc. (16 mars 1387-1388). — « C'est l'argent apporté de Paris par messire Tercelet de la Barre et délivré en garde au chastellain de Nieppe, présent Jehan de Chastillon, le XVII<sup>e</sup> jour julet l'an III<sup>m</sup> et vin. Primo qui fu receu du conte de Longue-ville XVII<sup>c</sup> LXXVII escuz à le coronne et XIII sols parisis qui montent en tout : II<sup>m</sup> francs ; item, encor d'autre argent c escus..... ; item, le chapel pour ma demoiselle, une pippe (605) pour lez heures Madame et VI plaz ». — Quittances délivrées par : Pierre Larti-sien, dit Senescal et Jacques de Haudain (4 et 6 août 1388). « Chest l'argent qu'on a hosté des gourles Madame ; ».....item, le VIII<sup>e</sup> jour de septembre l'an III<sup>m</sup><sup>11</sup> et vin baillié à Guillaume de Rabique pour les despens de monseigneur messire Charles en son voyage de Ghelre : VIII<sup>m</sup> escuz ». — Quittances délivrées par : Etienne Biseul, sénéchal de Nogent-le-Rotrou, Jacques de Haudain, Jean le Galois, panetier de la comtesse de Bar, de la quantité de 236 rasières trois quarts de blé à la mesure d'Hazebrouck (4 janvier 1388-1389) ; — Jean Leduc, écuyer tranchant de la Comtesse, de la somme de 24 livres de Flandre pour ses gages (18 janvier 1388-1389) ; — Jean Boul, receveur de Nogent-le-Rotrou, les doyen et chapitre de l'église St-Jean de Nogent-le-Rotrou, Grard Boid, Pierre Enguenaud, cleric et garde des provisions du château de Nieppe, Jacques d'Estracelles, prévôt de Douai, chapelain de la comtesse de Bar (mandement joint), Jean Pancoukouke, de sommes reçues pour messages de son service, Jacques de le Bèque, Jean Vinlin, Guiart de Selicis, épicier, bourgeois de Paris, demeurant à Paris au carrefour Saint Séverin, de la somme de 97 livres, 11 sols, 8 deniers parisis, Jean de Vil-leaminon, conseiller delà comtesse de Bar (attestation jointe pour les dépenses occasionnées par le séjour de ses chevaux au château de Nieppe), Boit Suryen, « maistre veneur du forest de Nieppe », de la somme de 9 livres « pour aidier à payer lez frais et despens de XVI chiens courans et II levrières et ausy du varllet qui amena les dits chiens qui estoient à messire Jakes de Neveglize et furent à Nieppe par le mandement de monseigneur Henry, ix semaines en le saison des chers » (12 décembre 1389) ; — Henry d'Antoing, sire du Plassiet et de Haveskerke, des sommes qui lui sont dues pour les frais de son voyage de Flandre à Paris et de son retour, etc. ; — Jacques Venant, cleric des ouvrages du château de Warneton ; — Pieter Denys, *plommier* (plombier) de Gand, des sommes qui lui sont dues pour travaux faits par lui en la tour du château de Bornehem ; — Perrin de la Madelaine, valet chevaucheur de la comtesse de Bar, de la somme de 12 livres pour ses frais de voyages de Clermont en Flandre, de séjour en ce pays et de retour à Paris auprès de la Comtesse ; — Jean de Calonne, d'Antoing. — Etat des ouvrages d'orfèverie

délivrés ou réparés pour le compte de la comtesse de Bar par Claux Wyde, orfèvre, en 1389 à la fête de la Reine et environ (606). — Quittances délivrées par : Jean de le Holle, bourgeois de Lille, et Pierrart des Fontaines pour travaux faits par eux au château de Warneton (4 avril 1399), — Jean de Villeaminon, conseiller de la comtesse, de Bar. — Mandement de la Comtesse prescrivant à Gérart Louis, son receveur général en Flandre de payer à son écuyer Willaume de Robecque, la somme de 17 francs d'or, prix d'un cheval *fauvel* acheté de lui (10 mai 1390). — Attestation par Jean de Beauvoir, receveur et cleric des provisions du château de Nieppe, du paiement de diverses sommes dues à des charpentiers pour des travaux faits audit château, au pont sur la nouvelle Lys, etc. (31 mai 1390). — Quittances déhvrées par : Jaquemin Mulier, valet de chambre de la comtesse de Bar, de la quantité de 298 hvres de cire pour les dépenses de l'hôtel (1<sup>er</sup> juin 1390) ; — Gérard Louys, receveur général de la comtesse de Bai\* en Flandre (4 Juin 1390). — Mandement de la Comtesse prescrivant de payer à Jean Boit la somme de 50 fr. d'or par semaine tant qu'elle sera en Flandre « pour acheter chars, poissons, poulailles et autres provisions et vivres comme pour autres mises nécessaires pour nostre hostel, réservé les provisions de vins, blez, foins et avoines dont nostre dit cleric d'ostel ne s'entremet » (16 juin 1390) ; — idem, de déduire du compte du receveur Gérart Louys les quantités d'avoine qu'il a déhvrées pour les dépenses de l'hôtel (27 juillet 1390). — Quittance par Pierre Denys, plombier, bourgeois de Gand, pour des travaux faits au château de Warneton (18 août 1390) ; idem, Hannequin Robbin, portier du château de Warneton (23 août 1390). —

(605). Bouton servant à accrocher le fermoir d'un livre.

(606) Publié dans l'Hist. de l'Art en Flandre. Documents. Tome II, p. 664

Attestation par Tassard Merlin, maître des engins au château de Nieppe, des paiements de salaires dus à des ouvriers qui rurent « plusieurs ouvrages et labeurs nécessaires aux jardins de Nieppe », tels que charriage defumier, bêchement et semaille de pois, sarclage des lavendes et des rosiers, fauchage des herbes autour des vignes et des pavillons (1<sup>er</sup> septembre 1390). — Quittance par Piètre Engheran, clerc et garde des provisions du château de Nieppe, de la quantité de 3,215 faisceaux et 5,980 fagots « pour la pourvéance de l'ostel » (2 septembre 1390) ; — idem, par Piètre Ghoder Mathtneh, « careton », Willaume Poulain, Jean le Kertemaket, Clay le Grise et autres qui ont charrié le foin du pré de la Comtesse k Warneton et mis en meules parce que la grange était remplie (10 septembre 1390) ; — idem, par Tiercelet de la Barre, chevalier, sire de Mouscron, de la somme de 20 francs d'or que la Comtesse fit donner à une « sienne fille, pour son vestiaire entrant en l'abiette de Lille » (16 septembre 1390) ; — idem, par Jean Galoys, panetier de la Comtesse (20 septembre 1390) ; — idem, par Jean et Martin Wallart, frères, charpentiers (travaux aux moulins de Warneton) (20 septembre 1390) ; — idem, par Michel Cornette, fourrier de la comtesse de Bar, de la quantité de 16 rasières d'avoine, mesure d'Ypres (20 septembre 1390) ; — idem, par Willaume Porrignare, hôte du Heaume k Béthune, de la somme de 17 francs, 8 sous, 6 deniers, prix de 12 aunes et 3 quartiers de drap achetés par lui à Béthune et envoyés à la Comtesse à Nieppe (20 septembre 1390). — Attestation par Jacques de Haudain, châtelain de Nieppe, que Piètre Engheran, clerc des provisions dudit château, a payé diverses sommes pour diverses menues dépenses telles que : acquisition de serrures pour le pont derrière le château et la porte du colombier, d'une clef pour le *flaiel* (barre traversière) de la grande porte du château, 6 clefs et 6 étriers d'arbalètes, réfection des murailles de l'écurie des chevaux de Monseigneur Charles de Bar, de l'étable de la boucherie et de la chambre de la *bueresse* (lavandière), achat de clous, d'une corde pour le puits longue de 26 toises, d'une brouette, etc. (30 septembre 1390). — Quittance délivrée par Hector Mulart, écuyer, garde du château et forteresse de Dunkerque (2 octobre 1390). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant de rabattre des comptes de Gérard Louis, son receveur général en Flandre, la somme de 217 livres B, 18 sols, 2 deniers qu'il a payée pour les parties suivantes : « premiers, le vm<sup>e</sup> jour d'aoust dernier passé à Sauvage de le Court, nostre boutillier, pour faire ses despens en allant de Nieppe vers nous à Paris et nous trouva sur le chemin, despendi vu livres, X sols ; item, le XII<sup>e</sup> jour dudit moix que nous feismes baillier k Agnez le Zaghère pour la fachen de plusieurs parties de lincheux qu'elle avoit fait pour nous, XVI sols ;

item, le XIII<sup>e</sup> jour dudit mois d'aoust pour une douzaine de parchemin pour nostre hostel délivré à maistre Pierre d'Arras, nostre secrétaire, cousta L sols ; item, le XXII<sup>e</sup> jour d'icellui moix, à Mahieu Marressier, sergent de Monseigneur le Roy, que nous lui feismes bailler pour aucuns exploix qu'il avoit fait pour nous, X livres ; ..... ; item, celui jour k Hélyus nostre femme de chambre, pour ses despens alant de Nieppe audit lieu de Clermont, C sols ; item, ycellui jour au varlet de nostre amé secrétaire maistre Pierre d'Arras, pour ses despens alant, séjournant et retournant de Nieppe k Paris, VI livres, V sols ; item, le derrain jour dudit moix d'aoust à une femme de Hasebrouc, pour XX aunes de toile que nous feimes acheter de li pour donner à aucuns de noz chappellains, cousta V sols, nu deniers l'aune, monte cvi sols, vm deniers ; item, le XV<sup>e</sup> jour de septembre à Michellet de Romaine, nostre chevaucheur, pour n chapeulx de bèvre (607) que nous lui avions fait acheter k Bruges, cousta XLII sols la pièce, monte nn livres, III sols ; item, pour nu aunes de verde saie achate pour nous audit lieu par ledit Michellet, cousta VIII sols l'aune, monte XXXII sols ; ..... item, à nostre dit conseiller maistre Symon (de Fisseux) que nous lui feismes donner pour aidier appaier les phisiciens qui l'avoient visité et aidé pour le temps qu'il fut à Paris malades, xv livres, etc. » (3 novembre 1390). — Quittance délivrée par Henstin de Kienville de la somme de 50 francs, valant 125 livres parisis « que la comtesse de Bar me fist donner pour la parpaye de deux cents francs au traictiet du mariaige de Yolende d'Audain, ma femme » (4 novembre 1390).

B. 3262. (Portefeuille.) — 10 pièces, papier.

**1391-1392.** — Quittances délivrées par : Pierre Engheran, clerc et garde des provisions du château de Nieppe, de la quantité de 306 rasières et demie d'avoine (10 octobre 1391) ; — Guillaume, le maréchal

de la comtesse de Bar, de la somme de 10 nobles de Flandre valant 36 livres de la nouvelle monnaie, qui lui ont été remis sur le mandement de la Comtesse par André Lancmetre, bailli de Dunkerque, pour aller acheter des chevaux à la foire *ifesté* de Ghisteltes (19 novembre 1391; man dement joint, daté du 9 novembre); — Pierre Engheran, de 222 rasières de blé mesure d'Hazebrouck pour les provisions de l'hôtel (16 novembre 1391); — Jacques le Coech, plombier, bourgeois de Bergues, de la somme de 21 livres, 2 sols, 11 deniers de gros, nouvelle monnaie pour 5,075 livres pesant de plomb et soudure, à 12 deniers parisis, nouvelle monnaie, la livre, « lequel plonc et soudure susdit je mis en euvre et en couvry les voyes autour de la vieuse chappelle estant au chastel ma dicte dame à Dunkerke ou moix de may et juing l'an mil ccc nn<sup>11</sup> et onze » (7 décembre 1391); — Venant Seytout, Gilles Chanet et Piéterkin le Ram, charpentiers, de différentes sommes qu'ils avaient reçues pour avoir travaillé dans la salle du château de Dunkerque « au leez d'amont ladite salle » et « es nouvellez chambres au lees d'aval ou diet chastel » (2 janvier 1391-1392); — par Julien Longheric, aubergiste, d'une somme reçue de Louwors le Coster, bailli d'Hazebrouck, pour avoir hébergé les chevaux de la dame de Cassel, en son voyage de Bar à Clermont (le jour de la St-Vincent, 22 janvier 1391-1392; pièce flamande); — Jean Menzie, maréchal-ferrant, pour avoir ferré des chevaux appartenant à la comtesse de Bar (même date, pièce flamande); — Simon de Fisseux, conseiller de la comtesse de Bar, de la somme de 41 francs, 4 sols parisis, pour ses dépens faits tant au pays de Flandre comme en retournant vers la Comtesse à Clermont (4 février 1391-1392); — Sauvage de le Court, échanton, de la comtesse de Bar, de la somme de 35 francs, « pour cause d'un cheval qui me fut embJés à Palaiseau et le perdi ou service de ma dicte dame » (10 mars 1391-1392). — Attestation par Jean Diesselme et Jaques Le Bloc, échevins de Dunkerque, que François de le Bicq, au nom de la comtesse de Bar, a payé les parties suivantes : « à Éloy le Waghenare pour recouvrir de tieule sur le sale et sur la chambre madame, diix sols; item, à Denys Lauwers, pour une rasière de cauch (chaux), chine sols; au même, pour cloux de latte, deux sols; item, à Piètre le Cavelier, pour latte, trois sols; à Jehan Éloy, pour refaire et réparer le neif dont on brise le glace, quatre sols; item, à Franchoix de le Bicque, pour dughes (608) de Poitou grandes et petites, douze sols; item, à Venant le Chien, pour cloux grans et petits, siis sols; item, à Jehan Éloy, pour mousset (609), douze deniers » (12 mars 1391-1392).

**1392.** — Lettres patentes de la comtesse Yolande de Flandre, dame de Cassel, instituant son conseiller Nicole Clabaut, chanoine de Théroüanno (16 juin 1392). — Mandement de la même à son secrétaire et receveur de la forêt de Nieppe Jean Bois, l'informant qu'elle a reçu la lettre par laquelle il lui mandait « comment nos sayes que faisons faire à Bruges ne sont pas encore fais, mais si comme Loys Brunei vous a mandé seront faictes dimenche prochain; si vous mandons que les dictes saies ne nous envoieez point par deçà, car on ne nous y trouveroit pas; et aussy vous mandons que vous faictes faire encore une fournée de chaux affin que nos ouvriers de Warneston n'en aient point deffaulte; faictes que vous aiez assemblé tout ce que vous porrez finer d'argent de vostre recette, car vous savez que nous devons à Loys Brunei une grant somme de deniers, laquelle il faudra que nous lui envoions nous venue pardelà; et par celui par qui nostre receveur envoient querre de la cire à Bruges, faictes aporter nos sarges et aussy par le porteur de cestes nous rescriviez et faictes savoir quel argent vous avez receu de ceux de Bar et de Gondegrourt pour l'an III<sup>e</sup> XI du terme de la St-Jehan et Remi » (27 juin 1392). — Quittances délivrées par : Gilles de Bracht, cleric de l'hôtel, de la somme de 1,023 livres, 12 sols, 6 deniers, nouvelle monnaie de Flandre, « pour aidier à faire les despens d'ostel de ma dicte dame depuis et entre le dimanche, vn<sup>e</sup> jour de juillet l'an III<sup>e</sup> et XII, jusques le samedi ni<sup>e</sup> jour d'aoust l'an dessusdit » (3 août 1392); — Sauvage de le Court, échanton, de la somme de 48 livres parisis, monnaie faible, qui lui avoit été délivrée pour son service (6 août 1392); — Jean de Beauvoir, cleric et garde des provisions du château de Nieppe, de la quantité de 12 tonneaux de vin de Poitou contenant 48 muids, achetés et amenés du Dam, 8 queues de vin amenées par le grand Jean de Reims à Béthune, 8 queues de vin achetées à Arras

(608) Mot tiré du flamand *duig* et signifiant douve, planchette.

(609) Mouchette, fiche de fer d'une forme spéciale.

contenant 18 muids, 2 setiers et 25 muids, 20 setiers de vin aussi achetés à Arras et amenés à Nieppe (12 septembre 1392); — Jacques Mulier, valet de chambre de la comtesse de Bar, de la quantité de 309 livres de cire à *ouvrer* et 22 livres de *lignement* (28 septembre 1392); — Gilles de Bracht, cleric de l'hôtel, de la somme de 143 livres parisis, nouvelle monnaie de Flandre, pour les dépens de l'hôtel du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 28 dudit mois (28 septembre 1392); — par le même, de la somme de 413 livres, 18 sols parisis, nouvelle monnaie, pour les dépens de l'hôtel depuis le 30 septembre jusqu'au 26 octobre (26 octobre 1392); — Jacques do Beauvoir, de 70 mencauds de blé, mesure de Béthune, 68 mencauds de blé, mesure de Merville, 55 mencauds et demi de blé, mesure de Haveskerque et de Saint-Venant, 63 rasières, 3 quartiers de blé, mesure d'Hazebrouck, 283 rasières d'avoine, même mesure, pour les provisions du château de Nieppe (12 novembre 1392); — Gilles de Bracht, de la somme de 162 livres, 5 sols, nouvelle monnaie de Flandre, pour les dépens de l'hôtel depuis le 27 octobre jusqu'au 13 novembre (13 novembre 1392).

B. 3264. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 6 pièces, papier, 1 sceau.

**1392-1393.** — Quittance délivrée par Pierre de le Wachellet, châtelain de Warneton, de la quantité de 800 et demi de « faissiaux de kesne, amenés à neif de Nieppe audit Warneton », pour la *pourvéance* du château dudit lieu (16 novembre 1392). — Sentence rendue par Jean Piquet, seigneur du Quesnel, lieutenant du bailliage d'Amiens, renvoyant devant la gouvernance de Lille la cause pendante entre la dame de Cassel et Jacques Haie, changeur audit Lille, au sujet de la restitution d'une somme que ce dernier reçut en dépôt (18 novembre 1392). — Quittances délivrées par : Jean de Martinville, dit de Châtillon, secrétaire de la comtesse de Bar, de la somme de 25 livres parisis, monnaie de Flandre, qui lui était due pour sa pension (10 décembre 1392); — Guy de Clarques, chapelain de la chapelle St-Denis au château de Nieppe, de la somme de 40 livres parisis, due à cause de sa chapel-lenie (2 février 1392-1393 n. st.); — Éloy, le couvreur de tuiles, des sommes qui lui sont dues pour les parties suivantes : « pour couvrir sur la chambre de madame et en plusieurs aultres lieux ou faite en fuist, pour deux jours pour lui et pour son vallet, vingt et quatre sols; item, pour un cent de tieule mis audit ouvrage,

huyt sols; item, pour doux mis oudit ouvrage, trois sols; item, pour deux rasières decauch mis ou dit ouvrage, douze sols » (12 mars 1392-1393); — Pierre Du Jart, de Clermont, de la somme de sept francs et 15 sols tournois pour la façon de deux milliers de *taveillons* de chêne et un millier de *iaveillons de fau* (hêtre) pour le donjon de Clermont, et la somme de 7 francs, 10 sols tournois pour celle de deux milliers de *taveillons de fau* de quatre pieds de long pour ledit donjon (1392-1393, 23 mars). — Attestation par Jean le Duc, écuyer tranchant de la comtesse de Bar, que Jean de Beauvoir, cleric des provisions et ouvrages du château de Nieppe, a payé à un *navieur* (batelier) demeurant à Merville, appelé Wouter Acht, le "salaire qui lui était dû pour avoir mené par navire « les mai-zons que lez hermites avoyent fait faire vers la forest de sur la nouvelle liz jusques à Mereville et de là jusques à Warnesten dont il avoit estez marchandé en XX III livres, forte monnaie de Flandre » (nuit de la St-Barnabé, 10 juin 1393). — Vidimus sous le scel de l'échevinage de Douai d'un mandement de la comtesse Yolande prescrivant à son receveur Jacques de le Becque, de payer au sire de Montigny la somme de 60 sols parisis, nouvelle monnaie de Flandre, pour les arrérages d'une rente qu'il a sur le tonlieu de Cassel (4 mars 1392-1393).

B. 3265. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 15 pièces, papier.

**1393-1395.** — Attestation par les échevins de Warneton que les personnes suivantes ont été payées par Piètre de le Wattrelet, receveur dudit Warneton : « premiers, Jehan Letaghe, pour avoir fait une fosse dalez les murs où on mâchonne présentement dedens le chastel pour fonder le pontanchement des murs et pour desrompre les [vies] murs et.....où il estoit de nécessité, l'espace de XXVIII jours à v sols le jour; item, Loys Pannepart, pour ladite cause; item, Jacques, fils Guillaume, Thomas le pape, Piétrekin Debbout, Éloy d'Audenarde, Jacques de la Chappelle, Jacques le Franchois, Tassinle Have, Liévin Vienne, » soit en tout 106 jours de travail au prix de 26 livres, 12 sols, 6 deniers (12 juillet 1393). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant à Jean Boit, son secrétaire et receveur de la forêt de Nieppe, de payer « l'aménage do tous les faissoaux qu'il convient et conviendra

prendre es taillez moienne et d'aval de nostre dicte forest, tant pour les provisions de nostre chastel de Nieppe, comme pour les ouvrages de nostre chastel de Warneston » (1<sup>er</sup> août 1393). — Quittance délivrée par André Du Moulin, changeur à Paris, de la somme de 229 francs (20 août 1393). — Mandement delà comtesse de Bar prescrivant de rabattre des comptes de Piètre de Watrelet, son receveur en Flandre, les sommes qu'il a payées pour les parties suivantes : « premiers, le derranier jour d'aoust l'an IIII<sup>e</sup> et XIII, acheté à Lille une queue de vin tenant n muys à V francs le muy, valent dix frans, montent, le franc value à XXXIII sols, XVI livres, X sols ; ledit jour pour I pon-chon de vin de Beaune acheté audit lieu tenant I muy, X sestiers, à IX frans le muy, valent XII frans, xmi sols, monnoie du Roy, montent le franc à XXXIII sols, 21 hvres, IIII sols » et pour les frais divers afin d'amener ces vins de Lille à Warneton, etc., la somme totale de 110 livres, 3 sols, 6 deniers, y compris 66 sols payés à maître Florent lo physicien pour son voyage à Warneton (13 septembre 1393). — Quittance délivrée par François de Wisque, chevalier, de la somme de 7 livres de gros, monnaie de Flandre, qu'il a reçue du receveur Pierre de Wattrelet, « pour faire les despens de my et de ma femme en alant de Flandres à Clermont en Argonne devers madicte dame pour traire et partir avec ma damoiselle la marquise de Monferate (610) en Lombardie » (9 mars 1393-1394 n.st.) ; — idem. par Michelez Cornette, cleric d'hôtel delà comtesse de Bar, de la somme de 180 livres, monnaie de Flandre, pour aider à faire les dépens de l'hôtel (même date) ; — idem, par le même et pour le même motif de la somme de 6 livres, 18 sols (18 juillet 1394). — Attestation par Tassars Merlin, maître des engins du château de Nieppe, des dépenses suivantes faites par Jean de Beauvoir, cleric des provisions dudit château, savoir : à Damien et à Jacques Caudrelier, couvreur de tuiles et *d'escailles* qui pendant une semaine entière couvrirent *d'escailles* les panneaux de la tour de Bretagne, 77 sols et 10 sols pour 500 clous qu'ils employèrent à ce travail ; pour deux hvres de cire pour faire des cierges destinés aux chapelles, 10 sols, 8 deniers ; à Rondel pour 2 rasières et demi quarte de sel à saler venaison, 20 sols ; à deux valets de Merville qui ont amené à Nieppe la part de poisson échue à Madame dans le partage avec ses pêcheurs et comprenant 17 brochets (becques) et 14 *marchoes*, 12 sols ; pour refaire la serrure avec la clef de la chapelle St-Denis et celle du grand cellier dont la clef était brisée, 6 sols ; pour 6 aunes de canevas dont Agnès Lesage refit plusieurs *sas* et *keutes*, 18 sols ; pour le fil nécessaire pour les coudre, 2 sols ; pour le salaire de ladite Agnès qui travailla pendant 7 jours à ce travail à 2 sols par jour,

soit 14 sols ; pour dix livres de fil employées à refahe les deux *trayans*, 26 sols, 8 deniers ; à Jean Tobilli qui fut occupé pendant neuf jours à ce travail, à 5 sous par jour, 45 sols ; pour l'aménage de 14 rasières de chaux restant du chaufour de La Motte Baudet fait dernièrement, 12 sols ; 44 sols à Houllant qui, au mois de mars, porta à Paris à Madame une lettre scellée du sceau du duc de Bourgogne relative à la chasse dans la forêt de Nieppe ; 34 sols pour les dépens d'un palefrenier de la Comtesse, nommé Janin, qui amena à Nieppe 6 chevaux et haquenées de la Comtesse sur lesquels Madame de Santés était revenue par deçà, 33 sols ; pour informer Madame de Wisque que ces chevaux étaient venus parce qu'elle devait s'en servir pour aller vers la Comtesse, 4 sols ; 4 sols à deux valets qui amenèrent lesdits chevaux à Madame de Wisque ; 46 sols pour le foin et 8 sols pour le ferrage desdits chevaux ; 4 livres, 4 sols à un plombier de St-Omer pour huit journées employées par lui et par son valet à travailler sur « les nocquières et allées dudit chastel en plusieurs lieux », à 13 sols par jour ; 9 sols « au baron la buresse et à Hannekin Sieldre » pour nettoyer le colombier ; 4 sols à Guillaume le maréchal pour avoir porté une lettre de la Comtesse à Monseigneur deThérouanne, laquelle avait été apportée de Clermont par Jeannin l'épicier avec recommandation de la faire parvenir promptement à son destinataire ; 16 sols, 8 deniers pour un demi-cent de carreaux d'âtre avec lesquels Jean Havaux refit le foyer du grand four ; 34 sols à Ghis le faucheur, pour l'aménage de quatre gros chênes afin de faire plusieurs *planchés* aux écuries ; 8 sols pour les dépens de trois chevaux sur lesquels Madame de Wisque était revenue de Clermont à Nieppe le 17 mai, compris les frais pour ramener lesdits chevaux, savoir l'un à monseigneur de St-Venant, le second à Madame de Roncq et le troisième à un homme d'Hazebrouck ; 14 sols pour deux cents grands clous pris à Gourlay employés par les charpentiers de Nieppe pour refaire les placages aux

---

(610) Jeanne, fille de Robert, duc de Bar et de Marie de France et petite-fille d'Yolande de Cassel, avait épousé, en 1394, Théodore II Paléologue, marquis de Montferrat,

étales ; 13 sols à Joan Gourlay pour 25 plus grands clous pesants 10 livres avec lesquels on cloua les *loyens* (liants, poutres transversales) dessous le pont de Nieppe et aussi *en Bretagne* (probablement dans la tour dite de Bretagne) pour tendre courtines ; 6 sols à Pierre Lioirre, serrurier, pour une serrure à deux *cliques* placée dans la chambre de monseigneur Henri d'Antoing ; 12 sols au *baron* la *buresse* et son valet qui reclouèrent et plaquèrent les parois de l'étable de maître Simon ; 18 sols pour un van et un *rufflez* (611), nécessaires aux greniers de Nieppe ; 10 sols, 6 deniers au baron la buresse pour ôter et brouetter la terre autour des granges qui pourrissait les *soeullez* ; 20 sols à Jean Clep et à Ghis le faucheur pour amener un grand hêtre qui avait été abattu dans la forêt de Nieppe et dont on a fait des tables, lequel fut amené par huit chevaux ; 60 sols pour cueillir des feuilles de mûrier à Jean de Labroie, au *baron* la *buresse*, Jean de la Ruelle, à Mahieu Machot et à une femme de Béthune *pour nourrir et gouverner lez vers* (612) de Madame la Comtesse » (15 août 1394). — Quittances délivrées par : Michelet Cornette, clerc de l'hôtel de la Comtesse, de la somme de 150 livres pour les dépens de l'hôtel (12 septembre 1394) ; — Jean de Beauvoir, clerc des provisions du château de Nieppe, de la quantité de 314 mencauds de froment faisant à la mesure d'Hazebrouck 157 rasières (10 septembre 1394) ; — Michelet Cornette, de 271 livres (15 août 1394). — Mandement de la comtesse de Bar, prescrivant de déduire des comptes de Pierre de Watrelet, son receveur général en Flandre, la somme de 235 livres, 18 sols, 4 deniers, pour les frais d'achat à Béthune et de transport au château de Nieppe de blé de bouche et autres (1<sup>er</sup> octobre 1394). — Quittances par : Michelet Cornette, de la somme de 374 livres ; — Jean du Moyen Four, bourgeois d'Arras et courtier de vin pour la comtesse de Bar, de la somme de 32 francs, 3 sols, 8 deniers parisis, « c'est assavoir, un frans pour nattes que je avoie envoie à ma dicte dame et XXVIII frans, m sols, vm deniers pour vins » (27 octobre 1394) ; — Michelet Cornette, de la somme de 200 livres (7 novembre 1394) : — Jaquemin le Mukre, valet de chambre de la Comtesse, de la quantité de 42 livres de cire, « pour aidier à faire l'office de la fruitrie » (7 décembre 1394) ; — par Yolande de Flandre, comtesse de Bar, de la somme de 200 livres tournois qu'elle a reçue de son aimé vicomte et receveur d'Auffay (613), Guillaume de Bondeville, pour mettre en ses coffres « de laquelle somme nous avons fait rabattre III<sup>l</sup> livres tournois, lesquelles il devoit par la reste de

son dernier compte et dont il a eu parente de nous des deniers de sa recette sur le terme de la St-Michel derrain passé ; item, pour un aunes d'escarlate rosée que nostre dit viconte a acheté à nostre commandement, XVI livres, X sols tournois ; item, a baillié à nostre amé chapellain messire Guillaume de Lobières, III livres tournois pour les fraiz de la présentation de la cure de Ricaville » (614) ; — Robert de Longhelée, panetier de la comtesse de Bar, de la quantité de 122 rasières de blé, mesure de St-Venant, faisant à la mesure d'Hazebrouck 60 rasières, pour les dépens de l'hôtel (12 janvier 1394-1395 n.st.). — « Chest la mise que Jehans de Beauvoir fiist à le feste de Hanin Liétart l'an III<sup>l</sup> et XIII pour acheter pors dont il comta a Madame, présent Michellet Cornette, clerc d'ostel. Premiers, en fut acheté au bailli monseigneur de Gistelle, XLVI pors, pièche XL sols, monte = III<sup>l</sup> XII livres : item, au bailli de Harnes pour xvm pors, pièche XXXVII sols, VI deniers, sont = XXXIII livres, XV sols ; item, à Jacque Pasquier, pour XXXVII pors audit pris = XLXIX livres, vm sols ; à Pierrart le Noffroy pour xxm pors, pièche XXXI sols = XXXV livres, xm sols, vi deniers. Somme des pors = VI<sup>l</sup> et III qui furent délivrées au clerc d'ostel, etc. » — Lettres des maieur et échevins des ville et cité de Tournai aux bailli et hommes de fief du comté d'Alost, attestant « que, aujourdui à la requestede Théry Prévost, bourgeois de la ditte ville et cité de Tournay et par vertu de certain clam fait par icellui bourgeois, sur le corps de noble et puissante dame, madame Yolent de Flandres, comtesse de Bar et dame de Cassel, icello dame a esté et est détenue prisonnière en ladite ville de Tournay pour certaine et grosse somme de finance à elle demandée par ledit bourgeois : pourquoy elle ne

(611) Mot formé sur le flamand *roffel* qui signifie un grand rabot.

(612) Cette dépense paraît se rapporter à l'éducation de vers à soie que la comtesse de Bar avait tenté de faire à son château de Nieppe.

(613) Auffay, arrond. de Dieppe, Seine-Inférieure. Cette commune possède encore le château d'Yolande de Cassel, qui passe pour l'un des plus pittoresques de la Normandie.

(614) Ricarville, arrond. d'Yvetot, Seine-Inférieure.

puet partir dudit lieu jusques ad ce que autrement en sera par nous ordené. Si nous a ladite dame requis que comme pour certain cas, elle ait jour par devant vous à sabmedi prochain venant, à rencontre de Monseigneurle ducq de Bourgongne, conte de Flandres, son dit bailli en ladite conté d'Alost ou autres en son nom et à sa cause, si comme elle dist, nous lui volsissions baillier nos lettres sur ledit emprisonnement et pour ce li avons ottroyées ces présentes, etc. » (10 juin 1395) ; attestation jointe par les prévôt et jurés de Tournai de l'authenticité du scel de l'échevinage appendu à la pièce précédente (même date). — Quittance délivrée par Théry Prévost, changeur et bourgeois de Tournay, à Yolande, comtesse de Bar, pour tout l'argent qu'il avait prêté à ladite dame sur gages de vaisselle ou autrement (14 juillet 1395). — Lettres d'association à toutes les prières, bonnes œuvres et biens spirituels de l'ordre de Cîteaux, accordées à la comtesse de Bar, Yolande de Cassel, par Jacques, abbé de Cîteaux (13 septembre 1395). — Quittances délivrées par : Michelet Cornette, clerc de l'hôtel, de la somme de 300 hvres (4 décembre 1395) ; — Jacquemin leMulkre, valet de chambre de la Comtesse, de la quantité de 37 hvres et un quarteron de cire (8 décembre 1395).

B. 3266. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

**1398-1399.** — Mandement de la comtesse de Bar à son receveur de Warneton, Jacques Venant, de se rendre le lendemain à Ypres pour y acheter un bon drap azur qui ne soit pas trop *pers*, ni de trop haute couleur et qui soit de la grande mesure, de le lui envoyer pour qu'elle l'ait au plus tard dimanche soir à Nieppe ; elle l'avertit que dans trois jours elle enverra des chevaux *en séjour* à Warneton et qu'il ait par conséquent à faire les *provisions* et *ordonnances* que lui dira Michelet, son fourrier. Au-dessous sont ajoutés ces mots : « Receveur, soiez dimence au diner devers nous en le maison nostre haut bailli Guérart Louys où nous dînerons\* » (sans date) ; — idem, au receveur de Clermont, lui prescrivant d'envoyer vendredi prochain à St-Mihiel un millier de *settles* de bois et une douzaine de bonnes *cuillières*, une demi-douzaine de vases et deux *faix* de godets de verre et par le porteur de ce mandement à Bar *la ferrure de dous des riewes qui sont enchies le Besgue* (sans date) ; — idem, au receveur du Bois de Nieppe, Jean Bois, de délivrer à Perrin de la Magdalaine, porteur de ce mandement, la somme de 4 livres de gros, « pour porter à Loys Brunei pour faire les comptes de nostre chambre qui se fait à Bruges et n'avoit pas eu encorez ledit Loys les autres III hvres de gros que pièça nous avions mandé naguères que I homme, nostre varlet de chambre fu à Bruges qui pourroit empescher la délivrance et avancement de la dicte chambre, laquelle il nous fault avoir bien hastivement et avant

cette Chandeleur, pour cause de ce que, au plaisir de Dieu, deli-verons Jehanne, nostre flUe, pour aler par devers nostre filz le marquis de Monferra si briefment quelle sera XV jours après la Chandeleur à Bourc en Bresse qui est à l'entrée de Savoye » (sans date ; probablement 15 décembre 1393 : le mariage de Jeanne de Bar avec le marquis de Montferrat ayant eu heu en 1394) ; idem, à Jean de Leureghem, bailli de Dunkerque : « Baillis, Vous sa vex le voiage qui se doit faire en Engleterre (615), ouquel voiage Charles de Bar, nostre filz, yra au plaisir de nostre seigneur. Si vous mandons que pour sa provision vous accatés ou faittez accater m tonnettez de caque plaines de poissons saliez, c'est assavoir : saumons, moruez, makriaux ou autre poisson selon ce que trouver le pourrez à Dunkerque ou à Nuefport, et ce qu'il cousteront nous le vous ferons compter et rabatre à voz comptes, et si vous n'avez tant d'argent des exploits de vostre office, prestes nous l'argent du vostre et nous le vous ferons rendre aux Comptes. Quant à noz deux bourgeois de Dunkerque qui se cognoissent bien au fait de le mer et ausi sevent lez marchez d'Engleterre, ainsi que escript avez à nostre amé chevalier messire Henry d'Antoing, envoyiez devers nous à Nieppe, tantost ces lettres veues le plus sage et le plus notable des deux pour certaines causes dont nous lui voulons parler. Gardez qu'il n'y ait deffaut. Dieux soit garde vous. Escrip à Nieppe le secondjour de septembre » (1386). Plusbas « Rescrivez-nous tantost ce que vous en trouverez » ; — idem,

(615) En 1386, Charles VI avait formé le projet d'une descente en Angleterre et dans ce but U avait fait réunir et équiper une flotte de 1280 vaisseaux ; il y en avoit assez, dit Froissart, pour faire un pont de Calais b Douvres. 11 se rendit à l'Écluse d'où cette flotte devait partir, pour se mettre à la tête de l'expédition. Mais elle fut retardée par des empêchements provenant du duc de Berry, qui se fit attendre jusqu'au 14 septembre, temps auquel la mer n'était plus tenable. L'affaire fut remise au printemps et pendant l'hiver la flotte fut brûlée ou prise par les Anglais. Charles de Bar, neveu du roi Charles VI, devait prendre part à cette expédition.

prescrivant à Jean Bois, receveur de Nieppe, de bailler et délivrer « à un homme qui fait noz toilles de par delà, duquel vous avez bien congnoissance, ce qu'il peut avoir desservi pour la façon de cinquante deux aunes de toile pour chacune aune deux gros et un esterlin qui valent en somme VI livres, XVII deniers et qu'il se délivre de faire nostre autre toile dont il a nostre file par devers lui ; rescrivez nous tout ce que fait avez de l'escluse sur nostre nouvelle rivière, dez ouvrages de Warneston et toutes autres choses que vous cher-geames, quand vous partistes de nous. Et ne oubliez pas à nous envoyer des harens frees » (16 octobre ; sans date d'année);—idem, prescrivant à Thierry Courtewille bailli d'Estanfort « que toute l'avaïne qui demain sera au marché d'Estanfort vous achetiez et preniez de fait pour nos deniers par prins raisonnable selon le feur du marchié. et pourviez tantost dez chars pour les amener tantost qu'elles soient à Nieppe cest prochain dimenche ; pour vous aidier à laquelle chose, envoions Mulier, nostre varlet de litière, porteur de ces lettres » (21 septembre, sans indication de l'année). — Requête adressée à la comtesse de Bar par son « humble servant et pissonnier Luc Pontieu », à l'effet d'obtenir paiement ou assignation de la somme de 370 livres, 13 sols, 8 deniers due « du tamps Jehan Pontieu, son père, pour la provision de vostre hostel » et de celle de 200 livres, 50 sols, pour provision livrée par lui-même à Michel Cornette, cleric de l'hôtel » (sans date), = Mandement du seigneur de Louppy au châtelain de Manicamp, lui renvoyant les lettres qu'il lui avait transmises à sceller et lui prescrivant de faire que « nostre fossey soient bien peupley en cest quaresme pour nostre profist et pour le vostre » (sans date). — Mandement de la comtesse de Bar à son receveur de Nieppe, Jean Bois, l'informant qu'elle a reçue la lettre par laquelle il lui mande qu'il ne connaît pas le tisserand qui fait ses toiles ; « si vous mandons que c'est unboisteux appelle Gille Copinson, lequel par plusieurs foiz avez veu venir par devers nous à Nieppe et le paiez sans aucun délai ; car se faulte y avoit nos autres choses qu'il a par devers lui demourroient sans faire. Quant a l'orloge que envoie nous avez, elle est en pire estât que elle ne fuonques et nevoeult la main tourner pour ce que les rooes qui à ce servent sont toutes détournées et empeschiez. Des harens desquelx ne nous avez aucuns envoiez pour ce que on en prent pau ou nulz et que il ne se peuvent porter sans se mesfaire, noz gens en ont trouvé par cens et par milliers passans par nostre paiz de par

deçà, à Auseville et ailleurs et estoient bons sans estre ranciet, et qu'il soit vray, nous vous en envoions deux par le porteur de cestes ; maiz pour ce que meilleur saison en est passée et dores en avant ne froit que empirier, ne nous plaist pas que vous nous envoiez les thimbres d'ermes, lesquelz ont cousté XVI sols de gros, si comme escript nous avez ; nous aviez dit qu'il ne cousteroient que XII sols ; si les envoiez avec toute l'autre peleterie que Michelet a acheté à Bruges par un varlet à nostre hostel à Paris et lui faites avoir un cheval par emprunt ; et nous envoiez les deux pos de gingembre vert et une partie de la graine achetée à Bruges et l'autre faites retenir pour nos tourterelles de par delà et faites faire au plus que pourrez de petit faygoz pour nostre chautfour » (3 novembre ; sans indication de l'année). — Lettre d'Eloi Surien, receveur de la comtesse de Bar en Flandre, l'informant qu'il a remis à Gand au comte de Flandre les lettres de lui et de la Comtesse ; le comte après les avoir *un peu* lues les envoya au prévôt de Harlebeke ; lui et tous les baillis de la terre de la Comtesse ont tenu une journée avec les conseillers du comte de Flandres qui leur ont annoncé que la comtesse de Bar avait demandé à ce dernier de ne plus exiger que ses gens à elle lui rendent compte de leurs recettes et de faire en sorte que les Lombards cessent d'agir de même ; monseigneur de Maldinghem a répondu que le Comte se « déportoit de oïr les comptes de ses gens et que des Lombards mondit singneur de Flandrez en feroit volontiers tout ce qu'il poroit pour l'amour de Madame ; et dist mondit singneur de Maldinghem que ce que Monsingneur avoit voulu oïr les comptes des gens de Madame estoit pour bien, car il metteroit volontiers Madame hors de la main des Lombards

.....  
Je vous envoyé par Michelet les u surcos et une cotte qui estoient au Bois que Tassart avoit en garde qui dist qu'elles sont à Emmelinette et le chaperon n'a on peu trouver, car Tassart dist qu'il est en une keste qui est saellée des genz monseigneur de Flandres ; quant as reubes de demiselle Tbiéfaine n'a il nullez au Bois, mais ne say s'elles son en la trousse qui est à Bruges à l'ostel des Ranpondez qui fut amenée de Paris et y est encore tout entière, car je n'y ay point envoyet ne fait regarder ; mais s'il plaist à Madame, je feray la dicte trousse amener au Bois et y feray regarder s'elles y sont, et aussi se lez chosez qui sont dedens n'enpirent ; quant as pennez de menu vair que mandé



avez pour Madame n'a il nullez au Bois. Les gens des n roys de Franche et d'Engleterre sont à Bruges, mais on tient de vray qu'il doivent venir à Gand par devers Monseigneur de Flandres avant qu'il se partechent, » (3 février ; sans indication de l'année). — Mandement de la comtesse de Bar à Pierre de le Hole, son receveur en Flandre, l'informant qu'elle envoie vers le comte de Flandre son conseiller maître Thiébaud de Bourmont, « pour noz besoignes tant pour le fait de nostre juridicion des forfaitures et autres choses qui nous peuvent touchier comme pour vostre fait, et li avons fait baillier argent pour faire ses despens en alant par delà tant seulement ; si vous mandons que vous li bailliez argent pour faire ses despens en revenant par deçà, etc. » (Alluyes, le 18 mai, sans date d'année).—Lettre de Pierre Goppic à Thiébaud de Bourmont, son cousin, l'informant qu'il n'a pu se rendre à Clermont vers lui, vers la comtesse de Bar et vers le duc (de Bar) « maix en..... li ennemy sont si espendu entour Bar que nulz n'ose issir hors, et vraiment je y fuisse très-yolontiers aleiz, quar y ai bien matière de parler à vous ; et si il plaît à nostre seigneur que ceste gent se départent, je m'i traitray le plus hâtivement que je pourray ; et prie à Dieu qui vous weille mettre à cuer que je vous puisse ariers faire venir à Bar etc.» (23 mai ; sans date d'année). — Lettre de Joffroy Bourquin, bailli de St-Mihiel, à Thiébaud de Bourmont, le suppliant « que onques que ma dicte dame seroit courcée (courroucée) de ce que Madame U duchesse ait estei à Clermont que vous la voulliez rapaisier par la milleure manière que bon sembleroit, quer on le fit pour le millieur, mi et h aultres etc.» (1<sup>er</sup> décembre; sans date d'année). — Lettre du receveur Henri Lippin à Thiébaud de Bourmont, pour lui faire obtenir un répit auprès de la Comtesse, afin qu'il ait le temps de faire le relevé des comptes qu'il doit rendre (26 août ; sans date d'année). — Mandement de la comtesse de Bar à Blocquel Russin, receveur des subventions de la châtellenie de Cassel, lui ordonnant de ne point payer à François de Wesques, chevalier, ce qu'elle avait précédemment prescrit de lui payer ; mais de donner à Thiéry Prévôt, bourgeois de Tournay, la somme de 300 fr. et de prendre quittance de lui (14 février; sans date d'année). — Mandement de la duchesse de Bar, marquise de Pont, à Thiébaud de Bourmont : « Chier et bien amé , pour la très-grande fiance eue nous avons en vous, escrivons fiablement et vous prions bien acertes que par cest messaige et par tous venens par desa, nous escriviés tous jours de Testât de ma très-chière et très-aimée dame, madame la Contesse et du vostre estât, auxis quar de ce et de toutes aultres chouses avons nousplainne fiance en vous. Si soiez tous jours envers nostre dicte dame bon et liaul intercesseur pour Monseigneur et pour nous. Et en cas où vous sentireis que aulcune négligence seroit de nostre partie en là desplaisance de nostre dicte dame,

si nous en weuillez avisier secreitement se faire le poveiz bonnement, et nous vous en sauerons très-bon grey, quar véritablement se négligence y avoit de nostre partie ' seroit par inadvertence et defiaut de avis, quar tout ce que nous sauerions que li devoit plaire, nous ferions plus volontiers que pour dame qui soit en tout le monde. Nous désirons sa venue es parties de pardesà plus que nulle autre chouse, quar nous sommes certaines que ce seroit nostre grandt honeur et proffit. Chier et bien amé, se il vous plaît chouse que nous puissions, soit pour vous ou pour les vostres, si le nous escriveiz fiablement et nous le ferons volontiers et de très-bon cuer etc. » (Bar, le 4 décembre ; sans date d'année). — Lettres de Colart Clai au sujet d'envois de vin pour la provision de l'hôtel de la comtesse de Bar (sans date). — Lettre de Jaqueline, demoiselle de la duchesse de Bar, adressée à Typhaine, demoiselle de la comtesse de Bar, dame de Cassel : « Chièr damoisehe et grant amie, veulliez savoir que quant ces lettres furent escriptes, Monseigneur (616), Madame (617), Monseigneur Henry (618), Mademoiselle (619) et nous trestoutes, estions en bonne sente du corps, la mercy nostre seigneur, et qu'il li plaist que ainsi soit de vous. Le valet Andreu trespasa ce dimanche dairement passé à Fou et est enterrez bien et honorablement ; et tantost le lendemain, la boce (620) prit à Andreul vostre fils à Fou et est moult griefment deshéritiez (malade) et en grant aventure. Si en fait penser Madame ce que elle peut ; et en sommes bien

---

(616) Robert, duc de Bar, fils d'Yolande de Cassel.

(617) Marie de France, duchesse de Bar.

(618) Henri, fils de Robert et de Marie de France, tué à la bataille de Nicopolis «n 1396.

(619) Probablement Yolande de Bar, fille aînée de Robert et de Marie de France, mariée à Jean, roi d'Aragon.

(620) Il est question ici de la maladie épidémique appelée la *mûrie de la bosse* qui fit de grands ravages en Bourgogne et en Champagne au XIV<sup>e</sup> siècle.

courreciées. Si veult penre sur ce vostre avis, ma chère damoiselle ; Je vous pri que vous me recommandez moult de foiz à ma très redoubtée dame, Madame la Comtesse et me saluez ma cousine et toutes mes bonnes amies vos compaignes. Et me veulliez escrire se il vous plaît l'estat de la gent Madame et se il y a aucuns trespassez. Et me veult mander et commander comme la toute vostre. Nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escript à Fou, le XXVIII<sup>e</sup> jour de septembre. Je parley à Andreu quant ces lettres furent «scriptes se il vous Vouloit riens mander. Il me res-pondit que non, mais il se recommandoit à vous. Jaqueline, damoiselle Madame la duchesse, la toute vostre. » — Mandement de la comtesse de Bar à son receveur de Nieppe, Jean Boit : « Cher et amé, bien avons véu ce que escript nous avez touchant messi Thumas, le chapellain pour nostre fille la marquise (de Montferrat), qui vous a respondu que son entencion n'est mie d'aler avec nostre dicte fille s'il n'est bien ordonez et montez a' n chevaux et que on ne si attende plux car il redoubte le voyage. Si veillez savoir que nous avons tant à monter de gens pour nostre dicte fille que présentement ne ly pourrons envoyer les dis h chevaux, mais s'il lez veult acheter et en faire la pourvéance, volentiers lui donrons un mandement à vous adreçant pour len paieez sur lez paiemens de la saint Remi en ottobre prouchain venant. Et eust esté plus grant courtoisie et plus grant honneur à lui sil leust dit dèz le commencement affia que on ne se fust mie attendu à lui ; lesquelles choses vous li direz et sa response sur ce vous rescrirez par le premier venant par deçà ; car s'il ne le weult faire par ceste manière, il nous en conviendra pourveoir d'un autre » (16 avril; sans date d'année, probablement 1395). — Requête adressée au duc Robert de Bar par Michel, palefrenier de feula comtesse Yolande, qui l'a servie « par l'espace de XVIII ans ou environ tant à estre vallet de littière comme palefrenier qu'il estoit au jour du trespas de madicte dame, disant que de son droit au cause de jiallefrenier doit avoir certaines selles et brides qui sont ou chastel de Nieppe, lesquelles garde Jehan de Beauvoir » ; appointment au dos de la pièce accordant au palefrenier les vieilles selles, brides et harnais déposés au château de Nieppe (9 juin 1396).— Mandement du duc Robert de Bar prescrivant de défalquer des comptes de son secrétaire Jean Boit, receveur de la forêt de Nieppe, la somme de 206 fr., 2 sols parisis qu'il a payée à Jean Henry, boucher à Paris, « en quoy nous estions tenus à lui pour chars qu'il nous a bailliez et délivrées pour la provision de nostre hostel au lieu de Paris derrierment quant nous y avons estey es mois de septembre, d'octobre et de décembre derrierement passés » (20 décembre 1397) ; — idem, prescrivant à Gilles de Saissin, receveur de Warneton, de payer à son conseiller maître Jean de Voy, archidiacre de

Rueil en l'église de Toul, la somme de 24 francs qu'il lui a donnée pour s'acheter une robe (19 avril 1400); quittance délivrée par Jean de Voy (3 mai 1400).

B. 3266 (bis). (Portefeuille). — 3 pièces, parchemin, 135 pièces papier (621).

**1310-1397.** — Mandements de Jeanne de Bretagne, dame de Cassel : prescrivant l'achat de deux che-vaux (24 décembre 1340) ; — idem, à Guillaume Giffart, son receveur en Flandre, d'envoyer, à Macy Olivier, à Paris, tout ce qu'il pourra recueillir d'argent sur sa recette, car « nous entendons, à l'aide de Dieu, partir assez tost du païs pour nous en aler en nostre pèleri-naige et ne savons pas quel mestier, ne quelle nécessité nous pourrons avoir d'argent sur le chemin, etc. » (25 janvier 1340-1341 n. st., à Paris) ; — idem, de Yolande de Cassel, comtesse de Bar, ordonnant à son receveur de Flandre de payer une somme de 150 livres due par la justice de Bergues (4 décembre 1348) ; — idem, de fournir à....., son féal clerc, l'argent qui lui sera nécessaire pour ses dépenses (4 juin 1349) ; — idem, à son fourrier Joffroy de Fau de se rendre au château de Foulliers (2 août 1352) ; — idem, de donner à Bauduin de Rigneville toutes les *pourvéances* que Bauduin le chambellan indiquera (10 septembre 1352) ; — idem, prescrivant à Jean de Revigny de faire tenir à son *chorion* les chevaux et les frais nécessaires pour venir au Bois de Nieppe avec les objets qu'il doit lui amener (4 juin 1353) ; — idem, de payer les dépenses de Jannin, son valet de chambre (12 juillet 1353) ; — idem, mandant à Jean de Revigny de ne plus délivrer d'argent à ceux qui se trouvent au château de Clermont et de les renvoyer tous chez eux, excepté Jean Le Noir et sa fille et les filles de la lavanderie (8 août 1353) ; — idem, d'avoir soin de faire bien panser les chevaux qu'on amènera de Clermont et que Madame

---

(621) Les originaux des documents qui constituent cet article sont insérés dans le premier volume de la collection dite des Lettres Missives des Archives du Nord. Le portefeuille B. 3266 (bis) ne renferme que les copies de ces documents.

Alix (622) chevauchait, et dans le cas où maître Jean de Millam, le physicien, viendrait à Clermont et demanderait des chevaux, de lui donner le palefroi gris et le sommier, recommandant, en outre, de donner à ce physicien de l'argent pour ses dépenses ; quant à l'autre cheval on le donnera à la GoguINETTE ou à Colette (623), c'est-à-dire à la première des deux qui se présentera à Clermont pour venir en Flandre auprès de la Comtesse (4 septembre 1353) ; — idem, de Simon de Fou, chapelain de la comtesse de Bar, mandant au receveur de Clermont que la Comtesse lui a ordonné d'envoyer en Flandre Renaut et Mehne, sa femme, qui vont partir avec le valet et le sommier et lui prescrivant de leur allouer l'argent nécessaire pour leurs frais de voyage (5 septembre 1353) ; — idem, de la comtesse de Bar à Jean de Millam pour qu'il vienne au château du Bois de Nieppe en passant par Clermont où on lui remettra de l'argent pour ses dépenses (20 octobre 1353) ; — idem, au receveur de Clermont pour le même objet (même date) ; — idem, du duc de Bar, marquis de Pont, à ses sénéchaux de la Motte et de Bourmont, de délivrer les deniers nécessaires pour aller chercher ses gens retenus au bailliage de Chaumont, et à son procureur pour faire les voyages qu'exigent ses affaires (11 septembre 1355). — Quittance par Grard de Longchamp, écuyer, bailli de Bassigny, de la somme de 4 écus et demi qu'il a reçue du sénéchal de la Motte (22 octobre 1355). — Mandements : de Humbelez de Gondrecourt, receveur de la duchesse de Bar, prescrivant au sénéchal de la Motte de payer à Jean Rolland la somme de 20 écus (sans date, vers 1355) ; — à Aubriet de Condé d'avoir à payer le prix de 3 cents et demi de *vairre blanc* (26 novembre 1355) ; — au sénéchal de la Motte d'avoir à livrer à Guyot de S. Baussenne deux prisonniers qu'il détient (19 juillet 1356). — Lettre de Jean de St-Loup au sénéchal de la Motte pour le prier de faire remettre des lettres à Madame de Bar (sans date, vers 1356). — Mandements de la comtesse de Bar prescrivant : au receveur de Clermont de délivrer de l'argent à Gérard de Courcelles qui va à Merville (29 juin 1358) ; — de payer les dépenses de Jean de Lauwelines (8 octobre 1358) ; — idem, ceux de Jean d'Arentières pendant la journée de Montfaucon (7 décembre 1358) ; — au prévôt de Bar de donner 12 écus à Jean de Lauweline (10 décembre 1358) ; — au receveur de Clermont, de payer les dépenses des sires de Louppey de Ballègne et d'Arentières qui se rendent à la journée de Montfaucon (22 décembre 1358) ; — idem, de payer les dépenses de Jean de Lauweline pendant son séjour à Clermont (14 mai 1359) ; — idem, à son chapelain de payer 100 écus *philippes* à Pierre de Moncels (20 juin 1359) ; — idem, au receveur de Clermont, de payer les dépenses de Jean de Lauweline, chevalier, se

rendant au dit Clermont (22 juin 1359) ; — idem, de payer les frais de voyage de messire Charles (16 juin 1359) ; — idem, du duc de Bar au doyen de Bar, son chapelain, de payer à son ami chevalier, messire Geoffroi de Fou, une somme de trois cents florins qu'il devra remettre à ceux de Châlons pour marchandises achetées d'eux (26 juin 1359) ; — de la comtesse de Bar pour le paiement des frais faits par Jean de Lauweline à Clermont (1<sup>er</sup> juillet 1359) ; — de payer à Girart, sergent de Clermont, 23 écus en indemnité d'un cheval qu'il a perdu quand U fut pris par Ferry de Ludes et Colin de Nancy (2 juillet 1359) ; — idem, du duc au doyen de Bar, son chapelain, pour le prier de payer 80 petits florins de Florence à Jaque-min de Deyme, écuyer (5 juillet 1359) ; — idem, de la comtesse de Bar au receveur de Warneton, pour le paiement du louage de 2 chevaux et d'un valet (8 avril 1360) ; — idem, pour la délivrance de 2 chevaux (31 août 1360) ; — idem, au sujet des réparations à faire à la chapelle du château de Nieppe (3 décembre 1360) ; — idem, de payer à Mengnien d'Auseville, la somme de six gros tournois pour draps livrés par lui (14 mai 1361) ; — idem, de délivrer à Henriet Fuseu, de Clermont, 4 franchars de froment (3 juin 1361) ; — idem, à Jaquet Troploc et à Colignon Sarrazin, maçons, un reix de blé (1361) ; — idem, de payer 9 écus à Jean de Moncelz, écuyer (9 août 1361) ; — idem, de Thiébaud de Bourmont prescrivant de délivrer 12 reix de froment au maréchal de Clermont (9 août 1361) ; — idem, de la comtesse de Bar, de délivrer un reix de blé aux religieux de Beaucamp (20 décembre 1361) ; — de payer au châtelain de Nieppe, messire Bauduin de Haluies, la somme de 60 livres parisis pour don (12 août 1362) ; — de payer le vin livré au château de Clermont (29 septembre 1362) ; — idem, à Simonnin de Macheville, écuyer, la somme de 14 fr. pour fourniture de vin à l'hôtel de Clermont (2 octobre 1362) ; — idem, faisant remise à Colin La Hache et Guérin Chevoie, de la somme de 20 sols due pour la garde des porcs de la maison du Jart (6 octobre 1362) ; — idem, de payer les frais faits par messire Thielemant de Warenges,

(622) Gouvernante des enfants de la comtesse de Bar.

(623) Femmes de chambre de la Comtesse.

chevalier (13 novembre 1362); — idem, faisant remise de 30 sols à Camus Barbiers (24 mars 1362-1363 n. st.); idem, d'envoyer à Antoine de Montfaucon, prévôt de Vienne, des provisions pour son hôtel (28 avril 1363); — idem, défendant à ses sujets de se rendre en Hainaut et prescrivant de payer les dépens d'Enguer-rant (5 octobre 1364); — de payer la somme de 6 livres fa la femme do Colard Jehannin, son tailleur (25 octobre 1364); — idem, à Guillaume Raponde, lombard, la somme de 700 fr. (25 octobre 1364); — idem, au mayeur d'Aubreville, de payer une somme de 17 sols, 8 deniers (16 février 1364-1365 n. st.); — au sujet du renvoi d'Hannequinle Ribaudel et de la nomination de Laurent, frère de Jean de Walloncapelle, pour le remplacer comme fourrier (17 mars 1364-1365 n. st.). — Réponse de la comtesse de Bar à la lettre du Roi par laquelle elle déclare n'avoir jamais fait aucun accord avec Clignet de Brabant qui l'avait dévalisée de certainsjoyaux auprès de Laon, « desquex il fist restitution, si comme il vous adonné entendant, dont Monseigneur vostre père, (624) que Dieu absoille, semella et vout qu'il en demourast en bon acort envers moi et que ainsi le promis-je à mondit seigneur si comme de ce estes souffisamment enfourné; et pour ce me mandez par voz lettres que je veuille tenir l'acort ainsi que promis l'ai, afin que ledit messire Clignet vous puisse servir dont vous avez bien besoing et que pour moi ne laisse mie à taire vostre service et que sur ce vous rescrive ce que faire en vourrai. Mon très-redoubté seigneur, plaise vous savoir que on vous a teue la vérité de ceste chose, car onques n'en eut acort à moy et ne trouverez mie que je en eusse onques aucunes promesses ou convenances, etc. » (vendredi 23 mai 1365). — Mandement de la comtesse de Bar à Bauduin de Haluies, chevalier, receveur de sa terre de Flandres, l'informant qu'elle lui envoie deux chevaux pour lui apporter les provisions qu'elle lui a ordonné d'acheter, « si pourteront bien les n che-vaulz les especes tant de chambre comme de cusine et le graspoix avec, et encore en y a-t-il i aultre chevaul que Yolende (625) chevaulche qu'est ad selle qui apourtera bien aulcune des pourvéances, saulmons, de morues, et se achiteies ne sunt lesdictes pourvéances, il ne fauldra pas achiteir tant de saulmons,ne de morues pour ce que nous n'y envoions point de charroy, et chevaulx ne pourroient tant pourter. Quant à la garnache, malevoisie.vin grey (grec) que estoit en rescript des pourvéances, vous les nous poveiz faire envoyer par les chevaulx qui pourtant l'oile que on fait ad Cassel (626), qui sont coustumier de pourteir les thonnels d'oile par les

bonnes villes, car les nostres ne sunt pas si deui de pourter telles chouses, etc. » (14 février 1364-1365 n. st. ?); — idem, informant le même qu'elle lui envoie par Leurequin la somme de 500 fr. de France, « dont il y en a XXIX de Flandres pour XXVXIII de France », pour « aidier à rachater noz joiaux qui sont en gage par devers les lombars..... Vous çovez bien présentement finer de cinq cens francs, oncques ceux que nous vous envoions, si les finez et paieez aux lombards pour nos joiaux,ainsi ne demourra mais que mil frans. Et reprenez tous noz joiaux excepté les chappeaux qui sont prisiez parles lombars mesmes deux mille frans, etc. » (22 mars 1364-1365 n. st.). — Lettres de la comtesse de Bar au sujet du règlement de ses comptes (20 mars 1365?). — Mandement de la Comtesse à son receveur de Flandre au sujet de l'élargissement de prison du bailli de Hainaut (20 avril 1366-1367); — idem, au sujet des provisions nécessaires à son hôtel à Bar (7 avril 1368). — Lettres de Digne Raponde, lombard, à Thiébaut de Bourmont au sujet de l'argent prêté à la Comtesse (18 mai 1368). — Mandement de la comtesse de Bar à Husson de Clermont, son receveur, de payer à Husson de Brencourt, *fèvre*, 35 livres, 11 sols, 10 deniers petits tournois,poui forge par lui faite pour les chevaux de la Comtesse (25 juin 1368). — Lettre du doyen de Bar à maître Thiébaut de Bourmont au sujet de ses comptes [sans datOi vers 1368]. — Mandement de la Comtesse à son receveur Jean Roillon d'avoir à payer à frère Nicole, chapelain du château de Clermont, ce qui lui est dû (10 juin 1369); — idem, à Guillaume Raponde, marchand lombard à Bruges, la somme de 50 livres et de 300 fr. de France (22 juillet 1369). — Lettres du roi Charles V au cardinal Guillaume pour l'inviter à présenter au pape les lettres par lesquelles il le prie de vouloir bien accorder à son frère (beau-frère) le duc de Bar, qui « pour lonctemps a esté détenuz et encores est prisonnier des citoiens et bourgeois de Mez », ayant « esté moult grandement grevez et dommagiez tant en corps comme en biens et y souffert et enduré grans mes-

(624) Le roi Jean-le-Bon, père de Charles V.

(625) Femme de chambre de la comtesse de Bar.

(626) L'huile que l'on fabriquait alors à Cassel devait être de l'huile de lin ou de l'huile de colza.

chiez, peignes et misères », la dîme pour l'année prochaine sur toutes les églises et autres pieux lieux des cités, villes et diocèses de Cambrai, Liège et du pays de Flandre, « pour tourner et convertir ou fait de la délivrance de nostre dit frère, etc. » (10 novembre 1369). — Mandement de la Comtesse à Sohier de Calkin, chevalier, châtelain de Bornhem, au sujet de la justice à administrer dans ledit pays (24 février 1369-1370 n. st.). — Lettre de Thiébaud de Bourmont à la comtesse de Bar, alors détenue au Temple à Paris, l'informant de la démarche qu'il a faite auprès du comte de Flandre le mardi 1<sup>er</sup> mars (1373) à Gand, « qui avoit po (peu) de son conseil de lès lui, et après ce qu'il m'ot demandé moult acerte de vostre santé et de vostre estât et je li en eus rendu, je h dis et monstroi au plus gracieusement que je peus la substance des poins que le Roy, nostre seigneur, veut et ordonne estre fais pour vostre délivrance ; lequel monseigneur de Flandres après pluseurs parlera, me dit que j'avoie longuement demouré pour ceste besoingne et petitement exploictié, et que j'avoie raporté le fait de ladicte be-soigne en plus durs et rigoureux termes que onquez, mais et que la chose estoit si grosse que sur ce h en convenoit bien avoir bon et grant conseil, lequel conseil il entendoit avoir à une feste et joustes qu'il-doit faire à Gand cest dimanche prochain XIII<sup>e</sup> jour de ce mois de mars aux hosteux ; et au départ de ladicte feste il prendroit son avis et conseil sur ce que je li avoie raporté, etc. » (9 mars 1373). — Lettre de Bertrand Galot, clerc juré de Vaucoix, à la comtesse de Bar, au sujet des noms de ceux chargés de lever des subsides à son profit à Cbâlons, Laon et Reims, etc. (18 septembre 1373). — Attestation par Jean de Huguette, chevalier, sire des Aubels, qu'il a reçu d'Éloi Surien, receveur général, la somme de 30 fr. d'or sur celle de 60 francs que lui a accordée en don la Comtesse (21 décembre 1373). — Mandement de la Comtesse à son receveur d'Alluies et de Montmirail, de payer les sommes dues pour plusieurs ouvrages faits dans les châteaux desdits lieux et à la halle d'Auton (17 avril 1377). — Constitution d'une rente de 2 livres par la comtesse de Bar au profit de Marie de Lisques, religieuse de Marquette (17 juillet 1377). — Lettre du comte de Sarrebruck à la comtesse de Bar relative à divers objets, entre autres à un enfant que l'on disait fils du Roi et qui fut reconnu fou. « Ma chiere et redoubtée dame, je moy recommande à vous et quant à ce que autre foix vous ay escript que je avoie envoie par devers le Roy, Monseigneur, un mien message pour

savoir la cause pour quoy il estoit retornez de aler par devers le Pape, et aussy pour savoir nouvelles de l'anfant qui se dit estre filz du Roy Monseigneur, plaise vous assavoir que mon message n'est ancores point retornez, maix uu amy de monseigneur l'évesque de Baieux h a envoie unes lettres de Paris qui contiennent en sustance la forme qui s'ensuit : premiers, la cause pourquoy le Roy n'est alez devers le Pape est telle : le Roy Monseigneur aloit devers le Pape espé-cialement sus toutes autres chosses pour li faire demorer de non aler à Rome ; si a santi par aucun de ses bons amis que pour chose du mon de h Pape ne demouroit ; se li semble qu'il ne seroit mie - son honneur se il aloit là pour li faire demorer et il ne demoroit à sa prière ; la seconde cause si est que nostre Saint Père le Pape vouloit estre à Lyon vin jours plus tost que le Roy Monseigneur ne pavoit estre. Et quant à l'enfant dessusdit, quant le Roy vint à Paris, y fit mander ledit anfant pardevant h et parla à h moult longuement et h interrogat et examinât deligement et quant il eut tout se fait, il le trouva vray foulz naix (né), si l'a on fait tondre à la guise d'un fou et l'a on chargé à n cergens qui le menoient chascun jour par la ville de Paris monstrant au peuple commant que c'est un foulz. Et quant ad ce, ma chière et redoubtée dame, que vous m'avez escript que je vous face savoir commant que le Roy Monseigneur a receu lez chevaliers qui vindrônt avecques ledit enfant à Paris, plaise vous asavoir qu'il n'est nulles nouvelles que à la compagnie dudit anfant il venist aucun chevalier ne autre personne notable, fors tant seulement que il vint à Paris ainsy comme main foulz y viennent parmi an. Quant aus nouvelles de pardessa sus le fait des traitiers, véritablement je ne vous say ancore que escrire ; nous avons eu et avons de jour en jour tout plain de paroles avecques les légas, mais ancores ni at h chose là où on se puisse gram-mant attendre de finable conclusion. Ma chière \*t redoubtée dame, vous m'avez escript que je vous envoie de trois manières d'herbes que j'ay dit à Colinet, vostre clerc, qui sont bones contre la gravelle ; c'est assavoir : brise-pierre, violette et racines de parresin, et que je vous weille plainnement escrire par quelle manière on doit faire l'iawe et quelle porcion on y doit mestre de chascune erbe. Si vous plaise, ma redoubtée dame, asavoir que ledit Colinet ne vous a mie nommey tout ce que il faut mettre, car avecques les herbes devant dictes il y faut mettre de la vesce et y a cer-

taine ordonnance de gouvernement qui faut faire. Si doubterioie bien à escrire toutes les chosses pour doubte que on ne faillit à faire les chosses ainsi comme elles ne doivent faire et que se ne fust plus de demages que de profit à ceux qui buveroient de l'yaue. Maix plaise vous a moy envoiier un de voz gens qui sache attendre telle chose, je U feray apanre à cognoistre l'erbe et li feray faire l'yaue devant li, etli monstreray tout ce que il y faut, tant en faire l'iaue comme ou gouvernement de la chose; et avecques celay je'li baileray tout par escript. Ma chière et redoubtée dame, Nostre Seigneur par sa sainte grâce soit toujours garde de vous. Escript à Bruges, le XX<sup>e</sup> jour d'aoust à hore de vespres. Le conte de Sairebruche, bouteillier de France » (627) (20 août 1376 ?). — Lettre de Jean Lescaudart à la comtesse de Bar au sujet de la garde de son château de Nogent-le-Rotrou (12 janvier 1377-1378 n. st.).— Mandement de la Comtesse à Huguelin Gillet, ' receveur d'Alluies et de Montmirail, pour le paiement des commissaires envoyés à Nogent (21 novembre 1378). — Lettre sur le même sujet écrite par le sire de Hou-drecoutre à Tassart de la Fontaine, receveur de la Comtesse (25 décembre 1378). — Lettre du comte de Flandre Louis de Maie à la comtesse de Bar : « Très-chière et féale cousine (628), Nous avons recheu voz lettres par vostre message porteur de cestes et sçeu de vostre bon estât et santé dont nous sommes bien liez et serons adiez quant bonnes novellez en povons oyr et du nostre que savoir disiez, nous estions à la parfaite de cestes en bonne santé de corps, loez soit Dieux qui ce vous ottoit. Mais nous aviens un petit mal en noz piez dont aucun veullent dire que c'est la maladie des riches gens, et nous disons que c'est de paine et de travail que nous avons euz. Tutevoiez il n'y a riens de péril *et* en serons bien tost délivrez s'il pleust Dieu. Et des nouvelles pardechà nous tenons bien que vous avez piecha sçeu nostre département de devant Gand et les avons prins en nostre merchi parmi certaines conditions coutenez ou traitiésur ce fait(629), et sommes venuz à Bruges avoec nos bonnes gens et est nostre

intention de remettre et ordonner nostre paiis en autre ploy au plaisir de Dieu, car nous avons jà les lettres que nous baillamez oultre à cause du traité d'Audenarde, spécialement de ceulz de Bruges et d'Ypre et en attendons des autres à ravoir qui encorez noz fallent, et sont abatuez de par nous les forteresses de Gramont et avons leurs privilèges devers nous, et venront les besoingnez en meilleur point l'un après l'autre s'il plaist Dieu qui soit garde de vous. Escript à Bruges le XXII<sup>e</sup> jour de novembre. Le conte de Flandres, duc de Brabant ». — Lettre adressée à la comtesse de Bar par son receveur au sujet des ouvrages à faire au château de Clermont (26 septembre 1370). — Lettre par laquelle ses « petitzet humbles subgietz»,ses « bonnes gens do » sa « ville de Dunkerke», représentent à leur princesse naturelle Yolande de Flandre, comtesse de Bar, l'état misérable de leur ville qui, si elle continue à la charger d'impôts, ne tardera pas à éprouver le même sort que Gravelines et les villes voisines «..... Et, très excellente dame et princesse naturele, nous vous supplions humblement pour Dieu merchi qu'il vous plaise sur nous ouvrir vos yex de vostre noble et exellente princité, comme sur vos humblos subgietz et regarder et considérer par vous et vostre noble conseil par bonne et meure déhbéracion, la bonne volonté de nous par dever vous et touâ vos gens en toutes euvres de grande cerge (charge),des coutages de vostre ville continue-ment survenans, car nous ne sommes nulement esperen-giés et le avons assés plus dur que aultres, quar tous • jours nous sommes et volons de bonne volonté estre prêts et appareilliés à tous vos commandemens, et d'autre part en toutes coutages, subvenses et guerres de Monseigneur de Flandres comme il part (appert) publiquement de jour en jour, et aussi, très poissante-dame, comment nous vellions et laborons nuit et jour pour amender vostre ville et havène, laquelle havène fuist devenue toute secque et waste se par les outremesure, coutages ne eut esté par la jetteye et d'aul-

(627) Jean II, comte de Sarrebruch, sire de Commercy, conseiller et chambellan du Roi. Il fut nommé bouteillier de France et premier Président de la Chambre des Comptes, par lettres du 6 novembre 1365,rendit de grands services dans les armées et dans les négociations et mourut en 1381. Il avait épousé, en 1334, Gisèle de Bar, fille de Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort et était devenu ainsi le cousin par alliance de la comtesse de Car, Yolande de Flandres. Cette lettre n'est datée que du quantième du mois (20 août), mais comme il y est question du prochain départ du Pape Grégoire XI, d'Avignon pour Rome, et que ce départ eut lieu le 13 septembre 1376, on peut, selon toute probabilité, lui assigner pour date, le 20 août 1376.

(628)Louis de Maie et Yolande de Cassel étaient, en effet, cousins issus de germains et avaient pour ancêtre commun Robert de Béthune, comte de Flandre.

(629) Le traité dont il est question est celui passé, grâce b l'intervention du duc de Bourgogne, entre les Gantois révoltés et le comte de Flandre à Audenarde, en novembre 1379. Le comte le confirma le 1<sup>er</sup> décembre de cette dite année. Cette lettre indique bien que Louis de Maie n'avait pas l'intention de maintenir cette triste paix, paix à deux visages, comme l'appelle Froissart.

très ouvrages pourveu de remède, comme il part à présent, quar ônques ne fu veu tant de bonnes nefes et marchandises entrer en Dunkerke que ore à présent, et en vault vostre tonlieu la moitiet plus qu'elle ne soloit valoir et d'aultre part les grans fretz et coustages de nostre egglyze novelement faite, de nostre kaye pour sauver le havene novel faite, du pont novel faite pour sauver les dunes encontre le havène et des cau-chies régier qui sont aussi bons de nostre estat que nules qui sont en Flandres, et d'aultres coustages continuellement innuméraules nous survenans, lesquelles choses dessusdites nous ne pourriemès endurer, ne soubstenir sans vostre ayde, beningne grâce incliner par dever nous, ains lassier aller vostre ville tout au nient et dézerte. Et ausssi.très-noble princesse,comme nous entendiesmes par le raport de Nycase de le Strate, nostre port-maistre pour l'année passée, que quant il vous porta de par nous les XXX livres de gros à vostre chastel de Nyeppe, nous dist et quant il fu venus que les assizes ariesmes en tel estat et feur comme dessus est déclariet, et vrayement pitié seroit que Dunkerke devenroit tel comme Gravelingnes et aultres villes leurz voisines, etc. (Sans date, vers 1379). — Mandement de la comtesse de Bar prescrivant à Fournier de Metkerke, son receveur, d'envoyer à Tassart de la Fontaine l'argent qu'il lui demandera (13 mai 1380). — Lettre de François de Bicque, bailli de Dunkerque, à la Comtesse, pour l'informer que son moulin à vent a tourné pour la première fois le jeudi 10 décembre et qu'il est arrivé devant Dunkerque une barque française qui a pris une grande nef qui contient bien 56 lots de cervoise appelée *bremart* et qu'il a demandé au maître de la barque s'il voulait amener à Dunkerque du vin du Crotoy ; celui-ci a répondu qu'il aimait mieux chercher aventure par *eschumerie* (1<sup>er</sup> janvier 1383-1384 n. st.). — Mandement de la comtesse de Bar à Haillon d'Aubreville, receveur, de payer à Ruaut de Tourmon, sergent d'armes, la somme de 25 fr. qu'elle lui a accordée en don (7 avril 1385) ; — idem, au sujet de l'imposition prétendue par l'évêque d'Auxerre sur les sujets du château de Thoucy (13 mai 1385) ; — idem, au sujet de la vente d'une certaine quantité de ses pourvéances (4 août 1385) ; — idem, au sujet des comptes de Puisoie (6 août 1385) ; — idem, à Fournier Metkerke, receveur des tailles du bois de Nieppe, de lever et recevoir tout ce qui est dû, de faire mettre des porcs à la glandée comme de coutume, de rappeler au bailli de Bornbem la commission qui lui avait été donnée de faire

acheter à Bruxelles deux « bons blans draps de la petite moison (mesure), etc. » (Clermont, 15 août 1385) ; — idem, à Herbillon d'Aubreville, receveur de Puisoie, de faire envoyer 120 fr. à messire Tiercelet de la Barre, chevaUer, alors à Paris, d'avoir « très-grant et bonne diligence de lever, recevoir et exploitier tout ce qui nous est et sera deu par delà et soiez soingneux do nostre vigne de Perreux que on y face ce qu'il appartient et qu'elle soit venden-giée en temps et en heure, en faisant par avant reher dez tonneaux et que on face de la meilleure vendange certaine quantité de vins de pinoz pour nostre bouche, car nous les pensons mener à Paris pour noz pourvéances par certain temps que nous y pensons à séjourner, etc. » (18 août 1385). — Mandement de la comtesse de Bar à Fournier de Metkerke, receveur de la forêt de Nieppe, pour le paiement des dépenses faites par Brisart (5 septembre 1385) ; — idem, au même, relativement à l'envoi par le bailli de Bornbem de 2 draps et l'achat de porcs (12 septembre 1385) ; — idem, au sujet de l'achat d'une haquenée à Mons (24 octobre 1385) ; — idem, à Herbillon D'Aubreville, receveur de Puisoie, au sujet de la maladrerie de Thoucy, des comptes et redevances en argent, blé, vin, etc., qui lui sont dues (26 octobre 1385) ; — idem, d'Henri d'Antoing à Fournier de Metkerke, au sujet de l'achat d'une haquenée pour la Comtesse à Mons (27 octobre 1385) ; — idem, de la Comtesse, à son receveur Fournier de Metkerke, pour le paiement des gages d'Hannequin Pankouke, son valet de chambre (13 novembre 1385) ; — idem, au même, d'avoir à délivrer « à nostre amée Yolent de Haudaing, nostre damoiselle, la somme de trois livrez de gros tout en mailles d'or, pour les baillier à Émelot, nostre ouvrière de hauteliche à qui nous les devons, etc. » (13 novembre 1385) ; — idem, au même, pour le paiement des gages d'Ameline, sa femme de chambre (17 février 1385-1386 n. st.) ; — idem, au même, lui prescrivant de venir faire la recette des ventes de Nieppe, surtout des gelines pour la provision de son hôtel, parce qu'on ne pouvait plus s'en procurer et que celles qu'on trouvait étaient fort chères et se vendaient jusqu'à 5 gros la pièce (17 avril 1386-1387) ; — idem, au sujet de la contribution que l'on veut faire payer par ceux de Bornhem (17 juin 1386) ; — idem, prescrivant à son receveur de faire remettre à Pierre Lartilleur, garde des pourvéances du château de Nieppe, 6000 *faisseaux* dont 2000 de *fou* (hêtre) et le reste de chêne avec six ou sept mille

*fagotiaux* (3 juillet 1386) ; — idem, d'Henri de Bar, prescrivant à Thomas de la Boue, son receveur d'Oisy, de payer à Jacques de Tracelles, chapelain de la comtesse de Bar, la somme de 880 ir. « qu'elle nous at fait avoir au lieu de Valenciennes sur certaine de sa vaixelle pour nostre voyage d'Engleterre (630) ou présentement cuidiens aler avec monseigneur le Roy » (28 novembre 1386) ; — de la comtesse de Bar, prescrivant à Fournier de Metkerke qu'ayant appris que le duc de Bourgogne allait donner la paix à la ville de Gand, de se procurer en conséquence, des lettres de paix (17 décembre 1386) ; — idem, de se rendre auprès d'elle à la Chandeleur prochaine pour l'informer des torts et outrages faits par ceux de Malines à elle et à ses sujots et de la cause pour laquelle les bourgeois de Malines qui possèdent héritages dans la seigneurie de Bornhem, refusent de payer les tailles (31 janvier 1386-1387 n. st.) ; — idem, de s'assurer de la personne de Josse de le Court, bailli de Roddes, qui avait recelé et retenu à son profit plusieurs exploits dudit bailliage (9 février 1386 1387 n. st.) ; — idem, au receveur de Nieppe, Nicaise Money, pour le paiement des ouvrages faits au château de Nieppe par Pierre l'Artésien dit Sénécal (24 mars 1386-1387 n. st.). — Lettre d'Henri de Bar à la comtesse Yolande : « Ma très-redoutée dame. J'ay receues voz lettres contenans que comme autrefois je vous eusse parlé de mon alée en Prusse pour laquelle m'aviez dit que volentiers m'y aideriés (631) ; mais alors vous cuidiez que ledit voyage deusse plus brief faire que je n'ay et que lors vous aviez mieulx la puissance que vous n'avez de présent. Et aussi que ad ce n'estes tenue pour ce que si, comme vous dictes en voz dictes lettres, aux journées que vous avez eues à l'encontre de monseigneur de Bourgogne me suis très-petitement pourtés envers vous, et meismement à une journée que vous aviez en parlement m'envoiastes querre, je me fis celer et m'en alay de mon hostel par l'uis derrier. Sy vous plaise savoir,-ma très-redoutée dame, que se je n'ay esté ou peu estre à toutes voz journées, il m'en a despieu, si je l'eusse peu amender, mais toutes voies je y ay esté toutes les fois que j'ay peu bonnement. Et au seurplus, par devers monseigneur le Roy et autre part, où je pensoye qu'il vous peut valoir, j'en ay parlé et fait tout le bien que j'ay peu. Et me desplaît de tout mon cuer se vous ne le prenez agre, car j'en ay fait tout mon pouvoir de cuer et de volenté de ce que savoie qui vous pouvoit valoir à vostre fait. Et quant ad

ce, ma très-redoutée dame, que vous dittos que à vostre journée que vous m'envoiastes querre, je me fis celer et m'en yssis par l'uis derrier, ma très-redoutée dame, salve vostre honneur, ceulx qui vous ont ce donné à entendre mentent tout à plain, car en mon hostel n'avoit point de huis derrier par lequel je peusse yssir, si je n'eusse volu saillir par les fenestres et elles sont trop haultes. Pourquoy, ma très-redoutée dame, me semble que ce considéré, vous avez trouvé trop petite ochoison de vous excuser pour moy refuser. Ma très-redoutée dame, ly sains esperis vous ait en sa sainte garde. Escript à Louppy, le x<sup>e</sup> jour d'octobre. Vostre humble et obéissant, Henri de Bar » (18 octobre 1388 ?). — Mandement de la comtesse de Bar à Henri le Pape, son receveur de Warneton, de payer exactement à l'abbaye de Flines, les 25 livres de rente qu'elle avait coutume de recevoir sur le tonlieu de Warneton et qui lui avaient été données par les comtes de Flandre (20 novembre 1387). — Lettre de Louis, duc de Touraine (632), à la comtesse de Bar pour la prier de rendre ses bonnes grâces à messire Baudin de la Boue, chevalier, et d'ordonner une trêve entre ledit Baudin et ceux de Morbèque (17 décembre 1390?). — Lettre de François de la Bique à la Comtesse, au sujet des sommes reçues pour elle et qu'il lui adresse par le présent porteur (30 octobre 1390). — Mandement de la comtesse de Bar à son receveur général pour le paiement à Henri le Pape, jadis receveur de Warneton, d'une somme de 270 livres, 14 sols (17 septembre 1392) ; — idem, à Guillaume de Bondeville, receveur de Longueville, le priant de lui envoyer sur sa recette une somme de 300 livres où plus (15 mai 1394). — Requête adressée à la comtesse de Bar par « Johan Say, lieutenant à Caleys pour

(630) Cet Henri de Bar était le petit-fils d'Yolande de Flandre. Il se préparait alors à prendre part à la descente en Angleterre projetée par le roi de France Charles VI et dont il a été déjà question à la note de la page 86.

(631) Henri de Bar comptait sans doute prendre part à l'expédition de Guillaume, duc de Gueldre, qui, à la fin de l'année 1388, partit pour aller au secours du Grand Maître de l'Ordre Teuto-nique Conrad Zolner de Rotenstein, dans sa lutte contre Jagellon, grand duc de Lithuanie. Mais il fut arrêté sous prétexte qu'il n'avait pas de sauf-conduit par Wratisslas, duc de Poméranie.

(632) Louis, second fils du roi Charles V, créé comte de Valois en 1372, reçut du roi Charles VI, son frère, le duché de Touraine, en augmentation d'apanage, par lettres datées de Lille, novembre 1386. En 1392, il devint duc d'Orléans.



très-haut et puissant seigneur monseigneur le conte mar<sup>al</sup> et de Notyngham, lieutenant ez partiez de Picardie, d'Artois et de Flandres pour le Roy, nostre très souverain lige, seigneur capitaine de Calais, gouverneur de la marche et conservateur des présentes trêves», afin qu'elle ordonne la mise en liberté de < Johan de Folkyngham et Adam de Yorke, engleis » qui étaient allés à la foire de Bourbourg pour acheter « certaines vittailles », entre autres des porcs, et avaient été arrêtés et emprisonnés par les ordres du bailli dudit lieu (19 juin 1394). — Lettre de Simon de Mont-faucon à la comtesse de Bar au sujet de l'argent qu'il doit envoyer pour le paiement du vin qu'elle a ordonné d'acheter (19 décembre 1394). — Lettre de l'évêque de Théroüane à Henri d'Antoing, chevalier, Pierre de Watrelet et Jean Bort, au sujet de l'exécution du testament de la comtesse de Bar (17 décembre 1396). — Lettre de Jean de Nielles à l'évêque d'Arras, au sujet de la garenne du duc de Bar en ses terres de Cassel (10 janvier 1397-1398). — Lettre de Guillaume Raponde à Thiébaud de Bourmont pour le paiement des achats faits par Gilles de Busschie et Jean de Gant et pour l'achat de clochettes à Bruges (27 novembre, sans date d'année); — idem, du comte de Flandre à la comtesse de Bar pour lui demander l'autorisation de chasser dans le bois de Nieppe (16 juillet, sans date d'année). — Lettre du duc de Bar à la Comtesse, sa mère, par laquelle il lui demande un répit pour le paiement de 400 "fr. prêtés par ladite Comtesse à ses gens à Bruges (13 mars, sans date d'année). — Mandements de la comtesse de Bar : à son receveur général Pierre de Wa-trelet au sujet des comptes des baillis de Flandre (29 décembre, sans date d'année); — à son bailli de Bornhem pour l'achat de différentes pièces de draps (sans date). — Lettre relative aux excuses présentées par le duc de Bar pour une journée non tenue (sans date). — Lettres de C. Lévesque, petit clerc, à Thiébaud de Bourmont, touchant la vaisselle déposée par ledit Thiébaud entre les mains de Jean du Plaissier (12 novembre, sans date d'année).

B. 3267. (Portefeuille). — 7 pièces, parchemin, 42 pièces, papier.

**1405-1413.** — Mandement de Robert, duc de Bar, seigneur de Cassel, prescrivant à son conseiller Pierre de Watrelet, receveur général de sa terre en Flandre, de payer la somme de 30 francs à son secrétaire Jacquet de Reims, « pour et en récompensation d'un

cheval bay qu'il perdi en quaresme dernièrement passé. lequel fu lors mort à Paris, nostre dit secrétaire estant adoncques en nostre service et par notre ordonnance; et aussi pour son cheval de maie que présentement, nous estant à Paris, lui a esté prins et robé à y celui nostre secrétaire, etc. » (25 novembre 1405); — quittance de ladite somme donnée au pied du mandement. — Quittance délivrée par Gille de Saissin, bailli et receveur de Warneton, de la somme de 40 couronnes du Roi qu'il a reçue de Jean de le Hoye, capitaine et bailli de Dunkerque, « pour aidier à paiier ung cent d'arbalrestes que j'ay présentement achatté à Bruges pour mon très redouté monseigneur le duc de Bar et pour III kanons que j'ay achatté à l'Escluse » (16 juillet 1406). — Vidimus de l'ordonnance de Robert, duc de Bar, concernant les gages et les robes dus aux officiers de sa chapelle : « Nous devons et sommes tenus à noz bien amez chapellains de nostre chapelle, c'est assavoir, à messire Guillaume de Lobières, nostre aumosnier, messire Janin Thieulet, messire Jehan Blondel et messire Ouvry Poiriel, à chascun vingt frans pour ses gaiges, ausquelz et à chascun d'eulx pour et en récompensation de leurs robes, leur avons accordé avoir et emporter avec ce vingt frans par an; à Denisot de Chastillon, Jaquet Brunei et Richart de Loqueville, clers de nostre dicte chappelle, à chascun d'iceulx seize frans par an pour ses gaiges et quinze frans pour ses robes, etc » (9 octobre 1410). — Quittance délivrée par Nicaise Monney, receveur général du duc de Bar en Flandre, de la somme de 360 livres qui lui a été remise par Jean de l'Estole, marchant et receveur de la taille moyenne en la forêt de Nieppe (13 juillet 1411); — idem, de la somme de 68 livres (7 février 1411-1412 n.st.); — idem, de 88 livres, 9 sols (9 août 1411); — attestation, par Robert Tiremonde, arpenteur assermenté, d'avoir le 18 septembre 1411, arpenté et mesuré la taille moyenne de la forêt de Nieppe, contenant « parmy places et becques, XXII bonniers demi et XV verghes etc. ». — Vidimus de l'ordonnance de Robert, duc de Bar, instituant maître Pierre du Waresquel, son conseiller et avocat en la cour spirituelle de Théroüanne (24 octobre 1411); — quittance de la somme de 3 francs pour ses gages, délivrée par ledit Pierre du Waresquel (même date). — Quittance délivrée par Maximet de Viel, secrétaire et clerc de l'hôtel du duo

de Bar, de la quantité de huit rasières d'avoine, « pour aidier aux fraiz de l'ostel de mondit seigneur au heu de la Mothe, en janvier l'an mil III<sup>e</sup> et unze » (23 janvier 1411-1412 n. st.) ; — idem, par le même de la somme de 200 livres, monnaie de Flandre (même date). — Lettres d'Edouard, duc de Bar (633) etc., instituant messire Cornelis de Rechout, chevalier, dans les fonctions et prérogatives de bailli de la ville et *castellerie* de Cassel et *appendances d'icelle* (10 janvier 1411-1412 n. st.). — Mandement du même prince prescrivant de rabattre des comptes de Jean de l'Estonie, receveur et marchand de la taille moyenne de la forêt de Nieppe, « tous fes deniers qu'il aura mis et mettera pour aidier à la provision de nostre hostel, tant au boix de Nyeppe comme autre part, par le mois de janvier l'an mil nu<sup>c</sup> et unze (23 janvier 1411-1412 n. st.). — Quittance par Maximet de Viel, secrétaire et clerc de l'hôtel du duc de Bar, delà somme de 40 livres pour les frais de l'hôtel (même date). — Vidimus des lettres patentes du duc de Bar, instituant Bauduin de Cassel son procureur en la cour spirituelle de Théroouanne (18 mai 1411, 8 mars 1411-1412 n. st.). — Attestation par Fournier de Medekerque, sous bailli du bpis de Nieppe, que Jacquemin de Beauvoir a reconnu avoir été envoyé à Béthune avec Anieux de l'Estoille, « pour aidier maistre Jannin, varlet de chambre de Monseigneur, à changier finanche, laquelle il porta à Paris ou moix de mars l'an mil III<sup>e</sup> et onze., et vakèrent par 11 jours, despendirent XLVIII sols monnoye de Flandre que Jehan de l'Estoille, maistre marchant et recepveur de la taille moyenne, paya » (28 mars 1411-1412). — Quittance délivrée par Nicole le Sec, avocat et conseiller au siège de Mon-treuil, de la somme de 6 francs en déduction de celle de 16 qui lui est due pour ses gages (26 avril 1412); — idem, par Franchois de Mol, bailli de Bourbourg, de la somme de 40 écus valant 84 livres, monnaie de Flandre, qui lui était due, « pour une hagenée grise que je vendi à mon très redoubté seigneurie duc de Bar » (5 mai 1412); — idem, par Bauduin de Cassel, procureur du duc de Bar, de la somme de 3 livres, monnaie de Flandre, pour une vacation qui lui est due (7 mai 1412); — idem, par Pierre du Waresquel, conseiller du duc de Bar, de la somme de 3 francs d'or pour ses gages (3 mai 1412). — Attestation par Willame Basmé, bailli de la forêt de Nieppe, de l'arpentement fait en la taille moyenne de la dite forêt par Robert Tiremonde, arpenteur *sermenté* (le 14 mai 1412). — Mandement du duc de Bar informant Jean de l'Estoille, marchand, receveur de la taille moyenne de la forêt de Nieppe, qu'il envoie Antoine Carbon, son secrétaire et conseiller, pour examiner et vérifier ses comptes (30 juin 1412). — Quittance délivrée par Nicaise Monney, receveur

général du duc de Bar en Flandre, de la somme de 50 couronnes d'or ou blanche monnaie, reçue de Jean de l'Estoille (2 juillet 1412); — idem, par le même de la somme de 235 livres, 19 sols, 6 deniers parisis (13 juillet 1412). — Mandement du duc de Bar prescrivant de déduire des comptes de Nicaise Monney, son receveur général en Flandre, la somme de 100 écus d'or, au coin du roi de France, qu'il lui avait prêtée (17 août 1412); — idem, prescrivant audit Jean de l'Estoille de délivrer sur les deniers de sa recette à Jean de Beauvoir, châtelain -de Dieppe, la somme de 100 livres parisis, « pour y celle somme mettre efcconvertir es reflections, reppa-racions de nostre dit chastel » (même date); quittance de ladite somme délivrée par Jean de Beauvoir (1<sup>er</sup> octobre 1412); — idem, prescrivant a Jean de l'Estoille d'envoyer au receveur général à Bar tout l'argent qu'il peut avoir touché tant à cause du terme de la St-Remy, dernièrement passé, que des termes précédents (4 novembre 1412); — attestation par Nicaise Monney, receveur général du duc de Bar en Flandre, que Jean de l'Estoihe lui a fait remettre par Siméon du Fresne, chevaucheur, la somme de 320 livres, monnaie de Flandre, qui doit être portée au receveur général de Bar (13 novembre 1412). — Quittance délivrée par Colesson Corbillon, écuyer, secrétaire et receveur général du duc de Bar, de la somme de 131 écus d'or qui lui a été versée par Jean de l'Estoille (20 novembre 1412). — Mandement du duc de Bar prescrivant à Jean de l'Estoille de remettre à Antoine Corbon, son secrétaire et conseiller, toute la finance dont il pourra disposer (14 décembre 1412). — Quittance par Nicaise Monney, receveur général des terres de Flandre, de la somme de 113 livres, 3 sols parisis qu'il a reçue de Jean de l'Estoille (27 décembre 1412). — Mandement du duc de Bar prescrivant à Jean de l'Estoille de remettre tout ce qu'il pourra devoir à cause de son office à Jean de Beauvoir, châtelain de

---

(633) Edouard m, duo de Bar, marquis de Pont-à-Mousson et peigneur de Cassel, succéda à son père le duc Robert en 1411. Celui-ci l'avait institué par testament, de préférence & Robert, fils de Henri, son fils aîné, tué à la bataille de Nicopolis.

Nieppe, « pour ce que de présent nous est chose nécessaire d'avoir argent tant pour aidier à supporter nostre guerre (634) comme autrement » (9 février 1412-1413 n. st.); — Quittance par Jean de Beauvoir de la somme de 115 livres, 16 sols, 8 deniers, reçue de Jean de l'Estaille (24 février 1412-1413 n. st.) — «Compte de Gérard deMetkerke, receveur des arréraiges des tailles moyennes en la forest de Nieppe (dont feu Willaume le Caulerier ou temps de son vivant avoit esté marchand et receveur avoec Robert Garet, son compaignon ad ce commis et ordonnez par commission de mon très-redoubté seigneur, monseigneur le duc de Bar, marquis du Pont et seigneur de Cassel, à la requeste de la vefve et des bailles des enfanz dudit feu), puis le XX<sup>e</sup> jour de janvier l'an mil III<sup>e</sup> et unze qu'il fut commis oudit office ». Mandements et quittances à l'appui de ce compte.

HÔTEL DES COMTES DE HAINAUT (635).

B. 3268. (Registre). — In-f<sup>o</sup>, 95 feuillets, papier, reliure moderne.

**1295-1301.**—Fragments de comptes des recettes et dépenses de l'hôtel du comte et de la comtesse de Hainaut (636). « Mémoire pour VIII seles por monseigneur et aucuns de ses gens, par le commant de ses vallés pour les mattères et estoffes de sen harnas = XIX livres, nn sols ; item, une sele à parer, i escut et une targe et uns lorens (637), XXXV livres ; item, pour refaitures de ce, tous contet par Colin le marescaut et Pieret, XVI li., XI sols..... ; pour IX seles, les frains et toutes ses besoignes de selerie, XXXIII livres , XII deniers..... Conte Medame

(638), Medame de Neele (639), Medamoisele (640) et demisele Marie (641), puis le Saint-Pol l'an LXXXXV jusques au jour de le Saint-Andrieu devant dit..... Item, por le char Medame, XXX<sup>m</sup> de claus, xv sols le millier, valent XXII livres, x sols, item XXX<sup>m</sup> de petis claus valent..... ; item, XVIII pumiaus (642), mi caines, VIII boistes, Je garnison del eskilete (643), III aniaus tout doret, XXV livres ; item, au fin or et al argent pour le poindre, XII livres, I livre de fin azur = XII livres, II livres de blank azur, XL sols. Au fait dou poindre, L livres ; au clauwer, XII livres ; à vermelle toile, XXXVI sols, VIII deniers ; item, toile de kavene (644), XVI sols, VIII deniers ; item, à cire, XVIII sols ; à cendal, XVIII sols ; pour le cuir des limons, XV sols. Somme dou car Medame, CXLVIII livres, III sols, III deniers tournois. Item, pour le car à harnas à clawer et faire, LX sols ; à cuir ki a falî, c sols; somme VIII livres. Item, au char Medame de Neele, XXXV<sup>m</sup> de claus, xv sols le millier, XXVI livres, VI sols ; XLV<sup>m</sup> de menus claus, v sols le

(634) Le duc de Bar Edouard III s'étant brouillé avec Charles-le-Hardi, duc de Lorraine, fit irruption en 1412 dans ce duché d'où il fut ensuite repoussé après avoir éprouvé de sérieuses pertes.

(635) Les comtes de Hainaut eurent, de même que les comtes de Flandre, un officier spécialement chargé de l'administration de leur hôtel; il avait le titre de *mailre du séjour* et rendait ses comptes à part. Quelques-uns de ces comptes, qui sont bien distincts de ceux de la Recette Générale du Hainaut, ont été retrouvés par M. le D<sup>r</sup> Leglay, parmi des papiers et des parchemins renvoyés de l'Arsenal de Metz et mis au rebut par ses prédécesseurs. Il est probable que la collection complète en existait autrefois soit à Lille, soit à Mons, soit à la Haye et qu'elle fut convertie en gargousses pendant la Révolution. Les Archives générales du royaume de Hollande, en possèdent aussi quelques autres qui vont être publiés par leur conservateur M. Jh., M. Tb. van Riemsdyk. Ceux déposés aux Archives du Nord constituent, avec quelques pièces justificatives, des documents dont M. Gachard a signalé le haut intérêt dans son rapport sur les Archives de la Chambre des comptes de Lille (p. 79) et qui mériteraient, dit-il, d'être publiés en entier. Nous ne pouvons les reproduire *in-ecotenso* dans l'inventaire sommaire, mais nous en donnerons des extraits aussi nombreux et aussi considérables qu'il sera possible afin de faire apprécier toute leur valeur historique.

(636) Le comte de Hainaut était alors Jean d'Avesnes, petit-fils de Bouchard d'Avesnes et de Marguerite de Flandre. U avait épousé Philippine, fille de Henri II, comte de Luxembourg. Il mourut en 1304 et fut enterré chez les Franciscains de Valenciennes ; Philippine de Luxembourg mourut en 1311 et fut inhumée à côté de son mari.

(637) Bride ou mors de cheval.

(638) Philippine de Luxembourg, comtesse de Hainaut

(639) Isabelle, fille aînée de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut et de Philippine de Luxembourg, seconde femme de Raoul de Nesle ou de Clermont, connétable de France, tué à la bataille de Courtrai (1302).

(640) Alix, seconde fille du comte de Hainaut, mariée d'abord à Guillaume, comte de Pembroke, puis à Roger, comte de Norfolk.

(641) Marie, troisième fille, mariée à Louis I<sup>er</sup>, duc de Bourbon.

(642) Probablement, pommeaux.

(643) Clochette.

(644) Toile appelée plus tard canevas.

millier, valent XI livres, V sols; XVIII pumiaus, ira caines, VIII boistes les garnisons et III aniaus tout doret, XXV livres; item, au fin or et al argent et as couleurs, XX livres; à poindre, L livres; à clawer, XV livres; à le toile verte, XXIX sols; à toile de kavene, XVI sols, VIII den.; à le chire, XVIII sols; aie faisse (bâton), XV sols. Somme de ce car: CLI livres, X sols. Item, pour les tissus, boukelets, morgans, dorelos (645) de ces deux cars, LX sols; item, pour le sambue (646) Medame de Neele, losenghié de pelles des armes Monseigneur de Hainiau et le seigneur de Neele, L sols et pour les lorens; item, pour le sambue pour se demisele et les lorens, X livres; item, pour m paires de coffres, XXXII livres; item, pour un sommes, im sas, un bahu, XVIII livres; item, II plas forgiet (647), MI livres; item, I forgiet et ferrure doret, XL sols; item, I malette, X sols; item, i forgiet Medame, XL sols; item, à une sele tubeit, XX sols pour Medame ce dist Colins li marescaus; item, II seles, XII paires de fusiaux et II paires d'arçons pour Medame et por Medame de Neele, un livres, X sols; item, I forgiet demisele Marie, XXX sols (648); item, I sac de cuir pour Medame, XXX sols; item, uns paniers pour le cuisine L sols; item, pour menues pièces pour Medame conté par Colart de Harigni et Colin le Marescaut, VIII livres, V sols; item, pour monseigneur Nicolon d'Escaussines, VIII livres par le commant Medame; item, pour coffres et seles et menues parties, XVIII livres, IX sols. Somme VI<sup>e</sup> XI li., III sols, III derniers, (folio i recto et verso)..... De Bouchain. Jehans Potaiges avoit contet de le castel-lerie de Bouchain, de le St-Barnabé l'apostle l'an LXXXVI, après Robert de Bermereng, jusques au de-venres devant le jour St-Jehan Baptiste l'an LXXX et dissiet; se recepte fu ix<sup>e</sup>xvi livres, VII sols, V deniers et ses rendaiges VIII<sup>e</sup> LXXXIX livres, m sols, M deniers et por ses waiges XL livres; ensi demeure con li doit XII livres, XV sols, X deniers (folio 2, recto) ..... Maubeuge par Jehan de Wadripont, dou lundi après les octaves St-Jehan Baptiste jusques à le St Michèle. Recepte CCMN livres, II sols, rendaiges et waiges = CCXI livres, XIX sols; ensi doit li provos par ce conte, XL livres, III sols (folio 2, verso)..... De Bavay et des appendances par Jehan de le Maie, maistre des explois de le prévosteit de Bavay, dou jour dele St-Bertre(Barthélemy)apostle, l'an mil CCIII et XV juskes à jour de le St Nicolai en yver l'an mi<sup>e</sup> et XVII. Somme CCIX livres, XI sols, V deniers; item, il a rechut en argent de ciainz de Valenciennes, CIX l., XI sols, VI den.; item, a il rechut des bleis cialz de Valenciennes, CCCXXXII muis, VI witres, I quarteron; item, des avainnes LXVII muis, II witres et demi etc.

(folio 3, recto)..... De Frasnoid. Gérars entra en le censé de Frasnoid à le St Jehan l'an LXXXIII et le doit tenir IX ans parmi ceci, tornois l'an. Gérars de Frasnoid, li censissières, conta à Medame en se cambre au Casnoit entre le Magdelaine l'an LXXXV, si demora devans, XXX muis d'avainne, x muis de blet et XVII l., XVI sols, un deniers pour metre en refaire les maisons et les pièces de ce conté en me rouge petit papier estroit.... Somme CCCLXXI L, XIII deniers. Ensi dut-on à Gérart pour l'année qui fina à le St Jehan l'an LXXXVU, LXXI l. XIII deniers (folio 6, recto). Li contes Gilion le Seure des despens do l'hostel de le division des Apostles l'an LXXXVII jusques au dimencejour de Mi-quaresme qui fu devant le Sainte Getrut le desseptime jour de march, u il a XXXV sesmaignes. Li contes des dras dou terme de Pasques l'an LXXXVIII; por XIII dras mellés por damoiseles et clers, s'en sont li doi por Medame à Henri Rasp CEEXIII l. tornois paies par Wuillaume le Duc.....; item por ce mesme terme à Jehan do Coinghien por ix dras por Medame et por Jehan, cui l., XVI deniers parisis à paier; item, doit on à Emoi Scolkart por XXX dras roiés por escuiers por le pièce, XIII l. parisis, valent CCCLXXX l. parisis à paier, etc.....; item, à Jehan de le Vingne por v dras de couleur, LXXX l. XVII sols, un den. parisis à paier après chiaus qui issont assurer (f<sup>o</sup> 8. verso)..... C'est chou qui fu trové ou cofret qui fu Jake dou Castel à le sale à Valenciennes le dimence après le Behoudich l'an LXXXVIII, pardevant maistre Bauduin, doien de Soingnies et Jehan de Cambrai. Premiers xi<sup>e</sup> gros tournois valent XX livres. XVI sols, miden., c'est le denier XXII deniers tornois; item, billon de Tournai et Paris, VIII mars, III onces valent XV livres, XIII sols; item, adevares et mailles brisées, C sols; item, esterlins, V mars et demi

(645) Rubans d'étoffes.

(646) Litière de dame.

(647) Coffret.

(648) Le commencement de ce compte jusqu'à cet endroit a été publié dans l'Hist. de l'Art en Flandre. Documents. Tome I. p. 87-88.

et XXX esterliis valent XXIII libvres, ix sols, vi deniers. Somme LXV l., x den. tournois ; se furent cangiet à monoie de France par monseigneur de Blaimont et B. d'Obrecicourt qui aloient à Arras pour le douaire Medame d'Artois et autres besoingnes faire délivrées por Jehan de Cambrai. Si demora en bonne monoie pour faire chou qui devant est dit XLVI libvres, vsols, XI den.; item, VIII aniaus d'or et I d'argent poisent XV esterlins, valent LX sols tornois ; item, I philatère u il a des kevieus (cheveux) Notre-Dame Magdelaine (folio 10, recto).....Francekins. C'est li contes Francekin le lombart fais l'an III<sup>xx</sup> et dissenoef le mardi après l'invention Sainte Crois pardevant Medame de Haynnau, monsieur Jehan de Maubeuge et le receveur de Haynnau. Si li doit on, premiers : pour bleuues tiretaines accatées à Douay pour le terme de Pentecostes l'an LXXXXVII, VIII<sup>e</sup> XXXIII libvres, etc ; item, li doit on pour vin de Rinaccatet par Jehenet de Merbes, CCXXXVII., VII sols, VI den. tornois, etc; item.li doit on pour le court de Romme mil libvres tornois rechius par Sausset Gillion de Haspre et Camelin, à le Paske, à Paris III<sup>xx</sup> et XVIII<sup>me</sup> etc; item, pour drap ke Gilles de Haspre et Camelins accatèrent à Paris, XII li., X sols tornois ; item; pour despens ke messires fist à Paris à le Pausque l'an III<sup>"</sup> XVIII<sup>e</sup> dont maistre Gilles, capelains monsieur, a les parties contet par monseigneur, etc.; item, kil presta monsieur quant il deut revenir arrière..... XL li. tornois : item, li doit on pour que messire Jakes dou Castiel rechiut pour donner as wissiers le Roy c sols tornois ; item, li doit on pour Aelis de Monz ki demorien à Paris par le commant Monsigneur, X libvres tornois ; item, li doit on pour drap pris à Estievenon Marchiel pour Monsigneur accateit par Jakes de Chastious au terme de Pausques l'an III et XVIII, LI l., XVII sols parisis, valent tornois LXII libvres, XVI sols, m den.; item, li doit on pour pennes de vair de ce terme pour monsieur accatiés por Pieron par Colard de Chastious, LI libvres, VI sols parisis, etc.; item, li doit on pour III dras accatés à Douay pour mener à le comtesse de Bar (649) et pour i drap accateit..... si fu portiés à St-Quentin et pour dras tartaines et pour m cates-sains, CXIII. tornois; item, li doit on pour m dousaines de voirres accatés à Paris, XIII sols , X den. tornois ; item, li doit on pour me demizele de Haynnau rechius par demisele Agnies de Thuin, XXL. tornois; item, li doit on pour Jehan de Haynnau (650) quant il fu à Paris avoec Medame, L libr. tornois, rechiut par Jehan Caufecire. Somme kon doit Franchois = II<sup>"</sup> LX l., XI sols, X deniers tornois (folio 10, verso)..... Li contes Lotart le

recheveur de Haynnau qui entra en le recepte à le Pasque l'an LXXXXVII jusques à le Saint Remi l'an LXXXXIX. Recepte de Mons d'une année, V<sup>e</sup> LXXXXIII libvres, M sols et de chou me sires Bauduin de Heripont conta CXLV livres. Si demeure sans Lotart de ceste recepte MR<sup>s</sup> XLVIU l. M sols ; et c'est sans les grains, le grangne, les moulins et les bos et les bourghesies. De Binch, pour une année, M libvres, mi sols, vi den. etc..... Recepte de Maubeuge pour une année VU<sup>o</sup> XXIX l. XV sols, vi den.. etc..... Dou Caisnoit, sans le graingne, les capons, les rentes de Lovignies, les moulins , les viviers et les prés CLVIII libvres etc..... De Forest, CLXV libvres etc..... (f<sup>o</sup> 12, recto)..... Gilles li Fevres des despens del hostel. Giles li Fevres commencha à recevoir et à rendre pour l'ostel à le division des Apostles l'an LXXXXVU jusques à VIII jours après le division des Apostles l'an LXXXXVIII, si a un sesmaines ; si fu se recepte VI<sup>m</sup> VII\* XLIII libvres, IX sols , II den. tornois. Rendaiges pour I mois en despens CCCLXII libvres, XIII sols, MI den. etc. Toute somme pour I an et VIII jours en despens, parties et waiges sans les pourvéances, VU<sup>"</sup> XLIII libvres, visols, I denier et il avoit rechiut VI<sup>l"</sup> VU<sup>c</sup> XLIII libvres, IX sols, U den. et ensi doit-on Gilion par ce conte CCLXXXXIXI. XVI sols, XI den. etc..... (folios 12 verso et 17 recto.) Baillius de Haynnau. Pières li Jumiaus, baillius de Haynnau, entra ou service monsieur à le Saint Bertremiu l'an LXXXXVI<sup>m</sup> jusques à le St-Jehan Décolasse l'an LXXXXIX<sup>"</sup>. Somme de se recepte pour homicides et pour autres besoingnes, VI<sup>f</sup> LVn libvres, X sols, V den. blans en monoie de Haynnau; item, en monoie de France, VI XXV libvres, XII sols, VIII den. blans. Et li rendaiges monte CMII libvres, III sols, VII deniers en monoie de France. Ensi demeure keli baillius doit VI<sup>f</sup> LVII libvres, X sols, VII den. blans en estaluff (sic) etc. (f<sup>o</sup>20,... recto). Gillet Ambroisne. Gilles Ambroisnes

(649) Éléonore, fille d'Edouard I<sup>r</sup> roi d'Angleterre, femme de Henri III, comte de Bar.

(650) Jean, fils de Jean d'Avesnes et de Philippine de Luxembourg, tué à la bataille de Courtrai en 1302

conta au Caisnoit, le merkedî après le Nativité Nostre Dame l'an LXXXIX, si fu Colars Ambroisnes. Si avoit rechet de Monsigneur Jehan, premiers XL livres à Panner de Ras ; item, ce florins XXVIII sols, VI deniers etc.....; item, Gilles acata à Maubeuge XIII<sup>xx</sup> I drap pour mener en Campaingne, se coustèrent à le monoie de Maubeuge encontre le foire de Laingni l'an LXXXXVIII, XVI<sup>f</sup> XXIX livres, VI sols, VI deniers tornois.....; de chou en eut vendut en le feste de Laingni, VI<sup>"</sup> I drap = VI<sup>f</sup> LXIX livres, XV sols ; item, à Bar suiant, CXIX dras = VI<sup>f</sup> LXXVII l. X sols ; item, à Provins, en mai suiant, l'an LXXXXIX, XLI drap = CCXXI livres, VIII sols, Somme = XV<sup>e</sup> LXVIII l. XIII sols tornois, en monoie française ; item, pour le vendue des sarpillières et fautres, VIII livres, VI sols. Ce sont li frait des dras fais en Campaigne à Laingni, à Bar et à Provins, LXXVII livres, V sols, VI den. ; item; pour cendaus, CC livres, sans les frais avant qu'il entrast en le prison ; item, à Monsigneur Henri de Lini, dou commant Medame par ses lettres, CCL livres ; item, C sols qu'ils coustèrent por attendre le paiement ; item, à bailliu de Haynnau, prestes à Paris, VII livres, X sols; item, pour le pourvéance de quaresme l'an LXXXXVIII, V<sup>c</sup> VI l., XVIII sols, XI den.; item, à monsieur Piéron par le commant Medame, XII bbvres, X sols; item, pour deniers emprunsteis à Laingni pour le pourvéance et autres menues cozes, XIII livres, VII sols.....; item, LXXXXII pièces de cendal délivrés a Colart le tailleur à Bar, l'an LXXXXIX = CCXXXIII l., III sols, IX den. pour despens Gillet quant il ala paier les marcans à Bar, LX sols ; item, à espes-serie de Provins, XIXL., III sols; item, à I serjant pour cacier (casser) le dete le seigneur de Lonci, IX livres ; item, des II\* livres con dut recevoir à Paris à Pasques l'an LXXXXIX, XIXC XXVI livres et li doiens de Soignies en eut LX l. pour advocas et XIM livres ifali, si les doit ravoier as compaignons Gui Caveule u à l'autre. Somme que Gilles doit par ces pièces = IIII<sup>m</sup> CCX l., m sols, vi den. (f<sup>o</sup> 21, recto) ; item, à Gillet des deniers ke Rochins arresta en Champaigne, sor les bourgeois de Maubeuge qui sont tournet en l'aquit Monsigneur audit Rochin = CCCXXVI li. XI sols ; item, à le compaignie de Puce con leur devoit paier l'an LXXXXIX, IX<sup>c</sup> l livres, II sols et h remanans jusques à LXXV livres fu rabatu pour che con h paia une foire devant ce con h deust ; item, à Fourke Dursan, CCCCVI livres ; item, à Gui Cavetole, VII<sup>"</sup> XXV l. Somme II<sup>m</sup> CCCCIIIIL., XVIII sol ; item, con devoit Gillet del acat des dras à Maubeuge, VIII

bbvres, X sols, VI den. en monoie de Maubeuge, valent VII livres, V sols ; item, à Judas et al Escot pour leurs despens venir en Haynnau, M sols ; item, le voiture de l'espesserie de Laingni l'an LXXXXVIII dont li grosse somme est chi devant, XV l., XI sols, III den.; item, pour despens Colart et Gillet pour poursuivre le besoingne contre Rochin puis ke le dis fut prononchiés jusques à le Saint Jehan Baptiste, l'an MCCC, XXXVI l., IX sols; item, pour une despense con a sour chiaus de Braibant pour monsieur Henri de Lonchi, XI, sols; item, pour espesserie prise à Provins à le Saint-Aoul par Colart XXVI bbvres, XIX sols, VIII den.; item, pour sarges estrais et sièges pris adont à Provins, XXXVI bbvres, X sols. Somme, CXXVII livres, VI sols, XI den. tornois. Toute somme du rendagé Gillet IIII<sup>m</sup> LXXXXIII l., XV sols, III den. tornois ; et se recepte estoit IIII<sup>"</sup> CCX bbvres, III sols, VI den.; ensi doit Gilles CXVI livres, VIII sols, N den. tornois de monoie française et parmi ce, conté h XX livres por coi li wallés l'évesques d'Orliens est en prison..... Ce fu conté as Marli le venredi après St-Pière et St-Pol , l'an MCCC , si fu Colars Ambroisnes (f<sup>o</sup> 21, verso).....De le monoie de Valenciennes à le St-Andriu, l'an MCCLXXXXIX en le cambre Medame à Valenciennes, par Williaunie le Duc. Williaumes b Dus commencha à ovrer à le conversion Saint-Pol l'an LXXXXVII jusques à l'autre Candeler après sivant l'an LXXXXVIII". Si fu ses rendages LIII<sup>m</sup> LXXXVIII l., II sols, im den.; item, en édifices pour le monoie et héritage acatet pour le monoie et hostins IX<sup>"</sup> XVI l. VIII sols, VIII den.; et monte h conques en somme XVI XXXVII l., XVI sols tornois en paiement des talufles (*sic*) pour VI parisis, chest à le value que li mars vaut de conquest X sols, etc., etc. (folio 22, verso)

Dou bailliu de Haynnau. C'est li contes Monseigneur Bauduin de Monteigni, bailliu de Haynnau, puis le pre- mière semaine de janvier l'an LXXXXIX jusques à le Saint Jehan Baptiste l'an mil CCC se monta li somme de se recepte, CCCXXXV l., M sols, mi den. blans. De chou rendu à Goberd le prouost de Beaumont pour paier les saudoiers, CCXXIII livres, II sols ; et pour ses wages de V mois, CXXV bbvres. Somme dou rendage CCCXLIX libvreb, n sols ; et li recepte monte CCCXXXV l., M sols, III den.; ensi demeure con h doit, XIII l., XVIII sols, VIII den. (f<sup>o</sup> 31, recto)

Des Lombars de Pons. Contes des Lombars de Pons, par Fachin de Willame, fais à Valenciennes, le jeudi après le jor des Roys, l'an mil et trois chens ; adont fu contet dou jor Saint Mikiel qui fu l'an mil CC III<sup>m</sup> et trêze desqu'au jour Saint Mikiel qui fut l'an mil et CCC; chest parmi VII années, si doivent rendre par chascune année III<sup>m</sup> livres de tornois, chest en somme por les VII années, V chens LX l. tornois. De chou paiiet par lettres rendues que j'avoie saielées de Monseigneur et de Medame, IX chens livres de tornois. Item, leur doit on por vakes prises par le prévost de Maubeuge et Colin de Oulemont qui furent menées en l'ost à Lille, XXXIX l., X sols ; item, qu'il avoient preste Jehan de le Val adont prévost à Maubeuge por ses despens qu'il fist en une voie (voyage) de Paris, XV livres tornois, l'an mil CCIII<sup>m</sup> et XIII en quaresme ; item, qu'il prestèrent en may au commandement Medame l'an mil et CCCII, chens livres de tornois pour le mariage Medame d'Artois (651). Somme de ches daaraines pièches, II chens Lira livres, X sols tornois. Toute somme de ches pièches premières et daaraines, XI chens LIII l. X sols tornois. Et il dévoient por les VII anées deseur dites V chens LX livres de tornois etc. (f°31, verso).....

Contes Pierot Rampot. Pieres Rampos conta à Valanchiennes des despens del ostel Medame et d'autres menues pièches kil avoit rechet dou jour de le Division des Aposteles l'an mil CE MI<sup>m</sup> XVIII\* juskes au lundi devant le Sainte Kateline l'an un<sup>m</sup> XIXIII\*; ch'est d'une anée et eutres v mois, se monta çou kil avoit rechet par cel terme XXXI<sup>m</sup>, CCCXLIII l., X sols, IX den. et li rendage en purs despens monte XI<sup>m</sup> CCXLI livres, XVIII sols, I den. t. sans pourvanche de blet, de vin, d'avaine, de cire, de lainge (bois) et de bacons et de grosses cars (chairs) de pourvanche, de pissons de douce aiwe et d'espesserie. Et li rendage en parties foraines par cel terme monte XX mil ce XLVIU li. et un den. tornois. Toute somme dou rendage monte XXXI<sup>m</sup> CCCIM<sup>m</sup> IX L, XVIII sols, 5 den. tornois; ensi doit on à Pieret par cestui conte, cent XLV l., VII sols, VIII den. t. Ce fut contet à Valenciennes le nuit de le Conversion St-Pol ou mois de janvier l'an MCCCCI devant Medame, le bailli de Haynnau, le escolâtre de St-Pol de Liège, Jehan de Biaufort et Pieret Rampot (f°53, verso).....

Dou jour Saint Piere entrant aoust ki fu MCCC ke Pieres de Lede laissa à faire les despens en Hollande, les enprist me sires Jakes li capelains à faire, et les fist jusques au mardi après les octaves de le Nativité Nostre Dame en septembre prochainement siwant après. Si monta se recepte dedens ce terme si com il apert par les parties MVIII XXXVII l. un sols, m den. tornois. Et li rendaiges en purs despens monte dedens ce terme XV<sup>o</sup> XXXV L, ix sols, mi den. etc....

Dou mardi après les octaves de le Nativité Nostre Dame en septembre ke me sires Jakes laissa à faire les despens jusques joesdi après le Saint Remi siwant après MCCC; ce fu par XV jors. On ne set ki fist le despens et l'avons demandet à Monseigneur Jake et à P. Bampost, respondrent n'en sevent fors kil cuident ke especiers les fesist (f° 55, verso).....

Le joesdi après le Saint Remi l'an MCCC enprist Pieros Rampos à faire les despens et adont se parti Medame de Mons pour aler en Hollande. Si eut por despens fais le jor deseur dit, le venredi, le samedi et le dimence siwant après ke Medame monta à le Houke pour aler à Milderbourc, CCLXV L, VII sols, m den. Et si eut dedens ce terme en parties foraines V\* LVH L, X sols, IX den. tornois. Toute somme de ce rendaige, VIII<sup>c</sup> XXII l. XVIII sols et il rechiut dedens ce terme si com il apert par les parties, VIII<sup>e</sup> XXV l. t.; ensi doit-il XLII sols, lesquels il eut pour aler à Paris ; ensi demeure ce conte quite. Le lundi après le St-Remi MCCC ke Medame vint en Zélande, commencha Piètres de Leide à faire les despens del hostel Medame et les fist jusques au demerkes (mercredi) devant Paskes flories siwant après ke Medame vint à Brughes pour venir en Haynnau. Et adont commencha Pieres Rampos à faire les despens (f° 56, recto).....

Contes Jakemon de le Caisne, lombart de Binch. Si li devoit-on de sen derrain conte si com il appert chi devant li quelz est escrit de le main Monsigneur Jakes le capelain, VI<sup>m</sup> LXXVI l., XVI sols, IX deniers tornois. Item, li doit-on kil presta Medame et délivra à Saiziniel pour porter à Lessines, nu jours ou mois de janvier CCCC l. tornois dont il en avoit lettre k'il a rendues. Item, k'il délivra Jehan Potier pour les robes de le Pentecousto passée VI<sup>c</sup> livres tournois dont il avoit lettre. Item, li doit on pour le paiement de le terre de Sebourk pour Medame de Fonttaines pour le paiement de le Candeler et de le Saint Jehan passet, V<sup>c</sup> livres

---

(651) Le mariage de Mahaut d'Artois avec le comte de Bourgogne Othon IV, avait eu lieu la veille de la Pentecôte (9 juin) 1291.

tournois ; item, li doit-on pour i faukon por Monseigneur kil paia par le signeur de Housdeng, XXXVN l., X sols; item, li doit-on VI<sup>m</sup> l. tournois, kil presta Medame, rechu» par Alart le Recheveur entor le may passet. Somme de ces derrainnes parties VII<sup>m</sup> v<sup>e</sup> XXXVN L, X sols. Toute somme con doit audi Jakemon de conte vies et noviel, XIN<sup>m</sup> VI<sup>e</sup> XIII l., VI sols, îx den. tournois (f<sup>o</sup> 65, verso)..... Bouchain par Monseigneur Oston le Brun. C'est li contes monseigneur Hoston le Brun dou mardi après les octaves de Paskes l'an MCCC et mi jusques ausemedi après mi-aoust prochainement siwant après. Si monta se recepte parmi ce terme CCCIM" XIX l., XVIII sols, IX deniers; et ses rendaiges monte CCCIM" XV l., XVIII sols, I den. ; ensi demeure con li doit por ce conte NU" XV l , XIX sols, un deniers. Item, li doit-on pour chevaus kil a mis ou serviche monseigneur parmi l'arrest des MI" XV l, XIX sols, un den. desusdit, tout en somme conteit par Jehan de Biaufford à Valenciennes lendemain de le Saint Denis, CXLIX l., X sols tournois, etc. (f<sup>o</sup> 79, verso) Contes Alard Sponchiel, recheveur de Haynnau. C'est li contes Alard Sponchiel, recheveur de Haynnau, dou jour Saint Denis l'an MCCCII jusques au jour St-Denis l'an MCCCIII, si fu VM jours après le St-Remi; se monte se recepte dedens ce terme LXXXIII<sup>m</sup> l., VU\* XXVI l., IX sols, VIII deniers blans. Et ses rendaiges monte dans ceste année pax\* lettres et sans lettres LXXXVIII<sup>m</sup>, VI<sup>c</sup> LXXIII l., XXIII sols, VI den., et il avoit rechu ut supra. Ensi demeure con doit le recheveur III<sup>m</sup> IX<sup>c</sup> XLVII L, IIII sols, X den. blans (f<sup>o</sup> 85, verso).....Contes Sandre Séverine. C'est li contes Sandre Séverine fais à Valenciennes le ven-redi après les octaves des Roys l'an MCCCIII par le seigneur de Housdeng, monseigneur G. dou Castiel et Lochard. Si conte dou jour Saint Mahiu l'apostle l'an MCCCII jusques au venredi après les octaves des Roys, l'an MCCCIII dessus dit. Si li doit on de conte fait dedens ce terme conlet par chiaus dessus dis, de refai-ture et de chaingles (sangles), chevestres (licols) ettelz cozes sans les nues ouvraiges, VU", VIM l., XV sols, II den. tournois parmi les séjours. Item, li doit-on de nues ouvraiges de selles, de sommes et de telz cozes dedens ce terme, premiers pour seles à parer pour Monseigneur, pour seles données avec chevalz, pour seles de coursiers et de faukenniers, CCXXVIII L., ix sols tournois ; item, li doit-on pour le livrée des selles des chevaliers de Paskes l'an MCCCIII, si y eut pour XXVII chevaliers avec Monseigneur, parmi C solz le pièche, CXXXV l. tornois ; item, li doit-on pour forghiés, coffres pour Medame et pour le capiele, et pour autres besoingneues et pour sommes, sas et bahus, LXXIV l. XII sols; item, telz cozes pour Me demiselle, XXIL., XV sols tournois ; item, pour Henry de Haynnau, XLII libvres; item, pour

Monseigneur le Conte ou tans kil fu eskuers (652), pour Jehan, son frère (653) et Walerant (654) et pour seles de coursiers pour N livres, LXV libvres ? item, li doit-on pour Jean de Haynnau, pour Aubiert pour ses besoingnes ki sont prises dehors le livrée dessus dite, XLV libvres, XV sols ; item, li doit-on pour mi seles de palefroit pour Monseigneur le conte et m de coursiers et autres cozes LXXVI l. tournois. Somme à Sandre des cozes dessus dites, XVIII XLVIII libvres, vi sols, u deniers (f<sup>o</sup> 91, verso) ; item, li doit ou pour le litière Monseigneur, eue Dieus absoille (655), LXIII l., v sols ; item, li doit-on pour le car Medame de frei azur à oiseles, CCXVI l., v sols; item, pour n chars à harnays et pour MI seles pour les cartons (charretiers), XINI li.; item, li doit-on pour le kar Medame de noir polit, IIII" XV l., XII sols, VI den. Somme des kars et de le litière (656), ccemi" X l., II sols, VI den. etc., etc. (f<sup>o</sup>92, recto); etc.

B. 3269. (Cahier).— Petit in-8°, 34 feuillets, parchemin.

24 juin **1319**—veille de la St-Barthélemy (23 août) **1321**. — « Ce sont les contre sommes dos despens Medame la Contesse de Haynnau et de Hollande (657),

(652) Il s'agit ici du comte Guillaume I<sup>er</sup>, dit le Bon, qui, en 1304, avait succédé à Jean d'Avesnes, son père.

(653) Jean de Hainaut, frère de Guillaume P<sup>r</sup>, fut comte de Soissons.

(654) Waleran, dernier frère de Guillaume I<sup>er</sup>, devint prince de Morée.

(655) Le feu comte Jean d'Avesnes.

(656) Il est probable que les chars et la litière dont il est ici question, étaient ceux préparés pour la nouvelle comtesse Jeanne de Valois, fille de Charles de Valois et sœur de Philippe qui devait être proclamé roi de France plus tard. Elle épousa Guillaume I<sup>r</sup>, le 19 mai 1305.

(657) Jeanne de Valois, sœur du roi Philippe de Valois, femme du comte de Hainaut Guillaume I<sup>er</sup> dit le Bon.



de Guillaume (658), de nos demizelle (659) et de leur gens, du jour de le Nativitet Saint-Jehan-Baptiste l'an de grâce MCCC et XIX, en paiement le gros denier tournois pour wit deniers comptet, jusques au diemence le vigille Saint Bretemieu l'an MCCCXXI, ce fu en deus ans et ix semaines. — Premièrement, le jour de le Nativité Saint Jehan Baptiste pour toute le semaine après suiwant à Le Haye.pour Medame le contesse, Guillaume et nos demizelles et leur gens à Le Haye, et le devant dit diemence furent le dame et li sires de Vorne, et le lundi en alèrent, et le mardi au soir i vuint le dame de Vornes, et i demora le merkedî, et le devant dit merkerdi i vuint le dame de Vorne le jouene au . maignier, dont li somme fu.....(660), au paiement pour vin deniers, comptet sans pour- véances, XXIII libvres, VII sols, I denier Hollande. Pourvéances pour ceste semaine : U hoes et XXVI ach- tendelles de bledt ; item, parmi XX los de VIN pour l'esturgion (661), IX ames et ni demi sestiers de vin, VIII tonnes de cervoise de Dordrecht et un tonnes de cervoise de le Haye, II bacons et III quartiers, i por- ciaux (662), IIII grosses biestes et III quartiers, XV mou- tons, XIII poules, XXVII auwes (663) et n et demi hoes d'avaine, xvi livres de candeilles de beuf . .....

Le diemence devant le jour Sainte Margrite, pour toute le semaine après suiwant à le Haye, et le diemence toute jour et le lundi au matin i fu li sires de Vorne fu li somme sans pourvéances, XVIII libvres VI sols, VIII deniers Hollande. — Pourvéances pour ceste semaine II hoes et XXVIII achtendelles de bled, VIII ames, nu et demi sestiers de vin, v tonnes de cervoise de Hoemborgh (664), v tonnes de cervoise du brasseur ; item, par Capker le Feromal, m tonnes de cervoise, IIII bacons et I quartier, MI grosses biestes, XIX mottions, XXIII poules, XXVI auwes, m hoes d'avaine et XII libvres de candielles de beuf (folio 1, recto). Le diemence, le jour de le division des Apostles pour toute le semaine après suiwant à le Haye, et semedi au soir i fu li sire do Vorne, dont li somme fu sans pourvéances XXI libvres, XVIII sols Hollande. Pour- véances pour ceste semaine, u hoes et XXVIII achten- delles de bled, IX ames de vin, VI tonnes de cervoise de Hoemborgh et VI tonnes de cervoise de le Haye, N bacons et M quartiers, I pourchiaux, v jouuenes pourcelés, IIII grosses biestes et I quartier, XVI mottions, XXIII poules, U et demi hoes d'avaine et XVIII libvres de candielles de buef

Le diemence, le jour de le Magdeleine, pour toute le semaine après suiwant à le Haye pour Medame le Contesse et ses gens, et le lundi au soir i vierent li contes de Ghelres (665), et i demora le mardi au maignier et le diemence au soir, le lundi, mardi toute jour et le merkerdi au maignier i furent le dame et li sires de Vornes, li sires de Ysselsteyne, li chastelains de Leyde et pluseurs chevaliers, dames et demizelles, eschueurs et autres pour les joustes qui furent à Le Haye, dont li somme fu sans pourvances XXVIII libvres XV sols, I denier Hollande. Pourvéances pour ceste semaine, IIII hoes et IX witels de bled, XIII et demi ames et I sestier de vin, VII tonnes de cervoise de Hoemborgh et VI tonnes de cervoise du brasseur, V bacons, VII grosses biestes, XXXII mottions, LXIII poules, un hoes d'avaine ; item, pour les auwes et les pourrechiaux pour I mois de XI hoed d'avaine; item, pour ceste semaine, XVI libvres candeilles de buëf (folio 1, verso) .....

Item, pour les demorans à Le Haye du joesdi après le jour Saint-Pière aoust entrant jusques au venredi le jour saint Loerench au mattin.ce fu en VIII et demi jours, et li devant dit venredi i furent li évesques de Zuden, messires Gras de Raphorst et pluseur autre, dont li somme fu sans pourvance VIII libvres, XIX sols Hollande. Et devant dit venredi au soir vint Medame à Le Haye et i demora le semedi toute jour et i furent li évesques de Zuden, messires Symon de Benthem, messires Gras de Raphorst, messires Jehans de Duven-

(658) Guillaume, fils de Guillaume 1<sup>er</sup> et de Jeanne de Valois qui, en 1337, succéda à son père.

(659) Marguerite qui, en 1345, succéda à son frère Guillaume II ; Jeanne, mariée a Guillaume V, duc de Juliers ; Philippe, mariée b Edouard 111, roi d'Angleterre ; Elisabeth, mariée à Robert de Namur.

(660) Partie en blanc dans le manuscrit.

(661) Ce vin avait été employé probablement à la cuisson d'un esturgeon.

(662) Pourceau.

(663) Oies.

(664) Hambourg où l'on fabriquait une bière très estimée au moyen âge.

(665) Renaud I, dit le Belliqueux, comte de Gueldre, que son fils Renaud II déposséda en 1320.

vorde, chevalier et pluseur autre, et fu li somme par jour et demi, sans pourvéances, VII livres, III sols, XI deniers Hollande. Pourvéances à Le Haye dujoesdi après le jour Saint-Pière aoust entrant jusques au samedi devant dit, que pour les demorans, que pour Medame, pour ce jour et demi, II hoes et XIII witels de bled ; ce fu eu X jours, III ames et demi sestier de vin, XI tonnes de cervoise de Hoemborgh, V quartiers de bacon, II grosses biestes, XIII mottions, V poules, III hoes d'avaine, XXVIII livres de candeilles de buef (folio 2, verso)

Somme de tous les despens fais à Le Haye, à Le Lée, au mont Aubeit, à Haerlem, à Egmonde, à Noofborgh, à Ramsborgh, à Dordrecht et à Sciedamme, du diemence après le jour Nostre-Dame à miaoust jusques au diemence après le jour de l'Exaltation Sainte Crois, ce fu en un mois et fu messires h Cuens do leis Me-dame dedens ce temps, que à le Haye, que à Dordrecht, en siept jours, se fu li somme, sans pourvéances, CLXXXI bbvres, XI sols, XI deniers Hollande (folio 4, recto)

Somme de cest mois, c'est à savoir du diemence devant le jour Saint-Luuc jusques au jour Saint Martin en hyvier, des despens fais à Dordrecht, à Sciedamme et à Le Haye et fu messires li Cuens dedens cest temps avoec Medame à Dordrecht et à Le Haye, en XI jours - et demi dont li somme fu dedens cest mois, sans pourvéances, CCXXXVI bbvres, visols, vin deniers Hollande. Pourvéances dedens cest mois en ces devandislaus, XI hoes, XXII achtendeaus, item II hoes de bled qui vinrent de l'ost, XXIX ames et U sestiers de VIII, item IN ames de vin qui vinrent del ost, V tonnes de cervoise de Dordrecht, XLIII tonnes de cervoise du brasseur, VIII bacons et III quartiers de bacon, XXI pour-chiaus, XVII grosses biestes, XII mottions et III<sup>e</sup> XXXVI poules, CXXXI auwes, XVIII cignes, XXVIII hoes d'avaine, un demi hoed que d'orge que soille, CXXVIII livres de candoilles de buef; item, des pourvéances qui vinrent del ost, VI tonnes de cervoise de Dordrecht et I tonne de cervoise de Dordrecht que on emmena avoec Monsigneur vers Le Haye ; item, VIII bacons ; item VII bacons qui demorèrent à Dordrecht pour l'ostel mou sigueur ; item, IX pièces de char de buef, XXI quartier de porc, m salmons et le moiet d'un, XXV anguilles, XV<sup>e</sup> de hiérens salés (folio 6, verso)

Somme du diemence après le jour Saint-Nicolay jusques au diemence après le jour des Trois Roys, ce fu en un mois à Le Haye et au saulon le Conte, et fu messire li Cuens à Le Haye dedens cest temps avoec Medame en deus jour et demi, dont li somme fu pour cest mois sans pourvéances CCXXVII livres, XVIII sols, ix deniers Hollande (folio 8, recto). Pourvéances pour cest mois à Le Haye, XVII hoes, XX achtendeaus de bled, XLVII ames, I et demi sestier de vin, VR tonnes de cervoise de Dordrecht, XI tonnes de cervoise du brasseur, X et demi bacons, XXIII et demi pourchiaux, XVII et demi grosses biestes, M<sup>c</sup> XXXVI quartiers de mottions salés, CLVIII poules, XLIX cignes, i tonne de blanc hiérens ; item, pour les chevaux, les pourchiaux, les cignes et les oisiaux XVI hoes, XXV achtendeaus d'avaine, XXIII achtendeaus de retrait ; item, pour les chiens XVI achtendeaus que de soile que d'orge ; item, pour tous les mestiers CCXXVI livres de candeilles de buef (folio 8, verso)

Ce sont les contre-sommes des despens Medame fais en Haynnau puis le joesdi au soir devant le Candeler l'an de grâce M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> et XIX en paiement le gros vies tornois pour xvi deniers tornois comptet, de quoi Miehiels li Clers a les parties et en garde les escrips. Premièrement le devant dit joesdi devant le Candeler au soir vinrent Medame le Contesse, Guillaumes, nos demizeles et leur mainsnie à Binch, et i demourèrent le vendredi et le au maigner- le jour de le Candeler maigna Medame à Béine Espérance et au soir ruvient à Binch, dont li somme fu sans pourvéances en paiement dessusdit XLVII livres, XI sols, VI deniers tornois. Pourvéance pour ces N et demi jours : un muys de bled, VI muys de vin, II costes de Cat'eloigne, le moiet d'une grosse bieste, VII mottions, XXXVI capons ; item, pour les III muys, XIII muys d'avaine à le mesure de Binch. Le diemence devant le Quares-mel pour Monseigneur le Conte, Medame, medame de Fontenelles, medame de Beaumont et medame de Barbenchon, et le diemence après maigner en ala messire li Cuens et en ala aussi le dame de Barbenchon et i demorèrent Medame, medame de Beaumont et medame de Fontenelles toute le semaine et le lundi au soir i vuint li consals de Haynnau, et le mardi au soir i vieunt messires h Cuens et le mardi i avoit il grand plentés de gens, et le merkerdi toute jour i demora messires li Cuens, et le joesdi au mattin en ala messires, dont li somme fu de ceste semaine sans

pourvéances en paiement dessus dit, CVI livres, XVI  
sols, VII deniers tornois (folio 11, recto)

.....  
.....  
Pourvéances de ceste semaine, XVIII muys et III  
rasières de bled, XXV muys de vin ; item, pour ces III  
premiers jours, M bacons, III costes de Cataloigne,  
LVI mottions salés, CXIII capons et XLIII poules qui  
vuintrent du Kaisnoy, X pos de sain, XXXVI andoilles,  
XVIII pièces d'eschines de porc ; item, puis que  
Medame vuint à Binch, VII quartiers de buef grans qui  
vinrent de Hollande ; item, pour ceste semaine XXX  
beckes, III<sup>c</sup> carpes, M tonnes dénierons, H tonnes  
d'anguilles, X livres de cresse ; item, XXXVI muys  
d'avaine (folio 11, verso)

.....  
.....  
Item, le diemence après le Behourdich, le lundi après  
à Binch et le devant dit lundi au soir en ala Medame  
tout pourvéemenj; à Mons et demora à Mons le mardi  
toute jour dont les despens furent comptet avoec les  
despens Monseigneur, sen compter chi nulle reins, et le  
merkerdi au maignier revuint Medame à Binch et i  
demora le joesdi au maignier à Binch et tout ce temps  
demorèrent Willames et nos demizelles et le plus  
grant partie Medame à Binch, dont li somme fu sans  
pourvéances pour ces quatre jours et demi, XLVII  
livres, XVII sols, n deniers tornois. Pour- véances  
pour ces un jours et demi à Binch, IX muys et V  
rasières de bled, IX muys de vin, II et demi tonnes de  
hiérens, II tonnes de païens (666) ; item, XX beκες  
quarriaus, CCVI carpes, XX muys d'avaine (folio 11,  
verso).....

.....  
.....  
Item, le diemence à mi-quaresme par toute le  
semaine après suiwant à Valenchiennes, et le devant  
dit diemence toute jour, et le lundi au disner que fu  
messires li Cuens et li consals de Haynnau, et le lundi  
après maignier s'en parti messire, et le merquerdi au  
maignier i vuint messires et i demora toute jour et le  
joesdi, et le devant dit joesdi i avoit il grand plentet  
de gens et le venredi au matin s'en ala messires et i  
revuint messires le semedi au soir et li consaus de  
Haynnau dont li somme fu pour toute le semaine à  
Valenchiennes, sans pourvéances, LXXVI livres, NU  
sols, VII deniers tornois. Pourvéances pour ceste  
semaine, IX muys de bled, XXVI muys de vin, XII  
bièkes fencjich, LX bièkes quarriaus, VIII<sup>c</sup> LXXX  
carpes, n tonnes de hierens, I tonne et demi de païens,  
LIII braesmes, XXIII tenkes (tanches) et M cauderons  
de roces (667) ; item, XXVI muys d'avaine et deus  
witels (folio 12, verso)

(666) Petites soles salées.  
(667) Petit poisson appelé vulgairement rousse.

.....  
.....  
Item, le diemence le jour de Pasques furent messires  
li Cuens et Medame au Kaisnoit au maignier, et i fu  
messires Jehans de Haynnau, medame la contesse de  
Soyssons (668), le dame de Werchin, le dame de  
Praieaus, pluseur chevalier, dames, demizelles,  
eschuyer et autre et grand plentet de gens, ef U  
devant dit diemence après maignier s'en alèrent  
messires li Cuens et messires Jehan de Haynnau,  
mais medame le Contesse, medame de Soyssons, le  
dame de Werchin, le dame de Praieaus, grand partie  
de la mainsnie Monseigneur et autres demourèrent, et  
le mardi au soir vuint messires li Cuens, messires  
Jehans, li sires et le dame de Bouzies, et le merkerdi  
et le joesdi i furent li dus de Brebant (669) toute jour  
et grands plentés de chevaliers, de dames, demizelles,  
eschuuers et autres pour les joustes et le venredi  
après au matin en alèrent messires li Cuens, messires  
Jehans, li Dus, et li chevalier et les dames s'en alèrent  
li devant dit venredi après maignier, mais Medame le  
Contesse et Medame de Soyssons i demourèrent le  
venredi et le samedi toute jour. dont li somme fu pour  
ceste semaine toute, parmimarescaucie, pour VIII  
muis sans pourvéance IX" XIII livres, X deniers  
tornois. Pourvéance pour ceste semaine au Kaisnoy  
pour le feste de Pasques, X muys et demi de bled.  
Item, pour les autres jours en le semaine, XVII muys  
et VI witels de bled ; pour le feste. XXIII muys et demi  
de vin ; item, pour les autres jours de la semaine et  
pour les joustes, XIII muys de vin, II tonnes de vin  
d'Auchourre (670), III tonnes de vin franchois ; item,  
I tonne de vin franchois acaté au veluut au Kaisnoit,  
se li renderon pour celui I tonne de vin d'Auchourre  
par maistre Jehan de Florence.

(668) Marguerite, fille unique et posthume de Hugues de Nesle, comte de  
Soyssons, succéda b son père en 1306. En 1316, elle épousa Jean de  
Hainaut, seigneur de Beaumont, de Valenciennes, etc., frère de  
Guillaume I<sup>er</sup> le Bon, comte de Hainaut.  
(669) Jean III, dit le Triomphant, qui avait ' succédé en 1312 à Jean II, le  
Pacifique.  
(670) Vin d'Auxerre.

Item, VII bacons et demi, III cateloignes et i costes de Cateloigne. Item, par Bauduin de Haussy, v pourchiaus et par Arnol le Hardi, XI porchiaus. Item, pour le feste IX grosses biestes et pour les autres jours IX grosses biestes. Item, II biestes de Savoie et X veaus de Renaud Folie. Item, XXIII Joignes (671) de grans bues salés, X mottions salés. Item, par Bauduin de Haussy CXXII capons et demi. Item, par Grardin de Cambron, XVII bièkes fendis, LIII bièkes quarriaus, ce carpes ; item, par Bauduin de Haussy, pour vin nuys XLV muys d'avaine (folio 13, verso)

.....  
.....  
Et le merkerdi après le Penthecouste vuintrent au maignier à Mauboige et i fu aussi Medame le Contesse de Soyssons et i demorèrent le joesdi et le venredi toute jour et le samedi au maignier et le merkerdi au maignier avoec Medame, plusieurs demizeles del enclostre (672) et pluseur autre, et le joesdi au soir i maignierent messire li Cuens, messire Jehans, toutes les canoisniesses, li jousteur et grans plentés de gens, dont u somme fu pour ces quatre jours et ces ra nuis à Mauboige, sans pourvéances, CXLII livres, v sols, m deniers tournois (folio 15, verso)

.....  
.....  
.Somme sunmare de tous le despens fais pour Medame et ses gens à Mons, à Binch, à Bavay et au Kaisnoit, du samedi au soir le vigille de le Trinitet dusques au mardi le jour de le Nativiteit Saint Jehan Baptiste, ce fu par VII mois et II jours et demi et ra nuis ; et pour les demorans au Kaisnoit du mardi au soir après le Penthecouste jusques au diemence devant le jour Saint Barnabe ; et fu messires li Cuens avoec Madame le Contesse dedens ce temps par ix jours, parmi les despens pour les joustes à Mons et pluseur autres frais dont U somme fu parmi cest mois et deus et demi jour, sans pourvéances, m<sup>c</sup> nn", II livres, XVIII sols, VIII deniers tornois (folio 17, verso). Les contre-sommes du jour de le Nativitet St Jehan Baptiste l'an M CCC et vint, en paiement le gros tournois pour xvi deniers comptet. Le mardi le devant dit jour St Jehan vinrent Medame le Contesse et noz demizeUes à "Valenchiennes et i demorèrent le merkerdi, joesdi, venredi, semedi, diemence, le lundi toute joïr et le mardi après au maignier, ce fu en VII jours, et le diemence au soir maignierent Medame et les dercizelles au Marlis avoec Symon le Bastard et le lundi au matin avec Medame de Lucemborgh (673) et Guillaumes, nos demizeauls et une partie de lemaisnie Medame demorèrent au Kaisnoit dont li

somme fu à Valenchiennes sans pourvances, LIX livres, XIX sols, VII deniers tornois (P 19, recto). Le diemence après le jour Saint-Piere et Saint-Pol pour toute le semaine après suiwant pour Medame et ses enfans au Kaisnoit et le lundi au soir et le mardi au maignier i fu messires li Cuens, et le devant dit mardi après maignier en cela messires et le merkerdi i fu messires "Walerans de Ligny et pluseur chevalier et le venredi au soir i vuintrent messires li Cuens et messires Jehans et i demorèrent le samedi toute jour, et le samedi i fu grand plentés de gens et par toute le semaine i fu grand partie des gens Monseigneur dont li somme fu pour le semaine sans pourvéances , LXVII livres, VI sols, deniers tornois (f 19, recto)... Item, le venredi le jour St-Pière aoust. entrant, vinrent Medame la Comtesse, me demizeles de Haynnau et me demiseles de Hollande à Valenchiennes, et Guillaumes et demizelles Philippe demorèrent au Kaisnoit, et furent les despens du venredi au matin comptés avoec les despens Monseigneur qui adont estoit là, mais le devant di venredi au soir, le samedi toute jour et le dimence au maignier à Valenchiennes pour Monseigneur le conte, pour Medame et i fu par ce temps, messires Jehans, li consals de Haynnau et grand plentés de gens ; et le devant dit diemence après maignier en alèrent messires b Cuens, messires Jehans et li consals, mais il demora grand partie des gens Monseigneur le diemence toute jour et le lundi au maignier et Medame i demora toute le semaine et le diemence le jour Saint Loerencb toute jour et le lundi après au maignier, se fu li somma pour ces X jours et demi à Valenchiennes, sans pourvéances, LXXXIX livres, X sols, u deniers tornois (f°20, recto).....Somme des despens Medame et de se mainsnie du diemence devant le jour de le Magdalaine que au Kaisnoit, que à Valenchiennes et à Mons jusques au mardi après le jour Saint Biètre-mieu, tous les despens du devant dit mardi comptés ; ce fu en v semaines et ra jours et fu messires li Cuens

(671) Longes de bœuf salé.

(672) Religieuses de l'abbaye bénédictine" de Ste-Aldegonde de Maubeuge.

(673) Elisabeth, seconde fille du roi de Rohème Wenceslas, femme de Jean, dit l'Aveugle, comte de Luxembourg.

avoec Medame dedens ce temps à Valenchiennes et au Kaisnoit VII jours et demi, et fu li somma dedens ce temps, sans pourvéances, III<sup>e</sup> XXVIII livres, XV sols, XI deniers tornois (folio 21, recto)..... Item, le merkerdi après le jour Saint Biétremieu à maignier vuint Medame à Soignies alant vers Dordrecht, et avoec luy alèrent li sires de Bouzies, li sires de Fontaines et messires Guillaumes des Roysin et i avoit LV chevaux et maigna Medame avoec le capitle et ni despendi on riens et n'en comptons chi riens. Et le devant dit merkerdi au soir vint à Brouxelles dont li somme fu en paiement, le gros tornois pour N sols comptet, XXXIII livres, III sols, VIII deniers mites, valent en paiement de Haynnau, le gros tornois pour XVI deniers comptet, XXII livres, N sols, VI deniers tornois (folio 21,recto); item.le joesdi après au maignier à Maalisnes de quoi li somma fu en paiement, le gros pour u sols et maille comptet, XXVII livres, XII sols, nu deniers mites, valent en paiement de Haynnaut, XVIII livres, XVI deniers tornois. Et le devant di joesdi au soir vuint à Zoulhove dont li somma fuen paiement, le gros, etc., XXIX livres, ix sols, n deniers mites, etc. ; le venredi au maignier le jour St-Jehan Decoloisse, vint à Bréda, etc., et le devant di venredi au soir vuint à Mont St-Gertrud et i demora le semedi au maignier dont li somme fu X livres, XVI sols, XI deniers, etc. ; et le devant di semedi après le jour Saint- Jehan Decolaisseau soir, vuint à Dordrecht et i demora le diemence, lundi, mardi toute jour et le merkerdi au maignier de ces mi jours fu li somme à Dordrecht en paiement le gros tornois pour VIII deniers comptet, XLVIII livres, VIII deniers Hollande valent en paiement de Haynnaut XCVI livres, XVI deniers tornois ; et devant dit merkerdi au soir vint à Mont Saint-Gertrud (Gertruydenberg), eti demora le joesdi au maignier, etc. ; et le devant dit joesdi au soir vuint Medame à Hoghestrate dont li somme fu XXII livres , XIII sols, VI deniers, etc. ; item, le venredi après vuint Medame au maignier à Maalisnes dont li somme fu XXXVIII livres, X sols, XI deniers mites, etc., et le devant dit venredi au soir vuint à Brouxelles et le semedi après maigna à Oudreghem et toute se mainsnie et maigna li abbesse et tous h convens avoec Medame ; ce fu li somme que de Brouxelles, que à Oudreghem, en paiement le gros pour N sols et i maille LXIX livres, XII deniers, etc. ; et le devant dit semedi vuintrent à Nivelles au soir dont li somme fu XXII livres, II sols en paiement, etc. (f°21, verso)

.....

Et le devant dit diemence après le jour St-Nicolay au soir ala Medame de Binch à Viesville alant vers Coloigne, et alèrent avoec Medame li sires de Barbenchon, messires Kristans de Raphorst, Ottho de Nassauwe, Godefrois d'Armstberghe, le dame de Montigny, Jakemes de Mauboige et pluseur autre et avoit en le compaignye Medame XC personnes et LIII chevaux , et i demorèrent le lundi après au maignier, de quoi li somme à Viesville, en paiement le gros tournois pour sèze deniers tornois comptet, sans pourvéances emmonné de Binch, XIII livres, XVIII sols, V deniers tornois (folio 25, recto) ; et le devant dit lundi le jour de le Conception Nostre-Dame au soir vuintrent à Namur, et le mardi après maignièrent en le neif Medame et cil qui furent avoesques luy et à Namur, outre Medame, en le neif et cela au Liège et fu pourveu en lo neif de pain, de vin et de viande pour Medame, et ceaus et celés qui furent avoecques luy en le nef; ce fu li somme de Namur, en paiement le gros tornois pour XIX deniers comptet, XXXI livres, xvi sols, VII deniers valent XXVI livres, XVI sols, i denier tornois (folio 25, verso) ; et le devant di mardi au soir vuintrent Medame et toutes ses gens au Liège et i demourèrent le merkerdi après au maignier dont li somme fu au Liège, XXVII livres, VIII sols, mi deniers en paiement le gros pour XVIII deniers valent XXIII livres, VII sols , un deniers tornois ; et le devant dit merkerdi au soir vuint Medame à nef et une partie de ses gens à Treit (Maëstricht) et li auchun alèrent à cheval de Liège et demorèrent à Treit le joesdi après au maignier, ce fu li somme de Treit, XXV livres, XIX sols, M deniers, etc. ; et le devant di joesdi au soir vinrent à Ays (Aix-la-Chapelle), dont li somme parmi pain, vin et viandes mis au car Medame pour le maignier du venredi en le voie, XXXVIII sols gros tornoia et il deniers d'estrelin valent en paiement le gros tornois comptet pour XVI deniers, XXX livres, IX sols tornois ; et le devant di venredi au soir vint Medame de Ays à Oudenhove là ou messires li Cuens estoit et jesoit malaides, et i demorèrent le samedi toute jour et le diemence au maignier. et furent là tous les despens compteis es despens Monseigneur, se n'en comptons chi riens ; et le devant dit diemence au soir le jour Saint Nichaise, vint Madame à Berghehem (Bergheim) et avoec Medame vinrent messire Jehans de Haynnau à XIII chevaux, messires Ernols de Bachem à VI chevaux et conduirent Medame jusques à Coloigne, et li sires

de Barbenchon demora à Oudenhove, et demorèrent le lundi après au maignier dont li somme fu à Berghem, XLII sols, v deniers de gros ternois valent en paiement de Haynnau, XXXIII libvres, XVIII sols, VIII deniers ternois, et le devant dit lundi .au soir vinrent à Coloigne et i demorèrent le mardi au maignier et le devant dit mardi maignierent le confesses de Julers (674) et messires Guillaumes, ses frères, avoec Medame et messires Jehans de Haynnau, plusieurs chevalier, bourgeois de Coloigno, dames, demizelles, dont b somme fu pour tous les offisses, LXXXIX mars et demi marc et v sols, VIII deniers de paiement, valent les v mars colonois comptés VI sols de gros, font CVIII sols gros ternois, valent, en paiement le gros pour xvi deniers comptet LXXXVI libvres, VIII sols ternois ; item , pour les despens Pieron le Panetier, Gillot de Sales, Jehan de Leyde , Micheaut Le Clerc et des autres qui demorèrent à Coloigne le nuit après pour paiier les despens et pour leurs despens alant après Medame à Oudenhove mi sols, m deniers de gros ternois, valent en paiement LXVIII sols ternois ; et le .devant dit mardi au soir vinrent Medame et ses gens de Coloigne à Castres (Caster) et i demorèrent le mardi après au maignier et paya le contesse de Julers tous les despens, se n'en comptons chi nulle riens (folios 25 verso et 26 recto) ; item, le mardi devant le jour du Noël au maignier vint Madame à Binch de Coloigne, et i demora toute le semaine et le merkerdi le nuit du Noël au maignier i vuint messires li Cuens et i demora messires li Cuens toute le semaine et le nuit du Noël, le jour du Noël, le vendredi et le samedi i furent grans plenteis de gens, et le merkerdi et le joesdi, dont li somme fu pour ces v jours sans pourvéances LXXXIII bbvres, XVIII sols ternois. Pourvéances pour ces v jours à Binch, XVI muys de bled, n tonnes et RX muys de vin, m bacons et le moitiet d'un bacon, n costes de Catheloignes, XLVII pièces de grand buef, vr<sup>8</sup> LXXX pièces d'autres buef, XXIII moutons et le moi- tié! d'un, LXXXVIII capons, XXXIX bèckes , n<sup>o</sup> XCV carpes, XI braesmes et XXXVI muys d'avaine (fol. 26, verso)

.....  
 .....  
 Somme de toutes les pourvéances déhvrées à Binch du joesdi après le jour St-Martin en yvuer au soir jusques ou diemence le jour St-Piere au matin, ce fu en XIII semaines et m jours CLXXVII muys et v rasières de bled, XXXII bacons et le moitiet d'un bacon, XII costes de Catheloigne qui furent del an XIX ; item, XIII pourchiaus fra'is ; item, i vier (verrat) et le moitiet d'un qui furent comptet pour venizon, N grans buefs de Frise qui furent nourit à Binch de le. Tous-sains l'an XIX jusques à le St-Martin l'an XX , III biestes de Savoie (675), XXXII biestes nostrées (676),

III<sup>c</sup> III<sup>e</sup> XVIII moutons, CCLI capons de rentes de Bmch, itera, du Kaisnoit III<sup>c</sup> XIII capons, de Bouchain LIII capons et de Bavay XLIII capons, im grans luuch (677), m bièkes fendich, CXIII bièkes que quariaus que bièketeaus, XVIII<sup>c</sup> XXXIII carpes, LI braesmes, LXIX anguilles qui vuintrent du Kaisnoit ; item, CCCLXXVII muys v razières d'avoine ; item, pour tous les offisses III<sup>c</sup>\* LVI livres de candeilles de beuf (f<sup>o</sup> 28, verso). Et le devant dit jour Saint-Pière au soir vinrent Medame, Guillaumes et nos demizelles à Saint Ghillain et i demorèrent le lundi au maignier où on ne despendit riens et le devant dit lundi au soir vinrent à Valenchiennes et i demorèrent toute le semaine après et le devant dit lundi au soir. mardi, merkerdi toute jour et le joesdi au maignier i fu messires li Cuens et grans plentés de gens, et le joesdi après maignier s'en parti messire, et le devant dit mardi au maignier i fu li contes de Den et grans plentés de gens, de chevaliers et d'autres dont li somme fu par ces v jours et demi à Valenchiennes, sans pourvéances, LXXXVII h., XIX sols, un den. ternois. Pourvéances pour ces jours et demi, X muys, VI witels de bled, VI tonniaus de vin ; item, jusques au jour des Cendres, v bacons et le moitiet d'un bacon ; item, pour cesvjours et demi, nu pourciaus, v grosses bies. tes; item, XI capons, m costes de venison, un cynes (cygnes) qui vinrent du Kaisnoit ; item, i grand luuch du Kaisnoit, i biéket fendich , CCXLV carpes, XXVI muys d'avaine ; item, pour tout le "temps jusques au quaresmel par Adam le Brakonier, VI<sup>o</sup> LXI connin ; item, par Bassard MXXX pétris (678) pour le saison (idem).....  
 Somme de tous les despens fait à Valenchiennes du

(674) Elisabeth d'Aerschot, femme de Gérard VI, seigneur de Caster et comte de Juliers.  
 (675) Probablement bestiaux que l'on faisait Tenir de la Savoie et de la

Franche-Comté.  
 (676) Bestiaux du pays.  
 (677) Espèce de grand brochet appelé aussi bar.  
 (678) Probablement perdrix.

lundi au soir après le jour Saint Pière jusques au jour de Pasques à Valenchiennes, ce fu en VII semaines et v jours et demi et fu messires li Cuens à Valenchiennes dedens ce temps en dis jours, li cuens de Bloys (679), li connestables de France et autre ainsi comme chi deseure est escript ; ce fu li somme de ce temps, sans pourvéances : CCC III<sup>xx</sup> XVIII 1. XI sols, v deniers. Pourvéances pour ce temps LXXV muys, VII witels de bled; VI tonneaus de vin ; item CXVII muys, v setiers de vin ; item, du carnaige jusques au jour des Cendres par VIII jours et demi, v bacons et demi, un pourchians, v grosses biestes ; item, du Kaisnoit, xi capons, m costes de venison et un cynnes; item, pour toute le saison jusques au quaresme par Adam le Brakonier, v<sup>o</sup> LXI connin; item, par Bassard MXXX pietris ; item, pour tout le temps jusques à Pasques i grand luch du Kaisnoit, VII bièkes fendich, CCXXI quarriaus, III<sup>m</sup> III<sup>c</sup> LXXV carpes, XII braesmes; item, ex muys, VII witels d'avaine; item, pourvéance de quaresme par Ysabel le panetière aus et oignons ; item, par Jehane de Horn, grenette, grumeaus, oile, pois et sel, de quoi ele a lettres ; item, rechuît li borgnes de Henry de Maalises, XVI<sup>m</sup> de hiérens sors et III<sup>m</sup> de hiérens nosves ; item, du receveur du Zuuthollande Jehan Hen Gilliszone, XII tonniaus de hiérens blancs ; item, de Guillaume ven Berthenzone, receveur de Frise, XII tonniaus de païens ; item, des abbet de Cambron I<sup>m</sup> de hiérens blans et I<sup>m</sup> de hiérens sors que li abbes préenta Medame ; item, du receveur de Frise, Willame van Berthenzone, XII tonniaus de païens; item, par Ghisebiert Pouwelszone le pissonnier de Dordrecht, i porc de mere, XVII saumons, LXXXI a alozes (f<sup>o</sup> 29, verso). Item le diemence le jour de Pasques l'an de grâce MCCC vint et un (680) qui fu le dis et noevime jour du mois d'avril pour toute le semaine après suivant pour Medame la contesse seus enfans et leur gens à Valenchiennes et le dimence à Closes Pasques toute jour et le lundi après au maignier, et le jour de Pasques maignièrent li sénéscaus de Haynnaut, les dames de Werchin, d'Aspremont, li sire de Warigny et grans plentés de gens et le lundi au matin maigna me dame avoec le sénéscal et le mardi au soir maignièrent h sire et le dame do Werchin, messires Hens de Leuze, li chastelain de Havrech et grans plentés de chevalier et de gens avoec Medame dont li somme fut pour ces wit jours et demi, sans pourvéances, XLIX livres, XXXIII deniers tornois. Pourvéances pour ces VIII jours et demi XVII muys, v witels de bled, XXVI muys de vin, v bacons et in quartiers, ni porciaus ; item, parmi une bieste et deus moutons emmenés avoec Medame à Mons, IX grosses biestes et III quartiers, III moutons, ira veaus de Renaut- folie ; item, par le

receveur IX jouvenes boefs, I bièkes fendich, XVII quarriaus ; item, X muys et demi muy d'avaine (f 30 recto.....

.....  
Item, le diemence le jour de le Trinitet pour toute le semaine à Valenchiennes et le mardi au soir et le merkerdi toute jour ifu messireli Cuens et le joesdi le jour du Sacrement au matin s'en parti messire et ce meisme jour au matin en ala Medame à Cambray et i demora toute jour, et le venredi au matin ala à Bouchain et i demora toute jour et le semedi au matin revuint à Valenchiennes dont li somme fu pour ceste semaine que à Valenchiennes, que à Cambray, que à Bouchain et pour les demorans à Valenchiennes parmi le joesdi et le venredi sans pourvéances : CXVI livres, XVII sols, X<sup>e</sup> deniers tornois (f<sup>o</sup> 31, verso)

.....  
.....  
Le merkerdi, le jour de le Nativitet St-Jehan Baptiste l'an de grâce MCCC vint et un, le joesdi, venredi et semedi après, pour les despens Medame le contesse de Haynnaut et de Hollande, pour Guillaume, nos demi-zelles et leur gens à Valenchiennes et le venredi au soir et le semedi toute jour i fu messire li Cuens dont li somme fu par ces un jours à Valenchiennes en paiement le gros tournois pour XVI deniers comptet sans, pourvéances.....

.....  
Item, le diemence après le Nativiteit St-Jehan-Baptiste pour toute le semaine à Valenchiennes et le devant dit diemence au matin, maigna messire li Cuens avoec Jehan Biernier, mais se mainsnie maigna à l'ostel et le devant dit diemence au soir et le lundi au matin i fu messire li Cuens et liconsals de Haynnaut et le merkerdi au soir et le joesdi au maignier i fu messires et s'en parti le devant dit joesdi après maignier ; se fu li somme de ceste semaine à Valenchiennes sans pourvéances : LXII livres, XVIII sols, VIII den. tornois. Pourvéances pour ceste semaine XVI muys de bled ; item, parmi XXXVI los de vin pour l'archevesque de Rayns,

(679) Gui de Châtillon, comte de Blois et de Dunois, et seigneur d'Avesnes.  
(680) Le jour de Pâques fut bien le 19 avril en 1321.

XXXVI los pour les chartêrens et XVIII los pour le ministre des Frères menus (frères mineurs) à Valenciennes, XXII muys, VIII setiers de vin, III bacons et le moiet d'un, I pourciaus, V grosses biestes et le moiet d'une bieste, XXV moutons, LX carpes, XVII muys, VII witels d'avaine (f°33, recto) ; — etc.

B. 3270. (Cahiers.) — Grand in-8°, 58 feuillets, parchemin.

**1325-1326.** — « Compte Gobert Le Clerc de chou qu'il a rechiut pour les despens Medame le Contesse de Haynnau et de Hollande et ses enfans et à le fois pour Monseigneur et pour autres, dou diemence après le feeste Saint Bétermieu l'an MCCCXXV jusques au diemence ki fu le jour Saint Bétermieu l'an XXVI, c'est pour I an entier. — Premiers, recepte de Jehan Bermerin, recheveurde Haynnau. Premiers de lui par lettres Medame données à Valenciennes le diemence jour de le Nativitei Nostre-Dame, pour parties foraines et menu cuisine d'un mois, celui jour commen-

chiet, XXIII libvres.....; item, de lui par lettres Medame données le diemence après Noel à Verbrie par le main maistre Jehan de Florence des III" et X florins de Florence que li dis recheveur envoiroit après Medame à Paris par Geulette, III" florins, valant à XIX sols, un deniers tornois le pièce, LXXVII libvres, VI sols, VIII deniers. Et le relnanant emporta li dis maistre Jehan à Paris pour accater hennas (681) pour la ducesse de Brabant (682) données, se monta II<sup>c</sup> XXX florins de Florence ki valent à le monnoie de France VIII<sup>m</sup>1 III libvres, XVI sols. VIII deniers parisis.....; item, de lui par lettres Medame données à Valenciennes le IX'jour dou mois de juing qu'il délivra pour les besoingnes Medame s'en accata on à Arras coupes pour les gens Medame de Juliers, L libvres (f° 1, recto) ;.....

item, de lui par lettre Medame, donnée à Mons le lundi octave des Trois Rois kil paia as pissonniers de Mons pour pisson de douce aiwe, XXXVII libvres, mi sols, VI deniers (f 5, verso) ; item, de luy, par lettre Medame donnée à Valenciennes le diemence dessus dit kil paie à plusieurs gens de Mons pour hostes et despens de le ducesse de Brabant quant elle i fu avoec Medame dont les pièces apèrent, XIII libvres, XV sols, VII deniers (idem) ;.....

item, deluy par lettre Medame donnée à Valenciennes III<sup>c</sup> jour en avril pour le racait dou servage Maroy Poulière, femme Henry de le Verleye et Marien, leur fille, ki racattés se sont à Monseigneur et al abbeit de Haisnon, si monta li racas pour le part Monseigneur et pour l'abbeit, VI" libvres (f 9, recto).....  
.....Rechiut de Hanne Couane le mardy jour des Quaresmaus pour pias

d'agniaus, ki furent accatées depuis le Noël à tous les pialz, si en eut entrés VII<sup>11</sup> ki furent vendius par luy, VII libvres ; item, de luy se semmedy le nuit des Pasques, pour les pelz des XV agniaus, XX sols (f° 10, recto) ; rechiut de Jehan de Lille le jour St-Grégoire des fus de vin que on avoit despendu au Caysnoit, cxv sols, uu deniers (idem) ; rechiut de Jehan de Fauquemont et de Risée des fus des tonnes puislejour de l'an jusques au diemence devant l'Ascension comptet celui jour, parmi XXIM sols pour Ghérard le Pâtre pour pos portés au Caysnoit, XIII libvres, VIII sols (f° 10, verso). — Lettres de conissance données seur le saiel Monseigneur et Medame. Le lundi, octave des Rois, par lettre monseigneur donnée à plusieurs gens de Mons à qui on devoit pour le gelct faite à Monseigneur par Happard contre le venue de le venue de le ducesse de Brabant ki en se temps fu à Mons, XLI libvres. XIX sols, VI deniers. Item, par lettre Medame de conissance donnée à Jehan Lekien à Maislines pourporpains (683), salmon, baillaine, cabilliau et autre pisson pris à luy de le Toussains jusques à Pasques, III libvres, XXII deniers gros, valent à XVI deniers le pièce, XLIX libvres, X sols. Item, rechiut de Monseigneur kil doit paier à Herman de Hessen ke li dis Herman fina, pour bonne grâce en rabat de ce que on li doit parmi les coses médicinales, XLV libvres (f 11, recto)

item, le lundi devant le feeste Saint Thumaes rechiut de Pière Remi et Billeward, trésoriers de France, en rabat de ce que li Roys devra Monseigneur au terme des Pasques prochain venant, III<sup>c</sup> libvres parisis, monoye de France, valant à le monnoie de Haynnau,

(681) Hanaps.

(682) Marie, fille de Louis, comte d'Évreux, femme de Jean III dit le Triomphant, duc de Brabant.

(683) Pourpains, pourpais, pourpois, en latin porpecia, marsouin.



v XXXIII livres , VI sols, VIII deniers ternois, etc. (1° 11, recto).....  
 Toute somme de le recepte de Haynnau faite et enfrancte si k'il apiert en pièces, VI<sup>m</sup> II<sup>c</sup> XVI bbvres, XIX sols, vin den. ternois, valent Hollande III<sup>m</sup> CXVIII livres, IX sols, x den. Hollande (f° 11, verso). — Hollande par Jehan Gillyszone, receveur de Zuithollande. Premiers de luy par lettre Medame donnée à Valenciennes le merquedi après la Pasques l'an XXVI kil doit paier à Gilles Polzone pour NII pourpais et nn saumons livrés au quaresme derrainement passei pour le voiturer jusques à Maslines, X livres, xsols ; item, pour m saumons et XXX aloses livrées le mardi en Pasques, VI livres, v sols pour le peine le vallet Ghibe, XVI sols, etc. ; item, de luy par lettre Medame donnée le jour Saint Pierre en kaière, pour demi esturejon pris pour Medame seur le voie (684) à venier de Haynnau à Hollande, LXXII sols Hollande, etc. (f° 12, recto).....

Compte Gobert le Clerc des mises qu'il a faites pour les despens medame le contesse de Haynnau et de Hollande et de ses enffans et à le fois pour mon seigneur le conte et autres du diemenche après le feste Saint Bertremieu l'an MCCCXXV jusques au diemenche jour de le feste Saint-Bertremyu l'an MCCCXXVI, desquelz despens h maistre del hostel c'est assavoir messires Vilains, Gossuins et Pieres ont les contre sommes des journées, des sesmaines et des moys et sont tout li compte fait et passeit par yaulz si comme h apert en leur papier et es parties de cest hvre. Le diemenche aprts le festes Saint Bertremyu apostle l'an dessusdit, furent à Valenciennes Medame et h enffant, c'est assavoir Willaumes Loys, no demiziel, me demi-zielle Philippotte, me demyzielle Yzabiaus et i demou-rèrent toute le sesmaine et medame de Fontennes i fu II jours et medame de Bailleul le diemenche toute jour et une partie du conssiel Monseigneur le plus grant partie de le sesmaine pour oyr les comptes Gobert le Clerc, se monta h somme dudit diemenche à Valenciennes sans pourvanches, CVI sols, II deniers

Encores furent à Valenciennes Medame, si enffant le diemenche jour de le Nativiteit Nostre-Dame et i demoura toute le sesmaine et ledit diemenche y fu mesires Jehans de Haynnau, Medame de Wercbin et autres pluiseurs dames, demizielles, escuier pour le cauze de le pourcession et mesires et ses hostz et ses conssaus vinrent ledit diemenche et y fu le lundy et le mardy et le merquerdy s'en parti au matin et une partie de sen hostel demoura et revint ledit merquedy au soir et s'en party le joesdy au matin et ses hostz demora ledit joesdy, le venredy et le samedy, se monta li somme dudit diemenche à Valenciennes sans pourvanches pour les joustes, VII livres, X sols, X deniers (f° 15, recto)..... Somme de ches quatre sesmaines à Valenciennes pour

Medame et ses enffans, sans pourvanches cevin bbvres et ni solz (f° 15, verso).— Pourvanches pour le dit moys. A le paneterie de Valenciennes, par Colard, à le mesure du liu, XLI muys, III witières de bled ; à le boutellerie par le receveur, à le mesure du liu, NN<sup>"</sup> XII muis, XXX los de vin; à le cuisine, par Colard, n ; bacons ; item, par Sandrard, bacon et demi ; item, de lui, XXIX pors ; item, par lui, des bestes de Savoie, il ; bestes de mes, XXVI bestes, M quart ; item, des capons, III<sup>"</sup> VIII capons ; item, des pourvanches d'awes, c et x awes ; item, par Jehan le Peskeur, III<sup>"</sup> VIII bèketies ; item, par lui carpes IIII<sup>"</sup> III carpes, à le marescauchie de Valenciennes par Colard, à le mesure du liu, LIII muys, VI witters d'avoine ; (i° 16, recto)

Encore furent à Valenciennes Medame et si enfant le dymenche devant lé Saint Denis et i vint ce diemenche li Évesque de Cambrai (685) et i fu toute jour, et au souper y fu Walerans de Jullers (686), li consaus Monseigneur et pluiseurs autres et s'en partirent lendemain tout au matin et Medame et si enfant y demorèrent toute le semaine, se monta li somme dudit diemenche à Valenciennes, sans pourvanche, IX livres, II sols, v deniers (f° 16, recto).....Encore furent à Valenciennes Medame et si enfant le diemenche devant le fieste Saint-Luch et y furent toute le semaine, hors mis le venredy au soir et le semmedi au disner que Medame et Medame de Fontenelle furent à Condeit à le fosse (687) Medame de Balluel et au soir à

(684) Voyage.

(685) Gui d'Auvergne ou de Boulogne, seigneur de Boutonargues, évêque de Tournai, puis de Cambrai. Il prit possession de ce siège episcopal en décembre 1324

(686) Waleran, fils de Gérard VI, comte de Juliers, et d'Elisabeth d'Aerschot, devint archevêque de Cologne.

(687) Enterrement.

Valenchiennes, se monta h somme doudit diemence  
à Valenchiennes, sans pourvances, LX sols, VIII  
deniers (F 16, verso);

.....  
.....  
Somme de ches quatre semaines à Valenchiennes,  
sans pourvances, pour Medame et ses enfans dou  
diemence après le fieste Saint Luch jusques au  
diemence après le fieste Saint Martin en yvier,  
ouquel jour li mois entiers est acomplis et est dis li  
tiers mois, ouquel mois Mesires, ses consaus et ses  
hostelz y ont estet par VIII jours et ses hostelz sans  
lui par VII jours entiers. Et dedens che terme ont esté  
en l'ostel, Medame de Fontenielles, chevalier,  
escuiwier, dames et demisielles et autres gens,  
espécialment à le Toussains ke mesires et Medame  
tinrent court sol-lempnel et aussi à le Saint-Martin,  
se monta li somme doudit mois, CCXLVIII livres, V  
sols, IX deniers tornois (f<sup>o</sup> 17 verso et 18 recto). Li  
voie de Paris. Le dimenche après le Saint Andriu fu  
Medame et si enfant à Valenchiennes au disner et  
après disner s'en parti Medame et Medemiselle pour  
aler à Paris, se demorèrent à Valenchiennes  
Willaumes (688), Loys (689), me demiselle  
Yzabiaus (690); se fu li disnée doudit dimenche  
comptet sour yaulx et Medame et Medemiselle  
vinrent au soir au Castiel (691), et y furent le lundi  
au disner, se paia li Evesque de Cambray les despens  
et au soir vinrent à Bohain (692), le mardy au disner  
à Roupi (693), au soir à Han (694), le morkedi au  
disner à Noyon (695) et au soir à Choysi (696), le  
joesdi au disner à Verberie (697) et au soir à Senlis,  
le venredi au disner à Louvres (698) et au soir à Paris  
eti demorèrent le semedy après toute jour etc.  
Somme de le tierche semaine dou quart mois à Paris  
et sour le voie CXLVII livres, X sols, VII deniers  
parisis, gros pour XII deniers Valenchiennes gros,  
pour XVI deniers, CMI<sup>IX</sup> XVI livres, XIII sols, i  
denier tornois. Encore furent à Paris Medame,  
Medemiselle, li sires de Boussoit et li dame de  
Boussoit et pluseurs autres le dimence jour de le  
Conception Nostre-Dame, à disner et au soir à  
Trappes (699) et le lundy au disner aussi et au soir au

Perré (700), leur mesires de Valoys estoit, si  
demorèrent Medame et Medemiselle le mardy et le  
mierquedy au disner et à Essars (701) leur li hostelz  
fut ledit terme, ledit merkedy à Naffles le Chastiel  
(702) et le joesdy au disner et au souper à Poissi, et  
le venredy toute jour à Paris et le semmedy après se  
monta li somme de despens le dimenche à Paris et à  
Trappes

XXIX livres parisis (f<sup>o</sup> 18, verso).....  
Encore furent à Paris Medame et Medemiselle, le  
dimenche après le fieste Sainte Lusce et i demorèrent  
jusques au venredi au matin ke Medame encontre le  
cors (703) à Palusiel (704), et Medemiselle et une  
partie del hostel demora à Paris, à Oistrice (705) ledit  
venredy et le semmedy, après lequel semmedy  
Medame revint au disner à le maison de Cluygni  
(706); et à Paris le lundy en le ditte semaine  
donna Medame à mangier ses II sueurs (707), se  
monta li somme dou dimence à Paris, XVI livres, mi  
sols, etc. (f<sup>o</sup> 19, verso). Encore furent à Paris  
Medame et Medemiselle le dimenche devant Noël le  
lundy, le mardy, le merkedy, et le venredy s'en  
partirent et vinrent au disner à Saint-

---

(688) Guillaume, fils du comte Guillaume 1<sup>er</sup>, dit *le Bon*, et de Jeanne de Valois, succéda à son père en 1337, dans le comté de Hainaut.

(689) Louis, son frère, mort jeune.

(690) Isabelle ou Elisabeth, sa soeur, mariée plus tard à Robert de Namur.

(691) Le Câteau-Cambrésis, arrondissement de Cambrai, Nord.

(692) Bohain, arrondissement de St-Quentin, Aisne.

(693) Roupy, canton de Vermand, arrondissement de St-Quentin, Aisne.

(694) Ham, arrondissement de Péronne, Somme.

(695) Noyon, arrondissement de Compiègne, Oise.

(696) Choisy-au-Bac, canton et arrondissement de Compiègne, Oise.

(697) Verberie, canton de Pont-Ste-Maxence, arrondissement de Senlis, Oise.

(698) Louvres, arrondissement de Pontoise, canton de Luzarches, Seine-et-Oise

(699) Trappes, canton et arrondissement de Versailles, Seine-et-Oise.

---

(700) Le Perray, canton et arrondissement de Rambouillet, Seine-et-Oise.

(701) Les Essards-le-Roi, canton et arrondissement de Rambouillet, Seine-et-Oise.

(702) Neauphle-le-Château, canton de Montfort-l'Amaury, arrondissement de Rambouillet, Seine-et-Oise.

(703) La Cour du roi de France, Charles-le-Bel.

(704) Palaiseau, arrondissement de Versailles, Seine-et-Oise.

(705) Château qui existait non loin du Louvre à Paris.

(706) L'hôtel de l'abbé de Cluny, à Paris.

(707) Charles de Valois, laissa de ses trois femmes, Marguerite d'Anjou, Catherine de Courtenay et Mahaut de Châtillon, 8 filles, Celles dont il est question ici doivent être Isabelle, duchesse de Bretagne, et Marguerite, comtesse de Blois, sœurs germaines de Jeanne de Hainaut.

Denys et au soir à Vaus dierlans (708), et une partie de l'hostel disna à Paris et li autre à Louvres, et au soir i fu tous li hostelz ; et le semmedy furent Medame et Medemiselle à leurs hostelz au disner à Le Capielle (709) et au soir à Senlis, etc..... Le dimenche après Noël vint Medame et Medemiselle à Verberie au disner, et au souper à Choisi, et le lundy au disner à Noion et au souper à Magny (710) ; le mardi après au disner à Roupi et au souper à Saint-Quentin, et le merkredy, jour de l'an, à le disner et au souper à Bohain, et le joesdy toute jour au Castiel se fu Medame avoec le Évesque, et li hostelz en le ville ; et le venredy au disner au Caisnoit et au souper à Valenchiennes, etc. (f° 19, recto)..... Le diemenche après le saint-Andriu furent Medame et Medemiselle à Valenchiennes au disner et après disner s'en partirent pour aler en Franche vir monseigneur de Valoys (711), et Willaumes, Loys, et Me demiselle Ysabiaus demourèrent à Valenchiennes, etc. (idem)... Encore furent a Valenchiennes Mesires, Medame et leur enfant le dimenche nuit des Rois et le lundy au disner, et au souper au Caisnoit, et le mardy et le merkredi toute jour et h hostelz Monseigneur et le joesdi au disner et au souper à Bavay, et le venredy au disner à Mons et au souper, et le semmedi toute jour et che dit semmedy y vint la duchoise de Brabant, etc. (f°20, recto)

Somme de ches mi quatres à Paris, sour le voie, au revenir de Franche, à Mons, au Caisnoy, à Valenchiennes et ailleurs pour Medame et Medemiselle, et pour Guillaume, no demisiel et les demorans avoec luy à Valenchiennes par v semaines, i jour, mains ou tempore ke Medame et Medemiselle furent en Franche. Et commenchièrent les dites un semaines le dimenche après le fieste SteLusce, et furent acomplies le dimenche après les Roys, auquel jour li mois entiers est acomplis, et est dit li quins mois, ouquel mois Mesires a estet en l'ostel Medame par VI jours ; item, fu il en l'ostel Medame quant Guillaume, no demiselle tint l'ostel pour les demorans par X jours et ses hostelz sans luy, parmi çou qui il furent avoec les demorans par XVIII jours et dedens che terme ont estet avoec Medame h Évesques de Cambrai, h duchoize de Braiband et pluseurs autres dont mentions n'est mie chi faite ; et monta li somme doudit mois parmi les n premières semaines que Medame fu à Paris et sour le chemin et sans pourvenches mil CMI<sup>xx</sup> XVIII libvres, XIII deniers tornois. Pourvanche pour ledit mois. De Valenchiennes à le paneterie, par Colard, à le mesure

dou liu, XXXIII muys, I witiere de blet ; item, de Sandrard au Caisnoy à le mesure dou liu, VI muys, VII mencaudées et demi ; item, de Mons, par Colard de Gand, à le mesure dou liu, IX muys, N rasières de blet ; de Valenchiennes, à le bouteillerie par le receveur à le mesure dou liu, LXX muys, LXV los de vin ; dou Caisnoit, par le receveur, à le mesure dou liu, xv muys XLIII los de vin ; de Mons par Colard de Gemblens, à le mesure dou liu xi setiers de vin ; de Valenchiennes par Colard à le cuisine, XIII bacons, I quart ; dou Caisnoit, par Jehan de Lille, u bacons et demi ; de Mons, par Marien, bacon et demi ; par Sandrard, NI pors frès ; par Colard de Valenchiennes, XIII biestes, vi<sup>xx</sup> x pièces ; par Sandrard, n biestes ; de Valenchiennes par Colard de le Sale, vi<sup>l</sup> I moutons ; dou Caisnoit, par Jehan de Lille, XIII moutons ; de Mons, par Marien, XX moutons ; des revenues dou Caisnoit par Sandrard, XX capons ; de Struen en Tiérasse (712), par J. de Pois, CXLVIII capons ; à le cuisine par Jehan le Peskeur, des quarriaulz, IIII quarriaus ; de luy, des carpes, v<sup>o</sup> carpes ; item, à Mons, des gens Monseigneur amenant de Maubeuge lut ; item, de monseigneur Théri dou Casteler, i lut ; somme N lus ; item, des gens Monseigneur pris à Mons à Marie de Marville, IX becks fendis, sans celi de Maubeuge, de Monseigneur Théry ; somme IX becks fendis. De Valenchiennes, à le marescaucie à le mesure dou liu par Colard, XLI muys, m witiere d'avaine ; item, dou Caisnoit par Sandrard à le mesure dou liu, XIII muys d'avaine ; item, de Mons, par Colard de Gand, à le mesure dou bu, XXX muys d'avainne ; item, par Jehan de Lille au Caisnoit, II biestes, etc. (f° 20, verso)

Encore furent à Valenchiennes Medame et si enfant et li hostelz Monseigneur le dimenche devant le fieste

(708) Vau d'Herland, canton de Gonesse, arrondissement de Pontoise, Seine-et-Oise.

(709) La Chapelle-en-Serval, canton et arrondissement de Senlis, Oise

(710) Mesnil-sur-Bulles, canton de St-Just-en-Chaussée, arrondissement de Clermont, Oise.

(711) Philippe de Valois, frère de la comtesse de Hainaut.

(712) Cette localité doit être Étroeungt, arrondissement et canton Sud d'Avesnes (Nord).

Sainte Agniès et i demorèrent toute le sesmainne, hors mis le seconde ke Medame et Medemiselle alèrent au Caisnoyt. Et Mesires vint à Valenchiennes le mardy et i fu le Merkedy et le joesdy au disner et après disner s'en ala et Medame de Fontenieles (713) i fu par v jours. Et Mesires vint au Caisnoyt le semedy au disner, si fu toute jour et le dimence au matin s'en ala au tournoy, se monta li somme doudit dimanche à Valenchiennes, sans porvanches, VI libvres, I sols, IX deniers (f 22, recto).....

Somme do ches un sesmainnes à Valenchiennes pour Medame et ses enfans dou diemence jour des Brandons jusques au diemence Repus, ch'est li diemence devant le Saint Grégoire, ouquel jour li mois entiers est accomplis et est dis li VII<sup>e</sup> mois, auquel mois Mesires a estet en l'ostel Medame par VI jours et ses hostelz sans luy par VII, Medame de Fontenieles par X jors, Medame de Jullers par V jors et dedans che terme autre pluiseurs ont estet avoec Medame dont mentions n'est mie chi faite, se monta li somme doudit mois sans porvances, CLXV libvres, VIII sols, V deniers.....

Des porvances de quaresme III<sup>m</sup> VI païens ; des blancs hiérens, XVI<sup>m</sup> hiérens ; item, des sors, VIII<sup>m</sup> hiérens ; des amandes, III<sup>o</sup> XX libvres, etc. (f<sup>08</sup> 22 verso et 23 recto) .....

Somme de oës quatre sesmaines à Valenchiennes et ailleurs pour Medame et ses enfans et pour Medame de Jullers, du diemence Repuns darrainpasseit. cefu le diemence devant le Saint Grégoire juskes au diemence après Closes Pasques suiant après, ouquel jours li moys entiers est accomplis et est dès li witismes moys, auquel terme pluiseurs gens ont esteit en l'ostel Medame, si comme Medame de Fonteniennes, li éveskes de Cambrai, mesires Godefrois de Jullers (714) et autres pluiseur dont mentions n'est mie faite, espécialement la nuit et le jour de grans Paskes, se monta li somme dudit moys, sans pourvances, CCLXIII libvres XVII sols tournois, etc. (f<sup>0m</sup> 23 verso et 24 recto).....

Encore furent à Valenchiennes, Medame, si enfant, Medame de Jullers le diemence sisisme jour d'avril et le lundi au disner et au souper à Saint-Aubert en Cambrésis (715) le mardi à Villers (716), ausoir à Cambrai, et le merquedi au disner à Haspre (717)

au soir à Valenchiennes et i demorèrent toute le sesmaine ensuiant. Et les jours que Medame fu hors de Valenchiennes i demourèrent Medame de Jullers, Wuillaumes, Loys, no demiselle medemiselle Philippe, demiselle Ysabeaus, se sont li compte tout fait ensemble et h Roys de Boème (718) i fu le diemence au soir et messire Godefrois de Jullers i vint le samedi et i demourèrent le diemence toute jour et s'en parti le lundi au matin, et ledit lundi i vint au souper Walerans de Jullers et s'en parti le mardi au matin, et Medame de Fonteniennes fu n jours audit liu, se monta li somme dudit diemence à Valenchiennes sans pourvances, XV libvres, XX deniers (f<sup>o</sup> 24, recto)

Encore furent à Valenchiennes Medame, si enfant, Medame de Jullers, le diemence jour de Pentecoste et y demourèrent toute le sesmainne ensuiant et ledit jour de Pentecoste i fu Madame de Biaumont et pluiseurs gens pour le solempnitei du jour et le lundi au matin ou ala à Condeit et revint le mardi au souper etc. (f<sup>o</sup>25, recto)

Encore furent à Valenchiennes Medame, si enfant, le diemence devant la Nativitei Saint Jehan Baptiste et i demourèrent le lundi, le mardi, le merkedi et le joesdi au disner et au souper vinrent Medame et si enfant, au souper à Mons et i furent toute jour, et le vendredi au disner et au souper à Halle et le samedi au disner à Brouxelle et au souper à Maslinnes etc. (f<sup>o</sup> 26, verso)

Le diemence jour Saint Pierre et Saint Pol vinrent au disner à Zouthove, Medame et si enfant, au souper à Hogstrade, le lundi au disner à Brédas, et au souper au Mont Saint Ghertruud et le mardi au disner et au

(713) Isabelle I Taisniers, septième abbesse de Fontenelles ou N.-D. de la Fontaine, abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, soumise à l'abbé de Cambrai, fondée vers 1212, non loin de l'Escaut, à une lieue de Valenciennes, sur la route de cette ville à Cambrai. La comtesse de Hainaut, Jeanne de Valois, s'y retira et y mourut le 7 mars 1340. Sa fille Isabelle, devenue veuve du comte Robert de Namur, suivit son exemple et finit ses jours à Fontenelles.

(714) Godefroi de Juliers, seigneur de Berchem, second fils du comte de Juliers Gérard VI.

(715) St-Aubert, arrond. de Cambrai, canton de Carnières (Nord).

(716) Villers-en-Cauchie, arrond. de Cambrai, canton de Carnières (Nord).

(717) Haspres, canton de Bouchain, arrondissement de Valenciennes

(Nord).

(718) Jean, comte de Luxembourg, devenu roi de Bohême par son mariage avec Elisabeth, seconde fille du roi Wenceslas ; tué à la bataille de Crécy le 26 août 1346.

souper à Dordrek le merkedî, le joesdi et le vendredi toute jour, et le samedi au disner et au souper à Le Haye,

etc.....

Somme des frais pour amener, premiers le harnas de Haynnau aie Haye, des frais des enfans sur le chemin quant Medame aloit devant u derrière, des kars, des chevaus, des maisnies renvoies en Haynnau, des chevaus envoies de Dordrek devant à Skidam, des naviages et portages, XLV livres, VI sols etc.(f° 27 recto et verso)

.....

Encore furent à le Haye Medame, si enfant, le diemence après le feste de le Magdoleine et une partie del hostel Monsigneur el y demourèrent toute le sesmaine et Mesire revint le mardi au soir et i fu juskesausamedy après disner et si i fu mesires Willaumes de Jullers(719), mesires de Vornes, et Medame se mère n jours, se monta li somme dudit diemence à Le Haye, sans pourvances, XLV sols, vi deniers (f° 28, verso)

.....

.Somme de ces quatre sesmaines à Le Haye pour Medame et ses enfans, du diemence jour Saint Pierre aoust entrant juskes au diemence devant le feste Saint Bétremiu Apostle, ouquel jour li moys entiers est acomplis et est dis li XIII<sup>m</sup> moys, ouquel moys Mesire a esteit en l'ostel Medame, ses hostz et tous ses consaus de Hollande et de Zeelande, par XVI jours pour oyr les comptes et les besongnes des pays ; et une partie de sen conseil et de sen hostel sans luy par XII jours et dedens ce terme y ont esteit li évesques de Cambray, mesires "Willaumes de Jullers, li dame et li sires de Vornes par pluiseurs fois et pluiseur autre dont mention n'est mie ci-faite ; se monta b somme dudit moys à Le Haye, sans pourvances, CCLXX livres, XIX sols, vi deniers Hobande (f° 29, recto)

Toute somme de ces despens fais en Haynnau, en France, en Hollande et ailleurs, dou diemence après le feste Saint Bétremiu l'an MCCCXXV juskes au diemence jour Saint Bétremiu l'an MCCCXXVI , pour Medame et ses enfans et à le foy pour Monseigneur et pour pluiseurs autres dont mencions est faite de aucuns, c'est par i an entier sans pourvéances, II<sup>m</sup> VI<sup>o</sup> LXXII bbvres, VII sols, I hobande. Et est assavoir que iedens ledicte anée Mesire a esteit en l'ostel Medame tant en Haynnau comme en Hobande par pluiseurs fies, III<sup>m</sup> VII jours et ses consaus avoec luy par pluiseurs fies et une partie de sen bostel et de sen conseil sans luy par CXIII jours ; item, Medame de Julers par III<sup>m</sup> II jours ; item, audit hostel Medame ont esteit par ledit terme pluiseur autre, si comme li

roys de Boëme, li Évesques de Cambray, mesires Jehans de Haynnau, li duchoize de Braibant, medame de Fontenelles, mesires Willaume de Jullers et autres pluiseurs conte, chevalier, escuyer, dames, demiselles, baillis, recheveurs, prévos, castellains, conseillers sans Monseigneur pour les besoingnes dou pays de Haynnau et de Hollande ; et en le dicte anée a esteit b kerge (720) des enfans plus grosse qu'elle ne soloit, expécialement de Guillaume et de Loys, nos demisiaus ; et dedens le dicte anée furent fait li compte des officiers de Hollande à Le Haye ; item, en celuy anée alèrent en France Medame, Medemiselles pour veyr Monseigneur de Valoys (721) qui adont trespassa et y demourèrent à grant plantei de gens et de chevaus en France et sur la voie par XXXIII jours ; auquel tenue Guillaume, nos demisiaus, tint grant hostel à Valenciennes, et en celi anée alèrent Medame et si enfant de Haynnau en Hollande, leur il eut grant frait ou despens au voiemment de kars, de karetes, de chevaus lewés et emprunteis renvoyés de Hollande en Haynnau ; item, en naviages et en autres pluiseurs frais et en alant aval le pays de Haynnau, si comme li frait et li despens sont plus plainement escrips sur ce fais, et parmi les natalz del an que Medame a tenu cours sollempnelz. Pourvéances pour ledicte anée en Haynnau, par XI moys. Paneterie.....Somme dou bleit despensseit en Haynnau à le mesure de Valenciennes III<sup>c</sup> XLI muis, VII witiars de bleit. Boutellerie.....Somme de ce vin par ledit receveur, IX<sup>c</sup> XVI muis et demi de vin. Cuizinne : bacons, somme CVIII bacons, pors III<sup>11</sup> ; bestes de Savoie = X bestes, I quartier ; bestes de Frize = XLVIII bestes et demie ; bestes nostrees = CLXXI bestes et demie ; somme des viaulz pour toute l'année = X viaulz ; somme des moutons = VII<sup>m</sup> LXI moutons ; capons = VII<sup>c</sup> XXVII ; somme des auwes par les prévos et les castelains = III<sup>m</sup> L awes ; bèques fendis

(719) Guillaume de Juliers, fils aîné du comte Gérard VI et qui lui succéda en 1329.

(720) Charge.

(721) Charles de Valois, fils du roi Philippe III, comte de Valois, serait mort d'après l'Art de Vérifier les dates le 16 décembre 1325.

et lus = MI ; quarriaulz = III<sup>e</sup> LI ; carpes = V<sup>m</sup> CXXXII carpes (f 29, verso et 30 recto). Pourvances de quaresme : V<sup>m</sup> III<sup>c</sup> païens ; XXXVIII<sup>m</sup> VI<sup>c</sup> hérens que nos-tres que tonne ; IX<sup>m</sup> VI<sup>o</sup> sors hérens ; VI XL livres d'amandes ; XVIII muis, I wider de pois dou ré (du roi) ; V<sup>e</sup> XL muis d'avainne à le mesure de Valenciennes ; LXXVII livres de candelles de siu. — Ce sont les pourvéances en N moys dedens ledicte année en Hollande. Paneterie : XII heut, XXI achtendels de blet. Boutellerie : II<sup>m</sup> VIII acthendels de vin : vi<sup>m</sup> ix tonnes de cervoise. Cuisine : xxvi bacons, ni quartiers ; LIII bestes de Frize ; LXXVIII moutons ; XLVIII awes ; LXXI poules ; III<sup>m</sup> V havos d'avainne ; CXXXI livres de candelles. C'est li especeries que on dewe en l'ostel Medame puis le diemence après le feste de Saint Be-tremiu l'an XXV jusques au diemence après le feste Saint Bétremiu l'an MCCCXXVI. Premiers : chucre = VII<sup>11</sup> XIII livres ; poivre = XXXIX livres ; gen-genbre = LXIII livres ; canele = III livres ; claus (de girofle) = II livres, II onces ; nois mous-cades = IIII livres ; grains de Paris = III livres ; machis ( écorce de muscade ) = I livre, i quartier, folion = II livres ; saffran — XI livres et demie ; citewal (zédouaire) = II livres ; cubèbes = VI onces ; garingal = mi livres ; commin (cumin) = X livres ; ris = CL livres ; amidon = XL livres ; balainne = L livres ; oie d'olive == LV los ; oie de grenete = XL los ; estamines déliés = LXX ausnes ; verjus tant que on en peut avoir ; vinaigre tant que on en peut avoir ; fighes de Seppe = II frayaus ; fighes = IIII frayaus ; roisins de Corinthe = CXII livres ; gen-genbres = XXXIX livres ; pignolat = XIII livres ; cire = III<sup>m</sup> livres ; chucre rosach = XXXV livres V onces ; grose dragée = XIX livres ; pourre = XII livres ; lignement = CCCXXXII livres ; fer = II<sup>m</sup> LVIII livres ; claus = IIII<sup>m</sup> ; item, à le boutellerie III<sup>m</sup> II<sup>m</sup> pos ; item XI Lcrusches ; à le cuisine=VI<sup>m</sup> II<sup>e</sup> escuelles ; item, LVIII acthendels de pois ; item, LXVIII achtendels de pois (f<sup>o</sup> 30, verso). — Comptes Gobert Le Clerc en grosses parties foraines faites au commandement Medame du diemence après le feste Saint-Bertremiu l'an MCCCXXV, en paiemens, en dons, en aumosnes, en communes parties ordinaires jusk es au diemence jour de le feste Saint-Bétremiu l'an MCCCXXVI. Et premiers en grosses parties et paiemens de xx sols et de deseur ; premiers à Jehan Des Planques..... pour IIII paires de coutiaus qui coustèrent XXVI sols, gros... le jour del Exaltation Sainte Crois délivret à Medame pour paiier chainture à I demisais qui fu à Medame de Blois, leur elle les avoit accatées VII florins de Florence, valent VI livres, XIII sols (f<sup>o</sup> 31, recto) paiet un maistre qui fist les tapis Medame que on li devoit encore du remennant de LXVI sols gros pour tapis, XX sols gros valent XVI livres ;..... à II vallés pour refaire les tapis des cambres Medame et ses enfans, comptet par

Pierre Roger et les autres cambrelens, parmi fil, XXXVII sols, II deniers ; à Warlain le Peletier, pour XXVI pennes d'agniaus, XIII sols, III deniers la pièce, montent XVII livres, VII sols ; à Jehan le Forestier, pour VI ausnes de bleu drap pour faire cauches (chausses) pour Medame et pour Willaume, LXVI sols ;..... à maistre Pierre Restel presteit en rabat de XXIII livres parisis gros pour XII deniers, que Medame li devoit pour VI<sup>m</sup> criolines.VI<sup>m</sup> doubles et VI<sup>m</sup> rosetes, prises à luy en ce temporel par Madame, V sols gros valent à XVI deniers la pièce = IIII livres ; à Marien le buresse pour lavenderie de cambre pour I moys = XXXVII sols, III deniers,..... à Marin le Grasse paiet pour kuevrechies pris à luy pour Medame le sesmainne de le Saint Denis as vallés Jehan Mont d'Argent pour apporter dras pour Medame de Gand à Valenciennes par maistre Arnoul, XXIII sols ; à le Warinne, pour les despens maistre Andriu, clerc le royne d'Alemagne(722) et de ses compagnons par maistre Arnoul, dit de par Medame sans mettre es comptes, XXX sols ;.....à Jehan Seurin pour n bers (berceaux) pour Loys no demisiel (723) fais ou commant Medame, XX livres ; .....à Kacon de Binch pour IX alouères (gibecières) et u bourses, X livres ;..... à Jakemin de le Cambre pour XI ausnes de toile pour faire verièrres et fenestres, pour claus, pour orinalz, candelles, fruit pour demisielle Agnies et estoffes de cambre, XXI sols ;.....à Lotard Donat que Medame luy devoit pour caucement (chaussure) d'une année acomplie pour luy, ses enfans et ses demissiaus, XVIII livres ;.....le samedy devant le feste de Tous Sains à Godefroit Luissier pour paiier paniers de gervace (de paille) que Medame avoit accatées, XVIII sols, VIII deniers ; à la fille Robert le Cochon

(722) Marguerite, fille du comte de Hainaut et de Hollande Guillaume I<sup>er</sup>, mariée en 1324 à l'empereur Louis de Bavière.

(723) Louis dit le Romain, fils de Louis de Bavière et de Marguerite de Hainaut, petit-fils de Guillaume I<sup>er</sup> et de Jeanne de Valois, ou Louis, fils de Guillaume I<sup>er</sup>, mort en bas âge.

pour retindre dras le demisiel de Berghes, dit par demisiel Agnies, XXII sols, VI den. ; à Jehan Moustarde pour ce dras raparlier, XII sols ; en ce temps à i bourgeois d'Ipres qui avoit le sien perdu par le were (guerre) de Flandres, XXXIX sols ( folio 31, recto et verso); le jour Saint Andriu rendut à maistre Pasquier que elle avoit presteit Medame pour paiier XII coussins accatés à Valenciennes au maistre qui fait les sarges, VII florins, de ce en paia Medame dou remenant del argent que elle eut à le monnoie pour le vallet dele. duçoizede Calabre(724) une partie, et Gobers paia le remannant, valent XXVIII sols, VI deniers ; à Marien Le Clepe, pour i coupe d'argent accatée à luy, se le donna Medame à le femme Mathieu de Seulenchés al espousailles..... XIII libvres. Paris. Le diemence après le Saint Andriu, à Colard le taillère Willaume pour paiier cousturier et pluizeurs estoffes de cambre. ....XXVIII sols, X deniers ; le jour Saint Nicaise à Paris envoiit à Medame par Monsieur Vilain pour joiaus accatés, XX florins de Florence, valent XIX libvres, V solz ; de ces XX florins de Florence en eut Gossard pour paiier ymage d'yvore, III florins, paiié au Perré I florin ; maistres Symon li taillere pour accater cisoire, I florin ; li augustiu, III florins ; Symon de Lille pour ymagerie accatée VIII florins ; à Medame pour autel accatée II florins de Florence (f° 31, verso); à le femme Symon le Symon pour i caperon de veluel noir accaté pour Medame = XLIII sols ; à li, pour i autel pour Medemisielle = XLIII sols ; à maistre Symon pour faire coudre i drap de brunete pour Medame, cousta parmi II sols tournois pour boutons noirs pour li accater pour se femme = XXIII sols, III deniers ;  
.....  
.....  
le jour de Noël presteit à Gillete de Ghizegnies en rabat de ce que Medame li poet devoir pour paiier l'absolution de un vallès du Caisnoit qui estoient escumeniet pour l'occasion Jehan de Seghin, III florins, valent parmini gros = III libvres, XII den.; à Fouchier, pour i drap de burnete accaté pour Medame pour le sépulture Monseigneur de Valoys (725) s'en fist on III pièces, XXXIII lib. parisis, florin de Florence pour XIII sols, ira deniers, valent à XIX sols, III den. le pièce = XLV libvres, XIII sols, III deniers (f° 32, recto)  
.....  
.....

.Le jour de grans Paskes, délivret à Godefroit luissier pour porter à Paris à Symon de Lille pour paiier as ouvriers qui faisoient le lit Medame, CXII florins de Florence qui valent au paiement de Hollande, à XIII

gros et I estellin le pièce ensi que Gobera les avoit rechiu, VI libvres, III sols, VI deniers gros, I esterlin, etc. (P32, verso);.....

le VI<sup>e</sup> jour d'avril paiiet à Jakemin de Douay pour XXIII ausnes et demi de vert drap et XI ausnes de royet qui fali des dras que Medame donna à aler en France quant mesire de Valoys trespasa etc. (idem) ; .....au Petit maistre i mire se wari Loys, no de- misiel d'unne apostume = LX sols, (f° 33 recto).....; le mardy après le Triniteit, à Piérard le Saint, pour i coutelier de Mons pour I couteaus à trancher accatés à luy par Medame, MI libvres, XVI sols (f° 33, verso).

.....; pour les ossekes (obsèques) demisielle Marien le nourrice Loys, VIII bbvres (f° 33, verso)..... ; le diemence après le feste Saint Barnabe, à maistre Raoul l'especier de Tournai, paiiet par Medame pour aucunes cozes médicinalz que avoit faites pour Medame de Fontennes, VI bbvres (idem)..... Item. Dons..... as ouvriers qui faisoient le capielle demisielle Agnies déchervi à St Franchois, donné par Medame = XXII sols ; ..... à Jaquemin de le Cambre pour porter à Medame en se cambre = III libvres..... ; pour donner à Guillaume le Juys qui ouvèlement estoit baptisiés, XIX sols, III deniers ;

donné de par Medame al aiuwe (aide) de le taule dorée faite au grant autel de Nostre Dame en Valenchiennes = III florins, valent LXXVI sols ; ..... pour donner i messagier qui avoit aporteit lettres d'Engleterre à Medame = XIX sols, nu deniers; à n vallès qui aportèrent à Medame roisins de par le seigneur de Rainneval = XXV sols ; à II vallès le damoi-selle de Lannoit savoil aporteit roisins à Medame = XIX sols, III deniers ; à le demiselle de Brouxelle, fille monseigneur Bauduin de Hainaut, donné par Medame pour ses despens à aler de Valenciennes à Mons après Monseigneur pour argent = XIX sols, III deniers ; .....à Alardin de Binch qui est à Medame le royne d'Alemagne, donné par Medame s'en devoit raller en Bawière = XXXII sols ; .. .....à II messagiers le fille le conte de

(724) Marie de Valois, fille de Charles de Valois, sœur de la comtesse de Hainaut et femme de Charles, duc de Calabre.

(725) Charles de Valois, père de la comtesse de Hainaut, mort le 16 décembre 1325.

Julliers qui à le duc de Bavière s'aporta nouvelles que li dicte ducesse Ricarde avoit I fille, délivreit V florins de Florence au commandement Medame le nuit Saint Clément qui valent = IIII livres, XV sols (f° 34 verso) ;..... Paris. Le lundy, après le Saint André au Castel, au barbier l'Évesque donné de par Medame m florins de Florence = XXXVIII sols, VI deniers ; item, à III cambellens l'Evesque .....III florins al agneau, valent LXVII sols, VI deniers ;.....; le merkedey après au messenger le Royne d'Engleterre donné par Medame à Trappes = XIX sols, III deniers ; le lundy après as menestriers le Royne d'Engleterre donné par Monsieur Vilain = IIII livres, XVI sols III deniers ; le mardy après la Sainte Luce donné à I povre gentil homme qui est de le terre qui fu monseigneur Engherran de Maryni (726) = X sols, VIII deniers ; le diemence devant Noël donné par Medame à moisnes escoliers demouranten lemaizon de Clugny à Paris, leur Medame fu. quant on mist Monseigneur de Valoys en terre, X gros ; le venredy après Noël à Saint Denis donné de par Medame par le main Gossard, au messenger monseigneur de Valoys dont Diex ait l'âme = IIII florins de Florence, valent à XIX sols, m deniers le pièce, LXXVII sols ; le lundy après le conversion St-Pol donné de par Medame au messenger le Royne de Sescille (727) et le ducesse de Calabre, III florins de Florence de LVIII sols, VI deniers ; le dimence jour des Brandons à Medame pour donner le vallet qui amena le chien monseigneur de Valoys, son père, XIX sols, VI deniers (f° 35, recto) ; le mardy après le feste Saint Grégoire, ou messenger Monseigneur dou Mans (728), frère Medame, donné par Medame, XXXIX sols ;.....; le XI<sup>e</sup> jour du mois d'avril à I ménestrel qui disoit qu'il estoit au maistre de le tierce maison, se jua d'un coffre devant Medame et ses enfans, donné XIX sols, VI deniers ; le mardy après à Gobert le barbier qui sainna Medame donné XII sols (f° 35, verso) Item, aumosnes deseure X sols et de X sols. Le mardy après le feste Saint Bertremiu, apostle, à Medame délivret pour donner à maistre Jaques du

Caisnoit que elle luy avoit de lonc temps pourmis, C sols ; le merquedy après à Medame pour aumosnes par li et par autrui à Saint Franchois, celuy jour ou service Medame d'Artois (729) que on avoit mie fait à sen terme, XX sols;

Paris. Le jour Saint Andriu à Medame pour donner pour Diu en se main I florin de XIX sols, III deniers ; le dimence après le jour Saint Andriu à Medame pour aumosnes au partir de Valenciennes, XVII sols ; à li, le lundy au Castel, XII sols ; le mardy après à St-Quentin et à Roupi, XVI sols ; au partir de Roupi le merkedi, VIII sols ; à Noyon, VIII sols ; item au bac, VIII sols ; à Choisi parmi I gros pour les bateurs, XIII sols, VI deniers; à monsieur Vilain qu'il avoit presteit puis Valenchiennes XII sols; le joesdy à Senlis XII sols; à Louvres XXVI sols, VI deniers ; à Watier le cambellent qu'il avoit presteit IIII sols, somme VI livres, XVII sols, VII deniers.....

Ce sont personnes as quelz cil lit furent accatet entours le Sainte Katherinne l'an XXV, s'en y eut XXV estoffeis s'en délivra on à Mons u à Binch, u à Mauboège, u à Bavay III, au Caisnoit u à Bouchain II et puis en mist Medame à Valenchiennes en le penneuse sesmainne l'an XXV, XII lis (f°36, verso)

Item, en communes parties ordinaires, en messegeries et en autres mises de X sols et de plus. Le samedy après le feste Saint Bétremiu, à Grielle alant à Monseigneur en Hollande et après G. de Roussi en se

---

(726) Charles de Valois qui avait pris une grande part à la condamnation d'Enguerrand de Marigny, ne tarda pas en éprouver un profond remords. Il fit détacher son cadavre des fourches de Montfaucon, réhabilita sa mémoire et laissa par son testament 10,000 livres à ses enfants, pour la grande infortune qui leur advint de la condamnation de leur père. Dans les derniers moments de sa vie, ses remords devinrent encore plus cuisants et il chargea un de ses officiers d'aller par les rues, une bourse à la main, criant à chaque pauvre, en lui faisant l'aumône : Priez pour Monsieur Enguerrand et pour Charles de Valois. La mention de cette aumône faite à un gentilhomme de la terre d'Enguerrand de Marigny vient confirmer le récit des chroniques à cet égard

(727)Éléonore, fille du roi de Naples Charles II, femme du roi de Sicile Frédéric I<sup>er</sup> ou II. Elle était la cousine de Jeanne de Valois, comtesse de Hainaut.

(728)Philippe de Valois, fils aîné de Charles de Valois et frère de la comtesse de Hainaut, devint comte du Maine en 1317. Devenu roi de France en 1328, il investit en 1332 Jean, son fils aîné, des comtés d'Anjou et du Maine.

---

(729) Il doit s'agir ici du service anniversaire de la mort de l'une des deux comtesses d'Artois, femmes de Robert II l'illustre : Amicie de Courtenay ou Agnès de Bourbon.



maison, se meut de Valenciennes, XXXIM sols, IX deniers ; le mardy après le feste Saint Gille à Godefroit Luissier alant en France à Monseigneur de Valoys pour sen estât et porta lettres de par Medame, LX sols ;.....

le jour Saint Luc à Medemisielle pour faire sen offrande à Notre-Dame à St-Amand leur elle ala en pèlerinage = XIX sols; le samedy devant le Saint Martin à Medame pour donner Willaume et Medemisielle pour juer, parmi in gros qu'il avoient eut le jour devant, XII sols; le merquedy après le feste Saint Martin à mère Pasque pour le contre pois et l'offrande Loys nos demisiaus à Saint Druon et, pour estoffes de cambre, X sols ; le merkedy devant le Saint Clément à Godefroit Luissier alant de Valenciennes en France à Monseigneur de Valoys, LXIII sols. Paris. Le lundy après le Saint Andriu au Castiel à maistre Symon alant à Paris au segneur de Bousoit, XXXII sols; le dimence après le Sainte Lusce, à maistre G. Castagne alant de Paris à le Parrée pour savoir Testât monseigneur de Valoys, M florins de Florence, valent LVII sols, IX deniers ; le mardy après à Godefroy alant au Parré savoir Testât Monseigneur de Valoys que on disoit qui estoit trespasé, X sols, VIII deniers ; le mardy après le Sainte Lusce à G. alant de Paris au Parré pour savoir où on meteroit monseigneur de Valoys en terre, XIII sols (f° 39, recto). — Communes parties de messageries et d'autres cozes forainnes de mains de X sols. Le jour de le Nativiteit Nostre-Dame à Jehant le Peletier pour ourlé pour le taillerie = II sols, VIII deniers;

à Bertoult pour aler de Valenciennes à Estruen en Thérâisse après Monseigneur, V sols, VI deniers ; à III enfans de Hollande alans en Hollande, pour un paires de sollers VIII sols ; au vallet Thibaut de Broy qui aporta peskes à Medame, V sols, VI deniers ; pour kerroulles, chevalés, espées de bos accatés à St Amant par Monseigneur Vilain pour donner Willaume et les enfans, III sols, III deniers (f° 40, verso).

Paris.....

.....  
à Cousin pour sollés pour Medemisielle et arrechon, VIII sols ; à Willaume, no demisiel, pour I layete à mettre ses livres, accatée par Jehan Le Clerc, entre le Saint Andriu, III sols, VI deniers ;.....

à Marie le nourrice pour estoffes de cambre, XVI deniers; le venredy après à Willaume pourjeuer, XVI deniers ; .....

à I messenger que Jaquemard li lombars envoia de Mons à Valenciennes portant N boistes de gegembres et de pignolat que Mesire envoioit Medame, III sols (f° 41, recto);

le joesdy après à Godefroit alant à Condeit à le conteisse de-Soissons (730), III sols.

Ce jour as baisselettes de le parroche Saint Jaques pour faire une candelle deu à Nostre-Dame ou mostier Saint Jaque donné par Medame V sols, UN deniers ; Aubert le wantier pour i dousaine de wans (gants) pour Medemisielle et Willaume, V sols ;

..... ; à un ménestrel de Loherainne qui jua devant Medame le nuit Saint Barnabe, VI sols, VIII deniers;

.....

.....  
le samedy après à i femme qui aporta pois nouveaulx à Medame de par le dame de Werchin, V sols, III deniers (f° 41, verso) ;

Le joesdy après le Saint Jehan à Mons à i vallet de Mons alant à Beaumont à Medame pour savoir sen estât et pour reporter I rommarch, V sols, III deniers; item, à celuy mesmes pour ce qu'il raporta le rommarch jusques entre Maslinnes, donné par Medame, VIII sols (f° 42, recto).....

.....

Hollande. Parties forainnes commenchiées le dimence octave Saint Pières et Saint Pol Tan XXVI. — Le dimence devant le fieste de le Magdelainne à Le Haye à mère Pasque pour estoffes de le cambre Loys et medemisiel Ysabel, XI sols ; item, à li, pour une pumme de grenate accatée pour le nourrice Loys ki morut, X sols ; item, le jour Saint Jake, à maistre Willaume de Delf, pour faire les orghenes de le capielle de le Haye, par maistre Arnoul, XX sols ; item, à Jakemon de Malboege, pour paiier le saie de soie que Medame fist faire à Valenciennes, III livres, XV sols ; item, pour apporter le saie de Valenciennes, XVI sols ; item, à dame Marien le Bueresse pour lavenderie de

---

(730) Marguerite, fille posthume et unique de Hugues de Nesle, comte de Soissons, succéda à son père en 1306 et épousa en 1316, selon les uns, en 1325, selon d'autres, Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, de Valenciennes, etc., frère du comte Guillaume le Bon.

cambre.....par N mois, XXVIII gros le mois valent =XXXVII sols, III deniers; item, à Slaeplaken, pour kuevrechies accattés à luy, par Medame à le mi-aoust, VII livres (f° 47, recto)

Don fait en Hollande puis les octaves Saint Pierre et Saint Pol l'an XXVI. A Gogheric, ménestrel, donné par Medame le merquedi après X sols ;

item, à maistre Gille Castaingne, pour I esturghon que cil de Dordrecht donnèrent à Medame; se le fist Medame despenser et leur rendei, VI livres, VIII sols ; item, à une femmedevers Coloingne se fu ses mari mors devant le Bruile, donné par Medame, x sols (f° 48, recto)

.....  
.....

.Aumosnes faites en Hollande puis les octaves Saint Pière et Saint Pol l'an XXVI.....

.....  
item, le merquedy après le mi aoust, à une femme ki devoit estre encluse à Vornes, donné par Medame. XII sols ; item, le jour Saint Bertremiu, donné par Medame pour ausmonnes à un hospitael ki est fais à Maislines pour povres prestres et clers, XX sols (f° 49, recto).....

Parties forainnes et messagerie fait en Hollande puis le dimence octave Saint Pière et Saint Pol l'an XXVI. Ledit dimenche à Baudet le panetier alant à Le Haye, à monseigneur, à Conlongnes porter lettre de Medame XXVII sols ; à Sandrinne pour savon pour le cambre Medame ledit dimenche, N sols ; au garchon ki amena Housiel, le chien Medame, de Haynnau en Hollande, II sols ; à Medame, le mierkedy après le division des aposteles par Watier de le Cambre, III sols ; .....; le mardy après le fieste Saint Pière aoust entrant à Colin le cambrelent Willaume, alant à Dordrecht querre dras pour Loys et medemisiel Ysabiel, VI sols ; item, le mardy après l'Assumption Nostre-Dame à Colard le Cambellent Guillaume pour aler à Dordrecht querre dras pour Medame et ses enfans, vi sols ; .....; à Medame, delivret pour communes offrandes par le terme d'un an par demisielle Cécille et autres par plusieurs fies , s<sup>1</sup>! qu'il apert as pieces, V livres: à Medemisiel pour autel par ledit terme par demisiel Katherinne, XXVI sols ; à Willaume, no demisiel par ledit terme à aucune fois, nu sols ; item, pour XXX dousainnes de parkemin pour ledite anée, pour papier, verde cire, enkre, jetoirs et autres choses ki appartiennent à escripture et frais d'escripture, IX livres, X sols, X deniers ; item, à Jehan De le Motte pour transcrire plusieurs escriis des darains comptes que Gobers fist après chou kil eut compté, XX sols (f° 50, recto)

.....  
.....

Che sont 'les parties des pourvances faites pour Medame et ses enfans et à le fois pour Monseigneur dont lettres sont données dou diemence après le jour Saint Bertremiu l'an MCCCXXVjuskes au diemence jour Saint Bertremiu l'an MCCCXXVI, c'est pour i an entier. Premiers de Jehan Bernier, receveur de Haynnau. Le jour des Roys par le lettre Medame donné ce jour à Jehan Bernier kil descompta à Jehennet Dainch, son clerc, pour pluseurs pièces d'especeries : premiers, pour VIII<sup>11</sup> livres de cire, XL deniers le livre, valent XXVI livres, X sols, VIII deniers ; item, XXIII livres de lignement de XXX sols, II pains de çukre pesans XV l., VIII sols le liv., valent VI liv. ; item, VI liv. de caniele, VIII sols le liv., montant XLVIII sols ; VI liv. de gen- genbre, VIII sols le livre, valent XLVIII sols ; VI l. de poivre, VIII sols le livre, valent XLVIII sols ; demi- livre de saffran, XX sols ; III l. de çucro rosat, XVIII sols ; item, XLVIII l. d'amandes LX sols. Somme de ceste lettre, XLVI l. tournois (f° 51, recto).....

.....

Ce sont lettres données à le Cochonne pour cire et especerie en pourvances.Premiers par lettres Medame données à damoiselle Marien le Cochonne de Valenciennes le diemence après le feste de Tous Sains pour especertes, cire et autres pièces prises entre l'issue d'aoust l'an XXV et le Toussaint suivant après pour cuisinne et cambre par Colard de Roisin et Roger, compté par Gossuin et Piéron les pièces qui s'ensuient : premiers, pour XL l. d'amandes parmi XX deniers pour ris et miel, LV sols ; item, pour livres d'amidon ; NN sols ; item, VIII livres de cannielles, LXIII sols; item, VIII livres de gengembre, LXIII sols ; item, VIII l. de poivre , LXXII sols ; item, demi- livre de saffran, XX sols ; pour cambre, I quartier de macit (731), XV sols ; N onches de cubèbes, X sols ; II onches de claus , X sols ; N livres d'anich et u los de kennevisse, VIII sols, III den.; VIII l. de çukre rosach et m onches, XLIX sols, VI den.; item, demi-libv. d'encens, III sols ; item, VI l. de blanc chucre, XLVIII sols ; item, XXIX l. de lignement XV den. le l. valent parmi

---

(731) Écorce de la noix muscade.

XXVII den ; pour filet de coton , XXXVIII sols, VI den.  
Somme de ceste lettre, XXIII li., II sols, III den.....

Item, de li, par lettres Medame données à Valenciennes le jour Saint Clément pour V l. et I onche de chucre rosach, XXX sols, VI deniers ; item, pour II l. de grosses dragées, XVI sols; pour kennevisse, II sols, VIII den.; pour VI l. de cire pour le luminaire Pinchon, XVIII sols ; item, pour IX<sup>xx</sup>XI l. de cire, III sols II den. le li., XXX l., III sols , X den. ; pour XVIII l. de lignement, XXII sols, VI den.; demi livre de saffran, XX sols. Somme de ceste lettre, XXXV livres, XIII sols, VI den. (P53, verso)

Frise par Jehan Keyser. Le venredy après le feste Saint Michiel furent données lettres de Medame à Jehan Keyser, receveur de Frize, en pourvance pour XXX bestes envoiées de Frize à Valenciennes le sesmainne devant le Saint-Mikiel, pour le pourvéance del hostel Medame, parmi les frais de l'amener de Frize en Haynau et cordes et autres cozes, LXVIII sols Hollande ; ensi monte li lettres LXXII livres XX deniers Hollande.....; item, de luy par lettres Medame données à Le Haye le jour St Jaque pour les pourvances de Le Haye pour XII bues de Frize amenés à Le Haye entre la Sainte Margherite parmi XI sols pour despens des boes ame- nés de Frize à Le Haye = XLII libv., XIX sols Hol- lande (f° 55, recto).....

Du receveur de Bewesterseelt de Middeborc. Premiers, par lettres Medame données à Valenciennes le lundi après les Brandons l'an XXV alant à Jehan Heynriczoen le receveur de Besterseelt pour especerie et pluseurs pourvances de quaresme l'an XXV dont les pièces sont en le lettre et en es parties des pourvances, se monte b somme IX livres, XIII sols, X den. gros, XIX mictes, valent vies gros pour XVI den.; somme CLV livres, II sols, V den. tournois ; item, par lettres Medame données le diemence devant le Magdelene pour II pièces de vin de Gascongne = XXX sols gros ; item, II pièces de claus, XXIX sols gros ; item, pour scroden (?) XI deniers gros ; item, pour le painne du cuvelier, V gros ; item pour le vergherie à Damme, V esterlins ; item, X bbvres de poivre, le livre III gros, valent III sols, III deniers gros ; item , X livres de gengembre, le livre NN gros et I estellin, valent M sols, VII deniers gros et I esteUin ; item, X bbvres de canelle, V deniers et i estellin le livre, III sols, V deniers gros et I estellin.

Item, II livres de saffren, XVIII deniers le livre, valent U sols, X deniers gros. Item, III pains de cukre pesans XXVII bbvres et demie, III gros et estellin le livre, valent ix sols , XI den. gros, III mittes; item, C livres d'amandes, XII mittes le livre, valent III sols, II den. gros : item, pour XXX ausnes d'estaminne, XXIII deniers gros et XVIII mittes ; item, pour l'entonnement, III estellins ; item, pour le winage à Bruges et à le Damme, VII deniers gros et II estel- ins : item, pour portages, VII estellins ; item, naviage duskes à Scydam, III sols gros : item, despens de II garchons qui los alèrent querre en Flandres, III sols, il deniers gros. Item, donné à Coboit, pour une partie de ses despens, VIII deniers gros. Somme de ceste lettre, III livres , XVIII sols, VI deniers gros , XIII mittes valent LI gros, XVI deniers tournois ; somme = LXXVIII livres, XVI sols, X deniers (f° 56, recto)

Item, du receveur de Zuthollande à Dordrek here Jehan Giliszoen. Premiers, de luy par lettre Medame donnée à Le Haye le diemence après le feste Saint Martin en esteit qu'il paie à Heydde Berkehem pour XXV tonnes de cervoise pour le pourvéance del hostel Medame adont faite à Le Haye, VI sols le tonnel, et pour tonnes de cervoise de Dusebourc, XVIII sols, vin deniers. Somme : VIII l., VIII sols, VIII den. Hollande. Le merquedy après le Saint Martin en esteit eut Clais Lbmpe I lettre au receveur de Zuthollande qu'il li paie pour III" escuelles prises à luy pour le pourvéance del hostel Medame à Le Haye, III l., XV sols ; III mandes = III sols ; I tonnel de verjus tenans XXXVI los, XXV sols ; pour le voiturier de ces cozes, XVI deniers ; somme de ceste lettre = CIII sols, deniers Hollande (f 56, recto)

Item de luy pour, par lettres Medame données le mer- quedy devant le Saint-Lurent : premiers, pour XII lib- vres de poivre, XXIII sols: item, pour poivre à faire claut, VIII sols, VIII deniers ; item, i livre d'anich con- fit, MI sols ; item, XII livres de grosse d'ragié, III lib- vres, XII sols ; item, I livre de pennions (probablement pignolat) = III sols ; item, I bbvre de candich, sols, VIII deniers ; item, I syrot pour maistre Symon le tailleur, VIII sols : item, XV livres de cukre rosach = III l.; item, cozes médicinalz = V sols. Somme, IX l., VIII sols, III den. (f° 57, recto).....

Deu Englebert, receveur de Northollande. Premiers, par lettre Medame donnée en pourvance audit Enghe-

bert, le diemence, jour Saint Leurench pour plusieurs parties kil a paies insi ki si après s'en suwent : premiers, XVII pors = IX l., X sols ; item, XXIII acht. de pois = XL VIII sols ; item, LXVIII acth. de siel = XXXIX sols, VIN den.; item, senevel de mostarde = II sols; item, IIII tonnes de cervoise de Hambourc = XXXII sols, VI deniers ; item, IIII tonnes de Duysburg = XXXVII sols, un deniers ; item, LXXVIII moutons = XXXIII L, usols item, XXXVI heus d'avaine, XVI sols, vi deniers le heut, valent XXIX livres, XIII sols ; item, partage et na-viage de celle avaine , XI sols, VIII den. ; item, pour uapes et toiles accatées à Delf par Bauduin le panetier , III livres, XIII sols ; item, pour pluyseurs voitures de Scydam et de Rotterdam venans à Le Haye, par pluyseurs fois pour VIII pos,escuelles,fier et autres pourvances = XXX sols, ira deniers ; item, portage des napes ki viennent de Herlem à Le Haye, III sols ; item, pour messagiers envoiiés à Jehan Keyser en Frise par pluyseurs fois, VII sols ; item, pour les despens le Roy de le boutillerie et les frais de II pièces de vin ki fist venir de Dordrecht, XII sols ; item, à Rogier le cambrelent pour lagement et verges, XL sols ; item, pour frais Jehan Crudemar en amenant pourvances de Dordrecht, IM sols, III deniers ; item, pour despens Grieter le vallet Clays Lempereur, XI sols ; item, à Baugard pour aler querre cervoyse de Hamburgh par pluseurs fois, XIX sols ; item, naviage de XX tonnes de cervoyse de Leyden, VII sols , VIII deniers ; item , à Copboet alant en Zélande par n fies, XXIII sols, VIII deniers ; item, portage d'avaine, de bleit et d'avaine, VI sols ; somme IIII" III livres , XVI sols, II deniers (f° 58, recto)

Item, de monseigneur de Bechem, bailli de Wourden. Premiers : par lettres Medame données à Le Haye le nuit Saint Jaque l'an XXVI pour v voeder de cervoise de Hambourc sen font; li tonnels coustèrent parmi le naviage et frais de amener de Emstebredam (732) jusqu'à Le Haye, XX livres, XX deniers Hollande, parmi I voeder que Mesire en eut devant que Medame venist à Le Haye ; item, de luy par lettres Medame données le joesdy devant lo Saint Luerench pour II voeder de cervoise, VI livres, IX sols, VI deniers Hollande » (f°58, verso)

B. 3271. (Cahiers.) — Grand in-8°, 60 feuillets, parchemin.

**1326-1327.** — « Comptes Gobiert Le Clerc de chou kil a rechuit pour les despens Medame le Contesse de Haynnau et de Hollande et ses enfans et à le fois pour monseigneur et pour autres, dou diemence jour Saint-Bétremieu l'an mil CCC vint et sis jusques au diemence nuit Sainl-Bétremieu l'an XXVII, c'est pour I an. — Rechuit de Jehan Gilliiszone, receveur de Zuithollande. Premiers de luy par lettres Medame donné à Le Haye le lundy

(732) Amsterdam.

après le Saint-Jehan-Décollace kil paie à Jehan de Walgenar que on li doit pour mariscaucie = III livres, XI sols, VI deniers ; item, de luy par lettres Medame données à Rotterdam le venredy après le Nativitet Nostre-Darae qu'il paie à pluseurs gens de Dordrecht pour les despens Medame la fois quant li royne d'Engleterre (733) y fu, et à Rotterdam , dont les pièces apèrent = IIII<sup>c</sup> IIII" IIII livres, XIII deniers (f° 1, recto).

Item, de luy par lettre Medame donnée à Middelburgh le lundy après les Pasques l'an XXVII pour IIII" XVI beκες pour mettre en galentine = XIII livres, X sols; item, à Ghibe Pauwelzone pour XXXIX aloses = LXIII sols, VIII deniers ; item, LXIX los de vin = LVII sols, VI deniers; item XL los de vinaigre = XXIII sols, M deniers ; pour III tines = IIII sols ; item, auewes (aides) par N jours, V sols, IIII deniers ; item, corbellage et portaige = III sols ; item, naviage X sols : item, pour les despens Reynier = XIII sols ; item , Luys die Backer, pour pain VII sols, IX deniers ; item, Clais Lompe, pour backes, staminés et toille = VI sols, IX deniers ; item, Jan die Crudenar, pour especeries = LVI sols, nn deniers ; à Heyne do Berchem, pour IIII tonnes cervoise = XXIII sols. Somma = XXVII livres, vi sols, V deniers (idem)

Recepte de Eughebar, receveur de Northollande (f° 1, verso)

Recepte de Jehan Keyser, receveur de Frise (f 3, recto)

De Willem le Moelnar, bailliu de Dordrecht (idem)

.....De Arnoulz de le Dorpe, bailliu de Delfland (f° 3, verso)

(733) Isabelle de France, fille de Philippe le Bel et femme d'Edouard II, roi d'Angleterre. Elle vint en France en 1325 et se retira en 1326 auprès du comte de Hainaut ; elle négocia le mariage de Philippe, fille du comte, avec son fils Edouard , puis s'embarqua pour retourner en Angleterre le 22 septembre 1326.

De Mathis Reugherszone, bailliu en Keveinland (idem)

De HeynricHendircszoen, bailliu de Sciedam (idem)..

De Jehan de Poelane, baillhu in Runland (f° 4, recto)..

De Jehan Heynricszoen, receveur de Beuestersceelt en Zélande (f 4, verso)

De Jehan Wissen, receveur de Boesterscelt ( f 4, verso)

Dou vesque de Zude (f°5, recto)

De Arst de Hurst, bailliu de Aemstel (idem)

De Willem Dauchhome, bailliu de Medemlic (idem)

De Willem le Kuser, bailliu en Waterland (f° 5, verso)

Rechiut des lettres de connaissanceMedame(f°5,verso)

Haynnau. Rechuit de Jakemonde Berrengh, receveur de Haynnau (f° 6, recto)

Dou borgne de Robert Scud, bailliu de Haynnau (f° 7, recto)

De Wautier de Hartaing, prévos de Mons(f°7, recto)

De Mahieu le Quet, castelain d'Ath (idem)

De Oston Darbre, castelain de Bouchain (f°7, verso)

De Jehan Bernier, prévos de Valenciennes (idem)

De Jehan de Harchies, provost dou Caysnoit (idem)

Dou begho de Montai, provost de Binch (f° 8, recto)

De Jehan de Tournai, receveur des mortes mains (f° 8, recto)

De Gillion le Ramonnier, provost de Maubuege (f° 8, recto)

De Nycaise de Serfontaine, provost de Bavay (f° 8, verso)

Compte Gobiert Le Clerc des mises qu il a faites pour les despens Medame le Contesse de Haynnau et de Hollande et ses enfans et à le fois pour Monseigneur le Conte et autres, du diemence jour le Saint Bétremiu l'an MCCCXXVI jusques le diemence nuit Saint Bétremiu l'an MCCCXXVII , c'est pour i an entier desquelz despens li maistre del hostel Medame, c'est à savoir mesires Vilains Goessin et Pière ont li contre sommes des journées, des sesmaines et des moys, et sont tout li comptes fait et passet par yaulz si que il apiert en leur paupiers et as parties de ce livre. Le diemence après le feste Saint-Bétremyu furent encore à Le Haye Medame et si enfant et une partie dou consseil et del hostel Monseigneur et y demourèrent toute le ses- maine, se monta li somme doudit diemence sans pour- vances = XLVI sols, VII deniers (f° 9, recto)

Encore furent à Le Haye Medame et si enfant le diemence après le feste Saint Jehan-Décollace, leque diemence disna Medame au saulon le Conte et le lundy après disner se partirent de Le Haye Medame, mede-misiaus Philippe, Guillaume, medame de Vornes pour aler vers Dordrecht, et Loys et medemisielle Yzabiaus demourèrent à Le Haye, et ledit lundy vint Medame au souper à Rotterdam, et le mardy au disner à Dordrecht; et medemisiaus Philippe et Guillaumes et medame de Vornes avoec

luy et là demourèrent out le remanant de le sesmaine ; et mesires vint à Dordrecht le merquedy au disner et s'en parti le joesdy au matin et revint le venredy au soir et y demourèrent le samedy toute jour et ses hqsteus i fu toute le ses-mainne et le samedy en ledicte sesmaine vint à Dordrecht li royne d'Engleterre : se monta li somme dou dit diemence à Le Haye et au saulon le Conte = LXII sols, vi deniers (idem)

Encore furent à Dordrecht Mesire, Medame, medemisiaus Philippe , Guillaumes et medame de Vornes le diemence nuit de le Nativiteit Nostre-Dame au disner, se donnèrent Mesire, Medame à disner le Royne d'Engleterre et après disner s'en partirent Medame, Medemisiel, Guillaumes. medame de Vornes pour aler à Rotterdam avoec le Royne d'Engleterre et y demou- rèrent le mardy, le merquedy, le joesdy et le venredy, et le samedy au matin se partirent Medame, Medemi- siaus Philippe, medame de Vornes pour aler à Briele, et Guillaumes s'en ala à Le Haye, et celuy sesmaine soupa le fis le Roy (734) avoec Medame et pluseur autres par pluseur fyes ; et Mesires vint à Rotterdam le mardy au disner en le dicte sesmaine et s'en parti le merquedy après disner pour aler à Dordrecht et revint à Rotterdam le joesdy au souper, et s'en parti le venredy après disner pour aler vers Dordrecht, et mesires Jehans de Haynnau et pluseur autres chevalier et autres gens furent aucune foys avoec Medame en celuy sesmaine ; et si i fu aucune foys mesires de Vornes , se monta li somme doudit diemence à Dordrecht sans pourvances = II<sup>c</sup> LXV bbvres, IX sols, X deniers (f° 9, verso)

Somme de ces IIII sesmaines à Le Haye, à Rotterdam, à Dordrecht et à Brièle pour Medame et ses enfans dou diemenche, jour Saint Bétremieu jusques au diemence

---

(734) Le fils du roi d'Angleterre, plus tard Edouard III, qui avait accompagné sa mère en France et dans les Pays-Bas. C'est à ce moment que son mariage avec Philippe de Hainaut fut négocié.

jour Saint Mathieu auquel jour le moys entiers est accomplis et est dis li premiers moys auquel moys Mesires a esteit en l'ostel Medame par VII jours et ses hosteus sans luy par XXI jours ; et dedens ledit moys fu Medame ensuyvant le royne d'Engleterre par m sesmaines ès villes dessusdictes, et li donna à mengier à Dordrecht et sen fil à Rotterdam et medame de Vornes fu ades avoec Medame, et dedens ledit terme mesires Jehans de Haynnaut, mesires de Vornes et pluseurs autres chevalier qui aloyent en Angleterre avec monseigneur Jehan et le sire de Bousies et plusieurs autres, se monta li somme doudit moys ès dis lius sans pourvances = VF LXU libvres, XIII sols, x deniers (f<sup>os</sup>9, verso et 10, recto).....

Haynnau. Le diemence jour del Pentecoste furent à Cambron Medame et si enfant au disner, si fu comptet sour le sesmaine devant et après disner s'en partirent et vinrent au souper à Crispin, si fu me sires li Cuens et li abbés paia là les despens heursmis le poulaille, et le lundy au disner viennent yl à Valenciennes et y demorèrent toute le sesmaine, si monta li somme doudit diemence jour de Pentecoste au soir pour les premiers venus et le lundy toute jour = XI libvres, XVIII sols, XII den. tournois (F 19, recto).....

Encore furent au Caysnoit Medame et si enfant le diemence après le feste Saint Pière aoust entrant et y demorèrent toute le sesmaine et medame de Fontenelles aussi et mesires li Cuens y fu le diemence et le lundy au disner et s'en parti après disner et revient le mardy au disner et demora le merquedys, le joesdy ; et le venredy au mattin s'en parti et revient le samedi au soir ; et li évesque de Herefort et li Englès viennent le mardy au disner et demorèrent le merquedy et le joesdy au disner si monta li somme doudit diemence, XIII libvres, XII sols, X deniers. Somme dou lundy après, VI libvres, XVII sols (F 21, recto).....

Encore furent au Caysnoit Medame et si enfant le diemence nuit Saint Leureuch et demorèrent toute le sesmaine et medame de Fontenelles y fu par III 1/2 jours et Mesires y fu ledit diemence au disner et li évesque de Cambray toute jour et li roys de Behaigne y fu le lundy au disner et une partie de l'hosteil Monseigneur y fu aucune fois celi sesmaine, si monta jsomme doudit diemence = X libvres, II sols, V deniers 21, verso)

C'est à savoir que dedens ledit anée Mesires li Cuens et ses hosteis ont esteit en l'osteil Medame tant en Hollande, en Zélande comme en Haynnau par plusieurs fies = LXXIX jours. Et une partie de son hosteil et à le fois de sen conseil sans luy, li jours. Et dedens ledit anée fu Medame ensuiwant le royne d'Engleterre ou pays de Hollande par III sesmainnes et grant pleintée de gens ki passèrent outre avoec luy et li donna au mengier à Dordrecht dont on eut grant frais tant en despens comme en dons et naviages ;

item, ont esteit plusieurs autres par ledit terme en l'osteil Medame par pluseurs fies si comme U roys de Boème, monseigneur Jehan de Haynnau, medame de Fontenelles, li évesque de Herefort et li Englès qui venoient d'Aveugnon, li évesque de Cambrai, li évesque dé Utrecht (735), mesires Heynri de Flanders (736), mesires Walrand de Lini, mesires de Vornes, medame de Vornes et plusieurs autres chevalier, escuyer, dames, demiselles, receveurs, prévost, bailli, castelains et conseiller, sans Monseigneur, pour les besoingnes dou pais de Hollande et de Haynnau : et en celi anée ala Medame, Guillaume, no demisel et medemiselle Philippe , de le Haye en Zélande à Middlebourg et à Ziéricsé, leur elle eut grant frais de monseigneur le Conte et ses gens par III sesmaines ou quaresme et de plusieurs autres ki la furent mandet, si comme li consiaus dou pais, chevalier, escuyer, dames et demiselles pour le besoingne Monseigneur et le feste de Pasques que Medame tient court solempnel ; item, en celi anée alèrent Medame et si enfant de Hollande en Haynnau, leur on eut grant' frais en despens des voitures, des kars, de chevaux et des nés (nefs) pour ammener le harnas et les gens Medame par awe et par tiere en Haynnau ; et si sont contenus plusieurs autres frais en alant aval le pais, si comme li frait sont plus plainnement ès escrips sour ce fais parmi les natales de l'an que Medame a tenuit court solempnel (f 22, verso).....

Provances pour ledit anée ; premiers à Hollande par le tierme de x moys. Panetrie : par Enghebar pris de le Bierghe de Le Haye, un heus de bleit ; item, par le receveur de Middlebourg, LXV et demi heus ;

---

(735) Jean de Diest, prévôt de l'église d'Anvers, nommé évêque d'Utrecht par le pape Jean XXII à la sollicitation des comtes de Hollande, de Gueldre et de Brabant, en 1322.

(736) Cet Henri de Flandre doit être un fils naturel du comte Louis I<sup>er</sup>, dit de Nevers ou de Crécy.

item, par le receveur de Ziéricsé XV heus, x achtendelles; item, des pourvances ki furent envoiet de Haynnau à Le Haye, XXXVIII heus, VI<sup>o</sup> achtendelles. Somme de ces bleis, VI<sup>m</sup> III heus. Boutillerie. Vins. Des pourvances de Le Haie faites par pluseurs personnes, III<sup>m</sup> XLVIII, ames, LX los de vin; item, des pourvances monseigneur faites à Dordrecht, xv ames, LVI los; item, despendus à Middlebourg, des pourvances monseigneur et de pluseurs autres personnes MI<sup>m</sup> XIII ames; item, à Ziéricsé, des pourvances Monseigneur, v ames. Somme de ces vins V<sup>f</sup> LXIII ames, XXXVI los. Cervoyse. Par monseigneur Symon de Bentheim, de Hambourc, x tonnes cervoise; item, par l'évesque de Zude, de Hambourc, XLVIII tonnes; item, par Enghebar do Zuitven et de Hamburg, xv tonnes; item, délivret par le brouwer(737) de l'osteil, III<sup>f</sup> XVIII tonnes. Somme de ce cervoyse: III<sup>m</sup> III<sup>m</sup> XI tonnes. — Cuysine. Bacons. Par Jehan Le Keyser, vin bacons; par Enghebar, III; item, venus de Haynnau. LIII. Somme de ces bacons, LXV. Pors fresh. Par Enghebar, XXXIX et demi pors; par les forestiers de Herlem, XL; par Jehan le Keyser, XXXVIII; par Jehan Gillyszoen, mi; somme de ces pors, VI<sup>m</sup> XVI et demi pors. Bestes. Par Jehan Keyser, VI<sup>m</sup> XIII bestes; item, pris à Scoeureloc des pourvances Monseigneur III et demie; somme de ces bestes: VI<sup>m</sup> XVI et demi bestes. Moutons. Par Enghebar: XXXII moutons; item, de Scoeureloc, vi; item, de Haynnau venus à Le Haie II<sup>m</sup> III<sup>m</sup> XVIII. Somme de ces moutons III<sup>m</sup> XXXVI moutons (f<sup>o</sup> 23, recto). Angiaus (738). Par Enghebar, des rentes et des dismes, XXVIII angiaus. Auwes (739). Par Enghebar, C auwes. Poulies. Par Enghebar: MIX<sup>c</sup> III<sup>m</sup> VIII poulies: Widekes (740). Par Enghebar, II<sup>c</sup> XIX widekes. Cysnes. Par l'évesque de Zude et par Jehan Le Keyser, III<sup>m</sup> X cysnes. Oes (741). Par Enghebar, des rentes de Pynaker, III oes; par Jehan Keyser, XX bekes; item, de luy, LXXV capons. Venyson, cers, biches et conins ont li cuet (742) laissé les talles en Hollande à Bétremiu. Hérens; par Jehan Gillyszoen sans les un tonnes ke me sires eut à Middelbourg, XXXVIII tonnes de hérens. Sorés; par luy, sans les v mesures ke me sires eut à Middelbourg, X mesures de sorés Palens (743); par Jehan Le Keyser, sans les n tonnes que mesires et Willaume le Cambrelent eurent, X tonnes de païens. Amandes; par Jean Gilleszoen, L livres d'amandes; item, des pourvances Monseigneur à Ziéricsé, LX livres; item, par le receveur de Middlebourg, VI<sup>c</sup> LIII livres; somme de ces amandes = VII<sup>c</sup> LXIII livres. Des pourvances Monseigneur

faites à Ziéricsé et ammenés à Middelbourg: I saumon, XXIII hondekes (744), XXII aloses, XI pièces de balaine, XXII plats et I bake de gelée, II esturbos, I tonne de hérens VR<sup>5</sup> païens, XII los de mostarde. Avaine. Par Enghebar tant, en argent ke des rentes et des dismes de Pynaker, CIII<sup>m</sup> XVIII havos et demi d'avaine. Vèces, par le receveur de Middelbourg: VIII<sup>c</sup> LIXV waras (745) de vèces. Candelles de siu. Par Enghebar, pris au lardier, III<sup>m</sup> LIII livres candelles (f<sup>o</sup> 23 verso). Haynnau, par III moys. Pourvances de la paneterie. Dou receveur, par Colard De Le Sale à Valenciennes, despen-dut LXIII muis de bleit; doudit receveur despenduit au Caysnoit par Sandrard Mauward, LIII muis, III witiars; item, par Colard Hardit, à le mesure d'Ath, XIX rasières valent n muis, m witiars; item, dou receveur del accat XIII muis; item, par Colard de Pons, XVI muis; summa XXX muis; somme de ces bleis: C muis, VI witiars de bleit. Boutillerie. Des pourvances de Valenciennes = LXXVII et demi muis de vin; item dou Caysnoit, CMI<sup>m</sup> XVIII et demi muis. Somme de ces vins, II<sup>c</sup> LXXVI muis de vin. Cuysine. Bacons; par Colard Hardit à Cambron, demi-bacon; par Colard De le Sale à Valenciennes, XII et demi bacons; item, dou Caynoit, par Jehan de Lille, XLV bacons. Somme de ces bacons, LVIII bacons. Pors; par Colard Hardit, XLIII pors. Bestes de Savoie; par Colard Hardit, V bestes; par Colard De Le Sale à Valenciennes, salles, n bestes; item, par Jehan de Lille au Caysnoit, V quartiers; somme de ces bestes de Savoie, VIII bestes, I quartier; par Colard Hardit, bustes de Mes, III<sup>m</sup> XI bestes de mes; item, par luy III vielz. Moutons; par Colard De le Sale à Valenciennes, salés, VI moutons; item, par Colard Hardit, II<sup>m</sup> XXXV; somme de ces moutons: II<sup>o</sup> XLI moutons. Venison; par Colard de Valenciennes, cers salés I et demi cerf; item, dou Caysnoit, par Jehan de Lille, salés, I; somme de ces cers, XIX et demi cerfs; item heshe (746) I heshe; item, coinins dou

(737) Brasseur.

(738) Agneaux.

(739) Oies.

(740) Espèce de grosse bécasse ou de courlis.

(741) Œufs.

(742) Les cuisiniers

(743) Petites soles sèches et fumées

(744) Chiens de mer.

(745) Bottes ou gerbes.

(746) Hase, lièvre.

gard (747), CXL.; item, d'Ath, LXXII ; somma : II<sup>c</sup>XII coinins item, keveruelles (748), XV keveruels (f<sup>o</sup>24,recto). Beckes; par Jehan Bernier, lue et beκες fendis, VI lus (749) ; item, par le receveur pris a Jakemon de Mortangne, pour autel, XIII ; item, par le bailli pour autel, XIII ; somme de ces lus, XXXIII ; item, par Ghérard de Cambron au Caysnoit, des quariaus, XLIII quariaus (750) Carpes ; par Ghérard de Cambron au Caysnoit, v<sup>c</sup>III<sup>m</sup>XIII carpes; item, par Jehan le Peskeur, à Valenciennes, VI<sup>c</sup>X. ; somme de ces carpes VII<sup>c</sup>XXIII. Anwilles (751) ; de Bouchain par Mahieu de Warmont, VI<sup>c</sup>v anguilles. Amandts ; par le receveur de Haynnau, XXX livres d'amandes. Pois ; par Colard De le Sale à Valenciennes, M witiars de pois ; item, par Sandrard au Caisnoit, I mui. Somme de ces pois : I mui, M witiars de pois. Capons ; par Sandrard Mau-ward III<sup>f</sup>XXIII capons. Avaine ; par Colard Hardit, à le mesure d'ichi, XIII muis, n rasières valent à Valenciennes VII muis ; item, par Colard De le Sale, à Valenciennes, XXXVIII muis , NU witiars ; item, par Sandrard au Caysnoit, CXLIII muis, VII witiars somme de ces avaines CIII<sup>c</sup> IX muis, M witiars. — Che sont plusieurs pourvances dont lettres sont données ki ne sont mie comptées es briefs de despens faits dou diemence, jour Saint Bétremiu l'an XXVI jusques au diemence, nuit Saint Bétremiu l'an XXVII, c'est par I an. Premiers : chucre, II<sup>c</sup>XXVII livres ; povre, Lim livres ; gengembre, III<sup>m</sup>ii 1.: canelle, LVI 1.; claus, III 1., ni quartiers; nos moscate, v 1.; graine de Paradis, VL.; machis, IIIII.; follion (752), I livre, M quartiers ; safran, X 1. ; cituael (753), II 1.; cubèbes, VII quartiers; garingael (754), v et demi livres ; comin (755), XVII 1., riis (756), XL 1.; amidon, XX L; balainne, LIII 1.; pummes de grenate, XIII ; oie d'olive, C los ; estamine, L ausnes ; Ages (figues) de seppe (757),nfraiaus(758); figes crasses(grasses) VIII fraiaus ; rozin de Corinte, III<sup>c</sup>LXI 1. ; gengenbres, XXXI 1. ; grosse dragié (759). XL 1. ; sucre rosach, XVIII 1. ; anis confit, N 1.; dyadragant (760) et peindes (761) M livres et demie livre ; madrian (762), VIIIIL.; dades (763) CXXV li. Cire délivret à Hollande, VI tonnes ; item, II<sup>c</sup>L livres : limgement

(764), II<sup>c</sup>III<sup>xx</sup>,XII livres; fer IIII livres ; carbon, II heus ; claus = III claus : pos de t'ère, X<sup>m</sup>III<sup>o</sup>L gros ; godes IIIVI<sup>c</sup> crusekes ; escuelles, XIX<sup>m</sup>IX<sup>c</sup> escuelles ; pois, VI havos, III witiars ; seil (sel) VI heus ; senevel, XXVI achtendelles (f<sup>o</sup> 24 verso). — Comptes Gobert Le Clerc en partie forainnes faites au commandement Medame dou diemence jour Saint Bétremiu l'an MCCCXXVI en payemens, en dons, en aumosnes, en messengeries et communes parties ordinaires jusques au diemence nuit Saint Bétremiu l'an XXVII, c'est par I an entier. Premiers en grosses parties et paiemens de xx sols et de deseure (au-dessus) : à Adam de Saint Quintin, l'orfèvre demorant à Bruges, pour aniaus, pières (pierreries) et juiaus accatés à luy par Medame et paies le jour Saint-Jehan Decollate, parmi XX sols gros que Gassart luy avoit devant paiet = XLVIII sols gros, valent le gros, VIII deniers, XIX livres , UN sols ; — le diemence devant le feste Saint Symon et Saint Jude à Heyne le corduanier, pour VII pares de cauchiers pour medemiselle Ysabel et Loys, pris par Arnoulet de le Cambre, VI sols ; — à demiselle Cristiene pour paier i overière de soie à Le Haye pour ouvrages que elle avoit fait Medame = VIII sols ; — le samedi après le Toussains paiet à Jehan le Pelletier, pour III laitices accatées à Dordrecht pour Medame, VII gros ; item, pour VI bestes, IIII £ gros ; item, pour ouvrages kil fistà Dordrecht quant li Royne d'Engleterre y vint, un gros.....; — le nuit Sainte Kateline, à Madame pour jouer, XX sols ; item, à Willaume, no demiselLoys et à medemiselle Philippe et Ysabel, pour autel (le même objet), XX sols ; — le venredy devant le Saint Andrieu à Willaume ki fist les estuves Medame en sen oratore de le capiellé à le Haye, par Gassart, IIII sols gros valent XXXII sols ; — à Jehan le Pingneur de Delf ki pointst l'oratore Medame, prestat celui jour par Gassart, XVIII gros pour se pré- paration de sen pointure, valent XII sols ;

(747) Garenne.

(748) Chevreuils.

(749) Gros brochets.

(750) Brochets plus petits.

(751) Anguilles.

(752) Folium indum.

(753) Espèce de zédoaire, racine tubéreuse, aromatique et stimulante.

(754) Garingal racine de galanga, plante des Indes orientales.

(755) Cumin.

(756) Riz.

(757) Probablement figues de Barbarie.

(758) Cabas.

(759) Appelée aussi dragée blanche ou dragée en plate.

(760) Gomme adragant.

(761) Pignolat, amandes de la pomme de pin confites.

(762) Mandragore.

(763) Dattes.

(764) Huile de lin.



à Jakemin de le Cambre rendiut qu'il avoit presteit pour i miroir Medame refaire de lone tamps, vi sols, VIII deniers ; le merquedy après le feste Saint Andrieu, à Symon le Drapier de Delf, pour vi ausnes de drap bleu et MI de blanket, XXII sols ; item, VII ausnes pour Jehan Le Noir, X sols. Somme de ces dras, par le commandement Medame, XXXII sols ;

le diemence après la feste Saint Andrieu, paiet à Scaplaken pour pluseurs choses prises à luy pour Medame depuis le Magdalainne, les pièces qui s'ensuiwent : premiers, que coliers que keuvrekiens, xv sols, un deniers gros ; item, I livre de soie, VI sols, MI deniers gros ; item, II onces d'or de Cypre, N sols, VI deniers gros ; item, pour laitices erminiaus, XX pièces, III sols, VI deniers ; item, XXIII huves (765), XVIII gros ; item, XI pûmes de grenate, XXIII livres de castangne (766) ; coutilz or, fil et autres choses pris par Medame XXII gros. Somme, XXXI sols gros, valent XII livres, VIII sols (f° 25, recto) ; — le diemence devant le Saint Thumas, a donné Marien le Bueresse pour la- vendrie de le cambre Medame dou diemence jour Saint Bétremiu jusques audit diemence devant le Saint Thumas, c'est par IM moys, XXVIII gros le moys, c'est en somme IX sols, III deniers gros, valent Hollande, LXXIII sols, VIII deniers à Jehan le Crudenar pour XII pares des wans (gants) pour Medame et Medemiselle, VI sols ; au Noël paiet à Delf pour le faiture de v sarplis par monseigneur Willaume, XIII sols ; .....

item, le jour des Trois Roys à Jehan, l'orfèvre de Delf, pour I auel accaté à luy par Medame, IX sols ; à le norico Loys pour estoffes de cambre, XII sols.....

le diemence après les III Roys contés à pointier ki pinst l'oratore Medame à le capielle à Le Haye, pour XXI<sup>c</sup> d'oir, XXII sols gros ; item, III livres d'asiur, VIII sols, x deniers gros ; item VII et demi de blanke couleur, II sols, X den. gros ; item, VII livres de verde couleur, II sols, X deniers gros, demi-libvre de sinople, XII deniers gros ; item, I livre de vermelon, XII deniers gros, V livres vernis II sols, IX deniers gros, oie (767) XVIII deniers de gros, fause couleur XII deniers gros ; item, pos pour le stove, V sols gros ; frais à. querre ces estoffes III sols, III deniers. Somme : III sols gros, valent XX livres XVI sols : item à luy, pour se painne X sols gros parmi se aiuwes (aides) valent MI livres (f 25, verso) ; .....

le lundy devant le Saint Agnès, à Ydekun, pour XLVII ausnes de toille pour les cambres des enfans, à fairē

lincheus, IX deniers l'ausne, valent XXXV sols, mi deniers ; .....

le nuit des quaresmiais paiet à Ghérard, de raporst X sols, se les avoit Ghérard paies pour les usurs de XL sols gros, kil emprunta pour Medame à Leyden, pour le paiement Adam de Saint Quintin, de Bruges, à qui Medame avoit accaté juiaulz ; .....

le mardy devant la feste Saint Grigore, à Colard le Riddre, pour II fourures d'aingniaus pour II caprons pour Willaume, no demiselle, et monseigneur Gille, XVIII sols, VIII deniers ; à Heme, le corduanier, pour MI pares de cauchiers pour Medemiselle de Haynnau, MI sols ; item, pour Loys et Medemiselle Ysabeau, VII pares, III sols, VI deniers ; item, Jehane de Biausard V pares, V sols ; item, Hainette ki berce Loys, i pare, XVIII deniers. Somma : XIII sols ; .....

le jour dou boin devenres (le vendredi saint), à Medemiselle pour se couronne refaire, parmi II gros que elle eut pour ses besoingnes, IX sols, III deniers ; item, à Willaume, pour le tondage de ses dras de Pasques par M. Gille, VII et demi gros, V sols. Somma: XIII sols, mi deniers; le joesdy après le jour des Pâques à Agnès de Bri, paiet pour I boursse et I çainture que Medame emprunta à li as esternes le jour de l'an XXVI, par Agnès de Thuin, XVI sols ; le mardy après le Invention Sainte Crois, paiet à Arnoul de Liège que Medame li devoit, pour juiaulz par I lettre donnée le jour Sainte Kateline l'an XXVI, se fu reprise et paie par Goessin de Rossy, VI livres VII sols, III deniers gros valent Hollande L livres, XVIII sols. (f°26, recto) ;

(765) Ornement de tête à l'usage des femmes.

(766) Châtaignes, marrons.

(767) Cette mention est une nouvelle preuve qu'il faut faire remonter l'emploi de la peinture à l'huile bien avant Van Eyck et à l'année 1410. (Voir Dehaisnes , Histoire de l'Art en Flan Ire , p. 560 et suivantes. Demay, la Peinture à l'huile au commencement du XIV siècle. Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tome XXXVI, année 1875).

le samedi après le feste Saint Nycolay en esteit, pour le caucement (la chaussure) des maisnies Medame pour il anées acomplies au Noël l'an XXVI dont li non (les noms) apèrent = XLIII livres ;.....

le venredy après l'Ascension, paiet à Jehan l'orfèvre de Delf pour I vaissiel d'argent et de cristal pour le jour dou Sacrement mis à le capielle de Le Haye, VI sols gros ; item, pour I capiel d'or refaire et pour çain-ture VI gros. Somma I VI sols, vi deniers gros I esterlin, valent LII sols, III deniers.....;

— le diemence devant le Pentecoste, pour penne si eut Éverard II pennes et I capron d'aignau, III sols, VI deniers gros. A Sandrine et à Anechon pour savon, VI deniers gros, etc ;.....

— le mardy après le Trinitei à Tabersun que Medame li devoit pour saies , LXIII sols tournois, monnoie de Haynnau ; item, à Rogier ; pour boutellerie à mettre claret, VIII sols. Somma : LXXII sols tournois, valent Hollande, XXVII sols, VIII deniers ;.....

pour parkemin, paupier, encre, jetours, verde cire, frais d'écriture par I an, X livres.....

Monnoye de Haynnau. Le diemence après le Trinitei à Colard, le caudrelier pour orchies (768) en le cambre Lowis par mère Pasques; item, pour caneweise (769) par Guete, III sols, un deniers, pour capelz des roses, pour Medemiselle et les enfans, X sols ; item, pour le berch (770) Loys apporter de Valenciennes par II kavennes VIII sols ;.....

à Jehan Bougard, un pennes pour Ourry et Éverard et n caprons d'angniaux accatés pour iaulz, ex sols (f 26, verso). — Le jour del Translation Saint-Benoyst paiet à le femme Jehan Aloe, de Mons, pour siel-lerie la ducesse de Brabant quant elle fu à Mons, s'en fait Gobiert rendage pour chou ke li prévos de Mons en a lettres que G. a mis en recepte avoec autres, XXX sols à mère Pasque pour I coutielz Loys no demisel, XXVIII sols ;.....

à Lotard Doucet, caucement pour l'année acomplis à le Saint Jehan Baptiste pour Medame et ses enfans, ses demiselles et autres, XXVII livres, III sols, VIII deniers. Le semaine del Translacion Saint-Benoît, accata Gobiert li Clers et Colard le Cambrelie à Brouxelle pour les demiselles Medame, III dras mellés loncs et II dras pour femmes de se cambre et XV asnes de bleu pour le norice, coustèrent tout à samble, parmi les frais, IX livres, VII sols, VI deniers gros, etc. (f° 27, recto). Dons et paiement de Hollande

Le merkedy après le Nativitei Nostre-Dame à un vallet de Mons ki aporta rozins à Medame, XIII sols,

(768) Nom vulgaire de l'orseille dans la Flandre wallonne.

(769) Huile de chènevis.

(770) Berceau.

VIII deniers ; le joesdy après le Nativitei Nostre-Dame à menestrelz le Royne d'Engleterre donné par Medame, X florins, valent III livres, IX sols ; le sesmaine del Nativitei Nostre-Dame, donné par Medame à un vallet ki aporta pisson à Medame de par le seigneur de Vornes, X sols, VIII deniers;—le mardy, après le feste Saint Michiel au message le princesse del Morée ( 771) donné par Medame, XVI sols ; rendu à Enghebar kil délivra à messire le duc de Calabre (772), le mardy nuit de le Saint-Remi, VI livres; le samedi après le Toussaint au vallet le prince de Tarente (773) ki aporta nouvelles keliempairesse, seur Medame (774), avoit I fille, XII livres, X sols (f 27, verso). Le diemence après le feste de Toussaint à I vallet de Binch, ki vient d'Engleterre à Le Haie, s'aporta lettres de monseigneur Jehan de Haynnau, donné par Medame, XVI sols; en ce tamps au vallet maistre Arnoul, ki aporta poires de Saint-Riule et boursses de Utrecht à Medame, VIII sols.....

Le sesmaine de le Saint-Andrieu à le meiskine le demiselle de Bréderoide ki aporta compost à Medame et fromage, parmi II sols pour le message l'abesse de le Lée ki aporta pummes, par Rogier, VII sols, III deniers ; — le jour des Innocens donné par Medame,

(771) Mathilde de Hainaut, fille de Waleran, prince de Morée, fils de Jean d'Avesnes.

(772) Charles d'Anjou, duc de Calabre, fils du roi de Naples et de Sicile Robert le Sage.

(773) Robert d'Anjou-Tarente, fils de Philippe d'Anjou et de Catherine de Valois.

(774) Catherine de Valois était la sœur de la comtesse de Hainaut Jeanne de Valois et la femme de Philippe d'Anjou, prince de Tarente, prince de Morée seigneur de Duras, 4e fils du roi Charles II d'Anjou, mort à Naples, le 26 décembre 1313. En 1313, il fut empereur titulaire de Constantinople

au message le Roy de Cécille (775), XXIM sols ; — le jour de l'an délivret par le commant Medame as gens des mestiers de sen hostel pour estrones et à aucuns des Monseigneur et à pluseurs autres si comme il apiert as parties, XXIII livres, VIII sols, VIII deniers ;.....

Le diemence devant P Aparicion à Guillaume de Mil Pois (776), message l'évesque de Maglore (777), savoit aporté lettres à Medame pour le roine de Maigre (778), XLIII sols, VI deniers ; le venredy après à message le princesse de le Morée, donné par Medame, XVIII sols ;.....

le samedi après les octaves des M Roys donné par Medame à I vallet ki aporta nouvelles que H contesse d'Évreus (779) avoit I fille, XII bbvres, X sols (Mo 28, recto);.....

.....  
le diemence après le Candeler, déhvret, au commant Medame, au vallet le contesse de Bouloingne (780) ki avoit aporté nouvelles kil avoit une fille, X livres (folio 28, verso).....

A le sesmaine dou Sacrement, au vallet le demiselle de Montengny ki aporta bohoriaus (butors) à Medame, XII penaus ; item au vallet Medame de Bousoit ki aporta frêses et crème, XII penaus ; item, à Antoine Le Clerc pour aller à Péronne, XXIM penaus ; item, à une femme ki aporta noviaul pois à Medame, VIII penaus ; item, I garchon de le cambre Medemiselle pour I sorler, nn penaus ; somma LX penaus valent XV sols, VI deniers;.....

le diemence après à i vallet de Santaing con apielle Tiérouwane, ki venoit de Jérusalem saporta Medame il moiskailles (781) donné XVI sols ;.....

item, le mardi après, donné au commant Medame, par P. le Panetier à jongleurs ki juèrent devant Medame, X gros de Haynnau ; item, à autres ménestrelz qui vilèrent (782) devant Medame, donné par Ghibbe, XII gros, etc. (folio 29, recto). — Aumosnes au payement de Hobande.....

Le samedi octave de Toussains, rendu à Tiedepois que le avoit apresteit à Copkin le fil Flamine ki devoit aler as escoles à Paris, XXIII sols ; — le joesdy après le feste St-Martin en hyvier au povre

prestre de Flandres que h Flamment avoient mis heurs de leur pays pour ce que il ne voloient dire messe contre le sentence kil ont de Rome (783), donné par Medame, VIII sols ; — le jour Saint Ysabiell à Medame pour donner as reliques Saint Martiin d'Utrecht que uns questeres avoit aportés en le capielle de le Haie pour offrandes, XIII gros, I esterlin ; Horn, pour Guillaume M gros ; item, pour Medemiselle, m gros, etc. (folio 30, recto).....

Le diemence devant le' Saint Agnès à maronniers d'Engletière, ki estoit arivés par tempeste au Savelon-le-Conte, donné par Medame, XX sols (folio 30, verso).....

Messageries et parties ordinaires desuere x sols.....

Entour le feste Saint Luc s'en parti Goessin de Le Haye pour aler à sépulture le conte de Ghelre (784) au novel cloester en le contei de Ghelre, si ala pour escuser Medame et i fu par vi jours, XXXVI sols ;.....

le merkedy après les octaves des m Roys à Monseigneur Willaume Fuehet pour aler en pèlerinage pour

---

(775) Robert le Sage, roi de Naples et de Sicile.

(776) Peut-être altération de « Mirepoix ».

(777) Idem, de Maguelonne.

(778) Idem, de Majorque. La princesse ainsi désignée serait soit Marie, fille de Charles II d'Anjou, roi de Sicile et alors douairière de don SaDche, roi de Majorque, soit Constance, femme de don Jay me II, roi de Majorque.

(779) Jeanne, fille unique du roi Louis-le-Hutin, femme de Philippe-le-Bon comte d'Évreux et roi de Navarre. Elle eut 5 filles entre autres, Jeanne mariée en 1329 à Philippe de Valois.

(780) Marguerite, fille de Louis, comte d'Évreux, femme de Guillaume XIII, comte d'Auvergne et de Boulogne. Elle ne laissa qu'une fille Jeanne, née le 8 mai 1326, épouse en secondes noces de Jean-le-Bon, roi de France.

(781) Probablement mosaïques.

(782) Violèrent, jouèrent de la viole.

---

(783) Les Brugeois révoltés contre le comte Louis de Nevers saccagèrent et brûlèrent des églises. Le 4 Novembre 1326, la Flandre fut mise en interdit par l'évêque de Senlis et l'abbé de St-Denis ; la sentence d'excommunication fut proclamée b Tournai et à Arras.

(784) Renaud I<sup>er</sup> dit le Belliqueux, comte de Gueldre, mis en prison en 1320<sup>o</sup> par son fils révolté, mourut le 9 octobre 1326 sans avoir recouvré la liberté.

Medame, de le Haye à Saint Nycaise de Rains et à Saint Fiacle, VI livres (folio 32, recto).....

Le mardy après le Nativiteit St-Jehan-Baptiste, rendu à Wautier de le Cambre qu'il presta à Medame pour juwer au vesque de Cambrai, III sols.....

Entour le Saint Pière auôust entrant à Muchet alant en pèlerinage à Cambron pour Loys, pour sen despens et offrandes, parmi N sols pour monseigneur Willaume ki ala adont as orisons à Valenciennes, X sols (folio 32, verso).....

Le jour del Assumption Nostre-Dame à maistre Nycole délivret pour les despens à aler en aucun pèlerinage leur Medame l'envoia, XL sols, VI deniers (folio 33, recto) .....

Entours le saint Nycaise pour faire une vairiere en le cambre maistre Gille Castange à Le Haie, pour estudier, MI sols, VIII deniers (folio 33, verso).....

A maistre del escole de Le Haie pour le convent (sic) Antone ki fu à l'escole, VI sols ; à Piètre le tailleur pour faire les dras Antone, UN sols, VI deniers, etc...

Lendemain del Candeler à Medame pour jouer à maistre Gille Costange as taules, M sols.....

Le jour Saint-Valentin à Medemiselle et à Willaume pour jouer, parmi m sols pour les despens Willaume adont as joustes au Savelon-le-Conte, III sols, III deniers (folio 34, recto).....

Ce sont les contres sommes des despens de l'hostel Medame le Contesse de Haynnau et de Hollande pour luy, pour ses enfans, et à le foy pour Monseigneur et pour plusieurs autres dont Gobiers li clers a les parties ; et commenchièrent le diemence jour Saint Bétremiu l'an MCCCXXVI et durèrent juskes au diemence nuit Saint Bétremiu l'an XXVII, c'est par I an entier, etc. (folio 45, recto).

B. 3272. (Cahiers.) — In-8°, 42 feuillets, parchemin.

**1327-1328.**— « Comptes Gobiert le Clerc de chou qu'il a rechuït pour les despens Medame de Haynnau et de Hollande et ses enfans et à le fois pour Monseigneur et pour autres dou diemence nuit Saint Bétermiu l'an mil CCCXXVII jusques à diemence devant le Saint Bétermiu l'an XXVIII, c'est par I an entier >

(folio 2, recto).....

Comptes Gobert le Clerc des mises kil a faites pour les despens Medame le Contesse de Haynnau et de Hollande et ses enfans et à le fois pour Monseigneur et pour autres, dou diemence nuit Saint Bétermiu l'an XXVII jusques au diemence après le Saint Bétermiu l'an XXVIII, c'est par I an. Desquelz despens li maistre de l'osteil Medame, c'est à savoir mesires Vylains Goessin et Pieron ont les contre-sommes des journées, des sesmaines et des moys. Et sont tout li compte fait et passé par iaulz si comme il apiert en leur paupier.....

Le diemence devant le Nativiteit Nostre-Dame partirent Medame et Medemeselle Philippe dou Caisnoit et furent au disner à Saint-Ethon dou Pierre, Wil-leme et li enfant demora au Caysnoit et Medame revient au souper et demora le lundy, mardy, merkedy et le joesdy au disner et après dysner s'en parti Medame, Willeme, no demisel et Medemiselle Philippe, dou Caysnoit et vienrent au souper à Valenciennes, leur il demorèrent tout le remenant del sesmaine et Loys et Medemeselle Ysabel demora et plusieurs gens au Caysnoit; me sires li Cuens y fu le lundy toute jour et une partie de ses gens tout le sesmaine et me sire Willeme de Julers y vient le diemence au disner à plentei des gens ki revienrent avoec li d'Engletière, et demora le lundy toute jour ; s'y monta li somme doudit diemence sans pourvances à Saint-Ethon et au Caysnoit, IX livres, VII sols, X deniers (folio 11, recto)

.....  
Somme de tous ces despens fais on Haynnau, en France et ailleurs dou diemence nuit Saint Bétermiu l'an MCCCXXVII jusques au diemence devant le feste Saint Bétermiu l'an XXVIII, pour Medame et ses enfans et à le fois pour Monseigneur et plusieurs autres dont mentions est faite de aucuns. C'est par i an entier se monte li somme pour ledit anée sans pourvéances, v<sup>m</sup> III<sup>c</sup> III<sup>"</sup> XVI livres, V sols, VII deniers tournois. C'est à savoir que dedens ledit anée, mesires li Cuens, ses consaus et ses hosteus ont estet en l'ostel Mqdamme en plusieurs lieux, IIII<sup>"</sup> ira jours et li hosteus Monseigneur sans li par CXLVI jours et ses consaus sans lui aucune fois. Et dedens ledit anée sont contenutli despens que on a fait pour les arréances et les espou-

sales le Royne d'Engletière(785), pour lesquelles arréan-ces et espousailles ont esteit fait grant frait des grans signeurs et dames ki li vienrent fiestier, présenter et visiter par pluseurs fies leditte Royne d'Engletiere, si comme le roys de Bohaingne, li cuens de Julers, monsigneur Willaume de Julers, li cuens de Mons, li cuens d'Arsberg.li cuens de Namur (786), l'évesque de Herefort, l'évesque de Cambrai, l'évesque de Tournay, l'évesque d'Arraes et pluseurs chevaliers d'Engletiere et d'ailleurs et dames et demiselles, si qu'il apiert plus plainnement ens escrits des despens. Item, sont contenu li despens que on a fait pour le jesine et le masladie Medame d'enfant, dont on eut grant frait des dames et demiselles qui li vienrent vir, visiter et consoler par pluseurs fies et ki furent à le relevée Medame et à se messe. Item, sont contenu li frait pour li sépulture Loys et Jehan, sen frère, dont on eut grant frait d'estrangiers gens, si comme évesques, abbés, gens de religion, chevaliers, escuyers, dames et demiselles ki i furent à leur fosse. Item, en ceb anée alla Medame de Haynnau en France pour vir Monseigneur le Roy de France.,sen frère, et fu en le voie d'aler et revenu-plus que ni sesmaines atout CVII chevaus. Item, i ont esteit en celi anée souvent mesires Jehans de Haynnau, Medame de Biaumont, Medame de Fontenelles, monseigneur Walrand de Lingi, mesires Heynri de Flanders, b contesse de Savoie (787), li cuens de Bolongne (788) et pluseurs autres chevabers, escuyers, dames, demiselles allans et venans. Item, sont contenu pluseur autre frait en alant en pèlerinage et aval le pais, si comme li frait sont pluz plainnement ès escrits sour ce fais parmi ses natalz de l'an que Medame a tenu court solempnel (folio 23, verso).....

Provance pour ledit anée. Premiers dou Caisnoit à le mesure dou heu parmi N muis par Sandrard Manward, CMI" I mui de bleit etc. Somme de ces bleis à le mesure de Valenciennes VI<sup>c</sup> muis de bleit. Boutillerie. Somme de ces vins au mui de Valenciennes, MLXI et demi muis, v los. Cuysine. Premiers. Bacons, Somme c bacons ; pors = II<sup>c</sup> LXXVIII pors I quartier ; bestes de Savoie, de Valenciennes et dou Caisnoit par Colard Hardit et Colard dou Lardier que petis que gras = XXVI bestes I et demi quartier de Savoie ; bestes de Mes = II<sup>c</sup> III" IX bestes de\*Mes ; viaux = VII ; moutons = XI<sup>c</sup>

(785) Philippe, fille du comte de Haiuaut Guillaume-le-Bon et de Jeanne de Valois, épousa au mois de septembre 1327 Edouard III, roi d'Angleterre.

(786) Jean I<sup>er</sup>, fils aîné de Guy de Dampierre et d'Isabelle de Luxembourg, marquis de Namur (1297-1331).

(787) Blanche, fille de Robert II, duc de Bourgogne, femme d'Edouard, comte de Savoie qui combattit sous la bannière du roi Philippe de Valois à la bataille de Cassel.

(788) Jean, surnommé Dauphin, dauphin d'Auvergne et comte de Boulogne de 1324 à 1351. Il avait aussi accompagné le roi Philippe de Valois dans sa campagne contre les Flamands. Il fut chargé plus tard du commandement de la place de St-Omer.

XXXVII; cisnes, de Bouchain despendu à Valenciennes = XX cisnes ; auwes = VIVIN ; poulies = III" XXXVII capons ; venyson : premiers de Colard Geubard, le bratquenier, XX kenetons ; item, cers despendu au Caisnoit et à Valenciennes, XXI ; item, con-niins = III ; item, hashes (lièvres) = III ; item, pétris (perdrix) = III" ; pisson que lut que beckes fendis III" XII ; quarriaus = III<sup>c</sup> LXXVII ; becquetiaus = VII<sup>c</sup> LXXV ; carpes = XIII"<sup>1</sup> VI<sup>c</sup> XXXIII ; braisnes = II et XXX ; an-wibes XLIII ; hérens : premiers, par Jehan Le Chien pour les advens, VI tonnes de kaques ; item, par le receveur de Dordrecht pour le quaresme, XX tonnes ; somme de ces'hérens, XXVI tonnes ; sen donna on le signeur de Bousies, 11 tonnes ; item, le signeur de Goumengies, n tonnes ; item, Medame de Fontenelles, 1 tonne ; item, le Borgne de Robertsard, 1 tonne ; remaint pour l'osteil Medame, XX tonnes ; païens : par le receveur de Frise, IX tonnes ; s'en eut 1 Medame de Bourbevois ; remaint pour l'osteil Medame VIII tonnes desquelz on donna à pluseurs gens ; sorès : par le receveur de Dordrecht, XIII mesures des sorès ; avainne : somme de ceste aveyne despendu en plusieurs heus VIII XII muis, VI witiars d'avaine à le mesure de Valenciennes. Candelles de siu : premiers, de Valenciennes par Colard dou lardier, VII<sup>o</sup> VIII livres candelles (f<sup>o</sup> 23-24-25). Espiceries venus en ceb anée par Harman de Hessen, Wautier Bon, par le receveur et autres : chucre m<sup>e</sup> III"<sup>1</sup> VII bbvres ; povre = III" ix bbvres et m quartiers ; gengembre = CXVII et demi-libvres ; canelle = evi et demi libvres ; claus = II libvres 1 et demi quartier ; nos moscate = III libvres m quartiers ; machis = III bbvres, III quartiers ; folion (789) = III bbvres, III et 1/2 quartiers ; safiran = XX libvres, 1 quartier, M onces ; cubebes = I livre ; garingael - V libvres et 1/2 quartier ; comiin (790) =

(789) Feuille d'Inde, provenant de l'arbuste appelé Malobathrum, employée surtout comme parfum.

(790) Cumin.

XXIII livres, III quartiers ; riis = III<sup>n</sup> v et demi livres ; amidon = XVIII livres, III quartiers ; balainne = LXXIII livres ; oie d'olive = I tonne ; amandes = IX<sup>E</sup> III<sup>n</sup> I livres et par Harman de Hessen = I tonne ; figes de Seppe = I fraiel ; rosiins et figes = v couples (f<sup>o</sup> 25, verso). — Comptes Goubert le Clerc des mises qu'il a faites en foraines parties au commandement Medame dou diemence nuit Saint Bétermiu l'an mil CCC XXVII en paiemens, en dons, en aumosnes, en messengeries et en communes parties ordinaires jusques à diemence devant le Saint Bétermiu l'an XXVII,

c'est par i an entier.....Le venredy après le Nativitei Nostre-Dame paiet à Adan de St-Quentin, orfèvre, pour XIII pelles (perles) d'Eurient (d'Orient) accatés à lui par Medame XIII sols vies gros, valant XVI livres, XVI sols.....

Le joesdi après l'Exaltation Sainte Crois à demiselle Mahaut de Clerrin pouritrechons kelle avoit fait pour Medemiselle, III florences, LXXV sols.....

Le mardi devant le Saint Denys à Gheldulf de Bruxelles, pour I blanc drap que Medame donna à sen seueur de Poussy (791) XXXIII florent, valent à xxv sols le pièce parmi XIII sols, III deniers que Cobboet eut pour apporter de Brouxelles au Caisnoit, XLIII livres, III sols, III deniers.....

A Rasson, de Gant, pour vi ausnes de drap melleit accatées à lui pour faire cauces pour Medame et demiselle Philippe, XV sols l'ausne valent III livres, X sols.....

A Pierret de Loherainne, pour I sielle pour Pierret Le Clerc quant il en ala en Engletierre avec le Roine au commant Medame, L sols, III deniers (f 27, recto).....

Au mi-quaresme, paiet à Karlier, dou Nouvion, pour l'amendement de le litière Medame qu'il avoit refaite et reprise le première, XXX sols.....

Le semaine des Pasques paiet à Ogier qu'il avoit paiet à demiselle Kateline del Crois, pour wans (gants) Le nuit del Magdalainne as menestrelz le Roy de France donna par Medame XIII florent, valent XXVI sols, m deniers la pièce, XVIII livres, VII sols, vi deniers ; à Arnoul dou Prier pour XII çaintures prises à pour le roine d'Engletiere pris à Delf, XXXI sols, II deniers (f<sup>o</sup> 27, verso).....

dont à li LVI livres parisis, valent tornois monnoie de France, LXX livres ; à Roger le Cambrelent, pour III sièges de sale, MI livres, X sols parisis, valent tornois CXII sols, VI deniers ; le jour del Magdelainne paiet à Jehan le saieleur, pour I ymage d'yvore accatée à li par Medame, XIII livres parisis, valent tornois XVI livres, vsols ; à Nycolas le Paternoster, pourvi pares de pater-noster accatées à lui par Medame, XIII livres parisis, valent tornois XVI livres, v sols : à Lutin de Genneves, pour I vaissel d'oir à mettre

reliques accaté par Medame, X livres ; à Laude le Lombard, pour M dras d'oir accatés à II par Medame, XXV livres, XII sols, VI deniers ; as lombars de St Marchel, pour II pièces de seie (soie) accatés à iaulz par Medame, XXX livres ; item, pour I autre pièce, VII livres ;' item, v ausnes, LXII sols, VI deniers parisis, valent tornois monnoie de France, L livres, M sols, NI deniers ; à Adam de St-Quentin, pour U onces d'oir soie et de busettes (792), XLVIII sols, IX deniers ; à Fontaine, pour les frais des vins que Medame de Borbon (793) envoia à Paris à Monseigneur, se furent à l'osteil longe pièce et fraieront, LXXV sols (f<sup>o</sup> 28, recto).....

item, à li, sans lettres pris par Medame, pour m veluiaulz que Godefrois li Wissier porta le lundi devant le Saint Jehan l'an XXVIII, pour couvrir le kar Medame, XXXVI livres parisis ; item, par ledit Godefroi, i livre de soie d'or, un livres, XVIII sols ; item, n fremiaulz à livre pesant XII esterlins d'argent, XXIII sols, VII de- niens ; item, pour I capiel pour Medame, XXXIII livres, III sols, IX deniers ; item, II fremiaulz d'or à N Y, XX livres ; item, pour C pièces prises xv jours après le Saint Jehan de cel an, C sols ; item, pris à Paris le jour del Magdalainne pour aniaus, affiqués, croisettes par Medame, III<sup>n</sup> III livres parisis ; item, pour i table d'argent, VII livres ; item, I capiel pour Mede- miselle del Vêl, XXV livres ; item, pouri dyammant, XII livres. Somme de ces pièces sans lettres comptés par Medame, if XXVIII livres, VII sols, III deniers parisis, valent tornois II<sup>e</sup> III<sup>n</sup> v livres, IX sols, vil deniers.....

Le venredi après le Saint-Leureht.à Jehan de Mabuege

(791) Isabelle, sœur de la comtesse de Hainaut, abbesse de Poissy, puis plus tard de Fontevrault.

(792) Busette ou bisette, « passementerie d'or ou d'argent faite au petit métier des ceinturiers » (Victor Gay).

(793) Marie, fille du comte de Hainaut Jean d'Avesnes et sœur du comte Guillaume-le-Bon. Elle avait épousé Louis I<sup>r</sup>, duc de Bourbon.

pour paier Henint et Clarin pour ouvrages del tail-  
lerie, XXVIII sols, VIII deniers ; à demiselle Agnès  
pour pummes grenate, accaté pour Medame, XII sols ;  
à Lotard de Monstreul pour cousture kil fist au kar le  
royne d'Engleterre quant elle en ala en mariage, paiet  
dou commant Medame, XVIII sols (f° 28,  
verso).....

A Piére Wintier le Clerc pour aler de Valenciennes à  
Liège, à Monseigneur le Conte, porter copie de le  
dis- pensât d'Engleterre (794), L sols.....

Le samedi devant les Toussains à Gautier del Cambre  
alant de Valenciennes à Compiègne as toiles et à  
Paris as juiaulz, M iiorents, valent LXXV sols; à  
Godefroit Luissier alant de Valenciennes à St Phiacre  
en pèleri-gnage pour Medame parmi III florents pour  
sen obfrande, VII florents, valent VIII livres, XV  
sols;....

.....

le vendredi après le Saint Nycolai à Godefroit alant de  
Valenciennes à Brouxelles à le duçoise de Brabant,  
XXVIII sols, III deniers ;.....

à Willemet de Vendegies, paiet en pasquieres (795)  
pour aler dou Caisnoit à Romme à l'Empereur (796)  
porter lettres, paiet à se serouge, X livres (f° 29,  
verso).....

.....Le lundi en Pentecouste à Gillet alant  
dou Caisnoit à Binch à Quallé le lombard querre  
argent, X sols ; à Jakemin le Tortiller pour ses  
despens à porter glace à Rains de par Medame au roy  
de France (797) ;.....

à Godefroi l'uissier, v jours en julé pour aler dou  
Caisnoit en France au Roy pour savoir leur (où) Me-  
dame le trouvéroit, VIII livres, v  
sols ;.....

le samedi après l'Assumption Nostre-Dame à Gillet  
alant de Valenciennes à Monseigneur en l'ost le Roy,  
XXVII sols, VI deniers ;.....

le jour St Bertemiu (St Barthélémy, 24 août) à  
Godefroi alant dou Caisnoit à Monseigneur en l'ost  
devant

Cassel (798), LV sols (f 30, recto). Dons. — Le  
diemence nuit Saint Bétermiu au Caisnoit à vallet  
Herman de Hessen ki avoit aportet erminiaus  
(hermines) à Medame par la ville de Lubeke, donné L  
sols ;.....

.....

---

(794)Philippe de Hainaut et Edouard III d'Angleterre avaient pour  
bisaïeul commun le roi Philippe III le Hardi. Ils étaient donc cousins issus  
de germains au 4<sup>e</sup> degré canonique et avaient besoin de dispense pour  
contracter mariage.

(795) Frais de voyage.

(796) L'empereur Louis V, de Bavière, alors à Rome, en effet.

(797) Le roi Philippe de Valois fut sacré & Reims le dimanche 29 mai  
1328. Sa soeur, la comtesse de Hainaut, lui avait fait envoyer de la glace  
pour les rafraîchissements servis dans les nombreuses fêtes qui se  
succédèrent pendant quinze jours dans cette ville.

(798)La bataille de Cassel fut, en effet, gagnée par Philippe de Valois sur  
les Flamands le 24 août 1328.

rendu à maistre Arnoul ki donna à chiaus ki faisoit  
les verrieres au Caisnoit, VIII  
sols.....

Le jour del feste au Caisnoit as enfans pour leur feste  
parmi XVI deniers pour reprendre l'espriver Wil-  
laume, XI sols, III deniers.....

Rendu à Roger, qu'il avoit donné au commandement  
Medame à I ménestrel d'Ardane, XVI sols ; item, au  
vallet le seigneur de Montengni ki aporta bouhoriaus  
(butors, oiseaux d'eau) à Medame, VI sols, somma :  
XXII sols ; à I message d'Avenyon ki aporta les  
premières nouvelles del dispensation d'Engleterre,  
donnée par Medame, le diemence devant le Saint-  
Mikiel, v florents de vi livres, 5 sols.....

A monseigneur Jehan de Haynnau pour juer as tables,  
donné par Medame, XXV sols; le jour St- Gillain as  
trompeurs de Mons ki tromperrent devant le fietre  
Saint-Gillain, donné par Medame, XV sols; item, à  
Masset le sot, par Godefroid, VIII sols ; somma : XXIII  
sois (f° 31, recto).....

A le Saint-Luc, au vallet maistre Heynri de  
Joudongne savoit aporté poires à Medame (799),  
donné VI sols.....

Le mardi après les Toussains, au vallet le contesse de  
Campaingno (800) ki aporta nouvelles qu'elle estoit  
délivrée d'une fille, X florents, valent XII livres, x  
sols ;

..... A I prestre

de Nyvelle rendu par Gæssin pour ses despens  
s'avoit aporté le coroye Ste-Gertrude à Medame, XII  
sols ; rendu à demiselle Agnès que elle avoit prestat  
à Medame pour donner I message le roy de France à  
le Saint-Remy derrain passet, III florents, valent MI  
livres (f 31, verso).....

---

(799) Jodoigne (Belgique, province de Brabant) a donné son nom à une  
variété de poires, encore très estimée.

(800) La comtesse de Champagne dont il est question dans cet article, est  
Jeanne, fille de Louis-le-Hutin et de Marguerite de Bourgogne, et femme  
de Philippe d'Évreux. Entre autres filles, elle eut Blanche, qui épousa en  
1349, le roi Philippe-de-Valois.

.....

Le lundi après le Brandons au vallet de Cambron ki amenèrent hérons à Medame de par l'abbet.....

Le sesmaine del St-Mark au maître del escole du Caisnoit paiet pour le nourrechon (la nourriture) des enfans le demoiselle deBeusard, parmi bleit, X livres (f° 31, recto).....

Le samedi après l'Ascention, donné par Medame au messagéle ducesse de Bavière, ki aporta nouvelles kelle avoit i fil (801), X livres ; à le Pentecouste donné par Medame à i ménestrel de Flandres, XX sols ;.....

le mardi en Pentecoste, donné à i garchon des veneurs Monseigneur de Beaumont s'aporta i cerf de présent à Medame par Monseigneur Gille de Roisin, VI sols, MI deniers ; le joesdi après le jour de Pentecoste donné par Medame à i ménestrel d'Engleterre, M florents, valent IIII livres, II sols, VI deniers ; le jour del Trinitei donné par Medame à i message, l'évesque de Cambrai s'amena i kièvre (chevreuil) de par ledit évesque, XXXII sols, vi deniers.....

En France, monnoie de France en tornois. Le mardi après le division des Aposteles, dou commant Monseigneur de Rosio, donnés as babuins (802) ki jouèrent devant Guillaume, donné X sols ; idem à iaulz le jour St Margriete, donné dou commant Medame, MI florents valent à XXVI sols, NI deniers le pièce, EX sols tornois , c'est en somme CXV sols ; ce joui\* à povres gentilz gens ki estoient devant le porte d'Osteurice (803) à Paris, i florin, XXVI sols, M deniers.....

Le jour del Magdeleine à Medame pour offrir à i noviel prestre ki dist se messe à palaes à Paris, X livres, X sols parisis, valent tornois, XIII livres, II sols, VI deniers (f° 32, recto) ; au vir les ours au palaes et les bestes, donné par Medame, LII sols, VI deniers ; le jour del Magdalaine à Monseigneur GiUe de Rosiin, pour donner pour Willaume, no demisel, as menestrelz le Roy de France, N florents, M sols, VI deniers ; à le mesnie del hostel leur Medame iut à palaes, à Paris, donné XXVI sols, III deniers; le diemence devant le Saint-Christofore, à Saint-Denis as kartons le Royne qui présent Medame en kar le Royne, donné par Medame par le main Goessin, ev sols ; à Loissignet, donné par Medame au partir de Senlis s'estoit malades, LII sols, VI deniers.....

A le St-Leurent, paiet à Maslard de Mons, en rabat de LV livres qu'il doit avoir de le vairrière faire à

Saint Foellien, XX florents valent XXVII livres, X sols ; à maistre Arnoul, à donc que Medame li donna pour le travail qu'il avoit eut en France, à pourcachier argent, XV florents de XX livres, XII sols, VII deniers.....

Le merkedi après le St-Leurent à Medame pour jouer à Monseigneur, XXVII sols, VI deniers.....

Le joesdi après (la Saint Barthélémy) à Zélande ki aporta les premières novieiles de la bataille de Cassiel (804), donné par Medame, LV sols ; au message l'Empereur, donné par Medame, XXVII sols, VI deniers; à i vallet, le roy d'Arragon donné par Medame, IIII florents, EX sols ; à Medemiselle pour se feste au Caisnoit, VIII sols, à le meskine Medame de Berlaumont ki aporta fromages VI sols, somme XIII sols (f° 32, verso). — Aumosnes.....

A Medame pour sen offrande as reliques à St-Éthon, I florente ; item, as enfans, III vies gros et III peninck, valent parmi VIII sols pour aumosne à Maroles, XL sols.....

Le venredi après le Nativitei Notre Dame à i homme honneste de Flandres ki se pourcachoit, donné par Medame, X sols, VIII deniers.....

Le joesdi après le Saint-Mahieu à Medame pour aumosne à aler de Biaumont à Valenciennes, VIII sols ; le venredi après à aler as Frères Meneurs, VIII sols ; lo samedi après au service Monseigneur le conte Jehan, VIII sols ; à maistre Nycole, XXX sols, Lim sols ; le jour St-Mykiel, donné de par Medame as nonnains de St-Guillin de lès Hui, L sols ; le merkedi après à III femmes de Middelbourg ki alloient en pélerignage à Sisson, donné par Medame, XVI sols ; ce jour délivret à Mainfroit pour le blanquet del cote Jehan le Sot, XVI

(801) Louis III, duc de Bavière, et empereur sous le titre de Louis V, avait épousé, en 1324, Marguerite, fille du comte de Hainaut Guillaumele-Bonet de Jeanne de Valois. L'enfant dont elle accoucha à cette époque est Guillaume, qui devint plus tard aussi comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande.

(802) Probablement aux montreurs de singes ou babouins.

(803) Porte de la ville de Paris, voisine du Louvre.

(804) Voir la note de la page 134. Le jeudi après la St-Barthélemy de l'année 1328 tombe le 25 août. La bataille de Casse! avait donc eu lieu la veille.



sols.....  
A I incluse de Thuyn, donné par Medame XVI sols ;  
le jour St-Gillain à Medame à St-Gilain, pour  
offrande LXXV sols ; item, pour le contrepois de lui,  
de Mede-misiel et de Medemiselle Ysabel et Loys,  
XXVIII sols ; à Medemiselle et à Willaume pour  
offrandes, XVII sols; item, pour juyaulz de plonc  
accatés par Godefroy, huissier, V sols, VI livres, V  
sols; le diemence après, à Cambron à Medame, pour  
offrande, VI florents, de VII livres, X sols ; item, à  
Guillaume et à Medemiselle, pour offrandes, XXI sols  
= VIII livres, XI sol...

Le venredi devant le feste St-Thumas l'apostle, delivret à Frère Mouton, priens de St-Pol pour faire l'anniversaire monseigneur de Valoys (805) X livres.....

Le jour de l'an paiet as Jacobins de Valenciennes pour faire le service Medame de Valoys, mère à Medame do Haynnaut (806), XII livres, X sols.....

Le nuit del Candeler à Sandrine pour donner pour Dieu pour Medame quant elle acoucha, V sols, III deniers.

..... Le venredi devant le quaresmel  
a I povre prestre devers Mes, donné de par Medame en aumosne, dit par maistre Arnoul, Xsols.....

A Godefroy l'uisier, XIX jours en march pour l'offrande Medame à St Fiacre leur il devoit aler pèlerins, III florents de III livres, XII deniers.....

A Medame à Nivelles le lundi après pour offrande à Ste Gertrude, V florents, valent VI livres, XVIII sols, VI deniers ; ce jour à Willaume, no demisel pour faire l'offrande à Cambron, XXVII sols, VI deniers ; ce jour au partir deRoels, pour aumosne, VIII sols ; à Medame, le mardi devant l'Ascension pour offrande à Ste Waudrut, III florents, III livres, II sols, VI deniers; le mardi en Pentecoste à Haspre, pour l'offrande Medame, II florins de LX sols ; item, au viel homme ki loye de le chaîne, X sols = LXV sols ; à Medame ce jour delivret pour I pèlerin aler dou Caisnoit à Colongne as ni roys, nu florents et pour se offrande,

III florents, valent IX livres, XII sols, VI deniers ;.....

à le Trinitei, donné par Medame à I incluse de Cambrésis, XXVIII sols, VI deniers.....

Le diemence après le Trinitei à I femme de France ki se disoit être gentilz, XX sols.....

Le diemence après à le ducasse dou Caisnoit pour aumosne, XVI sols; le samedi après pour offrir as reliques à Fontenelles à Medame, II florents de LV sols (f 33, recto).....

En monnoie de France au tornois. Le jour del Division des Apostles as nonnains de Noyon pour leur édifices refaire, donné par Medame I florent, valent au tornois monnoie de France, XXVI sols, III deniers ; le samedi après à Verbrie à I cornet (807) leur il avoit reliques, donné X sols ; le diemence après déhvret à Medame à Bourges le Royne (808) I florent pour aumoone à aler vers Paris XXVI sols, M deniers ; le jour del Magdalainne a maistre Nycole, pour donner as Jacobins en pitanche de par Medame, pour le service Monseigneur de Valois, XX florents, valent XXVI livres ; le diemence devant le saint Christofore à St Denis à Medame, pour offrande as rehques XXXIII sols, IX deniers ; le samedi après à Chosi (809) as frères meneurs de Compinge (810), donné XXVI sols, III deniers ; le diemence après à Noyon à Medame, offrande, aumosne à St Éloy, parmi VIII sols par Goessin et n florents L sols parisis, valent tornois LXII sols, VI deniers : le lundi après, à I pèlerin de Zélande qui aloit à St Jake, donné par Medame, XIII sols, vi deniers (f° 34, recto).....

Somme de ces aumosnes délivrées au commandement Medame par I anée In<sup>c</sup> XXXV bbvres, XV sols, V deniers. Frait de monnoie et de parkemin, ciere, jetors, encre, esriture et pourvances. Premiers, pour le frait de C florents rechuis au bailli de Haynnau pour le voie de France pour XXVII sols, VI deniers tornois et il ne furent mis en France que pour XXVI sols, III deniers, si a frait XV deniers à le pièce valent VI livres, V sols. Item, pour n<sup>c</sup> LXIII rechuis à pluseurs autres, V cangô pour XXVII sols III deniers le pièce ; il ne furent mis en France que pour XXVI sols, III deniers, sa frait I cascun XIII deniers. C'est en somme XIII livres, VI sols. Item, pour aucune cange en France et aucuns ki furent trouvet petit, XIII sols, somme XXI livres , V sols. Item, pour le frait de VI" bbvres aportées de

(805) Charles de Valois, mourut à Paris le 16 décembre 1324. Son corps fut inhumé aux Jacobins de Paris, et son cœur aux Cordeliers.

(806) Marguerite d'Anjou, première femme de Charles de Valois et mère de la comtesse de Hainaut, était morte le 31 décembre 1299 et avait été enterrée aux Jacobins de Paris

(807) Tronc en forme de cornet.

(808) Bourg-la-Reine (Seine).

(809) Choisy-au-Bac, arrond. de Compiègne (Oise).

(810)Compiègne (Oise).

Hollande à Closes Pasques derrainement passées par G. de Raporst ki les rechuit en Hollande, si les canga et i eut frait XXIII sols Hollande, valent à gros n sols, Lxxu sols. Item, pour parkemin, papier, encre, jetours, ciere, frais d'écriture par le terme d'une anée, XX livres. Somme de ces frais de monnoie et d'écriture par une anée, XLIII livres, XVII sols (f° 34, verso). Somme de toutes ces parties forainnes délivrées au commandement Medame en paiemens, en messages, en dons, en aumosnes, en frais et en offrandes par le terme d'un an acomplit le diemence devant le Saint-Bétreui dessusdit viii IX<sup>o</sup> III<sup>xx</sup> xi livres, iiiii sols, vi deniers. Toute somme des despens et des parties forainnes par le terme d'un an en pluseurs heus en Haynaut, en France et ailleurs acomplis le diemence devant le Saint Bertreui dessusdit : XI<sup>m</sup> III<sup>o</sup> III<sup>ii</sup> vii livres, X sols tornois, monnoie de Haynaut, gros n sols : et il avoit rechuit pour ledit terme d'un an en Haynaut, en Hollande, en France ensi qu'il apert en le recepte : XI<sup>m</sup> CCC XXVIII livres, viii sols, VI deniers (P 35, recto).....

Transcrits des lettres données en provances commenchiés le diemence nuit Saint-Bertreui l'an XXVIII jusques à diemence devant jour St-Bertreui suiwant après cest par i an (f° 37, recto).....

Lettres de connyssance Medame. Premiers eut Jehan li Chiens deMaislines i lettre de Medame de connyssance que Medame lui doit pour un esturgons, X saumons, VI<sup>o</sup> escléfins, c merlens et V<sup>TM</sup> hérens pris à lui entre le Pentecoste et les Toussains l'an XXV, nu livres, XX sols, i denier gros ; item pour i keuwe de vin vermeil de Biaune envoiet à Le Haye, XX sols, xi deniers gros, c'est en somme que li ditte lettre monte et fu donné le jour des Toussaints l'an XXVII, CXV sols gros valent, gros n sols, VI<sup>xx</sup> XVIII livres, etc. (F 40, recto).

B. 3273. (Cahiers.) — In-8°, 32 feuillets, parchemin.

**1327-1329.** — Fragments des comptes de l'hôtel de la comtesse de Hainaut. « Ce sont les contre-sommes des despens de l'hosteil Medame le contesse de Haynau et de Hollande, pour luy, pour ses enfans et à le fois pour Monseigneur et pour plusieurs autres dont Gobiert le clers a les parties. Et commencent le diemence nuit Saint-Bétreui l'an XXVII. Premiers, le diemence nuit sain Bétreui furent encore au Caysnoi, Medame et si enfant et demorèrent toute le sesmaine et Mesire i vient le joesdy au soir et i demora le venredy toute jour et une partie de sen hosteil i furent toute le sesmaine, si monta li somme doudit diemence, sans pourvances, cv sols, X deniers. Somme de le première sesmaine dou premier moys, sans pourvances, XIII<sup>xx</sup> VIII livres, IX sols, III deniers (f° 1, recto)

Encore furent à Valenciennes Medame et si enfant le diemence devant le feste des Toussains et demorèrent toute le sesmaine ; mesire vient le lundi au soir et i s'en parti le joesdi après disner, li hostel monseigneur i fut ledit diemence et toute le sesmaine. Ledit diemence vient Mesires Walrans, li dame de Werchin, li dame de Gommengies, li sire de Bousies et plusieurs autres i furent le lundi, le mardi, le merkedi et le joesdi au disner ; et ledit lundi au soir i vient li éveske de Cestre (811) et li Englès, et i mengyrent le mardi et le merkedi as espousales le royne d'Engleterre (812), et si eut plusieurs gens le nuit de Toussaint. Se monta li somme dou dit diemence, vi livres, vi sols, n deniers (f° 3, verso)

Encore furent à Valenciennes Medame et si enfant le diemence nuit St-Andrieu et demorèrent toute le sesmaine. Ledit diemence vient au souper li cuens de Julers, li cuens de Mons, le comte d'Arsbergh et leur chevalerie et demorèrent-jusques le joesdy au matin que li cuens de Julers et li cuens d'Arsbergh sen partirent et li cuens de Mons demora toute le sosmaine ; li évesque de Cestre i fu au disner ledit merkedy, Mesires et li cuens de Namur (813), vinrent le mardi au souper et Me sires demora tout le romanant del sesmaine ; li roys de Behayne et li évesque de Win-cestre (814), l'évesque de Cestre et li sires de Vornes i furent le semmedi toute jour, li hostel Monseigneur et

(811) Évêque de Chester, ville épiscopale d'Angleterre, chef-lieu du comté de ce nom.

(812) D'après cette mention, le mariage d'Edouard III et de Philippe de Hainaut, aurait été célébré le mardi 27 octobre 1327.

(813) Jean I<sup>er</sup>, fils de Guy de Dampierre et d'Isabelle de Luxembourg.

(814) Winchester, ville épiscopale d'Angleterre.

ses consaux i furent toute le sesmaine, se monta li somme doudit diemence à Valenciennes, sans prou-  
vances, XVII livres, XX deniers.....

Somme del III<sup>e</sup> sesmaine dou quart mois à Valenciennes, sans prouvances, II<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> livres, XI sols, X deniers (f\* 5, recto). Encore furent à Valenciennes Medame et si enfant le diemence après le St Nycolai et demorèrent toute le sesmaine. Mesires li cuens, mesires Jehan de Haynnau, li cuens de Mons i vienrent le lundi au soir et demorèrent le mardi et le merkedî au disner et après disner s'en partirent-il pour conduire le royne en Engleterre ; li consaux Monseigneur et ses hostels i furent par v jours, se monta h somme doudit diemence, sans prouvances, vin livres, XVIII sols, VIII deniers (f° 5, recto).....

Somme pour ces III sesmaines à Valenciennes pour Medame et ses enfans, dou diemence après le St-Martin en hiver jusques au diemence nuit St-Nycaise, ouquel jour li mois entiers et acomplis, et est dis li quars mois ; Mesires, ses consaux et ses gens ont estet en l'osteil Medame par XII jours et ses hostelins, sans luy, par XV jours et ses consaux sans luy aucune fois. Et si ont esteit li et roys de Behange, Mesires, Jehans de Haynnau, Medame de Fontennes, Medame de Biaumont, l'évesque de Wincestre, l'évesque de Cestre et li Englès ancunes fois ; li cuens de Julers, li cuens de Mons, li cuens d'Arsbergh, h cuens de Namur et pluseur autre chevaber, escuyer, dames et demiseUes. Et dedens le dit mois ce on fait les arréauces le royne d'Engleterre, pour lesquelles arréances mout de gens i ont estet oudit hostel spécialement le derraine sesmaine de ce mois en laquelle elle s'en parti le merkedî après disner pour aler en Engleterre. Se monta li somme doudit mois parmi mariscaux, sans prouvances, VII<sup>e</sup> LXXVIU livres, XXII deniers. Provançe pour ledit mois. A le paneterie sans les n muis que les gens le royne portèrent : un X muis, vii wittelées de blet ; à le boutillerie, sans v muis, u sestiers de vin que les gens le royne portèrent : CLXXI muis, X los de vin ; à le cuisine par Colars Hardit : L pors, i quartier ; item, de lui, bestes de Savoie : v bestes de Savoie ; item, de lui, bestes de Mes : XL bestes de Mes ; item, de lui, sans les XXX moutons que les gens le Royne portèrent : II<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> VI moutons ; item, pour les provos : II<sup>e</sup> XXVII auwes ; item, de Bouchain : XV cisnes ; item, par le receveur : XIII bequets fendis ; item, par Jehan le Peskeur : XV bequets fendis ; item, de lui = m<sup>c</sup> xv quarriaus ; item, de lui : III v<sup>c</sup> LXX carpes. A le marescaussie, par Colars Del Sale : VI<sup>e</sup> v muis, un wittelées d'avainne (f° 5, verso).....

Somme de ces iiiii sesmaines pour Medame et ses enfans dou diemence nuit St-Nycaise jusques au diemence après le jour des III roys, ouquel jour li moys entiers est acomplis et est dis li v<sup>e</sup> moys auquel moys

Mesires et ses gens ont esteit en l'hosteil Medame par xiii jours et une partie de senbosteil tout le mois et Medame de Fontenehes aussy. Et audit mois, jut Medame d'enfant, leur il eut pluseurs gens à le nati-  
vité et à le sépulture d'enfant(815), et dedens ledit terme ont estet pluseurs gens spécialement dames et demi- selles, h dame d'Aspremont et autres pour visiter et consoler Medame. Se monta li somme dou dit mois, sans prouvances : nf XVIII livres, nu sols, vin deniers (f° 6, verso).....

Encore furent à Valenciennes Medame et si enfant le diemence devant le Candeler et demorèrent toute le sesmaine et ledit diemence i furent plusieurs dames, demiselles à le relevée Medame, et si i eut aucune fois en leditte semaine une partie del hostel Monseigneur. Se monta h somme dou dit diemence, sans prouvances, IX livres, III deniers. (f° 7, recto).....

Somme de ces ini sesmaines pour Medame et ses enfans, dou diemence jour St-Pbilippe et Saint-Jaké, le premier jour de May jusques au diemence jour del Triniteit, ou quel jour li moys entier est acomplis, et est dit le x\* mois, ouquel mois Mesires, ses consaux et ses hostelins ont esteit par demi jour à grant plentée de gens ki aboient avoec b au couronnement le Roy de Franche (816), et si ont estet Mesires Jehan de Haynnau l'évesque de Cambrai et plusieurs autres chevalier, escuyer, dame et demiselle le nuit et le jour del Pen- tecôte ; Medame de Fontenelle et une partie del hostel Monseigneur i ont esteit par tout ledit moys. Se monta li somme doudit mois en plusieurs heus au Caisnoit, à Bavay, à Binch, à Nyvelle, à Mons, sans prouvances : IIIIV livres, XIII sols, vu deniers (f° 11 recto).....

---

(815) Jeanne de Valois, comtesse de Hainaut, eut, d'après Moréri, deux fils Jean et Louis qui moururent eu bas âge. Il s'agit ici de l'un de ces deux enfants.

(816) Philippe de Valois fut sacré à Reims, le 29 mai 1328.

Encore furent au Caisnoit Medame et si enfant le diemence après le Translation St-Benoît, et demorèrent jusques le merkedî au disner ; et après disner s'en parti Medame et Guillaume no demisialz pour aler à Paris et avoec iaus Monseigneur Mykiel de Lingi, monseigneur de Waudrepont, monseigneur de Rie-mont, Medame de Blemont, atout cvn chevaliers s'en vienrent au souper à Castiel (817) et le joesdy à disner à St-Quentin et au souper à Ham ; le venredi au disner à Noyon et au souper à Compingne ; le semmedi au disner à Verbrie et au souper à Senlis. Mesire li cuens, ses consaux et ses hostelins , mesire Heynri de Flandres, li contesse de Savoie et se fille i furent le diemence au disner au Caisnoit. Se monta li somme dou dit diemence : IX livres, n sols. Somme dou lundî après au Caisnoit : iiii livres, vii sols, IX deniers. Somme dou mardi après au Caisnoit : vi livres, ix sols, viii deniers. Somme dou merkedî au disner au Caisnoit : XXXIX livres, vu sols, vin deniers. Somme dou merkedî au disner à Castiel : XXII livres, X sols. Somme dou joesdi à St-Quentin et à Ham, XLH livres, XVI sols, XI deniers parisis. Somme dou venredi à Noyon etk Compingne, XLIN livres, in sols, v deniers parisis, valent tournois monnoie de France : LUI livres, XIX sols, III deniers. Somme dou semmedi à Verbrie et à Senlis, XLI livres, IX sols, XI deniers parisis, valent tournois monnoie de France : LI livres, XVII sols, V deniers (f° 12, verso) ..... Le diemence nuit St-Jake et St-Christofore furent à St-Denis en France Medame, Guillaume no demisele et leur gent atout cm chevaliers au disner et au souper, et le lundî au disner à Lusarche et à Moullie (818) et au souper à Senlis, leur i demorèrent le mardi, merkedî et le joesdi toute jour. Et le venredi au disner à Verbrie et au souper à Choisi ; le semmedi à disner à Noyon et au souper à Ham etc. (f°13 verso)

Le diemence nuit St-Pierre aoust entrant vient Medame au disner à St-Quentin et à souper à Bohain, le lundî au disner à Forest et au souper au Caisnoit, leur elle demora tout le remanant del sesmaine. Mesire i fut le mardi au disner et le joesdi après au disner au Caisnoit etc.(item)

Somme de tous ces despens fais en Haynnau, en France et ailleurs dou diemence nuit St-Bétermiu l'an MCCCXXVN jusques au diemence devant la feste St-Bétermiu l'an XXVIII pour Medame et ses enfans, et à le fois pour Monseigneur et plusieurs autres dont mensions est faite de aucun, et c'est pai i an entier, se monte li somme pour ledit anée sans pourvéances : viii III<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> XVI livres, v sols, vii deniers tournois. Et est à savoir que dedens ledit anée Mesire li cuens, ses consaux et ses hostelins ont esteit en l'osteil Medame par III<sup>xx</sup> IIII jours, et li hostel Monseigneur sans lui CXLVI jours et ses consaux sans li aucune fois.

Et dedens ledit anée sont contenu li despens que on a fait pour li arréances et les espousailles le royne d'Engleterre, pour lesquelles arréances et les espousales ont esté fait grant frait des gens, signeurs et d'autres ki li vienrent fiester, présenter et visiter par plusieurs fies le dicte royne d'Engleterre, si comme li rois de Behangne. le cuens de Julers, monseigneur Willaume de Julers, li cuens de Mons, li cuens d'Arsbergh, li cuens de Namur, l'évesque de Herefort (819), l'évesque de Cestre, l'évesque de Wincestre, l'évesque de Cambrai (820), l'évesque de Tournai (821), l'évesque d'Arras (822), et plusieurs chevaliers d'Engleterre et d'ailleurs, dames et demiselles si qu'il apiert plus plainnement ens escrips des despens. Item, sont contenu li despens qu'on a fait pour le jésine et le masladie Medame d'enfant dont on eut grant frait des dames et demiselles que li vienrent vir, visiter et consoler par plusieurs fies et ki furent à le relevée Medame et à se messe. Item, sont contenu U frait pour le sépulture Loys et Jehan, sen frère, dont on eut grant frait d'estrainge gent si comme évesques, abbés, gens de religion, chevaliers, escuyers, dames et demiselles ki furent à lenr fosse. Item, en celi anée, ala Medame de Haynnau en France pour vir monseigneur le roy de France, sen frère, et fu en le voie d'aler et revenir plus ke III sesmaines atout CVII chevaus. Item, i ont esteit en celi anée souvent Mesire Jehans de Haynnau , me dame de Biaumont, me dame de Fontenelle, mon-

(817) Le Cateau-Cambrésis.

(818) Probablement Mouy, arrondissement de Beauvais (Oise).

(819) Hereford, ville épiscopale d'Angleterre.

(820) Guy d'Auvergne, fils de Robert V, comte de Boulogne et d'Auvergne.

(821) Guillaume de Ventadour.

(822) Du 24 août 1327 au 24 août 1328 le siège episcopal d'Arras fut occupé par deux titulaires : Jean Pasti, dit Mandeville, trans-féré b l'évêché de Chartres le 23 décembre 1327, et Thierry d'Hirechon, intronisé évêque d'Arras le 28 février 1328.

seigneur Walran de Linge, mesure Heynri de Flandres, li contesse de Savoie, li cuens de Bologne et plusieurs autres, chevalier, escuyer, dames et demiselles alans et venans. Item, sont contenu plusieurs autres fait en alant au pèlerinage et aval le païs, si comme li fait sont plus plainnement ès escrips seur ce fais parmi les Natalz de l'an que Medame a tenu court solempnel (f° 14, verso)

Especeries venus en celi anée par Herman de Hessen, Wautier Ban et par le receveur de Haynaut et autres : çucre = III<sup>E</sup> III<sup>XX</sup> VII livres ; povre = III<sup>XX</sup> IX livres, III quart ; gengembre = cxvnet demi livres ; canelle = evi et demi bbvres ; claus = 11 livres demi-quart ; nos moscaite = III livres, III quarts ; grain de Paradis = III livres, III quarts ; machis = III livres, trois quarts ; folion = III livres, III demi quart ; saffran = XX livres, 1 quart III onces ; cubèbes = I livre : garingael = V livres demi-quart ; cumin = XXIII livres, III quarts ; rys = III<sup>XXV</sup> et demi livres ; amydont = XVIII livres, ni quarts ; balainne = LXXNU livres ; oie d'olive = I tonneau ; amandes : IX<sup>o</sup> III<sup>XX</sup> I livres-et par Herman = I tonneau ; figes de seppe = I fraiel ; et rosins et figes = V couples (t° 16, verso).....Comptes Goubiert Le Clerc des mises qu'il a faites pour les despens Medame le

Contesse de Haynau et de Hollande et ses enfans et à le fois pour Monseigneur et pour autre, dou diemence après le jour de St-Bétre- mieu l'an XXVIII jusques..... Et sont, tout b comptes passet par les maistres del hosted Meditte dame ensi qu'il apiert en cest leur paupier des contre-sommes fais par journées, par sesmaine et par mois. Premiers, le diemence après le jour St-Bétremieu furent au Caisnoit Medame et si enfant, c'est assavoir Guillaume, nos demiselle et me demiselle Ysabelle y demorèrent toute le sesmaine, me dame de Fontenelle et plusieurs autres abant et venant. Li évesque de Cambrai i fu ledit diemence et le lundi au matin. Se monta b somme dou dit diemence, sans pourvances : VII livres, X sols, II deniers (f° 21 recto)

Somme de ces un sesmaines au Caisnoit, à Valenciennes et au Fontenelle pour Medame et ses enfans, dou diemence devant la feste St-Bétremieu iusques au diemence après le feste de l'Exaltation Ste-Crois ouquel jour li mois entiers est acomplis et est dis li premiers mois, ouquel mois Mesires, ses hosteux et consaux, ont esteit 1 demi-jour, Medame de Fontenelle fut par xix jours parmi le terme qu'elle jut sour terre se trespasa le nuit de le Nativité Nostre-Dame par 1 merkedî à miennuit (823), et i fut li cors jusques au venredi après disner, si eut plentée de gens, chevaliers, dames et demiseUes et autres tout ledit terme que eUe jut sour terre au Caisnoit et à

Fontenelle, espécialement le lundi après le dite nativité Nostre-Dame que elle fu enterré à FonteneUes au fait Medame ; et si a encore dedens ledit mois alans et venans de l'ost de Flandres et d'ailleurs.. Se monta li somme doudit mois, sans pourvances, nr uni livres, XVII sols, 11 deniers (f° 21, verso)

Encore furent au Caisnoit Medame et si enfant le diemence après le St-Remy et demorèrent toute le sesmaine ; Mesire i fu le lundi au souper et le mardi au disner et revient le merkedî au soir as noces le demiselle del Vere et fu le joesdy et li hosteux Monseigneur ifu par toute le sesmaine ; l'évesque d'Utrecht (824) i fu le merkedî au soir et le joesdi au disner ; messire Walran i fu le diemence ; mesures Jehans de Haynau i fu le lundi au souper et le mardi au disner, l'évesque de Cambrai i fu le joesdy. Se monta li somme dou dit diemence , sans pourvances , cxmi sols, viii deniers (f°22, recto).....•.

Encore furent au Caisnoit Medame et si enfant le diemence après le jour de Toussaint et i demorèrent le lundi et le mardi au disner et après-disner s'en parti Medame dou Caisnoit pour aler en France, et vienrent elle et Guillaume, no demisiaus, au souper k Castiel, et i furent le merkedî au disner, et après disner s'en parti Guillaume et Medame pour raller au Caisnoit et Medame vient au souper à Guise. S'en eut Medame en sa route LXX chevaux, seur le voie v plus : le joesdi au souper à Crechi (825) et le venredi au disner à Lenaveu (826)et au souper à Oursel (827) et demorèrent là le semmedi au disner et au souper à Soissons : se monta h somme doudit diemence au Caisnoit, VI lib- vres, 2 sols (f° 28, recto)

(823) L'abbesse de Fontenelles dont il est question dans cette mention est Isabelle I Taisniers. D'après le *Gallia Christiana* et le *Cameracum*, elle n'aurait été remplacée qu'en 1331, par N. de Sara.

(824) Jean III de Diest, prévôt de l'église d'Anvers, évêque d'Utrecht de 1322 à 1340.

(825) Grécy-sur-Serre, arrond. de Laon (Aisne).

(826) Probablement Levigneu, arrond. de Senlis (Oise).

(827) Our sel-Maison, arrond. de Clermont (Oise).

Le diemence après le feste St Martin en hyver vient Medame au disner à Loncpont (828), au frait del abie en partie et au soir à Freté-Millon (829), et le lundi au disner et au soir à Vairet, (830) le mardi au disner à St-Fiacre et au souper k Langi-sur-Marne,(831) le merquedy au disner à Chele (832) et au soir à Paris, leur elle demora tout le remanant del sesmaine. Se monta li somme doudit diemence et dou lundi au disner à Freté-Millon, XXXII libvres, XVI sols, X deniers parisis (f°23, verso).....

Le diemence devant le Ste-Kateline fu Medame à Paris au disner et au souper à St-Germain en-Laye , et demorèrent le lundi et le mardi après et le merkedi au disner à Poissi ; se donna Medame au mengier ses deus seureus, le comtesse de Biaumont (833) et celi de Poissi (834), les nonuains et autres, et au souper revient Medame à St Germain, et le joesdi après au disner à Paris, leur elle demora toute jour le venredi et le semmedi après. Se monte le somme dou dit diemence, au disner à Paris, vu libvres, vii sols (f° 23, verso)

Encore furent à Paris Medame et ses gens le diemence après le Sainte-Kateline ; Medame s'en parti le mardi après disner pour aler à Bos de Vincenes et ses hosteus, demora toute le sesmaine; les u sereurs Medame, celi de Behangne (835) et de Clermont (836) i furent ledit mardi au disner à Paris. Se monta li somme dou dit diemence à Paris, le lundi et mardi après : LXXII libvres, xxi deniers (f° 24, recto).....

Encore furent à Paris li hosteus Medame le diemence devant le St-Nycolai et demora toute le sesmaine ; Medame revient dou Bos le lundi au soir et demora le mardi et le merkedi au disner et après disner alla Medame au Bos. Se monta h somme doudit diemence, le lundi et le mardi après XXXVIII libvres, XV sols, VI deniers (idem) .....

Le diemence après le Conception Nostre Dame furent à Paris Medame et ses gens et demorèrent le lundi toute jour et le mardi s'en parti Medame ; s'en ala au disner à St-Denys et li hosteus à Paris et vionrent Medame et ses [gens] au souper à Louvers (837) ; le merkedi au disner à Serilis, au souper à Verbrie et le joesdi au disner à Choisi, au souper à Noyon, le venredi après toute jour à Ham ; le samedi au disner à St-Quentin et au souper à Bouhaing. Se monta li

sommé dou dit diemence et dou lundy toute jour à Paris : CXVII libvres, nu sols, n deniers parisis (idem)

Le diemence devant Noël fu Medame au disner à Forest et au souper au Caysnoit, se compta on seur Medame le disner dou diemence par Willaume et les demorans au Caisnoit et là demorèrent toute le sesmaine suiwant après etc. (f 24, verso).....

Encore furent au Caynoit Medame et si enfant le diemence jour dou Noël et demorèrent toute le sesmaine. Mesire li cuens et ses gens y furent ledit jour dou Noël, lundi et le mardi au disner et il s'en parti après disner, et une partie de sen hostel demora. Et si ont esteit me sire Jehans de Haynnau et plusieurs autres chevaliers, escuyers, dames et demiselles , le nuit et le jour dou Noël, lequels terme Mesire et Medame tienrent court solempnel et si fu Mesire le samedi nuit del an. Se monta li somme dou dit jour de Noël : XXIX libvres, n sols, XI deniers (idem).

Encore furent au Caisnoit Medame et ses gens le diemence jour del an au disner. Mesire li cuens et plusieurs chevaliers i furent ledit disner au Caisnoit et après disner s'en parti Medame dou Caisnoit pour aler en France, atout LX chevaus, s'en vienrent au souper à Castiel et demorèrent le lundi au disner et au souper à Bohain, dou mardi au disner à Bohaing, au souper à St-Quentin, et dou merkedi au disner à Ham, au souper à Margni (838) et dou joesdy au disner à Bac (839) et au souper à Choisi (840), le venredi au disner à Verbrie et au souper à Senlis ; le samedi au disner à Louvers et au souper à Paris. Se monta li somme doudit diemence

---

(828) Longpont, arrond. de Soissons (Aisne).

(829) La Ferté-Milon (Aisne).

(830) Vaires, arrond. de Meaux (Seine-et-Marne).

(831) Lagny, idem.

(832) Chelles, idem.

(833) Jeanne, fille de Charles de Valois et de Catherine de Courtenay, mariée au fameux Rebert d'Artois , comte de Beaumont-le-Roger.

(834) Voir la note de la page 133.

(835) Blanche de Valois, fille de Charles de Valois et de Mahaut de Châtillon, sa troisième femme, mariée à Charles, fils du roi Jean de Bohême, plus tard empereur d'Allemagne.

(836) Isabelle, femme de Pierre I<sup>er</sup>, comte de Clermont, plus tard duc de Bourbon.

(837) Louvres.

---

(838) Margny-sur-Matz, arrond. de Compiègne (Oise).

(839) Bac, commune de Bichaucourt, arrond. de Laon (Aisne).

(840) Choisy-au-Bac, arrond. de Compiègne (Oise).

au disner au Caisnoit, VI livres, XVII sols tournois, valent parisis monnoie de France, en sols, x deniers parisis (idem).....

Somme de ces un sesmaines, etc. : mil cxiii livres, un sols, viii deniers tournois (f\* 25, recto).....

Li hosteus Medame vienrent à Paris le diemence devant le feste St-Pierre en février, et demora le lundi; et le mardi revient Medame et Guillaume dou Bos à Paris, se disna Medame celi mardi avoec medame d'Alençon (841) sans sen hosteus et au souper furent avoec lui à Osteuriche (842) monseigneur Robert d'Artois, medame d'Alençon et pluseur autre ; et le merkedî y disna Medame et ses hosteus à Paris et au souper à Poissy; se donna Medame à mingier medame d'Alençon et le couvent; se demorèrent le joesdy toute jour, fors mis Guillaume et une partie del hosteus ki furent à Pontose ; le venredi toute jour à Mabus-son (843) et le semmedi au disner à Biaumont (844) ét au souper à Senlis. Se monta li somme dou dit diemence et le lundi à Paris.....XX livres, v sols, VIII deniers (f° 25, verso)

Le diemence après le St Mathieu furent à Senlis Medame et ses gens au disner et après disner ala Me lame à Saly (845), et li hosteus demora à Senlis le lundi, mardi, merkedî, joesdi et le venredi au disner et au souper à Verbrîe, et le samedi à Choisi et à Noyon, etc. (f° 26, recto).. ..

Le diemence devant les Brandons furent Medame, Guillaume, no demiselles et leur gent au disner à Ham et au souper à St-Quentin ; le lundi au disner à Bohaing et au souper au Caisnoit, leur il demorèrent tout le remanant del sesmaine, etc. (f° 26, recto).....

Encore furent au Caisnoit Medame et si enfant le diemence après le Pentecôte et demorèrent jusques au venredi après disner que Medame ot Guillaume.» s'en partirent pour aler à Loskengnol (846), et i furent le semmedi toute jour, Mesire et ses gens vienrent le lundi au souper et demorèrent tout le remanant del sesmaine au Caisnoit et à Loskengnol ; l'évesque de Cambrai i fu ledit diemence toute jour, etc. (f° 29, verso).....

Encore furent au Loskengnol Medame et Guillaumes le diemence après le jour St-Jehan-Baptiste ; Mesire I fu au disner et Medame et Guillaumes revienrent au Caisnoit le diemence après souper, leur il demora

toute le sesmaine et se furent des chevaliers et escuyers d'Arragonne le semmedi toute jour (idem).....

Se monta li somme pour ledit anée sans pourvances, VIII<sup>m</sup> VIII<sup>e</sup> LXXIX livres, nn sols, iiii deniers tournois, monnoie de Haynnau (F 31, verso).....

C'est à savoir, que dedens ledit anée mesire li cuens, ses consaux et ses hosteus ont estet en l'ostel Medame par LXXI jours et ses consaux sans lui aucunes fois, et ses hosteus par plusieurs fois allant et demorant sans lui. Item, sont contenu li despens Medame d'aller dou Caisnoit en France par n fois ; se fu Medame à Paris et en plusieurs lieux en France et sour le voie d'aler et revenir à plentei des gens et chevaliers par XV sesmaines. Se donna Medame à mangier à Paris et ailleurs plusieurs fois ses n seureurs, celi de Behangne et de Biaumont, le conte d'Alençon, le roy de Navaire (847), le contesse d'Alençon, le contesse de Savoie (848), le couvent de Poissi, le contesse de Mabusson (849) dont il eut grant frait de chevaliers, escuyers, dames et demiselles et estrange gent. Item, ont esteit en l'osteil Medame par plusieurs fois, le roy de Behangne, l'Éves-que de Cambrai, l'Évesque de Visieus (850), le provincial des Jacobins, le vies cuens de Melun (851), li cuens

---

(841) Jeanne, comtesse de Joigny, première femme de Charles II de Valois, comte d'Alençon, et belle-sœur, par conséquent, de la comtesse de Hainaut.

(842) Maison de campagne, voisine du Louvre, à Paris.

(843) Maubuisson, commune de St-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise).

(844) Probablement Beaumont-les-Nonains, arrond. de Beauvais (Oise) ou Beaumont-sur-Oise, arrond. de Pontoise (Seine-et-Oise).

(845) Sailly-l'Eau-Reste, arrond. de Péronne (Somme).

(846) Locquignol, au centre de la forêt de Mormal, canton Est du Quesnoy, Nord.

---

(847) Philippe d'Évreux, mari de Jeanne, fille de Louis-le-Hutin, dont il eut Charles-le-Mauvais.

(848) Blanche, fille de Robert II, duc de Bourgogne, femme d'Édouard, comte de Savoie.

(849) Isabelle de Montmorency, 3<sup>e</sup> abbesse de Maubuisson.

(850) Viseo ou Viseu, ville épiscopale du Portugal. *Visieus* pour-rait bien être aussi le nom francisé de Worcester appelée en latin quelquefois *Wiceensis episcopus*.

(851) Jean I<sup>er</sup>, vicomte de Melun, grand chambellan de France.

de Bar (852), le cuens de Cornuaille (853). le conte de Julers, le conte de Zeine (854), le conte de Namur, le conte de Mons, le contesse de Namur, le ducesse de Lohe-raing (855), medame del Vere, monseigneur Walran de Lini, monseigneur de Wornes et plusieurs autres si qu'il apiert plus plainnement ès parties de despens. Item, sont contenu li frait pour le sépulture medame de Fontenelle dont il eut grant frait au Caisnoit entreus que elle jut sour le terre des plusieurs estranges gent et à Fontenelle quant on le entera, si comme évesques, abbeis, gens de religion, chevaliers, escuyers •dames et demiselles ki i furent à le fosse. Item, sont contenu li frait de le samblée (assemblée) dou parlement d'Amiens (856) et le revenu de l'ost de Flanders, dont il eut grant frait des signeurs et estranges gens allans et venans. Item, ont esteit en ceb anée mesires Jehans de Haynau et medame de Biaumont allant et venant et demorant par plusieurs fois. Item, sont contenu plusieurs autres frais pour Medame et ses enfans, en abant aval le país en pèlerinague et ailleurs. Si eomme il apiert plus plainnement ès escrits sour ce fais parmi les natals de l'an que Medame a tenu court solempnel (f° 31, recto). — Provance pour ceste anée. Paneterie. Bleit. Premiers dou Caisnoit à le mesure dou lieu par le receveur: mf LXVIII muis de bleit; item, de Valenchiennes par le receveur, à le mesure dou lieu, parmi nn wittels de Fontenelle: III<sup>xx</sup> XI et demi muis de bleit; item, de Mons, à le mesure dou lieu par J. Le bérut: III muis, v rasières de bleit, valent à le mesure de Valenchiennes: nmuis, v wittels de bleit; item, de Binch, à le mesure dou lieu, par Mathieu: XVI muis, III rasières de bleit, valent à le mesure de Valenchiennes: XI muis, X wittels de bleit; item, d'Ath à le mesure dou lieu, par Colart Hardit, III muis valent à le mesure de Valenchiennes: III muis, VI wittels de bleit. Somme de ces bleis, à le mesure de Valenchiennes, v<sup>e</sup> LXXVIII muis de bleit. Boutillerie. Vin. Dou Caisnoit à le boutillerie: MVIII muis et demi de vin. Item, à Valenchiennes: CLXXI muis et demi de vin; item, de Fontenelle: VI muis de vin. Somme de ces vins: XI<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> VI muis de vin à le mesure de Valenchiennes. Cuisine. Bacons. Dou Caisnoit par Jehan dou Lardier: CXV bacons et demi; item, de Valenchiennes, par Colart dou Lardier: vni bacons et demi; item, de Mons, par Colart de Gremblois: i bacon; item, de Binch, par

(852) Edouard I<sup>er</sup>, comte de Bar.

(853) Jean, frère du roi d'Angleterre Edouard III, comte de Cornouailles.

(854) Jean, comte de Sayne, avait épousé Elisabeth, fille de Gérard VI, comte de Juliers.

(855) Éléonore, fille d'Edouard I<sup>er</sup> comte de Bar, femme de Raoul, duc de Lorraine.

(856) L'an 1329, le roi d'Angleterre Edouard III, sommé de venir rendre hommage de la Guyenne à Philippe de Valois, s'acquitta de ce devoir le 6 juin, dans l'église d'Amiens. Le roi de France était entouré des rois de Bohême, de Navarre et de Majorque, des ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Lorraine, des comtes de Flandre, d'Alençon et de Beaumont-le-Roger.

Mathieu: un bacons, III quartiers; item, d'Athj par Colart Hardit: n bacons, i quartier. Somme de ces bacons: CXXXII bacons. Pors. Somme des pors freskes, despens en plusieurs lieux: CXXX pors. Bestes do Savoie. Somme des bestes de Savoie ke freskes ke sallées: XXIII bestes, III quartiers do Savoie. Bestes de Mes. Somme: II<sup>e</sup> LVU bestes fres et sallées de Mes. Moutons. Somme des moutons: VIII<sup>8</sup> xxim moutons. Viaus. Somme: iiii viaus. Cisnes. Somme des cisnes venus de Bouchain: XII cisnes. Auwes. Somme: v<sup>e</sup> XVII auwes. Poulies. VI<sup>e</sup> ni capons. Venyson. Lehes et holierels (857); cers et bises (858); keverels: XXIII. Pisson, lus et beckes fendis: LUI. Quarrius et becktf.es: VII<sup>xx</sup> XXXII. Carpes: IXIII v<sup>e</sup> LXU carpes. Braismes: n<sup>o</sup>Lvn braismes Saumons. Somme des saumons venus de l'ost de Flandres: CVII saumons. Pallens. Somme des pallens venus de Hollande: VI<sup>m</sup> IU<sup>c</sup> L. Hérens. Somme des hérens blans venus de Hollande: XXIII<sup>m</sup> v<sup>e</sup>. Sorès. Somme des sorès venus de Hollande: XVI<sup>m</sup> NR<sup>c</sup> sorès. Avainne. Somme, à le mesure de Valenchiennes: VII<sup>e</sup> un et demi muis d'avaine.

B. 3274. (Cahiers.) — In-8°, 26 feuillets, parchemin.

**1330-1331.** — Comptes de l'hôtel de la comtesse de Hainaut. « Ce sont les contre-sommes des despens de l'ostel Madame la Contesse de Haynau et de Hollande pour h et ses enfans et à la fois pour monseigneur le Conte, du dyemence après le feste Saint-Bertelemieu l'an XXX jusques au diemence après le jour St-Bétre-mieu l'an XXXI..... Premiers ledit dyemence après le saint Bertelmieu

(857) Lièvres et levrauts.

(858) Cerfs et biches.



furent encore au Kaisnoit Madame et si enfant et y demorèrent toute le semaine (f° 1, recto).....

Encore furent au Kaisnoit Medame et si enfant le dyemence devant le saint Mahieu et le lundi au disner à Vicongne et le souper à Valenchiennes, et le mardi au disner au Kaisnoit et y demorèrent le mercredi, jeudi et le venredi toute jour hormis l'ostel qui en ala au Chastel en Cambrésis le venredi après souper. Et le samedi au matin après se partirent Medame et Wil- laumes pour aler en France (f° 1, verso).....

La voie de France. Le venredi jour St-Mahieu après disner se parti du Kaisnoit li hosteus Medame et vinrent au souper au Chastel en Cambrésis; et le samedi au disner vint Medame et ses hosteux à Bohain et au souper à St-Quentin. Le dyemence au disner à Ham et au souper à Noïon et le lundi au disner à Choisi et au souper à Verbrie, et au disner et au souper à Senliz. Et le mercredi au disner et au souper à Louvres et le jeudi au disner et au souper à Paris, et tout le remanant de le semaine (idem).....

Le dyemence, nuit St-Remy furent encore à Paris une partie de l'ostel Medame ; demorèrent le lundi, mardi, mercredi et jeudi au disner et au souper à St-Germain-en-Laye. Et Medame y fu le mardi au souper et y fu le mercredi et le jeudi au disner et le rema- nant de le semaine à St-Germain-en-Laye (F 2, recto).....

Le dyemence après la Toussaint fu li hosteux Medame à Levigneu au souper et le lundi au disner à Nantuel (859) et au souper à Senliz. Et y furent jusques au venredi, et le venredi à Gouviers (860) et le samedi à St Leu (f 2, verso).....

Le mardi devant Paskes flories parti Medame dou Bos (de Vincennes) pour aller à St-Fiacre (861), se vient au soir à Langni-sur-Marne et le merkedî au disner à St-Fiacre et au soir à Langni ; le joedi au disner à Le Celle (862) et au soir au bos de Vinchain. Se monte li somme de le voie de Saint-Fiacre, XXVIII libvres, XV sols, vi deniers (f° 4, recto) .....

Le lundi en Pasques parti Medame de Paris se vient à St-Denys au souper ; le mardi au disner à Brisse (863) et au soir à Masflers (864) et li hosteux à Franqueville-le-Mer (865) et au disner à Roiesmes (866) et au soir à St Leu-des-Cerems (867) ; le joesdi

(859) Nanteuil-le-Haudouin, arrondissement de Senlis (Oise).

(860) Gouvieux, arrondissement de Senlis (Oise).

(861) St-Fiacre, arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne).

(862) La Celle-sur-Morin, arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne).

(863) La Briche, commune de St-Denis et d'Épinay (Seine).

(864) Mafliers, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise). Il existait dans cette localité un couvent du Tiers Ordre de St-François, appelé les Bons Hommes.

(865) Franconville, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise).

(866) Roye-sur-Matz, arrondissement de Compiègne (Oise).

à St-Christophore (868), et li hosteux à Senlis le remanant del semaine (f° 4, verso).....

Encore fu li hosteux Me dame à Senlis le diemence devant le feste Saint Mark au djsner et au soir à Cray (869), se le paia Medame de Bourbon les despens et au disner fut elle à Bretoel (870) et au soir à le Noefville-en-Hes (871). Se demora toute le sesmaine (idem)...

Encore fu li hosteux Medame à le Noefville-en-Hes, le diemence devant le jour de May et i furent le lundi et le mardy au disner et au souper à StJust (872), le merkedî au disner k Montdidier et au souper à Lihons (873), le joesdi au disner à Péronne et au souper à Biaumès (874); le venredi toute jour et le semmedi au disner à Cambray et au souper à Bochain. Se monta li somme de ces ni jours en wages parmi Pière Vaillant : XXX libvres, vii sols (idem).....

Le diemence après le feste Saint-Philippe et Saint-Jake vient Medame au disner à Valenciennes; s'el donna au mangier le couvent de Beaumont (875), et au

(867) St-Leu d'Esserent, arrondissement de Senlis (Oise) où se trouvait un prieuré de Tordre de Cluny.

(868) Probablement St-Christophe, arrondissement de Soissons (Aisne).

(869) Creil, arrondissement de Senlis (Oise).

(870) Breteuil-sur-Noye, arrondissement de Clermont (Oise).

(871) La Neuville-en-Hez, arrondissement de Clermont (Oise). Il s'y élevait un château-fort où naquit St-Louis, le 25 avril 1215.

(872) St-Just-en-Chaussée, arrondissement de Clermont (Oise).

(873) Lihon-en-Sangterre, arrondissement de Péronne (Somme).

(874) Beaumetz-lès-Cambrai, arrondissement d'Arras (Pas-de-Calais).

(875) L'empereur Henri VII concéda, par un diplôme daté de Milan, au mois de mars 1311, tous ses droits sur la maison où il était né en la paroisse St-Nicolas à Valenciennes, à l'effet d'ériger dans ladite maison, en son nom, et en celui de sa mère, à la gloire de Dieu, un couvent de sœurs de l'ordre des Frères prêcheurs. Cette demeure s'appelait l'hôtel de Beaumont, parce qu'elle avait été acquise et occupée pendant leur vie par Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, et par Félicité de Luxembourg, sa femme, aïeuls de l'empereur Henri (D. Outreman, Histoire de Valenciennes, p. 473).

souper fu elle au Caisnoit au frait Monseigneur et le lundi aussi, et le mardi emprist Medame l'ostel Monseigneur et le sien se demeurent asamble toute le sesmaine. Mesire et Medame de Biaumont i furent par v jours et le demiselle de Gasebecke par n jours. Se monte la somme dou dit diomence, sans pourvances, au disner à Valenciennes, XX livres, ira sols, vii deniers (f 5, recto) .....

Encore furent au Caisnoit Medame et MedemiseUe Ysabeau le diemence après l'Assension, et i furent toute le sesmaine et si fu a dès le dame de Biaumont; le contesse de Flandres (876) i fut le mardi au souper; le duc de Brabant i fu le joesdi au souper; mesire Jehans de Haynnau i fu le mardi au soir et toute le sesmaine; le conte de Mons i fu le venredi au souper et le sem-medi au disner; messire li cuens i fu par v jours; Guillaumes de Haynnau et mesire de Vornes vienrent de Zellande le venredi au disner; se demora le semmedi toute jour (idem).....

Encore furent au Caisnoit Medame et si enfant le diemence jour del Pentecoste et y demora toute le sesmaine; se fu ledit jour et le nuit del Pentecoste messire li Cuens. mesire Jehans de Haynnau, mesu'e de Vornes, li sire d'Enghien (877) et plusieurs autres chevaliers, escuyers, dames et demiselles que Mesire et Medame tienrent court solempnel. Se monte b somme dou dit diemence, sans pourvances: XVIII livres, XV sols, v deniers (idem).....

Encore furent au Caisnoit Medame et si enfant le diemence jour del Trinitei et i demora jusques au venredi kelle vient à Lossengnot (878) en l'osteil Monseigneur et i furent le semmedi toute jour, etc. (F 5, verso).....

Et est & savoir que dedens ledit anée mesire li Cuens, ses consaux et ses hosteux ont esté en l'ostel Medame par XLII jours et ses consaux et ses hosteux sans li aucunes fois. Et si ont esté en l'ostel Medame souvent allans et venans mesire et medame de Biaumont, le duc de Brabant, le comte de Mons, le sire d'Enghien, le sire de Vornes, mesire Aubers, mesire Walleran de Ligni, le sire de Couchi, le ducesse de Brabant, li contesse de Flandres, li demiselle de Gasebèke et autres plusieurs chevaliers, escuyers, dames et demiselles allans et venans. Item, sont contenu li despens Medame en allant de Haynnau en France leur elle demora avoec le Royne par viii mois, » etc. (f° 8, recto). — Comptes Gobiert le Clerc des mises qu'il a faites en despens en parties foraines au commandement Medame le contesse de Haynnau et de Hollande dou diemence après le feste St-Bétremieu, l'an XXX jusques au diemence après le feste Saint-Bétremieu, l'an XXXI. C'est par i an entier recepte (f°9, recto)....-.....

Toute somme de ceste recepte faite par le terme d'un an tant en Haynnau comme en France, en Hollande, en Frise et ailleurs: IXIII XXV livres, vu sols tournois (f° 14, recto).....

Comptes Gobiert Le Clerc des mises kil a faites pour parties foraines dou diemence après le Saint Bétremieu l'an XXX jusques au diemence après le jour Saint Bétremieu l'an XXXI; c'est par i an entier (f° 17, recto).....

Le semmedi après le Nativité Nostre-Dame, débvret à Medame pour paiier dras et pennes que elle avoit pris de lonc temps pour ses gens, xv angnas = xi livres, v sols; à celui ki porta le papegai donné par monseigneur Goessin, I royal de XVI sols; à le feste de Montreul pour dras accatés par monseigneur Gille et S. Pierre: premiers, pour vin dras roiés pour les gens de mestiers, à VII livres le drap, LVI livres pris à Gillion Canti; item, nn dras des cotes pris à Arnoul Campion de Tenremonde, XXIII livres; item, à Jehan le Carpentier de Brouxelle, I drap pour Willaume, no demisel, XX livres; item, pour l'assise le Roy, XL sols; item, à Jakemes Mandard pour XXX pennes d'angniaus, XV livres, X sols; item, XIX asnes de drap pour cotes, LX sols. Item, les despens Gobert, S. Pierre, Mucet et n gardions et ni chevaux par III jours parmi les coletiers aucunes fois, LX sols; item, pour amener les dras et pennes, XXX sols; item, portage et canges des petits florins, XX sols. Somme de ces dras et pennes et frais: VI<sup>xx</sup> VI livres parisis monnoie de France valent en Haynnau: CLXUI livres, XVI sols (idem).....

A Ghérardin de le TaiUerie Wuillaume, pour I cote: n florences = XXVI sols; à Medame, par demiselle Cécille, pour paiier I capronde soie et I livre de soie: cira sols (idem).....

Le semmedy après le Saint-Denis à Jehan le Petit,

(876) Marguerite de France, femme du comte Louis de Nevers. Elle venait seulement d'arriver en Flandre, ayant jusqu'alors vécu séparée de son mari.

(877) Walter III, seigneur d'Enghien.

(878) Locquignol dans la forêt de Mormal.

pelletier de Paris, pour i capron de menut vair affinet, accaté à lui par Colin le Cambier : n royaulx et i florence = XLIII sols (idem).....

Au Noël paiet à Willaume d'Arras, l'orfèvre, pour refaire pos et escuelles d'argent, compté par monseigneur Goessin et Pierin : X livres, XVI sols parisis (f° 17, verso).....

A Jehan Lenglais, de Paris, pour XV asnes de blanc camelin pour Medame, le sesmaine après le Candeleur, parmi nn sols pour fil : XV livres, un sols ; entours, le feste des Trois Roys paiet à plusieurs marchans de Paris pour çaintures, bourses, aloières accatées à iaulz pour les estrènes par demiselle Jehanne Potelle, parmi pennes de caprons de vair et autres choses ki sont contenu en l'escrit des accas : VI° III<sup>xx</sup> vin livres, XII deniers parisis ; item, pour bourses, çaintures et aloières accatées par Colart de Moustier entourle feste St-Marck, s'eut i partie le roy d'Engletiere et ses gens: VIII<sup>xx</sup> VIII livres, vu sols ; en ce tans paiet à Symon de Lille en rabat que Medame lui devoit pour coupes et autres juialz à u fois par ses lettres : VII<sup>e</sup> livres (idem).....

Le diemence devant les Brandons, à Fontaine pour i bouteille d'estain à mettre lessive : XXVIII sols, à lui, pour faire serer un cofre de cuir de serure de laton dorée XLII sols ; item, pour le toilier devons le cendal parmi les claus de laton dorés parmi le couverture de cuir fait par Fontaine : XXII sols (idem).....

A Gille d'Arras, pour argent et fâchons de bachins, compté par monseigneur Goessin : XXVIII livres, III sols (idem).....

Au cappellain le dame de Sangate, paiet par demiselle Agnès pour i saie de St-Marchel pris pour Medame, porta Colart de Moustier à le femme Fontaine k Paris, le semmedi après les octaves de Pâques : X livres (idem).....

Messages deseurex sols.....

Le jour St-Mahieu, à S. Pière allant dou Caisnoit à Lussembourg à le service Medame porter lettres : LUII sols ; à Losquignoit allant adonc dou Caisnoit en France à le Royne : XL sols (F 18, verso).....

Le diemence après Saiut-Luc à Colart de Moustier allant de Villers-Coderech (879) k le contesse d'Alen-chon à Paris et à St-Germain en Laye à dame Marie de France (880) : xli sols, vi deniers (idem)

A Guillot le messenger allant de le Fretée-Milon (881) entre le Saiut-Symon et Saiiit-Jude après monseigneur d'Alenchon et le duc de Bourbon, pour

les despens de sen cheval, par<sup>1</sup> v jours : xli sols, vi deniers (idem); au même allant adonc de Senlis en Engletiere, à le Royne: X livres (idem).....

Le jour dou Noël à Guillot le messenger allant à piet de Paris à St-Fiacre pour Medame, parmi i florence pour oflrande à une sainte et l'ongente à St-Fiacre : n flo-rins et v gros = XXXI sols, VI deniers (idem).....

Au garchons ki aportèrent le livre de Monseigneur de Paris en Haynnau ; se l'envoioit mesire d'Alenchon et reportage : xli sols (idem).....

A monseigneur Goessin allant à Paris et à Corbuel après le Roy pour les besongnes de Maislines (882), se fu nu jours : XL sols (idem).....

Le nuit de le Magdeleine à Pière Boullard allant à Mdeke (?) à medame de Julers pour savoir sen estât : XXXIII sols (F 19 recto).....

Somme des messages pour l'année : cix livres un sols, x deniers tournois (F 19, verso).....

Dons.....Ai ménestrel le roy de Behangne ki tronpa devant Medame : XL<sup>x</sup> sols (F 28 recto) .....

A le norice de Goumengnies, donné par Medame adonc : XV sols (idem).....

A le norice Willaume del Sauce quant Medame fu premièrement en se maison, donné par monseigneur Goessin : xiii sols (idem).....

Au vallet Willaume del Sance ki porta i chien au roy Robert (883), par monseigneur Goessin : XIII sols (idem)

(879) Villers-Cotterets, arrond. de Soissons (Aisne).

(880) Marie, fille du roi Charles-le-Bel et de Jeanne, fille de Louis de France, comte d'Évreux. Cette princesse mourut sans alliance le 6 octobre 1341.

(881) La Ferté-Milon, arrond. de Château-Thierry (Aisne).

(882) La seigneurie de la ville de Malines était alors le sujet de graves contestations entre le comte de Flandre et le duc de Brabant.

(883) Robert, dit le Sage et le Bon, roi de Naples, de la dynastie d'Anjou, de 1309 à 1343.

.....  
Le diemence nuit Saint-Remi au message le conte de St-Pol (884) ki aporta nouvelles dou mariage dou dit conte et de le demiselle de Fielles, donné par Willaume de Haynnau, XII florences de vu livres xvi sols. Le ses-mainne de le Saint-Remi à III ménestriels monseigneur de Clermont pour juer devant Medame fc Oesterliche, donné : LX sols (idem).....

A Fontaine et autres pour les despens Godefroit, huissier, en se maladie dont il trespasa parmi le fisichienet coses midicinables et pour ses obsèques etc. XXXII livres parisis valent tornois : XXVIII livres, xim sols, vi deniers (f 20, recto).....

Entour le Saint-Thumas, rendu à monseigneur Goessin qu'il avoit prestet Medame quant elle alloit dou palais do Paris vir me demiselle d'Alençon (885) : XIII sols (f° 20 verso) .....

Le jour de l'an pour les estrennes données à le petite maisnie le royne de France (886) par le mesme vallet le Roy : III<sup>xxi</sup> livres ; as gens Medame, donné aussi celui jour pour estrones : XIX livres (idem).....

Le XIII<sup>e</sup> jour de jenvier à monseigneur Goessin, rendu kil donna de par Medame à n mairiées, à Poissi : XX sols ; à Medame adonc, pour n acouchiés : XX sols ; à dame Ysabeau de Valoys, nonne de Poissi, donné par Medame : xv livres ; à monseigneur Goessin kil donna à i femme de Poissi par le commant Medame : X sols (idem).....

Le merkedi après Closes Pasques as cambrelens et au barbier le roy d'Engletiere, donné par Medame : c sols (idem).....

A monseigneur Goessin, qu'il avoit donné par Medame as cambrellens le royne de France ki li portèrent i verde cambre (887) par le royne : XL sols ; à li, le diemence après le Saint-Mark qu'il donua à maistre Robert ki porte les tortis en l'ostel le Roy et à aucuns autres de le fruiterie : XX sols (idem).....

As trompeurs ki trompèrent quant b contesse de Flandres fu au Caisnoit : XX sols ; à demiselle Cristienne rendu que elle donna au clerck maistre Jehan de Femont ki aporta Medame i papegai : X florins de vi livres, X sols etc. (P21, recto).....

A Casin de Rosin que Medame lui donna le semmedi devant le foste St-Jehan pour chou que il en fust escumeniés pour ses dettes : XXX sols (idem)

.....  
.....  
Le nuit Saint-Martin en esteit as ménestrels ki juèrent devant Medame au Caisnoit de plusieurs jeux : vmsols (idem) ; le venredi devant le division des Apostres, au ménestrel le duc de Bourgogne, donné par Medame : il royaulx de XXXIII sols (folio 21, recto)

.....  
.....  
Somme de ces dons fais par ledit terme : IIII<sup>5</sup> LXXVIII livres, XIX sols, n deniers tornois (f° 21, verso)

.....  
.....  
Aumosnes. Le merkedi devant le Nativité Nostre-Dame as Willemins (888) d'Enghien pour leur monastère refaire ki fu ars : LXVI sols, viii deniers (f° 22, recto)

.....  
.....  
Le jour que on fist le service Medame d'Artois (889) à Valenciennes, débvret par monseigneur Goessin pour aumosnes à Me dame c sols etc. (idem).....

Le mardi devant le St-Luc à monseigneur Jehan de Thuyn pour porter de par Medame à Lonccamp (890) pour pitance : vi angniaus et vi florences, valent : vii livres, xviii sols ; le joesdi devant le feste St-Symon et Saint-Jude as chartrois de Bonnefontaine (891), donné par Medame pour pitance : XXXII florences, valent à xiii sols, XX livres, xvi sols (idem).....

Le semmedi après Noël, à Medame et à Bauduin le pannetier pour aumosne en le voie de Saint-Mort en pèlerinage et le voie de Paris etc. : LVI sols parisis (idem).....

Le mardi devant Pasques flories as Willemins de Laingni-sour-Marne, donné par Medame pour leur maison aidier au faire : nn rgniaulz ; à St-Fiacre le

---

(884) Jean de Châtillon, comte de St-Pol et vicomte de Dour-lens, marié h Jeanne de Fiennes , fille de Jean de Fiennes et d'Isabelle de Luxembourg.

(885) Cette demoiselle d'Alençon doit être une fille morte en bas Age de Charles II, comte d'Alençon et de Jeanne de Joigny.

(886) Jeanne, fille de Robert II, duc de Bourgogne, première femme de Philippe de Valois.

(887) Tapisseries dites « verdure » destinées à la garniture d'une chambre.

---

(888) Religieux guitlemins Ou guillemites, appelés aussi Blancs-Manteaux.

(889) La comtesse Mahaut d'Artois, morte le 27 octobre 1329.

(890) L'abbaye de Longchamp près de Paris.

(891) Bonnefontaine-en-Thiérache, diocèse de Reims.

merkedi après : iiii agniaus ; à Saint-Batilde, le joesdi : III angniaus etc.; le mardi en Pasquespour offrandes as reliques à Saint-Denis : XII sols ; et le merkedi pour aumosnes : v sols etc. (f°22, verso).....

Le nuit Saint-Bétremlieu, délivret à Medame en se main à Valenciennes, en Hollande, saloitau béghinage, pour aumosnes XXV roiaulz, valent à XVI sols, ni den. : XX livres, VI sols, n deniers (f° 23, recto); entour le Magdaleine à I éremite de Moirmaille (Mormal) XVI sols, vi deniers (idem).....

Toute somme de ces aumosnes par le dit terme : n° XXXII livres, XIII sols, VIII deniers, parmi offrandes pour l'année (idem) ; — etc.

B. 3275. (Cahier.) — In-8°, 8 feuillets, parchemin.

**1339.** — Fragments de comptes de l'hôtel de Guillaume, fils du comte de Hainaut. Les principaux articles sont les suivants : « le XXV<sup>e</sup> jour (de septembre), donneit à I messaigé qui aporta à Willaume dras dou duck pour le fieste de France (892) : III royalz valent XLVIII sols, ix deniers ; item, à ce jour à Biernard Royer qu'il délivra au seigneur de Bousies qui en aloit au tournoy en France.....; item, à ce jour délivreit à Ernoul de Gauvre pour faire revenir les grans chevaus et le harnois voyés à Paris pour Willaume qui n'ala mie à le fieste pour che qui il fut dehaitiés (malade), en paiant leurs despens, sans l'aleir et les voitures : XL royals valent XXXII livres tournois ; item, le XXV<sup>e</sup> jour à Jakemin del Cambre, pour III paires d'espourons : xiii sols ; item, à che jour, à Wattelet I messaigé de Angletière qui avoit ameneis kiens de par le Royne : III royals, valent XLVIII sols, IX deniers (f°i, recto).....

Item, pour i petit mesel portatif de communes messes accateit à Parys : XX sols tournois ; item, pour parkemin et escripture pour ches VI mois dessus nommeis : XX sols ; item, pour aucun frait de cange d'environ XL agniauls à blanke monnoie, parmi III deniers le pièce : X sols. Somme dou sizimme mois de décembre : XXVII livres, XV deniers tournois (f° 3, recto).....Rendaige en forainnes parties....

Item, à ce jour, (20 mars), rendut que Wuillammes avoit brisiet I hanap de madr6 : u sols ; item, à Grart de le taillerie, pour soie et fil : n sols, viii deniers ; item, ce jour au barbier Willaume pour une ghistierae(893) : X sols ; item, XXI<sup>e</sup> jour, comptet à Jehan

du Tiroit pour aucuns dons par Arnoul à Saint-Gillain pour corioie de pans pour capons à combattre (894) et plusieurs cozes : xi sols, vi deniers ; item, à Jackemin le cambrelench, pour pluseurs oiselés que on lui devoit de France, encore parmy XXVII penaus (895) : ix sols (idem).....

Item, vu jour en ce mois (d'avril) à I vallet qui brisoit coutels devant Willaume : vu sols ; item, à Jakemin le cambrelenc, pour pluseurs choses, si comme depuis quant Willaumes eut le tierchaine (896) et autres choses : III sols ; item, à Gérait le fourbisseur pour appareiller u espées Willaume : iiii sols, i denier. (f° 3, verso).

Item, rendu Colart le barbier pour wans à l'esprivier Willaume par Sandrin, et pour le bourse Willaume pour u fois : v sols. Item, le X<sup>e</sup> jour (de mai) à Ghisebreck pour offrandes : nu sols, nu deniers ; item, le XI<sup>e</sup> jour, pour envoyer querre dou commant Monsigneur les lévriers aval le pais de Hollande, as mes-saigés : X sols ; à ce jour, pour le bourse Willaume : XX deniers. Item, pour le caucement de v garçons de l'estaule : IX sols (f° 4, recto).....

Le premier jour de joing dou commant Willaume à Colart le fèvre de le Haye, pour i estrier d'un ark, une nois, III paires de gresellons (897) à serrure : I royal de xvi sols, III deniers (idem).....

Item, à I garchon qui mena dou Mont-Ste-Gertrut à Weremonde i jouene ours à medame de Vornes : III gros de III sols, III deniers et adonc, par Monseigneur Goessin, as carpentiers dou liu : une florence de XIII sols et as liuterials : I gros, XIII deniers (f° 4, verso).

Rendaige en despens. Le samedy jour del Conversion Saint Pol l'an XXXI que Willaumes se parti dou Quesnoy pour aleir en Franche, est assavoir qu'il vint au

(892) Ces fêtes et ces tournois étaient donnés à l'occasion de la nouvelle chevalerie de Jean, fils du roi de France, plus tard Jean-le-Bon, et des préparatifs d'une croisade projetée par Philippe de Valois. Guitare.

(893) Guitare.

(894) Cette mention indique que les combats de coqs, si populaires encore en Flandre, étaient déjà une distraction favorite des seigneurs au XIV<sup>e</sup> siècle.

(895) Aigrettes.

(896) Carquois.

(897) Menottes.

soupeir à Bohaing et essiwant par les journées qui apèrent chi appriès et vinrent avoec lui, messires Grards de Goumegnyes, Ernouls de Gauvre qui de che compte recevoit les contre-sommes et pluizeurs autres, environ parmi XXII chevaus. Se monta premièrement li somme de Bohaing au soupeir le samedy : LUI sols, xi deniers parisis ; li somme de Saint-Quintyn monta au disner le dymence, parmi XXIII chevaus : LVI sols n deniers parisis ; li somme de Ham monta au soupeir le dymence, parmi XXIII chevaus : LXXIX sols, i denier parisis ; li somme de Noon au disner le lundy, parmi XXII chevaus : XLVI sols, III deniers parisis ; li somme de le Croys Saint-Awain (la Croix St-Ouen) monta au soupeir : ci sols, i den. parisis ; li somme de Verberye monta au disner, le mardy : XLII sols, vi deniers parisis ; li somme de St-Lys (St-Leu d'Esserent) monla au souper : im livres, viii deniers parisis ; h somme de Louvres monta au disneir le merkedi : L sols, IX deniers parisis ; li somme de Parys monta au soupeir et le joedy toute jour parmi XXII chevaus : XV livres, XI sols, xi deniers parisis ; li somme de Gommès-le-Castiel (898) monta au disneir le venredi parmi xx chevaus : XLIII sols, vu deniers parisis ; li somme de St-Ernol (899) monta au soupeir : LXVI sols, viii deniers parisis ; li somme de Ghédelon le Roy (900) monta au disnier le samedy, parmi xx chevaus, XLVI sols, x deniers parisis ; li somme de Chartres monta au soupeir, parmi xx chevaus, avaluet à parisis : LXIII sols, vu deniers parisis. Somme de celle première semaine dou premier mois, LU livres, iiii sols parisis (f 5, recto et verso). Li somme de Dame Marie (901) monta au disneir le dimence ensuwant et fu second jour en jenvier, parmi xx chevaus, avaluet à parisis : XL sols, vi deniers ; li somme de Varyse (902) monta au soupeir : LXIX sols parisis ; li somme de Cer-chonville (903) monta au disneir le lundy : XIII sols, VIII deniers ; h somme de Bagensy (904) où Willaume trouva le Roy, monta pour les aucuns de ses gens et chevaus jusques au dymence ensiwant, parmi XLVI chevaus deseure les siens, délivreit : cxmi sols, x deniers parisis. Somme de le seconde semaine : XIII livres, VIII sols parisis. Et est assavoir que Willaume demora et fu del osteil le Roy avoech monsigneur Jehan de France (905) sans partir une grant pièce si comme il appert chi appriès et Mesire Grards de Goumegnyes en revint en Haynnau et Ernouls ala au tournois une grant pièce, puis y revint

et avoient les gens Willaume livreson pour vii garchons, pain et char et- vin et foin et avainne pour viii chevaus, savoit Willaumes par dessus les dis vu garchons, VIII personnes et X chevaus du mains sans les sourvenans, et bien souvent plus et ne contoit-on le semainne jusques au samedy dont on faisoit une somme si qu'il appeirt chi apriès. Et est as savoir que le Roys en partant de Bagensi vint à Fontaineabbaut, à Parys, à Melun-sur-Saime et de là à Loncpont et à St-Germain en Laye, puis en Normandie à le Robdière (906), et puis se revint en Franche et là séjourna une pièce. Li somme de le tierce semaine à Fontainebliaut, monta, parmi LXX chevaus : vi livres, X sols parisis. Li somme de le quarte semaine, parmi LXX chevaus, monta à Parys et à Fontainebliaut : VIII livres, vi sols, III deniers parisis (f° 5, verso).....

Premiers, le second jour de jenvier par le main Ernoul de Hergneis (Hergnies), donnoit à i ménestrel monseigneur Henry de Flandres qui aporta lettres à Willaume de le chevalerie monseigneur Wery de Walecourt : ra florences, LU sols tournois ; à Ernoul, pour offrandes et le bourse Willaume : vi sols et à Watier de Soumaing pour otel (semblable chose) k u fois le ix<sup>e</sup> jour de ce mois : vu sols ; le XVII<sup>e</sup> jour paiet par Jakemin à Valenchiennes pour l'ormerie pour Willaume : X sols ; pour i baudriet : nn sols ; pour le refon-•daige de n bouteilles et estain : vu sols, VI deniers ; pour escurs (nettoyage)den godes : X sols ; pour wans : II sols. Item, le XVIII<sup>e</sup> jour, à Watier de Soumaing qu'il avoit prestet pour pluizeur pour Wuillaume lui rendut : X sols, VI deniers. Item, rendut à Audrin Dan-griel par Bernard et par Ernoul pour le fait d'un chevaul : viii sols. Item, pour solleirs (souliers) pour Biaupère et le Flaming : V sols, X deniers. Item, le XVIII<sup>e</sup> jour de ce mois. du command Ernol de Hergneis : rendut et payet à Colard le cambrelenc Willaume pour

(898) Gometz-le-Chfttel, arrond. de Rambouillet (Seine-et-Oise). Vestiges d'un ancien château tort.

(899) St-Arnoult, idem, idem.

(900) Gué-de-Longroi (le), arrond. de Chartres (Eure-et-Loir). Vestiges d'un ancien château.

(901) Dannemarie, arrond. de Mantes (Seine-et-Oise).

(902) Varize, arrond. de Châteaudun (Eure-et-Loir).

(903) Charonville, arrond. de Chartres (Eure-et-Loir).

(904) Beaugency, arrond. d'Orléans (Loiret).

(905) Jean, fils de Philippe de Valois et cousin germain de Guillaume de Hainaut.

(906) La Rouaudière, arrond. de Château-Gontier (Mayenne).

fachon de dras del livrée le duch de Brabant et pour ses despens parmi III jours pour soie, fil et cendal : XXVI sols, v deniers. Item, donnoit à un nouvel hyraut poursiwant venant de France à ce jour : XIII sols. Le XV<sup>e</sup> jour encore au Quesnoy donnoit à pluiseurs ménestres qui menoient babuins : vi sols. Le XXI<sup>e</sup> jour, donné à l'ymaige de Wallecôurt qui estoit au Quesnoy : XXII deniers. Le XVII<sup>e</sup> jour, pour fasaige de cuevrechies et d'enveloppes pour Willaume : XVI deniers. Item, pour crampons de pluiseurs manières pour em-porteir en France pour le cambre : nu sols, X deniers ; pour le caucement de Vilkin des quevals : v sols, vi deniers ; pour le fachon d'une cotte Biaupère : III sols. Somme : IX livres, iiii iols, IX deniers tournois (f 5 verso et 6 recto).....

Le second jour de février donné Willaume à Nostre-Dame de Chartres par le main Emoi pour offrir : XII estrelins, valent ira sols, ira deniers. Le quart jour de ce mois donné monseigneur Grard de Goumegnyes que Willaume envoya de Bagensi-sur-Loire au Quesnoy, pour sen despens : x sols gros, gros pour XIII deniers, valent VI livres, X sols tournois ; le V<sup>e</sup> jour donné en le présence du Roy par Emoi en le bourse Willaume : I agniel valent XV sols, VI deniers. Item, le V<sup>e</sup> jour de ce mois, donné à i maistre d'escus par Sandrart : X estrelins. Le vin<sup>e</sup> jour, donné pour le caucement Moriel et Biaupère, XVII estrelins, valent IX sols, ix deniers. Le X<sup>e</sup> jour, à Simon le barbier le Roy, pour mettre en le bourse Willaume en le présence le Roy : XL estrelins, presteis pour jewer, qui valent XXVIII sols, XI deniers tournois, etc. (f 6, recto).....

Le III<sup>e</sup> jour de marc, par Jakemin de le cambre pour une espée nêtuier et i fourcel et autres cozes : III sols, V deniers ; le quart jour encore pour i don que li signeur fizent à Willemin, huissier Monseigneur Jean de France de tout XL sols parisis valent tournois : LIII sols, n deniers. Le XI<sup>e</sup> jour donné au borgne Faublieur, si comme li autre signeur : v sols, v deniers. Le XII<sup>e</sup> jour k Wathier de Soumaing, pour ses despens de Melun venir en Haynnau j nn royaux, LXV sols. A Gardin de le taillerye avoec chou que Medame li donna <ie Melun pour aler en Zélande : v sols, v deniers. Le XIII<sup>e</sup> jour à Loncpont, pour n escriptores dont l'une fu donnée, prises par Martin, clerck monseigneur Jehan de France, parmi n royaux, XXXII sols, vi deniers. Le XXII<sup>e</sup> jour à Ghendekin, hiraut, donnet à le Robardière : n florences, XXVI

sols. Le XXVI<sup>e</sup> jour en ce lieu donnet à i message qui amena lévriers d'Ain gletterre : ni royaux, valent XLVII sols, IX deniers. Item, par Jakemin, pour penes Willaume rappariller par plusieurs fois : II sols, VI deniers. Somme de ches parties : xiii livres, XV sols, viii deniers tournois (f 7, recto).....

Le XVII<sup>e</sup> jour (de juin), pour i rasoier et i chisoires pour le barbier et pour un lancetes, parmi XI sols parisis : XIII sols, nu deniers tournois. Item, le XXIII<sup>e</sup> jour, donnet i garchon qui avoit servit en le cuisine des gens Willaume en France et à i englès qui avoit servit en l'estaule que on renvoia de Saint-Lys arière dont il venoient, donné : IX gros valent IX sols, IX deniers. Item, pour ira alouwières que Wuillaume donna au Quesnoy, à ni capellains et i clerck : I royal qui valent XVI sols, III deniers. Item, rendu du commant G., au page : XVII deniers. Item, à Flaming et à Biaupère pour caucement : VI gros, VI sols, VI deniers. Item, à Jehan de Thynoît, pour longheces donné à St-Éloy, III eols, III deniers et pour i mousket ? par Gisebrecht de Abecawe : III gros, III sols, ni deniers, etc.....

Somme de che sizimme mois ; XVIII livres, XI sols, V deniers tournois.....

Toute somme de ches vi mois en forainnes parties : III<sup>xx</sup> XIII livres, III sols, vi deniers tournois. Toute somme de despens et de forainnes parties : m<sup>o</sup> u livres, xviii sols, viii deniers tournois. Et li recepte monte : <sup>e</sup>XXVI livres, viii sols tournois (f 7 recto)...

Che sont li compte del recepte depuis le jour St-Jehan-Baptiste l'an XXXII jusques au Noël ensiwant, c'est par l'espasse de demi-an.....

Item, xxiii<sup>e</sup> jour ou mois de septembre en i merkedy, rechet des lombars de Valenchiennes pour faire le voiaige de France à le chevalerie le fil au Roy, lequiel G. en fist point à celle fois, en somme : III<sup>o</sup> florins de Florence qui valent la pièce xiii sols : II<sup>e</sup> LX livres tournois, etc. (f<sup>o</sup> 8, recto).

B. 3276. (Cahiers.) — In-8°, 22 feuillets, parchemin.

**1339-1838.** — Fragments de comptes de l'hôtel de la comtesse de Hainaut « Contre-sommes des comptes Gobert le Clerck des despens Medame le contesse de Haynnau et de Hollande et ses enfans et à le fois pour monseigneur le Conte et pour autres, dou diemence

après le jour des Trois Roys l'an de grâce mil ccc trente et un jusques au diemence après le jour des Roys l'an XXXII, c'est par I an entier. Premiers furent au Caisnoit Medame et si enfant le diemence après le jour des Trois Roys et demora toute le sesmaine ; Mesire s'en parti ledit diemence au matin pour aller à Frankenvorde (907) ; le dame de Linge i vient le merkedy au souper et demora le joesdy, venredy et samedy. Se monte li somme doudit diemence au Caisnoit : ni livres, XV sols, vu deniers (f\* 1, recto)

Le voye de France. Le samedy après le Gayère Saint Pierre s'en parti Medame dou Kaysnoit pour aller en France et vient au souper à Haspre et demora le diemence au disner et au souper à Cambray, le lundy au disner à Bousies, au souper à Baipaumes, s'en paia le conte de Flandre les despens: le mardy à Lesclusier (908) et à Lyhons ; le merkedy à Roye et à Risson (909) ; le joesdi à Estrées St-Denis et a Pont-Sainte-Machense ; le venredy à Senlis et à Louvres ; le semmedy au disner à Saint-Denis .....Somme de ceste semaine en plusieurs lieux : CIIII" XI livres, XVII sols, XI deniers tournois. Le samedy au souper, le dimanche devant le Quaresmel, lundi, mardy et merkedy toute jour fu Medame et ses gens à Paris, le joesdy à Noefville (910), le venredi à Loursaiu (911) et le samedy à Melun, etc. (f° 2, recto).....

Le diemence, jour des Brandons, furent ou despens Medame une partie de ses gens à Melun ; le lundy et le mardy à Damais (912) ; le merkedy à Loncpont et à Montlehéry, et demorèrent le remenant de le sesmaine. Se fu li somme dou dit diemence à Melun et au Lis (913), : XIII livres, ix deniers paris. Somme dou lundy à Lavie (914) parmi les ralans en Haynnau et les •wages de VI jours : XXXIX livres, XV sols, VIII deniers. Somme dou mardy au soir à Flori (915) pour le marescauchie : LXVIIH sols, viii deniers. Somme dou merkedi, joesdi, venredi et samedi à Montlehéri.' XXI livres, IX sols, XI deniers.....

Encore fu li hosteux Medame à Montlehéry le diemence après les Brandons, le lundi à Castres (916), le mardy à Dourdan (917), le merkedy à Gourvihe (918), le joesdi à Lardon (919), le venredi à

Chartres , le semmedi à Nogant (920), etc. (1° 2, verso).....

Le diemence après le Saint-Benoît et toute le sesmaine après qu'on dist li m" sesmaine dou tiers mois fu Me- dame à Croly (921), etc.....

Le diemence au mi-quaresme fu li hosteux Medame encore à Croly et demorèrent le lundy et le mardy à Basainville (922) et le merkedy à Vy (923), le joesdy à Maufles (924), le venredy et le samedy à St-Germain-en-Laye, etc. (f° 3, recto).....

Encore fu Medame au Bos de Vinchainnes le diemence après le Saint-Jehan-Baptiste et ses hosteux à Paris et i demorèrent le lundy, mardy et le merkedi au soir à Ourewée-le-Ferriere (925) et le joesdi au Vivier-en-Brie (926) et ses hosteux à Ourwé-le-Baugi (927)et demora toute le sesmaine (f° 3, verso).....

Medame vient à Melun le diemence devant le feste Saint-Pière aoust entrant et i fu le lundy, mardy, merkedy et joesdi au disner et au souper à Lavie dou Gard, et demora le venredi et samedy, etc.....

Le diemence après le jour St-Pière aoust entrant vient Medame à Chaunnes (928) au souper ; le lundy à Noefville-le-Conte (929) au disner et au souper à

---

(907) Francfort.

(908) Éclusier-Vaux, arrondissement de Péronne (Somme).

(909) Ressons-sur-Matz, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Compiègne (Oise).

(910) La Neuville-Roi, arrondissement de Clermont (Oise).

(911) Lieusaint, arrondissement de Melun (Seine-et-Marne).

(912) Dampmart, arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne).

(913) Lizy-sur-Ourcq, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne).

(914) La Ville-au-Bois, arrondissement de Versailles (Seine-et-Oise).

(915) Fleury-Merogis, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

(916) Châtres, arrond. de Melun (Seine-et-Marne).

(917) Dourdan, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise).

(918) Gourville, commune de Prunay-sous Ablis, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise).

(919) Lardy, arrondissement d'Étampes (Seine-et-Oise).

---

(920) Nogent-sur-Eure, arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir).

(921) Crouy-sur-Ourcq, arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne), où s'élevait un château-fort dont une tour existe encore.

(922) Bazainville, arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise).

(923) Vicq, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise).

(924) Maffliers, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise).

(925) Ozouer-la-Ferrière, arrond. de Melun (Seine-et-Marne).

(926) Viviers, arrond. de Bar-sur-Seine (Aube).

(927) Ozouer-le-Voulges, idem, idem.

(928) Chaulnes, arrond. de Péronne (Somme). On y voit encor» les restes d'un beau château-fort.

(929) Neuville-les-Bray, arrond. de Péronne (Somme).



Miaus (930) et le mardy toute jour à Aissi (931), et le merkedy toute jour à Crespi-en-Valoys (932) ; le joesdi toute jour à Choisi (933) ; le vendredi k Noyon ; le samedi au disner à Mangni (934) et au souper et le diemence au disner à Ham, etc. (f\* 4, recto).....

Somme de despens Medame le Contesse de Haynnau et de Hollande et ses enfans et à le fois pour Monseigneur dou diemence après le jour des Trois Roys l'an XXXI jusques au diemence après le jour des Roys l'an XXXII, c'est par le terme d'un an entier dedens lequel terme Medame se parti dou Haynaut pour aller en France : se demora en France en poursuivant la Royne en plusieurs lieux par le terme de vi mois et un jours dont il eut plusieurs frais sur le voie d'aler, demorer et au revenir de France en Haynnau tant en despens comme en dons et en autres parties. Item, I fu Mesire li cuens, sen consaus et ses hosteus dedens l'ostel Medame en celui anée par LXXI jours et ses hosteus sans lui plus souvent. Et si ont estei l'évesque de Cambrai, l'évesque de Verdun (935), le conte de Julers, le duc de Brabant, Je conte de Mons, le conte de Namur, mesire Jehans de Haynnau, li enfant de Bologne (936), mesire Walrans de Liny> le dame de Biaumont, le demiselle de Gasebeke, le demiselle de Bailloel, li dame d'Aspremont, li dame du Werchin, li dame de Luese et plusieurs chevaliers , escuyers, dames et demiselles dont mensions est faite ci-deseure. Item, conta mesire li cuens au Caisnoit à ses gens, provos et baillis dont on eut grant frait de tout ses consaux par x jours. Item , sont contenu plusieurs au'res frais, si comme les natalz de l'an que Mesire et Medame onttenut court solempnel. Et monte li somme dou dit despens en celui anée sans pourvéances : III<sup>xx</sup> II<sup>e</sup> XXI livres, vi sols, n deniers tournois (f° 9 recto)

Comptes Gobert le Clerc de chou qu'il a rechu pour les despens et parties forainnes Medame dou diemence après les III roys l'an XXXI jusques au diemence après les Roys l'an XXXII (f° 11, recto).....

Toute somme del recepte par ledit terme : III<sup>xx</sup> VII<sup>e</sup> I livres, XXI deniers tournois (f° 14, recto).....

Ce sont les lettres données en provances pour l'ostel Medame encommenchiet le diemence après les octaves del Candeler l'an XXXI (f° 15, recto).....

Toute somme des pourvéances en argent : III<sup>5</sup> III" III livres, XII sols, n deniers tournois ki ne sont mie compté es briefs de despens. Et si a pour VII mois : III<sup>E</sup> LI muis, II witteles de blet ; item VI<sup>o</sup> XII muis, I wittelée d'avaine ; item, XIII muis, II wittelées de pois, compté en pourvances es briefs de despens (f° 16, recto)

Comptes Gobert le Clerc des forainnes parties délivrées au commandement Medame dou diemence après les III Roys l'an XXXI jusques au diemence après le jour des Roys l'an XXXII .....

A Medame adont pour donner à lever le fille Medame de Goumeugnies : XXVI sols.....

Item, rendu à monseigneur Jehan de Biaumont qu'il i presta adonc pour le norice : XVI sols, III deniers.

Item, le jour Saint Vinchaint, preste de par Medame à le demiselle de Biausard pour paier usurier : c sols. A Renyer le keut pour ses estrones qu'il n'eut mie le jour de l'an pour chou qu'il ne fu mie au matin leur

Medame estoit, ains i vint à vespre : n florins de XXVI sols. A Felhonc, pour autel audit terme : xiii sols. Le jour del Conversion Saint-Pol délivret à

Medame par le main demiselle Agnès de Thuyn pour rendre as plusieurs gens de son hosteil asquelles elle avoit emprunteit : cim sols. Aie dame de Quinchipour paier kevrechies à Cambray en rabat d'une plus grande somme d'argent : VI livres. A i hiraut de France, donné par monseigneur Goessin : XVI sols, III deniers. A Willaume le Wyon pour VI aunes de drap que Medame donna à Arnoul de Liège : LX sols. Le sesmaine de le Candeler rendu à maistre Arnoul de St-Gilles qu'il avoit preste Medame pour donner à i femme ki avoit i enfant s'avoit i gambe brisié par machanse : X sols. Au vallet Thumas le keut le royne de France ki estoit venus querre le canesie (937) de Mons, donné par Medame : XXVI sols. As ouvriers de le Sale, donné le mardi après le Candeler : XXXIX

---

(930) Meaux, Seine-et-Marne.

(931) Aisy, arrond. de Soissons (Aisne).

(932) Crépy-en-Valois, arrond. de Senlis (Oise).

(933) Choisy-au-Bac, arrond. de Compiègne (Oise).

(934) Magny-la-Fosse, arrond. de St-Quentin (Aisne).

(935) Henri d'Apremont, évêque de Verdun de 1312 à 1349.

(936) Ces enfants doivent être Robert et Jeanne , fils et fille de Guillaume XIII, conte d'Auvergne et de Boulogne et de Mar- guerite, fille de Louis, comte d'Evreux, fils du roi Philippe-le- Hardi. Robert mourut jeune et Jeanne succéda à son père en 1332.

---

(937) Toile.

sols. A Jehan le Tuilier, pour aller querre le demiselle de Bailloel et remener le dame de Lingne : vu sols (f17, recto).....

Le diemence après le feste Saint-Pièrre en février, à Haspresaupartirà Medame pour aumosne et offrandes: XXVI sols ; à Lyhons : XIII sols ; à Estrées : XIII sols ; au pont Sainte-Machense : XIII sols ; à Louvres : XI sols; à St-Denis as reliques : XXXI sols ; par Watbier à Louvres : XXVI sols ; al entrée de Paris *k* Medame pour aumosnes : IX sols. Somme : VII livres, n sols. Ledit diemence à Cambray aux béghines pour kevre- kiers : VI livres. Ce jour as ménestrels par monseigneur Jehan de Biaumont : XVI sols, III deniers. As basselettes ki firent les wastelles (938) à Cambray, donné par Medame : XXVI sols. A monseigneur Goessin rendut kil avoit prestet au tapisseur de Valenciennes : XXVI sols. A lui qu'il avoit délivret au vallet monseigneur Godefroy de Julers savoit portet nouvelles que lis dis mesire Godefrois avoit I fil (939) , XII florences : VII livres, XVI sols.....

Rendut à monseigneur Goessin qu'il avoit prestet pour meskines del estuve au pont Sainte Massence que Medame leur fist donner : XIII sols. Le diemence premier jour de March as meskines de Saint Au wain et au vallet Nicolas Miette ki présenta lamproie à Medame: XIII sols (f° 17, verso) .....

Pour l'offrande Medame à St-Mor porta mesire Goessin au partir de Paris : VI sols, VI deniers ; à Piéron et à Ghisebrecht qu'il prestèrent Medame entre Paris et Melaon : IX sols ; à Medame délivret à Deurdan, par Lotin dou Four, pour offrande : I agnel de XV sols, vi deniers.....

Le semmedi, jour St Benoît à Medame pour offrandes à Chartres : II royalz, II agnelz, II florins, valent parmi blanc argent : III livres, X sols ; à Colard de Mons-treul, allant de Noghant à Meulaun à Medame d'Alenchon et à Medame de Savoie : XVI sols, VI deniers ; le jour del feste Nostre-Dame en march, rendiut à Bauduin le panetier qu'il avoit preste à Medame à Senlis, pour donner as bons enfans : XIII sols ; le diemence devant le mi-quaresme à Medame, offrandes en la vie as colons de lès Nogant : XV sols, VI deniers ; le jour Nostre-Dame en march *k* demiselle Cécille pour aumosnes et offrandes : X gros valent : X sols, X de- niens ; ce jour *k* Rénier le keu, pour I cote, III royalz valent à XVI sols, III deniers le pièce : XLVIII sols, IX deniers ; à Ghibert, ce jour pour ses despens à râler en Angleterre : iiii royalz = LXV sols ; *k* Lotard dou Four, pour aler en Haynnau de St-Germain, parmi III sols, VIII deniers par Colard = xix sols, n deniers ; *k* Willaume le Frison , pour estoffes de taillerie, soie et cendal, parmi n sols, VI deniers pour le Breton ki aporta de Paris le coffre de le capielle : XXIII sols, III deniers ;

(938) Gâteaux.

(939) Godefroy de Julien, seigneur de Bercheim, était fils du comte Gérard VI.

*k* monseigneur Jehan de Thuyn, pour aller de Saint-Germain en Laie à Saint Fiacre pèlerin pour Medame : I agnel ; pour offrandes à St Fiacre : I parisis d'oir; *k* St Jehan de Celle : I parisis d'or ; à Sainte- Véronne : i royalz ; somme : IIII livres, VI deniers (f° 18, recto).....

A medame Ysabeau de Valoys, nonne de Poissi, donné ce jour par Medame pour ses besongnes : X bbvres parisis, valent tournois =ximbbvres.....«...

Ce jour as mesnies medame Marie donné par Medame: XXVIII agnels, I florence, valent = XXXIII livres, II sols(f° 18, verso)...».....

Le diemence après le Nativité Saint Jehan Baptiste à Nicaise de Kumeler ki aporta novebes que h roys d'Angleterre avoit une fille (940) : LX florences de XXXIX libvres.....

Pour i kayère de bos faite à Paris pour Medame : XXXIX sols.....

Ce jour à Bauduin le panetier pour aller en Haynnau à Monseigneur porter nouvelles dou mariage le fil le duc de Brabant et dame Marie de France (941) : XL sols parisis ; item, i cheval leuwet par vi jours à Noyon, XI sols parisis ; pour le despens dou sien qu'il i laissa, parmi miel : XIII sols ; messages et goures : IIII sols ; item, pour I autre voie faite en Haynnau devant cesti *k* monseigneur pour argent : XXIII sols ; pour aller après monseigneur d'Alenchon et autres frais fais par pluseurs fois : IX sols. Somme : en sols parisis, valent tornois : VI livres. XI sols, VIII deniers.....

Le diemence devant le feste Saint Pièrre avouât entrant,

(940) La fille dont il est ici question doit être Isabelle d'Angleterre, mariée *k* Enguerrand de Coucy, comte de Bedford.

(941) Jean III, duc de Brabant et Marie, fille de Louis d'Évreux, eurent trois fils Jean, Geoffroi et Henri qui moururent sans postérité avant leur père.

au vallet le seigneur de Seulli ki aporta nouvelles que li dame de Seulli avoit i fille, donné par Medame : XX florences de XXVI sols (folio 19, recto).....

A Bauduin le pannetier qu'il presta Medame as reliques à Choisi en le prioré : xiii sols.....

A Colart de Moustier, pour porter as reliques à Noyon : XVI sols, III deniers ; as reliques à Ham, le diemence nuit St Leureuch : XVI sols, ni den.; as reliques à St Quentin : II royalz ; as enfans dou cuer : i royalz ; à I hospital par monseigneur Goessin : I florence; as frères menurs et as willemins : II florences. Somme III royalz et ni florences valent : IIII libvres, vin sols, IX deniers ; le mardy devant le Nostre Dame en auoust à l'encluse de Bohain : XIII sols (folio 19, verso).....

Le nuit Saint Andrieu à Medame en son oratore pour païer aucunes dettes privées k'elle devoit: VI florences == LXVIII sols ; à Cochet pour le message le duc de Bourgoingne à qui il les avoit de pièça délivret au commandement Medame : XXXIX sols ; à Wautier del Cambre pour I tapit refaire : IIII sols ; à Medemiselle pour juerla nuit St Nicolay : VI sols (folio 20, recto)

Le jour dou Noël donné as n ménestrels par Jehan le ménestrel : IX sols, IX deniers. Le jour sainte Estievene au petit ménestrel le demiselle de Louvaing : XXVI sols ; le jour des Innocens à Jehan le marescaux, pour aller à Mideke : LXV sols ; le jour de l'an pour les estrènes as gens Monseigneur et Medame, plusieurs personnes : vii libvres, xiii sols, III deniers gros, valent gros XIII deniers : III<sup>xx</sup> xiiii libvres ; le lundy devant le feste des Roys à Aude de Namur pour keu- vrekiers accatés à lui adont pour Medame : cim sols ; rendu à Huet le cleric kil despenti à ammener en Vornes le sereur de demiselle de Biausard, outre chou kil avoit eu : v sols, IX deniers gros, valent à xiiii deniers : LXXIII sols, IX deniers (folio 20, verso).....

Somme desdites parties forainnes faites au commandement Medame dou diemence après les III Roys l'an XXXI jusques au diemence après les III Roys l'an XXXII, c'est par i an entier sauf chou kil i a III mois dont Gobiert ne compte nule partie forainne pour chou que il ne rechiut riens celui terme, et monte li somme de ces parties : vi XXVII libvres, xiiii sols, II deniers. Toute somme des despens de l'osteil et parties forainnes dou diemence après le jour des III Roys l'an xxxi jusques au diemence après le jour des III Roys l'an XXXII, c'est par i an entier; se monta li somme desdis despens et parties forainnes : imii vm<sup>c</sup> XLIX libvres, iii deniers tornois. Et il avoit rechiut en celui anée si qu'il apiert en livre de se recepte par ledit terme : III<sup>iii</sup> VIII libvres, XXI deniers tornois. Ensi li doit-on ensi il apiert par ce compte : CXLVII libvres, xviii sols, VII deniers (folio 21, recto).....

**1333.**—Compte de l'hôtel de Guillaume, fils du comte de Hainaut. « Chest li comptes de che que Jehans de Thuyng, li capelains, a rechiut et rendu depuis le jour des octaaves St Jehan Baptiste qui fu l'an mil iif XXXIII jusques au XV<sup>e</sup> jour de novembre; chest par l'espace de quatre mois et demi; chest assavoir de despens et de forainnes parties fais pour Willaume (folio 1, recto).....

Recepte. Toute somme de ceste recepte VI<sup>c</sup> LXXV libvres, XV deniers tornois gros pour XIII deniers (folio 2, recto).....

Rendaiges en despens. L'an dessusdit, le venredy après le division des apostles, XVI<sup>e</sup> jour ou mois de juillet, se parti Willaumes de Haynnau, du Kesnoit pour aler en Braibant et avoec luy mesire Emois de Boulant, Emois de Hergneis, Gyzebrechd'Abecodenet autres pluizeurs et vinrent à Mons au souper.....

Du samedi au disner à Felluy (942).....

Du samedi au souper à Helpe (943).....

Du diemence après, lundy et mardy au disner à Bruxielle et paia li dus les despens là fais ; s'envint Willaumes et avoec mesire Henrys d'Antoing et li autres au souper le mardi à Sognyes (944) (folio 2, verso).....

Du merkedy au disner à Mons, pour- vances de Colart de Gembloux : I quartier de bacon et de Jehan le Hérut : n muis d'avaine.....Du venredy à souper à Kesnoit, semedi et diemence jour Saint Christofre au disner (folio 3, recto).....

Le jcesdy après au disner vint Willaumes à Mons vers monseigneur le Comte et y demora jusques au dymence ensuiwant après disner et au souper vint-il à Nivelles pour aler vers Medemiselle.....Du lundy après au desjun vint Willaumes à le Helpe.....

(942) Feluy, province du Hainaut (Belgique).

(943) Heppen, province du Limbourg (Belgique).

(944) Soignies, province du Brabant (Belgique).

Dudit lundy à le Veure au disner, le mardy, merkedy et le joedy au disner et au souper à Malines à monseigneur le Conte et demora avoec lui jusques au lundy après disner nuit saint Bertremieu, et au souper vint-il à Dordrecht pour venir ver? Le Haye à Medame le Contesse, et avoek lui li sire de Stienhuis, mesire Jehans de le Mondale, li faukenier Monseigneur, et pluiseurs autres, parmi XLIIII chevaus (folio 4, recto) Du mardy au disner à Rotterdam.....

Le mardy au souper vint Willaumes à le Haye et demora là avoec Medame et avoec Monseigneur qui y vint asses tost après.....

Somme de cest despens fait en pluiseurs lius devant dis : c'est assavoir du XVI<sup>e</sup> jour de juliet jusques à xxxiii<sup>e</sup> jour d'aoust ; c'est par l'espace de V semaines et un jours IIII<sup>xx</sup> XV livres et XIII sols, II deniers tornois sans pourvéance.....

Le samedi après le Saint Lambert, cest XVIII<sup>e</sup> jour ou mois de septembre l'an dessus dit, se parti Willaumes de Monseigneur dele Haye pour aler à Wodric- "tem et avoec lui mesire de Vornes, b consaus de . Hollandes et pluiseurs autres se vinrent au disner à Rotterdam (folio 4, verso).....

Dudit mardi, Willaumes et U devant dit, li she de Vornes et U consials au souper à Dordrecht.....

Du merkedy après au disner à Rotterdam (folio 5, verso).....

Du lundy après à Helighem au disner .....

Du lundy au souper à Harlem, là où les joustes furent; se donna Willaumes le souper del fieste. Si furent li sire d'Erle, mesire Florens de Hornstede, h sire do Stenhuis, mesire Thyri de Wallencourt et pluiseur autre (folio 5, verso).....

Du mardy au disner à Helighem.....

Dudit mardy au souper à Reusbourch (folio 6, recto)..

Le merkedy après jour Saint Mikiel vint Willaumes au disner à Le Haye et là demora-il avoec Monseigneur et Medame une pièce.....

.....  
Le samedi, vigile del Toussains estoit Willaumes devant venus avoecs Monseigneur del Haye au Mont Sainte Gertrud et adont se parti de Monseigneur pour venir en Haynnau ; se fu avoec le duc de Braibant qui estoit à Brédaz et à Bnxielle par l'espace de vin jours; et puis le diemence après le jour de Toussains se parti de Bruxielle avoecs lui mesire Tyris de Walecourt et mesire Symons de Besitem et pluiseur autre, environ XXXIII chevaus, et vinrent au souper à Brainne et il disna à le maison monseigneur Thiry de Walecourt et une partie de ses gens à Haie.....

Du lundi après au souper à Mons ; se soupèrent avoec Willaume mesire Walle-rans de Lussembourch, le sire d'Oysne, h seigneur de Goumignyes, U sire de Pottes, pluiseurs demiselles

d'enclostre et autres, et mesire Tyris de Wallecourt s'en parti pour râler vers se maison (folio 6, verso)

Du mardy au disner à Bavay et là vint vers Willaume mesire Henrys d'Antoing, li sires de Goumegnyes, uns chevaliers d'Engletferre et autre.....

Dudit mardy au souper au Kesnoyt, se soupa celle nuit avoecs lui li abbes d'Anchin (945) et aucun de chiaus qui sont as waiges et ankes résident au Kesnoyt et y demora le merkedy toute jour.....

Du joedy au disner à Crespin, lendemain au Bies et à Vicoigne et le samedi au disner à Valenciennes.....

Et au souper ledit samedi vint Willaumes au Kesnoyt et mesire li Conte y vint lendemain et fu U dis souper, contés des gens Monseigneur (F 7, recto).....

Summa summarum de tous ces despens devant dis sans pourvances : IIII<sup>xx</sup> XXXIII livres, V sols, V deniers tournois, gros xiii deniers. Pourvances de ces diérais despens. Premiers : à Martin Beudin de Valenchiennes: n witelées de b'eid ; item, Bauduin de Hausy : n muis de bleid ; item, à luy n muis d'avainne et xxxvn capons et demi ; item, à luy, vi muis de vin parmi vies et nouvel ; de tolard, de Gemblues, pris au castiel à Mons = LXX los de vin : de Colard dou lardier, ou celier à Valenciennes : LXX los de vin ; de Colard de Pons, demi-muis d'avaine ; de Jehan, du lardier, au Kesnoyt, viii moutons, v loingues de beuf, vr gam-bons et i quartier de bacon et u eskines ; item, de Colard de Gemblues, V moutons, i quartier de bacon, i quartier de sengleir, i costet de hokeriel (chevreuil) ; de Gerard de Cambron, XI carpes, n beketiaus et n quarriauls. Rendaiges en forainnes parties. Premier jour de juliet, rendu monseigneur Gossuin de Roussy qu'il avoit donnet en l'ostel le Ducesse (946) à le Vure à Henkin et Renechon, n sos (sots) : n florences, valent

---

(945) Eustache, docteur en théologie, abbé d'Anchin, de 1322 à 1340, d'après Leglay (Cameracum christianum).

(946) La duchesse de Brabant, Marie d'Évreux.

XXVI sols : item, à Biaupère pour portaiges et aucuns boires sus le chemin quant il portoit les tortis : n sols, X deniers.....

Item donnet à le fontainne de Cambron par Guisebrecht et autres : III gros, ni sols, VI deniers ; item, as reliques : v gros — V sols, X deniers ; le VR<sup>3</sup> jour, à Jehan de Melin, pour n paires d'espourons : vu sols : item, à ce jour pour les despens d'un messaigé qui porta de Valenciennes à Le Haye à Medame : vi casures et autres cozes : xiii sols (f<sup>o</sup> 7, verso).....

Item, à Jakemard le Héruit, de Mons, pour III aines d'eskiéhekeit (écarlate) pour le paige Willaume prises par Ernoul ou mois de juing, se n'en fu nulle mentions faite : X sols, VI deniers ; et pour le fachon : n sols, nn deniers, valent = xnsols, x deniers.....

Item, pour n bouteilles de cuir dontli paiges avoit pier-dut les vies : viii sols, viii deniers ; item, par Colard le Cambrelench pour le part Willaume d'un drap accatet à Bruxelles d'un vert melleit pour cottes hardys ; s'en paia cascuns que en eut le sienne : III florences de XXXIX sols et pour le fourrure d'un capperon de celle cote : vu sols, viii deniers, valent : XLVI sols, vii deniers ; item, à un garchon qui amena Willaume parmi les bos de le Helpe à Bruxeille : nn sols.....

Item, au cambraient medemiselle femme Willaume, par Ernol de Hergneis : III florins al agniel valent LXII sols, et à i sot (fou) le ducesse : I agniel valent : LXXVII sols, vi deniers (f<sup>o</sup> 8, recto).....

Item, pour i cheval bay ambient accatet à che jour à Maubeuge : xvī livres tornois.....

Aoust..... Item, paiiet à monnoie de Valen- chiennes pour copiiier I livret d'Ensegnemens saint Loys (947) ; v sols ; et pour i vallet faire escrire : III sols, valent = viii sols.....

Item, le RX<sup>e</sup> jour, pour roisins nouvials, payet à i homme : nn sols, viii deniers (f<sup>o</sup> 8, verso).....

.....

Le XXVI\* jour, accatet par Colard le Cambrelent, à Malines, nn aines d'un contrefilet pour une cote Willaume parmi vi gros, n estrelins, l'aine ; item, u aines d'un brun meslet contre I escarlate à fourer caperons, parmi IX gros l'aine, valent en somme : III sols, VIII deniers, II estrelins gros qui valent tournois gros pour XIII deniers : XLVIII sols, III deniers (f<sup>o</sup> 9, recto).....

Item, à Ernol et les rechuit Pièros, ses gardions, et les eut i nons portans pinchons (pinsons) à Willaume : nu sols ; item, par Rassen à i varlet le seigneur de Dufle qui aporta à Willaume i esprevier : viii gros,

(947) L'ouvrage ainsi désigné devait être une traduction en langue vulgaire de la Vie de St-Louis, de Geoffroi de Beaulieu, aumônier, confesseur et conseiller de Louis IX.

valoient RX sols, nn deniers. Item, pour I sielle pour Willaume accatet par Ernol à Maslines : U agnias et I gros valent : XXXN sols, n deniers.....

Item, à ce jour sus le meir à i entent qui pesçoit en le meir as grenals (948) n estrelins = viii deniers.....

Item, à i vallet qui aporta i esprevier à Willaumes qu'il avoit pierdut, se estoit monseigneur J. deLevendale : i florence = XIII sols.....

Septembre. Letierch jour de septembre que Willaumes estoit à Le Haye donné par monseigneur Gossin i messaigé qui aporta de par Medame de Vornes, n fuirés (949) à Willaume : I florence = xiii sols (f<sup>o</sup> 9, verso).....

Le XXVII\* j our, à i vallet qui amena à Willaume i cheval pour seoir sus à joustes, par Rassen : VI gros = VI sols, VI deniers (f<sup>o</sup> 10, verso).....

Octobre..... Le quart jour que les joustes furent au Savelon, en le bourse Willaume pour offrandes à Nostre-Dame et donné as plusieurs pour Diu : viii gros = viii sols, xi deniers ; item, à ce jour pour nouviel vin païet hors dou conte pour pluizeurs con-paingnons et aucuns de Valenchiennes (950) : XXII hollande = III sols ; encore donné à Kenoppe et à i paige monseigneur de Vornes pour che que Willaumes avoit eu le cheval de Ghistolle, monseigneur de Vornes et lo selle : n florences valent = XXVI sols ; item, as lombards du Savelon u Willaumes gient, pour lis et covre-tures pour che que on paoit mais ke par lettres, se ne valoient mie avoir ce disoient-il aucune coze de Willaume, donné par Rasse : i florence = XIII sols (f<sup>o</sup> 11, recto).....

.....«

Item, à ce jour (16 octobre), à Florent Faukenier, le

(948) Crevettes communes appelées encore vulgairement grenades.

(949) Furets qu'on employait déjà à la chasse du lapin.

(950) Les compagnons de Valenciennes composaient une troupe de jongleurs et de comédiens faisant des tours d'adresse et jouant des mystères.

castelain de Lede, qui apporta lettres Willaume des noeche Philippe de Wassenare, donné par Rasson : nn florences valent : LU sols (f° 11 verso).....

Item, à ce jour (31), du command Willaume, pour i arc accaté à i arbalestrier du Mont-Saint-Gertrud : u flo- rences : XXVI sols (f° 12, recto).....

Novembre.....Item, à ce jour (4 novembre), pour

une coupe dorée pesant n et demi-marc et ni gros à vin sols de gros le march : XX sols, III deniers gros qui valent : XNI libvres, ni sols, III deniers et fu donnée le noriche Godefroit de Brabant (951) ; item, à ce jour en le cambre ledit Godefroit, donné as berberesses et chiaus de le cambre de commun : x florences valent à XNI sols le pièce : VI libvres, X sols. Le v\* jour par Rogier de Fauquemont pour n bouteilles de Bruxielle tenant cascune I gelet = i royal et pour n autres, demi-gelet que Bretons eut pour mettre sausse : vin gros, se monte = XXV sols (f° 12, verso).....

Toute somme par iiii mois et demi en forainnes parties: IX" i libvres, v sols, RX deniers tournois ; item, toute somme des despens devant dis montoit III<sup>c</sup> XXXIII lib- vres, v sols, v deniers tornois. Summa summarum de despens et de forainnes parties : VI<sup>c</sup> XIII libvres, XI sols, n deniers tournois (f° 13, recto).....

B. 3278. (Cahiers.) — In-8°, 16 feuillets, parchemin.

**133&-1330.** — Fragment de comptes de l'hôtel de la comtesse de Hainaut. Somme de la recette faite tant en Hainaut pour dépens et parties foraines du diman- che après les Trois-Roia 1334 jusqu'au dimanche après les Trois-Rois l'an 1335 = 2119 hvres, 18 sols, 5 de- niers tournois (F 5, verso).....

€Compte Gobert Le Clerc de chou ke il a délivret en parties foraynes au commandement Medame dou dymence après le feste des Trois-Rois l'an mil trois cens xxxnn jusques au dymence après les III rois l'an XXXV ; c'est par an entier.....

Le XX\* jour de jenvier, payet à Arnoul de Liège pour le restât de che ke on h deut pour juius vendus à Medame entours le Noël l'an XXX, rabatut c flo- renches ke il avoit eu à Jehan de Quarouble : L flo- rences de XXXII libvres, X sols.....

Joedy après, à maistre Nicole pour ausmonnes c sols ; à Medame et à Mesdemiselles pour offrandes et le crois à ovrer : XXXII sols, vi deniers ; somme = VII libvres, xii sols, vi deniers.....

A Jakemin.le merkedy en Pasques, pour XXV ouvriers en la taillerie pour III bbvres de fil et pour vairières : XLIII sols, IX deniers ; item, à Jehan

Robierd pour se taillerie : XVI sols, III deniers, somme LX sols (f° 9, recto).....

A Arnoul de Hérines, XVI\* jour en march, délivré au commant Medame pour faire un cuer d'argent pour mettre à Cambron devant Nostre-Dame : n royaus et n agniaus valent = LXIIH sols, vi deniers (f° 9, verso)

Parties foraines ou mois de jeskrech (952) l'an XXXV. Premiers, IX'jour ou dit mois de jeskerech, à Cobn le mèsager alant dou Caisnoit à Pontoise à le roine de France: un florences de LU sols ; à monseigneur Jehan de Liessereules rendut adont kil avoit prestet Medemisieie Ysabel pour offrir as reliques à Nivelles quant Medame i fut : xiii sols; à Claikin, pour aler à Cambrai pour tâchier ke on peuist mettre en terre en âtre (953) le femme Jehan le Noir ki estoit escumenié : v sols ; le jour saint Barnabe à Jehan le marescaut pour aler à Medame de Julers à Mideke : un florenches de LU sols; le jour dou Sacrement à Jehanne do Biausard, pour les offrandes Medame : xiii sols.....

Le samedy après le feste Saint Pière et Saint Pol, donné au courtillier Medame l'abbesse de Mabuege et à sen compaignon ki avoient aportet à Medame i gaïole et oyselés ens : i florence et v gros, valent XVIII sols, v deniers : as vallès des palefrois et des sommiers monseigneur ki avoient estet avoec Medame à Maubuege et à Consorre.....

A monseigneur Jehan de Cuwin pour i livre de Saint Loys par monseigneur Willaume Foillet : xxxii sols, vi deniers ; k Marescaut, pour dorer n pochons de le capelle : III florenches de III sols ; pour envoyer au Nouvion en Théraysse pour le karlier (954) : vi sols, vi

(952) Juin.

(953) Inhumé en terre sainte, dans le pourtour (atrium) de l'église.

(954) Charron.

(951) Geoffroi, dernier fils du duc de Brabant Jean III, mort en bas Age.

deniers ; le dymence après le Magdeleine au vallet Jehan de le Monnoye, ki aporta poires à Medame : v sols, v deniers ; à Watier, pour refaire tapis : v sols, v

deniers.....'.....  
Somme de ces parties foraines faites au commandement Medame dou RX" jour dou mois de jeskerech l'an XXXV jusques à le Magdeleine après suivant : L livres, viii sols (f° 10, recto). Argens de Hollande. Le mardi devant le Magdeleine, al abbessse et au couvent dou Caysnoit pour leur moustier ki estoit keus refaire (955) : xvī royaus, valent xiii livres.....

Le venredy après le Saint Leureuch au message Notre- Dame de Walecourt, a donnet : xiii sols.....

A monseigneur Willaume Feullet, pour offrande à Versingnoel et despens à Haspre : ni sols, III deniers ; à mestre Ernoul à Haspre les diwes (vendredi) après le Asumption Notre-Dame pour les Frères Menus k Valenchiennes pour pitance au jour Saint Loys de Marseille, vi angiaus : un livres, XIII sols ; à Nicaise Luisin rendu kil presta Medame as reliques à

Cambray ledit joedy : n florenches de XXVI sols.....

Le mardy octave de le Nativiteit Nostre-Dame, à Gille le -casublier, pour ouvrage, orfrois et autres choses tassiaus (956) et chou kil convient à v capes, n casures, n tonnicles (tuniques) et n dalmatriches, vi paremens d'aubes, nu estoles, vi fanons : XXI livres, XVIII sols, X deniers parisis monnoye de France, valent tornois monnoye de Haynnau, parmi I angniel pour le valet ki les aporta : xxix livres, vi sols, VI deniers; item, ce jour, payet à Landebellone en rabat de un" XIII livres, nn sols, IX deniers tornois, monnoye de France ke Medame li devoit pour Monseigneur et pour LI, pour cendaus, dras d'or et or de Cyppe et soie : XL livres tornois, monnoye de France, valent tornois monnoye de Haynnau ensi remaint : LXHI livres, iiiii sols, IX deniers dont il eut lettres le mardy octaves de l'Assomption Nostre-Dame, l'an XXXV : XLI livres, XII sols (f° 10, verso).....

A Jakemart le sérurier, pour le sérure de l'estuit d'un calisse, par monseigneur Willaume : N sols, IX deniers.....

A Medame délivret à Amiens par le main Théry de Sammaing, pour asmonnes et offrandes as reliques : nu livres, xiii sols.....

A Medame. à Boulongne, le lundy après le Nativitet Nostre-Dame, pour offrandes as reliques : VI angiaus

en mesme monnoye valent : un livres, xiii sols.....

Ledit jour, as vallès le contesse de Boulongne ki présentèrent braymes à Medame : XV sols, VI deniers ; à Boulongne, pour escerpes (écharpes) accatées au commandement Medame : X sols parisis valent xli sols vi deniers.....

A Lilers,pour i mayson leur les gens Medame estoient, se fui li feus ens et ne set on mie défit par qui ce fu, donné par Medame en restor dou damage : VI livres, X sols ; à Medame au partir de Lens pour asmonnes ; XXIII blanques mailles valent : viii sols ; à le maysnie medame de Quinchy quant elle jut en se maison, donné : XXXI sols ; à Eskerchin, pour offrandes et asmonnes : U florenches de XXVI sols; as frères meneurs de Lens, donnet i royal de xvī sols, III den.; le joesdy après le feste Saint-Biétremieu, à Jehan de Lède, le cler, prestet pour paier es despens Monsin- gneur le Conte au Caysnoit, par Loyson : ex sols fil, recto).....

Item, pour cleis et klikès fais en Hollande et i eskrin- get à mettre des escriis : xiii sols.....

Le mardy après le feste des XI<sup>m</sup> vierges, rendu à Medame de Quincy k'elle avoit preste pour donner le vallet ki aporta les dras Medame, de le livrée de le royne de France pour le Toussains l'an XXXV : N florins al anneau de XXXI sols ; item, à li quelle presta en ce tans pour Willaume d'Eth aller en Brabant : xix sols, VI deniers ; à monnoie, pour les eures Medemisielle Ysabel rapariller : VI sols, vi deniers (folio 11 verso).....

Adont, à Salemon ki amena, de par Willaume, n lévriers à medemisielle Ysabel, donné viii sols, viii deniers ; à le mélaleresse (957) del enfant Théry de Sou-maing quant Medame l'alla lever: XNR sols,mi deniers. Le jour del an, donnet au vallet Bridoul de Belong ki aporta connins et butors à Medame : xiii sols ; item, k li ce jour en se main : vi sols, vi deniers.....

item, pour les estrènes de chelui jour del an ensi kil apert par les parties : enn livres, xvii sols, n deniers

---

(955) Monastère de femmes de Tordre de St-Augustin, fondé en 1233 par la comtesse Jeanne de Flandre. L'abbessse était en 1335' Marie IV de Lisserville.  
(956) Agrafes.

---

(957) Berceuse.

(f° 12, recto).....  
Item, à Medame le merkedy après kant elle alla à Biaumont.parmi XVIII deniers pour i aistre à faire feu de carbon en le warde-reube Medame : XXXIII sols (f° 12, verso) ; etc.

B. 3279. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, parchemin.

31 août **1399** —29août **1400**.—« Chestli comptes que Malapiers de Sury fait comme maistres variés dsl hostel à sen très-redoubté seigneur et poissant prince monsigneur le comte d'Ostrevant (958), et à sen noble et discret conseil de tout chou qu'il rechieupt d'aucuns des officiers de le comté de Haynnau et d'ailleurs, pour convertir es frais et despens del hostel de sen dit très redoubté signeur, fais au Quesnoit et ailleurs depuis le dimence darain jour dou dit mois d'aoust l'an mil trois cens IIV" et XIX<sup>jusques</sup> au XXIX" jour dou mois d'aoust III<sup>o</sup> ; c'est par le tierme d'un an ou environ ; le petit escut de Haynnau pour XXIII sols tournois et toutes autres monnoyes à vallures à che fuer tant en recepte comme en rendage ; et tout par mendment. Et premiers. Recepte d'argent dourecepveurde Hayn- nau et d'aucuns de ses lieutenans par lettres de mon- signeur d'Ostrevant, séellées de son séel (fobo 1, recto).....

Somme rechieupt doudit recepveur de Haynnau et ses lieutenans etc.: VI'XXX libvres, vi sols, vii deniers tournois (f° 2, recto).....

Toute somme de le recepte devant ditte : III<sup>m</sup>, M<sup>c</sup> XXV bbvres, vu sols, vu deniers tournois (f° 3, verso).....

Aultre rendage d'argent fait pour les despens de men très redoubté signeur et dame Medame d'Ostrevant au Quesnoit et ailleurs ou terme de ces comptes. Et premiers. Puis le dimence darain jour d'aoust l'an iiiixx XIX fu despensset au Quesnoit par medame d'Ostrevant sen hostel et une partie de l'hostel Monsseigneur qui demorèrent jusques au samedy après ensieuwant qu'elle se parti pour aller à rencontre de Monsseigneur à Crespin ; monta h somme, sans les pourvances, pour vi jours demy ensi qu'il appert par les contre sommes que messire Rasses de Montigny, comme maistres chevaliers del hostel, en a pardeviers luy, et ensi de sepmaine en sepmaine et de rèze en rèze : LIII libvres, nnsols, X den. tournois ; item, fu despensset à Vallen- cbiennes puis le samedy,.VR\* jour de septembre que messire et medame d'Ostrevant y vinrent au soupper, monta h somme pour III jours, sans les pourvances , CXL libvres, X sols, V deniers.....

---

(958) Guillaume, fils du comte de Hainaut et de Hollande Albert et de Marguerite de Brieg. En 1392, il se mit à la tête des séditeux révoltés contre son père, dut s'exiler et ne revint qu'en 1394. Il devint en 1404 comte de Hainaut sous le titre de Guillaume VI. Il avait épousé en 1385, Marguerite, fille du duc de Bourgogne, Phitippe-Ie-Hardi.

Item, fut despensset à Bavay le diors (959), XF jour de septembre par monsseigneur et medame d'Ostrevant, monta li somme pour u jours : LV libvres, XVI sols, vii deniers (f° 4, verso).....

.....  
Item.fu despensset à Landrechies le mardy XVI« jour de septembre que messire et medame d'Ostrevant y vinrent atout leur hostel ensamble,monta li somme pour une nuit : XXXN libvres, RX sols, vii deniers tournois.....

.....  
Item, fu despensset à Priches (960) le merquedy XVN\* jour de septembre que messire et medame d'Ostrevant y vinrent au disner, monta h somme pour i jour demy : XLHI libvres, ira sols, vi deniers. Item, fu despensé à Estrun(961), puis le joedy au soupper XVIII\* jour de septembre que monseigneur et medame d'Ostrevant y vinrent, monta h somme de leur despens pourvu jours, sans les pourvances : II<sup>c</sup> X libvres, VI sols, IX deniers. Item, fu despensset à le Capielle-cn-Tiéraise (962) par monseigneur et medame d'Ostrevant le lundy XXII\* jour de septembre, monta li somme pour i disner: X libvres, VU sols, IX deniers. Item , fu despenset k Estrées (963) le lundy au giste XXRfjour de septembre etc., pour r jour : XXXVN bbvres, nrr sols tournois.Item, fu despenset à la Capielle-en-Tiéraise par monseigneur et medame d'Ostrevant etc., pour une nuit: XXX libvres, XVIII sols, X deniers. Item, fu despenset à Anore (964) le mierquedy XXIII\* jour de septembre etc., pour i disner : xiiii bbvres, xiiii sols, rai deniers.

---

(959) Jeudi.

(960) Prisches, canton de Landrecies, arrond. d'Avesnes (Nord).

(961) Étrœungt, canton sud d'Avesnes, arrond. dudit (Nord).

(962) La Capelle-en-Thiérache, chef-lieu de canton de l'arrond. de Vervins (Aisne).

(963) Estrées-en-Arrouaise, canton du CAtelet, arrond. de St-Quentin (Aisne).

(964) Anor, canton de Trélon, arrond. d'Avesnes (Nord).



Item, fu despensset au Quesnoy puis le dimence XXI\* jour de septembre que une partie del hostel monseigneur et medame d'Ostrevant y demorèrent jusques au samedy après enssuivant ; monta li somme pour vii jours : XXIII libvres, VIII sols, n deniers. Item, fu despensset au Quesnoit puis le dimence XXVII fjour de septembre que monseigneur et medame d'Ostrevant y demorèrent à tout leur hostel ensamble, jusques au mierquedy que messire se party pour aller en Hollandes, et Medame demora au Quesnoit toute le sepmaine, monta li somme, sans les pourvances : LXIX libvres, N sols, X deniers tournois (F 5, recto).....

Item, fu desponsset k Bouchain le samedy au disner XXIII jour d'avril que Medame d'Ostrevant y vint k tout une partie de sen hostel et après disner se party pour aller k Duay, leur elle demora III jours et paya Medame de Bourgoigne (965) tous ses despens, monta li somme de Bouchain : XIII libvres, XI sols, V deniers (f° 8, verso) .....

Item, fut despensset au Quesnoit puis le dimence n' jour de may l'an mil IIII\* que Medame d'Ostrevant y demora jusques au samedy après enssuivant que Medame d'Ostrevant se party pour aller en plérinage à Lience (966), monta li somme pour vii jours, sans les pourvances, XLV libvres, x sols, ira deniers tournois. Item, fu despensset k Guise le samedy au souper, vra jour de may que Medame d'Ostrevant y vint, monta li somme pour une nuit : xvii libvres, xix sols, nn den., le couronne de France (967) pour XXII sols, VI deniers, valient XVI couronnes de France nn deniers, mains valient k XXXI sols, VI deniers tournois le couronne : XXV libvres, un sols tournois. Item, fu despensset k Marie (968) le dimence au disner RX\* jour de may que Medame d'Ostrevant y vint, monta li somme pour i disner : x libvres, XVI sols, X deniers parisis, le couronne de France pour xviii sols parisis, font xii couronnes de France, x deniers parisis, valient k tournois: XVIII libvres, xix sols, vi deniers. Item, le dimence au giste, RX\* jour de may, vint Medame d'Ostrevant au souper k Lience montèrent si despens pour une nuit, parmy sen offrande : XX libvres, XV sols parisis, valient audit fuer : XXXVI libvres, ira sols, VI deniers. Item, le lundy, X' jour de may vint Medame d'Ostrevant au disner k Marie, montèrent si despens pour une nuit : xvii libvres XIX sols, V deniers, valient k XXN sols, VI deniers le couronne. XVI couronnes de France, vu den. mains, valient k tournois XXV lihvres, N sols, V

deniers tournois. Item, le mardy après XI jour de may, vint Medame d'Ostrevant au disner k Landrechies, se monta li somme de ses despens pour i disner : xvii libvres, X sols, n deniers tournois (f\* 9, recto) .....

Somme toute pour les despens susdis pour le terme d'un an entier : IRA" CIRA<sup>11</sup> libvres, XVIII sols, rai deniers (fil, verso).....

Aultre rendage pour leuwier (969) de maisnies et salaires. Et premiers. Payet k Willaume Hochapple pour sen salaire et desierte de warder le fourie et retenir pour le terme d'un an entir : xii libvres tournois. Payet k Marghe de le Peskerie, pour sen salaire de le buerie, pour un terme d'un an entir : XX libvres. Item, pour le salaire dou clerccq qui ces comptes fist et escripsit les rolles et ariès (970) pour le terme d'un an entir : XXIII libvres. Somme pour ces ni parties: LVI libvres (FIS, recto). Toute somme dou rendage de le recepte devant ditte : NN<sup>m</sup> VU\* xvii libvres, III sols tournois. Et li recepte monte III<sup>m</sup> M\* XXV libvres, vu sols, vu deniers tournois. Appert que lirendages sourmontele recepte: mil M" IUR" XI libvres, XV sols, V deniers tournois (F 12, verso).

B. 3280. (Cahier.) — In-4°, 13 feuillets, parchemin.

4 septembre **1401.**— 3 septembre **1402.**— «Chest li comptes que Malapiers de Suivry fait comme maistres varies del hostel ktrès haut et poissant prince son très redouté signeur, monsigneur le comte d'Ostrevant, gouverneur de Haynnau et à sen noble et diescret conseil de tout chou qu'il a rechieupt d'aucuns des offis-

---

(965) Marguerite de Flandre, fille de Louis de Maie, femme du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi et mère de la comtesse d'Ostrevant Marguerite.

(966) Probablement Liesse ou Notre-Dame-de-liesse, canton de Sissonne, arrond. de Laon (Aisne), dont l'église et la Vierge miraculeuse étaient déjà au XIV<sup>e</sup> siècle le but d'un célèbre pèlerinage.

(967) Monnaie d'or à l'effigie de Charles VI valant en effet 22 sole et demi.

(968) Marie, chef-lieu de canton de l'arrond. de Laon (Aisne).

---

(969) Loyer.

(970) Arrêts, arrangements.

ciers de le comtet de Haynnau et d'ailleurs pour convertir es frais et despens del hostel de sen dit très redoubté seigneur et de ma très redoubtée dame Madame d'Ostrevant, fais au Quesnoit et ailleurs depuis le dimence ira» jour de septembre l'an mil ni<sup>c</sup> i jusques au dimence m\* jour de septembre l'an mil IM<sup>c</sup> n ; c'est par le terme d'un an ou environ ; le grand escut pour XXXII sols, vi deniers tournois et toutes autres monnoies avalluées à ce fuer tant en recepte comme en rendage. Et tout par amendement. Recepte d'argent dou recep- veur de Haynnau et d'aucuns de ses lieutenants et autres offnsciers par lettres de Monsigneur d'Ostre- vant, séellées de sen séel (f<sup>o</sup> 1, recto).....

Somme rechieupt par lettres monsieur d'Ostrevant : vU<sup>o</sup> iiiixx xiiii libvres, xvii sols, III deniers (fl.verso)

Rechupt li dis Malapiers par le main de Bauduin le Coustre dou cancelier monsieur de Bourgongne le XM' jour de novembre l'an mil mfi, pour payer les frais et despens que Medame d'Ostrevant avoit fais à Aras par le terme de vii jours, le somme de CIM"x couronnes de France à XXVIII sols, nu deniers le pièce valient : II<sup>c</sup>LXIX libvres, III sols, iiiii deniers tournois. Item, rechupt li dis Malapiers de monsseigneur de Bourgongne par le main de Jehan Sacke-espée, can- geur d'Aras, pour aucunes pourvances de chars, de fueros et d'avaines qui furent menées à Aras as noces Antone monseigneur (971), environ le XXVIII\* jour d'avril que monsseigneur et medame d'Ostrevant y furent, le somme de II<sup>o</sup>LV couronnes de France et xiiii sols tout enracroupis (972),vallenl a XXVIII sols, iiiii deniers pour le couronne : IU'LXH bbvres tournois (f<sup>o</sup> 3, recto).....

Toute somme de le recepte devant ditte : IIII<sup>m</sup> IIII"Lxvii libvres, IX sols, III deniers tournois (f<sup>o</sup> 3, verso).....

Puis le dimence un» jour dou mois de septembre l'an mil MR"i fu despenset au Quesnoit par Medame d'Ostrevant et sen hostel jusques au joedy après qu'elle se party pour aller à Aras, et une partie de sen hostel demora au Quesnoit toute le sepmaine, monta li somme pour vu jours, sans les pourvances, ensi qu'il appert par les contre-sommes que messire Rasses, comme maistres chevaliers de l'hostel en a par devers luy, et ensi de sepmaine en sepmaine et dereize en reizo : LI libvres, IXsols, RX deniers tournois. Item, fu despenset à Bouchain par medame d'Ostrevant et sur son hostel puis le joedy au souper VM" jour de septembre, monta li somme pour n jours, parmi se revenue : LXXIII libvres, viiii sols, i denier.

(971) Antoine, second fils de Philippe-le-Hardi, duc de Bour- gogne et de Marguerite, comtesse de Flandre, épousa le 21 février 1402, Jeanne, nIe unique de Waleran III ,duc de Luxem- bourg. Duc de Brabant, de Limbourg, marquis d'Anvers et comte de Réthel, à la mort de sa mère en 1405, il devint, en 1411, du chef de sa femme, duc de Luxembourg  
(972) Estimés à la plus faible valeur.

Item, fu despenset à Aras par Medame d'Ostrevant et sen hostel, puis le samedi X'jour de septembre, monta li somme pour nn jours: LXXIX libvres, i sol parisis, le couronne de France pour XX sols parisis, valient le couronne pour XXVIII sols tournois : ex libvres, xiiii sols, vi deniers (f 4, verso).

Item, fu despenset à Mons en Haynnau, puis le mier- quedy au soupper XXVIII» jour de septembre que Medame d'Ostrevant y vint, monta h somme pour iiiii jours: XLlibvres, v sols, XI deniers tournois (f<sup>o</sup> 5, recto)...

Item, fu despenset à VaUenchiennes, puis le venredy au soupper nu<sup>o</sup> jour de novembre que Medame d'Os- trevant y vint jusques au lendemain qu'elle se party pour aller à Duay, monta h somme : LXV bbvres, X sols, v deniers tournois (f<sup>o</sup> 6, recto).....

Item fu despensset au Quesnoit par nodemisielle de Haynnau (973) et une partie del hostel puis le dimence XXIII<sup>6</sup> jour d'avril que monsseigneur et medame d'Os- trevant partirent pour aller à Aras ; monta b somme pour vu jours : X libvres, xvii sols, X deniers tournois (f<sup>o</sup> 8, verso).....

Item, fu despenset à Maubeuge par Medame d'Ostrevant et sen hostel le samedi (974) au disner, XXVIII'jour de juillet, monta b somme pour i disner : XXXVII lib-

(973) Il s'agit ici des autres enfants du comte Albert de Hainaut, frères et sœurs de Guillaume, comte d'Ostrevant. C'étaient Albert, comte de Nordlinguen ; Jean qui fut évêque de Liège ; Catherine, mariée plus tard à Guillaume, duc de Gueldre ; Marguerite qui épousa le duc Jean-Sans- Peur ; Ida, femme d'Albert IV, duc d'Autriche et Jeanne, épouse de Wenceslas , roi de Bohême, puis empereur.  
(974) Il y a là une erreur du scribe ; en 1402, le 28 juillet tomba un vendredi et non un samedi.

vres, xii sols, III deniers. Item, fu despensset à Biaumont par Medame d'Ostrevant et sen hostel, puis le samedy XXIX<sup>e</sup> jour de juillet qu'elle y vint, monta li somme pour vu jours demi, sans les pourvances : III<sup>m</sup>II livres, xiiii sols, XI deniers (f 10, verso).....

Somme toute pour les despens susdis, pour le terme d'un an ou environ : NI<sup>m</sup> IX<sup>c</sup> LXVII livres. III sols, X deniers tournois (f<sup>o</sup> 11, recto).....

Aultre rendage pour leuwier de maisnies et salaires. Et premiers. Payet à Willaume Hochapple pour sen salaire et diserte de warder et retenir le fouin pour le terme d'un an entier : xli livres tournois. Payet à Rolant le Peskeur pour sen salaire de le buerie pour le terme d'un an entier : XX livres. Item, pour le salaire dou clerq qui ces comptes fist et escripsitles rolles et ariès pour le terme d'un an entier : XXIII livres tournois. Somme de ces III parties : LVI livres tournois (f 11, verso).....

Toute somme dou rendage de le recepte devant ditte ; VIII II<sup>c</sup> XV livres, vin sols tournois; et li recepte monte : IM<sup>m</sup> IM<sup>c</sup> LXVII livres, IX sols, III deniers. Ap- pert que h rendages sourmonte le recepte : VNI<sup>c</sup> XLVII livres, XVIII sols, IX deniers (f<sup>o</sup> 12, recto).....

Chi après s'enssieuwent pluseurs pourvances qui ont été despensées en l'ostel de Monseigneur et Madame au Quesnoit ou ailleurs par le terme de ces comptes. Et premiers. En le sepmaine commenchant le diemenche in" jour de septembre l'an nu" et n que madame la comtesse d'Ostrevant demora à Beaumont jusques au diemenche après qu'elle se parti pour venir au Quesnoit. Pannetrie. Pourvance dou lieutenant dou recepveur de Haynnau à Beaumont : XI muis une rasière de bled. Pourvance de Willaume de lo Joie : U doussaines de fromaiges de flikière. Boutillerie. Pourvance dou recepveur des mortes mains : X muis demy de blanc vin que vermeil. Pourvance dou lieutenant susdit : VI muis demi de vin. Cuisine. Pourvance dou recepveur : nu biestes, XVIII moutons, III grans pour-ciaus, n pourceles de let, X<sup>c</sup> d'escuelles. Pourvance dou lardier de Mons : n bakons. Pourvance de Willaume de le Joie : X<sup>o</sup> de hérins. Pourvance dou peskeur : N<sup>c</sup> XLI carpes. Warderobe. Pourvance dou recepveur des mortes mains : CXXV livres de chire en candeilles, parmy IX livres despenduet à Malbeuge et parmy xli torses. Marescauchie. Pourvanche doudit lieutenant : XXUI muis demy d'avaine (1<sup>o</sup> 13, recto 1<sup>TM</sup> colonne). Item, despendu au Quesnoit puis le lundy que Medame d'Ostrevant revint de Beaumont, XI<sup>e</sup> jour de septembre, jusques au sabmedy après enssuivant ; c'est par le terme de VI jours. Pannetrie. Pourvance de Jehan Mohier, castellain dou Quesnoit, vi muis, V meneaux, I quartier de bled. Item, au four, pour refrat, V meneaux de blet, parmi U meneaux en pain de bouche. Pourvance dou lardier : I froniaige de

presse. Boutillerie. Pourvance dou recepveur de Haynnau : XI muis do vin de France et I muy de Biaune. Cuisine. Pourvance dou recepveur : V biestes, III grans pour-chiaux, xli moutons, II pourcelet de let. Pourvance dou lardier : III bakons, I quartier de Mons, x livres de bure des maissiers. Pourvance dou peskeur : IM<sup>m</sup>U carpes. Pourvance dou castellain : I mencaut de pois, nn<sup>c</sup> d'escuelles, xiui paires de pivions. Warderobe. Pourvance dou recepveur des mortes mains : LVII livres de chire en candeilles parmy u torses. Marescauchie, Pourvance dou castellain : vu muis, I mencaut, u res d'avaine. Pourvance dou lardier : LXHI livres de candeilles de buef (f<sup>o</sup> 13, recto, 2<sup>e</sup> colonne). Item, fu despensset au Quesnoit en le sepmaine commenchant le diemenche XVII\* jour de septembre que Medame d'Ostrevant y demora le terme de vu jours. Pannetrie. Pourvance dou castellain : VIN muis, VI meneaux demi de bled; item, pour le four, V meneaux de blet. Pourvance dou lardier : III fromaiges de presse. Boutillerie. Pourvance dou recepveur : XIII muis de vin France ; item, i muy demy de Biaune, sont XIII muis demy de vin. Cuisine. Pourvance dou recepveur : un biestes demie ; III grans pourciaux ; XV moutons ; III pourceles de let; item, I livres de gemguinbre , I livre de canelle, I livre de poivre, I quartier de saffran, i pain de çucre ; item, pour faire espisse de couwin (975) : I livre de gengembre, I livre de canelle, I livre de poivre, demi livre de grains (976), demy-livre de claus et nois (977) et u estamines. Pourvance dou lardier : NN bakons, I quartier venut de Mons, n costes de cerf ; V livres de bure des maissiers. Pourvance dou peskeur ; CXXXVI carpes, XX bèkes de despens, XII d'accat et I fendich. Pourvance dou castellain : III quartiers de pois, IX<sup>c</sup> d'escuelles, xiii paires de pivions. Cambre. Pourvance dou recepveur des mortes mains : XU

---

(975) Vin aromatisé.

(976) Graines de Paradis.

(977) Clous de girofle et noix muscades.

livres de chire en candeilles ; item, XII livres do confiture, une livre i quartier de vert ginguinbre et XXX boistes wides pour mettre le congnobach (978). Mares-cauchie. Pourvanche dou chastellain : vu muis, VI meneaux, I res d'avaine. Pourvance dou lardier : LXNI bvres de candeilles de buef (f° 13, verso, 1" colonne). Puis le diemence, XXIII' jour de septembre, demora Madame d'Ostrevant au Quesnoit jusques au joesdy après qu'elle se parti pour aler en pèlerinage à Lience et medemoiselle de Haynnau demora au Quesnoit toute le sepmaine. Pannetrie. Pourvance dou castellain : viii muis de bled ; item, en pain de bouche : i mencaud demy de bled ; item, III mencaus de fleur (979) pour le four. Pourvance dou lardier : III fronsmaiges de presse. Boutillerie. Pourvance dou recepveur : XII muys demy de vin France ; item, i muy de Biaune, sont ximmuis demy de vin. Cuisine. Pourvance dou recep-vour : vu biestes, un grans pourciaux, XIX moutons, N pourcelès de let, I bvre de gengembre, I livre de canelle, I livre de poivre, i quart de saffran, N estamines. Pourvance dou lardier : nu bakons demy, X livre de bure des maissiers. Pourvance dou castellain : i mencaut demi de pois, vi° d'escuelles, XVII paires de pivions. Pourvance dou peskeur : CXXVII carpes, VI bèkes de despens. Warderobe. Pourvance dou recepveur : III"III livres de chire en candeibes ; item, ens es boursses de le cambre Medame demi livre de gengembre, demi-livre de canneUe. N onces de saffran, U onces de claus. Marescauchie. Pourvance dou castellain : VI muis, v meneaux, I rès d'avaine (f° 13, verso 2» colonno).

B. 3281. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, parchemin.

9 juillet — 6 septembre **1405**. — « Chest li comptes que Malapiers de Sivry fait comme maistres variés del hostel à très hault et poissant prince sen très redoubté seigneur, monsseigneur le duc Guillaume de Bayvière, comte de Haynnau, de Hobande, Zélande et sire de Frize et à sen noble et discret conseil, de tout chou qu'il a rechupt d'aucuns des officiers de le comtel de Haynnau, pour convertir ès frais et despens del hostel de sen dit très redoubté seigneur et de ma très redoubtée dame, Madame la ducesse de Haynnau, fait au Quesnoit et ailleurs depuis le dioes (jeudi) IX° jour de juillet l'an mil nu° v jusques au dimence, VI° jour dou mois de septembre apries enssuivant, c'est par le terme de deus mois ou environ, le grant escut de Haynnau pour XXXII sols, VI den. tournois, et toutes aultrez monnoies avalluées à ce fuer tant en rechepte comme en rendaige et tout par amendement (folio 1, recto) .....

Toute somme de le recepto devant ditte : N<sup>TM</sup> v° XVII libvres, XVIII sols, un deniers tournois (folio 4, recto)

.....s.....  
Rendaige d'argent de le rechepte devant ditte fait pour les despens de men très redoubté seigneur et de ma très redoubtée dame fais au Quesnoit et ailleurs ou tierme de ces comptes. Et premiers. Fu despenset à Ath par Monsseigneur et Medame le ducesse le joedi, IX'.jour de juillet l'an III<sup>E</sup> v, montèrent leur despens pour 1 jour, parmi le leuwier des kars qui fu comptet ens si qu'il appert ens es contre-sommes que messires Robiers de Vendegies en a par deviers luy, et enssi de sepmaine en sepmaine et de rèze en rèze : \*CIHI" xiii libvres, XVII sols, nu deniers.....

Item, depuis le lundi XII<sup>e</sup> jour de juillet que Medame le ducesse vint à Douay fu despenset par le terme de III jours en pluisseurs foraines parties au deseure de chou que monseigneur de Bourgongne délivra tant de dons comme autrement, si qu'il appert par les contre-sommes dessus-dittes : XXVI libvres, XVI sols, VI den. parisis, le couronne de France pour XX sols parisis valient à tournois, le couronne pour XXXI sols, viii deniers : XLU libvres, vu sols, X den. tournois (folio 5, recto) .....

Item fu despensset au Quesnoit puis le dimence, xn' jour de juillet que Medemiselle de Haynnau (980) revint au Quesnoit à tout une grande partie del hostel Mons- seigneur et Medame jusques au joedy après que Mons- seigneur et Medame revinrent de Douay et se partirent le samedi après pour aller à Binch, monta li somme pour vu jours, sans les pourvances : un" IX libvres, IX sols, VI den. tournois (folio 5, verso).....

Item, fu despensset au Quesnoit par medame le ducesse et sen hostel puis le dimence XXIX\* jour d'aoust, montèrent sil despens pour vu jours parmi chou que

(978) Pâte de coing.  
(979) Fleur de farine.

(980) Jacqueline, fille du comte Gaillaume IV de Hainaut et de Marguerite de Bourgogne, Elle succéda à son père en 1417.

Monseigneur de Liège (981) et Medame de Blois (982) y furent, cescun II jours : UN<sup>m</sup> XI livres, xvii sols, un deniers (folio 6, recto).....

Toute somme dou rendage devant dit : U<sup>m</sup> UU<sup>c</sup> XXXI livres, v sols, III deniers tournois. Et li recepte monte N<sup>m</sup> V<sup>c</sup> xvii livres, XVIII sols, un deniers tournois. Appert que li recepte sourmonte le rendage : NU<sup>m</sup> VI livres, xiii sols, I denier tournois (folio 7, verso). Chi apriès s'enssieuwent les pourvéances qui ont estet despensées ou tierme de ces comptes. Et premiers : le joedi IX<sup>e</sup> jour de jullet l'an IRN<sup>c</sup> et v vinrent monseigneur et medame li ducesse au soupper à Ath et y demorèrent une nuitée, se leur présenta li ville n keu- wes de vin. Le venredi au disner X<sup>e</sup> jour de jullet vinrent monseigneur et medame le ducesse, à tout leur hostel ensamble, à Mons en Haynnau et y demorèrent n jours. Panettrie. Pourvance de Robert Crohin recepveur de Haynnau: vu muis, i rasière et demie de blet. Boutillerie. Pourvance doudit recepveur : XV muis demi de vin de France, vi muis de Bar (983). Cuisine. Pourvance doudit recepveur : U livres de gengembre, n livres de canielle, u livres de poivre, iiii livres de chucre, demi livre de saffran. Pourvance dou peskeur : VM<sup>m</sup> LXXV carpez; LVI bièkes de despens ; vii fendiis. Cambre. Pourvances dou recepveur : EXI livres de chire en candeilles ; item, pris à Waket xiii livres de pluisseurs confitures, I livre de chucre candy. Marescauchie. Pourvance du recepveur : XXV muis, n rasières demie d'avaine (folio 8, recto). .....

Puis le dimence IX<sup>e</sup> jour d'aoust demora medame li ducesse au Quesnoit à tout sen hostel et une partie del hostel monseigneur le terme de vu jours. Panettrie. Pourvance dou castellain : X muis, III meneaux de blet; item, au four del hostel I mui de blet. Boutillerie. Pourvance dou recepveur xvii muis demy de vin France : I mui demi de vin de Bar, i mui demi de vin de Rin de le pourvance de Hollande, sont XIX muis demi de vin. Cuisine. Pourvance dou recepveur : vii biestes I quartier, parmy i de le nourechon de Renaulfolie ; I beuf salet du lardier ; vu grans pourciaux, XX moutons. Pourvance dou lardier : V bakons, I quartier, I chier (cerf), le moitié d'un sengler. Pourvance dou peskeur : CLX carpes, VI bièkes de despens, LXVIII anwillez de Bouchain. Pourvance dou castellain : I mencaut demi de pois, X<sup>m</sup> d'escuielles, XXIII paires de pivions dou coulembier. Cambre. Pourvance dou recepveur : LUI livres de chire en candeilles. Marescauchie. Pourvance dou castellain : XIII muis, i mencaut

d'avaine. Pourvance dou lardier : LXXIII livres de candeilles de buef. Puis le dimence XVI<sup>8</sup> jour d'aoust demora medame li ducesse à tout sen hostel le terme de vii jours et y fu monseigneur de Lembourg(984)i disner. Panettrie. Pourvance dou castellain: XI muis, un meneaux de blet ; item, au four del hostel i mui, vi meneaux de blet. Boutillerie. Pourvance dou recepveur : XX muis de vin de France, N muis demi de vin de Biane, i mui demi de Bar, sont XXIII muis de vin. Cuisine. Pourvance dou recepveur : X biestes, III quartiers, parmi U de le nourechon de Renalfohe, vin grans pourciaux, XXIX moutons, XVI pourceaux de let. Item, i pain de chucre, i livre de gengembre, I livre de poivre, I livre de canielle, demi livre de saffran, i livre de grains, demi-libvre de claus et de nois, demi-libvre de feuilles (985), N estamines. Pourvance dou lardier : V bakons, I chier, le moitan d'un pourceau. Pourvance dou peskeur : N<sup>c</sup> MN carpez, vi bièkes de despens, CIM anwilles de Bouchain. Pourvance dou castellain : i mencaud de pois, XMR<sup>m</sup> d'escuielles, M<sup>c</sup> de kokilles (986), XVI paires de pivions dou conlembier. Cambre. Pourvance dou recepveur : CV livres de chire en candeilles, parmi xi torsses ; item, de Waket, iiii livres de dragée, I livre de gaunes morsses, I livre de blans morsses (987), i livre de chucre rozach. Marescauchie. Pourvance dou castellain : XMI muis, I mencaut demi d'avaine. Pourvance dou lardier : LXVIII livres demie de candeilles de buef (folio 9, verso).....

Puis le dimence XXIX' jour d'aoust demora Medame li ducesse à tout sen hostel au Quesnoit le terme de VII

(981) Jean VI de Bavière, prince-évêque de Liège de 1390 à 1418. Il était frère du comte Guillaume IV.

(982) Probablement Marie, fille de Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Namur, et femme de Gui II de Châtillon, comte de Blois. En 1406, elle se maria à Pierre Brabant dit Clignet, seigneur de Landre ville.

(983) Vin de Bar-le-Duc.

(984) Antoine de Bourgogne, second fils du duc Philippe-le-Hardi, prenait le titre de comte de Limbourg avant d'être duc de Brabant.

(985) Folion. Voir la note de la page 127.

(986) Coquelles, vases en terre propres à faire cuire les aliments, d'après Roquefort.

(987) Mûres, fruits du mûrier.

jours, si furent monsseigneur de Lenbourg et medame de Blois, cascun n jours.....  
Cambre. Pourvance dou recepveur : III<sup>xx</sup> XIII livres de chire en candeilles ; les espisses et le chucre pour III los d'épocras, I lot de claret, XINI libvres de pluisseurs confitures de Waket, III libvres de vert gengembre, II libvres de roisin de Tarse (988), iboiste de triacle (989), I boiste de conserve (990), XLVI<sup>11</sup> x libvres de lingne- ment (991) (folio 10, recto).....

B. 3282. (Cahier.) — In-4\*, 10 feuillets, parchemin.

**1407.** 20 mars — 4 septembre.— « Chest li compte que Malapiers de Syvry fait comme maistre vallès d'ostel à très haut et très poissant prinche, sen très-redoubté signeur, monsseigneur le ducq Willaume de Bavière, conte de Haynnau, Hollande, Zélande et seigneur de Frize et à sen noble et discret conseil de tout chou qu'il a rechupt pour convertir es frais et despens de se très redoubté dame, madame le ducesse et contesse des dessus dis pays, ossi de ses très redoubté signeur et dame, monsseigneur et medame de Tou-raine (992) et leurs hostels, fais au Quesnoit et ailleurs depuis le XX\* jour de march l'an nil" et vi jusque au NU<sup>8</sup> jour de septembre ensiewant l'an IM<sup>c</sup> et VII ; c'est par le terme de vi mois ou environ, I grant angèle de Haynnau compté pour XLV sois et desus ou noviaus gros de Haynnau pour XVIII deniers et autres monnoies, toutes avaluéos selonc ce pris et tout par amendement

Toute somme de le rechepte tant en argent comme des lieutenans dou recheveur dessusdict: xiii<sup>c</sup>im"u libvres III sols, nu den. tournois (folio 3, recto).....

Rendage d'argent de le rechepte devant ditte faite pour les frais et despens de me très redoubté dame, medame le ducesse et contesse des devant dit pays, ossi de men très redoubté signeur et medame de Touraine et leurs hostels fais au Quesnoy et ailleurs au terme de ces comptes. Et premiers. Fu despendut en l'ostel de monseigneur et de medame de Touraine au Quesnoit.enle sepmaine commenchans le XX\* jourde march l'an IRA<sup>0</sup> et vr jusque au samedi après ensiewant tout le jour ; chest par le terme de vu jours dont li somme monte comme il appert par les contre-sommes que messire Robiers de Vendegies, maistre chevaliers, en a par devers lui : XXII libvres, xiiii sols tournois (folio 4, recto).....

Item, fu despendut en l'ostel de medame le Ducesse,. monseigneur et medame do Touraine au Quesnoit,. depuis ce dimence vu' jour d'aoust l'an UN" et vu dedens vu jours entirs après ensiewant, dont li somme monte comme il appert par les dittos contre sommes : III" X bbvres, VIII sols, n deniers.....

Item; fu despendut en l'ostel medame le Ducesse à Valenchiennes, depuis ce mardi au giste xvi'jour d'aoust dedens mijours apriès ensiewant.dont li somme monte comme il appert par lesdittes contre-sommes : N<sup>c</sup> LXI bbvres (folio 5, verso).....

Toute somme de rendage pour les frais et despens devant dis : XVM<sup>o</sup> XXX libvres,im sols, III deniers. Et b rechepte monte: XM<sup>c</sup> IM"U libvres,m sols, un deniers. Par ensi appert que b rendages sourmonte le rechepte: iiii<sup>xx</sup> XLV<sup>in</sup> libvres, xi deniers tournois, lequel on doit à pluisseurs gens. Et li dis Malapiers devoit par ses darains comptes finans au XX\* jour de march l'an mil

MI<sup>o</sup> et VI: Lxnu libvres, XVI sols, viii deniers. Rest que on doit audit Malapiert : M" UN" III libvres, iiii sols, iiii deniers, et sour ce avoit-il recheut dou prévost de Bavay pour le mois d'octobre l'an NN<sup>c</sup> et VI, xii grans escus valent XVIII (libvres), xli sols ; reste que on doit audit Malapiert : M<sup>c</sup> LXUH libvres, xii sols, III deniers (folio 6, recto).....

Chi après s'ensuiwent les pourvances qui ont esté despensées au Quesnoit et ailleurs ou terme de ces comptes. Et premiers. Puis le dimence V\* jour de septembre l'an mi<sup>c</sup> vi demorèrent monseigneur et madame de Haynnau au Quesnoit jusques au mardi après qu'il se partirent pour aler à Valenciennes et revinrent de Valenciennes le venredi à giste et demorèrent au Quesnoit toute le sepmaine. Panettrie. Pourvance du castellain : XIX muis, III quartiers de blé ; item, au four del hostel, xiiii meneaux de blé : item, au four monseigneur de Touraine : n meneaux demi de blé. Boutillerie. Pourvance du recepveur: XXXV muis de Vin France, v muis de vin de Rin,

(988) Raisins venant de l'Asie Mineure.

(989) Thériaque.

(990) Noix confites.

(991) Huile de lin.

(992) Jean, quatrième fils du roi Charles VI, apanage du duché de Touraine le 31 août 1398, avait épousé par contrat du 30 juin 1406, Jacqueline de Bavière, fille unique de Guillaume, comte de Hainaut et de Marguerite de Bourgogne.

il muis de Biaune, sont XLII muis. Cuisine. Pourvance du recepveur : XV biestes, i buef salé du lardier, xi grans pourceaux, I veel, VII pourceaux de let, I tonnelet de vergus, U libvres de poivre, N libvres de cannelle, N libvres de gengembre, i quartier de saffran, U esta-mines. Pourvance du lardier venu de Valenciennes : III muis de sel. Pourvance du peskeur : LIX bièkes de despens, XXVIII carpes, I grant et I fendis. Pourvance dou castellain : in meneaux de poix, XIX<sup>c</sup> d'escuielles, XV paires de pivions du coulembier, I meneau de fèves. Cambre. Pourvance du recepveur : CIM" X libvres de chire en candeilles. Marescauchie. Pourvance du castellain : XXXVI muis d'avaine. Pourvance dou lardier : CVN libvres de candeilles de buef (folio 7, recto)

Puis le dimence ira" jour d'octobre demorèrent mon- seigneur et madame au Quesnoit jusques au jodi après que Monseigneur se parti pour aler en Hollande et y demora Madame toute le sepmaine. Panettrie. Pour- vance du castellain : XX muis, vu meneaux, I quartier de blé ; item, au four del hostel : N muis demi de blé ; item, au four monseigneur de Touraine U meneaux et demi. Boutillerie. Pourvance du recepveur : XXVI muis de vin France, V muis de Biaune, III muis de Rin, sont XXXIII muis de vin. Cuisine. Pourvance du recepveur : xiiii biestes, XI grans pourceaux, XLIIU moutons, I veel, V pourceaux de let, XXVII libvres de lart, U libvres de poivre, I pain de çucre, demi bacon, N libvres demi de geingembre, NN libvres de cannelle, V quartiers de çucre pour gallettes, un estamines, I quart de galingal, demi livre de grains. Pourvance du lardier de Druart de Solempnes I pippe de vinaigre tenant n muis, I stier mains, pour le keuwe et le kier- kage, vu sols, VI deniers Pourvance du peskeur : M" XI carpes, XV bièkes de despens, I fendis. Pour- vance du castellain XX paires de pivions dou coulem- bier, un meneaux de pois et XIIN" d'escuielles. Cambre. Pourvance du recepveur : u" X libvres de chire, parmy xli torses, xim libvres de lignement, demi- livre de çucre. Marescauchie. Pourvance du castellain : XXXV muis, I res d'avaine. Pourvance du lardier : CVIII lib- vres de candeilles de buef (folio 8, recto).....

Puis le dimence VI<sup>8</sup> jour de février demorèrent mon- seigneur et madame de Touraine au Quesnoit le terme de vii jours, si fu monseigneur de Haynnau iiii jours et monseigneur de Liège I jour, se furent les tailles (toiles) des oiseleurs comptet ens.....

Cuisine. Pourvance du recepveur . V biestes, nn grans pourciaux, XMI moutons, XI agniaus, XI pourcelès de let, nu viaus ; item, un pain de çucre, N libvres demie de gengembre, N libvres de cannelle, U Jibvres Je poivre, demi livre de claus et do nois, I quart de fuelles, demi livre de grains, demi quartier de nois parmi le galantine.....

Puis le dimence XM<sup>e</sup> jour de février demorèrent monseigneur et medame de Touraine au Quesnoit toute le sopmaine si f u monseigneur de Haynnau : un jours..

Cambre. Pourvance du recepveur : CLXU libvres de chire en candeilles et en torses, i frayai de fighes de sep ; item, de Guyot. XXI libvres, I quartier d'espisses confites, vi los de composte (folio 9, recto).....

Puis le dimence XIU" jour de march, demorèrent monseigneur de Haynnau. monseigneur et madame de Touraine au Quesnoit jusques au mardi après que monseigneur se parti pour aler à Mons et monseigneur de Touraine y demora toute le sepmaine.....

Cambre. Pourvance du recepveur : UN<sup>11</sup> XNU libvres de chire en candeilles et en torses ; item, de Wauket X libvres de confitures, III libvres I quartier demi et i once de paste le Roy, U libvres, I quart, I once de pignolach ; item, de Willaume de le Joie, XLVI libvres de lignement (folio iO, recto).

B. 3283. (Cahiers.) — In-4°, 6 feuillets, parchemin.

1407. — Fragments des comptes des pourvéances de l'hôtel des comtes de Hainaut. Chi après s'en-siewent les pourvéances qui ont estet despensees au Quesnois et ailleurs en l'obtel de mes très redoubtés signeurs et dames ou tierme de ces présens comptes. Et premiers. Despens ce dimence xx" jour de march l'an III" et vi (1407 n. st.), demorèrent monseigneur et medame de Touraine au Quesnoit jusques au samedi après tout le jour: c'est par le terme de vu jours entirs. Panettrie. Pourvance de Kiertran de Mainrien, castellain dou Quesnoit, VII muis de bled en pain. Item, pour les chiens, XII meneaux de bled en pain, moins xnu pains de chien. Item, au four del hostel : iiii de bled. Boutillerie. Pourvances par Naimery Vrediel, receveur de Haynnau : XI muis de vin France, i mui demi de vin de Byaue, parmi XX los en remplage, XX

los à le quisine et XXIII los pour le gelleye (993) de Pasques ; item, XV tonneaux de cervoise. Cuisine. Pourvances dou castellain dou Quesnoit : ni meneaux et demi de pois et XI<sup>o</sup> d'esquielles. Pourvances de Jakes Bresin, maistre pescheur : im<sup>o</sup> XX carpes, LX bièkes de despens et I fendiis. Pourvances de Colart Hagnet, receveur des mortes mains: n pains de cukre, n livres de poivre, I livre de gingembre, I livre de caniele, demi-livre de grains et de claus, I quartron de saffran, iiii estamines, XX livres d'amandes, VI livres de crasse fighe. Cambre. Pourvances dou receveur des mortes mains : III<sup>TM</sup> X livres de chire parmi III torses de XV livres. Marescauchie. Pourvances dou castellain dou Quesnoit : vu muis, VI meneaux et I res d'avaine. Pourvances dou lardier par Willaume le message : un" I livres et demi de candelles de sieu (folio 1, recto).....

Despens ce dimence vin" jour de may, demorèrent monseigneur et medame de Touraine et leur hostels au Quesnoit jusques au samedi après tout le jour, c'est par le terme de vu jours l'an IIII<sup>E</sup> et vu jours l'an III<sup>E</sup> et vu. Panetrie. Pourvances dou castellain : vu muis et demi de bled, en pain : itcm, pour les chiens: vin" et demi de pain qui valent à LXXII pour le mencaud : XI meneaux LVIU pains ; item, au four del hostel : un meneaux de bled. Boutillerie. Pourvances dou receveur de Haynnau : XI muis de vin Francé. I mui de vin de pinot, demi-mui de vin de Bourgongne blanc. S'en fu délivret à le quisine : XX los ; item, pour le gellée contre li Penthecouste, XXIII los et en remplage, XVI los ; item, XIII tonniaux de cervoise. Cuisine. Pourvances dou boucher : vu biestes, vii pourceaux, XXI moutons, iiii viaux, III quartiers de bacon pour larder. Pourvances dou peskeur : CXXV car pes, XXIII bièkes de despens, I fendiis. Pourvances dou receveur venant de Druart de Solemmes une keue de vin aigre tenant I mui, XI setiers. Item, ni muis de sel. Pourvances dou . receveur des morte-mains, parmi les épisses de le gelleye, II livres de gingembre, I livre de canielle, n livres de poivre, III quartrons de saffran, I livre de claus et de grains, demi-livre de foelle, I pain de cukre, U estamines. Pourvances venant de Byamont, tout devant le main, XX bacons, XXV gambons mis ou lardier. Pourvances dou castellain : 11 meneaux de pois, ix" d'esquielles. Cambre. Pourvances dou receveur des mortemains : LXXV livres de chire, parmi III tors- ses de xv livres. Marescauchie. Pourvances dou castellain : vu muis, vu meneaux, 11 res d'avaine. Pourvances dou lardier : XLVI livres et demi de can- delles de sieu (folio 2, verso).....

Despens ce dimence XVIII" jour de jullet l'an un<sup>0</sup> et vu demorèrent monseigneur et medame de Touraine

(993) Ce vin était employé à préparer du poisson ou des viandes en galantine. Voir Ducange V<sup>bo</sup> Galatina.

au Quesnoit le terme de vu jours entirs. Panetrie. Pourvances dou castellain : vu muis, vi meneaux de bled en pain. Item, pour les chiens : ix<sup>o</sup> et demi de pain qui valent xiii meneaux do bled et xiiii pains. Item, au four del hostel : vi meneaux de bled. Boutillerie. Pourvances dou receveur: i mui et demi de vin de Byane, x muis et demi de vin France; s'en fu mis en remplage xx los et à le quisine : xxnn los. Item, xvii tonniaux de cervoise. Cuisine. Pourvances dou boucher : viii biestes et demi, vi pourceaux, XXI moutons, III viaux. Item, venant de Wic, 11 pourceaux de lot. Pourvances dou lardier : 11 bacons. Pourvances dou peskeur : xLvii carpes, xv biecket'es, III fendiis et XIII auwes venant de Bouchain. Pourvances dou receveur des mortes mains : 1 livre de poivre, i livre de gingembre 1 livre de canielle, 1 quartron de saffran, demi-tonnelet de cukre en pot, x livres d'amandes, x livres de riis. Pourvances dou castellain demi-meneau de pois, vin" d'esquielles, xxi paires de pivions dou cou- lembier et III poilles (poules) pour les faukeniers venant de Wic. Cambre. Pourvances dou receveur des morte mains : LXXV livres de chire. parmi III tors- ses de xv livres et parmi un livres pour chirer ni kieutis (994) ; item, XLIX livres de lignement et xii livres de conflure. Marescauchie. Pourvances dou castellain : rx muis et demi et n res d'avaine. Pourvances dou lardier : XLV livres et demi de candelles de sieu.

B. 3284. (Cahier.) — In-4°, 2 feuillets, parchemin.

**1382-1383.** — Comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Comptez Willaume le Ducq, bouchier à monseigneur, depuis le merquedi vm<sup>e</sup> jour d'octobre l'an III" H jusques as octaves..... St Jehan Baptiste l'an un" ui. C'est par le terme de viii mois et

(994) Coutil, toile.



III semaines.» (Il n'existe plus que la couverture de ce compte où se trouve inscrite la mention ci-dessus.)

B. 3285. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, parchemin.

**1383-1384.** — Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Che sont les parties dou compte des biestes monseigneur de Haynau, tant en recepte comme en rendage de tout chou que Wa-tiers de Wagnonville à ce commis a rechupt et payet doudit offlsce, depuis le Saint-Jehan-Baptiste l'an mil m<sup>o</sup> nu" et III jusques au VIII" jour de juillet l'an iiiixx un. C'est par le terme d'un an et XV jours, et toutes monnoies mises à frans franchois pour XXV sols le pièche.....

Somme de grosses biestes vendues mi; montent à l'argent : XIX livres, XIII sols, IX deniers (f<sup>o</sup> 1, recto) Parties pour pluisseurs pourchiaus vendus à pluisseurs gens et pluisseurs fuers ou terme de ce compte, dont les parties s'ensuiwent (f<sup>o</sup> i, verso).....

Somme des pourchiaus vendus : eux pourchiaus (f<sup>o</sup> 2, recto). Somme del argent : m<sup>o</sup> LUI livres, XIII sols, IX deniers.....

Parties pour quirs de grosses biestes vendus à pluisseurs gens et à pluisseurs fuers ou terme de ce compte dont les parties s'ensuiwent (f<sup>o</sup> 2, verso)

Somme des cuiirs de grosses biestes vendus de maisiel (995) : n<sup>o</sup> nu" XIII cuiirs ; et de morille (996) : XXXVII cuiirs. Somme : m" XXX cuiirs. Somme del argent : III<sup>c</sup> XLVI livres, XVI sols, n deniers (f<sup>o</sup> 3, recto)

Parties pour piauls et heuls (997) de mouton keus à le tuerie Monseigneur par le terme de cest compte, vendut à pluisseurs gens dont les parties s'ensuiwent chi apriès (f<sup>o</sup> 3, verso).....

Somme des piauls et touses dessusdis : mil LXXVI et de morille, XVI. Somme : mil un" XII (f<sup>o</sup> 4, recto)

Somme de l'argent : CLXII livres, VIII sols, VIII deniers .....

Parties pour siu (998) vendut keut à le tuerie Monseigneur OU terme de cest compte dont los parties s'ensuiwent (idem).....

Somme dou siu vendut : VI<sup>m</sup> ira" iiiixx XIII livres demie. Somme de l'argent : n<sup>c</sup> LXIX livres, XII sols. vu de- niens (f<sup>o</sup> 5, recto).....

Parties pour le paisnage de pluisseurs biestes à corne alans en pasture en le foriest de Mourmal au may l'an iiiixx MI, \*par le fuer de un sols blans cascune bieste, dont les parties s'ensuiwent et apèrent chi après. Et premiers : De le ville de Bierlaumont, pour iiiixx IX

biestes alans en le dicte foriest en l'esteit l'an un" et nu, qui montent au fuer de nn sols blans le pièche = XVII livres, XVI sols blans. De le ville de Sassegnies, pour LXXVI biestes alans en le dicte foriest audit fuer = XV livres, nu sols. De monseigneur Jehan de Mas-taing, pour XXV biestes audit fuer = c sols. De le ville d'Aumeries, pour XLII biestes = VIII livres, VIII sols. De le porkerie , pour XXXIII biestes = VI livres, XVI sols. De le ville de Pons-sour-Sambre, pour un<sup>11</sup> XVI biestes = XIX livres, nu sols. De le ville d'Obies, pour LIX biestes = XIII livres, XVI sols. De le ville de Miequegnies-ou-Mont, pour iiiixx XVIII biestes = XIX livres, XII sols. De le ville de Miequegnies-ou-Val, pour un" XII biestes = XVIII livres, VIII sols. De Watier Coullon d'Audegnies, pour XXXIII biestes = VI livres, XVI sols. De le ville de Bamsiel, pour LXXVII biestes = XV bbvres, VIII sols. De le ville de Bavay, pour LXIII biestes = XII livres, XII sols. De le ville de Louvegnies et aies Bavay , pour LIX biestes = XI livres, xvi sols. De le ville de Buvegnies, pour XXVIII biestes = CXII sols. De le ville de Biermeries, pour x biestes = XL sols. De le ville d'Anfroipret, pour x biestes = XL sols. De le ville de Gommegnies, pour mi"XVII biestes = XIX livres, VIII sols. De le ville de Frasnoit, pour iiiixx XIII biestes = XVIII bbvres, XII sols. De le ville de Villeiël et de Harbegnies, parnry le feme que fu Gérart Collebiert, pour L biestes = X livres. De le ville de Potielles, pour XLVII biestes = IX livres, VIII sols. De le viUe dou Quesnoit, pour LXIX biestes = XIII livres, XVI sols. De le ville de Louvegnies, pour VI" XIX biestes = XXVII livres, XVI sols. Dou censeur d'Ouvoilles, pour XV biestes = LX sols. Del abbaye dou Quesnoit, pour XV biestes = LX sols. De Jobomeis, pour XXXIII biestes = VI livres, XII sols. De le ville de Rocourt, pour XXX biestes = VI livres. De le ville de Gisegnies, pour XXXVII biestes = vu livres, VIII sols. De le ville d'Englefontaine, pour un" XII biestes = XVIII bbvres, VIII sols. De le ville de Pois,

(995) Bêtes provenant de la boucherie.

(996) Bêtes mortes de maladie.

(997) Toisons.

(998) Suif.

pour III<sup>xx</sup> VI biestes = XVII livres. un sols. De le ville de Hesques, pour xun biestes = LVI sols. De Gérard Boutelle, de Wagnoville , pour IX biestes = XXXVI sols. De le ville de Preus-au-Bos, pour un" et III biestes = XVI livres, XVI sols. De le ville de Rober-siart, pour XXXI biestes ' — VI livres, un sols. De le ville de Fontaine-au-Bos, pour LVIN biestes = XI livres, XII sols. De le ville de Landrechies, pour cvin iestes = XXI livres, XII sols. De le ville dou Loski-gnot, pour LV biestes = XI livres. Dou Roy dou bos, Nichaise Corbille et le jouene Roy, pour XXVII biestes = cvin sols (f 5, verso et 6, recto). Somme des dictes biestes alans en le foriest : II<sup>m</sup> un" XI qui montent à l'argent : III<sup>c</sup> XVIII livres, nu sols blans (F 6, recto)..

Che sont les parlies en rendage dou compte des biestes devant dit. Parties de biestes à corne accatiés pour le pourvéanche de l'hostel de Monseigneur à pluisseurs gens en pluisseurs n'estes (foires) et markiés ou terme de cest compte dont les parties s'ensuiwent (fi 8, recto)

.....v\*.....

Somme de l'argent des accas desdictes grosses biestes: mil nu" XIX livres, XVIII sols, III deniers (F 11, verso)

Parties pour pourchiauls accatiés à pluisseurs gens et à pluisseurs fuers pour le pourvéanche del hostel monseigneur ou terme de cest compte dont les parties s'en-suiwent (F 12, recto).....

Somme d'accat de pourchiaus VI<sup>o</sup>XVII (F14, verso),..

Somme del argent pour les accas dez pourchiaus devant dis : mil LXXI livres, XI sols, V deniers (F 15, recto).....

Parties pour moutons accateis à pluseurs gens et à pluisseurs fuers pour le pourvéanche et despens del hostel de Monseigneur par le terme de cest compte (F 16, recto).....

Somme d'accat des moutons : VI un" VII (F 16, verso)

Parties pour les frais et despens Watier de Wagnoville, sen vallet et ses chevaus, et ossy Grisiaux le boucher et sen keval, fais en alant en pluisseurs lius, festes et marchiés aval le pays pour accater pourvéan-ches de biestes pour l'ostel Monseigneur par le terme de cest compte, dont les parties s'ensuiwent et appèrent chi-après (f<sup>o</sup> 17, verso)

.....

Somme des frais dessus dis : XII livres, n sols, III deniers (f<sup>o</sup> 18, verso).....

Parties poue le salaire de pluisseurs vallès qui sont aleit à pluisseurs fiestes et marchiés pour amener biestes que on y a accatées pour le pourvéanche de Monseigneur et ossy pour biestes aler querre es maisons de le foriest et amener en le tuerie Monseigneur par pluisseurs fois au terme de cest compte dont les parties s'ensuiwent (F 19, recto).....

A pluisseurs compagnons bouchers dou Quesnoit, tels que Porpillet, Amens, Vivien, Willaume, Miellant et Poulet, lesquelz lidis Watiers de Wagnoville mena lez aucuns avoec luy et les autres envoia pour aller savoir u il avoit crasses biestes en pluisseurs villes en le prévostet dou Quesnoit et de là entour et ossy en Ostre-vant et en le prévostet de Bavay, et pour les dictes biestes prendre et arrester do par Monseigneur par l'exploit de monseigneur Hue de Bliqui, prévost dou Quesnoit, esquelles biestes on en advisa et prist dez milleurs pour le pourvanche de Monseigneur et les biestes con retint on les a mises en accat et les boines gens paiiés. Et premiers à Porspillet et les autres dessus dis, liquel furent à Englefontaine, à Louvegnies, à Pois, à Hecques, à Preus-ou-Bos, à Fontaines-ou-Bos, à Robersiart, à Foriest, à Maroilles, à Taisnières, à Marbais, à Noielles, cescun VI journées avoec le castelain, sont XXX journées. Hem , allant à le por-querie et rallant en pluisseurs villes jusques à Condet et rallant jusques à Lourches viers Roet, cescun nu journées, sont XX journées. Item, de là aller en Ostre van en pluisseurs villes pour amener moutons et pourchiaus u il demorèrent VI journées allant et venant, yaus m, Porpillet, Amens, Vivyen, sont XVIII jours. Item, fu Porspillès tout seus à St-Piton, ijour; item, à Bielegnies, pour arrester moutons, i jour; item, en Ostre van, lui if\ i jour. Somme de ces journées : LXXII journéez d'un seul homme, par le fuer de III sols le jour, montent : X livres, XVI sols (F 21, recto)

Somme : XLVII livres, XVI sols, V deniers (F 21, ver3o)

Parties pour menues biestes accatiés tant agniauls, cavros (999), pourcelès de let, comme viauls et ossi pour car prise as maisiaux tant au Quesnoit et à Mons pour l'ostel de Monseigneur ou terme de cest compte dont les parties s'ensuiwent (F 22, recto)

Somme de cez parties : XLIX libvres, XIX deniers (f°23, recto).....

Parties pour les frais et despens Grisiel le boucher et ses ayuwes fais tant à Mons, à Songnies, à Hal, en faisant le thuerie des biestes con a despenssey en l'ostel Monseigneur toutes fois qu'il sont allet en ces lieux ou terme de ce compte, comme pour les frais qu'il a faits au banquer (1000) VI<sup>xx</sup> pourchiaus au Quesnoit, et ossy pour sen sallaire de thuer grosses biestes, pourchiaus et moutons dont les parties s'ensuiwent (f° 24, recto)

Somme de ces parties : cent ni libvres, xviii sols, viii deniers (f° 25, recto).....

Parties pour les leuwiers et plusseurs vallès wardans biestes, moutons et pourchiauls es maisons Monseigneur et en le foriest, ou terme de cest compte dont les parties s'ensuiwent. Et premiers : à Jehan Aude-narde et Lotin Mangin, porkiers, pour leur sallaires de warder VIII<sup>n</sup> XII pourchiauls en paisson en le foriest de Vicongne depuis le Saint-Remy l'an III<sup>xx</sup> et III jusques au Noël ensuiwant : XIX libvres. Item, pour le peisnage de VIII pourchiaus qu'il deurent avoir en le dicte paisson par marchandise faisant accorder à yauls en XL sols, sont : XXI bbvres. Somme de ces parties : XXXIX libvres, un sols, n deniers (f 25. verso)

Parties pour pluisseurs frais et communes parties faites et déhvrées tant pour fachon de candelles de siu, pour les frais d'aucuns harnas menans les quirs au Castiel-en-Cambrésis pour aucuns mesagiers envoyés pour sel accatepour saler les quirs de la tuerie, pour retrait accateit pour les pourciaus de crasse, pour fuerre accateit pour les bos (bœufs) qui sont à Renautfobe, pour le tondage de XIII<sup>n</sup> et vu moutons qui estoient à Renautfobe al avril de ce compte, pour pluisseurs garbes de blet accatées pour donner as dis moutons et as pourciauls de le paisson et pour aultres pluisseurs communes parties lesquelles s'ensuiwent et appert chi après.....

Pour les frais de ni karetons menans n kars de coruwée à VIII kevauls, fais al hostel des un fils Aymont ou Castiel-en-Cambrésis qui y menèrent en le première sepmaine d'aoust n voitures de quirs pris en le tuerie de Monseigneur au Quesnoit as marchans qui les ont accateis, despenderent au disner parmy fuerre et hostaige de leur kevas : VIII sols (f° 26, verso).....

Somme : XLVII libvres, XII sols, X deniers (f° 27, verso).....

Che sont les parties dez délivranche des chars de grosses biestes, de pourchiaus, de moutons et d'autres menues biestes que Watiersde Wagonville a fait pour les despens et gouvrenanche de l'ostel Monseigneur, Madame et leur gens en Haynnau depuis le XXI<sup>e</sup> jour de juing l'an III<sup>xx</sup> III jusque au VIII<sup>e</sup> jour de juillet l'an IUI<sup>n</sup> III ; c'est par le terme d'un an et XV jours. Et

premiers. Pour le sepmaine commenans le dimanche XXI<sup>e</sup> jourz en juing l'an susdit jusques au jeudi ensuiwant toute jour, c'hest par v jours entirs qui monte si quil appert par les briès de court : VIII biestes, VI pourchiaus, XI moutons et III petis pourchelès de lait. Pour le sepmaine commenans le dimanche XXVIII<sup>e</sup> jours en juing finant au jeudi ensuiwant toute jour, délivret si que dit est, si qu'il appert par lesbriés de court : IX biestes, n quartiers, VIII pourchiaus et XLU moutons. Pour le sepmaine commenans le diemenche V<sup>e</sup> jour de juingnet jusques ensuiwant toute jour, c'est par le terme de v jours délivret si que dit est : VIII biestes, VIII pourchiaus, XXXVI moutons. Item, se parti messire b Dus, Medame et li hostels dou Quesnoit le samedi XI\* jour de juingnet et furent lendemain ou disner à Mons, XII<sup>e</sup> jour doudit mois et alèrent à Hal. Premiers, pour le dimanche XLI<sup>e</sup> jour de jubignet jusques au joedy ensuiwant toute jour, chest par le terme de v jours, délivret si que dist est : VII biestes , n quartiers, IX pourchiaus, XXXII moutons eti viel. Somme : XXXIII biestes, XXXI pourchiaus, eu moutons, im petits pourchelès de let et i veel(f° 28, recto).

B. 3286. (Cahier.) — In-4°, 2 feuillets, parchemin.

**1383-1384.** — Comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Comptes Vatie de Wagonville de l'office des biestes de Haynnau depuis le jour Saint-Jehan l'an un<sup>n</sup> III jusques au VIII<sup>e</sup> jour de juihet l'an un<sup>n</sup> III ; c'est par le terme d'un an et xv jours. » (Il n'existe plus que la couverture de ce compte où est inscrite la mention ci-dessus).

B. 3287. (Cahier.) — In-4°, 17 feuillets, parchemin.

**1384 1385.** — Fragment de comptes de la bou-

chérie de l'hôtel de Hainaut. « Comptes del offisce des biestes monseigneur de Haynnau fais et rendus par Watier de Vangnonville, commis oudit offisce depuis le vin'jour de juillet l'an III<sup>xx</sup> IIII jusques au VIII<sup>xx</sup> jour de juillet l'an III<sup>xx</sup> v ; c'est par le terme de i an. » — « Pour u crasses vacques accatées au Roy de Symou-sies k le Saint Pierre et Saint Pol apostles : IX frans valient : XI livres, v sols (f<sup>o</sup> 3, recto).....

Toute somme d'accat de grosses biestes : n<sup>o</sup> XXXV (f<sup>o</sup> 3, verso).....

Toute somme en argent pour l'accat des dittes grosses biestes : mil im<sup>c</sup> Lvin livres n sols, X deniers (idem).....

Accat de pourchiaux k Cambray quant messire li Dus y fu. Pour nn pourchiaux accatés à Symon du Siermon en le darraine sepmaine de juillet l'an III<sup>xx</sup> un susdit coustèrent VIII frans au fuer sudit, sont : IX livres, IIII sols. Pour VI pourchiaux accatés au fournier de le Magdeleine, dont : X francs, v sols audit fuer, sont XI livres, xv sols. Pour III pourchiaux accatés au maisiel (1001) à Cambray k plusieurs gens le joedy que messires li dus donna monseigneur deBourgongne (1002) k souper : VI livres, X sols(f<sup>o</sup>5, recto).....

Somme des pourchiaux sudis accatés : VI<sup>xx</sup> v ; montent k l'argent par les dis fuers : N<sup>c</sup> XV livres, v sols, vi deniers frans pour XXIII sols. sont monnoie de cest compte : n<sup>c</sup> XXXIII livres, XIX sols, X deniers (f<sup>o</sup> 6, recto).....

Somme de l'argent desdis accas de pourchiaux : mil VIII livres, XIII sols, IX deniers (f<sup>o</sup> 8, verso)

Parties pour les sallaires de pluseurs variés qui ont menet biesles d'accat des fiestes et marquiés où on les a accatées as maisons de Monseigneur et ossi pour biestes aller querre es dittes maisons et amener k le thuerie Monsigneur et avoec pour le salaire d'aucuns variés qui ont menet biestes aval le pays et dehors quant messires et Madame et leur hostels y sont allet ceste anée, etc. » (f<sup>o</sup> 16, verso).

B. 3288. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, parchemin.

**1884-1885.** — Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Che sont les parties dou compte des biestes Monsigneur de Haynnau que Wattiers de Wagnonville ad ce commis, fait à sen très redoubté signeur, monsigneur le duch Aubiert, bail et gouverneur de Haynnau, Hollande et Zellande et k sen conseil, tant pour despens de grosses biestes et menues, comme pour recepte d'argent, pour vendages de grosses biestes, pourchiaux, cuirs de grosses biestes, piauls et touses de moutons et sieu vendut et

ossi pour mises d'argent faites pour accas de grosses biestes et menues et pour autres comunes parties ; depuis le VIII<sup>e</sup> jour dou mois de juillet l'an mil III<sup>xx</sup> IIII<sup>xx</sup> et quatre jusques au vm<sup>"</sup> jour dou mois de juillet l'an im<sup>"</sup>v ; c'est par le terme de i an (f<sup>o</sup> 1, recto)

Somme : LXXIII grosses biestes, n quartiers ; item, rai<sup>11</sup> XIX pourchiaux escaudés ; item, III<sup>c</sup> IIII<sup>"</sup> XVII moutons ; item, IIII viauls ; item , L agniaus et XLVII pour-celès de lait (f<sup>o</sup> 3, verso).....

Toute somme de délivrance de biestes despensées en l'ostel monseigneur le duck Aubiert et Madame en Haynnau par le terme devant dit : II<sup>xx</sup> III<sup>xx</sup> v grosses biestes, i quartier (f<sup>o</sup> 5, recto).....

Item, III<sup>c</sup> XXXIX pourchiaux escaudés et i quartier ; item, XI<sup>E</sup> IIII<sup>xx</sup> III moutons ; item, XXXVIII viauls ; item, CLXXIII agniaus ; item, CXXXIX pourcelès de lait ; item, XIX cavrois (chevreaux) et CL saussiches (idem)

Li somme des quirs vendus , en tout monte : III<sup>xx</sup> XVI cuirs parmy XXIII de morille (f<sup>o</sup> 9, verso).....

Somme de piauls et torses de moutons vendus parmy les piaulz devin moutons mors : mil II<sup>c</sup> XVI. Somme de l'argent des dictes piaulz et torses vendus : II<sup>E</sup> LXXIII livres, XIII sols tournois (f<sup>o</sup> 10, recto).....

Somme dou sieu devant dit vendut : II<sup>m</sup> III<sup>c</sup> XXXIX livres. Somme en argent dou sieu vendut: c une livre, VIII sols, X deniers tournoi» (F 11, recto).

B. 3289. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, parchemin.

**1385-1386.** — Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Comptes Wattier de Waignonville de l'offisce des biestes de Haynnau depuis le VIII<sup>e</sup> jour de juillet l'an nu<sup>11</sup> v jusques au XIII<sup>xx</sup> jour dou mois d'octobre l'an IIII<sup>xx</sup> vi. C'est par XV mois et v jours ou environ. Somme de recepte desdictez biestes k corne : IIII<sup>e</sup> XXXV grosses biestes (f<sup>o</sup> 1,

(1001) Boucherie, marché aux bestiaux.

(1002) Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, était en Flandre depuis la mort de son beau-père, le comte Louis de Maie, arrivée le 9 janvier 1384.

recto)..... Item, autres mises de despens de grosses biestes. Premiers. Pour les fraiz et despens de grosses biestes del hostel monsigneur le Comte, Medame d'Ostrevant, Medemisielle de Haynnau et leurs gens, fais ou Castiel au Quesnoit depuis le XIII<sup>e</sup> jour de may l'an III<sup>xx</sup> et vi jusques au jour Saint Jehan Baptiste ensuiwant. Et adont vint messires b dus Aubiers de Hollande en Haynnau, monte li somme si qu'il appert par les parties délivrées, outre avoec ces comptes, ou nombre de = VIII biestes et demie (f<sup>o</sup> 2, recto). Pour lez despens de grosses biestes del hostel monsigneur le ducq Aubiert et tout le tinnel sudit fais tant au Quesnoit, à Mons comme à Hal despuis le sudit jour saint Jehan Baptiste jusques à le fin dé cest compte ; monte li somme si qu'il appert par les parties, délivrées outre avoec ches comptez, parmy le délivranche de biestez que on fist à l'ostel monsigneur de Bourghongne quant il fu à Mons le second et le tierche jour de septembre = CXLIII grosses biestez et III quartiers (idem). Toute somme de délivrance de grossez biestez = CIII<sup>xx</sup> XIX grosses biestes (F 2, verso) Recepte de pourchiaux par le terme de chest compte. Et premiers. Pour pourchiaux accatés à plusieurs fiestes et marqués à plusieurs gens par le terme de chest compte, monte li somme ensi qu'il appert par les accas chi apriez escrips = v<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> II pourchiaux et demy. Somme de recepte de pourchiaux : v<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> II pourchiaux et demy (f<sup>o</sup> 3, verso)..... Somme de mises de pourchiaux par ledit terme : III<sup>e</sup> IX pourchiaux et demy (f<sup>o</sup> 4, verso)..... Recepte de moutons par ledit terme. Et premiers. Likel demorèrent en pourvanche l'an passet si qu'il appert parles darrains comptes ledit Watier = XXXVII moutons. Pour moutons accatés si qu'il appert par les accas chi après escrips : VII<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> IX moutons. Somme de recepte de moutons : VIII<sup>e</sup> XXVI (f<sup>o</sup>5, verso). Somme de rendage de moutons : VII<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XVI (F 6, verso).... Compte des quirs de grosses biestes tbuées et despens-sées et pour quirs de morille par ledit terme. Et premiers. Pour les cuirs des grosses biestes à corne thuées et despensées ceste anée parmy les quirs des biestes salliez ou lardier ensi qu'il appert par chidevant es mises de biestes : CIII<sup>xx</sup> III cuirs de biestes. Pour lez cuirs des biestes mortes à Haches et à Regnaufolie ceste anée, ensi qu'il appert par le vendaige dez quirs en argent chy apriez : XV cuirs. Somme de recepte de quirs = CIII<sup>xx</sup> XIX quirs de biestes..... Rendage de cuirs, et premiers : pour cuira de grosses biestes venduez à plusieurs marchans si qu'il apport en le recepte d'argent chi apriez = CIII<sup>xx</sup> II cuirs (f<sup>o</sup>\* 7, recto)..... A Willaume le messenger, pour le jour de la Pasque, avoec le sieu, i cuir de grosse bieste ; au maistre del hostel Monsigneur^ délivret le jour de le Pentecouste, pour

ses drois avoec le sieu : I cuir de buef. Pour cuirs de biestes de morille vendus par Grart Taissoul et Willaume le clerc de Renaufolie ensi qu'il appert en le recepte d'argent chi après : XV cuirs (f<sup>o</sup> 7, verso) ..... Compte des piauls et heuls de moutons keuues (échues) à le tberie Monsigneur pour moutons despensés et mors par le terme de chest compte. Premiers rechet lez piauls des moutons «ui ont estet despenset ceste année que sal lez ou lardier, ensi qu'il appert par chy devant, parmy VIII mois : vu<sup>c</sup> un" xvi pialuz de mouton. Somme : VII<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XVI piauls de mouton..... Rendage de piauls ; premiers : à Biétremieu le keut Monseigneur le Comte, pour ses drois le jour de le Pasque, avoec le sieu : une piel de mouton. As keus de l'ostel Monsigneur délivret pour leur drois le jour de le Pentecouste avoec le sieu : vu heuls de mouton. Pour piauls et heuls do moutons vendus à plusieurs marchans ensi qu'il appert en le recepte d'argent chi apriez : VII<sup>e</sup> III<sup>e</sup> viii pialuz. Somme de mise de piauls de moutons : otant que monte li recepte (f<sup>o</sup> 8, recto). Compte dou sieu keut en le thuerie Monsigneur par tout en Haynnau par le terme de cest compte, des-comptet les drois dou maistre d'ostel et des keus. Et premiers : c'est assavoir qu'il est keut à le thuerie Monsigneur au Quesnoit dou sieu fondut on terme devant dit : II<sup>iiii</sup> CIII<sup>xx</sup> III livres de sieu. Item, est keut à le thuerie monsigneur à Mons par III voies, l'une environ le saint Jehan Baptiste l'an III<sup>xx</sup> VI et le seconde voie environ le Nostre-Dame my-aoust ensuiwant et pour une autre voie en le tierche sepmaine d'aoust : III<sup>xx</sup> III<sup>xx</sup> II bvres de sieu crut. Item, est keut à leditte turie Monsigneur à Mons depuis l'entrée dou mois de septembre l'an sudit jusques à la fin de cest compte : vif III<sup>xx</sup> XVI livre de siu crut. Somme de recepte de sieu : III<sup>TM</sup> III<sup>c</sup> IXI livres (f<sup>o</sup> 8, verso)..... A Roudos, porquier, pour warder à le court, au Ha-miel, à Haussi xxviii pourchiaux, liquels y fu par le tienne de vi sepmaines ; si fu leuwés i franck le mois, monte franck et demi valent XXXVII sols, VI deniers.

A Jacquemart Bretiel pour warder XXVII pourchiaus à le court, à la Bie, à Haspre ; ay y fu par le terme de v semaines qui montent audit fuer = XXXI sols, ira deniers.....Pour les frais Grisiel et son queval alant à le court à le Louvière dalos le Rues pour aller requerre XL pourchiauls que on avoit là mis pour encaissier à le deffaute de le païsson qui n'avoit niont valut en Mourmail, et ces pourchiaus ramener à Mons pour là vendre ; montèrent leurs despens parmy Lelièvre, porkier : XX sols, (f° 13, recto).....

B. 3290. (Cahier.) — In-4", 6 feuillets, parchemin.

8 juillet — 13 octobre **1886**. — Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Parties pour les despens de l'ostel monsigneur le ducq Aubiert, monsigneur d'Ostrevant et tout le tinnel devant dit, fais en Haynnau tant au Quesnoit comme à Mons et ailleurs audit pays depuis le Saint Jehan Baptiste l'an III<sup>xx</sup> VI que messire li dus revint de Hol-landezjusquez au XIII<sup>e</sup> jour d'octobre ensuivant fin de che compte (f° 3, recto).....

Pour le dimenche apriès le jour Saint Jehan délivret : III quartiers de bieste, n pourchiaus, VI moutonz. Item, le lundy appriez pour otel : v quartiers de biestes, n pourchiaus, VI moutons ; item, le mardi appriez pour otel : v quartiers de biestes, n pourchiaus, vu moutons ; item, merquedi appriez pour otel : une bieste demie, I pourciel, nu moutons ; item, le joedi, nient pour le vigille St Pierre (f° 3, recto).....

Pour le tierche sepmaine, délivret le dimence après pour l'ostel Medame d'Ostrevant qui demora au Quesnoit entruetz (1003) que messire li dus Aubiers alla à Mons: ni quartiers de bieste, i pourchiel et n moutons ; item, le lundi après pour otel : une bieste, i quartier, i pourchiel et iu moutons ; item, le mardi après pour otel : III quartiers de bieste, i pourchiel et ni moutons ; item, le merquedi après pour otel : demy bieste, i pourciel et III moutons ; item, le joedi après pour otel : III quartiers de bieste, i pourchiel et ni moutons » (f°3,verso).

B. 3291. (Cahier.) — In-4", 11 feuillets, parchemin.

14 octobre **1386** — 1<sup>er</sup> août **1887**. — Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Comptes Robiert Marchant del offisce des biestes de Haynnau tant de tout chou qu'il a rechiut en quel manière que che soit comme de chou qu'il a délivret depuis le xnn<sup>6</sup> jour dou mois d'octobre l'an mil ra° nu" et vi jusques au jour saint Piere aoust entrant après ensuiwant, c'est par le tierme de ix mois et demy. Et premiers, recepte d'argent pour quirs de grosses biestes vendus (f° 1, recto).....

(1003) Tandis que.

Somme : III<sup>xx</sup> XV<sup>i</sup> libvres, XI sols, nn deniej s, obole tournois (f° 1, recto).....

Somme : in°XVI libvres, XI sols, un deniers obole tournois (f° 1, verso). Commune recepte (idem).....

Somme : uT v° IX libvres, v sols, XI deniers tournois. Toute somme de le recepte d'argent devant dicte faite par ledit Robiert : III<sup>m</sup> IX<sup>c</sup> XXV libvres, xvii sols, ni deniers obole (f° 2, recto).....

Toute somme des mises d'argent devant dites : III<sup>TM</sup> CIII<sup>XX</sup> XV<sup>III</sup> libvres, XV sols, VI deniers tournois, et li recepte monte : III<sup>m</sup> IX<sup>c</sup> XXV libvres, XVII sols, ui deniers obole tournois. Enssi appert que li rendaiges surmonte le recepte : n<sup>c</sup> LXXII libvres, XVIII sols, II deniers obole tournois (f° 6, recto).....

Mises de grosses biestes par le tierme de cest compte.

Somme : II<sup>c</sup> VIII biestes et demie (f° 7, verso).....

Compte de l'ointh (graisse) des backons backenés. Pour tout l'ointh keut des backons que on a backenés au Quesnoit et à Mons ceste anée, qui monte : VII<sup>c</sup> LXIM livres. De chou délivret : premiers à Willaume le Clercq, ward de Regnaufolie, pour oindre le harnas de celi maison : XLV livres d'ointh. A Willaume le mes-sagier, ward dou lardier Monssigneur au Quesnoit, délivret pour faire friture de sain fondut : LXV livres. Délivret à Gosset des coruwées, au commant dou cas-telain pour les harnas des coruwées et pour celi de le basse court : CXLIII livres. Pour ointh vendut à plui-sours gens si qu'il pert en le recepte d'argent de cest compte : ira<sup>0</sup> LX livres. Somme de mises d'oïnt otant que monte li recepte suditte (f° 11, recto).

B. 3292. (Cahier.) — In-4", 12 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> août **1387**. — 1<sup>er</sup> août **1888**. — Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Compte Robiert Marchant, del offisce des biestes de Haynnau, tant de tout chou entirement qu'il a rechiut

en quel manière que che soit comme de chou qu'il a délivret depuis le jour Saint Pierre aoust entrant l'an mil m<sup>c</sup> m<sup>xx</sup> et vii jusques au jour saint Pierre aoust entrant l'an m<sup>lxxx</sup> et VIII. C'est par le terme de : I an (f<sup>o</sup> 1, recto).....

Communez mises pour ledit offisce : Pour III muis de retrait accatés à Jehan de Foriest et à le bieckerelle ou tierme de cest compte à pluseurs fois pour donner as pourchiaux de craisse et aultrez biestes, parmi XX sols le mui, sont LX sols. Pour X vaissiaux de sel pris à Willaume le messagier, convertis à sailer les quirs de le thuerie parmy X sols le vaissiel, sont : C sols (f<sup>o</sup>10, recto)..... Pour les frais et despens du bailliu des Bos, les sergans de le foriest et pluseurs marchans de ledit Robiert, liquel furent adviser le paisson de le foriest de Mourmail ou mois de septembre l'an m<sup>lxxx</sup> et VII montèrent leur frait par il jours à XII kevaux : VI livres, III sols.....

A Piérart le Chierf de Hom, pour i buef accatet à luy au commant monsigneur d'Ostrevant pour les noeches Clais Crombe, se cambrelent, cousta vu francs, valent vin livres, XV sols et pour pourchelès de lait, viaus et agniaulx X livres : montent ces parties : XVIII livres, XV sols. Pour les despens Robiert Marchant, sen keval, et ossi Jehan Druwin, Jehan Lelièvre, Wattelet de le Poulie et Piéret de Chiernet, fais en menant c cros pourchiaux dou Quesnoit en Hollandes environ le Noel de cest compte, et ossi pour les frais de III variez et IX kevaux qui menèrent venison dou Lossignot en Hollande et en alèrent avoec les pourchiaux sudis ; montèrent leur despens alant jusques au Mont Sainte-Gertud, parmi vi mailles d'or donniez as variez des kars au revenir et parmi une noeve rues (roue) et i aissil (essieu) mis à l'un des kars : XXVII livres. Pour les frais et despens des c pourchiaux en ceb voie jusques audit heu, despendirent en fèves, hostage et aultre vitaille : XXI livres. A Jehanne Mil-lande pour une pention de XX livres tournois que messire lui a donnet cescun an le cours de se vie à prendre et recevoir pour l'offisce des biestez, cescun an à il paiemens, au Noël et à le Saint-Jehan payet celui pention pour i an accomplit à le Saint Jehan l'an m<sup>lxxx</sup> et vii qui monte si qu'il appert par lettrez de monseigneur le duck » (1<sup>o</sup> 10, verso), etc. comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. (Double du compte précédent.)

1<sup>er</sup> août 1388 — Nuit des Quaresmaux (2 mars) 1389. — Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Che sont les parties dou compte Robiert Marchant del offisce des biestes do Haynnau tant en recepte comme en mises depuis le jour Saint Pière aoust entrant l'an mil m<sup>o</sup> iiiixx et vii jusques au mardi nuit des quaresmaulx, second jour dou mois de march enssuivant. C'est par le tierme de vu mois et u jours (f<sup>o</sup> 1, recto).....

Parties pour accas de pluseurs menuiez biestes tant viauls, pourcelés de lait, agniaulx comme char fresque accatée as maisiaux pour le cuisine del ostel de Monseigneur ou tierme de cest compte dont les parties s'ensuiwent. Et premiers : pour VI pourchelès de lait accatés à Jehan Neue en la dairaine sepmaine d'aoust, coustèrent : v sols le pièce, sont : XXX sols. Pour vu pourchelès de lait accatés à Jehan Grisiel le sepmaine de le Saint Mahieu, par le fuer dessus dit, monte : XXXV sols. Pour IX pourchelès de lait accatés à Lolart le caufourier le vuf jour d'octobre audit fuer, monte : XLV sols. Pour le char de VIII moutons accatée à Hanin Honguart de Mons, le dimenche XI<sup>e</sup> jours en octobre, parmi XII sols le pièche, sont: nn livres, XVI sols. Pour VIII pourchelès de lait accatés à Jehan Neue environ le Toussains parmi v sols le pioche, sont: XL sols. Pour im otels pourchelès accatés à Jehan Ba-rat, à che fuer, monte : XX sols. Pour demi quartier de buef accatet à Jehan Grisiel le nuit dou Noël, cousta : xxv sols. Pour I agniel accatet adont à Diuart, de Pois : VIII sois. Pour I viel (veau) accatet à Porspillet, IX<sup>e</sup> jour de jenvier, cousta : XXVIII sols. Pour I agniel accatet à Hanin de Sorre, à Valenchiennéz, cotista = XII sols. Pour i quartier de buef accatet à Jehan Eston-net, le XXIII<sup>xx</sup> jour de jenvier : XXXV sols. Pour vi pourchelès de lait accatés à Jehan Grisiel le eras dimenche. parmy VI sols le pièche, sont : XXXVI sols. Pour i viel de lait accatet adont à Agnieux Désirant, cousta : XVIII sols. Pour xiii agniauls accatés à Manssart dou Quesnoit, parmy ix sols le pièce, sont : CXVII sols (f<sup>o</sup>8, verso).....

Toute somme de despens de biestes chi devant escrips depuis le IX<sup>e</sup> jour d'octobre jusques au mardi nuit

des quaresmauls, fin de cest compte, v biestes, i quar- tier, x pourchiaux, III<sup>xx</sup> VI moutons demy, n viauls, xi pourcelès de lait et xvī agniaulx (f<sup>o</sup> 12, recto).....

Somme III<sup>xx</sup> VI livres, v sols, VIII deniers tournois. Toute somme des mises d'argent dictez XVI<sup>E</sup> LXIII livres, xvī sols, I denier tournois. Et li recepte monte : XVIII<sup>c</sup> v livres, xvī sols, IX deniers tournois. Enssi appert que li recepte surmonte les mises : CXLI livres et VIII deniers tournois (f<sup>o</sup> 15, verso).....

B. 3295. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, parchemin.

2 mars — 24 juillet **1889**.—Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Comptes Robiert Marchant del offisce des biestes de Haynnau tant de tout chou entirement qu'il a rechupt en quel manière que che soit comme de chou qu'il a délivret depuis le mardi nuit des Quaresmiaulx second jour dou mois de march l'an III<sup>xx</sup> et VIII jusques au XXIII<sup>e</sup> jour de juillet ensuivant l'an III<sup>m</sup> et IX ; c'est par le tierme de nn mois et III sepmaines environ » (f<sup>o</sup> 1, recto)

Et premiers. Recepte d'argent pour quirs vendus. Pour vi quirs de vacques de Savoie, parmi le quir de i buef de Savoie mort à Haus raportés et vendus par Jakes de Harlemes, maistre de celi maison, à Jehan le Voillier, parmi xxvi sols, un deniers le pièce, sont vii livres, xviii sols. Pour n quirs de n viaus de Savoie mort à Haus de n ans cescun, raportés et vendut par ledit Jakemet XX sols. Pouri quir de tor qui fu esboul-lés (1004) à Hau d'un autre tor. vendut à Jehan Le Voillier par ledit Jakemet : xxxviii sols. Pour xvii quirs de grosses biestes pesant vif v livres, vendus à Piètre Huvier et délivrés le xxvii<sup>e</sup> jour de juing par le fuer de n frans et III quirs le cent, sont xix frans i quart et III sols vi deniers qui valent à xxv sols le franch : xxiii livres, III sols, IX deniers.....

Somme des quirs vendus : L quirs. Somme de l'argent : LIX livres et IX sols, III deniers tournois (f<sup>o</sup> 1, recto)

B. 3296 (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, parchemin.

20 juillet **1891** — 8 juillet **1892**. —

Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Chest li comptes que Willaumez li Dux, demorant à Mons, fait à sen très redoubté et très honnoré seigneur monsigneur le conte

d'Ostrevant, gouverneur de le contet de Haynnau et à sen conseil de tout chou que li dis Willaumes a rechupt et paiiet del offisce de le boucherie sen dit seigneur en Haynnau. depuis le xx<sup>e</sup> jour dou mois de juillet l'an mil iie III<sup>xx</sup> et XI qu'il fu premiers estaulis audit offisce jusques au viii<sup>e</sup> jour dou mois de juingnet l'an III<sup>xx</sup> et douze. C'est par le terme de XI mois et xviii jours. Somme de pourchiaux vendus : LU. Somme de l'argent :

CXXXIX livres, X deniers tournois (f<sup>o</sup> 1, recto)

Somme des cuirs vendus : II<sup>o</sup> III<sup>xx</sup> XI. Somme de l'argent : II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> III livres, III sols, v den. Tournois (f<sup>o</sup> 2, recto).....

Somme des heus, touses et piauls de moutons vendus : mil ii<sup>c</sup> LUI (1<sup>o</sup> 3, recto). Somme de piauls de brebis vendues : CVI. Somme de l'argent pour le vendaige des dittez piauls : II<sup>e</sup> VIII livres, XI sols, IX deniers tournois (f<sup>o</sup> 3, verso).....

Somme de sieu vendut par le terme de cest compte : III<sup>m</sup> III<sup>c</sup> et v livres. Somme de l'argent pour vendaige de sieu : CLXXIII livres et X sols tournois (f<sup>o</sup> 4, verso)

Somme del oint vendut VI<sup>c</sup> LU livrez. Somme del argent pour oint vendut : XXXII livres, XV sols, VIII deniers tournois (f<sup>o</sup> 5, recto). Toute somme de le recepte d'argent devant ditte : VIII II<sup>o</sup> III<sup>xx</sup> VIII livres, xvī sols, VIII deniers tournois (f<sup>o</sup> 6, recto).....

Somme des grosses biestes accatées par le terme de ces comptes : nf XIII. Somme de l'argent des dis accas de grosses biestez : n mil CXXXV livres, XII deniers tournois (f<sup>o</sup> 12, recto).....

B. 3297. (Cahier.) — In-4°, 54 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> septembre 1408 — 1<sup>er</sup> septembre 1404. — Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. — Chest U comptes que a très hault et poissant prinche, son très chier et très redoubtet seigneur, monseigneur le comte d'Ostrevant, gouverneur et hiretier dou païs de Haynnau et à sen noble conseil fait Jehans Couvinaus, de Berlainmont, de tout ce que il a reçupt, accatet, délivret et payet del offisce des biestes et comme bouchiers del hostel de son dit très redoubtet seigneur ou dit païs de Haynnau, depuis



le premier jour dou mois de septembre l'an mil III<sup>xx</sup> et III jusques à celui jour l'an mil nif et mi. Chest parle terme d'un an entier. — Recepte d'argent pour cuirs de grosses biestes vendus depuis septembre jusques à Quaresmiaux..... De Jehan, de Liège, demorant à Avesnez, pour n cuirs-qu'U eut le VI<sup>e</sup> jour de novembre quant Monseigneur et Madame y furent, à lui vendus: L sols (f<sup>o</sup> 1, recto).....

Somme des cuirs vendus audit terme: IX<sup>xx</sup> XIII cuirs. Somme del argent de chou qu'il ont estet vendut au pourfit de Monseigneur: N<sup>c</sup> XXV livres, XI sols, VII deniers (f 1, verso)..... Autre recepte de cuirs vendus depuis Pasques l'an mf et un..... De Colart dou Buissoit pour I cuir qu'il eut quant Madame de Haynnau fu à Valenchiennes, à lui vendut: XXXI sols, vin deniers..... Somme des cuirs vendus puis Pasques: IX<sup>xx</sup> XIII cuirs. Somme del argent qu'il ont esté vendut: IX<sup>xx</sup> II livres, IX sols, X deniers (f<sup>o</sup> 2, recto). — Recepte d'argent pour touzes piaux et heux de moutons vendus depuis sep- tembre jusques as Quaresmiaux.....

Somme de piaux et de touzes vendus, rabatut le drois des keus: VIII LXXIII. Somme del argent: CXVII bbvres, XVI sols, VI deniers (f<sup>o</sup> 2, verso). Autre recepte de piaux, heux et touzes vendus depuis Pasques 'an un<sup>c</sup> et III..... Somme de heux et de touzes vendus: III<sup>c</sup> XLIX. Somme del argent qu'U ont estet vendut: XLV livres, vu sols, n deniers (1<sup>o</sup> 3, recto). Recepte pour sieu vendut ou terme de ces présens comptes (F 3, verso).....

Somme de sieu vendut pour l'année de ces comptes: II<sup>m</sup>VI<sup>c</sup>III<sup>xx</sup>XVIII livres de sieu. Somme del argent qu'il a estet vendus CXI livres, VI sols, VIII deniers. Recepte d'argent pour biestes vendues (f<sup>o</sup> 4, recto).....

Somme de pourchiaux vendus: LIII et le char d'un mouton. Somme del argent: VIII<sup>xx</sup> VI livres, III sols (F 4, verso). Recepte d'argent pour oins de pork vendus ou tierme de ces comptes.....

Sommes d'oins vendus: CXVII bbvres, parmi XXII dou recours. Somme del argent qu'il ont estet vendut: XXV livres, X sols (f<sup>o</sup> 5, recto).....

Recepte de l'argent de plusieurs forainez et com- munes parties (f<sup>o</sup>5, verso).....

Somme des parties devant dictes: III<sup>m</sup> II<sup>xx</sup> LU livres, vu sols. Toute somme de recepte: VIII CXXVI livres, XI sols, IX deniers (F 6, recto). Rendage fait et payet par ledit boucher de et sur le recepte devant dicte.

Pour accat de grosses biestes depuis septembre jusques à Quaresmiaux.....

Somme XXXVI biestes. Somme del argent qu'elles ont coustet: II XXVI livres, III sols, VIII deniers (F 6, verso).....

B. 3298. (Cahier.) — In-4», 10 feuillets; parchemin.

**1404-1405.** — Fragments des comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Che sont les parties en rendage des comptes Jehans Couvinaus, maistre des biestes et bouchiers, k très hault et poissant prinhe sen très chier et très redoubté seigneur Monseigneur le comte de Haynnau pour une année commenchant au premier jour de septembre l'an mil mf et nn et finas à chelui jour l'an mil mf et v (F 1, recto) ..

Toute somme des voies devant dictes pour toute l'année de ces comptes: XVII livres, VI sols, VIII deniers (F 3, verso).....

Parties pour plusieurs biestes à cornes, pourchiaux, moutons, pourchelès de lait, aigniaus, kavros, saus- siches, carbonnées (1005) et chars accatées as maisiaux, délivrées as keus de Monseigneur ou tierme de ces comptes tant au Kesnoit et Estruen comme à Mons et Valenchiennes et en plusieurs autres lieux. Et premiers. Au Kesnoit dou premier jour de septembre jusques as Quaresmiaux ensuivans en ces compte (f<sup>o</sup> 4, verso).....

Somme des grosses biestes despendues au Kesnoit ou terme devant dit: VI<sup>xx</sup> XIII biestes. Somme de grans pourchiaux: CXVIII pourchiaux. Somme de moutons: III XLIII moutons. Somme de aigniaus de lait: I aigniel. Somme de pourcelés de lait: XLVI pourcelés. Somme de sieu: VI<sup>xx</sup> vii livres de sieu (F 6, recto). A Estreun. Le XI jour de septembre Madame et ses gens furent à Estruen en Tiéreaisse et y demora le tierme de X jours; se fu délivret: nu biestes, III grans pourchiaux, XII moutons. A Mons. Le joedi devant le Toussaint que Madame et ses gens furent au giste à Mons et la demora V jours menyant chars; si fut délivret: XI biestes; X grans pourchiaux parmi le pourchau qui fu despendus le joedi qui venoit de Boine- Espéranche de chiaux mis en crasse; XXXVI moutons, II viaus de lait, XII bbvres de sieu. A Mons encore. Le jour des Roys

à le giste et lendemain au disner fu Madame et ses hostelz à Mons, quant elle sen ala en Hollande; se fu délivret pour les despens : III biestes, n grans pourchiaux, XVI moutons, parmi chou qui en fu porté à Brayne et à Hal. A Brayne. Le VII<sup>e</sup> jour de jenvier Madicte dame et ses hostelz fu au giste à Brayne et lendemain au disner se fu délivret n biestes ; n grans pourchiaux ; i viel. A Hal. Le VIII<sup>e</sup> jour de ce mois au soupper à Hal, fu délivret : une bieste, i grant pourchiau, le moitié d'un viel. A Brousselle. Le xi<sup>e</sup> jour de ce mois qui fu dimenche pour le disner à Brousselle : une bieste, n grans pourchiaux, un chars de mouton accatés à l'argent. A Malignez. Ledit XI<sup>e</sup> jour à le giste k Malignez et lendemain au disner fu délivret : II biestes, II grans pourchiaux, VIII chars de mouton accatées à l'argent. A Lière, vuf jour doudit mois, au giste à Lière et lendemain au disner si fu li contes de Clèvez (1006) au soupper, fu délivret : III biestes, III grans pourchiaux, ix chars de moutons accatées (f<sup>os</sup> 4, verso-7 recto) .....

Somme des biestes depuis Pasques despendues au Kesnoit : LXXVII biestes. Somme de grans pourchiaux : LVIII pourchiaux. Somme de moutons : II<sup>xx</sup> XX moutons. Somme de pourcelès de lait : XLVII pourcelès. Somme de sieu : CXII livres de sieu (f<sup>o</sup> 9, recto).....

B. 3299. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> septembre **1406.** — 1<sup>er</sup> septembre **1407.** —  
Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut « Chest li comptes que à très hault et poissant prinche, sen très chier et très redoubtet signeur, monsigneur le Duc, conte de Haynnau et de Hollande et à sen noble consiel, fait Jehan Couveriaux, de Bel-laimont, de tout ce qu'il a rechupt, accatet, délivret et payet del office des biestes et comme bouchiers del hopstel de sen dit très redoubtet signeur en sen pays de Haynnau, depuis le premier jour dou mois de septembre l'an mil III<sup>e</sup> et vi jusques à celluy jour l'an mil III<sup>e</sup> et vii. C'est par le terme d'un an entier. Et premiers : recepte d'argent pour cuirs de grosses biestes, vendus depuis septembre jusques as Quaresmiaulx. De Jehan d'Alost, de Valenchiennes, liquels accata les cuirs del hostel de Monseigneur ; s'en eût le XX<sup>e</sup> jour d'octobre de le tuwison dou Kesnoit et des maisons do le foriest, CXV cuirs pesans au net : III<sup>TM</sup> CIII<sup>XX</sup> XVI livres. Item, le VII<sup>e</sup> jour de février délivret à luy : VIXX IX cuirs qui pesèrent au net : III<sup>m</sup> CXLVI livres. Somme II<sup>e</sup> XIII<sup>III</sup> cuirs délivrés audit marcant depuis septembre jusques as quaresmiaulx qui ont peset VII<sup>m</sup> III<sup>o</sup> XLII livres. De chou est à rabattre,

pour le droit des maistres d'ostel dou jour de Toussains, IIII cuirs et dou jour dou Noel n cuirs, sont VI cuirs qui pesèrent II<sup>e</sup> livres, demeure à vendage II<sup>xx</sup> XXXVIII cuirs, pesans au net VII<sup>TM</sup> CXLII livres, pour cascun cent LXXI sols, valent II<sup>e</sup> un lib- vres, X sols, X deniers, de laquelle somme est à rabattre pour sel à saler les dis cuirs, lequel ledit Jehans Dalost délivra ad cause de ce que li dis bouchiers n'en peut point avoir al hostel de Monseigneur: XII livres, X sols. Et se fu audit Jehan au command des rechepveurs pour tout que li dit cuir estoient grandement empiriet, pour ce qu'il avoient estet salet trop tart, de XX livres. C'est qui fait à rabattre de le dicte somme surtout : XXXII livres, X sols. Demeure au pourfit de Monseigneur : II<sup>e</sup> XXXI livres, X deniers » (f<sup>o</sup> 1, recto).....

B. 3300. (Cahier.) — In-4°, 7 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> septembre **1413** — 1<sup>er</sup> septembre **1413.** —  
Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Chest li comptes que à très-hault et poissant prince, sen très chier et très redoubté seigneur, monseigneur le Ducq. comte de Haynnau, Hollande, Zellande et seigneur de Frize et à sen hault, noble et discret consiel fait Jehans Couvinaulx, de Bellaimont, de tout chou qu'il a rechupt, accatet, délivret et paiiet del office des biestes et comme bouchiers del hospitel de sen dit très-redoubté seigneur au paiis de Haynnau, depuis le premier jour dou mois de septembre l'an mil III<sup>xx</sup> et XLI jusque à celli jour l'an mille III<sup>e</sup> et XIII C'est par le terme d'un an entier (f<sup>o</sup> 1, recto).....

Compte, recepte et renseignements de cuirs. Et premiers. Rechupt pour i cuir liquels key d'une ghénice de Savoie, morte le XX<sup>e</sup> jour de march, vendut à Jehan Levoilier de Maubuege : I cuir. Reçupt qui keirent de ni vacques de Savoie morte de le morille, de le warde Jehan le Moinnier vendut à Jehan Dalost, de Valenchiennes : III cuirs. -Somme de recepte de cuirs : IIII

(1006) Adolphe II, dit le Prudent, comte de Clèves de 1397 à 1448. Le comté de Clèves fut érigé en duché par l'empereur Sigismond, en 1417, au concile de Constance.

cuirs. De laquelle il en fu vendut et délivret à Jehan le Voilier de Maubeuge : I cuir; à Jehan Dalost, do VaUenchiennes, débvret III cuirs. Somme des cuirs délivrés : un cuirs, etc. » (F 7, recto).....

B. 3301. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> septembre **1414** — 1<sup>er</sup> septembre **1415**. — Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Chest li comptes que à très hault et poissant prinche, sen très chier et très redoubtet seigneur, monsieur le duc, conte de Haynnau, Hollande, ZeUande et seigneur de Frise et k sen très hault, noble et discret conseil fait Jehans Couveriaux, de Bellai-mont, de tout chou entirement qu'il a reçupt, accatet, délivret et payet de l'office des biestes et comme bou-chiers del hospitel de sen dit très redoubté seigneur ou pays de Haynnau, depuis le premier jour dou mois septembre qui fu l'an mil IIIIX et XIII jusques à celui jour apriès ensuiwant l'an mil mf et xv. Chest par le terme d'un an entier (f° 1, recto).....

Toute somme de rendaige pour le terme de cest compte monte: v° XXXIII libvres, XVIII sols, X deniers tournois. Et li recepte monte : v°XXVI libvres, VII sols, vu den. tournois. Ensi appert que li rendages sourmonte le recepte de VIII libvres, XI sols, ni deniers tournois (f° 7, recto).....

Compte, recepte et renseignement de grosses biestez à corne par ledit bouchier accatiez et receuptés ou terme de cest compte. Et premiers : rechupt, lesquelles demorent en pourvéanche ou cloz des comptes précédens comme de celiez qui par ledit bouchier ont esteit accattées à pluseurs gens, si comme chi devant par les accas des dittez biestez puet apparoir : LXV biestes demye, parmi v viaulx de recruchon (1007). Somme de recepte des biestez : LXV biestes demye, parmi v viaulx de recruchon. De laquelle somme il en a esteit vendut au proufit de monseigneur leducq : vin biestes. D'icelli somme en mori de le morille le XXIII<sup>e</sup> jour dou mois d'apvril ou terme de cest compte, en le warde de Jehans le Monnier : une bieste. D'iceUi somme en mory de morille le nuit Saint-Leurent ou mois d'aoust, en le warde de Massin Walgrenet : une bieste. D'icelli somme a estet délivret comme il appert par les sep-maines ou Quesnoi : bieste et demie. Somme des biestez devant dittes tout de celles qui ont estet venduees comme de mortez ou terme de cest compte : XI biestes et demie. Et li recepte monte : LXV biestez et demye parmi v viaulx de recruchon. Ensy appert que li recepte sourmonte le rendaige de VIII biestez parmy un viaulx de recruchon (f° 7, verso).....

B. 3302. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, parchemin.

(1007) Croît.

1<sup>er</sup> septembre **1415** — 1<sup>er</sup> septembre **1416**. — Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Chest li comptes que à très hault et poissant prince sen très chier et très redoubtet seigneur, monsieur le ducq, comte de Haynnau, Hollande, Zellande et seigneur de Frise et à sen très hault, noble et discret conseil fait Jehans Couveriaux, de Benaimont, de tout chou qu'il a reçupt, accatet, délivret et payet entirement del office des biestes et comme bouchiers dèl hopsteil de sen dit très redoubtet seigneur en sen pays de Haynnau, depuis le premier jour dou mois de septembre qui fu l'an mil IIII<sup>e</sup> et XV jusques à cebui jour après ensuiwant l'an mil IIII<sup>e</sup> et sèze. Chest par le terme d'un an entier (f° 1, recto).....

Toute somme de recepte pour le terme de ce compte monte : VII<sup>e</sup> LXIII libvrez, II sols, IX deniers tournois (f 3, recto).....

Toute somme de rendaige pour le terme de ce compte monte : v° XXIX libvres, XIX sols, V deniers tournois. Et li recepte monte : VII<sup>e</sup> LXIII libvres, II sols, IX deniers tournois. Ensi appert par ce compte que li recepte devant ditte surmonte ledit rendaige de II<sup>xx</sup> XXXIII libvres, III sols, nu déniera tournois (f° 7, verso) .....

B. 3303. (Cahier.) — In4°, 20 feuillets, parchemin.

24 août **1416** — 7 février **1417**. — Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Chest li comptes que à honorables et sages, Jehan Rasoir, trésorier, à monseigneur le Dalphin (1008) et Gard Engherant, recepveur de Haynnau, fait Jehans Couve-

(1008) Le dauphin Jean, fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, mari de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut.

riaux, de Bellaimont, de tout chou entirement qu'il a reçupt, accatet, délivret et payet del office des biestes et comme bouchiers des hospteils de ses très hauls et poissans princes, ses très chiers et très redoubtés signeurs, monsigneur le Dalphin et monseigneur le ducq, comte de Haynnau, Hollande, Zellande ens oudit pays de Haynnau depuis le XXIII<sup>e</sup> jour d'aoust qui fu l'an mil III<sup>e</sup> et xvi jusques au sieptisme dou mois de février après ensuiwant. Chest par le terme de chuinq mois et quinze jours ou environ (f<sup>o</sup> 1, recto).....

Toute somme de recepte pour le terme de cest compte, monte: mil II<sup>e</sup> XVI libvres, ii sols tournois (f<sup>o</sup> 4, recto).. Rendaige d'argent fait et payet par ledit bouchier pour le recepte devant ditte pour les accas de pluseurs crasses grosses biestes à corne acattées depuis XX<sup>e</sup> jour dou mois d'aoust qui fu l'an mil III<sup>xx</sup> et XVI jusques au VII<sup>e</sup> jour de février apriès ensuiwant etc. » (f<sup>o</sup> 4, verso).....

B. 3304. (Cahier.) — In-4°, 2 feuillets, parchemin.

4 septembre **1417** — 1<sup>er</sup> septembre **1418**. — Fragments de comptes delà boucherie de l'hôtel de Hainaut « Chest li comptes que à très hault, très noble et très poissant sen très redoubté seigneur et prince, monseigneur le duc de Braibant et de Lembourg, comte de Haynnau, Hollande, Zellande et seigneur de Frise, comme marit et advoet de ma très redoubtée dame, Madame la ducesse de Braibant et de Lembourg, contesse desdis pays de Haynnau. Hollande et Zellande et à sen hault, noble ot discret conseil fait Jehans Couve-riaulx, de Bellainmont, de tout chou entirement qu'il a reçupt, accatet, délivret et payet del offisce des biestes et comme bouchiers des hospteils. de ses dis très-redoubtés seigneur et dame en leur pays de Haynnau, depuis le nif jour dou mois de septembre qui fu l'an de grasce mil III<sup>e</sup> et XVII jusques au premier jour doudit mois apriès ensuiwant l'an mf et XVIII. C'est par le terme d'un an enthir quatre jours mains ou environ, & telle monnoie que le besant d'or de Haynnau pour XLV sols tournois le pièche, le denier d'argent appiellat double gros de Haynnau pour XVIII deniers le pièche et tous aultrez florins et monnoie revenans ad ce pris et valeur. — Et premiers, fait h dis bouciers recepte et rassenne de ce que il dubt à madite dame, Madame la Dalphine de Viennois par le fin et conclusion de sen compte finant au pre- mier jour de septembre l'an mil III<sup>e</sup> et XVII, le somme de III<sup>xx</sup> XLVUI libvres, IX sols, X deniers tournois ; et pour trop avoir comptet par les comptes de monsei- gneur le Dalphin, cui Dieux pardoinst (1009) sur III parties X libvres, XII

(1009) Le dauphin Jean, mari de Jacqueline de Bavière, mourut le 4 avril 1417, à Compiègne, selon les uns d'un abcès à la tête, selon d'autres (Monstrelet) empoisonné par le roi de Sicile, beau- père de Charles,

sols tournois. Sont ces n parties : III<sup>e</sup> LIX libvres, XXII den. tournois. Somme de recepte d'ar- gent par li eto (f<sup>o</sup> 1, recto).....

Somme de cuirs de grosses biestes vendus ou terme de ce compte : LXVII cuirs. Somme de recepte pour ces dis vendaiges, monte : LXXIX libvres, n sols, III den. tournois » etc. (f<sup>o</sup> 1, verso).

B. 3305. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, parchemin.

Vers **1420**. — Fragments de comptes de la bou- cherie de l'hôtel de Hainaut. « Compte, recepte et renseignement de pourchiaux. Rechupt des pour- chiaux que ou terme de cest compte furent accatet magre (maigres) pour encraissier en paisson et ossi de cheulx qui en celli terme furent accatet eras pour escauder ; monte li somme comme chi devant par les dis accas appartenans : III<sup>e</sup> LXVIII pourchiaux. De laquelle somme il en fu bacquet (1010) au Quesnoy en pluseurs parties et à plusieurs fiés comme chi devant par les frais doudit bacquetage apport c et XII pour- chiaux, et à Mons, IX pourchiaux ; sont en somme : c et XXI pourchiaux, etc. (f<sup>o</sup> 1, verso).....

Compte, recepte et renseignement de moutons.....

Somme des moutons rechups : mil VI<sup>c</sup> et XIII moutons (f<sup>o</sup> 3, recto).....

Le X<sup>e</sup> jour d'octobre morut de sang (1011) à le maison de Biaulieu : I mouton ; le X<sup>e</sup> jour de décembre morut oudit lieu : I mouton ; le XX<sup>e</sup> jour doudit mois de décembre morut de sang à le court d'Aisin : n moutons ; le V<sup>e</sup> jour de jenvier, morut à Obechicourt : I mouton ; le XI<sup>e</sup> jour doudit mois morut ou dit lieu :

comte de Ponthieu, frère du Dauphin.

(1010) Salé.

(1011) Probablement maladie de l'espèce ovine appelée sang de rate.

1 mouton ; à le court d'Escaudaing morut ou dit mois de jenvier à plusieurs fiés : VIII moutons ; le XVIII<sup>e</sup> jour de févier, morut de sang au Quesnoy : I mouton, etc. » (f 4, recto).

B. 3306. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> septembre **1423** — 1<sup>er</sup> septembre **1423**. — Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Comptes Jehan de Goy de l'office des biestes comme bouchers de sa très redoubtée. dame, madame la ducesse de Bavière, commençans du premier jour dou mois de septembre l'an mil mf et XXII et finans audit premier jour de septembre l'an mil III<sup>e</sup> et XXIII. C'est par le terme d'un an enthir. — Compte, recepte et renseignement des aigniaus acattés et rechups par ledit bouchier ou tierme de ce compte. Rechupt, liquel furent et ont estet acattet par ledit bouchier à pluseurs gens et à pluseurs foers comme par les acas fais par chi devant appert : XXIX aigniaux (f<sup>4</sup>1, recto).....  
Compte, recepte et renseignement des pourcelés de lait acattés et rechups par ledit bouchier ou tierme de ce présent compte. Somme : III<sup>xx</sup> XXVI pourcelés (f<sup>o</sup> 1, verso).....

B. 3307. (Cahier.) — In-4°, 19 feuillets, parchemin.

**1423-1424**. — Fragments de comptes de la boucherie de l'hôtel de Hainaut. « Compte, recepte et renseignement d'aucunes grosses biestes à corne que li dis bouchers a rechuptes et accatées ou terme de ce présent compte et ossi qu'il renssengna i estre en vie en Je pasture de Reynaultfolie par ses comptes précedens. Et premiers ; rechupt, lesquelles et ou dit terme de ce compte ont estet accatées à pluseurs gens et à pluseurs foers, si comme par chi devant appert par les accas desdictez biestes, parmy VIII buefs d'Engletiere dont h dis bouchers ne compte point de l'acat : if XXXVIII biestez. Item, etqueli dis bouchers renssengna i estre en vie par ses comptes finans au premier jour dou mois de septembre l'an mil III<sup>e</sup> et XXIII es pastures de Reynaultfolie, en XXII buefs et XLIII crasses vacques parmy 1 tor, comme par iceulx appert : LXVI biestes (f<sup>o</sup> 6, verso).....

B. 3308. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> septembre **1405** — 1<sup>er</sup> septembre **1406**. — Compte de la pêcherie de l'hôtel de Hainaut. « C'est li comptes que à très haut, très noble et très redoubteit prinhe sen très redoubteit et très honnouré signeur, monsieur le ducq Guillaume de Bayvière, contes

de Haynnau, Hollande, Zellande et signeur de Frise et à sen hault, noble et discret conseil, fait Jaquemars Bresin, peskières à mondit signeur ou pays de Haynnau, de tout chou qu'il a rechut, paiiet et débvret des pissons venans des euwes et viviers que ses dis très redoubtés sires a oudit pays Haynnau, exceptet cheux qui sont censsit à argent dont cbil qui les rechoipvent doivent compter à court, de pluseurs pissons que accatées à tant pour le pourvéanche del hostel sen dit signeur, comme pour pluseurs desdis viviers remplis-sonner, ossi d'aucuns frais fais au pesquier et remplis-sonner lesdictes euwes, et pour pluseurs ouvrages de fossine et (autres) as dis viviers, depuis le premier jour dou mois de septembre l'an mf v jusques audit premier jour de septembre l'an mfvi ; c'est parle terme d'un an entir. Et est chiuls comptes fais tout par amendement tant en recepte comme en rendaigo. Et à tele monnoie que 1 grant escut d'or couronnet de Haynnau pour XXXI sols tournois et 1 denier d'argent nommet désiret pour XVIII deniers tournois. Et toutes autres monnoies revenans à ce pris et valleur. Et premiers: recepte pour vendaige de pissons et en autre manière, ensi qu'il s'ensuit : de Gilliart Thumas de le Longhe-ville pour f de carpes vendues à lui environ le Saint-Martin de ce compte, VI livres tournois, désirés pour XX deniers, valent pour XVIII deniers monnoie de ce compte: III sols tournois. DePiérart Joveniaul, peskeur et ses compaignons pour iif d'anwilles qui vinrent de le keoite (1012) de la seuwière (1013) dou vivier de Hion environ le Tiinitet l'an m<sup>re</sup>VI vendues à yaux en somme XIII livres. Dos dessus dis pour LXXV grosses anwilles qui vinrent de le dicte keoite vendues à yaus le XVIII<sup>e</sup> jour de juillet : III livres. Des dessus dis pes-keurs pour LX anwilles venans de le keoite de le dicte seuwière de Hion, vendues à yaux le VIII<sup>e</sup> jour d'aoust

---

(1012) Échute, produit.  
(1013) Canal de décharge d'un étang

de ce compte : LXX sols. De Jehan Le Caufourier dou Quesnoit auquel a esté donnet à cense i viveret que messire a gisans viers le Fustoit, appiellet le petit Buffle, pour tenir dou jour de Pasques l'an mil III<sup>e</sup>v le terme de IX ans enssuivant, parmy rendant cascun an audit jour de Pasques, rechet pour ce terme l'an III<sup>e</sup> vi première année et paiement de celi cense : XL sols. Li maistres pesquières remonstre que messire d'Amarix de le Poulie et Philippe des Esloquils doivent à Monseigneur pour le cense de n viviers estans en le foriest de Mourmail, dont il furent rensaigniet en debte en l'année précédente de XIII livres, X sols tournois pour le Pasque l'an mf v. dont il ne fait point de compte par tant que riens n'en a rechet, car li dessus dit ont ledicte cense laissié à Wasl et ont à ycelle renoncbié, combien qu'elle n'est encores acomplie adont, et pour çou n'en ont ne, valient riens paiier, et parellement rensaigne le paiement eskeutà le Paske l'an III<sup>e</sup> VI, montant XIII livres, X sols pour çou que riens n'en ont volut paiier pour le cause dicte, se le rensaigne li dis pieskieres en debte par deviers le court (f° 1, recto).

Somme de carpes vendues : C. Somme d'anwilles vendues : III<sup>e</sup>XXXV. Somme de le recepte d'argent devant ditte faite par ledit peskeur : VII<sup>e</sup>LXIX livres, XIII sols, x deniers tournois (f° i, verso).....

Rendaige d'argent de le recepte devant ditte fait par ledit maistre pesqueur ou tierme et année do ce compte, ensi qu'il s'enssuit : accas de pissons fais tant pour le pourvéanche del hostel Monseigneur et Madame comme pour rempissonner leurs viviers. A Jehan Sallemon dou Quesnoy pour LXXV carpes, XXVII bieckes de despens et III biockes fendiis accatés à lui environ le Saint Remy pour le provision doudit hostel dou Caisnoit, coustèrent en somme : XIII livres, XV sols tournois. A Piérart Ghedin de celi ville pour i<sup>c</sup> de carpes : XXXVII bieckes de despens et III bieckes fendiis accatés à lui adont et pour otel, coustèrent en-samble XIII livres. A Adam de Capiaulmont, recepveur Monseigneur de Liège. pour nf de carpes qui vinrent dou vivier de Havrechuelles appartenans audit Monseigneur de Liège, accatées, prises audit vivier pour le provision de l'ostel Monseigneur au Caisnoit le XX<sup>e</sup> jour d'octobre à vu livres le cent, monte XXI livres. A lui pour XX bièques de despens qui vinrent doudit vivier accatées adont et pour otel, coustèrent L sols. A lui, pour vif de carpes qui vinrent des viviers de Naste appartenans audit Monseigneur de Liège, accatées le XXVIII<sup>e</sup> jour de novembre prises as dis viviers pour le provision de l'ostel dou Quesnoit à VI livres le cent, sont XLII livres. Somme, désirés pour XX deniers, III<sup>xx</sup> XII livres, v sols valient, désirés pour XVIII deniers, III<sup>xx</sup> III livres, VI deniers tournois. A Jakemart de Saint-Sauve et Piérart, sen frère, pour mil VII<sup>xx</sup> III carpes venans des euwes de le Longeville, accatées à yaus prises en ce lieu environ

le St-Martin pour le provision del hostel et pour l'argent paiier, moiet à le Paske et l'autre à le Pentecoste à vi livres le cent, montent monnoie de ce compte qui paiiet leur ont esté : C livres, VII sols, VII deniers. As dis Jakmars et Piérart de St-Sauve, pour nfi quartron debiéketiaux de rapisseuvre (d'empeisonnement) venans desdittes euwes, accatées, ayant pris audit lieu environ le moienne dou mois de march darain passet pour rempissonner les viviers de Biame, coustèrent • vu livres. A Jaquemart de Haynnau, pourf de carpes et XX bièques de despens k lui accatées adont à le Lon-gheville pour le provision de l'ostel dou Caisnoit, coustèrent ensamble: VI livres. A Jehan Rogeron et Colart do Saiut Sauve, pour if bièques de despens accatés à yaus environ le Candeler à X livres le cent sont XX livres. A Piérart Joveniel et ses compaignons censsiers des euwes dou ries pour XII anteviaus (1014) accatés à yaux, adont coustèrent : XV livres (F 2, recto).

Autre rendaige d'argent fait et délivret par ledit maistre peskeur pour ouvraiges de fosseries fais à l'escluse dou vivier d'Escaillon tant en celi escluse refaire et remettre à point comme en autre manière, liquelle estoit route (1015) et deskirée dou traviers environ le moienne d'icello jusques ou fons doudit vivier par les grans flues d'iauwes que li dis viviers eut en le daraine sepmaine dou mois de juing l'an III<sup>e</sup> et VI, lesquels il n'avoit peut porter, desquels ouvraiges les parties s'enssuivent etc. (f° 3, recto).....

Autre rendaige d'argent fait et délivret par ledit maistre peskeur en communes et foraines parties paiiés ou terme de ce compte: à Gilliart Thumas, demorantà le Longheville, pour les frais et despens des vallés et chevas de v harnas de coruwée, caskun car à IIII chevas et il vallés, fais en se maison par n gistes et n disners desdis harnas; item, pour otels frais de III otels

---

(1014) Poissons d'un an pour le repeuplement des étangs.  
(1015) Rompue.

harnas par une giste et i disner, et pour les frais et despens le maistre peskeur, sen cheval et n vallès qui conduisoient lesdis harnas en menant XVII<sup>e</sup> et u tierchevaux (1016) de carpes de celi ville, qui accatées y avoient estet à Jakemon et Piérart de St Sauve et à Jakemon de Haynnau à l'esperquerie de l'ostel Monseigneur au Caisnoit, montèrent lidit despens, parmi fuere, avaine et hostaige de chevaux comptet par ledit maistre peskeur environ le St Andrieu, monnoie de ce compte : vu livres, n sols [r<sup>o</sup> 3, verso).....

Pour les frais et despens le maistre peskeur et sen cheval fais à Bavay le X<sup>e</sup> jour de may que adont y rechet l'ouvrage de fossine que on avoit fait à l'escluse dou vivier le Conte, liquelle escluse avoit estet des-routté des flues en l'ivier darain passet, despendi en celi voye par I jour : VI sols, VI deniers. A Jacquemart dou Bray, demorant à Landrechies, pour les frais et despens de plusieurs vallés et chevaux de v harnas de coruwée fais à plusieurs fois et par plusieurs repais en menant dou vivier dou Buffle au Quesnoit plusieurs manières de bièkes qui accatées y furent ou quaresme de ce compte, et pour les frais de n vallés qui conduisoient lesdis harnas, montèrent lidit despens de compte, fait par le maistre pesqueur : XLIX sols, VI deniers. A Piérart le mandreleur (1017), pour plusieurs parties d'ouvrage de sen mestier qu'il a fait et livret tant pour le maison de le peskerie de Hion, comme pour le maison de le peskerie dou Quesnoit, depuis environ le Saint Andrieu jusques à le fin de ce compte. Premiers, pour CLV piés de féchis (1018) à VI den. le piet : pour XIII banstes (1019) à v sols le pièche, pour XII flermoires à n sols, VI den. Je pièche et pour IX boutremaux (1020) oudit prix, montèrent ces parties en somme raportet par taille par Andrieu Maucourant, warde dou vivier de Hion : X livres. A Alardin le cuveber, demorant à Mons, pour if et XX chiercles qu'il a mis et livrés au refaire et remettre à point les hostuils de cuvelerie appartenant à le peskerie de Hion, ou terme devant dit, à III deniers le pièche, pour XVI noefs seyaus qu'il fist et livra oudit terme tant par le dicte peskerie comme pour porter avoecq les cars qui ont menet pissons de Hion au Caisnoit et ailleurs à u sols le pièche et pour v noefves keuves qu'il a livret pour mener en plusieurs lieux aval le pays à vi sols le pièche, montent ces parties, raportées par taille par ledit Andrieu : CXVII sols tournois (f<sup>o</sup> 4, verso).....

A Piérart Joveniaul pour le leuwier do ses fossés viers les Frères Meneurs de Mons esuelles on met pissons en pourvéanche pour Monseigneur toutesfois que besoin est, et dont on lui paie cascun an au premier jour tie septembre : paiet pour ce terme, fin de ce compte : un livres. A lui, pour le hostaige et en sou-vrenienche (1021) doudit maistre peskeur, sen vallet et sen cheval, là u lidis maistre peskeur a eut sen retour toutes fois que estet a à Mons ou terme de ce compte pour les besoingnes Monseigneur touchans sen offisce dont on li paie cascun an audit premier jour de septembre : IIII livres. Pour les frais et despens de bouche doudit maistre peskeur et sen varlet fais à Mons en plusieurs fois et à plusieurs journées que allet et venit a en cele ville pour les besongnes de son offisce ou terme et anée de ce compte dont il compte : LXX sols. Pour XLIII aines de drap raiet et brunette ac-cattet à Saintron et à Jehan Hicket à le Pasque l'an III<sup>e</sup> VI, pour viestir le maistre peskeur, le clerq de celi offisce, le warde de le peskerie dou Caisnoit, le warde dou vivier de Hion, le sergant d'icelui, le ser-gant des euwes dou Caisnoit, le loutrier, et maistre Ernoul le fosseur, sergant des rivières, à XII sols l'ausne l'un par l'autre, sont XXVI livres, u sols. A Andrieu Maucourant, pour sen salaire de hiernuer (1022), en l'estet de ce compte, le vivier de Hion et les n rivières qui kiellent oudit vivier dont paiet lui a estet par marchandise faite et par recours viii livres. Pour c livres de fibet de Bourgogne accatet à le fieste à Mons pour faire aucuns noefs harnas de peskerie et ossr retenir et relâcher les viels harnas desdittes peskeries Monseigneur, à Mons et au Caisnoit : VIII livres. Au maistre peskeur meismes pour ses wages de faire et excuser l'offisce de ledicte pesquerie depuis le premier jour de septembre l'an NU<sup>e</sup> V jusques au premier jour de décembre ensuivant, c'est par le terme de III mois au pris de XL livres blans l'an, montent x livres blans, valient tournois désirés pour XX deniers valent monnoie de ce compte tournois X

---

(1016) Carpes de trois ans.

(1017) Fabricant de mannes d'osier, vannier.

(1018) Fascines.

(1019) Grand panier carré.

(1020) Petites corbeilles.

---

(1021) Paiement.

(1022) Herser, fauorder les herbes et plantes aquatiques.

libvres, XII sols, X deniers. A lui, pour sesdis waiges depuis ledit premier jour de décembre l'an III<sup>e</sup> v jusques au premier jour de septembre l'an III<sup>e</sup> VI ouquel terme a ix mois au pris devant dit : XXX libvres blans valient tournois : XXXII libvres, n sols, X deniers. Pour les frais et despens le maistre peskeur et Jehan de Cuesmes, clerq de l'offisce de le dicte peskerie, fais au Caisnoit quant on compta darainement et adont compta pardevant le conseil de Monseigneur li dis maistres pesquières de ses comptes de le peskerie pour une année finant au premier jour do septembre l'an III<sup>e</sup> v montèrent leur despens en frais de bouche et les frais et leuwier dou cheval ledit Jehan par ni jours allant, besongnant et revenant : XXII sols, désirés pour XX deniers, valient pour XVIII deniers, XXXVII sols, X deniers. A Jehan Godart, cordier, pour XXXVI toises d'esivias qu'il livra à Andrieu Maucourant environ le Toussaint pour renarmer des harnas de filet de le dicte peskerie de Hion, à VIII deniers le toise, XXIII sols foible monnoie valient monnoie de ce compte : XXI sols, vu deniers. A Mikiel Induirel, pour III toilles espuiseches qu'il a livret oudit Andrieu pour espuisier les fossés de Hion, VI sols et pour nu eskeppers : VIII sols, sont XIII sols tournois (f<sup>o</sup> 5, recto).....

Pour le salaire de ces présens comptes faire escripre, ordonner parmy papier et parkemin pour ychias et ossi pour les ariés d'iceli année et autres escriptures à çou servans, parmy frais fais à ycheus faire : VIII libvres. Somme de rendaige fait en communes et foraines parties : CLXII libvres, X sols, II deniers tournois. Toute somme dou rendaige d'argent d'entre dit : mil II<sup>e</sup> XV libvres, XII sols, vin deniers tournois et li recepte monte : VII<sup>e</sup> LXIX libvres, XLI sols, X den. tournois. Ensi appert que li rendaige sourmonte le recepte, lesquelles messire doit nif XLV libvres, XIX sols, nu deniers tournois. Encores doit messire audit peskeur par le restât de ses comptes finans au premier jour de septembre l'an mil im<sup>f</sup> et v, CLXXII libvres, XIX deniers. C'est en somme que messire doit audit pesqueur par le déduction de tous ces comptes : VI<sup>c</sup> XVIII libvres, XVII deniers tournois (f<sup>o</sup> 5, verso).....

C'est li comptes que li dis Jacquemars Bresins, maistres pesquières à Monseigneur le Ducq, fait de tous les pissons tant cbiaus qui sont venut des yauwes sen dit très redoubtet signeur comme autres qu'il a accattés et pourveus ou terme et année de ce compte ensi qu'il s'ensuit. Et premiers recepte de carpes, de bieques et d'anwilles faite ou terme devant dit : dou

maistre peskeur meismes, rechet lesquels il dubt à Monseigneur par le restât do ses comptes finans au premier jour de septembre l'an mf v qui estoient adont en pourvéance ès fossés de le peskerie dou Caisnoit et de Hion : mil et vu carpes ; de lui, rechet lesquels il dubt par le restai de ses dis comptes : xvii bièques de despens ; de lui, rechet lesquels il dubt par le restât de ses dis comptes qui estoient einpourvéance t XLIII bièques que fendiis que gros. Des viviers de le prouvostet dou Quesnoit. Dou vivier de Lorignies qui fu peskiés le v<sup>e</sup> jour de septembre l'an III<sup>e</sup> v, si fu trouvet : n<sup>e</sup> LXVI carpes, III<sup>e</sup> X bièques de despens. Dou vivier Corbaut qui fut peskiés le XII<sup>e</sup> jour de ce mois, si fu trouvet : H<sup>c</sup> L carpes, XL bièques de despens. Dou vivier dou Jolimès qui fu peskiés le xuf jour doudit mois, si fu trouvet : III<sup>xx</sup> XIII carpes. Dou vivier de le Malladrie, qui fu peskiés le vin" jour de novembre, si fu trouvet : III<sup>xx</sup> XV carpes. Dou vivier d'Ormoilles qui fu peskiés le XVIII<sup>e</sup> jour de ce mois, si fu trouvet : XI<sup>c</sup> carpes, X bièques de despens et III fendiis. Dou vivier dou grant Paiot qui fu peskiés le XXVI<sup>e</sup> jour de ce mois, si fu trouvet : CXXXIII carpes. Dou vivier Saint Martin qui fu peskiés le III<sup>e</sup> jour de décembre, si fu trouvet : III<sup>e</sup> XVII bièques gros et feudils. Dou vivier dou grant Mortroel qui fu peskiés le ix<sup>e</sup> jour doudit mois, si fu trouvet : CXXXIII carpes. Dou vivier dou Losquignot, le XIX<sup>e</sup> jour de ce mois fu pesquiot : VI<sup>c</sup> IX carpes. Dou vivier dou Gart qui fu peskiés : le XII<sup>e</sup> jour de jenvier, si fu trouvet : LVIU<sup>c</sup> carpes, II<sup>e</sup> XXXIII bièques de despens.

Item, XX gros bieckes et XXX fendiis. Dou vivier de Favroels qui fu peskiés le XVIII<sup>e</sup> jour doudit mois, si fu trouvet : VIII bièques de despens. Dou vivier as Vacques qui fut peskiés le XX jour de ce mois, si fu trouvet : III<sup>c</sup> XXV carpes. Dou vivier d'Escaillon qui fu peskiés le darainjour de jenvier, si fu trouvet : IX<sup>c</sup> L carpes et III<sup>xx</sup> bièques de despens. Dou vivier St Martin u il fu pesquiet au commant Madame pour se revenue de Com-piengne : XX bièques fendis et X gros. Dou vivier dou Jolimès qui fu peskiés le vu jour d'aoust l'an mi<sup>0</sup> VI, si fu trouvet : c carpes. Dou vivier de le Clayelle qui fu peskiés le X<sup>e</sup> jour de ce mois, si fu trouvet : II<sup>e</sup> carpes. Dou vivier Corbault qui fut peskiés le XXVII<sup>xx</sup> jour d'aoust si fu trouvet : uf L carpes, XXVI bieckes de despens. Dou vivier St-Martin qui fu peskiés lendumain, si fu pris vu gros bieckes et vi fendis (f 6, recto)..... — Bavay. — Dou vivier Je Conte dalés Bavay qui fu peskiés le XXVIII<sup>xx</sup> jour de septembre, si fu trouvet : III<sup>e</sup> carpes, XXXII bièques de despens.



Dou petit viveret qui fu Jehan Remy qui fu peskiés adont si futrouvet: c carpes. Dou vivier de Buseguetto quifu peskiés le VII<sup>e</sup> jour de novembre, si fu trouvet : CIII<sup>e</sup> carpes. —Hoin. — Dou petit vivier de Hoin qui fu peskiés le jour Saint Mikiel, si fu trouvet : CIII<sup>e</sup> XVI carpes, xvii bièkes de despens. Dou vivier moïen qui fu peskiés le xxviii<sup>e</sup> jour de novembre, si fu trouvet : CLXXV carpes. Dou grant vivier de Hoin qui fu pesquiés adont si fu trouvet : v<sup>c</sup> carpes. — Braine-le-Conte. — Dou vivier de Jettefort qui fu pesquiés le xv\* jour de novembre, si fu trouvet : N<sup>c</sup> L carpes, XX bièques de despens. Dou petit vivier à le porte qui fu peskiés adont, si fut trouvet nf carpes, XXXII bièques de despens. Dou grant vivier qui fut pesquiés le jour Saint Andrieu, si fu trouvet : III<sup>e</sup> LXXV carpes, c bièques de despens. Dou vivier de Hion rechet pluseurs fojs ou terme de ce compte qui sont keuves à la seuwière doudit vivier dont on fait chi endroit recepte : III<sup>e</sup> XLVII anwilles. Pour carpes accattées si qu'il appert en le première somme de rendage d'argent chi devant escript: IXIII RII<sup>o</sup> LVI carpes. Pour bièques de despens accattés, si qu'il appert audit rendage : IX<sup>e</sup> XXIII bièques de despens. Pour anwiUes accattées si qu'il appert oudit rendage : LXXV anwilles et vi bars. Pour biecques fendils accattés si qu'il appert oudit rendage : LXXVIII bièques fendils. Pour gros bièques accattés si qu'il appert oudit rendage : XXVII gros bièques. Des censiens de Bouchain, rechet à pluseurs fois ou terme de ce compte : v<sup>c</sup> anwilles. Somme de recepte de carpes : XVNR NN<sup>m</sup> XIII carpes. Somme de recepte de bièques fendils et gros : nf XLII gros bièques et fendils. Somme de recepte d'anwilles : X<sup>c</sup> XXII anwilles et vi bars (f\* 6, verso).....

Délivranche et renseignement des pissons de le recepte devant ditte fait ou tierme et année de ce compte ensi que chi après s'ensuit. Et premiers, pour le délivranche des pissons faite à le cuisine de l'ostel Monseigneur et Madame au Caisnoit par Rollant, warde de le maison de le pesquerie Monseigneur en ceb ville ou terme de ce compte, dont li somme de le délivranche de carpes monte si qu'il appert par les parties contenues en i rolle qui de ce fait mention :

XVI<sup>m</sup> II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> III carpes. Item, monte li délivranche des bièques de despens faite à le dicte cuisine oudit terme si qu'il apert par ledit rolle : mil III<sup>c</sup> XXXVI biecques de despens. Item, monte li délivranche des biecques fendils faite à ledite cuisine ou terme susdit si qu'il appert par ledit rolle : CIII<sup>e</sup> IX bièques fendils. Item, monte li délivranche des gros bièques faite à

ledicte cuisine si qu'il appert par ledit rolle : XXX gros bièques. Item monte li délivranche des anwilles faite à le dicte cuisine si qu'il appert par ledit rolle : III<sup>e</sup> XIX anwilles et VI bars. Délivret par Andrieu Maucourant, warde de le peskerie dou vivier de Hion, à le cuisine del hostel Monseigneur à Mons le XVI<sup>e</sup> jour de jenvier pour madame de Gommegnies, messire Brongnart de Hamin avoecq li et leur gens et que adont li dicte dame vint lever l'enfant monseigneur le baillieu de Haynnau, au commant medame le ducesse, vr carpes et n bièques de despens. Délivret à le cuisine del ostel Monseigneur et Madame le joesdi des Pausquères, qu'il furent à Mons, une carpe et i bièque de despens Dèlivret à ledicte cuisine le venredi enssuivant, XV biecques de despens, III fendils et I gros. Délivret à le dite cuisine le samedi enssuivant qui fu nuit de Pasques flories, XIX biecques de despens et I gros. Délivret à le cuisine de l'ostel Madame à Mons le venredi XI<sup>e</sup> jour de juing l'an III<sup>xx</sup> VI pour ma dicte dame et ses gens qui adont furent en celi ville : VI carpes, VI bièques de despens et i fendils. Dèlivret à le dicte cuisine pour otel le samedi enssuivant : XXIII carpes, VIII bièques de despens, H fendils : et XII anwilles. Délivret à le dicte cuisine le mardi enssuivant : VI carpes. Dèlivret et envoïet au commant Monseigneur et Madame, et lesquels il donnent cascun an pour Dieu et en almosne as cartrois de Valenchiennes pour leur advens dou Noël et qui délivret leur fu le nf jour de décembre : c carpes. Mis ou vivier Saint Martin dou Quesnoit le mf jour dou mois de décembre en pourvéanche : un<sup>m</sup> gros biecques et fendils. Mis oudit vivier St Martin pour le gouverne desdits gros biecques et fendils le XII<sup>e</sup> jour de jenvier : CL carpes (f°7, recto).....

Somme de le délivranche desdites carpes : XVII<sup>m</sup> IX<sup>f</sup> LXXIX carpes. Et li recepte monte XVIII<sup>m</sup> III<sup>xx</sup> XIII carpes. Ensi appert que b recepte sourmonte le délivranche qui estoient en pourvéance au jour de ces comptes clos à le pesquerie dou Caisnoit : CXIII carpes. Somme de le délivranche des biecques de despens : mil v<sup>c</sup> LVn bièques de despens. Et li recepte monte : mil VI<sup>c</sup> XXIX biecques de despens. Ensi appert que li recepte sourmonte le délivranche qui estoient à ledicte pesquerie dou Caisnoit : LXXII biecques de despens. Somme de le délivranche des gros bièques et fendilz: III<sup>e</sup> XXIII bièques ; et b recepte monte: III<sup>e</sup> XIII gros bièques et fendils. Ensi appert que li recepte sour-

monte lo délivranche qui estoient à ledicte peskerie dou Caisnoit : XIX gros bièques et fendiis. Somme de le délivranche d'anwilles : X° XXII anwilles et vi bars ; et otant monte li recepte (f 8, recto).....

Recepte d'anteviaus, kièvekeuwe (1023), biéquetiaus, tierchelès et autres rempisseuvres trouvées ès viviers Monsigneur et ossi pour rempisseuvres accatées ou terme et année de ce compte ensi qu'il s'ensuit. Et premiers, des viviers de le prousvotet dou Quesnoit rechet les parties chi après. Dou vivier Corbaut qui fu peskiés le XI<sup>e</sup> jour de septembre, si fu trouvet n foursières (1024). Dou vivier dou Jolimès qui fu peskiés le XIII<sup>e</sup> jour de ce mois, si fu trouvet n foursières. Dou vivier de le Malladrie qui fu peskiés le vn<sup>e</sup> jour de novembre, si fu trouvet v<sup>o</sup> anteviaus, IIII foursières. Dou vivier d'Onnoilles qui fu peskiés le XVIII<sup>e</sup> jour de ce mois, si fu trouvet II<sup>e</sup> VI anteviaus, vin thines de kièvekeuwe et VI foursières. Dou vivier Passavant qui fu peskiés le XXIII<sup>e</sup> jour de novembre, si fu trouvet CL anteviaus. Dou vivier de le Clayelle qui fu peskiés le un<sup>e</sup> jour de ce mois, si fu trouvet nf de tiercelés. Dou vivier Aupret qui fut peskiés le XXV<sup>e</sup> jour de ce mois, si fu trouvet v<sup>e</sup> anteviaus, une foursière. Dou vivier dou grant Paiot qui fu peskiés le XXVI<sup>e</sup> jour de ce mois, si fu trouvet LXXV anteviaus, V thines de kièvekeuwe, n foursières. Dou vivier dou petit Mortroel qui fu peskiés le XXVII<sup>e</sup> jour ensuivant, si fu trouvet CL anteviaus, N foursières. Dou vivier d'Escaudeuer qui fut peskiés le XXVIII<sup>e</sup> jour ensuivant, si fu trouvet vu<sup>e</sup> de tiercelés. Dou vivier dou grant Viller qui fu peskiés le XXIX<sup>e</sup> jour ensuivant, si fu trouvet nf de tiercelés, III foursières. Dou vivier Resnault qui fu peskiés le n<sup>e</sup> jour de décembre, si fu trouvet : v<sup>e</sup> de tiercelés. Dou vivier dou petit Viller qui fu peskiés le v<sup>e</sup> jour de ce mois, si fu trouvet v<sup>e</sup> anteviaus, n thines de kièvekeuwe, n foursières. Dou Flasquiet de Hèches qui fu peskiés le VI<sup>e</sup> jour de ce mois, si fu trouvet if L tiercelés et n foursières. Dou vivier dou grant Mortroel qui fu peskiés le IX<sup>e</sup> jour de ce mois, si fu trouvet II<sup>e</sup> anteviaus, v thines de kièvekeuwe, IIII foursières. Dou vivier dou Losquignot qui fu peskiés le XIX<sup>e</sup> jour de ce mois, si fut trouvet VI<sup>o</sup> anteviaus, n thines de kièvekeuwes, vi foursières. Dou vivier dou Gart qui fu pesquiées le xu' jour de jenvier, si fu trouvet II<sup>o</sup> petis biéketiaus de rapisseuvre, XXVIII thines de blancq pisson. Dou vivier dou Favroes qui fu peskiés le XVIII<sup>e</sup> jour de jenvier, si fu trouvet XI<sup>e</sup> de tiercelés. Dou vivier as Vacques qui fu peskiés le XX<sup>e</sup> jour de ce mois, si fu trouvet if L anteviaus. Dou vivier dou Jolimes qui fu peskiés le VII<sup>e</sup> jour d'aoust l'an IIII<sup>e</sup> VI, si fu trouvet XXXIII tiercelés. Dou vivier de le Claielle qui fu peskiés le X<sup>e</sup> jour de ce mois, si fu trouvet XL tierchelès. — Bavay. — Dou vivier de Busegnettes qui fu peskiés le VII<sup>e</sup> jour de novembre,

si fu trouvet XXXVI tiercelés et III foursières. Dou dit vivier qui fu peskiés le III<sup>e</sup> jour de décembre et lesquelz on y avoit laissiet vi thines de kièvekeuwe. — Hoin. — Dou vivier de Hoin moien qui fu peskiés XXVIII<sup>e</sup> jour de novembre, si fu trouvet mil anteviaus, nu thines de kièvekeuwe, vi foursières. Dou grant vivier de Hoin qui fu peskiés adont si fu trouvet mil anteviaus, u thines de kièvekeuwe, vi foursières (P 8, verso). — Grant Bray. — Dou vivier de Grant Bray qui fu peskiés le VII<sup>e</sup> jour de novembre, si fu trouvet III<sup>TM</sup> de tiercelés, II thines de kièvekeuwe, VI foursières. Rempisseuvre accatée. Pour tiercelés acatés dontli somme monte si qu'il appert en le première somme de rendage d'argent chi devant : mil IIII<sup>e</sup> tiercelés. Pour biéketiaus de rapisseuvre accatés si qu'il appert en ledicte somme de rendage chi devant : mil VII<sup>e</sup> XXV biéketiaus de rapisseuvre. Pour anteviaus accatés si qu'il appert ou rendage chi devant : mil n' anteviaus. Somme de recepte d'anteviaus: VIII<sup>m</sup> VII<sup>e</sup> XXV anteviaus. Somme de recepte de tierchelès : VII<sup>m</sup> VI<sup>e</sup> LIX tiercelés. Somme de recepte de kièvekeuwe ; XXXVI thines valient comptet millier et demi en le thine : LIII<sup>m</sup> de kièvekeuwe. Somme de recepte de bieque-tiaux de rapisseuvre : mil IX<sup>o</sup> XXV petis biéketiaux. Somme de recepte de foursières: LVU foursières. Somme de recepte de blancq pisson : XXVIII thines (P 9, recto).....

Délivranche et renseignement des pisseuvres devant dittes ensi que chi après s'ensuit. Et premiers. Es viviers de la prouvostet dou Caisnoit. Mis ou vivier St-Martin pour le gouverne de IIII<sup>e</sup> et X gros bièques fendiis quiy estoient le IX<sup>e</sup> jour de décembre, au commant le maistre d'ostel : VI<sup>e</sup> de tiercelés ; mis ou dit vivier et pour otel le XIII<sup>e</sup> jour de march ensuivant : VI<sup>e</sup> de tiercelés. Mis et rempissonnet ou vivier as Vakes le XV<sup>e</sup> jour de march : VIII<sup>e</sup> tiercelez, IIII<sup>m</sup> de

(1023) Chabot, têtard, petit poisson n'ayant que la tête et la queue.

(1024) Carpes femelles.

kièvekiaus, III foursières. Mis au vivier Regnaut adont : n<sup>o</sup> anteviaus, II<sup>m</sup> v<sup>c</sup> de kièvekeuwe. Mis ou vivier dou petit Viller adont : II<sup>m</sup> de kièvekeuwe, n foursières. Mis ou vivier dou grand Viller adont : mil v<sup>o</sup> de kièvekeuwe et n foursières. Mis ou vivier d'Ormoilles XVI<sup>e</sup> jour oudit mois : mil III<sup>e</sup> tiercelés, XIII de kièvekeuwe, n foursières, III thines de rochin. Mis ou vivier Passavant audit jour: mil v<sup>o</sup> de kièvekeuwe, il foursières. Mis ou vivier au Piet adont : mil v<sup>o</sup> de kièvekeuwe, n foursières. Mis ou vivier dou petit Mortroel adont : mil v<sup>o</sup> de kièvekeuwe, n foursières. Mis ou vivier Corbault le XVII<sup>e</sup> jour de ce mois: III<sup>e</sup> IX tiercelés, II foursières, c biéketaus de rapis-œuvre. Mis ou vivier dou Jolimès adont : III<sup>e</sup> tierchelés. Mis ou vivier d'Escaudeur adont : III<sup>e</sup> demy de kièvekeuwe. Mis ou vivier dou grant Paiot adont : III<sup>e</sup> anteviaus, mil v<sup>c</sup> de kièvekeuwe, n foursières. Mis ou vivier de le Clayelle adont: nf tiercelés. Mis ou vivier de le Selle au Losquignot le XVII<sup>e</sup> jour de ce mois : VIII<sup>e</sup> anteviaus nf v<sup>o</sup> de kièvekeuwe et v foursières. Mis ou vivier de Lorignies adont : v<sup>o</sup> anteviaus, c biéketaus de rapisseuvre. Mis ou vivier de le Malladrie adont : nf anteviaus f v<sup>o</sup> de kièvekeuwe et III foursières. Mis ou vivier de Paul Roels adont : III<sup>m</sup> demy de kièvekeuwe. Mis ou vivier dou Gart le XIX<sup>e</sup> jour de march : mil II<sup>c</sup> anteviaus, XI<sup>c</sup> de biéketaus de rapisseuvre. Mis ou vivier d'Escaillon adont: mil VIII<sup>e</sup> tiercelés, nn foursières, u<sup>o</sup> L petits biéketaus de rapisseuvre. Mis ou fiasquiet de Hecques adont : III<sup>o</sup> anteviaus. Mis ou vivier dou grant Mortroel adont : v<sup>o</sup> anteviaus II<sup>m</sup> et v<sup>c</sup> de kièvekeuwe et nn foursières. — HOUL — Mis ou grant vivier de Hoin le xv<sup>e</sup> jour de march, v<sup>c</sup> anteviaus, v<sup>m</sup> de kièvekeuves, vi foursières. Mis adont ou moien vivier de Hoin, nf L anteviaus : III<sup>m</sup> de kièvekeuves, III foursières. Mis ou petit vivier de Hoin adont : n<sup>o</sup> L anteviaus. Grant Bray. Mis ou vivier de Grant Bray le XVII<sup>e</sup> jour de march : mil v<sup>c</sup> anteviaus, VIII de kièvekeuves, nn foursières (f<sup>o</sup> 9, verso). — Bavay. — Mis ou vivier de Busignettes le XVIII<sup>o</sup> jour de march : nf L anteviaus, mil v<sup>o</sup> de kièvekeuves, ni foursières. Mis ou vivier le Conte adont : II<sup>e</sup> L anteviaus. Mis ou vivier qui fu Jehan Remi adont : CL anteviaus. — Hion. — Mis ou vivier de Hion le XIII<sup>e</sup> jour de march, au commant le recepveur des mortes mains et le recheveur de Haynnau avoecq le kierke (1025) de l'année passée: IX<sup>o</sup> de tiercelés.— Brainele-Conte. Mis ou grant vivier de Braine le XX<sup>e</sup> jour de march : VIII<sup>e</sup> d'anteviaus, if de biéketaus de rapis-œuvre. Mis au petit vivier à le porte adont : uf L anteviaus, c biéketaus de rapisseuvre. Et li viviers de Jettefort demora sans rempisseuvre pour çou qu'il y convenoit ouvrer. Mis avoecq les gros bièkes et fendils qui estoient en pourvéanche ou vivier St-

Martin pour leur gouverne le XXII<sup>e</sup> jour de jenvier qui vinrent dou vivier Gart : xv thinesdeblancq pisson. Mis adont avoecq otels bièkes qui estoient en pourvéanche ès fossés de le peskerie dou Caisnoit, x thines de blancq pisson. Pour anteviaus mors et pierdus ou terme de ce compte CLXXV anteviaus. Pour petis biéketaus de rapis-œuvre mors et pierdus oudit terme : LXXV petis biéketaus de rapisseuvre. Pour kièvekeuwe morte et pierdue oudit terme : II<sup>m</sup> CL kièvekeuwe. Pour four- sières mortes et perdues oudit terme : im foursières. Pour tiercelés mors et pierdus oudit terme : I<sup>c</sup> LXXVU tiercelés. Mis ou vivier St-Martin les VI<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> jour d'aoust qui vinrent adont des viviers dou Jolimès et de le Clayelle : LXXIII tiercelés. Mis avoecq les gros bièques qui estoient en pourvéanche ès fossés de le pesquerie dou Quesnoit qui vinrent dou vivier Saint- Martin le mf jour de décembre pour leur gouverne : n<sup>c</sup> de tierchelés (f<sup>o</sup> 10, recto). Somme de le déli- vranche d'anteviaus : VM<sup>TM</sup> VII<sup>e</sup> XXV anteviaus. Et otant monte b recepte. Somme de le délivranche de tierchelés : VII<sup>m</sup> VI<sup>e</sup> LIX tiercelés. Et otant monte li recepte. Somme de le délivranche de kièvekeuwe: LIN<sup>m</sup>. Et otant monte li recepte. Somme de le déb- vranche de biéketaus de rapisseuvre : mil IX<sup>o</sup> XXV petis biéketaus. Et otant monte li recepte. Somme de le délivranche de foursières : LVU. Et otant monte h recepte (f 10, verso). Somme de le délivranche de blancq pisson : XXVIII thines. Et otant monte li recepte (f<sup>o</sup> 11, recto).....

B. 3309. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, parchemin

**1406-1407.** — Fragments du compte de « Jacquemard Bresin de l'offisce de le peskerie de Haynniau, pour le tierme d'un an à compter au premier jour dou mois de septembre l'an mil mf vn. C'est h comptes que ledis Jacquemars Brezins, maistres pesquiers à monseigneur le Ducq, fait de tous les pissons qu'il a rechius et débvrés tant chiaux qui sont venut des yauwes sen dit très redoubtet signeur, comme antres

qu'il a accatés et pourvus ou terme et année de cest présent compte, ensi qu'il s'ensuit et appert chi apriès. Et premiers recepte de carpes, de bieques et d'anwilles fait ou terme devant dis (F 1, recto).....

Somme de carpes : XV<sup>m</sup> V<sup>o</sup> XLIII carpes. Somme de recepte de bieques de despens : mil III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> m becques de despens. Somme de recepte de gros becques et fendiis : CLXIII. Somme de recepte d'anwilles : III<sup>c</sup> LXXVI anwilles. Somme de recepte de braismes : II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XVIII braismes. Somme de recepte de bars : x bars (F 1, verso).....

Délivranche et renseignement des pissons de le recepte devant dicte fait ou terme et année de ce compte ensi qu'il s'ensuit chi apriès (F 2, recto).....

Somme de le délivranche de carpes : XIII<sup>m</sup> IX<sup>c</sup> carpes. Et li rechepte monte : XV<sup>m</sup> V<sup>c</sup> XLIII carpes. Ensi appert que li recepte sourmonte le délivrance qui estoient au jour de ces comptes clos empourvance as fossés de le peskerie dou Caisnoit : VI<sup>c</sup> VIII carpes. Somme de le délivranche de bieques de despens : mil III<sup>c</sup> LXVI bieques de despens. Ensi appert que li recepte sourmonte le délivrance qui estoient adont empourvance à Hion : XVII becques de despens. Somme de le délivranche de gros becques et fendiis : C XXXVI gros becques et fendiis. Et li recepte monte : CLXIII otels becques. Ensi appert que li recepte sourmonte le délivrance qui estoient adont en pourvance au Caisnoit et à Hion : XXVII gros becques et fendis. Somme de le délivrance d'anwilles : III<sup>c</sup> XXVIII anwilles. Et li lecepte monte : III<sup>c</sup> LXXVI anwilles. Ensi appert que li recepte sourmonte le délivrance qui estoient adont en pourvanche au Caisnoit : XLVIII anwilles. Somme de le délivrance de braismes : II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XVIII braismes. Et li recepte monte otant. Somme de le délivrance de bars : x bars ; et otant monte U recepte (F 2, verso).....

.....

Recepte d'anteviaus kièvekeuwe et autres rempisseuvres trouvées ès viviers Monseigneur et ossi pour rempisseuvres accatiés ou terme de ce compte ensi qu'il s'ensuit (f<sup>o</sup> 3, recto). Somme de recepte d'anteviaus : XXI<sup>m</sup> LXXV anteviaus ; somme de recepte de petis becquetiaux : mil VI<sup>c</sup>. Somme de recepte de kièvekeuwe : XIII<sup>m</sup> ; somme de -ecepte de foursiers cv. Somme de recepte de tenques(1026) = i millier.....

Délivranche et resaignement des rempisseuvres devant dictes ensi que chi après s'ensuit. Et premiers ès viviers de le prévostet dou Caisnoit, mis ou vivier as Vacques le XX<sup>e</sup> jour de march ; VII<sup>c</sup> L anteviaus et VI foursières ; mis ou vivier Renaut adont VIII<sup>c</sup>

anteviaus ; mis ou vivier d'Escardeuvre adont : VIII<sup>c</sup> anteviaus ; mis ou vivier d'Ormoilles adont : mil V<sup>c</sup> anteviaus, XV foursières, CL petits becquetiaux ; mis ou vivier de le Salle au Losquignot : VII<sup>c</sup> V anteviaus et VI foursières ; mis ou vivier d'Escaillon adont : mil VI<sup>c</sup> anteviaus, VI foursières, CL petits becquetiaux ; mis ou vivier de le Clazelle adont : VI<sup>c</sup> anteviaus et III foursières ; mis ou vivier Corbaut : III<sup>c</sup> L anteviaus ; mis ou vivier dou Jolimès : CL anteviaus ; mis ou vivier dou Grant Mortroel : mil nf anteviaus, vi foursières ; mis ou vivier dou grant Paiot : III<sup>c</sup> anteviaus, III foursières ; mis ou vivier de Longnies : mf anteviaus, C petis becquetiaux ; mis ou vivier de le Malladrie : III<sup>c</sup> anteviaus, VI foursières ; mis ou vivier dou Petit Viller : mil II<sup>c</sup> anteviaus, III foursières ; mis ou vivier dou Grant Viller : II<sup>c</sup> anteviaus, III foursières ; mis ou vivier Passavant : II<sup>c</sup> anteviaus, III foursières. Hon. Mis et rempissonnet ou grant vivier de Hon le XV<sup>e</sup> jour de march : VI<sup>c</sup> anteviaus, X foursières et III<sup>m</sup> kièvekeuves ; mis ou moien vivier de Hon adont : III<sup>c</sup> anteviaus, VI foursières, III<sup>m</sup> kièvekeuves ; mis ou petit vivier de Hon adont : C anteviaus. Bavay. Mis et rempissonnet ou vivier de Busignettes, le XVII<sup>e</sup> jour de ce mois : II<sup>c</sup> anteviaus, VI foursières et III<sup>m</sup> de kièvekeuves ; mis ou vivier le Conte adont : CL anteviaus, VI foursières et III<sup>m</sup> de kièvekeuves ; mis ou vivier qui fu Jehan Remy adont : CL anteviaus. Grant Bray. Mis et rempissonnet ou vivier de Grant Bray : mil II<sup>c</sup> anteviaus et XII four\* sières (P 3, verso). Hion. Mis et rempissonnet ou vivier de Hion présent le mayeur et II esquievins dou liu : V<sup>m</sup> VII<sup>c</sup> anteviaus , VIII<sup>c</sup> petis becquetiaux. Pour anteviaus vendus si qu'il appert en le première somme de recepte d'argent chi devant : III<sup>c</sup> anteviaus. Délivret à le cuisine de l'ostel Monseigneur au Quesnoit, si qu'il appert par le rolle des délivranches des pissons dou terme de ce compte : III<sup>c</sup> I petit becquetiaul. Pour anteviaus mors et pierdus ou terme de ce compte : III<sup>c</sup> LXXV anteviaus ; pour petis becquetiaux mors et perdus oudit terme : III<sup>xx</sup> XIX petis becquetiaux ; mis avec les gros becques qui estoient en pourvance as fossés dou Quesnoit à II fois ou terme de ce compte pour leur gouverne : I<sup>m</sup> de tenques. Somme de le délivrance d'anteviaus : XXI<sup>m</sup> LXXV anteviaus ; et otant monte li recepte. Somme de le délivranche de petis

becquetiaux : mil vi<sup>c</sup>. Et otant monte li recepte. Somme de le délivranche de kièvekeuwe : XIII<sup>m</sup> ; et otant monte b recepte. Somme de délivrance de foursières : cv ; et otant monte b recepte. Somme de délivranche de tenques : i<sup>m</sup>. Et otant monte li recepte (f<sup>o</sup> 4, recto).

B. 3310. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, parchemin.

**1409-1408.** — « C'est li comptes que à très hault, très noble et très puissant prince sen très reboubtet signeur monsigneur le ducq Guillaume de Bayvière, contes de Haynnau, Hollande, Zelande et signeur de Frise et à son hault, noble et discret conseil fait Jaquemars Brezins, peskières de Haynnau, de tout chou entièrement qu'il a rechut, paiiet et débvret des poissons venans des yauwes et viviers que ses dis très-redoubtés sires a ou pays de Haynnau, exceptet cheux qui sont censset à argent dont chil qui les recoivent doivent compter à court. De pluseurs poissons que accattés atout pour le pourvéanche de l'ostel doudit très redoubtet signeur comme pour pluseurs desdis viviers rempissonner et ossi d'aucuns frais fais au pesquier et rempissonner lesdis viviers et autres communes parties. Depuis le premier jour dou mois de septembre l'an III<sup>c</sup> VII jusques audit premier jour de septembre l'an III<sup>c</sup> VIII ; c'est par le terme d'un an entir et est cbiuls comptes fais tout par amendement tant en recepte comme en rendaige à tele monnoie que I florin d'or nommet grand angle (1027) pour XLV sols tournois, et I denier d'argent nommet double gros pour XVIII deniers tournois et toutes autres monnoies revenans à ce pris et vabeur. Et premiers recepte d'argent pour pissons vendus ou terme et année de ce compte ensi qu'il s'enssuit. Somme d'anwilles vendues : II<sup>c</sup> LXXV anwilles. Somme de kièvekeuwe vendue : III<sup>m</sup> dé kièvekeuwe. Somme de recepte pour le vendaige desdis pissons : XXVII libvres, v sols tournois (f<sup>o</sup> 1, recto). Autre recepte d'argent faite par ledit pesqueur en communes parties ou terme de ce compte ensi qu'il s'enssuit : somme de le recepte forraine devant dicte : III<sup>c</sup> XXXI libvres, II sols , X deniers tournois. Toute somme de le recepte d'argent devant ditte : III<sup>c</sup> LVIII libvres, VII sols, X deniers (f<sup>o</sup> 1, verso).....

Rendaige d'argent de le recepte devant ditte fait par ledit maistre pesqueur ou tierme et année de ce compte ensi qu'il s'enssuit : et premiers accas de pissons fais tant pour le provision de l'ostel Monsigneur le Ducq et Madame, Monseigneur le ducq de Touraines et Madame comme pour rempissonner les viviers mondit signeur et ossi pour aucuns frais fais et paiiés à celi cause (f<sup>o</sup> 2, recto).

Somme de carpes accattées : II<sup>m</sup> VI<sup>c</sup> carpes. Somme de bieques accattés : VI<sup>c</sup> L bièkes de despens (f 3' recto). Somme de bieques fendils accattés : CVI. Somme de gros bieques accattés : XXVIII gros biekes. Somme de braismes accattées : III<sup>c</sup> braismes. Somme d'anteviaux accattés : II<sup>m</sup> C anteviaux. Somme des tierchelés : mil CLXXV tierchelés. Somme des petis biéketiaus : VIII<sup>c</sup> L petis biéketiaus de rapisseuvre. Somme de kièvekeuwe accatté : XII<sup>m</sup> de kièvekeuwe. Somme d'argent paiiet et délivret pour l'accat des pissons devant dis : III<sup>c</sup> LXXVIII libvres, III sols, n deniers tournois (f<sup>o</sup> 3, verso).....

Autre rendaige d'argent fait et délivret par ledit maistre pesqueur en communes et forraines parties paiées ou tierme de ce compte. A Piérart Joveniaul de Mons pour I noef harnas de pesquerie nommet traymel, contenant XII toises accatté à lui pour siervir à le pesquerie dou Caisnoit, douquel on y avoit grant nécessitet et besoing, car chiuls qui paravant y estoit est tout pouris et deskirez si que plus refaire ne aidier on ne s'en pavoit, cousta parmi cordes, desmeraux ? flottés et ploncq qui furent mis à cedit harnas : VI libvres, XVI sols, X deniers (f<sup>o</sup> 6, verso).....

A Piérart le mandreleur, de Mons, pour pluseurs parties d'ouvrage de sen mestier qu'U a fait et livret pour les pesqueries Monseigneur à Mons, au Caisnoit et ailleurs par tout u besoins a estet ou terme de ce compte. C'est assavoir pour CXXX piés de fléchich (1028) à VI deniers le piet, sont : LXV sols pour XIII banstes à v sols le pièche : LXV sols ; pour XIII sierrons (1029) à II sols, VI deniers le pièche : XXXV sols, et pour IX boutremaux (1030) audit pris sont XXII sols, VI deniers ; montent ces parties qui raportées ont estet par taille par Audriu Maucourant, warde dou vivier de Hion : IX libvres, VII sols, VI deniers tournois. A Alardin le cuvelier,

(1027) Monnaie à l'ange.

(1028) Paille tressée.

(1029) Serrons, petites caisses.

(1030) Espèce de panier.

pour plusieurs ouvraiges de sen mestier qu'il a fait et livret à le pesquerie Monseigneur à Hicn ou terme de ce compte si comme pour CXLV tierchechez (1031) qu'il a mis et livrés au reloiier les waissiaux de cuvellerie de le dicte peskerie à n deniers le pièche, sont : XXXVI sols, III deniers ; item, pour XIII noefs seyaux qu'il a livrés en ce terme à II sols le pièche : XXVI sols ; et pour III keuwes qu'il a livrées à mener pissons de lieu à autre pour Monseigneur, à VI sols le pièche, sont XVIII sols montent ces parties raportées par taille par ledit Andrieu : III livres, III deniers. A Piérart Joveniaul devant nommet pour le leuwier de ses fossés viers les Frères meneures à Mons esquels on met pissons en pourvéanche toutes fois que besoins est pour Monseigneur et Madame quant il viennent à Mons dont on li paie cascun an : mi livres III livres (f° 7, recto).....Somme dou forrain rendaige devant dit VIII<sup>c</sup> XIII livres, V sols, VIII deniers tournois (f° 7, verso)

.....  
Toute somme dou rendaige d'argent devant dit : mil III<sup>c</sup> XIII livres, XVI sols, III deniers tournois. Et li recepte monte : III<sup>c</sup> LVIII livres, VII sols, X deniers. Ensi appert que li rendaiges sourmonte le recepte que Messire doit : IX<sup>c</sup> LV livres, VIII sols, V deniers tournois ; liquelz restaz est deubs à plusieurs personnes (f° 8, recto). C'est li comptes que lidis maistres pes-kières fait de tous les pissons qu'il a rechups et délivrés tant chiaux qui sont venut des yauwes sendit très redoubté seigneur comme autres qu'il a accattés et pourveus, etc. (f° 9, recto).....

Somme de recepte de carpes : X<sup>m</sup> II<sup>c</sup> LXXVII carpes. Somme de recepte de bieques de despens : mil CIII<sup>xx</sup> VII bièques de despens. Somme de recepte de gros bieques et fendiis : II<sup>c</sup> XII bieques que gros que fendiis. Somme de recette d'anwilles : III<sup>c</sup> LXIII anwilles. Somme de recepte de braismes : III<sup>c</sup> braismes (f° 10, recto). Délivrance et renseignements de tous les pissons de le recepte devant ditte fait ou terme et année de ce compte, ensi que chi apriès s'enssuint 10, verso).....Somme de le délivranche de carpes : X<sup>m</sup> CIII<sup>xx</sup> XIX carpes.....Somme de le délivranche des bieques : mil cvn bièques de despens.....Somme de le délivranche de gros bieques et fendiis : II<sup>c</sup> X bieques.....Somme de le délivranche d'anwilles : III<sup>c</sup> LXIII anwilles .....Somme de le délivranche de braismes : III<sup>c</sup> braismes (f° 11, verso), etc.

acorn-plit au premier jour dou mois de septembre l'an III<sup>c</sup> IX, Et premiers recepte d'argent tant pour pissons vendus comme en autre manière ou tierme et année de ce compte ensi qu'il s'enssuint (F 1, recto).....Somme de le recepte d'argent devant ditte : mil CLXVI livres, VIII deniers tournois (1° 1, verso).....Rendaige d'argent de le recepte devant ditte fait par le dit maistre peskeur ou tierme et année de ce compte ensi qu'il s'enssuint. Et premiers accas de pissons fais tant pour la provision de l'ostel Monseigneur le Ducq et Madame la Duchesse, Monseigneur de Touraines et Madame, comme pour rempissonner aucuns des viviers Mondit seigneur et pour aucuns frais fais et paiés à celi cause dont les parties s'enssuiwent (f° 2, recto)

.....  
Somme toute d'argent paiet et délivret pour l'accat des pissons devant dis : VIII<sup>c</sup> XXV livres, XII deniers tournois (f°4, verso).....Autre rendaige d'argent pour frais fais au pesquier et rempissonner les viviers Monseigneur estans en le prouvostet dou Quesnoit et ossi pour aucuns ouvraiges de fosserie et autres fais as viviers de le prouvostet ou tierme et année de ce compte ensi qu'il s'enssuint (f°5, recto).....Somme de rendaige fait à cause des viviers de le prouvostet dou Quesnoit cent une livres, n sols tournois (f° 5, verso) .....Autre rendaige d'argent pour frais fais au pesquier et rempissonner les viviers Monseigneur estans en le prouvostet de Bavay ou tierme de ce compte dont les parties s'enssuiwent (f\* 6, recto).....Somme de rendaige fait à cause des viviers de le dicte prouvostet de Bavay : XXIX livres, XVI sols, II deniers tournois (f° 6, verso).....Autre rendaige d'argent pour frais fais au pesquier et rempissonner les viviers de Braine-le-Conte ou tierme de ce compte ensi qu'il s'enssuint (f° 7, recto)

B. 3311. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, parchemin.

**1408-1409.** — « Comptes Jaquemart Bresin pour l'offisce de le pesquerie de Haynnau, pour i an

Somme de rendage fait à cause des viviers de Braine : IIII livres, VII sols, VI deniers tournois (idem)

Autre rendage d'argent pour frais fais au pesquier, etc., le vivier de Hion : VII sols tournois (1° 7, verso)

Autre rendage d'argent fait et délivret par ledit maistre pesqueur en communes et foraines parties paiés ou tierme de ce compte (f° 8, recto).....Somme dou forain rendage d'argent devant dit : mil LXXVI livres, XVI sols, VII deniers tournois (f° 9, recto). Toute somme dou rendage d'argent devant dit : II<sup>m</sup> LXIX bbvres, X sols, III deniers tournois. Et b recepte monte : mil CLXVI livres, VIII deniers tournois. Ensi appert que li rendages sourmonte le recepte lesquels messires doit audit maistre pesqueur : IX<sup>c</sup> III livres, IX sols, VII deniers tournois. Liques restas est dous à plusieurs personnes (f° 9, verso)..... C'est li comptes et renseignements que Jaquemars Bre-zins, maistres pesquières à monseigneur le Ducq Guillaume de Bayvière, conte de Haynnau, Hollande et Zellande et seigneur de Frise, fait à sen dit très redoubtet seigneur et à sen hault, noble et discret conseil, de tous les pissons qu'il a reclus et délivrés tant chiaux qui venut sont des euwes sen dit très redoubtet seigneur comme autres que accatés et pourvus a pour le provision de l'ostel sen dit seigneur et en autre manière, despuis le premier jour de septembre l'an III<sup>c</sup> VIII jusques audit premier jour de septembre l'an III<sup>c</sup> IX, c'est par le terme d'un an entier. Et premiers recepte de carpes, bieques et autres pissons de cuisine oudit terme (f° 10, recto).....Somme de recepte de carpes • XI<sup>m</sup> CXXII ; idem, de bieques de despens : mil LVI ; idem, de gros bièkes et fendils : III<sup>c</sup> XIX ; idem, d'anwilles : III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> et X anwilles ; idem, de braismes : II<sup>c</sup> LXXII , idem, de blancq pisson : XVI thines et une rasière ; idem, d'anteviaux : II<sup>c</sup> LXXVII anteviaux dont on comptera chi après avoecq les autres rempisseuvres et pour çou nient comptet chi en droit, fors par remonstranche. (f° 11, recto)

Délivranche et renseignements de tous les pissons de le recepte devant dicte fait ou terme et année de ce compte, ensi que chi apriès s'enssuit (f° 11, verso)

Délivret as keus et maistre d'ostel madame le duchesse à Braine et à Hal pour les despens Madicte dame et

ses gens passant en ces villes allant à Brouxelle as noeches Monseigneur de Braibant, son frère, si ieur fu délivret en le seconde sepmaine de juillet darain passet : CL carpes, XIII bièkes de despens, IIII fendils, IIII braimes et une rasière de roche..... Item, remonstre li maistres pesquières que il avoit en provision ès fossés de le pesquerie de Hion en devant le ronture dou vivier qui venut estoient de le pesquerie d'icelui : IX<sup>c</sup> de carpes, L bieques de despens et X gros bièkes que fendils, et se remonstre que quant h viviers fu rompus ledit pisson des fossés en allèrent avoecq le temps d'eauwe qui y fut adont car les dictes fosses et h dis flauwèrent à I kivel et hauteur d'iauwe l'espace de II jours entiers ainchois que celi ronture advenist ; se furent lesdictes fosses repeskiés apriès çou que li dis viviers fu rompus, esqueues fu retrouvet par ledit maistre pesqueur : III<sup>xx</sup> X carpez , IX bieques de despens et I fendich. Ensi appert il que il eut de perte de le dicte provision Monseigneur dont lidis maistres pesquières fait chi endroit compté en mises ; VIII<sup>c</sup> X carpes, XLI bièkes de despens et IX fendils (F 12, recto) », etc.

B. 3312. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1409-1410.** — « Comptes Jakemart Brezin de l'of-fisce de le pesquerie de Haynnau, pour I an acomplit au premier jour de septembre l'an mil III<sup>c</sup> et X.....Et premiers recepte d'argent pour pissons vendus qui demoret estoient de lepourvéanchemondil très redoubtet seigneur au Quesnoit et à Hion quant mes seigneurs les ducqs et mesdammes les duccesses furent partit et allet dou pays de Haynnau ou pays de Hollande ou terme de ce compte douquel vendaigeles parties s'ensuiwent (f 1, recto)..... Somme de recepte d'argent faite pour cause dou vendaige des pissons devant dis : II<sup>c</sup> livres, V sols tournois (f° 1, verso).....Autre recepte d'argent faite par ledit pesqueur au receveur de Haynnau et ossi des censes d'aucuns viveres qui sont à Monseigneur dont les parties s'ensuiwent .....Somme de le recepte d'argent dessus dicte : III<sup>c</sup> LXI livres, XIX sols, VII deniers tournois (f° 2, recto).....Toute somme de le recepte d'argent devant ditte : VI<sup>c</sup> LXII livres, IIII sols, VII deniers tournois (f° 2, verso).

Rendage d'argent de le recepte devant ditte fait et

délivret par ledit pesqueur ou tierme et année de ce compte ensi qu'il s'enssuit. Et premiers accas de pissons fais pour rempissonner le vivier de Hion et autres et ossi aucuns frais fais a celi cause (f° 3, recto).....Somme d'anteviaux accatés : VII<sup>m</sup> et III<sup>c</sup> anteviaux. Somme de petis becquetiaux de rapisseuvre accatés : mil III<sup>c</sup> L petis bièketiaux. Somme de blancq pisson accattet : XVIII rasières de rochin. Somme de kièvekeuwe accatée : X<sup>m</sup>. Somme d'argent paiiet et délivret pour l'accat des pissons devant dis : II<sup>c</sup> XIX livres, XIII sols, VI deniers tournois (f° 4, verso)

.....  
Autre rendage d'argent pour frais fais au pesquier et rempissonner les viviers Monseigneur estans en le prouvostet de Bavay ou tierme et année de ce compte ensi qu'il s'enssuit (f° 5, recto).....

Somme de rendage fait à cause des viviers de le prouvostet de Bavay : XXI livres, XI sols, VI deniers tournois (f 6, recto).....

Autre rendage d'argent pour frais fais au pesquier et rempissonner les viviers Monseigneur estans en le prouvostet dou Quesnoit et pour aucuns ouvraiges fais en le retenue d'ichiaux viviers et en outre manière dont les parties s'enssuiwent (f° 6, verso)..... Somme de rendage fait à cause des viviers de le prouvostet dou Caisnoit : LII livres, XVI sols, III deniers (f° 7, recto).....

Autre rendage d'argent pour frais fais au pesquier et rempissonner les viviers de Braine-le-Conte ou tierme de ce compte dont les parties s'enssuiwent.....

Somme de rendage fait à cause des viviers de Braine : XVI livres, XI sols, VI deniers tournois (f° 7, verso)...

Autre rendage d'argent fait et délivret par ledit maistre pesqueur en communes et forraines parties paiiés ou tierme de ce compte (f° 8, recto)..... Somme dou forain rendage d'argent devant dit : mil XXX livres, XVIII sols, VII deniers tournois (f° 8, verso) » etc.

B. 3313. (Cahier). — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1410-1411.** — « Comptes Jakemart Bresin, pesqueur à Monseigneur, de l'office de le dicte

pesquerie pouri anacomplit au premier jour de septembre l'an III<sup>c</sup> XI.....

Et premiers recepte d'argent faite par ledit pesqueur pour pissons vendus ou tierme de cest compte venans des euwes et viviers Monseigneur dont les parties s'enssuiwent (f° 1. recto)..... Somme de carpes vendues : V<sup>m</sup> IX<sup>c</sup> XXVI. Somme de bieques de despens vendus : V<sup>c</sup> X bièkes. Somme de bièques fendis vendus : XXIII. Somme d'anwilles vendues : II<sup>c</sup> XXVI anwilles. Somme de blan pisson vendut : X thines et III rasières. Somme de recepte d'argent faite pour cause dou vendaige des pissons devant dis : III<sup>c</sup> LXXI livres. XII sols, VI deniers tournois.....

Autre recepte d'argent faite par ledit pesqueur au receveur de Haynnau et ossi des censses d'aucuns viveres qui sont à Monseigneur dont les parties s'enssuiwent (f° 2, recto)..... Somme de le recepte faite audit receveur et des censses susdictes : III<sup>xx</sup> XV livres, VIII deniers tournois (f 2, verso).....

Rendage d'argent de le recepte devant dite, fait et délivret par ledit pesqueur ou tierme et année de ce compte, ensi qu'il s'enssuit. Et, premiers accas de pissons fais pour rempissonner aucuns des viviers Monseigneur dont les parties sont chi apriès contenues. Somme de kièvekeuwe accatée : XI<sup>m</sup>. Somme d'anteviaux accatés : II<sup>m</sup> et III<sup>c</sup>. Somme' de becquetiaux de rapissiuvre accatés : XIV<sup>c</sup> L petis bièketiaux. Somme d'argent paiiet et délivret pour l'accat des pissons devant dis : III<sup>xx</sup> XIII livres, tournois (f° 3, recto)..... Toute somme dou rendage d'argent devant dit : IX<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XIII livres, III deniers tournois. Et li recepte monte : V<sup>c</sup> LXVI livres, XIII sols, II deniers tournois. Ensi appert que li rendages sourmonte le recepte que Messire doit audit pesqueur : III<sup>c</sup> XXVI livres, XI sols, I denier tournois (f° 7, verso) » ; etc.

B. 3314. (Cahier). — In-folio, 4 feuillets, parchemin.

**1411-1412.** — « Comptes Jakemart Bresin, pesqueur de Haynnau, de l'office de le pesquerie pour I an acomplit au premier jour de septembre l'an mil III<sup>c</sup> et XII.....

Somme de le délivranche de carpes dessus dite : VIII<sup>m</sup> VIII<sup>c</sup> XXXVI carpes ; et otant monte li recepte. Somme de le délivranche de bieques de despens : VI<sup>c</sup> III<sup>xx</sup>



XIX ; et otant monte li recepte ; Somme de le délivranche de gros bieques, et fendils ; XLI ; et otant monte li recepte. Somme de le délivranche d'anwilles : CXXVI anwilles ; et otant monte li recepte (f° 2, recto).

Recepte d'anteviaus, kièvekeuwe, biequetiaux et autres rempisseuvres trouvées ens ès viviers Monseigneur et pour rempisseuvres accattées ou terme et année de cest compte dont les parties s'ensuiwent (f 2, verso)..... Somme de recepte d'anteviaus et tierohelés : XII<sup>m</sup> III<sup>c</sup> L anteviaus et tierchelés. Somme de recepte de biequetiaux de rapisseuvre : II<sup>m</sup> VII<sup>c</sup> LXXV petis biéketiaux. Somme de recepte de kièvekeuwe parmi nn thines comptées pour VI<sup>m</sup>, LIII<sup>m</sup> de kièvekeuwe. Somme de recepte de foursières : CXXIII. Somme de recepte de braismes et de braismiaux : II<sup>c</sup> L. Somme de recepte de blan pisson et rochin : XIII thines et demie. Délivranche et renseignement des rempisseuvres devant dictes fait ou terme de ce compte ensi que chi après s'ensuit. Et premiers rempisseuvres mises ès viviers de le prouvostet dou Caisnoit (f° 3, recto).....

Somme dou forain rendage d'argent devant dit : V<sup>c</sup> XXIX livres, XII deniers tournois. Toute somme dou rendage d'argent devant dit : mil CXI bbvres, XVIII sols, IX deniers tournois ; et li recepte monte : VII<sup>c</sup> III livres, XV sols, III deniers tournois. Ensi appert que li rendages sourmonte le recepte lesquels Messire doit audit pesqueur : III<sup>c</sup> VIII livres, III sols, V deniers tournois (f° 4, verso) » etc.

B. 3315. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1413-1414.** — « Comptes Jacquemart Bresin, pesqueur de Haynnau, pour ledit office de pesquerie pour I an entir acomplit au premier jour dou mois de septembre l'an mil III<sup>c</sup> et XIII.....

Et premiers recepte d'argent faite par ledit pesqueur pour pissons vendus venans des viviers mondit signeur le Ducq ou terme de ce compte dont les parties s'ensuiwent (f 1, recto)..... Somme de carpes vendues : VII<sup>m</sup> VII<sup>c</sup> XXVI carpes. Somme de bieques de despens vendus : IX<sup>c</sup> bièkes de despens. Somme de bieques fendils vendus : LIX.

Somme de gros bieques : XII. Somme de blan pisson et rochin vendut : XXXII que thines que rasières. Somme de kièvekeuwe vendue : II<sup>m</sup> VI<sup>c</sup> de kièvekeuwe. Somme de braismes vendues : I<sup>c</sup>. Somme de recepte d'argent faite pour cause dou vendaige des pissons devant dis : VII<sup>c</sup> LVIII livres, n sols tournois (f 2, recto)..... Autre recepte d'argent faite par ledit pesqueur au receveur de Haynnau ou tierme de ce compte. De Ghérart Engherant, receveur de Haynnau rechet pour accatter et pourveyr aucuns pissons de douche yauwe pour le provision de l'ostel Monseigneur, par tant contre madame la Duccesse qui otant en a paiiet et dont lidis receveur devra compter : II<sup>c</sup> XXXV bbvres, VI sols, VI deniers tournois..... Somme de le recepte faite audit receveur de Haynnau : II<sup>c</sup> XXXV livres, VI sols, VI deniers tournois..... Toute somme de le recepte d'argent devant ditte : IX<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XIII livres, VIII sols, VI deniers tournois (f> 2, verso)..... Rendaige d'argent de le recepte devant ditte fait et délivret par ledit pesqueur ou terme et année de cest compte, ensi qu'il s'ensuit. Et premiers pour pissons accatés et pourveus pour rempissonner les viviers Monseigneur et ossi pour harnas leuwés pour ces pissons mener et cairier u besoins a estet et autres frais fais et paiiés pour et à celi cause ou terme et année de cest compte (f 3, recto)..... Somme d'argent paiiet et délivret pour l'accat et frais des rempisseuvres devant dites : II<sup>c</sup> XXVI livres, XIX sols tournois (f° 4, recto)..... Autre rendage d'argent fait et débvret par ledit pesqueur pour frais fais au pesquier et rempissonner les viviers Monseigneur estans en le prouvostet de Bavay et ossi pour les voitures et cariaiges des pissons d'ichiaux viviers qui menet et cairiet ont estet par harnas keuves au Quesnoit et ailleurs, et autres frais et parties paiiés à cause d'ichiaux viviers ensi que chi après s'ensuit (f 5, recto)..... Somme de rendage fait à cause des viviers de le prévostet de Bavay : XXXVIII livres, XV sols, II deniers tournois (f° 6, recto)..... Autre rendage d'argent fait et délivret par ledit pesqueur tant pour frais fais au pesquier et rempissonner les viviers Monseigneur estans en le prouvostet dou Quesnoit pour ouvraiges de fossine et autres frais à ychiaux comme pour cariaiges de pissons fais des viviers susdis en le dicte viUe dou Quesnoit et autres parties ou terme de ce compte qui s'ensuiwent chi

apriès (folio 6, verso).....

Somme de rendage fait à cause desdis viviers de le prévostet dou Quesnoy : LXIII libvres, VII sols, VIII deniers tournois. Autre rendage d'argent fait et délivret par ledit peskeur pour frais fais au pesquier et rempissonner le vivier de Hion en journées et sallaies de peskeurs, en cariaiges de pissons ou Caisnoit et en autre manière dont les parties s'enssuivent (folio 8, recto) » ; etc.

B. 3316. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, parchemin.

**1419-1490.** — « Chest li comptes que à très hault, noble et poissant prince sen très redoubtet seigneur Monsengneur le duc de Braibant et de Lembourg, comte de Haynnau, Hollande, Zeellande et seigneur de Frise, comme raarit et advoet de très haulte et très poissante princesse, Madame la duchesse de Braibant et de Lembourg, comtesse desdis pays de Haynnau, Hollande, etc. et à sen hault, noble et discret conseil, fait par Heuris Loskars, maistres peskiers de Haynnau, de tout chou entirement qu'il a rechut, paiiet et délivret à cause desendit offlsse de peskerie, etc. (folio 1, recto)..... Somme de carpes vendues pour tous les vendages devant dis : I millier, III<sup>c</sup> et VI carpes. Somme de bieques de despens vendus : XXII bieckes. Somme de blancq pisson vendut : IX rasières de blancq pisson. Somme d'anwilles vendues : LX anwilles. Somme toute pour le vendage de tous les pissons devant dis venans des viviers mondit seigneur le Duc ou tierme de ce compte : cxui libvres, XII sols, II deniers (folio 3, recto)..... Toute somme de le recepte d'argent devant ditte : V<sup>c</sup> LI libvres, XIII sols, II deniers (folio 4, recto)..... Mises et délivranches d'argent fait et délivret par ledit peskeur sour le recepte devant ditte ou terme de ce compte ensi qu'il s'ensuult (folio 4, verso)..... Somme de rendage fait à cause des IIII viviers de le foriest de Mourmail : LIII libvres (folio 9, recto)..... Autre rendage d'argent lait par ledit peskeur pour frais fais tant au rempissonner les viviers que mondit très redoubtet seigneur a en se terre de Braisne que pluseurs solloient tenir à cense à IX ans, et lesquels sont a présent en le main de mondit signeur comme en hiernuages et pluseurs autres frais fais et paiiés ou terme de ce compte dont les parties s'enssuivent (folio 9,

verso)..... Somme XIX libvres, IX sols (folio 10, verso)..... etc.

B.3317. (Cahier.) — In-folio, 2 feuillets, parchemin.

**1421-1422.** — « Comptes Henry Loskart, maistre peskeur de Haynnau, fais à cause de sen offisce de peskerie commen chans le premier jour dou mois de septembre l'an mil III<sup>c</sup> XXI et finans à otel jour enssuivant mil III<sup>c</sup> et XXII, c'est par le terme d'un an enthir. > (U n'existe plus que la couverture de ce compte.)

B. 3318. (Cahier.) — In-folio, 2 feuillets, parchemin.

**1423-1424.** — « Comptes Henry Loskart, maistre peskeur de Haynnau fais à cause de sen offisse de peskerie, commen chans le premier jour dou mois de septembre l'an III<sup>c</sup> et XXIII et finans à l'otel jour ensieuwans mil III<sup>c</sup> et XXIII, c'est par le terme d'un an enthir ». (Il n'existe plus que la couverture de ce compte.)

B. 3319. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1494-1495.** — « Chest li comptes et renseignemens que à très haulte et très puissante princesse sa très redoubtée dame la duchesse de Bavière, contesse de Haynnau, Hollande et Zellande et à sen hault, noble et discret conseil.fait Jehans li Dus, de tout che enthirement qu'il a rechupt et sur che paiiet et délivret ad cause et comme maistrez peskières de Haynnau depuis le VIII<sup>c</sup> jour de décembre mil III<sup>c</sup> et XXIII jusques au VIII<sup>e</sup> jour de juing enssuivant mil III<sup>c</sup> et XXV, c'est par le tierme de demy an u environ ; lequel compte il fait tout par amendement et à tel monnoie que i double gros de Haynnau pour XVIII deniers tournois et toutes aultres monnoies, etc. (folio 1, recto).....

Mises et délivranches faittes par ledit maistre peskeur sour le recepte devant ditte ou terme de ce compte si qu'il s'enssuult. Et premiers pour pissons de douche yauwe de pluseurs manières acatez et pourveubs pour la gouverne et provision de pluseurs des hostelz de mon très redoubtet seigneur le Ducq et ma très redoubtet dame la duchesse et leurs gens ou tampsz et

terme susdit comme par les parties d'iceux chi après appert (folio 1, verso).....

Au Roy, pesqueur, demorant au Pumeroel, a estet sau-  
uablement accatet le v<sup>e</sup> jour de march ensuivant en  
l'an susdit, L becques de despens, X fendils, LX  
anghilles, I millier de roches et XL tenkes, montans au  
pris de XX libvres le cent de despens de VIII sols le  
fendils et otant les anghilles, le cent de roche, XVI  
sols, et du cent de tenkes, c sols. ensamble l'un par  
l'autre : XXXV libvres (fobo 6, verso).....  
A Jehan Taillefier, pesqueur, demorant au Roelx, pour  
VI<sup>c</sup> carpes, III<sup>c</sup> XXIII crevices et II los et III pintes de  
gouvions à lui acatet le XXVIII<sup>e</sup> jour doudit mois de  
march par le pris de X libvres, XV sols le cent ;  
montent LXVII libvres, X sols, VI  
deniers..... A Mabile, pesqueur, demorans  
audit Roelx pour VI<sup>c</sup> XXIII carpes, L perkes et III<sup>xx</sup> X  
tenkes à lui sauuablement acatées le jour susdit, pour  
au pris de X libvres le cent de carpes et de c sols le  
cent de perkes : LXIX bbvres, VI sols (folio 7,  
recto)..... Somme de carpes acatées : XII<sup>m</sup>  
VIII<sup>c</sup> LVI carpes. Somme de bars acatés : VII bars.  
Somme de becques que gros que fendils : III<sup>c</sup> XL que  
fendils. Somme de becques de despens : VII<sup>c</sup> XLIII  
despens. Somme de anghilles que grosses que autres :  
III<sup>c</sup> XXXI anghilles. Somme de roches : IX<sup>m</sup> VIII<sup>c</sup>  
XXXVIII roches. Somme de brasmes, néant. Somme  
de perkes : III<sup>c</sup> LX perkes (fobo 7, verso). Somme de  
tenkes : CLXX tenkes. Somme de creviches : III<sup>c</sup> XXIII  
creviches. Somme de becques : VI los, une pinte.  
Somme de gouvions : XXXV los une pinte. Somme  
d'argent paiiet et délivret ad cause et pour les acas des  
pissons devant dis : mil IX<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XIX libvres, II sols,  
IX deniers tournois (folio 8, recto).

B. 3320. (Cahier.) — In-folio, 2 feuillets, parchemin.

**1425-1426.** — « Comptes de le pesquerie de  
Haynnau pour VII mois, XVII jours acomplis le XVII  
jour d'avril devant Pâques l'an mil III<sup>c</sup> XXVI. » (11  
n'existe que la couverture de ce compte.)

B. 3321. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, parchemin.

**1425-1426.** — « Comptes Jehan Leskuyer,  
maistre pesqueur de Haynnau, fais à cause de sen  
offisce de peskerie, commenchant le premier jour

dou mois de septembre l'an mil II<sup>c</sup> et XXV et finans à  
otel jour ensuiwans mil III<sup>c</sup> et XXVI ; c'est par le  
terme d'un an enthir»..... « Et premiers  
recepte d'argent faite par ledit pesqueur pour pissons  
vendus venans dou vivier de Hion empriès Mons ou  
terme de ce compte (folio 1, recto).....  
Somme de recepte d'argent venant dou vendâige des  
pissons doudit vivier de Hion : XVI libvres tournois  
(folio 1, verso)..... Remonstre lidis  
peskiers que de tous les pissons qui pris et peskiet ont  
estet en ceste présente année oudit vivier de Hion n'a  
estet plus vendut que che dont recepte est faite chi  
devant, pour tant que yceux pissons furent, au  
command dou receveur de Haynnau, mis en  
pourvéanche pour le provision de sen dit très-  
redoubtet signeur le Ducq es fossés de le peskerie de  
Hion u là endroit furent gouvnet jusques environ le  
Saint Jehan Baptiste de ce compte. Et despuis furent  
remis ou vivier des Deffois, gisans assis priés doudit  
vivier de Hion, que li dis receveur de Haynnau a  
nouvelment fait édeffier, douquel pisson sera chy  
après fait compte et renseignement par ledit pesqueur.  
Et pareillement remonstre lidis peskières que, de tous  
les viviers que sen dit très redoubtet signeur le Ducq  
a en sen pays de Haynnau, il n'a remis ne aucune  
chose peskiet, ne vendut ou tierme de ces comptes  
pour tant que yceux viviers il trouva tous à vis (vides)  
et les escluses rompuwes par le fortune des gherres  
qui darainement furent oudit pays de Haynnau, et pour  
tant nient comptet (folio 2, recto).....  
Aultre recepte d'argent faite par ledit pesqueur en  
communes et foraines parties ou terme de ce compte  
ensi qu'il s'ensuult ..... Et de messires  
Thiery de Mers, chevaliers, pour les II viviers estans  
eu le foriest de Mourmail, appiellés les viviers de  
Haches, dont il soelt rendu l'an ou jour de Paskes VI  
libvres tournois, n'a estet riens rechupt par ledit  
pesqueur pour che qu'il ne sut se bdis messire Thiéris  
les tient encores u non et ossi pour che que ou terme  
de ces comptes il n'a ozet aller en icelb  
foriest..... Somme do le foraine recepte  
devant dicte : III<sup>c</sup> XXII libvres, XV sols, V deniers  
tournois (folio 2, verso).....

loutre somme de le recepte d'argent de ce présent  
compte : III<sup>c</sup> XXXVIII libvres, XV sols, V deniers  
tournois (folio 3, recto)..... Mises et  
débvranches d'argent faittos et délivrées par ledit  
pesqueur sour le recepte devant dicte ou terme

de ce compte ensi qu'il s'ensuult. Et premiers pour pissons accattés et pourveuls pour rempissonner les viviers de Monsigneur et ossi pour aucuns cariaiges et autres frais fais et paiiés à celli cause ou terme de ce compte (folio 3, verso)..... Somme d'argent paiiet et délivret pour l'accat des rapisseuvres et frais devant dis : II<sup>c</sup> LXVII libvres, VIII sols tournois (folio 6. recto)..... Aultres mises et délivranches d'argent faites et délivrées par ledit peskeur pour frais fais au peskier et rap'ssonner le vivier de Hion et pour les journées des peskeurs qui à ycelle cause ont estet ensengnuiet et pour aultres parties ad che servans ensi quo chi apriès s'ensuult (folio 6, verso)..... Somme d'argent paiiet à cause de le peskerie dou vivier de Hion : XXXII libvres, XIX sols, XI deniers tournois (folio 8, recto)..... Aultres mises et délivranches d'argent faites et délivrées par ledit peskeur en communes et foraines parties par lui paiiés ou terme de ce compte ensi qu'il s'ensuult (folio 8, verso)..... Somme des foraines mises devant dittes : III<sup>xx</sup> XIII libvres, XIX sols, VIII deniers tournois (folio 9, verso)

Toutte somme des mises devant dittes : III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XIII libvres, VII sols, VII deniers tournois. Et li recepte monte : III<sup>c</sup> XXXVIII libvres, XV sols, V deniers tournois. Ensy appert que les mises sourmontent le recepte que mondit très-redoubtet signeur le Ducq doit audit peskeur le somme de LV libvres, XII sols, II deniers tournois (folio 10, recto)..... Chest li comptes et rensengnemens que Jehans li Eskuiiers, maistres peskiers de Haynnau, fait de tous les pissons qu'il a recheubs venant dou vivier de Hion empriès Mons, appartenans à sen très-redoubtet signeur ou terme de ce compte si qu'il s'ensuult. Et premiers. Dou vivier de Hion empriès Mons qui fu peskiés eu le seconde et tierche sepmaine de jenvier l'an III<sup>c</sup> et XXV, si fu trovvet II<sup>m</sup> II<sup>c</sup> carpes ; item, LXV bièkes fendiis ; item, pareillement XXXIII biéketiaus de rapisseuvre ; item, IX<sup>c</sup> braismes ; item, LXX anteviaux ; item, I<sup>c</sup> d'anghilles ; item, x foursières. Et pareillement y fu peskiet adont une thine de blancq pisson. Remonstre li dis peskiers que de tous les viviers que sondit très-redoubtet signeur le Ducq a en son dit pays de Haynnau, il n'a plus eubt et recheubt que che dont chi devant est faite mention, pour che que ou terme de ces comptes et par especial à l'entrée d'icheulx lidls peskiers les trouva tous à vuides et les escluses trenchiés et rompues par les gens d'armes qui en l'an III<sup>c</sup> XXV se tinrent ou pays de Haynnau (1032) (folio 11, recto) » ; etc.

1<sup>er</sup> septembre **1427** — 3 juillet **1428**. — « Comptes Oudart le Rouis, maistre peskeur de Haynnau, fais à cause de l'office de le ditte peskerie depuis le premier jour de septembre l'an mil III<sup>c</sup> XXVII jusques au III<sup>e</sup> jour de juillet prochain ensuivant apriès l'an mil III<sup>c</sup>XXVIII, c'est par le terme de X mois, m jours enthirs ».....

Toute somme de le recepte d'argent de ce présent compte : III<sup>c</sup>XL libvres, V sols tournois (F 1, recto).....

Mises et délivranches d'argent faittes et délivrées par ledit peskeur sour le recepte devant ditte ou terme de ce compte, ensi qu'il s'ensuult. Et premiers, pour pissons accattés etpouveuk pour rapissener les viviers de Monsigneur et ossi pour aucuns cariaiges et autres frais fais et paiiés à celli cause ou terme de ces comptes (f\* 1, verso)..... Somme de kieukeuwe accattée : VI<sup>m</sup>V<sup>c</sup> de kieukeuwe Somme d'anteviaux accatez : III<sup>m</sup> V<sup>c</sup>. Somme de biôquetiaux de rapisseure : III<sup>c</sup>L. Somme d'argent paiiet et délivret tant pour l'accat des rapisseuvres devant dictes comme des frais fais à celli cause : CXXIII libvres, XVII sols tournois (F 2, verso)..... Délivranches et rensengnement des rapisseuvres devant dittes qui mises et rapissenées furent ou mois de

---

dernier débarqua k Calais, en 1424, avec cinq ou six mille Anglais pour reprendre le Hainaut dont le duc Jean prétendait conserver la souveraineté. Jacqueline et son mari traversèrent en armes le Hainaut et entrèrent dans la ville de Mons où un fort parti s'était déclaré pour eux et où ils avaient convoqué les États. Le duo de Bourgogne que le comte de Hainaut, Jean de Brabant, avait désigné pourson héritier, fit assembler des troupes qui, sous le commandement du comte de St-Pol, frère du duc de Brabant, cherchèrent à s'opposer à l'entreprise du duc de Gloucester. Alors commença une guerre cruelle où les Anglais, dit de Barante, ne ménagèrent pas le pays. La mention rapportée dans le compte B. 3321 fournit une preuve de cette assertion.

(1032) Jacquelin301  
e de Bavière, comtesse de Hainaut et de Hollande, ayant, après avoir fait annuler par l'anti-pape Benoît XIII son mariage avec Jean, duc de Brabant, épousé le duc de Gloucester, frère du roi d'Angleterre Henri V, ce

march de ce compte es viviers qui chi apriès s'ensuiwent. Et premiers as viviers de le prévostet de Bavay. Mis et rempissonnet ou grant vivier de Hion : IX<sup>c</sup> anteviaux ; item, v foursières et IIII<sup>m</sup> demy de kièvekeuwe. Mis et rempissonnet ou moyen vivier de Hoin : II<sup>c</sup> anteviaux ; item : II<sup>m</sup> de kièvekeuwe et II foursières. Mis et rempissonnet ou petit vivier de Hoin : CL anteviaux. Bavay. Mis et rempissonnet ou vivier le Comte dallez Bavay : CL anteviaux ; item : II<sup>m</sup> demy de kièvekeuwe et II foursières. Hion. Mis et rempissonnet ou vivier de Hion avoecq ce qui mis et rapissonnet y f u en l'anée précédente III<sup>c</sup> bèketiaus de rapisseuvre. Le vivier des Deffois estans empriès Hion dallez Mons. Mis et rempissonnet ou vivier des Deffois : IIII<sup>m</sup>V<sup>c</sup> anteviaux ; item, v<sup>m</sup> demy de kièvekeuwe et VI foursières (f<sup>o</sup>4, verso)»; etc.

B. 3323. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, parchemin.

3 juillet **1428** — 1<sup>er</sup> septembre **1428**. — « Chest li comptes que à très excellent, très hault et très puissant prinche. sen très redoubtée signeur, monsigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, bail, mainbourcq, gouverneur et hiretier' des pays et comtois de Haynnau, Hollande et Zellande et à sen hault, noble et discret conseil, fait Oudars li Rouis, maistres peskiers de Haynnau, de tout chou enthirement que il a paiiet et délivret à cause doudit offisce de peskerie, depuis le ni' jour dou mois de juillet l'an mil III<sup>c</sup>XXVIII que adont le traittiet et accort se fist et conclud entre sa très redoubtée dame la comtesse de Haynnau, Hollande, Zellande et dame de Frise et son dit très redoubtet signeur le duc do Bourgogne, jusques au premier jour dou mois de septembre prochain ensuiant apriès en cellui an, c'est par le terme de II mois, III jours mains. Et est chieux comptes Eais tout adiez par amendement à tel monnoie que I denier d'argent nommet double grosde Haynnau pour XVIII deniers tournois et toutes autres monnoies revenans ad ce pris. Et premiers, remonstre li dis peskiers que en tant qu'est de recepte d'argent pour vendaige de pissons ne autrement il n'en est riens eskeut pour ce que on n'a fait nulles peskeries ou terme de ce compte, mais ont estet paiiés par ledit peskiers ou terme de ces dis comptes les parties qui s'ensuiwent (f<sup>o</sup> 1, recto)...

Toutte somme des mises de ce présent compte deuues audit peskeur : XXXIII libvres, XI sols, X deniers tournois (f<sup>o</sup> 2, verso).....

..... Somme toutte des mises de ce présent cõppte LX libvres, VIII sols, I denier tournois, Et la recepte monte XXXIII libvres, XI sols, X deniers tournois. Ensy appert que les mises sourmontent la recepte que on doit audit peskeur : XXV libvres, XVI sols, III deniers tournois (f<sup>o</sup> 3, verso).

B. 3324. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

24 janvier **1428** — 24 janvier **1429**. — « Chest h comptes et rensengnemens que à très haulte et très puissante princesse ma très redoubtée dame la ducesse de Bavière, comtesse de Haynnau, Hollande et Zellande et à sen hault, noble et discret conseil fait Jehan-le-Ducq, peskeur, demorant à Mons, de tout ce entirement qu'il a receub, accattet et sur ce paiiet, bailliet et délivret à cause et comme maistre peskeur de saditte très-redoubtée dame en son dit pays de Haynnau depuis le XXIII<sup>e</sup> jour de jenvier mil III<sup>c</sup>XXVIII jusques au XXIII<sup>e</sup> jour de jenvier ensuiant mil III<sup>c</sup>XXIX, clos de ces comptes. C'est par le terme de I an entir, lequel compte il fait par amendement et à tel monnoie que I double gros de Haynnau pour XVIII deniers tournois, et toutes aultres monnoies revenans à ce pris et valeur comme il s'ensuult. Et premiers, recepte tant pour pissons vendus comme en aultre manière on terme de cesdis comptes si qu'il s'ensuult (f<sup>o</sup> 1, recto).....

Somme de carpes vendues ou terme susdit ; IX<sup>c</sup> carpes. Somme de becquetiaux de despens vendus oudit terme : III<sup>xx</sup>I becquetiaux. Somme de brasmes aussi vendues : C brasmes (f 2, recto). Somme d'anghilles vendues ou devant dit terme : III<sup>xx</sup>. Somme toutte de recepte d'argent de ces présens comptes : V<sup>c</sup>XXIII libvres, II sols tournois (f<sup>o</sup> 2, verso)..

Mises et délivrances faites par ledit maistre peskeur sur la recepte devant ditte ou terme de ce compte ensi qu'il s'ensuult. Et premiers pour pissons accattés et pourveubz pour rempissonner les yauwes et viviers de ma très redoubtée dame, aussi pour aucuns kariages et aultres frais fais et paiiés à celi cause ou terme devant dit (f<sup>o</sup> 3, recto).....

Somme de becquetiaux acattés le terme devant dit : VIII<sup>c</sup>. Somme d'anteviaux accattés le dit terme : V<sup>m</sup>.

Somme de kièvekeuve : VI<sup>m</sup>. Somme de rendage d'argent paiiet et délivret à cause desdits accas : III<sup>c</sup>II livres, XVII sols (f°5, verso)» ; etc.

B. 3325. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 6 pièces, papier, 3 sceaux.

**1419-1118.** — Bulle du pape Jean XXIII par laquelle il accorde à Marguerite de Bourgogne, comtesse de Hainaut, et à Jacqueline de Bavière, sa fille, la permission de manger en tout temps de la viande lorsqu'elles seront indisposées et d'en faire manger à leurs maîtres d'hotel, cuisiniers et autres officiers (26 juin 1412). — Quittance de la somme de 50 couronnes d'or du Roi qu'elle avait reçu de Gérard de la Motte, châtelain de Bouchain, délivrée par Marguerite de Bourgogne, duchesse en Bavière et comtesse de Hainaut (8 janvier 1414 n. st.). — « Parties foraines dou comand de me très redoubté dame le Ducesse, payet et délivret par le main de Sandrar de Quartes, despuis le III<sup>e</sup> jour de septembre l'an III<sup>c</sup> et XVI jusqu'au VI<sup>e</sup> jour de novembre ensiewant, et despuis jusques à le nuit Saint Andrieu ensiewant. Premiers. Gille l'orfèvre de Ma dame, délivret à boin compte sour aucunez parties que Medame li devoit : CX couronnes de France à XXXIII sols, 9 deniers le pièce = CIII<sup>xx</sup> v livres, XII sols, VI den. t. Keulnair, brakenier, délivret le XXII<sup>e</sup> jour de septembre pour une vake donnant let pour les chiens de Medame : un couronnes de France, de VI libv. XVI sols tournois. Piètre, Colart, Mourant et Colon, wardes des destriers de Medame, pour I quart d'an de leur wages fluans au premier jour d'aoust l'an susdit, cescun L sols = VII libv., X sols. Soret Pie-trekin dou frain (1033) et Hochappe, porteur de torsse, pour otel = VII libv., X sols. Le jour Saint Michiel, I valet dou duc de Brige (1034) liquel avoit amenet à Medame une haquenée, donné VI couronnes en or à XXXIII sols le pièce = X livres, III sols. Anselet, délivret le jour Saint Remy pour XXIII canons d'or (1035), à XVI sols cescun canon = XIX libv. III sols. Le V<sup>e</sup> jour d'octobre, I valet de le demisel del Marche (1036), liquels aporta nouvelles d'unjone hoir (héritier); donnet par le main de Franskin : V escus de VII lib v.t. Messire Pierre Huguelin. capellainde Medame le Dauphine (1037), pour ses offrandes d'un an en Hollande, endessus XIII libv. que Jehans Canars l'en avoit payet : XII libv. Willaume le Wette, drapier dou Quesnoit, le VIII<sup>e</sup> jour d'octobre, pour XXVII aunes et demi de brunette de Brousselle à XXXVIII sols l'aune ; item, XXX aunes, I quart de blanc drap pour les pages, à XXV sols l'aune, acatet en le présence de

Medame par Jehan Boutier : III<sup>xx</sup>X libv.; I sol, III deniers. Audit Willaume encore pour les pages pris par ledit Jehan Bontier, XVI aunes, III quarts de brunette à XXX sols l'aune ; item, I aune do vermeil, XXVI sols et pour leurs couches V aunes de bru-nette à XXII sols l'aune, somme tout : XXXI libv. XVIII sols, VI den. Audit Anselet encore priz le XX<sup>e</sup> jour d'octobre pour XX canons d'or de Chipre à XVI sols, valent XVI libv.; item, VI onces et demi de noire soye à à XIII sols l'once = III libv. ; XI sols, en tout = XX libv. XI sols. As compagnons de le bascourt de Mons, donnet le XXII<sup>e</sup> jour dou dit mois à cause d'un poulain que Monseigneur avoit donnet à Medame : III escus de III libv. III sols. Jakemin Hannon pour III demi draps blancs à fourrer les cottes des pages, acatet par Jehan Bontier = XV libv. Glaiskin, messagier de Monseigneur, pour I cheval que Ghyskin lostrihier avoit eut de lui, dou command de Medame, XII couronnes de France de XXXIII sols le pièce : XX libv., VIII sols. Item, environ le XVI<sup>e</sup> jour de novembre que Medame fist donner à I valet U quele avoit amenet des chiens dou bourgmestre de Leyde, II escus de Hollande ; item, le jour Saint Clément, donnet à III pages de Medame, II escus = CXII sols tournois. Item, à Henry Doisy que Medame lui devoit pour I cheval que Lar-denois avoit eut : XL couronnes de France = LXVIII libv. Item, Jehan Marbryan, peletier de Mons, pour XII pliçons de gris tenant III<sup>m</sup>, présent Cotiau et Jehan Bontier : III<sup>vi</sup>VI escus, valent : CXX libv., VIII sols. Item, en le main de Medame dont elle donna as noces de Martin Brulet, III escus et à Jehan Aebre VIII et s'en retint III, sont XV escus que valent : XXI livres. Item, que Madame perdit à Monseigneur et ossi à messire Bertout en le sepmaine de le sainte Kateline, XII aunes de bourcassin à V sols l'aune ; item, VI aunes de blanc

(1033) Chargé du service des brides et de la sellerie.

(1034) Louis II, duc de Brieg enSilésie, né en 1374, mort en 1436.

(1035) Bobines de fil d'or.

(1036) Marie de Bourgogne, fille de Jean Sans Peur et femme d'Adolphe II, comte de Clèves et de la Marck dont elle eut trois fils et sept filles.

(1037) Jacqueline de Bavière, avait épousé le dauphin Jean, fils de Charles VI, dont elle devint veuve en 1417.

drap à XXVIII sols l'aune et XII aunes de toile à III demi sols l'aune, sont tout parmi VI sols pour I vallet à I cheval de lowiers liquelz fu quérir à Valenciennes ledit boucassin XVII libv. VIII sols. Item, à le demiselle de Hanesse, pareillement pour VI aunes de woerstade : VI couronnes de France, sont X livres III sols ». Mandements joints de Marguerite de Bourgogne, comtesse de Hainaut etc., prescrivant le paiement des sommes dues à Sandrart de Quartes pour les parties ci-dessus. — Autres parties foraines payées au même en remboursement de ce qu'il a dépensé du 28 novembre 1416 au 13 janvier suivant, savoir : « Premiers, à Gilles l'orfèvre, délivré le X<sup>e</sup> jour de décembre pour aler à Paris à cause des estrines (étrennes): VI francs ; item, en le main de Madame lendemain débvré par Jehan Bout-tier : VIII escus de Hollande, sont XIII escus à XXVIII sols le pièce, valent = XIX libv., XII sols. Item, le XII<sup>e</sup> jour de décembre à Jehenne d'Artois, pour LXI aunes de toile que Madame acatta etc..... Item, à demisebe Aliis, pour plusieurs partiez qu'elle avoit de piéchà prestat à Madame et dont les somme monte ainsi que Madame bien çavoit = LXXVIII libv. XVII sols. Item, au varlet facteur de Colart Bul de Bruges, nommet Liévin, dèlivret le XX<sup>e</sup> jour de décembre en tant mains de ce que Madame leur devoit de draps d'or, II<sup>c</sup>XXX<sup>xx</sup> couronnes de France ; au grant Gherit, en tant mains d'aucuns joyaux qu'il avoit vendus au nouvel an : II<sup>c</sup>XXXI couronnes de France ; item, à la vesve Adrion l'orfèvre en tant mains d'aucuns joyaux que Madame lui devoit en tamps passé : II<sup>c</sup>XXVII couronnes de France ; montent ces III parties : VII<sup>c</sup>XXXVIII couronnes à XXXIII sols le pièce, sont XII<sup>c</sup>LIII libv., XII sols.....

Item, Jakemin Ridou, pour XXIII aunes de gros drap que Madame eubt à lui le jour Saint Thumans, à XIII sols l'aune, sont XVI libv., II sols. Item, donnet à II pages de Monseigneur de Haynnau par le main de Franskin, II escus de LVI sols I item, les pages de Madame le Daulphine : III escus et à Ernekin et Suremont, pages de Madame : XL sols, sont : XXV libv., II sols. Item, en le main de Madame le nuit de l'an, IX escus dont elle fist donner les trois au fil Jehan le Barbier qui devoit dire se première messe. Item, le X<sup>e</sup> jour de janvier quant U se parti pour aler à Valenchiennes : XXX escus et frère Jehan X escus, montent cez parties : XLIX escus de Hollande, sont : LXVIII libv., XII sols. Item, dèlivret au harpeur environ le jour que dit est pour tant qu'il se devoit

partir du tout : XX couronnes de France, sont : XXXIII bbvres. Item, le XI<sup>e</sup> jour de janvier, dèlivret à I varlet de messire Jehan de Crovem-borch pour C nobles qu'il avoit prestat à Madame en Hollande le III<sup>e</sup> jour d'aoust d'arnier passé : II<sup>c</sup>XXXV escus de Hollande acattez du commant de Madame pour roster plus grant perte, le pièce XXVIII sols, III den., sont = III<sup>c</sup>XXXI libv : XVIII sols, IX den., A Jehan Tottiau, pelletier de Madame, pour pluseurs pièces d'abys qu'il avoit fourez tant pour Monseigneur le Daulphin et noz damniez puis le XIX<sup>e</sup> jour d'avril l'an III<sup>c</sup>XV jusques as Quaresmiaux ensuivant et ossi despuis lez quaresmaux susdits l'an XV jusques al XI<sup>e</sup> jour de jenvier l'an XVI, pour Madame le ducesse, en toutraontoit h somme qu'il livra outre pour I brieve, rabattu X escus de Hollande que Jehan Canars lui avoit prestat en ce terme ; XXXIII libv. VIII sols. Item, quant est de V<sup>c</sup> couronnes que le trésorier de Monseigneur le Daulphin envoya à Madame par Willaume Cambrelen, le XVII<sup>e</sup> jour de décembre. et ossi de III<sup>c</sup>XLII couronnes, VIII sols, III den. venant du receveur de Haynaut le XI<sup>e</sup> jour de jenvier, ne sait Sandrart nul compte, pour tant que Madame lez prist pardevers li »..... — Mandement de Marguerite de Bourgogne, comtesse de Hainaut, ordonnant le paiement à Sandrart de 2127 hvres, 5 sols, 9 deniers, montant des parties ci-dessus (11 janvier 1416-1417 n. st.). — Autres « parties foraines du commandement de ma très redoubtée dame la ducesse, payées et misez hors par le main de Sandrart de Quartes despuis le V<sup>e</sup> jour de march l'an XVI jusques au XXVI<sup>e</sup> jour d'avril l'an XVII. Premiers. Le VII<sup>e</sup> jour de march à I varlet avoit amené II lévriers de par Willaume Bloudel, donné II escus de LVI sols tourn. Item, à messire Grart, cappelain de Madame, pour aucunes offrandes du jour des Roys et le jour Saint Sébastien que Madame fist reprendre et dont il a eu du commant de Madame V escus de VII livres..... Item celi jour (du blanc joedi), pris à Jehan de Quartes, taintenier, IIII demi-draps et V aulnes de pers et bru-nette, secque drapperie à VII bbvres le demi drap dont Jehan Bouttiers avecques aultres de par Madame débvrà à no mère pour XIII cottez et II aunes deseure-monte = XXX bbvres, VI sols, VI den..... Item, Madame en se propre main dèlivré le XXII<sup>e</sup> jour d'avril en le petite chambrette au Quesnoit, XII couronnes de France en or, valent XX bbvres, VIII sols. Item, à Jehan de Roddez à Valenchiennes que Ma[dame] là fist donner ou quaresme darain passé aucuns reli-

gieux qu'elle meisme bien scet, I toniel de hérens de XI livres. Item, délivret de par Madame au trésorier de Haynnaut qui s'en aloit avecq le signeur d'Audregniez vers Monseigneur de Bourgogne environ le XXII<sup>e</sup> jour d'avril, L couronnes d'or, valent : III<sup>xx</sup> V livres.....» — Mandement de Marguerite de Bourgogne, comtesse de Hainaut, prescrivant le paiement à Sandrart du montant des parties ci-dessus s'élevant à la somme de 349 livres, 15 sols, 6 deniers. — « Chest le compte et renseignement que à très haulte et très puissante princesse Madame le ducesse de Bayvière, contesse de Haynnault, Hollande et Zeelande, fait son petit serviteur et clerc Sandrart de Quartes, de tout ce qu'il a rechupt et ossi payé pour ma très redoubtée dame susdite depuis le III<sup>e</sup> jour de septembre l'an XVI que ledit Sandrart compta en présence de monseigneur de Monchiaux de lez Madicte dame jusques au XXVI<sup>e</sup> jour d'avril enssuivant l'an XVII ; c'est par le terme de vm mois ou environ, toucte monnoie revenant le couronne de France pour XXXIII sols et frans ou escus de Hollande pour XXVIII sols et tout par amendement—

Somme de recepte : III<sup>m</sup>, IX<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> X livres, XII sols...  
 Rendaige d'argent du commant de ma très redoubtée dame, fait par le main doudit Sandrart de Quartes dedens le terme de ces compte.....  
 Somme de rendaige : III<sup>m</sup> IX<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> VI livres, V sols, VI den. Et le recepte monte : III<sup>m</sup> IX<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> X livres, XII sols. Apert que le recepte surmonte le rendaige : IIII livres, VI sols, VI den. Lequel Sandrart délivra à ma dicte dame aveque cez comptes en présence du signeur de Monchiaux se fu fait ». — Vidimus donné sous le scel de Guy de Bar, chevalier, seigneur de Praelles, conseiller, chambellan du Roi et garde de la prévôté de Paris, des lettres patentes par lesquelles Charles VI, roi de France, considérant « que les païs, villes et lieux de nostre très chier et très amé cousin le duc de Braban et de Lembourg, marquis du Saint Empire, conte de Haynnault, Hollande et Zélande, et mesme-ment ceulx où il le convient tenir son hostel et faire résidence, sont bien loingtains du païs de vignoble, parquoy luy est besoing faire faire provisions de vins en nostre royaume pour la despense de son hostel » accorde à son dit cousin que « par ses gens et commis il puist et lui loise faire achater en un ou plusieurs lieux de nostre dit royaume ou bon lui semblera, la somme ou quantité de cinq cens queues de vin, et iceulx faire conduire franchement et quictelement par terre ou par eae ainsi que lui plaira en ses païs de Brabant, Hollande et Haynau ou en l'un d'iceulx des—i susdis, pour les provisions, garnisons et despens des hostelz de lui, de noz très chières et très amées cousines les duchesse de Holande et de Brabant et de chacun d'eulx, sans ce que, pour raison de l'imposition foraine, péages, travers ne autres acquis, nostre dit

cousin ne autre pour lui soient tenus paier aucune chose, etc. » (8 octobre 1418). — « Inventoire faicte des biens meubles estans à Paris en l'ostel du Poir Espy en la rue de Jouy lès la posterne de Saint Pol appartenans à Monseigneur le duc de Brabant (1038), par Robert de Harduin. notaire du Roy, nostre seigneur, ou Chastelet de Paris en la présence de Jehan de Ca-nivaul, escuier, chambellan de Monseigneur le conte de Saint Pol et de Jehan de Parnes, escuier, conseiller de monseigneur le duc de Brabant, de Jehan Pellefour, secrétaire de mondit seigneur de St Pol, d'Oudo Grant-Villon, consierge de l'ostel de Flandres, de Ogelet de France et de Tassin Gossuin, le dimence XIII<sup>e</sup> jour de novembre l'an mil CCCC et XVIII, lesquels biens furent bailliés par ledit Jehan de Parnes pour et ou nom de mondit seigneur de Brabant, à Colin Sain-tot, lequel se chargea et promist, en le présence des dessusdis, de bien et loyalment garder ycheulx biens meubles pour et au prouffit de mondit seigneur de Brabant, et outre ce dit jour et heure en le présence dessus nommez, ledit Jehan de Parnes bailla la garde dudit hostel du Porc Espy pour et ou nom de mondit seigneur de Brabant, comme à luy appartenans pour lui garder bien et loyalment, lequel Colin Saintot rechut dudit de Parnes ycelle garde en promettant de le bien et loyalment garder audit monseigneur de Brabant et à ses ayans cause et ausy de loyalment garder lesdiz biens meubles estans audit hostel et dont la déclaracion s'enssuit : et premièrement, une grant chambre de tapicerie à lions contenant huit pièces, c'est assavoir ciel, dossier, couverture de lit et de chouce (1039), quatre tappis à tendre. Item, une grant chambre de drap d'or pallée de blandequins, ciel, dos-

---

(1038) Jean IV, duc de Brabant, fils du duc Antoine et de Jeanne de Luxembourg, petit-fils du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi. Au printemps de l'année 1418 il avait épousé Jacqueline de Bavière, veuve du dauphin Jean et était devenu ainsi comte de Hainaut.  
 (1039) Couche, coussin, oreiller.



sier, trois courtines de sendal, pallés comme dessus dit. Item, un grant tappis des Neufs Preux. Item, un tappis de listoire du Cruchefis. Item, un petit tappis où il y a trois fers ? Item, un demy ciel de Bretagne (1040), semé de pos de lis. Item, un dossier d'une chambre verte semée d'encollies. Item, une courte pointe ouvrée de l'histoire de la chastelaine du Verdier. Item, cinq couvertures de laine de Bretagne à couvrir lit et une vieille sarge vide. Item, douze careaux de la chambre pallé dessusdicts. Item, un lonc careau d'une des pièce de la dicte chambre. Item, douze viez careaux qui guères ne valient, de plusieurs sortes. Item, un blancquier vert de laine, semé à abres (arbres). Item, en divers lieux tant en chambres, garde robes, retrais et salles a des tables tant grandes que petites, vieilles et neufes vintte six, desquelles en y a cinq à mi piés. Item, pareillement y a vintte quatre paires de trétiaux. Item, pareillement y a vint et un banc, entre lesquels en y a quatre à dossier et-deux viez sans perché qui sont en le galarie dudit grant gardin. Item, en la grant sale quatre bans à dossier et un banc à perche. Item, en la chambre apparer un grant banc à perche et à marche. Item, eu la grant chambre de lertie (?) et en la chambre emprez, deux grans bans à perche, dix à marche, et contiennent les bans dessus nommez deux toises et demye chacun ou environ et un à dossier en la chambre devers Sainte Katherine. Item, plusieurs chambres avant l'ostel en y a cinq de toutes sortes. Item, pareillement treize drechoirs dont il en y a deux fermans à clef. Item, vinte une fourme de plusieurs sortes. Item, deux chayères vieilles de blanc bois. Item, deux chaières à dos. Item, une chayère taillé en la chanbre de Monseigneur. Item, une petite selle à trois piés. Item, en la chanbre de Monseigneur un grant chahs de bos et une couche. Item, en lachambre à paret un grant chahs de bois. Item, en la bbrairie un demy ciel de bos en couche et un bout taillé parel. Item, deux grandes armoires, l'une à mettre robes et l'autre à mettre harnas ou bvres. Item, deux coutoirs (lits de plume) couvers de drap vert. Item, deux coffres à soumiers. Item, deux coffres de noyer et trois huces de bois d'Ilandres. Item, vaisselle de cuisine. Item, une grande caudière ronde. Item, deux grans pailles à anse (poêles). Item, deux moyennes. Item, deux petites à queue. Item, une paielle de fer. Item, deux lesche-fritos. Item, un bacin à queue à puisier eau. Item, deux pos de cuivre. Item, un grant gril et trois petis. Item, un grant trépier et dix broches de fer. Item, un grant mortier de pierre atachié en bois et un pestel. (pilon) Item, neuf paires de grans chienès à croce et huit paires à plummeau, et trois non paraulx. Item, un vieil huic (porte) qui ne sert de riens et trois belles fenestres et une plance. Item, vinte quatre Us c'est assavoir coûtes et cousins. Ou grant coffre de bois d'Ilande à deux serrures

(1040) Aux armoiries de Bretagne, ou bien en laine de Bretagne.

furent trouvés dix nappes de lies ; dix touailles de lies ; XXXIX draps de lit que ungs que autres tant de lin comme autres et grans et petis, ciuq serviettes de lin. En l'autre coffre de noier : vint neuf nappes que unes que autres ; vint neuf touailles ; quatre drechoirs de taille plaine ; vint cinq serviettes de chanevas (toile de chanvre) ; deux vieilles custodes de cendal cendré et une petite de vert pour chappelle. Item, dist ledit Colin Saintot que se défaute y a du linge, la femme Henry de Lisat en doit respondre et dist ledit Colin qu'elle a un de IIII ciel dont mencion est faicte en la dicte inventoire, et ausy a la dicte femme, sy comme ledict Colin dit neuf dousainnes d'escuelles et L six dousaines de plas et huit quartes. Item, deux bacins de cuevre faisans chandeliers. Ce fu fet le diemenche etc. »

B. 3326. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 1 cahier oblong, 10 feuillets, 21 pièces, papier.

**1426-1439.** — Pièces comptables et diverses de l'hôtel de la duchesse de Hainaut, Marguerite de Bourgogne (1041). « Chy après s'ensièvent pluseurs jewuiaux et autres choses lesquelles furent délivriez à Martin

(1041) Marguerite de Bourgogne, fille du duc Philippe-le-Hardi et de Marguerite de Flandre. Elle était née en 1374, avait épousé en 1386 Guillaume de Bavière, qui devint comte de Hainaut et de Hollande. De ce mariage naquit Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, qui mourut en 1436, après avoir cédé ses États à son cousin Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Sa mère vivait encore à cette époque et fut très irritée de voir sa fille dépouillée de toutes ses souverainetés. Son ressentiment alla si loin, dit de Barante, qu'un gentilhomme de sa maison, nommé Gilles Postal, ayant été traduit en justice et condamné pour avoir comploté la mort du Duc qu'il se proposait de tuer dans une partie de chasse, il passa pour constant que ce crime avait été préparé par Marguerite de Bourgogne. D'après un document que nous analysons plus loin, celle-ci mourut au Quesnoy, le mercredi 8 mars 1441 (n. st.).

Boulet et qui estoient en le taillerie de ma très redoubtée dame la ducesso de Bavière, etc., le XVII<sup>e</sup> jour d'apvril l'an mil III<sup>e</sup> XXVI ; délivret par Madame meisme. Et premiers : Item, une vliège (1042) de velours vermeille de drap d'or fourée d'ermes et les mances. Item, une noire heuke (1043) de velours fourée de gris. Item, une cotellette (1044) pareil à le heuke sengle (1045). Item, une blancque huplande de drap d'or à margrites à mances ouvertes, fourée de menu vair. Item, une noire heuke de drap, fourée de menu vair. Item, une vremeille huplande de satin, fourée de sables et les mances. Item, une noire huplande de velours figurée de grises et blancques fleurs, fourée de menu vair. Item, une huplande de velours figuret de vert et de noir à florettes blanques et vermeilles, fourée de menu vair et le mancette. Item, une vremeille huplande d'escarlato, fourée de menu vair. Item, une noire huplande de drap, fourée de gris à manches ouvertes. Item, une vremeille huplande d'escarlatte, fourée de gris à mances ouvertes. Item, une grise huplande, fourée de gris à mances ouvertes. Item, une noire huplande de drap à mances ouvertes, fourée de menu vair. Item, une noire huplande de damas, fourée de gris, à mances ouvertes. Item, un mantiel noir, fouret de menu vair. Item, une noire petite cote de drap, après le corps fourée de menu vair. Item, une verde cotelette pareille, fourée de menu vair. Item, une noire double heuke de drap à chevauchier. Item, une noire faille (1046). Item, unes mancettes de vremeil velours de drap d'or. Item, unes mancettes vremeilles de velours soin\* velour. Item, unes mancettes de noir sattin. Item, unes mances de noir damas figuret d'or à vremeilles floreltes. Item, une huplande sans mances, single, de drap d'or, velour noir et vert à blanques et rouges florettes. Item, une heuke, une huplande longhe et une petite huplande, toutes m de drap d'or tout un (1047), vremeil à blanques flourettes « ne m'oublyes mie ». Item, une vliège vremeille de drap d'or, à feuilles grandes d'or et florettes d'argent, et n'a que une manche. Item, une huplande de drap d'or vremeille de velour sour velour à feuilles de kaisne d'or. Item, une vliège entiere de vremeille velours toute noefve. Item, une huplande de vremeille escharlatte single à mances ouvertes. Item, une cotelette noire de velours figuret à keudre (1048). Item, II cotelettes de noir drap à keudre. Item, une cotelette à chindre (1049) de sattin figuret à blanques violettes et verdes. Item, une cote juste de drap d'or noire et verde à rosettes. Fourrures.

Premiers. Une fourrure de laitiches pour une huplande à mances ouvertes. Item, un couvertoir de laitices. Item, environ demi penne de laitices en piécettes. Item, une fourrure à mances ouvertes de huplande de menuvairs. Item, III pennes de gris. Item, plusieurs petites piécettes de fin gris et menu vair qui pooient monter une penne ou environ. Item, n pennes de poppes (1050), une tire (1051) mains (moins) .Item, plusieurs piécettes de sables et martres. Item, une fourrure d'une heuke de sables, déhékié (1052) as costés. Item, une fourrure d'une huplande do ventrez de mattres. Item, une fourrure de sables, noés (1053) de C et XV sables. Dras. Item, une pièce de vremeille escarlatte, tenant XV ausnes. Item, de vremeille escarlatte, XXIII ausnes et demie. Item, un vremeil drap do Malines, tenant XXVII ausnes et demie. Item, une piécette de vremeil drap de Malines, tenant XXVIII ausnes et demie. Item, une piécette de vremeil drap de Malines, tenant II ausnes. Item, VII ausnes demie de puck (1054) noir. Item, aulne demie de puck estroit. Item, VI ausnes escarsement (1055) de noir drap pour faire cauces et cotelettes. Item, XI ausnes demie de noir drap de Tournay. Item, II pans d'une cotelette noire et les mancettes. Item, XXV ausnes de blanc drap d'Angleterre fin. Item, une fustaine entiere blanche. Item, II ausnes demie de gris drap. Item, V quarts de blanquet. Item, une fustaine entiere grise. Item, II grandes pièces de noir velours sur velours et III autres pièces menres (moindres) de

---

(1042) Sorte de tunique de femme

(1043) Robe de chambre à l'usage des deux sexes.

(1044) Petite cote.

(1045) Sans garniture de fourrure.

(1046) Vêtement de tête, espèce de mantille que portent encore les bourgeois flamandes.

(1047) Entièrement.

(1048) Coudre.

(1049) Garnir d'une ceinture, entourer.

---

(1050) Fourrure de couleur pourpre. Voir Du Cange aux mots Polpra et Poppia.

(1051) Synonyme de timbre.

(1052) Déchirée.

(1053) Nouée, formée.

(1054) Pluche.

(1055) Au moins.

une ausne chascune. Item, XIII ausnes de toillegrose. Item, II ausnes de bristainne pour faire I sak. Item, II blans damas entres (entier). Item, I drap d'or entier noir à fuelles de moures (feuilles de mûrier). Item, XII ausnes de noir sattin. Item, une pièce vremeille de velours figuret tenant V ausnes escarsement. Item, XIII ausnes de velours vremeil escarsement. Item, VII ausnes de vremeil velours sour velours cramisit parmy au-cunnes petites pièces. Item, un ver sattin entier. Item, III chiuseliez de fit (1056). Item, XVIII pauwes de chamous blanques (1057). Pour l'autel. Premiers, une vremeille casure de velours. Item, une casure de bleu velours. Item, une verde casure de damas. Item, une casure faillie de vert drap d'or à rosettes. Item, un drap de haulte liche pour mettre deseure l'autel ouvret de i spucre (1058). Item, II pièces pour une cappe à VII estages de persenages de hault, chascune de perles. Item, une pièce de perles à une casure à VI estages de persenages. Item, une pièce de perles à V estages de persenages. Item, le capron derière de perles à I persenaige. Item, II pièces de perles à IX persenages, les II pour les aubes. Item, III pièces verdes pour cappes à persenages d'aposteles de fit d'or. Item, II caprons vers pareil appartenans as cappes. Item, II caprons vremaux de cappes. Item, un autre cappron bleu de cappe. Item, II longues pièces de casure bleues as aposteles. Item, deux pièces pour capes vremeilles à aposteles. Item, II cruchefis pour une casure. Item, une hupelande vremeille de veluy à drap d'or, vlour sur vlour, fourée de sables. Item, une autre vremeille hupelande de veluiel drap d'or à flourettes d'argent, fourée de laitices. Item, une hupelande vremeille de vlouz sur vlours, fourée de laitices. Item, une hupelande de vremeil escarlata fourée de laitices. Item, une vremeille hupelande de vluiel satin à flourettes verdes et blanckes, fourée de menu vairz. Item, une noire hupelande de .\*atin, fourée de gris. Item, une noire hupelande de satin, fourée de menu vairs. Item, II mances de vliège, l'une blanke et l'autre noire, ouvrée de perles. Item, II vremeilles mances de hupelande ouvrées de brodure de perles, à cescune VIII longhes dehettures. » (1059)— « Estât de l'office de le recepte générale de ma très redoubtée dame la ducesse de Bavière pour VI mois accomplis à l'issue de may l'an mil III<sup>c</sup> et XXXVIII. Et premiers. Recepte. De Colart Le Bleu, à cause des III mil frans que Madicte dame a sur le recepte de Mons, estoit receu ad cejour : mil CLXVI libvres. De l'office de le baillie de Haynault, tant mains desdits III<sup>m</sup> francs : C III<sup>xx</sup> XV libv. XVI sols. Dou castellain d'Ath, venans des explois de son office : II<sup>c</sup> XL libv. Dou bailli des bos d'Ath : XXV libvres, XV sols. De Jehan de Maffles,

bailli de Lessines : CLXXIII libvres, VII sols. Dou receveur d'Ath : XII<sup>c</sup> libvres. Dou receveur de Binch : XVI<sup>c</sup> XLIX libvres. Dou receveur de Flobeçque : III<sup>m</sup> V<sup>c</sup> I lib., X sols. Dou receveur de Baudour : III<sup>c</sup> LXVII libvres. De ma très redoubtée dame meymes : mil VIII<sup>c</sup> XLIII lib., III sols. Somme toute des parties rechuptes, comme devant dit : X mil III<sup>c</sup> LXIII libvres, XII sols. Mises et délivrances sur re : En gaiges d'offieyers pour demy an : V<sup>c</sup> XXIII libvres ; en accas de bleds sans y comprendre ceux venans de Binch, ne du castellain du Quesnoit : II mil LXI libvres, X sols ; en accas de vins : II mil III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> I libv. ; pour le houpe (1060), délivrée en ce terme à l'ostel : III<sup>c</sup> XXVII libvres, X sols ; pour mieux (1061) en quaresme : XVIII libvres ; au maistre bouchier, délivret tant en argent comptant comme en parlios paiées à se cause : mil VIII<sup>c</sup> XXXVII libvres. En pisson de mer : VI<sup>xx</sup> VI libv., X sols ; pour hiérens cacqué et sorès : III<sup>c</sup> XLII libv. ; pour espesseries, chucres et saffran : VI<sup>c</sup> XLVI libv., X sols ; pour pois, fèves et ongnons : LXXII libvres ; pour toiles et hostels (1062) de cuisine, sel, oil (1063) et vins aigres sans le bure : II<sup>c</sup> XXXVI libvres ; pour chirres et lignemens : CXV libvres ; pour drageries : XVI libvres ; pour advaines accatées as mesures du Quesuoey et de Vallenchiennes, sans celles de Baudour, de Binch et du Quesnoit : mil III<sup>c</sup> XXX libv. ; pour vies foeres (1064) : III<sup>c</sup> LXI libvres, X sols ; pour estrains : XLVIII libvres ; pour fâchons de laignes (1065) et de carbons : LXXII libv. pour le foerrie : IX libvres ; pour despens par lettres ; pour VI mois, parmy les forainnes parties : mil VIII<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> libv., XIII sols ; par lettres et cédulles : III<sup>c</sup> XL

(1056) Baldaquins, rideaux de fil.

(1057) Peaux de chamous.

(1058) C'est-à-dire où était représenté un sépulcre.

(1059) Déchirures.

(1060) Probablement bière faite avec du houblon.

(1061) Miel.

(1062) Ustensiles.

(1063) Huile.

(1064) Paille ou foin.

(1065) Bois.

libv., XII sols ; pour draps, fourrures et fustaines : II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> VI libv., XII sols ; pour ambaxades : C III<sup>xx</sup> XII libv. ; pour messaigés : XI libv. ; pour les voies doudit receveur : XLIII libv., III sols ; pour pappier : XII libv. Somme de délivrances : XIII mil V<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> VIII lib., XII sols. Et li recepte monte X<sup>m</sup> III<sup>c</sup> LXIII libv. XII sols. Ainssi appert que bdis Receveur a de charge à paier plus qu'il n'ait rechupt : III<sup>m</sup> II<sup>c</sup> XXV libvres. Sans en ce comprendre les provisions de foerez qu'il convient prestement faire pour toute l'année advenir ; item, sans le restitution des cevaux de coruwée, pris par les Escorcheux (1066), et sans ossi pluseurs parties qui point ne sont encores venues à le congnaissance doudit Receveur. Et sur ce avoit ad ce jour en provision oudit hostel les parties qui s'enssuient : de blanc bled, environ de LX muis ; d'avaine, environ de : CIII<sup>xx</sup> VI muis ; de vins tant blanc comme vremeil : LIII muis. Et d'espisseries dechucre et de saffran avoit asses jusques à le prochaine fieste d'Anvers et plus. » — Audition des comptes des officiers de la duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, tenue au Quesnoy en la seconde semaine du mois d'avril 1439. — État par abrégé de l'office de Jean Thirra, receveur général de la duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut du 1<sup>er</sup> septembre 1438 au 31 mars suivant. — Inventaire des titres renfermés dans deux layettes trouvées dans l'hôtel de la comtesse de Hainaut. — Notes au sujet de la valeur des pierres précieuses et de la vaisselle appartenant à cette princesse (1067). « Li plus grans balays poise VII<sup>xx</sup> et XII caras à XX couronnes le carat, monte ; III<sup>m</sup> et XL couronnes ; ly plus grans apriès poise C et X caras à VIII couronnes le carat, monte : VIII<sup>c</sup> et III<sup>xx</sup> ; ly plus petis et ly plus espès poise III<sup>xx</sup> et XVII carat, à XII couronnes le carat, sont XI<sup>c</sup> et LX couronnes ; ly plus teneues et graes de fâche poise III<sup>xx</sup> et m caras, monte à X couronnes le carat : VIII<sup>c</sup> XXX couronnes, sont : V mil IX<sup>c</sup> et XXX couronnes. » Autre note : « Item, le ballaie quarré : III<sup>c</sup> saleus (saluts d'or) ; item, les deux au pleus<sup>5c</sup> (1068) saleus et les dous autre V<sup>c</sup> ; et les deux autres : III<sup>c</sup> ; et les deux autres : II<sup>c</sup> L, et les deus autres : II<sup>c</sup> ; ly autres le jiiieux sur le dorelès (1069) : C ; item, les VIII autres : III<sup>c</sup>. Item, XXX perle : III<sup>c</sup> saleus ; item, XX perle : II<sup>c</sup> saleus ; item , XL perle : II<sup>c</sup> saleus. Item, III<sup>xx</sup> XI perle : X saleus le pièse. » État de la vaisselle : « Item, I gobelet pesant II mars, II onces, VII esterlins et demy sans le rasure (1070) qui poise X es-terlins ; item, poise l'argent des IIII bachins parmy les rasures venans d'icheux : XXXVII mars, VII onces, i es-terlin, monte en somme XL

marc, I once, XVIII esterlins et demy, dont fait à rabattre pour nfons de ploncqqqui estoient desoubs le esmaulx pesans II onces et XVIII esterlins ; item, fait à rabattre pour les rasures devant dictes IX onces et demye ; appart qu'il demoroit net XXXVIII mars.V onces.X esterlins et demy (1071).» — État des pèlerinages que devait faire Marguerite de Bourgogne , duchesse de Bavière et comtesse de Hainaut : c Item, que je dois à Nostre-Dame de Lyaise (1072) un voieage à piet que je ly proumis à paier de dans un moies, my revenut au Hainnaut ; item, que je dois à Seyt-Gose (1073) II pèlerinage et leur doiegie ofri un ymage pesant v onse et doit tenir un ceur (cœur) antre ces meins que je aie et i a un safir (1074) desus, et de l'autre voieage ce que je vueil ; item, que je doie à Saint de Miraqule d'Alzenatz (1075), II voieage et le un des voieage je yraie à piet et ment je a proicherait à v lieue près ; item, que je doies à Nossetre Dame de Goumenies (1076) II écus d'or : item, que je doies à Nostre Dame de Lyaise V couronnes tant que je vuiverraie et li offrir .le jour des Troies Roies ; item, que je doie à Nostre-Dame de Lyaise un voieage à piet quant je le proieeraia v lieue près ; item, que je doies à Nostre-Dame de Liayse un pèlerinage à aler à piet ; item, doiege à Nostre-Dame

(1066) Compagnies de soldats débandés qui ravagèrent principalement le Hainaut, en 1437, lors de la révolte des Pa\*ys-Bas contre le duc de Bourgogne.

(1067) Ces notes paraissent être de la main même de la comtesse Marguerite.

(1068) En chiffre arabe dans le manuscrit.

(1069) Ornement, parure de tête.

(1070) Limaille d'argent provenant du gobelet.

(1071) Cette pièce n'est pas de l'écriture de la comtesse comme le sont, au contraire, la précédente et la suivante.

(1072) Notre-Dame-de-Liesse, arrond. de Laon (Aisne).

(1073) St-Josse, arrond. de Montreuil (Pas-de-Calais) ou St-Josse ten-Noode, près de Bruxelles.

(1074) Saphir.

(1075) Peut-être Assenede, Flandre orientale ou Elsneheyde, Brabant (Belgique).

(1076) Gommegnies, canton-ouest du Quesnoy, arrond. d'Avesnes (Nord).

de Lyaise unne teste d'or pesant III onse (1077). » Extrait du testament du duc de Bourgogne Philippe le Hardi : « Item, pour ce que ma très chière et amée fille Marguerite, comtesse d'Ostrevans (1078), n'a mies eu de terre, no d'argent en son mariage, attendu que de C<sup>m</sup> francs que moy et madicte compaigne la duchesse luy devions donner, nous fusmes quites parmi ce que des deniers du mariage de nostre diet filz le conte de Nevers (1079) et de sa dicte femme, nous quitasmes C<sup>m</sup> francs ; je lui laisse la somme de cinquante mil frans pour employer en terres et héritages pour elle et ses enfans héritiers de son costé, lesquelz L<sup>m</sup> frans seront paieez par mes héritiers par la manière qui s'ensuit : c'est assavoir tantost aprez mon décez chascun an au vivant ma compaigne la duchesse deux mil frans jusques au parfait de la somme de XX<sup>m</sup> frans ; et après le décez de ma dicte compaigne chascun an IIII<sup>m</sup> fr. jusques au parfait de XXX<sup>m</sup> fr. ou de ce que demourroit desdits L<sup>m</sup> fr. Toute laquelle somme je ordonne estre mise en dépost en la trésorière de l'église d'Arras en un coffre fermant à deux clefz ou plusieurs qui seront gardiez par ceulx que mes exécuteurs adviseront. » (1080) — « Le compte et renseignement des V<sup>m</sup> piéttres que ma très redoubtée dame la ducesse avoit chargé Godeffroit Clauwet, son conseiller, de recevoir au rentier de Brabant, sur et tant mains de ce dont elle est assignée sur les ayddes d'icelui pays de Brabant, etc. » ; etc.

B. 3327. (Portefeuille.) — 29 pièces, parchemin, 1 pièce papier.

**1440-1441.**—Contre-sommes de ladépensedel'hôtel de la comtesse de Hainaut, Marguerite de Bourgogne, du 6 juin 1440 au 3 avril 1440-1441 (n. st.). Les principales sont les suivantes : « Contre-somme de la des pense de ma très-redoubtée dame la ducesse faicte au Quesnoy depuis le dimence VI<sup>e</sup> jour de juing l'an XL, jusques au samedi après ensuiant, c'est par le terme de VII jours entiers, en laquelle sepmaine fu Madame cachier (chasser); se furent chy plusieurs cartons (charretiers) et le signeur de Bengecourt et messire Symon Dallain, son frère, i disner. » — « Contre-somme de la despense d'ostel de ma très redoubtée dame la ducesse. faicte au Quesnoy. depuis le dimence XVIII<sup>e</sup> jour de septembre l'an XL jusques au samedi ensuiant, c'est par le terme de VII jours entiers. en laquelle sepmaine furent les

quatre tamps ». — « Contre-somme de la despense d'ostel de ma très redoubtée dame la ducesse faicte au Quosnoy. depuis le dimence XXV<sup>e</sup> jour de septembre l'an XL jusques au samedi ensuiant, c'est par le terme de VII jours entiers. Paneterie : dou recepveur : IIII muys, IIII mencaulx de bled ; C et VIII pains de court (1081) ; les kiens : II mencaulx de bled et LVI pains de kiens. Boutellerie : dou receveur : V muys, XXIX los de vin ; item, xv tonneaux de houppe. Cuisine : dou bouchier : v bestes ; xv moutons ; ni pourchelés de lait ; n grar.s pour-chiaux ; xx livbres de crasse ; dou lardier : i bacon, i quartier et ra membres de venizon ; dou peskeur : LXXII carpes et II becques des despens ; dou recepveur qui sont devant les main et délivrait à Colart le keult, IX livbres de chucre en poure (poudre), I bois-tiau de moustardelle, demi-mancault de poix, I mencault de fleur (farine), V<sup>c</sup> III quartes d'escouilles échalotes) , II stocuis et I quart d'onignons. Dou parch, XL livbres de bure. De Haichet, XLIII livbres de bure. Dou coulembier de le basse court : XXXVI paires do pivions. Cambre. Dou recepveur : XXIII libv. de chire. Fourie. Dou recepveur : VII muys, VII res demi d'avenne ; item, V<sup>c</sup> II boughelles de socre soucrion); item, C boughelles (bottes) d'estrain ; à Zibrec, I livre d'oingt. As poules : I quarte et demio de bled. Prouvéances venans de bestes : XLVI livbres de candelles de scieu. Et les parties en argent montent : siissante onze livbres : XIX sols, VIII den. » — « Contre-somme de la despense de ma très redoubtée dame la ducesse faicte au Quesnoy depuis le dimence II<sup>e</sup> jour d'octobre l'an XL jusques au samedi ensivant ; c'est par le terme de VII jours entiers, en laquelle sepmaine fu chy le

(1077) Cette pièce paraît être de la main de la comtesse Marguerite qui a dû récrire peu de temps avant sa mort, étant très malade comme l'indiquent l'écriture et les répétitions assez incohérentes que présente ce document.

(1078) Le mari de Marguerite de Bourgogne, Guillaume de Bavière, n'était encore que comte d'Ostrevant au moment de son mariage en 1386.

(1079) Le comte de Nevers, plus tard Jean Sans Peur, avait épousé Marguerite de Bavière, sœur de Guillaume, qui ainsi était devenu doublement son beau-frère.

(1080) Copie de l'époque.

(1081) Pain de bouche, destiné à la table de la Comtesse.

comte de Saint-Pol (1082) I souper et fu faicte l'obsecque de Madame le fille (1083) que Dieux pardoint. » — « Contre-somme ma très-redoutée dame la ducesse faicte au Quesnoy depuis le dimence IX<sup>e</sup> jour d'octobre l'an XL jusques au samedi ensivant ; c'est par le terme de VII jours entirs. En laquelle sepmaine fu Madame cachier ».....

« Contre-somme de ma très redoutée dame la ducesse faicte au Quesnoy depuis le dimence XIII<sup>e</sup> jour de novembre l'an XL jusques au samedi ensivant ; c'est par le terme de VII jours entirs\* en laquelle sepmaine furent les grans comptes ». —\*« Contre-somme de la despense de ma très redoutée dame la ducesse faicte au Quesnoy depuis le dimence XX<sup>e</sup> jour de novembre l'an XL ; c'est par le terme de VII jours entirs ; en laquelle sepmaine furent les grans comptes et se fu chy le famme messi Symon Dallaing, I souper. » — Contre-somme de la despense de ma très redoutée dame etc. depuis le diemence XXVII<sup>e</sup> jour de novembre l'an XL jusques au samedi ensivant, c'est par le terme de VII jours enthrs en laquelle sepmaine furent chy les conseillers de Madame, de Mons, au cause des grans comptes, deux jours » .....

Contre-somme de la despense de ma très redoutée dame la duchesse faicte au Quesnoy depuis le dimence premier jour de jenvier l'an XL jusques au samedi en sit ; c'est par le terme de VII jours enthrs, en laquelle sepmaine fu chy Monseigneur le Duc et madame la ducesse d'Orléyens (1084) I jour et demi et le samedi de l'autre sepmaine. Et furent despandues les prouvances qui s'enssuient :.....

..... Dou recepveur : VI livres de gengembre ; III l. de poivre ; II l. de cannelle ; III l. de saffran pour le gellée ; XLVI bvres l. de chucre en poure de II cuites (1085) ; III pains de blanc chucre de III cuites pesans X libv. V quart ; XII libv. d'amandes ; otc. ».....

« Contre-somme de la despense de ma très redoutée dame etc., depuis le XV jour de jenvier l'an

XL jusques au samedi ensit.....; en laquelle sepmaine furent les noeches Grart le pentier ».....

« Contre-somme de ma très redoutée dame la ducesse faicte au Quesnoy depuis le dimence XII<sup>e</sup> jour de février l'an XL jusques au samedi ensit, c'est par le terme de VII jours enthrs, en laquelle sepmaine fuchy le compte de St-Pol I souper et I disner et se fu ma très-redoutée dame cachier. » — « Contre-somme etc., du dimenche 19 février au samedi suivant « en laquelle sepmaine fu Madicte dame n jours à Berle-mont pour lever l'enflant Gibe de Berlemont et fu chy ung souper le conte de Saint-Pol ». — « Contre-somme de la despense de ma très redoutée dame la ducesse faicte au Quesnoy depuis le dimence XXVI<sup>e</sup> jour de février l'an XL jusques au samedi ensit, c'est par le terme de VII jours enthrs, en laquelle sepmaine fu le jour des Quaremaux. Paneterie. Dou recepveur : V muys, I mencault de bled et VIII pains de court ; les kiens : II moncaulx de bled et III pains de kiens. Boutellerie : Dou recepveur : V muys, XXX los de vin ; item, XIII tonneaux de houppe. Cuisine. Dou bouchier : III bestes, VI mouttons, III viaux, II grant pourchiaux. III angiaux (agneaux), XXIII libvres de crasse. Dou lardier : III quartier de lart. Dou peskeur : II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> VIII carpes, III tendis, XXIII becques des despens, XX perkes, L roches. Dou recepveur : I quartier de claux, I poinchon de vinaigre de puns (?), I tonnel de vinaigre dou gant (?), III libv. de blanc chucre de III cuites, I mencault de fleur, I boistiau de moustardelle, I mencault demi quarte de poix, demi mencault demi quarte de favelottes, I mencault, d'ongnons. Prouvances pour le quaresme : II<sup>c</sup> libvr. d'amandes nouvelles, LX libv. de ris, C bbv. de casson (cassonnade) d'une cuite, IX coppés de roisins, III freaux de crasses figes, III milliers de sorès ; venans dou recepveur de Hollande : XI grant saulmons, I tonneau de kysael et dolael, demi-tonneau

(1082) Louis, comte de St-Pol, connétable de France, décapité en place de Grève, le 20 décembre 1475.

(1083) Il s'agit du service célébré pour l'anniversaire de la mort de Jacqueline de Bavière, fille de la comtesse Marguerite, décédée le 8 octobre 1436.

(1084) Charles, duc d'Orléans et de Milan, né le 26 mai 1391, mort le 4 janvier 1465. Il épousa, en 1440, sa troisième femme Marie de Clèves, fille d'Adolphe, duc de Clèves et de Marie de Bourgogne, nièce par conséquent de la comtesse de Hainaut Marguerite de Bourgogne. De ce mariage naquit, entre autres enfants, Louis, duc d'Orléans, plus tard Louis XII.

(1085) Sucre en poudre, raffiné par une seconde cuisson.

de scapteling, encor II demi-tonneaux de paelent (1086), v kiens de mer, I tonneau de brunnvischt (1087), II mas de sorès, I mas de sorot (1088), VII wiitysme de gort (1089). Dou recepveur despendut doudit prouvance : V<sup>c</sup> de sorès, I demi saulmon, II<sup>c</sup> III quartes d'aelles ; item, I quart de kien de mer, etc. » — « Contre-somme de la despense de ma très redoubtée dame la ducesse faicte au Quesnoy depuis le dimence V<sup>c</sup> jour de march l'an XL jusques au samedi ensit, c'est par le terme de VII jours enthirs ; en laquelle sepmaine ma très redoubtée dame estoit malade et trespasa le merquedi. Se furent chy pour elle viseter pluseurs maistres médechins et apotikaires, pluseurs singneurs et gentils hommes, le conseil do ma dicte dame, et après son trespas l'abesse (1090), pluseurs nonnains, pluseurs capellains et clerchons, le baillieu de Haynnaut et aultres dou conseil de monseigneur de Bourgogne. Panetrie : Dou recepveur : III muys, VI mencaulx de bled et VIII pains de court ; les kiens : II mencaulx de bled et III pains de kiens. Boutellerie. Dou recepveur : VII muys demi et un los demi de vin ; item XV tonn. de houppe. Cuisine : dou boucher : II mouttons. Dou peskeur : V<sup>c</sup> LXIII carpes ; I ront biequet ; VIII fendis ; XIX bieques de despens : C roches ; L perkes et XIII anguilles. Dou recepveur : I livre et demie de gengembre, I livre et demie de poivre ; I libv. de cannelle ; III quarts de saffran ; il pains de chucre de V libv. III quarts ; I quart de foelle machis ; I aulne et demie d'estamine ; pour le galentin (la galantine) : II libv. de gengembre, II livres de cannelle, I libv. de galinga, I quart de nois muscades, I quart de claux, I libv. de grain (graine de Paradis) : item, I boistiau de moustardelle, I mencault III quarts de poix ; II<sup>c</sup> desquelles de bos ; item, I mencault d'ongnons. Despendut : XVII<sup>c</sup> III quarts de sorès ; V<sup>c</sup> d'allés (1091) ; I kien demi de mer et III saulmons et demi. Cambre : dou recepveur : III<sup>xx</sup>I livres de chire, parmi IIII torsses et chiron ; item, III aulnes d'estamine pour les mesces (mèches) ; item. XII libv. de dragie. Fourie : Dou recepveur : VIII muys, II rès d'aveine ; item, V<sup>c</sup> XXXI bougheles do socrion ; item, II<sup>c</sup> demi d'estrain ; à Zibrec, V libv. d'oint. Prouveances venans de bestes : LXVIII livres de candelles de sieu. Et les parties en argent montent sissante siis livres onze sols, II den. » — « Contre-somme de la despense ordinaire des gens et officiers de l'ostel de feu Madame la Douaigièrre de Haynnaut faicte ou lieu dou Quesnoy depuis le dimence XIX<sup>c</sup> jour de march l'an XL jusques au samedi ensit, c'est par le ternie de VII jours enthirs ou estoient les

commissaires de Monseigneur le Duc, pluseurs prestres, nonnains, clers et aultres gens gardans et vueillans oudit hostel le corps trespasé de madicte feu dame que Dieux pardoint. » — « Contre-somme de la despense ordinaire dez gens et officiers de Kostel de feu Madame la Doua-gièrre de Haynnaut faicte ou lieu de Quesnoy depuis le dimence XXVI<sup>c</sup> jour de march l'an XL jusques au samedi ensit ; c'est par le terme de VII jours enthirs ou estoient les commissaires de monseigneur le Duc pluseurs prestes, nonnains, clers et aultres gons pour porter le corps trespasé de madicte feu dame au moustier, que Dieu pardoint » — « Contre-somme de la despense ordinaire des gens et officiers de l'ostel de feu Madame la Douaigièrre de Haynnaut que Dieu pardoint, faicte ou lieu dou Quesnoy, le dimence et le lundy II<sup>c</sup> et III<sup>c</sup> jours d'avril l'an quarante au clos des comptes où estoient lez commissaires de Monseigneur le Duc et pluseurs prestres et autres gens ». — Vidimus des lettres patentes du duc de Bourgogne homologuant celles de sa tante Marguerite de Bourgogne, duchesse en Bavière et comtesse douairière de Hainaut, portant fondation par ladicte dame deôcantu-aires perpétuels en l'église paroissiale du Quesnoy où elle a déjà établi une chapelle dédiée à Ste-Marguerite et à St-Éloi (1<sup>er</sup> mars — 9 avril 1440-1441 n. st.). — Mémoire pour prouver que la chapelle établie en l'hôtel de Hollande à Valenciennes a toujours été à la collation des comtes de Hainaut, prédécesseurs du duc Philippe. « Il est voirs que en l'ostel de Hollande en Valenciennes appartenant à nostre très redoubté, seigneur et prince, monseigneur le duc de Bourgogne a une cappielle scituée et laquelle a tousjours estet donnée par ses prédécesseurs de bonne mémoire comtes de Haynnaut à pluseurs fois et de si long terme que mémoire n'est dou contraire, etc. » (1092).

(1086) Petites soles fumées.

(1087) Poissons appelés aussi *stockfisch*.

(1088) Espèces de maquereaux salés.

(1089) Petits poissons de mer appelés généralement < gournal >.

(1090) L'abesse du Quesnoy devait être alors Ide de la Porte.

(1091) Harengs frais

(1092) Conférer. Art. B. 1971. Attestation par « damp Jehan de le Lacque, religieux de Saint-Vast d'Arras et prévost de Haspre

HÔTEL DES DUCS DE BOURGOGNE ET DES PRINCES  
ET PRINCESSES, LEURS SUCCESSEURS DANS LA  
SOVERAINETE OU LE GOUVERNEMENT DES PAYS-  
BAS (1093)

1. *Comptes de l'Hôtel et des maîtres de la  
Chambre aux deniers.*

B. 3328. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

**1386-1387.** — « Compte do Pierre Varopel,  
maistre des garnisons (provisions) monseigneur le  
duc de Bourgoiugne, des receptes et mises par lui

et Jehan Spiikin, machon > que par devant eux et plusieurs hommes de fief du duc de Bourgogne, comte de Hainaut, a comparu personnellement Jean Bosquillon, tailleur de grès et maçon, demeurant au Quesnoy, qui a déclaré et reconnu « que pour le taille de griez faicte par lui et ses aides au piller estrayer qui est en le cappelle sainte Margheritte et saint Éloy fondée par nostre très redoubtée dame la ducesse de Bauvière, comtesse de Haynnau et de Hollande, lequel piller soustient l'un des costez de le phenestre qui porte le virière de le remembrance monseigneur le daulphin et madame Jacque de Bauvière, s'es-peuse (son épouse<sup>^</sup>, et l'entré lez doudit piller sert à l'arcure ordonnée ou pan de mur d'entre le cuer de le grande église et le dicte cappelle, pour par leditte arcure avoir veuve sur le grant autel d'icelle église ; item, pour otel avoir fait à l'autre piller servant à leditte arcure et pour toutes ycelles estoffes de griez avoir assises et mâchonnées et leditte arcure tourner selon les chintres, il avoit eu et receu pour et ou nom de no ditte très-redoubtée dame la ducesse par les mains de Jehan de Mons, son chastelain et receveur audit Quesnoy, le somme de sixante onze livres tournois (24 septembre 1440). — Quittance de la somme de 144 livres, 17 sols tournois délivrée par Bertrand Lequien, pour les parties de poisson d'eau douce suivantes, fournies à l'hôtel de feu la comtesse Douairière de Hainaut : 200 de carpes à 9 livres le cent ; 401 quartrons de carpes à 11 livres le cent; la moitié de mille deux cent treize de carpes « contre Jehan de Mons > à 11 livres, 5 sols et la moitié « contre ledit de Mons » de 400 et demi de roches et perques (perches) à 12 sols le cent (7 avril 1440-1441 n. st.). — Idem. B. 1974. — Quittance de la somme de 24 livres, 4 sols, 4 deniers délivrée par Mahieu Phi-lippon, « plommier », demorant à Valenciennes, €pour le sarcut de plonq (cercueil de plomb), encoy le corps de feu très-puissante princesse Madame Margherite de Bourgongne, ducesse de Bauvière, comtesse de Haynnau, Hollande et Zellande fu mis » comprenant les parties suivantes : « 296 livres de ploncq en taule (table), à 14 deniers le livre = 17 livrez, chuincq sols, trois deniers ; de coy fu rabatut pour sixante quinse livrez de ploncq venans des recoppes dudit sarcut à my rendu pour douse deniers le livre, sexante quinse sols, rest trèze livres dix sols, miden.; item, pour dix wiit livrez de soudure employée audit sarcut faire, à trois sols le livre

faictes du XVI<sup>e</sup> jour de juillet darrain passé qu'il fut institué oudit oiflc<sup>^</sup> jusques au XXV<sup>e</sup> jour d'avril l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et sept après Pasques tout inclux. » Copie des pouvoirs donnés audit Varopel. « Philippe, filz de Roy de France, duc de Bourgoingne, comte de Flandres, etc. Savoir faisons que nous confians plainement des senz, léauté et bonne diligence de nostre amé Pierre Varopel,

chinquante quatre sols et pour le facion dudit sarcut que faire convint audit Quesnoy et mettre en tel estât qu'il appertenoit, wiit livres. Sour que je congnoy avoir receu dudit castelain comme dit est vingt quatre livres, quatre sols, quatre deniers, etc. > (16 mars 1440-1441 n. st.). — Attestation par Girard de Poitellez, dit du Fayt et Gérards li Monez, hommes de fief, que par devant eux, Jehan Bosquillon, Jehan le Fèvre, Jehan Toffin Laniscret, Jacquemart, Courbet et Olifardin Courbet, tous les cinq maçons, déclarèrent que « pour et à cause de pluseurs journées de leur mestier qu'il avoient ouvret tant à cause de l'enterrement de feu no très-redoubtée dame Madame la ducesse dont Dieux ait l'âme, comme à faire ung auttel en sa chappielle » , ils avaient reçu du châtelain du Quesnoy, le paiement de leurs journées de travail (25 mars 1440-1441 n. st.). — Quittances par Bertrand le Quien, des sommes qui lui ont été payées pour la fourniture de poissons d'eau douce à l'hôtel de la comtesse de Hainaut (23 mars 1440-1441) et pour des réparations à l'écluse du vivier appelé « Regnault emprès Englefontaine (1<sup>er</sup> avril 1440-1441 n. st.). — Attestations par Gérard de Potteilles, et Gérard li Mares dit Persant, hommes de fief, que Jehan Bosquillon, tailleur de grès, a déclaré avoir reçu du châtelain du Quesnoy, la somme de 36 livres « sur la taille des pierres de grielz qu'il avoit tailliet pour faire et estoffer à l'ordonnanche et commandement de feu nostre redoubtée dame la ducesse de Bauvière dont Dieux ait l'âme, en l'oratoire de sa chapelle de Saiute-Marguerite, une vossure estoffée d'une crois d'ogive de grielz viestue de fourmeretz et assise sur mi piliers es mi anghelées » (25 mars 1440-1441). Idem, du paiement fait à des maçons et à des charpentiers pour divers travaux exécutés à l'hôtel de la comtesse Marguerite de Hainaut au Quesnoy (23 et 24 mars 1440-1441 n. st.).

(1093) La Chambre des Comptes de Lille eut à examiner et à conserver la plus grande partie des comptes et des pièces justificatives de l'Hôtel des ducs de Bourgogne, comtes de Flandre. La Cour des Comptes de Dijon n'eut en garde qu'une quantité relativement fort restreinte 1 de documents de ce genre, antérieurs pour la plupart, d'ailleurs, b l'avènement des ducs de Bourgogne au comté de Flandre. Ce sont quelques comptes des maîtres de la Chambre aux deniers, des contre-sommes et des feuilles du Journal de la Dépense de l'Hôtel ducal, de 1319 à 1423, dont l'analyse forme les article» B. 313-337 de l'Inventaire des Archives de la Côte-d'Or (Tome I, p. 32-36) et B. 313\*391 du Supplément (Tome V, p. 234-239). Les Archives du Nord possèdent encore, malgré les pertes faites à la Révolution, 35 registres des Comptes de l'Hôtel et de la Chambre aux deniers des ducs et duchesses de Bourgogne, des gouvernantes des Pays-Bas : Marguerite d'Autriche et Marie de Hongrie. Elles conservent, en outre, la série presque complète des états journaliers des dépenses de l'Hôtel, de 1404 à 1555, et une collection très curieuse au point de vue artistique et historique d'inventaires spéciaux et de pièces concernant les bijoux, joyaux, peintures, sculptures, tapisseries et objets divers acquis par les ducs de Bourgogne Philippe le Hardi, Jean Sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire et leurs successeurs dans la souveraineté ou le gouvernement des Pays-Bas : Marie de Bourgogne, Maximilien, Philippe-le-Beau, Marguerite d'Autriche, Charles-Quint, Marie de Hongrie et Marguerite de Parme.



naguères maistre de nostre chambre aux deniers, ycelluy avons fait, institué et ordonné et par la teneur de ces présentes faisons, instituons et ordonnons maistre et pourvéur, des garnisons de vins, grains et foings, tant de nostre hostel, comme des hostelz de nostre très chière et très amée compaignie la Duchesse et de nos enffans quant ilz seront à part et hors nostre compaignie ; et lui avons donné et donnons plain povoir et mandement especial de faire ycelles provisions et garnisons et de arrester tant par lui comme par ses commis de par lui, si souffisant qu'il en puisse respondre par tous les lieux et sur toutes les personnes de noz pays, terres et seigneuries, vins, grains et foins convenables pour nous et pour la despense desdiz hostelz affin qu'il puisse choisir et retenir des meilleurs, si comme il appartient et de en pranre telz et telle quantité comme il verra et saura que nécessité sera pour la despense desdiz hostelz par juste pris, selon loyal et commune extimacion duquel pris nous volons qu'il face satisfaction si tost comme il aura receu de nos trésorriers, etc..... en gardant tous nos subgiez tant marchans comme autres d'oppressions désordenées, et semblablement de pranre ou de faire pranre par ses diz députez chevaux, chars, charettes, harnoiz et toutes autres manières de voittures tant par terre comme par eaue, qui pour mener les diz vins et autres provisions et garnisons aux lieux où Us devront estre menez, seront nécessaires ; en contraingnant tous voittures et ouvriers en telz besoingnes deument à bailler leurs voittures et à ouvrir on ces choses selon ce que les cas le requerront .....; lesquelx et autres garnisons et voittures tant vuides comme chargées nous volons estre franz et quittes par tous nos diz pays de tous paaiges, coustumes, travers et autres servitudes ou redevances quelconques.....  
Donné à Paris, le XVI<sup>e</sup> jour de juillet l'an do grace mil CCCIII<sup>xx</sup> et six > (f<sup>o</sup> 1, recto). — Autres lettres patentes de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, en date du même jour, accordant à Pierre Varopel, maître des garnisons de l'hôtel, la somme de cent florins d'or pour sa pension annuelle, et un franc d'or et demi par chaque journée qu'il chevauchera hors de l'hôtel pour vaquer aux besognes de son office. — Autres lettres patentes du duc Philippe le Hardi, datées d'Arras le 7 septembre 1386, déclarant que « comme naguères nous aïons chargié notre amé Pierre Varopel, maistre de noz garnisons de soy traire es parties de noz pays de Flandres, d'Artoiz et d'ailleurs environ, pour nous y faire provision de plusieurs choses nécessaires pour nostre despense d'ostel, pour le voiage que présentement nous entendons faire à l'aide de Dieu en la compaignie de monseigneur le

Roy en Engleterre (1094), lesquelles choses ne sont point des-pendans à son dit office, ne doivent estre à sa charge, et nous sommes souffisans informez que à chascune foiz que on achate aucunes des choses dont ainsi de nouvel l'avons chargié, on ne puet bonnement recouvrer de notaires ou autres pardevant qui on puisse passer quictances de la vente d'icelles choses, et que nous avons accoustumé de croire en ce les officiers de nostre hostel », il lui plait et mande à ses féaux et gens de ses comptes de payer sans difficulté les sommes moindres de 30 francs d'or avancées par ledit Pierre Varopel pour les acquisitions qu'il aura faites. — Mandement du même prince, daté du même jour, prescrivant à Pierre Varopel de délivrer toutes les garnisons (approvisionnement, qu'il fera pour l'expédition d'Angleterre, à chacun des offices compétents en en prenant les *certifications* des officiers. — Autre mandement du même prince, daté du même jour, prescrivant aux gens de ses comptes de donner décharge à Pierre Varopel, maître des garnisons de vins, de XI queues de vin *cler* de Bar-sur-Aube qu'il a achetées à Bruges et fait mener par Jean Piot, sommelier de l'échansonnerie de l'hôtel à Gand en l'hôtel ducal appelé le Wale. — Autre mandement du même prince, daté de l'Escluse le 20 novembre 1386, proscrivant à Pierre Varopel de faire payer à « Jehan de la Pierre, maistre de nostre hostel et aucuns autres noz officiers et aides de noz officies qui ont esté ès parties de Flandres et de l'Escluse, pour le fait de noz garnisons que nous avons fait faire pour le passage qui se devoit faire en Engleterre, étant et demeurant encore aprez nostre parlement sus le fait de noz dictes garnisons pour ycelles recueillir, deschargier et ordonner et mettre en lieu sehur », les gages qui pourront leur être dus. — Somme totale de la recette dudit compte : 46,604 livres, 11 sols, 8 deniers tournois, franc pour 20 sols tournois (f 5, verso). — « Despense de deniers paieez pour les garnisons dudit

---

(1094) Voir au sujet de ce projet de descente en Angleterre préparé par les conseillers de Charles VI, en 1386, la note de la page 86 (2<sup>e</sup> colonne).

Monseigneur, ordonnées faire par la teneur des lettres dont mention est ci-devant faite, tant pour sa venue à Gand, comme pour le passage qu'il entendoit faire en Angleterre ; I franc compte pour XX sols tournois, pour XVI sols parisis et pour III sols, VI deniers groz, avec autres choses despendans de l'office dudit Pierre, comme à lui commises. Et premiers pour l'office de la penneterie » (f° 6, recto) : 13 livres , 14 sols, 1 denier obole gros à Gallit de Piastre, marchand à Bruges, pour 270 grands fromages pesant 10 vagues (1095) et trois quarts de vague, une vague comptée pour 180 livres au poids dudit Bruges (f 6, verso) ; 54 francs à Jacques de Home, marchand à Bruges, pour deux moulins portatifs à moudre farine l'un à bras et l'autre à pied, achetés de lui, garnis et habillés des choses nécessaires pour lesdites garnisons (f° 6 , verso) ; 6 livres, 2 sols, 6 deniers gros à Jacquemard le Witte, chaudronnier à Bruges, pour deux fours d'airain couverts et ferrés de fer tout entour par manière de bandes, et pour 3 chaudières, l'une grande à chauffer eau pour la buée ( lessive ) et les deux moyennes à chauffer eau pour pétrir pain, garnies de fer tout autour pesant 140 livres (f° 6, verso). Somme des dépenses faites pour le service de la paneterie : 125 livres, 4 deniers, obole gros et 95 francs (f° 7, verso). Délivrances des choses achetées pour ledit office de la paneterie pour ledit passage en Angleterre (f°8, recto) : 120 muids de farine et de froment valant environ 600 heuds, soit 5 heuds par muid (f°9, recto). Office de l'échansonnerie : 209 francs à Jean de la Chambre, marchand et bourgeois de Tournai, pour U queues de vin vermeil de Bar-sur-Aube achetées de lui au prix de 19 francs la queue (f 9, verso). Total des vins achetés, un tonneau compté pour deux queues et 2 poinçons pour une queue : 857 queues et demie (f 12, recto). Total des frais d'achat des vins de Grenache et autres : 950 livres, 17 sols, 11 deniers gros et 6.643 francs, 16 sols, 8 deniers tournois (f° 14, recto). Délivrances de vins faites par l'office de l'échansonnerie : 794 queues de vin à Guillaume Blondel, écuyer, échanson de Monseigneur le Duc, au havre de l'Ecluse en plusieurs *escules* et vaisseaux (f° 14, verso ) ; au même pour les provisions du passage en Angleterre : une botte de Grenache, 3 bottes de Malvoisie, 2 de vin de Grèce, 1 tonneau de vin de Leppe (Lépante), une botte de vin de *Romênie* (Dalmatie) ; au même, pour lesdites provisions, un *léz* faisant douze rondelles (1096) de cervoise de Hambourg (f° 15, recto). Office de la cuisine : 942 francs , 5 sols tournois, à Jean Goyon, dit Bayeux, boucher de Monseigneur le Duc, pour 20 bœufs à 6 francs la pièce, 81 autres à 5 francs, 11 porceaux à 2 francs la pièce et 527 moutons à 15 sols tournois la pièce, achetés pour les provisions dudit passage en

Angleterre (f° 16, verso) ; 12 bvres, 4 deniers, à Frère Meneur, *poulailler* (marchand de volailles) à Bruges, pour 157 grands chapons gras au prix de 8 gros la pièce ; 300 grosses poules à 4 gros la pièce, « lesquelz chapons et poulies ledit maistre des garnisons acheta dudit Frère Meneur, pour lesdites garnisons à mettre es nefz, dès le XX<sup>e</sup> jour d'aoust darrain passé à les livrer à l'Écluse au X<sup>e</sup> jour de septembre ensuivant auquel jour ledit maistre ne les puet recevoir, mais par son ordonnance les a convenu audit Frère Meneur garder en son hostel audit lieu de Bruges jusques au VI<sup>e</sup> jour de novembre ensuivant, attendant chascun jour à les livrer ; et est assavoir que d'iceulx ont esté mors en ce temps qu'ilz se sont tuez l'un l'autre LVIII chapons et c poulies, si comme ledit Frère Meneur dist, et par accort fait à lui par ledit maistre et par ledit temps a paie ledit poulailler pour les fraiz de la plus grant partie d'iceulx garder et nourir XXXV sols de groz » (F 16, verso) ; 333 francs à Jacques de le Horne, marchand boucher à Bruges, pour 56 grands lards à larder et 224 jambons (folio 17, recto) ; 65 livres, 17 sols, 6 deniers gros à Chrétien Rondemborc, marchand allemand, pour 8 liez (lasts) et demi de harengs *caqués* qui font 102 caques, un last comptant pour 12 caques (idem) ; 119 livres, 7 sols, 5 deniers, à Piètre van de Rise, épicier à Bruges, pour : 300 livres de gingembre de *mesche* à 16 gros la livre ; 300 livres de cannelle, à 16 gros la livre ; 50 livres de graine (graine de Para lis , à 3 sols, 6 deniers gros la livre ; 6 livres de safran, à 14 sols de gros la livre ; 10 livres de poivre long à 3 sols, 6 deniers gros la livre ; 12 livres de girofle à 4 sols gros la livre ; 12 livres de noix muscades à 2 sols, 4 deniers gros ; 2 livres de garingal, à 8 sols gros la livre ; 2 livres de mastic, à 8 sols gros la livre ; 200 livres de sucre, dont 100 livres à 2 sols et 100 livres à 21 gros la livre ; 900 livres d'amandes, à 3 gros et

(1095) Vaghp, poids usité à Bruges et valant 180 livres.

(1096) Mesure usitée pour la bière en Flandre et valant 160 litres.

demi la livre ; une balle de riz pesant 400 livres, à 2 gros la livre : 300 livres d'orge mondé, à 4 gros la livre : 50 livres de poivre ordinaire, à 11 gros et demi la livre, lesquelles épices avaient été achetées pour les provisions du voyage en Angleterre (folio 19, verso). Total des frais d'acquisition des provisions faites pour l'office de la cuisine : 353 livres, 10 sols, 1 denier obole gros et 2568 francs, 9 sols, 2 deniers tournois (folio 20, verso). Délivrances faites par ledit office de la cuisine : à Pierre Valée, écuyer de cuisine de Monseigneur le Duc, délivré pour les dites provisions du voyage en Angleterre : 100 bœufs, 11 pourceaux, 447 moutons, 19 queues de vin de Poitou, 36 douzaines de fromages de Brie, 12 douzaines de fromages de Chauny, 94 lots d'huile d'olive, 50 oies grasses, 500 anguilles, 500 saumons, 2000 raies, 56 grands lards, 224 jambons, 88 brochets salés, etc. (folio 21, recto). Office de la sausserie : 24 francs à Michel le Bourguignon, garde des vins du Duc à Arras, pour 4 queues de verjus achetées pour les provisions dudit voyage en Angleterre (folio 24, recto). Total des frais d'achat de provisions pour l'office de la sausserie : 17 livres, 16 sols, 1 denier gros et 2 esterlins et 81 francs, 19 sols, 4 deniers oboles tournois (folio 25, verso). Office de la fruiterie : 689 francs, 6 sols, 8 deniers tournois à Gallit de le Piastre, marchand à Bruges, pour 6 milliers, 85 livres de cire de *Poulaine* (Pologne) au poids de Bruges ; 110 francs à Ydde, femme de feu Etienne Guillaume, jadis épicier et bourgeois de Bruges, pour 1,500 livres de lumignon et pour un millier de verges à faire torches (folio 27, recto). Total des frais d'achat de provisions pour l'office de la fruiterie : 10 livres, 8 sols, 8 deniers gros et 918 francs, 16 sols tournois (folio 28, recto). Office de l'écurie. Total des acquisitions : 486 livres, 14 sols, 6 deniers gros et 2 esterlins et 1355 livres, 8 sols, 10 deniers tournois (folio 33, verso). Office de la fourrière : 52 francs à Jean de Théroüane, serrurier à Arras, pour 150 falots de fer à charnières (folio 37, recto) ; 52 francs, 18 gros de Flandre, à Daniel Van de Putte, pour 7 matelas achetés de lui pour le corps de monseigneur le duc de Bourgogne, de 2 aunes et 1 quart de large et 3 aunes et demi de long, faits de fine toile ; pour une courtépointe de fine toile de 3 aunes de large et 4 aunes de long ; pour 8 matelas et 8 courtépointes de 3 aunes de long et 6 quartiers de large ; à maître Guillaume des Tentes, pour 4 paillasses et Isac ; à Jacob de Witten, pour 2 bassins et 2 chauffoirs, 2 autres bassins de barbier ; à Jean le

Graer, pour 2 milliers de clous ; à Liévin Gaillart, pour 500 crochets ; à Jean le Roy, pour 2 soufflets, 4 chaises percées, urinaux et étuis à les renfermer, 2 marteaux, 6 petits écrans, balai et corde, pelles de terre, toutes lesdites parties délivrées à Rénier Champion, fourrier de Monseigneur, pour lesdites provisions (folio 38, verso). Total des frais et achat pour l'office de la fourrière : 415 francs, 7 sols, 6 deniers tournois (folio 40, recto). — Achat de tonneaux, queues, *coterets*, caques, rondelles et autres futailles : 85 livres, 2 sols, 6 deniers gros et 24 livres, 12 sols parisis qui valent 30 livres, 15 sols tournois (folio 43, recto). Autres deniers payés aux personnes désignées ci-après pour autres garnisons achetées et délivrées en partie par ordonnance de Monseigneur et par ses lettres indiquées ci-dessus au chapitre de l'échansonnerie, pour messire Philippe de Bar, son neveu (folio 44, recto). Total : 22 livres, 6 sols, 11 deniers gros et 6 francs, 5 sols tournois (folio 44, verso). Autres deniers payés par ledit maître des garnisons pour dons faits par Monseigneur : à monseigneur Guy, sire de La Trémoille et de Sully 1,598 francs, 17 sols, 8 deniers obole tournois que Monseigneur lui a donnés et voulu être convertis par ledit maître des garnisons des deniers de sa recette en provisions de vivres et autres choses nécessaires pour la dépense dudit seigneur de la Trémoille audit passage d'Angleterre, auquel, de l'ordonnance de Monseigneur, ledit Monseigneur de la Trémoille avait grande charge des gens d'armes sous Monseigneur le Duc (folio 45, verso). Autres deniers payés pour avoir fait charrier, mener par eau, par terre, assembler et faire charger dans le navire du Duc lesdites provisions, avec les frais faits pour les décharger (folio 46, recto). Total : 348 livres, 3 sols, 9 deniers gros et 609 francs, 9 sols, 6 deniers tournois et 6 livres, 15 sols parisis valant 8 livres, 8 sols, 9 deniers tournois, soit en tout : 617 francs, 18 sols, 3 deniers tournois (folio 58, verso) — Autres deniers payés pour autres menus frais faits à l'occasion desdites provisions. Total : 31 livres, 15 sols, 10 deniers tournois (folio 60, verso). Autres deniers payés aux officiers envoyés par le Duc à l'Écluse pour recevoir lesdites garnisons, les faire charger et mettre à point dans le navire. Total : 18 livres, 17 sols, 9 deniers gros et 1,589 francs, 12 deniers tournois (folio 64, recto). Autres deniers payés à quelques officiers du Duc, venus avant les autres de différentes parties de la Flandre pour le fait desdites

provisions. Total : 83 francs, 5 sols tournois (folio 65, recto). Autres deniers payés a certains officiers du Duc, restés à l'Écluse après son départ, pour veiller au déchargement desdites provisions et à leur mise en lieu sûr. Total : 324 francs, 8 sols tournois (folio 66, verso). Autres deniers payés pour l'achat de foin pour les provisions du Duc à Paris. Total : 706 francs, 5 sols tournois (folio 67, recto). Autres dehors payés par plusieurs mandements et autrement. Total : 14,573 francs, 9 sols, 7 deniers tournois. Total de la dépense de ce compte : 2,513 livres, 4 sols, 9 deniers gros et 1 esterlin valant, monnaie de Flandre : 30,158 livres, 17 sols et 1 esterlin (1097) et en francs : 46,071 livres, 8 sols, 4 deniers obole tournois (folio 68, verso).

B. 3329. (Registre.) — In-4\ 88 feuillets, parchemin.

**1388-1404.** — Compte de Michel le Bourguignon, sommelier do l'échansonnerie du duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, et garde des vins dudit Duc en sa ville d'Arras pendant les années 1386, 1387, 1388 à 1395 et 1396 à 1404. Les principaux articles de ce compte sont les suivants : « Et premièrement recepte. Rechut ledit Michiel le XXII<sup>e</sup> jour dudit mois d'avril oudit an III<sup>xx</sup> et v de Colin Sommillon, sommelier de l'eschansonnerie de mondit seigneur, par l'ordenance de Guillaume de Mornay, eschanson de mondit seigneur : XIII keues de vin de Blandain (1098) ; item ce jour, dudit Colin : VIII keues de vin d'Arbois (1099) : item, ce jour, dudit Colin : VIII keuez de vin de Poibgny ; item, tenoient lesdictes keues, outre moison, II keues et demie ; item, rechut ledit Michiel, le XXIII<sup>e</sup> jour dudit mois d'avril, de Guillaume do Mornay dessus nommé, une keue de Grenache ; item, ce jour : I coqpt de Grenache vièse ; item, ce jour : une keue de Malvesie ; item, ce jour : un coquet de Malvesie ; item, ce jour : X keues de vin de Bar ; item, ce jour : II keues de vin vermeil ; item, ce jour : V keues de vin de Beauno ; item, ce jour : I tonnel de vin rinois (1100) qui sont trois keues de vin rinois ; item, ce jour : XIII keues de vin franchois et aussi XLII keues de vin franchois qui furent amenés de Cambray du demourant des noches de monseigneur le Conte de Nevers (1101), dont desdictes XLII keues fu mis en remplage d'icelle une desdictes keues, ainsi remaint en recepte parmi lesdictes XIII keuez, LV

keuez de vin franchois. Item, rechut ledit Michiel, le VIII<sup>e</sup> jour du mois de juing l'an III<sup>xx</sup> et v dessus dit, de Jehan Darras, lors garde des vins de mondit seigneur à Arras, XIII keues de vin de Beaune tenant XLII stiers (setiers), outre moison, sont XIII keues et XLII stiers do vin de Beaune ; item, ce jour, du même, XV keues «de vin de Nevers et I ponchon tenant I muy ; item, rechut ledit Michiel de Henryet Perrot. sommelier de l'eschansonnerie, XIII keues de vin de G9nnollez (1102), tenant XVII stiers outre moison ; item, ce jour, du même, IX keues et I ponchon de vin de Beaune tenant XXXV stiers outre moison ; item, rechut ledit Michiel de Guyot de Rut, sommelier de l'eschansonnerie, XXIII keues de vin de Beaune tenant LXX stiers outre moison : item, rechut ledit Michiel le VI<sup>e</sup> jour du mois de février dudit an, du même, VII keues de vin de Beaune tenant LXXIII stiers outre moison. Somme : CIII<sup>xx</sup> XV queues et XLV stiers, à compter XLVIII stiers pour queue, de vin de pluseurs pais ; et II queues et demie de grenache et malevesie (folio 1, verso). — Despens et mises de la recepte des vins dessusdicte faicte par ledit Michiel ou tamps de ce compte, tant pour la despense de l'ostel de mondit seigneur comme de Madame la Ducesse et autrement, dont on compte III muis pour une queue et XVI stiers pour muy (folio 1, verso).....

Le XIX<sup>e</sup> jour du mois d'aoust, une keue de vin de Nevers et une keue de vin de Beaune tenant VII sestiers outre moison, lesquelles u keues furent données, assavoir est l'une au Roi nostre sire (1103) et l'autre à Monseigneur le Connestable (1104) etc. (fobo 2, recto).....

Somme : VIII<sup>xx</sup> IX muys, XV stiers qui valent au pris

(1097) Il y a sans doute une erreur de scribe et il faut lire 40158 livres de Flandre ou parisis, cette livre valant à peu près un cinquième de plus que la livre tournois.

(1098) Blandans, section de Frontenay, canton de Sellières (Jura). Voir la note de la page 15.

(1099) Arbois, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poligny (Jura). Les vins d'Arbois eurent une grande réputation au moyen-âge et Henri IV les prisait beaucoup.

(1100) Vin du Rhin.

(1101) Le mariage de Jean, comte de Nevers, plus tard Jean-sans-Peur, avec Marguerite de Bavière, fut célébré à Cambrai, le 9 avril 1385.

(1102) Gennolles, arrondissement de Mâcon (Saône-et-Loire)

(1103) Le roi de France Charles VI.

(1104) Le .connétable Olivier de Clisson.

dessus dît LVI queues et demie et VII stiers de vin (folio 2, verso). — Chi après s'ensuit li comptes de l'argent des vins vendus par ledit Michiel outamps de ce compte comme desclairé est chi devant en la délivrance de vins ou cappitre des lettres et mandements de mondit seigneur.....Somme :.....LXXV II keuez et XV stiers de vin contenant cascune keue au gauge d'Arras, II muis et le muy contient XXIII stiers doni cascun stier contient III los, lequel vin fu vendu au pris de XII deniers parisis le lot, c'est le keue XII frans, montent lesdictes LXXVII keues et XV stiers audit pris à la somme de IX<sup>c</sup> XXVII frans, XII sols parisis (folio 3, verso). — Despense et mise en deniers faicles par ledit Michiel de la recepte de l'argent de la vendue dudit vin, tant par mandement de mondit seigneur comme pour les frais fais à cause de la vendue d'iceux vins et autrement..... Somme : VII<sup>c</sup> XXX livres, III sols, X deniers parisis. Doit ledit Michiel : XII livres, II deniers parisis (folios 4, recto et verso). — Comptes Michiel le Bourgoingnon, sommelier de l'eschansonnerie de Monseigneur le duc de Bourgoingne, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne et garde des vins etc., depuis le derrain jour du mois d'avril exclus l'an mil CCC III<sup>xx</sup> et VII, fin de cest présent compte (folio 5, recto)..... Aultre délivrance de vin faite par ledit Michiel ou temps de ce compte tant par vertu des lettres et man-demens de mondit seigneur et de Madame la Ducesse comme autrement (folio 8, verso)..... Item à plusieurs personnes..... Premièrement à messire Guillaume de la Tramouille (1105), seigneur de Huçon, chambellan de mondit seigneur, baillié et délivré une keue de vin de Nevers, si comme il appert etc.; item, à messire Gui delà Tramouille (1106), seigneur de Suilli, baillié une keue do vin de Bar.....; item à Madame la ducesse de Lucembourg, de Brabant et de Lembourc (1107), baillié n keues de vin l'une de Ear et l'autre de Beaune.....; item, à monseigneur le Chancelier de Bourgogne, maistre Jehan Canart (1108), baillié XXXI lots de vin.....; item, à messire Adam de Gaillouel, maistre d'ostel du Roi nostre sire, baillié VI<sup>xx</sup> et X los de vin de Beaume ou temps qu'il demoura malades à Arraz au retour des guerres de Flandres, si comme il appert par

certification etc.....; item, à monseigneur le Chancelier de Bourgoingne, baillié XII los de vin de bouche.....; item, à messire nicolas de Kontenay, gouverneur des finances de Monseigneur r, baillié XII los de vin .....; item, à monseigneur le chancelier de Bourgoingne, baillié depuis le jour Nostre-Dame en mars l'an III<sup>xx</sup> et V jusques au derrain jour dudit mois, XXIII cartes de vin.....; item, à Pierre de Faignon, eschançon du Roy nostre sire, qui lui fu baillié et délivré pour la bouche du Roy et d'aucuns autres seigneurs de son hostel, deux keues de vin de Bar tenant au gaugo franck, VI muis et II stiers, et XIII stiers de vin de Blandain.....; item, à frère Jehan, compaignon de confessor de Madame la Ducesse, baillié XXXIII los de vin.....; item, à monseigneur Guy de la Tramouille, chambellan de Monseigneur, délivré ou mois d'aoust l'an III<sup>xx</sup> et VI, XXII los de vin de Gevry (1109).....: item, en fu baillié pour la boison du Roy nostre sire et de nos seigneurs depuis le XX<sup>e</sup> jour de septembre ensuivant l'an III<sup>xx</sup> et VI jusques au derrain jour dudit mois, si qu'il appert par la lettre Simon Gravelle, eschançon du Roy, nostre dit seigneur etc., III keues de vin de Gennolles ; item, à monseigneur le Chancelier de Bourgogne, délivré à plusieurs fois : VII<sup>xx</sup> et XVI los de vin ; item, en'fu délivré une keue de vin de Gevry tenant II muis, III stiers, laquelle fu donnée par Monseigneur à Monseigneur de Berry, son frère (1110), si qu'il appert par la lettre Robin le Fèvre, eschançon de mondit soi-

(1105) Guillaume de la Trémoille, second fils de Gui V et de Rade-gonde Guenaud, seigneur d'Antigny et d'Usson, conseiller, chambellan des rois Charles V et Charles VI et du duc de Bourgogne, maréchal de Bourgogne, se signala à la bataille de Rosbecque, fait prisonnier h Nicopolis, mourut en 1397.

(1106) Gui VI, frère aîné du précédent, sire de Sully, Jonvelle, etc., conseiller et chambellan du roi, premier et grand chambellan héréditaire de Bourgogne, garde de l'oriflamme de France, surnommé le Vaillant Chevalier, fait prisonnier aussi à Nicopolis, mort à Rhodes en 1398.

(1107) Jeanne, duchesse de Brabant, femme de Wenceslas, duc de Luxembourg.

(1108) Jean Canart, chancelier des ducs de Bourgogne Phil ppe-le-Hardi et Jean-sans-Peur, évêque d'Arras, de 1392 à 1407.

(1109) Probablement Gevrey-Chambertin, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dijon. Il existe aussi une localité appe ée Givry, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chalon (Saône-et-Loire), dont le territoire produit un vin renommé.

(1110) Jean, duc de Berry, troisième fils de Jean-le-Bon, frère du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi.

gneur dû Berry ; item, à messire Nicolas deFontenay, gouverneur, baillié pour la despense de luy et ses gens à plusieurs fois : VI<sup>xx</sup>I lots de vin, si qu'il appert par sa lettre donnée le III<sup>e</sup> jour d'octobre etc ; item, en fu envoyé d'Arraz à Lille par ledit Michiel XL keues de vin délivrées par la main Florent, sommelier de mondit seigneur à Jehan Gouthalst, garde des vins de mondit seigneur à Lille ; au même, XII keues de vin do Beaune ; à Jehan Teste, valet de chambre de mondit seigneur, une keue de vin de Beaune tenant VI stiers oultre moison ; item, à Jehan Le Cambier, valet de chambre de Monseigneur, une keue de vin de Bar ; item, à maistre Jehan du Drac, conseiller de Monseigneur, II keues de vin de Harmonville (1111) ; item, à frère Jehan Sorel, custode des Frères Meneurs d'Artois, une keue de vin de Harmonville, pour aidier à faire la feste du chapitre provincial des Frères Meneurs de France qui so fist à Arraz ; item, à Madamo la Ducesse de Bourgoingne, une keue et demie de Garnache. rendues à Court sur ceste partie ; et avoec bailla ledit Michiel pour le remplage de ladicte keue et demye qui fu mis en I petit tonnelet en le menant en Bourgoingne devers Madicte dame, XX los de Garnache ; pour ce : une keue et demye et XX los. Item, pour le frait et déchié de la garde des vins receus et gardés par ledit Michiel par tout le temps de ce compte : II queues : item, pour encre, papier, parchemin et pour ce présens comptes minuer (minuter), jecter, grosser et doubler. Somme : un" vu queues de vin et une queue et demie et XX los do Granache. Somme toute de la despense de ce présent compte : III<sup>c</sup> LXXV queues, i stiers de vin et une queue et demie et XX loz de Granache. Ainsi doit le lit Michel XX queues et XI stiers de vin. Item, il doit par la fin de son autre compte cy-devant : L queues et I stiers de vin ; et II queues et demie de Granache et Malevesie. Somme toute qu'il doit LXX queues et I quart de vin dont il est chargé en son compte fini derrain d'avril CCC III<sup>xx</sup> et XI, et II queues et XIX stiers de Granache et Malevesie dont il est chargé comme dessus et quitte cy (folio 10, recto)..... Comptes Michiel de Bourghignon etc., depuis le derrain jour du mois d'avril l'an mil CCC III<sup>xx</sup> et VII jusques au dei rain jour du mois d'avril l'an mil CCC III<sup>xx</sup> et VIII etc. (folio 11, recto).....

..... Aultre délivrance des vins faicte.....Premièrement : à Benedict Du Gai, vallet de chambre de mondit seigneur, et à Jehan Raponde, III keues de vin de Beaune, tenant XII septiers et demi, oultre moison..... A Madame de Lacques, une keue de vin de Beaune, tenant VI septiers, oultre moison..... A maistre Leuren Noppe, une keue de vin de Beaune,

tenant VI septiers, oultre moison..... A maistre Pierre de Lattre, conseiller du duc de Bourgoingne, une keue de vin de Beaune , tenant II muys et demi au gauge de Beaune.....

Somme VII queues, III quaters et V stiers de vin (folio 13 recto et verso).....

Despense et mises de la recepte des vins dessusdicte faicte par ledit Michel ou tamps de ce compte..... Premièrement : à Madame de Lacques à laquelle Monseigneur a donné de grâce espéciale pour une fois, un ponchon (poinçon) de gallant (1112) (folio 17, verso).....

A Katherine, seur bastarde de Madame la duchesse (1113) .....I keue de vin de Beaune des vins desdictes

garnisons d'Arras, si comme il appert par ses lettres patentes données à Arras le XI<sup>e</sup> jour d'aoust l'an III<sup>xx</sup> et IX rendues avec la quittance de le seur Marie, séellée du séel de le prieure de le Tieulloye, donnée le XII<sup>e</sup> jour dudit moys d'aoust laquelle keue tenoit X septiers oultre moison, pour ce une keue et X septiers vin de Beaune (folio 18, recto).....

Compte Michiel le Bourghignon, etc., depuis le derrain jour du mois d'avril mil CCC III<sup>xx</sup> et XII exclus jusques au derrain jour du mois d'avril inclux mil CCC III<sup>xx</sup> et trèze (folio 30, recto).....

Aultres parties de vin baillées et déhvrées par ledit Michiel.....

Premièrement à messire Nicolas de Fontenay, chevalier, conseiller de mondit seigneur et à maistre Pierre

(1111) Harmonville, canton de Coussey, arrondissement de Neuf-château (Vosges), ou plutôt Hermonville, canton de Fismes, arrondissement de Reims (Marne).

(1112) Vin muscat, vin de dessert destiné aux dames.

(1113) Louis de Maie, comte de Flandre, père de la duchesse de Bourgogne Marguerite , laissa, en outre , six enfants naturels, dont une fille Catherine qui fut religieuse au monastère de la Thieuloye-les-Arras.

Du Celier, trésorier dudit Monseigneur le Duc, vin de Beaune : III septiers.....  
A Monseigneur le Chancelier de mondit Seigneur qui fu à Arraz par plusieurs journées en faisant ses voyages en Flandres et en Artois , si comme il puet apparoir, etc., vin de Beaune : II muys.....  
A monseigneur Guillaume de la Trémoille et à messire Oudart de Charevan, chevaliers et conseillers du duc, liquel furent audit lieu d'Arraz par II foiz ou mois de may mil CCC III<sup>xx</sup> et XII, vin de Bar : III septiers ..... A monseigneur le conte de St-Pol (1114) qui lui furent donnés par mondit seigneur, si comme il appert, etc., vin de Bar : II keues tenant un muis et XVI septiers ..... A monseigneur le conte d'Ostrevan et à Madame la contesse sa femme (1115), qui furent audit lieu d'Arraz par II jours ou mois de juing oudit an III<sup>xx</sup> et XII si comme il appert, etc., vin de Beaune : III septiers et demy..... A Jannet le Normant, sommelier de l'eschançonnerie de mondit seigneur, liquelx emmena dudit lieu d'Arraz à Lavemarq emprez Ypre, par le commandement de mondit seigneur, etc., vin de Beaune : X queues demie et II septiers..... Audit monseigneur le conte d'Ostrevan, liquelx fu audit Arraz oudit mois de juing III<sup>xx</sup> et XII, vin de Bar, II septiers..... A révérend père en Dieu, monseigneur l'évesque d'Arraz, chancelier de mondit seigneur qui fu à Belle Motte emprès à Arraz ou mois de mars III<sup>xx</sup> et XII, etc., pour ce vin de Chenovres (1116) : III septiers et demy. Lesquelles parties cy-dessus escriptes sont plus ad plain contenues en un certain rolle, lequel avec les lettres de mondit seigneur sur ce faictes le VIII<sup>e</sup> jour de juillet mil CCC III<sup>xx</sup> et XIII, ledit Michiel rent cy à court et montent ycelles parties : XIII queues et XVI septiers (folios 31 verso, 32 recto et verso) » ; etc., etc.

B. 3330. (Registre<sup>^</sup>) — In-4", 290 feuillets, papier.

**1399-1402.** — Livre de la comptabilité journalière de Josserand Fripier, trésorier particulier du duc de Bourgogne, pendant sa gestion. Les principaux articles sont les suivants : « Monseigneur le Conte de Nevers doit avoir de moy par une lettre de recette sur sa pension, laquelle il m'a baillée pour son voiaige de Brabant, donné.....jour de juing III<sup>xx</sup> XIX : III<sup>m</sup> frans (1117)

A monseigneur par la main de Amyot Arnault par descharge à lui baillée sur la foire de Chalon pour vaisselle bailliée a Monseigneur le Conte : II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> IX frans, III sols tournois (folio 1, recto).....  
Et il me doit que j'ay payé pour lui à monseigneur de Saint-George pour racheter sa vaisselle qu'il avoit mis en gaige à Roen ou mois de novembre III<sup>xx</sup> XIX pour mondit seigneur ; auquel monseigneur de St-George je les compte, III frans (folio 1, verso)..... Et doy à Sanguin que je li ay respondu pour un tableau d'or par ma lettre par laquelle je li promez rendre ledit tableau ou II<sup>c</sup> L escuz, pour ce : II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> I frans demi (folio 2, recto).....  
Et que j'ay baillié à Gérardin de Grêle, fauconnier de mondit soigneur, pour porter les oiseaulx à Roau par devers lui, le XXVII<sup>e</sup> d'octobre, XII frans demi..... Au bastart de Quingé sur son voiaige d'avoir esté en Bourgogne : V frans, XII sols, VI deniers (folio 4, verso)..... Guillaume Chevilly doit avoir de moy qu'il a paie à ma requête et par mes lettres les parties qui s'ensuivent. Et premièrement : à maistre Jehan de Chalon, fisicien, pour sa pension du terme de Saint Jehan mil CCC III<sup>xx</sup> XIX, etc. : III<sup>xx</sup> frans ; à maistre Geuffroy Malpoivre , fisicien de monseigneur le comte (de Nevers) : XLV frans ; à maistre Thomas d'Auxonne pour sa pension des termes de Noël III<sup>xx</sup> XVIII et Saint Jehan ensuivant, etc. : L fr. ; à maistre Benoit de Gilley, advocat de Monseigneur, etc. : L fr. ; à monseigneur •le Conte de Nevers, etc. : C fr. ; à Jehan Legeart, poulailler Monseigneur de Nevers, etc : XX fr. ; à

(1114) Waleran, fils de Mahaut de St-Pol et de Gui do Luxembourg, châtelain de Lille, fut comte de St-Pol de 1371 à 1415.

(1115) Guillaume de Bavière, plus tard comte de Hainaut et Marguerite de Bourgogne, fille du duc Philippe-le-Hardi, sa femme.

(1116) Chenôves, canton de Buxy, arrondissement de Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire), dont le territoire produit encore des vins très estimés.

(1117) Le comte de Nevers, revenu de sa captivité chez les Turcs, avait, sur l'ordre du duc son père , visité toutes les villes de ses États qui s'étaient si fidèlement taxées pour la rançon a payer à Bajazet.

Guillaume Malgirart, tendeur de faucons, etc. : X fr. demi (folio 20, verso).....

Gauvaincy Trante doit avoir qu'il a baillié en ma présence au bastart de Quingé, le X<sup>e</sup> jour de décembre III<sup>xx</sup> XIX, c'est assavoir ; ung formel d'or à six grosses perles à un balay en rocbe ou milieu et un safflr au bot (bout), émaillié de blanc au pris de VIII<sup>xx</sup> X escus ; item, un autre fermel d'or à six perles rondes grosses à un balay à III carrés au pris de II<sup>c</sup> esterlins ; item, un autre fermel à V perles grosses et rondes et à V petites pomes d'or entre les perles à flores de vert par dessoubz ycelles perles, à un balay à VI carrés au pris de II<sup>c</sup> escus ; item, neuf dyamans dont les deux sont plas et les autres sont agus, au pris de C fr. ; lesquels fermaux et dyamans il a baillié à ma requeste audit bastart et yceulx fermaux li ay promis rendre de cy au XXII<sup>e</sup> jour de ce présent mois ou l'argent aux termes que nous aviserons telx qu'il sera content de mondit seigneur et de moy le Xe jour de décembre III<sup>xx</sup> dix nœuf (folio 28, recto)..... Messire Anthoine Chuffaing doit avoir de moy de reste de ses gaiges du parlement de Beaune : LXXIX fr. v. s. t..... Et ledit messire Anthoine me doit pour une aiguère et VI gobeletz d'argent pesant : VIII mars, III<sup>o</sup> à vu fr. ; XII sols, VI deniers le marc achetez de Audriet d'Espéron , changeur à Paris , pour ce LXIII livres , XVI sols, III deniers tournois ; et pour l'estuy d'icelle aiguère : XII sols, VI deniers tournois ; et que j'ay paie à Guillaume Paissal, pour III poinçons de vin envoie audit messire Anthoine à Dôle, dont les deux coustèrent VI frans et l'autre II frans demi et pour reliage, charroy et remplage jusques à Chalon I fr. et pour charroy jusques à Dôle : XVI gros demi ; pour ces parties : X frans, XVII sols, VI deniers tournois ; et pour III aulnes d'escarlare à lui envoie audit lieu de Dôle, l'aune au pris..... Et pour IX aulnes de Bruxelles prises chez Estienne Trilier, l'aune au pris de m frans..... pour III aunes d'escarlare : XX frans ( folio 29, recto)..... A Cathelin pour convertir ès ouvrages de mes vignes à Mascon : XXXII livres tournois ; à Huguenin Finot pour convertir semblablement ès vignes de Tournuz : XXXVI livres tournois (folio 31, verso). Mémoire des vidimus des lettres que Jouron a envoie à maistre Hugue Jossart, par Jehan Genillart, de Mascon, le VI<sup>e</sup> jour de novembre l'an mil III<sup>e</sup> et deux. Premièrement le transport que la femme de Clerevaux fit à Monseigneur de Savoye sur la succession dudit Clerevaux. Item, le transport que Jehan Clavel et Bernarde, femme Guillaume Croart, firent audit monseigneur de Savoye des biens dudit Clerevaux ; item, le transport que Jacquemet de Macol, filz de la fille Jehan Clavel fit audit monseigneur de Savoye desdis biens ; item, le transport que monseigneur de Savoye fit à monseigneur de la Tremoille et à

monseigneur de Lion (1118) des biens dudit Clerevaux. etc. (fobo 47, recto).....

Maistre Oudart Douay doit avoir de moy pour ung mandement de Monseigneur, etc. , ou de Gadifert Bourée, varlet servant de mondit seigneur : LX frans. Et pour autre mandement de mondit seigneur donné le V<sup>e</sup> jour de décembre III<sup>xx</sup> XVIII et quittance faicte le IX<sup>e</sup> jour de janvier III<sup>e</sup> I ou non do Marie de Montrale, bercesse de ma damoyse Marie de Nevers (1119) : XL frans. Et pour autre mandement de mondit seigneur, etc.. ou nom de Coppin Noppe , sommelier du corps de mondit seigneur : C frans. Somme : II<sup>e</sup> frans (folio 57, verso)..... Messire Amé de Rossillon, commandeur de St-Anthoine de Chalon, me doit par obligacion que a receue Girart Bertot, nonne, demorant à Chalon : CLXXV frans (folio 68, verso)..... Messire Régnier Pot, chevalier, chambaban Monseigneur le Duc, me doit par sa lettre faicte : II<sup>e</sup> frans (folio 69, recto)..... Et que j'ay baillié à Doncin, son escuier, qui s'en aloit eu Ongrie, VII<sup>e</sup> jour de novembre III<sup>xx</sup> XIX, à Chalon : XX frans. Et pour ung dyamant piet qui prit de moy à Chasteauterry XXVIII de novembre en XII escuz , XIII frans, X st. Et pour XXX vriges (verges, anneaux) d'or de façon nouvelle que je li ay envoyées par Hannequin , forreur de monseigneur le Conte, pour les estraines, XIII frans. Et pour II dyamans achetez de Germain Trente : XX frans et III petis : XII frans, baillés à Hannequin dessusdit, XXVI de décembre : XXXII frans (folio 69, recto).....

(1118) Philippe de Thury, archevêque de Lyon de 1389 à 1415.

(1119) Marie, seconde fille de Jean , comte de Nevers et de Mar- guerite de Bavière, fut mariée à Adolphe, duc de Clèves et comte de la Mark ; elle mourut le 30 octobre 1463.



Debtes deues et acreues pour la despense Monseigneur le Conte de Nevers en plusieurs villes et à plusieurs personnes depuis le premier jour do janvier : III<sup>xx</sup> XVIII jusques au x<sup>e</sup> de juillet III<sup>xx</sup> XIX ensuivant ou environ bailliés à paier à Joceran Frepier, receveur général de Bourgogne (folio 79, recto)..... Compte des veneurs monseigneur de Nevers. Premièrement : Jehan Donerc, maistre veneur de mondit seigneur, diest avoir pour ses gaiges déservis oudit office, etc. : LIII fr., VI sols, VIII den. tournois ; Jehan Anciaul dit la Caille, aide de la vénerie : XXXV frans, XI sols, VIII den. tournois : Huguenin Le Barget, varlet de lévriers : XX frans, VI sols, VIII den. tournois : Perrenot Le Roier, varlet de chiens de ladite vénerie : XX fr. VI sols, XIII den. tourn. ; Perrenot le Berget, varlet desdits chiens : XX fr. VI sols, VIII den. tourn. (folio 138, recto) ; Jacquot, fournier du pain des chiens, même somme ; Jehan Robert, paige des lévriers de ladite vénerie : XV fr. v s.t. ; Thiébault de Toulon, paige desdiz chiens, même somme. Somme desdits gages : II<sup>c</sup> XVI frans (folio 138, verso)..... C'est ce que j'ay mis pour Jehan, filz Joceran Frepier, trésorier monseigneur de Bourgogne, depuis le pénultième jour de juing l'an de grâce mil mf et deux. Premièrement cedit jour pour un Donat avec les Accidens (1120) : VIII sols. Et pour nu aunes de toillepour faire m pères de robes linges, chascune aune III sols, III deniers, valent : XIII sols, III deniers ; et pour le façon desdites III robes linges, II sols, VIII deniers ; et pour une père de chaucés la vigille St-Martin d'esté : VIII sols ; et pour refaire sa vieille oppellande : II sols, VIII deniers (folio 164, verso) : et pour ungs acteurs (1121), ensamble ungs pimapes ? (1122) tout en un volume : XX sols : et pour ungs peingnès (1123) pour son porpoint à Noël : III sols ; et pour une père de chaucés à Noël : VII sols. Et pour faire les festes Sainte Katherine, Saint Nycholas, des Rois et de Karesme prenant : IIII sols, VIII den. Et pour un porpoint noef : XII sols ; et pour une aune de toille pour faire des bra es : III sols ; et pour la façon de v braiez : XII deniers ; et pour une corroyé : VIII deniers ; et pour X pères de sobers depuis le pénultième de juing jusques la St-Denis, chascun père : II sols, III deniers valent les X pères : XXXV sols. Et pour une père de chaucés neves : VII sols ; et pour le salaire de son barbier pour cest an : IIII sols. Somme : VI livres, IIII sols, VIII deniers. C'est ce que j'ay mis pour Amiot et Perinnol. Premièrement : pour III pères do soliers pour Amiot, chascun père III sols, valent : IX sols ; et pour deux pères de soliers pour Perimot, chascune père II sols, III deniers valent : IIII sols, VIII den. ; et pour feure (1124) et pour torchier le lit aux enfans petis : IIII sols : et pour aler esbattre et jouer le jour de la Sainte

Crois avec les enfans do leur escole ainsy qu'il est acoustumé ou mois de may, valent : XII sols ; et pour le salaire du barbier Amiot et Perinnot : IIII sols. Et pour le salaire de Jehan de l'escolage près d'un an ; et pour Amiot et Perinnot près de demi-an qui vault pour an : XX III sols, puit montent environ : XLVIII sols. Somme des parlies dessus dictes : III li., XVII sols, VIII den. Somme toute : X liv. II sols, III den. Dont y chiet à la partie de Jehan filz Jouran : XXVIII sols. L'ordinaire pour Jehan, du pénultième de juing jusques au III<sup>c</sup> de décembre ensuivant, pour an : XXV escus ; et du nf de décembre jusqu'au xuf de may ensuivant pouf qua re par an : c escus ; item, doit ledit Jehan pour v mois, m jours après de xxv escus par an : xi frans, xi gros. Et il est deu audit maistre Nicholas pour v mois, x jours au pris de cent escus par an que les ni enfans ensainble maistre Jehan Riquet ont demoré en son hostel rabatu m jour dudit mois de décembre : L fr. (folio 165, recto .....

Pour une pel de parchemin pour couvrir le papier des ordonnances de l'ostel de Monseigneur, par Hugues, ledit jour : XV deniers (f<sup>o</sup> 191, recto).....

A Guillaume le relieur, pour avoir fait un papier neuf le XI<sup>e</sup> jour de janvier : X s.t. ; et pour les courroies dudit papier : II sols, VI den. tournois. A Machefoing, ledit jour, qu'il avoit preste audit Joceran pour donner à

(1120) La grammaire ou plutôt l'Ars Grammatica d'Isidore Donatus, très en vogue au moyen âge, généralement suivie des traités : de Barbarismo ; de Solcecismo ; de Ceteris Vitiis ; de Meta-plasmo ; de Schematibus ; de Tropis, que l'on désigne ici sous le nom d'Accidens.

(1121) Probablement recueil des actes des Apôtres ou des Martyrs.

(1122) L'ouvrage ainsi désigné nous est inconnu.

(1123) Broderie garnissant les manches du pourpoint.

(1124) Foin ou paille.

mémoire qu'il ont admené une vieille contrepointe  
oultre ce qui est escript, laquelle est ouvrée (f° 290,  
recto).....

B. 3331. (Registre.) — In-4°, 113 feuillets, parchemin.

**1401-1405.** — « Compte de Oudot Douay, receveur général de toutes les finances de Madame la Duchesse de Bourgoingne (1125), contesse de Flandres, d'Artois *t* et de Bourgoingne, des recettes et mises par lui faictes oudit office depuis le darrenier jour d'avril mil quatre cens et quatre après Pasques, auquel jour il fut institué oudit office par lettres patentes de madicte dame jusques au XII<sup>e</sup> jour de janvier ensuivant tout inclus.— Copie des lettres du pover dudit Oudart (f 1, recto).

Somme toute de la recepte de ce présent compte mon- noie royal •III<sup>e</sup> livres, v sols parisis valent : III<sup>e</sup>XXXIII escus, XI sols parisis ; item, monnoie dicte : XXXV<sup>m</sup>VI<sup>c</sup> XXII frans valent : XXXI<sup>m</sup>VI<sup>c</sup>LXIII escus ; item, XX<sup>m</sup> V<sup>c</sup> LXIII escus ; item, monnoie courant en Artois : II<sup>m</sup> V<sup>c</sup> VIII livres, VIII sols, II deniers, valent II<sup>m</sup> V<sup>c</sup> VIII escus, VII sols, III deniers parisis. Et monnoie dicte : XXIII frans valent XVIII escus, VII sols, III deniers parisis. Pour tout a valoir à escus : LV<sup>m</sup> LXVII escus, VII sols, VII deniers parisis (f° 24, recto).....

Despense faite par ledit Oudot Douay par le temps de ce compte en la manière qui s'ensuit. Deniers bailliés à pluseurs personnes qui en doivent compter (f° 27, recto).....

Pensions et gaiges à volenté. A messire Jehan de Champdivers (1126), chevalier, retenu conseiller de ma dicte dame, aux gaiges de V<sup>c</sup> frans à payer, de trois mois en trois mois par égale porcion, ce présent an commencé le premier jour do may mil CCCC et quatre et aux autres drois, prouffis, honneurs prérogatives et émolumens acoustumez, tout comme il plaira à ma dicte dame etc. ; à Guiot Dougos, retenu conseiller de ma dicte dame, aux gaiges de V<sup>c</sup> fr. par an, etc. Am-bassaderies et grosses messageries ; à Colart Plante-haye, conseiller et procureur de madicte dame au siège d'Amiens, que lui a esté payé par ledit receveur général du commandement de ma dicte dame, pour six jours entiers commenciez le IX<sup>e</sup> jour du mois de may mil CCCC et quatre et finis continuellement, par lesquelz il

a vacqué tout en venant dudit Amiens devers ma dicte dame à Arras (1127), demourant illec pour besoingner d'aucunes choses pour lesquelles ma dicte dame l'avoit mandé venir audit Arras comme en retournant audit Amiens etc., afeur d'unescu d'or par jour, pièce XX sols monnoie courant : VI escus ; à Jehan Blondel, escuier, conseiller de madicte dame, pour ses gaiges de LXIII sols parisis monnoie courant en Artois, que ma dicte dame lui a ordonné et taxé panre et avoir d'elle par jour ouvoyaige qu'il a fait do son ordonnance d'Arras à Brouxelles devers Madame de Brabant (1128), monseigneur le conte de Réthel (1129) et autres pour aucunes choses dont elle l'avoit enchargié etc., cy rendu escu de France pour XX sols monnoie courant en Artois : XXV livres, XII sols (f° 32, recto) ; audit Jehan Blondel, pour ses gaiges de quatre frans, monnoie de France par jour, ou voyage qu'il a fait par l'ordonnance de ma dicte dame en la compagnie du seigneur do Wavrin et maistre Jehan Sorcier, secré-

(1125) La duchesse de Bourgogne dont il est question est Marguerite de Flandre, fille de Louis de Maie, femme du duc Philippe le Hardi, mort le 27 avril 1404. Elle survécut à peine un an à son mari et mourut à Arras le 16 mars 1405, d'après l'Art de vérifier les dates, mais plus exactement le 21 mars de ladite année selon le compte d'Oudot ou Oudart Douay.

(1126) Ce personnage doit être l'oncle de la maîtresse de Charles VI, *la petite reine* Odette de Champdivers dont le père n'était pas, comme on l'a prétendu un marchand de chevaux de Paris, mais bien un écuyer de l'écurie du roi. Cette famille de Champdivers était originaire de la localité de ce nom située dans l'arrondissement de Dôle, canton de Chemin (Jura).

(1127) La duchesse Marguerite était à Arras au commencement du mois de mai 1404, lorsque s'y arrêta le convoi qui transportait à Dijon les restes de son époux le duc Philippe le Hardi. On y célébra 'un service funèbre et là, dit Monstrelet, la duchesse renonça à ses biens meubles, « pour le doute qu'elle ne trouvât trop grands debtes, en mettant sur sa représentation (son cercueil), sa ceinture avec la bourse et les elefs, comme il est de coutume, et de ce demanda un instrument à un notaire public qui estoit là présent. » Le voyage de Colart Plante-haye paraît se rapporter à cette triste circonstance.

(1128) Jeanne, duchesse de Brabant, céda ses Etats le 7 mai 1404 à Marguerite, duchesse douairière de Bourgogne, qui les rétrocéda à son second fils Antoine qu'elle fit admettre pour régent et futur duc de Brabant. Il ne prit pourtant ce titre qu'après la mort de sa mère.

(1129) Antoine de Bourgogne était déjà comte de Réthel depuis 1392. Il céda ce comté à son frère cadet Philippe quand, en 1405, il devint duc de Brabant.

Messeigneurs les enfans (1130) : n frans (F 223, recto) ....

A Jaquet Dartus pour baillier au maistre de l'escole, le xv<sup>m</sup> jour dudit mois de janvier : III sols, II deniers tournois (F 223, verso)..... A Guillaume le relieur, ce jour, pour avoir relié le livre de Troies (1131) et fait le petit papier en I estu (étui) : XXII sols demi (F 224, recto)..... Ledit Jaquinot me doit qu'il a receu par ma lettre des bourgeois de Bruges sur III<sup>m</sup> nobles dont il avoient fait prest à Monseigneur : IX<sup>c</sup>LXXII nobles, XVI gros qui valent au pris de XXXIII gros pour franc : II<sup>m</sup>CXXI frans, VII gros ; et qu'il a receu de Jehan du Molin, cleric du receveur général de Flandres à qui je les avoie lait délivrer par lesdiz bourgeois de Bruges sur ladite somme de III<sup>m</sup> nobles, V<sup>c</sup>VI nobles, XII gros qui valent audit pris de XXXIII gros pour franc : XI<sup>c</sup>III frans, XII gros ; et que Jehan Sacquespée lui a preste par sa lettre tout comptant comme en plusieurs missions qu'il avoit faictes pour le fait des especes de Bruges : III livres, XII sols gros qui valent audit pris : XXXIII frans, XV gros. Mis sur le compte dudit Jehan 1<sup>o</sup> VI<sup>xx</sup>XIII papier signé AC. Somme : III<sup>m</sup>II<sup>c</sup>LIX frans, I gros, etc. (F279, recto). .....Et qu'il a semblable délivré à Lorens Des Bardes, cleric de Jehan Chosat, receveur général des finances de mondit seigneur, senz lettre : XLI livres, XIII sols, mi deniers grjs qui valent audit pris de XXXIII gros pour franc : III<sup>c</sup>III frans, I gros. Mis sur le compte Jehan Sacquepée, f<sup>o</sup> VI<sup>xx</sup>XIII, papier signé AC. A monseigneur de Lovroy sur ses gaiges audit lieu de Bruges, par Molin, le XI<sup>e</sup> jour d'octobre : L frans. A monseigneur du Bois, semblable sur ses gaiges ledit IX<sup>e</sup> jour de novembre : X frans. Et qu'il a délivré à ung marchand d'Alemagne à qui Monseigneur les devoit pour la haquenée baye que mondit seigneur fit acheter à Bruges : LX nobles qui valent audit pris : VI<sup>xx</sup>X frans, XXX gros. Et qu'il a semblablement payé à Gilles de Lauvois, especier, demourant audit lieu de Bruges, pour especes prinses de lui, pesant environ III<sup>c</sup>XX livres comptées sur lodit Jaquinot par l'escroe de la despence sur VIII<sup>e</sup> jour de novembre mil CCCC et ung : CVI livres, XVI sols parisis qui valent audit pris de XXXIII gros pour franc : VI<sup>xx</sup>IX frans XV gros. Et pour les frais et missions desdites especes tant de les avoir amenées de Bruges à Arras sur u chevaulx et d'ilec à Senzlis où le voiturier demoura lui et ses deux chevaulx par vm où X jours comme pour les ramener dudit lieu de Sanzlis audit lieu d'Arras, avec plusieurs autres missions comme toiles cirées et autres choses pour les envelopper et garder des eaues, semblable compte par les escroes XVI livres, XII sols parisis, qui valent audit pris : XIX frans, XVII gros. Et qu'il a

semblable délivré à Digne Responde (1132) pour faire affaire certaine quantité de vaisselle pour le prévost de la ville de Liège, audit pris de XXXIII gros pour franc : II<sup>c</sup> frans.....(F279, verso)..... Et pour ung cheval qu'il acheta pour moy à Bruges : XII nobles qui valent audit pris de XXXIII gros pour franc : XXVI frans, VI gros pour le vin des variés du marchand qui vendi le dit cheval : III gros : pour une selle et ung harnois de houppes acheté audit lieu de Bruges, pour ledit cheval : III frans. Au cleric du secrétaire de la ville d'Ippe pour avoir escripte l'obligation que ceulx de la ville m'ont faicte : VIII gros, etc. (F 280, recto).....

Ce sont les meubles et choses qui ont esté portez à Mascon pour Joceran Frepier ou mois de novembre mil III<sup>c</sup> et deux. Premièrement signé a A : I grant lit ; item, un aultre lit assez bon ; item, II petiz liz, l'un pour mettre en la chambre et l'autre pour mettre en Testable pour le paige; item, manque de porter la sarge rouge, le dossier et la coultre pointe qui estoient à Gevry ; item, une grant sarge de Saint Denis de la passe moyson ; item, II petites sarges dont l'une sera rouge ; item, III trestiaux de ceulx de Daniel qui sont ou grenier ; item, II tables, l'une de VIII ou de IX piez, selon le banch tourniz et l'autre moindre ; item, I banch tourniz de IX ou de X piez avec la perche derrier ; item, I des bancs que Daniel a fail de VIII piez du grant de la petite table; item, I banchier vert; manque que Richartde Ray enVoyo les choses dessus-dictes et aussi la celle d'Ymbaut de Bleterens. Et bailliez au navetier nu gros pour la voiture. Item, soit

(1130) Les enfans du comte de Nevers.

(1131) Il s'agit probablement du livre de l'histoire et de la destruction de Troie, composé par Jean d'Arras ou Christine de Pisan.

(1132) Le lombard Dyne Responde ou mieux Digne Rapponde comme son nom est écrit plus généralement, avait des comptoirs à Paris et à Bruges. Il fut le banquier de Louis de Maie, d'Yolande de Cassel et du duc de Bourgogne Philippe le Hardi à qui il avança l'argent nécessaire pour le rançon du comte de Nevers.

taire du Roy nostre Sire, d'Arras en Breilaigne devers les seigneurs et dame de Laval (1133) et plusieurs autres dudit pays pour aucunes choses dont elle les avoit enchargiés ; ouquel voyage il a vacqué tant en allant, séjournant illec, comme en retournant devers ma dicte dame audit Arras par l'espace de LVIII jours entiers, commençant le XX<sup>e</sup> jour de may mil CCCC et quatre et finiz le XVI<sup>e</sup> jour de juillet suivant etc. : II<sup>e</sup> XXXII frans » ; à lui pour un nouveau voyage fait avec le sire de Wavrin et maître Jean Sorcier, vers les seigneur et dame de Laval en Bretagne du 10 août au 21 septembre 1404: 172 frans (f<sup>o</sup> 32, verso) ; à maître Jean Sorcier, secrétaire du Roi, pour lo même voyage : 170 frans ; à messire Robert, seigneur do Wavrin, pour le même voyage : 260 frans (f<sup>o</sup> 33, recto) ; au même, pour un second voyage en Bretagne du 8 septembre au 8 octobre 1404 : 160 frans ; « à messire Wicart de Bours, chevalier », qui avoit accompagné le sire de Wavrin, Jean Blondel et Jean Sorcier dans leur premier voyage en Bretagne : 175 frans : à maître Thierry Gherbodo (1134), conseiller de la duchesse de Bourgogne, la somme de 117 frans, pour le voyage qu'il fit du 14 mai au 30 juin 1404 « d'Arras à Paris en la compagnie de monseigneur le vidame d'Amiens, pour poursuir devers le Roy notre sire et ailleurs, certaines besoingnes que expressément leur avoit enchargié ma dicte dame ; à lui, la somme de trente-deux frans pour le voyage qu'il fit d'Arras à Brouxelles devers monseigneur le comte de Réthel et do là à Nyvelle pour en la trésorerie illecques où sont les Chartres et lettres touchans le pays de Brabant, quérir et faire copier certaines lettres servans et nécessaires d'avoir à certaine journée qui lors si devoit tenir briefment par los gens du Conseil dudit monseigneur de Réthel comme aiant de par ma dicte dame le gouvernement dudit pays de Brabant avec les gens de l'esleu de Liège » etc. (f<sup>es</sup> 33, verso et 34, recto) ; — au même, 45 frans pour un second voyage qu'il fit à Paris avec le vidame d'Amiens du 26 juillet au 12 août 1404 ; — à maître *Johannes de le Keytfulle* (1135), secrétaire de la duchesse de Bourgogne, la somme de 12 frans, « pour ses gaiges de six jours qu'il a vacqué ; c'est assavoir le XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> jours du mois de may mil quatre cens et quatre on alant d'Arras à Lille où ma dicte dame l'envoia pour aler querre et lui rapporter les clefz de la trésorerie du chastel dudit

lieu et certaines lettres touchans les forteresses de ma dicte dame ou pays d'Oultre-Meuso, demourant illec, et pour son retour devers elle et les XIII<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> jours de juing oudit an pour estre aie avec messire Montferrant Dessines, chevalier, à Théroouanne, de par ma dicte dame, et d'illec à Saint-Omer devers monseigneur lo conte de Saint Pol, pour parler à lui de certaines choses touchans le pays de Flandre » etc. (f<sup>o</sup> 34 verso) ; — au même, la somme de 80 frans pour le voyage qu'il fit d'Arras au pays d'Outre-Meuse avec messire Montferrant Dessines, « pour aucunes choses dont Madame les avoit chargiez besoingner » ; — à messire Thomas de Bauffremez, chevalier, la somme de 40 écus d'or, pour le voyage qu'il fit d'Arras à La Haye en Hollande, « devers le due Aubert où ma dicte dame l'avoit envoie avec Baudin Olivier pour aucunes choses que enchargiés leur avoit » (f<sup>o</sup> 35, recto) ; — au même, la somme de 14 livres, pour le voyage de sept jours entiers qu'il fit, « de l'ordonnance de ma dicte dame, tant en venant de son hostel à Arras de vers elle et de là à Théroouaine, en la compagnie de maistre Jehan Taquet d'Arras, séjournant illec pour besoingner d'aucunes choses dont elle les avoit enchargiez » ; — « à Messire Montferrant Dessines, chevalier, souverain bailli de Flandres, la somme de sept vins une livre, douze sols parisis » pour les voyages ci-dessus ; — à Baudin Olivier, écuyer, la somme de 32 livres pour avoir accompagné messire Thomas de Bauffremez dans son voyage d'Arras à La Haye ; — à messire Guiuaume Perreau, clerc des offices de ma dite dame, la somme de 22 frans pour être allé d'Arras à Dijon « querre certaines lettres qui estoient audit lieu dont Madicte dame avoit néces-

(1133) Gui XII, sire de Laval, avait épousé au mois de mai 1380, avec dispense du pape, Jeanne de Laval, sa parente au troisième degré, veuve alors du connétable Du Guesclin. A cette époque l'administration du duché de Bretagne avait été confiée par les seigneurs au sire de Laval ; les jeunes princes Jean et Arthur avaient été emmenés en Bourgogne, par le duc Philippe le Hardi.

(1134) Thien Gherbode avait été institué, par lettres du 30 novembre 1399, garde des chartes de Flandre, Artois, Réthel, Limbourg, Pays d'Outre-Meuse etc. Il est le premier garde des archives de la Chambre des Comptes de Lille et en fit rédiger le plus ancien inventaire qui nous soit parvenu. U conserva ces fonctions jusqu'en 1421.

(1135) Jean de la Keytulle succéda, en 1421, à Thierr Gherbode comme garde des chartes de Flandre, etc.

sairement à faire et. pour autres choses qu'elle ne vult autrement déclarer » (f<sup>os</sup> 35, verso et 36, recto); à maître Oudart Douay, receveur général des finances de madicte dame, « pour ses gaiges de huit jours entiers commencés le XX<sup>e</sup> jour de juing mil CCCC et quatre et finiz le XXVII<sup>e</sup> jour dudit mois ensuivant tout inclus, par lesquelx, de l'ordonnance et commandement de ma dicte dame, il a vacqué en alant d'Arras à Brouxelles en Brabant de vers Madame de Brabant pour lui bailler et délivrer pour et en nom de ma dicte dame, la somme de sept mille escus que icelle Madame lui devoit pour le terme de St-Jehan Baptiste oudit an, premier paiement de la somme de XXVIII<sup>m</sup> escus d'or qu'elle lui doit bailler chascun an sa vie durant, à un termes en l'an, par certain traittié par elle fait avec ma dicte dame de Brabant (1136) », lesquels gages montent à 16 livres ; — au même, la somme de 15 francs pour le voyage qu'il fit d'Arras à Lille avec Claux Utenove, « pour le fait des renanghes de ceste année MGCCC ot quatre » (f<sup>o</sup> 36, verso) ; — au même, la somme de 12 francs pour un second voyage d'Arras à Lille, « pour illec veoir et visiter les comptes des renanghes du pays de Flandres pour ladicte année et pour rapporter à ma dicte dame loute la valeur d'icel-luy pour icelle année afin de savoir quelle portion en appert à elle et quelle à monseigneur de Bourgoingne»; au même, la somme do 17 francs et demi, pour un troisième voyage à Lille, « pour estre présent à ouyr les comptes des baillis de Flandres du mois de septembre mil CCCC ot quatre avec les autres commis de par ma dicte dame à oyr iceulx comptes » (P37, recto); 161 écus à « Victor de Flandres, frère bastard de ma dicte dame (1137), Jehan de Busseul, Regnaut Dorges, le chastellain de Lens, Henri d'Alemaigne, Garin de Semcourt et Loys de Montenaire, escuiers, demourans en l'ostel de madicte dame, qu'elle leur a fait bailler pour faire les despens d'eulx, leurs gens et chevaulx à Lescluse et à Biervillet, où ilz ont esté envoiez de par madicte dame en armes en garnison, pour aucunes nouvelles survenues à madicte dame que aultrement ne vult estre déclaré; c'est assavoir audit Victor : XLV escus ; audit Loys : XVI escus et à chascun des autres dessusnommez : XX escus »; — à maître Jean de la Keytulle, la somme de 77 francs et demi, pour deux voyages, l'un à Paris avec messire Jean de Champdivers et l'autre à Bruxelles avec Guillaume Blondel « pour le fait du chastel d'Esmcries » (F 37, verso) ; — à maître Thierrri Gherbode, la somme de 42 francs et demi, pour le voyage qu'il a fait d'Arras à Paris, » pour faire refaire

certaines lettres de pover donné du Roy nostre sire à madicte dame touchans le traictié sur le fait du cours de la marchandise entre le royaume d'Angleterre et le pays de Flandres » ; — à messire Jean de Champdivers, chevalier, conseiller de ma dicte dame, la somme de 140 francs pour le voyage qu'il fit à Paris avec Jean de la Keytulle (f<sup>o</sup> 38, recto) ; — à maître Jean Fortier, secrétaire du Roi, la somme de 60 francs pour le voyage qu'il fit en ■ Bretagne vers les seigneur et dame de Laval avec le seigneur de Wavrin et Jean Blondel ; — à messire Baugois d'Arly, chevalier, vidame d'Amiens, la somme de 230 fr. pour le voyage qu'il fit d'Arras à Paris avec Thierrri Gherbode (f<sup>o</sup> 38, verso) ; — au même, la somme de 85 fr., pour un second voyage à Paris avec Thierrri Gherbode ; — au même 35 fr., pour le voyage qu'il fit d'Arras à Bruges « et d'illec à Lescluse pour les causes plus à plain déclarées ès lettres d'icelle dame sur ce faites données le VI<sup>e</sup> de septembre, etc. »; — à maître Odart Douay, receveur général, la somme de 100 fr. pour le voyage que « naiguières, parson ordonnance (de la duchesse), il a fait d'Arras à Salins et ailleurs ou conté do Bourgoigne, tant pour veoir au juste la valeur de la salnerie dudit Salins depuis le jour du trespas de feu monseigneur le duc dont Dieux ait l'âme jusques au III<sup>e</sup> de décembre darrainement passé qui fut audit Salins, comme pour avoir certaine somme d'argent du fait de la dicte salnerie. laquelle il a apportée devers ma dicte dame et pour pluseurs autres chose qu'elle lui avoit enchargiés » (f 39, recto) ; — à Jean Blondel, écuyer, conseiller de la duchesse, la somme de 116 fr. pour le troisième voyage qu'il fit du 30 novembre au 28 décembre 1404, en Bretagne, vers les seigneurs et dame de Laval : — à messire Wicart de Bours, chevalier, la somme de 124 fr., pour un voyage de 21 jours, « en alant d'Arras à Paris et en pluseurs autres lieux pour les causes et en la manière plus à plain déclarée ès lettres de madicte dame »

(1136) Jeanne, duchesse de Brabant, avait cédé le 7 mai 1404, ses États & la duchesse douairière de Bourgogne Marguerite de Flandre, moyennant une pension annuelle de 28.000 écus d'or qu'elle ne toucha que deux ans. car elle mourut le 1<sup>er</sup> décembre 1406.

(1137) Ce Victor de Flandre, fils naturel de Louis de Maie, fut un chevalier très célèbre en son temps sous le nom de Victor d'Urselle.

(1° 39, verso) ; — 240 fr. à messire Robert, sire de Wavrin, pour un voyage de 48 jours en Bretagne aux mois d'octobre et de novembre 1404 ; — 216 fr. à Jean Blondel, écuyer, conseiller de la duchesse, pour un voyage de 54 jours en Bretagne, aux mois d'octobre et de novembre 1404 (f 40, recto). — Dons. A Comault, maître de la cuisine de Madame d'Autriche (1138), la somme de dix écus, « pour lui deffraier à à Arras par certains jours qu'il a vacqués audit lieu, en poursuivant do vers madicte dame certaines besoin-gnes pour le fait de ma dicte dame » ; — a Philippe de Champrongnions, naguères panetier, et à Jean Tirecoq, échanson de Monseigneur de Réthel, « auxquels madicte dame a donné de grâce especial pour eulx en aler en leur pays : XX escus. A Loys de Haveskerke, escuier, frère de Madame de Baussignis et à Philippe Dourges, escuier, ausquelx ma dicte dame a donné pour eulx aidier à supporter les frais qu'ilz ont faits en alant en Bourgogne avec le corps de feu monseigneur le duc de Bourgogne dont Dieux ait l'âme, en la compagnie de Philippe, monseigneur de Bourgogne (1139), c'est assavoir à chascun d'eulx dis frans etc. : XX frans. A Huguonin, queux de Madame la duchesse de Bourgogne, contesse de Nevers (1140), Viart, enflent de cusine, Anotin, aide de rost, Lemaire porteur, Regnaut le galoppin et Jehannin, varlet do chaudière de la cusine de madicte dame de Nevers, auxquels madicte dame a donné pour eulx en aler en Bourgoingne, à chascuu un escu, font VI escus, et à un varlet du Dan, auquel ma dicte dame a semblablement donné pour ce qu'il lui a présenté des hérons de par le bailli du Dan (Damme), un escu, montent lesdites parties : VII escus. A messire Pierre de le Zieppe, conseiller de madicte dame, auquel madicte dame a donné de grâce especial en récompensacion de ce que par son ordonnance il a esté ou pays de Brabant à ses frais et despens par l'espace de dix sepmaines ou environ pour certaines besoingnes touchans le gouvernement que madicte dame a à présent du pays de Brabant, comme appert par lettres d'icelledame etc., II° frans. A Jehanne de Hamarville, demourant à Arras, pour la répparacion d'une sienne maison séant oultre la porte de Miolans d'Arras, pour ce que ladicte maison avoit esté arso pour la coulpe d'aucuns des serviteurs de madicte dame qui y estoient loigiez, X frans (f 42, verso). A Marie de Laval, femme de chambre de madicte dame, pour considéracion des bons et agréables services que ladicte Marie a fait ou temps passé à Monseigneur le conte de Flandres et à

madicte dame, XX escus. A Coppin du Saublon et Jehan de Zembeke, jaidiz pages de feu monseigneur le duc de Bourgoingne dont Dieux ait l'âme, que madicte dame leur a donné pour eulx en aler en leur pays etc., X escus. A Hannequin, varlet du bailli du Dam, que madicte dame lui adonné parce qu'il lui a présenté un cheval de par ledit bailli : III frans, VI sols parisis. A Richart, serviteur de Monseigneur l'évesque d'Arras (1141), que madicte dame lui a semblablement donné pour ce qu'il lui a apporté lettres et nouvelles de Paris de par ledit évesque : III frans, VI sols parisis (f° 43, rectoj. A Philippe, monseigneur de Bourgogne, qui lui a esté baillié comptant par ledit receveur général, de l'ordonnance de ma dicte dame, pour donner le jour du baptesme de Philippe (1142), monseigneur de Réthel, aux femmes norrices et autres personnes estans en la chambre où il fut apporté après ledit baptesme pour ce que ledit Philippe monseigneur de Bourgogne, l'avoit levé et lui donné son nom sur les fons de baptesme etc., LXX escus (f° 43, verso). A Simonin, varlet de l'abbé des Dunes, que madicte dame lui a donné pour ce qu'il lui a présenté de .par ledit abbé des harans frez : n livres. A Jehan Longuet, varlet du maistre veneur de Rethel-lois, que madicte dame lui a semblablement donné pour ce qu'il lui a apporté, de par ledit, maistre veneur, six espresviers : XXXVI sols. A Laurent Riquemont, varlet de l'abbé de Saint Winnot de Berghes, qui lui a esté semblablement donné pour ce qu'il lui a présenté de par ledit abbé une geline et des petiz faisans qu'elle avoit couvés : XX sols. A un message de ma-

---

(1138) Catherine, fille de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et de Marguerite de Flandre, mariée à Leopold, duc d'Autriche, le 15 août 1393, décédée à Gray (Haute-Saône) le 26 janvier 1425 et inhumée aux Chartreux de Dijon.

(1139) Philippe, 5° fils du duc Philippe le Hardi, né en 1339, comte de Nevers, après l'avènement de Jean Sans Peur au duché de Bourgogne, tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

(1140) Marguerite de Bavière, femme de Jean Sans Peur, comtesse de Nevers, puis duchesse de Bourgogne.

---

(1141) Jean Canart, évêque d'Arras.

(1142) Philippe, second fils d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, et de Jeanne de Luxembourg. 11 était conte de St-Pol et de Ligny, lorsqu'il succéda dans le duché de Brabant à son frère aîné Jean IV. Comme lui il mourut sans postérité.

dame d'Ostrevant que madicte dame lui a donné pour ce qu'il lui a apporté un petit chien de par madicte dame d'Ostrevant, XX sols. Et à ceulx qui sonnèrent les cloches de Saint-Vaast d'Arras le jour du baptiseinent de Philippe monseigneur de Réthel, X sols; montent ces parties à la somme de VII livres, XVI sols parisis. A Madame, comptant pour donner le jour que Mademoiselle de Réthel a esté relevée de Philippe monseigneur de Réthel, aux femmes de chambre de mad'cte damoiselle et aux norrices et breceresses dudit Philippe monseigneur de Réthel : LXX escus. A elle comptant par ledit receveur général qu'elle donna à la saige femme qui avait receu l'enlient de madicte damoiselle de Réthel : XXX frans. A Jehan Denisot, clerc des offices de madicte dame, auquel ma dicte dame a donné la somme de quinze livres parisis pour ce qu'il a esté en Bourgogne, lui, son varlot et deux chevaulx, en la compagnie de Philippe monseigneur de Bourgogne. Au clerc de maistre Daniel Alart, et à un autre varlet que madicte dame leur a donné pour ce qu'ilz ont présenté de par ledit maistre Daniel, de la vaisselle de terre et des voirres d'ouvrage de damas : LX sols. A Perrin Dagerne, varlet de peleterie de madicte dame, qu'il avoit payé pour elle à quatre ouvriers de peleterie qui avoyent ouvré chascun d'eulx XX jours à fourrer hastivement certaines choses pour madicte dame que autrement n'a volu estre déclaré au feu de n sols parisis par jour pour chascun d'eulx : VIII livres. A deux messaigés du bailli de l'eaue à Lescluse que madicte dame leur a donné pour ce qu'ilz lui ont présenté de par ledit bailli, des fromaiges, pommes d'oranges et autres choses en deux grans paniers : XL sols. A Jaquemar Rose que lui a esté semblablement donné par madicte dame pour ce qu'il a apporté deux regnars, lesquelx elle a fait bailler à Regnauldin son apptocaire, XII sols. Et à un messaigé du bailli de la terre à Lescluse que madicte dame lui a semblablement donné pour ce qu'il lui a présenté un panier plain de fioles d'eau de rose de Damas, des plas de verres et des pommes d'oranges : XX sols ; montent ces parties à : XI livres, XII sols (f° 45, recto)..... A Jehan de Chantemelle, escuier, eschançon de Monseigneur le Duc de Bourgogne, que ma dicte dame lui a donné de grâce espéciale pour ce qu'il lui a apporté les nouvelles du mariage de monseigneur le Dalphin et de madicte dame de Guiennes (1143), sa femme, etc. : c escus. A ma dicte dame, comptant qu'elle a-donné k la norrice de l'enflent de la fille Guiot Dorges, nouvellement accouchée pour ce que ledit enflent a eu le nom d'elle sur les fons comme appert, etc., X livres (folio 45, verso)..... A deux variez do la dame de

Lalain que madicte dame leur a donné pour ce qu'ilz lui ont apporté et présenté de par ladicte dame, VI paons : XXXII sols. A un varlet de l'abbé du Mont St-Éloy que Madame lui a semblablement donné pour ce qu'il lui a présenté de par ledit abbé des raisins et du vin nouveau : VIII sols. A Jehanne Anette que madicte dame lui a donné pour ce qu'elle l'avoit fait venir du Quesnoit à Arras devers elle pour estre norrice de l'onffent dont Madame de Nevers est nouvellement accouchée (1144), laquelle norrice a esté renvoyée pour ce que ledit enffent a esté pourveu d'autre norrice plus souffisant : XII livres. A Huart Fagot, d'Arras, pour ce qu'il a apporté de Paris pour madicte dame, sur un cheval, plusieurs selles, les her-nois d'icelles et autres choses : LXIII sols. Et à Jehan de Lanstais, changeur, demourant à Lille, pour le change de deux cens escus de monnoye de Flandres à or, pour iceulx apporter devers madicte dame audit Arras, au pris de douze solz parisis le cent, valent : XXIII sols, montent lesdictes parties : XVIII livres, VIII sols. A Loys de Montenaire, escuier et k plusieurs autres ci-après nommez ausquelx madicte dame a donné la somme de vingt-sept livres parisis, escu de France pour XX sols, monnoye courant en Artois, pour los causes et en la manière qui s'ensuit : c'est assavoir audit Loys pour lui aidier à soustenir ses frais que fora ou voyage qu'il doit briefment faire sur la mer : X livres. A un messaigé que les ambassadeurs du Roy d'Angleterre estans à Calais ont envoie devers madicte dame à Arras, qu'elle lui a donné : III livres. A un autre messaigé do madame de Bourbon (1145) que Ma dicte dame lui a donné pour ce qu'il a présenté de

(1143) 11 s'agit du mariage de Louis, fils de Charles VI, dauphin de France, avec Marguerite, fille du duc de Bourgogne Jean Sans Peur, mariage qui fut célébré le 31 août 1404.

(1144) L'enfant dont la comtesse de Nevers ou plutôt la duchesse de Bourgogne Marguerite de Bavière était accouchée alors doit être Agnès de Bourgogne, mariée en 1425 à Charles 1<sup>er</sup>, duc de Bourbon.  
(1145) Marie, seconde fille de Jean de France, duc de Berri, avait épousé le 24 juin 1400, Jean 1<sup>er</sup> duc de Bourbon.

par ladicté dame, à mademoiselle de Réthel un lévrier : III livres. Et à Monnot le Perretet de Fauvergny que Madicte dame lui a donné pour aler querre sa femme en Bourgogne eticelle amènera Arras devers Philippe monseigneur de Nevers, duquel elle est femme de chambre : X livres. A Mademoiselle de Réthel (1146) et à monseigneur le conte de Richemont (1147) que leur a esté baillié comptant par ledit receveur général de l'ordonnance de madicte dame, c'est assavoir à madicte damoiselle : III<sup>xx</sup> escus dont elle donna en la chambre de madame la duchesse de Bourgogne, contesse de Nevers, le jour du baptesment de Agné de Nevers "dont elle est nouvellement acouchée de laquelle madicte damoiselle fut commère : L escus ; en la chambre des norrices de ladicté Agné : XXX escus ; et à mondit seigneur de Richemont LX escus dont il donna semblablement en ladicté chambre de Madame de Nevers pour ce qu'il avoit esté compère au baptesment de ladicté Agné : XL escus. Et les autres XX escus en la chambre desdictes norrices, comme appert par lettres de madicte dame, etc. : VII<sup>xx</sup> escus (folio 47, recto). — Achat de draps de laine, peleterie, linge, couvrechiez (folio 50, recto).....Somme monnoye courant : XIX<sup>c</sup> XXVI livres, XI sols; item, monnoye courant : XL frans et III<sup>c</sup> XXIII escus (folio 54, verso)..... Achat de chevalx. A messire Loys de Poissy, maistre d'ostel de madicte dame, auquel estoit deu par ycelle dame la somme de vint cinq escus, pièce pour XX sols monnoye courant, pour la vente et délivrance d'un cheval bay que madicte dame a fait pranre et acheter de lui par Guiot Dorges, son escuier d'escuierie et icellui fait bailler à monseigneur le conte de Réthel, pour faire un sommier pour lui ou voyage qu'il fit au mois de may mil CCCC et quatre ou pays de Brabant, etc. : xxv escus (folio 57, recto)..... Somme CIII<sup>xx</sup> XIX escus. Item, monnoye de France : VI frans et monnoye courant en Artois : XL hvres (folio 59, recto).....y.....

A Claux Louis, orfèvre demourant à Arras, auquel a esté paie par ledit receveur général, la somme de trente livres, douze sols parisis, pour plusieurs parties d'orfèvrerie par lui faites et délivrées pour madicte dame depuis le XV<sup>e</sup> jour de mars mil CCCC et trois jusques au III<sup>e</sup> jour de juing ensuivant : XXX livres, XII sols. A lui pour la vente et délivrance de trois marcs d'argent emploiez à faire les sèel et contresèel de madicte dame, le marc d'argent au pris de VI livres parisis, valent XVIII livres parisis. Et à Jehan Blan-

durel, faiseur de sceaulx, demourant à Tournay, pour la façon et graveure desdis sèel et contresèel, par marchief fait à lui : XL livres. A lui, la somme de trente cinq livres, dix huit deniers pour la façon et argent de plusieurs parties d'orfèvrerie par lui faites et délivrées tent en la vaisselle de l'eschançonnerie et cuisine do madicte dame, comme en plusieurs poz, bacins, paelles, grans cuillers et deux eaubenoitiers d'argent que, de l'ordonnance de madicte dame il a fait pour Testât de l'enflent dont madame la duchesse de Bourgoingne, contesse de Nevers devoit lors accoucher, et aussi pour Testât de Philippe, monseigneur de Réthel, lesdictes parties plus a plain déclairées en I roolle de parchemin au bout duquel les lettres de madicte dame sont sur ce faictes, etc.: XXXV livres, XVIII deniers (folio 60, recto). Audit Claux et à Jehan Mule, orfèvres à Arras, la somme de 60 livres, 9 sols parisis etc., pour les causes et parties plus à plain déclairées ès lettres de madicte dame. etc. Somme monnoye courant en Artois : II<sup>c</sup> III livres, II sols, VI den. folio 60. verso)..... Espices de chambre. — A Martin Sacquespée, espi-cier à Arras, la somme de 28 livres, 7 solz, 5 deniers parisis pour plusieurs parties d'espices qu'il a bailliés et délivrés, de l'ordonnance de madicte dame, à Regnaldin Renvoisie, espicier d'icelle dame, pour icelles confire en espices de chambre pour la despense d'elle et de Madame de Bourgoingne, contesse de Nevers et damoiselle de Réthel, etc. (folio 61, recto)..... Somme, monnoye courant en Artois : III<sup>xx</sup> III livres, XIX sols, vm deniers (folio 61, verso)..... Deniers bailliez comptans à Madame pour faire son plaisir. A madite dame que lui a esté baillié comptant par ledit receveur général pour faire son plaisir la somme de quatre cens vint cinq escus quatre solz parisis de XL gros monnoie de Flandres, chascun escu etc. (folio 62, verso)..... A elle la somme de mille soixante-neuf frans, sept

(1146) Jeanne de Luxembourg, femme d'Antoine de Bourgogne, comte de Réthel, plus tard duc de Brabant.

(1147) Arthur de Bretagne, second fils du duc Jean IV ou V le Vaillant et de Jeanne, fille de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, comte de Richemont, connétable de France. C'est lui qui battit les Anglais à Formigny. En 1457 il succéda dans le duché de Bretagne sous le titre d'Arthur III à son petit-neveu Pierre II.



sols, six deniers tournois monnoie royal ; c'est assavoir : mille-soixante frans par la main de Jehan Chousat, trésorier de Dôle, pour faire son plaisir et volonté et IX fr., VII sols, VI den. tournois que ledit Chousat a payé pour le change dudit argent de monnaie à or, etc. (folio 62, verso). A elle comptant par la main dudit Chousat pour acheter et paier certains joyaux pour les estraines du jour de l'an mil CCCC et quatre et autrement pour faire son plaisir, la somme de cent cinquante frans d'or monnoie du Roy, etc. (idem). A elle comptant par ledit receveur général, la somme de cent frans monnoye de France, lesquelz elle bailla à Mathelin de la Chaucée pour certains joyaux qu'elle avoit achetés de luy, etc. (idem). A elle comptant par ledit receveur général, pour faire son plaisir la somme de six vins quinze frans d'or monnoye du Roy, lesquelz elle baillia depuis à Guiot Dorges en déduction do ce qui lui puet estre deu à cause de la pension qu'il prenoit d'elle avant lo trespas de feu Monseigneur dont Dieux ait l'âme, etc. (idem). Somme : III<sup>c</sup> XXV escus, III sols monnoye courante; et monnoye royal : XIII<sup>c</sup> LIII frans, VII sols, VI den. tournois (idem). Menuos messaigeries (folio 63, recto)..... Somme monnoye courante en Artois : VIII<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XVII livres. Item : III<sup>xx</sup> XV escus. Et monnoye royal : III<sup>c</sup> VI frans, I quart (folio 67, verso). — Despence commune. A Colart Baudin, chaudronnier demourant à Arras, que deu lui estoit la somme do quatorze livres, sept sols, huit deniers monnaie parisis, etc., pour la vente et délivrance de trois grans paellos d'arain, un bacin et un chaudron garniz et liez de fer, etc., lesquelles choses ont esté prinses dudit Colart, du commandement de madite dame et icelles délivrées à Guillemette, sa lavandière, pour servir en la lavanderie d'icelle dame, etc. (folio 68, recto). A maistre Andrieu Paste, maistre des comptes de monseigneur de Bourgoingne à Dijon, la somme de six frans d'or monnoye royal, laquelle il avoit payée pour madite dame pour quatre froz de moine que du commandement de madicte dame il avoit achetez à Dijon et iceulx envoiez devers elle à Arras pour mettre dessoubz les petiz enffants, comme plus à plain est déclaré, etc. (idem). A Jehan Denisot, clerck des offices de madicte dame, la somme de quarante-deux escus d'or, vint deniers parisis, monnoye de France, pour en faire et paier la despence des nécessitez et affaires extraordinaires do Philippe, monseigneur de Bourgoingne, ou voiage qu'il a fait en Bourgoingne à l'obsèque de feu monseigneur de Bourgoingne dont Dieux ait l'âme, etc. (idem)..... A Robin Louvel, marchand à Paris, vint-quatre frans d'or, pour VIII onces de fin aisur et une livre d'aisur d'Alemaigne, prins de lui par ordonnance de madicte dame et icellui délivré à Morcior, peintre, pour paindro une de ses litteires, etc. (folio 69, verso)..... Somme toute de

la despence de ce présent compte : XXXVII<sup>m</sup> IX<sup>c</sup> LXVIII livres, V deniers monnoye courant en Artois, valent à escus : XXXVII<sup>m</sup> IX<sup>c</sup> LXVIII escus, V don. parisis : item : VII<sup>m</sup> IX<sup>c</sup> LI escus ; item, monnoye royal : IX<sup>m</sup> II<sup>c</sup> XXII frans, X sols, X deniers tournois valent à escus : VIII<sup>m</sup> CIII<sup>xx</sup> XVII escus. XIII sols, VIII deniers parisis : item, dicte monnoye royal : III<sup>c</sup> livres parisis valent III<sup>c</sup> XXXIII escus, VI sols parisis ; et monnoye courant : III<sup>c</sup> XXI frans et demi valent III<sup>c</sup> XXXVII escus, III sols, VII deniers parisis. Pour tout à escus : LIII<sup>m</sup> VII<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> VII escus, VI sols, VIII deniers parisis. Doit ledit receveur : II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> escus, XI deniers parisis (folio 74, recto)..... Compte de Oudot Douay, receveur général des finances de Madame la duchesse de Bourgoingne, contesse de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne. commençant le XIII<sup>c</sup> jour de janvier l'an M CCCC et quatre inclus et finant le XXI<sup>e</sup> jour de mars ensuivant que madicte dame ala de vie à trespas (1148) » ..... Copie du mandement du duc de Bourgogne Jean Sans Peur prescrivand à la Chambre des Comptes de Lille d'ouïr et juger ledit compte, donné à Bruges le 28 mai 1405 (folio 78, recto)..... « Somme tout© de la recepte de ce présent compte . X<sup>m</sup> II<sup>c</sup> L escus, XVIII sols, vm deniers, » etc. (folio 86, verso)

.....\*.....  
 « Ambassaderies ». A Guillaume Darin et Regnaut Dor- ges, écuyers, la somme de 24 écus, « sur ce qui pour- roit leur estre deu pour les despens d'eulx. leurs quatre variez et six chevaulx en alant d'Arras à Vanderesse ou conté de Réthel où madicte dame les a envoiez pour veoir son haraz » etc. (folio 91, verso)

.....\*.....  
 A Tassart le jeune, procureur d'Artois, 87 livres pour ses dépens et ceux de ses deux valets avec trois chevaux pendant 67 jours qu'il a vaqués en allant d'Arras à Paris et séjournant « illec pour poursuivre devers le

---

(1148) Cette mention fixe d'une manière certaine la date de la mort de Marguerite de Flandre, veuve du duc Philippe le Hardi au 21 mars 1405 et non au 16 mars comme l'indique *l'Art de vérifier les Dates*.

Roy nostre sire, son chancelier et autres ses gens, une chartre octroie à madite dame pour tous ses subgez du pays d'Artois à rencontre des prévostz roiaux des bailliages d'Amiens et de Vermandois, etc. (folio 91, verso)..... A maistre Jehan de la Keythulle, secrétaire de madicte dame, la somme de 95 frans d'or pour ses gaiges de 38 jours entiers qu'il a vacqués ès affaires de madicte dame ; c'est assavoir depuis le 25<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1404 qu'il se partit d'Arras pour aler de par madicte dame à Brouxelles devers madame de Brabant, avec Guillaume Blondel, chambellan de monseigneur de Lembourg, pour accorder avec elle, pour et en nom de madicte dame, du fait de la forteresse et terre d'Aymeries pour estre mise es mains de madicte dame etc. (folio 92, recto).....

.....\*.....  
A maistre Thierry Gherbode, conseiller de madicte dame, la somme de 93 frans d'or, monnoie du Roy, pour ses gaiges de 31 jours qu'il a vacqués en deux voyages que par l'ordonnance de ma dicte dame il a fait d'Arras à Arde et à Calais en la compagnie de monseigneur le vidame d'Amiens, messire Guillaume de Halwin, chevalier et de maistre Jehan de Nyelles, commis de par madicte dame au fait du traité de la seurté du cours de la marchandise entre le royaume d'Angleterre et le pays de Flandres, pour avoir entendu audit traiclié avec les ambassadeurs à ce commis pour la partie d'Angleterre etc. (folio 93, recto).....

Achat de draps de laine, peleterie, toilles et fustaines (folio 99, recto)..... Somme, monnoie courant : XVII livres, XI sols ; item, II<sup>c</sup> XII escus ; et monnoie courant : III<sup>c</sup> XXXVI frans (folio 100, recto)..... Achat de chevalx (folio 100, verso) ..... Somme : XXX escus (idem)..... Espices de chambre (folio 101, recto)..... Somme : II<sup>c</sup> XXI livres, XIII sols, IX deniers (folio 102, recto)..... Autres parties payées par ledit receveur général et pour les frais et besoingnes de ma dicte dame, des- quelles parties les mandemens de madicte dame ont esté faiz et signez de ses secrétaires, lesquels pour occasion du trespas de ma dicte dame n'ont peu estre séllez d'elle, mais sont cy employez et renduz par vertu des lettres patentes de messeigneurs les ducs de Bourgoingne, de Lembourg et conte de Nevers, etc. (fobo 108, recto)

A Colart de la Bassée, armurier à Arras, 10 escus sur ce que lui pavoit et porroit estre deu pour le harnois qu'il faisoit pour monseigneur de Lembourg (idem)..... A Robin Garner, coffrier à Paris, 348 frans, 10 sols tournois a luy deus tant pour la vente et délivrance de plusieurs sommes, bahuz, maies, coffres et longes achetés dudit Robin pour ma dicte dame, comme pour la conduite desdictes

choses de Paris à Arras, etc. (folio 108, verso)..... A Jehan Cherbourg, orfèvre à Paris, huit vins deux escus d'or, tant pour la vente et délivrance de deux botoillettes d'argent dorées à mectre eau rose pour ma dicte dame, du pris de XII escus, comme sur ce qui lui pourroit estre deu pour la façon et argent de pluseurs parties de vaisselle d'or et d'argent à lui ordonnée à faire par madicte dame pour la cuiesine de Madame la contesse de Savoie, sa fille (1149), etc. (fobo 109, recto)

.....  
A Jehan Chousat, trésorier de Dôle, qu'il avoit payé pour ma dicte dame à Paris, la somme de trente trois frans, cinq solz tournois, c'est assavoir pour XXV lem-proyes en vie par lui achetées audit Paris de l'ordonnance de madicte dame, lesquelles il envoya à icelle dame à Arras, le jour de Caresme par avant mil CCCC et quatre : XXVII frans. Item, pour faire porter devers madicte dame, lesdictes lemproyes sur un cheval en deux bariz III frans demi ; et pour XX livres de semence de saffren achetées par ledit Chousat audit Paris ot envoies à madicte dame à Arras pour son papegay : XXX sols tournois, etc. (folio 109, recto)..... Somme toute de la despence de ce présent compte, monnoie courant : VIII<sup>m</sup> II<sup>c</sup> LXII livres, VIII sols, valent VIII<sup>m</sup> II<sup>c</sup> LXII escus, VIII sols ; item : III<sup>m</sup> VI<sup>c</sup> VIII escus ; item : III<sup>m</sup> CXLIII francs, XV deniers tournois, valent : III<sup>m</sup> VI<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> II escus, XIII sols ; item : III<sup>c</sup> XXXVI frans, monnoie courant, valent : III<sup>c</sup> XLVIII escus, XVI sols ; et III<sup>xx</sup> VII livres, XII sols parisis, monnoie royal, valent : III<sup>xx</sup> XVII escus, VI sols, VIII deniers. Pour tout : XVI<sup>m</sup> IX<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XIX escus, III sols, VIII deniers. Ainsi est deu audit receveur : III<sup>xx</sup> I escu, II sols, IX deniers. Et il doit par la fin de son compte précédent fini le XII<sup>e</sup> jour de janvier MCCCC et quatre : II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> escus, XI deniers. Reste que ledit receveur doit CIII<sup>xx</sup> XVIII

---

(1149) Marie, fille du duc Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, née au mois d'août 1380, mariée à Amédée VIII, comte de Savoie, le 30 octobre 1393.

escus, XVIII sols, II deniers. Ceste reste lui a depuis esté donnée et quictée par messeigneurs les ducs de Bourgoingne et de Lembourch, ensemble monseigneur le conte de Nevers ausquelz elle appartenoit par porcion égal par leurs lettres patentes, etc. »

B. 3332. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

**1490-1491.** — « Estât pour la despense de l'ostel de Madame la duchesse de Bourgogne (1150) pour vm mois commençant le premier jour d'octobre jour St-Remy M CCCC et XX, et fonissans le premier jour de juing l'an mil CCCC vint ung eschuz. C'est assavoir pour chascun mois XII<sup>c</sup> escus à XL gros, monnoye de Flandres l'escu. Et monte pour lesdis VIII mois : IX<sup>m</sup> VI<sup>c</sup> escus, valent XIX<sup>m</sup> II<sup>c</sup> livres parisisis. Item, est deu à madicte dame de reste de sa despense de l'année passée finie audit premier octobre CCCC XX dessusdit : VIII<sup>m</sup> VII livres parisisis. Item, est deu à ma dicte dame pour don à elle fait par monseigneur à son partement d'Arras, pour une robe : II<sup>m</sup> escus d'or, valent III<sup>m</sup>, II<sup>c</sup> livres. Item, qui est à refondre à madicte dame pour une assignation de III<sup>c</sup> escus qu'elle avoit sur la ville de Berghes, qui n'a sorti aucun effet : VI<sup>c</sup> livres. Et pour les pensions des officiers de madicte dame, c'est assavoir à monseigneur de Fontaines, pour I an II<sup>c</sup> XL frans, valent à XXXVIII sols, III deniers le franc : III<sup>c</sup> XLVIII livres ; à Pierre Mau, pour I an C frans, valent CIII<sup>xx</sup> VI livres, XIII sols, III deniers ; à Henry de Saily, panetier, au bègue de Montbleru, à Jehan de Fretin, Girard le Tolnare, à chacun d'eulx, III cent frans, monnoie royal, valent II<sup>c</sup> X livres. Somme : XXXII<sup>m</sup> VIII<sup>c</sup> LI livres, XIII sols, III deniers parisisis, monnoie de Flandres (folio 2, recto). Laquelle somme de XXXII<sup>m</sup> II<sup>c</sup> LI livres, XIII sols, III deniers se prendront sur les parties cy-après déclarées : Premiers sur la ville de Bruges.....; sur David Veise, receveur de l'espier de Fumes.....; sur Jehan le Busen, receveur de Lescluse.....; sur les fermiers du tonlieu de Malines.....; sur Jehan "Viid et ses compaignons, fermiers du houp-pembier (1151) de Wase.....; sur les fermiers du houp-pembier de Malines.....; sur les fermiers de l'eschoutterie de Courtray.....; sur le fermier des prisons de Courtray.....; sur Rogier Hellin, receveur de l'espier de Bruges des grans briefs et des briefs de la chambre sur la reneDghe M CCCC XXII.....; sur David Veise.....; sur Jehan de le Weighesteide.....; sur les hoirs de Thierry de le Yacquère, receveur des briefs d'Artrique ; sur damoiselle Mairie Sousers,

receveresse héritière des briefs de Haeltre.....; sur Gautier le Rain, receveur de l'eschequier de Fumes.....; sur le monomaistre.....; sur le souverain receveur du parc de Maie.....; sur les habitans de Caprike qu'ilz ont donnez à Monseigneur .....; sur le X<sup>c</sup> denier de Paulme .....; sur Anthoine le Baoust et ses compaignons, fermiers du harenc cacqué en Flandres .....; sur Antoine Arnoulds, fermier du tonlieu de Tenremonde.....; sur Adrian de la Chapelle, fermier des molins hors et en le ville de Tenremonde.....; sur Jaque le Corte, fermier de l'avoir d'Oudembourg.....; sur Zeighere le Brude.....; sur Jaque Bonduiszone et ses compaignons, fermiers du tonlieu de Neufport.....; sur Jehan Sanders, fermier du tonlieu de Ruplemonde.....; sur Pierre Alars, fermier du tonlieu de Biervliet.....; sur les fermiers des molins de Hulst .....; sur Jehan Diseghem, fermier de l'eschoutetterie de Courtray.....; sur Simon le Paere, fermier de la mairie d'Éclo.....; sur Jaque Hughezzone, fermier des II esterlins et de la grute(?) du Dam.....; sur Otte van Biest, fermier des VI mites de Lescluse.....; sur Arnoul Rubins et ses compaignons, fermiers du houp-pembier des quatre mestiers.....; sur Jaques Bouduiszone et ses compaignons, fermiers du houp-pembier de Neufport.....; sur la grute de Bruges.....; sur Jehan Claiszone, dit Zugeret, fermier de la grute d'Audembourg.....; sur les habitans de Hulst.....; sur les habitans de la ville d'Audenarde.....; sur les habitans de Neufport..... sur les habitans de Dicqmue .....; sur les habitans de Poperinghe.....; sur les lombars de Grandmont.....; sur les lombars de Bruges.....; sur les lombars de Tenremonde

(1150) La duchesse de Bourgogne dont il s'agit paraît devoir être Marguerite de Bavière, douairière du duc Jean sans Peur, qui ne mourut qu'en 1423, et non Michelle de France, femme du duc Philippe le Hardi.  
(1151) Imposition sur les bières fortes appelées *houpes*.

sur les fermiers du houppebier de Malines.....; sur les lombars de Courtray.....; sur les lombars de Lille.....; sur les lombars de Malines.....; sur les comptes des baillis en septembre.....; sur les habitants de Blankeberghe.....; sur les habitants d'Oostende.....; sur les habitants d'Oostbourg.....; sur les habitants de Lescluse.....  
 Somme de ces parties : XXX<sup>m</sup>LXVIII livres, XIII sols, III deniers parisis..... Ce présent estat fait en la chambro des Comptes de Lille, présent Guy Guilbaut, receveur général des finances de monseigneur Pierre Mau, maître de la Chambre aux deniers de Madame et moy Gauthier Poulain, clerc ou nom du receveur de Flandres, mon maistre, par vertu des lettres closes de Monseigneur à eulx adréciées le X<sup>e</sup> jour de décembre l'an mil CCCC et vint.»

B. 3333. (Portefeuille.) — 7 cahiers, in-4", 104 feuillets papier.

**1475-1476.** — Comptes de l'hôtel du duc de Bourgogne Charles le Téméraire. « Extraict des gaiges de la garde de monseigneur le duc de Bourgogne pour le mois de mars l'an milmlxxv (f<sup>o</sup> i, recto).....  
 ..... Somme totale : III<sup>m</sup> VII<sup>c</sup> XXXIII livres, XIX sols, III deniers (f<sup>o</sup> 8, recto). — Officiers et estrangiers. Avril LXXVI. Extraict de la despense ordinaire de l'ostel de monseigneur le duc de Bourgogne, des-parties comptées par les escroes de ladite despense durant le mois d'avril III<sup>c</sup> LXXVI après Pasques. Panetrie. Robin pour pain etescaudez compté premier : IX hvres, v sols ; II<sup>e</sup> : IX hvres, v sols.....  
 .....: le maistre a paie pour herbes à faire salades, compté XII deniers ; Regnaudin Preudomme pour sa venue des bares d'Ouissan devant Losane, compté : XVIII sols. Philippot Du Quesne, pour sa venue de Lille à Losane, compté IX libvres (f<sup>o</sup> 12, recto).....  
 Eschançonnerie. Philippe Martin, pour m quartes d'ipocras, compté XXX sols.....; Somme : VII livres, X sols.....  
 Le maistre à paie à Bertran le Poissonnier, pour II pièces de vin vermeil, compté XXIII livres ; à lui, pour XVIII aulnes de toille, compté III livres, v sols, VI deniers ; Jehan Bart, pour II pièces de vin blanc, compté XLVIII livres (f 12, verso).....Claude GuiUaume, pour avoir prins uug cheval de louaige de Lozanne à Salins et d'ibec amener des vins des creuz de Monseigneur, compté LXX sols (f<sup>o</sup> 12. verso).....  
 Cuisine. Bertrand pour pluisieurs parties de poisson, compté XXXV livres, III sols (M3,

recto).....  
 .....Gillet de Rebecque, pour son salaire d'avoir esté de la ville d'Orbe à Genève aceter'des espices pour cest office, compté : LXIII sols.....  
 .....Jehan de Brabant a paie pour XXII moutons et demi pour la gouverne de la lyonnesse (1152) tout ce caresme, compté : XVIII bvres. Anthoinne a paie pour III brochetz et menu poisson, compté : XXXVI sols (f\* 15, recto).....Fruiterrie. Simon Fiot, pour pommes et noix, compté m sols. Simon Fiot a payé à III hommes, lesquels ont porté torsses devant Monseigneur à retourner de Losane en son champ (camp), compté : III sols.....  
 Le maistre a paie pour XII libvres do câpres, compté : XXX sols.....Hannequin de Rains pour avoir esté de l'ost à Genève atout ung cheval de louaige acheter lesdites câpres, compté XIII sols.....; le maistre pour olives et limons, compté III sols, IX deniers ; le maistre a paie pour ung coffre de blanc bois tout ferré et bondé de fer et pour avoir fait refaire les II petis coffres, compté XXXII sols (f<sup>o</sup> 16, recto)  
 .....Escuierie. Le maistre a paie pour la despense des chevaulx de monseigneur, somme III<sup>c</sup>XXIX livres, XVII sols' (f<sup>o</sup>16, verso)  
 .....  
 Le maistre a paie pour avoir mis à point et marescauchié VI des chevaulx de monseigneur, compté CVIII sols. A lui qu'il a paie à ung compaignon marissal qui est deraouré • à Nozorey (1153) pour garder et mettre à point lesdits VI chevaulx, compte ledit XVII<sup>e</sup> jour (d'avril

(1152) Les ducs de Bourgogne, suivant sur ce point l'exemple que leur avait laissé le dernier comte de Flandre, Louis de Maie, entretenaient une ménagerie peuplée principalement de lions. Charles Quint continua à faire nourrir à Gand plusieurs lions et un aigle de grande taille qui vécut plus de trente ans.

(1153) Après la défaite de Granson, le duc Charles le Téméraire quitta le dernier le champ de bataille avec cinq serviteurs et se réfugia d'abord au château de Jougue (arrond. de Pontarlier, Doubs), puis dans celui de Nozeroy (arrond. de Poligny, Jura) qui appartenait au prince d'Orange. Il y passa quatre jours, tellement fou de rage, dit Olivier de la Marche, que personne n'osait lui parler. Les six chevaux du duo qui sont ferrés, *mis à point* et gardés au château de Nozeroy au mois d'avril 1476, sont, sans doute, ceux avec lesquels lui et ses cinq serviteurs avaient pu s'échapper du désastre de Granson un mois auparavant.

1476) : III livres (f 16, verso).....

Fourrière. Le maistre a paie pour bois despendur à faire livrées, compté : XXXV sols. Fourrière. Le maistre a paie pour bois despendu en la chambre de Monseigneur et pour le feu du guet, compté CVI sols (f° 17, verso).....

.....A lui pour avoir fait mettre à point deux bans à l'église de Nostre-Dame de Losanne où Monseigneur ala oûir la messe, compté : III sols (f° 18, verso).....

Extrait des gaiges ordinaires comptez par les escroes de l'ostel de monseigneur le duc de Bourgogne pour le mois d'avril mil quatre cens soixante seize. Primo : l'évesque de Salubrie : XXXVI livres ; maistre Innocent de Crécy : XXVII livres ; messire Jehan Durant : XVIII livres ; maistre Symon de Hond : XVIII livres, XI sols, III deniers ; maistre Jehan Bazin : XVIII livres, XI sols, III deniers ; messire Pierre de le Motte : XIII livres, X sols ; Louppe Fernande : III livres, X sols ; Johannes de Deckère : III livres, X sols ; Mulquin : III livres, X sols ; messire Jaques de Luxembourg : VI<sup>xx</sup>XI livres, X sols ; le comte de Roussy : LXXVIII livres, XVIII sols, I denier obole ; messire Jehan de Luxembourg : LXXVIII livres, XVIII sols, I denier obole (f° 24, recto). Le sire de Clessy : LIII livres ; à lui pour la crue : XLVIII sols ; le marquis de Ferrare : LIII livres ; le seigneur de Fontenay : LIII livres ; messire Tristam de Thoulonjon, du premier au IX<sup>e</sup> inclux, XVI livres, III sols. Le sire de Lens : LIII livres ; le sire de Clourout : LIII livres ; le seigneur du Bois : LIII livres ; messire Bauduin, bastard de Bourgogne : CXVIII livres, VI sols, X deniers obole. Le bastard de Lorraine : CXVIII livres, VI sols, X deniers obole ; le seigneur de Chastealguion : LIII livres ; domp Ladron : XLV livres ; le sire de Neuf-chastel : LX livres ; le seigneur de Neufchastel : LX livres ; le seigneur du Fay : XLVIII livres ; le seigneur de Boudeville : XLV livres ; le seigneur de Ternant : XLV livres (f° 24, verso) : le filz de Troyelle : XLV livres ; domp Fernande : XLV livres ; messire Rogier de Glif-fort : XL livres, X sols ; le seigneur de Gapannes : LIII livres ,• messire Guy de la Baulme : LIII livres ; le seigneur de Cléry : XLV livres ; le seigneur de Gomay : XLV livres ; messire Charles de Happlaincourt : Lim livres ; à lui pour la crue : XLVIII sols ; le seigneur de Rup : uni livres ; à lui pour la crue : XLVIII sols ; messire Anthoine d'Oiseler : LIII livres ; à lui pour la crue : XLVIII sols ; messire Guillaume de Goux : LIII livres ; à lui pour la crue : XLVIII sols ; messire Symon

des Loges : LIII livres ; à lui pour la crue : XLVIII livres ; le seigneur de Mombis : LIII livres ; à lui pour la crue : XLVIII sols (f° 25, recto).....

Somme desdits gaiges : XIII<sup>m</sup> II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> v livres, XIII sols, VI deniers de XL gros (f° 40, recto).....

..... Extrait des gaiges ordinaires pour le mois de may LXXVI (f° 45, recto).....

.....May LXXVI.

Extrait des parties de la despense ordinaire de Tostel de monseigneur le duc de Bourgogne, compté en may LXXVI. Paneterie. Gillet, pour pain compté premier IX livres, XVII sols, VI deniers.....

.....; le maistre a payet pour ung fus neuf à faire oblyes pour Monseigneur, compté : VI livres (f°68, recto et verso).....Eschançonnerie, Jehan Bart pour six pièces de vin blancq, compté LXIII livres (f° 69, recto). Cuisine. Gillet, pour pâtisserie compté L sols, III deniers. Somme : LXIII livres, II sols, VI deniers (f° 70, verso).....

Fruiterie..... Le maistre, pour chandelles de suif. Somme : LXII livres, VIII sols (f 72, verso).....

Escuierie. Le maistre, pour despens des chevaulx de monseigneur, premier : X livres, VI sols.....

Somme : III<sup>c</sup>LXI livres, XVI sols (f° 73, recto).....

..... Fourrière. Aumosnes faictes par Monseigneur. Somme XV livres, X sols. Le maistre pour bois pour les chambres de Monseigneur et pour le feu du guet.

..... Somme : III<sup>xx</sup>XVI livres, XIII sols (F 73, verso).....

..... Extraitz des parties de la despense ordinaire de Tostel de Monseigneur le duc de Bourgogne , compté en juing LXXVI.....

..... Paneterie Gillet, pour pain compté : IX livres, XV sols.....

Somme : II<sup>c</sup>VIII livres, XV sols (f\*79, verso).....

Eschançonnerie. Le maistre pour III pièces devin vermeil : LXIX livres, XII sols. Somme : V<sup>c</sup>III<sup>xx</sup>III livres, V sols, IX deniers (f 80, verso).....

Cuisine. Henry Mamyot et Jacet Gradot, pour char et euf : XXVII sols..... Somme : V<sup>c</sup> livres, I sol, IX deniers (f° 81, recto).....

.....Extrait des gaiges ordinaires pour le mois de juillet Tan mil quatre cens soixante seize (f° 86, recto).....

Somme desdits gaiges : XI<sup>m</sup>III<sup>xx</sup>III livres, XVII sols de XL gros (F 100, recto), etc.

**1501.** — État de la maison de l'archiduc Phiippe-le-Beau pendant son voyage d'Espagne (1154). « Aujour-d'huy, premier de novembre l'an mil cinq cens et ung mon très redoubté seigneur, monseigneur l'Archiduc a ordonné et déclaré, ordonne et déclare par ces présentes que durant son prouchain voyaige d'Espagne, il se veult et entend servir des cy-dessoubz nommez et nulz autres et estaz, offices, aux gaiges et par la manière cy après déclarée (1155) : Premièrement s'ensuivent ceulx qui desserviront et auront le gouvernement et conduite de la grant chappelle dommesticque de mondit seigneur et les gaiges que pour ce ilz auront et prendront de lui durant ce présent voyaige : Monseigneur de Cambray (1156), grant et souverain de la chappelle et soubz lui : messire Anthoine, bastard de Berghes à XXIII sols par jour; frère Jehan de Nyvelle, jacobin à XVI sols. Chappellains à XII sols par jour : messire Pierre Barbry ; messire Nycolle de Lyere ; messire Valentin Hongre, Johannes Biest, Gérard Barbet, Pierron de la Rue, Fransquin de Ritis, Johannes Braconnier , Géromme de Clybanno , maistre Alixandre, Henry l'organiste, GiUequin de Bailleul, Henry Zaentemaen, messire Pierre Clite, messire Clais le Liégeois, Binet Presel. ChappeUains des haultes messes et sommeliers à X sols par jour : sire Jehan Plouvier, sires Lucas et Guillaume Naguw, probstre, Phillippot do Bruges , Anthonin Francas. Fourier à vi sols : Pierre Duret. Porteur d'orghes à IIII sols : Martin Evrard (folio 1, recto). Clers servant au grant et petit autel à IIII sols : Jennet Friart, Gillet Moreau. Petite chappelle. Deux chappellains de basses messes à VI sols : messire Pierre Le Fèvre, messire Baude Claisse. Sommelier d'oratoire à XII sols : maistre Lyon de Saint-Vaast. Varlet d'aulmosne à VI sols : Pierrot François. Chambellans : monseigneur de Ville (1157), grand et premier chambellan. Chambellans comptez à XXXVI sols par jour : Fions d'isselstain (1158) et le seigneur du Roex ; le seigneur de Veyro (1159) ; le seigneur

de St-Martin ; le seigneur de La Chaux (1160) ; le seigneur de Halewin (1161) ; le seigneur de Wesemale (1162) ; le seigneur de Boussu (1163) (folio 1, verso). Autres chambellans comptez à XXX sols : le jeusne seigneur de Gaesbeque (1164), le seigneur de Flagy, le seigneur de Vaultx, le jeusne seigneur deMaiUy (1165), le seigneur de Ligne, Anthoine de Lalain (1166), Jehan de Trasignies, Jehan , seigneur de Vassenau, le seigneur du Fresnoy. Maistres d'ostel : messire Philippe , bas-tard de Bourgoingne, grant et premier maistre d'ostel, à LX sols par jour ; et tiendra ledit messire Philippe le bureau et le plat ordonné pour les maistres d'ostel. Autres trois maistres d'ostel comptez chascun à XXX sols par jour : don Diego de Ghenara, seigneur de Jonville, Philippe d'Anfroipré, Philippe d'Aule. Gentilzhommes servaus ès quatre estaz chascun à III chevaux et XVIII sols par jour. Pannetiers : Jehan de Bregilles, faisant la despence ; Charles d'Aunoy, Anthoine Menchet, Philippe de la Viesville (folio 2, recto), Jehan de Praët, Maximilien de Berghes, Jaques de Cruninghe, Mousqueron, Wassenare, don Piètre de Ghenara, Albe Petro Dorio. Eschançons : Philippe de Lannoy, Bernard Doble, faisant la despence ,

(1154) L'archiduc Philippe le Beau quitta Bruxelles avec sa femme Jeanne de Castille, le 4 novembre 1501, pour aller en Espagne se faire reconnaître héritiers des couronnes de Castille et d'Aragon. Par suite de négociations préalables avec Louis XII, ils traversèrent la France et se dirigèrent, en conséquence, de Bruxelles sur Mons, Valenciennes, Saint-Quentin et Paris, où ils arrivèrent le 25, puis sur Orléans et Blois où eut lieu l'entrevue avec Louis XII, suivie de fêtes magnifiques, chasses , tournois , etc., qui durèrent un mois pendant lequel fut aussi ratifié et juré le traité de Trente, stipulant le mariage de Claude de France avec Charles, fils des Archiducs. Ceux-ci continuant leur voyage vers le Midi, sortirent seulement de France le 26 janvier 1502. Atteint de la rougeole au village d'Ollies, Philippe-le-Beau dut s'y arrêter plus de deux mois et ne put arriver à Tolède que le 22 mai.

(1155) Outre les noms des officiers de l'hôtel portés sur la liste arrêtée dans le principe, on en trouve beaucoup d'autres inscrits en marge par suite de changements dans le personnel, survenus après le 1<sup>er</sup> novembre 1501 durant le voyage ou en Espagne.

(1156) Henri de Bergues, évêque de Cambrai.

(1157) Jean de Luxembourg, seigneur de Ville.

(1158) Florent d'Egmont, seigneur d'Ysselstein.

(1159) Philibert, seigneur de Vère.

(1160) Charles de Poupet, seigneur de la Chaulx.

(1161) Jean, seigneur de Hallewyn.

(1162) Eustache de Wesemale.

(1163) Philippe de Boussu.

(1164) Maximilien de Homes, seigneur de Gaesbeck.

(1165) Antoine de Mailly.

(1166) Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny qui écrivit la relation de ce voyage. Voir : Voyage de Philippe-le-Beau en France, par Antoine de Lalaing. Archives historiques du Nord de la France, 3<sup>e</sup> série, I. p. 301.

Charles de Trasnignies, Philippe de la Barre, Guillebert de Lannoy, Lichtestain, Rolle, Rosimbois, Jaques, bastart de Berghes, Gérard van Wels, Ysbrant de Fosck, Augustin de Grimaulde. Escuiers trenchans : Pierre de Loquinghem , premier escuier trenchant ; Guillaume de Roghendorf, Bullay, Guillaume Carondelet, don Jehan de Portugal, Ralquin de Mol, Claude de Bissy, Anthoine de Lannoy, Nicolas Régnier. Escuiers d'escuirie : Claude Bonnart, grant et premier escuyer d'escuirie ; Claude Bouton, Philippe de Su-watre, Gillebert du Pechin, Charles de Pommart (folio 2, verso), Maingoval, Jehan de Moncheaulx, Metteneye, Bonvallot, Boicheron. Valets servans à XII sols : Nicaise Haucron, Combeffort, Hans Lalleman, Hesdin, Jehan de Playne, Jaques Rouys et Jehan van der Aa le jeune. Prévost de l'ostel à XVIII sols : Valentin, baron de Busseul ; pour trois, ses serviteurs, à XVIII sols. Menuz officiers. Pannetrie. Sommelier de la pannetrye à XII sols : Amandin Dassonleville ; deux gardes linge à VII sols, VI deniers : Jehan Desne, Alain Eschamy. Porte-chappe à VI sols : Symonnet de Gournay. Oublyeur à VII sols, VI deniers : Ghilain Bacque. Deux huissiers de salle à IX sols : Jehan Carpentier, Guillaume de Mon Roo (folio 3, recto). Ung valton de l'office à III sols : Pierquiu Eschamy. Eschançonnerie. Sommelier à XII sols : Josse de la Driessche, Denis Baudcquin. Aydes de bouche à VII sols , VI deniers : Jehan van den Steene dit Hambal. Garde-huce à VII sols, VI deniers : Wattelet Morye. Porte-baril à VI sols : Jehan de Ponlarlier. Portier à III sols : Willekin van den Steene. Cuisine : Gilles de Vaultx, escuyer, à XII sols. Deux maistres keux à XII sols : Herman Walins, Jehan Voiture (folio 3, verso). Huyt compaignons cuiseniers soubz l'escuyer à VI sols pour homme : Jehan van Vreckem, Liévin de Wendre, Lankin de la Marche, Julien Servais, Godefrin , Hennin Wyelant, Carbonnier, Arnt van Storpe , alias Art Broert, Piérot le Doulx. Huissier à VI sols : Hansse van Mulken. Portier à III sols : Willekin de Wintre. Valton de cuisine à III sols : Aert. Deux porteurs d'eau : Jacquet Besour, Maximilian de Brabant, XVIII deniers chacun par jour. Deux garde mengier à VII sols, VI deniers : Cornille Moreau, Pierre le Bouchier (folio 4, recto). Ung cuisenier pour le plat du chambellan, à VI sols : Porrin Langloix. Ung autre cuisinier pour le plat du grand maistre d'ostel, à visols : Symon Ladain, dit Butin. Ungayde à cheval à VI sols : Hausse. Saulserie. Deux saulsiers à X sols : Jehan Backeler, Thibault Le Beuf. Deux aydes à VI sols :

Colinet Caperon, Pierrot Payen. Valton de chaudière à III sols. Andrieu Latiffy. Fruyterie. Deux fruytiers à X sols. Simon Dussy. Adrian de la Salle (folio 4, verso). Sommelier de la Fruyterie, à VI sols : Chariot Pipelart. Quatre varlets de torsse (torches) à IIII sols : Gilles de la Salle, Josse de Conflans. Escuyrie. Quatre coustilliers à XII sols : Anthoine le Bastard , Latour, Heringhes, Hermand, baron de Clèves. Douze paiges à V sols : Lannoy, Bloyz..... Noirquermes , Lisques , Panneson, Bastien de Maret, Berthelun de Palanezin, Utinghen (folio 5, recto). Ung maistre palfernier à VI sols : Gilles le Chanteur. Ung chevaulceur faisant la despence : Guillaume de Hefflinge. Deux aydes à im sols : Jehan Rousée , Berton le Cat. Ung garde de harnois à VI sols : Hannin de Bregilles. Ung ayde à IIII sols : Jehan Belman. Ung mareschal à VI sols : maistre Josse Doucrevolt. Deux aydes à IIII sols : Pierre Cousin, Collin Le Bouc. Quatre varlets de piet à IIII sols : Guillaume Sacré, Le Suyche, Jehan Bertin, Pierre Chevalier, Jaques de le Borre (folio 5, verso). Cinq varlets de corps à IIII sols : Jehan Bayart, Leurrin Clervant, Philippot Deskien, Henry Bridy, Pierrotin Monin. Trois varlets de litière à IIII sols : Gérard Le Beuf, Hounin Bonnye, Jacquet de Longan. Ung sellier, à III sols : Jehan De le Val. Ung varlet des paiges à IIII sols. Diérick le Liégeois. Trois chevaulceurs d'escuirie à IIII sols : Jennin de Paris, Pierquin de Fontaine, le grant Jacotin, Jacquet le Marchant. Leur varlet à III sols : Jehan van Hofstat. Cinq varlets de sommiers k IIII sols : Jans Broukeman, Wynno Pero, Gillequin d'Oxstalle, Pierquin Peckeur, Pierre le Bourguignon, Jehan Redon, mulletier (folio 6, recto). Fourrière : deux escuyers des logis à XXIII sols : Odinet Boudier, Anthoine de Vaultx. Ung commis du maistre de la Chambre aux deniers, à XVIII sols : Jehan van Belle. Ung contrerolleur à XII sols ; Jehan de Sonnans. Deux clers doffice à XII sols : François Normant, Piercon Renault. Ung fournisseur à XII sols : Huchon le Mayre, Andrien Spiérinck, Hayne Mis. Huyt aydes de fourrière à IX sols : Philebert Poinçot, Robert Picot, Jehan Mulot, Salezart, Jehan Carlier, Robert Parroche, Jehan de Quadra, Tampon, Laurens van Zwenkerke. Ung messagier portant le bois à IIII sols : Claude. Trois sommeliers de corps à XVIII sols : Pierre de Walin-court, Philippe de Visen, Philippe de Hedebault (folio 6, verso). Trois varlets de chambre à XII sols : Colin de

Lestre, Godefrin de Péruwez, Grenade. Deux aydes do chambre à VI sols : Robinet Bouly, Petit Jehan. Ung varlet de chambre et barbier à XII sols : Paule van Steyn. Ayde de barbier à VI sols : Adrian Sauvage. Garde-Robe à XII sols : Denis Bricquart. Ung ayde a VI sols : Hans van Langheberghe. Ung tapissier à XII sols : Pierre d'Enghien, alias d'Alost. Deux aydes, à VI sols pour homme : Robinet Lucas, Galleton de Warengien. Ung taillandier : Denis Amelot. Ung chausseteur à VI sols : Michiel du Chastel. Ung foureur de robes à VI sols : Jehan Le Sueur. Ung espicier, à XII sols : Jacotin Lyssone. Ung ayde à VI sols : Huchon Mahieu. Ung portier à VI sols : Jaques Michiel (folio 7, recto). Ung ayde à III sols : Denis Marchant. Trois médecins à XVI sols : maistre Henry Wellis, maistre Liberal, maistre Jaques. Ung cyrurgien à XVI sols : maistre Josse. Un autre cyrurgien à XII sols : maistre Pierre de Nyeulant. Ung garde des joyaux à XXIII sols : Thiry de Hurbelde, Jekennin Garnot pour varlet dudit garde. Ung ayde à IX sols : Henry de Robrouck. Deux compaignons pour conduire les chariots à ni sols pour homme. Ung broudeur à VI sols : Henry do Robrouck. Ung orfèvre à IX sols : Liévin de Lathem. Ung peintre à IX sols : Jacques deLathem. Ung cordewannier à VI sols : Jehan Bessemeys. Un grant aulmosnier à XVIII sols : messire Loys de Veyre. Ung chappellain des maistres d'ostel à VI sols : messire Robert Robins (folio 7, verso). Deux sergens d'armes à XII sols : Clais Cobel, Jehan de Themseke. Trois huissiers d'armes à X sols : Remy Deffermasques, Duren-gheest, Aërnoult de Marbais. Roix, héraulx et pour-suyvans d'armes : Thoison d'or à XVI sols. Ung roy d'armes à XII sols : le roy de Haynnau. Deux héraulx à IX sols : Lothier, Luxembourg. Ung poursuyvant à VI sols : Qui Vouldra. Neuf trompettes à XII sols : Pierre Nacroix, Cornille de Zellande, Jehan l'Ytalien, Jehan de Merfalys, Augustin de Scarparye, Inocent de Galera Christoffle Dares, Christoffle Dautrye, Jehan Angel. Lavandière, pour elle et ses aydes X sols : Guillemette Engheran. Archiers. Deux capitaines des archiers à XXIII sols : Claude de Salins, Rodrighe de Salins (folio 8, recto). Quarante archiers à XII sols (folio 8, verso). Ung chappellain des archiers à III sols : Sire Pierre Le Barbier. Deux maistres des requestes à XXIII sols : le prévost d'Arras maistre Odo Desmolins, maistre Phillebert Naturel dom prévost d Utrecht. Secrétaires : maistre Leureus Dublyoul, maistre Guillaume Laloux, maistre Hugues Lecocq, maistre Jehan de Rogierville, maistre Jehan Lopes de

Gambou. Trois musettes à IX sols par jour chascun ; Bertrand Brouart, Guillaume Tenou, Mathys de Wildre. Deux tambui ins d'Alemaigne à VIII sols : Joachim de Trombslagher, Jehan de Puffer. Jehan portier à IX sols. Augustin à rate de deux cens florins d'or par an ; maistre Hausse de Troistenberck, VI sols ; Alonse de Cordua à XII sols ; Thirion Locquet, artilleur, VI sols. Faiseur de tentes : Anthoine Bernard, contrerolleur de l'artillerie, conduisant les baghes par mer à XII sols. Mondit très redoubté seigneur ordonne et déclare, en oultre, par cestes que son plaisir et intencion est que ceste présente ordonnance tiendra et aura lieu durant sondit voyage d'Espagne et non plus longement. Que tous ses officiers et serviteurs inscrips ès dernières ordonnances de son hostel de quelque estât qu'ilz soient yci dénommez ou non, sont et seront tenuz et réputez pour ses serviteurs domesticques , joyront des droiz, prérogatives, libertez et franchises dont ilz ont accoustumé joyr et user. Et à son dit retour un chascun retournera à son estât et service tel que lors par mondit seigneur retourné, ayant bonne souvenance de leur bon service et que ses affaires le pourront porter, sera ordonné. Et demouront aussi au surplus lesdits dernières ordonnances en tous leurs poins et articles ausquelz n'est derrogié par ceste tant, touchant et concernant le fait et conduite des chappellains, chambellans, maistres d'ostel, gens de conseil, chiefs d'offices et menuz officiers que autres choses quelconques y contenues et déclairées en leur force, valeur et vertu. Sy mande et ordonne mondit seigneur à sesdits chambellaus, maistres d'ostel et tous autres ses officiers et serviteurs cui ce regarde, que ceste présente ordonnance et déclaration, selon et par la manière que dit est, ilz et chascun d'eulx en son endroit, gardent et observent et facent garder et observer inviolablement sans faire ou aller au contraire en manière quelconque (folio 9, recto et verso).

B. 3335. (Portefeuille.) — Cahier, in-8°, 74 feuillets, papier.

**1507-1509.** — Fragment du compte de Diego Florès, conseiller, trésorier et receveur général de toutes les finances de ma très redoubtée dame, madame l'archiduchesse d'Autriche, duchesse et comtesse de Bourgogne, douairière de Savoie et « commis par madicte dame après sa descente ès pays de Brabant,



Flandres, Haynnau, Hollande, Zeellande, Artois et autres, pour en avoir le gouvernement ou nom de l'empereur, et meisme en l'an IIII<sup>xx</sup> VII à lever au prouffât de l'empereur et mondit seigneur l'impost sur les bledz et autres grains qui par son congîé et licence se vendraient et transporterait hors desdits pays de pardeça, dont jusques lors aucune chose n'avoit eslé rendue à leur prouffit de tout ce qu'il a receu à cause dudit impost, et sur ce payé et délivré depuis le XIII<sup>e</sup> jour d'octobre oudit an mil cinq cens et sept jusques au XX<sup>e</sup> jour de novembre l'an mil cinq cens et huit. Et se fait ce présent compte à livres de XL gros mounoye de Flandres pour la livre, de deux gros monnoie dicte pour le soit et vingt d'iceulx solz pour la bvre, etc. (folio 2, recto).....

Somme de la recepte de ce compte : XXXVI<sup>m</sup> VI<sup>c</sup> LXIII livres, XVI sols de XL gros (fobo 3, recto).....

Despense faite par ledit Diego Florès, comme commis, sur la recepte avant dicte (folio 7, recto).....

A Jehan Dostin, dit de Hesdin, escuier, par-ci-devant mareschal des logis de feu le Roy de Castille (1167), que Dieu absoille, et à présent maistre d'ostel de Madame l'archiduchesse d'Autriche, douayière de Savoye, etc.,

la somme de sept vingts quatre bvres..... tant en

considéracion des bons et agréables services qu'il a faiz audit feu roy de Castille en son dernier voiage d'Espagne que pour le récompenser de quarante aulnes de velours noir que, par ordonnance d'icellui feu seigneur Roy, il a délivrées à aulcuns personnaiges en Espagne pour aucunes causes dont il ne vouloit autre déclaration de feu le seigneur de Vine, lors premier chambellan dudit feu seigneur Roy de Castille, de ce faisant mencion, etc. » (folio 9, recto).....

A Jean Micault, receveur général des finances, la somme de 216 livres, 1 sol, qu'il a distribuée à différentes personnes, entre autres à « un courrier d'Espagne, nommé Gascon, pour don que mesdits seigneurs du Conseil et des Finances lui ont fait de grâce espéciale, pour une fois, pour et en récompense des lettres qu'il a naguaires apportées à madite dame [de] Claude de Cilli, ambassadeur en Espengne et pour la response qu'il a rapportée : XVI livres, I sol (folio 9, verso).....; item, cent sols à Joannes Molinet, chantre de la chapelle de mondit seigneur (le roi de Castille), pour une fois en considéracion d'aucun bon service et passe-temps qu'il a fait à mondit seigneur et pour autres causes à ce les mouvans dont ilz ne veullent déclaration icy

estre faicte. Item, X livres à maistre Henry Bredemers, organiste, pour don que mesdis seigneurs lui en ont fait pour une fois pour la cause que dessus » (folio 10, recto).....

à Jean d'Alseya, espagnol, 90 ducats d'or valant 175 livres, 10 sols de 40 gros en prêt et paiement sur ce qui peut lui être dû pour avoir porté lettres closes de Madame et de Messeigneurs du Conseil à Claude de Cilli, ambassadeur de Monseigneur devers le roi d'Espagne (1168) étant lors « en Ceiville » (SéviUe), pour avoir rapporté « responce dudit Claude de Cilli à Madicte dame et pour de rechief porter lettres audict Claude de Cilli par madicte dame et messeigneurs du Conseil responsives à ses dictes lettres grandement touchant le bien et l'honneur de mesdits seigneurs et de ses pays », etc.....

A Jaques, bâtard de Faiva, écuyer d'écurie, 140 livres de 40 gros, « pour deux chevaulx que, par ordonnance de Madame, il a délivré au bâtard de Bourbon, pour don qu'elle lui en a fait, en récompense des bons services qu'il a par ci-devant faiz au feu le Roy de Castille, et pour soy monter au voiaige qu'il va présentement faire avec l'Empereur » (folio 12, recto).....

.....A Jean et Jacob Cornelis, etc., frères, maîtres des « navières » de Zérixée, la somme de 450 livres « à cause et en récompense de ce que, à l'ordonnance de madicte dame, ilz se sont condescenduz d'avoir révoqué certain congîé par eulx cy-devant obtenu de feu le Roy de Castille, que Dieu absoille, touchant le traictié de certaine grande quantité de bledz hors des pays de par deçà » (folio 14, recto).....

.....à Jehan Portier, chantre et joueur de tambourin, 100 sols, en don pour une fois (folio 14, verso).....La somme de 480 livres, 15 sols, aux personnes ci-après déclarées, savoir : « à Jehan de Locron, escuier pour les bonnes nouveUes qu'il a apportées à madicte dame touchant la réception de l'Empereur et de monseigneur l'Archiduc (1169) en la ville de Gand = XXVII livres, X sols ; item, à celui

---

(1167) Philippe le Beau, archiduc d'Autriche et roi de Castille, mort à Burgos le 25 septembre 1506.

---

(1168) Ferdinand V le Catholique.

(1169) L'empereur Maximilien et l'archiduc Charles d'Autriche son petit-fils. Leur entrée k Gand eut lieu au mois d'août 1508.

qui décela la trahison emprins sur la ville d'Arras (1170) que Madicte dame lui a mesmes délivré en ses mains : XIII livres ; item, à messire Sigismond, docteur de l'Empereur, pour certaines causes dont Madicte dame ne veult cy autre déclaration estre faite : II<sup>e</sup> L livres > (folio 15, recto).....A Mercurin de Gatinaire, conseiller de l'Empereur et de Monseigneur l'Archiduc, et leur président de Bourgoingne et du pays de Bresse, la somme de 365 livres, 8 sols, « pour plusieurs partyes par lui desboursées durant son voiage que, par ordonnance de madicte dame et de messeigneurs de son Conseil et des Finances estans lèz elle, il a fait comme ambassadeur devers l'Empereur es pays d'Allemagne » (folio 17, recto).....

.....A Peu d'argent, messenger, 7 livres, « en tant moins de son voiage que par ordonnance de madicte dame du XIII<sup>e</sup> de juing XV<sup>e</sup> huit, il alloit lors faire en France, pour s'informer de certaines nouvelles dont l'on lui avoit donné charge et d'icelles avoir rapporté-response à madicte dame » (folio 20, recto).....

.....A un messenger, cent sols « dont Madicte dame lui a fait don pour son vin d'avoir apporté les premières nouvelles de l'appointement fait par le prince de Hannout (Anhalt) avec ceux lors estans dedens le chasteau de Pourroye (1171) » (folio 20, verso). A Thomas Scinschels, roi d'armes du roi de Danemark, 13 livres, 4 sols, « pour employer en quatre aulnes de velours que Madicte dame lui a fait don pour une fois » (idem).....A maître Ysembart d'Arout, docteur en médecine, 10 livres, 19 sols pour un don de 6 aunes de drap (folio 22, recto).....

A Donnaigne de Beaumont, dame d'honneur des dames *Alienor*, *Ysabeau* et Marie (1172), 48 livres, 8 sols « que Ma dicte dame lui a fait délivrer en vingt deux aulnes de sattin, la moitié noir et l'aultre jaulne, au pris de quarante-quatre solz l'aulne,..... pour en faire doubler certaines robes de mondit seigneur l'Archiduc » (folio 22, recto).....

A Hector de Wicquemart, 12 livres, 10 sols, « dont Madicte dame lui a fait don pour certain advis dont il adverti Madicte dame touchant la ville d'Arras » (folio 27, verso)..... A messire Jérôme

Friscobaldi, 92 livres, payées à « maistre Jehan Bouchart, advocat en parlement à Paris, en récompense et paiement de trois personnaiges en peinture qu'il a délivrés à Madicte dame, assavoir l'un où estoit la figure du feu Roy de Castille (1173), que Dieu absoille, l'autre de la Royne, sa femme (1174) et le tiers de Madicte dame (1175) » (folio 28, recto).....

A « maistre Adam, dit le Songeur (1176), 8 livres, 11 sols, pour employer en six aulnes de drap jaune du pris de 28 sols, 6 deniers l'aulne, dont Madicte dame lui a fait don pour une robe » (folio 28, verso).....

.....A Ambroise, orfèvre résidant à Malines, 22 livres pour « une chayne d'or pesant une once, sept esterlins et demi que Madicte dame a fait prendre et acheter de lui pour le pris de quatorze livres, cinq solz l'once et pour la façon quarante solz de deux gros, etc. laquelle chaîne Madicte dame a délivrée à Monseigneur l'Archiduc pour l'envoyer en Engleterre avec autres baghes que Mondit seigneur y en voyoit lors, etc. » (folio 30, recto)... 40 livres, 10 sols à Calais, héraut d'armes du roi d'Angleterre, « dont Madicte dame lui a fait don pour une fois en dix-huit aulnes de damas noir du pris de quarante-cinq sols l'aulne, etc. » (folio 30, verso)...

..... 12 livres, 10 sols à Jean Arraby, dit Bourgoigne, héraut d'armes de l'Empereur et de monseigneur l'Archiduc, « sur et en tant moins de son voiaige qu'il alloit lors faire ou pays et conté de Bourgoingne » (folio 31, recto).....

---

(1170) On n'a pas d'autres indications sur ce projet de surprise de la ville d'Arras, formé soit par Louis XII, soit plutôt par les bandes de lansquenets qui tenaient alors la campagne.

(1171) Le 3 juin 1508, la garnison gueldroise qui occupait la petite place de Pondroyen, découragée par la mort de son commandant Henri van Hens, se rendit à discrétion au prince d'Anhalt qui depuis le 27 avril l'avait investie et en battait en brèche les murailles avec douze gros canons, appelés les Douze Apôtres, lançant d'énormes boulets et *boulons*.

(1172) Les trois princesses soeurs de Charles-Quint : Éléonore, mariée d'abord à Emmanuel, roi de Portugal, puis à François I<sup>er</sup> ; Isabelle ou Elisabeth, mariée à Christian II, roi de Danemarck; Marie, épouse de Louis II, roi de Hongrie.

---

(1173) Philippe le Beau.

(1174) Jeanne-la-Folle, sa femme.

(1175) L'archiduchesse Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie.

(1176) Nicaise Adam, dit le Songeur, roi d'armes intitulé Grenade, auteur d'une chronique en vers qu'il dédia à l'Archiduchesse.

.....14 livres de quarante gros au duc de Milan (1177) « que Madicte dame a fait délivrer au maistre d'ostel dudit duc pour furnir à la despence qu'il avait faicte au lieu do la Vuerre lorsqu'il acompaigna Madicte dame illec à la chasse » (folio 34, verso) ; etc.

B. 3336. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier **1518-1519** (n. st.) - 31 août **1520**. — « Compte troisieme de Nicolas Riffart, conseiller, argentier et commis à tenir le compte de la despence extraordinaire de l'ostel du roy des Romains, des Espagnes, etc., des recepte et despence par lui faictes à cause de sa dicte entremise ; et ce pour vingt mois entiers, commenceant le premier jour de janvier l'an mil cinq cens et dix huit et finissans le derrenier jour d'aoust l'an mil cinq cens et vingt. Et se fait ce présent compte à livres de 40 groz, monnoye de Flandres la livre » (folio 2, recto). — Au folio 1 (verso), se trouvent transcrites les lettres patentes de Charles-Quint, en date du 31 août 1520, commettant : Antoine de Lalaing, comte de Hochstraeten, seigneur deMonti-gny, chevalier de la Toison d'Or, second chambellan du roi des Romains, maître Jean Ruffault, trésorier, Jean Micault, receveur général des finances, maître Jean de Varenghien, conseiller et maître des comptes à Lille, maître Jean van der Yecke, maître des comptes à Bruxelles, pour examiner et recevoir les comptes dudit Nicolas Riffart. — Recette faite par ledit argentier des deniers provenant des trésoriers et autres officiers du Roi en ses pays et royaumes d'Espagne = 1,060,908 livres, 14 sols (folio 7, recto). — Autre recette de perles et d'aljofar (1178) : 1° d'Alfonso Fernandez de Tendilla, ci-devant valet de chambre de feu Monseigneur le cardinal d'Espagne (1179), archevêque de Tolède, la quantité de 49 marcs, 3 onces, trois estrelins et 26 grains de perles et aljofar, poids d'Aragon pesant, délivrée audit argentier, « pour d'iceulx en user selon le très-noble et bon plésir du roy » (folio 7, verso) ; 2° de messire Loys Sanchez, trésorier d'Aragon, la quantité de 16 marcs, 5 onces, perles et aljofar ; 3° de Fernandez de

Henero, la quantité de 35 marcs et 3 onces de perles et aljofar, envoyée au Roi de sa Chambre de la *Contractacion* des Indes établie à Seville (folio 7, verso). Somme totale : 101 marcs, 3 onces, 326 grains de perles et aljofar. — Dépenses faites par ledit argentier : 1° aux officiers qui en doivent rendre compte : 61,126 livres à Pierre Boisot, conseiller et maître de la Chambre aux deniers, pour la dépense ordinaire de l'hôtel du Roi pour les mois de janvier, février et mars 1518-1519 (n. st.) (fobo 9, recto). — Autre dépense pour gages et pensions extraordinaires : 3,500 livres à Monseigneur Frédéric, duc de Bavière, comte palatin, chevalier de la Toison d'Or, pour la pension qui lui est due (folio 12, recto) ; — 7,500 à Jean, marquis de Brandebourg, « pour semblable somme qui luy estoit deue à cause des 5000 livres, dite monoye, que ledit seigneur Roy luy a, en considération des grans, notables et agréables services qu'il a dèz longtemps faiz, faisoit journellement et espéroit que faïie devoit de bien en mieulx, en temps advenir ; considérant mesmement qu'il l'estoit venu libéralement et volontairement acompaigner et servir en son voiaige d'Espaigne et affin qu'il eüst mieulx de quoy subvenir à la despence qu'il luy conviendroit faire en icelluy, ordonné, octroyé et accordé prendre et avoir de luy par chacun an (1180) » (folio 13, recto) ; — 8,000 livres à Monseigneur Guillaume de Croy, duc de Solre, marquis d'Arschot, comte de Beaumont, seigneur de Chièvres, chevalier de la Toison d'Or, grand et premier chambellan du Roi, commis, chef et superintendant de ses finances (folio 13, verso) ; — 3.000 livres à Mgr. Adolphe, jeune duc de Clèves, pour sa pension annuelle de 2,000 livres que le Roi lui a accordée pour ses bons services et même pour l'avoir accompagné en Espagne (folio 14, recto) ; — 3,186 hvres

(1177) Ce prince doit être Maximilien Sforce, fils de Ludovic-Marie, dit le More, que son père avait envoyé à la cour de l'empereur Maximilien, après sa défaite à Navarre. Ludovic le More, fait prisonnier par les troupes de Louis XII, fut emmené en France et enfermé successivement aux châteaux de Pierre-Encise, du Lys de St-Georges en Berry et de Loches où il serait mort suivant l'opinion commune en 1510. Cependant Léandre Albert ! et Senarega, auteurs contemporains, placent sa mort en 1508, et le dernier la date du 16 juin de cette année. La mention ci-dessus confirme l'assertion de ces deux auteurs, puisque en 1508 Maximilien, fils de Ludovic Sforce, est qualifié duc de Milan, titre qui ne lui aurait pas été donné si son père n'eût point été déjà mort à cette époque.

(1178) Semence de perles.

(1179) C'est le fameux François Ximènès, religieux franciscain, archevêque de Tolède, cardinal au titre de Ste-Sabine, mort en 1517.

(1180) Jean, dit le Prudent, margrave de la nouvelle Marche de Brandebourg, duc de Crossen, fils de Joachim P<sup>r</sup>, margrave de Brandebourg et d'Elisabeth de Danemarck.

k Mgr. Philippe de Croy, comte de Porcian, chevalier de la Toison d'Or, conseiller et chambellan du Roi (folio 14, verso); — 4,000 livres à Mgr. Antoine de Lalaing, comte de Hochstrate, seigneur de Montigny, chevalier de la Toison d'Or, conseiller, second chambellan et chef des finances du Roi (folio 15, recto); — 600 livres à Mgr. Ulrich, jeune comte d'Overhende, qui avait accompagné le Roi en Espagne (folio 15, verso); — 250 livres à Jacques, jeune comte de Fauckemberg, idem (folio 16, recto); — 3,186 livres à Adrien de Croy, seigneur de Beauraing, chevalier de la Toison d'Or, conseiller et chambellan du Roi (idem); — 3,000 livres à messire Charles de Lannoy, seigneur de Saint-Zelles, chevalier de la Toison d'Or, grand et premier écuyer d'écurie du Roi (folio 16, verso); — 4,500 livres dudit prix k messire Laurent de Gorveod, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur de Bresse, conseiller et chambellan du Roi (folio 17, recto); — 1,200 livres à messire Charles de Poupet, seigneur de La Chaulx, chevalier, conseiller, chambellan et premier sommelier de corps du Roi (folio 17, verso); — 5,625 livres, à messire Mercurin, comte de Gatinara, chevalier, conseiller et grand chancelier du Roi (folio 18, recto); — 1,642 livres k révérend père en Dieu, messire Jean, archevêque d'Oristagne (1181), évêque de Bérithence (1182), abbé d'Omont, conseiller et confesseur du Roi (folio 19, recto); — 324 livres k révérend père en Dieu, Jean, archevêque de Païenne, doyen de Besançon (1183), conseiller et premier maître des requêtes de l'hôtel du Roi (folio 19, verso); — 750 livres k maître Josse Laurens, docteur ès droits, conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi (folio 20, recto); — 600 livres k messire Jean Hannart, chevalier, vicomte de Lombecke, premier secrétaire et seul signant ès finances du Roi durant le voyage d'Espagne (idem); — 450 livres k révérend père en Dieu, messire Louis de Marlian, évêque de Thuy, conseiller du Roi (folio 20, verso); — 300 livres k maître Libenel Treissen, conseiller et physicien du Roi (idem); — 200 livres k messire Baptiste Baldiron, aussi conseiller et physicien du Roi (folio 21, recto); — 840 livres k Maxi-milien de Lannoy, seigneur du Jardin, capitaine des archers de corps ordonnés pour la garde du Roi (folio 21, verso); — 1,330 livres k Adrien de Longueval, seigneur de Vaux, conseiller et chambellan du Roi et capitaine des hallebardiers ordonnés pour la garde dudit seigneur durant son voyage d'Espagne (folio 22, recto); — 500 livres k Philippe de Bergues, seigneur de Vulhain, conseiller et chambellan du Roi (folio 22, verso); — 1,200 livres k Renaud de Brederode, écuyer, conseiller et chambellan du Roi (folio 23, recto); — 600 livres k

Jean de Ste-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, conseiller et chambellan du Roi (idem); — 450 livres k Jean de Montmorency, seigneur de Courières, premier échanson du Roi (folio 23, verso); — 800 livres k Guillaume Carondelet, vicomte de Harlebecque, premier écuyer tranchant du Roi (folio 24, recto); — 250 livres k Jean de Melun, écuyer, seigneur de Camont (folio 24, verso); — 375 livres k Diego de Gontières, fils d'Alonzo Vingt-Quatre, de Seville (idem); — 175 livres à Jean de Tryna, écuyer, lieutenant du capitaine des hallebardiers (folio 25, recto); — 3,117 livres, 18 sols, k Nicolas de Lestré, valet et veneur de chambre du Roi (folio 25, verso); — 218 livres, 16 sols, à Gonssal Bastin, veneur k cheval nu Roi (folio 26, recto); — 625 livres audit argentier (folio 26, verso); — 2,800 livres k Mgr. le cardinal de Sion (1184) (folio 27, recto). — Dépenses pour menus voyages et messageries pendant les .mois de janvier, février, mars 1518 (1519 n. st.), avril, mai et juin 1519 = 94 livres, 15 sols (folio 30, verso); — dépenses pour ambassades et gros voyages pendant les dits mois, savoir: 400 ducats d'or valant 750 livres de quarante gros k messire Paul de Armestorff, chevalier, conseiller et sommelier de corps du Roi, pour le voyage qu'il a fait au mois de janvier 1518-1519 (n. st.) vers l'Empereur (Maximilien) où qu'il fût, « pour aucunes grandes matières et affaires secretz dont il ne veult autre plus ample déclaration icy estre faicte » (folio 31, recto); — 187 livres, 10 sols à Jacques de la Trouillère, écuyer de chambre du Roi, pour le voyage qu'il a fait le 16 janvier 1518-1519 (n. st.) de Saragosse vers le roi de France pour aucunes grandes matières et affaires secrètes, etc. (folio 31, verso); — 421 livres, 10 sols, k Henri Le Begge, écuyer d'écurie du Roi, pour le voyage qu'il a fait le 6 février 1518-1519 (n.

---

(1181) Oristagno, ville archiépiscopale de Sardaigne.

(1182) Beyrouth, titre d'un évêché en *parlibus*.

(1183) Jean de Carondelet, archevêque de Palerme et doyen de Besançon.

---

(1184) Mathieu Siner, dit le Long, évêque de Sion, cardinal au titre de Ste-Pudentienne.

st.), « à diligence et en poste ès Allernaignes pour aucunes matières et affaires secrètes » (idem) ; — 93 livres, 15 sols à Francisque de Goesman, écuyer, pour le voyage qu'il a fait le 8 février 1518-1519 (n. st.) de Montserra vers la Reine, mère du Roi (1185), pour aucunes affaires et matières secrètes (idem); — 375 livres-à Jean de Metteneyr, écuyer et premier panetier du Roi, pour le voyage qu'il a fait de Barcelone le 16 février 1518-1519 (n.st.) pour aucunes grandes matières et affaires secrètes (idem) ; — 63 livres à Jean de le Sauch, secrétaire en ordonnance du Roi, pour le voyage qu'il fit de La Haye à Saragosse, où était le Roi, pour aucunes affaires importantes aux mois d'août et septembre 1518 (folio 32, recto) ; — 225 livres à Jacques de la Trouillère, écuyer de chambre du Roi, complément de ce qui lui était dû pour son voyage vers le Roi de France (folio 33, recto) ; — 27 livres, 7 sols, 6 deniers à Pierre de Brayne, pour avoir rapporté de Malines à Saragosse au Roi les lettres closes par lesquelles les membres du Conseil et des Finances l'avertissaient « d'aucunes choses secrètes concernant les affaires des pays d'en-bas dont n'est besoing icy faire autre ne plus ample déclaracion » (idem) ; — 375 livres à maître Jean de Le Sauch, pour le voyage qu'il fit le 12 mars 1518-1519 (n. st.) de Barcelone « par devers les Électeurs ès Allernaignes et ambassadeurs du Roi estans lors illec pour aucunes matières et affaires secretz, etc. » (folio 33, verso) ; — 750 livres à Claude de Bouton, seigneur de Corbaron, conseiller et maître d'hôtel du Roi, pour le voyage qu'il a fait le 3 avril 1518 -1519, de Barcelone vers le roi d'Angleterre pour aucunes grandes matières, etc. (f° 33, verso) ; — 93 livres, 15 sols à Garin Alonso de Torres, dit Aragon, roi d'armes, et Jean Velkem, de Malines, poursuivant, pour être abés de Barcelone le 5 avril 1519-1520 (n. st.) porter aux ducs de « l'Infantasgo (1186) et d'Escalonne (1187) » les colliers de l'ordre de la Toison d'Or, (f°34, recto); — 281 livres, 5 sols à maître Laurent de Blioul, conseiller et secrétaire ordinaire du Roi et greffier de l'ordre de la Toison d'Or, pour être allé le 5 avril 1519-1520 (n. st.) de Barcelone en Flandre, afin d'y reporter les coffres « esquelz avoient estez menez audit Barcelonne les joyaulx, manteaulx et autres baghes dudit ordre ayans servy au chappitre d'icelluy qui devoit estre tenu et célébré audit Barcelonne les v<sup>e</sup>, vi<sup>e</sup> et vii<sup>e</sup> jours du mois de mars oudit an xv<sup>e</sup> dix-huit » (f 34, verso) ; — 56 livres, 5 sols à maître Guillaume Le Moyenne, aussi secrétaire du Roi, pour être allé le 5 avril de Barcelone à Montpellier, « pour

illec servir de secrétaire de par le Roy à Monseigneur le marquis d'Arschot à la journée qu'il se devoit tenir illec avec les députés du Roy de France pour aucunes grandes matières et affaires dont ledit seigneur Roy ne veult icy autre ne plus ample déclaration estre faicte » (f° 34, verso) ; — 166 livres, 17 sols à maître Jean de le Sauch, pour être parti le 12 mars 1518-1519 (n. st.) de Barcelone et être allé tant à Augsbourg qu'à Ysbrouch vers les commissaires et seigneurs du gouvernement estant esdits lieux pour certaines affaires d'importance, et de là passé par Zurich en Suisse vers le seigneur de Zevemberghe, en ambassade dans cette ville pour lui dire et déclarer aucunes choses « de par le Roy dont il ne veult semblablement autre déclaracion icy estre faicte » (f° 34, verso) ; —375 livres au même pour être parti le 8 mai 1519 de Barcelone vers « messeigneurs les commissaires de l'Empire estans lors à Franckfort, Ausbourg ou ailleurs qu'ilz fussent en Allemagne pour aucunes grandes matières, etc. (f° 35, verso) ; — 375 livres à Jérôme Prunier, conseiller du Roi et capitaine du château de Brisack, pour être parti de Barcelone le 4 juin 1519 vers les électeurs et commissaires de l'Empire en Allemagne (f° 35, verso) ; — 167 livres, 10 sols à Antoine Le Brun, receveur de l'artillerie, pour être parti de Barcelone le 7 juillet 1519 de Barcelone vers « Madame de Savoye ès pays de Flandres où qu'ebe soit pour aucunes matières et affaires secretz, etc. » (f° 36, recto) ; — 165 livres à maître Jean de le Sauch, pour être parti le 8 mai 1519 de Barcelone et allé à toute diligence à Augsbourg, Mayence, Heust, etc., vers les Électeurs de l'Empire, etc., et aussi « estre allé à Aeldelberg (Heidelberg) par devers le conte palatin, l'un desdits Électeurs pour aussi lui dire aucunes choses dont n'est besoing icy autre déclaracion estre faicte, etc. » (f° 36, recto) ; — 375 livres au même pour être abé le 17 août 1519 vers Madame la douairière de Savoie et de là vers le roi d'Angleterre (f° 37, recto) ; — 56 livres à Francisque de Goesman, écuyer, pour le voyage qu'il fit vers la.

---

(1185) La reine Jeanne-la-Folle.

(1186) Probablement Infantado, seigneurie de Castille, composée des villes d'Alcozès, Salmeron et Val de Olivas, jadis apanage des infants d'Espagne ; puis aliénée et érigée en duché en 1475. Elle a appartenu aux de Mendoza et de Silva.

(1187) Escalona, ville d'Espagne, à 40 k. de Tolède.

reine mère alors k Tordesillas (idem) ; — 562 livres, 10 sols k Jérôme Prunier, pour le voyage qu'il fit de Barcelone le 24 septembre 1519, vers les commissaires et conseillers du Roi en Allemagne, et de là en Saxe et en Suisse pour aucunes grandes matières (idem) ; — 375 livres à maître Christophe de Barouze, secrétaire du Roi, pour le voyage qu'il fit le 11 octobre 1519 de Barcelone à Rome, pour affaires secrètes (f°37, verso) ; —93 livres, 15 sols à maître Jean Lalement, secrétaire en l'ordonnance du Roi, pour le voyage qu'il fit avec le marquis d'Arshot à Montpellier « où estoient aucuns députez de par le Roy de France pour aucunes grandes matières et affaires secretz, etc. » (idem) ; — 167 livres à Pierre Boubaiz, écuyer, pour le voyage qu'il fit le 24 novembre 1519 vers l'archiduchesse Marguerite (f°38, recto) ; —397 livres, 3 sols, 6 deniers à maître Jean de le Sauch, complément de ce qui lui est dû pour le voyage qu'il fit au mois d'août 1519 dans les Pays-Bas et en Angleterre (idem) ; — 375 livres au même, pour le voyage qu'il fit au mois de décembre 1519 dans les Pays-Bas vers l'archiduchesse Marguerite et de là vers le roi d'Angleterre (f° 39, recto) ; — 93 livres , 15 sols à messire Garcia Jamas, docteur-ès-lois, pour le voyage qu'il fit le 18 janvier 1519-1520 (n. st.) de Barcelone vers les gouverneurs et officiers de la cité de Valence pour aucunes affaires secrètes (f° 37, verso) ; — 375 livres à Jean de Barzca, écuyer, pour le voyage qu'il fit le 22 février 1519-1520 (n. st.) de Bruges en Angleterre, vers l'évêque d'Elne, ambassadeur du Roi auprès du roi d'Angleterre (idem) ; — 167 livres, 10 sols à Francisco de Castelalto, écuyer, pour le voyage qu'il fit le 6 mars 1519-1520 (n. st.) de Tordesillas en Allemagne, « pour lever aucunes gens de guerre et pour autre matière et affaires secretz » (idem) ; — 375 livres à Jean Barzca, pour le voyage qu'il fit le 27 mars 1519-1520 de St-Jacques de Compostelle vers le roi d'Angleterre, « pour aucunes grandes matières et affaires secretz » (f° 40, recto) ; — 280 livres à Jérôme Prunier, pour le voyage qu'il fit le 21 juin 1520, de Bruxelles vers le cardinal de Mayence, le duc Frédéric de Saxe, Electeurs et autres princes de l'Empire, « pour leur dire et déclarer aucunes choses secrètes » (idem). — Somme : 1,447 livres, 5 sols (f\* 41, recto). Autres ambassades par mandements : 7,500 livres à Monseigneur Guillaume de Croy, duc de Solre, marquis d'Arshot, comte de Beaumont, seigneur de Chièvres etc., pour le voyage qu'il fit aux

mois de mai et de juin 1519, de Barcelone à Montpellier, pour se trouver avec les députés et ambassadeurs du roi de France (f 42, recto) ; —1,875 livres à messire Mer-curin de Gattynaire, chevalier, comte dudit lieu et grand chancelier du Roi, pour le voyage qu'il a fait au mois de juin 1519 avec le marquis d'Arshot à Montpellier (idem) ; — 3,274 livres, 13 sols, 9 deniers à Monseigneur Frédéric, duc de Bavière, comte palatin, chevalier de la Toison d'Or, conseiller et chambellan du roi, pour le voyage qu'il fit au mois de décembre 1519 « vers le seigneur Roiz, des pays d'Allemaigne ès royaumes d'Espagne, pour luy apporter le décret de son élection k Roy des Romains et futur empereur k luy envoyée et interposée par les seigneurs princes et électeurs du Saint Empire » (f°42, verso) ; — autre dépense pour dons et récompenses extraordinaires pendant les mois de janvier k juin 1519 : 37 livres, 10 sols k maître Damien de Florbecq, prêtre chapelain des hautes messes et chantre de la chapelle domestique du Roi, en don pour les peines qu'il a eues pondant le voyage du Roi en Espagne, ayant joué sur les orgues de la chapelle, « mesmes icelles remises k point par plusieurs fois k cause qu'elles estoient descordées et dérompues parce qu'il les avoit convenu mener par chariotz et mulletz tant ès montaignes que ailleurs durant icelluy voiage > (f° 43, recto) ; — 11 livres, 5 sols k Jean de Vedekem, poursuivant d'armes de Malines, pour l'or et la façon de son blason armorié de ses armes (f 44, recto) ; — 11 livres, 5 sols k six trompettes d'Espagne, en don pour avoir le 10 janvier 1519-1520 (n. st.) sonné et joué de leurs trompettes au cloître de St-André, près Barcelone devant le Roi k son dîner, pour son plaisir (f° 50, verso) ; — 18 livres, 15 sols, k six trompettes de l'archevêque de SWacques de Compostelle, pour avoir le 10 avril 1520, sonné et joué de leurs instruments devant le Roi k son dîner, pour son plaisir (f° 51, recto) ; — 28 livres, 2 sols, 6 deniers k honorable homme Jean Bobin, conseiller du Roi, maître des torches, bailli de Berlaer, maire d'Huysenghem etc., en don « pour soy mectre en point et en bon estât contre l'embarquement pour passer la mer avec le Roy, aussi pour l'entretènement de son varlet Moussart et mesmes pour les passe-tamps et follyes qu'il faisoit lors journellement audit seigneur Roy » (f° 51, recto) ; — 18 livres, 15 sols à maître Henry Bredemers, organiste de la chapelle, domestique du Roi, en don, « en considération de la despense qu'il

avoit soutenue à ung banquet par luy fait aux chantres de la chapelle du roi d'Angleterre à Canturbye, ou voiaige que le Roy y avoit lors fait » (f° 52, verso) ; — 106 livres, 9 sols à plusieurs personnes, en don pendant les mois de juin et de juillet 1520, savoir : aux trompettes du comte don Fernand, vice-amiral de la mer, pendant le voyage que le Roi fit par mer, d'Espagne en Flandre, 12 livres ; aux trompettes de la ville de Gand : 15 livres ; à deux allemands, joueurs d'instruments, qui avaient joué devant le Roi à Gand : 50 sols ; à deux hommes et deux femmes aussi allemands qui avaient chanté « de musique » devant le Roi à Bruxelles : 100 sols ; à certains joueurs d'instruments, d'Angleterre, qui avaient joué devant le Roi à Calais : 34 livres, 4 sols ; à un joueur de harpe à Dunkerque : 6 livres ; aux trompettes de la ville de St-Orner : 12 livres, 5 sols ; à ceux de Bruges : 15 livres, 10 sols ; à un homme qui avait porté les orgues depuis la chapelle du Roi à Bruges jusqu'à Grave-lines : 70 sols (f° 53, recto) ; — 1,375 livres à Etienne de Price, marchand de draps de soie, pour 330 aunes de velours noir et 20 aunes de damas aussi noir, distribuées à 14 ambassadeurs et députés de la Basse Autriche qui étaient venus « présenter l'obéissance au Roi », à 2 autres députés du comte palatin, électeur, venus avec ledit comte palatin quand il apporta le décret d'élection etc., (f° 53, verso). — Autres dons par mandements particuliers : 167 livres, 10 sols, à messire Reynach Newnach, chevalier, en considération des services qu'il a rendus au Roi en son élection de Roi des Romains et de ce que, le 3 janvier 1520, le Roi l'avait créé chevalier (f° 55, recto) ; — 4,125 livres à plusieurs personnes, entre autres 600 ducats à Éléonore d'Autriche, reine de Portugal, que le Roi lui a accordés pour ses menus plaisirs (f° 56, verso) ; — 440 livres à maîtres Jean Pauchet, Antoine Léritier, Victor Clita, Tristan de Menin, Cornille de Grave, prêtres, Jacques Champion, Mathieu Onzeau, Antoine Grégoire, Laurent de Foucques, Augustin de Médico et Antoine de Gand, chantres de la chapelle domestique du Roi (f° 57, verso) ; — 937 livres, 10 sols à R. P. en Dieu messire Pierre, abbé des Dunes, Louis de Praët, bailli de Gand, Nicolas de Halewyn, seigneur de Bœsinghe et Guydo, seigneur de Blaesvelt, en considération de ce que comme députés des quatre membres de Flandre ils étaient venus « devers Sa Majesté pour congratuler la bonne disposition de sa très noble personne et prospère succès de ses affaires » (f° 60, verso) ; — 1,500 livres à messire Charles de Poupet, chevalier, seigneur de la Chaux, conseiller et chambellan du Roi, premier sommelier du corps etc., en remboursement de pareille somme distribuée par lui à des gentilshommes que le Roi de Portugal, avait envoyés vers le Roi pour lui « signifier et l'advertir des bonnes nouvelles de l'accouchement de la royenne

de Portugal, sa compaigne, sœur du Roy, d'ung beau filz (1188) » (f° 69, verso) ; — 2,550 livres à plusieurs personnes, entre autres : à un marinier anglais qui avait amené au navire du Roi devant le port de Douvres, maître Guillaume des Barres, secrétaire du Roy : douze ducats ; à un autre marinier envoyé par le Roi d'Angleterre vers le navire du Roi pour présenter à ce dernier du poisson frais et autres victuailles : 12 ducats ; à un autre marinier envoyé vers l'archiduchesse Marguerite et les gens du Conseil leur porter des lettres du Roi annonçant sa descente en Angleterre : 6 ducats ; à Jean de Baiera, fourrier de l'hôtel du Roi, pour être allé vers l'évêque d'Elne, ambassadeur du Roi auprès du roi d'Angleterre, lui annoncer sa descente audit pays : 30 ducats ; à Monseigneur de Sanelles, grand écuyer d'écurie, de la Chaux, premier sommelier de corps et au maître d'hôtel Roletz : 800 ducats distribués par eux aux trompettes, laquais, joueurs d'instruments, autres officiers et domestiques de l'hôtel du Roi d'Angleterre, en considération des services qu'ils avaient faits au Roi pendant qu'il était en Angleterre, puis 500 ducats audit évêque d'Elne, ambassadeur auprès du Roi d'Angleterre pour ses dépenses et frais extraordinaires à cette occasion (f° 72, recto) ; — 3,281 livres, 5 sols à différentes autres personnes, entre autres : à Révérend Père en Dieu, Pierre de Mota, évêque de Valence, conseiller et premier aumônier du Roi : 1,000 ducats pour les donner aux chanoines du chapitre de Saint-Jacques de Compostelle afin de les appliquer à l'achat d'une nef avec quatre lampes d'argent « continuellement ardantes devant l'image et représentation d'icellui seigneur Saint-Jacques ; aux gens de cheval espagnols de la garde du Roi : 60 ducats ; à Pierre de Boubais, seigneur d'Avrain, qui avait porté des lettres du Roi de la Corogne en Flandre à l'Archiduchesse Margue-

---

(1188) Ce fils du roi de Portugal Emmanuel I<sup>er</sup> et d'Éléonore d'Autriche mourut en bas âge, avant son père mort en 1521. Son nom n'est donné ni par l'Art de vérifier les dates, ni par Moreri.

rite : 100 ducats ; à Claude de Bissy, maréchal des logis : 100 ducats ; à deux fourriers de l'hôtel du Roi : 50 ducats ; à Jean de Raclou, serviteur dudit évêque d'Elne et auxdits fourriers pour subvenir à la dépense qu'il leur conviendrait de soutenir pour aller par mer de la Corogne en Angleterre « dresser les logis du Roy au lieu de Santwyck » : 40 ducats ; aux Frères Mineurs de la Corogne, en considération de ce que « par certain espace de temps le dit Roy avoit esté logé en leur couvent et monastère et affln qu'ilz fussent plus enclins à faire prières et oraisons envers Dieu le Créateur pour sa prospérité et bon passage » : 200 ducats ; à un gentilhomme maître d'hôtel de l'ambassadeur de France, en faveur « d'aucuns services qu'il luy avoit fais tant envers son dit maître que autrement » : 100 ducats ; à plusieurs compagnons de guerre espagnols qui ont servi le Roi « ès naves de sa flotte depuis ses royaumes d'Espagne jusques en ses pays de Flandres » : 100 ducats (f° 72, verso) ; — 420 livres à R.P.enDieu, messire Thomas, évêque d'Ëscardone (1189), ambassadeur du royaume de Croatie , « en don gratuit, en considération des bons, grans et notables services qu'il luy avoit auparavant faiz espérant que encoires faire debvoiten temps advenir » (f° 73, verso). — Autre dépense pour deniers payés pour l'écurie du Roi : 26 livres, 6 sols, 6 deniers à Georges de Bruxelles, faiseur de malles, « armoyeur du Roy », pour différents travaux de son métier, entre autres : pour avoir garni des mailles trois chanfreins ; pour une secrette (1190) pour le Roi, mise en ladite *armoyrie* (armurerie) ; une rondeue à un armet, l'étoffe et la façon de six vis de fer pour une selle, la réparation de la *haubergerie* des cuissots et grève du harnais du Roi avec deux paires de souliers de mailles etc. (f° 76, recto) ; — 18 livres, 17 sols, 6 deniers à Pedro de Marquet, doreur, pour diverses parties de son métier qu'il a délivrées lors du service funèbre célébré en l'église cathédrale de Barcelone, au mois de février 1519, en l'honneur de feu l'empereur Maximilien, entre autres, pour avoir doré quatre clous, quatre boucles et une paire d'étriers, l'or et la façon de la dorure d'un chanfrein pour le grand cheval *accoustré* aux dites obsèques, celle d'une grande épée à deux mains, l'étoffe et la façon d'une *croisée* (croix) etc. (f° 77, verso) ; — 114 livres. 7 sols, 6 deniers, à Archangèle d'Olivet, brodeur, pour différentes parties de son métier délivrées par lui aussi pour le dit service funèbre, et autrement, entre autres pour un *sayon* de satin cramoisi et de drap d'or frisé et ouvré d'argent « pour faire porter à cheval ledit seigneur Roy à la monstre (revue) qu'il fist faire audit Saragoce au mois de may 1519, de ses gentilshommes nommez ses *contines* (compagnons) de ses royaumes et pays de Pardeça, pour la façon et

broderie d'un caparaçon de drap d'or et d'argent aussi frisé, taillé et fait « de bordures par nuées pourfillé de fil d'or et d'argent » pour le cheval du Roi à la dite revue, la façon d'une grande housse de vólours noir, taillée de même en broderie, pour servir en l'écurie du Roi, aussi la façon d'une autre grande housse de toile d'or portant brodées les armes de l'Empire, pour couvrir le cheval suivant le deuil lors du service funèbre de l'empereur Maximilien avec une grande bannière aussi de toile d'or et une cotte d'armes brodée des armes de l'Empire et la réparation d'une mitre de la chapelle du Roi (f° 77, verso) ; — 486 livres, 5 sols a Jehan Betteur, valet de chambre et peintre du Roi, pour différentes parties de son métier, faites et délivrées par lui à l'occasion du service funèbre de l'empereur Maximilien, entre autres pour 660 blasons dont 60 grands, 200 moyens et 400 petits, 20 bannières armoriées des armes de l'Empereur et de ses États, portées en triomphe devant le Roi « et délaissées sur la présentation du corps dudit feu seigneur Empereur en l'arc triumpant », pour avoir noirci la chapelle ardente, doré les trois couronnes, la pomme, la croix en haut, le sceptre du Monde et la couronne impériale ainsi que pour la façon de ces objets par un tailleur d'images (f° 76, verso). — Autres dépenses pour menues et grosses parties : 42 livres à Andrieu Spi-rinck, fourrier de l'hôtel du Roi, en remboursement de semblable somme déboursée par lui pour « l'obsèque de feue la Royenne de Naples (1191) que le Roy fist faire et célébrer au monastère de Saint-Engrasse en sa cité de Sarragoce les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> de septembre XV<sup>e</sup>XVIII », entre autres pour plusieurs pièces de bois et lambourdes pour dresser la chapelle royale et un cercle pour la couronne, clous, etc. (f° 107, recto) ; — 136 livres, 17 sols, 6 deniers a Jean van den Père, orfèvre du Roi, pour

(1189) Scardona, ville épiscopale de Dalmatie, au S. E. de Zara.  
 (1190) Calotte d'acier qui se portait au-dessous du heaume.

(1191) Jeanne, fille de Ferdinand I<sup>er</sup>, et femme de son neveu Ferdinand II, roi de Naples, morte sans postérité le 27 août 1518.



différentes parties de son métier, entre autres, la façon d'un « nettoyeur de dents avec la lancette à nettoyer ordilles pour le Roy », la réparation d'un petit « afficquet » du Roi, l'étoffe et la façon d'un petit manche d'argent pour faire un « esventoir » de mouches avec la garniture pour servir en la chambre du Roi, pour 60 paires « d'esguillons » (épingles) émaillés, servant k attacher bonnets pour ledit Roi avec 12 paires de boutons, l'étoffe et la façon de cinq paires de « gectz et vervuelles » (1192) d'or pour servir aux oiseaux de proie de la chambre du Roi, la façon d'une coupe donnée par le Roi k Madame Eléonore, reine de Portugal, sa sœur (f<sup>o</sup> 109, recto) ; — 29 livres, 4 sols, 9 deniers au même pour les parties suivantes : la réparation de la grande nef d'argent dans laquelle on sert le Roi chaque jour ; la façon d'un petit chandelier d'argent servant k la chambre du Roi k mettre la bougie de cire ; la réparation de la coupe de la chambre du Roi comprenant la soudure du bouton placé au-dessus (f<sup>o</sup> 109, verso) ; — 52 livres, 10 sols au même, pour la façon et l'argent de deux sceaux, l'un aux armes de l'Empire et du Roi et l'autre pour la princesse Catherine (1193), sœur dudit Roi (f 112, verso) ; — 226 livres, 2 sols, 2 deniers k Thomas Ysacq, conseiller du Roi et son roi d'armes de l'ordre de la Toison d'Or, pour les parties suivantes : 15 custodes dont 14 pour les nouveaux colliers dudit ordre et le 15<sup>e</sup> pour le collier dudit roi d'armes ; la traduction des statuts dudit ordre de latin en castillan, l'écriture, le parchemin, l'enluminure et la couverture de plusieurs livres desdits statuts ; la couverture du livre du roi de Portugal en satin cramoyi ; la transcription sur le livre du Roi de la relation des fêtes de Bruxelles et de Barcelone et la peinture de 29 blasons (f<sup>o</sup> 115, recto) ; — 528 livres k Jean Charpentier, charpentier, k Barcelone, pour les travaux de son métier faits à l'église cathédrale de Barcelone k l'occasion de la solennité du chapitre de la Toison d'Or (f<sup>o</sup> 116, verso) : — 1,237 livres, 13 sols, 6 deniers k Jean Barthelle, valet de chambre et peintre du Roi, pour les parties suivantes : 58 petits tableaux dont 45 aux armes des chevaliers et 13 avec des devises extraordinaires ; 4 autres tableaux des rois de France, d'Angleterre, de Hongrie et de Portugal avec celui du Roi souverain de l'Ordre et celui de l'Empereur défunt ; le patron d'un grand collier où il y a 52 blasons, timbres, heumes et haussements ; 51 blasons faits sur fer, or et azur etc. (f. 117, recto) ; — 163 livres, 13 sols, 2 deniers dudit prix k Marc Dacoche, fruitier du Roi, pour les parties suivantes : 200 livres de cire employées en 258 cierges, 132

livres de cire blanche employées k faire les 51 cierges offerts par les 51 chevaliers de la Toison d'Or etc. (f<sup>o</sup> 117, verso) ; — 26 livres, 2 sols, 3 deniers k Gilles de Warengien, valet de chambre et tapissier du Roi, pour les parties suivantes : avoir tendu et approprié de velours noir la grande église de Barcelone, les sièges de feu l'empereur Maximilien et des quatre rois de satin cramoyi etc. (f<sup>o</sup> 118, recto) : — 52 livres, 11 sols, k Jean Alexandre, artilleur du Roi, pour les parties suivantes : « premièrement quatre flêchps ou volets encornés de cerf pour ledit seigneur Roi tirer de l'arc k main aux butes qu'il fist faire en son palaix de Sarragoce etc., et pour la façon de cent arcs k main que le Roy a donnés et fait distribuer tant k ses dits archiers de corps que k aucuns gentilhommes de son hostel > etc. (f\* 120, recto) ; — 1,502 livres, 15 sols k Etienne de Price, pour les parties de drap de soie et de laine qu'il a vendues et délivrées pour la célébation du chapitre de la Toison d'Or à Barcelone les 5, 6, 7 et 8 mars, 1519, entre autres : 96 aunes, 3 quartiers de drap rouge employé à tendre les sièges et places des chefs, rois et chevaliers ; 104 aunes de satin cramoyi ; 58 aunes et demie d'autre drap rouge de moindre qualité ; 64 aunes, 1 quartier de velours noir et 135 aunes 3 quartiers de drap noir etc. (f<sup>o</sup> 126, verso) ; — 10,709 livres, 17 sols au même, pour les parties de drap de laine qu'il a délivrées pour en faire robes et chaperons et habiller de deuil les ambassadeurs, grands maîtres, chevaliers de l'Ordre, gentilshommes, officiers, domestiques de l'hôtel du Roi etc, entre autres 230 aunes de fin drap noir distribuées aux ambassadeurs du Pape, de feu l'Empereur, des rois de France, d'Angleterre, de Pologne, de Ferrare, des seigneuries de Venise et de Gênes etc. (f<sup>o</sup> 428, verso) ; — 112 livres, 10 sols à Guillaume Cabrière, demeurant k Barcelone, « tant pour convertir et employer k faire aucuns ad vis, ins-trumens et engiens pour tant mieux et plus facilement conduire et faire naviger tous navières et bateaulx sur mer par rymes (rames) ; pour iceulx experimenter ou voiiage que icelluy seigneur Roy entendoit lors de

---

(1192) Lacs de soie ou de fils d'or et d'argent et larges anneaux que l'on passait aux pieds des faucons pour les retenir et sur lesquels étaient gravées les armes de leurs propriétaires.

(1193) Catherine, fille posthume de Philippe le Beau et de Jeanne-la-Folle, mariée à Jean III, roi de Portugal.

brief faire par la dicte mer de ses royaumes d'Espagne en ses pays d'Embas » (f° 129, verso) ; — 116 livres à Jean de Roebrouck, brodeur du Roi, pour parties de son métier, entre autres avoir brodé les ciel, couverture et *gourdines* d'un lit de camp de velours cramoisi et velours noir pour le Roi (f° 130, verso) ; — 28 livres, 8 sols, 9 deniers à Marc Dacoche, fruitier du Roi, « pour les parties d'ouvrages et façons de cyerges et torches qu'il a faictes, délivrées et desboursées par le commandement et ordonnance du Roy, pour icelles servir pour l'annuel de feu de très noble mémoire l'empereur Maximilien, cui Dieu absoille, fait et célébré à Valdonscillas lez la cité de Barcelonne au mois de février xv<sup>e</sup> dix neuf, ainsi qu'il s'ensuyt ; et premiers, pour la façon de trente deux torches pour mettre à l'entour es cousiez et devant la représentation du corps d'icellui feu seigneur empereur, pesans chacune trois livres, huit semblables torches servans pour l'élévation de Nostre-Seigneur ; deux autres petites torches d'une bbvre pièce pour les chantres et chapelle etc. » (f° 131, verso) ; — 1,474 livres, 7 sols, 6 deniers à Etienne de Price, pour les parties de drap d'or, de soie, de linges et autres qu'il a vendues et délivrées par le commandement et ordonnance du Roi, pour le corps et usage de Madame Catherine d'Autriche, infante de Castille, sa sœur, au mois de février 1520, entre autres pour 89 aunes et demie de damas noir « pour en faire à madicte dame robes, cottelettes, manteaulx et autres habillemens et accoustremens nécessaires pour elle », 85 aunes de satin noir, 66 aunes de bon taffetas renforcé noir, 54 aunes de bon velours noir, 15 aunes et demie de riche toile d'or pour une robe, 18 aunes trois quartiers de velours *cramoisi rouge*, 2 aunes et demie de satin *cramoisi rouge*, 99 aunes de fine toile de Hollande « pour en faire chemises, couvrechiefz, draps de bachin et autres choses nécessaires » etc. (f° 140, recto) ; — 100 bvres audit argentier, en remboursement de semblable somme qu'il a délivrée, « pour ruer et semer publiquement sur le grand marché de la ville d'Ypre en criant largesse à la joyeuse entrée et réception du Roi en icelle ville » (f° 140, verso). — Offrandes et aumônes extraordinaires : 142 livres, 10 sols à Guillaume de Van-derrasse, prêtre, chanoine de Besançon, conseiller et aumônier du Roi, en remboursement de semblable somme dépensée par lui, entre autres pour 200 messes célébrées les 16 et 17 septembre 1518 au monastère de Sainte-Angrasse a Saragosse pour le service funèbre en l'honneur de la

reine de Naples et pour aumônes extraordinaires données à plusieurs personnes durant lesdits jours etc. (f° 144, recto) ; — 1,025 livres au même, en remboursement de semblable somme dépensée par lui à l'occasion du service funèbre célébré en l'honneur de feu l'empereur Maximilien, entre autres pour 600 basses messes dites pour le repos de son âme, dons à 300 prêtres des sept paroisses de Barcelone qui accompagnèrent le deuil, aumônes, etc. (f° 144, recto). — Deniers payés es mains du Roi : 7,593 livres, 15 sols au Roi en ses mains « que ledit argentier luy a baillié et délivré comptant durant les mois de janvier et février l'an xv<sup>e</sup> dix-huit pour convertir et employer en ses urgens affaires et autrement à son très-noble plésir dont il ne veult autre no plus ample déclaracion yci estre faicte » (f° 151, recto) ; etc., etc.

B. 3337. (Cahier.) — In-4°. 6 feuillets, papier.

Octobre-décembre 1531. — « Compte que rend noble homme Jehan de Marnix, seigneur dudit lieu et de Thoulouze, trésorier général de la Roïne d'Ongrie, de Bohême, etc., régente et gouvernante pardeça, etc., de toute la recepte et despence par luy faicte, à cause de son dit office de trésorier général pour trois mois entiers commenceans le premier jour d'octobre xv<sup>e</sup>\* xxxi, et finissans le dernier de décembre oudit an. —

Et premièrement. Recette : 12,000 livres de Flandre sur la pension à la Gouvernante des Pays-Bas (folio 1, recto et verso). — Dépenses : 2,253 livres, 5 sols remis au penninckmestre de la Reine, Hans van Geind, pour les distribuer comme s'ensuyt : 1,000 livres au concierge de la ville de Bruxelles et 1,000 livres aux bouchers de la Reine et le reste pour l'acquisition de linge, étain el autres menuités pour l'hôtel ; — 60 philippus d'or au grand écuyer d'écurie Bloix, prix de cinq beaux oiseaux faucons qu'il avait achetés pour la Reine (folio 2, recto). — 100 philippus au même, prix d'un beau et puissant cheval bayard pour servir à porter la litière de la Reine ; — 40 écus d'or au soleil au même, prix d'un autre beau cheval grison pour servir au chariot branlant de la Reine ; — 122 livres, 1 sol à Piètre de Wale, marchand, prix d'une belle et haute coupe d'argent dorée dedans et dehors, garnie de son couvercle, pesant 5 marcs, 3 onces, 12 estrelins, achetée par la Reine pour en faire don au baptême ne l'enfant du seigneur de Liequerke « que puis naguères

elle a avec la Majesté de l'Empereur, son seigneur et frère, levé sur les saintz fons de baptesme » (folio 2, verso) ; — 500 florins d'or à la Reine elle-même pour employer en ses affaires et menus plaisirs (folio 3, recto) ; — 27 livres payées à Tournai pour onze aunes « de exquis drap noir que la Royne fait prendre et acheter pour faire robes pour l'usage de sa personne » (folio 3, verso) ; — 100 livres à un gentilhomme venant de France, qui a présenté à la Reine de la part du roi de France, son maître « certains beaux et exquis oyseaulx sacres », dont ladite reine lui a fait don, outre et pardessus 20 aunes de velours noir ; — 7 livres, 10 sols aux serviteurs dudit gentilhomme qui ont amené à la dite Reine aussi certains beaux lévriers que ledit seigneur Roi lui avait envoyés avec les oiseaux sacres (folio 4, recto) ; etc.

B. 3338. (Registre.) — In-4°, 31 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> avril 1532-31 décembre 1533.— « Comptes que rend messire Wolf Haller, de Hallerstein, conseiller et trésorier général de la Royne douagière de Hongriet de Bohême etc., régente et gouvernante pour l'Empereur en ses pays d'Embas, de tout ce qu'il a receu et payé de la revenue de Sa Majesté sur Naples, ensemble de deux autres parties, l'une d'Hongrie et l'autre pardeçà à cause de son dit office, etc. ». Total de la recette : 23,580 livres, 14 sols de quarante gros (folio 3, recto). Dépenses : 100 écus au dit trésorier pour fine haquenée grise qu'il a présentée à la Reine (folio 4, recto) ; — 30 livres, 2 sols au turc de la comtesse de Salm, pour 14 aunes de damas *tanné* que la dite Reine lui a données (folio 4, verso) ; — 200 florins faisant 280 livres au serviteur de messire Guillaume de Roghendorff, « pour un grant chevaul que la dite Royne lui a fait présent pour le voiaige contre le Turcq » (folio 5, verso) ; — 34 livres, 6 deniers à Robert Haller, « pour six arcquebuttes servans à lever le harron (héron) » (folio 8, verso), — 4 livres à Jean Vermeye (1194), peintre, « pour avoir peint à Sa Majesté huit quartiers du pays d'Hongrie, livrez en la ville d'Audenaerde » ; — 127 livres à Cornille Van der Loghenhaghen, « pour plusieurs draps de laine par lui livrés aux mois d'octobre, novembre et décembre 1532, enle autres deux robes, l'une pour Magdalena, folle, et l'autre pour la servante de Lucesse » (folio 9, recto) ; — 10 écus valant 18 livres de Flandre à Weldrich, baron d'Eitsinck, « pour son remboursement d'un prest pour le bon plaisir de ladicte Royne » (folio 11, recto) ; — 20 livres au docteur Mathias Behem, confesseur de la Reine, en don pour les frais de son voyage aux bains d'Aix

(1195) » (folio 16, recto) ; — 50 livres. 8 sols à Martin Quicrempuch, ci-devant « enfant chantant à la Reine », en don pour ses frais d'études et de son compagnon Jean Tacx, aussi jadis enfant *chantant*, et de leur précepteur (folio 17, verso) ; — 50 livres à Jacques Eychoven, médecin de la Reine, somme qui lui était due depuis longtemps (folio 19, recto) ; — 12 livres à Adam Heyler, *luteniste* de la Reine, « pour avoir fait faire des custodes de violes pour la dicte Royne » (folio 19, verso) ; — 32 livres, 14 sols à Adam Eildu, autre *luteniste* de la Reine, somme qui lui était due depuis longtemps (idem ; — 82 livres, 16 sols à Robbert, tendeur d'arbalètes de la Reine, pour ses gages des mois de juillet, août et septembre (folio 20, recto) ; — 18 livres, 8 sols à Liévin Pannegatus (1196), « pour sa pension de 3 sols par jour, pour les trois mois d'octobre, novembre et décembre > ; — 91 livres, 4 sols à maître Casper Guérard, chirurgien de la Reine, pour son traitement depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1531 jusqu'au 28 février 1533 (folio 21, recto) ; — 42 livres, 3 deniers à François Lichtenbergher, apothicaire de la Reine, « pour plusieurs médecines prises pour la nourrice de ladicte royne » (folio 22, recto) ; — 23 livres, 16 sols à Simon Bierher, organiste de la Reine (folio 24, verso) : — 21 livres, 7 sols à Vincent Rideler, *notiste* et *violeur* de la Reine (folio 26, recto). — Somme totale de la dépense : 25,184 livres, 9 sols, 9 deniers. « Ce présent compte a esté veu et cloz en la présence de la Royne par messire Henri de Hémericourt, chevalier, son maître d'ostel et Guillaume Leblanc, en vertu du povoir transcript cy devant et accepté par ce trésorier le XVI<sup>e</sup> jour de juillet mil v cens trente quatre. Signé : Marie, H. de Hémericourt, Wolff Haller, Blanc folio 31, verso.

---

(1194) Jean Vermeyen, peintre de l'école flamande, attaché successivement au service de Marguerite d'Autriche, de Marie de Hongrie et de Charles-Quint. Il jouit d'une grande réputation au XVI<sup>e</sup> siècle. Par une sorte de fatalité presque toutes les œuvres de cet artiste ont péri dans des incendies.

---

(1195) Aix-la-Chapelle.

(1196) Liévin Gœthaïs, ou Panagathus, indiciaire et historiographe, auteur d'une Description de la généalogie de l'empereur Charles- Quint.

B. 3339. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 229 pièces, papier.

**1534-1530.** — Mandements de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, prescrivant le paiement de certaines sommes consacrées aux dépenses de son hôtel, dont les principales sont : 1,077 livres, 18 sols, 4 deniers à Simon de Parenty, pour payer « certaines broderies dont il a charge de nous » ; — 280 livres, 12 sols, 6 deniers à Martin van Aerschot, livreur de vins du Rhin, pour les vins livrés par lui pour la provision de l'hôtel pendant l'année 1538 ; — 2,400 livres payées à Jacques Nagels, plombier, pour les ouvrages de son métier faits par lui aux châteaux de Binche et de Mariemont ; — 6,704 livres 14 sols, 6 deniers, « à quoy monte l'or acheté pour en faire faire par nostre orfèvre n aistro Pierre Le Conte, deux coupes d'or pour les envoyer, avec messire CorniUe Supperius, en Espagne, pesans quarante sept marchz, sept onches, deux esterlins et demi » ; — 477 livres, 6 sols, à l'orfèvre maître Pierre Le Comte, pour la façon desdites coupes ; — 46 livres à Jean Nerin, « armoyeur » à Bruxelles, pour quatre peUes de fer livrées par lui pour être mises « ès maisons de maistre Pierre van Halszoone (1197), poinctre et Guillaume de Pannemackere, tappissier, où se font les patrons et tapisserie de la conquête de Thunes faite par l'Empereur, nostre Sire » : — 2,000 livres à Roger Pathie, « pour aucunes parties de tapis velus de fils d'or et d'argent que Sa-dite Magestéa prins d'aucuns marchantz en Anvers » ; — 1,138 livres, 10 sols, 6 deniers au penninckmestre Jean de Gy, en remboursement de semblable somme employée par lui au paiement de deux bassins, deux aiguères et une coupe d'argent doré, lesquelles pièces d'argent doré « avons donné au baptiesement de l'enfant du prince d'Oraigne lequel enfant avons levé aux saints fons de baptiesme » ; — 3,672 livres à Erasmus Schelz, marchand d'Anvers, pour une riche tapisserie de soie contenant l'histoire de Scipion l'Africain, prise et achetée de lui ; — 2,752 livres à Pierre van der Walle, marchand d'Anvers, prix de sept pièces de tapisseries riches, d'or, d'argent, soie et sayette, « figurées des Sept Péchés Mortels » ; — 295 livres à Nicolas Rousseau, marchand tapissier à En-ghien, pour la livraison faite par lui de 895 aunes de tapisserie ; — 170 livres à Guillaume de Pannemackere, « pour la façon, soyes et sayette de la petite pièce de Pomona contenant xvñ aulnes ou environ » ; — 37 livres, 4 sols, 6 deniers à Jean et Roderigo Dermoyen, « pour un don que leur faisons à cause du tar-dement du payement que à eulx sommes esté redevable de aucunes tapisseries que avons acheté d'eulx » ; — 15 livres, 1 sol à Andries Temmerman, demeurant à Bruxelles, pour avoir levé à Anvers, k la requête de Simon de Parenty « huit grands cub's des

(1197) M. Houdoy, dans son travail sur les tapisseries représentant *la Conquête du Royaume de Thunes* par l'empereur Charles-Quint (Lille, 1873), ne parle pas de ce peintre qui semble avoir travaillé avec Jean Vermeyen, aux patrons de ces tapisseries.

baches, lesquels ledit de Parenty avoit charge de Sa Majesté les acheter pour la tapisserie de Thunes (1198)» ; — 500 florins carolus à Perrine Benoist, *joyelière*, « pour certaines baghes d'or que Sa Majesté a achetées d'elle » ; — etc.

CHAMBRE AUX DENIERS DES DOCS DE BOURGOGNE  
ET DE LEURS SUCCESSEURS DANS LES PAYS-BAS.

B. 3340. (Registre.) — In-4°, 246 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier **1447-1448** (n. st.) — 31 décembre **1452**. « Compte premier de Humbert de Playne, conseiller de Monseigneur le Duc et maistre de la Chambre aux deniers de Madame la Duchesse de Bourgogne et de Brabant (1199), des receptes et mises par lui faites pour et à cause de sondit office, pour un ang entier commençant le premier jour de janvier MCCCCXLVII et finissant le derrain jour de décembre MCCCCXLVIII, tout inclux ; en ce comprins la despence ordinaire de Monseigneur de Charolais (1200). Et ce, par vertu des lettres patentes de mondit seigneur le Duc cy rendues, dont la teneur sensuit, etc. » (folio 3, recto). — Recette faite par ledit Humbert durant Je temps de ce compte. Premièrement : 33,000 livres du prix de quarante gros, reçues de Guillaume de Poupet, conseiller et receveur

(1198) Ce mandement n'a -pas été publié parmi les documents justificatifs du travail de M Houdoy sur les Tapisseries de la Conquête de Tunis.

(1199) Isabelle, fille de Jean I<sup>er</sup>, roi do Portugal que le duc Philippe le Bon avait épousée le 10 janvier 1429, morte & Dijon le 17 décembre 1472.

(1200) Charles, comte de Charolais, fils de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, né à Dijon le 10 novembre 1433.

général des Finances du duc de Bourgogne (folio 4, verso). — Dépenses et mises de ce présent compte « Et premièrement des parties payées par ledit Humbert sur et par les escroes de laditte despence ; escu XX sols à la valeur de XL gros, monnoye de Flandres. — Lundi, premier jour de janvier l'an mil quatre cens quarante sept, Madame la Duchesse de Bourgoingne et de Brabant, monseigneur le Conte do Charollois et mes damoiselles d'Estampes (1201), de Bourbon (1202) et de Guelres (1203), tout le jour à Brouxelles, somme du jour comprins gaiges sans garnisons : LXXIX livres, xmi sols (folio 5, recto).....

Jeudi xxxi<sup>e</sup> et derrain jour d'octobre l'an mil III<sup>e</sup> XLVIII, Madame la duchesse de Bourgoingne et de Brabant, Monseigneur le conte de Charollois et mes damoiselles d'Estampes, de Bourbon et de Guelres, tout le jour à Hesdin, somme du jour comprins gaiges sans garnison : VII<sup>xx</sup> XVIII livres, xisols, I denier ; item, sur le dit XXXI<sup>e</sup> et derrain jour d'octobre appert par une autre escroe estre compté pour chausses, venues et allée : XXXIII<sup>e</sup> livres, vm sols ; item, ancores par autre escroe d'icellui XXXI<sup>e</sup> et derrain jour appert aussi estre compté pour vuages (voyages), hostellages. apoticaïries et autres choses extraordinaires : VI<sup>e</sup> IX livres, X sols, VII deniers (folio 34, recto). — Vendredi, jour de tous les Sains, prime jour de novembre l'an mil III<sup>e</sup> XLVIII, Madame la duchesse de Bourgoingne et de Brabant, etc., tout le jour à Hesdin. Et firent ce jour le service devant madicte dame l'évesque de Salumbrye et les chapellains de Monseigneur ausquelx furent délivrez de leurs bouches à l'ostel. Somme du jour, comprins gaiges sans garnison : III<sup>xx</sup> XII livres, n sols, X deniers » (folio 34, verso).....

Somme totale de la dépense de ce présent compte : 33,272 livres. 8 sols, 11 deniers .....

« Compte second de Humbert de Playne, etc. du 1<sup>er</sup> jour de janvier MCCCXLVIII et finissant le derrain jour de décembre MCCCXLIX tout includz, etc. » Recette : 33,000 livres reçues de Guillaume de Poupet, conseiller et receveur général des finances du duc de Bourgogne, etc. (folio 2, recto).....

« Mercredi premier jour de janvier l'an mil quatre cens quarante huit, Madame la duchesse de Bourgoingne et de Brabant, monseigneur le conte de Charrolois et mes daiiioiselles d'Estampes, do Bourbon et de Guelres, tout le jour à Brouxelles. Et

firent icellui jour le service devant Madame ung prélar et les Cor- deliers et leur donna on à disner, etc. Somme du jour, sans gaiges et garnison : XXIX livres, X sols, II deniers (folio 3, recto)

Dimenche jour de Pasques charnelz, xm d'avril l'an mil III<sup>e</sup> XLIX, Madame la duchesse de Bourgoingne et de Brabant, la Royne d'Escosse (1204), aux despens de madicte dame, monseigneur le Conte de Charollois et mes damoiselles d'Estampes et de Bourbon tout le jour à Brouxelles. Somme etc. : XLIX livres, XIX sols (folio 13, recto).....

Compte troisieme de Humbert do Playne, etc. du premier jour de janvier MCCCC quarante-neuf et finissant le derrain jour de décembre MCCCC cinquante tout inclux » (folio 2, recto). — Dépenses et mises de ce présent compte.....

« Dimenche, XI<sup>e</sup> jour de janvier l'an mil III<sup>e</sup> XLIX, madame la duchesse de Bourgoingne et de Brabant, monseigneur le conte de Charollois, Jaques (1205), monseigneur de Portugal (1206) et mes damoiselles d'Estampes et de Bourbon et Ysabel d'Estampes fout le jour à Bruges. Somme dudit jour, etc. : III<sup>xx</sup> IX livres, XIII sols, VIII deniers (folio 4, recto).....

Compte III<sup>e</sup> de Humbert de Plaine, etc., du premier jour de janvier mil III<sup>e</sup> cinquante au dernier jour de décembre mil III<sup>e</sup> cinquante et ung, etc. Recette faicte par ledit Humbert durant le temps de ce compte. Somme toute de la dite recette : XXXV<sup>m</sup> VI<sup>e</sup> XVI livres,

---

(1201) Elisabeth, fille de Jean II de Bourgogne, comte de Nevers, mariée plus tard à Jean I<sup>er</sup>, duc de Clèves.

(1202) Isabelle, fille de Charles I<sup>er</sup> duc de Bourbon, qui épousa le 30 octobre 1454, le comte de Charolais, Charles de Bourgogne, plus tard le duc Charles le Téméraire.

(1203) Catherine, fille d'Arnould d'Egmont, duc de Gueldre et de Catherine de Clèves. Cette princesse mourut sans alliance. Cette appellation pourrait aussi convenir à sa sœur aînée Marie qui épousa, en 1449, le roi d'Escosse Jacques II.

---

(1204) Marie, fille d'Arnould d'Egmont, duc de Gueldre, mariée en 1449 à Jacques II, roi d'Escosse, dont elle eut trois fils, Jacques, Alexandre et Jean. Elle mourut en 1463.

(1205) Probablement Jacques, fils de don Pèdre, duc de Coïmbre, archevêque de Lisbonne.

(1206) Don Pèdre, duc de Coïmbre, fils de don Pèdre, tué en 1450, proclamé roi d'Aragon en 1464.

XIII sols, II deniers (folio 2, recto). Despenses et mises de ce compte. Vendredi, premior jour de janvier l'an mil III<sup>o</sup> cinquante, Madame la duchesse de Bourgoigne et de Brabant, monseigneur le conte de Charrolois et mes damoiselles de Bourbon, d'Estampes et de Quimbre (1207), tout le jour à Bruges ; somme du jour : III<sup>xx</sup> III livres, VI deniers (folio 3, recto).....

Compte cinquiemes de Humbert de Plaine, etc., du premier janvier mil III<sup>e</sup> cinquante et ung et finissant le derrenier jour de décembre mil mf cinquante et deux, etc.....Somme de la Recepte : XXV<sup>M</sup> VIII<sup>e</sup> XXVIII livres, XVIII sols (folio 2, verso). Dépenses et mises de ce présent compte. — Samedy, premier jour de janvier l'an mil III<sup>e</sup> cinquante ung Madame la duchesse de Bourgoingne et de Brabant, monseigneur le conte de Charrolois et mes damoiselles de Bourbon, d'Estampes et de Quimbre, tout le jour à Brouxelles ; somme du jour, compris gaiges sans garnison : IIII<sup>xx</sup> II livres, XIII sols, II deniers (folio 3, recto) .....

Audit maistre pour XIII jours entiers qu'il a vacqués pour le fait de son dit office depuis le XII<sup>e</sup> jour de février mil mf III<sup>e</sup> li qu'il se partit de la ville de Dijon pour venir à Brouxelles devers madicte dame et avec lui apporta environ la somme de mil francs sur les appointements à lui bailliés pour la conduite de son dit office et iceue somme à convertir ou fait entretène-ment de la despence de madicte dame jusques au XXIII<sup>e</sup> jour dudit mois inclux qu'il vint audit lieu de Brouxelles, etc., comme il appert par la certifficacion de Monseigneur de Conlay, maistre d'ostel de madicte dame, cy-rendue. Pour ce, pour lesdits XIII jours ou pris de XXXII sols par jour : XX livres, XVI sols.....

A lui pour sept vins sept jours entiers qu'il a vacqués pour le fait de sondit office, c'est assavoir depuis le IX<sup>e</sup> jour de mars mil III<sup>e</sup> li qu'il se partit de la ville de Brouxelles et ala à LiUe devers monseigneur le Gouverneur audit lieu et le receveur général des Finances, pour avoir appointment pour furnir la despence ordinaire de madicte dame et de monseigneur le conte de Charrolois, de l'année finie le darrain jour de décembre darrain passé, laquelle n'estoit pas par appointié, et dudit Lille aler à Bruges avec ledit recepveur général pour la mesme cause jusques au XXVI<sup>e</sup> jour dudit mois do mars inclux qu'il revint audit Bruxelles devers madicte dame où sont XVIII jours entiers : item, puis le XXIII<sup>e</sup> jour d'avril mil III<sup>e</sup> lii après Pasques qu'il se partit dudit lieu de Brouxelles pour aler à Grantmont et Audenarde et d'ilec à Tenremonde on la compagnie de monseigneur le Duc et de monseigneur le conte de

Charrolois, pour conduire la despence et pour faire prest à aucuns officiers d'icellui seigneur de Charrolois, lequel estoit lors en armes à rencontre des rebelles et désobéissans Gantois (1208) jusques au xiiii<sup>e</sup> jour de may suiyant inclux qu'il revint audit Brouxelles pour trouver manière d'avoir argent pour entretenir ladicte despence, etc. Somme de ceste despence commune : CXXXVII livres. Somme toute de la despence de ce présent compte : XXXV<sup>m</sup> VII<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> III livres, V sols, VIII deniers. Ainsy est deu ou maistre : IX<sup>m</sup> IX<sup>e</sup> LV livres, VII sols, VIII deniers, etc. (folio 55. verso) ; — etc., etc.

B. 3341. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

**1461-1462.** — « Déclaration de plusieurs parties d'extrais faiz et bailliés par messeigneurs de la Chambre des Comptes de Monseigneur le duc de Bourgogne à Lille, du commandement à eulx fait par mondit seigneur par diverses ses lettres closes de pluseurs parties bailbées en reste por le XXVI<sup>e</sup> et darrain compte de feu Richart Juif, en son vivant maistre de la Chambre aux deniers d'icellui seigneur, pour XI mois finis le darrain jour de novembre l'an mil III<sup>e</sup> LXII, lesquelz extrais Guilbert de Ruffle, conseiller et receveur général de toutes les finances de mondit seigneur, a rendu en la dite Chambre des Comptes, por ce que pluseurs parties y contenues en chascun d'iceulx extrais sont par luy, prises en la despense de son premier compte de ladite recepte générale d'une année entière commençaiît. le premier jour d'octobre l'an mil III<sup>e</sup> LXIII et finissant le darrain jour de septembre l'an mil III<sup>e</sup> LXV, comme il peut appa-

(1207) Beatrix, fille de don Pèdre, duc de Coïmbre. Elle épousa en 1450, Adolphe de Clèves.

(1208) La révolte des Gantois mécontents de la gabelle ou impôt sur le sel que le Duc voulait faire lever sur eux, commença en 1449 et ne prit fin qu'en 1453 après la bataille de Gavre où les derniers soldats de la ville de Gand avaient été taillés en pièces.

roir par icellui son compte, et par dessus ce plusieurs autres parties n'éclairées esdis extrais sont encore à payer dont il a requis avoir enseignement pour luy et ceulx à qui elles touchent en aydier en temps et en lieu si avant que raison donra. Et primes, la copie d'ung extrait baillié par ladite chambre en la manière qui s'ensuit. Entre les parties mises et bailliés en debte par le darrain compte de feu Richart Juif en son vivant maistre de la Chambre aux deniers de Monseigneur le duc de Bourgogne, des parties deues aux officiers de mondit seigneur du temps dudit Richart, sont com-prinses les sommes et parties cy-après déclarées, deues aux archiers de corps de mondit seigneur, lesquelles icellui seigneur par ses lettres closes escriptes à Bruxelles le darrain jour de décembre, anno LXIII, amande aux gens de ses comptes à Lille, envoiié par extrait à messeigneurs de son grant Conseil. Et premiers : A Ernoul de Renty, capitaine = XLVI livres, VI sols, VI deniers ; à Nicaise de Mouchy = XIX livres, un sol ; à Jacques le Roy = XVI livres, nu sols ; à Gannot d'Escault = XXXVIII livres, IX sols ; à Jeham de Dannes = XXVII livres ; IX sols : à Guillaume Froment = XIII livres, I sol ; à Hacquinet de Comproy = XXVII livres, XI sols, VI deniers ; à Clays Franchois = X livres, VII sols (f° 3, recto) : à Oste Le Sur = XXV livres, nu sols ; à Jacques le Paige = XXVII livres, IX sols ; à Jehan Camoye = XI livres, III deniers ; à Mathieu de Sainthunes = XXII livres, VII sols, n deniers ; à Jehan de Maufras = XVI livres, XVI sols, VI deniers ; à Guillaume Lengloix = XXIII livres, XVIII sols : à Chariot de Wi'gnacourt = XXXV livres, XI st)ls ; à Ernoulet de Witte = XXXIII livres, VI deniers ; à Ernoulet Deschamps = XXXV livres, XVIII sols ; à Jehan de Malemaison = LVI livres, I sol, VI deniers ; à Pierre Le Sur = XXXIII livres, X sols, VI deniers ; à Hacquinet Vincent = XLVII livres, XI sols, IX deniers ; à Loyset du Trielz = XIII livres, X sols ; à Hubert de Benast = XXIII livres, XIX sols, VI deniers ; à Guillaume Blondel = XXX livres, XVII sols, VI deniers ; à Michelet du Puy = III<sup>xx</sup> livres, XI sols ; à Tassin de Nieulles = XXXI livres, XVI sols, VI deniers ; à Huchon de Flines = XXVI livres, XIII sols, VI deniers ; à Hacquinet Charles = XIII livres, X sols ; à Motin Dubois = VI livres, VI deniers ; à Guerardin Mambode = LVI livres, IX sols ; à Fleurquin Papegay = IX livres, I sol, VI deniers ; à Motin Banay = XXIX livres, I sol, VI deniers ; à Tassin de Dich = III<sup>xx</sup>VI livres, VII sols ; à Gillet Marcade = XXIII livres, X sols ; à Jehan Waingnage = XXVIII livres, XVIII sols ; à Jehan Hagneleyt — XVII livres, VIII sols, vi deniers ; etc. \* Autres dettes provenant du compte de feu Richart Juif, en son vivant maître de la Chambre aux deniers : « à messire Pierre de Miraumont = LXXIII livres, XVIII livres, XVIII sols de XL gros ; à messire Augustin de Bourchart = III<sup>xx</sup>XI livres, III sols ; à Philippe de Bourbon, eschanson = LII livres, XVI sols ; à Guillaume de Cotlignies = III<sup>xx</sup> xvm livres, VI

sols ; à Jehan le Muet = LIX livres ; à Charlet Granchier = VII<sup>xx</sup> vi livres, XI sols, VI deniers ; à Pierquin Vault = LX livres ; à Alart de Latre = LLVII livres, XIII sols ; à Estienno Michiel = VIII<sup>xx</sup> X livres ; à Jacotin Le Sauvaige = VIII<sup>xx</sup> X livres, XVIII sols ; .....au Roy d'armes de Haynnau = III<sup>ix</sup> IX livres, viii sols ; au Roy d'armes d'Artois = XXXVI livres, XVI sols : à France Conté = LXVIII livres, XVII sols ; etc., etc.

B. 3342. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

**1486.** — « Déclaration..... des sommes de deniers recouvrés [par forme] d'aydes, dons et prou-flets accordés à feu Madame d'Oostriche et de Bourgogne (1209), que Dieu absoille avant son trespas, comme à cause d'appointemens et assignations ordonnées par Monseigneur le Duc d'Oostriche et bailliés par les gens et commis sur le fait ae ses domaine et finances aux maistres de la Chambre aux deniers de madite feu dame avant son dit trespas, pour convertir et employer eu la conduite de la despense d'elle et de messeigneurs ses enffans ; et aussi des restes doues à pluseurs officiers, marchans et autres, à cause de ladite despense, extraites hors certain estât fait à maistre Thiébaud Barradot en la Chambre des Comptes à Lille, présent les députez des membres de Flandres » (f°1).....

Somme toute des parties à recouvrer ès pays que dessus : C<sup>m</sup> v<sup>c</sup> XXII livres, v sols de XL gros (f° 7, recto).....

Déclaration des debtes et restes deues aux dames, damoiselles, chevaliers, escuiers, officiers et serviteurs de madicte feu dame, tant à cause de leurs

---

(1209) Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, duchesse de Bourgogne, mariée à Maximilien, archiduc d'Autriche, morte des suites d'une chute de cheval le 28 mars 1482.

gaiges et pensions comme autrement et aussi aux marchans qui ont preste leurs deniers et livré leurs denrées pour les despenses ordinaire et extraordinaire d'icello dame. Premièrement pour lesdits gaiges et despenses ordinaires de Madicte dame : à Madame de Halewin = XIII<sup>e</sup> LX livres, VI sols ; à elle, à cause des gaiges de feu Madame sa mère, d'elle et ses deux filles, du temps de Jacques Douce = MVI livres, XI sols, VIII deniers ; Othenin Batault, à cause des gaiges des filles, assavoir de Ysabeau de Hallewin, la tante = XXXVI livres, III sols ; à lui, pour Jehanne de Halewin = XXXVI livres, III sols ; à lui, pour Ysabel de Halewin la Josne = XXXVI livres, III sols ; à lui pour Jehanne d'Ysainghien = XXXVI livres, un sols ; à lui, pour Marie Douzlieu = XXXVI livres, III sols ; à lui, pour Marguerite de Lewale = XXXVI livres, un sols ; à Ysabel de Poitiers = XXXVI livres, un sols ; à lui, pour Jaqueline de Criquy = XXXVI livres, III sols, à lui, pour Ysabel de Villers = XXXVI livres, III sols ; à lui, pour Jehanne de Sçavoye, idem : à lui, pour Ysabel de Saily, idem ; à lui, pour Jehanne de Vaulx, idem ; à lui, pour Ysabel de Condé, idem ; à ladite Jehanne de Vaulx, pour feu Jehan du Buisson, demeurant à Gand = XXVI livres ; à Symonne de Sanne-grain = VIII<sup>c</sup> XXXIII livres, XII sols ; à elle, par lettre = LIII livres, XVI sols, VI deniers (f<sup>o</sup> 8, recto) ; à Jehanne de Watenes.....à elle, par lettre..... ; à Helaine Wilwerschez = VII<sup>xx</sup> X livres : à Katerine de Lalaing — VIXX II livres, VIII sols ; à Anthoinette de Serrobin = VIXX II livres, XIII sols ; à Jehanne Blancarde = VIIXX X livres, IX sols : à Marie Luzarde = VI<sup>xx</sup> X livres, III sols ; à maistre Odo Le Roy = II<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> XVII livres, VI sols ; à maistre Jehan Parmentier = VIII<sup>c</sup> XXX livres, III sols ;.....

à monseigneur de la Gruthuse = XII<sup>c</sup> XXVII livres, XVI sols, VI deniers ; à monseigneur de Molembaix — XI<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> VI livres, X sols, VIII deniers ; à messire Philippe Du Chesne = II<sup>c</sup> VII livres , VI sols, VIII deniers (f<sup>o</sup>8, verso).....

à Jehan de BregiUes = CII livres, VIII sols ; à lui, pour Rombault l'orfèvre = XLVIII livres (f<sup>o</sup> 10, verso) ;

à Denis Bricart, garde robe de monseigneur le duc Philippe = II<sup>c</sup> V livres, XIX sols, VI deniers :.....à Robinet Bouly, varlet des fi Lies = III<sup>xx</sup> I livres, XVIII sols ;,

Somme desdites parties deues à cause de l'ordinaire de madite feu dame — XXXVIII<sup>m</sup> CIII<sup>xx</sup> III livres, XII sols, VII deniers obole dexl gros (folio 17. recto).....

Autres restes et debtes deues à cause de la despense de messeigneurs les enfans (1210) et de

(1210) Philippe, dit le Beau, fils de Maximilien et de Marie de

mademoiselle de Gheldres (1211) » (folio 20, recto).  
 A Jehan Huyl pour char de beuf = VIII<sup>xx</sup> XII livres, IX sols, III deniers ; à Gilles Bouwink, pour chars de mouton et de veau = VII<sup>e</sup> LXI livres, XVIII sols, IX den. ; à Michel Moorter-man, pour poullailleries = IX<sup>xx</sup> IX bvres, V sols ; à la vesve Swalschem, pour char de beuf = III<sup>xx</sup> livres ; à Gilles Mollemain, pour lart = lxxvi livres, II sols ; à Jehan Baers, pour trippes = XXXIII livres , VII sols, III deniers ; à Hubrecht van Tilen, pour pain = II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> livres, I sol, VI deniers ; à Jehan Brugman , pour cervoise = VIII<sup>xx</sup> XII livres ; à Deric de Scuppore, pour verjus et vinaigre = III<sup>xx</sup> III livres, IX sols, III den. ; à Jehan de Gent, pour torches et ouvraiges de cire = VI<sup>xx</sup> vu livres, XVI sols ; à la vesve de Ywain de Cotthem, pour chandeilles de suif = LIII livres ; à Jehannes de Crayenne, pour succe et espices = VII<sup>xx</sup> III livres, X sols, III den. (folio 20, recto) ; à messire Philippe du Chesne, pour lettre..... ;  
 à Piètre, tavernier à la Lune, pour vin..... ;  
 à Pauwels Stermon, pour chandebes de suif = LX<sup>ix</sup> livres, XVII sols ; à Gilles du Vivier, pour la despence du cheval = XX livres, XIII sols, VI deniers ; à Jacob van der Steene, pour potaigeries = XVIII livres, X sols ; à ceulx du myn (minck), pour poisson de mer = LXVII livres, XI sols ; à la veuve Bellequins, pour poisson d'eaue douce = IXXX V bvres, XVII sols ; à Johannes Dodenaghen, pour bois = L livres ; à Guillaume Lem-pereur, pour une selle et autres ouvraiges de son mes-tier = LXXIX sols, VI den. ; à Brocart la Greusse, pour pain et paticerie = II<sup>c</sup> livres, VI sols, VII den. ; à Jehan Roussel, pour chars tant de beuf que de mouton, veau et poulaiberies = CVI livres ; à Jehan de Bru, pour louaige de litz = II<sup>c</sup> XVI livres, III sols , VI den. ; à Monnet, pour oublies = VI livres, VIII sols (folio 20, verso) ; à

---

Bourgogne, né à Bruges le 22 juillet 1478, et sa sœur Marguerite, archiduchesse d'Autriche, née le 1<sup>er</sup> janvier 1480. (1211) Philippine, fille d'Adolphe, duc de Gueldre. Elle épousa en 1485 René II, duc de Lorraine.



lavandière, pour buaige de linge = VII livres, III sols ; à Josse de la Driosche, pour reste de son compte particulier de clerc\* à maistre touchant ladite despence et dont il a fait plusieurs empruntz en son nom = III<sup>e</sup> XXIX livres, IX sols ; à Gérart van den Troucke , pour draps de soye = XXXI livres, XIX sols ; et à Jehan de Coustre pour peleteries = XXIII livres. Sommo = III<sup>m</sup> VIII<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> livres, ix sols, ii den. obole (folio 21, recto).....

Autres parties deues à cause de.....draps et autres parties extraordinaires : à maistre Loupe de la Garde, pour domp Denis = viixx v livres, X sols ; à Guillaume Picault, pour reste d'un cheval = XVIII livres, XIII sols ; à Rombault, l'orfèvre, pour reste de ses parties = V<sup>c</sup> I livres, XIX sols ; à Andrieu Le Conte, pour ledit Rombault = II<sup>c</sup> XX livres, III sols ; à Jehan de Bregilles, pour ung dyamant = II<sup>c</sup> XL livres : à Jacques de Halewin, pour une hagenée — XXXVI livres ; à Simon Foret, pour drap = XVII livres, XVII sols ; à Jehan de Piète, pour ung cheval = VI<sup>xx</sup> livres ;.....

à Jehan Artrel l'ainsné, pour drap d'or = V<sup>c</sup> LXXVI livres ; à Thomas Butholi, aussi pour drap d'or = IX<sup>c</sup> livres ; à Jehan Colo, pour bagues = III<sup>c</sup> livres ; audit Jehan Cole, pour une croisette de dyamans = III<sup>xx</sup> XVI livres ;.....

..... ; à Thomas Portunari, pour draps de soye = MXLIII livres.....

Somme = XII<sup>m</sup> XLIX livres, viii sols, vi den. obole (folios 25 et 26).

R. 3343. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, parchemin.

**1506-1510.** — « Compte premier de Pierre Boisot, conseiller et maistre de la Chambre aux deniers de Monseigneur l'archiduc d'Austrice, prince d'Espagne, duc de Bourgogne, etc., comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, etc., des receples et despenses par lui faictes à cause dudit office de maistre de la Chambre aux deniers , pour une année entière , commençant le premier jour de septembre l'an mil cinq et six et finissant le derrenier jour d'aoust l'an mil cinq cens et sept incluz ». En tête se trouvent transcrites : 1<sup>o</sup> les lettres patentes de Philippe, roi de Castille, de Léon, de Grenade, de *Tolledo*, de *Galizia*, de *Sevilla*, de *Cordua*, de *Murcia*, de *Jahen*, etc., par lesquelles, vu la résignation des fonctions de conseiller et maître de la Chambre aux deniers de son

très cher et amé fils le prince de Castille, faite par Christien de Bourges au profit de Pierre Boisot, sommelier de la paneterie dudit prince de Castille, il agréé ladite résignation et pour la bonne relation qui lui a été faite de la personne dudit Pierre Boisot et de ses sens, expérience en fait de comptes et recettes et « outres ses ydonneyté et souffisance, icellui Pierre Boisot, confians à plain de ses loyauté, preudommie et bonne diligence » a retenu, ordonné et commis, retient, ordonne et commet par ces présentes audit état de conseiller ot maître de la Chambre aux deniers de son dit fils, etc. (Valladolid, le 24 juillet 1506) ; 2<sup>o</sup> celles de Charles, archiduc d'Autriche, prince de Castille, duc de Bourgogne, etc., ordonnant, en vertu des lettres précédentes, que ledit Pierre Boisot serait retenu, commis et ordonné « oudit estât de maistre de nostre dite Chambre aux deniers , pour en icellui estât nous servir doresnavant, recevoir et faire venir ens tous les deniers qui lui sont et seront ordonnez pour la conduite de sondit office ; de, au paiement d'iceulx deniers contraindre et faire contraindre ceulx qui les devront et seront tenuz payer comme l'on est accoustumé faire pour noz propres debtes et deniers, d'en baillier ses lettres de recepte à nostre amé et féal conseiller et receveur général de nosdictes finances Simon Longin ou d'autre nostre receveur général avenir qui lui baillera lesdits deniers : lesquelles lettres lui voulions valoir acquict et des maintenant pour lors les avons auctorisées et auctorisons par cesdictes présentes, et généralement de faire toutes et singulières les choses que bon et léal maistre de la Chambre aux deniers dessusdicte puet et doit faire, et que audit estât compettent et appartiennent, aux gaiges de dix huit sols du pris de deux gros de nostre monnoie de Flandres le soit, par jour, qui sont les mesmes gaiges que mondit seigneur et père lui avoit pour ce ordonnez ; et aux autres droiz, honneurs, livroisons , hostellaiges, libertez, franchises, prouffitz et émolumens accoustu-mez et y appartenans ; sur quoy et de soy bien et loyaulment en ce acquicter, ledit Pierre Boisot sera tenu faire le serement à ce deu et pertinent, se desja fait ne l'a es mains de nostre amé et féal chevalier, conseiller, premier maistre d'ostel, messire Christofle de Barouze ou de l'un des autres maistres de nostre diet hostel, servans en son absence, que commectons à ce ; si donnons en mandement ausdits maistres d'ostel que ledit serement fait par icellui Pierre Boisot, comme

dit est, ilz enregistrent et facent enregistrer ceste nostre présente retenue es livres et registres de nostre diet hostel à ce servans et ordonnez, etc.» (Malines, le 11 novembre 1506). — Somme totale de la recette du compte de l'année 1506-1507 : 33,177 livres, 7 deniers (fobo 5, recto). « Despenses et mises de ce présent compte. Et premièrement des partyes payées par ledit Pierre Boisot en et sur les escroes de mondit seigneur l'Archiduc. Escu XX sols à la valeur de XL gros, monnoie de Flandres. Septembre l'an mil cinq cens et six. Mardy, premier jour de septembre l'an mil cinq cens et six, monseigneur le prince de Castille, duc de Luxembourg (1212) et Mesdames Alyennor, Ysabeau et Marie, ses sœurs, tout le jour à Malines. Somme du jour comprins gaiges sans garnisons : LXVII livres, XVII sols, III deniers obolle (folio 7, recto).....

Somme toute de la despence de ce compte : XXXII<sup>m</sup> IX<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> VIII livres, VI sols, I denier obole poitevine. Ainsi doit ce maistre : IX<sup>xx</sup> IX livres, XIII sols, V deniers poitevins de XL gros qui sont portées et dont il est chargé en Testât du compte ensuivant et par tant icy quicte » (folio 49, recto). — « Compte II<sup>e</sup> de Pierre Boisot, conseiller et maistre de la Chambre aux deniers de Monseigneur l'Archiduc d'Austrice, prince d'Es-paigne, etc., des receptes et despenses par lui faictes pour une année entière commençant le premier jour du mois de septembre Tan mil cinq cens et sept et finissant le derrain jour d'aoust ensuivant Tan mil cinq cens et huit incluz» (folio 2, recto). — Somme totale de la recette : 73,065 livres de 40 gros la livre (folio 3, verso). — Dépenses et mises de ce présent compte. « Merquedi premier jour de septembre Tan mil cinq cens et sept, monseigneur l'Archiduc d'Austrice, prince d'Espagne, etc., et Mesdames Aliennor, Ysabeau et Marie, ses sœurs, tout le jour à Malines, escu à XX sols à la valeur de XL gros, monnoie de Flandres. Somme du jour,, comprins gaiges sans garnisons : LXXII livres, XV sols, VII deniers (fobo 4, recto).....

Somme desdits douze mois : XXXV<sup>m</sup> VI<sup>o</sup> LXX livres, XIII sols, V deniers obole poitevins (fobo 45, recto). Despense commune : audit Pierre Boisot, maistre de la Chambre aux deniers, la somme de quarante-huit livres, à cause de semblable somme qu'il prend chascun an pour son pappier, parchemin et autres menues necessitez, ainsi que ses prédécesseurs ont acoustumé prenre et avoir chascun an à cause dudit estât de maistre de la Chambre aux deniers, etc. ; à lui, la somme de vingt-sept livres dudit pris pour neuf escrip-toires suffisamment garnies et estotfées comme il appartient, assavoir pour cinq maistres,

deux auditeurs, ung cleric des comptes ; et aussi une pour ledit maistre de la Chambre aux deniers à LX sols pisse en la manière d'encienneté acoustumée, etc. ; à lui, pour l'escripture et façon de ce présent compte et du double d'icellui, contenant ensemble III<sup>xx</sup> dix fueilletz au pris de deux solz dudit pris le fueillet, ainsi que Ton a tauxé à ses prédécesseurs de semblable office, etc. Somme de la despense de ce compte : XXXV<sup>m</sup> VII<sup>o</sup> LIII livres, XIII sols, V deniers obole poitevins. Ainsi doit ce maistre : XXXVII<sup>m</sup> III<sup>c</sup> livres, vi sols, vi deniers poitevins. Et si doit par la fin de son compte précédent : IX<sup>ix</sup> IX livres, XIII sols, v deniers poitevins. Pour ces deux parties qu'il doit XXXVII<sup>m</sup> III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> IX bvres, XI deniers obole de XL gros (folios 45, verso et 46 recto). — Compte III<sup>e</sup> de Pierre Boisot, etc., commençant le premier jour de septembre Tan mil cinq cens et huit et finissant le derrenier jour d'aoust Tan mil cinq cens et neuf incluz.....

Somme de la reoepte de ce compte : XLIX livres de XL gros (f<sup>o</sup> 2, recto). — Despenses et mises de ce présent compte..... Venredi, premier jour de septembre Tan mil cinq cens et huit, monseigneur l'Archiduc d'Austrice, prince d'Espagne etc., et Mesdames Alyennor, Ysabeau et Marie, ses sœurs, tout le jour à Malines etc. Somme du jour comprins gaiges sans garnisons : LXXVIII hvres, xi sols obole poitevins (f<sup>o</sup> 3, recto).....

Venredi, XXIX<sup>e</sup> jour de septembre Tan mil cinq cens et huit, mondit seigneur tout le jour en sa ville de Lyere, et mesdites dames ses sœurs tout le jour à Malines. Somme du jour etc. : III<sup>xx</sup> XIII livres, II sols, viii deniers.....

Sur ledit mardi XXXI<sup>e</sup> et derrain jour d'octobre Tan mil cinq cens et huit, mondit seigneur disner en sa ville de Lyere, soupper et giste en sa ville d'Anvers et mesdites dames, ses sœurs, tout le jour à Malines. Appert encores estre compté par ung autre escroe à part, pour vuaiges, hostellaiges, apoticaïries et autres menues parties extraordinaires acoustumées de compter en la fin de chascun mois. Somme desdites parties

---

(1212) Charles-Quint étant né le 25 février 1500, était par conséquent en 1506 dans sa septième année. Éléonore, sa sœur aînée, née le 30 novembre 1498, avait 9 ans ; Isabelle, née le 27 juillet 1501 avait à peine six ans et Marie, née le 15 septembre 1505 était dans sa troisième année.

extraordinaires : II<sup>c</sup>XIX livres, VIII sols, VI deniers (f<sup>o</sup>9, verso).....Somme de la dépense de ce compte : 53,154 livres, 3 sols, 8 deniers poitevins (f<sup>o</sup> 46, recto).....

— « Compte m<sup>e</sup> de Pierre Boisot etc., pour une année commençant le premier jour de septembre l'an XV<sup>c</sup> et neuf et finissant le derrain jour d'aoust l'an XV<sup>c</sup> et dix incluz (f<sup>o</sup>2, recto).....Despences et mises de ce présent compte.....

Samedi, premier jour de septembre l'an mil cinq cens et neuf, monseigneur l'Archiduc d'Austrice, prince d'Espagne etc., disner en sa ville de Bruxelles, soupper et giste en sa ville de Louvain et Mesdames Alienor, Ysabeau et Marie, ses seurs, tout le jour à Malines etc. Somme du jour, compris gaiges sans garnisons : VII<sup>xx</sup>III livres, VIII sols, III deniers (f<sup>o</sup>3, recto).....

Mardi, XII<sup>e</sup> jour de février l'an mil cinq cens et neuf (1510 n.st.) et jour des Karesmaux (mardi gras),mondit seigneur l'Archiduc d'Austrice.prince d'Espagne etc., tout le jour en sa ville de Bruxelles où il donna ce jour ung bancquet à Madame la douhaigière de Savoye, sa tante, à plusieurs grans maistres, nobles et gentiiz hommes, dames et femmes, pour ce crue (augmen- tation) pour les offices et Mesdames ses seurs tout le jour à Malines etc. Somme du jour, compris gaiges sans garnisons : III<sup>c</sup>I livres, V sols, IX deniers poite- vins» (f<sup>o</sup>24, verso).....

Somme de la dépense de ce compte : 66,698 livres , 5 sols.

B. 3344. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, 52 feuillet, parchemin.

1<sup>er</sup> septembre 1510 —31 août 1511.— « Compte v<sup>e</sup> de Pierre Boisot, conseiller et maistre de la Chambre aux deniers de Monseigneur l'Archiduc d'Austrice, prince d'Espagne etc., pour une année entière commençant le premier jour de septembre XV<sup>c</sup> et dix et finissant le derrain jour d'aoust l'an XV<sup>c</sup> et unze incluz.

Et premiers. Recepte (f 2) .....

..... Somme de la recepte : LXX<sup>m</sup> livres de XL gros (f<sup>o</sup> 2, verso).....

Despence et mises de ce présent compte. Et premièrement des parties payées par ledit Pierre Boisot etc. et sur les escroes de mondit seigneur l'Archiduc ; escu XX sols à la valeur de XL gros, monnoie de Flandres.

Septembre XV<sup>c</sup> et dix. Dimanche, premier jour de sep- tembre l'an mil cinq cens et dix monseigneur l'Archi- duc d'Austrice, prince d'Espagne, etc.,tout le jour en sa ville de Bruxelles et Mesdames Aliennor,

Ysabeau et Marie, ses seurs, tout le jour à Malines. Somme du jour, compris gaiges sans garnisons : VII<sup>xx</sup>XI livres, II sols, XXI deniers poitevins (f 3, recto).....

Lundi, XXVIII<sup>e</sup> jour d'octobre, mondit seigneur l'Archiduc etc., disner en sa ville d'Anvers, soupper et giste au chasteau de Tamise et mesdites dames ses seurs tout le jour à Malines.....

Mardi, XXIX<sup>e</sup> jour d'octobre, mondit seigneur l'Archi- duc tout le jour à Tamise, là où Roland Le Fèvre, trésorier général, festoya au soupper mondit seigneur et Madame de Savoyo, sa tante, et Mesdites dames ses seurs, tout le jour à Malines (f<sup>o</sup> 10, verso).....

Samedi, XXX<sup>e</sup> et derrain jour de novembre, mondit sei- gneur l'Archiduc d'Austrice etc., tout le jour en sa ville de Bruxelles ; et tint mondit seigneur feste et fut servy et tint estât pour son disgner en grant sale en hault, de deux platz à sa table pour ses cou- frères de la Thoison d'Or au nombre de mi seigneurs dudit ordre, et ung plat et une autre petite table pour les officiers dudit ordre. Et mesdites dames ses seurs tout le jour à Malines (f 15, recto).....

Merquedi, XXIII<sup>e</sup> jour d'avril l'an mil cinq cens et onze, mondit seigneur l'Archiduc d'Austrice etc. et mesdites dames ses seurs tout le jour à Malines et ce jour fut la procession dudit Malines où mesdits seigneur et dames furent f estiez au disner par ceulx de ladite ville (f<sup>o</sup>34, recto) .....

Vendredi, VI<sup>e</sup>jour dejuing, mondit seigneur l'Archiduc etc., partit le matin de sa ville de Malines, digner à l'abaye de Grinberghe, soupper ès Chartex- lez- Bruxelles et giste audit Bruxelles, et mesdites dames ses seurs tout le jour à Malines (f<sup>o</sup> 40, recto).....

Lundi, IX<sup>e</sup> jour, de juing l'an mil cinq cens et unze, mondit seigneur l'Archiduc etc., partist le matin de sa ville de Bruxelles, digner et soupper en son hostel à la Vure et illec à latriairie (1213) de ceux de Louvain et de

---

(1213) Le scribe a voulu sans doute écrire *frairie*, aux frais des villes de Louvain et de Bruxelles.

Bruxelles, coucher et giste audit Bruxelles et mesdames ses seurs tout le jour à Malines.....

Jeudi, XII<sup>e</sup> jour de juing, mondit seigneur l'Archiduc etc., après le desjunner partist de sa ville de Bruxelles aller à la chasse à l'Estacquette, digner et soupper illec et giste audit Bruxelles et mesdites dames ses seurs tout le jour à Malines » (f<sup>o</sup> 40, verso).....

Somme de la dépense de ce compte : 71,431 livres, 1 sol poitevin.

B. 3345. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, 152 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> septembre **1511** — 31 août **1514**. — «Compte VI<sup>e</sup> de Pierre Boisot, conseiller et maistre de la Chambre aux deniers de Monseigneur l'Archiduc d'Austrice etc., des recepte et despence par lui faicte à cause dudit office de maistre de la Chambre aux deniers pour douzo mois entiers commençans le premier jour de septembre l'an mil cinq cens et unze et finissant le derrain d'aoust l'an XV<sup>c</sup> et douze incluz » (f<sup>o</sup> 1, recto)

Somme de la recette de compte : 201,600 bvres (f<sup>o</sup> 2, recto .....

Dépenses : « Lundi, premier jour de septembre l'an mil cinq cens et unze, Monseigneur l'Archiduc d'Austrice, etc., et Mesdames Abennor, Ysabeau et Marie, ses seurs, tout le jour h Malines. Somme du jour, comprins gaiges sans garnisons : CXV libvres, XI sols, VII deniers poitevins (f<sup>o</sup> 3, recto).....

Merquedi, XIII<sup>o</sup> jour d'avril l'an mil cinq cens et douze Mondit seigneur l'Archiduc etc., tout le jour à Malines et fut festoyé par ceulx dudit Malines à cause que ce jour fut leur procession (f<sup>o</sup> 32, verso).....

Samedi, XII<sup>e</sup> jour de juing Mondit seigneur l'Archiduc etc., desjeuner à Bruxelles, disner à Vilvorde et giste à Mabnes (f 39, recto).....

Dimenche, XIII<sup>e</sup> jour de juing, Mondit seigneur l'Archiduc etc., desjeuner à Malines, disner au Tholus près Riplemonde, soupper et giste en sa ville d'Anvers (f 39, verso).....

Jeudi, VIII<sup>e</sup> jour de juillet, Mondit seigneur etc., tout le jour en sa ville de BruxeUes ; et cedit jour fut ordonné faire trois platz de crue (augmentation) pour festoyer les ambassadeurs d'Engleterre» (f<sup>o</sup> 42, recto)

Somme totale de la dépense de ce compte : 113,962 livres, 5 sols, 6 deniers (f<sup>o</sup> 51, verso).....

« Compte VII<sup>e</sup> de Pierre Boisot etc., commençans le premier jour de septembre l'an mil cinq cens et douze et finissant le derrain jour d'aoust l'an mil cinq cens et trèze incluz » (f<sup>o</sup> 53, recto).....

Somme totale de la recette de ce compte : 7043 livres (f<sup>o</sup> 53, verso)..... Dépenses. « Mercredi, premier jour de septembre 1512, Monseigneur l'Archiduc etc., tout le jour en sa ville de Malines Somme du jour, comprins gaiges sans garnisons : VIII<sup>xx</sup>XIII livres, x sols, X deniers poitevins » f<sup>o</sup> 55, recto).....

Somme totale de la dépense de ce compte : 130,538 livres, 9 sols, 3 deniers obole (f<sup>o</sup> 99, verso).....

« Compte VIII<sup>e</sup> de Pierre Boisot, etc., pour une année entière commençant le premier jour de septembre l'an XV<sup>e</sup> et trèze et finissant le derrain d'aoust l'an XV<sup>e</sup> et quatorze incluz » (f<sup>o</sup> 101, recto).....

Somme totale de la recette : 76,724 livres, 4 sols (f<sup>o</sup> 102, verso). Dépenses : « jeudi, premier jour de septembre l'an 1513, Monseigneur rArchiduc.etc, tout le jour en sa ville de Malines. Somme du jour comprins gaiges sans garnisons : II<sup>c</sup> VI libvres. II sols, v deniers. (f<sup>o</sup> 103, recto).....

Dimenche, IX<sup>e</sup> jour d'octobre l'an mil cinq cens et trèze, Mondit seigneur l'Archiduc d'Austrice, prince d'Espagne, etc., se partist de la ville d'Enghien après desjuner, souppa et giist en sa ville d'Ath (f<sup>o</sup> 108, recto).....

Lundi, X<sup>e</sup> jour d'octobre 1513, mondit seigneur l'Archiduc d'Austrice, etc., se partist de sa ville d'Ath après le desjuner, digna à Leuze, souppa, giist en la ville de Tournay où estoit le Roy d'Engleterre (1214). Mardi, XI<sup>e</sup> jour d'octobre 1513, Monseigneur l'Archi-

---

(1214) Le roi d'Angleterre Henri VIII s'était emparé de Tournai le 23 septembre 1513, après un siège de quelques jours. La ville resta en sa « subjection et obéissance » pendant plusieurs années.

duc d'Austrice tout le jour en la ville Tournay ; et ce jour souppa mondit seigneur avec le Roy d'Angleterre. Mercredi, XII<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), Mondit seigneur l'Archiduc tout le jour en la ville de Tournay ; et ce jour y eust trois platz de crue à cause qui (qu'il) souppa plusieurs princes d'Angleterre avec mondit seigneur. Somme du jour,comprins gaiges sans garnisons : II<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XIII livres, XIII sols, V deniers obole. Jeudi, XIII<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), Mondit seigneur l'Archiduc, etc., se partist après digner de Tournay, souppa et giist en sa ville de Lille (f<sup>o</sup> 108, verso). Vendredi, XIII<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), tout le jour en sa ville de Lille. Samedi, XV<sup>e</sup> jour d'octobre 1513, idem. Dimenche XVI<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), Mondit seigneur l'Archiduc tout le jour en sa ville de Lille. Et ce jour donna Mondit seigneur le banequet au Roy d'Angleterre, Madame de Savoye et les grans princes d'Angleterre (1215) et furent faiz XII platz de crue. Somme du jour, comprins gaiges sans garnisons : III<sup>c</sup> LX livres, VI sols, VI deniers. Lundi, XVII<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), Mondit seigneur l'Archiduc etc.,tout le jour en sa ville de Lille et se jour se partist le Roy d'Angleterre de ladite ville de Lille. Mardi, XVIII<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), Mondit seigneur l'Archiduc, tout le jour en sa ville de Lille.Mercredi, XIX<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), idem. Jeudi, XX<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), Mondit seigneur l'Archiduc se partist de sa ville de Lille après digner, banequeta à Menin, souppa et giist en sa ville de Courtrai. Vendredi, XXI<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), Mondit seigneur l'Archiduc se partist de sa ville de Courtray après digner, souppa et giist à Petereghienles-Danise(f<sup>o</sup> 109, verso). Samedi, XXII<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), Mondit seigneur l'Archiduc, etc., se partist de Petenghien après le disner, souppa et giist en sa ville de Gand. Dimenche, XXIII<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), tout le jour en sa ville de Gand. Lundi, XXV<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), idem.Mardi, XXV<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), idem. Mercredi, XXVI<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), idem. Jeudi, XXVII<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), idem. Vendredi, XXVIII<sup>e</sup> jour d'octobre (1513) idem. Samedi, XXIX<sup>e</sup>, dimanche,XXX<sup>e</sup>, lundi,XXXI<sup>e</sup> jour d'octobre (1513), idem. Mardi, premier jour de novembre (1513), idem. Mercredi, ifjour de novembre (1513) Mondit seigneur l'Archiduc digna en sa ville de Gand, souppa et giist à Le Loue au logis de Monseigneur de Fiennes. Jeudi, III<sup>e</sup> jour de novembre (1513) tout le jour à Le Loue. Vendredi IIII<sup>e</sup> jour de novembre (1513), idem. Samedi, V<sup>e</sup> jour de novembre (1513), Mondit seigneur l'Archiduc se partist de sa ville de Le Loue après disner, souppa et giist à Eckelo et Madame sa tante aussi. Dimanche, VI<sup>e</sup> jour de novembre (1513),

tout le jour à Eckeloo. Lundi, VII<sup>e</sup> jour de novembre (1513), Mondit seigneur l'Archiduc digna à Eckeloo, souppa et giist en sa ville de Gand. Mardi, VIII<sup>e</sup> jour de novembre, tout le jour en sa ville de Gand (f<sup>o</sup> 112, recto).....

Jeudi, XXIII<sup>e</sup> jour de novembre (1513), Mondit seigneur l'Archiduc se partist après le disner de sa ville de Gand, souppa et geust en sa ville de Tenremonde (f<sup>o</sup> 114, recto). Vendredi, XXV<sup>e</sup> jour de novembre (1513), tout le jour en sa ville de Tenremonde.Samedi, XXVI<sup>e</sup> jour de novembre (1513), Mondit seigneur l'Archiduc se partist de sa ville de Tenremonde après disner, souppa et giist en sa ville de Malines. Mercredi, XXX<sup>e</sup> et dernier jour de novembre (1513), Mondit seigneur l'Archiduc d'Autriche, tout le jour en sa ville de Malines ; et ce jour tint Monseigneur la feste de Saint-Andrieu où furent pluseurs chevaliers de l'ordre et y eust un plat de crue (f<sup>o</sup> 115, recto).....

Jeudi, XXI<sup>e</sup> jour de janvier (1514), Mondit seigneur l'Archiduc se partist de sa ville de Malines après disner, souppa et giist en sa ville de Bruxelles (f<sup>o</sup> 120, verso) .....

Samedi, XXVIII<sup>e</sup> jour de janvier (1514), Mondit seigneur l'Archiduc se partist de sa ville de Bruxelles après disner et souppa et giist en sa ville de Haulx (f<sup>o</sup> 122, verso).....

Mercredi, XXIII<sup>e</sup> jour de may (1514), Mondit seigneur l'Archiduc tout le jour en sa ville de Louvain. Jeudi, XXV<sup>e</sup> jour de may (1514), Mondit seigneur l'Archiduc disna et soupa ou logis de Monseigneur le Gouverneur à Heure et giist en sa ville de Louvain (f<sup>o</sup> 138, recto).....

Dimenche, xf jour de juing (1514), Mondit seigneur l'Archiduc tout le jour en sa ville de Bruxelles ; et donna mondit seigneur à soupper aux ambassadeurs de Dennemarcke, Madame de Savoye, Madame Ysabeau,

---

(1215) La veille, le samedi 15 octobre 1513, l'archiduchesse Marguerite avait, au milieu des fêtes qu'elle lui donnait, amené le roi Henri VIII, à signer un nouveau traité aussi favorable aux Pays-Bas qu'à Maximilien.

dame des nopces (1216) et Madame Liennor (f° 140, verso).

Jeudi, XV<sup>e</sup> jour de juing (1514), Mondit seigneur l'Archiduc, tout le jour en sa ville de Bruxelles ; et donna mondit seigneur à disner aux ambassadeurs de Dennemarke (f° 141, recto).....

Vendredy, XXIII<sup>e</sup> jour de juing (1514), Mondit seigneur l'Archiduc, tout le jour en sa ville de Bruxelles ; et flat Mondit seigneur faire ung feu à l'honneur de Mon- seigneur Saint-Jehan-Baptiste en la manière accous- tumée » (f 142, recto).....

Somme totale de la dépense de ce compte : 86,968 livres, 4 deniers de 40 gros (f° 152, recto).

B. 3346. (Registre.) — In-f°, 81 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> septembre 1514-30 juin 1515. — « Compte IX<sup>e</sup> de Pierre Boisot, conseiller et maistre de la Chambre aux deniers de Monseigneur l'Archiduc d'Austrice etc., des recepte et despence par luy faicte à cause dudit office de maistre de la Chambre aux deniers, pour dix mois entiers, commençans le premier jour de septembre l'an mil cinq cens et quatorze et finissans le derrenier jour du mois de juing l'an mil cinq cens et quinze incluz ». En tête de ce compte sont transcrites les lettres de l'Archiduc en date du 4 août 1515 prescrivants au maître de la Chambre aux deniers Pierre Boisot, d'avoir, avant le 1<sup>er</sup> septembre suivant, à présenter ses comptes aux officiers et gens de la Chambre des Comptes à Lille pour qu'ils soient « renduz, oïz et cloz » (folio 1). La recepte de ce compte s'élève à la somme de 68,700 livres de 40 gros (folio 3, recto). Dépenses et mises de ce présent compte : le vendredi, 1<sup>er</sup> septembre 1514, l'Archiduc Charles passe la journée à Bruxelles (folio 4, recto) (1217).— Le samedi, 13 janvier 1514-1515 (n. st.), il dîne à Bruxelles, soupe et couche k Louvain ; le lendemain, dimanche 14 janvier, il passe toute la journée à Louvain ; le mardi, 16 janvier 1515, il déjeune k Louvain, dîne à Heure (1218) où il est défrayé avec son train par le grand chambellan ; U soupe et couche à Louvain (folio 22, recto). Le mardi, 23 janvier 1515, il dîne à Louvain, va dans l'après-midi à Heure et au *bancq* faire son entrée et serment, soupe et couche à Louvain. Le dimanche, 28 janvier 1515, il dine à la Vuere ou Ter Vueren, « faire son

entrée de sa réception », soupe et couche à Bruxelles, « et fut ce dit jour ordonné ung plat de crue » (folio 23, verso). Le samedi, 3 février 1515, l'Archiduc dîne à Bruxelles, soupe et couche à Vilvoorde. Le lendemain, dimanche 4 février, il dîne à Vilvoorde, fait son entrée, soupe et couche à Malines (folio 24, verso). Le mercredi, 7 février, il dîne à Malines, soupe et couche à Berchem près d'Anvers ; il passe la journée du 8 audit Berchem ; le lendemain, vendredi 9 février, il y dîne et soupe et couche à Anvers (folio 25, recto et verso). Le dimanche, 18 février 1515, l'Archiduc passe toute la journée à Anvers et donne à souper à Madame la douairière de Savoie, à l'ambassadeur d'Aragon, au Comte palatin (1219) et autres grands maîtres et dames « parquoy crue por les offices. Somme du jour, compris gaiges sans garnisons, 271 livres, 15 sols, 6 deniers poitevins » ; le mardi, 20 février 1515, l'Archiduc, prince d'Espagne, passe toute la journée à Anvers, et « cejourd'huy, jour des Caresmaux fut ordonnée ung plat de crue pour le souper de Madame (1220) avec mondit seigneur et plusieurs grands maîtres et dames » (folio 26, verso). Le samedi, 24 février 1515, l'Archiduc déjeune à Thamise (1221), dîne à Longhebrugge (1222), soupe et « giste k Loo (1223) sur la maison de l'abbé de St-Bavon illecq » (folio 27, recto) ; le lendemain, dimanche 25 février, il dîne audit heu de Loo, fait son entrée et couche à Gand (folio 27, verso). Dimanche, 18 mars 1515, les bourgmestres et échevins de la ville de Gand donnèrent à l'Archiduc et à Madame la douai-

(1216) Isabelle, sœur de Charles Quint, fut mariée par procuration le 5 juin 1514 à Christian II, roi de Danemarck, représenté par Magnus Giø, maréchal de ce royaume. De grandes fêtes furent données à cette occasion et durèrent jusqu'au 4 juillet, jour du départ des ambassadeurs de Christian II. La jeune reine ne se rendit que l'année suivante en Danemarck.

(1217) Tous les déplacements de l'archiduc Charles et plus tard du roi de Castille et de l'empereur Charles-Quint seront dorénavant indiqués et établiront ainsi son itinéraire et ses résidences successives. Ce relevé complètera celui qu'a donné M. Gachard dans son *Rapport sur les Archives de la Chambre des comptes de Lille*, page 254.

(1218) Héverlé-au-Parc, Brabant.

(1219) Louis V, dit le Pacifique. En 1519, il exerça avec beaucoup de prudence le vicariat de l'Empire et contribua à l'élection de Charles-Quint.

(1220) L'archiduchesse Marguerite, douairière de Savoie.

(1221) Tamise, province de la Flandre orientale.

(1222) Langebrugge, dépendance de Roulers, Flandre occidentale.

(1223) Loo, Flandre occidentale.

rière de Savoie un banquet (folio 30, recto). — Le lundi, 16 avril 1515, l'Archiduc dîne à Gand, soupe et couche à Eecloo ; le lendemain, mardi 17 avril, dîner à Eecloo, souper et coucher à Maldeghem, (folio 34, recto) ; le mercredi, 18 avril, dîner à Maldeghem, souper à Maie, entrée et coucher à Bruges (folio 34, verso) ; Le jeudi, 26 avril 1515, l'Archiduc d'Autriche dîne à Bruges, soupe et couche à Lécuse ; le lendemain, vendredi 27 avril, dîner à Lécuse, aller sur « la dycke », souper et coucher audit lieu ; le lendemain, samedi 28 avril, dîner à Notre-Dame d'Ardembourg, souper et coucher à Bruges (folio 35, verso) ; le jeudi, 3 mai 1515, jour du Saint-Sang et de la procession de Bruges, il fut ordonné trois plats de crue (folio 36, verso) ; le mercredi, 9 mai, ceux du serment de l'*Arbalestre* de Bruges (la confrérie des Arbalétriers) donnèrent à souper à l'Archiduc (folio 37, recto). Le vendredi, 11 mai 1515, l'Archiduc dîne à Bruges, soupe et couche à Lécuse ; le dimanche, 13 mai, dîner à Lécuse, souper et coucher à Grouwe (1224) ; lundi, 14 mai, déjeuner à Grouwe, dîner à Nyenhavre (1225), souper et coucher et *faire son entrée* à Middelbourg ; mardi, 15 mai, tout le jour à Middelbourg ; mercredi, 16 mai, dîner et souper à Middelbourg et coucher à Soubourg (1226) ; jeudi, 17 mai, dîner et souper à Soubourg, coucher à Middelbourg (folio 38, recto). — Le mercredi, 23 mai 1515, l'Archiduc Charles, prince d'Espagne, dîne et fait le serment en sa ville de Middelbourg, soupe et couche à La Vere (1227) ; le jeudi, 24 mai, dîner à La Vere, souper en bateau, entrée et coucher en la ville de Zérixée, le tout aux frais du seigneur de La Vere (folio 39, recto) ; samedi, 26 mai, l'Archiduc fit son entrée en sa ville de Zérixée, dîner en barque sur l'eau, souper et coucher à Berg-op-Zoom ; lundi, 28 mai 1515, tout le jour à Berg-op-Zoom, « et donna ce dit jour le seigneur de Berghes à souper à mondit seigneur » ; le mardi, 29 mai, dîner à Berg-op-Zoom, serment au lieu de la Tholle (1228), souper et coucher audit Berg-op-Zoom (folio 39, verso) ; le jeudi, 31 mai, dîner à Berg-op-Zoom, souper et coucher au « Vielz-Bois » (1229) ; le vendredi, 1<sup>er</sup> juin 1515, dîner au Viel-Bois, souper au Tholluys près de Dordrecht, entrée et coucher à Dordrecht ; lundi, 4 juin, dîner à Dordrecht, souper et coucher à Rotterdam (folio 40, recto et verso) ; mardi, 5 juin, dîner et souper à Rotterdam, entrée et coucher en la ville de Delft ; jeudi, 7 juin, jour du Saint-Sacrement, déjeuner, ouïr la grand messe, aller à la procession dudit Sacrement, dîner, souper et coucher à Delft ; samedi, 9 juin, dîner, faire le serment et souper à Delft, coucher à La Haye en Hollande ; mardi 12 juin, dîner et souper à

La Haye, entrée et coucher à Leyde (f°41, verso) ; vendredi, 15 juin, dîner et faire le serment en la ville de Harlem, entrée et coucher à Amsterdam ; samedi, 16 juin, tout le jour à Amsterdam (f° 42, recto) ; dimanche, 17 juin, dîner à Amsterdam, souper et coucher à Harlem ; lundi 18 juin, dîner à Harlem, souper et coucher à son hôtel à iheylinge (1230) ; mardi, 19 juin, déjeuner à Theylinge, aller à la chasse, dîner aux ehamps, souper au cloître de Reynsbourg (1231) avec Madame de Savoie et coucher à La Haye en Hollande ; mercredi, 20 juin, tout le jour à La Haye, « et fut cedit jour ordonné faire cinq plats de crue par les offices » (F 42, verso) ; vendredi, 22 juin, déjeuner à La Haye, aller à la chasse avec les ambassadeurs de France, dîner aux champs, souper et coucher à La Haye ; samedi, 23 juin, tout le jour à La Haye, « veille de St-Jehan et fist mondit seigneur faire le feu de Saint-Jehan à la manière accoustumée » ; dimanche, 24 juin 1515, tout le jour à La Haye en Hollande ; « et alla mondit seigneur l'Archiduc avec les seigneurs de St-Pol, de Paris, de Tournay, de Jenlezet de Schenez, ambassadeurs du roy de France à la messe à la grande église et illec jurèrent la paix et l'aliance d'entre le Roy de France et icelluy seigneur (1232), et disnèrent cedit jour iceulx ambassadeurs avec mondit seigneur, et fut ordonné faire n plas de crue et le soir le sem-

(1224) Grouw, Zélande (Hollande).

(1225) Nyenhavre, Zélande (Hollande).

(1226) Soubourg, Zélande (Hollande).

(1227) La Veere, Brabant Septentrional (Hollande).

(1228) La Tholle ou Tholen, Zélande (Hollande).

(1229) Oudenbosch, Brabant Septentrional (Hollande).

(1230) Teylingen, Sud-Hollande.

(1231) Reetsburg, Sud-Hollande.

(1232) Le 24 mars 1515, un traité avait été signé à Paris entre François I<sup>er</sup> et les ambassadeurs de l'Archiduc Charles, par lequel le roi de France accordait au jeune prince la main de sa belle-sœur Renée de France, fille de Louis XII, en lui constituant une dot de 600,000 écus d'or au soleil et le duché de Berry. Puis, il envoya en ambassade solennelle le duc de Vendôme, l'évêque de Paris, les seigneurs de Genlis et des Chesnets pour recevoir les serments de l'Archiduc. Cette ambassade arriva à La Haye le 23 juin et le lendemain Charles ratifia le traité qui, néanmoins, resta sans exécution.

blable. Somme du jour, comprins gaiges sans garnisons : III<sup>c</sup> IX bvres, XVI solz » (f<sup>o</sup> 43, recto) ; lundi, 25 juin 1515, « tout le jour à La Haye en Hollande et jour St-Eloy ; et fut ordonné cedit jour faire deux plats de crue, et soupa cedit jour mondit seigneur avec Monseigneur de Vendosme (1233) et autres grans maistres au logis du Comte palatin » ; jeudi 28 juin 1515, déjeuner à La Haye, aller à la chasse, dîner aux champs à la chasse, souper et coucher à La Haye (f<sup>o</sup> 43, verso). Somme totale de la dépense de ce compte : 94,386 livres, 17 sols, 1 denier.—Déclaration des dettes et « restes » dus aux officiers et serviteurs de l'Archiduc, prince d'Espagne etc. Grande Chapelle. A maître Marbrian de Ortho, premier chapelain, pour ses gages des mois de mai et juin 1515 : 54 livres, 17 sols, (f<sup>o</sup> 46, recto). Petite Chapelle, A maître Michel de Pange, confesseur de l'Archiduc, pour reste de ses gages jusqu'au 30 juin 1515 : 130 livres, 12 sols (f<sup>o</sup> 47, verso). Chambellans et Maîtres d'hôtel. Au seigneur de Praet, idem : 140 livres, 17 sols (f<sup>o</sup> 48, verso). Aux gentilshommes des quatre États. A Claude de Bissy, pour reste de ses gages de l'année 1513 : 31 livres, 10 sols (f<sup>o</sup> 52, recto). Aux valets servants et *costilliers*..... (f<sup>o</sup>58, verso). Aux enfants d'honneur. ....(f<sup>o</sup>59, recto). Aux officiers et serviteurs de la Paneterie..... Idem de l'Échansonnerie (f<sup>o</sup> 60, recto)..... Idem, de la Cuisine et de la Sausserie (f<sup>o</sup> 60, verso)..... Idem, de la Fruiterie (f<sup>o</sup> 61, verso), Idem, de l'Écurie (f<sup>o</sup> 62, recto). — Messagers. Fourrière. Fifres et joueurs d'instruments. Trompettes. (f<sup>o</sup> 73, recto). Grand Conseil (f<sup>o</sup> 73, recto). Capitaines et archers de corps (f<sup>o</sup> 76, recto).

B. 3347. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> juillet **1515** — 30 juin **1520**. — Comptes dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième de Pierre Boisot, conseiller et maître de la Chambre aux deniers, reliés en un seul registre. — Compte dixième. Somme totale de la recette : 147,239 livres, 8 sols de quarante gros (folio 2, verso). Dépenses et mises de ce compte. Dimanche, 1<sup>er</sup> juillet 1515, l'archiduc Charles, prince d'Espagne, resta tout le jour à La Haye en Hollande (folio 4, recto). Lundi, 9 juillet il est encore à La Haye ; « et donna mondit seigneur le disner aux ambassadeurs du roy de Dennemarche » (1234). Mardi, 10 juillet, il partit de La Haye après-dîner pour « aller compaignier la royne de Dennemarche, sa seur (1235), soupper et giste en sa ville de Rotterdamme »

(folio 5, recto) ; mercredi, 11 juillet départ de Rotterdam après-dîner, souper et [coucher à Scoenhove (1236) ; jeudi, 12 juillet, départ de Schoenhoven après-dîner, souper et coucher en la ville de Huesden (1237) ; vendredi, 13 juillet, dîner, souper à Huesden et coucher en la ville de Bois-le-Duc où l'Archiduc fit son entrée ; lundi, 16 juillet, départ de Bois-le-Duc après dîner, souper et coucher au château de Looven (1238) ; mardi, 17 juillet, dîner au château de Looven, souper et coucher à Bréda (folio 6, recto) ; jeudi, 19 juillet 1515, départ de Bréda après-dîner, souper et coucher à Hoochstraten ; vendredi, 20 juillet, dîner à Hoochstraten, souper à Tenhorst (1239) et coucher à Anvers ; samedi, 21 juillet, départ d'Anvers, après déjeuner, dîner sur l'eau, souper et coucher à Malines (folio 6, verso) ; lundi, 23 juillet, dîner à Malines, souper et coucher à Bruxelles. — Lundi, 30 juillet 1515, l'Archiduc dîna à Bruxelles, soupa et coucha à Akerzelle (1240) (folio 7, verso) ; mardi, 31 juillet, dîner à Akerzelle , souper et coucher à Héver (1241) ; jeudi, second jour d'août 1515, tout le jour à Héver « et alla mondit seigneur ce jour à la chasse » ; dimanche, 5 août 1515, tout le jour à Hever, « et fut mondit seigneur le soir festoyé par mondit seigneur de Chièvres son grand chambellan acompaignié de Madame de Savoye. sa tante, et Madame Lyennor, sa seur et pluseurs grant maistres » (folio 8, recto et verso) ; ven-

(1233) Charles de Bourbon en faveur de qui François I<sup>er</sup> avait, par ses lettres de février 1515, érigé le comté de Vendôme en duché-pairie.

(1234) Le roi Christian II avait envoyé une nouvelle ambassade dans les Pays-Bas pour ramener à sa cour Isabelle, soeur de l'Archiduc, qu'il avait épousée par procuration le 4 juin 1514.

(1235) A cause de son jeune âge, cette princesse était restée encore une année auprès de sa tante l'archiduchesse Marguerite. Elle quitta les Pays-

Bas le 10 juillet 1515 ; son mariage avec Christian II fut consommé le 12 août suivant.

(1236) Schoonhoven, Sud-Hollande.

(1237) Huissteden, province d'Utrecht (Hollande).

(1238) Loven, province du Brabant septentrional (Hollande).

(1239) Hof-ten-Bosch , dépendance de Ramsdonck , Brabant (Belgique).

(1240) Neder-Ocherzeele (Brabant).

(1241) Héver, Brabant (Belgique).



dredi, 10 août, dîner à Héver, souper et coucher à Bruxelles (folio 9, verso). — Mardi, 21 août 1515, l'Archiduc dîna à Bruxelles et vint souper et coucher «, en sa place de La Vuere (1242) » (folio 10, verso) ; samedi, 25 août, dîner à La Vuere, souper et coucher à Bruxelles (folio 11, recto) ; dimanche, 2 septembre, tout le jour à Bruxelles ; « et furent festoyés cedit jour les ' ambassadeurs d'Angleterre par monseigneur de Chièvres et pour ce furent ordonnez deux platz de crue aux despens de mondit seigneur » ; mardi, 3 septembre, départ de BruxeUes et dîner en la ville d'Enghien (folio 12, verso) ; vendredi, 7 septembre, départ d'Enghien, dîner à Leauwe (1243) , souper et coucher à Bruxelles, (folio 13, recto) ; lundi, 17 septembre : dîner à Bruxelles, souper et coucher au cloître de Groenen-dale (1244) ; mardi, 18 septembre , déjeuner à Groenen-dale, dîner à la chasse aux champs, souper et coucher au château de La Vuere : mercredi, 19 septembre, tout le jour au château de La Vuere, « et fut mondit seigneur ce jour à la chasso » (folio 13, verso) ; samedi, 22 septembre, dîner au Rouge-cloître (1245) , souper et coucher à Bruxelles (folio 15, recto). — Mercredi, 7 novembre 1515, l'Archiduc dîna à Bruxelles, soupa et coucha au cloître des Septfontaines (1246) (folio 21, recto) ; vendredi, 9 novembre, dîner au cloître des Septfontaines, souper et coucher en la ville de Nivelles ; samedi, 10 novembre, départ de Nivelles, dîner au cloître de St-Julien (1247) , souper, entrée et coucher à Mons (folio 21, verso) ; lundi, 19 novembre, dîner à Mons, souper et coucher à Binch ; mardi, 20 novembre, dîner à Binch, souper et coucher à Nivelles (folio 22, verso) ; mercredi, 21 novembre, dîner à Nivelles, souper et coucher au château de Ligne (1248) ; jeudi, 22 novembre, dîner au château de Ligne, souper et coucher à Namur (folio 23, recto) ; lundi, 26 novembre, départ de Namur, dîner au cloître de Bon-neffe (1249) , souper et coucher à Jodoigne (1250) ; mardi, 27 novembre, dîner à Jodoigne, souper et coucher à Louvain ; mercredi, 28 novembre, dîner à Louvain, souper et coucher à Bruxelles (folio 23, verso). — Jeudi, 13 mars 1516, l'Archiduc assista « aux vigilles du feu roy d'Arragon (1251) en l'église de sainte Gœle (Sainte-Gudule à Bruxelles), auxquelles alla icellui seigneur accompagné de plusieurs ambassadeurs, à savoir du Pape, de l'Empereur, d'Arragon, de

Franche, d'Angleterre et de Portingal, avec plusieurs autres princes, ducz, contes et grants maistres » (folio 37, verso) ; vendredi, 14 mars 1516, on fit le service du feu roi d'Arragon en ladite église Sainte-Gudule de Bruxelles, auquel assistèrent les ambassadeurs et autres grands personnages, « lesquelz compaignèrent icelluy seigneur roy audit service et après plusieurs sérémonies, a icelluy seigneur esté créé roy de Castille , etc., héritier dudit feu roy d'Arragon (1252) » (folio 38, recto) ; mardi, 25 mars 1516, déjeuner à Bruxelles, dîner au château de Vilvoorde, souper et coucher à Malines (folio 39, recto) ; mercredi, 26 mars, « jour de la procession de Malines, le roy de Castille, de Léon, d'Arragon, etc., archiduc d'Austrice, déjeuna en son hostel, alla veoir ladite procession avec Mesdames sa seur et tante et plusieurs ambassadeurs et grants maistres au marchié, disna illec, lequel disner ceulx de la dite ville donnèrent au Roy, mesdites dames et lesdits ambassadeurs » ; le vendredi, 28 mars, départ de Malines , dîner au château de Vilvoorde, souper et coucher à Bruxelles (fobo 39, verso) ; lundi, 7 avril 1516, déjeuner à Bruxelles, dîner à Haulx (1253) , souper et coucher au cloître des Sept-Fontaines ; mardi, 8 avril, déjeuner audit cloître, dîner, souper et coucher au cloître de Groenendael (folio 41, recto) ; mercredi, 9 avril, déjeuner aux champs, dîner au Rouge cloître, souper et coucher k Bruxelles (folio 41, verso) ; — lundi, 21 avril 1516, déjeuner k Bruxelles, dîner, souper et coucher à la Vuere ; mardi, 22 avril, dîner à Bochefort (1254) , souper et coucher à Bruxelles ; mercredi, 23 avril, « tout le jour en sa vibe de Bru-

(1242) Ter Vueren ou La Vuere, Brabant (Belgique)

(1243) Lauwe, Flandre Occidentale (idem).

(1244) Groenendael, dépendance d'Ixelles, Brabant (idem).

(1245) Rouge-Cloître, dépendance de Watermael, idem (idem).

(1246) Sept-Fontaines, dépendance de Braine l'Alleud (idem).

(1247) St-Julien, dépendance de Boussoit, Hainaut (Belgique ;.

(1248) Ligne, Hainaut (Belgique).

(1249) Boneffe, province de Namur (Belgique).

(1250) Jodoigne, Brabant (Belgique).

(1251) Ferdinand V le Catholique, roi d'Arragon, grand'père maternel de l'archiduc Charles, mourut le 23 janvier 1516 au village de Madrigalejo, près de Consuegra (Nouvelle-Castille).

(1252) Voir pour le détail de ces deux cérémonies des 13 et 14 mars 1516, dans l'église Sainte-Gudule à Bruxelles, la description qu'en a donnée M. Jules de Saint-Genois (Revue de Bruxelles, 1838).

(1253) Hal, Brabant (Belgique).

(1254) Boitsfort, dépendance de Watermael, Brabant (Belgique).

xelles ; et disna ce dit jour avec messire Édouart Poninck, ambassadeur d'Angleterre, avec le Roy accous-trez et vestuz de l'ordre de la Jeretière d'Angleterre (1255) ; et fut ordonné faire ung plat décrue » (folio 43, recto) ; dimanche, 4 mai 1516, « tout le jour en sa ville de Bruxelles, jour de la procession dudit Bruxelles ; et disna le Roy ledit jour en la maison de la ville » (folio 44, verso) ; — lundi, 5 mai, « après dîner aller à la chasse à l'Estaquette, banqueter illecq, souper et giste en sa ville de Bruxelles » ; mardi, 6 mai, dîner à Bruxelles, après-diner chasse à l'Estaquette, banquet en ce lieu, souper et coucher à Bruxelles ; mercredi, 7 mai, déjeuner à Bruxelles, dîner à Haulx, souper et coucher à Enghien (folio 45, recto) ; vendredi, 9 mai, :déjeuner k Enghien, dîner à Cambron, souper et coucher à Mons (folio 45, verso) ; mardi, 13 mai, déjeuner k Mons, dîner k Ville (1256) souper et coucher à Condé ; mercredi, 14 mai, déjeuner à Condé, dîner à Bellain (1257) , souper et coucher à Lallaing (1258) ; jeudi, 15 mai, dîner à Lallaing, entrée, souper et coucher à Douai ; vendredi, 16 mai, tout le jour à Douai ; samedi, 17 mai, déjeuner à Douai, dîner au château de Bellemotte-lez-Arras (1259) , entrée, souper et coucher à Arras ; dimanche, 18 mai, tout le jour à Arras (folio 46, verso) ; vendredi, 23 mai, déjeuner à Arras, dîner à Lens, souper et coucher au château d'Épinoy (1260) ; samedi, 24 mai, « disner audit chasteau d'Épinoy où le roy de Castille, etc., fut def-froyé et sa compagnie, faire son entrée et giste en sa ville de Lille » (folio 47, recto) ; dimanche, 25 mai 1516, jour de la procession de Lille, le roi de Castille, etc., tout le jour en sadite ville de Lille, « et disna cedit jour icelluy seigneur Roy au logis de Madame de Savoye sur le marchié (1261) , et illecq veit passer ladite procession » ; mardi, 27 mai, déjeuner à Lille, dîner k Mouscron (1262) , souper et coucher à Courtray ; mercredi, 28 mai, déjeuner à Courtray, dînera Le Vichte (1263) , souper et coucher k Audenarde (folio 47, verso) ; jeudi, 29 mai 1516, dîner k Audenarde, souper et

coucher k Sotinghem (1264) ; vendredi, 30 mai, déjeuner k Sotinghem, dîner k Gramont (1265), souper et coucher à Enghien ; samedi, 31 mai, déjeuner k Gramont, dîner à Gaesbecque (1266), souper et coucher à Bruxelles (folio 48, recto). Vendredi, 6 juin 1516, le roi de Castille, archiduc d'Autriche, dîna k Bruxelles, alla k la chasse k Overghem (1267) , banqueta *illec*, soupa et coucha k Bruxelles (folio 49, recto) ; le lundi, 9 juin 1516, dîner k Bruxelles, souper et coucher k Heure-lez-Louvain ; mercredi, U juin, dîner k Heure, aller k la chasse, banqueter *illecq*, souper et coucher audit Heure ; vendredi, 13 juin, départ de Heure, déjeuner k l'assemblée (1268) , diner à Valleduc (1269), souper et coucher k Heure ; dimanche, 15 juin, dîner à Heure, souper à l'abbaye du Parc (1270) avec Madame de Savoie, coucher audit Heure ; lundi, 16 juin, départ de Heure, déjeuner k l'assemblée, dîner k Valleduc, souper et coucher k Heure (folio 50, recto) ; mardi, 17 juin, déjeuner k Heure, dîner k Sterbecque (1271), souper et coucher k Bruxelles ; lundi, 30 juin, dîner k Bruxelles, aller k la chasse, -souper et coucher k Bruxelles (folio 52, recto). — Total de la dépense du dixième compte de Pierre Boisot : 110,778 livres, 4 sols, 7 deniers obole poitevin de 40 gros (folio 53, verso). — Compte onzième de Pierre Boisot, maître de la Chambre aux deniers du roi de Castillo, etc., commençant le 1<sup>er</sup> juillet 1516 et finissant le 30 juin 1517 (folio 58, recto). Total de la recette : 91,000 livres de 40 gros (folio 59, recto). —

(1255) Un traité conclu à Bruxelles, le 19 avril 1516, par Edward Ponyns, Cutberth Tunstal, d'une part, le seigneur de Chièvres, Jean le Sauvage et le seigneur de Sempy, de l'autre, venait de renouveler les anciennes alliances entre l'Angleterre et les Pays-Bas.

(1256) Ville-sur-Haine, Hainaut (Belgique).

(1257) Bellaing, canton Nord de Valenciennes (Nord).

(1258) Lallaing, canton Nord de Douai (Nord).

(1259) Ce château qui avait été la résidence favorite de Marguerite de Flandre, femme du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, et où elle mourut le 21 mars 1405, frappée d'une attaque d'apoplexie, s'élevait sur une butte faite de main d'homme et dominant le sol du marais au territoire de la commune actuelle de St-Laurent-Blangy-lez-Arras, canton Nord d'Arras (Pas-de-Calais).

(1260) Épinoy, section de Carvia, arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais).

(1261) Ce logis devait se trouver dans, la partie du palais du Rihour (l'Hôtel de ville actuel) donnant sur la place de ce nom, dépendant alors de la Place du Marché ou Grande-Place.

(1262) Mouscron, Flandre Occidentale (Belgique).

(1263) Vichte, idem (idem) .

(1264) Sotteghem, idem (idem).

(1265) Grammont, idem (idem).

(1266) Gaesbeck, Brabant (Belgique).

(1267) Avelghem, Flandre occidentale (Belgique).

(1268) A la halte ou assemblée après l'hallali.

(1269) Val-le-Duc, dépendance de Berthem (Brabant).

(1270) L'abbaye du Parc était située sur le territoire de la commune actuelle d'Héverlé (Brabant).

(1271) Sterrebeek (Brabant).

Dépenses et mises de ce compte. Mardi, 1<sup>er</sup> juillet 1516, le roi de Castille, archiduc d'Autriche, resta tout le jour à Bruxelles (folio 60, recto) ; mardi, 15 juillet 1516, déjeuner à Bruxelles, dîner, souper et coucher à Heure ; vendredi, 18 juillet, dîner à Valleduc, souper et coucher à Heure, « et fut ce dit jour ordonné faire cincq platz de crue » (folio 62, recto) ; samedi, 19 juillet, dîner à Heure, souper et coucher à Bruxelles (folio 62, verso) ; — lundi, 4 août, déjeuner à Bruxelles, dîner au Rouge-cloître, souper et coucher à La Vuere ; mardi, 5 août, tout le jour à La Vuere, « et fut le Roy cedit jour à la chasse » (folio 64, verso) ; mercredi, 6 août, dîner à La Vuere, souper et coucher à Ockerzelle ; vendredi, 8 août, déjeunera Ockerzelle, dîner, souper et coucher à Bruxelles (folio 65, recto) ; mercredi, 13 août, dîner à Bruxelles, aller à la chasse, souper et coucher audit Bruxelles (folio 65, verso) ; — mardi, 9 septembre 1516, déjeunera Bruxelles, dîner à La Vuere, souper et couchera Heure-lez-Louvain (folio 69, verso) ; samedi, 13 septembre, dîner à Heure-lez-Louvain, souper et coucher à Bruxelles (folio 70, recto) ; lundi, 22 septembre, dînera Bruxelles, souper-et coucher au cloître de Groenendael ; mercredi, 24 septembre, déjeuner audit cloître, dîner et souper à Bruxelles (folio 71, recto) ; lundi, 13 octobre 1516, dîner à Bruxelles, souper et coucher à La Vuere pour aUer à la chasse ; mercredi, 15 octobre, départ de La Vuere, souper et coucher à Bruxelles (folio 74, recto) ; lundi, 20 octobre, dîner à Bruxelles, souper et coucher au cloître de Groenendael (folio 74, verso) ; mardi, 21 octobre, dîner à Reyghersboom (1272), souper et coucher au cloître de Groenendael ; mercredi, 22 octobre, dîner à Holst (1273), souper et coucher à Bruxelles (folio 75, recto) ; dimanche, 26 octobre 1516, tout le jour en la ville de Bruxelles, « et ce dit jour le Roy tint la feste de la noble Thoison d'or où furent servis XXV platz de crue et disna le Roy avecq les chevaliers de son ordre en la grant sale (1274). Somme du jour, comprins gaiges, sans garnisons : V<sup>c</sup> LXXVII livres, I sol, III deniers » ; lundi, 27 octobre, « tout le jour en sa ville de Bruxelles, second jour de la feste de la Thoison ; et furent serviz X platz de viande. Somme, comprins gaiges sans garnisons : III<sup>c</sup>XXII livres, XVII solz (folio 75, verso) ; jeudi, 30 octobre 1516r « tout le jour en sa ville de Bruxelles, et festoya le Roy, Mesdames de Savoye, sa seur, les ambassadeurs de l'Empereur, des Roys de France et d'Angleterre et autres grans maistres ; et furent serviz XIII platz de viande. Somme , comprins gaiges sans

garnisons : III<sup>c</sup> XXIII livres, I sol, VII deniers oboles » (folio 76, recto) ; samedi, 8 novembre 1516, « tout le jour, en sa ville de Bruxelles, et disnèrent les chevaliers de l'ordre avecq le Roy, où furent serviz trois platz de viande de crue. Somme, comprins gaiges sans garnisons : III<sup>c</sup> XVII bvres, VII deniers oboles » ( folio 77, recto ) ; dimanche , 9 novembre, « tout le jour en sa ville de Bruxelles, et fut ce dit jour fait ung plat de crue pour les ambassades de France, lesquelz disnèrent à la table du Roy, et ce jour rechet le Roy l'ordre du roy de France » (folio 77, verso) ; jeudi, 13 novembre, déjeuner et dîner à la forêt de Soignes à la chasse, souper et coucher au cloître des Sept-Fontaines ; vendredi, 14 novembre, déjeuner et dîner audit cloître, souper et coucher à celui de Groenendael ; vendredi, 15 novembre, dîner à l'assemblée de la chasse, banqueter (goûter) dans la forêt, souper et coucher à Bruxelles (folio 78, recto) ; samedi, 29 novembre, « tout le jour à Bruxelles, et fut le Roy à ce matin à la chasse ; dimanche, 30 novembre 1516, « tout le jour en sa vibe de Bruxelles, jour de Saint Andrieu et donna cedit jour le Roy à disner à tous les chevaliers de l'ordre et furent serviz trois platz de crue (1275) » (folio 80, recto) ; samedi, 13 décembre, déjeuner, diner à l'assemblée à la chasse, souper et coucher au château de La Vuere ; — dimanche, 14 décembre, dîner audit château, souper et coucher à Bruxelles (fobo 82, recto) ; samedi, 20 décembre, tout le jour à Bruxelles, et fut le Roy cedit jour à la chasse (folio 82, verso). — Mardi, 27 janvier 1517, le roi de Castille passa toute la journée à Bruxelles et on fit cedit jour le service de feu la reine de Naples (1276) (folio

(1272) Probablement Reygersdael, dépendance de Bogaerden (Brabant).

(1273) Hulst, dépendance d'Opwyck (Brabant).

(1274) Ce chapitre de la Thoison d'Or s'ouvrit le 25 octobre 1516 dans l'église Ste-Gudule de Bruxelles où le roi Charles prêta, en présence de onze chevaliers, le serment dont il avait été dispensé en 1501. Parmi les nouveaux chevaliers reçus se trouvait le roi de France, François I<sup>er</sup>, qui avait envoyé à Charles le collier de l'ordre de St-Michel.

(1275) Saint André était le patron de la Bourgogne et de ses ducs.

(1276) Isabelle, dite Éléonore, fille de Pierre de Baux, duc d'An-uria, seconde femme de Frédéric III, d'abord prince de Tarente, puis roi de Naples, dépouillé de ses États en 1501.

87, verso) ; jeudi, 29 janvier 1517, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Lierre (1277) ; vendredi, 30 janvier, dîner à Lierre, souper et coucher à Malines ; samedi, 31 janvier, dîner à Malines, souper et coucher à Bruxelles (folio 88, recto) ; dimanche, 1<sup>er</sup> février, dîner à Bruxelles, aller à Vilvoorde « devers l'Empereur (1278) », souper et coucher à Bruxelles (folio 88, verso) ; jeudi, 12 février, tout le jour à Bruxelles, « et alla cedit jour le Roy au devant de l'Empereur et fist son entrée audit Bruxelles » (folio 89, verso) ; samedi, 14 février 1517, « le Roy de Castille tout le jour en sa ville de Bruxelles et allèrent l'Empereur, le Roy et les ambassadeurs à la messe à Sainte Goele (Sainte Gudule). et illecq jurèrent la paix de France (1279) » ; dimanche, 15 février 1517, « tout le jour en sa ville de Bruxelles et donna ce dit jour le grand chambellan (1280) à disner aux ambassadeurs de France et de l'Empereur ou nom et aux despens du Roy de IIII platz de crue, et le soir donna à souper le Roy à l'Empereur, Mesdames ses se'ir et tante, ausdits ambassadeurs et aux grans maîtres en la grant sale. Somme du jour : IIII<sup>c</sup> XXXVII livres, XIII sols, VIII deniers obole poitevins » (folio 90, recto) ; — mardi, 24 février 1517, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Malines (folio 90, recto) ; jeudi, 26 février, dîner à Malines, souper et coucher à Bruxelles ; mercredi, 11 mars 1517, « tout le jour en sa ville de Bruxelles et donna le Roy à souper au duc de Bavière (1281) et au marquis de Brandebourg (1282) » (folio 93, verso) ; mercredi, 25 mars 1517, « tout le jour en sa ville de Bruxelles et donna le Roy à disner au cardinal de Gors (1283) ; jeudi, 26 mars 1517, déjeuner à Bruxelles, dîner, souper et coucher au cloître de Grœnendael (folio 95, recto) ; samedi, 28 mars, tout le jour au cloître de Grœnendael ; lundi, 30 mars, déjeuner au cloître de Grœnendael, dîner au Rouge cloître, souper et gîte à Bruxelles (folio 95, verso) ; mercredi, 8 avril 1517, déjeuner à Bruxelles, dîner, souper et coucher au cloître de Grœnendael (folio 97, recto) ; samedi, 11 avril, veillo do Pâques < charnelz », dîner au cloître de Grœnendael, souper et coucher à Bruxelles (folio 97, verso) ; mardi, 14 avril, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Malines (folio 98, recto) ; samedi, 18 avril, dîner à Malines, souper et coucher à Lierre ;

dimanche, 19 avril, dîner et souper à Lierre, coucher à Malines ; lundi, 20 avril, dîner à Malines, souper et coucher à Bruxelles (folio 98, verso) ; dimanche, 3 mai, « tout le jour en sa ville de Bruxelles ; et soupèrent cedit jour avec le Roy le marquis de Brandebourg, Électeur, le duc Lodewyck de Bavière (1284) et autres grans maîtres et y eust deux platz de crue. Somme du jour, compris gaiges sans garnisons : IIII livres, III solz, VI deniers » ; lundi, 4 mai, dîner à la Vuere, souper et coucher à Heure-lez-Louvain ; mardi 5 mai, « tout le jour à Heure aux nopçes do Monseigneur d'Haussy et de Mademoiselle de Croy, niepee de Monseigneur le grant chambellan le seigneur de Chièvres » (folio 100, verso) ; mercredi, 6 mai, tout le jour à Heure-lez-Louvain ; samedi, 9 mai, dîner à Heure-lez-Louvain, souper et coucher à Bruxelles (folio 101, recto) mercredi, 13 mai, déjeuner à Bruxelles, dîner à Malines, souper à Lierre (folio 101, verso) ; jeudi, 14 mai 1517, dîner à Lierre, souper et coucher à Bruxelles (folio 102, recto) ; vendredi, 15 mai, dîner à Malines, souper et coucher à Bruxelles (idem) ; mardi, 19 mai, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Alost ; mercredi, 20 mai, dîner à Alost, souper et coucher à Gand (folio 102, verso). — Lundi, 22 juin 1517, déjeuner à Gand, dîner à Ursele (1285), souper et coucher à Bruges (folio 107, recto) ; vendredi, 26 juin, dîner à Bruges, souper et coucher à Wynendale (1286) ; samedi, 27 juin, dîner à Wynendale, aller à la chasse, souper et coucher à Wynendale, « et fut le Roy deffroyé par mon

(1277) Lierre, province d'Anvers.

(1278) L'empereur Maximilien était arrivé dans les Pays-Bas dont il visita les principales villes, le 17 janvier 1517, et en repartit le 1<sup>er</sup> juin.

(1279) C'est le traité que les négociateurs des trois princes Charles de Castille, Maximilien et François I<sup>er</sup>, avaient signé à Cambrai le 11 mars précédent et par lequel ils contractaient « une nouvelle et générale ligue de fraternité, confédération et alliance perpétuelle plus étroite » que les précédentes ».

(1280) Le seigneur de Chièvres, grand chambellan et l'un des plénipotentiaires de la paix de Cambrai.

(1281) Guillaume I<sup>er</sup>, dit le Constant, duc de Bavière de 1508 à 1530.

(1282) Joachim I<sup>er</sup>, surnommé Nestor, margrave de Brandebourg.

(1283) Mathieu Lang de Willenberg, évêque de Gurck, cardinal de Saint-Ange (1511), archevêque<sup>1</sup> de Salzbourg et évêque d'Albano, mort en 1540. Il fut un des conseillers de Maximilien et composa plus tard un poème latin en faveur de l'élection de Charles à l'Empire.

(1284) Louis, fils puîné du duc Albert II et frère de Guillaume I<sup>er</sup>, avec lequel il partagea quelque temps le titre ducal et le gouvernement. Mort sans alliance en 1545.

(1285) Ursel, province de la Flandre Orientale (Belgique).

(1286) Wynendale, dépendance de Roulers, Flandre occidentale (Belgique).

seigneur de Ravestain » ; dimanche, 28 juin, dîner à Wynendale, souper et coucher à Bruges (folio 107, verso). — Total de la dépense de ce compte ; 123,415 livres, 17 sols, 11 deniers de quarante gros (folio 110, recto). — Compte 12<sup>e</sup> de Piene Boisot, conseiller et maître de la Chambre aux deniers du Roi de Castille etc., pour douze mois entiers commençant le 1<sup>er</sup> juillet 1517 et finissant le 30 juin 1518. Total de la recette : 284,700 livres de 40 gros (folio 115, recto). Dépenses et mises de ce présent compte. Mardi, 1<sup>er</sup> jour de juillet 1517, le roi de Castille etc., passa toute la journée à Bruges (folio 116, recto) ; vendredi, 3 juillet, dîner à Bruges, souper et coucher à Lécluse ; samedi, 4 juillet, dîner à Nyehove (1287), souper et coucher à Middelbourg (folio 116, verso) ; mardi, 28 juillet, dîner à Middelbourg, souper et coucher à Westhove (1288) (folio 119, verso) ; dimanche, 2 août 1517, dîner à Westhove, souper et coucher à Middelbourg (folio 120, verso) ; jeudi, 6 août, dîner à Middelbourg, souper et coucher à Westhove (folio 121, recto) ; mardi, 11 août, dîner à Westhove, souper et coucher à Middelbourg (folio 121, verso) ; mardi, 26 août, tout le jour à Westhove (folio 123, verso) ; mercredi, 2 septembre, dîner à Westhove, souper et coucher à La Vere (1289) ; jeudi, 3 septembre, dîner à La Vere, souper et coucher à Middelbourg (folio 124, verso) ; lundi, 7 septembre 1517, dîner et souper en ladite ville de Middelbourg, « et s'embarqua ce dit jour le Roy de Castille en son navire devant Flessinghes pour faire son voiage en Espagne. Somme du jour, compris gaiges et aucunes garnisons de vivres pour s'en servir au navire du Roy, et autrement s'en ayder audit voiage : IX<sup>c</sup> XXXVII livres, IX solz, vi deniers » ; mardi, 8 septembre 1517, « le Roy de Castille fist voile et se partist de devant Flessinghes avec sa flotte à IIII heures au matin et fust tout le jour et la nuit à voiUe sur la mer où l'on a despencé et tenu estât des vivres et provisions dudit navire ; parquoy, par toutes les offices néant. Somme du jour compris les gaiges tant seulement : III<sup>e</sup> LXVI livres, IX solz, v deniers » (folio 125, recto) ; 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 septembre 1517, en mer ; 18 septembre 1517, « tout le jour à voile sur la mer et veyst l'on ce dit jour les montaignes du pays de Sture (1290) » ; samedi, 19 septembre 1517, « le roy de Castille disna à voile sur la mer, descendit vers le soir au port appelle Sta-soins, (1291), pays de Sture, souper et coucher en sa ville de Villeviciosa » (1292) : dimanche, 20 septembre, « tout le jour en sa ville de Villeviciosa. Somme du

jour, compris gaiges sans garnisons : V<sup>o</sup> XIII livres, X solz, II deniers oboles \folio 126, recto) ; mercredi, 23 septembre, déjeuner à Villaviciosa, dîner et coucher à Colunga (1293) ; jeudi, 24 septembre, dîner à Colunga, souper et coucher à Ribadecelia (1294) ; samedi, 26 septembre, dîner à la tour Saint Jordi, souper et coucher en la ville de Lanes (1295) ; lundi, 28 septembre 1517 dîner à Lanes, souper et coucher à Columbre (folio 127, verso) ; mardi, 29 septembre, dîner, souper et coucher en la ville de Saint Vincent (1296) ; mardi, 13 octobre, dîner à Cabasson, souper et coucher à Cabo-ringa (1297) /mercredi, 14 octobre, déjeunera Caboringa, souper et coucher à Lestoges ; jeudi, 15 octobre, dîner à la Sotte, souper et coucher à Renoze (1298) ; jeudi, 22 octobre, déjeuner à Ernoze, dîner à Nestar, souper et coucher à AghiUardt (1299) ; vendredi, 23 octobre, tout le jour audit lieu d'Aghillart (folio 131, recto) ; mardi, 27 octobre, dîner à Aghillart, souper et coucher en la ville de Arrère (1300) ; jeudi, 29 octobre, dîner à Arrère, souper et coucher en la ville d'Avia ; vendredi, 30 octobre, dîner à Avia, souper et coucher à Re-, ninga ; samedi, 31 octobre, dîner à Reninga, souper et coucher en la ville de Bezeril (1301) «nuyt de tous les

(1287) Nyenhove, dépendance de Ruinen, Hollande méridionale.

(1288) Westhove, dépendance d'Oostkappelle, Zélande (Hollande).

(1289) Veere, Zélande (Hollande).

(1290) Les montagnes des Asturies ou Pyrénées asturiques. La flotte des Pays-Bas avait donc mis dix jours exactement pour transporter le roi Charles de Castille de Flessingues devant le port de Stasoins, aujourd'hui Gigon, province des Asturies, où aboutit la grande route d'Oviedo.

(1291) Gigon, petit port de la province des Asturies.

(1292) Villaviciosa, province des Asturies, à l'est de Gigon.

(1293) Colunga, province des Asturies, à l'est de Gigon.

(1294) Ribadesella, port de mer de la province des Asturies.

(1295) Lanes, port de mer de la province des Asturies.

(1296) Saint-Vincent de la Barquera, port de mer de l'intendance de Santander (Vieille-Castille).

(1297) Caberringua, intendance de Santander (Vieille-Castille).

(1298) Reynosa, sur l'Èbre, au pied de la Sierra de Soyos, intendance de Santander (Vieille-Castille).

(1299) Aguilar de Campo, sur la route de Santander à Burgos, intendance de Palencia (Vieille-Castille).

(1300) Herrera de Pisuerga, intendance de Burgos (Vieille-Castille).

(1301) Becerril, intendance de Palencia (Vieille-Castille).

Saintz ». Somme du jour compris gages sans garnison : 645 livres, 5 sols, 1 denier obole (folio 132, recto). Lundi, 2 novembre, dîner à Bezeril, souper et coucher à Impudia ; mardi, 3 novembre, dîner à Impudia, souper et coucher à Villenova (1302) ; mercredi, 4 novembre, dîner à Villenova, souper et coucher à Tor-tecille (1303) ; jeudi, 12 novembre, dîner à Tortecille, souper et coucher à Mojados (folio 133, verso), samedi, 14 novembre, dîner à Mojados, souper et coucher au cloître des Frères Cordeliers à la Broze (folio 134, recto) ; mercredi, 18 novembre, dîner à la Broze, faire son entrée et coucher à Vallydoli (1304) ; jeudi, 26 novembre, déjeuner à Vallydoli, dîner à la Broze où il trouva « la Roïne douagière d'Arragon » (1305), souper et coucher à Vallidoly (folio 135, verso) : lundi, 30 novembre « le Roy de Castille tout le jour en sa dicte ville de Vallidoly ; et tint cedit jour la fesle de Saint Andrieu avec don Fernand (1306) son frère, et onze chevaliers de l'ordre et fit-on cedit jour sept platz de crue. Somme du jour, comprins gaiges sans garnisons : VIII<sup>c</sup> X livres, XVIII solz, XI deniers (folio 136, recto). Samedi, 16 janvier 1518, dîner à Valladolid, souper et coucher à Tordesillas (folio 142, recto) ; — samedi 23 janvier, 1518, dîner à Tordesillas, souper et coucher à Valladolid (folio 143, recto) ; jeudi, 4 février, « le Roy de Castille tout le jour en sa dicte ville de Vaillidoly ; et fut ce dit jour receu par les Estatz d'Espagne avec la Roïne, sa mère (1307). Somme du jour, comprins gaiges sans garnisons : VI<sup>c</sup> I livres, VI sols, III deniers oboles » (folio 144, verso) ; dimanche, 7 février, « le Roy de Castille tout le jour en sa ville de Vaillidoly, et fist ce jour la réception de ses royaumes de Castille, et firent les grans maistres, ducz et contes, le serment au Roy. Somme du jour, comprins gaiges sans garnisons : VI<sup>c</sup> XXIII livres, vi solz, m deniers » (folio 145, recto). Lundi, 22 mars 1518, dîner à Valladolid, souper et coucher à Villevamense (folio 150, verso) ; mardi, 23 mars, dîner à Villevamense, souper et coucher à l'abbaye de Valbone (1308) ; vendredi, 26 mars, dîner à ladite abbaye, souper et coucher à St-Martin (folio 151, recto) : lundi, 29 mars, dîner à St-Martin, souper et coucher à Ventosille ; mardi, 30 mars, dîner à Ven-tosille, souper et coucher en la ville d'Arande (1309) (folio 151, verso) ; jeudi, 1<sup>er</sup> avril 1518 « le roy de Castille se partist d'Arande, disna et tist la Cène au cloistre

d'Aghillera, souper et coucher illec » (folio 152, recto) ; dimanche, 4 avril, jour de Pâques, « tout le jour audit cloistre d'Aghillera ; lundi, 5 avril, dîner audit cloître d'Aghillera, souper et coucher à Aranda (folio 152, verso) ; mardi, 20 avril, dîner à Aranda, souper et coucher à Langa ; mercredi, 21 avril, dîner à Langa, souper et coucher à Bourgedosme (1310) (folio 154, verso) ; jeudi, 22 avril, dîner à Bourgedosme, souper et coucher à Tajoencke ; vendredi, 23 avril 1518, dîner à Tajoencke, souper et coucher à Almassan (1311) ; samedi, 24 avril, dîner à Almassan, souper et coucher à Montagudo (1312) ; dimanche, 25 avril, dîner à Montagudo, souper et coucher à Bovierca (folio 155, recto) ; lundi, 26 avril, dîner à Bovierca, souper et coucher à Calathaù (1313) (folio 155, verso) ; — mardi, 4 mai, déjeuner à Calathaù, dîner à Fresene, souper et coucher à La Moille (1314) (folio 156, verso) ; jeudi, 6 mai, dîner à La Moille, souper et coucher à La Jafferie ; dimanche, 9 mai, dîner à La Jafferie, souper et coucher en la ville et cité de Saragosse (folio 157, recto). Dimanche, 20 juin 1518, « le roy de Castille tout le jour à la Jafferie » (folio 162, verso) ; jeudi, 24 juin, déjeuner aux champs avec plusieurs grands maîtres où l'on a dépensé vin, pain et fruit pour ledit déjeuner de tous survenants, dîner, souper et coucher en la cité de Saragosse (folio 163, recto)..... Somme totale de la dépense du compte douzième de Pierre Boisot : 304,680 livres, 3 sols, 4 deniers obole (folio 165, recto). — Compte 13<sup>e</sup> de Pierre Boisot, conseiller et maître de la Chambre aux deniers du roi de Castille du 1<sup>er</sup> juillet 1518 au 30 juin 1519. Somme totale de la recelte : 256 livres de

(1302) Villalon, intendance de Valladolid (Vieille-Castille).

(1303) Tordesillas, intendance de Valladolid (Vieille-Castille).

(1304) Valladolid.

(1305) Germaine de Fois, seconde femme et veuve de Ferdinand V, roi d'Aragon.

(1306) Ferdinand, frère puîné de Charles-Quint et qui lui succéda comme empereur. 11 était né à Alcalá de Henarès, dans la Nouvelle-Castille, le 10 mars 1503.

(1307) Jeanne-la-Folle, reine douairière de Castille, mère de Charles-Quint.

(1308) Notre Dame de Valbuena, diocèse de Valladolid.

(1309) Aranda de Duero, intendance de Burgos (Vieille-Castille).

(1310) Bourg d'Osma, intendance de Soria (Vieille-Castille).

(1311) Almazan, intendance de Soria (Vieille Castille).

(1312) Montagudo dans la Sierra de Muedo (Vieille Castille).

(1313) Calatayud, sur la route de Madrid à Saragosse, intendance de Saragosse (Aragon).

(1314) Villa de Muel, intendance de Saragosse (Aragon).

40 gros (folio 169, recto). Dépenses et mises de ce compte. Jeudi, 1<sup>er</sup> juillet 1518, « le roi de Castille, tout le jour en sa ville de Sarragosse » (folio 170, recto) ; mardi, 13 juillet 1518, « tout le jour en sadite ville de Sarragosse, et donna le roi à souper à Madame Lien-nor (1315) et à la royne Germaine, veuve du feu Roy d'Arragon (1316), et fut fait x platz de crue, parquoy crue par toutes les offices. Somme du jour compris gaiges sans garnisons : VIII<sup>e</sup> XXXIII livres, XVIII solz, X deniers (folio 171, verso). Dimanche, 18 juillet 1518, « tout le jour en sa dite ville de Sarragosse, et furent cedit jour les joustes faictes sur le marchié de ladicte ville. Somme : V<sup>c</sup> LXII livres, III solz, VI deniers » (folio 172, recto). Jeudi, 29 juillet 1518, « tout le jour en sadicte ville de Sarragosse, et cedit jour fut faite la solemp-nité de la reception du royaume d'Arragon, aussi les princes et ducz l'eirent le serment au Roy en la grand église (1317). Somme du jour, compris gaiges et garnisons de cire : VI<sup>c</sup> LXIII livres, X solz, III deniers » (folio 173, verso). Mardi, 5 octobre 1518, dîner à Saragosse, souper et coucher à Moele (1318) ; samedi, 9 octobre 1518, « le Roy de Castille print congié de Madame Lienor, sa seur, pour son voiage de Portugal à la Moengne (1319) ; dîner et souper à Moele » ; lundi, 11 octobre 1518, dîner à Moele, souper et coucher à Saragosse (f<sup>o</sup> 183, verso). — Vendredi, 14 janvier 1519, « le roy de Castille tout le jour en sadite ville de Sarragosse, et souppa en la maison de la ville, et fut ordonné faire deux platz de crue » (f<sup>o</sup> 196, recto) ; lundi, 24 janvier 1519, dîner à Saragosse, souper et coucher à Leufagerin, (f<sup>o</sup> 197, recto) ; mardi, 25 janvier, dîner à Leufagerin, souper et coucher à Pina (1320) ; mercredi, 26 janvier, dîner à Pina, souper et coucher à Bourgelaros ; jeudi 27 janvier, dîner à Bourgelaros, souper et coucher à Fraya (1321) ; vendredi, 28 janvier, dîner à Fraya, souper et coucher à Lerida (1322) ; lundi, 31 janvier, dîner à Lerida, souper et coucher à Bellepuys (1323). Somme du jour, compris gages sans garnisons : 1,118 livres, 16 solz, 11 deniers (f<sup>o</sup> 198, recto). Mardi 1<sup>er</sup> février 1519, dîner à Bellepuys, souper et coucher à Servere (1324) ; jeudi, 4 février 1519, dîner à Servere, souper et coucher à Qualade (1325) (f<sup>o</sup> 198, verso) ; samedi, 5 février, dîner, souper et coucher à

N.-Dame de Monserrat (1326) ; . lundi, 7 février, dîner à Monserrat, souper et coucher à Marturel (1327) ; mardi 8 février 1519, déjeuner à Marturel, dîner, souper et coucher à Molin de Roy (1328) (f<sup>o</sup> 199, recto) ; lundi, 14 février 1519, dîner au Molin del Rey, souper et coucher à Valdozelles-lez-Barcelone (1329) ; mardi, 15 février 1519, dîner à l'abbaye de Valdozelles, entrée, souper et coucher en la ville de Barcelone. Somme du jour, compris gaiges sans garnisons : 3,807 livres, 13 solz, 10 deniers (f<sup>o</sup> 200, recto). Dimanche, 6 mars 1519, « le Roy de Castille tout le jour en sa dite ville de Barcelonne, et cedit jour tint le> Roy la feste de la Thoison d'Or et est oient avec lui xnn chevaliers de l'ordre et y eust vm platz de crue. Somme du jour compris gaigos sans garnisons : IX<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> VII livres, xnn solz, n deniers oboles (f 202, verso). Mardi, 19 avril 1519, dîner en la ville de Barcelone, souper et coucher au cloître de St-Jérôme ; mercredi, 20 avril 1519, tout le jour au cloître de St-Jérôme (f<sup>o</sup> 208, verso) ; mercredi, 27 avril 1519, dîner au cloître de St-Jérôme et coucher en la ville de Barcelone (f<sup>o</sup> 209, verso) ; mercredi 11 mai 1519 «le roy de Castille tout le jour à Molin le Rey ; jeudi. 12 mai, déjeuner à Molin del Rey, souper et coucher à Barcelone (f<sup>o</sup> 211, verso). Somme totale de la dépense de ce compte : 231,841 livres, 18 solz, 8 deniers. — Compte 14<sup>e</sup> et dernier de Pierre Boisot, conseiller et maître de la Chambre aux deniers du Roi de Castille etc., commençant le 1<sup>er</sup> juillet et finissant le 30 juin 1520. Somme totale de la recette : 229,781 livres, 16

(1315) Éléonore, sœur aînée de Charles-Quint, mariée à Emma-nuel-le-Fortuné, roi de Portugal, en 1519, puis, devenue veuve, a François I<sup>er</sup>.

(1316) Germaine de Foix, seconde femme de Ferdinand V, roi d'Aragon, grand-père de Charles-Quint.

(1317) Probablement la fameuse église de Notre-Dame du Pilièr.

(1318) Villa de Muel, intendance de Saragosse (Aragon).

(1319) El Almunia, intendance de Saragosse (Aragon).

(1320) Pina, sur la route de Saragosse à Barcelone, intend, de Saragosse (Aragon).

(1321) Fraya, idem. intend. de Huesca (Aragon).

(1322) Lerida (Catalogne).

(1323) Bellouig, int. de Lerida.

(1324) Cervera, idem.

(1325) Igualada, int. de Barcelone (Catalogne).

(1326) Abbaye bénédictine sise au pied du Mont-Serrat en Catalogne.

(1327) Martorell, intend, de Barcelone.

(1328) Molins de Rey, idem.

(1329) Valdozelle, abbaye cistercienne située dans la Catalogne sur la route de Barcelone à Tarragone.

sols (f° 221, recto). Dépenses et mises de ce compte. Vendredi, 1<sup>er</sup> juillet 1519, le roi do Castille tout le jour a Barcelone IF 222, recto); mercredi, 28 septembre « le dit Roy de Castille tout le jour à Badal-lone (1330) (F 233, verso); dimanche, 2 octobre 1519, tout le jour à Barcelone; lundi, 3 octobre, dîner à Badallone, souper et coucher à St-Jérôme; mardi, 4 octobre, dîner à St-Jérôme, souper et coucher à Molin de Rey (F 234, verso); mercredi, 30 novembre 1519 « le roy de Castille tout le jour à Molin de Rey, et tint ce dit jour la feste de Saint-Andrieu avec xv chevaliers de l'ordre et fut ce dit jour ordonné faire cincq platz de crue. Parquoy crue par tous les offices. Somme du jour, compris gaiges sans garnisons; xv<sup>c</sup>xvii livres, vm solz (F 242, recto); samedi, 7 janvier 1520 « le dit seigneur roy de Castille, digner à Molin de Rey, souper et coucher à Valdoselles-lez-Barselonne » (F 247, recto); Jeudi 12 janvier 1520, dîner audit Valdoselles, souper et coucher à Barcelone (f° 247, verso); lundi, 23 janvier 1520, dîner à Barcelone, souper et coucher à Molin de Rey (F 249, recto); mercredi, 25 janvier 1520; dîner à Noire-Dame de Mont-Serrat, souper et couchor à Igonalda (F 249, verso); jeudi, 26 janvier, tout le jour à Igonalalde; vendredi, 27 janvier, dîner à Igonalda, souper et coucher à Corvere; samedi, 28 janvier, dîner à Cervere, souper et coucher à Bellepuys (idem); dimanche, 29 janvier 1520, dîner à Bellepuys, souper et coucher à Lerida; mardi 31 janvier, dînera Lerida, souper et coucher à Fraga (F 250, recto); mercredi 1<sup>er</sup> février 1520, « le roy de Castille, roy des Romains, empereur (1331) digner à Fraya, soupper et giste à Bourguelaros »; jeudi, 2 février 1520, « le dit seigneur roy des Romains, empereur roy de Castille etc., tout le jour à Borguelaros; vendredi, 3 février 1520, dîner k Borgelaros, souper et coucher à Pina; samedi, 4 février, dîner à Pina, souper et gîte à la Jafferie (F 250, verso); mardi, 7 février, dîner à La Jafferie, souper et coucher à Layon (1332); mercredi, 8 février, dîner à Layon, souper et coucher à Maillet, (F 251, recto); jeudi, 9 février, dîner à Maillet, souper et coucher à Tudelle (1333); vendredi, 10 février 1520, dîner à Tudelle, souper et coucher à Coreille (1334); samedi, 11 février 1520, dîner à Coreille, souper et coucher à Calahorre (1335); lundi, 13 février 1520, dîner à Calahorre, souper et coucher à La Grogne (1336); mercredi, 15 février

1520, dîner à La Grogne, souper et coucher à Nagère (1337); jeudi 16 février 1520, dîner a Nagère, souper et coucher à St-Dominique (F 252, recto); vendredi, 17 février 1520, dîner à St-Domi-nique, soupe/ et coucher à Villenode; samedi, 18 février 1520, dîner à St-Jean d'Ortega, souper et coucher à Millefloris; dimanche, 19 février 152, dîner à Millefloris, entrée, souper et coucher en la ville de Bourghes (1338) (f 252, verso); — lundi, 27 février 1520, dîner à Bourghes, souper et coucher a Sainte-Marie de Campo (1339); mardi 28 février 1520, dîner à Sainte-Marie de Campo, souper et coucher à Torquemade (1340); mercredi, 29 février 1520, dîner à Torquemade, souper et coucher à Dongne (1341) (F 254, recto); jeudi, 1<sup>er</sup> mars 1520, dîner à Dongne, souper et coucher en la ville de Valladolid (F 254, verso); lundi, 5 mars 1520, dîner à Valladolid, souper et coucher à Tortecille (i° 255, recto); vendredi, 9 mars, diner à Tortecille. souper et coucher à Villefrada, (1342); samedi, 10 mars, dîner à Villefrada, souper et couchera Villepanda (1343); lundi 12 mars, dîner à Villepanda, souper et coucher à Bonnevente (1344) (F 255, verso); mercredi, 14 mars 1520, dîner à Bonnevente, souper et coucher à Vaquyesa (1345); jeudi, 15 mars, dîner à Vaquyesa, souper et coucher à Sturge (1346); vendredi, 16 mars, dîner à Sturgo, souper et coucher à La Ravenelle, (F 256, recto); samedi, 17 mars 1520, dîner à La Ravenelle,

(1330) Bardalona, port sur la Méditerranée au nord de Barcelone.

(1331) Charles-Quint avait été élu empereur à Francfort, le 28 juin 1519, à 11 heures. Son secrétaire Jean de le Sauch lui en apporta la nouvelle à Barcelone, le 6 juillet suivant. Nous igno- rons le motif qui a pu retarder jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1520 l'emploi de son nouveau titre dans les comptes du Maître aux deniers.

(1332) Alagon, intendance de Saragosse (Aragon).

(1333) Tudela, évêché de la Navarre, intend, de Pampelune.

(1334) Corella, intend, de Pampelune.

(1335) Calahorra, intend, de Logrono (Vieille-Castille).

(1336) Logrono.

(1337) Najera, int. de Logrono.

(1338) Burgos (Vieille-Castille).

(1339) Sancta Maria del Campo, intend, de Burgos (Vieille-Castille).

(1340) Torquemada, intendance de Palencia (Vieille-Castille).

(1341) Duenas, idem.

(1342) Villar de Frades, intend, de Valladolid (Vieille-Castille).

(1343) Villalpando, idem.

(1344) Benavente, intendance de Zamora (Léon).

(1345) La Baneza, intendance de Léon, sur la route de Madrid à La Corogne.

(1346) Astorga, évêché de la province et de l'intendance de Léon.



souper et coucher à Pontferrada (1347) ; lundi, 19 mars, dîner à Pontferrada, souper et coucher à Villafranck (1348) ; mardi, 20 mars 1520, dîner à Villafranck, souper et coucher à Vega (1349) (F 256, verso) ; mercredi, 21 mars, dîner à Vega, souper et coucher à Trecastella ; jeudi, 22 mars 1520, dîner à Trecastella, souper et coucher à Sarria (1350) ; vendredi, 23 mars, dîner à Charia, souper et coucher à Portemarin (1351) ; samedi, 24 mars, déjeuner à Portemarin, dîner à Legonde, souper et gîte à Melidis ; lundi, 26 mars 1520, déjeuner à Melidis, dîner à Descasses, souper et coucher à St-Jacques (1352) (f° 257, verso) ; mercredi, 4 avril 1520, dîner à Saint-Jacques, souper et coucher au cloître de St-Laurent (F 258, verso) ; jeudi, 9 avril 1520, dîner au cloître de St-Laurent, souper et coucher en la cité de St-Jacques (f° 259, verso) ; vendredi, 13 avril 1520, dînera L'Hos-pitalle, souper et coucher à la Courongna (1353) (f° 260, recto). Dimanche, 20 mai 1520, « ledit seigneur Roy des Romains etc., s'erobercqua en son navire à trois heures au matin, pour faire son voiaige vers Flandres ; et fist voile et a esté tout le jour et toute la nuyt sur la iner où l'on a despensé et tenu estât des vivres et provisions dudit navire» (F 234, verso) ; vendredi, 25 mai 1520, « ledit seigneur Roy des Romains etc., tout le jour à voile sur la mer jusques à quatre heures après digner où il fist geter l'ancre devant Angleterre pour attendre aucuns basleaulxdesafloite, lesquelz estoient demourez derrière et fut toute la nuyt à l'ancre» ; samedi, 26 mai 1520, « ledit seigneur Roy des Romains etc., digner à voile sur la mer où plusieurs grans maistres du Roy d'Angleterre vindrent, descendist de son navire, vers le soir, souper et coucher à Douvres où il fust deffroyé de par lo Roy d'Angleterre » ; dimanche 27 mai 1520, « déjeuner à Douvres où le roy d'Angleterre vint audevant d'icelluy seigneur roy des Romains, digner, souper et coucher à Saint-Thomas de Can-torbye (1354), où il fut deffroyé de par icellui Roy d'Engleterre» (f° 265, verso) ; mardi, 29 mai 1520, « ledit seigneur Roy des Romains etc., digner à St-Thomas do Cantorbye, souper et coucher à Zanduwyc (1355), où il fut deffroyé de par ledit Roy d'Engleterre» ; mercredi, 30 mai 1520, « digner à Zanduwic, souper et giste en son navire » ; jeudi, 31 mai 1520, « ledit seigneur Roy des Romains etc., fist voile à cinq heures au matin, et fust tout le jour et nuyt sur la mer » (f° 266, recto) ; vendredi, 1<sup>er</sup> juin 1520, « digner en

son navire, souper et giste k Flexinghes (1356) » ; samedi, 2 juin, « digner à Flexinghes, passer la mer sur une keuwe (1357) , souper et gistos à Le Louwe (1358) » (F 266, verso) ; mercredi, 6 juin, « digner à Le Loue, souper à Loe (1359) faire son entrée et giste en sa ville de Gand » (f° 267, recto) ; lundi-, 11 juin 1520 « digner et souper à Gand et giste en sa ville d'Allost» ; mardi, 12 juin, dîner à Alost « et ce jour fist son entrée en la ville de Bruxelles» (1° 267, recto) ; lundi 16 juin, déjeuner à Bruxelles, dînera Haulx, souper et coucher à Grœnendaele (F 268, recto) ; mardi, 19 juin 1520, dîner à Nyesdam (1360) , souper et coucher à Grœnendaele ; mercredi, 20 juin, déjeuner au bois, dîner au Rouge Cloître, souper et coucher à Bruxelles (F 268, verso) ; mercredi 27 juin 1520, « le Roy des Romains tout le jour à Bruxelles et soupa ce jour l'Evesque de Coloingne (1361) avec le Roy et furent faitz deux platz de crue» (F 269, verso). Somme totale de la dépense de ce compte : 231,532 livres, 19 sols, 7 deniers oboles de 40 gros.

B. 3348. (Registre.) — In-f°, 174 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> juillet 1520 — 31 décembre 1524. — «. Compte premier de Henry Stercke, conseiller et maistre de la Chambre aux deniers de l'Empereur, roy des Romains etc., pour ung an entier commençant le premier jour du mois de juillet 1520 et finissant le dernier jour de juing 1521 incluz». 'En tête de ce compte sont transcrites les lettres patentes par lesquelles Charles, empereur, roi de Castille etc., vu la résignation par

(1347) Ponferrada, int. de Léon.

(1348) Villafranca del Vierzo, idem.

(1349) La Vega de Valcarie, idem.

(1350) Sarria, intendance de Lugo (Galice) .

(1351) Puerto Marin, idem.

(1352) Santiago de Compostelle, intend, de Pontevedra (Galice).

(1353) La Corogne (Galice).

(1354) Cantorbéry.

(1355) Sandwich dans le comté de Kent.

(1356) Flessingues dans l'île de Walcheren (Hollande).

(1357) Sorte de bateau.

(1358) Loven, Brabant septentrional (Hollande).

(1359) Loo-Christy, Flandre orientale.

(1360) Nethen, canton de Wavre, Brabant (Belgique).

(1361) Herman V, de Weda, archevêque de Cologne de 1515 à 1547. Ce fut lui qui, le 23 octobre 1520, couronna Charles-Quint comme roi des Romains à Aix-la-Chapelle.

Pierre Boisot de ses fonctions et office de conseiller et maître de la Chambre aux deniers au profit d'Henry Stercke, contrôleur de la dépense ordinaire de l'hôtel, et en considération des bons et agréables services « que icelluy Stercke nous a par cy-devant faiz en nostre voiage d'Espagne tant ouudit estât de contrerolleur que autrement, icelluy pour ces causes et autres à ce nous mouvans, confians à plein de ses loyaulté, preud-hommie et bonne dilligence », le retient, ordonne et commet par ces présentes en l'état de conseiller et maître de la Chambre aux deniers. Bruxelles, 1<sup>er</sup> juillet 1520. (f° 2, recto). Recettes dudit compte : 213,461 livres, 12 sols, 6 deniers de 40 gros (f° 3, verso). Dépenses et mises dudit compte. Dimanche, 1<sup>er</sup> juillet 1520, le roi des Romains, élu empereur, roi de Castille etc., tout le jour en sa ville de Bruxelles (f° 4, recto) ; mardi, 3 juillet 1520, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Tenremonde ; mercredi, 4 juillet, dîner à Tenremonde, souper et coucher à Gand ; jeudi 5 juillet 1520, dîner à Oelem (1362), souper et coucher à Audem-bourg (1363) ; vendredi, 6 juillet, dîner à Nieuport, souper et coucher à Dunkerque ; lundi, 9 juillet 1520, dîner à Dunkerque, souper et coucher à Gravelines ; mardi, 10 juillet 1520, « le roy des Romains, tout le jour à Gravelinghes ; ce dit jour le roy a deffroyé le roi d'Angleterre (1364) et tout son train dont la despenco et le doffroyement du souper avec le disner du jour ensuivant seront cy-après comptez en une partie, parquoy par aucunes offices néant » (f°5, recto) ; mercredi, 11 juillet 1520, « le roy des Romains disna à Gravelinges avoc le Roy d'Angleterre, et partist avec ledit Roy souper et coucher à Calais où le Roy a esté deffroyé par ledit seigneur roy d'Angleterre ; parquoy aussi par les offices néant » ; jeudi, 12 juillet 1520, « le roy des Romains, tout le jour à Calais, le roy a ce dit jour esté deffroyé et son train par ledit roy d'Angleterre » ; vendredi, 13 juillet 1520, « le roy des Romains etc., tout le jour à Calais où il a esté deffroyé avec tout son train par le roy d'Angleterre, saulf aucunes provisions qui ont esté faictes pour le roy à Gravelinghes, actendant son retour comme s'ensuit cy-après » ; samedi, 14 juillet 1520, dîner à Calais avec le roi d'Angleterre, souper et coucher à Gravelines (f° 5, verso) ; lundi, 16 juillet 1520, dîner à Waten (1365), faire son entrée, souper et coucher à St-Omer ; mardi, 17 juillet, tout le jour à St Orner ; mercredi, 18 juillet 1520, dîner à St-Omer, souper et coucher à Cassel (f°6, recto) ; jeudi, 19 juillet, déjeuner à Cassel, dîner à Poperingue, faire son entrée, souper et coucher en la ville d'Ypres ; samedi,

21 juillet, déjeuner à Ypres, dîner à Scaven (1366) , souper et coucher à Wynendale (1367) (f°6, verso) : mardi, 24 juillet 1520, déjeuner à Wynendale, dîner et souper à Maldeghehen (1368) faire son entrée et son gîte en la ville de Bruges : mercredi, 25 juillet 1520, tout le jour en la ville de Bruges (f° 7, recto) ; lundi, 30 juillet 1520 , dîner a Urselle (1369) , souper et coucher à Gand (f° 7, verso) ; lundi, 6 août 1520, déjeuner à Gand, dîner à Ertvelt (1370) , souper et coucher à Banlo (1371) ; mardi, 7 août, tout le jour à l'abbaye de Banlo, « et fut ce jour à la chasse ; mercredi, 8 août, déjeuner à Puwelle (1372) à l'assemblée, dîner, souper et coucher en la ville de Tenremonde ; jeudi, 9 août, dîner à Tenremonde, souper et coucher à Bruxelles (folio 9, recto) ; jeudi, 23 août 1520, dîner à Villic-que (1373), faire son entrée, souper et coucher en la ville de Louvain ; samedi, 25 août, dîner à Zandeken (1374) , souper et coucher à Bruxelles (folio 11, recto) ; mardi, 18 septembre 1520, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Malines (folio 14, verso) ; dimanche, 23 septembre, dîner à Malines, faire son entrée, souper et coucher à Anvers (folio 15, recto) ; samedi, 29 septembre 1520, dîner à Anvers, souper et coucher à Malines (folio 16, recto) ; lundi, 1<sup>er</sup> octobre 1520, dîner à Malines, souper et coucher à Louvain (folio 16, verso) ; mardi, 9 octobre 1520, dîner à Zudoingne (1375) , souper

(1362) Edelem, Flandre occidentale (Belgique).

(1363) Aardenburg, Zélande (Hollande).

(1364) L'Archiduchesse Marguerite assista à cette seconde entrevue entre les deux monarques qui s'engagèrent par une convention signée à Calais, le 14 juillet, à ne pas se lier, durant un terme de deux ans, par de nouvelles alliances matrimoniales avec le *roi des Français*.

(1365) Watten, canton de Bourbourg, arrondissement de Dunkerque (Nord).

(1366) Zanen, Flandre occidentale (Belgique).

(1367) Wynendale, dépendance de Hooghlede, Flandre occidentale (Belgique).

(1368) Maldegem, Flandre orientale (Belgique).

(1369) Ursel, idem.

(1370) Ertvelde, Flandre orientale (Belgique).

(1371) Bandeloo, dépend, de Sinay, idem.

(1372) Puyveld, dépend, de Belcele, idem.

(1373) Velsicque, idem.

(1374) Zandeken, dépend, de Cluysen, idem.

(1375) Jodoigne, Brabant (Belgique).

et coucher à Hu (1376) où « monseigneur de Liège (1377) a deffroyé le Roy et son traiu » ; jeudi, 11 octobre, déjeuner à Hu, dîner à Saint-Gilles (1378) souper et coucher à Liège (fobo 17, verso) ; samedi, 13 octobre, dîner à Liège, faire son entrée, souper et coucher en la ville de Maestricht (folio 18, recto) ; lundi, 22 octobre 1520, dîner à Witthem (1379), \* faire son entrée en armes avec plusieurs grants princes et gentilz hommes, souper et giste en savibe d'Aiz (1380) » ; mardi, 23 octobre 1520, « Charles par la divine clémence, esleu Roy des Romains, fust cedit jour couronné empereur en l'église Nostre-Dame d'Aiz, à grant solempnité, et fist ce dit jour le banquet aux Electeurs, parquoy crue par les offices. Somme du jour, comprins gaiges sans garnisons : III<sup>m</sup> VI<sup>c</sup> livres, v sols, II deniers ». Mercredi, 24 octobre 1520, « l'Empereur etc., tout le jour en sa ville d'Aiz ; et donna cedit jour à disner aux Électeurs, par quoy crue par les offices. Somme du jour, comprins gaiges sans garnisons : V<sup>c</sup> LXXV livres, XIII sols, III den. » (folio 19, recto). Samedi, 27 octobre 1520, dîner à Aix, souper et coucher à Juilbers (1381) ; dimanche, 28 octobre 1520, dîner à Juilbers, souper et coucher au cloistre de Broille (1382) (folio. 19, verso) ; lundi, 29 octobre, dîner au cloître de Broille, faire son entrée en armes, souper et gîte en la cité de Cologne (folio 20, recto) ; vendredi, 16 novembre, déjeuner à Cologne, dîner aux champs à la chasse, souper et coucher à Bonne (1383) (folio 22, recto) ; dimanche, 18 novembre, « dîner au bateau sur le Rin, souper et giste à Andernaken (1384) et fut cedit jour ordonné faire deux platz de crue » ; lundi, 19 novembre 1520, « dîner à Andernaken, monter sur le bateau, souper et giste à Covelens (1385) » ; mardi, 20 novembre, \* dîner à Covelens, souper et giste à Poppaert (1386) » (fobo 22, verso) ; mercredi, 21 novembre, « dîner à Poppaert, souper et giste à Bachart (1387) » ; jeudi, 22 novembre « dîner à Bachart, souper et giste à Rutus-chen (1388) » ; vendredi, 23 novembre, « dîner au bateau, souper et giste en la cité de Maïence (1389) » samedi, 24 novembre 1520 « le Roy des Romains, etc., tout le jour en la cité de Maïence : icelluy seigneur empereur a esté aucunement

deffroyé par l'Archevesque dillecq (1390) » (folio 23, recto) ; dimanche, 25 novembre, < le Roy des Romains etc., tout le jour en la cité de Maïence ; et fut cedit jour deffroyé par le cardinal dudit Maïence » ; mardi, 27 novembre 1520, dîner à Mayence, souper et coucher à Oppenheim (1391) : mercredi, 28 novembre, « dîner à Oppenheim, faire son entrée, souper et giste en sa ville de Wormes (1392) » (folio 23, verso) ; vendredi, 30 novembre 1520, « le roy des Romains, tout le jour en sa ville do Wormes : cedit jour l'Empereur a tenu la feste de Saint Andrieu avec xn chevaliers de l'Ordre ; et fut ce dit jour ordonné VI platz de crue » (folio 24, recto) ; mercredi, 5 décembre 1520, « dîner en sa ville de Worms, souper et giste à Nyeuslot (1393), chasteau du comte palatin » ; jeudi, 6 décembre, « tout le jour à Nyeuslot où il fut, deffroyé par ledit comte palatin » ; samedi, 8 décembre 1520, « disner au chasteau de Nyeuslot, souper et giste à Edelberghe (1394) » (folio 25, recto) ; lundi, 10 décembre 1520, dîner « à Zuytsinghe (1395) à la chasse, souper et coucher à Edelberghe » ; mardi, 11 décembre, dîner à Heidelberg, souper et coucher à Worms ; samedi 2 février 1521, « le roy des Romains etc., tout le jour en sa ville de Worms ; et fut à la messe cedit jour à l'église Nostre-Dame d'illecq accompagné des Électeurs et grans maistres » folio 32, verso ; mardi, 12 février 1521, « le roy des Romains tout le jour en sa ville de Worms ; et ce dit jour des Kares-meaux a donné à disner et souper aux Électeurs, et

---

(1376) Huy, province de Liège (Belgique).

(1377) Érard de la Marck, évêque de Liège de 1505 à 1538. Deux ans auparavant il avait quitté le parti de François I<sup>er</sup> pour faire adhésion à celui de Charles-Quint.

(1378) Saint-Gilles, faubourg de Liège.

(1379) Witem, Limbourg hollandais.

(1380) Aix-la-Chapelle.

(1381) Juliers (Prusse rhénane).

(1382) Branweiler, abbaye bénédictine (Prusse rhénane).

(1383) Bonn, idem.

(1384) Andernach, idem.

(1385) Coblenz (Prusse rhénane).

(1386) Boppard, idem.

(1387) Bacharach, idem.

(1388) Rudelsheim (Hesse-Darmstadt).

(1389) Mayence, idem.

---

(1390) Albert de Brandebourg, archevêque de Mayence de 1514 à 1545, créé cardinal en 1518 ; avait tenu le parti de Charles-Quint.

(1391) Oppenheim, (Hesse-Darmstadt).

(1392) Worms, idem.

(1393) Neustadt, château situé dans la Hesse-Darmstadt mais qui dépendait autrefois du Palatinat.

(1394) Heidelberg, Grand-Duché de Bade, autrefois Palatinat

(1395) Schwetzingen, idem.

fut ordonné faire xu platz de crue » (folio 33, verso) ; vendredi, 31 mai 1521 (1396), déjeuner à Worms , dîner et souper en bateau sur le Rhin et coucher à Mayence (folio 48, recto) ; jeudi, 6 juin 1521. déjeuner, dîner et souper en bateau sur le Rhin et coucher à Coblentz ; vendredi, 7 juin 1521, dîner et souper en bateau sur le Rhin et coucher à Cologne ; samedi, 8 juin, tout le jour à Cologne (folio 49, recto) ; lundi, 10 juin, dîner à Durer (1397) , souper et coucher à Aix ; mardi, 11 juin, dîner à Aix, souper et coucher à Maëstricht ; mercredi, 12 juin 1521, dîner à Maëstricht, souper et coucher à Curinghe (1398) (folio 49, verso) ; jeudi, 13 juin, dîner à Curinghe, souper et coucher à Aerschot (1399) ; vendredi, 14 juin, dîner à Aerschott, souper et coucher à Bruxelles (folio 50, recto). Somme totale de la dépense du 1<sup>er</sup> compte de Henry Stercke : 213,542 livres, 1 denier. Transcription de l'ordonnance de l'Empereur, en date du 28 mai 1525, par laquelle « veullant faire besongner et entendre à l'audicion des comptes de Henry Stercke, conseiller et maistre de sa Chambre aux deniers, de telz deniers que pour la conduite et entremise de son office il puet avoir receuz tant du receveur général de ses finances de par delà comme de son argentier Jehan Dadurca et autres quelzconques ; confiant à plain des personnes de messire Henry, comte de Nassou, marquis de Zenette, chevalier de l'Ordre de la Thoison d'Or, grant et premier chambellan, le conte de Pont de Vaulx, aussi chevalier de l'Ordre et grant maistre d'ostel, Anthoine de la Barre, seigneur de Mouscron, Guillaume de Boullan, viscomte de Daire, Jehan deMattinco, seigneur de Marques et don Alvaro Ozorio, tous maistres d'ostel, maistre Jehan Lalemand, seigneur de Bouclans, secrétaire et Pierre Boisot. contrerolleur de la desponce ordinaire de l'Empereur<sup>^</sup> a commis et ordonné, commect et ordonne par cestes les personnaiges dessus nommez pour veoir et examiner les comptes dudit Henry Stercke, qu'il a à rendre de sadite entremise de maistre de la Chambro aux deniers depuis le 1<sup>er</sup> jour de juillet l'an XV<sup>c</sup> XXI jusques le derrain jour de décembre l'an XV<sup>c</sup> vingt-quatre, que sont trois ans et demi ; le charger en recepte de toutes les parties par luy receues et dont il doit res-pondre, luy passer et allouer en despence toutes les parties et sommes de deniers qu'il aura sur ce payées et distribuées dont il apperra par les contrerolles signez dudit grant maistre et de l'un desdits maistres d'ostel en son absence avec les escroes signez du clerc des offices dudit hostel tant seullement ; clore, affiner et conclure ledit compte, et s'il y avoit aucunes doubtes

ou difficultez notables en faire rapport à Sadicte Magesté pour après en ordonner comme il appartient ; en leur donnant et aux quatre ou trois d'eulx qui mieulx vaquer et entendre y pourront plain povoir et auctorité de besongner et entendre en ce que dit est, tout ainsi que feroient et pourroient faire les gens des comptes des Royaulmes de Pardeça, la propre personne de l'Empereur, et en son lieu messeigneurs les président et gens de Sa Chambro des Comptes à Lille, les-quelz ont accoustumé de oyr, clorre et affiner semblables comptes, déclairant Sadite Magesté, etc. ». — Compte second de Henry Stercke, conseiller et maître de la Chambre aux deniers do l'Empereur, du 1<sup>er</sup> juillet 1521 au 31 décembre 1524. Somme totale de la recette dudit compte : 689,656 livres, 6 sols, 1 denier et maille de quarante gros. Dépenses et mises dudit compte. Lundi, 1<sup>er</sup> juillet 1521, l'Empereur tout le jour en sa ville de Bruxelles ; mercredi, 3 juillet, « l'Empereur disner en sadite ville de Bruxelles, ce dit jour l'Empereur alla audevant du roy de Dennemarcke (1400) et luy donna à souper audit Bruxelles et giist audit lieu où furent ordonnés deux platz pardessus l'ordinaire, parquoy crue por les offices (folio 63, recto) : jeudi, 4 juillet 1521, « l'Empereur tout le jour en sadite ville de Bruxelles ; cedit jour Sa Majesté donna à soupper audit seigneur roy de Dennemarcke et à Madame, tante dudit seigneur Empereur » ; mardi, 9 juillet, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Malines (folio 63, verso) ; jeudi, 11 juillet, dîner à Malines, souper et coucher à Anvers ; lundi, 15 juillet, « l'Empereur tout le jour en sadite ville d'Anvers ; cedit jour Sa Majesté donna à soupper à l'ambassadeur

---

(1396) Charles-Quint resta donc, presque sans interruption, du 28 novembre 1520 au 31 mai 1521, soit plus de six mois k Worms où était assemblée la diète impériale dans laquelle fut condamné Luther.

(1397) Duren, Prusse Rhénane.

(1398) Curange dans le Limbourg belge.

(1399) Aerschot, Brabant (Belgique).

---

(1400) Christian II était venu proposer k Charles-Quint, son beau-frère, une alliance offensive qui, sur l'avis de l'archiduchesse Marguerite, ne fut pas acceptée.

du Pape (1401) » ; mardi, 16 juillet, dîner k Anvers, souper et coucher « au Banwelloo (1402) » (folio 64, recto) ; mercredi, 17 juillet, dîner à Banwloo, souper et coucher à Gand ; mardi, 30 juillet, déjeuner à la chasse, dîner à La Loue, souper et coucher à Gand (folio 65, recto) ; vendredi, 2 août, « l'Empereur tout le jour en sa ville de Gand ; cedit jour Sa Magesté donna à soupper au roy de Dennemarcke » ; lundi, 5 août, dîner à Gand, souper et coucher à Eecllo ; mercredi, 7 août, dîner à Eecllo, souper et coucher à Bruges (folio 66, recto) ; dimanche, 25 août, « l'Empereur tout le jour en sadite ville de Bruges. Somme du jour, comprins gaiges sans garnisons, en ce comprins la despence faicte par le roy de Dennemarcke depuis le III<sup>e</sup> jusques au XVIII<sup>e</sup> juillet. II<sup>m</sup>, IX<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> XVII livres, XVIII sols » ; lundi, 26 août, dîner à Bruges, souper et coucher à Eecllo ; mardi, 27 août, dîner à Eecllo, souper et coucher à Banwlo ; mercredi, 28 août, dîner à Banwlo, souper et coucher à Tenremonde ; jeudi, 29 août, dîner à Tenremonde, souper et coucher à Bruxelles (folio 67, verso) ; vendredi, 30 août, tout le jour en la ville de Bruxelles ; samedi, 31 août, « l'Empereur tout le jour en sadite ville de Bruxelles. Somme du jour, comprins gaiges et garnison de linge avec le deffroyement du cardinal de Angleterre (1403) fait à Bruges l'espace de treize jours entiers : XXII<sup>m</sup> VI<sup>c</sup> LXI livres, XVII sols, VI deniers (folio 68, recto). — Mardi, 1<sup>er</sup> octobre 1521, « l'Empereur disner à Bins (1404), souper et giste en la ville de Mons » (folio 70, verso) ; samedi, 12 octobre, « l'Empereur disner à Mons, faire son entrée, souper et giste en «sa ville de Valenciennes (1405) » (folio 71, verso) ; dimanche, 20 octobre, « l'Empereur disner en sadite ville de Mons, souper et giste en sa ville d'Ath » ; mardi, 22 octobre, dîner à Audenarde ; jeudi, 24 octobre, tout le jour à Courtrai folio 72, recto ; ; samedi, 26 octobre, dîner à Courtrai, souper et coucher à Audenarde (folio 72, verso) ; samedi, 30 novembre, « l'Empereur tout le jour en sadite ville d'Audenarde ; cedit jour sa Magesté tint la feste de Saint Andrieu avec les chevaliers de l'ordre, et furent

deffroyez au disner » (folio 75, reClo) ; jeudi, 12 décembre 1521, dîner à Audenarde, souper et coucher à Englemoustier (1406) ; vendredi, 13 décembre, dîner à Englemoustier, souper et coucher à Wynendale ; lundi, 16 décembre, déjeuner à Wynendale, dîner à Pouckes (1407) , souper et coucher k Gand (folio 76, verso) ; mercredi, 15 janvier 1522, dîner à Gand, souper et coucher à Tenremonde folio 78, verso) ; jeudi, 16 janvier, dîner à Tenremonde, souper et coucher à Bruxelles folio 79, recto) ; lun li, 17 mars 1522, déjeuner au bois, dîner, souper et cou-• cher à Grœnendaele ; mardi, 18 mars 1522, tout le jour à Grœnendaele ; mercredi, 19 mars, déjeuner au bois, dîner au Rouge Cloître, souper et coucher k Bruxelles (folio 83, verso) ; mardi, 15 avril, dîner à Bruxelles., souper et coucher à Grœnendaele (folio 86, recto) ; lundi, 21 avril, dîner à Grœnendaele, banqueter au Rouge-Cloître, souper et coucher à Bruxelles (folio 86, verso) ; vendredi, 2 mai 1522, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Malines ; samedi, 3 mai, dîner à Malines, souper et coucher à Anvers ; mardi, 6 mai, dîner à Anvers, souper et coucher au Banwloo ; mercredi, 7 mai, dîner au Banwloo, souper et coucher à Gand (folio 87, verso) ; lundi, 12 mai, dîner k Gand, souper et coucher à Eecllo ; mardi, 13 mai, dîner à Eecllo, souper et coucher k Bruges ; vendredi, 23 mai, dîner k Bruges, souper et coucher k Nyeuport ; samedi, 24 mai, dîner k Nyeuport, souper et coucher k « Dunc-kercke » ; dimanche, 25 mai, dîner k Dunkerque,

(1401) Jeronimo, évêque d'Ascoli, envoyé extraordinaire du pape Léon X aux conférences de Calais qui se tenaient alors sous le prétexte

d'empêcher la guerre imminente entre l'Empereur et le roi de France.

(1402) Baudeloo, abbaye de l'ordre de Cîteaux entre Anvers et Gand.

(1403) Le cardinal Wolsey, ambassadeur de Henri VIII et le représentant aux conférences de Calais. Il vint à Bruges le 12 août 1521 et y fut reçu avec les honneurs qu'on aurait rendus au roi d'Angleterre lui-même. Tous les personnages de sa suite furent comblés d'attentions, et il leur fut distribué des sommes considérables. Le 25 août un traité, signé par Wolsey, Marguerite et Jean de Berghes, stipula l'alliance offensive de Henri VIII et de Charles-Quint contre la France.

(1404) Binche.

(1405) Charles-Quint avait cru devoir venir à Valenciennes, que menaçait en ce moment l'armée de François I<sup>er</sup>. Cependant, quand ce dernier eut passé l'Escaut à Neuville au-dessous de Bouchain, Charles-Quint s'empessa de se retirer en Flandre avec cent chevaux, laissant dans la ville le reste de son armée.

(1406) Ingelmunster, Flandre occidentale (Belgique).

(1407) Poucques, Flandre orientale (Belgique).

souper et coucher à « Calaix » ; lundi, dîner à Calais, passer la mer, souper et coucher à Douvres en Angleterre ; mardi, 27 mai, « l'Empereur tout le jour audit Douvres ; cedit jour le Roy d'Angleterre a deffroyé l'Empereur ; somme du jour, comprins le louaige de vingt une navières, prins de crue pour le passage d'icelluy seigneur Empereur depuis Calaix audit Douvres, aussi les platz ordinaires comptez chascun jour avec les gaiges sans garnison : IX<sup>c</sup> LX livres, nu solz, I denier » (folio 89, recto) ; mercredi, 28 mai, l'Empereur tout le jour audit Douvres ; jeudi, 29 mai, idem ; vendredi, 30 mai, dîner à Douvres, souper et coucher à Saint Thomas de Cantorbéry ; samedi, 31 mai 1522, dîner à St Thomas de Cantorbéry, souper et coucher à « Settenborne (1408) » (folio 89, verso) ; dimanche, 1<sup>er</sup> juin, dîner à Settenborne, souper et coucher à Rochestre (1409) : lundi, 2 juin, déjeuner à Rochestre, dîner à « Stome (1410) », souper et coucher à « Grønewyts (1411) » ; vendredi, 6 juin, dîner à Grønewitz, souper et coucher à Londres (folio 90, recto) ; dimanche, 8 juin, jour de la Pentecôte « l'Empereur tout lo jour à Londres, et fut cedit jour l'Empereur à l'esglise avec ledit seigneur roy d'Angleterre, et jurèrent illecq l'alliance d'entre eulx deux (1412) ; lundi, 9 juin, dîner à Londres , souper et coucher à Richemont (1413) ; mardi, 10 juin, dîner à Richemont, souper et coucher à « Hanlincourt (1414) » ; mercredi, 11 juin, dîner à Hantincourt, souper et coucher à Windsor (folio 90, recto) ; samedi, 21 juin , déjeuner à Windsor, dîner à la « Thour du Roy (1415), souper et coucher à Fernan (1416) ; dimanche, 22 juin, l'Empereur tout le jour à Fernan ; lundi, 23 juin, l'Empereur dîner à Fernan, souper et coucher à Halsfort (1417) ; mardi, 24 juin, dîner à Halsfort, souper et coucher à Win-cestre (1418) » (folio 91, verso) ; jeudi, 26 juin, « l'Ernpereur dîner à Winccstre, souper et coucher à Wal-them (1419) » (folio 92, recto) ; vendredi, 4 juillet, dîner à Walthem, souper et coucher à Hampton (1420) ; « somme des platz et livrées ordinaires avec la despense des charrettes qui ont mené les baghes de l'Empereur oudit pays d'Angleterre. comprins gaiges sans garnisons : VII<sup>c</sup> I livres, XIII solz, XI deniers » ; dimanche, 6 juillet, dîner à Hampton ; « cedit jour embarqua Sa Majesté

en son navh'e pour faire son voyaige en Espagne, souper et giste en son dit navire ; ceditjour l'on a fait la despense des vivres faictes de provision pour ledit voyaige d'Espagne, et aussi les jours ensui-vans durant que Sadite Majesté a esté sur mer ; somme des plats et livrées ordinaires , comprins gaiges sans garnison : V<sup>c</sup> X livres, VI sols, V deniers (folio 92, verso) ; lundi, 7 juillet, l'Empereur feist voile et tout le jour sur mer ; mardi, 8 juillet, l'Empereur tout le jour à voile sur mer ; mercredi, 9 juillet, idem ; jeudi, 10 juillet, idem ; vendredi, 11 juillet, idem (folio 93, recto) ; samedi, 12 juillet, idem ; dimanche , 13 juillet, idem ; lundi, 14 juillet, idem ; mardi, 15 juillet, idem ; mercredi, 16 juillet, « l'Empereur disner en son navire, désambarquer, souper et giste en sa vine de Saint Ander (1421) » (folio 93, verso) ; samedi, 26 juillet, « l'Empereur déjeuner audit Saint Ander, disner à Para-bayova (1422) , souper et coucher à Villa seviba (1423) » (folio 94, verso) ; dimanche, 27 juillet, dîner à Villa-sevilla, souper et coucher à Moledo (1424) ; lundi, 28 juillet, dîner à Moledo, souper et coucher à Reynosa (1425) ; mardi, 29 juillet, dîner à Reynosa, souper et coucher à Brauociera (1426) ; mercredi, 30 juillet, dîner à Branco-ceira, souper et coucher à Aguilar (1427) ; vendredi, 1<sup>er</sup> août, dîner à Aguilar, souper et coucher à Herrera (1428) ; samedi, 2 août, dîner à Herrera, souper et coucher à Melgar (1429) ; lundi, 4 août, 1522, dîner à

(1408) Queenboro, comté de Kent (Angleterre).

(1409) Rochester, idem.

(1410) Stoonn, idem.

(1411) Greenwich, idem.

(1412) Cette alliance qui renouvelait les traités de Bruges et de Calais avait été conclue à Windsor ; elle stipulait le mariage de Charles-Quint et de Marie d'Angleterre.

(1413) Richmond, comté de Surrey (Angleterre).

(1414) Hamptoncourt, comté de Middlesex (idem).

(1415) La Tour de Londres.

(1416) Farnham, comté de Surrey (idem).

(1417) Herford, comté dudit (idem).

(1418) Winchester, comté de Hampshire (idem).

(1419) Waltham-abbei, comté d'Essex (Angleterre).

(1420) Southampton, comté de Hampshire (idem).

(1421) Santander, intendance dudit , province de la Vieille Castille.

(1422) Parabova, int. de Santander

(1423) Villasévilla, idem.

(1424) Moledo (idem).

(1425) Reynosa, idem.

(1426) Brancoceira, intend. de Palencia, Vieille-Castille.

(1427) Aguilar del Campo, idem.

(1428) Herrera, intend. de Burgos

(1429) Melgar de Fernamental, intend. de Burgos.

Melgar, souper et coucher à Monsco (1430) (folio 95, recto) ; mardi, 5 août, dîner à Monsco, souper et coucher en la ville de Palance (1431) ; mardi, 26 août, dîner à Cabasson (1432), souper et coucher à Valladolid ; mardi, 2 septembre, déjeuner à Valladolid, dîner, souper et coucher à Tordesillas ; jeudi, 4 septembre, dîner à Tordesillas, souper et coucher à Valladolid (folio 97, verso) ; jeudi, 23 octobre, dîner à Valladolid, souper et coucher à Valbona (1433) ; lundi, 27 octobre, dîner à Valbona, souper et coucher à Valladolid ; dimanche, 30 novembre 1522, « jour de Saint-Andrieu, l'Empereur tout le jour en sadite ville de Valladolid ; cedit jour l'Empereur a tenu la feste de Saint-Andrieu avec dix chevaliers de l'Ordre de la Thoison d'Or qui ont disné cedit jour avec sa Majesté, et a esté ordonné faire cedit jour v platz de crue. Somme dudit jour : XIII<sup>c</sup> LIII libvres, VI sols, VI deniers (folio 104, verso). Samedi, 31 mars 1523, dîner à Segales (1434), souper et coucher à Dagnes (1435) ; dimanche, 22 mars 1523, déjeuner à Dougues, dîner, souper et coucher à Valladolid (folio 113, recto) ; lundi, 30 mars, dîner à Valladolid, souper et coucher à Valbona ; mardi, 31 mars 1523, tout le jour à Valbona (folio 144, recto) ; mercredi, 8 avril 1523, déjeuner à Valbona, dîner à Villavaques (1436), souper et coucher à Valladolid (folio 114, verso) ; mardi, 28 avril, dîner à Valladolid, souper et coucher à Villalua (1437) ; mardi, 28 avril, dîner à Villa-lua, souper et coucher à Cégales (folio 116, recto) ; mercredi, 29 avril, dîner à Cégales, souper et coucher à Valladolid (folio 116, verso) ; samedi, 9 mai, dîner à Valladolid, souper et coucher à Tordesillas (folio 117, recto) ; vendredi, 15 mai, dîner à Tordesillas, souper et coucher à Valladolid (folio 117, verso) ; samedi, 13 juin, dîner à Valladolid, souper et coucher à Tordesillas ; dimanche, 14 juin, dîner à Tordesillas, souper et coucher à Medine del Campo (1438) ; lundi, 15 juin, l'Empereur tout le jour à Medina del Campo, mercredi, 27 juin, déjeuner à Medina del Campo, dîner, souper et coucher à Tordesillas (folio 120, recto) ; mercredi, 24 juin, déjeuner aux champs, souper et coucher à Valladolid (folio 121, recto) ; mercredi, 26 août, déjeuner à Doignes, dîner et souper à Tor-quemada ; jeudi, 27 août, l'Empereur déjeuner à Tor-quemada, dîner, souper et coucher à Sancta Maria del Campo (1439) ; vendredi, 28 août, déjeuner à Sancta Maria del Campo, dîner, souper et

coucher à Arcos (1440) ; samedi, 29 août, dîner à Arcos, souper et coucher en la ville de Burgos (folio 126, verso) ; mercredi, 16 septembre, dîner, souper et coucher à St-Jean d'Ortega (1441) ; jeudi, 17 septembre, dîner à St-Jean d'Ortega, souper et coucher à Villalorado (1442) ; vendredi, 18 septembre, dîner à Villalorado, souper et coucher à Sancto Domingo (1443) ; samedi, 19 septembre, dîner à Sancto Domingo, souper et coucher à Nayara (1444) ; dimanche, 20 septembre, dîner à Nayara, souper et coucher à Logrono ; vendredi, 9 octobre, dîner à Logrono, souper et coucher à Los Arkos (1445) ; samedi, 10 octobre, dîner à Los Arkos, souper et coucher à Eslilla (1446), dimanche, 11 octobre, tout le jour à Estella ; lundi, 12 octobre, dîner au Pont de la Reyna (1447), souper et coucher en la cité de Pamplona (1448) (folio 130, verso) ; samedi, 2 janvier 1521, dîner à Pamplona, souper et couchera Ugarte (1449) ; dimanche, 3 janvier 1524, dîner à Ugarte, souper et coucher en la ville de Salva-tierra (1450) ; mardi, 5 janvier, dîner à Salvatierra, entrée, souper et coucher en la ville de Yittoria (folio 138, recto) ; lundi, 7 mars 1524, dîner à Vittoria, souper et coucher à Miranda (1451) ; mardi, 8 mars, dînera Pon-corvo (1452), souper et coucher en la villo de Ber-

(1430) Monseco, intend, de Palencia.

(1431) Palencia, Vieille-Castille, autrefois royaume de Léon.

(1432) Cabeçon, intend, de Valladolid, Vieille-Castille.

(1433) Valbuena, intendance de Valladolid. 11 y existait une abbaye cistercienne où Charles-Quint passa la semaine sainte de l'année 1523.

(1434) Cegales, idem.

(1435) Duenas, intend de Palencia.

(1436) Villabares, intend, de Valladolid.

(1437) Villalar, idem.

(1438) Medina del Campo, idem.

(1439) Sancta Maria del Campo, intend de Burgos.

(1440) Arcos, idem.

(1441) St-Jean d'Ortega, abbaye cistercienne du diocèse de Burgos.

(1442) Belorado, intend, de Burgos.

(1443) Santo-Domingo de la Calzada, int. de Logrono.

(1444) Najera, intend, de Logrono.

(1445) Arcos, Navarre, intend, de Pampelune

(1446) Estella, idem.

(1447) Puente la Reyna, idem.

(1448) Pampelune.

(1449) Ugarte, Navarre.

(1450) Salvatierra, province d'Alava, int. de Vittoria.

(1451) Miranda de Ebro, int. de Burgos (Vieille-Castille).

(1452) Poncorbo, idem.

biesco (1453) ; mercredi, 9 mars, dîner à Briviesco, souper et coucher au monastère de Rodillo (1454) ; jeudi, 11 mars, dîner à Rounena (1455), souper et coucher en la ville de Burgos. ; vendredi, 11 mars, tout le jour en la ville de Burgos ; mardi. 15 mars, dîner à Covolles, souper et coucher à Lerma (1456) (folio 144, verso) ; samedi, 19 mars, dîner à Lerma, souper et coucher à Burgos ; mardi, 22 mars, dîner, souper et coucher au cloître des frères del Val (1457) ; mercredi, 23 mars, tout le jour audit cloître des frères del Val ; jeudi « absolu (1458) » 24 mars 1524, « l'Empereur tout le jour audit cloître des frères del Val » (folio 145, verso) ; mardi, 29 mars 1524, dîner audit cloître, souper et coucher en la ville de Burgos (folio 145, verso) ; jeudi, 14 avril, dîner au cloître de St-Christophe (1459), souper et coucher à Burgos (folio 147, verso) ; lundi, 9 mai, dîner à Burgos, souper et coucher à Lerma (folio 149, verso) ; mardi, 10 mai, dîner à l'assemblée, souper et coucher à Lerma (folio 150, recto) ; mercredi, 11 mai, idem ; jeudi, 12 mai, idem ; samedi, 14 mai, dîner à Lerma, souper et coucher à Burgos ; dimanche, 15 mai, tout le jour à Burgos (folio 150, recto et verso) ; jeudi, 21 juillet, dîner, souper et couchera Lerma (folio 157, recto) ; mardi, 26 juillet 1524, dîner à Lerma, souper et coucher à Palansuela (1460) (folio 157, recto) ; mercredi, 27 juillet, dîner à l'assemblée, souper et coucher à Torquemada ; mercredi, 29 juillet, dîner à Torquemada, souper et coucher à Doignes ; samedi, 30 juillet, dîner à Cabeçon, souper et coucher à Valladolid (folio 157, verso) ; jeudi, 22 septembre, dîner à Valladolid, souper et coucher au cloître de Enayo (folio 162, verso) ; lundi, 3 octobre, dîner audit cloître de « Nyayo », souper et coucher en la ville de Tordesillas (folio 164, recto) ; jeudi, 13 octobre, déjeuner audit Tordesillas, dîner à Pont-Castilla, souper et coucher à Tordesillas (folio 164, verso) ; samedi, 5 novembre 1524, dîner à Tordesillas, souper et coucher en la ville de Medina del Campo ; dimanche, 6 novembre, dîner à Medina del Campo, souper et coucher à Revalo (1461) ; mardi, 8 novembre, dîner à Revalo, souper et coucher au cloître de Pareses (1462) ; mercredi, 9 novembre, dîner au cloître de Pareses, souper et coucher « à l'Espinar de Segovia (1463) » (folio 167, recto) ; vendredi, 11 novembre, dîner audit Espinar, souper et coucher au « Monasterio » ; samedi, 12 novembre, dîner à Menjalhout (1464) ,

---

(1453) Briviesca, intend, de Burgos.

(1454) Monasteno de Revedillo, idem.

(1455) Rounena, idem.

(1456) Lerma, idem.

(1457) Sans doute l'abbaye de Valbuena.

(1458) Jeudi-saint.

(1459) Abbaye de St-Christophe, diocèse de Burgos.

(1460) Palenzuela, intend, de Burgos.

(1461) Arevalo, intend. d'Avila (Vieille-Castille).

(1462) Pajarès, intend, de Ségovie (Vieille-Castille).

(1463) Village situé à la bifurcation des routes de Ségovie et de Madrid.

(1464) Manzanarès, int. de Madrid (Nouvelle-Castille).

souper et coucher à Poezuelo ; dimanche, 13 novembre, dîner, souper et coucher au c Parck (1465) » (folio 167, verso) ; dimanche, 20 novembre, tout le jour audit Parck ; lundi, 21 novembre, dîner au cloître St-Jérôme-lez-Madrid, faire son entrée, souper et coucher en ladite ville de Madrid ; somme de la dépense du jour, sans garnisons : 2,031 livres, 7 sols (folio 168, recto) ; samedi, 31 décembre 1524, l'Empereur tout le jour en ladite ville de Madrid ; somme du jour, compris gages sans garnisons : 1,087 livres, 8 sols, 1 denier (folio 172, recto). Total de la dépense de ce compte : 905,987 livres, 12 sols, 6 deniers oboles (folio 172, verso).

B. 3349. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier **1525** (n. st.). — 30 juin **1527**. — « Compte troisieme de Henry Stercke. conseiller et maistre de la Chambre aux deniers de l'Empereur, pour deux ans demy du 1<sup>er</sup> janvier 1524 (anc. st.) au dernier jour de juing 1527. » Total de la recette de ce compte : 463,623 livres, 19 sols, 6 deniers obole de 40 gros (folio 3, recto). Dépenses et mises dudit compte. Dimanche, 1<sup>er</sup> janvier 1525, l'Empereur tout le jour en sa ville de Madrid (folio 4, recto) ; lundi, 2 janvier, dîner, souper et coucher au Parc (idem) ; samedi, 7 janvier, dîner au Parc, souper et coucher à Madrid (folio 4, verso) ; mercredi, 5 avril 1525. dîner à Mostile (1466) , souper et coucher à Casarobia (1467) ; jeudi, 6 avril, dîner

---

(1465) Le palais du parc du Pardo.

(1466) Mostolès, sur la route de Madrid à Badajoz, intend, de Madrid.

(1467) Casarrabios, idem, intend, de Tolède.



à St Sylvestrin (1468), souper et coucher à St Tolaille (1469) ; vendredi, 7 avril, dîner à Cosalega (1470) , souper et coucher à Talabera (1471) ; samedi, 8 avril, dîner à Scaler (1472), souper et coucher au Pont de l'Archevêque (1473) (folio 12, verso) ; lundi, 10 avril, dîner au Pont de l'Archevêque, souper et coucher à Villapedroese (1474) ; mardi, 11 avril, dîner à l'Hospital (1475), souper et coucher à Notre-Dame de Guadalupe (1476) (folio 13, recto) ; mardi, 18 avril, dîner à Guadalupe, souper et coucher à Navalvilar (1477) : mercredi, 19 avril, dîner à St-Roinan (1478), souper et coucher à Val de la Casas (1479) ; jeudi. 20 avril, dîner à Val de la casas, souper et coucher à Oroposa (1480) (folio 13, verso) ; samedi, 22 avril, dîner à Oropesa, souper et cOucher à Talabere : dimanche, 23 avril, jour de « Pasques closes, l'Empereur icellui jour audit Talabere » ; lundi, 24 avril, dîner à Cibolle (1481), souper et coucher à Toriso (1482) ; mardi, 25 avril, dîner, souper et coucher à Olye (1483) ; mercredi, 20 avril, l'empereur tout le jour à Olye ; jeudi, 27 avril, dîner à Olye, « faire son entrée, souper et coucher en la cité de Tholedo (1484) » (f°14. recto) ; dimanche. 21 mai, « l'Empereur tout le jour en sadicte cité de Tholedo, lequel jour a esté ordonné faire deux platz de crue pour le seigneur de Bryon, ambassadeur du Roy de France (1485) ; lundi, 22 mai. tout le jour à Tolède, «lequel jour fut encoires ordonné faire deux platz de crue pour ledit seigneur de Bryon» ; mardi, 23 mai, « tout le jour à Tholedo, encoires ordonné faire deux platz de crue » : mercredi, 24 mai, « tout le jour à Tholedo, semblablement ordonné faire deux platz de crue pour ledit ambassadeur de France » (f°16, verso) ; jeudi 25 mai, « tout le jour à Tholedo, eut encore deux platz de crue » ; vendredi, 26 mai, « l'Empereur tout le jour audit Tholedo et fut ordonné ung plat de crue pour ledit seigneur de Bryon qui se partist le dit jour» (f° 17, recto) ; lundi, 28 août, dîner

à Castelleja (1486), souper et coucher à « Reynsweys (1487) » : mardi, 29 août, tout le jour audit Reynsweys ; mercredi, 30 août, idem ; jeudi, 31 août, « l'Empereur disner, souper et coucher à Pinte (1488) ; somme dudit jour, comprins gaiges et le defraaiement des ambassadeurs de Roussies (1489) , à Tholedo, sans garnisons : v<sup>m</sup> III<sup>c</sup> III livres, IX sols, V deniers » (f° 25, verso) ; vendredi, 1<sup>er</sup> jour de septembre, dîner à Odom (1490) et souper et coucher à Bru-net (1491) ; samedi, 2 septembre, dîner k Valdemorille (1492), souper et couchera «Guwaderana (1493) » : dimanche, 3 septembre, dîner à Fontfrya (1494) , souper et coucher « A la Bosque » (1495) ; lundi. 4 septembre, l'empereur tout le jour au Parck (1496) ; mardi, 5 septembre, l'empereur tout le jour « Al Bosque » (f° 26, recto) ; jeudi, 7 septembre 1525 « l'empereur disner Albosque, faire son entrée, souper et giste en sa cité de Segovia (1497) » (f° 26. verso) ; vendredi, 15 septembre, dîner à Nava-fria (1498), souper et coucher à Losoga (1499) ; samedi, 16

---

(1468) Abbaye sur le Guadarrama.

(1469) Santa-Olalla, sur la route de Madrid à Badajoz , intend, de Tolède.

(1470) Aujourd'hui Techada, intend, de Tolède.

(1471) Talabera de la Reyna, idem.

(1472) Calera, idem.

(1473) Puente del Arzobispo, sur le Tage, idem.

(1474) Villar de Pedroso, intend, de Cacerés, Estramadure.

(1475) Venta del Hospital del Obispo, idem.

(1476) Sto-Marie de Guadalupe, sanctuaire fameux dans la Sierra de ce nom.

(1477) Navalvilar de Pila, intend, de Badajoz (Estramadure).

(1478) Peut-être Logrosan, intend, de Cacerés.

(1479) Cavanás, idem.

(1480) Oropoza, intend, de Tolède.

(1481) Cebolla, sur la route de Talabera de la Reyna à Tolède.

(1482) Torijos, idem.

(1483) Olias, sur la route de Madrid à Tolède.

(1484) Tolède.

(1485) Philippe Chabot, baron de Brion, Maire de Bordeaux, che- valier de l'ordre de St-Michel, fut avec François de Tournon, archevêque d'Embrun, et Jean de Selve, premier Président du Parlement de Paris, l'un des plénipotentiaires chargé des négoc- ciations qui aboutirent le 14 janvier 1526 au traité de Madrid.

---

(1486) Castellejo, sur la route de Madrid àAranjuez.

(1487) Aranjuez.

(1488) Pinto, à 4 lieues de Madrid, sur la route de cette ville à Aranjuez.

(1489) Le tsar Wassili IV avait envoyé à Charles-Quint des ambassadeurs qui traversèrent les Pays-Bas et arrivèrent en Espagne au mois de février 1525. Une alliance fut conclue entre les deux princes contre les Turcs et la Pologne \

(1490) Sur la route de Madrid à l'Escorial.

(1491) Brunete. sur la route de l'Escorial à Talabera.

(1492) Valdemorillo, route de Madrid à l'Escorial.

(1493) Guadarrama, au pied de la chaîne de hautes montagnes de ce nom.

(1494) Aujourd'hui Rio frio, int. de Ségovie

(1495) Albulagas, int. de Madrid.

(1496) Le parc du Pardo.

(1497) Ségovie.

(1498) Peut-être aujourd'hui Navacerada.

(1499) Losoga, village sur la rivière de ce nom qui prend sa source dans la Sierra de Guadarrama.

septembre, dîner aux champs, souper et coucher à Boutrago (1500) (f° 27, recto) ; lundi, 18 septembre, dîner à Cavanille (1501), souper et coucher à Madrid ; mardi, 19 septembre, dîner à Madrid, souper et coucher à Cytaf (1502) ; mercredi, 20 septembre, dîner à Jonghès (1503), souper et coucher à Tolède (f° 27, verso) ; dimanche, 14 octobre, dîner à Tolède, souper et coucher à Aran-juez (f° 29, verso) ; mardi, 17 octobre, dîner, souper et coucher à Tolède (f° 30, recto) ; lundi, 6 novembre, dîner, souper et coucher à Aranjuez (f° 31, verso), mercredi, 8 novembre, dîner à Aranjuez, souper et coucher à Tolède (f\* 32, recto), jeudi, 30 novembre, « l'Empereur tout le jour en sadicte cité de Tholedo, et fist cedit jour la feste dudict Sainct-Andrieu avec neuf chevaliers de l'ordre, et fut ordonné faire trois platz de crue. Somme de ce jour : XVI<sup>c</sup> LXV livres, III deniers » (f° 33, verso) ; mercredi, 20 décembre, dîner à Bacelièghe (1504), souper et coucher à Aranjuez (f° 35, verso) ,• samedi, 23 décembre, dîner à Aranjuez, souper et coucher à Tolède, (f° 36, recto) ; lundi, 15 janvier 1526, dîner à La Mate (1505), souper et coucher à Talavera (f 38, recto) ; mercredi 17 janvier, dîner à La Mate, souper et coucher à Tolède ; lundi, 12 février, dîner à Tolède, souper et coucher à « Éliesques (1506) » ; mardi, 13 février, dîner audit Éliesques, souper et coucher à Madrid ; mercredi, 14 février, tout le jour à Madrid ; jeudi, 15 février, « l'Empereur tout le jour en sa dicte ville de Madrid où illec soupa avec lui le Roy de France (1507). Somme dudit jour, comprins gaiges sans garnisons ; VI<sup>c</sup>XIII livres, XI sols, II deniers» ; vendredi, 16 février, dîner à Gétaf, souper et gîte à « Torison (1508) » (f° 40, verso) ; samedi, 17 février, dîner à Illescas, souper et coucher à Torison ; lundi, 19 février, dîner, souper et coucher à Illescas ; mercredi, 21 février, dîner à Portello (1509), souper et coucher à Saint-Olaille ; jeudi, 22 février, dîner à Casaleghe, souper et coucher à Talavera (f° 41, recto) ; vendredi, 23 février, dîner à Talavera, souper et coucher à Oropesa ; samedi, 24 février, tout le jour à Oropesa ; lundi, 26 février, dîner à Oropesa, souper et coucher à Valpariso (1510) ; mardi, 27 février, dîner à

Valpariso, souper et coucher à Almaras (1511) ; mercredi, 28 février, dîner à Las Casas del Poarto (1512), souper et coucher à Cerasugéro (1513) (f° 41, verso) ; jeudi, 1<sup>er</sup> mars 1526, dîner à Cerasugéro, faire son entrée et coucher à Trusillo (1514) ; vendredi, 2 mars, dînera Trusillo, souper et coucher à Salvaterra (1515) ; samedi, 3 mars, dîner à Mérandille (1516), faire son entrée, souper et coucher à Mérida (1517) ; dimanche, 4 mars, dîner audit Mérida, souper et coucher à Almendralejos (1518) (f 42, recto) ; lundi, 5 mars, dîner à Almendralejos, souper et coucher à Los Santos (1519) ; mardi, 6 mars, dîner à Los Santos, souper et coucher à Fuente de Cantos (1520) ; mercredi, 7 mars, dîner à Monasterio (1521) , souper et coucher à Realejo (1522) ; jeudi 8 mars, dîner à Realejo, souper et coucher à Almaden (1523) ; vendredi, 9 mars, dîner à Castilblanco (1524), souper et coucher à Alcala del Rio (1525) ; samedi, 10 mars, dîner à Alcala del Rio, faire son entrée, souper et coucher eu la cité de

---

(1500) Buitrago, sur la route de Madrid à Aranda.

(1501) Cavanillas, route de Madrid à Aranda.

(1502) Getafe, route de Madrid k Tolède.

(1503) Yancas, idem.

(1504) Vallecás ou Ballecás, route de Madrid à Valence par Cuença.

(1505) Peut-être Alamo, route de Madrid k Talavera.

(1506) Illescas, route de Madrid à Tolède.

(1507) C'est la seule fois que le compte du maître de la Chambre aux deniers signale la présence à la table de Charles-Quint de François I<sup>er</sup> qui était en Espagne depuis le 10 juin 1525. La sœur du roi de France, la duchesse d'Alençon qui, au mois de septembre 1525, était venue voir son frère, alors, disait-on, très-malade, ne paraît pas avoir été reçue à la cour de l'Empereur qui évita toute entrevue avec son prisonnier tant que la paix ne fut pas signée.

(1508) Torregonde Ardoz, au nord de Madrid, entre cette ville et Alcala de Hénarés, ou Torrigos, entre Tolède et Talavera.

(1509) Portachuelo au nord de l'Escorial.

(1510) Valpariso, route de Madrid à Mérida (Estramadure), int. de

---

Caceres.

(1511) Almaraz, idem, idem.

(1512) Casas del Puerto, idem.

(1513) Jaraicego, idem.

(1514) Truxillo, idem.

(1515) Salvaterra, route de Madrid à Mérida, intend, de Caceres.

(1516) Mérandillos, idem, intend, de Badajoz.

(1517) Merida, idem.

(1518) Almendralejo, route de Mérida à Seville, int. de Badajoz.

(1519) Los Santos de Mainona, idem.

(1520) Fuente de Cantos, idem.

(1521) Monasterio, idem.

(1522) Realejo, intend, de Seville (Andalousie).

(1523) Almaden de la Plata, idem.

(1524) Castelblanco, idem.

(1525) Alcala del Rio, idem.

« Céville (1526) » (f° 42, verso) ; samedi, 31 mars, « veille de Pasques Charnels, l'Empereur tout le jour en sadicte cité de Céville. Somme dudit jour, comprins gaiges et provisions de linges : VIII<sup>m</sup>VIII<sup>c</sup> livres, XVI sols, III deniers (1527) ». Mardi, 1<sup>er</sup> mai 1526, dîner à Seville, souper et coucher au cloître de St-Jérôme (f° 47, verso) ; jeudi, 3 mai, dîner audit cloître de St-Jérôme, souper et coucher à Seville (idem) ; lundi, 14 mai, dîner, souper et coucher en la ville de Carmone (1528) ; mardi, 15 mai, dîner, souper et coucher à Fuentès (1529) ; mercredi, 16 mai, dîner à la Vente de Los Hieros, souper et coucher en la ville de Hetsisa (1530) ; vendredi, 18 mai, dîner à Hetsisa, souper et coucher à Val de Casa (f 48, verso) ; samedi, 19 mai, « l'Empereur faire son entrée, disner, souper et giste en sa cité de Cordua (1531) » ; jeudi, 24 mai, dîner, souper et coucher à « Castel Ryo (1532) » (f 49, recto) ; vendredi, 25 mai, dîner, souper et coucher en la ville de Alcandette (1533) ; lundi, 28 mai, dîner, souper et coucher en la ville d'Alcala-la-Real (1534) ; mardi, 29 mai, dîner, souper et coucher en la ville de Santa-Fe (1535) (f°49, verso) ; lundi, 4 juin, dîner audit Santa-Fe, souper et coucher en la cité de Grenade (f° 50, verso), mardi, 12 juin, dîner à Grenade, souper et coucher à Santa-Fe ; jeudi, 14 juin, dîner à l'assemblée, souper à Santa-Fe et coucher à Grenade (f°51, recto) ; lundi, 6 août 1526, dîner et souper en la cité de Grenade et coucher en la maison de Généralif (1536) ; jeudi, 9 août, dîner à Généralif, souper et coucher à Grenade (f° 56, recto) ; lundi, 20 août, dîner à Grenade, souper et coucher à Santa-Fe (f° 57, recto) ; samedi, 25 août, dînera l'assemblée, souper et coucher à Grenade (f 57, verso) ; lundi, 17 septembre, dîner à Grenade, souper et coucher à Santa-Fe (f° 59, verso) ; mardi, 18 septembre, dîner à l'assemblée, souper et couchera Santa-Fe ; mercredi, 19 septembre, idem, (f° 59, verso) ; jeudi, 20 septembre, dîner à Santa-Fe, souper et coucher à Grenade (f 60, recto) ; mardi, 9 octobre, dîner, souper et coucher à Santa-Fe ; mercredi, 10 octobre, dîner à l'assemblée, souper et coucher à Santa-Fe (f° 61, verso) ; samedi, 13 octobre, dîner à

Santa-Fe, souper et coucher à Grenade (f° 62, recto) ; lundi, 12 novembre, dîner à Grenade, souper et coucher à Santa-Fe ; mardi, 13 novembre, dîner à l'assemblée, souper et coucher à Santa-Fe ; mercredi, 14 novembre, dîner, souper et coucher à Grenade (f° 64, verso) ; lundi, 10 décembre 1526, dîner à Grenade, souper et coucher à Puente de Pynos (1537) ; mardi, 11 décembre, dîner à Puente de Pynos, souper et coucher en la ville d'Alcala-la-Real (1538) ; mercredi, 12 décembre, dîner à Alcala-la-Real, souper et coucher à Martos (1539) ; jeudi, 13 décembre, dîner à Martos, souper et coucher à Jaën (f°67, recto) ; samedi, 15 décembre, dîner à Jaën, souper et coucher à Baeça (1540) ; dimanche, 16 décembre, dîner à Baeça, souper et coucher à Hubeda (1541) ; lundi, 17 décembre, dîner à Weda (1542), souper et coucher à Wilches (1543) ; mardi, 18 décembre, dîner, souper et coucher à la Vente de los Palacios (1544) : mercredi, 19 décembre, dîner à la Vente de los Palacios, souper et coucher à Santa-Crux (1545) (f° 67, verso) ; jeudi, 20 décembre, dîner à Santa-Crux, souper et coucher à Almagro (1546) ; vendredi, 21 décembre, dîner à Almagro, souper et coucher à Malagon (1547) : samedi, 22 décembre, dînera Malagon, souper et cou-

(1526) Seville.

(1527) Ce fut à Seville, le 12 mars 1526, que Charles - Quint épousa Marie de Portugal. Les dépenses faites à l'occasion de ce mariage firent probablement l'objet d'un compte spécial. C'est à cela qu'il faut attribuer le silence du compte du maître de la Chambre aux deniers au sujet de cette cérémonie. On remarquera cependant que le total de la journée du 31 mars s'élevant à la somme considérable pour l'époque de 8,800 livres, 16 sols, 4 deniers, comprend les frais d'acquisition du linge employé en cette circonstance.

(1528) Carmona, int. de Seville, route de Seville à Cordoue.

(1529) Fuentes de Andalucia, idem.

(1530) Eciya, idem.

(1531) Cordoue.

(1532) Aujourd'hui Castro del Rio, int. de Cordoue, route de Cordoue à Grenade.

(1533) Alcandette, intend, de Jaën.

(1534) Alcala-la-Real, idem.

(1535) Santa-Fe, intend, de Grenade.

(1536) Pavillon de plaisance voisin de l'Alhambra.

(1537) Pinos Puente, village sur la route de Grenade à Alcala-la-Real, intend, de Grenade.

(1538) Alcala-la-Real, int. de Jaën.

(1539) Martos, idem.

(1540) Baeza, idem.

(1541) Tjbeda, idem.

(1542) Weda, int. de Jaën, au pied de la Sierra Morena.

(1543) Wiltchès, idem, sur la limite de l'Andalousie et de la Nouvelle Castille dans la Sierra Morena.

(1544) La Venta de Los Palacios, int. de Ciudad-Real, Nouvelle-Castille.

(1545) Santa Cruz de Mudela, idem, route de Madrid à Jaën.

(1546) Almagro, idem.

(1547) Malagon, idem, route de Tolède à Ciudad-Réal.

cher à Yerenès (1548) ; dimanche, 23 décembre, dîner à Yerenès, souper et coucher à Tholedo (f° 68, recto) ; samedi, 29 décembre, dîner à Barlèghe (1549), souper et coucher à Reynswez (1550) ; samedi, 31 décembre, dîner à Reynswez, faire son entrée, souper et coucher en la ville de Ochayme (1551) (f° 68, verso) : mardi, 1<sup>er</sup> janvier 1527, l'empereur tout le jour en sa ville d'Ochayme ; mardi, 2 janvier, l'empereur dîner à l'assemblée, souper et coucher à Reynswez ; vendredi, 4 janvier, dîner à Reynswez, souper et coucher à Valdemora (1552) (f° 69, recto) ; samedi, 5 janvier, dîner à Valdemora, souper et coucher à Madrid ; lundi, 7 janvier, dîner, souper et coucher Al Pardo ; jeudi, 10 janvier, dîner audit Pardo, souper et coucher à Saint-Augustin (1553) (f° 69, verso) ; vendredi, 11 janvier, dîner à Saint-Augustin, souper et coucher à Boutrago (1554) ; mardi, 15 janvier, dîner à Boutrago, souper et coucher à Sombrecerra (1555) ; mercredi, 16 janvier, dîner à Som-brecerra, souper et coucher à Cantaliejo (1556) (f° 70, recto) ; jeudi, 17 janvier, dîner à Cantabejo, souper et coucher à HontalviUe (1557) ; vendredi, 18 janvier, l'empereur tout le jour audit HontalviUe ; mardi, 22 janvier, dîner à HontalviUe, souper et coucher à Myguela (1558) (f° 70, verso) ; mercredi, 23 janvier, dîner à Myguela, souper et coucher à EndeUe (1559) ; jeudi, 24 janvier, dîner à Endelle, souper et coucher à VaUadolid ; vendredi, 25 janvier, l'empereur tout le jour en sa dite ville de Valladolid (f° 71, recto) ; mercredi, 6 février, dîner à Valladolid, souper et coucher à Sygales (f° 72, recto) ; vendredi, 8 février, dîner à Sygalès, souper et coucher à Valladolid (f° 72, verso) ; jeudi, 14 février, dîner à Valladolid, souper et coucher à Sygalès ; vendredi, 15 février, dîner à Sygalès, souper et coucher à VaUadohd ; samedi, 16 février, dîner à Endelle, souper et coucher à Traspymedo ; dimanche, 17 février, dîner à Traspymedo, souper et coucher à Bougrado : lundi, 18 février, tout le jour à Bougrado (f° 73, recto) ; mercredi, 20 février, dîner audit Bougrado, souper et coucher à Penyfiet (1560) ; jeudi, 21 février, dîner à Penyfiet souper et gîte à Valbone ; vendredi, 22 février, dîner à Valbone, souper et coucher à Valladolid (f° 73, verso) ; mardi 19 mars 1527, dîner à Valladolid , souper et coucher à SigaUès (f° 75, verso) ; jeudi, 21 mars, dîner à Sigallès, souper et

coucher à VaUadolid (f° 76, recto) ; mercredi, 17 avril 1527 « l'empereur disner, souper et giste au cloistre de la Brosa » ; samedi, 20 avril, veille de Pâques, l'empereur tout le jour à la Brosa ; dimanche, 21 avril, jour de Pâques « charnelz » 1527, tout le jour à La Brosa (f° 78, verso) ; mardi, 23 avril, dîner et souper à La Brosa et coucher en la ville de Valladolid (f° 79, recto) ; jeudi, 9 mai, dîner à Valladolid, souper et coucher à Sigallès ; vendredi, 10 mai, dîner à Duenas, souper et coucher à Torquemada (F 80, verso) ; mercredi, 15 mai 1527, dîner à Duenas, souper et coucher à VaUadohd (F 81, recto) ; dimanche, 30 juin 1527, tout le jour à Valladolid. Total de la dépense de ce compte : 626,972 livres, 2 sols.

B. 3350. (Registre.) — In-f, 241 feuillets, parchemin

1<sup>er</sup> juiUet **1527**. — 31 décembre **1531**. — « Compte quatriesme de Henry Stercke, conseiller et maistre de la Chambre aux deniers de l'Empereur, de la recepte et despence par lui faite à cause dudit office de maistre de la Chambre aux deniers et ce pour quatre ans six mois , commençans le premier jour dejuUet xv<sup>c</sup> vingt sept et finissans le dernier jour de décembre xv<sup>c</sup> trente et ung ». Total de la recette : 1,099,259 bvres, 2 sols de quarante gros (f 3, recto). Dépenses et mises de ce compte (livres de 20 sols à la valeur de 40 gros, monnoie de Flandre). Lundi, 1<sup>er</sup> juiUet 1527, l'Empereur tout le jour en sa ville de VaUadolid (f° 4, recto). Vendredi, 23 août, dîner à VaUadolid, souper et coucher à Cavesson (1561) ; samedi, 24 août, dîner à Caveson, souper et coucher à St-Martin ; dimanche, 25 août, dîner à St-Martin, souper et coucher à Cevico

(1548) Yvenès, int. de Tolède.

(1549) Ballecas ou Vallecás, int. de Madrid.

(1550) Aranjuez, int. de Tolède.

(1551) Ocana, idem.

(1552) Valdemoro, route d'Aranjuez h Madrid, int. de Madrid.

(1553) Saint-Augustin, route de Madrid à Aranda, intend, de Madrid.

(1554) Buitrago, int. de Guadalaxara.

(1555) Somosierra, idem.

(1556) Cantalejo, intendance de Ségovie.

(1557) Juanilla, idem.

(1558) St-Miguel, idem.

(1559) Peut-être Tudele, sur le Douro, int. de Valladolid.

(1560) Penafiel, intendance de Valladolid.

(1561) Cabeçon, intend, de Valladolid, entre cette ville et Palencia.

del Athor (1562); lundi, 26 août, dîner à Villavyonda, souper et coucher à Pallence (f° 9, verso); jeudi, 29 août, tout le jour en sa ville de Valladolid; vendredi, 30 août, dînera Villavyonda, souper et coucher à Palence (f° 10, recto); lundi, 9 septembre 1527, dîner à Mont-del-Rey, souper et coucher à Palence (f° 11, recto); lundi, 16 septembre, dîner à Villavyonda, souper et coucher à Palence (f° 12, recto); lundi, 23 septembre, dîner à Villavyonda, souper et coucher à Palence (f° 12, verso); jeudi, 26 septembre, l'Empereur tout le jour à Villamediana (1563) (f 13, recto); vendredi, 27 septembre, dîner à Villamediana et coucher à Palence (f° 13, recto); jeudi, 10 octobre, dîner à Villamediana, souper et coucher à Torquemada; vendredi, 11 octobre, dîner à Torquemada, souper et coucher à Palensola (1564); samedi, 12 octobre, dîner à Palensola, souper et coucher à Lerma (1565) (f° 14, verso): dimanche, 13 octobre 1527, l'Empereur tout le jour à Lerma, jeudi, 17 octobre, dîner à Lerma, souper et coucher à Burgos (f° 15, recto). Jeudi, 20 février 1528, l'Empereur dîner à Burgos, souper et coucher à Lerma; samedi, 22 février, dîner à Lerma, souper et coucher à Ventosille (1566) (f° 28, verso); lundi, 24 février, dîner, souper et coucher à Penafiel (1567); mardi, 25 février, l'Empereur tout le jour à Penafiel; mercredi, 26 février, dîner à Penafiel, souper et coucher à Bougrade (1568) (f 29, recto); samedi, 29 février 1528, l'empereur dîner à Bougrade; dimanche, 1<sup>er</sup> mars 1528, dîner à Somsierre (1569), souper et coucher à Boutrago (1570) (f° 29, verso); jeudi, 5 mars, dîner à Mondeyo, souper et coucher à Boutrago; vendredi, 6 mars, dîner à Boutrago, souper et coucher à Saint-Augustin; samedi, 7 mars, dîner à St-Augustin, souper et coucher à Madrid (f 30, recto); mercredi, 8 avril 1528, dîner à Madrid, souper et coucher au cloître de St-Jérôme (f° 33, verso); dimanche, 12 avril, jour de *Pasques charnels*, dîner à St-Jérôme, souper et coucher à Madrid (f° 24, recto); mardi, 21 avril 1528, dîner à Villa-ville (1571), souper et coucher à Alballatte (1572); mercredi, 22.....avril, l'Empereur tout le jour à Madrid, jeudi, 23.....avril, dîner à Villaville, souper et coucher à Alballatte; vendredi, 24 avril, dîner à Alballatte, souper et coucher à Torejonsille (1573); samedi, 25 avril,

dîner à Torejonsille, souper et coucher à Vilardecaines (1574) (f° 35, recto); dimanche, 26 avril, dîner à Vilardecaines, souper et coucher à Buenache (1575); lundi, 27 avril, dîner à la chasse, souper et coucher à Alcampillo (1576); mardi, 28 avril, dîner à Alcampille, souper et coucher à la Vente de los Pajazos (1577); mercredi, 29 avril, dîner à Otiel (1578), souper et coucher à Requena (1579); jeudi, 30 avril 1528, dîner à Requena, souper et coucher à Beugnolle (1580) (f° 35, verso); vendredi, 1<sup>er</sup> mai 1528, l'empereur tout le jour à Beugnolle; samedi, 2 mai, dîner, souper et coucher à Quarto (1581) 11); dimanche, 3 mai, dîner à Quarto, « faire son entrée, souper et coucher en la ville de Valence (f° 36, recto); lundi, 4 mai, l'empereur tout le jour en la ville de Valence (f° 36, verso); mercredi, 20 mai, l'empereur dîner, souper et coucher à Monwiedre (1582); jeudi, 21 mai, tout le jour en ladite ville de Monwiedre; vendredi, 22 mai, dîner, souper et coucher à Villarealle (1583); samedi, 23 mai, dîner, souper et coucher à Cavaine (1584) (f° 38, recto); dimanche, 24 mai, dîner à Cavainne, souper et coucher à St-Matheo (1585); lundi, 25 mai, dîner à Saint-Matheo, faire son entrée, souper et coucher en la ville de Morella (1586); mardi, 26 mai, dîner à Lacodornerco (1587), souper et coucher en la

---

(1562) Zevico, intend, de Palencia.

(1563) Villamudana, intend, de Valladolid, entre cette ville et Medina del Rio Secco.

(1564) Palenzuela, int. de Burgos, sur la route de cette ville à Palencia.

(1565) Lerma, idem, entre Burgos et Aranda de Duero.

(1566) Venta de Oquillas, int. de Burgos.

(1567) Penafiel, sur le Douro, int. de Valladolid.

(1568) Bogrado, int. de Ségovie.

(1569) Somosierra, intend, de Guadalaxara.

(1570) Buitrago, idem.

(1571) Villasiquilla, int. de Madrid.

(1572) Alballate, idem.

(1573) Torrejoncillo, int. de Cuença.

---

(1574) Villar de Canos, idem.

(1575) Bonache de Alarcon, idem.

(1576) Alcampillos, idem.

(1577) Pajazos, intend, de Cuença.

(1578) Utiel, idem.

(1579) Requena, idem.

(1580) Buniol, intend, de Valence.

(1581) Quartos, idem.

(1582) Marviedro, port sur la Méditerranée, int. de Valence.

(1583) Villaréal, int. de Castillon de la Plata.

(1584) Cuevas, idem, sur la route de Valence à Lerida.

(1585) San-Matheo, idem.

(1586) Morella, idem.

(1587) Int. de Teruel, Aragon.

ville de Alcaniz (1588) ; mercredi, 27 mai, dîner à Alcaniz, souper et coucher en la ville de Caspe (1589) ; jeudi, 28 mai, dîner à Caspe, souper et coucher à Bourgelaros (1590) (F 38, verso) ; vendredi, 29 mai, dîner à la chasse, souper et coucher à Alcolea (1591) ; samedi, 30 mai, dîner à Alcolea, souper et coucher en la ville de Mousson (1592) (f° 39, recto) ; dimanche, 19 juillet 1528, l'Empereur tout le jour en la ville de Mousson ; lundi, 20 juillet, dîner, souper et coucher à Asari-gnane (1593) ; mardi, 21 juillet, dîner à Alcubièrre (1594), souper et coucher à la Perdigièrre (1595) (f° 43, verso) ; mercredi, 22 juillet, dîner à la Perdigièrre, souper et coucher à Jaffre (1596) ; jeudi, 23 juillet, l'Empereur tout le jour à la Jafferie ; dimanche, 26 juillet, l'Empereur dîner en sa cité de Saragosse, souper et gîte à la Jafferie ; lundi, 27 juillet, dîner à Moele (1597), souper et coucher à la Monge (1598) (F 44, recto) ; mardi, 28 juillet, dîner à La Mongne, souper et coucher à Cala-théu (1599) ; mercredi, 29 juillet, dîner, souper et coucher en la ville d'Erisa (1600) ; jeudi, 30 juillet, dîner, souper et coucher à Medinacely (1601) ; vendredi, 31 juillet, dîner à Medinacely, faire son entrée, souper et coucher à Segonce (1602) (F 44, verso) ; lundi, 1<sup>er</sup> août, dîner, souper et coucher à Sedrack (1603) ; dimanche, 2 août, dîner, souper et coucher à Vallelajara (1604) ; lundi, 3 août, dîner et souper à Vallelajara et coucher en la ville de Madrid (F 45, recto) ; mardi, 11 août 1528, l'Empereur dîner et souper Al Pardo et coucher en sa ville de Madrid (f° 45, recto) ; vendredi, 25 septembre, l'Empereur dîner à Madrid, souper et coucher Al Pardo ; samedi, 26 septembre, dîner Al Pardo, souper et coucher à Madrid (F 49, verso) ; vendredi, 9 octobre, l'Empereur dîner à Madrid, souper et coucher Al Pardo ; dimanche, 11 octobre, dîner Al Pardo, souper et coucher à Pinte (1605) ; lundi, 12 octobre, dîner à Pinte, souper et coucher à Rynswez (1606) (F 51, recto) ; jeudi, 15 octobre 1528, dîner, souper et coucher en la ville de Tholedo (F 51, verso) ; jeudi, 24 décembre, l'Empereur tout le jour en sa cité de St-Jérôme ; vendredi, 25 décembre 1528, l'Empereur dîner à Saint-Jérôme, souper et

coucher à Tholedo (F 57, verso) ; lundi, 8 mars 1529, l'Empereur dîner en sa cité de Tholedo, souper et coucher à Reynswez (F 64, recto) ; jeudi, 11 mars 1529, l'Empereur, dîner à Sinchon (1607), souper et coucher à Alcala de Hénare (1608) ; vendredi, 12 mars, dîner à Alcala, souper et coucher à Guadelajara ; samedi, 13 mars, dîner à Eras (1609), souper et coucher à Hita (1610) ; dimanche, 14 mars, dîner à Hita, souper et coucher à Sidrach ; lundi, 15 mars, dîner à Sidrach, souper et coucher à Segoença ; mardi, 16 mars, dîner à Segoença, souper et coucher à Medina-Cœli (F 64, verso) ; mercredi, 17 mars, dîner à Medina-Cœli, souper et gîte à Eriza ; jeudi, 18 mars, dîner à Bovierca, souper et coucher à Calathæu : samedi, 20 mars, dîner à Calathau, souper et coucher à l'Almoyene ; lundi, 22 mars, dîner à la chasse , souper et coucher à Epilla (1611) (F 65, recto) ; mardi, 23 mars 1529, dîner à Epilla, souper et coucher en sa cité de Saragosse (1° 65, verso) : lundi, 19 avril 1529 après Pasques, l'Empereur tout le jour en sa cité de Saragosse, souper et coucher à Pina (1612) (f° 67, verso) ; mardi, 20 avril, dîner à Pina, souper et coucher à Bourgelaros (1613) ; mercredi, 21 avril, dîner à la chasse, souper et coucher à Fraya (1614) ; jeudi, 22 avril, dîner à Fraya, souper et coucher à Lerida : samedi, 24 avril^ dîner à Lerida,

---

(1588) Alcaniz, intend, de Teruel. Aragon.

(1589) Caspe, int. de Huesca, Aragon.

(1590) Bujalaroz , idem, idem.

(1591) Alcolea, idem, idem.

(1592) Mouzon, idem, idem.

(1593) Sarinana, idem, idem.

(1594) Alcubierre, intend, de Saragosse, Aragon.

(1595) Perdiguera, idem.

(1596) La Jafferie, près de Saragosse.

(1597) La Muela, idem.

(1598) Almunia, idem.

(1599) Calatayud, int. de Saragosse, sur la route de cette ville à Madrid.

(1600) Ariza, idem.

(1601) Medina-Cœli, idem.

(1602) Siguenza, int. de Guadalaxara, Nouvelle-Castille.

(1603) Jadraque, idem.

(1604) Guadalaxara.

(1605) Pinto, int. de Madrid.

(1606) Aranjuez.

---

(1607) Chinchon, int. de Madrid.

(1608) Alcala de Henarès, idem.

(1609) Eras, int. de Guadalaxara.

(1610) Hita, idem.

(1611) Epila, intend, de Saragosse au sud-ouest de cette ville.

(1612) Pina, idem, route de Saragosse à Lerida.

(1613) Bujalaros, intend, de Huesca, Aragon.

(1614) Fraya, idem.

souper et coucher à Bellepouche (1615) ; dimanche , 25 avril, l'Empereur tout le jour à Bellepouche (f° 68, recto) ; lundi, 26 avril, dîner à Bellepouche, souper et coucher en la ville de Cervera (1616) ; mardi, 27 avril, dîner à Cervera, souper et coucher à Iguovalda (1617) ; mercredi, 28 avril, dîner à Iguovalda, souper et coucher à Notre-Dame de Montserrat (1618) ; jeudi, 29 avril 1529, dîner à Notre-Dame de Montserrat, souper et coucher à Moulin de Rey (1619) ; vendredi, 30 avril, dîner à Molin de Rey, souper et coucher en la ville de Barcelone (f° 68, verso) ; mercredi, 19 mai, dîner à Barcelone, souper et coucher à Molin de Rey ; jeudi, 20 mai, l'Empereur tout le jour à Molin de Rey ; vendredi, 21 mai, l'Empereur tout le jour en sa cité de Barcelone ; samedi, 22 mai, l'Empereur dîner à Molin de Rey, souper et coucher à Barcelone (f° 70, verso) ; lundi, 26 juillet 1529, l'Empereur tout le jour en sa cité de Barcelone ; mardi, 27 juillet, dîner à Barcelone, souper et coucher en sa galère pour faire son voyage en Italie ; mercredi, 28 juillet, dîner à Matelo (1620), souper et coucher en sa galère ; jeudi, 29 juillet, l'Empereur dîner à Plane (1621), souper et coucher en sa galère ; vendredi, 30 juillet, dîner en sa galère, souper et coucher à Palamos (1622) ; samedi, 31 juillet, l'Empereur tout le jour en sa cité de Palamos (f° 76, verso) ; dimanche, 1<sup>er</sup> août 1529, l'Empereur tout le jour en sa galère ; lundi, 2 août, l'Empereur tout le jour aux Iles de Doras (1623) ; mardi, 3 août, l'Empereur tout le jour en sa galère ; mercredi, 4 août, dîner à Monego (1624), souper en sa galère (f° 77, recto) ; jeudi, 5 août, l'Empereur tout le jour en sa galère ; vendredi, 6 août, dîner au Cloître Notre-Dame de Pitié (1625), souper et coucher en sa galère ; samedi, 7 août, dîner en sa galère, souper et coucher à Savonne (1626) ; dimanche, 8 août, l'Empereur tout le jour à Savonne ; lundi, 9 août, idem ; mardi, 10 août, idem (f° 77, verso) ; mercredi , 11 août, idem ; jeudi, 12 août, l'Empereur dîner en sa galère, faire son entrée, souper et coucher en sa ville de Jennes (1627) (f° 78, recto) ; lundi, 30 août, dîner, souper et coucher au cloître de St-Nicolas del Bosquet (1628) ; mardi, 31 août, dîner, souper et

coucher à Wourg (1629) ; mercredi, 1<sup>er</sup> septembre 1529, dîner, souper et coucher à Gauy (1630) (f° 79, verso) ; jeudi, 2 septembre, l'Empereur dîner aux champs, souper et coucher à Tortona (1631) ; vendredi, 3 septembre, dîner, souper et coucher à Boguera (1632) ; samedi, 4 septembre, l'Empereur tout le jour à Boguera ; dimanche, 5 septembre, dîner à Bruna (1633), souper et coucher à Castelli (1634) ; lundi, 6 septembre, dîner, souper et coucher à Palsence (1635) ; mardi, 7 septembre, tout le jour à Palsence (f° 80, recto) ; lundi, 25 octobre 1529, dîner à Plaisance, souper et coucher à Florensuella (1636) ; mardi, 26 octobre, dîner à Florensuella, souper et coucher à Bourg St-Denis (1637) ; mercredi, 27 octobre, dîner à Bourg St-Denis, souper et coucher à Parme ; jeudi, 28 octobre, l'Empereur tout le jour à Parme (f° 84, verso) ; dimanche, 31 octobre, dîner à Parme, souper et coucher à Rejas (1638) ; lundi, 1<sup>er</sup> novembre, dîner à Rejas, souper et coucher à Mena (1639) ; mardi, 2 novembre, l'Empereur dîner à Modena , souper et coucher à Castel-Franc (1640) ; jeudi, 4 novembre, dîner à Castel-Franc, souper et coucher aux Char-treux-lez-Boullongne (f° 85, recto) ; vendredi, 5 novembre , l'Empereur dîner aux Chartreux, faire son

---

(1615) Belpuig, intend, de Lerida, Catalogne, route de Lerida a Barcelone.

(1616) Cervera, idem, idem.

(1617) Igovalda, int. de Barcelone, idem.

(1618) Abbaye bénédictine de Notre-Dame de Montserrat, int. de Barcelone.

(1619) Molin de Rey, int. de Barcelone.

(1620) Mataro, port sur la Méditerranée au nord de Barcelone.

(1621) Blanes, idem.

(1622) Palamos, port sur la Méditerranée, int. de Barcelone.

(1623) Les îles d'Hyères.

(1624) Monaco.

(1625) Couvent du diocèse de Gênes.

(1626) Savone, port sur la Méditerranée à l'ouest de Gênes.

(1627) Gênes.

(1628) Couvent situé au nord de Gênes.

---

(1629) Localité inconnue.

(1630) Gavio ou Gavi, province de Gênes.

(1631) Tortona, province d'Alexandrie.

(1632) Voghera, idem.

(1633) Prona, Lombardie.

(1634) Casteggio, idem.

(1635) Plaisance.

(1636) Fiorenzuola, province de Parme.

(1637) Borgo Sancto Donino, idem.

(1638) Reggio, province de Modène.

(1639) Modène.

(1640) Castel Franco, dans les Romagnes.

entrée, souper et coucher à Bouloingne (1641) ; samedi, 6 novembre, l'Empereur tout le jour à Bouloingne ; mardi, 9 novembre 1529, idem ( « somme du jour, compris gaiges sans garnisons : VIII<sup>c</sup> LVII livres, IX sols, x deniers » (f<sup>o</sup> 85, verso) ; lundi, 15 novembre 1529, l'Empereur, tout le jour à Bouloingne (somme du jour, .compris gaiges sans garnisons : IIII<sup>m</sup> V<sup>c</sup> II livres, VI sols, VII deniers» (f<sup>o</sup> 86, recto) ; vendredi, 31 décembre 1529, l'Empereur, tout le jour à Bouloingne (f<sup>o</sup> 90, recto) ; jeudi, 24 février 1530, « l'Empereur tout le jour à Bouloina et fut ledit jour couronné empereur à l'église de Saint Patron ; ledit jour fut ordonné faire quinze platz de crue ; somme du jour, compris gaiges sans garnisons : III<sup>m</sup> III<sup>c</sup> LII livres, III sols (1642) » (f<sup>o</sup> 95, recto) ; mardi, 22 mars, l'Empereur dîner, souper et coucher à Castielfrancq(f<sup>o</sup>97, recto) ; mercredi, 23 mars 1530, dîner, souper et coucher à Corego (1643) ; jeudi, 24 mars, dîner, souper et couchera Gonsago (1644) ; vendredi, 25 mars, dîner à Gonsago, souper et coucher à Mantua (1645) (f<sup>o</sup> 97, verso) ; mardi, 19 avril 1530, dîner, souper et coucher à Goyto (1646) (f<sup>o</sup> 99, verso) ; mercredi, 20 avril 1530, dîner, souper et coucher à Pesquera (1647) ; jeudi, 21 avril, dîner, souper et coucher à Douce (1648) ; vendredi, 22 avril, dîner, souper et coucher à Allés (1649) ; samedi, 23 avril, dîner audit Allés, souper et coucher à Rouvère (1650) ; dimanche, 24 avril, dîner audit Rouvère , souper et coucher à Trente (f<sup>o</sup> 100, recto) : jeudi, 28 avril, dîner à Trente, souper et coucher à Egua (1651) ; vendredi, 29 avril, dîner à Nemarquet (1652), souper et coucher à Volzane (1653) ; samedi, 30 avril, dîner à l'Escluze (1654), souper et coucher à Brixo (1655) (f<sup>o</sup> 100, verso) ; lundi, 2 mai 1530, dîner audit Brix, souper et couchera Stertchinghe (1656) ; mardi, 3 mai, dîner à la chasse, souper et coucher à Steynnack (1657), mercredi, 4 mai, dîner, souper et coucher à Ysbrouck (1658) ; jeudi, 5 mai, l'Empereur tout le jour à Ysbrouck (f<sup>o</sup> 101, recto) ; lundi, 6 juin 1530, dîner à Ysbrouck, souper et coucher à Suvars (1659) mardi,

7 juin, dîner à Swarts (1660), souper et coucher à Copstain (1661) ; mercredi, 8 juin, dîner à Copstain, souper et coucher à Roselarne (1662) ; jeudi, 9 juin, l'Empereur dîner à Helinger (1663), souper et coucher au Monester (1664) ; vendredi, 10 juin, dîner, souper et coucher à Menna (1665) ; samedi, 11 juin, l'Empereur tout le jour à Mœnick (1666) (f<sup>o</sup> 104, recto) : dimanche, 12 juin, l'Empereur tout le jour à Munich ; lundi, 13 juin, idem ; mardi, 14 juin, dîner à Munich, souper et coucher à Cloistre (1667) ; mercredi, 15 juin, dînera Quesingue (1668) , souper et coucher en la cité de Hausbourg (1669) ; « Somme du jour, compris gaiges et garnisons de vin : IIII<sup>m</sup> VI<sup>c</sup> VII livres, XVIII sols, II deniers » -(P 104, verso) ; mercredi, 31 août 1530, l'Empereur tout le jour à Augsbourg ; « somme du jour compris gaiges et garnisons de cyre : II<sup>m</sup> II<sup>c</sup> XXXII bvres, XV sols, I denier» (f<sup>o</sup> 111. recto) ; mercredi, 23 novembre 1530, l'Empereur dîner à Augsbourg, souper et coucher à Etinghen (1670) ; jeudi, 24 novembre, dîner à Etinghen, souper et coucher à Wissenhooren (1671) ; vendredi, 25 novembre, dîner à Wissenhooren , souper et coucher à Eveghem (1672) ; samedi, 26 novembre, l'Empereur dîner à Etinghem,

(1641) Bologne.

(1642) Charles-Quintfut, en effet, couronné empereur dans l'église Ste-Pétronne de Bologne par le pape Clément VII, le 24 février 1530, jour anniversaire de sa naissance.

(1643) Corezo, province de Parme.

(1644) Gonzaga, idem.

(1645) Mantoue.

(1646) Goito, Lombardie, route de Mantoue à Brescia.

(1647) Peschiera, idem.

(1648) Arce, sur l'Adige au nord de Vérone.

(1649) Alla, Tyrol.

(1650) Roveredo, idem.

(1651) Ega, idem.

(1652) Neumarckt, idem.

(1653) Bolzano, idem.

(1654) Klausen, idem.

(1655) Brixen, idem.

(1656) Sterzing, idem.

(1657) Steinach, idem.

(1658) Inspruck, idem.

(1659) Schwarts.

(1660) Même localité.

(1661) Kufstein, sur la frontière de la Bavière et du Tyrol.

(1662) Rosenheim ou Rosemberg, Bavière.

(1663) Elingen, idem.

(1664) Sans doute le monastère de Schaffelaren, idem.

(1665) Mena, idem.

(1666) Munich.

(1667) Probablement au cloître de Furstenfeld (Bavière).

(1668) Kissingen, idem.

(1669) Augsbourg. Ce fut donc le 15 juin 1530 et non le 13 comme l'indique l'Art de vérifier les Dates, que Charles-Quint ouvrit la fameuse diète d'Augsbourg.

(1670) Probablement Jettingen, Bavière entre Augsbourg et Ulm.

(1671) Weissenhorn, idem.

(1672) Etingen, "Wurtemberg.



souper et couchera Eurach (1673) (F 118, verso) ; dimanche, 27 novembre, dîner à Eurach, souper et coucher à Bebehauze (1674) ; lundi, 28 novembre, dîner à Bebe-hauze, souper et coucher à Blewinghe (1675) ; mardi, 29 novembre, dîner à Blewinghe , souper et coucher à Havenhausberghe (1676) ; mercredi, 30 novembre, dîner à Havenhausberghe, souper et coucher au cloître de Maulbrun (1677) (F 119, recto) ; jeudi, 1<sup>er</sup> décembre, dîner au cloître de Maulbrun, souper et coucher à Bruessel--en-Zvave (1678) ; vendredi, 2 décembre, dîner à Bruessel-en-Zvave, souper et coucher à Aspiers (1679) ; mardi, 6 décembre, dîner à Aspiers, souper et coucher à Sutwitsinghem (1680) (f» 119, verso) ; mercredi, 7 décembre, dîner à Sutwitsinghem, souper et coucher à Nieu-slot (1681) (F 120, recto) ; jeudi, 8 décembre 1530, l'Empereur tout le jour à Nyeuslot ; samedi, 10 décembre dîner à Nyeuslot, souper et coucher à Oppehen (1682) ; dimanche, 11 décembre, dîner à Oppehen, souper et coucher à Mayence ; lundi, 12 décembre, l'Empereur tout le jour à Mayence (F 120, recto) ; lundi, 7 janvier 1531, l'Empereur dîner en sa cité de Cologne, souper et coucher à Berkem (1683) ; mardi, 8 janvier, dîner à Berkem, souper et coucher à Stullers (1684) ; mercredi, 9 janvier, dîner à Stullers, souper et coucher à Horrem (1685) (F 122, verso) ; mardi, 10 janvier, l'Empereur dîner à Horrem, souper et coucher en sa ville d'Aiz (1686) ; mercredi, 11 janvier 1531, l'Empereur tout le jour en sa ville d'Aiz « ledit jour Sa Majesté deffroya le Roy des Romains à son couronnement (1687), de XXIII platz de viande, par quoy crue par les offices. Somme du jour comprins gaiges sans garnison : III<sup>m</sup> VII<sup>c</sup> L livres, XIII sols, VII deniers » ; dimanche, 15 janvier, l'Empereur dîner en sa ville d'Aix, souper et coucher en sa ville de Maëstricht (F 123, recto) ; lundi. 16 janvier 1530, dîner à Maëstricht, souper et coucher à Liège ; mercredi, 18 janvier, dîner à Liège", souper et coucher à Huy ; samedi, 21 janvier, « l'Empereur partir de Hu , disner en la barque , souper et giste en sa ville de Namur » (F 123, verso) ; lundi, 23 janvier, dîner à Namur, souper et coucher à "Wavre ; mardi, 24 janvier, dîner à Wavre, souper et coucher à

Bruxelles (F 124, recto) ; samedi, 4 février, l'Empereur dîner à la chasse, souper et coucher à Bruxelles (F 125, recto) ; mardi, 14 février, dîner au bois, souper et coucher au cloître de Groenendael ; mercredi, 15 février, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (F 126. recto) ; samedi, 4 mars 1531, dîner à la chasse, souper et coucher à Bruxelles (f° 127, verso) ; mardi, 14 mars 1531, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Louvain (F 128, recto) ; vendredi, 17 mars, dîner à Louvain, souper et coucher à Malines ; lundi, 20 mars, dîner à Malines, souper et coucher en la ville d'Anvers (F 128, verso) ; vendredi, 24 mars, l'Empereur dîner au cloître de Baulo (1688), souper et coucher à Gand (F 129, recto) ; lundi, 3 avril, dîner à Gand, souper et coucher à Tenremonde ; mardi, 4 avril, dîner à Tenremonde, souper et coucher à Bruxelles ; mercredi, 5 avril, dîner à Bruxelles, souper et coucher au cloître de Groenendael (f° 130, recto) ; jeudi, 13 avril 1531, l'Empereur dîner à Groenendael, souper et coucher à Louvain ; vendredi, 14 avril, l'Empereur dîner au bois, souper et coucher à Louvain ; lundi, 17 avril, dîner à Louvain, souper et coucher à Bruxelles (f° 131, recto) ; mercredi, 19 avril, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Alost ; jeudi, 20 avril, dîner à Alost, souper et coucher à Gand (F 131, verso) ; mardi, 23 mai 1531, l'Empereur tout le jour en sa ville de Gand, souper et coucher à Poucques (1689) (f° 134, recto) : jeudi, 25 mai, l'Empereur dîner à Poucques, souper et coucher à Gand (f° 134, verso) ; dimanche, 11 juin 1531, l'Empereur tout le jour en sa ville de Gand, et fut ledit jour ordonné faire huit plats de crue ; somme du jour comprins gaiges sans garnisons : VIII<sup>c</sup>

---

(1673) Urach, idem.

(1674) Bebenhausen, idem.

(1675) Bœblingen, idem.

(1676) Havenhausberg, idem.

(1677) Maulbrun, monastère de l'ordre de Cîteaux, diocèse de Spire

(1678) Bruchsalen Souabe, grand-duché de Bade.

(1679) Spire.

(1680) Schwetzingen, grand-duché de Bade.

(1681) Neustadt, Bavière rhénane.

(1682) Oppenheim, idem.

(1683) Berkeim ou Bergeim, Westphalie.

(1684) Stullers, idem.

(1685) Heuren ou Heugen, idem.

(1686) Aix-la-Chapelle, idem.

(1687) Ferdinand, frère de l'empereur Charles-Quint, élu roi des Romains le 5 janvier 1531, couronné à Aix-la-Chapelle le 11 de ce mois ainsi qu'il résulte de cette mention et non le 13 comme l'indique l'Art de vérifier les dates. Il succéda à son frère sur le trône impérial.

---

(1688) Baudeloo, dépend. d'Aerseele. Flandre occidentale.

(1689) Poucques, Flandre Orientale b 25 kil. de Gand.

LIII livres, V sols, VI deniers» ; jeudi, 15 juin, dîner à Gand, souper et coucher à Tenremondeff 136, recto) ; vendredi, 16 juin, l'Empereur dîner, souper et coucher en la ville de Bruxelles ; lundi, 19 juin 1531, dîner à Bruxelles, aller à la chasse et fut ordonné faire quatre plats de crue, souper et coucher audit Bruxelles ; mercredi, 21 juin, dîner, souper et couchera Groenendael (f° 136, verso) ; jeudi, 22 juin, l'Empereur tout le jour en sa ville de Bruxelles (f 137Trecto) ; samedi, 15 juillet 1531, dîner à la chasse, souper et coucher en sa ville de Bruxelles (f° 139, recto) ; jeudi, 24 août 1531, dîner à Septfontaines, souper et coucher à la Veure, (f 142, recto) ; vendredi, 25 août, dîner à la Veure, souper et couchera Bruxelles (fM42, verso) : dimanche, 26 novembre, dîner à Haulx, souper et coucher à Enghien (f° 150, recto) ; lundi, 27 novembre, dîner à Enghien, souper et coucher à Ath ; mardi, 28 novembre, dîner à Ath, souper et coucher à Tournay (f° 150, verso) : samedi, 9 décembre 1531, « l'Empereur nostre Sire, tout le jour en sa ville de Tournay. Somme du jour comprins gaiges sans garnisons ; ledit jour fut commenchié à tenir la solempnité de la feste de l'ordre de la Thoison d'Or : VII<sup>c</sup> IIII livres, XI sols, X deniers (1690)» ; dimanche, 10 décembre. « l'Empereur tout le jour en sa ville de Tournay ; second jour de ladite solempnité de l'ordre, et disna l'Empereur en salle avec tous ses chevaliers dudit ordre» ; lundi, 11 décembre, « l'Empereur tout le jour en sa ville de Tournay ; tiers jour dudit ordre » : mardi, 12 décembre, l'Empereur dîner en sa ville de Tournay, souper et coucher à Ath (f 151, verso) ; mercredi, 13 décembre 1531, dîner à Ath, souper et coucher à Enghien ; jeudi, 14 décembre, l'Empereur partir d'Enghien, dîner à Notre-Dame de Haulx, souper et coucher à Bruxelles (f° 152, recto). — Autres dépenses extraordinaires payées par ordonnance de l'Empereur tant par feu Jean de Ladurca, en son vivant conseiller et argentier de Sa dite Majesté Impériale, comme par le maître de la Chambre aux deniers actuel, commis par l'Empereur, après le décès dudit argentier, à la conduite des parties extraordinaires. Dons et récompenses : 50 livres à Jean de Puchy, chantre de la chapelle domestique de l'Empereur (f° 155, recto) ; même somme à François de Wavre, aussi chantre de la chapelle domestique : 1,125 livres, 12 sols à Guillaume de Vergy, seigneur d'Autrey, conseiller et chambellan de l'Empereur (f° 155, recto) ; à Aërt Langle, taillandier, Toussaint Lesueur, pelletier, Pierre Sbncker et Amandor de Valence, cordonniers de l'Empereur, la somme de 165 livres, 12 sols de 40 gros, pour les récompenses de trois mois de leurs gages (f° 157, recto). — Écurie : 932 livres, 15 sols,

6 deniers à Sébastien Bravo, cordonnier de soie de l'Empereur, pour différentes parties de son métier (f 158, verso) ; 480 livres, 8 sols, 11 deniers au même, aussi pour différentes parties de son métier (f 161, recto) ; 377 livres, 11 sols, 6 deniers, à Grégoire Alains, « armoyeur et faiseur de malles » de l'Empereur, pour différentes parties de son métier (f 164, verso) ; 32 livres, 14 sols, 10 deniers à Francisco, *espadero* (1691), pour différentes parties de son métier, savoir : « Et premiers, pour, en la cité de Bar-cellone, avoir garni une espée et fait ung fourreau de drap d'or, pour ce XV sols : item, pour avoir garny une espée avec le fourreau de velours violet, même somme ; item, pour avoir garny ung poignal (poignard) avec ung fourreau de velours violet = X sols, III deniers ; item, pour, audit lieu, avoir garny ung autre poignal, le fourreau aussi de velours violet = X sols, III deniers ; item, pour avoir fait deux fourreaux de jaulne drap pour une espée et ung poignal = XXX sols, III deniers ; item, pour avoir garny ung estocq long et fait deux fourreaux avec franges = XV sols ; item, pour avoir garny trois espées d'armes de poingniez et fourreaux de velours blancz avec les franges et les nettoyer — XV sols ; item, pour avoir fait ung fourreau d'un poignal, la poingniô et franges d'or = X sols, m deniers ; item, pour avoir fait ung fourreau de poignal de velours blancq avec ses franges = X sols, m deniers ; item, pour avoir fait une *tallebarde* de velours blanc = X sols, III deniers ; item, pour avoir fait sept fourreaux de drap à sept espées à dix solz pièce, font LXX solz ; item, pour avoir garny quatre espées d'armes de poigniés et franges blanches, au pris de 15 solz chascune, font LX sols ; item, pour avoir fait ung fourreau d'ung poignal = X sols, m deniers, item, pour avoir nettoyé deux espées d'armes = VI sols, IX deniers ; item, pour avoir fait six fourreaux de drap pour six espées qui au pris de dix solz pièce, font LX solz : item, pour avoir garny une espée d'armes de

---

(1690) Voir pour les détails relatifs à la tenue de ce chapitre de la Toison d'Or, Henné, Hist, du règne de Charles-Quint en Belgique, Tome VI, p. 10.

---

(1691) Fabricant d'épées.

velours blanc pour monseigneur le Grand Escuyer = XV sols ; item, pour avoir garny une espée large de laquelle avoit Salvador fait la garnison = XV sols ; item, pour avoir garny ung estocq de velours noir = XX sols, VI deniers : item, pour avoir nettoyé huit estocx, au pris d'un réal pièce, font XXVII sols, III deniers ; item, pour avoir fait trois fourreaux de velours noir pour trois espées = LXI sols, m deniers ; item, pour avoir fait trois fourreaux pour trois poignials = XXX sols, vu deniers ; item, pour avoir du tout garny une espée à deux mains = six réaulx font XX sols, VI deniers ; item, pour avoir nettoyé l'espée pour l'entrée de Bouloingne = III sols, VI deniers ; item, pour avoir nettoyé dix estocqs et une espée à deux mains qui, au pris d'un réal pièce, font : XXXVII sols, VI deniers ; et pour avoir garny et nettoyé ung poingnal = X sols, III deniers » (f° 166, verso) ; 522 livres, 10 sols à Jacques van Baetele, peintre de l'Empereur, pour les parties suivantes : « Et premiers pour avoir painct vingt quatre bannières de trompettes, armoyées des armes de l'Empereur, à XIII livres font III<sup>c</sup> XXXVI livres ; item, pour avoir painct six cottes d'armes aussi armoyées des armes de l'Empereur audit pris de xiiii livres pièce, font III<sup>xx</sup> III livres ; item, pour avoir painct six guydons pour porter après l'Empereur, à six livres pièce, pour ce XXXVI livres ; item, pour avoir painct huit escussions pour les *attavales* (1692) d'Espagne, armoyés aussi des armes de Sadite Majesté, à demy ducat de XXXVII sols, VI deniers le ducat, font VII livres, X sols ; item, pour avoir painct deux harnas tourquois à la morisque de pluseurs couleurs, assavoir : or mollus, à 20 livres pour chascun, pour ce XL livres ; item, pour avoir racoustré et amendé une barde (1693), pour ce icy LXXV sols ; item, pour avoir fait vingt quatre bannières de trompettes et six cottes d'armes, à chascun trois réaux, font xv livres, v sols » (f° 172, recto) ; 88 livres, 7 sols au même, « pour les parties et fachen de son mestier que, par l'ordonnance et du sceu de Philippe de Baume, baron de Montfalconnet, premier escuyer d'escuerie de Sadite Majesté, il a certifié et abfirmé en sa conscience avoir faites et délivrées pour le couronnement dudit seigneur empereur fait à Bouloingne en l'an XV<sup>c</sup> vingt neuf par marchié et appoinctement fait avec luy comme cy après sera au loing déclairé. Premiers, pour avoir fait une grande bannière impériale qui contenoit quinze aulnes de taftaf, dorée aux deux costez de fin or, pour la fachen de l'or trente six ducatz à trente sept solz, six deniers pièce," font LXVII livres, X sols ; item, pour avoir fait taillier et couldre la bannière de St Georges, avec la bannière impériale = LXXV sols ; item, pour avoir racoustré ung tranneau, argenté aucuns ouvraiges anticques et bastons de couleurs de

la mesme couleur du tranneau = LXXV sols ; item, pour avoir fait aux joustes à Gand les armes de l'Empereur tymbrées et couronnées et dorer le tout de fin or — IX livres, VII sols, VI deniers ; item, pour avoir painct deux lances de couleurs jaulnes à six solz pièce = XII sols ; item, desboursé pour le messagier qui alla querre les bannières qui servirent esdites joustes = XXIII sols ; item, pour bourran (1694) desboursé et pour avoir fait couldre les housses à la bannière pour ce VI sols, et pour dorer les tergettes (1695) des joustes de fin or, pour ce XXXVII sols, VI deniers » (f° 172, verso) ; 42 livres à Jehan van den Père, orfèvre de l'Empereur, « pour la fachen et argent et dorure des cousteaulx de l'escuyer trenchant.que, par ordonnance que dessus, il a certifié et affirmé en sa conscience, avoir fait et délivré pour en servir journellement Sadite Majesté à son bon plaisir, et ce, par marchié et appoinctement fait avec luy. etc. » (f° 176, verso) ; —104 ducats, 8 réaux, 15 mailles à Nicolas Gombert, maître des enfants de la chapelle de l'Empereur, pour semblable somme qui lui était due en remboursement de ce qu'il avait dépensé pour lesdits enfants (f° 170, verso) ; — 104 livres, 6 deniers à maître Jean van den Père, valet de chambre et orfèvre de l'Empereur, « pour les parties et fachen de son mestier que, par ordonnance que dessus et du sceu de messire conte de Gattinaire, jadis grant chancellier dudit seigneur Empereur, il a certifié et affirmé en sa conscience avoir faites et délivrées par marchié et appoinctement fait avec lui, comme cy après sera au besoing déclairé ; premiers, pour ung grant scel dont on scelle en Espagne atout l'aigle qui poise 13 onces, 6 estrelins demy en argent, qui monte 20 livres ; et pour la fachen et escripture dudit scel : 67 livres, 10 sols ; item, pour avoir refaict l'escripture dudit grant scel, 4 ducats ; et pour ung casset (1696) pour

(1692) Probablement attabales, instruments de musique d'origine moresque, sortes de timbales de cavalerie.  
(1693) Armure ou harnais de cheval.

(1694) Drap grossier.  
(1695) Petits boucliers.  
(1696) Cassette, boîte pour renfermer le sceau.

servir audit grant scel qui poise 2 onces, 15 estre-lins demy qui valient 20 réaulx ; et pour la fachon dudit casset 3 ducats » (f° 180, verso) ; 527 livres, 14 sols au même, pour les parties suivantes : 4 premiers, pour un petit cachet ou seel, pesant 2 onces, 4 estre-lins et pour la fachon 6 livres ; item, ung contre-scel avec l'aigle pesant 6 onces, 3 estrelins demi, pour la fachon 10 livres ; item, pour ung autre petit scel ou cachet pesant deux onces, dix-sept estrelins, pour la fachon 6 livres ; item, pour le grant scel impérial pesant trois mars, sept onces, sept estrelins, pour la fachon cent florins d'or valent 140 livres ; item, encoires deux grans sceaulx pour Naples, fermans ensemble, pesant 6 marcs, 2 onces, 2 estrelins, pour la fachon desdits deux sceaux, 200 livres ; item, ung autre petit sceau servant sur ledit grant séel, pesant deux onces dix-huit estrelins, pour la fachon, 10 livres ; item, ung autre petit cachet pesant deux onces, cinq estrelins, pour la fachon 6 bvres ; item, pour un autre grant scel impérial atout l'aigle, pesant 3 marcs, 6 onces, pour la fachon 60 livres ; item, encoires deux petits scels ou cachetz pesans trois onces, 19 estrebns demi, pour la"fachon 12 livres» (f 181, recto) ; — 2,010 livres, à Jean Glamet, dit Bourgogne, roi d'armes de l'Empereur, « que, par ordonnance de l'Empereur, ledit Henri Sterke lui a baillé et délivré comptant en mil soixante escus d'or du pris de XXXVII sols, vi deniers pièce, et en plusieurs pièces d'or et d'argent de l'efforge de Sadite Majesté, lesquels il avoit fait forgier pour iceUe le XXIII<sup>e</sup> jour de Février XV<sup>c</sup> XXIX, jour de la couronnation de Sa Majesté à l'Empire en la cité de Boullouingne la grâce (sic), jecter et semer en criant largesse » (f° 181, verso). Somme totale de la dépense de ce compte : 1,238,381 livres, 3 sols, 11 deniers (f° 183, recto). « Déclaration des debtes et restes deues à plusieurs chevaliers, chambellans, gentilz-hommes et autres officiers et serviteurs de l'hôtel de l'Empereur à cause de leurs gaiges comptez par les escroes de la despence ordinaire de l'hostel de sadite Majesté ; et ce depuis le 1<sup>er</sup> jour de juillet 1520 jusques le dernier jour de décembre 1531 que Henri Stercke, conseiller et maistre de la Chambre aux deniers de Sadite Majesté, et par ordonnance et commandement exprès d'icelle Sa Majesté et par lettres closes de la reine douagière de Hongrie, régente et gouvernante ès pays de pardeça en date du XV<sup>c</sup> jour de septembre XV<sup>c</sup> trente deux, rend et meet en reste à la Chambre des Comptes à Lille, à la charge dudit seigneur empereur et à la descharge dudit maistre de la Chambre, pour ce que icelles restes n'ont esté payées ne appoinc-tées ainsi et par la manière et aux personnes qui s'ensuivent » savoir : gens de la Grande et de la Petite Chapelle, chambellans, maîtres d'hôtel, gentilshommes servants, gentilshommes de la Maison, valets servans, *coustelliers*, pages, gens de la paneterie, do l'échansonnerie, de la cuisine, du

garde-manger et de la saucerie, de la fruiterie, de l'écurie, du Grand Conseil, capitaines et archers de corps. Total des dettes : 264,087 livres. 11 sols.

B. 3351. (Registre.) — In-f, 332 feuillets, parchemin.

**1511-1518.** — Sept comptes de Didier Boisot, conseiller de l'Empereur et do l'Archiduc d'Autriche etc., et maître de la Chambre aux deniers de Mesdames Éléonore, Isabelle et Marie d'Autriche, infantes de Castille. En tête, sont transcrites les lettres patentes de Maximilien, empereur, et Charles, archiduc d'Autri-che.etc, déclarant que « comme par autrez noz lettres patentes eu date du pénultième jour de février 1509 passé et pour les causes et considérations contenues en icelles, aïons promis à nostre bien amé Didier Boisot Testât et office de maistre de la Chambre aux deniers de noz très chières et très-amées niepees et seurs les Archiduchesses d'Austrice, infantes de Castille, etc., ou de nostre très-chière et très-amée compaigne de nous Charles, Marie d'Engleterre, (1697) pour d'icellui estât et office joïr incontinent que Testât de leur hostel seroit fait et ordonné, et à telz gaiges que lors lui seroient aussi pour ce taugez et ordonnez ; et que naguères meismement par le dernier estât fait et publié à nosdictes niepees et seurs, aïons eu ensuiant nostre dite promesse retenu et commis icellui Didier oudit estât de maistre de leur dicte Chambre aux deniers aux gaiges de dix-huit solz par jour tousjours compté, nous requérant pourtant sur ce lui faire expédier noz lettres patentes do retenue en tel cas pertinentes ; savoir faisons que nous, ces choses considérées et pour la bonne cognoissance que avons de la

---

(1697) D'après cette mention, l'archiduc Charles aurait été fiancé dès 1511 à Marie, fille d'Henri VII, roi d'Angleterre et d'Elisabeth d'York. Le mariage n'eut pas lieu et Marie d'Angleterre épousa à Abbeville, le 9 octobre 1514, le roi de France, Louis XII. dont elle devint veuve deux mois et demi plus tard.

personne dudit Didier Boisot et de ses sens, expérience, ydoneyté et soufflsance, icellui Didier, confiant à plain de ses loyaulté, preudhommie et bonne diligence, avons de rechief en tant que mestier est, retenu, ordonné et commis, retenons, ordonnons et commettons par ces présentes, maistre de la Chambre aux deniers de nosdictes niepces et seurs, etc. » — Compte premier de Didier Boisot, maître de la Chambre aux deniers des princesses Eléonore, Isabelle et Marie de Castille, commençant le 1<sup>er</sup> avril 1511 et finissant le 31 décembre 1512. Somme totale de la recette dudit compte : 28,000 livres de 40 gros (f<sup>o</sup> 2, verso). Dépenses et mises de ce présent compte. Jeudi, 1<sup>er</sup> avril 1511 (1512 n. st.), Mesdames Aliénor. Ysabeau et Marie d'Autriche, infantes de Castille, tout le jour à Malines (f<sup>o</sup> 3, recto) ; mercredi, 9 juin 1512 « mesdites Aliennor, Ysabeau et Marie d'Austriche, etc., tout le jour en la ville de Malines ; auquel jour disna avec elles l'ambassadeur de Hongrie qui lors fist annoncer publiquement le mariage de Madame Marie d'Austrice et le filz du Roy dudit Hongrye (1698). Et ce mesme jour souppa l'Empereur avec icelles dames. Somme dudit jour, compris gaiges sans garnisons : LXIII livres, v sols, I denier obole poitevins (P10, verso) ; dimanche, 13 juin 1512, « Mesdites dames partirent du matin de Malines, montèrent sur l'eauwe en barckes et autres basteaulx, disnèrent en chemin en la maison du Tole près de Riplemonde, ' soupper et giste en la ville d'Anvers ; lundi, 14 juin 1512, Mesdites dames, etc., tout le jour en la ville d'Anvers » (f<sup>o</sup> 11, recto) ; lundi, 21 juin 1512, Mesdites dames tout le jour à Malines « où l'Empereur a ce jourd'huy disné avec elles ; mardi, 22 juin, disner à Malines, banqueter à Vilvorde avec l'Empereur, soupper et giste à Bruxelles ; mercredi, 23 juin, tout le jour à Bruxelles (f<sup>o</sup> 12, recto). Somme totale de la dépense : 40,996 livres, 10 sols, 6 deniers de 40 gros (f<sup>o</sup> 34, recto). — Compte deuxième de Didier Boisot, etc., commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1512 (v. st.) et finissant le 31 décembre 1513. Total de la Recette : 3,000 livres de quarante gros (f<sup>o</sup> 35, recto). Dépenses et mises de ce présent compte. Samedi, 1<sup>er</sup> jour de janvier 1512 (1513 n. st.), Mesdames Eléonore, Isabelle et Marie d'Autriche, tout le jour en la ville de Malines (f<sup>o</sup> 36, verso) ; lundi, 6 juin 1513, partir après dîner de Malines, banqueter à Vilvorde, souper et coucher à Bruxelles (f 52, verso) ; mercredi, 3 août, tout le jour en la ville de Malines (f<sup>o</sup> 59, recto). Total de la dépense de ce compte : 25,265 livres, 9 sols, 7 deniers obole (f<sup>o</sup> 76, recto). — Compte troisième de Didier Boisot, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1513(1514 n. st.) et finissant le 31

décembre 1514 (f<sup>o</sup> 77, recto). Total de la recette : 34,000 livres (f<sup>o</sup> 77, verso). Dépenses et mises de ce présent compte. Dimanche, 1<sup>er</sup> janvier 1513-1514, Mesdames Eléonore Isabelle et Marie d'Autriche, tout le jour en la ville de Malines (f<sup>o</sup> 78, recto) ; mardi, 23 mai 1514, Mesdites dames dînèrent en la ville de Malines, soupèrent et couchèrent à Louvain ; mercredi 24 mai, départ de Louvain, dîner aux champs et souper et coucher à Louvain (f<sup>o</sup> 96, verso) ; jeudi, 25 mai, Mesdites dames « allèrent dudit Louvain dîner et souper à Heure avec Monseigneur (1699) où Monseigneur de Chièvres festoya la compagnie tout ce jour » ; vendredi, 26 mai, tout le jour à Louvain ; samedi, 27 mai, idem ; dimanche, 28 mai, tout le jour à Malines (f<sup>o</sup> 97, recto). Total de la dépense de ce compte. 29,675 livres, 12 sols, 10 deniers obole (f<sup>o</sup> 126, verso). — Compte quatrième de Didier Boisot, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1514 (1515 n. st.) et finissant le 30 juin 1515. Total de la Recette : 38,000 livres de 40 gros (f<sup>o</sup> 127, recto et verso). Dépenses et mises de ce présent compte. Lundi, 1<sup>er</sup> janvier 1514-1515 (n. st.), Mesdames Eléonore et Isabelle d'Autriche, tout le jour en la ville de Bruxelles (f<sup>o</sup> 128, recto) ; vendredi, 19 juin 1515, « mesdites dames Léonor et Ysabeau d'Austrice, tout le jour en la ville de Bruxelles ; et ce jour a esté la dame de Revestain devers Mesdites dames, pour laquelle a esté faict banequet au disner et soupper ce dit jour, par quoy crues par les offices ; samedi, 30<sup>e</sup> et dernier jour de juing, mesdites dames Liennor et Ysabeau d'Austrice, tout le jour en la ville de Bruxelles ; et ce dit jour s'est partie dudit Bruxelles madite dame Isabeau pour se tirer au royaulme de Dennemarck devers le Roy, son seigneur et mary (1700), pour parfaire son aliance ; somme du jour, compris gaiges sans gar-

(1698) Il s'agit du mariage projeté dès cette époque entre Marie d'Autriche ou de Castille, troisième fille de Philippe-le-Beau, avec Louis, fils du roi de Hongrie Ladislas. Ce dernier, après avoir mis quelque opposition à cette union, l'agréa plus tard et elle fut consacrée le 22 juillet 1515, dans l'église Saint-Étienne de Vienne.

(1699) Probablement Monseigneur Ferdinand d'Autriche, frère des trois princesses.

(1700) Voir pour le mariage d'Isabelle d'Autriche avec le roi de Danemarck Christian II, la note de la page 253.

nisons : VII<sup>xx</sup> X livres, III sols, VI deniers ; sur ledit samedi, 30 juin, Mesdites dames etc., tout le jour en la ville de Bruxelles ; appert encore estre compté par ung autre escroe à part pour vuages, hostellaiges, apotecairies et autres menues parties extraordinaires accoustumées de compter en la fin de chascun mois » (f<sup>o</sup> 152, recto). Total de la dépense de ce compte : 15,271 livres, 6 sols, 6 deniers. Déclaration des dettes et restes dus aux officiers et serviteurs de Mesdames Éléonore et Isabelle d'Autriche à cause de leurs gages, savoir : à *donna* Anne de Beaumont, dame d'honneur desdites princesses, pour reste de ses gages de l'année 1512 = 83 livres, 1513 = 657 livres, 1514 = 657 livres, 1515 = 325 livres ; à messire Yvain de Cortemback, pour reste de ses gages de l'année 1514 = 26 livres, 12 sols, de l'année 1515 = 243 livres, 16 sols (f<sup>o</sup> 154, recto) ; à Charles de Beaumont, écuyer tranchant, pour reste de ses gages de l'année 1514 = 89 livres, 2 sols, de l'année 1515 = 162 livres, 18 sols : total = 252 livres ; à Marc de Crético, écuyer d'écurie = 352 livres (f<sup>o</sup> 155, recto) ; à Nicolas Droussel, écuyer d'écurie = 74 livres, 8 sols ; à Gaspard de Mol, échanson = 129 livres, 10 sols ; à Ferry Gros, panetier = 105 livres, 10 sols ; à frère Jean de Witte, évêque de Salubrie = 410 livres, 4 sols ; à Adrien de Gavres, valet servant = 13 livres, 4 sols ; à Jacques de Rozale, valet servant = 121 livres, 14 sols (f<sup>o</sup> 156, recto) ; & maître Jean de Hornes, docteur en médecine = 202 livres, 18 sols ; à maître Jacques Lefèvre, aussi docteur en médecine = 131 livres, 4 sols ; à maître Jean de Le Sauch, secrétaire = 90 livres ; à maître Jean Le Veau (1701), aussi secrétaire = 108 livres, 8sols ; à maître Gilles Reyngatz, chapelain = 35livres,6sols ; à maître Jacques Gauthier, aussi chapelain = 130livres, 2 sols (f<sup>o</sup> 156, verso) ; à Gilles Courtois, maître-queux = 201 livres, 10 sols ; à Jen Derus, valet de chambre = 124 livres, 13 sols ; à maître Nicaise Le Cocq, épicier = 148 livres ; à Jean de Marchines, huissier d'armes = 41 livres, 8 sols (F 157, verso) ; à François du Mex, sommelier de l'échansonnerie = 112 livres, 8 sols ; à Adrien de La Sale, fruitier = 93 livres, 18 sols ; à Mathus van Bosch, fourrier = 39 livres, 15 sols ; à Hubert Lefèvre, épicier = 102 livres, 17 sols, 6 deniers (f<sup>o</sup> 158, recto) : à maître Guillaume Barckman, chirurgien = 108 livres (f<sup>o</sup> 158, verso) ; à Robert Finet, « haster » = 3i livres, 4 sols ; Clais Pipembus, « potingier » = 36 livres, 4 sols (f<sup>o</sup> 159, recto) ; Noël Petitpas, tapissier, = 24 livres, 7 sols (f<sup>o</sup> 160, verso) ; Ghisbrecht van den Dick, fourreur, = 13 livres, 14 sols (F 162, recto). — Compte

(1701) Jean Le Veau fut un des beaux esprits de la cour de l'archiduchesse Marguerite qui, paraît-il, d'après cette mention, l'aurait nommé secrétaire des princesses ses nièces, sinécure rapportant quelques livres au poète qui, ainsi que le témoignent plusieurs de ses lettres, était toujours à cours d'argent. Voir Le Glay, *Spicilège littéraire*, 2<sup>e</sup> fascicule, p. 97, et *Archives historiques, artistiques et littéraires*, année 1890, p. 322.

cinquième de Didier Boisot, conseiller et maître de la Chambre aux deniers de Madame Éléonore d'Autriche, commençant le 1<sup>er</sup> juillet 1515 et finissant le 30 juin 1516 (F 166, recto). Total de la recette de ce compte : 36,000 bvres (f\* 166, verso), Dépenses et mises de ce compte. Dimanche, 1<sup>er</sup> juillet 1515, Madame Éléonore d'Autriche, tout le jour en la ville de Bruxelles (f<sup>o</sup> 167, recto) ; mercredi, 1<sup>er</sup> jour d'août 1515, Madame Éléonore d'Autriche, tout le jour en l'abbaye « de Parcke-lèz-la ville de Louvain » (1702) (F 171, recto) ; dimanche, 5 août, dîner en l'abbaye « du Parcke-lez-la ville de Louvain, souper à Heure où elle fut deffroyée au souper, et giste audit Parcke, etc. » (F 171, verso) ; mardi, 4 septembre 1515, déjeuner à Bruxelles, dîner à Gaesbecke, souper et coucher en la ville d'Enghien ; € et ce dit jour madite dame et son train ont esté defiroyés au disner par ledit seigneur de Gaesbecque (1703) »(F175, verso) ; mardi, 5 septembre, tout le jour en la ville d'Enghien (f\* 176, recto) ; jeudi, 6 septembre, idem ; vendredi, 7 septembre, déjeuner à Enghien, dîner à Leauwe, souper et coucher à Bruxelles ; samedi, 8 septembre, tout le jour à Bruxelles (F 176, recto) ; dimanche, 23 septembre 1515, tout le jour à Bruxelles, « et cedit jour le plat de la bercheresse de madicte dame a esté mis à néant (1704) » (F 178, recto) ; mercredi, 21 novembre, déjeuner à Nivelles, souper et coucher à Sombrech ; jeudi, 22 novembre, dîner à Sombrech, souper et coucher à Namur ; vendredi, 23 novembre, tout le jour à Namur ; samedi 24 novembre, idem (F 186, recto) ;

(1702) Le Parc, abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée vers 1129 au sud-est de Louvain.

(1703) Gaesbeck, Brabant, à 13 kil. de Bruxelles. C'était alors le chef-lieu d'une baronnie appartenant à Maximilien de Hornes et qui passa plus tard dans la maison d'Egmont.

(1704) Éléonore d'Autriche, étant née le 30 novembre 1498, avait donc alors 17 ans passés. Ce n'est, paraît-il, qu'à ce moment, que sa *berceresse* ou *remueuse* quitta sa maison.

dimanche, 4 mai 1516, Madame Eléonore d'Autriche, tout le jour à Bruxelles, « et a esté cedit jour la procession et feste de la dite ville et a madicte dame disné sur la maison d'icelle (1705) avec le Roy de Castille, son frère » (f° 207, verso) ; mercredi, 7 mai 1516, dîner à Bruxelles, « partir d'illecq, souper et giste en la ville d'Enghien » ; jeudi, 8 mai, tout le jour en la ville d'Enghien (f° 208, recto) ; vendredi, 9 mai, « Madame Eléonore d'Autriche se partit d'Enghien et alla disner à l'abbaye de Cambron, souper et coucher en la ville de Mons » ; samedi, 10 mai, tout le jour à Mons (f° 208, verso) ; mardi, 13 mai, dîner à Mons, souper et coucher à Condé ; mercredi, 14 mai, dîner à l'abbaye de Vicoigne (1706), souper et coucher en l'abbaye d'Anchin (1707) ; jeudi, 15 mai, dîner en l'abbaye d'Anchin, « partir d'illecq, souper et giste en la ville de Douay » ; vendredi, 16 mai 1516, tout le jour en la ville de Douai (f° 209, recto) ; samedi, 17 mai, « Madame Lyennor d'Austrice se partist de ladite ville de Douay, disner à Bellemotte, souper et giste en la ville d'Arras » ; dimanche, 18 mai, tout le jour en la ville d'Arras (f° 209, recto) ; vendredi, 23 mai 1516, « se partist Madite dame de la ville d'Arras après disner, souper et giste à Carvin (1708) » ; samedi, 24 mai, dîner à Carvin, partir d'illec, souper et coucher en la ville de Lille (f° 210, recto) ; mardi, 27 mai, Madite dame partit de Lille, dîner à Menin, souper et coucher à Courtrai ; mercredi, 28 mai, dîner à Courtrai, partir d'illec, souper et coucher k Audenarde (f° 210, verso) ; jeudi, 29 mai, dîner à Audenarde, souper et coucher à Sottingham ; vendredi, 30 mai, dîner à Sottingham, souper et coucher à Ninove ; samedi, 31 mai, dîner k Ninove, souper et coucher à Bruxelles (f° 211, recto). Total de la dépense de ce compte : 26,980 livres, 2 sols, 10 deniers obole (f° 215, verso). — Compte sixième de Didier Boisot, conseiller et maître de la Chambre aux deniers de l'archiduchesse Eléonore d'Autriche, commençant le 1<sup>er</sup> juillet 1516 et finissant le 30 juin 1517 (P216, recto). Total de la recette : 21,200 livres (f° 216, verso). Dépenses et mises de ce présent compte. Mardi, 1<sup>er</sup> juillet 1516, Madame Léonore d'Autriche, tout le jour à Bruxelles (f 217, recto) ; mercredi, 20 mai 1517, « Madite dame se partit d'Alost et alla coucher k Ordenghem, souper et giste en la ville de Gand » ; jeudi, 21.....mai, tout le jour à Gand (f° 259, verso) ; lundi, 22.....juin 1517, dîner en la ville de Gand, souper et cou- cher en la ville de Bruges (f 264, recto). Total de la dépense de ce compte : 25,493

livres, 9 sols, 7 deniers (f° 266, recto).— Compte septième et dernier do Didier Boisot, conseiller du Roi catholique et maître de la Chambre aux deniers de Madame Eléonore d'Autriche, commençant le 1<sup>er</sup> jour de juillet 1517 et finissant le 30 septembre 1518 (f° 267, verso). Dépenses et mises de ce présent compte. Mercredi, 1<sup>er</sup> juillet 1517, Madame Eléonore d'Autriche, tout le jour en la ville de Bruges (F 268, recto) ; vendredi, 3 juillet, dîner à Bruges, souper et coucher à Ardembourg ; samedi, 4 juillet, dîner à Ardembourg, souper et coucher à Bouchaut ; dimanche, 5 juillet, dîner k Bouchaut, souper et coucher à Middelbourg ; lundi, 6 juillet, tout le jour à Middelbourg (f° 268, verso) ; lundi, 7 sep- tembre 1517, dîner à Middelbourg, souper et coucher en bateau à Flessingues pour aller en Espagne ; mardi, 8 septembre, tout le jour en bateau à voile, « et ce dit jour par toutes offices, néant » (f° 277, recto) : mer- credi, 9 septembre, tout le jour en bateau (f° 277, verso) ; samedi, 19 septembre 1517, « Madicte dame Léonnor d'Austrice, duchesse de Bourgoingne, etc., disner au basleau, prendre ancre à Stayon, souper et giste à Villa-Vicieuse (Villaviciosa) » (f° 278, verso) ; mercredi, 23 septembre 1517, dîner à Villaviciosa, souper et coucher à Colonghe (1709) (f° 279, recto) ; jeudi, 24 septembre 1517, dîner à Colonghe, souper et cou- cher à Rivedezelle (1710) ; samedi, 26 septembre, dîner k Rivedezelle. souper et coucherk Ville-Elanes (1711) (f° 279, verso) ; lundi, 28 septembre, dîner k Ville-Elanes, sou- per et coucher k Coulombres (1712) ; mardi, 29 septembre, dîner k Coulombres, souper et coucher k St-Vincent (1713) ; mercredi, 30 septembre, tout le jour à St-Vincent (f° 280, recto) ; lundi, 12 octobre 1517, Madite dame Eléonore d'Autriche partit de St-

(1705) L'hôtel de ville de Bruxelles.

(1706) Abbaye de l'ordre de Prémontré, canton de St-Amand, rive droite, arrond. de Valenciennes (Nord).

(1707) Anchin, abbaye bénédictine, fondée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et située sur le territoire actuel de la commune de Pecquencourt, canton de Marchiennes, arrond. de Douai (Nord).

(1708) Carvin, chef-lieu de canton de l'arrond. de Béthune (Pas-de-Calais).

(1709) Colonga, province des Asturies.

(1710) Ribadesella, idem.

(1711) Lianes, idem.

(1712) Colombrès, idem.

(1713) St-Vincent de la Barquera, port de mer de la Vieille-Castille, int. de Santander.

Vincent, dîner, souper et coucher à Tresinghe (1714) (f° 282, verso); mardi, 13 octobre, dîner à Calvason (1715), souper et coucher à Cauwergue (1716); mercredi, 14 octobre, départ de Cauwergne, dîner, souper et couchera Lestorge(1717), jeudi, 15 octobre, départ de Lestorge, dîner à Sotte (1718), souper et coucher à Renoze (1719) (f° 283, recto); jeudi, 22 octobre, départ de Renoze, dîner à Nester (1720), souper et coucher à Aguilar (1721) (f° 284, recto); mardi, 27 octobre 1517, Madite dame Éléonore d'Autriche, dîner à Aguilar, souper et coucher à Arère (1722) (f° 284, verso); jeudi, 29 octobre, dîner à Arère, souper et coucher à A via; vendredi, 30 octobre, dîner à Avia, souper et coucher à Ravinghe; samedi, 31 octobre, départ de Ravinghe, dîner, souper et coucher à Bisé-rele(1723) (f 285, recto); mardi, 3 novembre 1517, dîner à Impoudre, souper et coucher à Ville-Mouble (1724); mercredi, 4 novembre, dîner à Villemouble, souper et coucher à Tortesilles (1725) (f° 285, verso); jeudi, 12 novembre 1517, dîner à Tortesille, souper et coucher à Mongade (1726) (f° 286, verso); samedi, 14 novembre, dîner à Mongade, souper et coucher à Labroze (f° 287, recto); mercredi, 18 novembre, dîner à Labroze, souper et coucher à Valladolid (f° 287, verso); lundi, 22 mars 1518, dîner à VaUadolid, souper et coucher à Vilebanesse (1727) (f° 303, verso); mardi, 23 mars, dîner à Villebanesse, souper et coucher à Valbone (1728); mercredi, 24 mars, tout le jour à Valbone; vendredi, 26 mars, dîner à Valbone, souper et coucher à St-Martin (f°304, recto); lundi, 29 mars, dîner à St-Martin, souper et coucher à Arande (1729) (f° 304, verso); lundi, 19 avril 1518, tout le jour à Arande « et cedit jour ma dicte dame fit aprester ung bancquet pour festoyer la royne Germaine et ses dames et damoiseUes, etc. (1730). Somme du jour comprins gaiges sans garnisons : VII<sup>xx</sup> XVIII livres, II sols »; mardi, 20 avril 1518, dîner à Arande, souper et coucher à Lange; mercredi, 21 avril, dîner à Lange, souper et coucher à Burgedosme (1731) (f° 307, verso); jeudi, 22 avril, dîner à Burghedosme,

souper et coucher à Tagette (1732); vendredi, 23 avril, dîner à Tagette, souper et coucher à Le Massen (1733); samedi, 24 avril, dîner à Le Massen, souper et coucher à Montagut (1734); dimanche, 25 avril, dîner à Montagut, souper et coucher à Bouvyerques (1735) (f° 308, recto); lundi, 26 avril, dîner à Bouvierque, souper et coucher à Calatayut (1736) (f° 308, verso); mardi, 4 mai 1518, dîner à Fresena (1737), souper et coucher à la Moigne (1738); mercredi, 5 mai, départ de la Moigne et coucher à la Moele (1739) (f° 309, verso); jeudi, 6 mai, dîner à la Moele, souper et coucher à la Jafferie; samedi, 8 mai, dîner à La Jafferie, souper et coucher à Saragosse (f° 310, recto). Total de la dépense de ce compte: 74,975 livres, 8 sols, 1 denier obole de 40 gros.

B. 3352. (Registre.) — In-f, 54 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> avril **1518**-31 mars **1519**. — « Compte premier de Didier Boisot, maistre de la Chambre aux deniers de monseigneur don Fernande, de Castille, archiduc d'Austrice, etc., au heu et en l'absence de Pierre Boisot, son frère, des recepte et despence par luy faite à cause dudit office de maistre de la Chambre aux deniers, pour douze mois entiers commençans le premier jour d'avril l'an mil cinq cens et dix-sept avant Pâques et finissans le derrenier jour de mars l'an mil cinq cens et dix- huit incluz » (f° 3, recto).  
En

(1714) Tresingues, Vieille-Castille, int. de Santander.

(1715) Cabezon, idem.

(1716) Cauwergue, idem.

(1717) Lestorgas, idem.

(1718) Sottes, idem.

(1719) Reynosa, idem.

(1720) Nestera, Vieille-Castille, province de Palencia.

(1721) Aguilar del Campo, int. de Palencia.

(1722) Herera de Pisuerga, int. de Burgos.

(1723) Becerel, int. de Palencia.

(1724) Villamudaria, int. de Valladolid.

(1725) Tordesillas, idem.

(1726) Moragades, idem.

(1727) Villabanes, idem.

(1728) Notre-Dame de Valbuena, idem.

(1729) Aranda de Duero, int. de Burgos.

(1730) La reine Germaine de Foix, seconde femme du roi Ferdinand V d'Aragon,

(1731)El burgo d'Osma, int. de Soria.

(1732) Tagueco, idem.

(1733) Almasan, idem.

(1734) Montagudo, idem.

(1735) Bovercas, int de Saragosse.

(1736) Catalayud, idem.

(1737) Fresno, idem.

(1738) Al Munia, idem.

(1739) Muela, idem.



tête se trouvent transcrites les lettres patentes de Charles, par la grâce de Dieu, roi de Castille, portant que : « comme en faisant Testât de nostre très chier et très amé frère don Fernande de Castille, archiduc d'Autriche, etc., nous ayons entre autres officiers d'icelluy nostre frère, retenu nostre amé et féal conseiller et maistre de nostre Chambre aux deniers, pour le servir en icelluy office ; et tel soit que ledit Pierre, obstant que l'avons retenu devers nous pour nous servir audit office de maistre de nostre Chambre aux deniers et autrement, ne puisse vacquer, ne entendre à l'exercice et conduite dudit office de maistre de la Chambre aux deniers de nostre dit frère don Fernande; par quoy soit besoing ordonner et subroguer quelcung en son lieu à nous féable et agréable pour entendre à l'exercice d'icelluy durant son absence ; Savoir faisons que pour la bonne relation que faicte nous a esté de la personne de nostre bien amé Didier Boisot, receveur de noz viues et terroir de Malines, son frère, icelluy Didier confians à plain de ses sens, souffisance, loyauté, preudommie et bonne dilligence, avons subrogué et subrogons par ces présentes audit office de maistre de la Chambre aux deniers de nostre dit frère don Fernande, ou lieu dudit Pierre, son frère, etc. » (Malines, le 28 janvier 1518-1519, n. st.) (f° 2, recto). — Total de la recette de ce compte : 36,466 livres, 5 sols (f° 4, recto). Dépenses et mises. Jeudi saint, 1<sup>er</sup> avril 1517-1518, n. st., Monseigneur don Fernande d'Autriche, infant de Castille, partit de Arande de Doiro (1740), dîner, souper et coucher au monastère de Aghillera (1741) ; « et cedit jour messeigneurs les officiers d'Espagne firent la despence de mondit seigneur à la charge des deniers de ceulx d'Espagne, pour ce icy en toutes offices néant, sauf les gaiges des chambellans, gentilzhommes et officiers qui sont ordonnez pour servir mondit seigneur et retourner avec luy etc.» (f° 5, recto) ; lundi, 5 avril 1518, mondit seigneur don Fernande d'Autriche, dîner à Aghillera, souper et coucher à Arrande (f° 6, recto) ; mardi, 20 avril, dîner à Arrande, souper et coucher à Sotibo (1742) pour tirer vers la mer au havre (1743) ; mercredi, 21 avril, dîner à Sotillo, souper et coucher à Espinoza (1744) ; jeudi, 22 avril, dîner à Ste Marie del Campo (1745), souper et coucher à Riville (1746) (f° 8, recto) ; vendredi, 23 avril, dîner à Riville, souper et coucher à Bonadille (1747) ; samedi, 24 avril, dîner à Bonadille, souper et coucher à Espinoza (1748) (f° 8, verso) ; lundi, 26 avril, dîner à Espinoza, souper et coucher à la vente de Bezerilegos

---

(1740)Aranda de Duero, int. de Burgos.  
(1741)Couvent non loin d'Aranda.  
(1742)Sotillo, int. de Burgos.  
(1743)Le havre ou port de Santander.  
(1744)Espinoza de Villagonzalo, int. de Burgos.  
(1745)Sancta Maria del Campo, int. de Burgos.  
(1746)Revilla del Campo, idem.  
(1747)Bonadillo, idem.  
(1748)Espinoza del Villagonzalo, idem.

(1749) (f° 8, verso) ; mardi, 27 avril, dîner à la vente de Bezerilegos, souper et coucher à Mataporquera (1750) ; mercredi, 28 avril, dîner à Mataporquera, souper et coucher à Lan-tuano (1751) ; jeudi, 29 avril, dîner à Lantano, souper et coucher à Arrenas (1752) (f° 9, recto) ; lundi, 3 mai, dîner à Villeceville (1753), souper et coucher à Castaignière (1754) ; mardi, 4 mai, dîner à Monardo (1755), souper et coucher à Saint-Ander (1756) (f° 9, verso) ; samedi, 8 mai, mondit seigneur don Fernand, tout le jour à Saint-Ander (f° 10, recto) ; dimanche, 9 mai, mondit seigneur don Fernand, tout le jour à Saint-Ander ; « et cedit jour les officiers ordonnez par le Roy commencèrent à servir mondit seigneur à la mode de Flandres et de compter la despence par les escroez, etc. » ; lundi, 24 mai 1518, dîner et souper en ladite ville de Saint-Ander, « s'embarquer et coucher à la navire » (f° 12, recto) ; mardi, 25 mai, « dîner sur la navire, débarquer, souper et coucher à Saint-Ander » ; mercredi, 26 mai, dîner en la dite vine de Santander, souper et coucher « à la navire à l'ancre » ; jeudi, 27 mai, « mondit seigneur don Fernand fist faire voie au point du jour

---

(1749)Venta de Becerril, int. de Palencia.

(1750)Venta de Mataporquera, idem.

(1751)Lantano, idem.

(1752)Arrenas, idem.

(1753)Valveiso, int. de Santander.

(1754)Cascajarès, idem.

(1755)Monardo, idem.

(1756)On remarquera le soin avec lequel dans ce voyage on fait éviter au jeune prince et à sa suite les villes et les localités importantes telles que Burgos et Reynosa. L'archiduc Ferdinand, né le 22 décembre 1502, avait alors près de 16 ans; il était assez populaire en Espagne où il avait toujours vécu, et les Etats d'Aragon avaient un instant songé à l'appeler au trône au détriment de son frère Charles. On comprend que ce dernier tenait à lui faire quitter promptement l'Espagne où sa présence pouvait servir de centre de ralliement aux mécontents ; et c'est aussi pour ce motif qu'on lui fait gagner Santander par des chemins peu fréquentés et ne traversant que des *ventas* ou de misérables villages.

disner, souper et giste à la navire à voile pour tirer vers Flandres, et ce jour l'on commença à despencer les vivres de garnison mis au grant bateau, saulf aucuns vivres irez que l'on y porta » ; vendredi, 28 mai, « mondit seigneur don Fernande tout le jour à la navire à voile et cedit jour l'on fist la despence des vivres mis en garnison au bateau » (f° 12, verso) ; dimanche, 6 juin, « disner sur la mer à voile, souper et giste au port de Quinzalle en Yrlande (1757), à l'ancre » (f° 14, recto) ; mercredi, 9 juin, « disner au port de Quinzalle à l'ancre, souper et giste sur la mer à voile » (f° 14, verso) ; mercredi, 16 juin, « déjeuner à l'ancre devant Flessinghes, disner audit Flessinghes, souper et giste à Middelbourg » (f° 15, recto) ; jeudi, 17 juin, déjeuner à Middelbourg, dîner à Flessingues, souper et coucher à Bouchaute; vendredi 18 juin 1518, déjeuner à Bouchaute, dîner, souper et coucher à Assène ; samedi, 19 juin, dîner à Assène, souper et coucher à Gand (f° 15, verso) ; mardi, 22 juin, dîner à Gand, banqueter à la chasse, souper et coucher audit Gand (f° 16, recto) ; mardi, 6 juillet, dîner à Gand, souper et coucher à Eeclø ; mercredi, 7 juillet, dîner à Eeclø, souper et coucher à Bruges, (f° 18, recto) ; lundi, 12 juillet 1518, dîner à Bruges, souper à Maie, coucher à Bruges (f° 18, verso); mardi, 20 juillet, dîner à Bruges, souper et coucher à Winendale, « et cedit jour monseigneur de Ravesteyn deffroya mondit seigneur au souper » (1° 19, verso) ; vendredi, 23 juillet, dîner à Winendale, souper et coucher à Bruges, « et cedit jour monseigneur de Ravesteyn deffroya encoires mondit seigneur don Fernande au disner » (f° 20, recto); jeudi, 29 juillet, dîner à Bruges, souper et coucher à Eeclø : vendredi, 30 juillet, déjeuner à l'assemblée pour aller chasser, dîner à Ertvel, souper et coucher à Banloo ; samedi, 31 juillet, dîner à Banloo, banqueter à Wasemister, souper et coucher à Tenremonde (f° 21, recto); dimanche, 1<sup>er</sup> août, dîner à Tenremonde, souper et coucher à Malines ; mardi, 3 août, dîner à Malines, souper et coucher en la maison de messire Aert van Lière, près de Santhove ; mercredi, 4 août, dîner en ladite maison, souper et coucher à Hoochstraten, et « cedit jour monseigneur de Montigny deffroya mondit seigneur au souper » (f° 21, verso); jeudi, 5 août, monseigneur don Fernand tout le jour à Hoochstrate, « et fut deffroyé de tout mondit seigneur par le seigneur de Montigny » ; vendredi, 6 août, dîner à Hoochstrate, souper et coucher à Bréda, « où mondit seigneur fut deffroyé par monseigneur de Nassau » (f° 22, recto) ; mardi, 10 août, dîner à Bréda, souper et coucher à Oosterhaut, « et cedit jour ledit seigneur de Nassau deffroya mondit seigneur don Fernande au disner » ; mercredi 11 août, déjeuner à Osterhault, dîner « sur l'eauwe », souper et coucher à Dordrecht; jeudi, 12 août, déjeuner à Dordrecht, dîner sur l'eau, souper et coucher à La Haye (f° 22, verso); samedi,

(1757)Kinsale, comté de Cork, Irlande.

11 septembre 1518, dîner à La Haye, souper et coucher sur le Château d'Espagne (1758) ; dimanche, 12 septembre, déjeuner sur le Château d'Espagne, dîner, souper et coucher à Dordrecht (f° 26, verso) ; jeudi, 16 septembre, déjeuner à Dordrecht, dîner sur l'eau, souper et coucher au « Viez-Bois » (f° 27, recto) ; vendredi, 17 septembre, dîner au Viez-Bois, souper et coucher à Berghes (1759), « et ce dit jour monseigneur de Berghes deffroya mondit seigneur au souper » ; lundi, 20 septembre, dîner à Berghes, souper et coucher à Santvliet, « et cedit jour ledit seigneur de Berghes deffroya mondit seigneur au disner » (f° 27, verso) ; mardi, 21 septembre, dîner à Santvliet, souper et coucher à Berckem ; mercredi, 22 septembre, dîner à Berckem, souper et coucher à Malines (f° 28, recto) ; samedi, 2 octobre, dîner à Malines, souper et coucher à Bruxelles (f° 29, verso) ; vendredi, 8 octobre, déjeuner à Bruxelles, dîner à Woulesaghem, souper et coucher en la ville de Haulx (f° 30, recto) ; samedi, 9 octobre, dîner à Haulx, souper et coucher à Bruxelles (1° 30, verso) ; mardi, 19 octobre, dîner à Bruxelles, souper et coucher aux Septfontaines ; mercredi, 20 octobre, déjeuner aux Septfontaines, dîner au bois, souper et coucher aux dites Septfontaines (f° 31, verso); jeudi, 21 octobre, dîner aux Septfontaines, souper et coucher à Bruxelles (f° 32, recto) ; mercredi, 24 novembre. « mondit seigneur tout le jour en la ville de Bruxelles, et cedit jour mondit seigneur donna le banquet à monseigneur de Liège (1760) et messire Robert d'Aremberg (1761) et autres seigneurs et

(1758)Nom du navire qui transportait le prince sur les rivières et canaux de la Flandre et de la Hollande.

(1759)Berg-op-Zoom.

(1760)Érard de la Marck, évêque de Liège.

(1761)Robert de la Marck, comte d'Aremberg et seigneur de Neufchâteau qui, en 1531, à la mort de son frère Edouard IV, prit le gouvernement du comté d'Aremberg.

dames (f°36, recto); jeudi, 9 décembre 1518, déjeuner à Bruxelles, souper et coucher aux Septfontaines; vendredi, 10 décembre, dîner aux Septfontaines, banqueter au bois, souper et coucher au cloître de Groenendael; samedi, 11 décembre, déjeuner à Groenendael, banqueter au bois, souper et coucher à Bruxebe (f° 38, verso); mercredi, 22 décembre, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Malines (f° 40, recto); jeudi, 10 mars 1519, dîner à Malines, souper et coucher à La Veure (f° 50, recto); lundi, 15 mars 1519, dîner à La Veure, souper et coucher à Malines (f° 50, verso); mardi, 22 mars, dîner à Mabnes, souper et coucher à Lière (f° 51, verso); samedi, 25 mars, dîner à Lière, souper et coucher à Malines (f° 52, recto); jeudi, 31 mars 1519, mondit seigneur don Fernand, tout le jour à Malines (f° 53, recto). Total de la dépense de ce compte: 36,371 livres, 6 sols, 10 deniers obole de quarante gros (f° 54, recto).

B. 3353. (Registre.) — In-f°, 52 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> Avril **1518-1519** (n. st.) - 31 Mars **1519-1520** (n. st.). — « Compte deuxiesme de Didier Boisot, commis subrogué et ordonné en Testât de maistre de la Chambre aux deniers de monseigneur don Fernande d'Austrice et de Bourgoingne, infante de Castille ou lieu et en l'absence de Pierre Boisot, son frère, des recepte et despence par luy faictes à cause dudit office de maistre de la Chambre aux deniers, pour douze mois entiers commençans le 1<sup>er</sup> jour d'avril mil cinq cens et dix huit avant Pasques et finissans le derrenier jour de mars ensuyvant Tan mil cinq cens et dix-neuf » (f° 2, recto). Total de la recette de ce compte: 40,690 livres, 4 sols, 2 deniers de 40 gros (f° 2, verso). Dépenses et mises dudit compte: vendredi, 1<sup>er</sup> avril 1519, monseigneur don Ferdinand d'Autriche et de Bourgogne, infante de Castille, tout le jour en la ville de Malines (f° 4, recto); jeudi, 5 mai 1519, dîner à Calfort (1762), souper et coucher à Malines (f° 8, verso); lundi, 9 mai, dîner à Malines, souper et coucher à Bruxebe (f° 9, recto); mardi, 24 mai, déjeuner à Bruxelles, souper et coucher à La Veure; mercredi, 25 mai, dîner à La Veure, souper et coucher à Bruxelles (f° 11, recto); lundi, 30 mai 1519, déjeuner à Bruxelles, dîner et souper à Groenendael (f° 11, verso); mardi, 31 mai, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 12, recto); mardi, 7 juin, déjeuner à Bruxelles, dîner et souper à Groenendael; mercredi, 8 juin, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 13, recto); lundi, 13 juin, déjeuner aux champs, souper à La Veure et coucher à Bruxelles (f° 13, verso); samedi, 25 juin 1519, dîner en la ville de Haulx, souper et coucher à Enghien, «

(1762)Calfort, dépendance de Puers, province d'Anvers.

et fut mondit seigneur deffroyé par le seigneur de Ravestain (1763) » (f° 15, recto); mardi, 28 juin, dîner à Enghien, souper et coucher à Septfontaines, « et fut mondit seigneur encore deffroyé au disner par ledit seigneur de Ravestain »; mercredi, 29 juin, dîner à Septfontaines, souper et coucher à Bruxelles (f° 15, verso); mardi, 5 juillet 1519, dîner, souper et coucher à Septfontaines (f° 16, verso); mercredi, 6 juillet, dîner, souper et coucher à Groenendael; jeudi, 7 juillet, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 17, recto); mardi, 19 juillet, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Mabnes (f° 18, verso); mardi, 26 juillet, dîner, souper et coucher à La Veure; mercredi, 27 juillet, dîner, souper et coucher à Groenendael; jeudi, 28 juillet, dîner à Groenendael, souper et coucher à La Veure: vendredi, 29 juillet, dîner à La Veure, souper et coucher à Malines (f° 19, verso); lundi 8 août 1519, dîner à Ockerselle (1764), souper et coucher à Mabnes (f° 21, recto); jeudi, 25 août, dîner, souper et coucher à Groenendael; vendredi, 26 août, tout le jour à Groenendael; samedi, 27 août, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 23, verso); lundi, 5 septembre, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Groenendael; mardi, 6 septembre, tout le jour à Groenendael (f° 25, recto); vendredi, 9 septembre, tout le jour à Bruxelles (f° 25, verso); mardi, 20 septembre 1519, dîner, souper et coucher à Groenendael (f° 26, verso); mercredi, 21 septembre, dîner à Groenendael, souper et coucher à La Veure; jeudi, 22 septembre, tout le jour à La Veure; vendredi, 23 septembre, dîner à La Veure, souper et coucher à Bruxebe (f° 27, recto); jeudi, 6 octobre, dîner, à Bruxebe, souper et coucher à Ohain (1765); vendredi, 7 octobre, dîner à Ohain, souper et coucher à La Veure; samedi, 8 octobre, dîner à La Veure,

(1763)Philippe de Clèves, seigneur de Ravestain.

(1764)Neder-Ockerzeel, Brabant.

(1765)Ohain, idem.

souper et couchera Bruxelles (f° 29, recto); mercredi, 19 octobre, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Groenendael; jeudi, 20 octobre, dîner à Groenendael, souper et coucher à La Veure (f° 30, verso); vendredi, 21 octobre, dîner à La Veure, souper et coucher à Bruxelles; lundi, 24 octobre, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Braine-le-Château (f° 31, recto); mardi, 25 octobre 1519, dîner à Braine-le-Château, souper et coucher en la ville de Haulx (1766); mercredi, 26 octobre, dîner à Haulx, souper et coucher à Bruxelles (f° 31, verso); mardi, 8 novembre, dîner à La Veure, souper et coucher à Groenendael (f 33, recto); mercredi, 9 novembre, dîner à Haulx, souper et coucher à Enghien, et « fut mondit seigneur def-froyé au souper par le seigneur de Ravestain » (f° 33, verso); dimanche, 13 novembre, dîner à Haulx, souper et coucher à Bruxelles; mercredi, 16 novembre, dîner à Bruxelles, souper et couchera Malines (f 34, recto); mercredi, 23 novembre, dîner à Malines, souper et coucher à La Veure (F 35, recto); lundi, 28 novembre 1519, mondit seigneur don Fernand d'Autriche, tout le jour à La Veure (F 35, verso); mardi, 29 novembre, dîner, souper et coucher à Malines (F 36, recto); lundi, 12 décembre, dîner à Malines, souper et coucher à La Veure (f°37, verso); jeudi, 15 décembre, dîner à La Veure, souper et coucher à Groenendael (f 38, recto); lundi, 16 janvier 1520, don Fernand d'Autriche tout le jour à Malines (f° 42, recto); mardi, 17 janvier, idem (f° 42, verso); samedi, 21 janvier, dîner à La Veure, souper et coucher à Malines (f° 43, recto); lundi, 6 février, dîner à Malines, souper et coucher à Anvers (f° 45, recto); vendredi, 17 février 1520, dîner à Anvers, souper et coucher à Malines (F 46, verso); samedi, 10 mars, mondit seigneur don Fernand tout le jour à Hoochstrate (F 49, verso); jeudi, 15 mars, dîner à Wirselo (1767), souper et coucher à Malines (f 50, recto). Total de la dépense de ce compte: 36,316 livres, 18 sols obole (F52, verso).

B. 3354. (Registre.) — In-f°, 40 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> avril **1319-1520** (n. st.) — 31 décembre **1520**  
 « Compte troisième de Didier Boisot, conseiller du Roi Catholique et maître de la Chambre aux deniers de Monseigneur don Fernand d'Austrice et de Bourgoingne, infante de Castille etc., des recepte et despence par lui faicte à cause dudit office de maistre de la Chambre aux deniers pour neuf mois entiers, com-mençans le premier jour d'avril XV<sup>e</sup> et dix-neuf avant Pasques et finissant le dernier jour de décembre XV<sup>e</sup> et vingt incluz » (F 2, recto). Somme totale de la recette de ce compte : 23,740 livres de quarante gros (F 2, verso). —Dépenses et mises.

(1766)Hal, Brabant.

(1767)Ursel, Flandre orientale

Dimanche 1<sup>er</sup> avril 1519-1520(n. st.) monseigneur don Fernand d'Autriche etc., tout le jour en la ville de Malines; lundi, 2 avril 1520, dîner, souper et coucher à Groenendael; samedi, 7 avril, dîner audit Groenendael, souper et coucher à Malines (F 5, recto); jnardi, 17 avril, dîner à Malines, souper et coucher à Bruxelles (F 6, recto); lundi, 23 avril, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Alost (F 7, recto); mardi, 24 avril, dîner à Alost, souper et coucher à Gand; jeudi, 26 avril, dîner aux champs, souper et coucher à Gand (F 7, recto); vendredi, 4 mai, dîner aux champs, souper et coucher à Lovre (1768); samedi, 5 mai, dîner à Artuelt (1769), souper et coucher à Gand (F 8, verso); mardi, 8 mai, dîner aux champs, souper et coucher à Gand (F 9, recto); samedi, 14 mai, dîner à Artuelt, souper et coucher à La Lovre (F9, verso); mardi, 15 mai 1520, dîner à Capryck, souper et coucher à Lovre; mercredi, 16 mai, dîner à Lovre, souper et coucher à Gand (F 10, recto); dimanche, 3 juin, dîner à Gand, souper et coucher à La Lovre (F 12, verso); mardi, 5 juin, tout le jour à La Lovre, « et fut mondit seigneur deffroyé par le Roy, son frère; mercredi, 6 juin, dîner, souper à La Lovre et coucher à Gand, et fut mondit seigneur deffroyé par le Roi, son frère (F 13, recto); lundi, 11 juin, dîner, souper à Gand et coucher en la ville d'Alost; mardi, 12 juin, dîner à Alost, souper à Delbeque (1770) et coucher à Bruxelles (F 13, verso); samedi, 16 juin 1520, dîner à Haulx, souper et coucher à Groenendael (F 14, recto); mercredi, 20 juin 1520, dîner audit Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (F 14, verso); mercredi, 4 juillet, dîner, souper et coucher à Groenendael (F 16, verso); vendredi, 6 juillet, déjeuner audit Groenendael, dîner, souper et coucher à La Veure; samedi, 7 juillet, dîner à La Veure, souper et coucher à Bruxelles (F 17,

(1768)Lovre, dépend, de Slype, Flandre occidentale.

(1769)Ertvelde, Flandre orientale.

(1770)Dilbeck, Brabant.

recto); mercredi, 11 juillet 1520, tout le jour à Bruxelles, « et donna mondit seigneur don Fernand le banquet aux dames aux champs. Somme du jour comprins gaiges sans garnisons : 107 livres, 4 sols, 9 deniers (f° 17, verso) ; mardi, 17 juillet 1520, tout le jour en ladite ville de Bruxelles, et « cedit jour l'on avoit envoyé la viande à Septfontaines et a esté illecq men-gié par les veneurs » ; mercredi, 18 juillet, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Tenremonde ; jeudi, 19 juillet, dîner à Tenremonde, souper et coucher à Gand ; vendredi 20 juillet, dîner à Gand, souper et coucher à Lootenhulst (1771) (F18, verso); samedi, 21 juillet, déjeuner à Lootenhulst, dîner, souper et coucher à Winendale, « et fut mondit seigneur defroyé ou souper par le Roy, son frère » ; dimanche, 22 juillet, tout le jour à Winendale « et fut mondit seigneur deffroyé par le Roy, son frère » ; mardi, 24 juillet, dîner à Maldeghem, souper à Maie et coucher à Bruges, « et fut mondit seigneur deffroyé par le Roy, son frère » (f 19, recto) ; jeudi, 30 juillet, dîner à Ursele, souper et couchera Gand (f°20, recto) ; lundi, 6 août 1520, dîner à Artuelt, souper et coucher à Banloo ; mercredi, 8 août, dîner, souper et coucher à Tenremonde (f° 21, recto) ; jeudi, 9 août, dîner à Tenremonde, souper et coucher à Bruxelles (F21, verso); jeudi, 16 août, dîner à Haulx, souper à Septfontaines et coucher à Bruxelles (F 22, recto) ; dimanche 19 août, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Heure, « et fut mondit seigneur deffroyé au souper par le Roy, son frère » (F 22, verso) ; jeudi, 23 août, dîner à Heure, souper et coucher à Louvain, « et fut mondit seigneur deffroyé par le Roy, son frère, à Heure ; vendredi, 24 août, dîner, souper à Louvain et coucher & Heure (F 23, recto) ; samedi, 25 août, déjeuner à Heure, dîner au Bois, souper et coucher à Bruxelles (F 23, verso) ; mardi, 18 septembre, déjeuner à Bruxelles, souper et coucher à Malines (F 26, verso); dimanche, 23 novembre, dîner à Malines, souper et coucher à Anvers (F 26; recto) ; mardi, 25 septembre, dîner à Putte, souper et coucher à Berghes (Berg-op-Zoom) ; mercredi, 26 septembre, dîner à Putte, souper et coucher à Anvers (f° 27, verso) ; samedi, 29 septembre, dîner à Eekhove (1772), souper et coucher à Malines (F 28, recto) ; lundi, 1<sup>er</sup> octobre, dîner à Malines, souper et coucher à Louvain (F 28, verso) ; lundi, 8 octobre 1520, dîner à Louvain, souper et couchera La Veure (F29, recto) ; mercredi, 10 octobre, dîner à La Veure, souper et coucher à Bruxelles (F 29, verso) ; lundi, 15 octobre, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Halsenberghe (1773) (f° 30, recto) ; mercredi, 17 octobre 1520, dîner à Halsenberghe, souper et coucher à Bruxelles (F 30, verso) ; samedi,

27 octobre, dîner au bois, souper et coucher à Bruxelles (F 31, verso) ; lundi, 5 novembre, dîner à Bruxelles, souper et coucher à La Veure ; mardi, 6 novembre 1520, tout le jour à Bruxelles « et cedit jour fut fait crue pour la feste true mondit seigneur tint de St-Hu-bert » ; mercredi, 7 novembre, dîner au bois, souper et coucher à Bruxelles (F 33, recto) ; jeudi, 22 novembre, dîner au bois, souper et coucher à Groenendael ; samedi, 24 novembre, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (F 35, recto) ; lundi, 10 décembre, dîner à Braine l'Alleud, souper et coucher à Genappe ; mardi, 11 décembre, tout le jour à Genappe; mercredi, 12 décembre, dîner à Genappe, souper et coucher à Braine l'Alleud (F 37, verso) ; vendredi, 14 décembre, dîner audit Braine l'Alleud, souper coucher à Bruxelles (F 38, recto) ; mardi, 18 décembre 1520, dîner aux champs, souper et coucher à Bruxelles; jeudi, 20 décembre, dîner à Ls Veure, souper et coucher à Bruxelles (F 38, verso). Somme totale de la dépense de ce compte : 30,090 livres, 7 sols, 7 deniers (F 40, verso).

B. 3355. (Registre.) — In-f°, 246 feuillets, parchemin.

**1531-1539.** — « Compte que rend Jehan de Gyn, penninckmaistre (1774) de Madame Marie archiduchesse d'Autriche, douagière de Hongrie, de Bohême, etc., Régente et gouvernante pour l'Empereur en ses pays de pardechà, etc., de toute la recepte et despense par luy faicte à cause de son dit office do penninckmaistre, tant pour la despense des gaiges ordinaires et pensions extraordinaires des trois mois d'octobre, novembre et décembre l'an XV<sup>e</sup>XXXI que pour l'entière année com-menchant le premier de janvier XV<sup>e</sup>XXXII, stil de Rome, et finissant le dernier de décembre audit an ; et ce fait ce présent compte en livres de quarante gros, monnoie de Flandres la livre. » En tête de ce compte

(1771)Loo-ten-HuIle, Flandre Orientale.

(1772)Eekhove, dép. de Gavère, Flandre Orientale.

(1773)Alseberg, Brabant.

(1774)Mot flamand signifiant littéralement maître des deniers.

sont transcrites les lettres par lesquelles Marie de Hongrie commet et établit messire Hugues seigneur de Bulleux, chevalier, conseiller et maître d'hôtel de la Reine Régente et Guillaume Le Blanc, maître des comptes à Lille, « pour oyr, veoir et examiner les comptes que messire Wolffhaller, chevalier, conseiller et trésorier des finances et Jean de Gyn, penninck-maistre ont à rendre, savoir : ledit trésorier de l'entremise qu'il a eue de la pension et du traitement que l'Empereur a accordés à la dite Reine, sa sœur, du 1<sup>er</sup> août 1532 au 31 mars 1533 (style de Rome), et ledit penninckmaistre de l'entremise du même traitement du 1<sup>er</sup> octobre 1531 jusqu'au 31 décembre 1533. (st de Rome, 1532 n.st.) Bruxelles, le 8 mai 1533. — Total de la recette de ce compte : 109,807 livres de quarante gros (F 8, recto). — Dépenses faites pendant ce temps : 1° pour les gages ordinaires des trois mois d'octobre, novembre et décembre 1531 ; 2° pour les traitements et pensions des filles d'honneur de la Reine, servantes, chambrières, etc. ; 3° pour les gages de certains officiers de l'hôtel omis aux rôles ordinaires. Total de ces trois parties : 124 livres, 4 sols (F 16, verso). Dépenses faites par le penninckmaistre pour la conduite de l'hôtel. Lundi, 1<sup>er</sup> janvier 1532 (st. de Rome et n. st.), Madame Marie, archiduchesse d'Autriche, reine douairière de Hongrie et régente des Pays-Bas, etc., tout le jour à Bruxebe (f° 19, recto) ; mercredi, 3 janvier, tout le jour à Malines ; jeudi, 4 janvier, tout le jour à Bruxelles : « ce jour d'huy ladite Royne a suppourté les fraiz et despens des nopces qui sont esté faictes entre le seigneur de Balanche (1775) et Mademoiselle de Neufchastelle où s'est trouvée la Magesté de l'Empereur avecq les grans maistres et dames » ; total de la dépense dudit jour : 188 livres, 15 sols, 10 deniers (f° 19, verso) ; mardi, 19 mars 1532, départ de Bruxelles après dîner, souper et coucher à Enghien, « et a laissé audit Bruxelles Mesdames les princesses de Denne-marke (1776), avec une partie de son train » ; mercredi, 20 mars, départ d'Enghien après déjeuner, dîner à Haulx, souper et coucher à Bruxelles ; mardi, 2 avril, départ de Bruxelles après dîner, souper et coucher à Mabnes (f° 38, recto) ; mardi, 9 avril, départie matin de Malines, dîner à Cantecroix (1777), souper et coucher à Anvers ; dimanche, 14 avril, tout le jour à Anvers ; « ce jour d'huy ont esté faictes les nopces de Mademoiselle Marte Gheselu avecq le seigneur de Gherncham et ont les gros maistres et dames souppé

avecq ladite Royne » (F 40, recto) ; jeudi, 18 avril, départ après dîner d'Anvers, souper et coucher à Baulo (1778) ; les princesses de Dannemarck, avec une partie du train tant de gentilshommes que d'autres, demeurèrent Anvers ; vendredi, 19 avril, tout le jour à Baulo, « et son train en partie, avec les princesses de Dannemarck, demeura derrière. lequel n'estoit encore venu d'Anvers » (f° 41, recto) ; samedi, 20 avril 1532, départ après dîner de Baulo, souper et coucher à Senet (1779) ; les princesses avec le train vinrent coucher à Gand ; dimanche, 21 avril, tout le jour à Senet et les princesses à Gand (f° 41, verso) ; lundi, 22 avril, départ le matin de Senet, dîner à La Love, souper et coucher à Gand où se trouvaient les princesses (F 42, recto) ; vendredi, 26 avril, départ le matin de Gand, dîner à Gavre, souper et coucher à Audenarde (F 42, verso) ; samedi, 27 avril, tout le jour à Audenarde (F 43, recto) ; mercredi, 1<sup>er</sup> mai, départ d'Audenarde après dîner, souper et coucher à Sotenghien après avoir laissé à Audenarde les princesses de Dannemarck et la plus grande partie du train ; jeudi, 2 mai, tout le jour à Sotenghien ; samedi, 4 mai, départ le matin de Sotenghien, dîner, souper et coucher à la Hamette (1780) ; dimanche, 5 mai, départ après dîner de la Hamette, souper et coucher à Audenarde où elle a retrouvé les princesses de Dannemarck (F 44, verso) ; vendredi, 10 mai, départ après dîner d'Audenarde, souper et coucher à Deynse (f 45, verso) ; samedi, 11 mai, départ le matin de Deynse, dîner au château de la Gruuthuse, souper et coucher à Bruges (f° 46, recto) ; dimanche, 26 mai, tout le jour à Wy-nendale et les princesses sont parties de Bruges après dîner pour venir souper et coucher à Wynendale (f° 48,

(1775) Il s'agit du mariage de Joachim de Rye, seigneur de Balançon, ancien menin de Charles-Quint et son premier sommelier de corps, avec Antoinette de Lonvv et de Neufchâtel, fille d'honneur de la reine Marie de Hongrie.

(1776) C'étaient les deux princesses Dorothee et Christine, filles de Christian II, roi de Danemark et d'Isabelle d'Autriche. Elles étaient les nièces de Marie de Hongrie et épousèrent, la première, Frédéric II, électeur palatin, la seconde François-Marie Sforza, duc de Milan, puis devenue veuve, François I<sup>er</sup>, duc de Lorraine.

(1777) Cantecroix, dép. de Mortsel, province d'Anvers.

(1778) L'abbaye de Baudeloo.

(1779) Sinay, Flandre orientale.

(1780) Lamette, dépend, de Villers-St-Amand, Hainaut.

verso) ; mardi, 28 mai, départ le matin de Wynendale avec les princesses, dîner et coucher à Bruges où elle a retrouvé le reste de son train (f° 49, recto) ; mardi, 4 juin 1532, départ de Bruges le matin, dîner, souper et coucher à Lécuse, les princesses restées à Bruges ; mercredi, 5 juin, départ le matin de Lécuse, dîner à Ardembourg, souper et coucher à Maldegem et les princesses partirent de Bruges après dîner pour aller souper et coucher à Ursèle (f° 51, recto) ; jeudi, 6 juin, départ le matin de Maldegem, dîner, souper et coucher à Caprycke et les princesses partirent le matin d'Ursèle pour aller dîner, souper et coucher à Gand ajrec une partie du train de la Reine : vendredi, 7 juin 1532, départ de la Reine le matin de Caprycke, dîner souper et coucher à Gand où elle a trouvé les princesses avec une partie de son train (f 51, verso) ; lundi, 1<sup>er</sup> juillet, tout le jour à Gand et les princesses partirent de Gand après dîner pour aller souper et coucher à Tenremonde avec une partie du train de la Reine (f° 57, verso) ; mercredi, 3 juillet, départ de la Reine de Gand le matin, dîner à Tenremonde où elle a retrouvé les princesses, souper et coucher à Bruxelles, (f 58, recto) ; jeudi, 11 juillet, départ de la Reine le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher à La Veure, ayant laissé les princesses à Bruxelles avec une partie de son train (f° 59, recto) ; vendredi, 12 juillet, départ de la Reine le matin de la Veure, dîner, souper et coucher à Bruxelles où elle a trouvé les princesses avec une partie de son train (f° 59, verso) ; mardi, 23 juillet, départ de la Reine de Bruxelles après dîner, souper et coucher à Groenendael ; mercredi, 24 juillet, départ après dîner de Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 61, verso) ; lundi, 29 juillet, départ de la Reine après souper de Bruxelles pour aller coucher à Heure, laissant à Bruxelles les princesses avec une partie de son train ; mercredi, 31 juillet, départ de la Reine le matin de Heure, dîner à la chasse, souper et coucher à Bruxelles où elle a retrouvé les princesses avec une partie de son train (f 62, verso) ; jeudi, 15 août 1532, la Reine tout le jour à Bruxelles, « et a donné ce dit jour le banequet à Monseigneur le duc de Sorre (1781), à la ducesse et à plusieurs gros maistres de pardechà » (f

66, verso) ; mercredi, 28 août, départ de la Reine le matin de Bruxelles, dîner à Haulx, souper et coucher à Bruxelles (f° 68, verso) : mardi, 10 septembre, la Reine tout le jour à Bruxelles et a donné cedit jour à dîner à Madame de Vendôme (1782), à la duchesse de Sorre et à plusieurs autres dames de pardechà (f° 71, verso) ; jeudi, 12 septembre 1532, la Reine a « cejourdhuy donné à disner à Monseigneur le Duc de

Sorre, à Madame sa compaigne et à plusieurs grans maistres et dames de pardechà, et après disner est partye de Bruxelles et est venue souper et coucher à Septfontaines et a laissé audit Bruxelles les princesses avec une partie de son train » ; vendredi, 13 septembre, départ de la Reine de Septfontaines après dîner, souper et couchera Braine-l'AUeud (f°72,recto); samedi, 14 septembre, départ de Braine-l'Alloud après dîner, souper et coucher à Bruxelles (f° 72, verso) ; jeudi, 19 septembre, départ le matin de Bruxelles, dîner à La Veure, souper et coucher à Bruxelles (F 73, recto) ; vendredi, 20 septembre, la Reine tout le jour à Bruxelles et a donné ledit jour à dîner à Madame de Vendôme, au duc et à la duchesse de Solre et à plusieurs grands maîtres et dames de pardechà (F 73, verso) ; lundi, 23 septembre, départ de la Reine après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Groenendael, ayant laissé à Bruxelles les princesses avec une partie de son train ; mardi, 24 septembre, départ de Groenendael après dîner, souper et coucher à Bruxelles (f° 74, recto) ; dimanche, 29 septembre 1532, départ de la Reine après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Groenendael, ayant laissé à Bruxelles les princesses et une partie do son train (f° 74, verso) ; lundi, 30 septembre, départie maUn de Groenendael, dîner à l'abbaye du Bly (1783) et après dîner départ de ladite abbaye pour venir souper et coucher à Groenendael ; mardi, 1<sup>er</sup> octobre, départ de Groenendael le matin, dîner au Rouge Cloître, souper et coucher à Bruxelles (f° 77, recto) ; lundi, 7 octobre, départ de Bruxelles après dîner, souper et coucher à Septfontaines et les princesses allèrent avec une partie du train souper et coucher à Haulx ; mardi, 8 octobre, départ de la Reine après

---

(1781)Philippe, sire de Croy, duc de Sora et d'Arci, marquis d'Arschot etc., Grand Bailli, Gouverneur et capitaine général de Hainaut. Il avait épousé sa cousine Anne de Croy, fille de Charles de Croy, prince de Chimay.

(1782)Françoise d'Alençon, femme de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme.

---

(1783)Probablement l'abbaye bénédictine de femmes de Bigarden ou du Grand Bigard près de Bruxelles.

dîner de Septfontaines, souper et coucher à Fellu (1784) ; départ des princesses après dîner de Haulx, souper et coucher à Nivelles (f° 78, recto) ; mercredi, 9 octobre,\* départ de la Reine après dîner de FeUu, souper et coucher à Binche ; départ des princesses de Nivelles après dîner, souper et coucher, à Binche (f° 78, verso) ; vendredi, 11 octobre, départ de la Reine le matin de Binche, dîner à Gosseli (1785), souper et coucher à Tresseignies (1786), ayant laissé à Binche les princesses et une partie de son train ; samedi, 12 octobre, départ le matin de Tresseignies, dîner au bois, souper et coucher à Binche ( f° 79, recto ) ; lundi, 14 octobre 1532, départ de la Reine après dîner de Binche, souper et coucher à Beaumont, ayant laissé les princesses à Binche avec une partie de son train (f° 79, verso) ; mardi, 15 octobre, la Reine tout le jour à Beaumont où elle a été défrayée (folio 80, recto) ; samedi, 19 octobre, départ de Beaumont après dîner souper et coucher à Solre-le-Château ; lundi, 21 octobre, départ après dîner de Solre-le-Château, souper et coucher à Binche (folio 81, recto) ; lundi, 28 octobre, départ de la Reine après dîner de Binche, souper et coucher à l'abbaye d'Aune (1787) (folio 82, recto) ; mardi, 29 octobre, départ le matin de l'abbaye d'Aune pour revenir y dîner, y souper et y coucher (folio 82, verso) ; mercredi, 30 octobre, départ de la Reine le matin de l'abbaye d'Aune, dîner à la Motte (1788) et souper et coucher à Binche (folio 83, recto) ; mardi, 12 novembre 1532, départ de la Reine après dîner de Binche, souper et coucher à l'abbaye d'Aune, ayant laissé les princesses et la plus grande partie de son train à Binche ; mercredi, 13 novembre, départ après dîner de l'abbaye d'Aune, souper et coucher à Binche (folio 86, recto) ; samedi, 23 novembre, départ de la Reine après dîner de Binche, souper et coucher à Mons (folio 88, recto) ; dimanche, 1<sup>er</sup> décembre, départ de la Reine de Mons après-dîner, souper et coucher à St-Guillain (1789) ; départ des princesses de Binche pour aller souper et coucher à Quiévrain (1790) ; lundi, 2 décembre, départ de la Reine après dîner de St-Guillain, souper et coucher à Valenciennes ; départ des princesses après dîner de Quiévrain, souper et coucher à Valenciennes (folio 90, recto) ; jeudi, 5 décembre, départ de la Reine de Valenciennes après dîner, souper et coucher au Quesnoy, « où elle a été défrayée par le seigneur de Sempy (1791) avec tout son train » ; vendredi, 6 décembre 1532, la Reine tout ledit jour au heu du

Quesnoy auquel lieu le seigneur de Sempy l'a défrayée, ensemble les princesses et tout son train ; samedi, 7 décembre, départ le matin du Quesnoy, dîner à Bavay, souper et coucher à Mons (folio 91, recto) ; mardi, 31 décembre 1532, la Reine tout le jour à Mons (folio 95, verso). — Total de la dépense des mises journalières : 13,952 livres, 9 deniers obole. Autres dépenses, savoir : 1° Traitements et pensions de la dame d'honneur Elisabeth, comtesse de Salm, et des filles d'honneur Dorothee d'Autriche, Anna d'Autriche (1792), de la jeune comtesse de Salm, de Milles Justina, comtesse de Playem, Johanna de Zollern, Barbara de Mayburg, Loyse de Zeltking, Catharina de Landberg, de Mlle Lucrécia, de la dame de Landberg, de Milles Dorothea Hubergin, Mariana, Clara Sckot-witzin, Oberstanerin, Blavuckerin, Anna Hanneckin, femmes de chambre, Anna Camerlin et Catharina, chambrières (total 448 bvres , 10 sols pour six mois) ; 2° Pensions et gages extraordinaires de messire Antoine de Croy, chevalier de la Toison d'Or, seigneur de Sempy, chevalier d'honneur de la Reine, Philippe de Lannoy, grand maître d'hôtel, de feu Jean Marnix, conseiller et trésorier-général (folio 107, recto), de Jean de Novocastro, aumônier (f° 107, verso), Nicolas Hoffus, gentilhomme de la Reine (folio 108, verso), de Richaut Contault, garde-joyaux (folio 109, verso), de Vultheghes, couturier de la Reine (f° 110, recto), d'Aert Lefèvre, pebetier (f° 111, recto), de Catherina Zwarts, lingère (folio 112, recto) (total : 7,231 bvres, 5 sols) ; 3° gages omis dans les rôles ordinaires de l'hôtel, savoir de Jean de Smitère, archer de corps de la Reine (f° 112, verso), Jean de Herre, idem (f° 113, recto), Jean de la Cour, prêtre et chantre de la Reine (idem), de messire Jean de Ryce-

(1784) Feluy, Hainaut.

(1785) Gosselies, idem.

(1786) Trazegnies, idem.

(1787) Aulne, abbaye cistercienne du diocèse de Liège.

(1788) La Motte, dép. de Courcelles, Hainaut

(1789) Saint-Ghislain, Hainaut.

(1790) Quiévrain, idem.

(1791) Antoine de Croy, seigneur de Sempy, chevalier d'honneur de la reine Marie de Hongrie, fut, dit-on, aimé de cette princesse qui fit faire son portrait par Van Orley.

(1792) Ces deux princesses étaient des filles naturelles de l'empereur Maximilien.



fort, idem (folio 113, verso), de Diéric de Buyle, archer de corps (folio 113, verso) ; 4° Dons, récompenses, aumônes et offrandes, savoir : au beau père prêcheur religieux de Nivelles de l'ordre de St-François (folio 144, verso), aux concierges et maîtres d'hôtels des châteaux à Gand, Soteghem et Damme (folio 115, recto), à un gentilhomme du marquis d'Arschot, ayant présenté à la Reine un faucon de la part de son maître, au maître d'hôtel Bulleux différentes sommes qu'il a délivrées et distribuées aux chantres de l'église St-Donat à Bruges qui avaient chanté devant la Reine le jour où elle dîna à la maison de l'Archevêque de Païenne ainsi que pour acheter un anneau d'or que la Reine avait donné à un prêtre dudit Bruges le 3 mai, jour où elle était allée le soir jouer dans le jardin dudit prêtre (folio 116, recto), aux gens du guet et capitaine des artilleurs du château de Lécluse, à Hans Ham, serviteur du lieutenant en Vriesland, qui avait présenté à la Reine un cheval de la part de son maître, à François de Montdidier, huissier de salle de la Reine, qui doit aller servir l'Empereur contre le Turc, à Jean de Blancquart, archer de corps, idem, au grand maître d'hôtel le seigneur de Molembais, à des serviteurs du comte de Rochefort qui avaient présenté à la Reine des chiens et des oiseaux, à Jean de Stochem, écuyer du baron de Rogendorff qui avait présenté à la Reine deux chevaux amenés par lui d'Autriche, à Pierre de Grève, orfèvre (76 livres, 11 sols, prix d'une coupe d'argent doré pesant 11 marcs, 3 onces et 7 esterlins offerte par la Reine au seigneur de Bousinghes) (folio 120, recto), aux canonniers Martin Raës, Martin de Zwarte, Scaep van Thurnoult, Honneskin van Ber-gheye, Harms van Maëstricht, Stoffel van Stockaërt, Michel Du Fay, Jean de Roy, Pierre de Champs et Nicolas de Champs, envoyés par la Reine au roi des Romains en Hongrie pour servir contre le Turc, la somme de 180 livres (folio 121, verso), à Nicolas de Mareille, ci-devant serviteur du connétable de Bourbon, 25 philippus, pour aller servir l'Empereur contre le Turc (folio 121, verso), au jardinier de Madame de Neusdame, 4 philippus, pour avoir offert des concombres à la Reine (folio 122, recto), à Johanna Wyernix, veuve et ci-devant nourrice de la Reine, 20 livres en don (folio 123, recto), 39 livres distribuées pour *belle chère* au cloître de Septfontaines, au château de Feluy, à celui de Gosselies, à Tressignies (folio 125, recto), à Guillaume de Blois, grand écuyer, 8 philippus, valant 10 livres, donnés par lui à un serviteur du duc ] de

Soria qui avait présenté à la Reine un faucon de la part de son maître (folio 125, verso), au palefrenier de l'écurie dudit duc de Soria, 10 philippus, pour avoir présenté à la Reine de la part de son maître une haquenée (folio 126, recto), aux serviteurs et servantes de l'hôtel du duc de Soria pour *belle chère* 60 livres, idem, du château de Solre-le-Château appartenant au grand maître d'hôtel le seigneur de Molembais, 32 livres (folio 126, recto et verso), idem, du château de Neuville appartenant au maître d'hôtel le sire de Hermerycourt, 10 livres, à Picardie, héraut d'armes du roi de France, 50 philippus valant 62 livres, 10 sols pour avoir présenté à la Reine la généalogie « de toute sa lignaige (folio 127, recto), aux serviteurs de l'abbaye d'Aulne-sur-Sambre, 10 livres (folio 127, recto), à messire Jean Caulx, aumônier de la Reine, 7 livres, 10 sols pour les distribuer et en faire offrandes à la solennité « de Tous les Saints et le jour de commémoration des âmes » (folio 127, verso), 16 livres pour aumônes diverses (folio 127, verso), à un gentilhomme d'Angleterre, soi disant marquis, sans jambes et sans pieds, 12 livres (folio 128, recto), à la femme de Hanneckin Oelz, valet de chambre de la Reine, 10 livres en don, à cause de son récent accouchement (folio 128, verso), à Sigmond Vyher, organiste de la Reine, 6 philippus, à cause de la solennité de la Ste-Cécile « patronnesse de la musique », 75 livres au penninckmaistre qui les a délivrées à différentes personnes entre autres aux joueurs de hautbois de la ville de Valenciennes, aux joueurs *de farces* de Tenremonde et de Valenciennes, à ceux du Quesnoy et aux canonniers de ladite ville (folio 129, recto), à une pauvre femme du Quesnoy pour l'aider à payer les droits de scel des lettres de rémission accordées à son mari et à son fils, 6 livres (folio 130, recto), au page ' de Jean de Herre, archer de corps de la Reine, qui avait été blessé à la jambe par les artilleries tirées à l'arrivée de Sa Majesté au Quesnoy (folio 130, verso), 10 livres aux chantres de l'Empereur qui avait chanté devant la Reine un certain jour du mois de janvier dernier (idem), à messire Jean Caulx de Novo-Castro, aumônier de la Reine, 5 livres, 17 sols, « pour au nom de Sa Majesté en faire offrande et aumône à la solennité de Noël » (folio 131, recto), 6 philippus à deux sœurs noires qui avaient présenté à la Reine un pot de fleurs (idem), 6 livres à un compagnon qui avait présenté à la Reine de la part du seigneur de la Motte, un oiseau (folio 131, verso), 35 livres au beau père prêcheur de

Nivelles, de l'ordre de St-François, « pour sa despence de bouche, comprins ses peines et labeurs qu'il a vacqué à avoir presché devant Sa Majesté pendant le temps de l'Advent et les festes de Noël dernières passées » (folio 131, verso) ; total des dons et aumônes : 1,640 livres, 11 sols ; 5° Dépenses pour certaines parties achetées et délivrées tant en la chambre de la Reine qu'ailleurs selon ses ordres, savoir : 45 livres à Hanneckin Oelz, valet de chambre de la Reine, pour le paiement de certains coffres faits et livrés par Roland, *coffreteur* à Bruxebes, pour le service de la chambre de la Reine (folio 132, verso), 25 livres à la femme de Philippe de Straten, archer de corps, prix de certaines marchandises telles que fils d'or, d'argent et de soie, hvrées par elle pour le service de la chambre de la Reine (idem), 31 livres, 4 sols à Hanneckin Oelz, pour 52 aunes de toile (folio 133, recto), 97 livres, 11 sols à la femme d'Antoine de la Trye, archer de corps, pour les parties suivantes : 11 douzaines de damas, 16 nappes de damas pour servir la Reine, la façon de deux longues serviettes pour essuyer les mains de la Reine, 4 douzaines de fins mouchoirs ouvrés de soie, la façon d'un grand linceul pour mettre sur la couverture du lit de la Reine, 2 douzaines de linge à essuyer pour le bain, la façon d'une chemise d'homme donnée par la Reine, la façon de trois grandes pièces de linge ouvrées tout autour de « fin fillet blancq », 8 pièces de semblable linge de moyenne grandeur, la façon de 10 chemises pour la Reine, la façon de 5 collets pour les chemises de la Reine, la façon de 5 autres collets qui ont été rélargis, celle de deux manches de chemise « de molet », la réparation de six mouchoirs de la Reine et d'un surplis pour la chapelle, la façon de 9 roses d'or, deux bandes d'or et 6 aunes d'argent pour un crancebn, 19 livres à Antoine de la Trye, pour les parties suivantes : une pipe de « fin or brouquat » pour un crancebn, 17 onces de soie noire pour faire des franges pour les ornements de la chapelle de la Reine, une demi-once de fil d'or et une demi-once de fil d'argent, 6 paires de *havelis* (1793) d'or pour mettre aux chemises de la Reine, la façon des ornements de la chapelle, celle de deux bourses d'homme de drap d'or, idem, de deux bourses de dames à renfermer des épingles et de deux autres petites bourses de dames, la soie rouge et la laine employées à leur confection, une petite bourse de dame, de satin cramoisi, 2 manches de drap pour la Reine, fleurs, melons et concombres destinés à être « mis en sucre » pour la Reine, le salaire (6 sols) d'un peintre qui avait fait une petite peinture sur parchemin, roses, rubans de soie et autres *menuités*, 22 livres, 17 sols, 6 deniers à la femme dudit Antoine de la Trye pour les parties suivantes, savoir : la façon d'avoir marqué trois douzaines et demie de nappes délivrées au sommelier de la paneterie, idem, une douzaine d'essuie-mains

pour le service de la Reine, le lessivage dudit linge, l'achat d'un coffre de bois pour le renfermer et le transport dudit coffre (f 133, recto), 20livres, 10 sols audit Antoine de la Trye pour la fourniture d'*havets* d'or à l'usage de la personne de la Reine (f° 135, recto), 22 livres, 12 sols à Levin Panagatus (1794), prix du psautier de la Reine, somme se décomposant ainsi : parchemin = 4 livres, peinture des lettres capitales = 8 livres, images et autres peintures = 6 livres, une once et demie d'argent = 2 livres, 3 sols, salaire de l'orfèvre = 25 sols, reliure et dorure = 15 sols (f° 135, verso), 26 bvres, 2 sols à Marguerite Snonckin pour avoir fourni et livré en la chambre de la Reine certaines marchandises telles que toile, soie et autres semblables par ties (idem), 100 livres, 13 sols à Jean de Pape, cordonnier de la Reine, pour les parties de son métier qu'il a délivrées pour l'usage de la Reine et de ses filles d'honneur, savoir 10 paires de souliers au mois de mars 1532, 11 paires au mois d'avril, 17 paires au mois de mai, 15 paires au mois de juin, une paire pour la folle de la Reine, 15 paires pour la Reine au mois de juillet,

11 paires au mois d'août, 11 paires au mois de septembre (f° 136, recto), 13 livres, 11 sols à Hanneckin Oelz, valet de chambre, pour les fournitures suivantes qu'il a achetées de Philippe de Hoomberghez, marchand de drap de soie à Bruxelles : une demi-aune de taffetas de Florence, 2 aunes de taffetas noir, une demi-aune de velours noir pour couvrir un livre et pour le collet du grand lévrier de la Reine, 2 aunes de taffetas, 4 onces, 3 quarterons de rubans de soie de Cologne, 2 pièces de rubans de soie de Paris, une douzaine de lanières de soie, 6 aunes 1 quart de soie noire, 3 aunes et demie de taffetas noir (f° 136, verso),

12 écus d'or valant 21 livres, 12 sols à Aert Lefèvre,

pelletier de la Reine, prix d'un pan de *sable* (1795) employé et mis à la robe de nuit de la Reine (f°137, verso), 523 livres, 14 sols au même pour les parties suivantes fournies à la Reine, aux princesses de Danemarck et aux filles d'honneur : la couture de 23 timbres de martres du pays, une fourrure de *dos de gris* employée en une paire de chausses de taffetas noir, la façon d'une paire de gants *d'oultre* pour la Reine quand elle va aux champs, la couture de 16 timbres d'hermines, l'assemblage de 180 martres *toutes le pen-nelières* (1796) et les avoir fait coudre pour une fourrure de robe de la Reine, la livraison en ladite fourrure de *pennelières*, un manteau *d'orylons* de *sable* (1797) pour parfaire ladite fourrure à cause que lesdites pennelières n'y pouvaient suffir, une fourrure d'orylons de renards pour une robe donnée par la Reine à Philippe de Bailleul, 50 peaux d'agneaux blancs employées à fourrer une robe pour la folle de la Reine lorsqu'elle était à Tournai, la fourrure d'une paire de chausses *de dos de gris* pour la Reine, 6 dos de gris employés à la réfection et fourrure d'une paire de chausses de taffetas noir, la fourrure d'une robe de *dos de gris*, donnée par la Reine à Mademoiselle Lucrece, l'assemblage des gorges et pièces de 520 peaux de martres du pays et en avoir fait une fourrure pour la Reine, l'achat d'une *riche sable*, donnée par la Reine à Madame de Bréderode, la fourniture de 48 peaux de Romanie employées en deux robes de damas noir pour les princesses de Danemarck, idem de 24 aunes d'*ongles de martres* employés à la garniture desdites deux robes, idem, de 8 timbres de menu vair, pour les robes de deuil desdites princesses, idem de 1,502 peaux d'agneaux noirs employées à la fourrure des robes de camelot tanné des dames et filles d'honneur de la Reine, idem, de 18 douzaines de peaux de Romanie mises devant les *fentes des robes* desdites dames et filles d'honneur, idem, de 195 autres peaux noires pour la fourrure des robes de deux femmes de chambre des dites filles d'honneur, de 23 peaux de Romanie mises devant les fentes des deux dites robes, de 200 peaux d'agneaux blancs pour fourrer dix paires de chausses destinées aux filles d'honneur de la Reine montant sur les haquenées, de 120 autres peaux pareilles pour fourrer dix pourpoints de soie noire pour lesdites filles d'honneur (f° 137, verso) ; 20 livres à Jacques Remeaulx, brodeur et valet de chambre de la Reine, en remboursement de semblable somme payée par lui à Jean Consart, *escrinier*, pour les parties suivantes : deux lits de *champz* bas, sans piliers avec les appartenances, un autre ht de *champz*, garni à double *feriale* pour la Reine et pour avoir réparé d'autres lits de *champz* (f°

140, recto) ; 35 livres, 9 sols au même Jacques Remeaulx, pour les parties suivantes : un pot de *galléez* et pour *voire* (verre) de *fleurs de carême*, un flacon d'étain pour la Reine, un autre pot de *galléez* acheté à Anvers, certaines *ramonneltes* (1798) pour nettoyer les robes de la Reine, autres *ramonneltes* et *escrottoirs*, deux boîtes, l'une pour mettre le *crancelin* (1799) de Monseigneur le Marquis et l'autre pour mettre des drogues, un verre servant à mettre les confitures de la Reine, 7 autres verres pour le même usage, une boîte de bois et une cruche de grès, un panier à deux *nocques* pour y renfermer les drogues, une grande cruche de grès couverte d'étain, une douzaine de verres de *crystallin* à mettre confitures, une paire de couteaux neufs pour faire la cuisine dans la chambre avec la réparation faite aux vieux, une paille de canevas, une douzaine de pots de *galléez* à mettre confitures, une pelle de fer servant à la chambre, une paire de couteaux à mettre dans la gibecière de la Reine, 4 aunes de toile pour la chambre, une once de soie noire, du *gluz* (1800) et du fil de fer, 4 aunes de futaine noire, achetées sur l'ordre de Mademoiselle Lucrece pour en faire deux oreillers pour la Reine, 3 petits flacons d'étain pour la chambre, un coussin de *bougran* pour travailler dessus, la réparation des couteaux de la Reine, 2 autres petits flacons d'étain, 2 pots de *galléez*, 15 aunes de grosse toile pour tendre à la feuillée, 15 autres aunes de même toile pour le même usage, pour les avoir fait cirer et peindre, 4 boîtes à mettre *godmar* (1801) pour la chambre, 4 grands pots de *galléez* pour ladite chambre, 2 flacons d'étain contenant chacun *ghelte*, 10 aunes de ruban noir pour faire une ceinture pour la Reine, la réparation d'une *poelle* servant à réchauffer le lit de la Reine,

---

(1795) Zibeline.

(1796) C'est-à-dire de ventres de martres.

(1797) Fourrures faites avec la peau de la tête de la zibeline.

---

(1798) Brosses.

(1799) Sorte de toque en forme de couronne.

(1800) Paille ou foin.

(1801) Pâte de coing venant de Portugal.

idem du coffre dans lequel est placée l'écritoire de la Reine avec une clef d'argent doré servant audit coffre, une *potente de bois* (1802) pour le papegai de la Reine, 3 livres de fine sayette de toutes couleurs pour la Reine, 3 paires de gants, 2 milliers d'épingles, poudre « d'esmoulture d'épingles pour mettre sur l'écriture de la Reine » (f 140, recto); 11 livres, 17 sols, 9 deniers à Hanneckin Oelz, valet de chambre de la Reine, pour les parties suivantes : une aune de bien fin taffetas, la façon d'un *collet* pour l'un des lévriers de la Reine, la réparation d'un *scisoir* (1803) et d'un petit couteau à tailler plumes, rubans de fil blanc, 13 aunes de grosse et large toile pour nettoyer les chandeliers de la chambre de la Reine, *empoyse* (1804), cordes d'*hoslade* (1805), gros fil, un chapeau pour la Reine, la façon de deux collets pour deux chemises de la Reine, l'accoutrement de ces collets pour aUerà la chasse, une aune et demie de simple taffetas noir encre, une douzaine d'*aiguillelz* de soie, une couverture de drap vert destinée à couvrir le papegai, de la fine laine, le transport des coffres depuis Binche en la maison du maître d'hôtel Hémericourt, un chapeau de bon taffetas avec la custode, pour la Reine (f° 141, verso) ; 6° autres dépenses « à cause de l'état fait par la Reine touchant les traitements et pensions delà dame et des filles d'honneur, compris les femmes et varlets de chambre, ensemble le chapelain et certains autres varletz estans devers Mesdames les princesses de Dennemarque. faites autant des trois mois d'octobre, novembre et décembre de l'an 1531 que pendant le temps de ceste présente année 1532 », savoir : 76 livres à Monseigneur Philippe de Souastre, maître d'hôtel de la Reine (f° 143, recto); 154 livres à Madame D'Auchy ayant la charge des princesses de Danemarck, tant pour son traitement que pour celui des demoiselles d'honneur, femmes et valets de chambre et du chapelain, pendant les six premiers mois de l'année 1532, se décomposant ainsi, savoir : 50 livres à Madame D'Auchy, 15 livres à Lifquerotte, 15 livres à Marguerite, 10 livres à Griète, aide de chambre, 24 livres à messire Antoine, chapelain et maître d'école des princesses, 17 livres à Pierrot, valet de chambre, 17 livres à Jennin, idem, 6 livres à Jacquet, porteur de bois (f°143, verso) ; 7° autres dépenses de plusieurs grosses et menues parties livrées et fournies tant pour les personnes et le service des princesses de Danemarck que pour la conduite de leur « état » durant le cours de ladite année 1532, savoir : 23bvres, 3 sols à Mgr. Philippe de Souastre, maître d'hôtel de la Reine, et 81 livres, 3 sols à Madame d'Auchy, sa femme, pour l'achat qu'ils ont fait « de certain service d'estain pour servir

mesdictes dames les princesses y compris certaines parties de velours satin , taffetas et autres semblables nécessités (f° 145, recto), 79 livres, 1 sol audit Philippe de Souastre, en remboursement des dépens faits par lui, « comme chariaige et aultres semblables parties faictes doiz la ville d'Anvers jusques en la ville de Gand par mesdictes dames les deux princesses avec le plus grant train de la Royné, comme s'ensuyt : et. premiers quand le jeudi 18<sup>e</sup> jour d'avril de ceste présente année les princesses souppèrent a Anvers, débourné pour ung aigneau = 10 sols , plus en sel, huile d'olive = 5 sols, 3 livres de beure = 5 sols, un quart de confiture = 2 sols, herbes = 3 sols, demi-cent de pommes *cappandu* = 5 sols, 3 livres de beure, 1 cent d'œufs et du pain pour iceulx qui furent sur le bateau = 17 sols ; item, vendredi, 19<sup>e</sup> jour dudit mois à Anvers que lesdictes princesses y ont dîné et sont venues souper à Potes chemin devers Gand, lors pour une paire de solles, écrevisses et grenates (1806) = 11 sols, esperins (1807) et petites solles = 11 sols, 3 deniers, estrons de mer = 2 sols, 8 molues (1808) = 22 sols, 1 saulmon et 12 escreffins = 28 sols, 1 cent d'écrevisses = 5 sols, 15 bvres de bure frez = 3 sols, 3 deniers, 1 cent et trois quarterons d'œufs = 14 sols, pois, sel, moutarde et vinaigre = 11 sols, herbes, lait et cresse = 11 sols, 3 deniers, bois, charbons et pour une mande (1809) pour pacquer poissons = 8 sols, donné à l'abbaye St-Michel à Anvers pour belle chère = 4 livres, au souper à Potes et le lendemain au dîner le 20 avrb : 35 livres de bure = 3 bvres, 9 deniers, bure frez et œufs = 10 livres, 6 sols, un pot et demi de vinaigre = 10 sols, 6 deniers, pommes, sel, fleurs herbes, pois et pots de terre = 27 sols, 15 brochetons,

---

(1802)Perchoir pour le perroquet de la Reine.

(1803)Ciseaux.

(1804)Amidon.

(1805)Étoffe de laine.

---

(1806)Crevettes.

(1807)Sorte de coquillages comestibles.

(1808)Morues.

(1809)Corbeille.

un cent de roches, une carpe = 38 sols, pain acheté pour la paneterie = 47 sols, 6 deniers, cervoise = 31 sols, 13 *gheltes* de vin = 52 sols, bois et fagotz r 3 livres, 10 sols, belle chère, lictz et autres menuités = 3 livres, aux serviteurs et aux servantes = 20 sols, pour la messe et pour Dieu = 6 sols, à ceulx qui ont fait passer les chevaux oultre l'eau et les bagues de la Reine = 40 sols, aux compagnons qui ont aidé à charger les bagues sur le bateau = 4 sols, aux sergents qui ont arrestez les chariots = 4 sols

à Gand à six joueurs de trompette et cinq joueurs de hautbois = 11 livres, à un pauvre innocent convers du cloître d'Audenarde = 26 sols, 6 deniers pour s'acheter un chaperon et un bonnet (fl45, verso)», 136livres.

2sols pour les parties suivantes achetées par sa femme pour le service des princesses : 2 *queuvau* (1810) de fin or = 44 sols, 2 *queuvau* de fin argent = 30 sols « et l'or et l'argent ont esté pour faire ung cranselin que mesdictes princesses avoient perdu au prince de Salm », soie et filet « pour ouvrer » = 10 sols, une petite bourse de velours noir pour les dites princesses = 13 sols, à deux fifres qui firent danser les dites princesses = 25 sols, la façon de 4 gorgerettes de *moulet* (1811) ouvré de soie = 32 sols, 4 paires de pantoufles = 28 sols, savon blanc pour la chambre = 11 sols, 6 deniers, fin filet bleu = 3 sols, un coffre à renfermer les petits accoutrements et autres *menuités* des dites princesses = 3 livres, épingles grosses et petites = 4 sols, filet blanc à coudre = 3 sols, ruban de soie rouge = 18 deniers, amidon = 11 sols, pour les menus plaisirs pendant ledit mois =40 sols (f° 147, recto), 25 sols à un pauvre chirurgien de Malines, nommé « maistre Ambroise, lequel estoit venu pour tirer ung dent à Madame Dorothea et par commandement de la Royne » (f°147, verso), 4 sols pour amandes avec de la petite semence (graine) pour le papegai, 16 sols pour deux custodes à mettre les *quercliaux* (1812) que le maître a donnés aux princesses (f°148, recto), 3livres, 10 sols pour un *maincordion* (1813) pour apprendre les dites princesses (f° 148,-verso), 7 sols pour une petite maison pour Quignon (1814) (f° 149, recto), 3 sols pour un *collet* et une chaîne aussi pour Quignon (f° 149, verso), 3 sols pour une custode à renfermer le verre des princesses, 5 sols pour soie de diverses couleurs destinée à lier les *crancelins* des princesses, 2 sols, 6 deniers pour pots de terre, étoupes, esthain (1815) quand Madame Christine a

été malade, 6 sols pour avoir des fleurs pendant ladite maladie de Madame Christine et

4 sols pour avoir envoyé chercher dans les villages des tourterelles pour ladite princesse malade (f° 150, verso), 9 sols pour 4 aunes de soie de Cologne pour faire *quartière* (1816) (idem), 5 sols pour deux petites *poppées* pour lesdites princesses afin de les *accous-trer* (f° 157, verso), 12 sols pour une *gaye* (1817) pour le papegai et une maison pour la *quinote*, 20 sols au serviteur de la Sénéchale de Hainaut, « pour son vin d'avoir présenté ung eigne à mesdictes dames », 16 sols, deniers pour des ceintures de plusieurs couleurs de soie, 6 sols pour deux paires de couteaux, 8 sols pour 4 pingnes, 5 sols pour des épingles, 14 sols pour la façon d'une petite bourse de toile d'or et d'argent que les princesses ont donnée à la Duchesse (1818) à son départ, 12 sols pour 4 paires de gants, 6 sols, 6 deniers pour des *martelés* (1819) pour jouer, 32 sols pour 4 paires de pantoufles, 4 livres, 15 sols pour les menus plaisirs des princesses pendant un mois (f° 157, verso) ; 53 livres à Pierre Mathieu, couturier, pour diverses parties de son métier faites et livrées pour l'habillement des princesses pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre 1532, savoir : pour la façon de deux cottes simples de satin noir, idem, de deux paires de manchettes de velours noir et deux paires de satin noir, idem, de deux corps neufs à deux robes de salin noir, idem, de deux nouveaux corps à deux robes de satin gris, idem, de deux chaperons de velours noir, idem, de deux nouveaux corps à deux robes de velours *cramoisi rouge*, idem, de deux cottes de drap d'or *frizè*, idem, de deux paires de manchettes de drap d'or, idem, de deux cottes de drap d'argent et de deux paires de manchettes de même, idem, de deux cottes de velours violet *cramoisi plain de drap d'argent frizè*, idem de deux cottes et de

---

(1810)Écheveau de fil d'or ou d'argent.

(1811)Molleton.

(1812)Ce mot qui ne se trouve dans aucun lexique paraît vouloir désigner des compas ou autres instruments de ce genre.

(1813)Instrument de musique qui est devenu l'harmonium.

(1814)Nom de la marmotte des princesses.

(1815)Bourre de soie.

---

(1816)Probablement cahier.

(1817)Cage.

(1818)La duchesse de Vendôme.

(1819)Petits marteaux ou maillets pour jouer à la paume.

deux paires de manchettes de velours orange, pour avoir rallongé les corps de plusieurs cottes simples, pour la façon de deux paires de manchettes de satin blanc, pour des réparations à diverses robes de deuil et autres (f° 158, recto), 24 livres, 14 sols à Jacques le brodeur, valet de chambre de la Reine, pour diverses parties de son métier qu'il a faites pour le service des princesses de Danemarck, savoir : pour la façon de deux lits de *champ de damas vert bordé d'une brodure et d'une* taillure en losange avec filets de soie à l'entour desdits losanges avec les fournitures ayant servi à garnir et étoffer lesdits *lits de champ* (f° 160, recto), 8 livres à Philippe de Souastre, maître d'hôtel de la Reine, employées par lui à acheter un habillement pour une pauvre fille « puis naguères mordue des chiens de la Reine, elle estant lors à la chasse » (f° 161, recto), 1,138 hvres. 15 sols, 3 deniers a Wautre van Hanswick, marchand de drap de soie à Malines, pour les parties achetées de lui par l'expresse ordonnance de la Reine pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1531, comprenant les habits nuptiaux de *mademoiselle* la bastarde Elizabeth (1820), savoir : 19 aunes de bon et beau velours *cramoisi rouge* pour une robe, 19 aunes de *riche brocade d'or sur satin tanné* pour une autre robe, 6 aunes d'*exquise toile d'or figurée*, 12 aunes de bon velours tanné pour une cotte, 12 aunes de bon satin blanc pour une autre cotte, 3 aunes encore de satin blanc, 6 aunes de bon velours noir de Gênes, délivrées au grand et premier écuyer de la Reine pour sa livrée, 12 aunes de velours noir pour border les robes des 9 pages d'honneur de la Reine, 26 aunes de bonne *fustaine* de Milan pour les pourpoints des dits pages, 9 bonnets à deux *rébras* noir etc., 20 aunes de bon velours noir de Gênes données par la Reine à un gentilhomme de France qui lui avait présenté de la part du Roi, son maître, certains beaux oiseaux sacres et aussi des lévriers (f° 161, recto), 861 livres à Jean Tri-bouillet, marchand de drap et chaussetier à Malines, « à cause des parties suivantes lesquelles ont esté prinses et achetées de luy, par expresse ordonnance d'icelle Royne, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1531, tant pour l'usaige de la personne de la Royne, pour ses dames que pour le racoustrement des grants escuiers d'escuierie de ladicté Royne, ses paiges d'honneur, lacquays, officiers en l'escuirie, aussi pour rabiller les capitaines des archiers de corps », savoir : 6 aunes d'exquis drap noir d'Angleterre de dix quartiers de large dont a été fait un manteau pour la Reine, 17 aunes de bon drap *oultre fin* d'Armentières dont on a fait 6 manteaux pour servir aux dames de la Reine par les champs quand il pleut, 3 aunes du dit drap pour faire une maUe à renfermer le manteau de la Reine, 50 aunes du même drap pour les housses

---

(1820) Cette Elisabeth ou Isabelle doit être une fille naturelle de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>.

destinées à couvrir les selles, etc. (f° 163, recto) ; 8° autres dépenses extraordinaires faites à la conduite de l'écurie de la Reine, comme pour certains chevaux achetés par son exprès commandement en ladite année 1532 : 25 livres à Guillaume de Blois, grand écuyer de la Reine, pour acheter un *courtaud* (1821) pour le page portant le manteau de la Reine, 36 livres au même pour l'achat d'un autre cheval (f° 169, recto), 164 bvres, 2 sols à Guillaume de Puéchain, baron, écuyer de la Reine, prix d'une haquenée pour Sa Majesté (f° 169, verso), 302 livres, 3 sols à Balthasar van den Gracht, dit de Melsene, prix de haquenées qu'il a achetées en Angleterre, savoir une *grise haquenée mouscettée* (mouchetée), une autre baie, un *houbin* (1822) d'Irlande *grison pommelé*, un *yelding* (1823) grison pommelé (f°169, verso), 140 livres à Melchior Wackin, écuyer de la Reine, prix d'un beau cheval coursier pour servir à Sa Majesté (f° 170, verso) ; 9° autres dépenses pour la conduite de la fauconnerie pendant cette année 1532 : 180 livres à Guillaume de Blois, pour l'entretien des fauconniers de la Reine et de leurs chevaux pendant les mois d'octobre , de novembre et de décembre 1531 i f° 171, recto ), 360 philippus au même pour l'entretien des six fauconniers de la Reine pendant les mois de janvier, février, mars, avril, mai et juin 1532; 10° autres dépenses à cause des veneurs et pour la conduite de la chasse : 183 livres, 8 sols payés par le penninckmaistre pour les parties suivantes : 50 sols aux veneurs qui ont amené certains chiens courants donnés par Monseigneur de Ligne à la Reine, 10 livres aux veneurs

---

(1821) Petit cheval, poney.

(1822) Hobin, cheval écossais.

(1823) Cheval hongre.

de Monseigneur de Tressignies qui *prireut un sanglier à force* le jour où la Reine vint audit lieu de Tressignies, 6 livrus aux veneurs de Monseigneur de Bieürat qui ont aidé à tendre les toiles (1824) de la chasse, 10 livres aux veneurs du duc de Soria, de Monseigneur de Trelon, de l'abbé de Liessies et du seigneur de Beauvin pour leurs peines pendant les chasses qui eurent lieu lorsque la Reine était à Beaumont, 40 sols à deux veneurs l'un de Monseigneur de Marianne, l'autre de Monseigneur de Lairval qui ont assisté à la chasse pendant laquelle la Reine a pris le grand sanglier, 5 livres, 5 sols pour la dépense d'un veneur à cheval et de cinq de ses compagnons lorsque la Reine leur a mandé de venir de Boistfort à Binche pour aider à prendre le grand sanglier, 8 sols pour l'entretien des grands lévriers de la Reine (f° 172, verso); 11° autres dépenses extraordinaires à cause des voyages et messageries, savoir : 25 florins d'or valant 35 livres à Andrieu Dryncbas, serviteur de Georges Statman, receveur des péages à Presbourg en Autriche, pour ses frais de retour des Pays-Bas où il avait amené à la Reine des vins de Hongrie, 170 livres au maître d'hôtel Hugues de Bulleux, seigneur de Franqueville, pour le voyage qu'il a fait vers la reine de France, sœur de la reine de Hongrie, « pour aucuns affaires dont on ne veult aucune ne plus ample déclaration estre faite » (f 176, verso), 236 livres à Philippe de Bailleul, écuyer de la Reine, pour le voyage qu'il fit, sur l'ordre de la dite Reine, de Bruxelles en Autriche vers Leurs Majestés Impériales, « par extrême diligence pour certains affaires dont elle n'y veult aultre ne plus ample déclaration estre faite » (f° 177, recto), 19 livres, 5 sols à Adolphe van der Aa, écuyer de la Reine, pour les dépens du voyage qu'il fit pour porter de la part de la Reine des gerfauts blancs au roi de France (P 177, verso); 12° autres dépenses pour charriage de vins, vivres, etc., savoir : 188 livres, 19 sols à François Cambier, sommelier de la cave de la Reine, payés à « certains charretons pour le voyage qu'ilz ont fait en France à la conduite du vin que Sa Majesté a envoyé à la Reine de France, sa seur » (f° 176, verso), 21 livres à François Le Fèvre, valet de chambre de la Reine, pour les dépens du voyage qu'il a fait « à la conduite des vivres et sallures de quaresme devers le Roy des Romains (1825), lors estant à Reysnburg (1826) en Haulte Allemaigne \* (folio 180, recto), 22 livres, 10 sols à un nommé Antoine, résidant à Bruxelles, pour les parties suivantes fournies par lui, savoir : 18 onces et demie de franges de soie noire employées aux harnais des chevaux de la Reine, 37 onces de franges de soie noire pour les harnais, brides et housses des chevaux

et haquenées des filles d'honneur et pour cordons de filet noir servant à la malle de drap dans laquelle on met le manteau de la Reine quand elle va aux champs (f° 181, verso); 13° autres dépenses extraordinaires pour menues et grosses parties pour la conduite de l'hôtel de la reine, savoir : 11 livres, 10 sols au maître d'hôtel Souastre, pour avoir amené de Lens à Bruxelles « deux jeunes valletons de ceur devers la Royne » ainsi que pour certaines boîtes *d'eschesiez* (1827) achetées pour « lie (f° 183, recto), 6 sols au même en remboursement de pareille somme donnée par lui « à un paysan qui apporta nouvelles à la Reine d'un cerf et de deux biches pour les aller chasser » (f° 186, verso), 7 livres, 4 sols à Cornille de Breda, saucier de la Reine, en remboursement des parties suivantes payées par lui : 3 grands couteaux avec leurs gaines, la garniture de houpes et rubans de soie, la dorure, 8 autres couteaux servant à la table de la Reine, un verre (f° 188, verso), 22 livres au penninckmaistre qui les a délivrées aux veneurs de Monseigneur de Fiennes en son château de Sottenghiem, en gratification, et à un homme qui avait amené deux chiens de chasse à la Reine (f° 189, verso), 41 sols, 6 deniers à maître Siegmond Vierke, organiste de la Reine, déboursés pour la garniture de l'étui du grand instrument qui était rompu, avoir fait plusieurs fois à Anvers porter ledit instrument de son logis à la Cour, pour un petit étui destiné à renfermer les plombs dudit instrument, avoir fait porter par quatre hommes le grand instrument de chez Monseigneur de Fiennes en la grande église d'Audenarde le premier jour de mai quand la Reine vint y ouïr la messe (f 189, verso), 75 livres, 2 sols à Guillaume Stoc, poissonnier de Malines, pour les parties suivantes que la Reine a fait acheter de lui, pour les envoyer au roi des Romains

---

(1824) Filets.

(1825) Ferdinand, archiduc d'Autriche, frère de Charles-Quint et de Marie de Hongrie.

(1826) Ratisbonne.

---

(1827) Échecs.

138 livres d'exquise thonine (1828), un tonneau de bon saumon, un tonneau de harengs, un tonneau de sorets de Dunkerque, un tonneau de stoeckfisch, un tonneau de soles sèches, un tonneau de storre (1829), 4 tonneaux d'huîtres fraîches, un tonneau de pois verts (f° 191, recto), 4 sols à un laquais qui est allé chercher, sur l'ordre de la Reine, certaines peintures à Bruges (f° 194, verso), 2 florins à un peintre qui apporta < ung chasteau » (1830) à la Reine (f° 195, recto), 8 livres à Philippe de Souastre, en remboursement de semblable somme qu'il a payée pour gratification à une femme de Wy-nendale quia nourri deux jeunes cerfs qu'elle a apportés à la Reine à Gand et « à ceux de St-Liévin qui viennent faire leurs danses à la Cour » (f 196, recto), 40 sols à certains compagnons qui ont fait leurs danses devant la reine, 78 sols à un serrurier pour un instrument de fer que le docteur médecin a fait faire a Gand pour la chambre de la Reine et pour un étui à renfermer *l'ensensier* (1831) d'argent de la chambre (f° 197, verso), 4 livres à un serviteur de la duchesse de Vendôme qui avait présenté à la Reine, de la part de la dite dame, des melons et des artichauts (f°201, verso), 3 bvres, 10sols à Siegmond Vyerke, organiste de la Reine, pour le transport des instruments de musique et orgues, entre autres pour avoir fait porter à Bruges le virginal (1832) au jardin et la réfection de l'étui du *mani-cordion* de la Reine, l'avoir fait peindre avec la façon de deux clefs pour le fermer (f° 202, recto), 6 livres, 6 sols à Georges de Rokelfinger, écuyer de la cuisine, » pour un porc sanglier que la Reine a fait chasser en la Court à Bruxelles» (f°203, recto), 105 livres, 17 sols, à maître Marc Glasère, orfèvre à Malines, pour certaines parties qu'il a faites, fournies et livrées pour la chapebe de la Reine, savoir : une vaisselle d'argent pour y mettre eau bénite, une custode à renfermer les hosties (f° 206, verso), 40 sols à un homme qui le 23 août 1532 a chassé « en la court de Bruxelles le taureau et l'ours et 6 sols à un paysan qui avait montré à la Reine certaines perdrix (f° 206, verso), 25 sols aux veneurs de Monseigneur de Bouschfort qui ont présente à la Reine une *capriole* (1833), 5 sols à messire Jean, aumônier, pour un livre missel pour la Reine (f° 207, recto), 4 livres à Thomas Zwytser, laquais, envoyé à Cologne chercher le docteur Jacques, médecin de corps de la Reine, le 4 septembre 1532 (f° 208, recto), 56 sols à maître Siegmond Vierke, organiste de la Reine, dépensés pour « festoyer ung nommé Félix, joueur de luth d'Anvers, à cause qu'il avait joué devant la Reine » (f° 208, verso), 45 florins d'or valant 63 livres de 40 gros au même, pour la réparation du « grand

positif instrument que Sa Majesté feyst amener avecq elle d'Allemaigne, lequel estoit tout gastô » (f °209, verso), 10 sols à un paysan pour avoir aidé à porter le porc sanglier pris auprès de Groenendael (f 212, verso), 41 sols, 6 deniers pour certaines cordes et marlras de l'arbalète de la Reine, compris deux *verres de tentes* et une neuve *arbine* pour une arbalète d'Espagne (f° 213, recto), 8 livres a Adam Eyler, joueur de luth de la Reine, pour les dépens de son voyage d'Allemagne dans les Pays-Bas (f° 215, recto), 8 livres, 11 sols, à Pierrekin Hénon, en remboursement des parties déboursées par lui pour le petit *valeton anglais* du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 1532 (f 216, verso), 348 livres à maître Marc de Glasère, orfèvre, pour les parties suivantes : une belle coupe d'argent fort dorée dedans et dehors avec un haut pied, garnie de son couvercle, avec les armes de la Reine émail-lées, une semblable coupe aussi dorée dedans et dehors avec son couvercle et aux armes de la Reine, une autre toute semblable coupe, une autre semblable, une tasse d'argent, aussi dorée avec un petit pied, servant à la Reine pour l'essai, deux beaux flacons d'à gent non doré, garnis de leurs chaînes avec les armes de la Reine des deux côtés, une grande et bebe aiguière « à moult beUe façon, demye boullonnée et sur le dessus les armes de Sa Majesté», deux tasses blanches avec petits pieds « pour servir aulcune fois d'assays Sa Majesté », 4 *ouvrères* (1834) d'argent pour servir à la table de la Reine, la réparation d'une « payelle couverte d'argent servant à réchauffer le lit de Sa Majesté, laquelle estoit rompue » (f<sup>t</sup> 217, recto); 6 livres à Guillaume de Bloix, grand écuyer, délivrées par lui à certains compagnons qui avaient apporté des hérons pour Sa Majesté (f° 219, recto), 283 livres, 9

---

(1828) Chair de thon salée.

(1829) Esturgeon.

(1830) Il s'agit sans doute d'un tableau représentant la vue d'un château.

(1831) Encensoir.

(1832) Sorte d'épi nette en usage au XVI<sup>e</sup> siècle.

(1833) Chèvre, chevreuil femelle.

---

(1834) Coquetiers.



sols à Jean de Beer, sellier de l'écurie de la Reine, pour les parties suivantes : un harnais de cheval neuf couvert de drap noir pour servir aux chevaux et haquenées de la Reine, la façon de 8 housses de drap noir, 11 harnais de cheval, couverts de drap noir, garnis de franges de soie noire pour les haquenées des dames et filles d'honneur, 11 housses de drap noir, pour lesdits 11 chevaux, deux harnais neufs couverts de velours noir, garnis de toutes les choses nécessaires pour servir aux deux grands chevaux qui portent la litière des princesses etc. (f° 222, recto), 4,010 livres, 16 sols à Martin van Arschoot, marchand de vin, prix de 506 *hames* de vin du Rhin, délivrés pour la provision de l'hôtel de l'année 1532 (f° 224, recto), 124 livres, 13 sols à Jean de Bliégère, orfèvre à Bruges, pour les parties suivantes livrées pour les deux princesses de Danemark : 2 chaînes pesant 9 onces et un demi esterlin, la façon desdites deux chaînes (F 228, recto), à Jehan Vermey (1835), jadis peintre de feu Madame Marguerite de Savoie, 50 livres « que, par ordonnance de la Roïne, son trésorier général, messire Wolff Haller luy a paie comptant qui luy deu estoient pour sa paine et sallaire d'avo'r painct et pourtraict la figure de l'Empereur, le Roy des Rommains, la roïne Anna (1836) et la roïne Maria (1837), de laquelle somme il s'est tenu pour content et bien payé » (F 229, recto), 16 livres à Marc Despye, veneur de l'Empereur, pour les dépens de son voyage à Paris où la Reine l'a envoyé voir les toiles (filets) du roi de France afin d'en faire de semblables (1° 230, recto), 40 livres au docteur Bernard Wulperye, médecin du duc de Soria, « pour un don que la Reine lui a fait sans aultre déclaration » (idem), 20 livres à don Emmanuel de Lusiane (1838), marquis de Rucas, du royaume de Chypre, en don pour une fois (F 232, recto), 3,510 livres à Lazare Tucker, marchand à Anvers, « pour l'achat de certains sables et martres » (F 232, verso), 110 livres à Gebhart, chirurgien de la Reine, « pour avoir guerry et curé plusieurs personnes de la Court et aussi la pauvre fille qui a esté mordue par les chiens de chasse, laquelle il avoit tenue en ses despens l'espace de trois mois et demi et l'aït aussi amenée partout où la Roïne a esté » (F 233, recto).

Hongrie, régente et gouvernante des Pays-Bas. En tête de ce registre sont transcrites les lettres patentes de la reine Marie, en date de Malines, le 7 juillet 1534, par lesquelles elle commet messire Hamry de Haeme-ricourt, son conseiller et maître d'hôtel et Guillaume Le Blanc, maître des comptes de l'Empereur à Lille, pour examiner, voir et juger les comptes de Wolf Haller, chevalier, conseiller et trésorier général de ses finances, et de Jehan de Ghyn, son penninckmaistre. Total des recettes : 108,580 livres, 1 sol de 40 gros (F 7, recto). Dépenses et mises de ce présent compte : mercredi, 1<sup>er</sup> janvier 1533, style de Rome, Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, etc., tout le jour à Mons (F 9, recto) ; jeudi, 2 janvier, départ après dîner de Mons, souper et coucher à Soignies et les princesses avec une partie du train allèrent souper et coucher à Braine; vendredi, 3 janvier, départ de la Reine après dîner de Soignies, souper et coucher à Haulx (Hal) ; départ des princesses de Braine, souper et coucher audit Haulx (F 9, verso) ; samedi, 4 janvier, départ de la Reine après dîner de Haulx, souper et coucher à Groenendael, laissant les princesses et la plus grande partie de son train audit Haulx (F 10, recto) ; dimanche, 5 janvier, départ de la Reine après dîner de Groenendael, souper et coucher à la Veure (idem) ; lundi, 6 janvier, tout le jour à la Veure et les princesses tout le jour à Haulx ; mercredi, 8 janvier, départ de la Reine le matin de la Veure, dîner à la *Veyerie* ; départ des princesses après dîner de Haulx, souper et coucher à Bruxelles en même temps que la Reine (F 10, verso) ; jeudi, 9 janvier, tout le jour à Bruxelles (F 11, recto) ; lundi, 27 janvier, départ de la Reine le matin de Bruxelles, dîner à la Veure, souper et coucher à Bruxelles (f° 14, recto) ; mardi, 4 février, départ de Bruxelles le matin, dîner au Rouge-Cloître, souper et coucher à Bruxelles (F 16, recto) ; mardi, 25 février, la Reine tout le jour à Bruxelles et a donné cedit jour

B. 3356. (Registre.) — In-4°, 292 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier-31 décembre **1533**. — Second compte de Jean de Gyn, penninckmaistre de la reine Marie de

(1835) Jean-Corneille Vermeyen, né à Beverwyk, près Harlem, en 1500, mort en 1559. Les tableaux dont il s'agit avaient été faits, en 1530, à Augsbourg où le peintre s'était rendu sur l'ordre de l'archiduchesse Marguerite.

(1836) Anne, fille de Ladislas, roi de Hongrie, femme de Ferdinand, roi des Romains, plus tard Empereur.

(1837) La reine Marie de Hongrie.

(1838) Lusignan.

le banquet aux chevaliers et grands maîtres avec « aultres dames de pardeçk » (F 19, verso) ; lundi, 17 mars, départ de la Reine après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Wavre, laissant à Bruxelles les princesses et une partie de son train (F 23, verso) ; mardi, 18 mars, départ le matin de Wavre, dîner à Péruwelz ; mercredi, 19 mars, tout le jour à Péruwelz ; jeudi, 20 mars, départ le matin de Péruwelz, dîner à Wavre, souper et coucher à Eysque (1839) (f° 24, recto) ; vendredi, 21 mars, départ le matin d'Eysque, dîner à Regensboom (1840), souper et coucher à Bruxelles ; samedi, 22 mars, tout le jour à Bruxelles (f° 24, verso) ; lundi, 31 mars, départ de la Reine le matin de Bruxelles, dînera Oostkerke (1841), souper et coucher à Escaussines (1842), laissant à Bruxelles les princesses et une partie de son train (F 26, verso) ; mardi, 1<sup>er</sup> avril, départ après dîner d'Escaussines, souper et coucher à Septfontaines ; mercredi, 2 avril, départ après dîner de Septfontaines, souper et coucher à Bruxelles (f° 27, recto) ; mardi, 22 avril, départ de la Reine après dîner de Bruxelles, souper et coucher à la Veure, laissant les princesses et une partie de son train à Bruxelles (f° 30, verso) ; jeudi, 24 avril, départ après dîner de la Veure, souper et coucher à Bruxelles (f° 31, recto) ; vendredi, 23 mai, départ le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher à la Veure (f° 36, recto) ; samedi, 24 mai, départ de la Reine après dîner de la Veure, souper et coucher à Bruxelles ; dimanche, 25 mai, messeigneurs de la ville de Bruxelles ont donné à dîner à la Reine et à ceux de son train (f 36, verso) ; jeudi, 5 juin, départ de la Reine le matin de Bruxelles, dîner et souper à Groenendael, laissant à Bruxelles les princesses de Danemarck et une partie de son train (F 38, verso) ; vendredi, 6 juin, départ de la Reine bien matin de Groenendael, dîner, souper et coucher à Bruxebe (f\* 39, recto) ; samedi, 14 juin, départ le matin pour aller à Lucbeke (1843), retour pour souper et coucher à Bruxebe (f° 40, recto) ; lundi, 16 juin, départ de la Reine après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Septfontaines ; mardi, 17 juin, tout le jour à Septfontaines (f° 40, verso) ; mercredi, 18 juin, départ après dîner de Septfontaines, souper et coucher à Bruxebe (f° 41, recto) ; mardi, 24 juin, départ de la Reine après dîner, souper et coucher à Groenendael ; mercredi, 25 juin, départ après dîner de Groenendael, souper et coucher à Bruxebe (F 42, recto) ; jeudi, 10 juillet, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Groenendael : vendredi, 11 juillet, tout le jour à Groenendael (F45, recto) ; samedi, 12 juillet, départ après dîner de Groenendael, souper et coucher à Bruxebe (F 45, verso) ; mardi, 15 juillet, départ

après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Heure (1844) ; mercredi, 16 juillet, départ le matin de Heure, dîner à Wallebecque (1845), souper et coucher à Heure (F46, recto) ; jeudi, 17 juillet, départ le matin de Heure, dîner à Wallebecque, souper et coucher à Heure (F46, verso) ; lundi, 21 juillet, départ le matin de Heure, dîner, souper et coucher à Bruxelles (1° 47, verso) ; jeudi, 24 juillet, départ le matin de Bruxelles, dîner à La Cambre (1846), souper et coucher à Bruxelles (f 48, recto) ; samedi, 26 juillet, départ le matin de Bruxelles, dîner et coucher à Malines ; lundi, 28 juillet, départ le matin de Malines, dîner, souper et coucher à Anvers (f° 48, verso) ; mardi, 29 juillet, la Reine tout le jour à Anvers et les princesses de Danemarck sont parties après dîner pour venir souper et coucher à Bevres (1847) ; mercredi, 30 juillet, départ de la Reine le matin d'Anvers, dînera Stecken (1848), souper et coucher à La Louve (1849), et les princesses sont parties le matin de Bèvres pour venir dîner à Ertfelde (1850), souper et coucher à Escloz (1851) (F 49, recto) ; jeudi, 31 juillet, départ de la Reine le matin de La Louve, dîner à Mal-deghem, souper et coucher à Bruges et les princesses de Danemarck souperont et coucheront aussi à Bruges (F 49, verso) ; vendredi, 1<sup>er</sup> août 1533, la Reine tout le jour à Bruges (F 50, recto) ; mardi, 5 août, départ de la Reine le matin de Bruges, dîner, souper et coucher à Wynendale, laissant les princesses de Dane-

(1839) Eecke, Flandre orientale (Belgique).

(1840) Regenboog, dépendance de Tronchiennes, Flandre orientale.

(1841) Oostkerke-les-Bruges, Flandre occidentale.

(1842) Écaussines d'Enghien, Hainaut.

(1843) Lubbeek, Brabant (Belgique).

(1844) Héver, Brabant.

(1845) Vaelbeck, Brabant.

(1846) La Cambre, dépendance d'Ixelles, Brabant.

(1847) Beveren-les-Roulers, Flandre occidentale.

(1848) Stekene, Flandre orientale.

(1849) Lauwe, Flandre occidentale.

(1850) Ertvelde, Flandre orientale.

(1851) Eccloz, Flandre orientale.

marck et la plus grande partie de son train à Bruges (f° 50, verso) ; mercredi, 6 août, la Reine tout le jour à Wynendale (f° 51, recto) ; samedi, 9 août, départ de la Reine le matin de Wynendale, dîner, souper et coucher à Bruges ; dimanche, 10 août, la Reine tout le jour à Bruges, et les princesses de Danemarck sont parties après dîner de Bruges pour venir souper et coucher à Escloz (f°51, verso) ; lundi, 11 août, départ de la Reine après dîner de Bruges, souper et coucher à Escloz et les princesses partirent après dîner dudit Escloz, pour venir souper et coucher à Gand , mardi, 12 août, départ de la Reine le matin d'Escloz pour venir dîner, souper et coucher à Gand (f° 52, recto) ; dimanche, 17 août, départ de la Reine après dîner de Gand, souper à Vindroaut (1852), coucher à Gand (f° 52, verso) ; jeudi, 21 août, départ de la Reine le matin de Gand, dîner à Escloz, souper et coucher à Gand (f° 53, verso) ; lundi, 25 août, départ de la Reine le matin de Gand, dînera St-Jooris-Capelle (1853), souper et coucher à Gand (f\* 54, recto) ; samedi, 30 août, départ de la Reine de Gand après dîner pour venir jouer aux champs, souper et coucher audit Gand (f\* 55, recto) : lundi, 1<sup>er</sup> septembre, départ de la Reine après dîner de Gand, souper et coucher à Escloz et sont demeurées les princesses de Danemarck avec une partie du train de la Reine à Gand; mardi, 2 septembre, la Reine tout le jour à Escloz (f° 56, recto) ; mercredi, 3 septembre, départ le matin d'Escloz, dîner, souper et coucher à Gand (f° 56, verso) ; mardi, 16 septembre, départ de la Reine le matin de Gand, dîner, souper et coucher à Deynse ; mercredi, 17 septembre, départ le matin de Deynse, dîner, souper et coucher h Courtrai (f° 58, verso) ; jeudi, 18 septembre, départ le malin de Courtrai, dîner, souper et coucher à Lille ; vendredi, 19 septembre, la Reine tout le jour à Lille (f° 59, recto); dimanche, 21 septembre 1533, « Madame Marie etc., tout ledit jour à Lille, et a ledit jour donné à soupper à l'ambassadeur de Monseigneur le duc de Milan (1854)et aux aultres grans maistres pardeçà » (f° 59, verso) ; dimanche, 28 septembre, « Madame Marie, etc , tout ledit jour à Lille, et sont cedit jour esté faictes et passées les promesses et conventions du mariaige entre Monseigneur le duc de Milan et la maisnée (cadette) princesse de Dennemarque à la personne de l'ambassadeur dudit seigneur le Duc ; auquel et aux grandz maistres de pardechà la Royne a, à ceste cause, donné à soupper. Somme du jour: II

XXI livres, VI sols, V deniers obole » (f° 60, verso) ; mardi, 30 septembre, départ de la Reine le matin de Lille, dîner, souper et coucher à Ypres ; les princesses de Danemarck partirent après dîner de Lille pour venir souper et coucher à Tournai. Dépense de ce jour : 402 livres, 14 sols, 9 deniers ; « compté en ung aultre escroe à part toutes les parties extraordinaires accoustumées d'estre comptées à la fin de chascun mois, selon et ainsi qu'elles ont esté livrées d'office en office pour le service de la Royne. Somme desdites parties extraordinaires du mois de septembre : III<sup>e</sup> XXXV livres, III sols, VI deniers » (f° 61, recto); mercredi, 1<sup>er</sup> octobre 1533, départ de la Reine après dîner d'Ypres, souper et coucher à Bousinghe (1855), los princesses de Danemarck partirent après dîner de Tournai et vinrent souper et coucher à Hatte (1856) ; jeudi, 2 octobre, la Reine tout le jour à Bousinghe ; départ des princesses de Danemarck après dîner de Hatte, souper et coucher à Enghien (f° 62, recto) ; vendredi, 3 octobre, départ de la Reine le matin de Bousinghe, dîner, souper et coucher à Ypres ; départ des princesses après dîner d'Enghien, souper et coucher à Haulx (f° 62, verso) ; samedi, 4 octobre, départ de la Reine le matin d'Ypres, dîner à Mayselle (1857), souper et coucher à Courtrai ; départ dos princesses après dîner de Haulx, souper et coucher à Bruxelles (idem); dimanche, 5 octobre, départ de la Reine le matin de Courtrai, dîner, souper et coucher à Audenarde ; lundi, 6 octobre, départ le matin d'Audenarde, dîner, souper et coucher à Gram-mont (f° 63, recto); mardi, 7 octobre, départ de la Reine le matin de Grammont, dîner à l'Evèke (1858), souper et coucher à Bruxelles où elle a trouvé les princesses de Danemarck avec une partie de son train

(1852) Vinderhaute, Flandre orientale, à 7 kilomètres de Gand.

(1853) Aujourd'hui Saint-Georges-ten Distel, Flandre occidentale.

(1854) Cet ambassadeur avait été envoyé pour épouser par pro-curation, au nom de son maître, Marie-François Sforce, duc de Milan, Christine de Danemarck, nièce de l'empereur Charles Quint et de Marie de Hongrie. Le contrat, signé à Barcelone, le 10 juin 1533, fut ratifié à Lille le 28 septembre et non le 27, comme l'écrit Henné (*Histoire du règne de Charles Quint en Belgique*. Tome VI, p. 63, à la note). Ce ne fut que l'année suivante que Christine de Danemarck fut conduite à Milan par le seigneur de Praët

(1855) Boesinghe, Flandre occidentale, à 6 kilomètres d'Ypres.

(1856) Ath, Hainaut.

(1857) Melsele, Flandre orientale.

(1858) Évère-lez-Bruxelles, Brabant

(f° 63, verso) ; dimanche, 12 octobre, départ de la Reine après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Septfontaines (F 64, recto) ; lundi, 13 octobre, départ après dîner de Septfontaines, souper et coucher à Bruxelles (F 64, verso) ; vendredi, 17 octobre, départ le matin de Bruxelles, dîner à Notre-Dame de Grâce (1859), souper et coucher à Bruxelles (f° 65, recto) ; mercredi, 31 décembre 1533, la Reine tout le jour à Bruxelles (f° 78, verso). — Autre dépense à cause des pensions, traitements et gages extraordinaires = 1,276 livres (F 80, verso). Traitements et pensions des chevalier d'honneur, grand maître d'hôtel, trésorier général et autres personnes du service de la Reine = 8,508 livres, 16 sols (F 87, verso). Autre dépense pour gages d'officiers de l'hôtel omis des rôles ordinaires = 518 livres, 12 sols (f° 90, verso). Dépenses pour des parties fournies et livrées en la chambre de la Reine pour le service de sa personne et pour faire son très noble plaisir, entre autres savoir : 40 livres, 4 sols, 6 deniers à Jacques Rumaulx, valet de chambre de la Reine, « pour chaudières servans à la chambre de la Reine, pour la garniture d'iceulx et pour refection et achat de plusieurs menuités » (t° 91, recto) ; 7 livres, 13 sols à Hanneckin Œlz, aussi valet de chambre de la Reine, prix d'un « chapeau de taffetas noir pour Sa Majesté et d'une grant cuvelle de bois servans à baigner dedans et pour plusieurs autres menuitez » (F 91, verso) ; 11 livres, 13 sols à Bartholomé Hieffel, fourrier des logis de la Reine, pour avoir fait garnir six chaudières servant à la chambre avec la fourniture de franges, *cordonnés* de soie, teinture et façon (idem) ; 192 livres à Gotshalc de Busquier, pelletier à Anvers, pour la livraison de 38 timbres d'hermines (F 92, recto) ; 7 livres à Hanneckin Œlz, valet de chambre de la Reine, pour la fourniture d'une autre grande *cuvelle* à baigner à ce plus propice que l'autre (idem) ; 107 livres, 4 sols au valet de chambre Jacques Re-maulx, pour les fournitures suivantes : un mille d'épingles, un pot de *galet* servant à mettre confiture, deux *payelles* de fer servant à la garde robe, un gril de fer *treille* « pour rostir des lymeches (1860) », des violettes de carême pour la chambre, fil blanc et gris, deux verres servant à renfermer de l'huile rose et violette, deux verres à renfermer des fleurs de carême, deux flacons d'étain, une demi-once de soie, un cent « de bloqueletz de bois servans à ouvrer et faire cordons de fil d'or et de soie (1861) », 45 aunes de sayette noire destinée à faire un lit de camp pour Sa Majesté, deux pièces de bougran noir pour doubler ledit lit, 60 aunes de futaine grise pour faire un matelas, un chevet (1862) et deux oreillers pour ledit lit, la façon de quatre

autres matelas, les plumes, la peinture et lo vernissage du bois de lit, les anneaux de cuivre servant aux courtines, cinq onces de franges de soie noire, quatre bassins de fin étain pour la chambre, trois éponges, un grand coffre bandé de fer, quatre peaux de chevrotin destinées à faire des oreillers pour la chambre, 6 aunes de toile noire pour faire des coussins, la façon d'un pavillon de taffetas noir, 18 aunes de ruban de soie noire, une pomme de bois peint, 56 livres de laine pour remplir deux grands matelas, une boîte de bois pour renfermer un crancebn, la remise à point des couteaux de la Reine, 14 aunes de toile blanche, pour mettre dessus la baignoire de la Reine, canevas employé à la confection d'une paillasse, aiguilles d'argent, etc. (F 92, verso) ; 28 livres, 8 sols à Jérôme Manteau, marchand à Anvers, prix de deux bracelets d'or que Sa Majesté avait fait prendre et acheter de lui, pesant ensemble une once et demie et un demi-esterlin (F 94, verso) ; 26 livres à Jean de Pape, cordonnier de la Reine, pour les parties de soulier qu'il a livrées pour Sa Majesté depuis le mois de septembre 1532 jusqu'au mois de juin suivant (idem) ; 17 livres, 14 sols à Antoine Monws, orfèvre, pour les parties suivantes, savoir : 2 douzaines d'agrafes d'or pour mettre aux collets des vêtements de Sa Majesté, une *poelle* d'argent servant à réchauffer le lit de la Reine, 23 paires *d'havels* (crochets) d'or (F 95, verso) ; 15 livres, 12 sols au trésorier, en remboursement de pareille somme dépensée par lui pour deux tasses d'argent destinées à la chambre de la Reine (F i'6, recto) ; 24 livres, 13 sols, 6 deniers au docteur Jacques de Eychoven, médecin de la Reine, prix de *certaines flachonnettes* d'argent délivrés en la chambre de la Reine et deux grande et petite boîtes d'argent (F 98, verso) ; 76 livres, 2 sols, à Catherine Zwartz, lingère

(1859) Notre-Dame, dépendance de Wauthier-Braine, Brabant, à 24 kilomètres de Bruxelles.

(1860) Gril pour faire griller des escargots.

(1861) Fuseaux pour faire de la dentelle au tambour, appelés encore b Lille broquelets.

(1862) Traversin.

de la Reine, pour les parties suivantes : le salaire de plusieurs jeunes filles lingères qui par diverses journées ont travaillé à deux grands linges de fine toile et *ouvré* à l'entour de fin ouvrage pour servir à la Reine en sa chambre, la façon de six paires de draps servant au lit de la Reine, le salaire de plusieurs jeunes filles qui ont fait 12 chemises pour la Reine et ont eu beaucoup à travailler aux collets et aux manches, la façon de 16 grands couvre-chefs de nuit pour la Reine , idem de deux collets de chemise « ouvrez de fin ouvrage », cordons servant au missel de la chapelle, 21 coiffes de nuit pour la Reine, le salaire de plusieurs filles qui ont travaillé à six oreillers garnis de cordons de fin fil pour la chambre de la Reine, l'achat de 8 collets de chemise, la façon d'ourler et de garnir de franges deux douzaines de mouchoirs pour Sa Majesté, la fourniture de 5 paires de drap délivrées pour la chambre de la Reine à Binche, idem de 15 taies d'oreiller, la façon de deux douzaines de mouchoirs « tissus de fin ouvrage », la fourniture de 12 chemises pour la Reine, l'achat de cordons de fil d'or pour mettre au livre de la Reine, la façon de 12 petits oreillers délivrés en la Chambre, le salaire de certaines jeunes filles qui ont fait un bien grand drap de linge, ouvré à l'entour de fin ouvrage avec des petits trous de trois doigts de large, item la façon d'un *moindre* drap de linge, ouvré tout autour comme le précédent, item, de 8 autres pièces de linge ouvrées tout autour de diverses sortes, la fourniture de cordons d'or employés et mis au collet d'une chemise que la Reine a fait faire et retenu en sa chambre et avoir attaché ledit collet sur la chemise, item, de 9 pièces d'ouvrage de linge délivrées par ladite lingère à Mademoiselle Lucrèce, la façon de 18 grands couvre-chefs de nuit, item, de 9 collerettes de *mollelz* délivrées en la chambre de Sa Majesté, la fourniture de deux chemises délivrées à l'un des pages hongrois (f° 99, recto) ; 60 livres, 12 sols, 6 deniers à Jean Pangartre (1863) pour les parties suivantes fournies et livrées en la chambre de la Reine, savoir : la fourniture de deux « couvertes blancz faictes de laine d'Espagne servans au lit de Sa Majesté », pour avoir fait peindre lesdites couvertures de couleur écarlate, etc., (f° 102, verso) ; 222 livres à Gotshalc, pelletier à Anvers, pour la fourniture de 120 « excellentz mardrez (martres) du pays », achetées pour en faire une couverture (idem) ; 4 livres à maître Jacques Somel, médecin, en don spécial (f° 105, recto) ; 24 florins d'or à Séraphin de Taxis, commis du maître des postes des Pays-Bas, en don pour avoir apporté la nouvelle du traité de paix conclu entre l'Empereur et le Turc » (f° 107, recto) ; 10 florins d'or à Gaspard Merslingher, serviteur de Monseigneur le docteur Conrardt Peu-thinger (1864), » dont Sa Majesté lui a fait don pour l'aider à

supporter mieulx ses frais et despens de son retour vers son dit maistre, pour ce icy par ladicté ordonnance et la quittance dudit Gaspar en date du XXV<sup>e</sup> jour du mois de juillet dudit an XXXIII » (f° 108, verso) ; 1,384 livres à Georges Vézézac, marchand à Anvers, prix de cinq coupes d'argent doré pesant ensemble 48 marcs et 13 esterlins, qui ont été données par la Reine, savoir : quatre à la comtesse de Nassau et une à sa sœur (idem) ; 35 livres, 12 sols au penninckmaistre en remboursement de diverses sommes qu'il a payées entre autres aux joueurs de hautbois qui ont joué devant la Reine à son arrivée à Malines, à trois joueurs qui ont sauté autour d'une épée nue devant les princesses de Danemarck et les filles d'honneur de la Reine, à 6 joueurs de trompette de la ville de Gand qui ont sonné devant la Reine, à 5 joueurs de hautbois de ladite ville, à un homme envoyé par le comte de Buren pour offrir de sa part à la Reine quatre pâtés de venaison, au serviteur du seigneur d'Isselstain qui avait offert à Sa Majesté une haquenée, à Thiébaud Royse, laquais de la Reine, qui avait donné 50 sols au fauconnier de Mgr. d'Heulte pour le don d'un oiseau à Sa Majesté, aux veneurs de Flandre pour leur vin d'avoir amené à Bruxelles, cinq couples de chiens et un limier et le transport d'une hure de sanglier, le tout envoyé par Mgr. de Bœsingue(f° 130, verso) ; 12 livres à un docteur médecin de Louvain nommé Eet-velde , pour ses honoraires d'avoir vaqué deux jours à Bruxelles à cause de la maladie de la Reine (f° 132, recto); 437 livres à un gentilhomme et à deux

(1863) Probablement Jean Panagathus dont il est déjà question plus haut. (V. la note de la page 242, 2<sup>e</sup> col.)

(1864) C'est le savant antiquaire Conrad Peutinger qui a donné son nom à

la carte de l'Empire romain qu'il se proposait de publier lorsqu'il mourut en 1547. Il était président du Sénat d'Augs-bourg et fut chargé de plusieurs missions diplomatiques par les empereurs Maximilien I<sup>er</sup> et Charles-Quint. C'est ce qui explique la présence de son serviteur ou secrétaire Gaspard Merslingher à la cour de la reine Marie de Hongrie où son maître l'avait sans doute chargé de porter quelque message important.

archers du roi de France, « à quoy monte la chaîne d'or que Sa Majesté a fait délivrer audit gentilhomme, en ce compris XXX livres donnez auxdits archiers, et ce, à cause qu'ilz ont conduit et amené certaine toille de chasse qu'ilz ont présentée à Sa Majesté de la part dudit Roy » (f° 133, recto); 200 livres à un docteur médecin de Paris djt Raedt, « pour ses journées et vacations à cause qu'il a esté vers Sa Majesté pour consulter de sa maladie ce qu'il avoit fait (1865) » (F 133, verso).— Autres parties payées pour les princesses de Danemarck, savoir: 275 livres à Jean Maroot, orfèvre de Bruges, pour deux ceintures d'or qu'il a faites pour elles (f° 144, verso); 115 livres à Gossin Monthau, pour « quatre plattes chaînettes pour d'iceulx en border deux manches pour lesdites princesses » (f° 145, verso); 21 livres au même pour l'achat de deux chaînes d'or émaillées de noir pour lesdites princesses (f° 145, verso); 15 livres à Jacques Bocquet, organiste de la Reine, prix d'un instrument *maincorde* que Sa Majesté a acheté de lui pour « jouer mesdames lesdites princesses » (f 148, verso); 198 livres à Robrecht Haller, pour les fournitures d'étoffes suivantes: 3 aunes et quart d'écarlate pour un corselet pour la Reine, 3 aunes et demie de satin noir aussi pour un corselet, 16 aunes de saye noire pour une robe, 22 aunes de saye noire pour une autre robe, 26 aunes de drap noir pour garnir le pourtour et le dessus du lit de Sa Majesté, 8 aunes de toile employées à garnir les coussins à coudre des filles d'honneur, deux peaux de cuir d'Espagne « fort exquis nommé maroquin pour en faire deux cobiers pour la personne de la Royne quant elle va aux champs », 1 livre, 7 onces de fin or pour border un lit de camp, 10 aunes de taffetas noir pour une cotte pour la Reine (f° 154, verso); 24 livres, 11 sols aux personnes suivantes à l'occasion de messageries et de menus voyages, savoir: aux compagnons qui avec un cheval et une mule avaient mené au cardinal de Liège, de la part de la Reine, une certaine quantité de vin, à Séraphin de Taxis, pour avoir fait porter par la poste en France depuis Metz-en-Gouture certain « fardelet plain de tycbeuques (1866) que la Reyne envoya à Paris, à la Royne de France, sa sœur », à l'archer nommé Thiébaud, pour ses dépens et d'un guide à cheval « à avoir esté envoyé de par ladicté Royne estant lors ou lieu de Péruwez dès ledit lieu devers Monseigneur de Landaus, pourter lettres de Sa Majesté », à un homme du Hainaut envoyé par la Reine pour rapporter à Mgr. le Dauphin de France (1867) un de ses oiseaux qui avait été pris dans le Hainaut, à l'archer do corps Jean de Hivre qui avait été envoyé de Bruxelles à Anvers chercher un

docteur médecin y demeurant pour venir audit Bruxelles à cause de la maladie de la Reine, à un compagnon qui tire l'eau hors du puits en la cour à Bruxelles, pour avoir été deux fois de Bruxelles porter lettres de la part de la Reine à Mgr. le comte de Nassau à Bréda (f° 231, verso); 9 bvres à maître Rombault Loets, secrétaire ordinaire de la Reine, pour deux voyages qu'il fit, le premier à Louvain « so liciter aucunes impressions que Sadite Majesté y feist faire », le second à Anvers « pour adrescher lesdictes impressions en Angleterre » (F 232, verso); 200 florins à Melchior "Wackin, gentilhomme de la Reine, « à bon compte de son voyage d'estre envoyé de par la Royne devers le Roy des Romains, son frère, pour lui mener et conduire quatre courtauds et autres choses ayant aussi charge de "par ladicté Royne d'expédier devers ledit Roy aucunes choses secrètes dont Sa Majesté n'y veult aultre ne plus ample déclaration estre faite » (F 233, recto); 74 livres au seigneur de Cormaillon, maréchal des logis de la Reine, pour le voyage qu'il fit de Bruxebes à Nancy « aller querre ung docteur médecin à dilligence » (F234, verso); item, 16 livres pour les dépens du docteur médecin de monseigneur le duc de Lorraine depuis Nancy à Bruxelles « où il a vaqué huit jours à quatre chevaulx et trois personnes » (idem); 345 florins d'or, 1 sol à Lyonnel Battefort, trésorier et receveur général de Dôle, pour les parties suivantes: pour vins du comté de Bourgogne, savoir 5 poinçons de vin blanc doux d'Arbois, 3 poinçons de vin blanc doux de Château-Chalon, 3 poinçons de « vin clair de paillette » (1868), 4 queues de vin clair de Beaune (F 246, verso); 4 bvres à messire Jean, aumônier de la Reine, pour la réparation de la Bible et dos heures de Sa Majesté et les avoir fait dorer » (F 255, verso); 36 livres, 15 sols à Siegmont Vyer, organiste

---

(1865) Ce médecin avait sans doute été envoyé par la reine de France Éléonore d'Autriche à sa sœur qui souffrait, comme elle le dit elle-même d'un « tremblement de cœur » excessif.

(1866) La signification de ce mot nous est inconnue.

(1867) Le dauphin François, fils de François I<sup>er</sup>, mort le 12 août 1536.

---

(1868) Les vins de paille du Jura ont encore à la réputation de nos jours.

de la Reine, prix d'un grand instrument virginal acheté par lui à Anvers pour Sa Majesté (idem) ; 49 livres à Charles van Lière, pour les parties envoyées au Roy des Romains, savoir : 32 douzaines de « chisgeaulx » servant au jeu de l'arbalète, 16 douzaines de « mattras », 4 « quarquans » (carquois) dont deux de cuir et deux autres de « grissard » (1869), 6 livres de fil à faire cordes d'arbalète, 4 pièces « d'agrippins » pour monter et démonter l'arbalète, 3 bandages d'arbalète et un coffre pour renfermer tous ces objets (idem) ; 16 livres, 9 deniers au penninckmaistre « pour certain ouvrage d'argent fait sur le missel de la Reine » comprenant 5 onces et demie d'argent, la dorure et la façon (f° 256, recto) ; 17 livres à Antoine Monwz, orfèvre, « pour son paiement de 9 onces d'argent employées à avoir fait un baston d'argent pour le papegay de la Roïne » (f° 256, verso) ; 9 livres au trésorier général Wolff Haller, dépensées par lui pour la garniture d'un livre missel nouveau (f° 262, recto) ; 17 livres, 1 sol, 6 deniers au même, pour les parties suivantes : un coffre qui a servi à envoyer plusieurs choses au roi des Romains, le salaire d'un messenger envoyé à Cologne chercher le docteur Jacques Deychoven, médecin de corps de Sa Majesté, don à Gaspard Parmisaen, cuisinier de la Reine, pour avoir un crancelin le jour de ses noces etc. (f° 262, recto) ; 8 livres à Hanneckin Œlz, valet de chambre de la Reine, pour les parties suivantes : une custode de cuir pour garder dedans la coupe d'argent donnée à la Reine par les échevins et habitants de Courtrai, une « coffrette de cuir bouilli pour y garder dedans un coffre de velours noir que l'ambassadeur de Venise avait donné à Sa Majesté », une custode de bois recouverte de cuir pour renfermer les tasses d'argent offertes à la Reine par les échevins et habitants de Lille, un coffre de bois blanc servant à renfermer toutes ces parties, 4 aunes de ruban de soie rouge, fil blanc, une douzaine d'aiguillettes de soie noire, deux aunes de grosse toile (f° 263, recto) ; 9 livres, 12 sols, 9 deniers au même pour les parties suivantes : 3 *fisains* et demi de soie, 20 aunes de ruban de soie, cordes et ruban de fil, « bois du pavillon pour le pendre à l'anneau, façon de deux bourses de satin noir (f° 263, verso) ; 29 livres, 1 sol au penninckmaistre pour les parties suivantes : remboursement au garde des hérons de plusieurs *menuités*, charriage de venaison, paiement de trois « collettes », dorure « du livre évangélistaire de Sa Majesté en parchemin compris la réparation dudit livre et fillets de soie employez en la façon d'un certain registre appelé Sainctuaire appartenant audit livre », la façon de 11 paires de chausses pour Sa Majesté (f° 263, verso) ; 50 livres, 10 sols à maître Marc Glasère, orfèvre de la Reine, pour les parties suivantes : la façon de trois louches d'or, deux coupes d'or, un « cloant d'or » (fermoir) aux heures de Sa

Majesté dont l'or lui avait été fourni (f° 269, recto ; 5,194 livres, 11 sols à messire Wolff Haller de Hallecestain, chevalier, conseiller et trésorier général de la Reine, en remboursement de semblable somme qu'il avait payée à Marc Glasère, orfèvre de la Reine, pour les parties suivantes : une salière d'argent doré, garnie de son couvercle, délivrée en la paneterie 6 louches d'argent « à façon autenticque (1870) », aussi délivrées en la paneterie, 23 tranchoirs, un moutardier avec la cuiller y servant à la façon antique, 18 autres louches d'argent, deux bassins armoriés des armes de Sa Majesté, 24 gobelets délivrés en l'échan-sonnerie, deux grands tranchoirs *pertuisés*, armoriés des armes de Sa Majesté, délivrés en la saucerie, deux grands chandeliers à mettre flambeaux délivrés en la fruiterie, 5 plats d'argent de différentes sortes délivrés aussi en la saucerie, deux bassins délivrés en l'échan-sonnerie, deux salières dorées et couvertes pour la paneterie, une embouchure à une *bourache* (1871) délivrée au sommelier de la paneterie, 8 écuelles d'argent pour la saucerie, la soudure du pied d'un flacon, la réparation de deux autres qui étaient « froissés », du couvercle d'un autre flacon, du pied d'un autre, la soudure d'un grand plat servant en la saucerie, la gravure de 18 louches à la lettre M, la réparation de deux salières d'or, la façon d'un couvercle à une coupe d'argent avec la dorure extérieurement et intérieurement, deux louches pour faire cuire les œufs, une boîtelette d'argent livrée à Mademoiselle Lucrèce de Cavaillon, avec la cuiller y servant, 6 « sausserons (1872) » d'argent délivrés en la saucerie, deux autres boîtelettes d'argent garnies de leurs couvercles remises à Mademoiselle Lucrèce, deux flacons d'argent délivrés au sommelier de la cave, encore 4 boîtelettes d'argent, la soudure

(1869) Fourrure de blaireau.

(1870) Peut-être faut-il lire antique.

(1871) Grand flacon de cuir.

(1872) Saucières.

d'un flacon, deux bassins d'argent etc. (f° 270, verso) ;

7.....livres, 2 sols à Siegmond Vyer, organiste de la Reine, en remboursement des dépenses qu'il a faites pour le recouvrement d'un grand instrument *virginal* à Anvers, le transport de cet instrument à Bruxelles, l'achat d'un bon nombre de cordes servant à ce virginal, la peinture sur son étui des armes de Sa Majesté, etc. (f° 276, recto).

B. 3357. (Registre.) — In-f°, 228 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier-31 décembre **1535** (1873). « Compte qua-triesme de Jehan de Giin, penninckmaistre de Madame Marie, archiduchesse d'Austrice, Royné douagière de Hongrie etc., pour une année commençant le premier jour de janvier quinze cens trente et cincq, stil de Romme, et finissant le dernier jour de décembre ensuyvant oudit an etc. ». Total de la recette de ce compte : 141,568 livres, 19 sols, 11 deniers de 40 gros (f° 5, recto). Dépenses et mises dudit compte. Vendredi, 1<sup>er</sup> janvier 1535, style de Rome, la Reine tout le jour à Bruxelles (f° 6, recto) ; lundi, 22 février, la Reine tout le jour à Bruxelles « et a deffroyé le comte Palatin (1874) et l'aultre jour devant. Somme du jour : II<sup>e</sup> I livres, XIX sols, IX deniers » ; mardi 23 février, tout le jour à Bruxebe, « et a défroyé le conte Palatin » (f° 13, recto) ; jeudi, 8 avril, départ de la Reine le matin de Bruxelles, dîner à la Veure, souper et coucher à Bruxelles (f° 19, recto) ; mercredi, 14 avril, départ après-dîner de Bruxelles, souper et coucher à Groenendael ; jeudi 15 avril, départ après dîner de Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 20, recto) ; mardi, 27 avril, départ le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher à Septfontaines (f° 21, verso) ; jeudi, 29 avril, départ après dîner de Septfontaines, souper et coucher à Bruxelles (f° 22, recto) ; samedi, 8 mai, la Reine tout le jour à Bruxelles. Somme de la dépense, compris les dépens du Comte Palatin arrivé cedit jour : 170 livres, 6 sols, 6 deniers (f° 23, recto) ; dimanche, 9 mai, la Reine tout le jour à Bruxebe et a dîné en la maison de ville et défrayé le Comte Palatin et tout son train (f° 23, verso) ; lundi, 10 mai, la Reine tout le jour à Bruxelles et a aussi défrayé le Comte Palatin et tout son train ; mardi, 11 mai, idem ; mercredi, 12 mai, idem ; jeudi, 13 mai, idem ; lundi, 17 mai, idem ; mardi 18 mai 1535, la Reine tout le jour à Bruxelles, « et a deffroyé le Comte Palatin et son train ; a aussi esté cejourd'huy conclud et sollempnisé le mariage d'entre ledit conte et la princesse de Denne-marque ; à laquelle cause Sa Majesté a

festoyé pluseurs grans maistres de pardeçà. Somme II<sup>e</sup> LXV livres XIII sols (1875) » (p 24, verso) ; jeudi, 17 juin 1535, départ de la Reine le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher à la Veure ; et a laissé la princesse de Danemarck avec une partie de son train tout ledit jour à Bruxelles ; samedi, 19 juin, départ après dîner de la Veure et est venue souper et coucher à Bruxelles (1<sup>o</sup> 28, verso) ; mercredi, 30 juin, départ de la Reine le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher à Héver, ayant laissé la princesse de Danemarck et une partie de son train tout ledit jour à Bruxelles ; mardi, 6 juillet 1535, la Reine tout le jour à Héver, « où cejourd'huy ont été sobempnizées les nopces de Charles de Poitiers, gentilhomme de son hôtel, avec l'une des filles d'honneur de Sa Majesté, à cause de quoy Sadicte Majesté a donné lebanquet à pluseurs grands maistres de pardeçà ; et la princesse de Dennemarque tout ledit jour à Bruxelles » (f° 31, recto) ; jeudi, 8 juillet, départ le matin de Héver, dîner, souper et coucher à Bruxelles (f° 31, verso) ; lundi, 12 juillet, départ le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher à Malines (f° 32, recto) ; jeudi, 29 juillet, départ de la Reine après dîner de Malines, souper et coucher à la Veure, laissant la princesse de Danemarck avec une partie de son train à Malines (f° 34, recto) ; samedi, 31 juillet, départ de la Reine après souper de la Veure, coucher à Malines (f° 34, verso) ; lundi, 2 août, départ après dîner de Mabnes, souper et coucher à Malines (f° 35, recto) ; samedi, 7 août, départ le matin de Bruxelles, souper et coucher à Braine ; dimanche, 8 août, départ le matin de Braine, dîner à Rœulx, souper et coucher à Mons (f° 35, verso) ; mardi, 10 août, départ le matin

(1873) Le troisième compte de Jean de Gyn correspondant à l'année 1534, manque à la collection des Archives du Nord.

(1874) Frédéric, fils du comte palatin Louis V, dit le Pacifique, venu dans les Pays-Bas pour épouser Dorothée de Danemarck, nièce de la régente Marie de Hongrie. Il ne succéda à son père qu'en 1544.

(1875) C'est à tort que l'*Art de vérifier les dates* place le mariage de Frédéric de Bavière, fils du comte palatin, en 1532. Il eut lieu le 18 mai 1535 à Bruxelles, mais Dorothée de Danemarck fut conduite seulement le 9 septembre suivant à Heidelberg où le mariage se célébra solennellement.



de Mons, dîner à Bavay, souper et coucher au Quesnoy ; mercredi, 11 août, ladite Reine tout le jour au Quesnoy (f° 36 , recto) ; vendredi, 13 août, départ le matin du Quesnoy, dîner, souper et coucher au Câteau-Cambrésis ; lundi, 16 août, départ le matin du Câteau-Carubrésis, dîner, souper et coucher à Cambrai, « ouquel lieu elle a donné à souper à la Royne do France, madame sa sœur (1876). Somme du jour : v<sup>e</sup> xxx livres, xviii sols, vi deniers » (f° 36, verso) ; mardi, 17 août 1535, la Reine tout le jour à Cambrai et a donné à dîner à Monseigneur l'amiral de France (1877) et au vicomte de Lombêke , ambassadeur pour l'Empereur *illecq* ; «et ce dit jour a esté festoyé au souper par la Royne de Franche, Madame sa sœur, et la princesse de Dennemarque, leur niepce semblablement » ; mercredi, 18 août, la Reine tout ledit jour à Cambrai, ayant donné à dîner à Madame la duchesse de Vendôme et à souper à Madame la duchesse d'Orléans (1878), et aux deux filles du Roi de France (1879). «Somme du jour : III<sup>e</sup> v livres, xi sols, ix deniers» ; jeudi, 19 août, la Reine tout le jour à Cambrai, « et a donné à disner au révérendissime cardinal de Bourbon (1880) et à souper au cardinal de Tournon (1881), aux ducs d'Albanie (1882) de Longueville (1883) , conte de Nevers (1884), à mesdames de Vendosmes et à pluseurs aultres seigneurs et dames de Franche. Somme du jour : II<sup>e</sup> III<sup>e</sup> II livres, ix deniers» (f 37, recto) ; vendredi, 20 août 1535, départ de la Reine le matin de Cambrai, dîner à Haspres, souper et coucher à Valenciennes ; samedi, 21 août, départ le matin de Valenciennes, dîner à St-Guilain, souper et coucher à Mons ; lundi, 23 août, départ de la Reine le matin de Mons, dîner, souper et coucher à Écaussines, la princesse de Danemarck est allée dîner à Braine, souper et coucher à Haulx (Hal); mardi, 24 août, départ de la Reine le matin d'Ecaussines, dîner à Septfontaines, souper et coucher à Bruxelles ; la princesse de Danemarck, avec une partie du train de la Reine est partie le matin de Hal pour venir dîner, souper et coucher à Bruxelles ; samedi, 4 septembre ,

dîner à la Cambre, souper et coucher à Bruxelles, jeudi, 9 septembre, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Hannes (1885) ; samedi, 11 septembre, départ le matin de Hannes, dîner, souper et coucher à Bruxelles; mercredi, 22 septembre, départ le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher à Alost ; jeudi, 23 septembre, départ le matin d'Alost, dîner, souper et coucher à Gand (f° 41, verso); dimanche, 26 septembre, départ après dîner de Gand, souper et coucher à La Love ; lundi, 27 septembre, départ après dîner de la Love, souper et coucher à Gand (F 42, recto) ; vendredi, 8 octobre, départ après dîner de Gand, souper et coucher à Écloo (f 43, verso) ; mardi, 13 octobre, départ le matin d'Écloo dîner, souper et coucher à Gand (f° 44, verso) ; jeudi, 21 octobre, la Reine tout le jour audit Gand « et a donné à dîner Sa Majesté au seigneur de Scardauw, bailly dudit Gand» (f 45, recto); lundi, 25 octobre, départ le matin de Gand, dîner, souper et coucher à Tenremonde ; mardi, 26 octobre, départ le matin de Tenremonde, dîner, souper et coucher à Bruxelles (f° 46, recto); jeudi, 4 novembre 1535, départ le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher à Septfontaines (f° 47, recto) ; vendredi, 5 novembre, tout le le jour à Septfontaines ; samedi , 6 novembre , départ après dîner de Septfontaines, souper et coucher à Bruxelles (f° 47, verso) ; jeudi, 18 novembre, départ le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher à Wavre, vendredi, 19 novembre, départ après dîner de Wavre, souper et coucher à Gembloux (f° 49, recto) ; samedi, 20 novembre, départ après dîner de Gembloux, souper et coucher à Namur (idem) ; mardi, 23 novembre,

(1876) Cette entrevue entre les deux sœurs Eléonore d'Autriche, reine de France et Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, n'est mentionnée ni par Henné dans l'Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique, ni par Henri Martin. Elle eut lieu pendant l'expédition de Charles-Quint à Tunis. La guerre entre les deux princes n'éclata que six mois plus tard.

(1877) Probablement l'amiral Chabot de Brion.

(1878) Catherine de Médicis, femme de Henri, second fils de François I<sup>er</sup> et duc d'Orléans. Il ne devint dauphin qu'à la mort de son frère aîné François, en 1536.

(1879) Madeleine qui épousa plus tard Jacques V, roi d'Ecosse, et Marguerite, mariée au duc de Savoie.

(1880) Louis, cardinal de Bourbon, quatrième fils de François de Bourbon, troisième comte de Vendôme, évêque de Laon, avait reçu le chapeau en 1516.

(1881) François de Tournon, cardinal au titre d'Ostie, l'un des diplomates les plus habiles de François I<sup>er</sup>.

(1882) Jean Stuart, duc d'Albani, écossais au service de la France, gouverneur du Bourbonnais et de l'Auvergne, mort en 1536.

(1883) Louis II d'Orléans, duc de Longueville, mort le 9 juin 1537.

(1884) François I<sup>er</sup> de Clèves, comte de Nevers jusqu'en 1539, époque où ce comté fut érigé par lettres patentes de François I<sup>er</sup>, en duché-pairie

(1885) Hamme-lez-Assche, Brabant.

départ après dîner de Namur, souper et coucher à Saint-Gérard ; vendredi , 26 novembre, départ après dîner de Saint-Gérard, souper et coucher à Fléru ; samedi, 27 novembre, départ après dîner de Fléru, souper et coucher à Braine l'Alleud; dimanche, 28 novembre, départ après dîner de Braine l'Auëud, souper et coucher à Bruxelles (f° 50, recto) ; mardi, 14 décembre 1535, départ le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher à Septfontaines (f° 52, verso). — Deniers délivrés en la chambre de la Reine pour en faire son très noble plaisir « 1,187 livres, 15 sols (f° 66, recto). — Parties fournies en la chambre de la Reine, nécessaires à sa personne avec les « fibetz d'or et d'argent et de soye pour employer ès ouvraiges qui se font en sa chambre», savoir: 700 livres à Gothsalc de Busquier, pebetier à Anvers, pour 4 timbres riches de sable (f° 66, verso) ; 136 livres , 2 sols, 6 deniers à Camille Deauty, marchand à Anvers, qui lui restaient dus pour la fourniture d'une pièce de drap d'or et d'une pièce de drap d'argent, employées pour garnir un lit de camp d'or de Sa Majesté (f° 67, verso) ; 100 hvres à Georges de Laudenbewgher, gentilhomme de la Reine, pour en acheter et paier *ranches* d'Allemagne pour la personne de Sa Majesté avoir des cueuvre chiefs » (f° 68, recto) ; 10 livres, 16 sols, 6 deniers à Hanneckin (Elz, valet de chambre de la Reine, pour différentes parties, entre autres ; la façon de trois colliers de chien avec leurs chaînes pour les lévriers de Sa Majesté, soie noire à coudre, épingles de Paris, une demi-aune de satin cramoisi pour en faire un crancebn pour les joutes, 50 aunes de ruban desoie jaune orange pour attacher les anneaux aux *gourdines* du ht de camp de l'ouvrage d'or », une douzaine de *plombeaulx* pour jouer à *table* (1886) (f° 68, verso) ; 10 livres à Antoine Mollars, cordonnier à Bruxelles, pour cinq peaux de maroquin (f° 69, recto) : 28 bvres, 10 sols, au trésorier général pour diverses parties, entre autres : une once d'or délivrée à Mademoiselle Anna, 3 onces à la comtesse de Plagay, une once à la princesse de Danemarck avec une once d'argent (1887), 4 onces de fil d'or employés aux crancelins des joutes des *Cares-maulx*, encore 4 onces pour les crancelins « que on a donnez ès joustes et tournoys faiz après que le Conte Palatin et la princesse avoient fianché» (f° 69, verso) ; item, pour une médaille d'or valant 10 livres, 4 sols que la Reine avait perdue en jouant avec le seigneur de Sempy (f° 70, recto) ; item, 10 aunes de toile délivrées en la Chambre de la Reine, 4 mouchoirs achetés à Anvers, 7 pierres de savon de Venise délivrées à la Reine, un coq et une geline des Indes (1888) achetés pour Sa Majesté à Anvers au mois

d'avril 1535 et payés 18 bvres et le salaire de deux hommes envoyés le 9 juin à Anvers pour rapporter d'autres gelines et coqs d'Inde et qui n'en ont point trouvé (f° 70, verso) ; 7 hvres, 8 sols au secrétaire allemand Hanns Threnthe pour avoir fait garnir d'or une tablette pour écrire comprenant deux petites serrures d'or avec une aiguille fermant ladite tablette (f° 74, recto) ; 69 livres, 18 sols pour diverses parties achetées par le trésorier, entre autres 23 *gheltes* de vin de Portugal, une demi-once de perles pour garnir une chemise de baptême (f°74, verso); 1,800livres à Alexius Grymel, marchand Anvers, pour 3 riches timbres de sable (f° 76, verso) ; 92 livres pour plusieurs parties délivrées par le trésorier, savoir : 26 pommes d'orades douces et 3 pommes de Grenade dont une moitié a été donnée à la femme du médecin de Milan attaché à la Reine, 3 poulets d'Inde, achetés à Anvers et amenés à Cambrai au prix de 23 livres, 11 sols, 65 *gheltes* de vin d'Espagne, un papegay (perroquet) envoyé à la Reine des Romains, 12 mule épingles de Paris (f° 76, verso) ; 252 bvres à Jacques de Remeaulx, brodeur et valet de chambre de la Reine, pour diverses parties, entre autres : une table couverte de drap vert, servant en la galerie pour jouer au billard, une autre petite table à ouvrage pour sa Majesté et 4 petits *tresteaulx* pour dévider et faire cordons de soie, 3 douzaines de *broquelels* (f° 78, verso) ; 19 bvres à Antoine Senfft, valet de chambre de la Reine, pour un petit *polhin* d'argent servant en la chambre de Sa Majesté pour moucher les chandelles (f° 81, verso) ; 4 livres, 10 sols à Martin de Sabliaulx, orfèvre de Malines, pour la réfection du pied d'une coupe d'or de *réal* ainsi que le couvercle qui avait été tordu (f° 82, verso) ; item, 4 livres de fil d'or de Venise

(1886) Pions pour jouer aux dames.

(1887) Cet or et cet argent étaient employés aux ouvrages de broderies et autres que faisaient la Reine, la princesse de Danemarck et leurs filles d'honneur.

(1888) Dindons qui venaient d'être importés du Pérou et étaient encore

très rares. On prétend qu'ils parurent pour la première fois sur les tables, en France, aux noces de Charles IX. D'après cette mention, ces oiseaux auraient été connus dans les Pays-Bas longtemps auparavant

délivrées en la chambre de la Reine (idem). Dépense a cause des accoutrements tant ordinaires qu'extraordinaires avec leurs façons, tant pour la Reine que pour ses dames d'honneur et autres de son hôtel (f° 86, verso) : 282 livres, 4 sols à Walters Hes, couturier de la Reine, pour les parties suivantes : une aune et demie de drap noir employée à garnir à l'intérieur deux robes de saye pour la Reine, façon d'un corselet, trois quarts et demi de drap pour la doublure d'une robe de velours, une aune de toile noire pour le collet de ladite robe, trois quarts et demi de drap noir pour la bordure d'une robe de nuit de Sa Majesté, la façon de deux pourpoints, 4 aunes de ruban de soie employées pour un corselet d'écarlate, la façon d'une robe à chevaucher, la façon de deux corselets l'un de satin, l'autre de soie, soie à coudre employée à la façon de deux cottes de toile d'argent pour la princesse de Danemarck, trois aunes trois quarts de ruban blanc et rouge, idem, la façon d'un bonnet de velours blanc pour ladite princesse, idem, d'un bonnet de velours noir, une aune et demie de drap pour border le bas d'une robe de damas tanné, cinq onces de soie à coudre employée pour la confection de huit robes pour la princesse de Danemarck, savoir : une robe de velours gris, une de drap d'or doublé de toile d'argent, une de velours *cramoisi bleu*, une de cramoisi, rouge doublé de drap d'or et de satinjaune, une de satin tanné, fourrée de sable, une robe à chevaucher de velours noir avec un corselet de velours gris ; item la soie employée pour faire quatre robes de velours aux filles d'honneur de ladite princesse, savoir à chacune d'elles deux robes, l'une de velours violet et l'autre de velours gris, etc. (f° 107, recto) ; 89 livres à Pierre Mathieu, couturier suivant la cour de la Reine, pour les parties suivantes : un manteau de drap noir pour Mademoiselle Anna, la façon de 6 pourpoints pour les laquais de la Reine etc. (f° 510, recto). — Dépenses pour les dons accordés par la Reine : 8 livres à Jean Dachonigen, en don gratuit, « en reconnaissance d'ung tableau qu'il avoit donné à Sa Majesté pour son nouvel an » (f° 117, verso) ; 8 livres au petit page du bâtard de Rœulx pour aller en France afin de mieux apprendre à jouer sur les orgues (f° 118, recto) ; 62 livres à Michel Dolver, ouvrier d'orgues demeurant avec monseigneur de Buren, pour avoir amené de la ville de Grave « aucunes orgues » à Sa Majesté (f° 118, verso) ; 86 livres, 16 sols au trésorier, pour une coupe d'argent doré pesant 3 marcs, 1 once, 8 esterlins que la Reine a donnée à l'occasion du baptême de l'enfant du capitaine de

Gravelines (f° 119, recto) ; 28 livres au même, pour les dépens des gens et chevaux du comte palatin Frédéric faits en la maison des Fontaines à Bruxelles du 20 au 25 février 1535 (idem) ; 47 livres, 10 sols, pour plusieurs menus dons, entre autres : 4 livres « aux quatre enfants armoyés de la ville de Bruxelles qui sont venus chanter en cour, montez du grand cheval bayart, le jour de la ducasse dudit lieu, 6 livres à quatre joueurs de souplesse et danseurs de *morisqae*, pour avoir joué devant Sa Majesté en présence du Comte Palatin, du comte de Nassau et de plusieurs autres, 20 sols au serviteur du bailli de Namur qui avait présenté à la Reine un duc, 40 sols à un joueur de luth qui avait joué devant la table de Sa Majesté le 27 mai, 6 livres à un homme qui avait offert à la Reine deux jeunes cerfs (f° 124, verso) ; 30 livres à un gentilhomme de la duchesse de Milan nommé Guérard de Vergy, pour s'en retourner (f° 132, recto) ; 26 livres, pour deux portraits de la Reine et de son mari le roi Louis de Hongrie, donnés à Madame la comtesse de Salm, dame d'honneur de la Reine (f° 132, verso) ; 28 livres, 17 sols, 6 deniers, pour plusieurs drogues et médecines fournies par François Liechtenbergher, apothicaire de la Reine, tant pour la nourrice que pour le clerc du secrétaire hongrois, pour un veneur et le clerc de la chapelle, compris les dépens de bouche dudit apothicaire pendant qu'il est demeuré auprès de la femme du docteur médecin de Milan, étant tous deux malades durant le voyage que Sa Majesté a fait à Cambrai (f° 133, recto) ; 12 livres aux joueurs de trompettes et de hautbois de la ville de Gand, pour avoir joué devant la Reine lors de son arrivée (f° 135, recto) ; 6 livres à un paysan pour avoir présenté et donné certain fruit à la Reine (idem) ; 10 livres, 16 sols pour plusieurs menus dons gratuits, entre autres, à un homme qui avait offert à Madame de Fiennes un duc, dont elle fit don ensuite à la Reine, à un autre qui avait présenté à la Reine de la part du seigneur de Rogendorf un oiseau à *bleuzpiedz*, etc. (f° 135, verso) ; 25 livres, prix d'un coq et d'une geline des Indes que la Reine avait donnés à Madame de Fiennes (f° 137, recto) ; 20 livres à plusieurs compagnons de Namur qui ont « jousté sur eschaces devant la Royne estant en la maison du marquis de Berghes audit Namur » (f° 138, recto) ; 12 livres à trois hommes de la Veure qui ont été tenus longuement en prison et depuis bannis pour avoir vilainement tué et dérobé de la venaison à plusieurs

fois (f\* 139, recto) ; 6 livres au serviteur du comte de Rochefort, pour avoir apporté et-présenté à la Reine de la venaison et un grand pâté de truites (P 139, verso) ; 10 livres aux chantres de la chapelle de la Reine, « pour festoyer leur évêque le jour des Innocents à bien boire » (idem).— Dons pour belle chère en plusieurs lieux où la Reine a été festoyée pendant le temps de ce présent compte (f 141, verso). — Dépenses pour acquisition de chevaux, sellerie, etc. (f° 150, verso). Dépenses pour les gages des dix fauconniers et les achats d'oiseaux (f° 154, verso) : 10 hvres, prix de 4 tiercelets (idem) ; 50 philippus faisant 62 livres, 10 sols, prix d'un beau gerfaut (f° 157, verso). — Dépenses pour la héronnière de Boitsfort-lez-Bruxelles: 39 livres, 12 sols à Sacre Lesoye, ayant la garde des hérons, en remboursement de ce qu'il a dépensé pour avoine, paille et pour un mulet qui porte les viandes nécessaires auxdits hérons (f° 158, recto). Dépenses pour « la conduite de la chasse, comme gages des veneurs, voitures pour le transport des toiles de chasse : 328 livres à Remprecht Caudingher, *bandeur* d'arbalète de la Reine, pour ses gages à raison de 5 sols par jour et pour l'entretien de huit chiens (f° 159, recto). — Dépenses pour provisions de via et de vivres de carême : 139 livres, 8 sols, 6 deniers à messire Homry de Haemerycourt, maître d'hôtel de la Reine, pour plusieurs vivres de carême tant pour envoyer au roi des Romains que pour l'hôtel de la Reine, entre autres, pour 3 tonneaux de beurro achetés à Anvers, un tonneau de thonine, un tonneau de saumon, un de grosses auguilles, 20 grands cabillauds, 20 grandes bottes de *escelquins* (1889), 15 raies, un *fréau* de raisins de Tarse, idem de figues noires et grasses, 4 gheltes de grosses olives, 11 livres et demie de petites câpres, 3 *estrains* de *sorretz*, 2 tonnelets d'huile d'olive pour la Reine, 9 gheltes de moutarde, un tonneau de harengs, 2 *eslrains* de *esprotekens* (1890), un tonneau de persil de mer (1891) (f° 173, verso). — Dépenses pour voyages et petites messageries (f 181, recto) : 48 bvres à messire Hamry de Haemerycourt, pour deux voyages vers le cardinal de Liège (f° 181, verso). — Dépenses pour grosses parties et frais extraordinaires : 65 bvres à Thomas de Parenty, mercier suivant la cour de la Reine, « pour 7 anneaux, 4 rowins (1892) et 3 diamants d'or » dont du meilleur anneau Sa Majesté a fait don à celui qui gagna les prix des joutes le 9 février 1535 et des autres six à aucuns gentilshommes du duc d'Arschott qui avaient pris part à ces joutes (F 183, recto) ; 68 livres, 18 sols, 6 deniers pour plusieurs parties fournies pour les joutes aux pages de la Reine, entre autres au selber qui avait garni de

toile blanche les têtieres et les rênes des chevaux des pages, au plumassier qui avait fourni 23 plumes, au marchand de draps de soie pour 51 aunes de bougran rouge pour les sayons et chaperons des pages et 156 aunes de *condal* blanc et rouge, au couturier pour 8 jaquettes de canevas, 8 harnais d'osier, la peinture de ces harnais, des lances, bâtons, écussons et rondelles, etc. (F 183, verso) ; 101 livres à Wolff Ganns, Wolff Burgher et Andrieu Hurlacher, joueurs de hautbois, pour être venus d'Allemagne au service de la Reine (F 184, recto) ; 120 livres au trésorier Wolff Haller, pour avoir fait faire « plusieurs vaisselles d'argent pour l'hôtel de Sa Majesté » (F 184, recto) ; 50 livres à Pierre van den Kove, dit Alemerie, « à cause d'ung bon nombre de beaux livres de musique qu'il a vendus à la Reine pour sa chapelle (F 184, verso) ; 867 livres à Wolff Ganns, joueur de hautbois, pour plusieurs instruments de musique faits à Augsbourg et fournis à la Reine, entre autres trois flûtes dont une pour le *contrebas* de longueur d'un homme, une pour la taiue et une pour le dessus, une autre grande et une moyenne flûte, 8 autres flûtes d'Allemagne, etc. (F 185, recto) ; pour plusieurs parties fournies pour les joutes le joui' des *Caresmaux* 1535, entre autres : 6 accoutrements de chevaux et sayons avec dragons = 30 livres, 7 casaques pour les gentilshommes y compris les chapeaux = 7 livres, 10 sols ; 228 lances = 80 livres; 39 paires de sonnettes = 15 bvres, 11 sols, etc. (idem) ; 644 livres à Stephaen Lethman, ouvrier d'orgues, prix de deux positifs, un grand et un petit, fournis par lui à la Reine (F 186, verso) ; 250 livres à Jean Dubois, marchand à Anvers, pour deux grands tapis servant en la chambre de la Reine, l'un sur la table et l'autre par terre (F 486, verso) ; 39 bvres à Jacques Wolsser, marchand à Anvers, pour 2 hvres de fil d'or fournies à Jacques, le brodeur de la Reine, pour employer à l'ouvrage d'un ciel d'or

---

(1889) Poisson dans le genre de la sèche.

(1890) Poissons appelés aussi spierinks

(1891) Persil des marais, plante aquatique.

(1892) Rubis.

(f\* 187, verso) ; 241 livres à maître « Bernart Dor-lée (1893), painctre à la Roïne, pour les parties cy suivantes ; premier qu'il a fait et livré ung tableau de lapourtraicture de la Roïne, fait après le vif, de deux piedz en quarure ou environ ou mois de février anno XXXII, duquel elle en a fait don à la comtesse de Salme : XIII livres ; item, pour trois aultres tableaux faicts au vif de la pourtraicture de ladictte Roïne, aussi de la meisme grandeur de deux piedz en quarure que ledict maistre Bernard a livré ou mois de juillet anno XXXIII, lesquelz elle a retenus en sa Chambre pour en faire son noble plésir au pris de XIII livres pièce, valent XXXIX livres ; item, pour quatre aultres tableaux esquelz sont faictes les pourtraictures de l'Empereur et du Roy des Rommains, de la Roïne et de madamoiselle Lucesse, de deux piedz chacun en quarrure, lesquelz tableaux ont esté délivrez ès mains de ladictte Lucesse à XIII livres pièce, valent LII livres ; item, pour quatre aultres tableaux de la meisme grandeur que ledit maistre Bernardt a fait, assavoir : les deux de la pourtraicture du roy Loys d'Hongrie, mary de Sa Majesté, et les autres deux de la pourtraicture de Sa Majesté ; lesquelz tableaux elle a retenus pour en faire son très-noble plésir audit pris de XIII livres la pièce, valent Ln livres ; et pour la fachon de la pourtraicture et figure au vif de feu Roy Loys de Hongrie fait sur toille de la grandeur qu'il estoit en son vivant : XXVIII livres ; item, pour la fachon de la pourtraicture et figure au vif de la ducesse de Milan fait sur toille de la grandeur qu'elle est, laquelle ledit Bernart a livrée à Sa Majesté, en ce compris toille et aultres choses ou mois de mars, anno XXXIII : XXX livres ; item, ung tableau de pourtraicture de monseigneur de Sanctpy de deux piedz en quarure ou environ, lequel ledit Bernard a fait et livré à Sa Majesté ou mois de décembre l'an XXXIII, pour ce XIII livres ; et ou mois de may XXXV, pour ung tableau au grandeur comme les aultres du Roy Lodewyc, livré es mains de monseigneur le Conte Palatin par commandement de la Roïne» (1° 189, recto) ; 831 livres, 13 sols, 6 deniers à messire Jean Ruffault, trésorier général des finances de l'Empereur, pour 12 tasses d'argent avec leurs couvercles, pesant ensemble 66 marcs, 1 esterlin (f° 190, recto) ; 2,329 livres à maître Marc de Glasère, orfèvre de la Reine, pour différentes parties de son métier (idem) ; 235 livres, 3 sols au même, pour les parties suivantes : 8 anneaux d'argent délivrés aux mains du grand écuyer, un anneau d'or « pour appendre le nectoier à dens de la Roïne », la soudure d'un chandelier de la fruiterie, la façon d'une maude (corbeille) d'argent pour mettre le pain de la Reine, une fine pièce d'or « pour mectre dedens à

réchauffer les vins de Sa Majesté », 24 anneaux d'argent délivrés au Grand Écuyer pour les oiseaux de Sa Majesté, la façon du pied d'un flacon pour la cave, une clochette d'argent pour l'autel de la princesse de Danemarck, un nouveau bâton garni d'argent pour le papegai de Sa Majesté, deux petites louchettes d'argent pour la fruiterie pour servir aux outres, deux petites ampoules dorées délivrées à l'aumônier pour l'autel de la princesse de Danemarck, la façon de deux grands chandeliers d'argent doré pour la chapelle de la Reine, idem, d'un calice d'argent, idem de deux ampoules d'argent, idem d'un chandelier d'argent pour la chambre de la Reine, idem d'un pied d'argent doré pour une tasse que Madame de Fiennes avait donnée à Sa Majesté, la remise à point du *puncl* (1894) d'un diamant appartenant à la princesse de Danemarck, la soudure d'un moutardier d'argent, idem, de trois plats d'argent de la saucerie, la dorure des deux grands chandeliers de la chapelle, la façon d'un couvercle d'un flacon d'argent pour la cave, la refonte d'une pièce de fin or pour mettre dans les vins de la Reine, la seconde dorure des deux grands chandeliers de la chapelle, la façon d'une croix d'argent pour ladite chapelle, la fourniture de six tranchoirs d'argent doré h la paneterie, la façon de trois aiguilles d'argent, à coudre, pour la Reine, la dorure du bénitier et du goupillon de la chapelle, la refonte d'une autre pièce de fin or pour mettre dedans les vins, la façon de deux grandes torchères d'argent pour la chapelle, idem, de 36 paires d'*agrapins* en or pour la Reine, idem, du couvercle d'un flacon pour la cave, idem, d'un moutardier d'argent avec sa cuiller pour la saucerie, la soudure d'un *rèchauffoir* d'argent pour la Reine, la façon d'une boucle d'or pour la ceinture de Sa Majesté, idem, de deux bracelets d'or, la soudure et la dorure du pilier d'argent du dressoir et dudit dressoir, la façon de sept écussons aux armes de Sa Majesté, émaillés et dorés, la soudure d'un chandelier de la chambro de Sa Majesté, le brunissage d'une

(1893) C'est le fameux peintre flamand Bernard van Orley, dit Bernard de Bruxelles, qui fut attaché à la cour des deux gouvernantes Marguerite d'Autriche et Marie de Hongrie.

(1894) Pointe du diamant.

grande coupe d'argent doré, la façon de quatre cuillers d'or pour la paneterie, la gravure de 20 blasons de Sa Majesté sur les coupes, flacons, bassins, *lampettes*, pots, chandeliers et autre vaisselle amenés à Cambrai, la fourniture de deux salières pour la *chambre de joye* de TEmpeur et deux petites écuebes d'or pour y mettre du sel, idem, deux petites fourchettes d'argent doré pour la paneterie, la dorure des couteaux et des fourchettes dont Sa Majesté se sert habituellement, idem, d'une petite tasse d'argent pour l'essai du vin de Sa Majesté, idem, d'un encensoir de la chapelle de la Reine, la façon de deux flacons d'argent, idem, de trois lardoirs d'argent remis à maître Jacques maître-queux, idem, de deux bassins d'argent pour la cave, le transport d'une partie de la vaisselle de la Reine de Malines à Bruxelles, la façon d'un pied à trois pommeaux pour la cuvelle d'argent délivrée à la paneterie, avec la dorure desdits pommeaux, la façon et la dorure du cretin (1895) à pain de l'Empereur, la dorure de 12 grandes tasses d'argent et d'un couvercle, la façon de six tranchoirs carrés d'argent doré, la dorure d'un grand pot, la façon de quatre chaînes d'or pour les filles d'honneur de la Reine que cette dernière fit faire au moment du voyage de Cambrai, la dorure intérieure et extérieure de deux grands bassins d'argent achetés par la Reine à Madame de Fiennes, la dorure d'une grande coupe d'argent, idem, de deux grands pots d'argent, la façon de 12 tranchoirs d'argent délivrés en la paneterie avec 6 petites saucières, idem, de deux grands bassins d'argent délivrés en la chambre de la Reine, idem, d'un réchauffoir pour bassiner lebt de Sa Majesté, la fourniture de nombreuses custodes de cuirs pour ces diverses pièces de vaisselle (f° 190, verso) : 188 livres à Jooris Weyer, orfèvre à Anvers, pour trois belles salières d'or, garnies de leurs couvercles, délivrées à la paneterie et pour la dorure de trois vieilles coupes d'argent doré servant en la chambre (f 197, recto) ; 1,313 livres, 7 sols au même, pour avoir fait, fourni et livré une cuvebe d'argout pour servir en la chambre de la Reine à rafraîchir le vin de Sa Majesté (idem) ; 1,846 livres, 2 sols, à Pierre Wolfgang, orfèvre à Anvers, délivrés en cendres de fin argent, « pour en faire quatre piliers d'argent pour un bt de champ de l'ouvrage qui sefait en la chambre do Sa Majesté (f° 197, verso) ; 380 livres au même pour le même objet (idem) ; 12 livres au même, en récompense des dépens faits par lui pour être venu d'Anvers à Bruxelles afin de traiter au sujet de l'ouvrage desdits piliers (f° 198, recto). — Dépenses pour plusieurs menues parties payées extraordinairement : 24 bvres à Pierre Des Maîtres, chirurgien à Bruxelles, pour avoir guéri une « fille servante en la chambre des dames et filles d'honneur d'une grande apostume qu'elle avoit à l'entour de son

cœur ; item, la nourrice de Sa Majesté aussi d'une apostume froide et Stenzel, varlet desdites filles, de plusieurs ulcères et cancre qu'il avoit à la bouche » (f° 198, verso) ; 10 livres à Jean Desmoyen, tapissier de Bruxebes, en récompense de ce qu'U avait amené à Malines et vendu à la Reine, des tapisseries qui lui furent ensuite rendues (P 199, recto) ; 40 livres à GULEs van Rossem, pour les custodes fabriquées par lui afin de renfermer les instruments de musique venant d'Augsbourg, achetés de Wolff Ganns, joueur de hautbois (idem) ; 9 livres, 16 sols au docteur Jacques de Eychoven, médecin de la Reine, pour ses dépens d'être resté pendant 22 jours auprès de la comtesse de Solre, malade à Bruxelles (f 199, verso) ; 7 bvres, 16 sols à maître Siegmont Vyer, organiste allemand de la Reine, « pour une table ployante servant à mettre le positif dessus quand on va par les champs, une couverture de cuir eras de vaiche pour en couvrir ledit positif et avoir fait ferrer la custode dudit positif» (idem) ; 15 livres à deux joueurs de tambourin qui ont été au service de la Reine durant son voyage de Cambrai (f° 200, recto) ; 6 livres au concierge de Gand, pour 4jeunes cygnes livrés à la Reine (f° 204, recto) ; 7 livres, 16 sols à Wolff Ganns, joueur de hautbois de la Reine, pour 30 douzaines de cordes de luth venant d'Allemagne, délivrées à Adam « luthéniseur de Sa Majesté » (f 205, recto) ; 155 livres à la femme de Georges Pascaldre, premier palefrenier de la Reine, « tant pour la despence de bouche, gicte et nectoiage de Magdde, la folle de la Royne, couchant malade en la maison dudit Pascaldre, comprins du vin que on a donné à ladicte folle à raison de vi sols par jour, que pour la despence et gicte d'une garche qui est auprès d'eUe pour garder etservir, kraison den sols par jour,» etc. (f°206, verso). Dépense à raison des vieilles dettes remboursées durant le temps de ce compte = 490 bvres (f° 219, recto). Dépenses à cause de l'état de la princesse Dorothee de Danemarck durant le temps de ce compte : 50 livres, traitement de six mois de dame Jeanne de Samt-Pol,

dame de Oostkierche, dame d'honneur de la princesse (f° 219, verso) ; 150 livres, traitement d'une année et demie de dame Jacqueline de Thyant, dame d'Auxy, ayant charge de ladite princesse (f° 220, verso) ; 94 livres, 19 sols à la même, en remboursement de différentes parties qu'elle a payées, savoir : pour avoir fait ferrer des aiguillons d'or : 12 sols ; pour des crochets d'or à mettre aux collets : 60 sols ; un peigne : 3 sols ; de la *keersée* pour faire des chausses pour la princesse : 75 sols ; des verges d'or pour *mommer* et une bague de cornaline : 13 livres ; pour une *pipe* d'argent avec deux canons d'or : 45 sols ; pour le *borset* : 10 sols ; pour une chaîne pour la martre : 3 sols ; pour *manches ouvrées* et gorgerettes : 4.....livres, 13 sols ; pour une messe : 3 sols ; pour de *l'oublon* (du houblon) : 3 sols ; pour la façon de manches ouvrées de soie noire : 44 sols ; item , de deux gorgerettes de *molletz* (molleton) : 60 sols ; taffetas vert : 43 sols ; façon de deux autres paires de manchettes et de 18 couvrechefs : 74 sols ; cordon, savon et amidon : 16 sols ; damas noir : 48 sols ; mouchoirs et gorgerettes de crêpes ouvrées d'or ; un *coyffret* (coffret) *argentorné* : 18 sols ; la réparation de l'horloge de la princesse : 76 sols ; la façon de deux paires de chausses : 6 sols ; deux custodes de cuir pour y mettre la ceinture et le *carquant* (collier) de la princesse : 25 sols ; la façon de 5 paires de manches ouvrées de soie et de fil : 72 sols ; idem, de deux autres paires de manchettes : 52 sols ; idem, d'une paire de manchettes ouvrées d'or : 28 sols ; cordons d'or : 22 sols ; deux paires de souliers de tripes (sorte d'étoffe) : 18 sols ; une paire de souliers de velours : 8 sols ; une autre paire de *tripes sanglées* : 9 sols, etc. (f° 221, recto) ; 46 livres, 5 sols à Madame d'Aussy, pour les parties suivantes payées par elle pour l'usage personnel de la princesse : 3 paires de crochets dorés mises à une gorgerette venant de la duchesse de Milan : 9 sols, 6 deniers ; un dé d'argent à coudre : 8 sols ; épingles : 10 sols ; cordons de soie pour enfiler les ceintures d'or de la princesse : 20 sols ; fleurs achetées le jour des épousailles de la dite princesse (1896) : 12 sols ; façon d'un chaperon de velours : 6 sols ; plume blanche garnie d'or : 3 livres ; gants, fil et soie à coudre : 33 sols ; une houppe de fil d'or pour pendre au chapelet de la princesse : 8 sols ; une once de fil d'or : 54 sols ; papier, plumes, pot à encre, tranche-plumes (canif) et autres *menuités* : 12 sols, 9 deniers ; amidon pour empeser les couvre-chefs et manchons : 3 sols ; une demi-aune de toile pour *ouvrir* des collets de gorgerettes : 3 sols ; deux *kaynons* d'or de fil d'or pour Madame faire ouvrage : 32 sols : salaires des gens qui ont amené d'Amsterdam la fille de la nourrice de la princesse : 5 livres, 14 sols ;

gratification donnée aux maçons et ouvriers qui travaillaient à la chapelle lorsque la princesse vint voir leur ouvrage : 76 sols ; rubans de soie, *escouvettes* et autres *menuités* : 9 sols ; gratification donnée aux ouvriers « qui la (la princesse) prindrent prisonnière quant elle fut avec la duchesse d'Arschot veoir la maison de Madame d'Egghemont » : 40 sols ; gratification donnée aux laquais et *chartons* (cochers) de ladite duchesse qui la menèrent promener après souper : 20 sols ; idem, à un pauvre homme qui lui avait présenté une image et une recette contre la fièvre : 9 sols ; offrande à Batèle quand la princesse y fit son pèlerinage : 6 sols ; dix milliers d'épingles : 40 sols ; une aune de *moles* d'Espagne : 10 sols ; soie pour garnir plusieurs collets de gorgerettes : 20 sols ; rubans de soie pour lâcher les robes et cottes de la princesse : 16 sols, 6 deniers ; fil blanc à coudre ; don à un messenger par lequel la princesse écrivait à la duchesse de Milan afin qu'il fit meilleur devoir : 36 sols ; port de 6 fromages de parmesan envoyés de Milan, d'Anvers à Bruxelles : 26 sols ; 25 sols à Ingle qui avait brodé à l'aiguille les armes du Roi et de la Reine de Danemarck sur un carreau (f° 222, recto) ; 20 livres à Pierre Mathieu, couturier et valet de chambre de la princesse de Danemarck, pour les parties de son métier suivantes faites pour la princesse : la façon d'une cotte simple de satin noir *pleine* de futaine grise : 12 sols ; item, d'un corset de satin noir : 7 sols ; 6 aunes de futaine grise pour doubler ladite cotte : 27 sols ; la façon d'une paire de manchettes de satin noir, découpée avec aiguillons d'or : 4 sols ; une demi-aune de taffetas pour faire une chausse : 9 sols ; la façon d'une paire de chausses de toile : 2 sols ; idem, d'une robe de drap noir et d'une cotte de demi-ostade avec une *faille* (1897) pour Griette ; 40 sols ; la réparation d'une cotte de satin blanc : 10 sols ;

---

(1896) Voir pour le mariage de la princesse Dorothée de Danemarck avec le fils de l'Électeur palatin la note de la p. 311, 1<sup>re</sup> col.

---

(1897) Espèce de voile noir que portent les Flamandes. Celui dont il est question était destiné à Griette la naine de la reine Marie de Hongrie.

la façon d'une robe de velours noir, *pleine* de satin noir : 40 sols; 2 aunes de doublure pour mettre aux plis de ladite robe : 28 sols ; toile à mettre au corps de ladite robe : 4 sols ; la façon d'une robe de velours noir : 15 sols ; l'achat de trois aunes et demie de fin drap d'Armentières pour doubler ladite cotte : 3 bvres, 10 sols ; toile employée à ladite cotte : 3 sols ; la façon d'une paire de manchettes de velours noir : 4 sols ; item, d'une *fadrille* (1898) et la *feur* (1899) pour mettre aux bordures : 25 sols ; item, d'une paire de manchettes cramoisies : 4 sols ; item, l'achat d'un quartier et demi de satin rouge pour faire le haut desdites manchettes : 14 sols ; la façon d'une paire de manchettes de satin blanc : 4 sols ; item, d'un chaperonnet de velours noir : 7 sols ; l'achat de deux aunes et demie de futaine blanche pour doubler le corset de nuit de la princesse : 7 sols, 6 deniers ; deux *escoursoys* (1900) pour le page et une *ayselle* pour aiguiser ses couteaux ; *escouvettes* et étamines pour nettoyer les robes : 6 sols ; coussin pour la marmotte : VIII sols ; bas de chausses pour le page : 14 sols ; *gayolle* (cage) pour le *papegeay* : 25 sols ; achat de trois quartiers de drap vert pour couvrir ladite *gayolle* : 11 sols ; violettes de carême : 6 sols (f° 225, verso); 109 bvres à Jérôme Mantheau, d'Anvers, pour un *palemestre* d'or, un *turquoix* (1901) et 15 boutons d'or (f° 227, recto) ; etc.

B. 3358. (Registre.) — In-folio, 295 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier — 31 décembre **1536**. — Compte cinquième de Jean de Gyn, penninckmestre de la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, pour une année commençant le premier janvier 1536, style de Rome et finissant le 31 décembre suivant. Total de la recette de ce compte : 103,366 livres, 6 sols, 7 deniers de 40 gros (f° 6, recto). Dépenses et mises de ce compte. Samedi, 1<sup>er</sup> janvier 1536, style de Rome, la reine Marie de Hongrie tout le jour à Bruxebe, (1<sup>o</sup> 7, recto) lundi, 6 mars, départ après dîner de Bruxelles souper et coucher à Malines ; mardi, 7 mars, départ le matin de Malines, dîner, souper et coucher à Anvers (f° 18, verso) ; jeudi, 9 mars, départ le matin d'Anvers, dîner à Bevres, souper et coucher à Banlotz ; vendredi, 10 mars, départ le matin de Banlotz, dîner, souper et coucher à La Louwe (f° 19, recto) ; samedi, 11 mars, départ le matin de La Louwe, dîner à Maldeghem, souper et coucher à Bruges (f° 19, verso) ; lundi, 20 mars, départ le matin de Bruges, dîner à Ecloo, souper et coucher à La Love ; mardi, 21 mars, tout le le jour à La Love ; mercredi, 22 mars, départ le matin de La Love, dîner, souper et coucher à Gand (f 21, recto) ;

lundi, 3 avril 1536, départ après dîner de Gand, souper et coucher à La Love (f° 23, verso) ; jeudi, 6 avili, départ après dîner de La Love, souper et coucher à Gand (f° 24, recto) ; jeudi, 13 avril, départ le matin de Gand, dîner, souper et coucher à Deynse (f° 25, verso) ; vendredi, 21 avril, départ le matin de Deynse, dîner, souper et coucher à Audenarde (f° 26, verso) ; lundi, 1<sup>er</sup> mai, départ après dîner d'Audenarde, souper et coucher à St-Adrien (1902) (f 28, verso) ; mardi, 2 mai, départ le matin de Saint-Adrien, dîner à Leveke, souper et coucher à Bruxelles (f° 29, recto) ; vendredi, 19 mai, tout le jour à Bruxelles ; « somme de la despence dudit jour, y compris la provision du vin de Rin de ceste présente année XXXVI : V<sup>m</sup> VI<sup>e</sup> IIII<sup>m</sup>V livres, XV sols » (f° 31, verso); jeudi, 8 juin, départ le matin de Bruxebe, dîner, souper et coucher à Septfontaines; vendredi, 9 juin, départ le matin de Septfontaines, dîner, souper et coucher à Bruxelles (f° 35, verso) ; mercredi, 21 juin, départ le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher à La Veure (f° 87, verso) ; jeudi, 22 juin, départ après dîner do La Veure, souper et coucher à Bruxebe (f° 37, verso) ; mercredi, 2 août, départ le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher à La Veure ; vendredi, 11 août, départ après dîner de La Veure, souper et coucher à Bruxelles (f° 46, verso) ; dimanche, 13 août, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Héver ; lundi, 14 août, tout le jour à Héver ; mardi, 15 août, tout le jour à Bruxelles (f° 47, recto) ; lundi, 4 septembre, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Groenendael (f° 51, recto) jeudi, 7 septembre, départ après dîner de Groenendael .souper et coucher à Bruxebe (f° 51, verso); jeudi, 26 octobre, départ le matin de Bruxebe, dîner, souper et coucher à Braine-le-Château (f° 60, recto) ; samedi, 28 octobre,

(1898) Sorte de tablier.

(1899) Franges.

(1900) Escarcelle.

(1901) Probablement petites tenailles servant à casser des noix ou des noisettes.

(1902) St-Adrien, dépendance de Nivelles, Brabant.



départ le matin de Braine-le-Château, dîner à Septfontaines, coucher à Bruxelles (F 60, verso); jeudi, 9 novembre, dîner à Gaesbeke, souper et coucher à Bruxelles (f 62, verso); lundi, 13 novembre, départ le matin de Bruxelles, dîner à Genappe, souper et coucher à Fleru (1903); mardi, 14 novembre, départ après dîner de Fleru, souper et coucher à Saint-Gérard (F 63, verso); jeudi, 16 novembre, départ après-dîner de Saint-Gérard, souper et coucher à Flerette (1904); vendredi, 17 novembre, départ le matin de Flerette, dîner à Giblou (1905), souper et coucher à Wavre; samedi, 18 novembre, départ le matin de Wavre, dîner, souper et coucher à Bruxelles (F 64, recto); vendredi, 15 décembre, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à La Veure (F 69, recto); dimanche, 17 décembre, départ après dîner de La Veure, souper et coucher à Bruxelles (1° 69, verso). — Dépenses pour gages non comptés par les écrous, entre autres: 27 livres à Benedictus Appezeldus, chantre de la chapelle de la Reine (F 73, verso); 96 livres à Anthonio Maria, vicomte milanais, joueur de cornet de la Reine (F 74, recto); 36 livres à Ludovico de Visconte, dit Muscatel, joueur de cornets de la Reine (idem). — Dépenses pour pensions des filles d'honneur et d'autres officiers, entre autres: 400 livres à messire Angelo Candirano de Milan, docteur-médecin de la Reine (F 78, verso); 27 livres, 18 sols à Arnoul de Zomberghe, prévôt de l'hôtel de la Reine à Bruxelles (F 80, recto); 36 livres, 8 sols à Vincent Rigler, *notiste* et joueur de vielle de la Reine (f° 80, verso); 122 livres, 15 sols à Wolf Ganns, archer de corps de la Reine et joueur de hautbois (F 81, recto); 72 livres à André Hurlacher, aussi joueur de hautbois de la Reine (F 81, verso); 141 livres, 16 sols à Wolf Burgher, aussi joueur de hautbois (F 82, recto); 65 livres, 8 sols à Hulrich Dietrich, joueur de *sacquebute* (f° 82, verso); 36 livres à Etienne Lullier, libraire de la Reine à Malines (F 83, verso); 9 livres, 2 sols, 6 deniers à Cathon du Jardin, *passe-temps* de la Reine (idem). — Dépenses pour deniers délivrés à la Reine afin d'en user à son très noble et bon plaisir, entre autres: 577 livres, 10 sols à Hannekin, valet de chambre de la Reine, en remboursement de semblable somme que, par ordonnance de Sa Majesté, il a payée, savoir 200 écus d'or à un *quidam* pour *aucunes affaires* et 100 écus au cousin du docteur médecin de Milan pour le récompenser d'être allé en Italie chercher deux joueurs de *cuicq*? (1906) (F 85,

recto). — Dépenses tant pour parties fournies et livrées en la chambre de la Reine nécessaires à la personne de Sa Majesté comme pour fil d'or, d'argent et de soie pour employer aux ouvrages qui se font en la chambre de la Reine et autrement: 83 livres, 16 sols, 6 deniers à Jacques de Reviaulx, brodeur et valet de chambre de la Reine, pour les parties suivantes fournies et payées par lui: 2 livres, trois quarts de fin fil d'or employé à faire la *ralonge* d'un dosselet de drap d'or frisé, brodé de velours cramoisi à l'advenant de 22 livres la livre, fringettes (1907) d'or, quatre onces de soie jaune, deux aunes et demie de *trilly* (1908), salaires des brodeurs qui ont travaillé à cet ouvrage, etc. (F91, recto); 451 livres, 14 sols au même, pour les parties suivantes; dix livres trois quarts de fin fil d'or, employé aux broderies et ouvrages d'un *pasle* (1909) de drap d'argent et velours de graine (1910), deux aunes et demie de toile d'argent pour ledit ouvrage, 16 aunes et demie de velours de graine, un quartier de toile d'or, une aune de satin cramoisi, cinq onces et demie de soie de Venise, rouge, cinq livres, quatorze onces de soie noire, rouge et jaune, cinq pièces de *bougran* noir, neuf aunes et demie de toile noire, 7 aunes de drap jaune, salaires de couturier, brodeurs, etc., ayant travaillé à cet ouvrage (F 92, recto); 71 livres, 15 sols au même, pour les parties suivantes: un tonnelet et une petite mande (corbeille) où ont été mis « aucunes succades, *godemetz* (1911) de Portingal et autres confitures présentées à la Royne », la mise à point des couteaux et ciseaux de Sa Majesté, une demi-douzaine de vergettes à battre et nettoyer robes, fil jaune et rouge, réparation d'un bahut, clef servant à un petit coffret de la chambre de Sa Majesté, achat d'un grand coffre servant à renfermer les ouvrages de

(1903) Fleurus, Hainaut.

(1904) Floreffe, province de Namur.

(1905) Gembloux, idem.

(1906) La signification de ce mot nous est inconnue. Peut-être s'agit-il d'un instrument de musique dans le genre du luth et de la cithare; dans ce cas ce serait une altération du mot sistre, due à la plume peu experte du scribe.

(1907) Petites franges.

(1908) Treillis, sorte d'étoffe.

(1909) Poêle.

(1910) Velours rouge, teint avec la cochenille appelée alors graine.

(1911) Pâte de coing ou de guimauve.

Reine, une corbeille pour mettre certains flacons d'huile de fleurs d'oranger, deux paubiasses pour les chiens de la Reine, deux sacs pour renfermer deux pavibons, le bois et la façon de deux *chayères* percées servant à la chambre de la Reine (f° 93, recto) ; 100 sols à Catherine Zwarts, lingère de la Reine, prix d'une demi-livre et deux onces de fil blanc livrées par elle à Lucrèce de Cavahy, fille d'honneur de la Reine (f 95, verso) ; 144 livres à Conrard Vits, pelletier à Bruxebeles, pour la livraison de 37 peaux de *lorcerines* (1912) (f\* 95, verso) ; 20 sols à la Reine, somme qu'elle avait perdue en jouant avec monseigneur de Sempy (f°99, recto) ; 40 sols à Jean Caulx, prêtre, aumônier de la Reine, prix de certains romarins distribués par lui le jour des Palmes (idem) ; 72 sols à François Cambier, sommelier de l'échansonnerie, pour les parties suivantes : deux tablettes à écrire, beurre et autres *menuilés* (f° 99, verso) ; 11 livres à Reuprecht Haller, commis de messire Wolff Haller, chevalier, conseiller et trésorier général de la Reine, pour deux paires de chausses de soie que la Reine avait fait venir de Milan pour l'usage de sa personne (f 100, recto) ; 31 livres à Lucrèce de Cavahy, fibe d'honneur de la Reine, pour de la soie noire achetée pour les ouvrages qui se font en la chambre de la Reine (f° 103, recto) ; 269 livres à Piérine SatiUon, marchande de bagues d'or suivant la cour de la Reine, pour les parties suivantes : 3 chapelets d'or, 3 pommes d'or et deux *bordures* d'or avec la façon de ces objets (f° 103, verso) ; 47 livres à Lazarus Tucker, marchand à Anvers, prix de 13 *cornettes* et de certain nombre de cordes de luth et de maincorde pour la Reine (f° 106, recto) ; 11 sols à Lucrèce Cavally, prix d'une *ghelte* d'eau de lavande achetée pour la chambre de la Reine (f° 106, verso) ; 28 sols à la même, prix de verts chapelets d'herbes achetés le jour des noces de la comtesse d'Epinoy pour les filhes d'honneur de la Reine (f° 107, recto). — Dépenses pour accoutrements tant ordinaires qu'extraordinaires pour la Reine, ses filles d'honneur et les officiers de son hôtel (f° 108, recto). — Dépenses pour dons spéciaux faits par le commandement de la Reine, savoir : 10 bvres au penninckmaistre en remboursement de pareille somme, distribuée par lui à divers, comme à 3 joueurs de hautbois de Bruxelles qui étaient venus jouer devant l'hôtel de la Reine le jour du nouvel an, premier janvier 1536, à un joueur de trompette de guerre de Sa Majesté Impériale pour le même motif, à deux joueurs de tambourins, idem, à une pauvre femme en récompense d'un présent fait à la Reine, à un « *fol* à Mg<sup>r</sup>. d'Iselstain pour avoir aussi, ledit jour de nouvel an, joué sur certain jeu de bois devant Sa Majesté » (f° 138, recto) ; 10 livres au serviteur du docteur-médecin de Mban, pour avoir offert à la Reine ledit jour plusieurs boîtes de confitures que

ledit docteur avait fait venir de Milan (f° 139, recto) ; 18 livres à Charles Dumons, Jean Trenis et Louis Sigovey, clerks de Mg<sup>r</sup>. les trésorier, penninckmaistre et contrôleur de l'hôtel, pour les robes de deuil qui leur étaient dues « à raison des exèques (obsèques) de feue de très noble mémoire de la Royne d'Engleterre, tante à ladicte Majesté, que Dieu absolve (1913) \* (f° 139, verso) ; 8 livres à un des serviteurs de l'abbé de St-Michel à Anvers, pour son salaire d'avoir amené et présenté à la Reine, de la part de son maître, un grand gras veau (f° 142, recto) ; 14 livres au penninckmaistre, somme délivrée par lui : aux quatre chevaucheurs, messagers de l'Empereur dans les Pays-Bas pour le nouvel an, à un veneur de Mgr. deAyme-ries qui avait offert une hure de sanglier à la Reine, à un homme qui avait rapporté à la Reine un de ses oiseaux perdu à la chasse, au serviteur du comte de Rochefort qui avait offert à Sa Majesté des *poulets de bois* (1914) et des pâtés, etc. (f° 143, recto) ; 77 livres, 2 sols au même, prix de plusieurs anneaux donnés par la Reine à ceux qui gagnèrent aux joutes faites le jour des *Carémaux* 1536, comprenant une table de diamant, une pointe de diamant, un rubis, etc. (f° 143, verso) ; 9 livres aux cinq joueurs de trompette et aux quatre joueurs de hautbois de la ville de Bruges, pour leur vin et gracieuseté d'être venus « en sa court et illecq joué sa bienvenue » (f° 147, recto) ; 28 livres , 13 sols au penninckmaistre en remboursement de semblable somme dépensée par lui en dons et aumônes délivrés, entre autres, à un homme qui « avoit présenté à la Reine une rhétorique de la prinse du Roy de Franche à Pavye » (f° 148, verso), « à deux compaignons d'Itallie, joueurs de soupplisse, qui avoient fait quelque passe-temps à la Royne, lorsque Sa Majesté

(1912) Peaux d'ours.

(1913) Catherine d'Aragon, épouse répudiée d'Henri VIII, morte à Kinbolton le 8 janvier 1536.

(1914) Gelinottes.

souppa à la maison de Thisenach » (F 155, verso), à un joueur de *pieu*, pour un passe-temps que Sa Majesté avait eu de lui, aux quatre fils Aymon assistant à la procession de la ducasse de Bruxelles (f° 157, recto), pour roses à distiller achetées par Lucrèce de Cavelly, cerises pour faire confitures données par une pauvre femme (f 161, recto), à un laquais du seigneur de Clon-tinck, pour son vin « de certaines nouvelles qu'il apporta à la Reine de la destruction que avoit faite Jooris Schinck, lieutenant de Frize, de trois mil piétons quo le duc de Hollestein avoit envoyés à l'assistance du duc de Gheldres (1915) » (f° 164, verso), à deux sœurs de Ste-Claire de Bruxelles qui avaient présenté à la Reine des mûres, à un *quidam* qui avait apporté les vraies nouvelles de la reddition du château de Guise (1916) (F 165, recto), à deux français qui avaient amené et présenté à la Reine « unes orghes que Monseigneur de Nassau avoit trouvé en ung chasteau qu'il avoit gai-gnié nommé Amplicourt (1917) » (f° 167, recto). — Dépenses pour autres dons et belle chère (pourboire) payés par la Reine en divers endroits, comme au concierge de la maison de l'Empereur à Malines où la Reine coucha une fois, aux gens de l'abbaye de St-Michel à Anvers, etc. (1° 177, recto). — Autres dépenses pour aumônes, dons gratuits et bienfaits, entre autres 15 livres à Hanns Héricle, écolier, étudiant à Louvain (il 188, recto). Dépenses pour achat de chevaux, de harnachements, etc., entre autres : 192 livres, 10 sols à Wolff, seigneur de Puechain, gentilhomme de la maison de la Reine, pour un cheval *beau* pour la Reine (f° 196, recto). — Dépense pour gages des dix fauconniers de la Reine et achats d'oiseaux : 200 livres, 4 sols à Jean Reniers et Simon de Duerne, marchands d'oiseaux, prix d'un beau gerfaut blanc pour la Reine (f° 203, recto) ; 31 livres, 5 sols à Wolfnaert Jausse van Amsterdam, prix d'un gerfaut et un tiercelet de gerfaut offerts par la Reine au duc d'Aerschot (F 205, recto). — Dépenses pour la garde et l'entretien des hérons à la héronnière de Boitsfort-lez-Bruxelles, entre autres : 29 livres, 13 sols à Sacre le Soye, garde des hérons, en remboursement de plusieurs parties d'avoine, de foin, etc., achetées par lui (f° 208, recto). — Dépenses pour la conduite de la chasse, gages et gratifications des veneurs, entre autres : 81 livres, 18 sols à Reuprecht Caudingher, bandeur d'arbalètes de la Reine, pour trois mois de ses gages (f° 211, recto). Dépenses pour plusieurs parties de vivres et de vin, entre autres : 39 livres, 5 sols à Georges

Rockolfinger, écuyer de cuisine de la Reine, en remboursement des dépenses faites par lui pour l'acquisition d'un chien de mer = 9 livres, le salaire de l'homme qui était allé de Cambrai à Valenciennes le chercher = 25 sols, du charretier qui l'avait amené de Cambrai à St-Quentin = 50 sols, idem pour des huitres envoyées au roi des Romains = 21 livres (F 227, recto) ; 168 livres à Séraphin de Taxis, pour la livraison à la Reine de 192 *gheltes* de *malvoisie douce* de Candie (f 227, verso) ; 230 livres à Hanns Kreutter, secrétaire allemand de la Reine, pour les frais du voyage qu'il allait faire dans l'intérêt des affaires de la Reine en Allemagne, Autriche et Hongrie (F 233, verso, ; 78 sols à Jennin Francq, serviteur de maître Aert Moffendorp, orfèvre, demeurant à Bréda, pour ses vacations de 13 journées employées à mettre en ordre le lit de camp d'argent doré de la Reine (f° 235, verso). — Dépenses pour grosses parties extraordinaires non comptées dans les écrous ordinaires : 400 livres à Aert Moffendorp, orfèvre, en à compte sur ce qui lui est dû « à cause de l'ouvrage des quatre piliers d'argent qu'il devoit faire pour un lict de champ pour Sa Majesté » (F 240, recto) ; 250 livres au même pour le même ouvrage (F240, verso) ; 577 livres, 10 sols à Ferdt Herl, facteur des Fockers, à Anvers, délivrées par lui à Naples au seigneur de la Thieulloye, gentilhomme de la maison de la Reine, pour acheter à Naples plusieurs choses pour Sa Majesté (F 241, recto) ; 80 livres à Antoine Perenin, secrétaire de l'Empereur, pour plusieurs drogues achetées à Naples et envoyées à la Reine (idem) ; 308 livres, 13 sols à maître Stephan Lethman, ouvrier d'orgues, pour la vente et livraison « d'unes orghes pour la Roïne » (f° 242, recto) ; 185 livres à Lazarus Tucker, marchand à Anvers, payées « à Boveinsy pour ung maistre de Lyons, sur et à bon compte de certaines fleutes qu'il devoit faire et livrer à Sa Majesté » (f° 242, recto) ; 64 livres, 15 sols, 9 deniers à maître Marc de Glasère, orfèvre de la Reine, pour les parties suivantes : soudure d'un

(1915) Cette défaite des troupes danoises venant au secours du duc de Gueldre, eut lieu à Heiligerlée, en Frise, au mois de juillet 1536.

(1916) La garnison du château de Guise, qui avait évacué la ville à l'approche du comte de Nassau, se rendit, sans conditions, deux jours après (août 1536).

(1917) Probablement Ambricourt, canton de Fruges, arrond. de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

pot d'une quarte d'argent servant à la cave, réfection du pied d'une des plus grosses ampoules de la chapelle, idem, delà poêle d'argent servant à réchaufferie lit de Sa Majesté, livraison au sommelier de la cave d'une salière d'argent avec la dorure du grand pot à eau et la gravure des armes émaillées de la Reine sur ledit pot, idem, d'un anneau d'argent doré servant sur la couverture du grand bassin de la cave, idem, de deux *boileletles* d'argent servant à l'écritoire de la Reine, idem, d'une *boitelette* d'argent servant à mettre médecines, idem, de deux anneaux d'argent pour la fauconnerie (f°242, verso) : 60 livres à Christophle van Stockaert, faiseur de flûtes à Anvers, pour la vente et la délivrance d'un étui servant à mettre 15 flûtes (f° 244, recto) ; 89 livres, 2 sols à Guillaume de Rempenau, tapissier à Bruxelles, pour la vente de 4 tapis et trois *bancquis* (1918) (f°244, verso) ; 100 livres à Lazarus Tucker, marchand à Anvers, payées par lui, au nom de la Reine, à Jean Pierre, de Milan, en à compte sur le prix de quelques tapis de velours « qu'il a emprins faire pour Sa Majesté » (f° 244, verso). Autres dépenses pour plusieurs *menues* parties non comptées par les écrous ordinaires, entre autres : 24 livres à Pierre Damant, contrôleur de la dépense ordinaire de l'hôtel de la Reine et exécuteur testamentaire de feu maître Richard Contault, jadis garde des librairie et cabinets de Sa Majesté, en remboursement des sommes payées par ledit Richard Contault, « pour avoir fait mectre la pourtraicture de ladite Majesté qui estoit en toile sur ung grand tableau, lequel fut posé esdits cabinetz avecq les autres painctures y estans », pour le salaire d'un homme ayant porté de Malines à Gand et de là à Malines « la pourtraicture de l'Impératrix », idem, d'Etienne Lullier, aide dudit feu Contault, qui était allé de Bruxelles à Malines quérir le premier volume de Froissart qui était en ladite librairie pour l'apporter à Sa Majesté ainsi que deux *missaulx* et un grand livre de chant pour le service de la chapelle, deux petits chandeliers d'argent, idem, du même, pour avoir fait « nectoyer et pollir le harnois de feu monseigneur de Savoie (1919) estant en ladite librairie », le salaire de Jean Thys, relieur, pour avoir remis à point 21 livres de ladite librairie et les avoir muni de *cloants* (fermoirs) de laiton et de cordons, idem, de Gilles van Gunie-beke, *escrignier* à Malines, pour avoir remis la *pourtraicture* de l'Empereur sur bois de chêne aux-dits cabinets, du même, pour le bois et la façon d'un manteau de cheminée dans la seconde chambre desdits cabinets, d'Etienne Lullier pour avoir fait nettoyer 13 pièces tant couteaux que ciseaux déposés dans lesdits cabinets, *rhabiller* un pavillon de soie et un autre de

fil blanc, être allé de Bruxelles à Malines chercher les portraits de l'Empereur, du roi des Romains, son frère et de la Reine et porter une caisse de bois renfermant la *pourtraicture* d'un personnage fait de terre « avecq aucuns loyères et cornetz pour mectre esdits cabinets », être allé de nouveau chercher à Malines pour la Reine une pièce d'ambre gris et autres choses, avoir fait nettoyer un miroir d'acier enchâssé d'argent avec deux petits couteaux, remettre à point une petite horloge d'argent, etc. (f° 246, recto) ; 7 livres, 16 sols à Sigmond Sudel, tenant le lieu de couturier ordinaire de la Reine, pour les salaires de quatre compagnons pendant sept jours occupés à faire les robes de deuil de la Reine et des dames d'honneur, etc. (f°248, verso) ; 10 livres à Inghelbert Marcellin, mercier suivant la cour de la Reine, pour la livraison de dix bonnets de deuil pour les filles d'honneur (f° 250, recto) ; 24 livres à Amry Michielz, maître chirurgien, pour ses peines et salaires d'avoir curé, *sanè* et guéri Gertrude, chambrière des filles d'honneur de la Reine, de certain accident qu'elle avait à un œil (f°251, recto) ; 44 livres à Guillaume de Blois, grand écuyer et premier fauconnier, pour les parties suivantes envoyées au roi des Romains, savoir: 16 douzaines dematras, 16 douzaines de ciseaux, deux *coffins*, deux couteaux de chasse, *3cacques* pour bander les arbalètes d'Espagne, deux trompes, un havet (crochet) servant à monter et démonter les arbalètes, 50 livres de fil (f° 251, verso) ; 130 livres, 1 sol à messire Hamry de Hagnericourt, chevalier, conseiller et maître d'hôtel de la Reine, pour les parties de vivres de carême envoyées par lui au roi des Romains savoir : 100 hvres de thonine, un tonneau de saumon, cent livres de *slocvisch*, 30 bottes de grandes soles, un tonneau de figues de Rhodes, un *frèau* de raisins de Tarse, un tonneau de grosses anguilles, 20 grands cabillauds et plusieurs *mullettes*, 2 tonneaux de beurre, 3 *escros* de soretts, 2 *escros* d'*esprottequins*, 4 *ghelles* de muscades, 40 raies,

(1918) Tapis à mettre sur des bancs.

(1919) Philibert de Savoie, second mari de l'archiduchesse Marguerite. Cette princesse ayant habité Malines pendant son veuvage, c'est ce qui explique comment l'armure de son mari était conservée dans la librairie ou bibliothèque de son hôtel dans ladite ville.

30 bottes d'*esquerquins*, 5 *ghettes* et demi de grosses olives, des cuillers à couper le beurre, 13 *gheltes* et demi d'huile d'olive, 6 livres de câpres fines, 1 tonneau de harengs, etc. (f° 252, recto) ; 7 livres, 16 sols à sire Jean de Neufchâtel, aumônier de la Reine, pour une chasuble de damas noir avec bordure de drap d'or, etc. (f° 253, verso) ; 10 livres, 5 sols à messire Philippe de Souastre, chevalier, baron d'Auxy, conseiller et maître d'hôtel de la Reine, en remboursement de plusieurs parties qu'il a achetées pour Mannekin (1920) savoir : 4 aunes et demie de drap gris pour un *sayon* avec la doublure, une paire de chausses de drap gris, une paire de chaussons, une paire de souliers, une chemise, un peigne, une paire de moufles, 2 douzaines d'aiguillettes, un chapeau, une ceinture, une lunette, *barbiaige*, etc. (f° 258, recto) ; 42 livres à Liévin Pana-gathus, maître d'école des pages d'honneur de la Reine, pour son salaire d'avoir fait et décrit la généalogie de l'Empereur et de la Reine (f° 259, recto) ; 14 livres délivrées par le penninckmaistre à Hanry Bos, orfèvre à Bruxelles, roi des *hacquébutiers*, « pour son vin d'avoir venu de Bruxelles à Gand, annoncer à la Roïne l'occision qu'il avoit faicte de son hacquebute, des deux grands corbeaux qui tuoient et enchassoient les heiTons de Bouschefort, etc. » (f° 259, recto) ; 51 livres payées par Liévin Panagathus au peintre qui avait enluminé la généalogie de l'Empereur (f° 259, verso) ; 6 livres à Manck Rudder, joueur dépasse-passe, que la Reine avait fait venir de Gand à la Looove « pour avoir quelque passe-temps » (f° 260, recto) ; 26 livres à maître Rombault Loetz, secrétaire de la Reine, pour les parties suivantes : deux ciseaux, deux canifs et fil à paqueter, la *règlature* (reliure) des ordonnances et requêtes des cours d'Espagne en espagnol, le salaire de l'homme envoyé à toute diligence à Anvers chercher les bibles expédiées à la Reine de France, prix de ces bibles, savoir la grande = 50 sols, les cinq petites = 38 sols, deux aunes de velours noir employées pour relier ces volumes, la dorure des serrures du grand volume, les rubans de soie servant à les fermer, etc. (f° 262, verso) ; 57 livres à Marguerite Jolestinne, femme de George Pascaldre, pour son salaire d'avoir eu en garde *Magdele*, passe-temps de la Reine, durant sa maladie et pour les dépens de bouche (f° 266, verso) ; 6 livres à messire Hugues de Bulleux, chevalier, seigneur de Franqueville, conseiller et maître d'hôtel de la Reine, en remboursement de semblable somme distribuée, savoir : à un tambourin et à trois joueurs de souplesse pour un passe-temps fait par eux à Sa Majesté lorsqu'elle dînait le 29 mai chez Madame de Bréderode, etc. (f° 267, verso) ; 11 livres, 15 sols à Marguerite Jolestinne, etc., en remboursement de

semblable somme qu'elle avait dépensée pour l'enterrement et service de Magdle la Folle (P 269, recto) ; 8 livres payées par le penninckmaistre à deux laboureurs pour les dommages qu'ils avaient éprouvés en leurs blés et avoines le 17 juin, jour où Sa Majesté était allée à la chasse auprès de Liuthoudt (f° 271, verso) ; 12 livres à Adam Ey 1er, joueur de luth de la Reine, prix de quatre custodes de bois couvertes de cuir et doublées en dedans de drap jaune servant à mettre les quatre violles de la Reine (f° 272, verso) ; 4 livres, 18 sols à Hanneckin Œlz, valet de chambre de la Reine, pour diverses parties payées par lui, entre autres, un collier de cuir pour un chien de chambre, une quenouille à rouet avec ses accessoires pour Sa Majesté (f° 273, recto) ; 6 livres payées par le penninckmaistre à un homme venant de Bourgogne et apportant à la Reine la nouvelle de la défaite que l'Empereur avait infligée à un « certain grand nombre de Zwytzers (1921) qui alloient à l'aide du roy de Franche » (f° 274, verso) ; 101 sols remboursés par le même à diverses personnes, entre autres : 15 sols à François Cambier, sommelier de cave, qui les avait prêtés à la Reine pour jouer lorsqu'elle était au bois de Hamre, 15 sols à Rombaut Loetz, secrétaire ordinaire de Sa Majesté, pour une petite presse que Séraphin avait fait faire à Anvers et pour deux autres presses de libraire pour bien presser les lettres que portait Thionville, etc. (f° 278, recto) ; 8 livres à Claude Bouton, seigneur de Corbaron, prix de quatre tableaux représentant les portraits de l'Empereur, de la Reine de Hongrie, de la Reine de France et dudit seigneur de Corbaron (f° 279, verso) ; 111 sols, 9 deniers à Jacques de Remaulx, valet de chambre de la Reine, pour les parties suivantes payées par lui, savoir : quatre cents et demi de *pommes de coing* pour faire des *codmats*, deux cents *poires de coing* pour faire gelée de coing et deux douzaines de boîtes à mettre lesdits *codmats* (f° 280, recto) ; 26 livres à François Liechtenbergher, apothicaire de la Reine, pour les

parties d'épiçes et de médecines ci-après : 2 onces de noix muscades = 4 sols ; une demi-once de pilules communes = 4 sols ; 2 livres de sucre = 8 sols ; une once de feuilles = 6 sols ; 2 onces de *confeclionis dyacunini* = 4 sols ; 4 onces *confeclionis jagalange* = 8 sols ; sirop de roses = 4 sols ; un quart de sucre blanc — 2 sols ; demi-once de pilules communes = 4 sols ; demi-once de gingembre entier = 6 deniers ; 2 onces de *galange* entière = 23 sols ; *tiriani* (1922) = 5 sols ; une once de clous (de girofle) = 3 sols ; *coriandi confecti* 1 once = 5 sols ; une livre d'amandes confites = 5 sols ; vinaigre de roses = 4 sols ; 2 onces de gingembre blanc = 2 sols, 6 deniers ; 2 onces de cannelle = 8 sols ; deux bvres et demie de roses = 4 sols ; fleurs de roses = 4 sols ; un *électuaire confortatif de pierres précieuses* = 26 sols ; 3 onces de *manus Chrisli* = 9 sols ; *anisi, carni et fundi confecti* = 6 sols ; vinaigre *sambucini* = 4 sols ; onces de *conserva rosarum* = 3 sols ; une livre de *citronton* = 8 sols ; 6 onces *roses de cerises* = 9 sols ; une once d'*olibani electi* = 12 deniers ; un julep = 3 sols ; 4 onces de sirop de *violets* = 8 sols ; une once de poivre = 15 deniers ; une *uncture* = 3 sols ; *mellis rosati* = 3 sols ; un quart de coriandre = 15 deniers ; *alunis* = 6 deniers ; une confection *diadra-ganti* = 8 sols ; sirop de *liquiricie* = 3 sols ; sirop de *absinthi* = 9 sols ; *ramorus paradisi* = 12 deniers ; 5 *dragines* de pilules = 5 sols, etc. (f° 283, verso) ; 20 livres à Willem Raes Perjoenzone (1923), peintre, « à cause de semblable somme à lui ordonnée par la Reine, sur et en tant moins de ses salaires d'aucunes parties d'ouvrages de son dit style qu'il avoit faits et devoit encore faire pour Sa Majesté » (f° 286, recto) ; 13 livres, 3 sols à Claude Lefebvre, concierge de la Reine à Mabnes, pour les parties suivantes : salaires de deux jardiniers de Bruxebe qui ont besogné au jardin de Sa Majesté à Malines, tant pour tailler les vignes et rosiers que pour labourer la terre et faire les *paroquets* (1924) audit jardin, fourniture de beaux romarins, violiers, *genoufles* (1925), marjolaines et autres petites *menuités* pour ledit jardin, etc. (f° 291, recto).

B. 3359. (Registre.)— In-f°, 281 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier-31 décembre **1537**. «Compte sixiesme de Jehan Gyn, penninckmaistre de la Royne douaigère de Hongrie, etc. pour un an entier commençant le premier jour de janvier 1537, style de Rome, et finissant le dernier de décembre suyvant oudit an ». Total des recettes de ce compte : 100,673

livres, 17 sols, 3 deniers (f° 9, verso). Dépenses et mises de ce compte. Lundi, 1<sup>er</sup> janvier 1537, la reine de Hongrie, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, etc., tout le jour à Bruxebe, somme du jour, avec les gages: 151 livres, 5 sols, 3 deniers (f° 11, recto); mardi, 15 mai, la Reine tout le jour à Hevres (Héver) (f° 34, verso); samedi, 19 mai, départ de Hèvres après dîner, souper et coucher à Bruxelles (f° 35, verso); samedi, 2 juin, départ de Bruxelles le matin, dîner à Neggle (1926), souper et couchera Grammont (f° 38, recto); dimanche, 3 juin, départ après dîner de Grammont, souper et coucher à Audenarde (idem); lundi, 4 juin, départ le matin d'Audenarde, dîner, souper et coucher à Courtrai (f° 38, verso); mardi, 5 juin, départ après dîner de Courtrai, souper et coucher à Lille (idem); mardi, 3 juillet, départ le matin de Lille, dîner et souper à Ypres, coucher à Langhemarck (1927) où le lendemain ebe fut à la chasse; mercredi, 4 juillet, départ après dîner de Langhemarck, souper et coucher à Ypres (f° 43, verso); lundi, 9 juillet, dîner à Ypres, souper et coucher à Langhemarck; mardi, 10 juillet, départ de Langhemarck après dîner, souper et coucher à Ypres (f° 44, verso); samedi, 14 juillet, départ d'Ypres le matin, dîner, souper et coucher à Cassel; dimanche, 15 juillet, départ le matin de Cassel, dîner, souper et coucher à Aire (f° 45, verso); jeudi, 19 juillet, départ après dîner d'Aire, souper et coucher à St-Omer (f 46, recto); vendredi, 27 juillet, dîner à Clairmarais (1928), souper et coucher à St-Omer (f° 47, verso); mardi, 31 juillet, départ après dîner de St-

(1922) Probablement tbériaque.

(1923) Le nom de ce peintre ne se trouve ni dans le Dictionnaire de Siret, ni dans la liste des artistes des Pays-Bas au XVI<sup>e</sup> siècle publiée par Henné. Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique. Tome V, p. 80 et suiv.

(1924) Parterres.

(1925) Giroflées.

(1926) Neyghem, Flandre Orientale.

(1927) Langemarck, Flandre Occidentale.

(1928) Clairmarais, abbaye cistercienne au nord de St-Omer.

Orner, souper et coucher à Bergues-St-Winoc (F 48, recto) ; mercredi, 1<sup>er</sup> août, départie matin de Bergues-St-Winoc , dîner, souper et coucher à Dunkerque (f° 48, verso) ; jeudi, 2 août, départ le matin de Dunkerque, dîner, souper et coucher à Nieuport ; vendredi, 3 août, départ de Nieuport, dîner à Audenburg (1929), souper et coucher à Bruges (f° 49, recto) : lundi, 20 août, départ après dîner de Bruges, souper et coucher à Wynendale, (f° 52, recto) ; samedi, 25 août, départ le matin de Wynendale, dîner, souper et coucher à Bruges (f° 52, verso) ; dimanche, 16 septembre, départ de Bruges, souper et coucher à Ecloo (f° 56, verso) ; lundi, 17 septembre, départ le matin de Bruges (1930), dîner à Ecloo, souper et coucher à Bauloo ; mardi, 18 septembre, départ le matin de Bauloo, dîner, souper et coucher à Tenremonde ; mercredi, 19 septembre, départ après dîner de Tenremonde, souper et coucher à Bruxelles (f° 57, recto) ; jeudi, 27 septembre, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Genapes ; vendredi, 28 septembre, départ le matin de Genapes, dîner, souper et coucher à Gausely (1931) (f° 68, verso) ; samedi, 29 septembre, départ le matin de Gausely, dîner à Braine l'Alleud, souper et coucher à Bruxelles (f° 59, recto) ; lundi, 8 octobre, dîner à la chasse, souper et coucher à Bruxelles ; vendredi, 19 octobre, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Wavre ; samedi, 20 octobre, départ le matin de Wavre, dîner à Gembloux, souper et coucher à Fleurus ; dimanche, 21 octobre, départ après dîner de Fleurus, souper et coucher à Namur (f° 62, verso) ; samedi, 27 octobre, départ le matin de Namur, dîner à Auduigné (1932), souper et coucher à Hu (1933) où la Reine a été défrayée (f° 63, verso) ; dimanche, 28 octobre, tout le jour à Huy et a été défrayée la Reine avec son train par Mgr. le cardinal de Liège (f° 64, recto) ; mercredi, départ le matin de Huy, dîner à *bateau*, souper et coucher à Liège (f° 64, verso) ; lundi, 5 novembre, départ le matin de Liège, dîner, souper et coucher à Fallais ; mardi, 6 novembre, départ le matin de Fallais, dîner à la chasse, souper et coucher à Namur (f° 65, verso) ; mercredi, 7 novembre, départ le matin de Namur, dîner à la chasse, souper et coucher à Gyblot (1934), jeudi, 8 novembre , partie de Gyblot, dîner à Wavre, souper et coucher à Bruxelles (f° 66, recto) ; mercredi, 14 novembre, départ après dîner de Bruxelles , souper et coucher à Septfontaines (f° 67, recto) ; samedi, 17 novembre, départ après dîner de Septfontaines, souper et coucher à Bruxelles (f° 67, verso) ; jeudi,

20 décembre, départ le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher à La Veure (f° 73, verso) ; samedi, 22 décembre, départ après dîner de La Veure, souper et coucher à Bruxelles (f° 74, recto) ; lundi, 31 décembre, la Reine tout le jour à Bruxelles ,f° 75, verso). — Dépenses pour pensions aux dames et filles d'honneur de Sa Majesté, 150 livres à Jeanne de Luxembourg, baronne de St-Pol, dame d'Oiskerke (f° 77, recto) ; 36 livres à demoiselle Justina, comtesse de Plagay, fille d'honneur de la Reine ; idem, à demoiselle Jeanne, comtesse de Solrinse (f° 77, verso) ; idem, à demoiselle Barbe de Mayburg ; idem, à demoiselle Catherine de Lcmberg (F 78, recto) ; idem, à demoiselle Lucrèce de Cavally ; idem, à demoiselle Claire de Zekerwytzen (f° 78, verso) ; idem, à demoiselle Magdeleine Obers-tamerin ; idem, à demoiselle Appoline de Lamberg (F 79, recto) ; 50 livres à dame Rosina de Lamberg, gouvernante desdites filles d'honneur (f° 79, verso) ; 25 livres à Anna Hannekins, femme de chambre de la Reine ; idem, à Guillemette Wymeau (F 80, recto) ; 18 livres à Anne Camerline, femme de chambre des filles d'honneur de laReine ; idem, à Gertrude (F 80, verso) ; idem, à Charline (F 81, recto) ; total de ces dépenses : 792 livres (F 81, verso). Dépenses pour autres pensions ; 9 livres, 2 sols, 6 deniers à Cathon du Jardin, passe-temps de la Reine (F 92, recto). Total : 16,757 livres, 12 sols (F 99, verso). Dépenses pour deniers délivrés à Sa Majesté pour en user à son très noble plaisir : 20 livres au clerc de maître Guillaume Le Blanc, pour son remboursement de dix écus d'or qu'il prêta à la Reine dernièrement lorsqu'elle était à Lille à la maison dudit maître Guillaume Le Blanc, son maître, où elle fut souper avec Monseigneur de Berghes qui y était logé (F 102, verso). Total : 1,261 livres, 10 sols (F 104, recto). Dépenses tant pour parties fournies et délivrées en la chambre de la Reine et nécessaires à sa personne, que pour parties de fil d'or, d'argent et de soie pour employer aux ouvrages qui se

(1929) Audenburg, Flandre occidentale.

(1930) Il y a là une erreur du scribe, la reine Marie de Hongrie n'ayant pu passer la même nuit à Ecloo et à Bruges.

(1931) Gosselies, Hainaut.

(1932) Audregnies, idem.

(1933) Huy, province de Liège.

(1934) Gembloux, province de Namur.

font en sa chambre : 56 sols à Catherine Zwaertz, lingère de la Reine, pour les parties suivantes, savoir: les façons des lincoils de la Reine qu'il fallait faire à la hâte pour les fêtes de Noël, coton employé aux bonnets de nuit de la Reine, linge et fil blanc (f° 105, recto) ; 8 livres à Hannekin Els, valet de chambre de la Reine, pour les parties suivantes, savoir : achat de deux coffres de bois blanc pour renfermer les deux grandes torchères d'argent que la Reine a fait faire dernièrement, 45 aunes de rubans noirs de Cologne, une pièce de rubans de Milan, 1 pièce de rubans de Tours, 3 collets (colliers) pour les trois lévriers que la Reine tient en sa chambre (f° 109, verso) ; 36 livres à Aërt Lefebvre, pelletier de la Reine, pour certaines parties de pelleterie vendues à Sa Majesté pour l'usage de sa personne (f° 112, verso) ; 130 livres, 18 sols, 9 deniers au même, pour les parties suivantes, savoir : *une forme de doz gris* pour rhabiller les chausses de Sa Majesté, une autre *forme de doz gris* pour mettre en une autre paire de chausses, une once de soie employée à fourrer une robe de la Reine, 82 peaux d'Espagne pour fourrer une robe donnée par la Reine à une certaine Cambrelin, 82 autres peaux d'Espagne pour fourrer une robe donnée à Jannekin, femme de chambre des filles d'honneur, pour avoir fait courroyer 37 *lucerves* (1935), avoir rassemblé les *pissoties desdites lucerves*, un manteau et demi de *lupars* (1936), avoir fait *courroyer* deux timbres de sable, un manteau plein de *lupars* pour le blanc faucon, une demi-once de soie pour coudre, un *doz de gris* pour une paire de chausses, 42 peaux de renard pour fourrer une robe donnée par la Reine à un gentilhomme hongrois, un demi-manteau de gorges de renard pour ladite robe, la fourrure d'un bonnet avec la bannière donnée à Cathon, une fourrure blanche délivrée à Magdeleine, sotte de Sa Majesté, 17 peaux blanches pour servir à un corset, 12 autres peaux blanches pour une paire de chausses pour ladite Magdeleine, avoir rassemblée 70 *pennelières* de martres *sables*, 16 peaux blanches destinées à fourrer un bonnet pour ladite Cathon, un demi-manteau de martres donné par la Reine à Monseigneur de Sempy (f° 113, verso) ; 124 livres, 3 sols au penninckmaistre pour plusieurs parties de fil d'or et autres fournies à Sa Majesté, savoir : 4 livres de fin or de Venise et une *lucerve* (f° 115, recto) ; total : 881 livres, 9 sols, 6 deniers (f° 115, verso). Dépenses pour accoutrements ordinaires et extraordinaires pour la Reine, ses dames et filles d'honneur etc. Total : 466 livres, 3 sols, 3 deniers (f° 123, verso). Dépenses pour dons etc. : 7 livres au penninckmaistre qui les a distribués, savoir : 20 sols le 19 janvier 1537 au *coustre* de Cauberghe afin qu'il ne sonnât plus les cloches pour la fête que les femmes de Bruxelles font à leurs maris, 60 sols ledit

jour à trois compagnons communs chantres qui vinrent chanter chansons devant la Reine, 60 sols à un compagnon qui a apporté de la venaison à Sa Majesté venant du château de Thiemig ff° 125, recto), 20 sols à un serviteur du comte de Rochefort qui avait apporté et offert à Sa Majesté de la venaison et certaines poules de bois (f° 126, verso) ; 6 livres à Claes Colon, cuisinier du comte de Rochefort, qui avait offert à Sa Majesté des pâtés de venaison (f° 127, verso) ; 50 livres à Antoine Senft, valet de chambre de la Reine, qui les a données à un homme qui abatit le *papegay* pour Mgr. de Liège à la confrérie et guilde des arbalétriers de la ville de Bruxelles le 11 avril 1537 (f° 129, recto) ; 12 livres à Henry de Hamericourt, seigneur de Neufville, conseiller et maître d'hôtel de la Reine, délivrées par lui le 1<sup>er</sup> juillet à plusieurs jeunes filles qui vinrent chanter devant Sa Majesté lorsqu'elle soupa à l'hôtel de Mgr. de Palermo à Lille (f° 130, verso) ; 6 livres au penninckmaistre, pour l'achat de 4 beaux mouchoirs donnés par Sa Majesté au duo d'Arschot pour l'usage de sa personne (f° 131, recto) ; 24 sols au même, payés par lui au maître-queux de la Reine pour le salaire de deux hommes qui avaient apporté à Sa Majesté deux grands brochets de la part de Madame de Lannoy (f° 132, recto) ; 40 sols au même, payés à un homme qui avait présenté à la Reine des paons (f° 133, verso) ; 40 sols au même, payés aux valets de l'écurie de Sa Majesté pour se récréer le jour de la St-Éloi (f° 135, verso) ; 4 livres au même, payées à un nommé Jean Sheffaërt à qui la Reine en a fait don à cause de deux beaux tableaux faits et *ouvrés* de *brodures* par lui montrés à Sa Majesté (f° 135, verso) ; 200 livres à Bartholomé Haller de Hallerstein, conseiller de l'Empereur, prix d'une chaîne d'or dont Sa Majesté lui a fait don en considération des services qu'il a faits à Sadite Majesté en deux voyages l'un, en 1536, « vers l'ambassadeur de l'Empereur, l'archevêque de Londen, en court de "Wardwède en Hongrie », et encore, en l'an 1537, vers

(1935) Fourrure de la femelle du loup-ceryier.

(1936) Fourrure de léopard.



ledit ambassadeur à Vienne en cour du roi des Romains etc. (f° 142, verso) ; 216 bvres au même pour un troisième voyage au mois d'octobre 1537 vers le même ambassadeur à Vienne (P 143, recto) ; total : 2,316 livres, 12 sols (P 147, verso). Dépenses pour autres dons à l'occasion de *belle chère* en divers lieux où Sa Majesté a séjourné : 4 livres au penninckmaistre pour *belle chère* au cloître de Groenendael où la Reine soupa et coucha le 13 mars 1537 (f° 148, recto) ; total : 269 livres, 13 sols (f° 157, recto). Dépenses pour aumônes : 50 livres à frère François Regis, docteur en théologie, religieux de l'ordre de St-François au couvent des Frères mineurs de NiveUe.pour avoir prêché l'avent devant Sa Majesté à Bruxelles (P 158, recto) : 20 livres à Barbe Bouwins, lingère à Bruxelles, pour plusieurs parties de linge achetées d'elle , savoir : 48 aunes de toUe délivrées aux douze pauvres femmes qui étaient à la Cène, 9 aunes de tobe plus fine pour en faire grands *escourseurs*(1937) tant à Sa Majesté qu'aux dames qui assistaient à la Cène, 28 aunes de toiles de meilleure qualité pour en faire *essuoirs* pour les pieds desdites 12 pauvres femmes (f° 159, verso) ; 10 livres, 3 sols à messire Jean de Caux, aumônier de la Reine, pour être distribués aux 12 pauvres femmes de la Cène(f° 160, recto) ; total : 465 livres, 7 sols, 6 deniers (P 167, verso). Dépenses pour achat de chevaux, harnais etc. : 101 livres à Hugues de Souastre, écuyer du comte d'Épinoy, prix d'un beau cheval sur poil grison fourni par lui à l'écurie de la Reine (f° 169, recto) ; 78 bvres, 3 sols à Martin Prender, sellier allemand de la Reine, pour plusieurs harnais, brides etc. fournis à l'écurie de Sa Majesté, entre autres : 2 selles pour les deux haquenées des filles d'honneur, la réparation de plusieurs autres seUes qui ont été élargies et rembourrées, 4 selles neuves pour les haquenées de la Reine etc. (P 169, verso) ; total : 778 bvres, 13 sols (f° 172, verso). Dépenses pour les gages des dix fauconniers de la Reine ; total : 979 livres, 5 sols (P 176, recto). Dépenses pour les gages de la garde de la *hèronnerie* de Boits-fort-lez-Bruxelles ; total : 65 livres, 2 sols, 6 deniers (f° 179, verso). Dépenses pour la conduite de la chasse de la Reine : 21 livres, 18 sols à Pierrequin Kenon, meneurs de lévriers de la Reine, pour avoir nourri et gardé deux grands lévriers, outre les deux qu'il avait déjà à sa charge etc. (P181, recto) ; total ; 1,365livres, 3 sols, 6 deniers (P 198, verso). Dépenses pour aucuns menus voyages et messageries : 140 livres à Érasme, baron d'Eytzing, gentilhomme de la Reine, pour le voyage qu'il devait faire en Autriche, « pour aucunes affaires de Sa Majesté, dont elle ne veult estre fait aucune déclaracion » (f° 202, verso) ; 8 livres à *Ypolit*,

seigneur de Nomy, gentilhomme de la Reine, pour être abé de Bruges à Bruxelles « vers monseigneur de Brixie lui mener un médecin pour le traicter d'une griefve maladie en laquebe il estoit constitué, lequel Sa Majesté luy envoyoit etc. » (P 205, recto) ; 6 livres à François de Montdidier, valet de chambre de la Reine, pour être allé de Lille au camp, par commandement de Sa Majesté, pour aucunes affaires dont elle lui avait donné charge et pour un autre voyage depuis Ypres audit camp (P 206, recto) ; 20 sols payés par le penninckmaistre à un homme qui était allé de Béthune porter au capitaine les certaines perdrix, faisans et autres *volatiles* de la part de la Reine (f 207, recto) ; 30 sols payés par le même au maître d'hôtel Varennes qui avait envoyé un homme de Courtrai à Bruxelles porter à Mgr. de Brixie des prunes confites de la part de Sa Majesté (P 207, verso) ; 420 livres à Philippe, baron de Molembaix, pour être allé de Bruxelles à Vienne avec 8 chevaux que la Reine envoyait, savoir 6 au roi des Romains, son frère, et 2 à Hattembourg (P 208, verso) ; total : 1,035 livres, 19 sols, 9 deniers (P 212, verso). Dépenses pour menues et grosses parties extraordinaires non comptées parles écrous ordinaires de l'hôtel : 12 bvres à Casper van der Heyden, que la Reine lui a fait donner, « en faveur de ce qu'il luy a présenté et donné la Description du Monde taillée en bois rond et garny d'un pied bien ouvré » (f° 215, recto) ; 14 sols payés par le penninckmaistre à Casper van der Heyden, pour un sac de cuir destiné à renfermer la dite Description du Monde (P 216, recto) ; 16 sols, 6 deniers payés par le même à Lazarus Tucker, marchand à Anvers, « pour la parpaye de certaines grosses flûtes avec autres instruments qu'il a achetés pour la Royne d'un marchand nommé Bouvise » (P216, recto); 40 sols à messire Wolf Haller, trésorier général, prix de *pommes de Grenade* qu'il a fait apporter d'Anvers (P 216, verso) ; 18 sols payés par le penninckmaistre à un homme qui a présenté des oisons gras à Sa Majesté de la part du cardinal de Liège et à un autre homme qui « mena aux forestz le cerf que Sa Majesté avoit tiré » (P 216, verso) : 40 sols à Aimable Rippert, prix d'une *hacquebutle* que par

commandement de Sa Majesté, il a achetée pour faire lever les hérons aux champs (f° 217, recto) ; 7 livres à Michel Mariage, fourrier des logis de la Reine, prix « d'une chayère de bois perchié pour icelle servir et mettre à la chambre de Mgr. le Cardinal de Liège en la court de Bruxelles que Sa Majesté luy avoit fait bailler pour y reposer quand il venoit, laquelle chayère estoit garnye de drap noir et doublée de boucran et d'icelle payée, etc. » (f° 217, verso) ; 8 carolus d'or à Séraphin de Taxis, commis du maître des postes, payés par lui à « maistre Caspart, chirurgien de Sa Majesté, lequel elle envoyoit au camp en poste devant Saint Pol, etc »(f° 221, recto); 44 sols payés par le penninckmaistre, savoir à Henry van den Dain, huissier de salle de la Reine, pour sa dépense de bouche d'être allé au camp devant Théroiane porter 12 pâtés de venaison pour les distribuer de la part de Sa Majesté aux capitaines allemands et autres gentilshommes, et pour achat de poulets et autres viandes afin de festoyer les capitaines allemands qui vinrent voir Sa Majesté à Aire (f° 222, verso) ; 18 sols au même, payés à un compagnon qui a mené le cerf pris par la Reine et à un autre compagnon qui alla la nuit chercher un autre cerf destiné à la chasse du lendemain (f° 223, recto) ; 79 sols à Cornille de Bréda , prix de 32 *traicls*, d'un *coffin* pour les mettre et d'une douzaine de cordes, le tout délivré à Sa Majesté pour en faire son bon plaisir (f° 225, recto) ; 10 sols à Bartholomé Caspot, tapissier de la Reine, pour la façon d'un tapis de velours vert servant à une petite table sur laquelle Sa Majesté joue aux cartes (f° 226, recto) ; 18 sols à Colin, laquais de la Reine, prix de 6 gaules pour porter Sa Majesté quand elle va à cheval (f° 227J recto) ; 20 sols à Aërt Lefebvre, pelletier de la Reine, prix de certains dos de gris achetés pour garnir les chausses de Sa Majesté (f° 227, recto) ; 15 livres, 2 sols payés par le penninckmaistre, pour les dépens d'un trompette du Roi de France pendant qu'il a été par deçà attendant la dépêche de la Reine (f° 228, verso) ; 33 sols à Val-ten Hes, couturier de la Reine, pour les parties suivantes fournies par lui, savoir : une aune de drap noir employée au bas d'une robe de soie noire fourrée d'hermines, fil à coudre, canevas, etc. (f° 228, verso); 60 sols à François Cambier, sommelier de la cave de la Reine, payés par lui pour le dîner de la Roine « étant dernièrement à la chasse le 12 septembre 1537 y (f°231, recto) ; 19 livres, 7 sols, 6 deniers à Antoine Senfst, valet de chambre de la Reine, pour plusieurs menues parties délivrées par lui en la chambre de Sa

Majesté, entre autres : une custode pour le réveil-matin servant en la chambre , un compas et deux peignes pour peigner les chiens de ladite chambre, 2 aunes et demie de demi-ostade pour Cathon, passe-temps de Sa Majesté (f° 232, verso) ; 21 sols à Bartholomé Kuffel, fourrier de la Reine, en remboursement de semblable somme prêtée par lui à Sa Majesté dernièrement lorsqu'elle était à la chasse par delà Bruges, pour icelle somme employer au jeu (f° 238, verso) ; 1,096 livres, 2 sols, 3 deniers à Antoine de Zélande, marchand de draps de soie à Bruxelles pour plusieurs parties de draps de soie livrées par lui tant pour l'usage de la personne de la Reine que pour celui de ses dames, filles d'honneur et pages, entre autres : 5 aunes de taffetas noir à cordes , double renforcé , employées à faire un petit cotlron pour Sa Majesté, une aune et demie de satin noir employée à faire 4 *sacquelets* à deux robes de Sa Majesté, 27 aunes, 1 quartier de toile d'or, délivrés à Sa Majesté à Lille, le 19 juin 1537, « pour en faire et user à son très noble et bon plaisir », 5 aunes de satin *cammesin* rouge, idem, 7 aunes et demie de taffetas noir à cordes pour doubler trois corselets pour Sa Majesté, 4 aunes de satin noir dont Sa Majesté a fait don à un gentilhomme français pour en faire faire un pourpoint, deux aunes de satin vert pour faire un coussinet « pour servir à coudre Sa Majesté à l'esguille et faire aultre ouvrage», 18 aunes de velours de Gênes noir à couvrir les selles et harnais des six chevaux envoyés par la Reine au roi des Romains, 8 aunes do velours de Gênes noir, pour faire un < saye » à un gentilhomme français, 5 aunes, 1 quartier de velours noir de Gênes, délivrés à Bartholomé, fourrier de la Reine, pour en faire garnir aucunes *chayères* pour Sa Majesté, 6 aunes de satin noir employées à un corselet et à 4 *sacquelets* servant à deux cottes de Sa Majesté, 10 aunes et demie de satin noir délivrées à Hannekin, valet de chambre de la Reine, pour les remettre aux mains de Sa Majesté afin d'en faire son très noble plaisir, 2 aunes, 1 quartier de taffetas noir, idem, 2 aunes et demie de taffetas noir à cordes double renforcé pour en couvrir un collet pour Sa Majesté, etc.(f°246, recto) ; 615 livres, 16 sols, 6 deniers à Jean Traboullet, marchand de draps de laine et livreur de la Reine, pour diverses parties d'étoffes délivrées pour l'usage de Sa Majesté, de ses dames et filles d'honneur et gens de son hôtel, entre autres : une pièce de bon fin drap de Malines appelé l'Aigle d'Or, contenant 16 aunes, 3 quartiers pour en faire

robes à l'usage de Sa Majesté, 4 aunes et demie de drap noir fin d'Armentières pour employer aux robes de Sa Majesté, 1 aune et demie de bon fin drap noir appelé l'Aigle d'Or, débvrée au cordonnier pour en faire souliers et pantoufles à Sa Majesté, 4 aunes et 3 quartiers de bon drap noir d'Angleterre pour une robe à Mademoiselle de Sempy, une aune et demie de même drap pour faire un pourpoint à la mode d'Allemagne à la comtesse de Sorne, 25 aunes, 1 quartier de bon drap noir délivrés au sellier pour en faire quatre housses et harnais aux quatre haquenées de Sa Majesté, 6 aunes de drap gris pour en faire couvertures à la mode d'Espagne pour les haquenées, 6 aunes de drap *oulrefin* d'Armentières, noir, dont Sa Majesté a fait don à une pauvre sotte nommée Catton pour une robe, 72 aunes de drap noir délivrées aux douze pauvres femmes qui ont servi à la Cène le jeudi saint, 4 aunes et demie de drap gris appelé le *griffon* pour en faire une robe à un gentilhomme français prisonnier, etc. (f° 251, recto); 80 livres, 13 sols à Barbe Bouwins, lingère à Bruxelles, pour plusieurs parties de linge délivrées pour l'usage de la Reine, entre autres : 6 aunes de toile de Cambrai, 9 aunes trois quarts de grosse toile pour en faire une paillasse pour les chiens de Sa Majesté, un sac servant à mettre le bois du lit de camp de Sa Majesté, 27 aunes et demie de bonne fine toile pour en faire chemises à Sa Majesté (f° 256, verso) ; 53 livres, 4 sols à la même pour les parties suivantes : 22 aunes et demie de toile de Cambrai délivrées en la chambre pour l'usage de la personne de Sa Majesté, 28 aunes de toile pour en faire surplis et autres choses pour la chapelle de Sa Majesté, 5 aunes de bonne fine *toilette* de Cambrai pour en faire quatre corporaux destinés à ladite chapelle (f° 257, verso) ; 129 bvres, 12 sols à Barbe Derveau, veuve de Jacques Ramdaux, en son vivant valet de chambre et brodeur de la Reine, dus à son mari pour plusieurs parties par lui fournies, entre autres : la façon d'un pavillon servant en la chambre de Sa Majesté, la fourniture de deux doubles canons en soie blanche et noire à employer à la façon d'un poêle de toile d'argent et velours noir, des bois, bâtons, ferrures et peintures servant audit poêle , 4 écussons brodés aux armes de Sa Majesté, etc. (f°259, recto) ; 114 livres, 7 sols, 6 deniers à Antoine van der Haghen, marchand de draps de soie à Bruxelles, pour les parties suivantes : 60 aunes de *caffa ormoisy* employées à faire un pavillon servant en la chambre de Sa Majesté, 13 aunes, 3 quarts de soie noire pour une robe à l'usage de Sa Majesté (f° 260, verso) ; 115 livres, 15 sols à Thomas de Parenty, mercier suivant la cour, pour plusieurs parties fournies et délivrées tant pour le grand écuyer, pages d'honneur qu'autrement (f° 261, verso) ; 25 livres au même, pour plusieurs parties fournies pour l'usage de Sa Majesté et de ses pages, entre autres : un chapeau de *caffa* noir et 4 douzaines de gants pour

l'usage personnel de la Reine (f° 262, verso); 198 livres, 19 sols à messire Wolff Haller de Hallerstein, conseiller et trésorier général de la Reine, pour 2 pièces de soie noire venant d'Espagne achetées par lui des Fuckers contenant 95 aunes et destinées à faire des habillements pour la Reine (f° 263, recto) ; 50 livres à maître Gaspard Ghibard, chirurgien de la Reine, « pour ses peines et diligences et cures par lui faitos à avoir traicté et reguari certains pages d'honneur de la Reine, qui avoient été blessés pendant aucunes années passées» (f° 264, recto); 9 livres à Jean de Pape, cordonnier do la Reine, pour diverses parties de son métier, entre autres : 2 paires de souliers pour l'usage de la Reine au mois de janvier 1537, 3 au mois de février, 2 au mois de mars, 3 au mois d'avril, 2 au mois de mai, etc. (f° 265, recto) ; 68 livres, 1 sol à Valten Hes, couturier de la Reine, pour plusieurs parties de son métier, entre autres : 12 aunes de futaine employées à doubler 4 corselets pour Sa Majesté, fil de soie *cièrgèe* et *agrapins* employés à une autre *côtelette* de satin noir de Sa Majesté, 24 aunes de grosse toile pour faire *bardes* aux chiens de Sa Majesté pour porter quand on les mène à la chasse, les journées et vacations de 4 compagnons couturiers qui ont travaillé tantdejourquede nuit aux habillements de noces do la comtesse d'Epinoy, 3 quarts de drap blanc employés à une paire de chausses pour Catton, passe-temps de la Reine, et 3 quarts de demi-ostade pour un bonnet de nuit, etc. (f° 267, verso) ; 103 livres, 3 sols, 6 deniers à maître Pierre Le Conte, orfèvre de la Reine, à Bruxelles, pour les parties d'orfèvrerie suivantes : la soudure du pied d'un petit flacon servant en l'office de l'échansonnerie, la façon d'un nouveau *clincquet* à un autre petit flacon, la soudure des grands flacons servant à la cave dont « lesuaige(1938) estoit du tout rompu », la façon d'un *collet* neuf à un gobelet de la cave, idem, de trois fortes *buses* et trois anneaux à la grande *receul* de pain qui sert à la pane-terie à cause que les trois gros boutons du pied étaient

rompus, idem, d'une aiguère pour le sommelier de la cave, le brunissage des quatre *buses* d'en haut des piliers d'argent que Sa Majesté a fait faire pour servir à un lit de camp, les redressage, nettoyage et mise à point de la plate coupe d'or de la Reine à haut pied avec son couvercle, la soudure de la chaîne d'un flacon d'argent. la mise à point du recueil-pain auquel on a placé une bande, la soudure et le redressage des quatre petites salières d'or avec leurs couvercles, servant en la paneterie de la Reine, la soudure de trois cuillères d'argent qui étaient rompues, la façon de deux chandeliers d'argent, le redressage et le nettoyage d'une autre coupe d'or à couvercle haut, servant à l'office de la cave, la façon d'une *buse à verrin* d'un grand chandelier d'argent doré servant à la chapelle, la soudure et la façon de trois cuillères d'argent servant à la paneterie, idem, d'un *polequin* d'argent servant sur la table de la Reine à éteindre les chandelles, la soudure d'un chandelier de l'office de la cave, la façon de deux *clincquets* posés à deux pots de la cave, idem, d'un couvercle et un *verrin* neuf pour servir à un flacon d'argent, la soudure et la mise à point d'un *rêchauffoir* d'argent servant à la paneterie de la Reine, idem, d'une cuillère qui était rompue, idem, d'un flacon dont le pied était brisé, idem, de l'oreille d'un *rêchauffoir* servant à la paneterie, idem, d'un flacon ot d'une fourchette à trois pointes servant aussi à la paneterie, idem, d'un pot et d'un flacon d'argent, les redressage, nettoyage et brunissage de deux ampoules, idem, des étuves d'argent de la Reine, la façon d'une cuillère d'or, la soudure et la mise à point de la custode dans laquelle on renferme les *tranchoirs* de la Reine, etc. (f° 271, recto) : total 4,179 livres, 14 sols, 3 deniers (F 275, recto). Dépenses tant pour vivres de carême que Sa Majesté a fait envoyer au roi des Romains que pour autres parties non comptées par les écrous ordinaires de l'hôtel : 187 livres, 8 sols, 6 deniers à Henry de Hamericourt, seigneur de Neuville, pour les vivres de carême envoyés au roi des Romains (f° 279, recto) ; 23 livres à Philippe d'Orville, prix de deux coqs d'Inde qu'il a fait acheter à Anvers pour la Reine (f° 280, recto) ; etc.

B. 3360. (Registre) — In-f°270 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier-31 décembre **1538**. «Compte septisme de Jehan de Ghyn, penninckmaistre de la Royne douaigière de Hongrie et de Bohesme etc., commenchant le premier jour de janvier 1538, stil de Rome, et finissant le dernier de décembre suyvant oudit an». Total de la recette : 87,873 livres, 17 sols, 11 deniers (f 6, verso). Dépenses. Parties et gages ordinaires comptés par les écrous de la dépense ordinaire de l'hôtel. Mardi, 1<sup>er</sup> janvier 1538, la reine Marie de Hongrie, régente et gouvernante des Pays-Bas, tout le jour à Bruxelles (f° 7, recto) ; mercredi, 2

janvier, départ le matin de Bruxelles, dîner à Braine l'Alleud, souper et coucher à l'abbaye de Villers (F 7, verso) ; samedi, 5, dîner à Sombref, souper et coucher à l'abbaye de Villers (F 8, recto) ; mardi, 8 janvier, départ le matin de l'abbaye de Villers, dîner à Braine l'Alleud, souper et coucher à Bruxelles (F 8, verso) ; samedi, 26 janvier, départ le matin de Bruxelles, dîner aux champs, souper et coucher à Wavre ; dimanche, 27 janvier, départ le matin de Wavre, dîner, souper et coucher à Péwel (1939) (F 11, verso) ; mercredi, 30 janvier, dîner à Péwel, souper et coucher à Wavre (F 12, recto) ; jeudi, 31 janvier, départ le matin de Wavre, dîner à Ystre (1940), souper et coucher à Bruxelles [F 12, verso) ; jeudi, 14 mars 1538, départ le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher à Enghien (F 20, recto) ; lundi, 18 mars, départ le matin d'Enghien, dîner à Kastergat (1941), souper et coucher à Bruxelles (F 20, verso) ; mardi, 23 avril, départ le matin de Bruxelles, dîner à Dillebech (1942), souper et coucher à Bruxelles (F 27, recto) ; vendredi, 26 avril, départ après souper de Bruxelles, coucher à Septfontaines ; samedi, 27 avril, départ le matin de Septfontaines, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (F 27, verso) ; jeudi, 2 mai 1538, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Groenendael (F 29, recto) ; samedi, 4 mai, départ après dîner de Groenendael, souper et coucher à La Veure (F 29, verso) ; mercredi, 8 mai, départ le matin de La Veure, dîner à Orghem (1943), souper et coucher à Bruxelles (F 30, recto) ; jeudi, 23 mai, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Septfontaines ; vendredi, 24 mai, départ le matin de Septfontaines , dîner à Groenendael , souper et coucher à Septfontaines ; samedi, 25 mai, départ le matin de Septfontaines,

---

(1939) Perwez-le-Marché, Brabant.

(1940) Ittre, idem.

(1941) Kestergat, dépend, de Pepinghen, Brabant.

(1942) Delbeck, Brabant.

(1943) Oordegem, Flandre orientale.

dîner à Haulx, souper et coucher à Septfontaines (f° 33, recto) ; lundi, 27 mai, départ après dîner de Septfontaines, souper et coucher à Bruxelles (f° 33, verso) ; jeudi, 6 juin, départ après souper de Bruxelles coucher à Groenendael (F 35, verso) ; vendredi, 7 juin, départ après dîner de Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 36, recto) ; lundi 17 juin, départ le matin de Bruxelles, dîner et souper à Groenendael, coucher à Bruxelles (f° 37, verso) ; samedi, 22 juin, départ le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher à Septfontaines ; dimanche, 23 juin, départ après dîner de Septfontaines, souper et coucher à Fellu (1944) ; lundi, 24 juin, départ le matin de Fellu, souper et coucher à Havrel (1945) (f°38, verso) ; mardi, 25 juin, départ le matin de Havrel, dîner aux champs, souper à Mons, coucher à Havrel (P 39, recto) ; samedi, 29 juin, départ le matin de Havrel, dîner aux champs, souper et sou-cher à Braine-le-Comte (f° 39, verso) ; dimanche, 30 juin 1538, départ de Braine-le-Comte, dîner à Haulx, souper et couchera Bruxelles (f° 39, verso) ; jeudi, 11 juillet, départ le matin de Bruxelles, dînera Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f 42, verso) ; lundi, 15 juillet, départ le matin de Bruxelles, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 43, recto) ; mardi, 23 juillet, départ après souper de Bruxelles, coucher à Hever ; mercredi, 24 juillet, départ le matin de Héver, dîner aux champs, souper et coucher à Bruxelles (P 44, verso) ; vendredi, 26 juillet, départ après dîner de Bruxelles, souper à l'Estacquette coucher à Bruxelles (P 45, recto) ; lundi, 29 juillet, départ le ma tin, de Bruxelles, dîner, souperet couchera Groenendael ; mardi, 30 juillet, départ après dîner de Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (P 45, verso) ; samedi, 3 août 1538, départ le matin de Braine l'Alleud, dîner à Groenendael ,souper et coucher à Bruxelles (f° 47, recto) ; dimanche, 11 août, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Braine l'Alleud ; lundi, 12 août, départ le matin de Braine l'Alleud, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 48, verso) ; vendredi, 16 août, départ après souper de Bruxelles , coucher à Septfontaines (f° 49 , recto) ; samedi, 17 août, départ Je matin de Septfontaines, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 49, verso) ; mardi, 20 août, départ après souper de Bruxelles , coucher à Septfontaines ; mercredi, 21 août, départ après dîner de Septfontaines, souper et coucher à Bruxelles (f° 50, recto) ; mardi, 27 août, départ le matin de Bruxelles, souper et coucher à Malines ; mercredi, 28 août, départ le matin de Malines, dîner à Zantove (1946), souper et coucher à Hoochstraten ; jeudi, 29 août, départ après dîner de

Hoochstraten où « elle a été défroyée par le seigneur dudit lieu » souper et coucher à Bréda où elle a été « défroyée » par le comte de Nassau (f° 51, verso) ; lundi, 2 septembre 1538, départ le matin de Bréda, dîner à « Sainte-Ge-trusberghe » (1947), souper et coucher à Bréda (P 52, verso) ; mercredi, 4 septembre, départ le matin de Bréda, dîner à Hoochstraten, souper et coucher à Wiesèle (1948) ; jeudi, 5 septembre, départ le matin de Wiesèle, dîner à Malines, souper coucher à Bruxelles (F 53, recto) ; mardi, 10 septembre, départ le matin de Bruxelles, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f 54, recto) ; jeudi, 12 septembre, départ le matin de Bruxelles, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f°54, verso) ; jeudi, 19 septembre, départ le matin de Bruxelles, dîner aux champs, souper et coucher à Bruxelles (f° 55, verso) ; samedi, 28 septembre, départ le matin de Bruxelles, dîner aux champs, souper et coucher à Bruxelles ( f° 57 , recto) ; mercredi, 2 octobre, départ le matin de Bruxebe, dîner à Haulx, souper et coucher à Braine-le-Comte ; jeudi, 3 octobre, départ le matin de Braine-le-Comte, idem, souper et coucher à Mons (f°58, verso) ; samedi, 5 octobre, départ le matin de Mons, dîner à Quiévrain (1949), souper et coucher à Valenciennes ; lundi, 7 octobre, départ le matin de Valenciennes, dîner à Bouchain, souper et coucher à Cambrai (f° 59, recto) ; mardi, 8 octobre 1538, départ de la Reine le matin de Cambrai et est venue à Crèvecœur (1950) où le roi de France lui a donné à dîner « et après ledit dîner ledit roi de France ensemble ladite Reine sont venus souper et coucher audit Cambrai auquel lieu ladite Reine a donné à souper audit roi de France, à mon-

(1944) Felny, Hainaut.

(1945) Havre, Hainaut.

(1946) Santhoven, province d'Anvers.

(1947) Gertruidenberg, Hollande.

(1948) Wilsèle, Brabant.

(1949) Quiévrain, Hainaut.

(1950) Crèvecœur, canton de Marcoing, arrond. de Cambrai (Nord). Jadis ville fortifiée, siège d'une baronnie importante qui releva à plusieurs reprises de la couronne de France.

seigneur d'Albret (1951) au cardinal de Lorraine (1952) et à la duchesse de Milan (1953) qui sont estés assis en une table. Somme de la dépense : 269 livres, 7 sols, 6 deniers et des gages 68 livres, 6 sols, montant ensemble à 327 livres, 13 sols, 6 deniers (1954) » (f° 59, verso) ; mercredi, 9 octobre, la reine Marie de Hongrie partit le matin de Cambrai avec le roi de France, est venue dîner à l'abbaye St-Martin (1955), souper et coucher à St-Quentin, et « avant que de venir audit lieu la Roïne de France vint trouver aux champs ledit seigneur Roy et ladicté Roïne, sa seur esquelx lieux ledit seigneur Roy l'a deffroyée avec tout son train » (f° 59, verso) ; jeudi, 10 octobre, départ après dîner de St-Quentin, souper et coucher à La Fère où le roi de France a *deffroyé* la Reine avec tout son train (f° 60, recto) ; vendredi, 11 octobre, tout le jour à La Fère aux frais du roi de France ; samedi, 12 octobre, départ après dîner de La Fère, souper et coucher à Coucy, aux frais du roi de France ; dimanche, 13 octobre, départ le matin de Coucy, dîner à St-Pol (1956) souper et coucher à Noyon, aux frais du roi de France (F 60, verso) ; lundi, 14 octobre, départ le matin de Noyon, dîner à l'abbaye d'Orckem (1957), souper et coucher à Compiègne aux frais du roi de France ; mardi, 15 octobre, tout le jour à Compiègne aux frais du roi de France (f° 61, recto) ; mercredi, 16 octobre, idem ; jeudi, 17 octobre, départ après dîner de Compiègne, souper et coucher à Verberie, aux frais du roi de France, ayant laissé une partie de son train à Compiègne ; vendredi, 18 octobre, départ le matin de Compiègne, dîner à Oignon (1958), souper et coucher à Chantilly \* belle maison de plaisance appartenant à Mgr. de Momorency, connes-table de France, où elle a esté deffroyée, et aussi son train demeuré à Compiègne » (f° 61, verso) ; samedi, 19 octobre, départ après dîner de Chantilly, souper et coucher à Verberie, toujours aux frais du roi de France, son train étant resté à Compiègne ; dimanche, 20 octobre, départ le matin de Verberie, dîner à la Croix (1959), souper et coucher à Compiègne,

toujours aux frais du roi de France ; lundi, 21 octobre, départ après dîner de Compiègne, souper et coucher à Noyon aux frais du roi de France, mardi, 22 octobre, départ le matin de Noyon, dîner à Chauny, souper et coucher à La Fère (f° 62, verso) ; mercredi, 23 octobre, tout le jour à La Fère, aux frais du roi de France avec tout son train ; jeudi, 24 octobre, départ le matin de La Fère, après avoir pris congé de la reine de France, sa sœur, dîner à Cvécy, souper et coucher à Marie (1960) toujours aux frais du roi de France (f° 63, recto) ; vendredi, 25 octobre, départ le matin de Marie, dîner avec le roi de France à Estréaupont (1961), « où ledit seigneur roy de France l'a deffroyée, ensemble son train, et après dîner prenent congé l'ung de l'autre aux champs et est venue ladite Roïne souper et coucher à Avesnes ; samedi, 26 octobre, tout le jour à Avesnes (f° 63, verso) ; mardi, 29 octobre, départ le matin d'Avesnes, dîner à Solre-le-Château, souper et coucher à Beaumont (f° 64, recto) ; mercredi, 30 octobre, départ le matin de Beaumont, dîner au « four des voirres » (1962) à la chasse, et de retour souper et coucher à Beaumont (f° 64, verso) ; samedi, 2 novembre, départ le matin de Beaumont, dîner à l'abbaye de Bonne Espérance (1963), souper et coucher à l'abbaye de St-Denis (1964) ; dimanche, 3 novembre, dîner à l'abbaye de St-Denis, souper et coucher à Soignies ; lundi, 4 novembre, départ le matin de Soignies, dîner à Haulx, souper et coucher à Bruxelles (f° 65, verso) ; jeudi, 7 novembre,

---

(1951) Henri II, duc d'Albret, mari de Marguerite de Valois, sœur de François I<sup>er</sup>.

(1952) Jean, cardinal de Lorraine, fils de René II de Vaudemont, duc de Lorraine et de Philippine de Gueldre. il fut ministre d'État sous les rois François I<sup>er</sup> et Henri II.

(1953) Christine de Danemarck, d'abord duchesse de Milan, plus tard duchesse de Lorraine.

(1954) D'après cette mention formelle, le roi François I<sup>er</sup> et non la reine Eléonore, sa femme, serait venu jusqu'à Cambrai au devant de Marie de Hongrie, contrairement aux assertions de Henné (Hist, du règne de Charles-Quint en Belgique. Tome VI, p. 211). Cette entrevue amena des conventions diplomatiques importantes entre les deux couronnes de France et d'Espagne, conventions qui auraient été définitivement arrêtées à la Fère le 23 octobre suivant.

(1955) L'abbaye du Mont St-Martin près du Câtelet, diocèse de Cambrai.

(1956) St-Paul, cant. d'Anneuil, arrond. de Beauvais, Oise.

(1957) L'abbaye cistercienne d'Orcamp (*Ursi-oampus*) au diocèse de Noyon.

(1958) Ognon, canton et arrond. de Senlis (Oise).

(1959) La Croix, canton de Neuilly St-Front, arrond. de Châtteau-

---

Thierry (Aisne).

(1960) Marie, chef-lieu de canton de l'arrond. de Laon (Aisne).

(1961) Étréaupont, cant. de la Capelle, arrond. de Vervins (Aisne).

(1962) La verrerie de la forêt de Beaumont (Hainaut).

(1963) Aujourd'hui, dépend. de Montigny-sur-Sambre (Hainaut).

(1964) Aujourd'hui St-Denis-lez-Mons (Hainaut).

départ le matin de Bruxelles, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 66, recto); vendredi, 8 novembre, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Groenendael; samedi, 9 novembre, départ le matin de Groenendael, dîner à Septfontaines, souper et coucher à Bruxelles (P 66, verso); mardi, 3 décembre, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Septfontaines (P 71, recto); mercredi, 4 décembre 1538, tout le jour à Septfontaines; jeudi, 5 décembre, départ le matin de Septfontaines, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (P 71, v°); lundi, 9 décembre, départ le matin de Bruxelles, dîner au Rouge-Cbître, souper et coucher à Bruxelles (P 72, verso). — Dépenses pour deniers délivrés à la Reine pour en user à son très noble plaisir; 80 bvres à Antoine Senfst, valet de chambre de la Reine, reçues du penninckmaistre pour les délivrer \* ès mains de Sa Majesté pour employer à aucuns ses affaires secretz et menuz plaisirs ». Total : 4,567 livres (F 106, verso). Dépenses pour parties fournies et délivrées en la chambre de la Reine, nécessaires à la personne de Sa Majesté, et pour fil d'or, d'argent et de soie pour employer aux ouvrages qui se font en icelle chambre et autrement : 434 bvres, 4 sols à Gonrard Witz, marchand pelletier, pour les parties suivantes : 950 peaux d'Espagne, mises et employées pour fourrer les robes des filles d'honneur de Sa Majesté, 156 peaux de *Romménie* « pour servir aux fentes desdites robes », 82 peaux d'Espagne et 12 peaux de *Romménie* dont Sa Majesté a fait don à son confesseur pour la fourrure d'une robe, 455 peaux blanches pour fourrer les chausses et pourpoints desdites filles d'honneur, fil de soie pour coudre 3 robes de Sa Majesté, 5 *lux de lucerne* pour l'usage de Sa Majesté, etc. (F 107, recto); 17 livres à Antoine Senfst, valet de chambre de la Reine, en remboursement de semblable somme dépensée par lui pour l'achat d'une horloge à réveil-matin servant en la Chambre de Sa Majesté (F 109, recto), 13 bvres, 10 sols à Thomas de Parenty, mercier suivant la cour, prix d'un beau diamant que la Reine a fait prendre et acheter de lui et « iceluy délivrer pour le pris le jour des joustes faites à Bruxelles le IX<sup>e</sup> de mars », et pour une paire de gants dont la Reine a fait don à Monseigneur de Sempy (F 110, recto); 5 livres, 15 sols à Hannekin Oels, valet de chambre de la Reine, pour plusieurs menues parties, telles que : petits rubans noirs employés aux coiffes de Sa Majesté, 12 grosses aiguilles de fer, une boîte servant à mettre un *crancelin* pour le duc d'Aerschot, une douzaine

d'aiguillettes de soie noire, la réparation du coffre de nuit de Sa Majesté, le *ferrage* et la façon de deux colliers pour les chiens de chambre de Sa Majesté, une custode à renfermer les fourchettes, un panier pour Catton, passe-temps de la Reine, une laisse pour mener les chiens de la Reine aux champs, une muselière de chien, un mortier de pierre, 8,000 épingles, etc. (f° 111, verso); 16 hvres, 2 sols au penninckmaistre, pour plusieurs parties, entre autres : i once de fil d'or, délivrée à Mademoiselle Lucrece pour en faire un *crancelin* pour le roi de la confrérie qui a tiré le papegai, pourboire à un homme qui a présenté des roses à Sa Majesté, idem, à 3 joueurs de viole allemands qui ont joué devant elle, idem, à un pauvre homme de Namur qui a présenté à la Reine un pâté de bèvre, aumônes aux pauvres ladres entre Septfontaines et Haulx, gratification aux quatre enfants qui étaient montés sur le *Rose bayarl* le jour de la procession de Bruxelles (F 112, recto); 8 livres, 8 sols à messire Wolff Haller, trésorier de la Reine, pour 5 onces de fil d'or par lui fournies et délivrées en la chambre de Sa Majesté pour l'employer à un *crancelin* dont Sa Majesté a fait don au marquis de Berghes (F 113, recto); 4 livres, 18 sols à Jean Hérain, dit Nepveu, prix de 15 fers « pour jouer Sa Majesté au baUet » et de 7 blasons aux armes de la Reine pour placer sur les cobiers des chiens (idem); 173 livres, 9 sols au penninckmaistre, « pour aucunes parties et menuités que Sa Majesté a puis naguères envoyées en Espagne, dont elle ne veult icy ne ailleurs estre fait aultre, ne plus ample déclaration » (F 114, recto); 10 hvres, 14 sols, 6 deniers au même, pour les parties suivantes : avoir fait radouber et brunir une coupe d'or que Sa Majesté a donnée à Gérard Mulart, plusieurs colliers de petits chiens envoyés par la Reine à la reine de Portugal, les ferrailles des deux grands coffres servant à renfermer les piliers d'argent du lit de Sa Majesté (F 114, verso); 156 livres à Eustache Coquille, marchand de draps de soie à Anvers, prix de 26 aunes de bon velours cramoisi rouge, employées pour étoffer certaine tapisserie que la Reine fait faire dont elle ne veult plus ample déclaration être faite » (F 115, recto); 19 livres, 16 sols à Lazarus Tucker, marchand à Anvers, prix d'une belle coiffe d'or dont Sa Majesté a fait don à Mademoiselle de Flerchain, naguères l'une de ses fibres d'honneur (idem); 16 livres, 11 sols à Hannekin Oels, valet de chambre de la Reine, pour les parties suivantes : la façon de quatre

*verrains* (vis) pour tenir les lions d'argent dessus, 4 rondelles et un fer de 7 pieds de long servant au lit de la Reine, 4 crampons pour attacher les sangles du chevet dudit lit, 8 *havés* (crochets) pour ledit lit, un cent de clous, une presse pour presser lettres, une longue barre de fer de 8 pieds et une autre de 6 pieds et demi, 22 *troupes* (pas-de-vis), 7 *verrains* de chacun un pied avec « aucuns agrappins pour servir audit lit », le chevet dudit lit fait de cuir rouge, 22 sangles employées audit lit, salaire de *Vescrinier* (menuisier) et de ses compagnons « qui ont esté par quatre fois pour défaire la couche estant en la chambre et avoir fait quatre pièces de bois tourné pour mectre les lyons d'argent dessus », une pièce de bois de noyer pour faire une presse pour presser lettres et pour « faire entrer ès *rins* les fers de ladite presse », pour avoir fait défaire le lit de camp d'argent et parfaire ce qu'il était besoin (f° 117, recto) ; 622 livres à Joris van den Eede, marchand tapissier à Anvers, pour plusieurs pièces de tapisseries fournies à Sa Majesté, entre autres: une pièce do bonne et fino tapisserie de verdure contenant 35 aunes, 3 pièces chacune de 30 aunes, une pièce de 25 aunes et une autre pièce de tapisserie contenant 20 aunes, qui font ensemble 170 aunes de tapisserie au prix de 38 sols l'aune ; et pour 3 autres pièces de tapisserie d'autre verdure chacune de 30 aunes, 4 autres pièces chacune de 25 aunes et encore 2 autres pièces de 20 aunes, faisant ensemble 230 aunes de tapisserie (f° 120, recto) ; 286 livres, 4 sols à Godschalck de Busschère, marchand à Anvers, pour plusieurs parties de pelleteries par lui fournies tant pour l'usage de la personne de Sa Majesté qu'autrement, entre autres, 13 timbres d'hermines pour la Reine, 40 martres au prix de 42 sols pièce, 3 timbres de martres dont Sa Majesté a fait don à la gouvernante de ses filles d'honneur pour se fourrer une robe, 20 martres encore pour ladite gouvernante, etc. (f° 121, recto) ; 1,029 livres, 10 sols à Veyt Herl, facteur des Fuckers, résidant à Anvers, pour un timbre de *belles sables*, acheté à Francfort de Jeronimo Ronchinus et envoyé à la Reine pour l'usage de sa personne (f° 121, verso) ; 24 livres à Nicolas Marichal, marchand de *brodures*, demeurant en France, pour deux *brodures* d'or délivrées à Sa Majesté pour en faire et user à son très noble et bon plaisir dont elle ne veut aucune déclaration être faite (f° 122, recto) ; 11 livres, 7 sols, 6 deniers à Hannekin Oels, valet de chambre de la Reine, prix du drap noir qu'il a acheté à La Fère pour en faire un l manteau pour Sa Majesté lorsqu'elle monte à cheval (f 123, verso) ; 968 livres, 12 sols à Adrien de Blois, capitaine et bailli d'Avesnes, prix de deux chaînes d'or achetées de lui et offertes par la Reine au seigneur de Moutte, maître d'hôtel du roi de France, et au seigneur d'Estrumez (1965), gentilhomme

français, qui ont conduit et ramené Sa Majesté jusqu'en la ville d'Avesnes au retour du voyage qu'elle a fait en France (1° 123, verso) ; 3,660 livres, 10 sols, 6 deniers à Collin Bocquet, employés « pour fournir à certains boutons, esguillons d'or et autres ouvraiges d'or qu'il a achetés à Paris et apportés à Bruxelles pour employer aux accoutrements des filles d'honneur de la Reine » entre autres : 690 boutons à branches, émaillés de blanc, 304 boutons à branches, émaillés de noir, encore 300 boutons émaillés de blanc, 584 paires ft *esguillons* d'or émaillés de noir, 222 paires à *esguillons* d'or sans *émaillure*, 355 paires A'*esguillons* à croisettes, 304 paires A'*esguillons* d'or à plumes, lesquels boutons et *esguillons* d'or ont été employés à 30 robes, 30 bonnets et 10 chapeaux des filles d'honneur pour le voyage de Franco, encore 16 paires à *esguillons* d'or achetées à Bruxelles pour Mademoiselle Lucrèce, 170 aunes de rubans de soie tant violet tanné que rouge servant à *enclouer* lesdits *esguillons* d'or, etc. (f° 125, recto) ; 592 livres à maître Pierre Le Conte, orfèvre de la Reine, prix de 3 chaînes d'or délivrées à Sa Majesté pour en faire et user à son bon plaisir dont elle ne veut aucune déclaration être faite (f° 127, recto) ; 110 livres à Christophle Radnecker, orfèvre à Bruxelles, pour la façon de dix chaînes d'or délivrées aux dix filles d'honneur de Sa Majesté pour les porter durant le voyage de France (f° 127, verso) ; 180 livres à Jean Vlieghere, orfèvre à Bruges, pour la façon de dix ceintures d'or délivrées aussi aux dix filles d'honneur à la même occasion (f 128, recto) ; 70 livres, 15 sols, 6 deniers à Piérine Chastillon, pour une ceinture d'or que Sa Majesté a fait acheter d'elle et a donnée à Mademoiselle Madeleine Obersandririe, sa fille d'honneur, pour porter le jour de ses noces (f\* 129, recto) ; 62 livres au penninkmaistre, payées par lui à deux marchands de France « pour aulcunes *brodures* d'or que la Royne a ello-même prins et achetés d'eulx pour en faire et en user à son très noble et bon plaisir et dont elle ne veult plus ample déclaration estre faite » (f° 129, verso) ;



total : 10,178 livres, 3 sols, 6 deniers (f° 130, recto). Dépenses pour accoutrements tant ordinaires qu'extraordinaires et leur façon, pour l'usage de la Reine, de ses dames et filles d'honneur et des autres personnes de son hôtel (f° 131, recto) : 16 livres, 10 sols, 6 deniers à Etienne Lullier, garde des librairie et cabinets de la Reine à Malines , pour les parties suivantes, savoir : 2 coffres de cuir servant à renfermer aucune vaisselle dorée et la transporter durant le voyage fait en France, 7 aunes de drap vert employées à faire 4 malles en manière de bourses, servant à renfermer les grandes torchères d'argent, 9 aunes de toile pour doubler lesdites mabes, etc. ; total : 13,036 livres, 15 sols (f° 142, verso). Dépenses pour dons : 8 livres au penninckmaistre payées par lui à des pauvres, à deux trompettes qui ont publié les trêves conclues entre l'Empereur et le roi de France , à un homme qui a apporté un cerf à Sa Majesté de la part de Mgr. d'Ay-meries (f° 145, recto) ; 19 livres à Adrienne de Chenu," pour acheter 6 aunes de velours que la Reine lui a données « en faveur d'un petit chien blanc » dont elle avait fait présent à Sa Majesté pour l'envoyer à la reine de Portugal, sa bonne sœur (f° 145, verso) ; 100 livres à messire Angelo de Cadianno, docteur médecin de la Reine, payées par ce dernier à Martin Corinbeck qu'elle fait entretenir aux études à Bologne (f° 146, recto) ; 65 bvres, 10 sols à Antoine Senfst, valet de chambre, pour deux coupes et deux salières d'argent que la Reine lui a données le jour de ses noces (f° 147, verso) ; 14 livres à Pierrequin et Willekin, ci-devant enfants de chœur de la chapelle de la Reine, que la Reine leur a données pour aller à Bruges apprendre à jouer des orgues et aux études à Louvain (1° 149, verso) ; 20 livres à un des serviteurs du facteur du roi de Portugal, « en faveur d'aucuns présens qu'il a apportés à la Reine venans du roi de Portugal » (f° 150, recto) ; 20 livres à maître Liévin Panaghatus, maître d'école des pages de la Reine, pour les peines et labeurs qu'il a pris comme notaire public aux affaires du Camergrave, etc. (f° 150, verso) ; 100 livres au même, pour ses peines et labeurs d'avoir fait et décrit *en personages* la généalogie de Sa Majesté, et pour satisfaire et contenter les enlumineurs y ayant travaillé (f° 152, recto) ; 4,000 livres au penninckmaistre, déhvées par lui à messire Comble Scepperius, chevalier, alors ambassadeur de l'Empereur en France, pour les distribuer aux officiers du Roi et de la Reine de France, désignés par le connétable (f° 154, verso) ; 18 livres au même, payées par lui au serviteur de l'ambassadeur du roi d'Angleterre qui lui a présenté de la part de son maître une belle haquenée, etc. (f° 157, verso) ; total : 6,719 livres, 12 sols (f° 158, recto). — Dépenses pour dons gratuits faits pour *belle chère* par Sa Majesté : 198 livres au penninckmaistre qui les a distribuées, entre autres à deux hommes et une

femme qui chantèrent à Mons devant la chambre de la Reine, à aucuns joueurs de farces qui jouèrent devant elle à Valenciennes, à un homme qui a présenté à la Reine à Compiègne un cheval envoyé par le connétable de France, à un autre homme qui lui a présenté de la part du roi de France « ung hiéraff » (1966), à deux jongleurs qui ont donné passe-temps à la Reine à Chauny, à un gentilhomme de France qui avait amené à Avesnes deux chevaux à la Reine de la part d'un grand maître de France et à un autre homme qui avait présenté à la Reine « les pourtraictures au vif » de l'Empereur et du roi de France (1M66, recto) ; total : 1,841 livres, 8 sols (f° 175, recto). — Dépenses pour aumônes, dons gratuits et bienfaits : 52 bvres à frère Jean de Noorthout, « pour ung beau grant livre qu'U a fait et notté en plain chant, lequel il a fummy et délivré en la chapelle de Sa Majesté pour y servir à chanter les messes et faire le service divin » (f° 181, recto) ; total : 744 livres, 4 sols (f° 186, verso). — Autre dépense tant à cause d'achat de chevaux pour la Reine, harnais, comme d'autres parties fournies pour la conduite de l'écurie (f° 187, recto) : 10 livres au penninckmaistre, données par la Reine à un serviteur de Monseigneur de Condé, qui lui avait présenté de la part de son maître un beau cheval (f° 187, verso) ; total : 1,494 livres, 13 sols, 3 deniers (f° 193, recto). — Autre dépense pour gages des fauconniers, achat d'oiseaux, etc. ; total : 813 livres, 18 sols (f° 196, verso). — Dépense pour la conduite de la chasse de la Reine, etc. ; total : 975 livres, 12 sols (f° 216, recto). — Dépense pour aucuns menus voyages et messageries ; total : 1,007 livres, 19 sols, 3 deniers (1\*236, recto). — Dépenses pour parties extraordinaires non comptées par les écrous ordinaires de l'hôtel : 65 livres, 13 sols à Antoine Senfst, valet de chambre, pour les employer à l'achat de quatre bonnes « sacqueboutes » (f° 237, recto) : 15 bvres à Jean Slzincke, *écrivain* à Bruxelles, pour 5 douzaines de lances par lui fournies pour servir

aux joutes que Mgr. d'Escornetz a fait le jour des *Carémaux* à Bruxelles (f° 243, verso) ; 31 livres à Jean van den Ghementre, couturier à Bruxelles, pour plusieurs pourpoints, chausses et autres ouvrages de son métier, faits et délivrés par lui pour les joutes des *Carémaux* (f° 243, verso) ; 16 livres, 6 sols à Thomas de Parenty, mercier suivant la Cour, pour une lance d'or que la Reine lui a achetée et a délivrée au sieur d'Escornetz pour le prix qu'il gagna aux joutes le jour des *Carémaux* à Bruxelles (f° 244, recto) ; 30 livres, 18 sols à Thomas Casens, armurier à Bruxelles, prix de cinq douzaines d'épées fournies par lui au seigneur d'Escornetz pour lesdites joutes (f° 244, verso) ; 222 livres à Herman van den Brande, orfèvre à Anvers, « pour ses peines, salaire et fin or employé à avoir doré deux ymaiges d'argent servant à la chapelle que Sa Majesté avoit fait dorer, pour porter et servir en ladite chappelle au voiage qu'elle a fait en France » (f° 245, recto) ; 200 livres à Jean Malburch, brodeur à Bruxelles, pour avoir fait et livré pour la chapelle de Sa Majesté « ung offroy de cappes de fin or où sont figurez en brodure les Sept douleurs de Notre-Dame et pour trois ymaiges, assavoir seigneur Salvator, saint Pierre et saint Pol » (f° 245, verso) ; 30 livres à Jean Crinon, ouvrier d'orgues, pour ses journées et dépenses de certains jours qu'il a vaqués et besoigné à avoir *raccourté* et refait les orgues de la chapelle de Sa Majesté (f° 146, verso) ; 14 livres au penninck maistre, payées par lui à différentes personnes, entre autres à un guide qui avait conduit et mené la Reine depuis Noyon jusqu'à la forêt de Compiègne où elle fut à la chasse le 20 octobre 1538, à un homme qui avait amené les deux moutons offerts à la Reine par le Roi de France, etc. (f° 250, recto) ; 150 livres à Gilles de Brûle, verrier à Bruxelles, pour avoir fait et délivré une belle grande verrière que Sa Majesté a fait poser et mettre en l'église de la Cambre (f° 251, recto) ; 2,905 livres, 14 sols, 6 deniers à maître Pierre Le Conte, orfèvre de la Reine, pour les parties de son métier suivantes : la fourniture de deux beaux et hautes torchères d'argent, idem, de 6 chandeliers d'argent servant à mettre sur la table de la Reine, idem, de trois belles coupes d'argent, garnies de leurs pieds et couvercles, armoriées aux armes de la Reine en émail, pour servir à table, idem, de 2 marcs, 6 onces, 13 esterlins d'argent, employés à la garniture de 6 couteaux, une fourchette fort bien *ouvrée* de feuillages à l'antique, armoriée aux armes de Sa Majesté des deux côtés,

lesquels couteaux et fourchettes sont destinés à l'écuyer tranchant pour servir Sa Majesté à table, la façon d'une *tasse d'essai*, idem, de deux fourchettes d'argent *ouvrées* à l'antique, la fourniture de 12 onces, 3 esterlins d'argent employés à la garniture de la gaine des couteaux de l'écuyer tranchant, gravée aussi des armes de Sa Majesté *et ouvrée* à l'antique, la façon de 4 cuillers d'argent, idem, d'un petit *platelet* à 6 coins servant sur une riche salière d'or, la réfection d'un moutardier d'argent et de la cuiller y servant, la façon de 6 *verrains* à une *mande* d'argent avec réfection d'aucuns pots et aiguières, la fourniture de 7 marcs, 1 once, 15 esterlins d'argent, employés à la réfection « de la grande recueilpain qui sert devant la table de Sa Majesté », la façon de deux tranchoirs troués, d'argent, armoriés aux armes de la Reine, servant à la table de Sa Majesté les jours de poisson, la fourniture de 2 marcs, 6 onces d'argent mis et employés à avoir refait et réfondu 7 grands plats, 4 plus petits et 2 *grilets* petits grils) d'argent, pour servir Sa Majesté, etc. (f° 259, recto) ; 60 livres, 12 sols au même, pour les parties suivantes : la réfection de deux vieux chandeliers servant en la chambre de la Reine, la façon et la garniture d'argent doré de 4 petits colliers de chien, la réfection de deux grandes vieilles torchères d'argent, la fourniture de 1 once, 17 esterlins d'argent, employés à la façon du couvercle d'un pot de pierre servant à boire cervesse, la façon d'un couvercle d'argent à un autre pot de pierre blanche, sur lequel sont gravées les armes de Sa Majesté, la fourniture d'une once d'argent, employée à la réfection de deux flacons qui avaient les pieds brisés, la réfection et le nettoyage de deux pots d'argent pour Sa Majesté, la soudure, le nettoyage et la réfection d'un pot d'argent, le redressage, le nettoyage et la mise en couleur d'une coupe d'or, la gravure des armes de Sa Majesté sur un grand bassin, sur une aiguière d'argent, sur 4 pots moyens, sur 3 plus grands, sur un second bassin et une seconde aiguière d'argent, la soudure d'une pièce d'argent au ventre d'un pot, la gravure des armes de Sa Majesté sur 12 grandes tasses d'argent, 12 gobelets aussi d'argent, sur deux vieux flacons, la soudure et mise à point d'un pot d'argent, de deux douzaines de vieux gobelets d'argent servant à la cave de Sa Majesté, la gravure des armes de Sa Majesté sur deux douzaines de tranchoirs et 42 plats d'argent, la soudure et la mise à point de 91 vieux plats d'argent, la réfection d'une

*busette* (tuyau) servant à un clystère de l'*apotichairie* de la Reine, etc. (f° 261, verso) ; 501 livres au même, pour les parties suivantes : la dorure de 12 tranchoirs d'argent, idem, de la garniture des nouveaux couteaux avec lesquels l'écuyer tranchant sert Sa Majesté, idem, des vieux couteaux, idem, des 6 petites salières d'argent servant en la paneterie, idem, des deux grandes salières d'argent, idem, du bassin de la chambre, d'une aiguière et d'une tasse d'essai, de 3 vieilles coupes avec leurs couvercles, de 2 tasses d'essai neuves, de 3 nouvelles coupes avec leurs couvercles d'argent, de 4 petites cuillères, de la garniture de la gaine des nouveaux couteaux de l'écuyer tranchant, du petit *platelet* servant sur une salière d'or, pour lesquebes dorures il a été employé 11 onces, 15 esterlins de fin or au prix de 20 livres l'once, la façon d'une salière d'or boulonnée, garnie de son pied et de son couvercle, armoriée aux armes de Sa Majesté, d'une cuillère et de deux fourchettes d'cT, la fourniture de 6 custodes pour renfermer et porter les 6 chandeliers dont b a été parlé ci-dessus, l'achat de cordons de soie pour servir à la gaine des couteaux de l'écuyer tranchant, idem, de 4 custodes pour renfermer 4 coupes, savoir une d'or qui a été faite à Maie et les 3 autres d'argent doré ci-dessus déclarées, idem, de 6 *sacque-lets* servant à mettre dedans les custodes desdites coupes, idem, de 2 *sacquelets* servant à renfermer les deux images de la chapelle de Sa Majesté, etc. (f° 263, verso) ; 748 bvres à maître Martin Desablau, orfèvre, à Malines, pour les parties suivantes : une belle coupe d'or, garnie de son pied et de son couvercle sur lequel sont gravées les armes de Sa Majesté, émaillées, le corps d'une salière d'or fort bien faite, pour servir sur un riche pied de verre, garnie aussi de son couvercle et de plusieurs pierreries et perles, au-dessus duquel est placé un riche balais fourni par le garde-joyaux de l'Empereur, Pierre Damant, afin de s'en servir comme salière pendant le voyage que Sa Majesté a fait en France, 6 beaux *clouans* d'or, émaillés de noir, appliqués à trois livres servant en l'oratoire de la Reine, couverts de velours non\*, la réfection d'une paix d'or servant à la chapelle, etc. (f° 265, verso); total : 6,913 livres, 5 sols, 7 deniers (f° 267, recto). — Dépense tant pour vivres de carême que Sa Majesté a fait envoyer au roi des Romains, son frère, que pour parties non comptées par les écrous ordinaires de l'hôtel ; total : 164 livres, 7 sols, 6 esterlins (f° 269, verso). — Dépense commune ; total : 190 livres (f° 270, recto). — Total de la dépense du compte : 108,910 livres, 8 sols, 9 deniers obole (f° 270, verso).

pour un an entier commençant le 1<sup>er</sup> jour de janvier 1539, style de Rome, et finissant le 31 décembre suivant. Total de la recette de ce compte : 100,072 bvres (f° 5, verso). Dépenses : 1<sup>o</sup> Parties et gages comptés par les écrous ordinaires de la dépense de l'hôtel de la Reine : mercredi, 1<sup>er</sup> janvier 1539, la Reine tout le jour à Bruxelles; dépenses de ce jour: 58 hvres, 4 sols, 8 deniers; gages : 59 livres, 8 sols, 8 deniers (f° 6, recto); samedi, 4 janvier, départ le matin de Bruxelles, dîner aux champs, souper et coucher à Bruxelles ; dimanche, 12 janvier, départ le matin de Bruxelles, dîner à la Cambre, souper et coucher à Bruxelles (f° 8, recto) ; mercredi, 29 janvier, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Groenendael ; jeudi 30 janvier, départ le matin de Groenendael, dîner, souper et coucher à Bruxelles (f° 11, recto); samedi, 1<sup>er</sup> février 1539, départ le matin de Bruxebe, dîner à Kueppken (1967), souper et coucher à Bruxebe (f° 11, verso ; mardi, 11 février, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Septfontaines (f° 13, recto) ; mercredi, 12 février; départ après dîner de Septfontaines, souper et coucher à Bruxelles (f° 13, verso) ; mardi, 18 février, la Reine tout le jour à Bruxelles, «jour des caresmaux et a donné le souper et banquet k la ducesse de Milan, aux ambassadeurs de France et Engleterre, aux seigneurs duc d'Aërsot, prince d'Orange, de Berghes, évesque de Tornay et aultres seigneurs » ; total de la dépense dudit jour : 374 livres, 14 sols, 3 deniers ; gages : 58 livres (f° 14, verso) ; mercredi, 26 février, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Groenendael; jeudi, 27 février, départ le matin de Groenendael, dîner à l'Estaquette, souper et coucher à Bruxelles (f° 16, verso) ; mardi, 4 mars, départ le matin de Bruxelles, dîner au Rouge Cloître, souper et coucher à Bruxelles (f° 17, verso); mardi, 11 mars, départ le matin de Bruxelles, dîner à Bersèle, souper

B. 3361. (Registre.) — In-f°, 313 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier-31 décembre **1539**. — Compte huitième de Jean de Gyn, penninckmaistre de la Reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas,

(1967) Kuypenhoek, dépendance d'Ixelles, Brabant.

et coucher à Bruxelles (f° 18, verso) ; dimanche, 16 mars, départ le matin de Bruxelles, dîner à la Cambre, souper et coucher à Bruxelles (f° 19, recto) ; mardi, 18 mars, départ le matin de Bruxelles, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 19, verso) ; jeudi, 20 mars, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à la Veure (f° 20, recto) ; vendredi, 21 mars, la Reine tout le jour à la Veure (idem) ; samedi, 22 mars, départ le matin de la Veure, dîner à Bruxelles, souper et coucher à Braine l'Alleud ; dimanche, 23 mars, départ après dîner de Braine l'Alleud, souper et couchera Genappe : lundi, 24 mars, départ le matin de Genappe, dîner, souper et coucher à Gembloux (f° 20, verso) ; mercredi, 26 mars, départ le matin de Gembloux, dîner, souper et couchera Fleurus (f° 21, recto) ; mercredi, 2 avril, départ après dîner de Fleurus, souper et coucher au cloître de Soléaumont (1968) (f° 22, verso) ; samedi, 5 avril, départ après dîner du cloître de Soléaumont, souper et coucher à Fleurus (f° 23, recto) ; lundi, 7 avril, départ après dîner, souper et coucher à Genappe ; mardi, 8 avril, départ après dîner de Genappe, souper et coucher à Bruxelles (f° 23, verso) ; vendredi, 11 avril, départ après souper de Bruxelles, coucher à La Veure ; samedi, 12 avril, départ le matin de La Veure, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 24, verso) ; mercredi, 16 avril, départ le matin de Bruxelles, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 25, recto) ; jeudi, 17 avril, départ le matin de Bruxelles, dîner au Rouge-Cloître, souper et coucher à Bruxelles (f° 25, verso) ; mardi, 22 avril, départ le matin de Bruxelles dîner à l'Estac-quette, souper et coucher à Bruxelles (f° 26, recto) ; lundi, 28 avril, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à La Veure (f° 27, recto) ; mardi, 29 avril, la Reine tout le jour à La Veure ; mercredi, 30 avril, départ le matin de La Veure, dîner à Orghem, souper et coucher à Bruxelles (f° 27, verso) ; lundi, 5 mai, départ le matin de Bruxelles, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 28, verso) ; mardi, 20 mai, départ le matin de Bruxelles, souper et coucher à Groenendael (f° 31, recto) ; vendredi, 23 mai, départ le matin de Groenendael, dîner, souper et coucher à Bruxelles (f° 31, verso) ; lundi, 2 juin, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Hevres (f° 34, recto) ; mercredi, 4 juin, départ le matin d'Hevres, dîner, souper et coucher à Bruxelles (idem) ; dimanche, 8 juin, départ après souper de Bruxelles, coucher à Septfontaines ; lundi, 9 juin, départ le matin de Septfontaines, dîner, souper et coucher à Groenendael ; mardi, 10 juin, départ après dîner de Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 35, recto) ; jeudi, 12 juin, départ après souper de

Bruxelles, coucher à Septfontaines (f° 35, verso) ; vendredi, 13 juin, départ le matin de Septfontaines, souper et coucher à Bruxelles (idem) ; samedi, 14 juin, départ le matin de Bruxelles, dîner à Groenendael, souper et coucher à Bruxelles ; lundi, 16 juin, départ après souper de Bruxelles, coucher à Braine l'Alleud (f° 36, recto) ; mardi, 17 juin, départ le matin de Braine l'Alleud, souper et coucher à Bruxelles ; jeudi, 19 juin, départ le matin de Bruxelles, dîner à la Cambre, souper et coucher à Bruxelles (f° 36, verso) ; vendredi, 20 juin, départ après souper de Bruxelles, coucher à Septfontaines ; samedi, 21 juin, départ le matin de Septfontaines, dîner à Groenendael, souper et couchera Bruxelles (f° 37, recto) ; mercredi, 25 juin, départ le matin de Bruxelles, dîner à La Veure, souper et coucher à Malines (f° 37, verso) ; mardi, 1<sup>er</sup> juillet 1539, départ après dîner de Malines, souper et coucher à Anvers (F 39, recto) ; jeudi, 3 juillet, la Reine tout le jour à Anvers « et a esté souper au logis du facteur du Roy de Portugal (idem) ; vendredi, 4 juillet, départ le matin d'Anvers, dîner à Zuetefflick (1969), souper et coucher à Berghes (1970) où Sa Majesté a été défrayée par le marquis dudit lieu (F 39, verso) ; lundi, 7 juillet, départ après dîner de Berghes, souper et coucher à Berffleick (1971), où Sa Majesté a été encore défrayée par ledit marquis ; mardi, 8 juillet, départ le matin de Berffleick, dîner à Wave (1972), souper et coucher à Berffleick (f° 40, recto) ; jeudi, 10 juillet, départ le matin de Berffleick, dîner à Sprondèle (1973), souper et coucher à Bréda ; vendredi, 11 juillet, départ le matin de Bréda, dîner à Loysne (1974), souper et coucher à Bois-le-Duc (f° 40, verso) ; lundi, 21

---

(1968) Soleilmont ou Solémont (*Solis Mons*) abbaye de femmes de l'ordre de C'teaux, fondée en 1237, non loin de Charleroi, diocèse de Namur.

---

(1969) Zuidvliet, Sud-Hollande.

(1970) Berg-op-Zoom.

(1971) Bergigk, Nord-Brabant (Hollande).

(1972) Waver, dépendance de Regk, Nord-Brabant.

(1973) Sprundel, Nord-Brabant, Hollande.

(1974) Loon, Nord-Brabant, Hollande.

juillet, départ le matin de Bois-le-Duc, dîner à Euxdam (1975), souper et couchera Gurkaem (1976) ; mardi, 22 juillet, départ le matin de Gurkaem, dîner, souper et coucher à Vienne (1977) ; mercredi, 23 juillet, départ après dîner de Vienne, souper et coucher à Utrecht (f° 42, verso) ; samedi, 26 juillet, départ le matin. d'Utrecht, dîner, souper et coucher à Bure (1978) ; dimanche, 27 juillet, départ après dîner de Bure, souper et coucher à Utrecht ; lundi, 4 août, départ le matin d'Utrecht, souper et coucher à Hemsfort (1979) (f° 44, verso) ; mardi, 5 août, départ le matin d'Hemsfort, dîner k Naerde (1980), souper et coucher à Amsterdam ; jeudi, 7 août, départ après dîner d'Amsterdam, souper et coucher à Harlem (f° 45, recto) ; vendredi, 8 août, départ après dîner de Harlem, souper et couchera Aygmont (1981) (f° 45, verso) ; lundi, 11 août, départ le matin d'Aygmont, dîner au château d'Assendelst (1982), souper au château de Clèves (1983) et coucher à Harlem ; mardi, 12 août, départ le matin de Harlem, dîner, souper et coucher au château de Thellinghem (1984) (f° 46, recto) ; mercredi, 13 août, départ après dîner de Thellinghem, souper et coucher à La Laye (1985) ; jeudi, 14 août, départ après dîner de La Laye, souper et coucher à La Haye (f° 46, verso) ; mardi, 19 août, départ le matin de La Haye, dînera Schevelling (1986), souper et coucher à La Haye (f° 47, verso) ; vendredi, 22 août, idem (f° 48, recto) ; dimanche, 24 août, départ après dîner de La Haye, souper et coucher à Thehinghem ; lundi, 25 août, départ après dîner de Thehinghem, souper à Hemsteel, coucher à Harlem (f° 48, verso) ; mardi, 26 août, départ le matin de Harlem, souper et coucher à La Haye (idem) ; dimanche, 31 août, départ le matin de La Haye, dîner à Delft, souper et coucher à Rotterdam (f° 49, verso) ; lundi, 1<sup>er</sup> septembre 1539, départ le matin de Rotterdam, dîner, souper et coucher à Dordrecht (f° 50, recto) ; mardi, 2 septembre, départ le matin de Dordrecht, dîner à Saint-Gertrusberghe (1987), souper et coucher à Bréda ; mercredi, 3 septembre, départ le matin de Bréda, dîner à Rosendaal (1988), souper et coucher à Berghes (f° 50, verso) ; samedi, 6 septembre, départ le matin de Berghes, dînera Peutte (1989),

souper et coucher à Anvers ; dimanche, 7 septembre, départ après dîner d'Anvers, souper et coucher à Malines (f° 51, recto) ; jeudi, 11 septembre, départ après dîner de Malines, souper et coucher à La Veure ; vendredi, 12 septembre, départ après dîner de La Veure, souper et coucher à Malines (f° 52, recto) ; mercredi, 1<sup>er</sup> octobre, départ le matin de Malines, dîner, souper et coucher à La Veure ; vendredi, 3 octobre, départ le matin de La Veure, dîner, souper et coucher à Malines (f° 55, verso) ; mardi, 14 octobre, départ le matin de Malines, souper et coucher à Bruxelles (f° 57, recto) ; mardi, 4 novembre, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Groenendael (f° 60, recto) ; mercredi, 5 novembre, départ le matin de Groenendael, dîner, souper et coucher à Bruxebes (f° 60, verso) ; dimanche, 9 novembre, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Groenendael ; lundi, 10 novembre, départ après dîner de Groenendael, souper et coucher à Bruxelles (f° 61, recto) ; mardi, 11 novembre, la Reine tout le jour k Bruxelles, « et ont estées faictes les nopces de mademoiselle Dorothee, fille bastarde de l'empereur Maximilian, ayant espouse le conte Dowrain » (1990) ; dépense de ce jour : 216 livres, 5 sols, 1 denier (f° 61, verso) ; vendredi, 14 novembre, départ le matin de Bruxelles dîner au Rouge-Cloître, souper et coucher à Bruxelles ; samedi, 15 novembre, départ le matin de Bruxebes, dîner à la chasse, souper et coucher k Bruxelles (f° 62, recto) ; lundi, 17 novembre, départ le matin de Bruxebes, souper et coucher k Groenendael : mardi, 18 novembre, départ après dîner de Groenendael, souper et coucher k Bruxebes (f° 62, verso) ; lundi, 24 novembre, départ le matin de Bruxelles, dîner, souper et coucher k Groenendael (f° 63, verso) ; lundi, 1<sup>er</sup> dé-

---

(1975) Udem, Nord-Brabant, Hollande.

(1976) Gornichem, Sud-Hollande.

(1977) Vianen, Sud-Hollande.

(1978) Buren, Nord-Hollande.

(1979) Amerafoort, Nord-Hollande.

(1980) Naarden, Nord-Hollande.

(1981) Egmond-Binnen, Nord-Hollande.

(1982) Assendelft, Nord-Hollande.

(1983) Kleivlet, province d'Utrecht.

(1984) Teijlingen, Sud-Hollande.

(1985) Leyde, Sud-Hollande.

(1986) Scheveningen, Sud-Hollande, station balnéaire sur la mer du Nord.

(1987) Gertruydenberg, Nord-Brabant.

(1988) Rosendaal, Nord-Brabant.

(1989) Putten, Nord-Brabant.

---

(1990) Jean, comte d'Over Emden, seigneur de Durbuy, gouverneur des pays d'Outre-Meuse, fils d'Edgard et d'Isabelle de Rietberg.

cembre 1539, départ le matin de Groenendael, dîner à Richenssard (1991), souper et coucher à Groenendael (f° 65, recto) ; mercredi, 3 décembre, départ le malin de Groenendael, dîner, souper et coucher à Bruxelles (f° 65, verso) ; vendredi, 26 décembre, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Septfontaines (f° 69, verso) ; dimanche, 28 décembre, départ après dîner de Septfontaines, souper et coucher à Bruxelles (f° 69, verso). Total des dépenses comptées par les écrous ordinaires de l'hôtel : 59,184 livres, 1 sol, 8 deniers (f° 70, verso).— Autres dépenses tant pour parties fournies et délivrées en la chambre de la Reine nécessaires à la personne de Sa Majesté que pour parties de fil d'or, d'argent et de soie pour employer aux ouvrages qui se font en icelle chambre et autrement, savoir : 8 livres à Jean de Paepe, cordonnier de la Reine, pour 2 paires de souliers livrées à la Reine au mois de janvier, 2 au mois de février, 4 au mois de mars, 2 au mois d'avril, 6 au mois de mai, 4 au mois de juin, 2 au mois de juillet, 3 au mois d'août, lesdits souliers fournis au prix de 6 sols la paire (F 109, recto) ; 40 livres à messire Wolff Haller de Hallerstein, chevalier, conseiller et trésorier général de la Reine, ladite somme payée à Jean Pierre, tapissier, tant pour « estouffes que pour avancement de certaine tapisserie de soie que ledit tapissier avoit en main pour faire, laquelle toutefois est demourée imparfaite à cause qu'il est allé de vie à trespas etc. » (F 109, verso) ; 107 livres, 10 sols au sieur Jean Carie, marchand à Anvers, prix de 15<sup>^</sup> paires de bas et de deux hauts-de-chausses qu'il a fait venir d'Italie pour la Reine et dont Sa Majesté ne veut autre, ne plus ample déclaration être faite (f° 110, recto) ; 13 livres, 12 sols, à François Crohin, marchand à Bruxelles, prix de cinq onces de fil d'or de Chypre et 4 autres onces de fil d'or, livrées à Mette Lucrèce de Ca-valli, première fille d'honneur de la Reine, « pour en faire *crancelins* aux filles d'honneur de ladite Royne, pour le voyage de France et retour d'icellui dont Sa Majesté ne veult autre déclaration etc. » (f° 110, verso) ; 47 livres, 15 sols au penninckmaistre, payés pour 2 livres de fil d'or do Venise envoyées d'Augsbourg à Bruxelles à la Reine pour l'employer à son bon vouloir et très noble plaisir etc. (idem) ; 28 livres, 15 sols *k* la femme de Philippe van der Straeten, jadis archer de corps de la Reine, prix des parties suivantes livrées par elle à Mellé Lucrèce pour Sa Majesté, 10 collets et 10 « chapels de sterniges (1992) » (F 111, verso) ; 15 livres, 16 sols au même, prix de plusieurs sortes de farines achetées à Nuremberg pour Sa Majesté (idem) ; 14 livres, 16 sols à Hannekin Oels, valet de chambre de la Reine, pour les parties suivantes : avoir fait regarnir la bourse de la Reine dont le boursier a livré

le satin pour la doublure, avec les cordons destinés à la suspendre, la façon d'un bois *ployant* servant à l'entour du lit de Sa Majesté, la peinture en noir du lit de camp où couche la Reine etc. (f° 113, recto) ; 38 livres, 10 sols au penninckmaistre, payés aux Fockers, d'Augsbourg, pour une certaine quantité de *manna* (1993) qu'ils firent venir du pays de Calabre pour Sa Majesté, dont elle ne veut autre, ni plus ample déclaration être faite (f° 116, verso) ; 11 livres, 18 sols au même, prix de 25 paires *A'agrapins* d'or achetées pour la Reine (f° 117, recto) ; 40 livres à Jean van der Mus-sche, ouvrier et faiseur d'horloges *k* Bruxelles, prix d'une horloge à réveil matin servant en la chambre de la Reine (f° 117, recto) ; 7 livres, 4 sols au penninckmaistre. payés par lui pour différentes parties, entre autres une lable qui *se pend* derrière le chevet de Sa Majesté à laquelle il a fallu remettre deux bandelettes d'or et deux clous et pour quatre boîtes servant a renfermer du *godmal* (f° 118, recto) ; 93 livres à Pierre Mahieu, couturier de la Reine, pour différentes parties de son métier faites et délivrées tant pour l'usage de Sa Majesté, ses dames, filles et pages d'honneur que pour les laquais et autres officiers de l'écurie, entre autres, des pourpoints fournis aux pages lors du voyage fait en France au mois d'août 1538, des chaperons, trois *lourets* (1994) de velours pour la Reine, manteaux bandés de velours noir pour les dames d'honneur etc. (f° 128, verso). — Autre dépense pour dons faits par la Reine (f° 163, reclo) ; 192 livres au penninckmaistre, prix d'une chaîne d'or donnée par la Reine à un gentilhomme, veneur du Roi de France, « et ce, en faveur d'aucuns bons services faits à Sadictc Majesté dont elle ne veult aultre, ne plus ample déclaration estre faite, etc. » (f° 163, verso) ; 20 livres au même,

(1993) Manne, gomme provenant du suc des feuilles d'une sorte de frêne du sud de l'Italie et de la Sicile.

(1994) Sortes de petits mantelets qui entouraient la gorge. Cette signification semble, dans ce cas, préférable à celle de masque ou loup.

(1991) Rixensart, Brabant, à 23 kil. de Bruxelles.

(1992) Chapeaux de paille.

payées par lui à des joueurs de farces qui ont joué devant Sa Majesté (f° 164, recto); 80 livres au même, distribuées à des joueurs de farces de France qui ont joué devant Sa Majesté « les derniers caresmaux , temps do ce compte que Sa dicte Majesté leur avoit ordonné pour uue fois etc. » (f° 164, verso); 20 livres à Eustache Chappiret, lapidaire, à Bruxelles , prix de deux anneaux d'or garnis de rubis, vendus à Sa Majesté pour les distribuer à aucuns *mommeurs* (1995) aux *Carêmeaux* (f° 166, verso); 8 livres à Louis Fuzelier, joueur de viole; 20 livres à Bartholomé Heyffel, fourrier de la Reine, prix d'une coupe d'argent que Sa Majesté lui a donnée « pour avoir fait lever en son nom sur les saints fonts de baptême un sien enfant » (f° 171, verso); 17 livres au penninckmaistre, distribuées par lui en divers menus dons, entre autres à un serviteur de Mgr. de la Chau, qui avait présenté un chien à Sa Majesté, et à un messenger de Lille qui avait apporté et présenté à Sa Majesté « aucuns oyseaux nommez chériotz (1996), venant du maistre d'hôtel Varennes etc. » (f° 173, verso); 137 livres à messire Claude de Bouton, seigneur de Corbaron, conseiller et premier grand écuyer de la Reine, prix d'un beau coffre doré dont la reine a fait présent à sa sœur la Reine de France (f° 185, verso); 500 livres au penninckmaistre, prix d'une tapisserie dont la Reine a fait présent à monseigneur de Falconnet, maître d'hôtel de la Reine, en faveur de ses bons services etc. (f° 187, recto); 10 livres, 7 sols au même, distribués par lui en plusieurs menus dons entre autres, aux veneurs de Sa Majesté à Malines, à un compagnon venant de Mgr. d'Yves (1997) ayant présenté à la Reine de la part de son maître des artichauts d'Espagne, à un autre compagnon ayant apporté un lièvre pour le mettre en la garenne, à un troisième ayant ofiert à Sa Majesté un coq de bruyères (f° 188, recto); 45 livres au serviteur du facteur du roi de Portugal, ayant offert à la Reine de la part de son maître des « drogues, apothicairies et aultres nou-velletés dont Sa Majesté ne veult aultre, ne plus ample déclaration en estre faite » (f° 190, recto); 30 livres au ponninckmaistre, payées par lui à un serviteur du nue de *Pr'uessen* qui avait offert à Sa Majesté six beaux faucons de proie (f° 191, recto); 16 livres à damoiselle Catherine de Lamberg, demoiselle d'honneur de la Reine, « pour une coiffe d'or que Sa Majesté a eue d'ebe pour en faire don à la comtesse d'Epinoÿ au jour de ses noces etc. » (f° 191, recto). — Dépenses pour dons gratuits faits comme *belle chière* en plusieurs lieux où la Reine avait séjourné etc. (f° 192, recto). — Dépenses pour aumônes, bienfaits, etc.

(f° 204, recto). — Dépenses pour menus voyages et messageries: 14 livres à Jean Crinon, ouvrier d'orgues, qui lui ont été accordées pour avoir vaqué pendant 30 jours au service de la Reine durant le voyage qu'eue a fait en France (f° 254, verso); 199 livres à Philippe, bâtard de Molembaix, pour le voyage qu'il fit, en 1537, vers le roi des Romains, afin de lui présenter delà part de la Reine huit chevaux et avoir ramené huit haquenées offertes par ledit roi à la reine Mario de Hongrie, sa sœur (f° 255, recto); 100 livres à François de Beault, marchand à Anvers, prix d'une croix d'or livrée par lui au mois d'octobre 1538 à Gilles des Vibes, brodeur de la Reine, « pour de ladicte croix en faire au bon vouloir et très noble plaisir de Sadicte Majesté dont elle ne veult plus ample déclaration estre faite » (f° 274, recto); 49 livres à Cornille de Bréda, saucier de la Reine, monlant des dépens par lui faits et déboursés pour Sa Majesté, « en tirant juz ou nom de Sadicte Majesté le papegay de la confrarie de Saint-Sébastien à Malines » (f° 288, recto); 12 livres à Claude Bouton, seigneur de Corbaron, grand écuyer de la Reiae, distribuées par lui à un pauvre organiste de feue l'archiduchesse Marguerite à Malines, à un laquais de la duchesse de Milan pour avoir retrouvé le chien de la Reine, appelé Mignon, perdu dans la ville d'Anvers, à un paysan qui servit de guide à la Reine le jour où eUe força un cerf près de Berg-op-Zoom, à un bateleur qui a joué avec son chien devant sa Majesté dans la maison hors Berg-op-Zoom où elle se trouvait (f° 290, recto); 29 livres a maître Rogier Pathie, organiste et valet de chambre de la Reine, dépensées par lui pour l'acquisition d'une épinette servant journellement et ordinairement en la chambre de Sa Majesté, les frais de transport de cet instrument de Paris à Bruxelles ainsi que pour l'argent donné par lui à « aucuns de la chambre du Roy et aultres et à deux joueurs de tam-borin et de rubecq de Madame la Dauphine » (f° 290, verso); 13 livres, 10 sols à Charles de Bernemicourt, seigneur de la Thilloÿe, conseiller et maître d'hôtel de la Reine, distribués par lui, entre autres, à certain

---

(1995) Masques, gens masqués ou déguisés.

(1996) Nom vulgaire du grand courlis.

(1997) Louis d'Yves, l'un des capitaines les plus valeureux des armées de Charles-Quint.

compagnon d'Utrecht, résidant au château dudit lieu, qui avait présenté à Sa Majesté « une paincture de la généalogie do Sadite Majesté » et à des étudiants de la ville de Hemsfort qui avaient offert à la Reine une rhétorique ainsi qu'aux compagnons qui portèrent le géant de la dite ville de Hemsfort (1998) (f° 293, verso) ; 50 livres à maître Henry de Hachlen, docteur en médecine, pour ses honoraires d'avoir guéri quelques-unes des filles d'honneur de la Reine, qui « estoient mal disposées en leurs yeulx et aultrement dont la Royne ne veult aultre, ne plus ample déclaration estre faicte » (f° 300, verso) ; 785 livres à Henry, Jean et Guillaume de Pannemakère, tapissiers de Bruxelles, prix de 187 aunes de riches pièces de tapisseries faites de soie et de fine sayette, représentant l'histoire de la jeunesse de Paris-Alexandre (idem) ; 30 livres, 19 sols à Cornille van den Langhen Cruyse, recouvreur de livres, demeurant à Anvers, à quoi montent les frais et dépens fais par lui à couvrir deux livres en français pour Sa Majesté, compris les custodes servant à les renfermer, comprenant le détail suivant : 2 aunes 3/4 de velours noir pour la couverture desdits livres, 2 aunes 5/16<sup>e</sup> de satin noir pour doubler lesdites couvertures, or servant à dorer les bordures des dits livres avec 40 petites perles et la soie employée pour les coudre, salaire d'une béguine qui a fait et cousu lesdites couvertures custodes pour renfermer les dits deux livres, salaire dudit relieur, etc. (f° 301, recto) ; 6 livres, 15 sols à la femme de Nicolas Peneaux, plumassier à Bruxelles, prix de trois belles plumes, garnies et frangées d'or, délivrées à damoiselle Scherstudt, l'une des filles d'honneur de la Reine (f° 302, recto) ; 500 livres, à Lazarus Tucker, marchand à Anvers, reliquat du prix de deux flacons d'argent doré, vendus à Sa Majesté lors de son dernier voyage en France (f° 304, verso) ; 63 livres à Herman Smats, marchand à Anvers, prix de 15 timbres d'hermine, vendus à Sa Majesté (f° 304, verso) : etc.

B. 3362. (Registre.) — In-f°, 225 feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> janvier—31 décembre **1540**. —« Compte neuvième de Jehan de Ghyn, penninckmaistre de la Royne douaigière de Hongrie, etc., régente et gouvernante pour l'Empereur en ses pays de pardeçà etc, commenchant le premier jour de janvier XV<sup>e</sup> quarante, stil de Rome, et finissant, le dernier jour de décembre suyvant audict an etc. » Total de la recette de ce compte : 83,916 livres, 4 sols (f° 4, recto). Dépenses. Premièrement: parties et gages ordinaires comptés par les écrous de la dépense ordinaire de l'hôtel de la Reine, savoir : jeudi 1<sup>er</sup> janvier 1540 (style de Rome), la Reine, archiduchesse d'Autriche, etc., tout le jour à

Bruxelles (f° 5, recto); vendredi, 9 janvier, départ le matin de Bruxelles, dîner à Braine l'Alleud, souper et coucher à Nivelles ; samedi, 10 janvier, départ après dîner de Nivelles, souper et coucher à Binche (f° 6, verso) ; dimanche, 11 janvier, départ après dîner de Binche, souper et coucher à St-Ghislain (f° 7, recto) ; lundi, 12 janvier, départ après dîner de St-Ghislain, souper et coucher à Valenciennes (idem) ; mercredi 21 janvier 1540, la Reine tout le jour à Valenciennes ; « et est arrivé ce jourd'huy en ceste dicte ville environ cinq heures après mydi, l'Empereur venant d'Espaigne par la France, accompagné de Messeigneurs les Daulphin (1999), duc d'Orléans (2000), connestable (2001), cardinal de Chastillon (2002) et d'autres plusieurs princes, seigneurs et grans maistres de France, ausquelz ladite Royne a donné à soupper et sont esté deffroyez, ensemble tout leur train estant par la ville. Somme de la despence durlict jour; XLII livres, XVII solz, III deniers. Et des gaiges : CII livres, III solz que font ensemble; en livres, m deniers » (f° 8, verso) ; jeudi, 22 janvier, la Reine tout le jour à Valenciennes, « Ce jourd'huy a esté fait au soupper ung grant festin à la Majesté de l'Empereur et à messeigneurs les Daulphin, duc d'Orléans, connestable, cardinal de Chastillon et autres princes, seigneurs et grans maistres de France, et tout leur train estant eu la ville a esté deffroyé comme le jour précédent. Somme de la despence dudict jour : III<sup>xxix</sup> livres, III deniers ; et des gaiges LIX livres, m sols qui font ensemble : CXLVIII livres, III solz, ni deniers » (idem); vendredi 23 janvier, la Reine, tout le jour à

(1999) Le dauphin François, fils aîné de François 1<sup>er</sup>, et de Claude de France, mort en 1546.

(2000) Le duc d'Orléans, second fils de François 1<sup>er</sup>, dauphin à la mort de son frère, et plus tard Henri II.

(2001) Le connétable de Montmorency.

(2002) Le cardinal Odet de Châtillon-Coligny, frère de l'amiral.

(1998) On sait que la tradition des mannequins gigantesques représentant des personnages légendaires ou historiques que l'on promène dans les rues, lors des ducasses, ne s'est point encore perdue en Flandre.



Valenciennes, avec les mêmes princes et personnages aussi défrayés aux mêmes conditions ; total de la dépense : 80 livres, 11 sols, 6 deniers (f° 9, recto) ; samedi 24 janvier, la Reine tout le jour à Valenciennes, « et ont prins après le disner congé dudit seigneur Empereur et de la Royne, messeigneurs les Daulphin, duc d'Orléans, connestable, cardinal de Chaslillou et autres seigneurs et grans maistres de France. Somme de la despence dudict jour : XXXVIII livres, XVIII solz, VII deniers obole ; et des gaiges : LIX livres, III solz ; qui font ensemble : III<sup>xx</sup>XVIII livres, I sol, VII deniers obole » (2003) (f° 9, verso) ; lundi, 26 janvier, la Reine et l'Empereur partis le matin de Valenciennes, dîner à Boussu, coucher à Mons (idem) ; mercredi, 28 janvier, départ de la Reine et de l'Empereur le matin de Mons, dîner à Roeulx, souper et coucher à Nivelles (f° 10, recto) ; jeudi, 29 janvier, départ de l'Empereur et de la Reine de Nivelles après dîner, souper et coucher à Bruxelles (idem) ; lundi, 9 février 1540, départ de l'Empereur et de la Reine de Bruxelles après dîner, souper et coucher à Alost (f° 12, verso) ; mardi, 10 février, départ de l'Empereur et de la Reine d'Alost, souper et coucher à Tenremonde (P13, recto) ; samedi, 14 février, départ de l'Empereur et de la Reine, de Tenremonde, souper et coucher à Gand (2004) (f° 13, verso) ; lundi, 23 février, la Reine partit le matin de Gand pour venir dîner à Afflighem, souper et coucher à Bruxelles ; mardi, 24 février, départ de la Reine le matin de Bruxebes, dîner à la chasse, souper et coucher à Bruxelles (f° 15, recto) ; mercredi, 25 février, la Reine tout le jour à Bruxelles ; « ce jourd'huy est arrivé en ceste dicte ville le Roy des Romains venant d'Almaigne, auquel ladicte Royne a donné a soupper et y est aussi venu après le souper l'Empereur venant de la vble de Gand » ; total de la dépense : 207 livres, 9 sols, 4 deniers obole ; jeudi, 26 février, la Reine tout le jour à Bruxebes et a donné à dîner à l'Empereur et au roi des Romains, ses frères ; vendredi, 27 février, départ de la Reine après dîner de Bruxelles avec l'Empereur et le roi des Romains, souper et coucher à Tenremonde (f° 15, verso) ; samedi, 28 février, départ de la Reine après dîner de Tenremonde avec l'Empereur et le roi des Romains, souper et coucher à Gand (f° 16, recto) ; jeudi, 11 mars 1540, départ de la Reine après souper de Gand, coucher à Deynze ; vendredi, 12 mars, départ le matin de Deynze, souper et coucher à Gand (f° 18, verso) ; lundi, 15 mars, départ de Gand après dîner, souper et coucher à

Deynze (f° 19, recto) : mardi, 16 mars, départ de la Reine de Deynze après dîner, souper et coucher à Gand (f° 19, verso) ; samedi, 20 mars, la Reine tout le jour à Gand, \* et a donné à disner à l'Empereur et au roi des Romains, ses frères ; somme de la despence dudict jour : ifv livres, vi sols, vi deniers » (f° 20, recto) ; mercredi, 24 mars, départ le matin de Gand, dîner, souper et coucher à Deynze, (f° 20, verso), lundi, 29 mars, départ après dîner de Deynze, souper à Drocuienne (2005), coucher à Gand (P21, verso) ; lundi, 3 mai, départ après dîner de Gand avec le roi des Romains, souper à Drochienne, coucher à Gand (f° 28, recto) ; mardi, 4 mai, départ après dîner de Gand, souper à Eureghem (2006), coucher à Gand ; jeudi, 6 mai, départ après dîner de Gand avec le roi des Romains, souper à Eureghem où la Reine a fait un festin audit Roi, coucher à Gand (f° 28, verso) ; mercredi, 12 mai, départ le matin de Gand avec l'Empereur, dîner, souper et coucher à Bauloo, « et à ce jourd'huy prins congé le Roy des Romains dudit seigneur Empereur et delà dicte Royne, ses frères etsœur » (P 29, verso) ; jeudi, 13 mai, départ après dîner de Bauloo avec l'Empereur, souper et coucher, à Anvers (f° 30, recto) ; samedi, 22 mai, départ après dîner d'Anvers, souper à Homergthem (2007), couchera Anvers ; dimanche, 23 mai, tout le jour à Anvers, « et ont donné à disner à Sa Majesté la Royne et à l'Empereur, messeigneurs de ceste ville d'Anvers » (f° 31, verso) ; mardi, 25 mai, départ le matin d'Anvers, dîner à Lyrre (2008), souper et coucher à Malines (P 32, recto) ; vendredi, 28 mai, la Reine partit de Malines après souper pour venir coucher à Hever et a donné à dîner cedit jour à l'Empereur, son frère (f° 32, verso) ; samedi, 29 mai, départ le matin de Hever, dîner aux champs, souper et

(2003) Voir pour les détails de l'entrée et du séjour à Valenciennes de Charles-Quint venant de traverser la France et accompagné jusque dans les Pays-Bas par les princes français le Dauphin François et Henri, duc d'Orléans, Henné, *Hist, du règne de Charles-Quint en Belgique*, tome VII p. 27-35.

(2004) L'Empereur venait à Gand pour réprimer les troubles qui avaient éclaté dans cette ville depuis environ un an et avaient surtout motivé son voyage dans les Pays-Bas.

(2005) Tronchiennes, Flandre Orientale, Belgique.

(2006) Evergem, Flandre Orientale, Belgique.

(2007) Oombergen, Flandre Orientale, Belgique.

(2008) Lierre, province d'Anvers, Belgique

coucher à Louvain (idem); lundi, 31 mai, départ de Louvain le matin avec l'Empereur, dîner, souper et coucher à La Veure (f° 33, recto), mardi, 1<sup>er</sup> juin, départ le matin de La Veure, dîner à la chasse et couchera Septfontaines, jeudi, 3 juin, départ après dîner de Septfontaines, souper et coucher à Bruxelles (f° 33, verso); vendredi, 11 juin, départ le matin de Bruxelles, dîner au Rouge-cloître, souper à Bruxelles et coucher à Groenendael; samedi, 12 juin, départ après dîner de Groenendael, souper et coucher à Bruxelles<sup>^</sup> 35, recto); dimanche, 13 juin, départ après dîner de Bruxelles, souper à la Cambre, coucher à Bruxelles (f° 35, verso); mercredi, 16 juin, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Tenremonde: jeudi, 17 juin, départ le matin de Tenremonde, dîner, souper et coucher à Gand (f° 36, recto); samedi, 19 juin, départ après dîner de Gand, souper et coucher à Maldeghem; dimanche, 20 juin, départ après dîner de Maldeghem, souper et coucher à Bruges (f° 36, verso); jeudi, 1<sup>er</sup> juillet, 1540, départ le matin de Bruges, dîner aux champs, souper et coucher à Winendael (f° 39, recto); vendredi, 2 juillet, départ le matin de "Winendael, dîner, souper et coucher à Bruges; samedi, 3 juillet, départ après dîner de Bruges, souper à Thiellegem, coucher à Bruges (idem); mardi, 6 juillet, départ après souper de Bruges, coucher à Winendael (f° 39, verso); samedi, 7 juillet, départ après dîner de Winendael, souper et coucher à Bruges (f° 40, verso); mardi, 13 juillet, départ le matin de Bruges, dîner, souper et coucher à Winendael; mercredi, 14 juillet, départ le matin de Winendael, dîner à Thiellegem, souper et coucher à Maldeghem; jeudi, 15 juillet, départ le matin de Maldeghem, dîner à Ertevelde, souper et coucher à Bauloo \* (f° 41, recto); dimanche, 18 juillet, départ après dîner de Bauloo, souper et couchera Bèvres (2009) (f° 41, verso); lundi, 19 juillet, départ le matin de Bèvres, dîner, souper à Anvers, coucher à Zantuliet (2010); mardi, 20 juillet, départ le matin de Zantuliet, dîner et souper à Berchvliet (2011) coucher à Berghes; mercredi, 21 juillet, départ le matin de Berghes, dîner à Vielbois (2012), souper sur l'eau, coucher à Dordrecht (f° 42, recto); vendredi, 23 juillet, départ le matin de Dordrecht, dîner, souper et coucher à Rotterdam; samedi, 24 juillet, départ le matin de Rotterdam, dîner à Delft, coucher à La Haye (F 42, verso); dimanche, 25 juillet, la Reine tout le jour à La Haye (F 43, recto); vendredi, 6 août 1540, départ le matin de La Haye, dîner et souper à Schevelinghe, coucher à La Haye (F 45, recto); mardi, 10 août, départ après dîner de La Haye, souper et coucher à La Leye, (F 46, recto); mercredi, 11 août, départ après dîner de La Leye, souper et coucher à Harlem;

jeudi, 12 août, départ après dîner de Harlem, souper à Clèves, coucher à Harlem (f° 46, recto); vendredi, 13 août, départ le matin de Harlem, dîner, souper et coucher à Amsterdam; samedi, 14 août, dîner à Loin-gne (2013), souper et coucher à Utrecht (f° 46, verso); mardi, 18 août, départ après dîner d'Utrecht, souper et coucher à Vyanne (2014) (f° 47, recto); jeudi, 19 août, départ après dîner de Vyanne, souper et coucher à Worchem (2015); vendredi, 20 août; départ le matin de Worchem, dîner à Loon, souper et coucher à Bréda; samedi, 21 août, départ le matin de Bréda, dîner à Rosendael, coucher à Berghes (f° 47, verso); dimanche, 22 août, départ après dîner de Berghes, souper à Berchvliet, coucher à Berghes (F 48, recto); mercredi, 25 août, départ le matin de Berghes, dîner à Wawe, souper et coucher à Berghes (F 48, verso); vendredi, 27 août la Reine tout le jour à Berghes, « et luy a donné à disner le Marquis de Berghes » (idem); samedi, 28 août, départ le matin de Berghes, dîner à Marchesem (2016), souper et coucher à Anvers; dimanche, 29 août, départ après dîner d'Anvers, souper et coucher à Malines (f° 49, recto); mardi, 31 août, départ le matin de Malines, dîner, souper et coucher à Bruxelles, (f° 49, verso); mercredi, 8 septembre, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à La Veure; jeudi, 9 septembre, départ après dîner de La Veure, souper et coucher à Bruxelles (f° 51, recto); dimanche, 12 septembre, départ après dîner de Bruxelles, souper et couchera Septfontaines (f° 51, verso); mardi, 14 septembre, départ le matin de Septfontaines, dîner à Orghem, souper et coucher à Bruxelles f° 52, recto); lundi, 20 septembre, départ après dîner de Bruxelles,

---

(2009) Beveren-Waes, Flandre Orientale (Belgique).

(2010) Santuliet, province d'Anvers, (Belgique).

(2011) Bergvliet, dépend. d'Abconde, province d'Utrecht (Hollande).

(2012) Den Oudenbosche, Brabant Septentrional (Hollande).

---

(2013) Lbenen, province d'Utrecht (Hollande).

(2014) Vianen, Hollande Méridionale.

(2015) Gorkum, Hollande Méridionale.

(2016) Meerschen, dépendance de Beveren-Waes, Flandre Orientale.

souper et coucher à Septfontaines ; mardi, 21 septembre, départ le matin de Septfontaines, dîner à Groenendael, souper et coucher à Septfontaines (f° 53, recto) ; mercredi, 22 septembre, départ le matin de Septfontaines, souper et coucher à Bruxebes (f° 53, verso) ; vendredi, 8 octobre, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Groenendael ; samedi, 9 octobre, départ le matin de Bruxelles, dîner à la Cambre, souper et coucher à Bruxelles (f° 56, verso) ; jeudi, 14 octobre, départ après dîner de Bruxebes, souper et coucher à Braine-l'Aheud (f° 57, verso) ; samedi, 16 octobre, départ après dîner de Braine-l'Alleud, souper et coucher à Bruxelles (f° 58, recto) ; vendredi, 29 octobre, départ après dîner de Bruxelles, souper et coucher à Alost ; samedi, 30 octobre, départ après dîner d'Alost, souper et coucher à Gand [f° 60, recto) ; mardi, 2 novembre, départ après dîner de Gand, souper et coucher à Audenarde, mercredi, 3 novembre, départ après dîner d'Audenarde, souper et coucher à Courtrai (f° 61, recto) ; vendredi, 5 novembre, départ après dîner de Courtrai, souper et coucher à Tournai ; samedi, 6 novembre, départ après dîner de Tournai, souper et coucher à Lannoy, (2017) (f° 61, verso) ; dimanche, 7 novembre, départ après dîner de Lannoy, souper et coucher à Lille (f° 62, recto) ; mercredi, 10 novembre, départ le matin de Lille, dîner au Quesnoy (2018), souper et coucher à Ypres ; jeudi, 11 novembre, départ le matin d'Ypres, dîner à Nonneboz (2019), souper et coucher à Ypres (f° 62, verso) ; samedi, 13 novembre, départ après dîner d'Ypres, souper et coucher à Steenworde (2020) ; dimanche, 14 novembre, départ après dîner de Steenworde, souper et coucher à St-Omer (f° 63, recto) ; jeudi, 18 novembre, départ après dîner de St-Omer, souper et coucher à La Motte-au-Bois(2021), et une partie de son train souper et coucher à Aire (2022) (f 63, verso) ; samedi, 20 novembre, départ après dîner de La Motte-au-Bois souper et coucher à Béthune (P 64, recto) ; lundi, 22 novembre, départ le matin de Béthune, dîner au Mont-Saint-Éloy, (2023) souper et coucher à Arras ( f° 64, verso ) ; jeudi, 25 novembre, départ après dîner d'Arras, souper et coucher à Vaulx (2024) ; vendredi, 26 novembre, départ le matin de Vaulx, dîner à Lécluze (2025), souper et coucher à Douai (f° 65, recto) ; dimanche, 28 novembre, départ après dîner de Douai, souper et

coucher à Valenciennes (f° 65, verso) ; samedi, 18 décembre, départ après dîner de Valenciennes, souper et coucher au Quesnoy (f° 69, recto) ; lundi, 20 décembre, départ le matin du Quesnoy, dîner à Berlémont (2026), souper et coucher à Avesnes (f 69, verso) ; mercredi, 22 décembre, départ le matin d'Avesnes, dîner à Solre-le-Château (2027), souper et coucher à Beaumont (2028) ; jeudi, 23 décembre, départ après dîner de Beaumont, souper et coucher à Chas-telet (2029) (f° 70, recto) ; vendredi, 24 décembre, départ le matin de Chastelet, dîner, souper et coucher à Namur (1° 70, recto) ; lundi, 27 décembre, départ le matin de Namur, dînera Anthyne (2030), souper et coucher à Marche-Famyne (2031) ; mardi, 28 décembre 1540, départ le matin de Marche-Famyne, dîner à Ortacihe (2032), souper et coucher à Bastoigne (2033) et une partie de son train à Binche ; jeudi, 30 décembre, départ le matin de Bastoigne, dîner à Martelinge (2034), souper et coucher à Arlon (f° 71, recto) ; vendredi, 31 décembre 1540, la Reine tout le jour à Arlon. Total des dépenses comptées par les écrous ordinaires de l'hôtel: 61,937 bvres, 7 sols, 8 deniers (f°71, verso). — Autre

---

(2017) Lannoy, chef-lieu de canton de l'arrond. de Lille (Nord).

(2018) Quesnoy-sur-Deûle, chef-lieu de canton de l'arrond. de Lille (Nord).

(2019) Nonnebosche, dépend, de Zonnebeke, Flandre occidentale (Belgique).

(2020) Steenworde, chef-lieu de canton de l'arrond. d'Hazebroeck (Nord).

(2021) Le château de la Motte-au-Bois, dépend, de Morbecque, canton-sud d'Hazebroeck (Nord).

(2022) Aire, chef-lieu de canton de l'arrond. de St-Omer (Pas-de-Calais).

(2023) Mont-St-Éloy, canton de Vimy, arrond. d'Arras (Pas-de-Calais).

(2024) Vaulx, cant. d'Auxy-le-Château, arrond. de St-Pol (Pas-de-Calais).

(2025) Lécluse, cant. d'Arleux, arrond. de Douai (Nord).

---

(2026) Berlaimont, chef-lieu de canton de l'arrond. d'Avesnes (Nord).

(2027) Idem.

(2028) Beaumont, Hainaut (Belgique).

(2029) Châtelet, Hainaut (Belgique).

(2030) Anthisnes, province de Liège (Belgique).

(2031) Marche-en-Famene, Luxembourg (Belgique).

(2032) Orthenville, dépendance de Tenneville, Luxembourg (Belgique).

(2033) Bastogne, idem.

(2034) Martelange, idem.

dépense pour pensions aux dames et filles d'honneur de la Reine, de l'année 1539, qui ont été payées par cedit penninckmaistre en l'an 1540. Total : 373 livres (f° 75, recto). Autres pensions : 1,980 livres, 14 sols (f° 84, verso). — Dépense pour deniers délivrés à la Reine pour en user à son très- noble plaisir et autrement. Total: 7,263 livres, 9 sols (f° 90, recto). — Dépenses tant pour parties fournies et délivrées en la chambre de la Reine qui ont été nécessaires à la personne de Sa Majesté, que pour autres parties de fil d'or, d'argent et de soie pour employer aux ouvrages qui se font en icelle chambre et autrement, entre autres : 19 livres à Jean Boucquet, marchand à Bruxelles, prix de deux belles couvertures rouges, d'Espagne , vendues à la Reine ; 598 livres, 19 sols à Jean-Baptiste et à Laurent Guisardini, marchand à Anvers, prix des parties de draps de soie livrées par eux pour le riche lit de camp de la Reine, savoir : une bonne pièce de riche satin cramoisi de 56 aunes et demie, 3 autres pièces de riche satin cramoisi comprenant ensemble 142 aunes , trois quarts (F 90, verso) ; 120 livres, 18 sols à Louis de Collezy, marchand à Anvers, prix de 6 livres de fil d'or et d'argent, vendues et livrées à Gilles Desville, brodeur de la Reine, pour les employer et convertir à aucunes tapisseries de broderie de Sa Majesté auxquelles ledit Gilles travaillait (f° 91, verso) ; 9 livres, 7 sols à Marguerite Snonck, prix de manchettes délivrées par elle à la Reine ; 117 livres, 16 sols à Jérôme Khraffter, marchand d'Augsbourg, prix de 7 aunes et quart de drap à la mesure de Milan qu'il a fait venir de ladite ville pour la Reine, avec les frais de transport (f° 92, recto) ; 161 livres, 17 sols, à Philibert de la Baume, baron de Montfalconnet, maître d'hôtel de l'Empereur, qu'il a payés et déboursés pour la Reine en Espagne pour aucunes menues gentillesses comme gants, soie et autres semblables choses, délivrées à Sa Majesté, dont elle ne veut autre, ni plus ample déclaration être faite (f° 92, verso) ; 60 livres, 10 sols à Louis de Collozy, marchand à Anvers, prix de 2 livres de fil d'argent et d'une livre de fil d'or, livrées par lui à Gilles Desville, brodeur de la Reine (f° 93, recto) ; 176 livres, 9 sols, 6 deniers à Henri van den Bossche, marchand de draps de soie à Bruxelles, prix des parties de draps fournies au brodeur Gilles Desville pour les employer aux broderies de la Reine, savoir : 14 aunes et demie de velours *brun vert*, 14 aunes et demie de velours orange, 14 aunes et demie de velours *clair vert*, 40 onces de soie, 13 onces un quart de soie de Venise

(f° 94, recto) ; 10 livres à Hannekin Œls, valet de chambre de la Reine, pour différentes parties fournies et achetées par lui, entre autres une custode pour renfermer les chapeaux de la Reine quand elle va parles champs (f° 94, verso) ; 9 livres, 12 sols à Jean van Home, marchand de draps de soie, prix des parties fournies par lui, entre autres, 3 aunes de satin blanc, destinées à faire un corselet pour la Reine, 3 aunes de taffetas blanc à cordes pour la doublure, etc. (f° 96, verso). Total de ces dépenses pour la chambre de la Reine : 1,852 livres, 9 deniers (f° 99, recto). Autres dépenses pour accoutrements tant ordinaires qu'extraordinaires et leurs façons, tant pour la Reine, ses dames et filles d'honneur que pour d'autres personnes de son hôtel. Total : 498 livres, 2 sols, 6 deniers (f° 103, recto). — Autres dépenses pour dons faits, tant de grâce spéciale que gratuits , par la Reine, entre autres : 10 livres au penninckmaistre délivrées par lui aux trompettes de l'Empereur qui avaient joué au banquet que Sa Majesté la Reine avait donné au Dauphin et au duc d'Orléans, enfants du roi de France, à Valenciennes (f° 105, recto) ; 52 livres, 10 sols au penninckmaistre , payés par lui à des fauconniers de France envoyés par le Dauphin avec des oiseaux pour les présenter à la Reine (f° 105, verso) ; 90 livres au même, payées par lui au sommelier du roi de France qui avait offert à la Reine de la part du roi, son maître, certaine quantité de vin de Languedoc (f° 106, verso) ; 24 livres, 2 sols au même, montant de menus dons faits par la Reine et payés par lui, entre autres à Christophle Nootwychs, gentilhomme du pays de Slesingen, 20 sols pour acheter aucunes menues choses, au serviteur du comte de Horn qui avait présenté à la Reine une douzaine de lapins, de la part do son maître, 25 sols, aux quatre joueurs de hautbois de Valenciennes qui ont joué devant la Reine, 4 livres, pour deux bonnets donnés par la Reine à ses deux filles d'honneur la comtesse de Plagay et mademoiselle Lucrèce de Cavalli, 4 livres, à un homme qui avait offert à la Reine de la part du maître des postes un veau gras, 36 sols, au serviteur de Louis van Zélande qui avait présenté à la Reine, de la part de son maître, une certaine quantité de lapins, 40 sols, aux joueurs de hautbois de Tenremonde qui ont joué devant la Reine et le roi des Romains, 45 sols, à une pauvre femme qui avait apporté à la Reine trois bottes de sèches dont deux ont été envoyées à la reine des Romains, 6 livres, au trompette de Mgr. d'Yves qui avait offert à la Reine

une certaine quantité de *fonges* (2035), 36 sols (f° 108, verso) ; 4 livres, 14 sols au même, distribués par lui, savoir : au serviteur du capitaine de Waesmeste qui avait offert à la Reine, de la part de son maître, du beurre frais, 40 sols, à un pauvre homme qui avait apporté à Sa Majesté un pâté de truites de Namur, 40 sols, à des femmes qui avaient recuré les plats des fibres d'honneur de la Reine, 6 sols, au laquais Jourdain que la Reine avait envoyé avec une hure de sanglier à l'abbaye de Droughem pour l'offrir au roi des Romains, 8 sols (f° 109, verso) ; 39 livres, 12 sols au même qui les a distribués, savoir : au sommelier de la cave de l'Empereur qui avait présenté à la Reine, de la part de son maître, 50 pièces de vin de Bordeaux, 18 bvres, au sommelier de la cave du roi des Romains qui avait aussi offert à la Reine, de la part de son maître, 6 barbs de vin doux, 18 bvres, au bouteiller du cardinal de la Baume, qui avait offert à la Reine, de la part de son maître, deux poinçons de vin d'Arbois (f° 109, recto); 56 livres au même, délivrées par lui à des serviteurs de Mgr. de Rogendorf pour un don que Sa Majesté leur a fait, en considération de ce qu'ils lui ont amené une certaine quantité de vin de Hongrie (f° 110, verso); 18 bvres à Lazare Tucker, marchand à Anvers, payées par lui à certains jongleurs qui ont joué devant Sa Majesté, « jectant à leur bouche au plus loing un grant fer » (f° 112, verso) ; 54 bvres au penninckmaistre en remboursement de diverses sommes payées par lui pour menus dons, entre autres, « à un fol d'Espaingne, lequel avoit présenté à la Royne une requeste, v bvres, vm solz » (f° 113, recto) ; 243 livres, 7 sols, 6 deniers au même, payés par lui à Clais de Cautre, tapissier à Anvers et à Hans Focker, pour 6 pièces de tapisseries contenant 121 aunes que Sa Majesté a fait acheter pour donner et envoyer au seigneur de Rogendorf, grand maître d'hôtel d'Autriche et pour frais d'emballage dans un grand coffre desdites tapisseries (f° 114, verso); 21 livres, 5 sols au même, distribués par lui pour divers menus dons, savoir : à un compagnon qui, de la part de l'abbé des Dunes, a présenté à la Reine une pièce de veau, 25 sols, à un serviteur du seigneur Yve, capitaine des archers de la Reine, qui avait présenté à Sa Majesté, de la part de son maître, des artichauts, 20 sols, à 3 *violeurs* allemands qui ont joué devant la Reine à Anvers, 40 sols, à un compagnon qui, de la part du connétable de France, a présenté à la Reine diverses sortes de fruits, 12 livres, aux 4 joueurs de hautbois qui ont joué devant la Reine à Dordrecht, 4 bvres (f° 115, verso) ; 36 livres à Pierchon de Berte-mont, archer de corps du roi des Romains, pour avoir emmené de Bruxelles jusqu'à Vienne en Autriche certains jeunes daims et 12 poulets d'Inde que la

Reine offrait audit roi des Romains (f° 117, verso) ; 10 livres au penninckmaistre, données par lui à un marchand d'Anvers qui avait présenté à la Reine un certain nombre de melons (f° 122, recto) ; 42 bvres au même, payées par lui à Ferdinand de Lauwe qui, de la part du roi des Romains, avait apporté et offert à la Reine douze oiseaux appelés *blanbois* (f° 123, verso); 177 livres, 8 sols à Robert Haller, pour une chaîne d'or délivrée par lui, de la part de la Reine, à un gen-tbhomme de France qui, au nom du roi son maître, avait offert à la Reine une litière (f° 126, recto) ; 30 bvres à Henry Bruckmans, serviteur de Pieter Dankarts, fauconnier, qui avait apporté et présenté à la Reine, de la part du duc de *Pruessen*, certains oiseaux (P 126, verso). Total : 2,438 livres, 3 sols, 6 deniers (f° 127, recto). — Dépenses pour distribution d'aumônes, dons gratuits, bienfaits, etc. Total : 251 livres, 19 sols, 9 deniers (f° 136, verso). Dépenses pour dons gratuits payés pour *belles chières* en plusieurs lieux où la Reine avait séjourné. Total : 629 livres, 6 sols (P 149, recto). — Dépense tant à cause d'achat de chevaux pour la Reine, mis en son écurie, parties de harnais, etc., comme d'autres parties fournies pour la conduite de ladite écurie (P 150, recto). Total : 1,075 livres (P 154, recto). Dépenses pour gages des fauconniers de la Reine et achat d'oiseaux. Total : 1,237 livres, 9 sols (P 158, recto). Dépense pour la conduite de la chasse de la Reine, les gages et gratifications des veneurs, les voitures des toiles de chasse, etc. Total: 2,198 livres, 3 sols (P176, verso).— Dépenses pour menus voyages et messageries (P 177, recto) : 65 bvres, 2 sols au penninckmaistre, dépensés par lui pour aucunes messageries et autres parties de vacations faites pour les affaires et nécessités de la Reine, entre autres, pour une custode en laquelle « a esté mis le cresse que la Royne a envoyé pour le baptiesme de l'enfant du roi des Romains », à un messenger qui avait apporté de Bruxelles à Valenciennes les *gordines* d'or, à un homme qui avait fait des *couvertures* et

*clôtures* à deux livres en français appartenant à Sa Majesté (f° 177, verso) ; 49 livres, 13 sols, 6 deniers à Joës Blancvelt, clerc du trésorier général de ladite Reine, pour parties déboursées par lui, entre autres pour deux tonneaux avecq du *suercruyt* (2036) achetés à Nuremberg en Allemagne, mis en provision pour la Reine (f 181, recto). Total : 278 livres, 4 sols (f° 184, verso). Autres dépenses pour grosses et menues parties extraordinaires non comptées par les écrous ordinaires de l'hôtel, savoir : 6 livres à Aert Lefèvre, pelletier de la Reine, pour avoir fait corroyer 15 timbres d'hermines pour l'usage de Sa Majesté, etc. (f° 185, recto) ; 19 livres à Catherine Zwartz, lingère de la Reine, pour les parties de linge suivantes : la façon de 34 douzaines de fines serviettes délivrées en la paneterie pour servir Sa Majesté à table, la façon de 30 doubliers (2037) délivrés aussi en la paneterie, 6 douzaines d'autres grosses serviettes délivrées aussi en la paneterie, la façon de 40 fines nappes et de 12 grosses nappes de buffets aussi pour la paneterie (f° 185, verso); 18 livres, 10 sols à messire Claude Bouton, chevalier, seigneur de Corbaron, conseiller et grand écuyer de la Reine, en remboursement de différentes sommes qu'il a dépensées pour les parties suivantes : vin de Bourgogne présenté à Sa Majesté, le corroyage de la peau de la girafe venant de France, le vin du serviteur qui a présenté et amené à Sa Majesté une haquenée venant de Monseigneur le prince d'Orange, le transport du coffre renfermant les accoutrements de l'Empereur à Bruxelles, etc. (f°186, recto) ; 5 livres à maître Rombault Loets, secrétaire de la Reine, prix d'un coffre pour mettre les papiers de la Reine (f° 186, verso) ; 236 livres, 3 sols h Barthélémy Haller de Hallerstein, conseiller de l'Empereur, prix de 9 tonnelets de *Reinfaël* (2038) et 6 tonnelets de Malvoisie, avec autres sortes de fruits qu'il avait fait venir d'Allemagne, sur l'oidre de la Reine, et livrés à Sa Majesté pour le voyage de Valenciennes (f° 187, recto) ; 12 livres, 6 sols à Barthélémy Caspot, tapissier de la Reine, pour les parties suivantes : avoir fait garnir de canevas six pièces de tapisseries de l'histoire de Paris, achat de sangles employées à cette occasion, etc. (f°189, recto); 24livres à Antoine delà Tierye, brodeur à Bruxelles, pour les parties de son métier faites et livrées tant aux franges qu'autrement pour le roi des Romains, savoir : 5 aunes de franges de soie blanche moitié fil d'argent pour servir à une chayère, 5 autres aunes de semblables franges plus étroites, 5 onces de fil de soie blanche, une *custode d'ordinal* (2039), bordée de *passe-man* avec une corde de soie pour pendre, 7 onces de franges de soie noire employées à un

pavillon de, taffetas noir (f° 191, verso); 9 livres à Pierre Schamber-gher, secrétaire allemand de la Reine, pour avoir fait garnir « de ferraige un anneau en quoy sont gardez les lettres et escriptures de Sa Majesté» (f° 197, recto); 31 livres, 1 sol à Etienne Lullier, garde des librairie et cabinets de Sa Majesté à Malines, pour les dépenses suivantes faites par lui : un voyage de Bruxelles à Malines, le 5 juillet 1536, « baillier ung tableau où est pourtraicté l'Impératrix à Mgr. deBerhes », un second voyage de Bruxelles à Malines, le 4 novembre 1536, chercher quatre livres pour porter au vieux audiencier, un troisième voyage pour aller chercher quatre livres et deux généalogies pour les montrer à Scepperius, un quatrième, le 17 décembre de ladite année, pour aller chercher deux livres pour madame de Niegen, un cinquième voyage pour porter aux cabinets à Malines trois tableaux « des pourtraictures de la princesse de Dennemarche, Madame la duchesse d'Arschot et Madame de la Cambre », demi-cent de fagots pour *hérier (aérer)* ladite librairie les jours humides, *ramons* (balais) pour la nettoyer, salaire d'un clerc qui a « renouvelé et regrossé les inventaires desdits librarye et cabinets après la mort de maistre Richard Contault », un sixième voyage de Bruxelles à Malines afin de rapporter desdits cabinets six horloges pour les montrer à la Reine et les y avoir réintégréés, un septième voyage pour porter et placer dans les cabinets « ung grant tableau de la pourtraicture de Lazarus », pour avoir fait « refourbir et nectoyer les harnas de feu Monseigneur de Savoye (2040) », aussi nettoyer plusieurs petits couteaux et fourchettes étant auxdits cabinets, un huitième voyage pour porter et placer

---

(2036) Choucroute.

(2037) Double nappe se mettant sur la table.

(2038) Vin de Rheinfels, ville sur les bords du Rhin près de Coblentz.

(2039) Étui pour renfermer un livre de prières, dit *ordo* ou *ordinal*.

---

(2040) Philibert de Savoie, second mari de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche.

dans lesdits cabinets trois tableaux « des pourtraictures de Messeigneurs de Saintpy, de Molembais, de Corbaron », un neuvième voyage pour être allé chercher à Malines une généalogie de la maison de Bourgogne qui a été remise à Mgr. de Lieckercke, pour l'envoyer à qui la Reine l'a ordonné, un dixième voyage pour être allé chercher audit Malines plusieurs sortes de senteurs et de parfums pour la Reine, achat de balais, de serviettes, d'un loquet servant en la chambre où sont les *baceilles* (2041) et autres riches *baghes* de la Reine à Bruxelles, salaire d'un homme qui est allé de Bruxelles à Malines chercher le peintre pour venir vers la Reine le 6 juillet 1538, onzième voyage pour être allé chercher le tableau de « la pourtraicture de Lucesse », douzième voyage pour être abé chercher le 10 septembre de ladite année douze tapis pour le service de la Reine en son voyage de France, treizième voyage pour être allé chercher des senteurs et parfums, quatorzième pour avoir fait conduire de Bruxelles audit Malines deux grands tableaux, l'un « de la pourtraicture de la duchesse de Milan et l'autre de celle Madame Lucesse » ; achat de *ramons* et de *vergetles* et d'un treillis d'osier servant aux cabinets des peintures, frais de séjour à Bruxelles du 12 octobre 1538 au 4 novembre de ladite année, jour du retour de la Reine de son voyage de France, pour garder les riches bagues de sa Majesté, etc. {f<sup>o</sup> 210, recto). Total : 2,905 bvres, 19 sols, 6 deniers (f<sup>o</sup> 223, recto). Autre dépense pour gages extraordinaires non comptés et omis par les écrous de l'hôtel. Total : 256 bvres, 4 sols (f<sup>o</sup> 224, verso). Total de la dépense de ce compte : 85,373 livres, 2 sols, 8 deniers ; etc.

PIÈCES COMPTABLES DE L'HÔTEL ET DE LA  
CHAMBRE AUX DENIERS DES DUCS ET DUCHESSES DE  
BOURGOGNE.

B. 3363. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin.

**1398-1383.** — Mandements de Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, prescrivant à Henri Lippin, receveur des terres de Biervliet et d'Harlebeke, d'avoir à payer sur sa rente à Jean leMareschal, maître d'hôtel du comte de Flandre, la somme de 1,209 livres, 20 sols qu'il lui avait prêtée à elle-même, ainsi que d'autres sommes dépensées par elle. — Vidimus sous le scel de l'église St-Jacques de Froid-mont à Bruxelles des lettres du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi accordant une pension viagère de 200 florins à Nicolas Chanu, son amé et féal chambellan, en considération des bons et agréables services qu'il lui a rendus, qu'il lui rend et qu'il espère bien qu'il lui rendra encore à l'avenir (Lille, 1<sup>er</sup> mars 1383-1384 n. st.)

B. 3364. (Portefeuille.) — 55 pièces, parchemin, 1 pièce, papier, 1 sceau.

**1384-1385.** — État des parties payées par Henri Lippin, receveur de Flandre, au temps de feu le comte de Flandre Louis de Maie et dont les lettres de décharge lui font défaut, parmi lesquelles on remarque entre autres : 51 livres, 15 sols pour une ceinture pour ledit Comte, pesant 4 marcs et 1 esterlin d'argent avec la façon et l'or pour la dorer, 30 livres, 8 sols à la veuve de Piètre de *Yorloge* pour un canon que le Comte fit acheter par lui à St-Omer ; 11 livres, 8 sols à un valet qui apporta à Monseigneur les nouveues de la bataille de Courtrai (2042), 30 livres à Jean de Villenove, apothicaire de Monseigneur, pour 30 bvres de poudre à *traire canons*, délivrées au châtelain de Pouques, 1,284 livres à messire Simon de Bruchdam et Jean Lemoët, baillis de l'eau à Lécluse, en acompte sur le prix « d'une grande neif que il achatèrent au command Monseigneur en Zeelande à le fin que elle ne veinst point en le main des Englois dont on faisoit doute, car il y tendoient moult fort ». — Quittance de la somme de 71 francs d'or, 3 sols, 4 déniera tournois, délivrée par Pierre Varopel, maître de la chambre aux deniers du duc de Bourgogne, comte de Flandre, laquelle somme a été payée à messire Jean des Molins, chevalier, à qui elle était due d'après les écrous de la dépense de l'hôtel (9 mai 1384). — Commissions de concierge de l'hôtel ducal à Bruges et de receveur de l'espier de Bruges accordées par le duo Philippe-le-Hardi à Jaquemon de Screyhem (11 mai 1484). — Mandement du duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc. aux gens de ses comptes à Dijon, pour le paiement de la somme de 12 francs, 6 sols, due à

(2041) Perles, bagues et anneaux de chaînes d'or.

(2042) Il s'agit sans doute ici de la prise et du sac de Courtrai par Charles VI, roi de France, à la fin de décembre 1332.

Jean Casset pour la fourniture de 20 livres de fil de plusieurs couleurs, livrées par lui à Sovonet l'ouvrier de haute lice dudit duc « pour faire et retenir plusieurs de nos tapis de hautelice, pour file de lin de plusieurs couleurs pour les dis tapis et pour rebanner un drap de haulte liche de l'histoire du Vergier de Souffisauce » (Arras, 12 mai 1384). — Quittance de la somme de 330 francs d'or, 9 sols, 3 deniers tournois, délivrée par Pierre Varopel, maître de la chambre aux deniers du Duc, à Henry Lippin, receveur général du comté de Flandre, etc., laquelle somme provient de la vente de 62 marcs, 3 onces, 12 esterlins d'argent en vaisselle (14 mai 1384). — Quittance délivrée par le même au même de la somme de 2,983 francs d'or, payée à Jacques Rousselot, clerc des offices de l'hôtel du Duc (14 mai 1384).—Quittance de la somme de 200 francs d'or délivrée à Henry Lippin, receveur général, par Jaquemars Delebare, mercier, sur assignation de maître Pierre Varopel, maître de la Chambre aux deniers (27 mai 1384).—Quittance de la somme de 34francs d'or, délivrée par Robert Canard, bourgeois de Lille, sur assignation de Pierre Varopel (1<sup>er</sup> juin 1384). — Quittance et mandement pour le paiement à Dreux de Dampmartin, maître maçon du duc de Bourgogne, de la somme de 60 francs, délivrée à deux pionniers et à deux tailleurs de pierre, envoyés à Lécluse pour travailler au château que le Duc y fait construire, et de celle de 15 francs délivrée à 10 tailleurs de pierre, « envoyés pour ouvrir en l'église des Chartreux que nous faisons faire léez Dijon » (6 et 9 juin 1384). — Quittance de la somme de 32 francs d'or, due pour ses gages à Guillaume de Neel, dit Aragois, chevalier, châtelain, garde du château de Tournehem (24 juin 1384). — Etat des dépenses faites par Jean de Namur pour les fourrures et habillements de feu le comte de Flandre, s'élevant à la somme de 613 livres, 17 sols, 6 deniers parisis, non comprise aux comptes des dépenses de l'hôtel, dressé en présence de Jean de Poukes, chevalier, Gilles de le Biest et Jean De le Steene, maîtres d'hôtel de feu le comte de Flandre et à présent du duc de Bourgogne (9 mars 1383-1384 n. st.). — Mandements du duc de Bourgogne prescrivant de payer : la somme de 200 florins d'or francs à son amé et féal secrétaire Jean Blanchet, pour l'indemniser de la perte de trois chevaux et une mule qu'il a faite dans un voyage dans le Rethélois pour les affaires du Duc (Paris, 3 juillet 1384) : celle de 48 florins d'or francs, déboursée par le receveur Henri Lippin, « pour un esturgeon que nostre amé bailli de l'eaue à Lescluse achata illeuc pour nostre

très chière et très amôe compaigne la Duchesse, et pour le portage d'icellui en nostre pays de Bourgoigne à nostre dicte compaigne » (Boulogne-sur-Mer, 11 août 1384) ; celle de 30 florins d'or à son féal et amé secrétaire maître Jean Casier, pour ses dépens et missions en allant d'Anvers à Bas-togne vers la duchesse de Brabant où il était envoyé pour aucunes grosses besognes (Boulogne-sur-Mer, 8 septembre 1384) ; celle de 150 francs à Jean Cosset, bourgeois d'Arras, à lui due pour les parties suivantes, savoir : « pour un drap de haulte lice achate par nous audit Jehan Cosset, la somme de cent frans d'or, lequel drap est de *l'histoire des Sept Ars de Science* ; item, qu'il lui est deu de reste de plus grant somme pour un drap des *breghères* ouvré à or, lesquelz draps ont esté délivrez par devers nous, cinquante frans » (18 septembre 1384) ; celle de 75 francs d'or à Jaquemart Davion, bourgeois d'Arras, à lui due pour la fourniture de deux grands draps de lit « ouvrez de menues euvres » (Hesdin, 18 septembre 1384). — Attestation par Pierre Varopel, maître de la Chambre aux deniers, qu'il est dû la somme de 156 francs d'or, 15 sols et 5 deniers tournois à Jaquemart Cosset, pour plusieurs choses délivrées par lui en la dépense du Duc et de la Duchesse aux mois de février, mars, avril et mai dernièrement passés (20 septembre 1384); idem, qu'il est dû la somme de 30 francs d'or, 8 deniers tournois à demoiselle Marie rie Larbelest, pour plusieurs choses délivrées en la dépense du Duc et de la Duchesse aux mois d'avril et de mai derniers (même date). — Quittance de la somme de 20 francs d'or au coin et de la forge du Roi, délivrée par devant les échevins de Lille, par Jean Caytiaux, poissonnier, pour la fourniture de poisson de mer faite par lui à l'hôtel du Duc pendant le carême 1384 (2 novembre 1384).— Attestation par Nicolas de Fontenay, chevalier, conseiller et gouverneur des finances du duc de Bourgogne, qu'Henry Lippin, receveur-général, a payé la somme de 192 francs d'or à Jean Henriet, clerc des offices de l'hôtel, pour les convertir aux dépenses dudit hôtel, et quittance dudit Jean Henriet (4 décembre 1384 et 3 août 1385). — Quittance : par Pierre Varopel, maître de la chambre aux deniers, de la somme de 140 francs d'or qu'il a reçue d'Henry Lippin, pour subvenir aux dépenses de l'hôtel (9 novembre 1384) ; par Jean de le Falesque, de la somme de 15 francs, idem (5 janvier 1384-1385) ; par Joes Allainge, delà somme de 3 livres,



6 sols de Flandre, pour l'achat d'une grande table « ordonnée derrière l'autel de la chapelle de l'hôtel de Monseigneur le duc de Bourgogne à Bruges » (12 janvier 1384-1385); par Gilles de Faukentberghe, peintre, de la somme de 20 francs d'or qu'il a reçue d'Abard Dane, receveur à St-Omer, « pour la fachon de quatre bannières dont les deux sont armoïés des armes de mondit seigneur et les aultres deux des armes de Flandres » (20 janvier 1384-1385 n. st.); par Henri Potage, clerc de la chapelle du duc, de la somme de 28 francs d'or qu'il a reçue de l'écou-tette de Mabnes (Cambrai, 20 janvier 1384-1385 n. st.); vidimus sous le scel de Thierry de Lom-beke, prévôt de l'église St-Jacques de Froidmont à Bruxelles, des lettres patentes du duc Philippe le Hardi instituant chambellan de sa chambre, aux profit et pension de cent francs d'or payables en deux termes chaque année, Guillaume Leswaef, écuyer (29 janvier 1384-1385 — 4 mai 1385). — Attestation par Pierre Varopel, maître de la Chambre aux deniers, qu'il est dû la somme de 18 francs d'or à Robert Hanon pour les fournitures faites par lui à l'hôtel du Duc pendant le mois de janvier 1384-1385 (31 janvier 1384-1385); idem, à Pierre Landrieu la somme de 5 francs pour reste de blé délivré en la dépense de l'hôtel du Duc pendant le mois de janvier 1384-1385 (même date); idem, à Pierre le Bolengier, la somme de douze francs pour *bûche* délivrée en la dépense de l'hôtel pendant le mois de janvier 1384-1385 (même date); idem, à Jean de Saumer, sellier, la somme de dix francs, pour reste de plusieurs choses délivrées en l'hôtel pendant le mois de janvier 1384-1385 (même date); idem, à Jaquemont Wårdavoir, la somme de 50 francs (même date); idem, à Thomas le Chevalier, la somme de 10 francs pour vin délivré en la dépense de l'hôtel, avec quittance jointe dudit Thomas (même date); idem, à Soudant Dubois, la somme de 42 francs, 19 sols, pour cire et avoine délivrées en la dépense de l'hôtel (même date); idem, à Vast Le Fèvre, la somme de 10 francs, pour reste de plusieurs choses délivrées en l'hôtel, avec quittance jointe dudit Vast (même date); idem, à Alard de la Houche Gillet, la somme de 12 francs pour vin délivré en la dépense de l'hôtel (même date); idem, à Jean de Wailly, la somme de 20 francs, 7 sols, 9 deniers, pour avoine délivrée en la dépense de l'hôtel (même date); idem, à Jaquemart de Crosesque, la somme de 9 francs, 4 sols, 2 deniers, pour blé (même date); idem, à Mahieu le Boquilon, la somme de 44 francs, 5 sols

tournois, pour *bûche* délivrée en la dépense de l'hôtel (même date); idem. 25 francs à Margot de Mailly, pour reste de plusieurs choses délivrées en la dépense de l'hôtel (même date); idem, à Vautier Hasteul, la somme de 44 francs, 5 sols tournois, pour *bûche* délivrée en la dépense de l'hôtel (même date); idem, à Robert Le Roger, la somme de 37 francs aussi pour la livraison de *bûche* (même date); à Jaquemart Le Brun, la somme de 14 francs, 15 sols, 3 deniers, pour livraison d'avoine (même date); idem, à Colart Beauvarlet, la somme de 5 francs, pour livraison de poisson (même date); à Michel le Bourguignon, la somme de 22 francs, 16 sols, 8 deniers, pour la fourniture de plusieurs choses non spécifiées (même date); idem, à Jean Horlant, la somme de £ francs, 6 sols, 8 deniers, pour livraison de toile à l'hôtel du Duc (même date). — Quittances : de la somme de 36 livres, délivrée par Chrétien le *casule-maker*, de Bruges, pour la vente faite par lui à la chapelle du duc de Bourgogne à Bruges « d'un ornement tout estoffé à casule de vluel ouvré de besantz dorrées » (8 février 1384-1385 n. st.); de celle de 5 livres, délivrée par Pierre Zoeteneve, « ouvrier de broudure ▷. pour « l'ouvraige de wyt escus ouvré de brodeure des armes de Monseigneur de Bourgogne et de Flandre, mis et ouvré as ornementz en la chapelle del hostel de Monseigneur en sa ville de Bruges » (8 février 1384-1385 n. st.).

B. 3365. (Portefeuille.) — 51 pièces, parchemin, 1 sceau.

**1885-1388.** — Attestation de Pierre Varopel, maître de la Chambre aux deniers, certifiant que le duc de Bourgogne doit : à Pierrot le sellier = 30 francs, à Michel Loquet, d'Arras, pour fourniture de charbon et de *bûche* = 30 francs, à l'hôte de *VAignel d'argent*, nommé Ginart, de Paris, demeurant à Arras pour reste de vin = 50 francs, à Pierre Villain et Oudart Maulet, demeurant à Péronne, pour reste de poissons = 29 francs, 6 sols, à l'hôte des *Pourpaix* à Arras, appelé Raout de Bohaingnies, pour reste de vin délivré en la dépense de l'hôtel = 12 francs, à Philippe des Yaviz, aussi pour vin = 52 francs, à Jaquemart le Gouge, pour reste de poissons délivré en la dépense de l'hôtel = 250 francs (21 avril 1385). — Quittances : de la somme de 10 francs, 4 sols, 8 deniers poitevins tournois délivrée par Jacquemars Boingois, pour cire fournie en la dépense de l'hôtel pendant le mois de janvier

1385 (17 mai 1385) ; de celle de 25 francs délivrée par Jacquemart Cosset, pour plusieurs choses fournies en la dépense de l'hôtel (25 mai 1385); de celle de 14 francs, 15 sols, 3 deniers par Jacquemart Le Brun, pour fourniture d'avoine (1<sup>er</sup> juin 1385) ; de 43 francs, 6 sols, 3 deniers par Robert Joglet, pour plusieurs choses fournies en la dépense de l'hôtel (3 juin 1385).— Attestation par Guy de la Trémoille, chevalier, sire de Sully, qu'il a reçu de Michel le Bourguignon, garde des vins du duc de Bourgogne à Arras, une queue de vin de Bar tenant 5 setiers (19 juin 1385). — Quittances délivrées par Colart Beauvarlet de la somme de 5 francs et demi, pour la fourniture de poisson (20 juin 1385) ; Robert le Royer, de 7 francs et demi, pour délivrance de *bûches* (22 juin 1385); Philippe des Yaviz, de la somme de 52 francs d'or et demi, pour fourniture de vin (12 août 1385) : Camus, bourrelier à Arras, de 12 francs d'or, pour fourniture de plusieurs choses (21 août 1385) ; Jean de Saunier, sellier, de 10 francs (8 septembre 1385) ; Mahieu le Bosquiilon, de la somme de 44 francs, pour fourniture de *bûches* (8 septembre 1385); Baudouin d'Ypres, chevalier, chambellan du Duc, de la somme de 100 francs d'or pour acheter un cheval, en récompense de ses bons services (10 septembre 1385) ; Pierre Varopel, maître de la Chambre aux deniers, de la somme de 400 francs d'or, reçue de Jean d'Arras, receveur d'Arras, pour les employer en la dépense de l'hôtel (7 octobre 1385) ; Maingne d'Avesnes, de 52 francs, 5 sols tournois pour délivrance de *bûches* (même date) : Pierre Varopel, de 72 francs d'or (22 octobre 1385); Gillosde Rosettes, de 12 francs d'or, pour fourniture de fagots (7 novembre 1385) ; Jaquemars de Creseques, de 9 francs, 4 sols, 2 deniers, pour fourniture de blé en la dépense de l'hôtel (18 novembre 1385) ; Robert Hanon, de 18 francs, 15 sols, (24 décembre 1385) : Jacquemart Wardavoir, de 50 fr. d'or même date) ; Jean de Saunier, sellier, et Marie Robiquelle, femme de Jacquemart Cosset, de la somme de 156 francs d'or, 15 sols, 5 deniers, pour fournitures diverses (29 décembre 1385) ; Philippe des Yavis, de la somme de 38 livres, 17 sols, 4 deniers, employée aux ouvrages de l'hôtel (2 mars 1385-1386 n.st.). — Attestations par Pierre Varopel qu'il est dû 49 sols parisis à Jacquemart Davion, d'Arras, pour ouvrages faits à l'hôtel (31 décembre 1385); idem, à Jean Caulet, 6 livres, 16 sols, pour fourniture de bois et d'autres choses (même date); idem, à J. Buffart de Munte, écuyer, 24 francs pour reste de ses gages (même

date).-Quittances délivrées par: Michel Hocquel, de la somme de 30 francs pour fournitures de bois et de charbon faites à la cuisine et à la fruiterie de l'hôtel à Arras, pendant les mois de mars et d'avril 1385(31 décembre 1385) ; Jean le Houppilleur, veneur du duc de Bourgogne, de la somme de 16 francs d'or, € à cause des despens de Adam Caulet, maistre veneur de monseigneur de Fieulez, lui VI<sup>e</sup> de personnez et les chiens de mondit seigneur de Fieulez qui me aidèrent à le cache ès bois de Tournehem par l'espace de trois semaines en le saison de l'an mi"et quatre etc. »( 20 janvier 1385-1386 n. st.); Raoul de Behagnies, hôte du Pourpaix à Arras, de 12 francs d'or, pour fourniture de vin (21 janvier 1385-1386 n. st.) ; Vaast de Bonin, de la somme de 6 francs, pour fourniture d'avoine (22 janvier 1385-1386) ; Pierre Landrieu, de la somme de 5 francs, pour fourniture de blé (26 janvier 1385-1386 n. st.) ; demoiselle Jacote de le Place, hôtesse du Heaume, à Arras, de la somme de 12 francs d'or et demi, pour fournitures diverses faites au mois de janvier 1385(14 février 1385-1386 n. st.); Alart Dagenet, hôte de la Houche Gillet, à Arras, de la somme de 12 francs d'or, pour fourniture de vin (16 février 1385-1386 n. et.) ; Jean Délie, chambellan du duc de Bourgogne, de la somme de 42 livres, 13 sols, 4 deniers pour ses gages du mois de janvier 1385-1386 (17 février 1385-1386 n. st.) ; Soudant du Bois, de la somme de 42 francs, 19 sols, 2 deniers tournois, pour fournitures de cire et d'avoine (19 février 1385-1386 n. st.) ; Jean Tubet, garde des oiseaux de la *gayolle* (volière) du château de Hesdin, de la somme de 61 sols pour ses gages depuis la Toussaint 1385jusqu'à la Chandeleur 1386 (20 février 1385-1386 n. st.) ; Jean de "Wailli, 20 francs, 7 sols, 9 deniers obole tournois, pour fourniture d'avoine (21 février 1385-1386 n. st.) ; JeanCalet. de 6 livres, 16 sols, pour fourniture de bois et autres choses (24 février 1385-1386 n. st.) ; Jean Harlin, de la somme de 7 francs d'or et demi, pour fourniture de toile (8 septembre 1385).

B. 3366. (Portefeuille.) — 45 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

**1386-1387.** — Compte arrêté au Conseil à Lille le 4 juin 1386 des sommes reçues et dépensées par Josse de Hallewin, au commandement du comte de Flandre; il avait reçu de Gillequin Masin sur l'argent apparte-

nant à feu Monseigneur d'Enghien (2043), en présence d'Eustache de Montigny et Jean Donniol, la somme de 1,627 livres, 15 sols parisis, monnaie de Flandre, dans laquelle se trouvait compris le produit de la vente de 12 écuelles d'argent, 12 hanaps d'argent qui s'élevait à 355 livres, 12 sols : les dépenses comprennent le paiement des dettes du feu seigneur d'Enghien, entre autres 337 livres, 6 sols dus à Jacques de Bailleul, hôte de *l'Aigle* à Bailleul, pour dépens faits en ledit hôtel, de 28 livres, 2 sols, 6 deniers à un augustin d'Enghien qui avait été confesseur et chapelain dudit seigneur, pour Dieu et en aumône, de 7 livres, 4 sols à Haine le barbier qui avait appris son art à un valet dudit sire d'Enghien, de 142 livres, 4 sols à Gilles de Bieste et à Jacques de Stetren, lors maîtres d'hôtel du comte de Flandre, pour vins et autres vivres achetés en *Yod* devant Gaud et à Grammont ; « une cote d'achier et une espée mondit seigneur (le comte de Flandre) les ost devers luy et les fist mettre en sa chambre de harnais à Lille, laquelle monseigneur d'Enghien, conte de Conversant (2044) rost quant il fu dairiement en Flandres et fu fait relivrer par monseigneur de Bourgogne; quant aux tentes ledit monseigneur Josse n'en ost nulles, mais les prist un ad ce commis par monseigneur de Flandres apellé Henri Sandres pour mondit seigneur de Flandres ; et y eut V tentes ; item, la cuisine furnie de vasselment, III chevaux et le boutillier monseigneur de Flandres y eut III queues de vin de Beaune et III françoises, I gobelet d'argent à piet, I autre gobelet doret, I rouge cambre de V pièces, VI pavais (2045) de Prusse et car couvert (2046) armoiet des armes monseigneur de Liche (2047) ». — Mandements et quittances de sommes dues pour fournitures faites à l'hôtel du duc de Bourgogne à Hesdin, par : Pierre le Caucheteur (fourniture de vins), Colart Hurteul, boucher (fourniture de viande), Melchior Broderlen (100 francs d'or reçus pour acheter les couleurs nécessaires à la peinture des galeries du château de Hesdin et payer les ouvriers qui ont travaillé à cette besogne), Denizet de Domers et Willaume Carplet, Jean le Panetier, maître charpentier des ouvrages du château de Hesdin, les châtelain et receveur de Hesdin (mandement du Duc pour « tantost et senz délay

destraire et oster les cromarans (2048) qui sont en nostre parc dudit Hesdin senz estraingier les hayrons estans audit parc »), Mathias le Liégeois, plâtrier (travaux à l'hôtel du duc de Bourgogne à Arras, au manteau d'une cheminée dans la garde robe, crépissage d'une petite chambre etc.), Michel le Cocq, Michel Hocquel (fourniture de bois,, Jean de Malines (fourniture do pain), Jean de Salmer, bourreber, Jaquemart Davion (fourniture de pierres et de moëllons), Pierre Vilain et Oudart Malins, d'Arras (fourniture de poissons), Jaquemart Deren, maréchal, Gillot Delattre, d'Arras (fourniture de pain à l'hôtel de la duchesse de Bourgogne, à Arras), Bouliez de Begny, écuyer, châtelain du château de Chocques (attestation des dépenses faites par lui pour le service de la chapelle dudit château, entre autres, pour avoir fait faire par Pierre Daulle, orfèvre, un calice, une platine et une louchette pesant 12 onces, 1 esterlin et demi d'argent ayant coûté 12 livres, 8 sols, avoir acheté de Jaqmart le Flameut 9 aunes de futaine dont on fit une chasuble, 12 aunes de tobe pour faire une aube et un armcl.etc.), Roland Yprelins (salaire des journées employées à avoir tiré hors de plusieurs celliers de la ville de Lille 50 queues de vin *vermeil* qui avaient été achetées à plusieurs marchands pour les *garnisons* du duc de Bourgogne). Jean d'Arras, receveur de la dite vblo (paiement sur mandement de Nicolas de Fontenoy, chevalier, conseiller du duc de Bourgogne, de sommes dépensées pour le service de l'hôtel audit Arras) Willequin des Champs, valet de garde robe du duc de Bourgogne (paiement de ses gages s'élevant à 42 francs d'or), Jean Daul, *cres-neur* (2049) à Bruges (paiement de sommes qui lui sont dues pour avoir chargé sur les bateaux 160 queues

---

(2043) Walter d'Enghien, l'un des plus vaillants capitaines des troupes du comte Louis de Maie. Surpris par les Gantois en faisant une reconnaissance du côté de leur ville, il fut impitoyablement massacré (juillet 1381). Louis de Maie eut le plus grand chagrin de sa mort (Froissart. Tome IX, p. 437). Il racheta son corps au prix, dit-on, de 10,000 florins et le fit inhumer solennellement à Enghien. Le compte analysé ci-dessus se rapporte à ce personnage et à cet événement.

(2044) Louis d'Enghien, comte de Brienne et de Conversan, oncle de Walter IV d'Enghien, fut reconnu comme son héritier par jugement du bailli du Brabant wallon et des hommes de fief de Genappe du 28 décembre 1383.

(2045) Pavais, boucliers.

(2046) Voiture couverte.

(2047) Jean d'Enghien, comte de Liches et de Castres, oncle de Walter IV et mort avant lui.

---

(2048) Cormorans.

(2049) Ouvrier travaillant à la *cresne* ou grue servant sur le port de Bruges à charger ou décharger les vaisseaux.

remplies de vin ou d'autres denrées). — Parties payées par Pierre Varopel, maître des garnisons du duc de Bourgogne, comte de Flandre et d'Artois, «pour le fait des garnisons de mondit seigneur en ce présent passage que il entent faire en Engleterre,» à Jehan le Sac, dit Mauperne, demeurant au Damme en Flandres qui les avait payées en son nom; mandements et quittances joints.— Quittances par : Pierre Varopel, de la somme de 6,500 francs d'or qu'il a reçue de Jean Raponde, marchand à Bruges, pour la conduite de son office); Catherine Surtens, de St - Orner ( fourniture de poisson ); Colart De Sains, dit l'Aigle, chevalier, châtelain de Hesdin ; Jean de Méles, Huart Loucher, à Araus (fourniture de pain) ; Jean dp Gray, dit le Sensier, portier et *gaîte* du château de St Omer.

B. 3367. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin.

**1389-1389.** — Mandements, attestations et quittances délivrés pour le service de l'hôtel du duc Bourgogne, par : Jean Fouquiers, curé de l'église St-Martin do Hesdin, Philippe, duc de Bourgogne (mandement aux gens des comptes à Lille pour le règlement des dépenses faites par Pierre Varopel pour le passage en Angleterre), Robert Geôle et Robert Hanon, Hamsselin d'Autriche, maître valet, Robert Malin, bourgeois d'Arras, Jean Ballay, écuyer du comté de Réthel, Baudouin de Langlée, écuyer, Hustin de Hallenes, Jean Ronsche, dit Carvage, maçon (travaux à l'hôtel du Duc, à Arras), Guillemette le Chappelière (payement d'une somme de 47 sols pour une vente de *gloez* (2050), livrés pour la dépense du Duc à Arras), Jaqmart Werdavoir, bourgeois d'Arras (fourniture de poisson de mer), dam Thomas de Saint-Thié-bault, prieur d'Authio, Pierrot Mahiet, d'Arras, Vin-tart de Bours, échanson du duc de Bourgogne, Mahieu des Maillez, bourgeois d'Arras (fourniture de vin).

B. 3368. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

**1390-1392.** — Mandements, attestations et quittances délivrés pour le service de l'hôtel du duc de Bourgogne, par : Guillebert le Sergent (fourniture de bois), Mas do Seronevelde, bailli de l'eau, Henri Meulue et Jean Locquart, maîtres *fouisseurs* du château de Lécluse, Pierre de Montbertaut, maître de la Chambre aux deniers, Josset de Halle, trésorier du duc de Bourgogne, Aubin, boucher du Duc. — Inventaire des meubles appartenant au duc de Bourgogne qui se trouvent dans l'hôtel de la Salle à Lille et y ont été apportés de la Tour de la Poterne.

B. 3369. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

**1393-1399.** — Mandements, attestations et quittances délivrés pour le service de l'hôtel du duc de Bourgogne, par: Philippe Lescot, receveur de Hesdin, Jaqmart Chevalier, bourgeois d'Arras, Jacques de Muto, maître queux de la duchesse do Bourgogne, (lettre au bailli de l'eau à Lécluse pour qu'il lui plaise savoir « que les poissons que vous avés envoyé à Madame la duchesse, elle les a pris en très bon gré et s'en est tenue pour bien contente, et aassi je vous ay bien recommandé par devers elle»), Hennoquin de Lille, chevaucheur, Jean de Saulmer, bourrelier, Pierre de Montberlout, Digne Raponde, conseiller et maître d'hôtel (sommés prêtées par lui pour les travaux du château de Lécluse), Josse de Halle, trésorier du duc de Bourgogne (56 francs d'or, 18 sols tournois, payés par lui à Thomas d'Estampes, orfèvre à Arras), Jeanne de Carieul, veuve de Jaquemart du Chastel, demeurant à Arras (louage de lits à l'hôtel), Hennequin de Haatht, orfèvre demeurant à Dijon (36 francs d'or pour différentes parties de son métier), Guy de Bray, maître de la chambre aux deniers à Dijon, le châtelain et receveur de Buvry (extrait des écrous de la dépense de la duchesse de Bourgogne attestant qu'il a fourni pour ladite dépense 31 douzaines de *connins* provenant de la garenne dudit Buvry), Robert de Bailleux, maître de la chambre aux deniers (attestations au sujet de fourniture de vins en la cave de l'hôtel du Duc à Arras où ils sont mis en la garde de Michel le Bourguignon, 4 octobre et 5 novembre 1399). — Lettre et état concernant le paiement des gages arriérés dus aux serviteurs de Mesdemoiselles les bâtardes du comte Louis de Maie qui résidaient au château de Gosnay (sans date). — Lettres du duc de Bourgogne aux gens des comptes à Lille, les informant qu'il a institué Jean de la Perre, son maître d'hôtel, précédemment châtelain de Bèvre,

châtelain et receveur du château de Rupelmonde (26 janvier 1394) (2051). — Mandement du Duc aux gens de la Chambre des Comptes au sujet du paiement de 4 tonneaux de vin livrés par Raoul Guérout, son valet de chambre (11 juillet 1396?) (2052).

B. 3370. (Portefeuille.) — 29 pièces, parchemin.

**1400-1406.** — Mandements, attestations, quittances, etc., délivrés pour le service de l'hôtel du duc et de la duchesse de Bourgogne, par : Colart Desains, dit Laigle, chevalier, châtelain du château de Hesdin (travaux faits audit château), Jacques Sacquier (état des provisions livrées par lui à Ghisbrecht Dandelichem, maître des *garnisons* du château de Courtrai), Laurent Buissonot, fourrier de la duchesse de Bourgogne, (travaux exécutés aux château et basse-cour de Remy), Jean Aubert, maître de la chambre aux deniers de la duchesse de Bourgogne, Jean de Nieuport, valet de chambre et tapissier du Duc (attestations par Robert de Bailleux, maître de la Chambre aux deniers du Duc qu'il n'a pas été « compté à gage pour lui et son cheval » par les écrous de l'hôtel), Jaqmart le Grutere, *soudoyer* du château de Libe (état des approvisionnements de ce château), Ode Douai, receveur général de la Duchesse, messhe Nicole Jaquin, son chapelain, Jean Mousquet, maître de la Chambre aux deniers de la Duchesse, Arnoul de Horne, écuyer, seigneur de Boussignies, de Hesde et de Leende (institué par la Duchesse son écuyer d'honneur, pour la servir « lui vi<sup>e</sup> à cheval »), Garin de Senicourt (institué par la Duchesse échanson de Phibippe, son très cher et amé fils (2053), Jaqmart le Roy, concierge de l'hôtel de la Duchesse à Arras (attestation par Pierre d'Orrevibe, maître d'hôtel de la Duchesse, qu'il « a gouverné et actempré bien et souffisaument l'orloge qui est audit hostel, tenu en bon estât et ycelle fait sonner bien à heure depuis le premier jour de janvier de l'an mil cccc nu jusques au XXI<sup>e</sup> jour de mars tout inclux », idem, « qu'il a gouverné et apastebé bien et convenablement de froment, canewise et autre semence tous les colons et petis oisellez qui sont audit hostel et aussi une bische qui est audit hostel, d'avoine, de pain et autre pasture dont ebe a accoustumé de vivre », Pierre Dacaine, prêtre, chapelain du château d'Aves-nes-le-Comte appartenant à la duchesse de Bourgogne, (attestation au sujet de fourniture de nappes neuves, d'une chasuble, d'une étole et d'un fanion de soie de plusieurs couleurs, d'une aube et *amict*, etc.), Pierre de Lallande, écuyer, maître d'hôtel de la Duchesse, Jean

de Vétery, maître de la Chambre aux deniers du Duc, Baudrart de Cannelles, chevalier, gavénier du Cambrésis, Guyot Le Gay, maître de la Chambre aux deniers de la duchesse de Bourgogne (pension qui lui est accordée à lui et à sa femme sur la gavène du Cambrésis), Jean Baretan, écuyer, panetier du duc de Bourgogne (attestation au sujet de la fourniture de linge pour la paneterie), Jean de Marobles, fourrier de l'hôtel de la Duchesse.

B. 3371. (Portefeuille.) — il pièces, parchemin, 9 pièces, papier, 1 sceau.

**1411-1419.** — Attestations par nobles hommes Pierre des Essars, chevalier, prévôt de Paris, Jean, seigneur de La Vielzuble, Lourdin de Saligny, Jacques de Courtiambles, Jean, seigneur de Robois, Jean seigneur du Bois et d'Anequin, Renier Pot, gouverneur du Dauphiné, seigneur de Helly, Morelet de Bethencourt, chevaliers, conseillers et chambellans du duc de Bourgogne, Amé de Viry, écuyer, Jean dePressy, trésorier des guerres du Roi, Jean Chousat, Josserand Frepier, Jean Despouillettes, Jean de "Vélery, conseillers, trésorier et maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne, Rolant de Dunkerque. Jean de Nouent, seigneur de Rond, David de Brimeu, seigneur de Hubercourt, Jean de Guistelle, aussi chevaliers, conseillers et chambellans dudit Duc, Philippe Josse-quin, garde des bijoux, qu'ils doivent et garantissent chacun pour le tout en leurs propres noms à Gauvain Tronte, marchand de Lucques. bourgeois de Paris ou au porteur des présentes lettres, la somme de 1,125 livres tournois, pour certaine vaisselle d'or et d'argent doré que ledit Gauvain avait en gage pour ladite somme de 1,125 livres (jeudi 29 octobre-samedi 7 novembre 1411). — Mandement et quittance concernant le paiement à Gauvain Trente, marchand de Lucques, bourgeois de Paris, de 200 bvres tournois à

(2051) 1<sup>er</sup> registre aux Lettres missives, f<sup>o</sup> 184.

(2052) idem.....idem.....f<sup>o</sup> 204.

(2053) Philippe, comte de Nevers, cinquième fils du duc Philippe-le-Hardi et de Marguerite de Flandre. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

lui dues pour la livraison d'une paire de bouteilles d'argent doré, achetée par le duc de Bourgogne pour les offrir en étrennes au prévôt de Paris (14 lévrier 1411-1412 n. st. — 19 mai 1412). — États des dettes contractées à Lillo pour le fait de la dépense de l'hôtel du duc de Bourgogne aux mois de janvier et mars 1413-1414 n. st. et du 12 juin au 3 juillet 1414, entre autres : « à l'oste des Pastenostres pour reste de LXXIX sols = un sols ; à l'oste du Papegay = XVI sols ; à l'ostesse du Saumon = XXIII sols ; à Jehan de le Housse, cervoisier = LXXI sols ; à l'oste de la Clef = XIII sols ; à l'oste du Paon = IIII sols ; à l'oste de l'Etoile = XVIII sols, IX deniers ; à l'oste de l'Escu de Bourgogne = XXXVI sols, VIII den. ; à l'oste du Singe = XVIII deniers ; à l'oste de le Locque = XVI sols. » — « Parties payées par maistre Dreve Fuquet, conseiller et trésorier de Monseigneur le duc de Bourgogne sur les III<sup>m</sup> escus qu'il a reçus de mondit seigneur le xn<sup>e</sup> de janvier nu" xm (1414 n. st.)..... pour bannières , estandars et pavois de mondit soigneur, pour bahuz et pluseurs autres choses nécessaires pour le fait du parterment de mondit sei- gneur ou voyage qu'il a déraillement fait en France = VI<sup>xx</sup> XII escus ; pour les robes des pages de mondit seigneur à son dit parterment = III<sup>e</sup> escus ; à monseigneur de Roubaix, pour son voyage d'Angleterre = III<sup>e</sup> escus ». « Parties deues à Lille pour despence faicte par monseigneur le duc de Bourgogne audit lieu ès mois de janvier III<sup>e</sup> XIII (1414 n. st.) à l'ostesse du Heaume = XII escus ; à l'oste de l'Estoille = V escus, XV sols, VI den. ; à l'oste de le Cloche \_ XII escus ; à l'oste de l'Aigle d'Or = vin escus ; à l'oste du Lion Noir = VIII escus ; à l'oste du Pourcelet = LXXIII sols ; à l'oste de Monseigneur à Lille = c sols. » — « Debtes deues à Lille pour la despence de monseigneur le duc do Bourgogne faicte illec, à il fois, c'est assavoir depuis le XXIX<sup>e</sup> jour d'aoust MCCCC XIII jusqu'au XIII<sup>e</sup> jour de septembre ensuivant ; et depuis le XIII<sup>e</sup> jour d'octobre CCCC XIII jusques au V<sup>e</sup> jour de novembre après ensuivant : ..... à l'oste de l'Olifant = IIII livres, IX sols, II deniers;..... à l'oste des Balances = IIII livres, VIII deniers;..... à l'ostesse du Chevalet = VIII livres, XII sols, III deniers ; ..... à l'oste de la Rose = VI livres, XVIII sols, IX deniers ; ..... à l'oste du Cerf, pour dépense des chevaulx = VI livres, XI sols ». — Copie de l'ordonnance laite par « Monseigneur le duc de Bourgogne en son conseil sur Testât et gouvernement de l'ostel de Monseigneur le conte de Charolois, son fils (2054), et de Madame de Charolois, nommée Michielle, fille du Roy de France. » Premièrement : Paneterie. Le comte de

Charolois aura deux panetiers: Baudechon de Nurquin et Jean de Masilles qui serviront à tour de rôle et auront trois chevaux comptés à gages et deux valets à *livrée*; ils mangeront en *salle* ; quatre autres gentilshommes *servant la bouche* ; savoir : Louis de Ruilly, Guillaume de Che-venon, Colinet de Brimeu et Jean de Brimeu, qui serviront deux à la fois successivement, ayant chacun deux chevaux et un valet à *livrée* ; Humbert Coustain, sommelier avec un cheval et un valet à *livrée* ; un aide-sommelier nommé Hannotin de Cambrai; un lavandier. Échansonnerie : Jean de Bussul, le Bègue de Lannoy serviront par ordonnance et auront chacun trois chevaux, comptés à gages, et deux valets à *livrée*; Jacques de Courtiambles servant comme échanson, sans ordonnance, aura trois chevaux et deux valets à *livrée* et fera la dépense en l'absence des deux premiers ; deux-autres gentilshommes : Jean de Neuville, Élion de Nillac qui serviront tour à tour et auront chacun deux chevaux et un valet à *livrée* ; sommeliers dudit office : Joan de Plounot et Mangin de Plounot, qui seivront à tour de rôle avec chacun un valet à *livrée* et un cheval; gardes-huches : Jacot Eschullote, Jean Prinot, servant à tour de rôle et qui chevaucheront un sommier ; un porteur ; écuyers tranchants : Jean Proche, premier écuyer tranchant, servant sans ordonnance, avec trois chevaux à gages et deux valets à *livrée*, en remplacement d'Athis de Brimeu, à présent conseiller ; trois autres écuyers tranchants, servant par ordonnance : Guyot Naye, Jean Dayne, Godefroy Dubois, servant deux à la fois avec deux chevaux et un valet à *livrée* ; valets servants : Jacot Blanchet, Gillin Garchet, qui serviront continuellement et auront chacun un cheval et un valet à *livrée*. Cuisine. Écuyers de cuisine : le bastard Denys et Jean Bourgoist, serviront tour à tour, avec deux chevaux à gages chacun et un valet à *livrée* ; Joachim de Montléon, écuyer de cuisine , servant en l'absence des dessus dits , avec deux chevaux à gages et un valet à *livrée* ; queux :

(2054) Philippe, né à Dijon le 30 juin 1396, fils du duc Jean-Sans-Peur et de Marguerite de Bavière, marié en juin 1409 à Michelle de France, fille de Charles VI. D'après l'ordonnance analysée ci-dessus, ce n'est qu'en 1414, que l'hôtel de ce prince et de sa femme fut constitué.

Lusquiu Du Meretz et Jean Pelit, queux servant tour à tour, avec deux chevaux chacun et un valet à *livrée* ; *potagier* et *souffleur* : Guillemain Banousot, qui chevauchera un cheval *de prix* (de louage) quand Monseigneur voyagera ; *hâteurs* : Jean et Hennotin , qui serviront tour à tour et chevaucheront des chevaux *do prix* : enfant de cuisine : Perronnot qui chevauchera un cheval *de prix*: un galopin : un porteur ; sauciers : Huguenin Charpy qui aura un cheval à *livrée* pour porter la vaisselle d'argent ; Gérard Lecot, servant tour à tour; valet de chaudière: Ablatun. Fruiterie. Fruitières : Jean Damant, avec un cheval et un valet à *livrée* qui tiendra les torches; Guillemain Dubois et Rifflart, valets de torches qui serviront tour à tour. Ecurie. Écuyers : Huguenin Dublé, Antoine de Villers, écuyers d'écurie, servant tour à tour avec chacun trois chevaux et deux valets à *livrée* et un de surcroît ; palefreniers : Gublaume de Fontaines, Jean Heuvelin, avec, chacun, un cheval à *livrée* ; chevaucheurs : Jean Noel, Gauwin Namaul, avec, chacun, un cheval à *livrée*; aide d'écurie et botteur : Jacot Faidel; maréchal : Gérardin avec un cheval à *livrée* ; trois pages pour Monseigneur qui tiendront les torches devant lui ; valet de pied : Hannequin ; valet des chevaux : Amant et un autre : un valet d'étable ; valet des sommiers : Hans ; chevauteur chevauchant et servant sans ordonnance : Hennequin avec un cheval à *livrée*, Lorans de Bruxelles, Jean Micoq, idem : Monseigneur aura pour son corps (son usage personnel) 12 chevaux et quatre sommiers. Fourrière : Huguenin et Grégoire, fourriers, servant alternativement, avec, chacun, un cheval et un valet à *livrée* : un valet de fourrière. Autres personnes attachées au service de Monseigneur: maître Guillaume Bourgeois, physicien, avec deux valets à *livrée* et 3 chevaux à gages ; maître Jean Sanotte, secrétaire et maître de la chambre aux deniers, avec deux valets à *livrée* et 3 chevaux à gages et. par ordonnance du Duc, il lui sera compté par les écrous 20 sols, monnaie royale ou valeur équivalente, par journée de voyage en compagnie du comte de Charolais pour le fait de ses finances ou autres besognes ; quand son clerc restera à l'hôtel en l'absence de son maître il sera à *livrée pour sa bouche* (mangera à l'hôtel), avec un cheval de louage aussi nourri par l'hôtel dans le cas où il accompagnera ledit Comte, en rabsence aussi dudit Sanote ; maître Quentin Ménart, secrétaire, avec deux valets et 3 chevaux à gages ; messire Jean Des Forges, chapelain et aumônier, un valet mangeant en l'hôtel et deux chevaux à *livrée*: messire Etienne de Montchanin, chapelain, avec aussi un valet mangeant en l'hôtel et un cheval à *livrée* ; Jean Petit, clerc de chapelle, chargé de l'aumône, avec un cheval *de prix* ; Jean Ranmal, clerc des offices, un valet à *livrée* et un cheval à gages ; Mahiet Begnaut, aussi clerc des

offices, servant alternativement avec le premier ; Gadifer Taillegheur, aussi clerc des offices, servant en l'absence des deux autres , avec un valet à *livrée* et un cheval à gages; le bâtard de Chichey, huissier de salle, un valet et un cheval à *livrée* ; Willequin Bloc, fauconnier, un valet à *bvrée* et deux chevaux à gages ; Willequin, valet des faucons, mangeant en salle, un cheval à gages ; Hennequin, valet des *rivièreux* (2055), mangeant en salle ; Monseigneur aura huit pièces d'oiseaux qui seront comptées à la fin de chaque mois en la manière accoutumée à raison de 4 deniers par jour par pièce d'oiseaux ; Jacot de Grigny, veneur, avec un valet et un cheval à *livrée* ; Monseigneur aura à sa disposition 12 chiens courants et six lévriers ; Pierre Salmon, portier, avec un cheval *de prix* ; Monnot Machefoing et Ainiot Nappe, valets de chambre, gardes des bijoux et sommeliers de corps, serviront alternativement et par ordonnance, avec chacun deux chevaux et un valet à *livrée* ; Philippe Machefoing servira en pareille ordonnance en l'absence de son père ; Gillet Bauderl, barbier, avec un valet et un cheval à *livrée* ; Perrin Boussirot, tailleur et valet de garde-robe, avec un vabet et un cheval à *livrée* ; Colinet Dufer, aide de garde robe qui chevauchera un sommier ; Gillet du Celier, valet de chambre, épicier et apothicaire, avec un cheval et un valet à *livrée*. Conseillers, chambellans et maîtres d'hôtel : messire Gérard de Bourbon avec son écuyer et 4 chevaux ; lui et son écuyer mangeant on l'hôtel et deux valets à *livrée*; Philibert de Chantemerle, sou écuyer, avec 4 chevaux, lui et son écuyer mangeant en l'hôtel et deux valets à *livrée* ; Jacques de Brisseul, conseiller et maître d'hôtel, son écuyer et 4 chevaux, lui et son écuyer mangeant en l'hôtel, deux valets à *livrée*, ledit Jacques servant sans ordonnance ; Guillaume Dubois, maître d'hôtel, son écuyer etc., servant en l'absence de Jacques de Brisseul ; maître Jean de Resainghes, con-

seiller et maître des requêtes avec deux valets ou clerks et 3 chevaux à gages. Autres conseillers et chambellans nouvellement entrés à l'hôtel du comte de Charolais : le seigneur de Colscampt, son écuyer, 4 chevaux, lui et son écuyer mangeant en salle et deux valets à *livrée* : le seigneur de la Viesville, idem ; le seigneur de Roubaix, idem ; messire Guillemain de Lannoy, idem ; Alhiz de Brimeu, idem ; maître Henry Garstal, conseiller de Monseigneur, à la pension de 500 francs et ne prendra en l'hôtel ni gages, ni *livrée*, ni autres choses ; Guillaume d'Alebeque, huissier d'armes, mangeant en salle, avec un valet et deux chevaux à *livrée* ; le bâtard de Sernut, huissier d'armes, idem ; ils serviront alternativement ; le bâtard Doye, institué écuyer et panetier à faire la dépense, en remplacement de feu Baudechon d'Annekin et dans les mêmes conditions ; messire Hélon de Meillat, chevalier, chambellan, lui et son écuyer mangeant en salle, deux valets à *livrées* et 4 chevaux à gages ; messire Jean Deyne, chambellan, M et son écuyer mangeant à court, deux valets à *livrée* et 4 chevaux à gages ; Louis de Chantemerle, échanson en remplacement de feu Jacques de Courtravilers aux mêmes conditions ; Oudart de Saint Ligier, écuyer tranchant en remplacement de messire Jean Dayne ; le bâtard de Chantemerle, huissier d'armes au lieu et place du bâtard de Sancemer ; le bâtard de Sancemer, huissier de la salle pour servir à son tour ; Liévin Marcadel, écuyer d'écurie de Monseigneur de Charolais, de *crue* (surcroît) pour être compté à gages ou à *livrée* seulement. — Etat de Michelle de France, comtesse de Charolais. Paneterie : Jean Daveluy, panetier avec un valet et deux chevaux à *livrée* ; Baudet, aidr de paneterie, mangeant en salle ; un *oblier* (2056), mangeant en salle ; le Bègue de Mont-bléru, écuyer tranchant, mangeant en salle, avec un valet et deux chevaux à *livrée* ; le bâtard de Lésinasse, valet servant, avec un cheval et un valet à *livrée*. Échansonnerie : Gérai d de Tonnelaere, échai.-son, mangeant en salle, avec un valet et deux chevaux à *livrée* ; Demongert Bisot, sommelier et garde-huche ; un porteur. Cuisine : Ricquart le queux, avec un valet et un cheval à *livrée* ; Hannotin le *hâteur* ; Chaussin de Gand, *potagier* et *souffleur* ; Jean Bidault, enfant de cuisine ; un porteur ; un saucier. Fruiterie : Juliet, fruitier, avec un valet et un cheval à *livrée* ; un valet *de torches* en remplacement de Chariot. Écurie : Jean de Fretin, écuyer d'écurie, mangeant en salle avec un valet et deux chevaux à *livrée* ; Claux, palefrenier avec un cheval à *livrée* ; Martin, maréchal ; Hennequin, valet de pied qui aidera à panser les haquenées ; Martin et Pâquier, valets des haquenées ; 6 charretiers ; deux valetons d'étable, l'un pour les haquenées et l'autre pour les

*gueioes* (chevaux) ; Madame aura à sa disposition huit haquenées et 12 chevaux de harnais pour les chariots. Chapelle : un chapelain avec son valet mangeant en salle et un cheval à *livrée*. Fourrière : Pierre Marc, secrétaire et clerc des offices avec un valet et deux chevaux à *livrée* : il fera la dépense quand le comte sera dehors ; un clerc de chapelle avec un cheval de *price* quand besoin en sera ; Lorans Leroy, tailleur, avec un cheval à *livrée* ; trois valets de chambre mangeant en salle, savoir : Robin, valet de chambre, Perrin lo pelletier, Jeai. Douay, valet de chambre et fourrier qui auront cheval de *price* quand la Comtesse ira dehors et l'un d'eux remplira l'office de fourrier ; un aide de garde-robe, mangeant en salle. Dames, demoiselles et autres femmes au service de la Comtesse : la dame de Ligny, avec un écuyer, deux femmes et un valet mangeant en salle et un cheval à *livrée* ; 6 demoiselles d'honneur, savoir : Cathérine d'Inreguy, première demoiselle, Marguerite et Jeanne d'Aveluy, Isabelle de Loteville et Michelle, sa sœur, Jeannette de Courcelles, chargée de la garde des coffres et atours de la Comtesse ; Isabelle de Bourbon-naix, femme de chambre ; une lavandière ; la femme de Pierre Salmon, aide de la lavandière, avec *livrées* ; Chrétien Hautain, clerc des offices, mangeant en cour, avec un valet et un cheval à *livrée*. Tous les officiers et gens nommés ci-dessus, hommes et femmes, mangeront en salle, excepté les valets des gentilshommes qui seront *livrés* (servis) dehors et lavandières, boulangers et bouchers. Ceux qui doivent, servir par ordonnance alternativement feront leur service de six mois en six mois, et les allées et les venues ne seront comptées qu'une fois l'an, si ce n'est pour les maîtres d'hôtel, chefs d'offices et officiers. Tous ceux qui ne sont pas désignés dans cette ordonnance devront quitter l'hôtel. Cette ordonnance sera remise au maître d'hôtel pour la faire exécuter. (Dijon 12 mars 1414-1415 n. st. — 13 août 1415) — Quittances délivrées par : Enguerrand Lachenu, receveur de Merlimont (fourniture de deux *sommes* de sel pour mettre en garnison au lardier de l'hôtel du Duc à Luchen pour saler et rafraîchir les



venaisons dudit lieu), Jean de Velery, maître de la Chambre aux deniers, Thiébaud De le Plaige, prêtre, curé de l'église paroissiale de Hesdin, Antoine, seigneur de Fontaine, chevalier, conseiller et maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne (fourniture par Catherine Yvens, lingère à Gand, de 27 aunes de fine toile pour faire *robellinges* (2057) destinées à la Duchesse, au prix de 20 livres, 12 sols, 6 deniers). — Lettres de Jean, duc de Bourgogne, déclarant que Jean de le Chenel, dit Boulogne, son sommelier de corps et garde des joyaux de la chapelle, a débvré les parties suivantes : « unes heures couvertes de velours vermeil et brodé d'un costé de la nunciacion Nostre Dame et des armes de Bar et angelz tout autour, et en l'autre costé le couronnement de Nostre Dame et les armes de Bar et les quatre évangélistes tout de brodeure, et, tantost après le Kalendrier, se commence par *Domine labia*, et après les heures de Nostre Dame sont les heures de la Croix, et vigilles de Mors après, et se fine par *eundem Domini nomen*, lesquelles heures avons prinse par devers nous pour en faire noz plaisir et vouleté ; ung livre de oroisons de divers saints et saintes tout couvert de semence de perles par losenges, blanches et aseurées et ou milieu un chappel d'or, et est armoé des armes de France et d'Artois, et en l'autre costé de France et de Flandres, et y a deux fermeilles d'or, esmaibez l'un de France et de Flandres et l'autre de France et d'Artois, et sont les tessuz d'or batu à deux boutons de semence de perles et se commence par l'évangile Saint Jehan et se fine *pater nosier* ; et un hvre appelle l'Evangile du concordement des quatre évangélistes, et est tout couvert de semence de perles azurés et blanchérez, et iermé à deux fermâmes, et sont les tessuz d'or batu et en l'encommencement dudit livre y a cinq feuilletz ystoriez d'un costé, et se commence *quoniam quidem* et se fine *qui tecum*; lesquelz livres nous avons donnez à nostre très chière et très amée compaigne la duchesse etc. » (Provins le 5 juibet 1418). — Mandement du duc de Bourgogne Jean Sans Peur aux maître d'hôtel et maître et contrôleur de la Chambre aux deniers du comte et de la comtesse de Charolais pour que, en raison des bons et agréables services rendus par demoiselle Ourse de Spembeke, femme de Jacques de la Viezville, conseiller et chambellan du Duc, en ses fonctions de première demoiselle de ladite comtesse de Charolais, elle jouisse de *crue* (augmentation) à l'hôtel desdits Comte et Comtesse, toutes les fois qu'elle sera de service auprès de cette dernière, d'un valet et d'une femme à *livrée* ou mangeant à cour, outre et pardessus ceux qu'elle avait auparavant. (Paris, 22 septembre 1418).— « Inventaire des biens meubles trouvez en l'ostel de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandres d'Artois, et de Bourgogne, appelle la Salle de Lille, duquel s'est parti Jehan Player,

---

(2057) Chemises.

nagaires concierge d'icellui hostel, et y est entré Guillemain de Plont, trompette d'icellui seigneur de nouvel retenu concierge dudit hostel par lettres de retenue de mondit seigneur dont la coppie du vidimus d'icelles est cy après escript; ycellui inventaire fait par Jehan Malet et Robert Bours, clerks des comptes de mondit seigneur le duc audit lieu de Lille, de l'ordonnance de messeigneurs dtsdis comptes, et fait le XXIII<sup>e</sup> jour de novembre l'an mil CCCC et dix-neuf. Premièrement : en la chambre où comptent les maistres d'ostel de mondit seigneur furent trouvez ung petit quemineau, deux fourmes appellez bancs à quatre piez, armoiez d'un escusson des armes de Bourgogne ; item, en l'eschançonnerie dudit hostel fut trouvé un viez buffet près de là où l'on fait le feu, trois couples de mairain deux et deux, sur lesquelz l'on met et trosse les barilz avec le grant dressoir de la dicte eschançonnerie ; item, en la cour d'emprès ycelle eschançonnerie, ung grant banc au lonc d'un mur et à six piez; item, une eschielle de environ quinze eschelons ; item, en ung petit celier hault à mettre vin seize pièces de mairain à faire chantiers de environ piet et demi de long et d'un pié sole, défourneturé en aucunz lez; item, en la salle où menjut le commun près du dressoir où l'on dresse la viande de mondit seigneur, le guichet dudit dressoir,- le buffet que l'on met devant l'auditoire et un grant banc de XV piez de long et pié et demi de lé ou environ ; item, au long du dressoir à viande, ung marcheipié de douze piez de lonc ou environ tout carré; item, en la chambre emprès celle où couche mondit seigneur, sur la place où l'on joue à la paulme, fu trouvé ung grant chemineau, deux bancs à chacun quatre piez tout neufz et un chaalit tout neuf garni de feurre ; item, en la chambre à parer, un estourpail (2058) de cheminée, ung autre chemineau pareil au dessus dit, ung grant banc tournis (rond), une grande table et les

---

(2058) Écran de cheminée.

hétaux (sièges) appartenans, de XX piez ou environ, et ung hault dresseoir non fermant ; item, en la chambre de mondit seigneur, sur un torchiz fu trouvé ung grant lit garniz de couste (couverture) et traversin, un chalit de bois garny d'estrain et ung grant che-mineau des pareilz dessusdits ; item, en lagar de robe (2059) sur l'eaue, une grande table de parement et ung demy banc à crosse ; item, en la petite salle près delà neufve, ung grant banc à dossier ; item, en la basse chambre neufve, ung chemineau comme dessus et ung banc à quatre piez ; item, en la basse neufve chambre, un torchier, un demi buffet et un banc ; item, en la grant haulte chambre neuve, deux tresteaux qui se haussent et avalent, servans à la table d'onneur de mondit seigneur ; item, en la fruiterie, ung long banc de XV à XVI piez de long, et ung grant pied de lé ; item, en la grant salle de parement : le grant banc de parement, les sièges ou place à advocas, le grant dossier d'onneur pour eschançonnerie, le grant banc devant la cheminée et deux marchepiez de boys carrez ; item, en la garde des joyaulx, deux chalis, un grant et ung petit, garnis de férure, une table de dix piez et un petit banc, lequel banc l'on dit estre à maistre Pierre le portier ; item, en la cuisine de ladite Salle, deux grans poz de cuivre, deux hestaulx à trenchier char, quatre meschans cuiviers, une cuvelle à sailer char, une poye (poêle) de laton (laiton), la corde et deux seaulx servans au puis et une traile (grille) de fer ; item, ou grant lagnier (bûcher) a trois grans hestaulx servans à grans tables de parement ; item, en l'espicerie, un Ut sans cavecheul (chevet), et ung grant banc de X piez ; item, ès estuves de mondit seigneur, une grande natte qui cousta environ dix livres, si comme dit Player ; item, en la grant cave de mondit seigneur, certaines pièces de mairien servans pour chantiers à mettre vin. Autres biens meubles appartenans de nouvel oudit hostel de la Salle de Lille, c'est assavoir : douze tables et XXIII tresteaux toutes de quesne, chacune table de XII à XIII piez de long et de m piez de let ; item, douze bancs de quesne de XII à XIII piez de long et de I piez de let, armoiez des armes de Bourgogne ».

B. 3372. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

**1421-1429.** — Attestation par Michelle, fille du roi de France, duchesse de Bourgogne, qu'elle a reçu, sur la demande qu'elle lui en avait faite, de Gilles Lemaire, receveur de Lille, la quantité de 6 milliers de harengs et de 6 sommes de *creçon* qu'il avait fait envoyer de Boulogne à Gand, pour le service de l'hôtel de la Duchesse, pendant le carême précédent (23 août 1421). — Etat des recettes et des dépenses faites par Simon de Diénat, maître des garnisons et

provisions de l'hôtel du Duc à L'Ecluse, sur le commandement, avis et ordonnance de Gilbert de Lannoy, seigneur de Willerval, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et capitaine dudit château de L'Ecluse, depuis le 1<sup>er</sup> mars 1421-1422 (n. st.) jusqu'au 28 janvier 1424-1425 (n. st.). — Inventaires des meubles qui se trouvent au château du Bois de Nieppe (1424 et 1424). — Copie des lettres patentes du duc de Bourgogne et des obligations et quittances faites par Guillaume Sanguin, pour le paiement de 15,020 francs, 2 sols, 6 deniers tournois, prêtés par ce dernier au duc Jean Sans Peur, qui avait donné pour gages audit Guillaume Sanguin, les joyaux snivants : *la belle fleur de lys*, garnie de pierreries ; la moitié d'une couronne d'or servant à la *belle fleur de lys*, façonnée de trois grands fleurons et de deux petits, laquelle moitié de couronne est garnie au front devant d'un gros diamant pointu avec 4 grosses perles autour, et au grand fleuron du milieu il y a un gros long balais et les autres fleurons et couronne sont garnis ensemble de 8 autres gros balais, de 8 saphirs, de 5 émeraudes et de 38 grosses perles, pesant ensemble, or et pierreries, 2 marcs, 7 onces, 2 esterlins obole ; item, un fermail d'or garni d'un gros balais à 8 côtes, nommé le *bel balais de Flandres* et de 6 grosses perles aulour ; item, un large collier d'or, garni d'un gros balais et d'un gros saphir, 14 autres balais carrés et 51 grosses perles autour ; pièces diverses relatives au paiement de celte dette aux héritiers de Guillaume Sanguin (1423-1456). — Inventaire des meubles du château de Courtrai (1425). — Idem, du château de Rupelmonde (1429). — Quittance par Jean Rigoler, contrôleur de la dépense de l'hôtel du duc de Bourgogne, de la somme de 50 livres de 40 gros, qui lui a été délivrée par Jean de Bonnel, dit le Gros, gouverneur de la dépense extraordinaire du Duc, pour ses vacations de cinquante journées employées par lui à Bruges et ailleurs à faire « les garnisons de

(2059) Dans l'une des copies de cet inventaire on lit *galerie* au lieu de garde robe.

la feste des noces de mondit seigneur le Duc » (2060)  
20 janvier 1429-1430n. st.).

B. 3373. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

**1430-1440.** — Quittance délivrée par Jean de Quelenc, écuyer et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, de la somme de 12 livres, 13 sols qui lui était due pour la pension à laquelle il avait droit quand il servait dehors (1<sup>er</sup> septembre 1430).—Achat d'une maison pour le duc de Bourgogne sise auprès de la porte du *châtel* à Lille (15 mai 1433).— Quittance par Fierabras Bords, procureur de Jean de La Chenel, dit Boulongne, garde des joyaux du duc de Bourgogne, et par lui commis à recevoir des baillis et autres officiers de la recette du pays de Flandre, le quart du bastard, quins et dixièmes deniers et autres droits seigneuriaux à échoir audit pays pour convertir en vaisselle d'or et d'argent pour les offices de l'hôtel dudit Duc, de la somme de 36 livres parisis, reçue du bailli de Bruges (21 septembre 1433). — Copie collationnée de l'ordonnance du duc de Bourgogne portant réformation des abus qui s'étaient introduits dans les divers offices de son hôtel et de ceux de la Duchesse et du comte de Charolais avec une nouvelle réglementation desdits offices (1<sup>er</sup> février 1436-1437 n. st.). — Compte des parties payées par Obvier Marouffle, conseiller et gouverneur de la dépense ordinaire et extraordinaire de la duchesse de Bourgogne, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1435-1436, jusqu'au 31 décembre 1436).—Attestation par Guillaume Rat, receveur général et Hugues Boutreau, secrétaire du comte d'Etampes, qu'ils ont reçu de Jean de La Chenel, dit Boulongne, secrétaire et garde-joyaux du duc de Bourgogne, les parties suivantes sur l'argent provenant du mariage dudit comte d'Étampes : 130 écus augustins, prisés 124 saluts, 15 gros; 184 ridens et un quart de noble ; 612 livres de 40 gros ; une coupe d'or à couvercle, toute pleine, pesant 2 marcs, 2 onces, 17 esterlins d'or au prix de 8 livres, 16 sols de gros le marc valant 20 livres, 14 sols, 6 deniers gros; un autre gobelet d'or aussi à couvercle sur lequel se trouve un saphir, valant au même prix de 8 livres, 16 sols le marc, 17 livres, 16 sols, 8 deniers gros (10 mars 1437-1438 n. st.). — Compte des parties payées par Olivier Marouffle, conseiller commis à la dépense tant ordinaire qu'extraordinaire de la duchesse de Bourgogne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1436-1437 jusqu'au 31 décembre 1437.— Étal des personnes composant l'hôtel de la duchesse de Bourgogne au mois d'avril 1437-1438 n. st. « Dames et demoisebes : Madame la Ducesse, la dame d'Estinkerque avec 1 écuyer, 1 femme, 1 valet ; les

demoiselles de Donstruche, de Saint-Symon, de Faucongne, de Vilemont, de Berghe, de Perfontaine, de Donstruce la fille, de Sensom, avec 3 femmes, 1 varlet ; femmes de chambre : Alis de Merle avec 1 femme, Cathebne no mère avec 1 femme servante, Seville Godiffault. Confesseurs et chapelains : maistre Guillaume le Doulzavec 1 varlet et 1 cheval; maistre Grartle Maire avec 1 varlet et 1 cheval ; messire Thumas Maillet ; messire Jaques Follet. Conseillers : le seigneur d'Es-tinkerque avec 3 varlets et 4 chevaux ; le seigneur de Trélon, idem ; messire Grart de Poely, idem ; le seigneur de Roisin, idem ; le seigneur de Donstruce avec 2 varlets et 3 chevaux ; Colart de Haynin avec 1 varlet et 2 chevaux ; Tristrant de Monteugny, idem ; le castelain du Quesnoy ; Godefroit Clauwet ; le receveur général ; Jehan de St-Guillain, avec 5 varlets. Môtechin: maistre Jehan Chevalier avec 1 varlet et 1 cheval. Huissiers de cambre : Guillaume de Quaroube avec 1 varlet et 2 chevaux ; Oste de Vendegies avec 1 varlet et 1 cheval; Barnart Donneroch. Escuyers : Raesse de Blois, trenchant, avec 1 varlet et 1 cheval, Ardenois le FU, avec 1 varlet et 2 chevaux, Grart de Blois, idem, Thierry de Zul, avec 1 varlet et 1 cheval, Jacques de Mont, idem, Jehan de Mont, idem, Oste de Gocy, idem, Florent de Haemsted, idem, Jean de Couroube, idem, Norticq, idem, Henry de Warnngny, le père, idem, Henry de Warnngny, son fil, avec un cheval, Zuremont. Escuyers pages : Jehan de Namur, Jehan de Warnngny, Baudry de Roisin, Piètre du Mont, Naeldwich. Secrétaire et clerks de dépens : Danel de Nyewael, Henry le Fevre avec 1 varlet et 1 cheval, Grart Ysbrants avec 1 varlet. Cambrelens : Martin Bulet, maistre de la taUerie, Jehan de Warnngny, Wallerant le Massart, Jehan Tottiau, fourreur, Jennin, valet de cambre, Han-nin Martin, varlet de taUerie. Panetiers : Josse Le Brun avec 1 varlet et 1 cheval, Piètre Blairs, Godefroit Grenier. Boutelliers : Luttre de Gevelzich, avec 1 varlet et 2 chevaulx, Piètre Bel, Gillot Cuvelier. Keulx : Tbiaux avec 1 cheval, Colart de Fossés, Bous-sut, Jacob, Grart Camus, Mussaert, 3 souillez (valets

(2060) Il s'agit du mariage du duc Philippe le Bon avec Isabelle, fille de Jean I<sup>er</sup>, roi de Portugal, célébré avec un grand luxe à Bruges, le 10 janvier 1430.

de cuisine). Wairde roube : Jehan Aelbrecq, Gilles de Pont, varlet. Fourriers et huissiers de salle : Lancastre, Jehan Dehal avec 1 cheval, Nicase Boucher. Messagers : Clais de Roe avec 1 cheval, Everdei, idem, Clers de cappelle et aumôniers : Johannes Le Coustre, Ernoult de le Vire. Palfreniers : maistre Pière. Willem Gelliz, 4 vallets d'estaule, Zibrecht avec 1 varlet, Boees-tel, idem, Tout Mort. Porteurs de torsses : Errainac, Noë. Portiers : Kenave, lui 2<sup>e</sup>, Tassart, vallet. Braconniers : Colenare, Kédige, Matuet, le Saunier. Communes gens : Wattier du grenier, Bertrant, sergant des coruwéez, le femme Loys Morienne, Jehan du gardin, Leurin le sot, Josse de Monchiaux, Le Roy de Haynnaut, Orange<sup>3</sup>. Sunt : 166 personnes».—Fragment d'un compte de Guillaume Rat, receveur du comte d'Étampes : « à Perrin Mousne, joyelier, la somme de six vins quinze ridres et demi d'or à lui deue par icelui seigneur pour plusieurs parties de joyelerie pour icelui seigneur achetées, les pris et sommes cy après déclaires, c'est assavoir : ung gobelet d'argent doré du pris de six ridres et demi, lequel mondit seigneur fist ja piéça donner à Colau le jour de ses nopses ; item, ung autre gobelet d'argent doré que semblablement Madame la Contesse , compaigne d'icelui seigneur, donna à la femme de maistre Hugues Bonteau, secrétaire de mondit seigneur, le jour de ses nopses, de douze ridres ; item, ung anel d'or *k* ung ruby, lequel mondit seigneur donna *k* celui qui lui apporta les nouvelles de l'enfant de son beau cousin de Saint-Pol, de six ridres ; item, une sainture estoffée d'argent doré *k* ung tissu gris, que icelui seigneur donna à la femme de Rochebaron, de six ridres; item, une sainture estoffée d'argent doré que mondit seigneur donna à Ysabeau Venize, femme d'onneur de sadite compaigne, de quatre ridres ; item, encore ung gobelet d'argent doré que icelui seigneur fist donner à lever de fons l'enfant de Huguenin, varlet de chambre de Madame la duchesse de Bourgoingne, sa tante, de huit ridres ; item, une sainture à ung tissu bleu, que mondit seigneur donna à la nourrice de sadite fille, de sept ridres ; item, une salière d'or que icelui seigneur donna *k* la dame de Meuresot, de vingt-quatre ridres ; item, ung colier d'or et de perles que mondit seigneur donna à sadite compaigne, de cinquante ridres d'or ; item, une sainture et ung tissu que icelui seigneur fist donner à son hostesse de l'ostel au Cigne à Saint-Omer, de huit ridres et une autre sainture d'argent doré que icelui seigneur aussi fist donner à une des femmes de chambre de sadite

compaigne de quatre ridres, qui sont ensemble la somme de six vins quinze ridres etc. » (1439-1440).

B. 3374. (Portefeuille.) — 2 cahiers, in-8°, 34 feuillets, 2 rouleaux, papier.

**1445-1418.** — « Copie des noms et surnoms des gens et officiers de l'ostel de Monseigneur le duc de Bourgongne et do Brabant, extraiz de l'ordonnance ancienne d'icellui hostel ou mois d'aoust mil CCC XLV. Pour sur icelle faire nouvelle ordonnance à gaiges. Ceste présente ordonnance futconclute en la présence de monseigneur le Duc de Bourgongne et de Brabant en son conseil ouquel estoient messeigneurs le Chancelier, Croy, Montagu, Ternant, le président de Bourgongne, le doyen de Vergy, le gouverneur d'Arras, le gouverneur de Lille, maistre d'ostel, Guy Guilbaut et Jehan Bonnel, maistre des comptes à Lille, Piètre de l'Estimateur, gouverneur des finances, Martin Cornille, receveur général des finances, Jehan de Viseu, Guillaume Daguét, contrerôleur d'icelles finances et autres, le XVIII<sup>e</sup> jour d'aoust l'an mil cccc quarante cinq » ; *abrége de la dite ordonnance* de l'hôtel : le premier chambellan reçoit par mois 200 francs ; 4 chevaliers bannerets, 60 fr. chacun, soit 240 fr. ; 6 chevaliers bacheliers, 40 fr. chacun, soit 240 fr. ; 2 maîtres d'hôtel servant selon leur ordonnance, 90 fr. ; le seigneur de Montaigu, 100 fr. ; monseigneur de Haubourdin et Philippe de Hornes, chacun 40 fr., soit 120 fr. ; 30 gentilshommes *k* 30 fr., soit 900 fr. ; 50 archers dont 2 à 3 chevaux et 1 valet, soit en tout 150 bouches à 5 fr, par bouche, soit 750 fr. ; les offices de la paneterie, de l'échansonnerie, de la cuisine, de la fruiterie et de la fourrière comprennent 52 bouches tant hommes que chevaux, à 5 fr. par bouche, soit 260 fr. ; l'écurie comprend 50 personnes et 50 chevaux, soit 100 bouches recevant 500 fr. par mois et, en outre, 20 fr. pour ferrage, *rembourrage* et autres nécessités, soit 520 fr. ; valets de chambre et gens de métier, 80 bouches selon l'ordonnance accoutumée; il semble que 30 personnes et 30 chevaux pourraient sut'fir *k* ce service, à 5 fr. par bouche, soit 300 fr. ; deux physiciens, 2 chirurgiens, 4 maîtres des requêtes, 9 secrétaires, le maître de la chambre aux deniers, soit 114 bouches, à 5 fr. par bouche, soit 570 fr. ; le contrôleur delà dépense par mois, 20 fr. ; 2clercs d'office, à 20 fr., soit 40 fr. ; le sous-aumônier, 20 fr. ; le chapelain des

maîtres d'hôtel, 15 fr.; les 4 sommeliers de chapelle ayant leurs gages compris dans le service de la chapelle; un valet d'aumône à pied, 5 fr.; un sergent d'armes avec 3 bouches, 15 fr.; le portier à cheval et son aide, soit 3 bouches, 15 fr.; un valet des lévriers et des chiens courants étant à l'hôtel au nombre de 28 bouches à 5 fr. par bouche, 140 fr.; pour le pain desdits chiens par an, environ 150 fr.; les 4 rois d'armes avec leurs valets et chevaux comprenant 16 bouches, à 5 fr. par bouche et par mois, soit 80 fr.; 3 hérauts, soit 9 bouches, 45 fr.; 4 trompettes de guerre, soit 16 bouches, 80 fr.; un trompette de ménestrel et 4 ménestrels, soit 20 bouches, 100 fr.; la fauconnerie comprend 27 bouches, soit 135 fr.; la viande pour les oiseaux, le pain des chiens de fauconnerie, par mois environ 50fr.; le plat de Monseigneur le Duc et de son premier chambellan, par jour par estimation environ 25fr., soit par mois 750 fr. Total -de la dépense de la nourriture ainsi estimée et payée en argent par mois : 5,956 fr., faisant par an 71,400 fr. La dépense de Monseigneur de Beaujeu, d'Adolphe de Clèves et d'Antoine, bâtard de Bourgogne que le Duc veut avoir auprès de lui, s'élève d'après les états et ordonnances *kQ*, 950 fr. par an, somme qui, ajoutée à la précédente, fait celle de 78,300 fr., valant 72,680 livres de quarante gros. La dépense de la duchesse de Bourgogne, de Monseigneur et de Madame de Charolais, de Mesdemoiselles d'Etampes, mère et fille, de mesdemoiselles de Bourbon et de Gueldre, selon l'ordonnance et état ci après transcrit, s'élève par an à 39,581 fr. valant 31,584 livres, 16 sols de 40 gros. Total de la dépense des hôtels du Duc et de la Duchesse, etc., pour la nourriture ainsi payée en argent : 94,264 livres, 16 sols de 40 gr. Elle était précédemment lorsque les officiers mangeaient *en salle*, c'est-à-dire à l'hôtel de 151,000 livres ; soit donc une économie d'après le paiement de la nourriture en argent, de 56,736 livres de 40 gros. — « Despense ordinaire et extraordinaire de l'ostel de Monseigneur le duc do Bourgongne qui se compte tant par le compte de la Recette générale des Finances comme par le compte du maistre de la Chambre aux deniers, comme aussi de la despense ordinaire de Madame la Duchesse, etc.; » la dépense ordinaire de l'hôtel du Duc qui se compte par les écrous et compris les gages d'offices, s'élève par an à environ 92,000 livres de 40 gros ; cebes de la Duchesse et du comte de Charolais à environ 36,000 livres (1447). — Enquête sur les malversations commises par le receveur général Martin Comble dans le paiement des gages des officiers et serviteurs de l'hôtel du Duc. (3avril-10 août 1448).

B. 3375. (Portefeuille) — 6 pièces, parchemin, 12 pièces, papier.

**1450-1459.** — « Dépense faite au Losquignot (Locquignol dans la forêt de Mormal) en Mourmail au rencarnement du cerf par Guillaume, seigneur de Lalaing, deBugnicourt etdeHordaing.sénéscald'Ostrevant, chevalier, conseiller et chambellan de Monseigneur le duc de Bourgogne et maistre veneur de la vénerie hiéretable du pays de Haynnaut, aussi par Thomas Delecourt, son lieutenant en ceste vénerie, les cinq braconniers, leurs aydes, quatre chevaulx et les chiens d'icelle, du terme de trente-six jours entiers commen chans le dix-septiesme jour de march l'an mil quatre cens quarante noef et finissans le vingt et unyesme jour d'avril l'an mil quatre uns cinquante, ces jours inclux que tous ils s'en partirent et aUèrent en la forest de Mons ». — Attestation par Jean de Troustillon, maître d'hôtel de monseigneur de Beaujeu, du paiement d'une somme de 6 livres de 40 gros fait par Gilles Malet, dit Hustin, maître de la chambre aux deniers de Monseigneur (26 juillet 1450). — Parties payées par le receveur de Mgr le bâtard de Bourgogne, parmi lesquelles figurent : 1 florin perdu au jeu de boule par ledit bâtard de Bourgogne jouant avec Jean de Benestorf et Simon de Fenestrange ; 3 florins du Rhin, pour l'achat d'un harnais de jambe ; 5 florins du Rhin, prix d'un rubis et d'une verge d'or, etc. (1<sup>er</sup> juillet 1451). — Pièces à l'appui des comptes de l'épargne du duc de Bourgogne parmi lesquelles se trouve le marché passé avec le statuaire Jacques de Gerynes dit le Copperslaghere, demeurant à BruxeUes, pour l'érection du tombeau du comte de Flandre, Louis de Maie, dans l'église St-Pierre de Lille (2061) : « Madame la Ducesse a marchandé pour et au nom de monseigneur le Duc avecqcs Jaques de Gerynes dit le Cop-

(2061) Le marquis De Laborde qui, d'ailleurs, n'a pas publié ce document, appelle ce sculpteur Jacques de Germes (Les Ducs de Bourgogne. Tome II. Introduct. XLIII). Le sobriquet de *Coperslaeger* signifie, en flamand, batteur de cuivre. Le tombeau de Louis de Maie exista dans l'église St-Pierre de Lille jusqu'à la démolition de cette église en 1806. Transporté à l'hôtel-de-ville il a été détruit postérieurement à 1830.

perslaghere, demourant à Bruxelles, d'avoir fait une tombe en la manière qui s'ensuit. Premiers doit avoir une table de la pière d'Antoing saine et entière et bien sonant comme saine pière doit soner, de XII piés de long et de IX piés de largue, qui doit estre taillée, tout autour d'une belle et gente molure comme le patron fait mencion et doit estre bien et gentiment polie le plus nettement que on pourra. Et doit estre ladite table d'une pièce se trouver se puelt, et se non de deux pièces jointes ensemble ainsi qu'il appartendra. Et doit estre ladite table de ung piet d'espès ou environ. Item, y aura quatre espondes au dessoubz de ladite table, de la meisme pière de III piés de hault bien poly et bruny comme dit est. Item, par dessoubz lesdites espondes aura embassemens de ladite pière, tailliés d'une bonne et belle molure, selon ledit patron, bien poly et bruny comme dit est. En outre, doit faire ledit Jaques III ymaiges eslevées tout au ront sur ladite table ou tombe, assavoir au milieu ung ymaige figuré comme ung prince en armes de VII piés de long, comme le patron contient, et à chascun costé dudit ymaige du prince ung ymaige de princesse selon ledit patron, chascune contenant eu longueur VI piés et demy. Item, et aux chiets desdictes ymaiges doivent estre fais deux angelès faisant manière d'estre a genoux, tenant de l'une des mains ung heaume et tymbre deseure le chief dudit prince, et chascun de l'autre main tenant ung escu des armes desdites dames, et est assavoir que los armes de l'escu du prince et desdites dames doivent estre eslevées comme le cire d'un scel. Item, tout autour de ladicte table au-dessus de la molure aura escriptures de lettres de laton et le camp desdictes rempli de noir cyment le mieulx qu'on pourra, laquelle es-criture contendra le titre du prince et des princesses et la date de leur trespas. Item, au dessoubz de ladite table et au devant desdites espondes aura machonneries à fachen d'archures eslevées de laton selon la devise dudit patron. Et est assavoir que en chascune archure doit avoir ung ymaige de laton eslevé de telle grandeur et longueur que la mesure des espondes requiert; et seront lesdictes ymaiges figurez à fachen des princes et princesses descendant des dessus diets seigneurs et dames jusques au nombre de XXIII; et aura chascun de ces dessus dictes ymaiges ung escu de ses armes aux piés et le titre de son nom escript en et rempli de noir cyment; et sera ladicte escripture en l'embasse de ladicte machon-nerie, do laton. Et est assavoir que tout cest ouvraige de laton doit estre de bon fin et excellent laton quy doit estre trois fois purgié ou fu

et à la quatriesme fois gelté en molle. Item, ledit Jaques délivra cedit ouvraige à Lille à ses despens moiennant que on le tendra quitte de tonlieu et de maltote. Item, mettra et dreschera ledict ouvraige en l'esglise où il doit estre a ses despens moiennant que les ouvriers de ladicte place ne lui feront aucun empeschement, moiennant aussi que où cas que il seroit besoing de faire aucun fondement nécessaire pour porter le fais dudit ouvraige, que mondit seigneur feroit faire ycelluy fondement aussy avant que il seroit nécessaire pour mettre dessus ledit ouvraige. Item, pour faire cedit ouvraige mondit seigneur doit paier audict Jaques deux milles couronnes d'or de XI, VIII gros monnaie de Flandre chascune couronne; assavoir mille couronnes au commencement dudit ouvraige, V<sup>e</sup> dedans ung an après, et le V<sup>e</sup> quant l'euvre sera tout fait pour le mener là où on le doit mener, se Dieu plaist. En commençant iceulx ans à la date du premier paiement, moiennant toutes voies que cesdits paiemens soient entretenus, lequel marchié ainsi fait mondit seigneur a accepté et veult qu'il soit fait et acomply; et en tèsmoing de ce a signé ceste cédule de sa main, le XXIX<sup>e</sup> jour d'octobre l'an mil III<sup>e</sup> cinquante trois. Philippe ». — Etat des voyages faits par maître Cornille Pieterssone, secrétaire et maître delà Chambre aux deniers de la comtesse de Charolais, pour le fait de son office, du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 1459. — Quittance par Ghynot de Rouvre, sommelier de l'échançonnerie, de la somme de 17 fr., 5 sols tournois (date illisible; vers 1460). — Ordonnance du duc de Bourgogne Philippe le Bon prescrivant que, pour obvier aux excessives charges qui pèsent sur ses finances et ses sujets, par suite des guerres qu'il a soutenues, des alliances et mariages contractés par ses enfants et neveux, et « afin que, iceulx et plus aisément, sans plus grant grief et aliénation de nostre domaine et à l'allégement, descharge et supportation de noz povres subgez nous puissions fournir et acomplir le veu par nous fait à l'exaucement de nostre sainte foy chrestienne, eu sur tout grant et menu advis et délibéracion du conseil, sans toutes voies par ce déporter ne descharger aucuns de noz serviteurs et officiers de nostre diet hostel de leurs estas et offices », la dépense ordinaire de l'hôtel et les gages et pensions que les officiers et serviteurs prenaient journellement par les écrous de la dite dépense cesse complètement et soit mise en rupture et cessation dès le jour de la date desdites lettres jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier prochain 1454-1455

(n. st.) et depuis ce 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier suivant et même jusqu'au retour du Duc du saint voyage et *armée* qu'il a fait vœu de faire contre les Turcs et les Infidèles, etc. (22 mars 1453-1454 m. st.). — État des officiers et serviteurs composant la maison de la comtesse de Charolais. Parmi les serviteurs de la comtesse figure un *harpeur* nommé Adrien Basin. Les gens qui étaient alors au service de Mademoiselle de Bourgogne, Marie, fille du comte de Charolais, plus tard le duc Charles le Téméraire, étaient : la nourrice, nommée Jehanne d'Ampuis, comptée dans les écrous à six bouches pour la dépense ; la *berceresse* (berceuse), Simone de Sauvegrain, comptée à quatre bouches ; la femme de chambre, Jehanne de Watenes, comptée à une bouche ; la lavandière Marguerite de Conflans, comptée à une bouche ; le chapelain messire Pierre Babertin, compté à une bouche ; le valet de chambre Jacotin de Man, compté à une bouche ; le queux, Gérard de Hombron, compté à une bouche (11 juin 1458).

B. 3376. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 5 pièces, papier.

**1465-1469.** — Parties payées comptant pour le fait de la dépense ordinaire de l'hôtel du duc de Bourgogne au mois de mai 1465. — Fragment d'un compte des dépenses de l'hôtel en 1466 dans lequel se trouve un chapitre intitulé : « autre despence pour le fait de la guerre entre ceulx de Liège. Monseigneur le duc de Clèves, conte de la Marque avoit soubz lui vn LXXIX payes d'ommes d'armes et gens de trait et pre-noit pour chascune paye XII frans de XXXII gros par mois ; item, pour son escu desdits VII<sup>e</sup> XXXIX paies pre-noit ung franc pour chascune paye ; item, avoit XX culvriniers à piet à V frans chascun par mois ; item, XXI crennequiniers de piet à semblable pris de V frans par mois ; item, quatre maistres canonniers à XII gros par jour ; item, IIII maistres charpentiers à VIII gros par jour ; item, X varlets de canonniers et charpentiers à V frans par mois ; et si avoit XVI chariots atheletz chascun de III chevaulx pour mener l'artillerie à XL gros chascun chariot par jour ; se montoit le payement dessusdit pour ung mois : XI<sup>m</sup> LVII frans .....Se monta la despence de ladite guerre prinse oudit compte : XLIII<sup>m</sup> livres. » — Ordonnances du duc de Bourgogne : réglant la dépense ordinaire et les gages des divers officiers et serviteurs de son hôtel (1466) ; idem, le gouvernement de l'hôtel de la duchesse de Bourgogne pour être en vigueur à partir du 1<sup>er</sup>

septenibie 1468 (6-31 août 1468) ; idem, le gouvernement de l'hôtel de Charles, comte de Charolais (1<sup>er</sup> janvier 1468-1469 n. st.). — Note pour « monstrer en gros dont procède que la despense ordinaire de bouche de l'ostel de Monseigneur, de l'année finissant en décembre derrenier passé est plus grande qu'elle n'avoit esté estimée par estât à vue d'ueil » avec avis « sur la mutation des livrées à l'argent » (1468-1469).

B. 3377. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

**1491-1498.** — Vidimus des lettres de la donation faite par le duc de Bourgogne à son valet de chambre Henri de Vars, de deux maisons avec leurs appartenances sises à Roye (mai 1471). — État des ouvrages faits à l'hôtel de la Poterne à Lille pendant l'été de l'année 1473. — Attestation au sujet des dettes contractées à cause de la dépense ordinaire de l'hôtel (1475). — Parties payées par Nicolas de Gondeval, conseiber et argentier du duc de Bourgogne pendant le mois d'octobre de l'année 1475, parmi lesquebes on remarque : 6 livres à Rollequin Le Verre, chevaucheur de l'écurie du Duc, tant pour le voyage qu'il a nagüeres fait depuis Namur avec l'évêque de Tournai et le comte de Chimay vers le roi d'Angleterre touchant aucunes matières secrètes pour lequel voyage faire, il se partit le XXVII<sup>e</sup> jour d'août passé, comme pour le septième jour dudit mois d'octobre aller de rechef aussi par le commandement et ordonnance dudit Duc, de son camp lez la ville de Bayon en Lorraine avec Monseigneur de Contay vers le roi (de France) pour rapporter réponse dudit seigneur de Conlay aussi touchant aucunes matières secrètes dont Monseigneur ne veut aucune déclaration être faite ; 6 livres à Jean Le Chien, dit Wassenaire, aussi chevaucheur de ladite écurie, pour avoir aussi accompagné le seigneur de Contay ; 24 sols à Jean Du Bois pour, le 8 dudit mois, être parti du camp du Duc devant la vîbe de Charmes en Lorraine à 5 h. de nuit pour hâtivement porter lettres closes de par mondit seigneur adressées aux seigneurs de Ryvets et de Bayon touchant aucunes matières secrètes dont il ne veut autre déclaration ici être faite ; 24 sols à Pier-requin Le Blanc pour le 17 octobre être parti du siège devant Épinal, porter hâtivement lettres closes de monseigneur le Duc à monseigneur le Légat à Châtel-

sur-Moselle touchant matières secrètes ; 10 livres à Jean Bracke en prêt et paiement pour le 26 dudit mois et du camp de la ville de Nancy, porter hâtivement et à toute extrême diligence jour et nuit à *tue cheval* par les duché de Luxembourg et pays de Hainaut, lettres closes de monseigneur le Duc adressées à monseigneur le chancelier étant aux environs de St-Quentin ou ailleurs quelque part qu'il soit par lesquelles mondit seigneur l'avertit des causes pour lesquelles il a été *mû* d'arrêter devant la ville de Nancy (2062), afin que pareillement il en fasse avertir le Roi ; 4 livres à Harquinet le rewart, aussi chevaucheur de ladite écurie, pour ledit jour et audit lieu de Nancy avoir porté hâtivement et à toute extrême diligence lettres closes de par mondit seigneur adressées aux capitaines des gens de guerre et aux prévôts et autres officiers étant ès villes et places d'Amfreville, de Rosières, de Neuville, de Raon, de Ramberviller et d'Épinal en Lorraine, par lesquelles il leur mande de lui envoyer certain nombre de pionniers pour s'en servir et aider devant la ville de Nancy ; 9 livres à Olivier Mousque, aussi chevaucheur, pour le 30 dudit mois d'octobre et dudit lieu, avoir porté hâtivement lettres closes de mondit seigneur le Duc adressées au Chancelier quelque part qu'il fût, par lesquelles il lui était mandé de renforcer la garnison de St-Quentin, et autres lettres à Antoine et à Charles de Lattre à Courtray, pour les avertir de prendre garde de la personne de messire Adolphe de Clèves ; 20 livres à Charolais, héraut d'armes de monseigneur le Duc, en prêt et paiement tant sur les voyages qu'il a par ci-devant faits à diverses fois par devers le Roi, comme pour le premier jour du mois d'octobre et de la ville de Neuville-lez-Nancy, aller de rechef à toute extrême diligence de jour et de nuit et à *tue cheval*, vers le Chancelier étant vers ledit Roi quelque part qu'il fût, avec lettres closes touchant certaines grandes matières et affaires secrètes dont on ne veut autre déclaration être faite ; 24 livres à Jean de Ste-Aldegonde, dit Lothier, héraut d'armes de Monseigneur le Duc, pour être allé le 17 octobre depuis St-Quentin à Dijon en Bourgogne sur le commandement du Chancelier pour faire faire la publication de la trêve de neuf ans passée entre le Roi (de France) et le Duc (2063).— Etat des gages ordinaires des officiers de l'hôtel du duc de Bourgogne pour le mois de décembre 1475 : — idem, au mois de juin 1476. — État de la dépense

ordinaire des différents offices de l'hôtel au mois de juillet 1476.— « Déclaration des chevaliers , chambellans , gentilshommes do l'hôtel et archers de corps de Monseigneur le duc d'Autriche et de Bourgogne que ledit seigneur a précédemment ordonné être payés en sa ville de Bruxelles de leurs gages depuis qu'ils ont été retenus de l'hôtel de mondit seigneur et fait leurs montres audit lieu de Bruxelles en l'hôtel d'icelui seigneur par devant messire Olivier, seigneur de la Marche (2064), conseiller et premier maître d'hôtel de mondit seigneur jusqu'au dernier jour de novembre 1477 ». Ces gages s'élèvent à la somme de 1,218 livres, 8 sols, comme le porte l'attestation mise au bas du rôle et revêtue de la signature autographe d'Olivier de la Marche (le sceau a disparu). — Déclaration des parties de draps et de laine délivrées par Jean de Langle, marchand de draps et autres marchands et officiers, tant pour les gens et officiers de Madame la Douairière (2065), mademoiselle la Duchesse do Bourgogne, comme pour les corps de Monseigneur de Ravestain, Philippe, monseigneur son fils, leurs gens et officiers ci-après nommés par le commandement et ordonnance de madite demoiselle pour en faire et porter le deuil de feu Monseigneur le Duc Charles que Dieu absolve, parmi lesquelles on remarque la fourniture de soie, de toile cirée, etc., pour garnir les murailles de quatre chambres et de la *salette* de l'hôtel de Mademoiselle de Bourgogne à Gand, faire des housses et des têtieres pour sa litière et les chevaux qui la portent, etc. (vers 1478).

---

(2062) Tandis que Charles le Téméraire était occupé au siège de Nuits, ville voisine de Cologne, les troupes du roi de France ravagèrent ses États, et René, duc de Lorraine, lui envoya, dans l'automne de 1475, un héraut pour lui déclarer la guerre. Il leva le siège de Nuits après plus de dix mois de tranchée ouverte, et oubliant les engagements pris avec le roi d'Angleterre Edouard IV qui avait fait une descente en Picardie et l'y attendait avec des secours, il se jeta sur la Lorraine dont il fit rapidement la conquête. Il entra victorieux à Nancy le 30 novembre 1475.

(2063) C'est la trêve de neuf ans qui avait été signée entre le roi de France et le duc de Bourgogne au château de Soleure dans le Luxembourg, le 13 septembre 1475.

---

(2064) C'est le fameux chroniqueur des ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire.

(2065) Marguerite d'York, fille de roi d'Angleterre Edouard IV, veuve du duc Charles le Téméraire.



**1480-1500.** — « Déclaration en *brief* de la dépense ordinaire de l'ostel de nia très-redoubtée dame Madame la duchesse d'Autriche, de Bourgongne, etc., et des gaiges que ses gens, serviteurs et officiers domestiques ont et prengent d'elle par les escrous de sadite dépense, selon les ordonnances darenrière-ment faictes par mon très-redoubté seigneur Monseigneur le Duc et par madicte Dame. Et premièrement pour le plat de madicte dame. Paneterie : pour XXXVIII grans pains de bouche à V den. pièce : XVI sols, VIII den. ; pour VII douzaines de pain bis : VII sols ; pour oublyes : IIII sols ; pour burre frez, moustarde, salade et craïme, l'un des jours portant l'autre : IIII sols. Échansonnerie : pour cinquante-six lots de vin l'un des jours portant l'autre à III sols, le lot : VIII livres, VIII sols ; pour cervoise : X sols. Cuisine à jour de char : une pièce de beuf réale : VII sols, VI den. ; ung trumeau de beuf : XVIII den. ; ung mouton et demi : XXX sols ; demi-veau : X sols ; deux livres de graisse : II sols ; VIII livres de lard : IX s., IIII deniers ; char à faire pasteuz : III sols ; deux XII<sup>alnes</sup> de saulsisses et boudins : VII sols ; trois XII<sup>alnes</sup> d'oïseletz : II sols, III den. ; deux connins : VI sols ; deux perdris : vi sols ; ung butor ou ung héron : VII sols ; trois oyseaulx de rivière : V sols, III den. ; ung chapon gras : VII sols ; VIII vou-lilles : IX sols, IIII den. ; pour piez de porc : XVIII den. ; ung chapon de païbier : III sols, VI den. ; XXVIII poullailles : XXXV sols ; dix paires de pinjons : XII sols ; demi cent d'eufs : III sols, IX den. ; pour la façon de IIII petitz pasteuz de char et deux de poullailles : II sols, IIII den. ; une tarte, IIII jours la sepmaine : IIII sols, VI den. ; potaigeries : III sols ; deux livres de burre : II sols ; verjus et vinaigre : VI sols ; ung cent de bois : XV sols, VI den. ; trois sacz de charbon : XV sols ; verdure : XII den. ; especes l'un des jours portant l'autre : XXIII sols. Cuisine à jour de poisson : ung lux, ung quarreau ou ung brochet à fendre selon que l'on trouve ; ung brochet à tronçonner ; VI lancerons ; une carpe à fendre ; une carpe ronde ; IIII carpes de cuisine ; deux bresmes ; deux vaudoises ; quatre anguilles à potaige ; ung quarteron de blancq rost ; perches, gou- jons et loches selon que l'on trouve, peut monter l'un des jours portant l'autre : mi livres, X sols ; pour marée, esturjon, saulmon selon que l'on trouve, l'un des jours portant l'autre : XXXVI sols ; pour III cents d'eufs : XXII sols, VI den. ; une tarte : IIII sols, VI den. ; la

façon de II pasteuz : II sols ; XVI livres de bure : XVI sols ; potaigeries : III sols ; verjus et vinaigre : IX sols ; ung cent de bois : XV sols, VI den. ; deux faiz de charbon : X sols ; especes : XXIII sols ; verdure : XII den. Fruiterie : pour dix livres de cire, l'une des saisons portant l'autre à III sols la bbvre : XXX sols ; pour fruit aussi l'un portant l'autre : VIII sols ; pour VIII livres de chandelle de suif : X sols. Escuirie : pour la journée de XXXV chevaulx à II sols, VI den. : IIII livres, VII sols, VI den. ; pour avoine à faire surcrois : XVIII sols. Fourrière : pour ung cent de gros bois : XIX sols ; pour IIII<sup>e</sup> et demi de petit bois : XLVII sols, III den. ; pour ung cent de fagotz : X sols ». Somme de la dépense par chaque jour : 33 bvres, 19 sols, 5 den., soit par mois : 1019 bvres, 16 sols, 6 deniers et par an : 12229 livres, 10 sols. Le bnge servant à la paneterie peut monter par an à 120 livres ; item, les *charriaiges*, *batlelaiges* et autres frais qui se font pour aller d'une vble à une autre, par an : 600 hvres ; item, les *buaiges* (lessives), *hostelaiges*, *messengeries*, *ferrages*, *drogueries*, *apotichairies*, *louaiges* de lits et autres parties comptées à la fin de chaque mois environ 148 livres, faisant par an : 2016 livres. Somme de ces trois parties : 2736 livres. Total de la dépense sans les gages, par an : 14965 bvres, 10 sols. Gages. Le chevalier d'honneur pour ses gages par jour : 36 sols ; pour son plat : 32 sols. La dame d'honneur : 33 sols. 13 demoiselles d'honneur et leur gouvernante, comptées chacune à un sols par jour, soit 66 sols ; Simone de Sau-vegrain, *berceresse* : xn sols ; Jeanne de Watten, première fille de chambre : 6 sols ; deux autres filles de chambre, chacune à 3 sols : 6 sols ; deux femmes servantes des filles et damoiselles, chacune à 3 sols : 6 sols ; deux femmes *servantes* de Mademoisebe de Gueldre, chacune à 3 sols : 6 sols ; une *bueresse* (lavandière)\* de bnge : 3 sols ; une *empeser esse* (repasseuse) de *couvrechiefs* : 3 sols. Chapelle. Le confesseur : 18 sols ; l'aumônier : 12 sols ; le sous-aumônier : 6 sols ; un chapelain : 6 sols ; le clerc d'oratoire : 9 sols. Maîtres d'hôtel : deux maîtres d'hôtel, chacun à 30 sols par jour : 60 sols. Paneterie : trois écuyers panetiers, chacun à 18 sols par jour : 54 sols ; le sommelier delà paneterie : 9 sols ; le garde-bnge : 6 sols ; *Youblieur* : 6 sols ; l'huissier de salle : 6 sols. Echansonnerie : trois écuyers échansons, chacun à 18 sols par jour : 54 sols ; le sommelier de l'échansonnerie : 12 sols ; un aide de bouche : 6 sols ; le garde-huche : 6 sols ; le portier de ladite échansonnerie : 3 sols.

Écuyers tranchants : 3 écuyers tranchants à 18 sols par jour : 54 sols. Valets servants : deux valets servants chacun à 12 sols par jour : 24 sols. Cuisine : l'écuyer de cuisine : 12 sols ; le queux : 12 sols ; le hâteur : 6 sols ; le potager : 6 sols ; l'aide de rô : 3 sols ; l'aide de potage : 3 sols ; l'enfant de cuisine : 3 sols ; le porteur d'eau : 3 sols ; le portier de ladite cuisine : 3 sols ; un galopin : 18 deniers. Saucerie. Le saucier : 9 sols ; deux valets de chaudière, chacun à 3 sols par jour : 6 sols. Fruiterie. Le fruitier : 9 sols ; le sommelier de ladite fruiterie : 6 sols ; un valet de fruit : 3 sols ; un valet de torche. Ecurie. Le premier écuyer d'écurie : 9 sols ; deux autres écuyers d'écurie, chacun à 18sols : 36 sols ; deux huissiers d'armes, chacun à 12 sols par jour : 24 sols ; le chevaucheur faisant la dépense de l'écurie : 6 sols ; 2 chevaucheurs chevauchant, chacun à 3 sols : 6 sols ; trois valets de pied, chacun à 3 sols : 9 sols ; le maréchal : 6 sols ; le palefrenier : 3 sols ; l'aide de corps : 3 sols ; deux valets des haquenées, chacun à 3 sols : 6 sols ; un valet de litière : 3 sols ; deux valets de sommier, chacun à 3 sols par jour : 6 sols ; 6 *charretons*, chacun à 3 sols par jour : 18 sols ; le boteleur : 3 sols. Fourrière. Le fourrier : 12 sols ; le valet de fourrière : 6 sols ; le secrétaire : 18 sols ; le maître de la chambre aux deniers : 18 sols ; le cleric d'office : 12 sols ; le premier valet de chambre : 12 sols ; un autre valet de chambre : 9 sols ; deux autres valets de chambre, chacun à 6 sols : 12 sols ; un aide de chambre : 3 sols ; le tailleur de robes : 9 sols ; le garde-robe : 9 sols ; le tapissier : 9 sols, 2 aides de tapisserie, chacun à 6 sols par jour : 12 sols ; le fauconnier : 14 sols ; l'*es-prerrieteur* (2066) : 9 sols ; le joueur de luth : 8 sols ; le tambourin : 6 sols ; le *glorieux* (2067) : 6 sols ; le fourreur de robes : 6 sols ; lo cordonnier : 6 sols ; le portier de l'hôtel : 6 sols ; l'aide de portier : 3 sols ; l'orfèvre : 3 sols ; le valet d'aumône : 3 sols ; un valet de chambre de Mademoiselle de Gueldre : 3 sols ; un porteur de bois : 3 sols ; deux valets des filles, chacun à 18 den. : 3 sols. Somme des gages par jour : 51 livres, 6 sols, 6 deniers ; par mois : 1539 livres, 15 sols et par an : 18477 livres. Somme totale des gages et de la dépense de l'hôtel, par an : 33442 livres, 10 sols de quarante gros. En laquelle dépense n'est point comprise celle du Comte de Charolais, s'élevait par an à environ : 3600 livres, ainsi que la dépense extraordinaire de la Duchesse s'élevait à environ 30000 livres. Soit pour la dépense totale par an de l'hôtel, la somme de : 67042 livres, 10 sols de 40 gros. — Mandements de l'archiduc d'Autriche Philippe et du roi des Romains Maximilien donnant décharge au garde des joyaux Wouters de Outhuesden, des pierres précieuses, bijoux et joyaux

suiuants : 2 diamants ayant appartenu à feu la duchesse Marie de Bourgogne, d'un rubis cabochon enchâssé dans un clou *assis* sur une rosette d'or, un *fermaillet* en façon de *molinet* garni à l'entour de huit petites tables de diamants et entre deux de petites *piécelles* d'or *riches* (2068) et au milieu une rose de diamant de quinze pièces, 16 tours de petites chaînettes d'or, ayant la même origine, 2 pots d'argent doré provenant de ceux offerts à Maximilien par les habitants de Cologne, une statuette (image) de St-André, d'argent doré, tenant une croix en la main, armoriée au pied des armes du duc Jean Sans Peur, une statuette de saint Pierre, aussi d'argent doré, armoriée aussi des armes du duc Jean Sans Peur, une autre de saint Antoine tenant une crosse, armoriée de même, une autre de St-Jean l'Evangéliste tenant une plume d'une main et un cahier, assis sur un pied armorié des armes de plusieurs saints de France, une coupe dorée à l'intérieur et à l'extérieur, une autre coupe d'argent doré à l'intérieur et à l'extérieur offerte au roi des Romains par la ville d'Aix-la-Chapelle, deux coupes à plumes et oiseaux dorés, comprises parmi les 13 coupes de la Toison d'Or, l'une des coupes d'argent doré offertes au Roi des Romains par les habitants de Cologne, deux pots d'argent doré ayant sur le couvercle une pucelle tenant les armes de Gand, tous lesquels bijoux et pierres précieuses ont été donnés en gages au prévôt de St-Martin de Gand, aux abbés de St-Pierre, de Tron-chiennes, de Baudeloo, etc., pour sûreté des sommes prêtées par eux (1485-1486). — Mandements non datés et rédigés en flamand par lesquels l'archiduchesse Marguerite de Bourgogne ordonne le paiement de diverses menues dépenses.

(2066) Peut-être pour *espervétieur*, valet de fauconnerie chargé spécialement de la garde des éperviers.

(2067) Peut-être le fou ou sot appelé *glorieux* par antiphrase.

(2068) D'or mat.

B. 3379. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

**1496-1510.** — Pièces comptables de l'hôtel de l'archiduc Philippe le Beau, duc de Bourgogne et de celui de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, entre autres : mandements pour le paiement de la dépense de l'écurie de la princesse de Castille tant que ladite écurie « a esté et sera sur terre » adressés : l'un au conseiller chambellan et rintmaistre général de Zélande le sire de Druningen, avec cette annotation autographe de la main de l'Archiduc : « Monseigneur de Druningen, ensuivant se que Monseigneur escript, fettes despessier l'escuier en argent contant, et je vous en feroy avoir tel aquit qu'il vous faudra ; vostre cousin Philippe de Bourgogne » ; l'autre au chef des finances le sire de Bevres, avec cette annotation aussi autographe \* S. de Bevres, je vous avertis que je seray demain au soir cy à Bruxelles ; nous escrivons unes lettres au sieur de..., lesquelles vous envoions toutes ouvertes affin que les vies et les passiez se elle est raisonnable » (Château de Bevers, le 23 janvier 1496-1497 n. st.) ; — « parties do Gillequin de Vers, tailleur de robes et valet de chambre de l'Archiduchesse (Marguerite), lesquelles parties il a fait et délivré par le commandement de la dite dame et par le sceu de Madame de Hallevin, dame d'honneur de Madite dame, commenchant au mois d'avril MIII<sup>xx</sup>XVII après Pâques à Bruges », parmi lesquelles on remarque la façon d'une robe de satin violet broché d'or pour l'Archiduchesse, 6 livres ; idem, d'une robe de satin cramoisi broché d'or, 6 livres ; idem, d'une robe de drap d'or, doublée de velours violet « par tout le corps (corsage) et manches », 6 livres ; idem, d'une robe de velours cramoisi, 40 sols ; idem, d'une robe de velours noir doublée de satin jaune, 40 sols ; idem, d'une cotte simple de velours violet, doublée de drap noir, 40 sols ; idem, d'une cotte simple de satin cramoisi doublée de drap, 40 sols ; idem, d'une cotte simple de satin violet broché d'or, doublée de drap, 6 livres ; idem, d'une cotte simple de velours noir, doublée de drap, 40 sols ; idem, d'un habillement de tête de velours noir avec un *gorgias* (2069) et cinq *temple lies* (2070) ; idem, d'une robe de satin broché d'or, doublée de velours ; idem, d'une robe de satin tanné, doublée de velours sur velours cramoisi, 60 sols ; idem, d'une robe de satin gris, doublée de velours sur velours violet, 60 sols ; idem, d'une robe de velours noir, doublée de drap, 40 sols ; une cotte simple de satin noir, doublée de drap noir, pour la façon, 46 sols ; idem, d'un habb-lement de tête de velours noir et un *gorgias* et deux *templettes*, une *porte* (2071) de satin cramoisi, doublée d'écarlate, 40 sols ; idem, d'une robe de velours cramoisi *jet* (2072) de velours jaune en haut et en bas, et doublée de taffetas jaune,

40 sols ; idem, d'une robe de satin noir à *jet* de velours noir haut et bas et les manches *tout plian* et doublée la robe par en bas de soie noire, 40 sols ; idem, de deux habillements de tête de velours noir, 40 sols, etc. ; — attestation par laquelle l'archiduc Philippe promet en parole de prince de « payer à messire Maximilien de Hornes, vicomte de Bergues St-Winnocq, ou au porteur de cestes pour luy si tost que en léal mariage et de femme qu'il aura espou-sée, il aura eu ung enfant masle ou femebe, la somme de trois cens florins philippus d'or de nostre coing par noz dernières ordonnances évaluéz au pris de xxv sols tournois pièce ou la juste valeur, et ce en payement d'ung dyamant en table en façon de cueur, enchâssé en une verge d'or, lequel soubz icelle condition nous avons acheté pour ledit pris, le tout fait sans fraude ou malangien » (Figuères, le 5 février 1502-1503) (n. st.) ; — mandement pour le paiement de la somme de 40 bvres due annuellement à Pauwels van Steyn, barbier de feu l'Archiduc Philippe le Beau, roi de Castille (30 juin 1504) ; etc.

B. 3380. (Portefeuille.) — 182 pièces, papier.

**1510-1513.** — Pièces relatives à l'exécution du testament de l'archiduc Philippe d'Autriche, roi de Castibe, en ce qui concerne les legs faits par lui aux serviteurs et officiers de son hôtel, et aux dépenses de l'hôtel et de la Chambre aux deniers de l'archiduchesse Marguerite et de l'archiduc Charles d'Autriche.

B. 3381. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

**1514-1518.** — Attestations diverses relatives aux

(2069) Tour de gorge, fraise, fichu.

(2070) Bandelette ou ruban serrant la tête.

(2071) Porte-galoize, ornement de tête.

(2072) C'est-à-dire garnie.

dettes contractées à cause de la dépense ordinaire de l'hôtel du duc Charles le Téméraire, de l'archiduc Philippe le Beau, de l'archiduchesse Marguerite et de l'archiduc Charles d'Autriche. Liquidation de ces dettes.

B. 3382. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 32 pièces, papier.

**1501-1513.** — Ordonnance rendue le 31 octobre 1501 par l'archiduc Philippe le Beau, réglant « Testât de Monseigneur le duc de Luxembourg (2073) son fils et autres messeigneurs ses enfants », et prescrivant « qu'il sera doresnavant conduit et gouverné par les personnes selon et par la manière cy-après déclarez ». — Quittance de la somme de 5,749 livres, 5 sols de quarante gros, délivrée par Philippe van der Berghe, conseiller et général maître des monnaies de TArchiduc, somme qui lui était due pour l'argent, dorure et façon « de plusieurs parties de vaisselle d'argent dont une grande partie est dorée dedans et dehors et l'autre partie blanche sans dorure que je certiffié et affirme en ma conscience avoir faictes, vendues et délivrées en la chambre des joyaulx de mondit seigneur par son commandement et ordonnance pour s'en servir à son très-noble plaisir », comprenant : 6 tasses d'argent, dorées dedans et dehors, « atout les six mois de Tan », pesant 19 marcs; 6 autres tasses aux armes de TArchiduc, dorées comme los précédentes, pesant 18 marcs, 2 onces, 5 esterlins ; une salière avec un *ferlelet* aux armes de TArchiduc, dorée de même, pesant 4 marcs, 1 once, 10 st. ; trois tranchoirs dorés, à deux côtés, pesant 4 marcs, 4 onces, 10 est.; deux tasses *amples* dorées de même, pesant 6 marcs, 6 est.; une coupe avec le couvercle avec un *ferlelet* aux armes de TArchiduc, dorée de même, pesant 4 marcs, 5 est.; 12 gobelets à hauts pieds dorés aux bords et aux pieds, pesant 12 marcs, 2 onces ; une aguière couverte pesant 4 marcs, 2 esterlins ; deux chandeliers pour la chambre de TArchiduc, pesant 6 marcs, 2 onces, 10 esterlins ; 3 autres chandeliers pour la fruitorie, pesant 15 marcs, 3 onces, 14 esterlins ; 2 autres chandeliers *godronnés* pour la chapelle, pesant 11 marcs, 7 onces, 15 esterlins ; huit grands plats pesant 38 marcs, 5 onces, 10 esterlins ; 12 autres moyens plats, pesant 48 marcs, 4 onces, 10 esterlins ; 12 écuelles pesant 37 marcs, 1 once, 5 esterlins ; douze *sausserons* (sautières), pesant 20 marcs, 7 onces, 15 esterlins ; 12 tasses à pieds, pesant 36 marcs, onces, 10 esterlins ; 12 autres tasses sans pieds, pesant 36 marcs, 5 onces, 10 esterlins ; 3 tranchoirs, pesant 4 marcs, 6 onces ; une clochette, pesant 1 marc, onces, 12 esterlins ; une nef pour porter l'encens, pesant 3 marcs, 1 once, 10 esterlins ; deux ampoules, pesant 2 marcs, 3 oboles, 10

esterlins; une boîte pour mettre les hosties, pesant 1 marc, 4 onces, 5 esterlins; deux réchauffoirs, pesant 10 marcs, 5 onces, 7 esterlins ; un bassin de barbier, pesant 6 marcs, 4 onces ; 2 grandes cuillères trouées pour passer les sauces, pesant 2 marcs, 1 once, 19 esterlins; 2 aiguières à façon de *cuveleltes*, pesant 8 marcs, 6 onces, 2 esterlins ; uneécritoire avec la boîte pour mettre la poudre, pesant 4 marcs. 7 onces, 7 esterlins : 6 pots à pieds, pesant 69 marcs, 6 onces, 10 esterlins ; un autre réchauffoir, pesant 6 mars, 6 onces, 18 esterlins (22 juin 1501). — État de divers documents relatifs à l'administration de l'hôtel des ducs Philippe le Bon et Charles le Téméraire, de l'archiduc Philippe le Beau, et k celle des finances et domaines, demandés en communication par l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, aux gens de la Chambre des Compte à Lille (Sans date).— Quittances de leurs gages délivrées par Adrien de Bermal, capitaine de la tour de Bourgogne-lez-Lécluse, Jean Augele, trompette du roi de Castille (paiement d'une somme de 12 livres, 15 sols, 6 deniers, pour avoir porté des lettres de ce prince, de Windsor en Angleterre où il se trouvait, aux seigneurs de Nassau, de Hornes, d'Ysselstain et de Furstemberg, étant *kFalenny...*, par lesquelles il leur mandait « aucunes choses touchant sa venue illec » (14 février 1505-1506). — Mandement de l'archiduc Philippe le Beau, roi de Castille, etc., prescrivant le paiement de la somme de 2,000 livres, outre et par dessus leurs gages et soldes ordinaires et prix de la location de leur bateau, à Jean, Jacques et Herman Cornells, et frères Huberts, *marronniers* de la ville de Ziériksee et maîtres du navire nommé *la Juliane*, lequel navire a été retenu par l'amiral pour le transport des personnes dudit Archiduc et de la Reine dans le cours du voyage qu'ils s'apprentent à faire en Espagne (4 janvier 1505-1506, n. st.). — État de la vaisselle vendue pour payer les gages arriérés des officiers de l'hôtel de l'archiduc Philippe le Beau (1506). — Enquête au

sujet des profits et émoluments du maître de la Chambre aux deniers (14 décembre 1506). — Quittance et mandements de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche pour le paiement de menues sommes (1507-1508). — État des gages « des mois de janvier, février, mars et avril de ceste présente année mil cinq cens et sept, payés par Diego Florès, garde-joyaulx de ma très-redoutée dame, Madame Marguerite d'Autriche et de Bourgogne, duchesse douairière de Savoie, etc., aux maîtres d'ostelz, gentilzhommes et officiers de madicte dame, comptez par les escrous de la despense ordinaire de son hostel ». — Mandements de l'empereur Maximilien et de l'archiduc Charles d'Autriche, prescrivant de délivrer à Charles, évêque de Salubrie, une gratification de 100 livres (8 juin 1508) ; — de l'archiduchesse Marguerite, prescrivant à Diego Florès, de passer en ses comptes la somme de 407 livres, 13 sols, à quoi montent les 31 marcs, 11 esterlins, et 20 grains d'argent de cendrée, délivrés à maître Liévin, orfèvre à Bruxelles, pour les employer à la châsse du Saint Suaire (31 décembre 1508) ; — de l'empereur Maximilien et de l'archiduc Charles d'Autriche, prescrivant de servir à Pasquier Bricquart, en considération des services qu'il a rendus comme valet de chambre à la duchesse de Bourgogne et au roi de Castille Philippe le Beau, et aussi de sa vieillesse et de ses infirmités, une pension de 4 sols par jour (date illisible, vers 1509). — Requête de Pierre Resteau, prince des clercs, sollicitant l'archiduchesse Marguerite de l'aider d'une somme d'argent « comme avait son prédécesseur et qu'il ne demeure indigent » (Malines, 26 février 1511-1512, n. st.). — Ordonnance de l'archiduchesse Marguerite concernant l'état de sa dame d'honneur, Charlotte Blaeswelt, femme de Hugues de Bulleux (1512). — Ordonnance de l'empereur Maximilien et de l'archiduc Charles d'Autriche retenant et réintégrant dans les fonctions de secrétaire ordinaire et domestique maître Richard Baradot, qui avait déjà occupé lesdites fonctions auprès de l'archiduc Philippe, roi de Castille (Sans date, vers 1512). — État de la maison de l'archiduc Charles d'Autriche, roi de Castille : Chambellans (à 36 sols par jour) : le comte de Mon-trevel, don Jean de Cuniga, le sieur de Hallewin, Robert *de la Marche* (de la Marck), le sieur de *Flagey*, don Piedro Velès de Ghevarra, le sieur de Viry, le gouverneur de Bresse, le sieur de *Falaiz*, le sieur de Montigny, le sieur de Trazenies, le sieur de Zevenberghe, le sieur de Montferrant, le sieur de Lannoy, le sieur de *Beaurains*, Claude de

*Bours*. Chambellans (à 24 sols) : le comte de *Varembourg*, le sieur de Rupt, le sieur de *Herbeymont*, le sieur de *Louveghem*, le jeune sénéchal, le sieur de *Ymerzelles*, le sieur de Houfalize, le sieur de Mérode, le sieur de Fresnoy, don Diego Manuel, le sieur de Donuans, *Vasque de Gosman*, don *Pietro de Ghevarra*, *Alvar Perez Ozoro*, *Diego Lopez de Cuniga*, *Claude Sallins*, lo prévôt de Mons, le sieur de Praët, le sieur de *la Boutellerie*, *Vasque Dangeroyne*, le sieur de Hékerke, le sieur de Croisilles, Herrere. Maîtres d'hôtel : messire Christophle de Barouze, premier maître d'hôtel, don Diego de Ghevarra, Philippe Dale, Philippe de *Hainnin*, le sieur de Thamise, Gilles d'Avelin, *Casius Hagheney*, *Pierre de Loguinghem*. Panetiers : Jean de *Metleweye*, Claude de Bissy, *Gauvain de Grantmon*, Jaques de Cuvilly, *Hermann Pérès de Bisquaye*, Simon Tyn-nock, Jaques de Villers, Suattre, Colinet de la Motte, Alonche (Alonzo) Florès, Georges de *Landaurs*, Antoine de *Tuars*, *Francisco de Gosman*, le sieur de *Berbieus*, *Jacques de le Douwe*. Échansons : Henry de *Wedre-grate*, Antoine de *Ghistelle*, Antoine *Delsaull le jeune*, Etienne de Cessey, Jean de *Candye*, Louis de Gavre, sieur de *insy*, Frédéric Swenseldorlf, Joseph de Montmorency, Louis de Montrichard, *Mannecalle*, le sieur de *Aspre*, le sieur de *Boremy*, le sieur de *Orlon*, Adolphe van der Aa, Adolphe de Coupigny, Ferry du Chaste], Philippe d'Orley, Guillaume de *Bloix*, Jacques Stoof. Écuyers tranchants : Guillaume Carondelet, Roland de Mol, le sieur de *Bosbique*, Jehan de Lattre, Gonsalve de *Coeve*, *Monlfort de Bourgoingne*, *Wynaut*, Jean de Falletans, Jean Velt, Jean de *Vau-drey*, Jean, seigneur de *Vauldrey*, le sieur de la *Muyre*, Jacques de *Marcilles*, Georges de *Farette*, *Hano*, *Houppian*. Écuyers d'écurie : Charles de Lannoy, grand écuyer, André de *Succre*, Louis de Ravel, Philippe de Berghes, *Espaigne*, messire *Rodrigo de la Haze*, Philippe *Belle fourrière*, *Bellefour-rière-le* fils, *Silvestrin*, Arbogast *Audulo Alman*, *Henry-le-Beghe*, *Bourleut*, Simon de Vaudrey, Gros-pain, Marc-Antoine de Merlian, Jean Carpentier, Philibert de *Succre*, *Fauguwez*, Frédéric de Lannoy, Witasse Desne. — Déclaration par laquelle Alard Ben-tinck, maître d'hôtel de l'archiduchesse Marguerite, confesse avoir reçu de cette princesse la somme de 200 écus d'or au soleil du prix de 36 sols, 6 deniers... de deux gros, monnaie de Flandre, pièce, laquelle somme elle lui a fait délivrer sous et à la condition ci-

après déclarée, savoir: « que doresnavant et à jamais je ne joueray à quelque jeu ne contre quelque personne que ce soit plus hault de deux philippus pour ung jour, saulf et réservé en la présence et compagnie de ma très-redoubtée dame et par le congié et consentement d'icelle, et en cas qu'il puist estre trouvé que j'aye joué plus desdits deux philippus par jour, si ce n'est par le congié de madicte darne et avec eue, je seray tenu et par ceste m'oblige à donner à madicte dame une chaîne d'or en valeur de mille livres de XL gros de monnaie de Flandre la livre pour une fois, soubz l'ypo-thèque de tous et singuliers mes biens présens et advenir et sans fraulde ne malingien » (Sans date ; vers 1513).

B. 3383. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 12 pièces, papier.

**1516-1519** — Pièces comptables et autres relatives à l'administration de l'hôtel de l'archiduc Charles, roi de Castille et de l'archiduchesse Marguerite, entre autres ; quittances de sommes reçues de Diego Flores, trésorier de l'archiduchesse Marguerite par Nicolas Offhuys, écuyer tranchant de Madame Éléonore d'Autriche, Corneibe Andrieu, mère et religieuse de l'hôpital et couvent de Notre-Dame à Malines ; — enquête au sujet du différend qui avait éclaté entre Alard Bentinck, maître d'hôtel de l'Archiduchesse, et Philippe de Sauleure, échanson de cette princesse, le premier étant pris de vin ayant appelé le second : vilain ; — ordonnance de l'archiduc Charles, roi de Castille, pour le paiement d'une somme de 2,000 livres de 40 gros aux maîtres des postes Francisque et Baptiste de Taxis, avec une copie des « points et conditions de l'appointement fait par le Roy très-cathobque avec messeigneurs Francisque et Baptiste de Taxis, capitaines et maîtres des postes, pour l'entretènement des postes depuis les pays de par decha jusques en Espagne, Rome, Naples, Almaine et France; ensemble aussi les debvoirs et diligence que le Roy entend que lesdictes postes seront en leur service durant ce présent appointement » (1516); — quittances par Gérard de la Roze, valet do chambre et chaussetier du roi de Castille, de la somme de 426 livres, 4 sols, 6 deniers, pour 356 aunes et demie de drap blanc, rouge et jaune qu'il a vendues pour en faire habiUements à la mode d'Allemagne, à savoir chausses et pourpoints aux cent habebardiers de sa suite pour le voyage d'Espagne ; idem, de 39 livres, 15 sols, 6 deniers pour les parties de drap vendues par le même pour servir « à l'ob-sèque que le dit seigneur Roy a fait faire les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> jours de ce présent mois de mai (1517) en l'église de Cauweberghe en la ville de Bruxebees pour le salut de l'âme de feu la reine de Portingal (2074) » ; idem, de

162 livres, pour 18 aunes de drap jaune, vendues pour en faire des robes au veneur de chambre, au lieutenant et au receveur de Bottsfort et aux 32 compagnons veneurs ; — mandement de l'archiduc Charles, roi de Castille, accordant une pension annuelle de 300 livres de 40 gros à Josine de Nyeuwenize, sa *bercheresse*, en raison des bons et agréables services, qu'elle lui avait rendus (1517) ; — déclaration des parties payées, déboursées par Thomas de Cunighien, écuyer, grand prévôt de l'hôtel du Roi, tant a cause de ses droits du tiers denier de toutes amendes civiles, comme des douze écus à lui ordonnés et taxés pour chacune des exécutions, comme aussi des dépens et droits de prison et autres menues et grosses parties extraordinaires et nécessaires servant à faire lesdits exploits et exécutions, entre autres : 72 sols, 6 deniers à Jean du Crocq, *chepier* au château de Lille, pour son droit dudit *chi-peraige* et dépens d'un Colin Martin pour le temps de 29 jours au prix de 2 sols, 6 deniers par jour, auquel jour il fut exécuté par l'épée audit château ; 3 sols pour chandelles abumées à la torture dudit Martin, bois pour le réchauffer après ladite torture et pour une pinte de vin pour lui et son confesseur lorsqu'il fut exécuté, etc. (1517) ; — mandement de l'archiduchesse Marguerite prescrivant le paiement d'une pension de 3 sols de dix gros monnaie de Flandre par jour au héraut d'armes Jean Araby, dit Bourgogne (1518) ; — idem, la somme de 200 livres à Jacques de Sucre, écuyer tranchant de l'Archiduchesse (1519). — Liste des dignitahes de la Toison d'Or en 1519 : « le Roy, le marquis d'Aërschot ; don Jehan Manuel, le Comte Palatin, le marquis de Brandembourch, le comte de Porciain, le Grand Écuyer, le Grand Connétable dç Castille, le duc de Veygère, le prince de Bezman, le comte de Gavre, le sieur de Beurrain ».

(2074) Marie de Castille, sœur de la reine Isabelle la Catholique, femme du roi de Portugal Emmanuel-le-Fortuné, morte à Lisbonne le 7 mars

1517. Elle était arrière-grande tante de l'Archiduc Charles, du côté maternel.

1415. — Pièces comptables, mandements, ordonnances, attestations, quittances concernant l'administration de l'hôtel de l'archiduc Charles d'Autriche, roi de Castille et de l'archiduchesse Marguerite, entre autres : les « ordonnances et restrictions faictes advisees et conclues par ma très redoubtée dame Madame l'Archiduchesse d'Austrice, ducesse et contesse de Bourgoingne, douagière do Savoye, par l'avis et déli-béracion des seigneurs de son Conseb estanz lez elle, en et sur le fait et conduite de ses demaine, finances, despence ordinaire et extraordinaire do son hostel, lesquelles ordonnances et restrictions, madicte dame vueult doresnavant estre gardées, entretenues et observées inviolablement ot sans infraction, en cassant et annullant toutes autres charges et commissions touchant le gouvernement et conduite desdites finances, despence ordonnance et extraordinaire faictes ou données auparavant ces présentes » (8 décembre 1515); — état de la maison de Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie avec des corrections écrites de la main même de cette princesse : « Au jour d'uy premier jour de janvier l'an mb cinq cens et quinze, stille de Romme, ma très redoubtée dame madame l'archiduchesse, duchesse et contesse de Bourgoingne et douai-gière de Savoye, etc., vueibant mectre ordre, règle et police au fait et conduite de son estât, à l'occasion mesment de se retirer et mettre hors des grans debtes qu'elle a fait à cause des prestz qu'il lui a convenu faire ça devant, tant pour l'affaire de la guerre de Gheldres que aultres affaires de mondit seigneur son nepveu, a par bon avis et conseil ordonné et déclaré, ordonne et déclaire par ces présentes que son plésir est que Testât et service de son hostel soit doires en avant conduit et réglé selon et par la manière que sera cy après déclairé, à commencer ceste présente ordonnance dès le jourduy et devoir durer ung an entier sans y riens changer de leur effect et contenu, et que les gentilz hommes et officiers servant à leur tour et terme comme cy après est spécifié, révoquant par cestes toutes aultres ordonnances et retenues précédons » ; — copie de l'état des dons faits par l'Archiduchesse « pour et à cause du gouvernement de Monseigneur et de ses pays, lesquels biens et dons eussent esté prins sur les deniers et finances de Monseigneur, si elles y eussent pu fournir, savoir: au duc de Jubers, envoyé par l'Empereur vers Madame, une belle et grande coupe d'argent toute dorée pesant avec le couvercle 16 marcs environ, laquelle coupe avait été donnée à l'Archiduchesse par la ville d'Anvers ; au contrôleur de Calais, envoyé en ambassade auprès de Madame par le roi d'Angleterre à son départ, une demi-douzaine de tasses, deux pots et deux flacons pesant ensemble 55 marcs d'argent ; aux autres

ambassadeurs d'Angleterre qui vinrent après, le comte de *Sourrel*, feu messire Richard *Winfilde* et messire Des Rodes qui traictoient le mariage d'entre ledict feu Roy d'Angleterre et madicte Dame et qui furent envoyés pour assister à la paix de Cambrai, savoir au comte de *Sourrel* une coupe d'or où Madame buvait journelement pesant 300 écus d'or ; au sieur *Winfilde*, second ambassadeur, 20 aunes de velours, 20 aunes de satin et 20 aunes de damas ; au troisième ambassadeur Messire des Rooles, 20 aunes de velours et 20 aunes de damas, et à leur héraut, 20 aunes de damas : à feu Monseigneur le Légat au traité de la paix de Cambrai, une très belle coupe d'or, pesant près de 600 écus avec son couvercle garni des perles et riches pierreries suivantes : au bord du couvercle 5 *trufies* (2075) de grosses perles et en chacune *trufie* 3 perles et entre chacune *trufie* une *table de balai*, bien fine, prisée chacune desdites tables plus de 350 florins d'or, au-dessus de la dite coupe se trouvait une belle et grande émeraude, au pied il y avait 5 autres *trufies* de moyennes perles et 5 autres tables de balais, moins grandes que celles du dessus ; laquelle coupe était estimée plus de 4000 florins d'or et fut depuis, à cause de son excellence et de sa beauté, donnée par ledit légat au feu roi de France (2076) ; à l'évêque de Paris, parce qu'U était ecclésiastique, U reçut de Madame l'Archiduchesse « unes bebes et riches heures que avoient esté achetées de MaUlardet pour le prix et somme de im<sup>c</sup> escus d'or, et estoient garnies toutes d'or, et sur les deux fermaux avoit deux belles et grandes tables de diamant, et pour tenir le registre avoit un grand balais longuet tout à jour et peicé, que l'on estimoit plus de mil florins, où estoient les petits cordons de soye attachez, et à chascun cordon une perle qui estoient au nombre de XXV » ; au comte de Carpy, deux beaux, grands et riches flacons d'ar-

---

(2075) Probablement ornement en forme de trèfles.  
(2076) Louis XII.

gent que Madame avait apportés d'Espagne, pesant chacune environ 22 marcs, *bien ouvrés* ; aux hérauts, huissiers et autres menus officiers dudit Roi (de France) étant en cette ambassade particulièrement, de 400 à 500 écus d'or ; le tout donné pour « mieulx nourrir paix et amour entre France et ceste maison, ainsy que les affaires de Monseigneur le requéroient » ; depuis Madame a encore fait plusieurs dons tant à des ambassadeurs venus de part et d'autre, à des gens d'armes, gentilshommes et officiers de Monseigneur (le Roi de Castille) montant à plus de 5000 florins, etc. (sans date, vers 1515) ; — mandements et quittances de sommes reçues par : Antoine, comte de Fauquemberg, baron de Ligne, seigneur de Bailleul, conseiller et chambellan du prince d'Espagne, archiduc d'Autriche, le sieur de Montigny, second chambellan de l'archiduc Charles d'Autriche, prince d'Espagne, bail et mari de madame de Culembourg, auparavant veuve de feu le seigneur de Ville, en son vivant grand et premier chambellan du feu Roi don Philippe, de la somme de 2000 florins pour 264 marcs, 6 onces, 15 estrelins de vaisselle d'argent de cuisine, Paul de Armestorff, sommelier de corps, de la somme de 3,923 livres, 15 sols, 6 deniers, Antoine de Croy, seigneur de Thou, gouverneur du Quesnoy, chambellan du prince d'Espagne, de la somme de 150 florins, Adrien d'Egmont, écuyer, de 60 florins, Jean Micault, receveur général, de 125 livres, somme payée par lui à un secrétaire du roi de France qui était venu vers l'Archiduc à la Haye en Hollande avec les seigneurs de Vendôme, de Paris et autres ambassadeurs dudit Roi, Diego Florès, receveur général de l'Archiduchesse, de la somme de 100 francs, pour l'employer à l'édifice de l'auditoire que l'on construit en la ville de Gray, Martin de Hammes, écuyer, Jean Micault, de 375 florins donnés par lui à un gentilhomme d'Aragon, Jean Aubert, de 40 livres, de 500 livres, à un gentilhomme de France nommé le seigneur de Bazoges, de 100 florins, à Melchior Eydorffe et Balthazar Prefinghe, conseillers du prince d'Espagne, Philibert Naturel, prévôt d'Utrecht, d'une pension de 180 florins, Guillaume de Vergy, seigneur de Montferrand, de 112 florins, Jacques de Gavre, chambellan et grand bailli de Hainaut, de 300 livres, Henry de Aymericourt, premier écuyer d'écurie de l'archiduchesse Marguerite, de 200 florins, Adrien de Croy, seigneur de Beaurain, écuyer et chambellan du prince d'Espagne, de 500 florins, 10 hallebardiers de la somme de 224 livres pour leurs gages, Jean Micault, receveur général, de la somme de 358

livres, 4 sols, 10 deniers pour les réparations d'une maison située au dehors du château de Béthune, Nicolas de Bettencourt, écuyer, de la somme de 500 florins, pour s'être désisté du droit qu'il avait sur la rançon du seigneur de Bussy, fait prisonnier en la journée auprès deThérouane, Guillaume de Rolle, écuyer, de la somme de 200 florins, Philippe, bâtard de Bourgogne, seigneur de Blaton, amiral de la mer, grand trésorier de Zélande, delà somme de 1000 florins, Gilles van Berchem et Aêrt van Liers, chevaliers, bourgmestres de la ville d'Anvers, de la somme de 250 florins, Antoine de Fauquemberg, baron de Ligne, etc., de 594 florins, Etienne de Chassey, écuyer, de 30 florins, Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, chevalier de la Toison d'Or, de 126 florins, Michel de Herrera, écuyer, de 100 florins, Hugues Marmier, conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi de Castille, de 100 florins, Jean Micault, receveur général, de la somme de 2,250 livres, 10 sols, 4 deniers du prix de 40 gros, payée par lui à divers orfèvres, marchands et autres pour les parties de vaisselle d'argent, blanche et dorée, achetées d'eux et délivrées au commandement du Roi à aucuns ambassadeurs de France et d'Angleterre, envoyés pour « le bien de paix », ainsi qu'il s'en suit : une grande coupe d'argent, dorée dedans et dehors, pesant 8 marcs, 4 onces, une autre coupe aussi dorée de même pesant 6 marcs, 3 onces, 15 estrelins, qui furent données au mois de décembre 1515 au seigneur de La Rochefoucaud, envoyé par le roi de France, à la requête de l'Archiduc, vers messire Charles de Gueldre, au sujet des affaires du pays de Frise, lesquelles coupes au prix de 60 sols l'once, valent 359 livres, 5 sols ; item, 6 tasses dorées aux bords et aux pieds, pesant 18 marcs, 18 est. et 6 gobelets couverts aussi dorés pesant 11 marcs, 2 onces, donnés le 26 février 1515 (1516 n. st.) à un docteur et ambassadeur du roi d'Angleterre, envoyé vers le roi de Castille pour aucunes affaires dont il n'est pas besoin de faire plus ample déclaration ; item, 2 grands pots d'argent aussi dorés aux bords et aux pieds pesant 31 marcs, 3 onces ; item, 6 lasses aussi dorées pesant 17 marcs, 5 onces ; item, un bassin aussi doré aux bords et au pied pesant 7 marcs, 5 onces, 10 esterlins ; item, une grande aiguère dorée comme dessus pesant 4 marcs, 1 once, 8 esterlins ; item, 6 autres tasses dorées comme dessus, pesant 23 marcs, 7 onces et une grande tasse



avec un couvercle pesant 10 marcs, 5 onces, lesquelles parties de vaisselle le Roi avait fait donner au seigneur de Genlis qui vint en ambassade avec les seigneurs de Vendôme, de Paris, de Tournai et autres qui furent présents à voir jurer la paix à la Haye en Hobande, etc.; Francisque de Gusman, écuyer espagnol, de ses gages, Jean, bâtard de Vaudrey, écuyer, de 25 florins, Jean de Fiers, procureur du Roi au siège de la prévôté de Beauquesne. Antoine de Thourar, écuyer, panetier de l'Archiduc, de 25 florins, Hubert Welleman, pensionnaire de la ville de Mabnes, d'une pension de 100 florins, Pierquin Fontaine, chevaucheur ordinaire de l'écurie du prince d'Espagne, Aert van Lyere, chevalier, Nicolas Gailland, receveur de Bapaume, Jacques de Chomilly, écuyer de chambre de l'Archiduc, de 60 florins, PhUippe de Souastre, écuyer, Hugues de Melun, vicomte de Gand, d'une pension de 1000 florins, Claude Diskin, Philippe d'Orley, bailli du Roman Brabant, messire Jacques Andrey, prêtre, PhUippe et Guillaume Andrey, de Vauconcourt (ratification de leur affranchissement fait par Jean, seigneur de Rupt).

B. 3385. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 38 pièces, papier.

**1520-1549.** — Pièces comptables de l'hôtel de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche et de la reine Marie de Hongrie, entre autres : un inventaire des ordonnances rendues par les ducs Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, PhUippe le Bon et Charles, roi de Castille, sur le fait de leur hôtel et de leurs finances (mai 1520); commission de maître de la Chambre aux deniers en faveur d'Henry Sterck sur la résignation de Pierre Boisot (1<sup>er</sup> juillet 1520); état des réparations à faire à l'hôtel de l'Empereur à Bruges (1524-1527); comptes en italien de sommes reçues ou dépensées dans l'intérêt de la reine Marie de Hongrie dans le royaume de Naples.

B. 3386. (Portefeuille.) — 1 cahier, in-f°, 12 feuillets, parchemin, 70 pièces, papier.

**1531-1539.** — Pièces comptables de l'hôtel de la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, entre autres : état des sommes dues à Wauter van Hanswick, marchand de draps de soie à Malines, pour les parties suivantes livrées par lui; pour les habits nuptiaux de la bâtarde Elizabeth (2077), 19 aunes de bon et beau velours cramoisi rouge pour une robe, à raison de 8 livres l'aune = 152 livres; 19 aunes de riche brocard d'or sur satin tanné pour une autre robe, à raison de 11 livres l'aune = 209 livres; 6

aunes d'exquise toile d'or figurée, à raison de U hvres l'aune = 66 hvres : 12 aunes de bon velours tanné pour une cotte, à raison de 78 sols l'aune = 46 livres, 16 sols; 12 aunes de bon satin blanc, pour une autre cotte, à raison de 40 sols l'aune = 24 livres, et encore pour 3 aunes dudit satin = 6 livres, soit = 503 livres, 16 sols de 40 gros, etc.; — fragment d'un compte de l'hôtel de l'année 1530-1531 dans lequel se trouvent indiquées diverses sommes payées à des officiers, serviteurs, etc. de feu l'archiduchesse Marguerite entre autres : 50 livres à « maistre Jehan Vermay (2078), jadis painctre de feu Madame, pour la moitié de cent livres dudit pris qu'il vouloit prendre et avoir chacun an de pencion de Madicte dame, et ce icy lesdictes L livres pour sa dicte pencion d'ung demy an entier commenceant le premier jour de janvier anno XXXI stil de Rommeet finy le derrenier jour de juing suyvnt incluz, laquelle pencion icelle feu dame par son testament et der-nierne voulonté a ordonné qu'il en fut payé »; — 100 bvres à Conrat Meyt (2079), jadis tableur d'ymaiges de feu Madame, « que par ordonnance de la Majesté de l'Empereur et suyvnt les dictes lettres patentes dattées du XXI<sup>e</sup> jours de mars XV<sup>e</sup> trente par l'advis de mes-dicts seigneurs les exécuteurs dudit testament luy a esté paie, baUlé et délivré, à cause de semblable somme dont Sadicte Magesté par sesdictes lettres patentes luy a fait don de grâce especial pour une fois, en faveur et pour le recompenser des services par luy faictz à icelle feu dame pendant le temps qu'il a esté et demeuré avec elle en son service et jusques à l'heure de son trespas, etc. »; — mandements de la reine Marie de Hongrie, prescrivant au penninckmaistre Jean de Gyn de payer diverses sommes pour le service de son hôtel et de sa personne, entre autres : à Philippe de Hohenberges, marchand à Bruxebes (fourniture de draps); la dame de Bailleul, Georges de

(2078) Voir la note de la page 304.

(2079) Conrad Metz ou Meyt, de Malines, auteur des belle sculptures en marbre blanc de l'église de Brou et des mausolée de Jean II et de Philibert de Chalon qui existaient autrefois dans l'église des Cordeliers à Lons-le-Saunier.

(2077) Fille naturelle de l'empereur Maximilien.

Vos, gentilhomme de l'hôtel, Alexandre Castrano, écuyer, idem, etc.

B. 3387. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 133 pièces, papiers, 5 sceaux.

**1531-1556.** — Pièces comptables de l'hôtel de la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, entre autres : état des parties dues à Walten Hes, couturier de la Reine, depuis le 8 février 1531 « ouquel jour il a été retenu pour servir de son mestier » jusqu'au 13 mars 1533, style de Rome ; — idem, des parties d'ouvrages que Jacques le brodeur a fait par ordre du maître d'hôtel Souastre pour les princesses de Danne-marck, savoir : 2 lits de camp de damas vert, « bordés d'une bordure d'une taillure en losanges » avec la doublure et la garniture des dits deux lits comprenant le ciel, *dossières*, *gouttières* et *bas de lits*, ayant coûté le tout 24 livres, 14 sols de 40 gros (1532) ; — mandements pour le paiement de diverses sommes dues pour gages, et gratifications, avec quittances jointes, à Adrien Garchette, laquais de la Reine lorsqu'elle était en Hongrie, à messire Leopolden van Seryverstarff, maître d'hôtel de la Reine, venu d'Allemagne, aux sept fauconniers, à Walten Hes (parties dues pour les habillements des filles d'honneur delà Reine), à Pierre Mathieu, aussi couturier de la Reine, au docteur Gilles van Hertoghe qui a examiné deux fois la gouvernante des filles d'honneur, Hannekin Oels, valet de chambre de la Reine, Jacqueline de Thyant, ayant la charge et le gouvernement des deux princesses de Danemarck, Jacques de Remeaulx, valet de chambre de la Reine, Antoine Seufft, idem, Adrien Alart, chantre de la chapelle, aux veneurs de Boistfort, Jean Gosins, maître des enfants de la chapelle, Antoine de Zélande (parties de draps de soie délivrées pour la Reine, ses dames et filles d'honneur), Pierre Hubelot, huissier de la cuisine, Jean Le Roy, archer de corps, Jean de la Waorde, chantre de la chapelle, Jacques Bucquet, organiste, Lazarus Tucker, conseiller de l'Empereur, Stenzil Urgelo Wander, messire Jean Carlo de Laffetati (paiement d'ouvrages non désignés que la Reine a chargé la fille de la princesse de Macédoine (2080) de lui faire faire (23 septembre 1545) ; achat des héritiers de feu Jean Le Grand d'un drageoir, d'une coupe et d'une aiguïère d'argent doré, garnies de plusieurs sortes de pierreries, *camahu* (camées) et perles pesant environ 89 marcs pour le prix de 4300 livres, offerts au vice-roi de Naples ; idem, de 3 pièces de toiles d'argent et d'une pièce de toile d'or prises à Florence au prix de 684 livres, 12 sols ; idem,

---

(2080) C'est Déjanire Comnène, femme de Georges Trivulce, colonel en Hongrie au service de Charles-Quint. Les quittances délivrées par cette princesse sont signées : Dejanira Comnena Trivultia, manu propria. Les ouvrages faits pour la Reine en Italie consistaient probablement en bas et chausses de soie que l'on fabriquait alors à Mantoue et à Milan.

d'une pièce de *sage* de *soye* contenant 41 aunes à 51 sols l'aune, soit 105 livres, 16 sols, 6 deniers, etc., (1548-1549) ; — Jean-Baptiste de Laffetati et compagnie, résidant à Anvers ; etc.

B. 3388. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

**1540-1549.** — Pièces comptables de l'hôtel de la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, entre autres : mandement de cette princesse prescrivant de payer aux échevins et gens de la ville de Bruxelles, la somme de 3,000 livres de 40 gros, pour et en récompense du présent qu'ils ont fait, à la reine de France étant dernièrement dans cette ville et pour autres frais et dépens par eux faits et supportés à cause des festins qu'on lui a faits et à Monseigneur d'Orléans et autres de leur compagnie, et aussi des joutes et autrement (22 janvier 1544-1545 n. st.) ; — comptes de la cuisine de l'hôtel (« la semaine comenchante lundi... de may 1548 ; recepte ; premiers, délivré à Jehanne, servante : VI livres ledit jour, et depuis encoires : CIX sols, III deniers ; somme de ladictre recepte : XI livres, IX sols, III den. ; despense sur ce : pour ung museau de beuf, X gros ; pour ung museau de veau : III gros ; pour chair de mouton : VIII gr. ; pour une espaulle et un cuissot de veau : XI gr. ; pour frazes de veau : XI sols, II den. ; pour une langue de beuf : II gros ; pour quartron et demy de pommes : V sols, VI den. ; kannesteaux (2081) : II gr. ; une once de pouldre de claret (2082) : II sols, III den. ; demi-once de gingembre : XV den. ; III livres de savon : III sols, IX den. ; I livre de larl : II sols, VI den. ; ung ramon :

---

(2081) Ce mot peut désigner soit de petites corbeilles, soit une sorte de pâtisserie dans le genre de l'échaudé.

(2082) Peut-être crème de tartre.

vi den. ; une livre de burre : m gr. ; ung brou (2083) de mouton : un sols, vi den. ; trippes : n gr. ; molue : v gr. ; deux botkins (2084) : u gr. ; deux playsses (2085) : il gr. ; la moitié d'une raye : il sols, vi den. ; deux seullles (2086) : xvm den. ; laict : u sols, vi den. ; une kanne de pierre (2087) : n sols, vi den. ; pour avoir mis le vin en la cave : n gr. ; deux cents de gerbées : m gros ; à Melchior qu'il a desboursé à Menin : m gr. et à Lomme : n gr. ; pour xxim livres de burre a n sols. Vi den. la livre : lx gr. : une livre d'anis sucrés mi sols, vi den. ; chair de beuf : ix gr. ; ung brou de mouton : vi sols, vi den. ; pain : vi gr. ; une livre de raysins : n gr. Somme : xi livres, ix sols, ni den. >); — mandement et quittances au sujet de diverses sommes payées par Wolf Haller de Hallerstain, chevalier, conseiller, maître d'hôtel et trésorier général (1549).

B. 3389. (Portefeuille. ) — 5 pièces, papier.

**1550-1554.** — Pièces comptables de l'hôtel de la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, entre autres des quittances délivrées par Jean de Montmorency, chevalier, seigneur de Courrières, ci-devant conseiller et maître d'hôtel de l'Empereur, etc., de la somme de 1.200 livres qui lui était due à cause de ses gages, pension et livrées au temps où il avait servi audit état de maître d'hôtel ; — idem, par Wolf Haller de Hallerstain, conseiller et maître d'hôtel de la reine Marie de Hongrie, de la somme de 1,000 livres qu'il a reçue de la veuve de Pierro Erernboul, en son vivant receveur général de la vénerie de Flandre.

## FIN DU SEPTIÈME VOLUME .

---

(2083) Brouet, bouillon.

(2084) Nom flamand de la merluche.

(2085) Plies.

(2086) Soles.

(2087) Pot en erès.

## ERRATA.

Page 159 (1<sup>re</sup> colonne, à la note), *au lieu de* Guillaume VI, *lire* : Guillaume IV.

Page 241 (1<sup>re</sup> colonne), *au lieu de* Guillaume de Vanderrasse, *lire* : Guillaume de Vandenesse.

Page 244 (2<sup>e</sup> colonne, h la note), *rétablir ainsi la phrase* : Don Pèdre, duc de Coïmbre, proclamé roi d'Aragon, en 1464, fils de don Pèdre, tué en 1450.

Page 258 (2<sup>e</sup> colonne, à la note), *au lieu d'*Isabelle, dite Éléonore, fille de Pierre de Baux, etc., *lire* : Jeanne, seconde femme de Ferdinand 1<sup>er</sup>, roi de Naples, morte le 9 janvier 1517.

Page 261 (2<sup>e</sup> colonne), *au lieu de* 256 livres, *lire* : 250,008 livres.

Page 373 (2<sup>e</sup> colonne, à la note), *au lieu de* Marie de Castille, sœur de la reine Isabelle la Catholique, *lire* : fille de la reine Isabelle la Catholique et *au lieu d'*arrière-grande-tante de l'archiduc Charles d'Autriche, *lire* : tante de l'archiduc Charles d'Autriche.

# T A B L E

## DES DOCUMENTS ANALYSES DANS LE TOME SEPTIEME DE L'INVENTAIRE

### SOMMAIRE

#### DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD.

NUMÉROS D'ORDRE.	DOCUMENTS.	PAGES.	NUMÉROS D'ORDRE.	DOCUMENTS.	PAGES
<b>HÔTEL DES COMTES DE FLANDRE.</b>					
<b>B.3229</b>	Pièces comptables de 1290-1298 .....	1	<b>B.3257</b>	Pièces comptables de 1369-1373 .....	64
<b>3230</b>	Id. id. de 1298-1306 .....	2	<b>3258</b>	H. id. de 1374-1377 .....	69
<b>3231</b>	Id. id. de 1308-1330 .....	3	<b>3259</b>	Id. id. de 1378-1379 .....	70
<b>3232</b>	Id. id. de 1345-1379 .....	6	<b>3260</b>	Id. id. de 1380-1385 .....	72
<b>3233</b>	Id. id. de 1380 (Mars-Juin)...	7	<b>3261</b>	Id. id. de 1385-1390 .....	76
<b>3234</b>	Id. id. de 1380 (Juillet) .....	7	<b>3262</b>	Id. id. de 1391-1392 .....	81
<b>3235</b>	<b>Id. id. de 1380 (Août-Déc.)...</b>	7	<b>3263</b>	Id. id. de 1392 .....	82
<b>3236</b>	Id. id. de 1380-1381 .....	8	3264	Id. id. de 1392-1393 .....	83
<b>3237</b>	Id. id. de 1381 (Février-Mai)..	8	<b>3265</b>	Id. id. de <b>1393-1395</b> .....	<b>83</b>
<b>3238</b>	Id. id. de 1381 (Juin-Juillet)..	9	<b>3266</b>	Id. id. de 1396-1397 .....	86
<b>3239</b>	Id. id. de 1381 (Août-Déc)...	11	<b>3266</b>	Id. id. de 1340-1397 .....	89
<b>3240</b>	Id. id. de 1382 (Janvier-Avril)	15	<b>3267</b>	Id. id. de 1405-1413 .....	96
<b>3241</b>	Id. id. de 1382 (Avril-Juillet)..	18	<b>HÔTEL DES COMTES DE HAINAUT.</b>		
<b>3242</b>	Id. id. de 1382 (Août-Déc.)...	20	<b>3268</b>	Registre. Comptes de 1295-1304 .....	98
<b>3243</b>	Id. id. de 1383 (Janvier-Mars)	21	<b>3269</b>	Cahier. Compte de 1319-1321 .....	103
<b>3244</b>	Id. id. de 1383-1384.?. .....	21	<b>3270</b>	Cahiers. Comptes de 1325-1326 .....	111
<b>HÔTEL DES SIRES ET DAMES DE CASSELET DE BAR.</b>			<b>3271</b>	Id. id. de 1326-1327 .....	123
<b>3245</b>	Pièces comptables de 1325-1336 .....	21	<b>3272</b>	Id. id. de 1327-1328 .....	131
<b>3246</b>	Id. id. de 1337-1348 .....	27	<b>3273</b>	Id. id. de 1327-1329 .....	137
<b>3247</b>	- Id. id. de 1348-1353 .....	28	<b>3274</b>	Id. id. de 1330-1331 .....	143
<b>3248</b>	Id. id. de 1353 .....	35	<b>3275</b>	Cahier. Compte de 1332 .....	148
<b>3249</b>	Id. id. de 1354-1355 .....	36	<b>3276</b>	Cahiers. Comptes de 1332-1333 .....	150
<b>3250</b>	Id. id. de 1355-1357 .....	38	<b>3277</b>	Id- Compte de 1333 .....	154
<b>3251</b>	Id. id. de 1357-1359 .....	39	<b>3278</b>	Id. Comptes de 1335-1336 .....	157
<b>3252</b>	Id. id. de 1358-1360 .....	41	<b>3279</b>	Registre. Compte de 1399-1400 .....	159
<b>3253</b>	Id. id. de 1359-1362 .....	44	<b>3280</b>	Cahier, id. de 1401-1402 .....	160
<b>3254</b>	Id. id. de 1362-1365 .....	48	<b>3281</b>	Id. id. de 1405 .....	163
<b>3255</b>	Id. id. de 1365-1366 .....	53	<b>3282</b>	Id- id. de 1407 .....	165
<b>3256</b>	Id. id. de 1366-1369 .....	56	<b>3283</b>	Cahiers. Comptes des <i>pourvéances</i> . 1407.	166
			<b>3284</b>	Cahier. Compt. de la boucherie. 1382-1383.	167
			<b>3285</b>	Id. id. 1383-1884	168

NUMÉROS	DOCUMENTS.	page
d'ordre.		
B. 3286	Cahier. <u>Compt.</u> de la boucherie. 1383-1384.	170
3287	W. id. id. 1384-1385.	170
3288	là. id. id. 1384-1385.	171
3289	là. id. id. 1385-1386.	171
3290	w. id. id. 1386 .....	173
3291	là. id. id. 1386-1387.	173
3292	Id. id. id. 1387-1388.	173
3293	W. id. id. 1387-1388.	174
3294	Id. id. id. 1388-1389.	174
3295	Id. id. id. 1389 .....	175
3296	Id. id. id. 1391-1392.	175
3297	Id. id. id. 1403-1404.	175
3298	Id. id. id. 1404-1405.	176
3299	Id. id. id. 1406-1407.	177
3300	Id. id. id. 1412-1413.	177
3301	Id. id. id. 1414-1415.	178
3302	Id. id. id. 1415-1416.	178
3303	Id. id. id. 1416-1417.	178
3304	Id. id. id. 1417-1418.	179
3305	Id. id. id. Vers 1420.	179
3306	Id. id. id. 1422-1423.	180
3307	Id. id. id. 1423-1424.	180
3308	Id. Compte de la pêche. 1405-1406.	180
3309	Id. id. id. 1406-1407.	186
3310	Id. id. - id. 1407-1408.	188
3311	Id. id. id. 1408-1409.	189
3312	Id. id. id. 1409-1410.	190
3313	Id. id. id. 1410-1411.	191
3314	Id. id. id. 1411-1412.	191
3315	Id. id. id. 1413-1414.	192
3316	Id. id. id. 1419-1420.	193
3317	Id. id. id. 1421-1422.	193
3318	Id. id. id. 1423-1424.	193
3319	Id. id. id. 1424-1425.	193
3320	Id. id. id. 1425-1426.	194
3321	Id. id. id. 1425-1426.	194
3322	Id. id. id. 1427-1428.	195
3323	Id. id. id. 1428 .....	196
3324	W. id. id. 1428-1429.	196
3325	Pièces comptables de 1412-1418.....	197
3326	Id. id. de 1426-1439 .....	200
3327	Id. id. de 1440-1441 .....	204
HÔTEL DES DUCS DE BOURGOGNE.		
3328	Registre. Compte de 1386-1387 .....	207
3329	Id. id. de 1386-1404 .....	211
3330	Id. id. de 1399-1402.....	214

NUMÉROS	DOCUMENTS.	pages
d'ordre.		
B. 3331	Registre. Compte de 1404-1405 .....	218
3332	Cahier. Id. de 1420-1421.....	226
3333	Cahiers. Comptes, de 1475-1476 .....	227
3334	Registre. Compte de 1501 .....	229
3335	Cahier. Id. de 1507-1509 .....	231
3336	Registre. Id. de 1518-1520.....	234
3337	Cahier Id. de 1531.....	241
3338	Registre. Id. de 1532-1533.....	242
3339	Pièces comptables de 1534-1550.....	243
CHAMBRE AUX DENIERS DES DUCS DE BOURGOGNE.		
3340	Registre. Compte de 1447-1452 .....	243
3341	Cahier. id. de 1461-1462 .....	245
3342	Registre, id. de 1486.....	246
3343	Id. id. de 1506-1510.....	248
3344	Id. id. de 1510-1511.....	250
3345	Id. id. de 1511-1514.....	251
3346	W. id. de 1514-1515 .....	253
3347	Id- id. de 1515-1520.....	255
3348	Id. id. de 1520-1524 .....	264
3349	Id. id. de 1525-1527.....	271
3350	Id. id. de 1527-1531.....	275
3351	Id. Comptes de 1511-1518.....	283
3352	Id. Compte de 1518-1519 .....	287
3353	Id. id. de 1518-1520.....	290
3354	Id. id. de 1519-1520.....	291
3355	Id. id. de 1531-1532 .....	292
3356	W. id. de 1533 .....	304
3357	Id. id. de 1535 .....	311
3358	Id. id. de 1536.....	319
3359	Id. id. de 1537.....	325
3360	Id. id. de 1538.....	331
3361	Id. id. de 1539.....	338
3362	Id- id. de 1540.....	343
3363	Pièces comptables de 1378-1383 .....	350
3364	Id. id. de 1384-1385 .....	350
3365	Id. id. de 1385-1386.....	352
3366	Id. id. de 1386-1387 .....	353
3367	Id. id. de 1387-1389 .....	355
3368	Id. id. de 1390-1392.....	355
3369	Id. id. de 1393-1399.....	355
3370	Id. id. de 1400-1406 .....	356
3371	Id. id. de 1411-1419.....	356
3372	Id. id. de 1421-1429.....	361
3373	Id. id. de 1430-1440.....	362
3374	Id. id. de 1445-1448.....	363

NUMÉROS  
d'ordre. DOCUMENTS. pages

<b>B. 3375</b>	Pièces comptables de 1450-1459.....	364
3376	Id. id. de 1465-1469.....	366
3377	Id. id. de 1471-1478.....	366
3378	Id. id. de 1480-1500 .....	368
3379	Id. id. de 1496-1510.....	370
3380	Id. id. de 1510-1513.....	370
3381	Id. id. de 1514-1518.....	370

NUMÉROS  
d'ordre. DOCUMENTS. pages

<b>B. 3383</b>	Pièces comptables de 1516-1519.....	373
3384	Id. id. de 1515 .....	374
3385	Id. id. de 1520-1549 .....	376
3386	Id. id. de 1531-1539.....	376
3387	Id. id. de 1531-1556.....	377
3388	Id. id. de 1540-1549.....	377
3389	Id. id. de 1550-1554.....	378

# TABLE SOMMAIRE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME SEPTIÈME DE L'INVENTAIRE

### DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD.

#### A

- ADAM LE SONGEUR, héraut d'armes et chroniqueur (somme payée a), p. 233.
- ANCHIN (Eustache, abbé d'), p. 155.
- ANDRIEU (maître), peintre, p. 46.
- ANGLETERRE (Catherine d'Aragon, reine d"), p. 321.
- .....(Edouard, fils d'Edouard II, roi d'), plus tard Edouard III, marié à Philippe ou Philippine de Hainaut, p. 124, 134, 137.
- .....(Henri VIII, roi d'), dîne à Tournai avec l'archiduc Charles d'Autriche, p. 251 ; banquet qui lui est offert à Lille, p. 252.
- .....(Isabelle, fille de Philippe le Bel, femme d'Edouard II, roi d'), son voyage dans le Hainaut et en Hollande, p. 123.
- .....(Isabelle, fille d'Edouard III, roi d'), sa naissance, p. 153. ANJOU (Charles d'), duc de Calabre, p. 129. .... (Éléonoré d'), reine de Sicile, p. 119.
- .....(Marguerite d'), femme de Charles de Valois, p. 136.
- .....• (Robert d\*), dit le Sage, roi de Sicile, p. 130, 146.
- .....(Robert d'), prince de Tarente, fils de Philippe d'Anjou et de Catherine de Valois, p. 129.
- ARAGON (service funèbre en l'honneur de Ferdinand V, roi d'), p. 256 ; (proclamation de l'archiduc Charles d'Autriche comme roi d'), p. 256.
- ARMES offensives et défensives, gens de guerre, etc., p. 281, 282, 315, 323, 364, 366, 367.
- ARRAS (hôtel des ducs de Bourgogne à) ; dépenses faites par le concierge dudit hôtel, p. 356.
- .....— (projet de surprise de la ville d'), p. 233.
- ARTOIS (Mahaut, comtesse d') ; service funèbre en son honneur, p. 147.
- AULESY (Guillaume d') ; promesse faite par lui de servir Louis, comte de Nevers et de Réthel, comme maître d'hôtel, p. 4.
- AUTRICHE (Anna d'), fille naturelle de l'empereur Maximilien, p. 295.
- .....(Catherine d'), fille posthume de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, mariée à Jean III, roi de Portugal ; façon de son sceau, p. 240.
- .....(Charles, archiduc d'), itinéraire de ses voyages, p. 248-283 ; proclamé roi d'Aragon, p. 256 ; proclamé empereur à Aix-la-Chapelle, p. 266 ; assiste à la diète de Worms, p. 267 ; son mariage avec Marie de Portugal, p. 274 ; couronné empereur dans l'église Sainte-Pétronie de Bologne, p. 279 ; dépenses à cette occasion, p. 282 ; assiste à la diète d'Augsbourg, p. 279 ; rentre dans les Pays-Bas accompagné de François, dauphin de France, du duc d'Orléans Henri, son frère, etc. p. 343, 344.
- AUTRICHE (Dorothee d'), fille naturelle de l'empereur Maximilien, p. 295.
- .....(Eléonore d'), fille de Philippe le Beau, mariée à Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal et ensuite à François I<sup>er</sup>, p. 262 ; itinéraire de son voyage en Espagne, p. 285, 286, 287.
- .....(Elisabeth d'), fille naturelle de l'empereur Maximilien, p. 301.
- .....(Ferdinand, archiduc d'), p. 261 ; élu roi des Romains, p. 280 ; itinéraire de ses voyages, p. 287-292.
- .....(Isabelle d'), fille de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle ; son mariage avec Christian II, roi de Danemark, p. 253-255, 284.
- .....(Marguerite, archiduchesse d'), gouvernante des Pays-Bas, p. 247.
- .....(Marie, archiduchesse d'), reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas ; itinéraire de Ses voyages » p. 292-350 ; son mariage, p. 284.
- (Maximilien, archiduc d'), empereur ; service funèbre en son honneur, p. 239, 241 ; son séjour dans les Pays-Bas, p. 259.



AUTRICHE (Philippe, archiduc d'), état de sa maison lors de son voyage en Espagne, p. 229-231; dépenses pour son entretien personnel, p. 247; pièces concernant l'exécution de son testament, p. 370.

AUVERGNE (Gui d'), évêque de Tournai, puis de Cambrai, p. 112.

.....(Jean, dit Dauphin, comte de Boulogne et dauphin d'), p. 132.

## B

BAR (Charles de), fils du duc Robert, petit-fils d'Yolande de Cassel, p. 75, 78.

.....(Edouard II, comte de), p. 33.

.....(Éléonore de), fille du comte Edouard I<sup>er</sup>, femme de Raoul, duc de Lorraine, p. 143.

..... (Henri de), fils du duc Robert; se prépare à prendre part à l'expédition dirigée par Charles VI, contre l'Angleterre, p. 88; lettre k sa grand-mère Yolande de Cassel, p. 95.

..... (Jeanne de), fille du duc Robert, mariée à Théodore II Paléologue, marquis de Montferrat, p. 84.

BAUDRIGHEM (Wuillaume de), bouteiller de l'hôtel de Flandre; déclaration des droits qui lui appartiennent, p. 1 et 2.

BAVIÈRE (Albert de), comte de Hainaut; ses enfants, p. 161.

.....(Guillaume, duc de), p. 259.

.....(Jacqueline de), comtesse de Hainaut, p. 163, 205.

..... (Jean de), prince-évêque de Liège, p. 164.

.....(Louis, duc de), p. 259.

.....(Louis de), empereur d'Allemagne, gendre du comte de Hainaut, p. 135.

.....(Marguerite de), femme du duc de Bourgogne, Jean Sans Peur, p. 221.

BEAUMONT (couvent de) à Valenciennes, p. 144.

..... (Jeanne, fille de Charles de Valois, femme de Robert d'Artois, comte de), p. 139.

BEAUNEVEU (André), peintre, enlumineur et tailleur d'images, mandé par le comte Louis de Maie, pour travailler à la décoration de son

tombeau, p. 8. niture de) aux différents hôtels, p. 2, 19, 22, 76,79, 85, 109,163,167 à 180, 209.

BOISOT (Didier), maître de la chambre aux deniers de l'hôtel des princesses Éléonore, Isabelle et Marie d'Autriche, infantes de Castille; ses comptes, p. 283-287; idem, de Ferdinand, archiduc d'Autriche, infant de Castille; ses comptes, p. 287-292.

.....(Pierre), maître de la chambre aux deniers de l'hôtel de l'archiduc Charles d'Autriche, roi de Castille, des Romains et empereur; ses comptes, p. 248 à 264.

BOURBON (Isabelle de), fille de Charles 1<sup>er</sup>, duc de Bourbon, seconde femme du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, p. 244.

.....(Marie, seconde fille de Jean, duc de Berry, duchesse de), p. 222.

BOURGOGNE (Agnès de), fille du duc Jean Sans Peur et de Marguerite de Bavière; sa naissance, p. 222-223.

.....(Antoine de), second fils du duc Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre; son mariage, p. 161,164, 318.

..... (Blanche de), femme d'Edouard, comte de Savoie, p. 132.

.....(Catherine de), fille du duc Philippe le Hardi, mariée & Leopold d'Autriche, p. 221.

.....(Marie de), fille du duc Philippe le Hardi, mariée à Amédée VIII, comte de Savoie, p. 225.

.....(Marie de), fille du duc Jean Sans Peur, femme d'Adolphe II, comte de Clèves, p. 197.

.....(Philippe de), dit le Hardi, duc de Bourgogne; comptes de son hôtel, p. 207 à 214.

.....(Philippe de), 5<sup>e</sup> fils du duc Philippe le Hardi, tué à la bataille d'Azincourt, p. 221.

.....(Philippe de), second fils d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant et de Jeanne de Luxembourg, p. 221.

..... (Philippe le Bon, duc de), approvisionnements faits à l'occasion de la célébration de ses noces avec Isabelle de Portugal, p. 361,362.

BRABANT (Jean IV, duc de), second mari de Jacqueline de Bavière, p. 199.

.....(Jean III, dit le Triomphant, duc de), p. 106; ses enfants, p. 153, 157.

BRANDEBOURG (Albert de), archevêque de Mayence, reçoit Charles-Quint, p. 266.

.....(Jean, margrave de), pension qui lui est faite par Charles-Quint, p. 234.

.....(Joachim I<sup>er</sup>, margrave de), p. 259.

BRETAGNE (Arthur de), comte de Richemont, connétable de France, p. 223.

.....(Jean IV ou V, dit le Vaillant, duc de), p. 65.

BRIEG (Louis II, duc de), p. 197.

BRODERIES et brodeurs, p. 239; 241, 327, 335, 352, 360.

BUISSIÈRE (Inventaire des meubles du château de la), p. 21.

BULLES du pape Clément VI, accordant différents privilèges et dispenses au comte Louis de Maie et à sa fille Marguerite de Flandre, p. 6 et 7; idem, à Yolande de Flandre, dame de Cassel et comtesse de Bar, p. 28 et 29.

..... du pape Jean XXII, accordant des dispenses et privilèges à Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, p. 197.

## C

CAHORSINS, p. 65, 66.

CASTILLE (Jeanne la Folle, reine de), écuyer envoyé vers elle pour traiter de matières secrètes, p. 236; assiste à la réception de son fils l'archiduc Charles par les États de Castille, p. 261.

CASSEL (bataille de), p. 134 et 135.

.....(hôtel des sires et dames de), p. 21 à 98; ordonnances concernant l'administration de l'hôtel de Cassel, p. 33; état des personnes composant l'hôtel d'Yolande de Flandre, dame de Cassel, p. 66.

CANART (Jean), évêque d'Arras, p. 221.

CERVOLLE (Arnaut de), dit l'Archiprêtre, chef des Grandes Compagnies, p. 54.

CHABOT (Philippe), baron de Brion, maire de Bordeaux, chargé des négociations du traité de Madrid, reçu à la table de Charles-Quint, p. 272.

CHAMBELLANS de Flandre (droits dus aux), p. 3 et 4.

CHAMPDIVERS (Jean de), écuyer de la duchesse de Bourgogne, Marguerite de Flandre, p. 218.

CHÂTILLON (Gui de), comte de Blois et de Dunois, p. 110.  
 .....(Jean de), comte de St-Pol, vicomte de Doullens, p. 147.  
 .....(Marie, femme de Gui II de), p. 164.  
 CHEVAUX offerts à Jean, comte de Nevers par Louis de Maie, son grand-père, p. 15; achats de chevaux, p. 241, 248, 301, 330, 342, 349.  
 CLERMONT (Anne de), duchesse de Bourbon ; ses couches, p. 8 et 9.  
 —.....(Isabelle, femme de Pierre 1<sup>er</sup>, comte de), p. 139.  
 CLÈVES (Adolphe, comte de), p. 177.  
 COÏMBRE (Beatrix, fille de don Pèdre, duc de), femme d'Adolphe, comte de Clèves, p. 245.  
 Coqs (combats de), p. 148.  
 CQRNOUAILLES (Jean, comte de), frère d'Edouard III, roi d'Angleterre, p. 143.  
 COURTRAI (Inventaire des meubles qui se trouvent au château de), p. 361.  
 CRÉCY (Simon de), maître d'hôtel de Jeanne de Bretagne, dame de Cassel ; traité par lequel il s'engage à remplir les dites fonctions, p. 25-26.  
 CUISINE (dépenses de) faites dans les différents hôtels, p. 4, 23, 24,25,26, 27, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 45, 46, 47, 49, 53, 54, 56, 57, 58, 61, 62, 63, 63, 71, 80, 101 à 130, 134 b 148, 150 b 154,162, 163, 164, 165, 166, 167, 202, 204, 205, 206, 247, 308, 321, 329, 335, 377, 378.

## D

DANEMARCK (Christian II, roi de), son voyage dans les Pays-Bas, p. 267.  
 .....(Dorothee et Christine, princesses de), élevées à la cour de leur tante la reine Marie de Hongrie, p. 293; mariage de Christine de Danemarck avec François Sforce, duc de Milan, p. 306; mariage de Dorothee avec Frédéric, fils du comte palatin Louis V. p. 311.  
 DELFT (Jean de), peintre qui décora l'oratoire de la comtesse de Hainaut Jeanne de Valois, b La Haye, p. 127.  
 DÉPENSES de l'hôtel des comtes de Flandre (état des), p. 6, 7, 8, 9, 10,11,12,13, 14,15, 16,17,18, 20, 21.

DÉPENSES de l'hôtel des sires et dames de Cassel et de Bar, p. 21 à 69, 73, 80, 85, 90.  
 .....de l'hôtel des comtes et comtesses de Hainaut, p. 98 à 130,134 à 148, 150 à 159.  
 .....de l'hôtel de Guillaume, comte d'Ostrevant, puis comte de Hainaut, p. 156 à 167.  
 .....de l'hôtel de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, p. 197 à 200.  
 .....de l'hôtel de Marguerite de Bourgogne, comtesse de Hainaut, p. 200 à 207.  
 ..... de l'hôtel de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, p. 207 b 218.  
 .....de l'hôtel de Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, p. 218 à 226.  
 ..... de l'hôtel de Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, douairière de Jean Sans Peur, p. 226, 227.  
 ..... de l'hôtel du duc Charles le Téméraire, p. 227, 228.  
 .....de l'hôtel de la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, p. 243 à 245.  
 .....de l'hôtel de la duchesse de Bourgogne, Marie, archiduchesse d'Autriche, p. 246, 247.  
 ..... de l'hôtel de l'archiduc d'Autriche, Charles, roi de Castille, roi des Romains et empereur, p. 248 à 283.  
 .....de l'hôtel des archiduchesses Isabelle, Eléonore et Marie, infantes de Castille, p. 283 à 287.  
 ..... de l'hôtel de l'archiduc Ferdinand, infant de Castille, roi des Romains, p. 287 à 292.  
 ..... de la reine douairière Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, p. 292 à 350.  
 DETTES (liquidation des) contractées b l'occasion de la dépense ordinaire des hôtels du duc Charles le Téméraire, de l'archiduc Philippe le Beau, de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche et de l'archiduc Charles, roi de Castille, p. 370, 371.  
 DIEST (Jean de), évêque d'Utrecht, p. 125.  
 DOUÂT (Odot), receveur général de la duchesse de Bourgogne, Marguerite de Flandre ; ses comptes, p. 218-226.

## E

ÉCORCHEURS (chevaux pris par les), p. 203.  
 EGMONT (Catherine d'), fille d'Arnould, duc de Gueldre, p. 244.  
 .....(Marie d'), fille du même, mariée à Jacques II, roi d'Ecosse, p. 244.  
 EMPRISONNEMENT d'Yolande de Flandre, dame de Cassel, comtesse de Bar, h Tournai, pour dettes non payées, p. 85, 86.  
 ENGHEN (Walter III, seigneur d'), p. 145; argent et meubles divers provenant de sa succession, p. 353, 351.  
 ENSEIGNEMENTS DE ST-LOUIS (livre des) acheté pour le jeune Guillaume de Hainaut, p. 156.  
 ENTRÉE solennelle de l'empereur Maximilien et de l'archiduc Charles d'Autriche à Gand, p. 232.  
 ENTREVUE de la reine douairière Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, avec sa sœur Eléonore, reine de France, b Cambrai, p. 312.  
 ..... de la même avec le roi François I", p. 333.  
 EPERNON (Mahiet d'), épicior de Jeanne de Bretagne, dame de Cassel, p. 28.  
 ÉPICES (achats d'), p. 46, 63 «4, 67-68, 77, 91, 117, 121, 127, 132, 133, 162, 163, 164-165, 167, 204, 205, 206, 209, 210, 247, 32\*324.  
 ESTANDART (Guillaume), maître d'hôtel de Jeanne de Bretagne, dame de Cassel ; traité par lequel il s'engage b remplir ses fonctions, p. 26.  
 ÉTAMPES (Elisabeth, comtesse d'), fille de Jean II, de Bourgogne, comte de Nevers, mariée à Jean I", duc de Clèves, p. 244.  
 ÉTOFFES, linges, habillements, meroerie, etc., p. 10, 11, 13, 30, 65, 68, 74, 75, 79, 81, 86, 100, 101, 117, 128, 197, 198, 200, 201, 202, 210, 240, 241, 242, 248, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 307, 308, 310, 313, 314, 317, 318, 320, 321, 324, 327, 328, 329, 330, 334, 335, 341, 343, 347, 348, 349, 351, 357, 367, 370, 373, 376, 377.  
 ÉVREUX (Jeanne, fille du roi Louis le Hutin, femme de Philippe le Bon, comte d'), p. 130,134.  
 .....(Marguerite, fille de Louis, comte d'), femme de Guillaume XIII, comte d'Auvergne et de Boulogne, p. 130.

EVREUX (Marie, fille de Louis, comte d'), femme de Jean III, duc de Brabant, p. 111,153.  
EXPÉDITION EN ANGLETERRE (préparatifs d'une), p. 86, 94, 207 à 211.

## F

FAUCONNERIE, p. 65, 240, 241, 242, 301, 308,309, 328, 347, 348, 377.

FERRAGE des chevaux du duc Charles le Téméraire au château de Nozeroy après la bataille de Granson, p. 227.

FLANDRE (Henri de), p. 125.

.....(hôtel des comtes de), p. 1 à 21.

..... (Isabelle, comtesse de), ses joyaux, p. 1.

.....(Jean de), dit Sans Terre, fils naturel du comte Louis de Maie, p. 18.

.....(Jeanne de), fille de Robert de Béthune, femme d'Enguerrand IV, sire de Coucy, p. 22.

.....(Louis dit de Maie, comte de), s dépenses de son hôtel, p. 6 à 21 ; lettre ' écrite par lui à Yolande de Flandre, dame de Cassel, sa cousine, p. 93.

..... (Marguerite de), duchesse de Bourgogne, p. 160, 218 à 226 ; date exacte de son décès, p. 224.

..... (Marguerite de France, comtesse de), état des présents qui lui ont été offerts par les différentes villes de Flandre, p. 5 et 6 ; liste des étoffes, linges , tapisseries , etc., nécessaires pour ses couches, ses relevailles et le baptême de son enfant, p. 6 ; vient à la cour de la comtesse de Hainaut, Jeanne de Valois, p. 145.

..... (Victor de), dit Victor d'Ursôle, fils naturel de Louis de Maie, p. 220.

.....(Yolande de), dame de Cassel et comtesse de Bar ; dépenses de son hôtel, p. 28 à 96.

FLORENT (maître), physicien d'Yolande de Flandre, p. 84.

FLORÈS (Diego), trésorier de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie et gouvernante des Pays-Bas; fragments de ses comptes, p. 231-234.

Foix (Germaine de), seconde femme du roi d'Aragon Ferdinand V ; visite que lui fait Charles, roi de Castille, p. 261, 262 ; idem , l'archiduchesse Éléonore, p. 287.

FOURRURES , p. 30, 42, 65, 79, 80, 81, 134, 197, 201-202, 248 , 297, 321, 327, 334, 335.

FRANCOIS I<sup>er</sup>, roi de France, reçu à la table de Charles-Quint après la conclusion ilu traité de Madrid, p. 273.

FRANCOIS, fils du roi François I", dauphin de France, accompagne l'empereur Charles-Quint dans les Pays-Bas, p. 343-344.

FRIPIER (Josserand), trésorier particulier du duc Philippe Te Hardi ; son livre de comptabilité, p. 214-218.

FRUITS (achats de), p. 118,134, 164.

FURETS employés pour chasser le lapin, p. 156.

## G

GELINES DES INDES ou DINDONS (achats de), p. 313, 314.

GERYNES (Jacques de), sculpteur, auteur du tombeau de Louis de Maie dans l'église St-Pierre à Lille ; traité passé pour son exécution, p. 364-365.

GHERBODE (Thierry), conseiller de la duchesse de Bourgogne, Marguerite de Flandre, garde des chartes de Flandre et des archives de la Chambre des Comptes de Lille, p. 219.

GRANDES COMPAGNIES (incursions des), p. 50, 54.

GUELDRE (Philippine de), p. 247.

.....■ (Renaud le Belliqueux, comte de), p. 130.

GURCK (Mathieu Lang de Willenbergh, évêque de), p. 259.

GVN (Jean de), penninckmaistre ou maître de la chambre aux deniers de la reine douairière Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas ; ses comptes, p. 292 à 350.

## H

HAINAUT (Guillaume de), fils du comte Guillaume I<sup>er</sup> et de Jeanne de Valois, plus tard Guillaume II ; ses voyages à Paris et en Hollande, p. 135,148 à 149 ; fragments de comptes de sa dépense personnelle, p. 148 à 150,154 h 157.

..... (Jean de), frère du comte Guillaume I<sup>er</sup>, dit le Bon, p. 106.

HAINAUT (Jeanne de Valois, comtesse de); comptes de son hôtel, p. 103 à 159.

.....( Marguerite de ), femme de l'empereur Louis de Bavière, p. 117, 135.

.....(Marie de), fille du comte Jean d'Avesnes et femme de Louis I<sup>er</sup>, duc de Bourbon, p. 133.

..... (Mathilde de), fille de Waleran, prince de Morée, p. 129.

.....(Philippe ou Philippine de), fille du comte Guillaume I<sup>er</sup> et de Jeanne de Valois, femme du roi d'Angleterre Edouard III, p. 132,134, 137.

..... (Philippine de Luxembourg, femme de Jean d'Avesnes, comte de) ; comptes de son hôte<sup>1</sup>, p. 98 à 103.

HALLERSTEIN (Wolf Haller de), conseiller et trésorier général de la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas ; ses comptes, p. 241.

## J

JARRETIÈRE (Ordre de la), porté par l'archiduc Charles d'Autriche recevant à sa table l'ambassadeur anglais Edouard Ponninck, p. 257.

JEAN, fils aîné de Philippe de Valois, plus tard Jean le Bon, (fêtes données à l'occasion de la nouvelle chevalerie de), p. 148.

JEAN, duc de Touraine, puis dauphin de France, fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, mari de Jacqueline de Bavière, p. 178,179.

JÉRONIMO, évêque d'Ascoli, envoyé extraordinaire du pape Léon X, aux conférences de Calais, p. 268.

JOIGNY (Jeanne, comtesse de), première femme de Charles II de Valois, comte d'Alençon, p. 140.

JOUTES, p. 106,107, 282, 315, 321.

JOYAUX, bijoux, pierres précieuses, vaisselle d'or et d'argent d'Isabelle, comtesse de Flandre, p. 1.

..... donnés en gage par Robert, comte de Flandre, au lombard Denis d'Albe, p. 3.

..... (état des) de Louis, comte de Nevers et de Réthel, p. 4.

.....(idem) dé Robert, comte de Flandre, p. 4.

JOYAUX (état des) du comte Louis de Maie, p. 11,14,15,16,17.  
 —.....(idem) de Jeanne de Bretagne, dame de Cassel, p. 26.  
 —..... pris par Clignet de Brabant, écuyer, b Yolande de Flandre, dame de Cassel et comtesse de Bar, p. 48, 91.  
 ——— (état des) appartenant à Yolande de Flandre, p. 49, 51,60, 66, 67, 68, 69, 70, 72,76, 77\*  
 ■■ (idem) des comtes et comtesses de Hainaut, p. 111.  
 —.....(idem) de Marguerite de Bourgogne, comtesse de Hainaut, p. 203.  
 —.....(idem) du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, p. 361, 362,363.  
 —.....(idem) de l'archiduc Philippe le Beau, p. 369, 370, 371.  
 —.....(idem) de l'archiduchesse Marie de Bourgogne, fille du duc Charles le Téméraire, p. 248.  
 —..... (idem) de l'archiduc d'Autriche Charles, infant de Castille, p. 234.  
 ..... distribués par l'archiduchesse Marguerite, douairière de Savoie, gouvernante des Pays-Bas, p. 374, 375, 376.  
 —..... de la reine Marie de Hongrie, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, p. 241, 242, 243, 303, 304, 307, 308, 310, 311, 315, 316, 317, 322, 323, 327, 330, 331, 337, 338, 341, 343, 377.  
 JUIF (Richard), maître de la Chambre aux deniers de l'hôtel du duc Charles le Téméraire ; son comptf, p. 245-246.  
 JULIERS (Elisabeth d'Aerachot, comtesse de), p. 109.  
 .....(Godefroi de), seigneur de Berchem, p. 115,153.  
 .....(Guillaume de), p. 116.  
 ..... (Waleran de), archevêque de Cologne, p. 112.

## K

KEYTULLE (Jean de la), secrétaire de la duchesse de Bourgogne, Marguerite de Flandre, garde des archives de la Chambre des Comptes de Lille, p. 219.

## L

LAVAL (Gui XII, sire de), p. 219.  
 LAVAL (Jeanne de), veuve du connétable Du Guesclin, femme du précédent, p. 219.  
 LILLE (approvisionnements du château de), p. 356.  
 .....(denrées fournies pour l'approvisionnement de l'hôtel du duc Jean Sans Peur par les différentes hôtelleries de), p. 357.  
 .....(inventaire du mobilier du palais de la Salle à), p. 360-331.  
 LIONNE nourrie b l'hôtel du duc Charles le Téméraire, p. 227.  
 LIVRES et MANUSCRITS, p. 156, 216, 217, 240, 324, 336, 342, 343, 349, 374.  
 LOUIS, fils de Charles VI, dauphin de France (nouvelles de son mariage avec Marguerite, fille du duc Jean Sans Peur), p. 222.  
 LOUIS DE MALE (enfants naturels de), p. 255; devis de son tombeau b ériger dans l'église St-Pierre b Lille, p. 364-365.  
 LUXEMBOURG (Elisabeth, comtesse de), p. 107.  
 .....(Jean de), roi de Bohême, p. 115.  
 ..... (Jeanne de), femme d'An-toine de Bourgogne, duchesse de Brabant, p. 223.

## M

MANDEMENTS de Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, prescrivant le paiement des dépenses de son hôtel, p. 350.  
 ..... de la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, p. 243.  
 MARCHE (Olivier de la), maître d'hôtel de Charles le Téméraire et chroniqueur, p. 367.  
 MARCK (Érard de la), évêque de Liège, reçoit Charles-Quint, p. 266.  
 MARIGNY (Enguerrand de), aumône b nn gentilhomme de la terre de feu, p. 119.  
 MARNIX (Jean de), trésorier général de la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas; son compte, p. 241-242.  
 MASSEGARD D'YPRES (Jean), médecin ayant soigné le comte de Flandre Robert de Béthune, pour un, mal de jambe (réclamation d'honoraires), p. 3.

MELUN (Jean I<sup>er</sup>, vicomte de), grand chambellan de France, p. 142.  
 MEYT (Conrad), tailleur d'images, p. 376.  
 MILLAM (Jean de), physicien d'Yolande de France, dame de Cassel, p. 89, 90.  
 MONTMORENCY (Isabelle de), abbesse de Maubuisson, p. 142.  
 MOSAÏQUES apportées de Jérusalem b la comtesse de Hainaut, Jeanne de Valois, p. 130.  
 MÛRIE DE LA BOSSE (maladie de la), p. 88.  
 MUSIQUE et instruments de musique, p. 148, 242, 281, 282, 300, 302, 303, 308, 309, 310, 314, 315, 317, 320, 321, 322, 336, 337, 342.  
 N  
 NAMUR (Jean I<sup>er</sup>, fils aîné de Guy de Dam-pierre et d'Isabelle de Luxembourg, marquis de), p. 132.  
 NAPLES (Jeanne, seconde femme de Ferdinand I<sup>er</sup>, reine de) ; service funèbre en son honneur, p. 258  
 ..... (Jeanne fille de la précédente, reine de) ; service funèbre en son honneur, p. 239.  
 NIEPPE (inventaire des lits et des meubles qui se trouvent au château du Bois de), p. 78,79,361.

## O

ORDONNANCES, règlements et états du personnel de l'hôtel d'Yolande de Flandre, dame de Cassel, p. 33 et 66.  
 .....de l'hôtel du comte de Charolais, Philippe et de la comtesse Michelle de France, sa femme, p. 357 à 359.  
 ..... de l'hôtel du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, p. 362,363, 364, 365, 366.  
 ..... de l'hôtel de la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, p. 362 et 363.  
 ..... de l'hôtel de la comtesse de Charolais, Isabelle de Bourbon, p. 366.  
 .....de l'hôtel de la duchesse de Bourgogne, Marguerite d'Yorck, p. 366.

ORDONNANCES de l'hôtel de l'archiduchesse d'Autriche, duchesse de Bourgogne, Marie, fille du duc Charles le Téméraire, p. 368, 369.  
 ..... de l'hôtel du duc de Luxembourg, plus tard l'archiduc Charles d'Autriche, roi des Romains et empereur, p. 371, 373.  
 ..... de l'hôtel de l'archiduchesse d'Autriche, Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, p. 374.  
 ORLÉANS (Blanche, fille posthume du roi Charles le Bel, mariée à Philippe, second fils du roi Philippe de Valois, et duc d'), p. 13.  
 .....(Charles, duc d'), p. 205.  
 ORNEMENTS D'ÉGLISE, chapes, chasubles, etc., p. 158, 202, 323, 337, 352, 354, 35G, 360.  
 ORLET (Bernard van), peintre, p. 316.  
 OSTERICHE (porte et château d'), situés auprès du Louvre b Paris, p. 135, 142.

## P

PAIX jurée entre l'archiduc Charles d'Autriche et les ambassadeurs du roi François I<sup>er</sup>, à La Haye, p. 254, 255.  
 ..... de Cambrai, jurée dans l'église Ste-Gudule à Bruxelles, p. 259.  
 .....entre le roi Henri VIII et l'empereur Charles-Quint, jurée b Londres, p. 269.  
 PALATIN (Louis V, dit le Pacifique, comte); son voyage dans les Pays-Bas, p. 253.  
 PARLEMENT (assemblée du) à Amiens, p. 143.  
 PÈLERINAGES (état des) promis par Marguerite de Bourgogne, comtesse de Hainaut, p. 203 et 204.  
 PEINTURES, portraits, etc., p. 128 (mention de la peinture à l'huile au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle), p. 233, 242, 282, 304, 314, 316, 323, 325, 349, 376.  
 PÉUTINGER (Conrad), p. 308.  
 PIÈCES comptables de l'hôtel et de la chambre aux deniers des ducs et des duchesses de Bourgogne, p. 350 à 378.  
 PLAYNE (Humbert de la), maître de la Chambre aux deniers de l'hôtel delà duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, femme de Philippe le Bon ; son compte, p. 243 à 245.  
 POISSONS de mer et d'eau douce, frais, secs et salés, pêcheries et pêcheurs, etc., p. 18, 36, 72, 79, 86, 87, 91, 106, 111, 126, 127, 162, 163,

167, 180 à 197, 206, 209, 238, 247, 299, 300, 302, 303, 315, 322, 323, 351, 355, 361.  
 POLIGNY (Jean de), physicien de Jeanne de Bretagne, p. 27, 28 et 29.  
 PONDROYEN (capitulation de la place de), p. 233.  
 PORC ÉPIC (hôtel du) en la rue de Jouy à Paris, habité par Jacqueline de Bavière et Jean de Brabant, son second mari ; inventaire des meubles qui s'y trouvent, p. 199, 200.  
 PORTUGAL (Jacques de), fils de don Pèdre, duc de Coïmbre, archevêque de Lisbonne, p. 244.  
 POSTES (traité passé avec Francisque et Baptiste de Taxis, capitaines et maîtres des postes., pour l'établissement et l'exploitation des postes en Allemagne et en Italie, p. 373.  
 PROVISIONS de grains divers et de fourrages faites dans les différents hôtels, p. 2, 4, 18, 19, 27, 48, 51, 52, 54, 56, 60, 65, 66, 72, 73, 81, 82, 83, 85, 87, 165, 166, 167, 202, 209, 353, 356.

## Q

QUESNOY (monastère de Ste-Élisabeth du), p. 158.

## R

RAPONDE (Digne), lombard, p. 217, 255.  
 RIFFLART (Nicolas), conseiller, argentier et chargé de la dépense extraordinaire de l'hôtel de l'archiduc Charles d'Autriche; ses comptes, p. 234 à 241.  
 RUPELMONDE (Inventaire des meubles du château de), p. 361.  
 RUSSDĪ (ambassadeurs du tsar de), reçus et défrayés à Tolède, p. 272.

## S

SACRE du roi Jean le Bon (voyage d'Yolande de Flandre, dame de Cassel, pour se rendre au), p. 31.  
 SACRE du roi Charles V, p. 50.  
 .....du roi Philippe de Valois, p. 134 et 138.

SAINT-OMER (Jean de), peintre, p. 51.  
 SAINT-POL (Louis, comte de), connétable He France, p. 205.  
 SARREBRUCK, bouteiller de France (lettré du comte de), p. 92-93.  
 SAYNE (Jean, comte de), g. 143.  
 SCEAUX (façon et gravure de), p. 240, 282, 283.  
 .....du comte de Flandre, Robert de Béthune (avis de la perte du), p. 3, 4.  
 SCULPTEURS et sculptures, p. 8, 25, 47, 364-365, 376.  
 SELLES, harnais, litières, voitures, etc. (acquisitions ou décorations de), p. 16, 17, 20, 51, 55, 89, 98, 99, 103, 302, 315, 328, 336, 342, 354.  
 SFORCE (Maximilien), duc de Milan ; dépense à l'occasion de son séjour au château de La Veure, p. 234.  
 SOISSONS (Marguerite, comtesse de), p. 106, 120.  
 STERCRE (Henry), maître de la Chambre aux deniers de l'empereur Charles-Quint ; ses comptes, p. 264 à 283.

## T

TAISNIERS (Isabelle), abbesse de Fontenelles près de Valenciennes, commensale de la comtesse de Hainaut, Jeanne de Valois, p. 115.  
 TAPISSERIES, p. 147, 199-200, 243, 315, 323, 329, 343, 348, 349, 351, 354.  
 TOISON D'OR (dépenses pour la tenue h Barcelone d'un chapitre de la), p. 240.  
 ..... (tenue dans l'église Ste-Gudule à Bruxelles, d'un chapitre de la), p. 258.  
 ..... (tenue dans l'église Notre-Dame de Tournai, d'un chapitre de la), p. 281.  
 TOMBEAU de Robert, sire de Cassel, p. 25.

## V

VALENCIENNES ( les compagnons de ) . joueurs de farces et de mystères, p. 156, 295.

VALOIS (Blanche de), femme de Charles de Luxembourg, p. 139.

..... (Catherine de), femme de Philippe d'Anjou, prince de Tarente, p. 129.

..... (Isabelle de), abbesse de Poissy, puis de Fontevault, p. 133.

..... (Charles de), 116,118,136.

..... (Jean, dauphin de France, fils de Philippe de), p. 178-179.

.....(Jeanne dq), comtesse de Hainaut ; ses couches, p. 138-139.

.....(Philippe de), p. 114,119.

VAROPEL (Pierre), maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne, chargé de l'équipement et de l'approvisionnement du navire avec lequel le duc Philippe le Hardi devait prendre part à l'expédition préparée contre l'Angleterre (compte de), p. 207-211 ; mandements pour le paiement de sommes qui lui sont dues, p. 355.

VEAU (Jean Le), secrétaire de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche et poète, p. 285.

VENDÔME (Françoise d'Alençon, femme de Charles de Bourbon, duchesse de) ; ses séjours dans les Pays-Bas, p. 294.

VÉNERIE, veneurs, chasse, chiens, etc. (traité passé avec Gillion Roussel, veneur de Flandre), p. 2, 3, 55, 63, 242, 301-302, 308, 315, 328, 330, 364.

VENTADOUR (Guillaume de), évêque de Tournai, p 139.

VERMETEN (Jean), peintre, p.242, 304, 376.

VÉRONE (Richard de), physicien de Jeanne de Bretagne, p. 27.

VERRES, cristaux, etc., p. 41, 90, 297.

VERS A SOIE (dépenses pour l'éducation de), p. 85.

VINS ET CERVOISE (fournitures aux diffés rens hôtels de), p. 2, 15, 17,19, 22, 38, 39, 71, 73, 74, 75, 82, 84, 85,106, 126, 163, 164, 166, 167, 199, 202, 209, 211 à 214 (compte de Michel le Bourguignon, sommelier de l'échansonnerie du duc de Bourgogne Philippe le Hardi); 309, 3i3, 322, 348, 349, 353, 354,355, 356.

VOYAGES d'Yolande de Flandre, dame de Cassel et comtesse de Bar, p. 32,35, 36, 37, 38, 56, 57, 58, 62, 63.

..... de la comtesse de Hainaut, Jeanne de Valois, p. 108,109,112 à 130, 135 à 148, 150 à 159.

.....de Guillaume comte d'Ostrevant, p. 159 à 167.

..... de l'archiduc d'Autriche, Charles, roi de Castille, des Romains et empereur, p. 248 à 283.

VOYAGES des archiduchesses Eléonore, Isabelle et Marie d'Autriche, infantes de Castille, p. 283 à 287.

..... de l'archiduc Ferdinand , roi des Romains, p. 287 à 292.

..... de l'archiduchesse Marie, reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, p. 292 à 350.

## W

WOLSEY. (le cardinal), ambassadeur de Henri VIII et son représentant aux conférences de Calais ; son séjour à Bruxelles, p. 268.

## X

XIMENÈS"(François), cardinal d'Espagne ; perles provenant de sa succession remises par son valet de chambre à l'argentier de Charles, roi des Romains, p. 234.